UNIVERSAL
LIBRARY
OU_220787
UNIVERSAL
LIBRARY

OSMANIA UNIVERSITY LIBRARY

Call No. Accession No.

Author

Title

This book should be returned on or before the date last marked below.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DU IVE SIÈCLE A NOS JOURS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

Histoire générale du IVe siècle à nos jours, publiée sous la direction de Ernest Lavisse et Alfred Rambaud :

Tome I.	**Les Origines** (395-1095).
Tome II.	**L'Europe féodale; les Croisades** (1095-1270).
Tome III.	**Formation des grands États** (1270-1492).
Tome IV.	**Renaissance et Réforme; les Nouveaux Mondes** (1492-1559).
Tome V.	**Les Guerres de Religion** (1559-1648).
Tome VI.	**Louis XIV** (1643-1715).
Tome VII.	**Le XVIIIe Siècle** (1715-1788).
Tome VIII.	**La Révolution française** (1789-1799).
Tome IX.	**Napoléon** (1800-1815).
Tome X.	**Les Monarchies constitutionnelles** (1815-1847).
Tome XI.	**Révolutions et Guerres nationales** (1848-1870).
Tome XII.	**Le Monde contemporain** (1870-1900).

Chaque volume : in-8° raisin, broché . . . . **16 fr.**
Relié demi-chagrin, tête dorée. . . . . . . **20** fr.

578-12. - Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — P1-12.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DU IVᴱ SIÈCLE A NOS JOURS

Ouvrage publié sous la direction de

Ernest LAVISSE
de l'Académie française,
Professeur à l'Université de Paris.

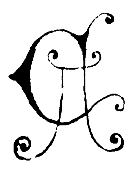
Alfred RAMBAUD
Membre de l'Institut,
Professeur à l'Université de Paris.

TOME VI

Louis XIV

1643-1715

DEUXIÈME ÉDITION



Librairie Armand Colin

Rue de Mézières, 5, PARIS

1912

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

LOUIS XIV

1643-1715

CHAPITRE I

LA FRANCE
ANNE D'AUTRICHE ET MAZARIN

(1643-1661)

I. — Jusqu'à la Fronde.

Entrée de Mazarin au Conseil. — Quand Richelieu mourut [1] (4 décembre 1642), on put croire en France qu'une réaction subite et violente allait se produire contre sa politique, tant au dehors qu'au dedans. On a vu qu'en ce qui touche à la politique extérieure une pareille opinion était absolument erronée; les traités de Westphalie le prouvèrent bien.

Il n'en fut pas de même pour la politique intérieure : à cet égard, la mort du cardinal eut pour conséquence l'affaiblissement de l'autorité monarchique, qui alla plusieurs années se relâchant, jusqu'au moment où elle faillit se dissoudre au milieu des guerres civiles.

L'Italien Jules Mazarin, sorti de bas lieu, avait quitté jeune encore le service du pape pour celui du gouvernement français auquel, depuis 1639, il s'était donné sans réserve. En peu d'années, son activité, son intelligence diplomatique, sa sou-

plesse féline, son habileté à plier toujours sans rompre jamais, lui avaient fait une fortune politique déjà fort enviable. Sa belle prestance ne lui avait pas nui. Avait-il dès cette époque conquis le cœur d'Anne d'Autriche, qui, devenue régente, lui témoigna des sentiments si tendres et lui garda, pendant la Fronde, une si tenace fidélité? On peut le supposer, sans avoir le droit de l'affirmer. Dans le même temps, il avait gagné la confiance de Richelieu, ennemi de la reine : si bien que ce dernier le fit nommer cardinal, et sur son lit de mort le désigna comme son successeur à Louis XIII, qui l'accepta les yeux fermés et le fit entrer dans son Conseil (décembre 1642).

Ce n'était pas tout pour lui d'y avoir une place. Il voulait y avoir la première et la garder. Voyant que le roi n'avait pas longtemps à vivre, il s'attacha tout d'abord à se créer de puissantes amitiés et à se débarrasser de rivalités gênantes. C'est ainsi qu'il fit rappeler à la cour Gaston d'Orléans, sortir de prison Vitry et Bassompierre et rentrer en France d'illustres exilés (les Vendôme, les Guise, etc.). Grâce à lui les Condé reçurent de nouvelles faveurs. Par contre, il ne fut pas étranger à la disgrâce de Sublet de Noyers, secrétaire d'État de la guerre, dans lequel il voyait un rival[1].

Anne d'Autriche régente. — Bientôt, le roi, se voyant près de sa fin, réunit une sorte de conseil de famille et lui notifia ses dernières volontés (20 avril 1643). Il allait laisser la couronne à un enfant de quatre ans et demi. La tradition monarchique ne lui permettait pas de refuser la régence à la mère du jeune roi; mais l'antipathie qu'il avait contre elle lui suggéra des réserves injurieuses. D'après son testament, Anne ne devait avoir qu'une autorité nominale, car elle ne pouvait prendre aucune décision de quelque importance sans l'assentiment d'un conseil de régence dont les membres, désignés par lui, ne pourraient être remplacés par elle. Ce conseil serait présidé en son absence par le duc d'Orléans, qui aurait le titre de lieutenant général du royaume, et à défaut de lui, par le prince de Condé. Outre ces deux personnages, il comprendrait le

1. Il fut aussitôt remplacé par une créature docile de Mazarin, Michel Le Tellier, père de Louvois.

cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, le surintendant des finances Le Bouthillier et son fils Chavigny, secrétaire d'État des affaires étrangères, c'est-à-dire quatre créatures de Richelieu.

La reine, bien stylée par le cardinal, qui lui avait promis secrètement de ne travailler que pour elle, souscrivit sans difficulté à cet arrangement. Le parlement de Paris, auquel on fit entendre que lui aussi aurait son jour, enregistra docilement la déclaration royale. Louis XIII put mourir en paix (14 mai 1643). A peine avait-il fermé les yeux que ses volontés furent méconnues.

Mazarin voulait que la régente fût investie d'une autorité sans limites : il était assuré que cette autorité lui reviendrait sans partage. Comme le duc d'Orléans et Condé étaient en opposition d'intérêts et que chacun d'eux craignait par-dessus tout de voir l'autre prendre la première place, il ne lui fut pas difficile d'obtenir qu'ils renonçassent à se prévaloir des avantages que leur avait faits le testament de Louis XIII. Séguier, tremblant pour sa place, et les deux Le Bouthillier, qui espéraient accaparer la meilleure part du pouvoir, ne pouvaient se montrer moins accommodants. Le cardinal faisait répandre le bruit qu'il ne tarderait pas à quitter le Conseil pour un emploi diplomatique ou même à être renvoyé en Italie. La reine laissait croire qu'elle donnerait sa faveur à l'évêque de Beauvais, Potier, son premier aumônier, *le plus idiot des idiots*, s'il faut en croire le cardinal de Retz. Comme ce vieux prélat avait des relations de famille dans le Parlement, il usa de tout son crédit pour déterminer la cour souveraine à infirmer les dernières volontés de Louis XIII. On disait aussi que le jeune duc de Beaufort (second fils du duc de Vendôme), qui croyait avoir séduit Anne d'Autriche par sa belle tournure, son aplomb et son incohérente faconde, serait le préféré.

Le 18 mai 1643, la reine conduisit le petit roi au palais, où il tint un *lit de justice*. Elle déclara au Parlement qu'elle voulait se conduire par ses conseils. Puis Orléans et Condé prirent l'initiative de demander pour elle la régence sans conditions. Le Parlement, heureux de jouer un rôle politique, s'empressa de casser le testament du feu roi. Le conseil de régence ne fut plus qu'un

comité consultatif : Anne d'Autriche était souveraine. Mais le lendemain ni Potier ni Beaufort ne furent appelés au pouvoir. Le cardinal fut proclamé premier ministre. Mazarin, comme Richelieu, avait eu sa *Journée des dupes*.

Mazarin premier ministre. — L'habile parvenu mit dans les premiers temps une certaine affectation à user modestement de son incroyable fortune. Il se fit humble, souriant, accueillant et débonnaire, distribuant à pleines mains les faveurs, les gratifications et, mieux encore, les promesses, vidant les forteresses que Richelieu avait remplies de prisonniers d'État, laissant affluer à la cour les pires ennemis de ce ministre, dont beaucoup étaient les siens. La reine, sous son inspiration, donnait sans compter. Les premiers temps de sa régence furent pour le trésor un pillage. On se serait cru revenu aux jours de Marie de Médicis. La reine « était si bonne ! »

Mazarin ne tarda pas à écarter du Conseil les deux Le Bouthillier, qui commençaient à l'inquiéter. Il y fit entrer Loménie de Brienne, qui ne fut qu'un commis, et, sous l'autorité nominale de deux surintendants (Bailleul et d'Avaux), confia la direction réelle des finances à Particelli d'Émery, italien, brasseur d'affaires peu scrupuleux, qui lui était tout dévoué.

Les « Importants ». — Beaufort et tous les Vendôme enrageaient contre le *faquin* qui les avait joués. Ils réclamaient le gouvernement de Bretagne : ils ne l'eurent pas. Quand la duchesse de Chevreuse, l'ancienne amie d'Anne d'Autriche, fut rentrée d'exil, ils s'unirent à elle pour demander que Châteauneuf, l'ancien garde des sceaux, disgracié et emprisonné par Richelieu, fût rappelé au Conseil. Ils comptaient provoquer ainsi une réaction complète contre la politique de Louis XIII, amener une entente avec l'Espagne, une intervention armée en Angleterre au nom de Charles Ier, etc. Mazarin fit écarter Châteauneuf par Condé.

Beaufort et ses amis redoublèrent d'impertinence envers le cardinal. Ils commencèrent à gloser sur l'intimité de la reine et de Mazarin. Les grands airs qu'ils se donnaient leur valurent le nom d'*Importants*. L'humiliation publique de la duchesse de Montbazon, que courtisait Beaufort, exaspéra ce dernier, qui,

avec ses amis, complota de tuer Mazarin en pleine rue (août 1643). Mais le cardinal fut bientôt au courant de leurs projets. Le 2 septembre, le chef des Importants fut arrêté et conduit à Vincennes. Son père et son frère furent relégués dans leurs châteaux. Châteauneuf et Mme de Chevreuse durent s'éloigner de Paris. Mazarin, tout-puissant sur le cœur de la reine, l'amena même à se défaire de celles de ses dames d'honneur qui se permettaient de médire de lui [1].

Après la chute des Importants, il fit rentrer au Conseil Chavigny, parce qu'il le savait lié avec les Condé et qu'il avait besoin de ces derniers pour tenir en respect le duc d'Orléans, toujours prêt à lui échapper ou à le trahir. Sa tactique était de se tenir toujours en équilibre entre les deux premiers princes du sang et d'alimenter sans cesse leur mutuelle jalousie. C'est ainsi que, M. le Prince sollicitant le gouvernement du Languedoc, il le fit prendre au duc d'Orléans, qui aurait voulu celui de Champagne, et fit donner ce dernier au duc d'Enghien (1644). D'autre part, le vainqueur de Rocroy aurait voulu continuer de commander sur la frontière des Pays-Bas : Mazarin y envoya Monsieur, qui, pour quelques bicoques prises, se crut un grand général, et Enghien dut aller guerroyer en Allemagne (Fribourg et Nordlingen, 1644-1645). Mais l'opposition des grands n'était pas la seule qu'eût à craindre Mazarin. Il eut le tort de ne pas tenir assez compte des mécontentements provoqués dans le public par sa mauvaise administration.

Difficultés financières. — La France souhaitait ardemment la paix. Elle accusait le ministre de traîner à dessein les négociations en longueur, pour se perpétuer au pouvoir et pour s'enrichir. Les charges, démesurément grossies sous Richelieu, s'étaient encore accrues après lui. Les dépenses de l'État avaient été de 99 millions en 1642 (cinq ou six fois plus en valeur actuelle) : elles furent de 123 millions en 1644. Le gouvernement n'y pouvait suffire avec les recettes normales. Le déficit était, bon an mal an, de 40 à 50 millions. Il y pourvoyait au

1. C'est ainsi que Mlle d'Hautefort, qui s'était rendue célèbre par sa fidélité envers Anne d'Autriche pendant le ministère de Richelieu, dut quitter la cour en avril 1644.

moyen d'anticipations. C'est ainsi que dès 1643 les recettes des années 1644, 1645 et 1646 étaient déjà dissipées pour une bonne part. Pour rendre possibles ces anticipations, le ministère se faisait faire des avances soit par les receveurs des tailles, soit par les fermiers des aides et des gabelles (elles lui coûtaient généralement 15 pour 100 d'intérêts); ou bien il recourait aux *affaires extraordinaires* (taxes nouvelles, créations de charges vénales, emprunts, etc.), que des *partisans* ou *traitants* prenaient à bail, moyennant la remise d'un quart ou d'un tiers de ce qu'elles devaient rapporter, ces financiers consentant aussi à des avances, mais naturellement aux taux les plus usuraires. Pour dissimuler à la Chambre des comptes ce que tous ces marchés avaient de ruineux, on employait les *ordonnances de comptant*, que le gouvernement n'avait pas à justifier et qui couvraient aussi les opérations frauduleuses, toutes les dépenses inavouables du ministère.

L'arbitraire avec lequel le gouvernement disposait ainsi des ressources du pays, le défaut presque absolu de contrôle, la facilité avec laquelle des partisans s'enrichissaient au milieu de la misère publique [1], l'évidente complicité des ministres qui les protégeaient, tout cela, d'année en année, rendait le recouvrement des impôts plus difficile et le mécontentement du peuple plus évident. Particelli d'Émery eut recours à d'innombrables expédients pour amener l'or dans les coffres de l'État. On protesta particulièrement contre le droit de joyeux avènement, contre la surtaxe des vins, contre l'augmentation de la taille. Dès 1643 et 1644, les paysans se soulevèrent dans plusieurs provinces (Rouergue, Armagnac, Normandie, Dauphiné, Languedoc). Les nobles même commencèrent à remuer dans la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou.

Ces agitations locales, bientôt réprimées, ne troublaient guère le cardinal; mais la résistance que son administration provoqua dans les cours souveraines et surtout dans le parlement de Paris lui parut bientôt vraiment redoutable.

1. Certains d'entre eux avaient réalisé des fortunes de trois, de six et même de douze millions du temps (chiffres qu'il faut multiplier au moins par cinq pour s'en représenter la valeur actuelle).

Opposition parlementaire. — Le parlement de Paris était la tête de cette aristocratie de robe qui, grâce à l'inamovibilité et à l'hérédité des charges, était devenue dans l'État un pouvoir capable de balancer à certains moments la puissance royale. Réduit sous Richelieu à se taire et à obéir, il venait d'affirmer avec éclat son autorité politique en déférant la régence absolue à Anne d'Autriche. Il n'admettait pas maintenant que la reine se dérobât à ses conseils, dédaignât ses remontrances et pût l'empêcher de s'immiscer dans les affaires d'État. Attaché surtout à ses privilèges, il se posait complaisamment en défenseur du peuple, dont il n'était point le mandataire, mais qui lui savait gré de prendre en main ses intérêts. Et il lui paraissait tout naturel de se substituer aux États généraux, presque oubliés du public, pour diriger, contenir et au besoin contrecarrer le gouvernement royal.

Dès 1643, plusieurs membres du Parlement avaient demandé qu'il fût adressé des remontrances à la reine sur le désordre des finances. Bientôt les édits bursaux de Particelli d'Émery trouvèrent dans la cour souveraine une opposition manifeste. Le contrôleur général imagina de remettre en vigueur une ordonnance de Henri II, depuis longtemps méconnue, qui défendait de bâtir hors des murailles et jusqu'à une certaine distance de Paris. Des milliers de maisons ayant été construites dans cette zone, il fut ordonné de toiser l'espace occupé par chacune d'elles et de taxer les propriétaires en conséquence. Aussitôt, les intéressés ayant bruyamment réclamé, le Parlement prit pour eux fait et cause; des émeutes eurent lieu dans les faubourgs; le ministère dut négocier avec les magistrats et, après plusieurs mois de pourparlers, la taxe prescrite par l'*édit du toisé* fut réduite des neuf dixièmes (juillet 1644).

Privé des ressources qu'il en avait attendues, d'Émery eut recours à un emprunt forcé qui devait frapper les classes riches. C'est ce qu'on appela la *taxe des aisés* (août 1644). Le Parlement prétendit la réduire de plus d'un tiers, et l'établir uniquement sur les financiers, qui ne méritaient à son sens aucun ménagement. Vainement le ministère objecta qu'il était juste que tous les *aisés* contribuassent, suivant leurs moyens,

à cet emprunt; que, si les *partisans* étaient seuls frappés, ils cacheraient désormais leur argent; que l'État n'aurait plus de crédit et ne pourrait plus obtenir d'avances. Il lui fallut céder; mais il eut bientôt recours à de nouveaux expédients. Il voulut faire effectivement payer le toisé, ce qui causa de nouveaux troubles. Bref, les esprits en vinrent à un tel degré d'irritation que, le premier président Mathieu Molé se refusant à l'assemblée générale des chambres, qui était réclamée par les Enquêtes pour délibérer sur la situation, les chefs de l'opposition annoncèrent l'intention de passer outre (mars 1645).

La régente répondit en envoyant en prison ou en exil plusieurs des meneurs du Parlement (27 mars). Aussitôt la cour souveraine vint en masse réclamer à la régente ceux de ses membres qui lui avaient été enlevés (28 mars). Elle refusa. Alors les Enquêtes suspendirent le cours de la justice, qui fut arrêté pendant plusieurs mois. Le ministère dut de nouveau capituler [1], subir des remontrances (juin). Cependant l'argent lui manquait toujours. Les édits bursaux se multiplièrent. Il en parut un, entre autres, qui obligeait les *engagistes*, c'est-à-dire les détenteurs de domaines royaux frappés de droits (qui étaient insignifiants), à les racheter au prix d'une année de leur revenu. L'opposition recommença de plus belle. Peut-être la Fronde eût-elle été avancée de trois ans si la victoire de Nordlingen (3 août 1645) n'eût à ce moment intimidé les mécontents.

Enhardi par ce regain de gloire, le ministère commença par mettre les tailles en *parti*, c'est-à-dire par les affermer, ce qu'il n'avait pas osé faire jusqu'alors. Puis il fit enregistrer, en lit de justice, dix-neuf édits de finances, parmi lesquels on remarqua ceux qui augmentaient les aides et les fermes, frappaient les officiers royaux d'une surtaxe, créaient une nuée de charges inutiles (comme celles des *jurés vendeurs de foin*, des *jurés crieurs de vins*, etc.), vendaient la noblesse à prix d'argent et confirmaient l'obligation du rachat pour les engagistes (7 septembre 1645).

1. Le président et les deux conseillers exilés furent rappelés, mais Barillon resta en prison, où il mourut en novembre 1645.

Le Parlement céda pour le moment. Mazarin triomphait. Sa faveur grandissait chaque jour. A ce moment même la régente le nommait surintendant de l'éducation du roi. Le cardinal usait sans scrupules de sa faveur, amassait des millions en spéculant sur les rentes ou sur les fournitures militaires. Ses préoccupations de famille n'étaient pas toujours sans influence sur sa politique extérieure. Pour obliger le pape Innocent X à nommer cardinal son frère, Michel Mazarin, il ordonna en 1646 la double expédition des Présides. Le pape finit par céder, mais se vendit cher. Michel fut cardinal en 1647. Il en coûta douze millions à la France (plus de soixante millions de notre monnaie). Peu après, il obtint la vice-royauté de Catalogne. Et dans le même temps le favori d'Anne d'Autriche faisait venir à Paris plusieurs de ses nièces et un de ses neveux, auxquels il s'attachait dès lors à préparer des fortunes princières.

Préludes de la Fronde. — Tant de prospérité n'était pas sans exaspérer ses anciens ennemis et sans lui en susciter de nouveaux. Châteauneuf et M[me] de Montbazon étaient revenus d'exil. Mazarin s'inquiétait de leurs entretiens secrets avec Gaston d'Orléans. M[lle] de Montpensier, fille de ce prince, commençait à jouer son rôle dans l'opposition des salons. M[me] de Guéménée encourageait de son côté les mécontents. Le jeune Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris, cherchait à se rendre populaire. Chavigny flattait le cardinal en face, mais par derrière excitait contre lui Condé, que sa rapacité mal satisfaite inclinait de plus en plus vers l'opposition. Le duc d'Enghien se rapprochait du duc d'Orléans et allait faire campagne avec lui aux Pays-Bas. Bientôt, le vainqueur de Nordlingen, devenu à son tour prince de Condé par la mort de son père (décembre 1646), se faisait le chef d'une coterie de *petits maîtres* dont l'insolence croissante était de mauvais augure pour le premier ministre. Le cardinal, pour se débarrasser de lui, l'envoya guerroyer en Catalogne, d'où il revint vaincu et mécontent (1647). Il eût bien voulu après cela l'envoyer à Naples. Le prince refusa énergiquement.

La verve licencieuse des libellistes et des chansonniers s'épanchait déjà en *mazarinades* où le cardinal était publiquement

bafoué et où l'honneur de la reine n'était guère ménagé. « Qu'ils chantent, pourvu qu'ils paient! » disait l'Italien peu fier. Mais si l'on chantait de plus en plus, on payait de moins en moins. La guerre semblait devoir se prolonger bien des années encore. La Hollande, notre alliée, venait de faire défection (janvier 1647), par la faute du cardinal, disait-on. L'Espagne, délivrée de cet adversaire, ne se montrait plus disposée à traiter avec la France.

Le Parlement recommença bientôt à gronder. Les édits bursaux les plus vexatoires lui furent présentés pendant l'année 1646. Ils stipulaient des suppressions de privilèges (auxquelles la magistrature, corps privilégié, était particulièrement sensible), de nouvelles augmentations des aides et gabelles, des émissions usuraires de rentes sur l'Hôtel de Ville, de nouvelles taxes sur les aisés, etc. Le Parlement les accueillit mal et son attitude donna du cœur aux populations des provinces, qui, de divers côtés (Languedoc, Anjou, etc.), commençaient à se révolter.

Il rouvrit ouvertement les hostilités contre le ministère vers la fin de 1646. Il fit opposition à l'édit du *tarif*, par lequel d'Émery voulait établir un droit sur toutes les denrées introduites dans Paris, en attendant qu'il pût imposer une taxe analogue aux autres villes [1]. Cette fois le Parlement cria si fort que le gouvernement dut de nouveau négocier. D'Émery proposa aux magistrats divers expédients. Il imagina un équivalent du *tarif*; on le repoussa. En désespoir de cause, il renouvela les édits bursaux les plus impopulaires des années précédentes, il suspendit le paiement d'une grande partie des rentes, il réduisit ou supprima les traitements.

Aussi, dès les premiers jours de 1648, Paris était-il mûr pour la guerre civile. Les bourgeois se munissaient d'armes. Les engagistes contraints au rachat résistaient par la force. On tirait des coups de fusil dans la rue Saint-Denis. Il soufflait dans la capitale comme un vent de révolution venu de l'étranger. On répétait les noms de Masaniello et d'Annese, qui venaient de soulever la ville de Naples. L'exemple des Anglais, qui avaient

1. Effectivement, dans le courant de 1647, le gouvernement s'empara sans façon de tous les octrois municipaux, laissant les villes libres de les doubler pour remplacer les revenus qu'il leur enlevait.

coupé la tête à des ministres et qui s'apprêtaient à la couper à leur roi, n'était pas sans contribuer à la surexcitation des esprits.

Le 15 janvier 1648, la reine mère mena le roi tenir un troisième lit de justice pour faire vérifier de nouveaux édits de finance, en vertu desquels l'équivalent du tarif et le rachat des droits par les engagistes étaient maintenus, le droit de franchise exigé plusieurs années d'avance et douze nouvelles charges de maîtres des requêtes créées (ce qui allait diminuer la valeur vénale des anciennes). Anne d'Autriche entendit cette fois un langage dont la hardiesse eût dû la faire réfléchir. L'avocat général Omer Talon, obligé de requérir l'enregistrement, ne le fit pas sans adresser à la reine une harangue dont chaque mot était la condamnation de son gouvernement. Il lui déclara fermement que le roi n'avait commandement que *sur des hommes de cœur et non sur des forçats* et lui représenta la misère publique dans les termes les plus pathétiques : ses plaintes n'émurent point la reine. Mais elles encouragèrent le Parlement, qui, dès le lendemain, se mit à examiner les derniers édits comme s'ils n'eussent pas été enregistrés et en vint bientôt à les modifier par de simples arrêts. La régente le somma de faire connaître nettement s'il croyait avoir le droit de limiter ainsi la puissance royale (17 février). Sans lui manquer de respect, il ne lui répondit que par des faux-fuyants (3 mars), continua ses délibérations et lui présenta peu après des remontrances d'une extrême vivacité. Anne d'Autriche, ignorante et tenace, était brave, au dire de Mazarin, comme un soldat qui ne voit pas le danger. Elle déclara qu'elle ne céderait pas. Puis les exactions se multiplièrent. Le surintendant des finances [1] en arriva à suspendre pour une année entière le paiement des rentes et à priver entièrement de leurs gages des milliers d'*officiers*, c'est-à-dire de fonctionnaires propriétaires de leurs charges. Il publia enfin un édit par lequel le bail de la *Paulette*, arrivé à son terme, était renouvelé comme d'ordinaire pour neuf ans, mais moyennant l'abandon de quatre années de gages par les intéressés; il exemptait de cette retenue les membres du Parlement.

1. Particelli d'Émery portait ce titre depuis le mois de juillet 1647.

L'Arrêt d'union et la Chambre Saint-Louis. — Mais cette finesse ne suffisait pas pour le regagner. En effet le Parlement ne se borna pas à bien accueillir les réclamations de la Cour des aides, de la Chambre des comptes et du Grand-Conseil contre le dernier édit; il déclara vouloir faire cause commune avec eux et rendit, le 13 mai 1648, l'*Arrêt d'union*, en vertu duquel les députés des quatre cours souveraines devaient se réunir au Palais, dans la Chambre de Saint-Louis, pour conférer de leurs intérêts et de leurs droits.

A cette déclaration de guerre le gouvernement répondit en supprimant purement et simplement la Paulette (18 mai) : ce qui était accroître les mécontentements, car on enlevait à la magistrature cette hérédité qui faisait sa puissance et son audace. Puis il fit arrêter et conduire en exil plusieurs magistrats (mai-juin). L'agitation ne fit plus que croître. La Fronde commençait; et ce n'était pas un « jeu d'enfants », comme la reine et son entourage affectaient de le dire en riant : c'était déjà presque la guerre civile. Le duc de Beaufort, le futur *roi des Halles*, qui devait y prendre une part si bruyante, venait de s'évader de Vincennes. La reine eut beau casser l'*Arrêt d'union* : le Parlement le renouvela (15 juin). Elle voulut en faire arracher la minute des registres du Palais ; le secrétaire d'État Guénégaud, chargé de cette commission, faillit être massacré.

Mazarin consentit à des pourparlers, à la suite desquels les cours souveraines furent enfin autorisées à exécuter l'Arrêt d'union (30 juin).

L'assemblée de la Chambre de Saint-Louis se mit à l'œuvre et en quelques jours élabora un programme de réformes qui, sans faire appel à la représentation nationale, substituait nettement la monarchie constitutionnelle à la royauté absolue. Les délégués des cours souveraines demandèrent en effet que désormais les impôts ne fussent plus levés qu'en vertu d'édits *dûment et librement enregistrés ;* que les émissions de rentes, les créations d'offices, les marchés et adjudications de l'État, les remboursements, fussent soumis au même contrôle; qu'une chambre de justice fût instituée pour la poursuite des malversateurs ; que les tailles fussent remises en régie et réduites

d'un quart; que le paiement des gages des officiers et celui des rentes fussent repris dans la mesure du possible; que celui des prêts usuraires faits à l'État fût au contraire suspendu; que les acquits au comptant fussent supprimés ou réduits au moindre chiffre possible ; que les monopoles fussent abolis; que l'introduction en France des lainages, des soieries et autres produits d'Angleterre, de Hollande, d'Italie, d'Espagne, etc., fût interdite; que les intendants, agents avérés de l'absolutisme, fussent révoqués; que toute commission extraordinaire et extra-légale fût également annulée; enfin que la liberté individuelle fût garantie et qu'aucun sujet du roi ne pût être détenu plus de vingt-quatre heures sans être livré à ses juges naturels.

Le gouvernement demanda qu'on lui laissât aux yeux du public le mérite d'édicter des réformes qui, en réalité, lui étaient imposées; et bientôt, du 11 au 18 juillet, il décréta l'abolition des intendances [1], la création d'une chambre de justice, la nécessité de la vérification pour les nouveaux impôts, la remise d'un huitième de la taille, etc. Mais ces sacrifices ne furent pas jugés suffisants. La reine, exaspérée, consentit cependant à dissimuler encore. Un lit de justice fut tenu le 31 juillet. Le gouvernement confirma ses précédentes concessions, renonça au toisé, à la taxe sur les aisés, accorda les garanties pour les adjudications, les fermes, etc., promit la remise d'un quart des tailles, mais seulement à partir de 1649, et fit espérer aux officiers dépouillés un quart, puis la moitié de leurs gages pour 1649 et 1650.

Le Parlement persista dans ses réclamations. Outre qu'on ne lui donnait satisfaction complète sur aucun point, les deux questions auxquelles il attachait le plus d'importance restaient sans solution : le gouvernement n'admettait de contrôle que pour les créations d'impôts *à venir*; il restait muet sur les garanties demandées pour la liberté individuelle.

Les Barricades. — De nouvelles remontrances furent préparées. La régente et Mazarin résolurent de frapper un grand coup. Condé venait de gagner sur les Espagnols la grande bataille de Lens (20 août). La reine et son ministre crurent que

1. Sauf cependant dans les provinces de Picardie, Champagne, Lyonnais, Bourgogne, Provence et Languedoc.

l'effet moral produit par cette nouvelle leur permettrait de reprendre l'avantage à l'intérieur par un acte violent d'autorité. Donc, le 26 août, à la sortie d'un *Te Deum* chanté à Notre-Dame, la reine ordonna d'arrêter plusieurs des membres du Parlement qui s'étaient le plus signalés dans les derniers temps par leur opposition au ministère. Le plus populaire était le vieux et honnête Broussel, dont l'enlèvement provoqua dans Paris un mouvement redoutable. La foule s'attroupa autour du Palais-Royal. Vainement Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris, très désireux de jouer un rôle, offrit à la reine sa médiation. Elle ne voulut rien entendre et se moqua de lui. Ce que voyant, l'ambitieux prélat, qui avait à ce moment une énorme influence sur le peuple de Paris, se donna le plaisir d'organiser l'insurrection qui n'était qu'ébauchée. Le lendemain, 27 août, douze cents barricades s'élevèrent dans les rues de la capitale. La reine et son ministre se trouvèrent bloqués dans le Palais-Royal. Le Parlement, qui était venu en corps lui réclamer les prisonniers, n'ayant obtenu de la régente d'abord que des invectives, puis que des promesses évasives, fut renvoyé vers elle par le peuple, qui ne voulait plus attendre. Anne d'Autriche dut capituler, la rage dans le cœur. Broussel rentra triomphalement à Paris (28 août) et, peu après (3 septembre), le Parlement vint lire à la reine les remontrances qu'il lui avait annoncées.

Déclaration de Saint-Germain. — Le cardinal dut conseiller à la régente de dissimuler sa colère, pour mieux préparer sa revanche. Il appela de Flandre à son secours le vainqueur de Lens. Le 13 septembre, la reine et ses enfants, avec le premier ministre, quittèrent Paris et se retirèrent à Rueil. Le 20, Condé les rejoignit.

Tout dépendait du parti que prendrait ce prince. Il n'aimait ni le peuple ni Mazarin. Son ambition, son orgueil naturels et le sentiment qu'il était devenu un homme nécessaire lui inspirèrent le désir de se poser en médiateur — ou en arbitre — entre les deux partis. Si tout d'abord il accueillit avec une hauteur insultante l'arrêt du 22 septembre, par lequel le Parlement sommait la régente de ramener le roi à Paris et les princes de

venir prendre leur place dans la *Grand'Chambre*, il ne parut s'émouvoir beaucoup ni de celui du 23, qui prescrivait la mise en état de défense de la ville de Paris, ni des menaces de proscription dont Mazarin commençait à être l'objet en sa qualité d'étranger [1]. Le cardinal comprit qu'avant tout il fallait vivre. Il se fit de plus en plus petit, recommanda en secret à la reine de dire du mal de lui publiquement, puis la fit consentir à des conférences, d'où il se laissa exclure et où Condé et Gaston d'Orléans se donnèrent le plaisir de conclure un accommodement qui semblait être pour lui la plus humiliante défaite.

Tandis que les plénipotentiaires de la France signaient à Münster la glorieuse paix de Westphalie, les commissaires royaux et les parlementaires arrachèrent à la royauté une déclaration solennelle, qui, sauf quelques réserves [2], reproduisait dans son ensemble le programme de la Chambre Saint-Louis (22-24 octobre). Ainsi la royauté, après une si courte lutte, paraissait s'avouer complètement vaincue. L'oligarchie de robe triomphait. Le peuple applaudissait. La Fronde, à peine commencée, semblait finie. On n'en était qu'au prélude.

II. — La Fronde.

La Fronde parlementaire. — L'Espagne n'avait pas encore voulu faire la paix avec la France. Il eût été facile à la régente de l'y contraindre, après l'édit de Saint-Germain. Mais il eût fallu pour cela qu'elle fût résolue à le respecter. A cette condition, en effet, la tranquillité n'eût sans doute pas été troublée de longtemps, et la reine, pouvant porter aux Pays-Bas les troupes qu'elle avait jusqu'alors employées en Allemagne, eût bientôt mis la cour de Madrid dans l'impossibilité de continuer la lutte. Or Anne et Mazarin ne songeaient à ce moment

1. On agitait au Parlement la remise en vigueur d'un arrêt de 1617 qui interdisait le ministère à tout étranger, sous peine de mort.
2. Par exemple au sujet de la liberté individuelle, qui n'était garantie qu'en termes équivoques.

qu'à se venger et à reprendre leurs concessions. S'ils dissimulaient, c'était pour faire approcher des troupes de la capitale; c'était aussi pour s'assurer à l'avance le concours du duc d'Orléans et du prince de Condé [1], qui leur était indispensable.

Cela fait, la cour ne craignit plus de provoquer par de nouvelles exactions le Parlement (décembre 1648-janvier 1649). Puis, tout à coup, dans la nuit du 5 au 6 janvier, elle quitta Paris et se retira à Saint-Germain. Le lendemain, le Parlement reçut l'ordre de se transporter à Montargis. La députation qu'il envoya à Saint-Germain ne fut pas reçue.

Anne d'Autriche voulait la guerre. Le Parlement l'accepta. Pendant que Condé disposait ses régiments autour de la ville pour l'affamer, les quatre cours se mettaient d'accord avec le prévôt des marchands et les échevins, prenaient d'énergiques mesures de défense, votaient un million pour lever des troupes, mettaient les compagnies bourgeoises sur le pied de guerre, exigeaient de chaque maison un cavalier ou un fantassin, enfin s'emparaient de la Bastille (8-13 janvier).

Les magistrats se hâtèrent trop d'accepter l'alliance des seigneurs mécontents. Leur cause n'avait rien à gagner en s'unissant à celle des ambitieux et des brouillons qui, tant de fois déjà, sous le prétexte de la religion ou du bien public, avaient troublé le royaume. Mais les noms de Conti, Beaufort, Gondi, Longueville, Bouillon, La Rochefoucauld, Elbeuf, fascinèrent les bourgeois [2]. On s'estima trop heureux d'avoir des princes pour généraux. L'audace des pamphlétaires qui, chaque jour, couvraient de honte et de ridicule la régente et son ministre, alla si loin que le Parlement essaya, mais vainement, de la réprimer.

Bientôt Paris invita la province à se joindre à lui pour la revendication des libertés publiques (18 janvier). La régente répondit en transférant aux présidiaux la juridiction souveraine du Parlement et en convoquant les États généraux pour le

1. Condé se fit donner, en décembre 1648, les seigneuries et places fortes de Stenay, puis Jametz et Clermont-en-Argonne. A ce prix, il promit à la cour un appui qu'il comptait lui faire payer bien cher encore après la victoire.

2. Il faut citer aussi certaines grandes dames, comme les duchesses de Longueville et de Chevreuse, qui, de près ou de loin, attisèrent de leur mieux la guerre civile.

15 mars. Mais presque nulle part les tribunaux inférieurs n'osèrent exercer les attributions nouvelles dont on les dotait provisoirement, et la nation ne prit pas au sérieux cette promesse de la consulter. Le ministère eut beau renouveler ses sommations aux Parisiens (2 février); Condé eut beau prendre d'assaut le village de Charenton et gêner les arrivages (8 février) : les Frondeurs tinrent bon. Le Parlement refusa de recevoir un héraut qui venait de la part de la reine (10 février).

A ce moment, l'Espagne expédiait à Paris un agent que le coadjuteur et les princes ne craignirent pas de recevoir et d'écouter. Déjà les parlements d'Aix et de Rouen avaient fait leur jonction avec celui de Paris (janvier). La Provence, la Picardie, la Normandie étaient en feu. La Guyenne et le Languedoc commençaient à remuer. Le Poitou était agité par le duc de la Trémoille, qui se faisait fort de soulever en quelques semaines toutes les provinces de l'Ouest.

Paix de Rueil. — Pourtant des négociations ne tardèrent pas à s'ouvrir entre les deux partis (22 février). Si le cardinal commençait à prendre peur, le Parlement commençait à regretter d'avoir accepté le concours de princes et de grands seigneurs qui se montraient disposés à tout, même à la trahison, pour atteindre l'objet de leurs convoitises. Les émissaires de Gondi et des Bouillon s'efforçaient de soulever contre le gouvernement les armées françaises alors engagées contre l'étranger. Turenne essayait d'entraîner ses troupes sur le chemin de Paris [1]. Les princes ne rougissaient pas de conclure avec l'Espagne un traité secret. Le patriotisme des cours souveraines s'indigna à la pensée de ce honteux compromis. Mathieu Molé, qui dirigeait les pourparlers avec les représentants de la régente, prit sur lui de signer la paix de Rueil (11 mars). La fureur du peuple et des seigneurs ne troubla pas cette âme stoïque. Les calculs de l'aristocratie frondeuse furent dévoilés. Le Parlement, entièrement détrompé sur les sentiments et la

1. Turenne était frère cadet du duc de Bouillon qui, à la suite de nombreux complots contre Richelieu, avait perdu sa principauté de Sedan et qui s'était jeté dans la Fronde pour la recouvrer. — Il commandait depuis 1643 l'armée d'Allemagne. Ses soldats refusèrent de le suivre et se révoltèrent. Il fut obligé de s'enfuir en Hollande, d'où il revint en France après la paix de Rueil (juin 1649).

conduite de ses anciens alliés, admit en principe l'accommodement conclu par Molé (15 mars). Il ne resta plus aux grands qu'à traiter de leur côté avec la reine mère et à vendre le plus cher possible leur soumission. C'est ce qu'ils firent, et l'acte qui rétablissait la paix, à peu près sur la base de l'édit de Saint-Germain, fut reconnu et enregistré au Parlement le 1er avril 1649.

En province, la guerre civile avait particulièrement agité la Normandie [1], la Provence et l'Anjou, dont la capitale venait de se donner à La Trémoille. Le calme fut pour un temps rétabli partout. Mazarin put s'occuper de la guerre étrangère. L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas espagnols, s'était avancé jusqu'en Champagne et en Picardie. Il recula, mais nous enleva plusieurs places, comme Saint-Venant et Ypres (avril-mai); les troupes françaises échouèrent au siège de Cambrai (juillet). D'autre part, en Italie, notre allié le duc de Modène nous abandonnait, et nous devions évacuer le pays de Crémone. En Catalogne les Espagnols regagnaient du terrain. Le gouvernement français pouvait d'autant moins reprendre l'avantage qu'il se trouvait alors dans une pénurie profonde. Beaucoup d'impôts avaient été abolis. Depuis la suppression des intendants, l'autorité royale était méprisée. On n'obéissait plus et surtout on ne payait plus. Les troubles recommencèrent, sur plusieurs points, avant la fin de 1649. En juillet et août, la guerre éclata de nouveau en Provence, entre le comte d'Alais, gouverneur, et le parlement d'Aix, soutenu par les principales villes de cette province. On y mit ordre tant bien que mal. Il fut moins aisé de pacifier la Guyenne, où la ville et le parlement de Bordeaux avaient à la même époque repris les armes contre le duc d'Épernon. Ce gouverneur dut fuir, revint, mit sa province à feu et à sang, mais ne put empêcher les Bordelais de s'emparer du Château-Trompette, qu'ils démolirent (octobre). Il fallut leur accorder gain de cause (décembre).

Démêlés de Condé et de Mazarin. — Ces tribulations n'étaient rien auprès de celles que Mazarin eut à souffrir à Paris, au lendemain même de la paix de Rueil. Elles lui

1. Sous le duc de Longueville, qui en était gouverneur et que le comte d'Harcourt avait combattu au nom de la Régente.

vinrent de ses alliés de la veille et particulièrement de M. le Prince. Condé n'avait pris parti contre la Fronde que dans l'espoir secret de supplanter le cardinal Mazarin. Toujours au premier plan pendant la guerre et les négociations de Rueil, il s'était vite habitué au rôle de maire du palais. Il lui parut dur d'y renoncer quand le souple Italien eut repris sa place dans l'État. Il était excité contre le ministre par sa sœur, la duchesse de Longueville. A son exemple et pour lui plaire, les *petits-maîtres*, dont il faisait sa société habituelle, traitèrent le favori d'Anne d'Autriche avec la dernière insolence. Jaloux de la faveur des Vendôme, ses ennemis, dont Mazarin se rapprochait visiblement [1], Condé refusa le commandement de l'armée des Pays-Bas, se retira en Bourgogne, bouda, puis ne reparut à la cour (septembre) que pour rompre brutalement avec le cardinal. Mazarin, n'étant pas prêt encore à se venger, s'engagea humblement, par un pacte secret (2 octobre), à ne rien faire dans le gouvernement sans le contrôle ou sans la permission de Condé. Celui-ci poussa l'audace jusqu'à vouloir imposer à la reine un amant de son choix, qui eût évincé Mazarin. C'était un de ses *petits-maîtres*, le marquis de Jarzé, qui, poussé par le prince, n'hésita pas à risquer une déclaration. La reine le chassa. Condé exigea qu'elle le reçût de nouveau.

Arrestation des princes : la Fronde princière. — A partir de ce moment (fin de novembre 1649), elle voua au prince une haine implacable. Ce dernier, se sentant menacé, fit hardiment ses préparatifs de guerre. D'autre part, Mazarin travaillait activement à le perdre. Il parvint à le brouiller avec le parlement de Paris, surtout avec les anciens chefs de la Fronde, Beaufort, Gondi, etc., se rapprocha de ces derniers (décembre-janvier) ainsi que du duc d'Orléans. Le prince ne tarda pas à tomber dans les pièges de son adversaire. Le 18 janvier 1650, il était arrêté au Palais-Royal, ainsi que son frère Conti et son beau-frère Longueville; et tous les trois, conduits à Vincennes (plus tard à Marcoussis, puis au Havre), allaient demeurer longtemps prisonniers.

1. Il négociait alors le mariage d'une de ses nièces avec le duc de Mercœur, fils aîné du duc de Vendôme.

Ce coup d'État ne causa pas de mécontentement à Paris, où Condé n'était pas aimé. Mais il fit renaître la guerre civile dans plusieurs provinces. La duchesse de Longueville gagna la Normandie, qu'elle s'efforça de soulever. Elle n'y réussit pas. De là elle se rendit en Hollande, puis à Stenay, place forte appartenant à M. le Prince, où elle retrouva Turenne, qui était un de ses adorateurs et qui, pour lui complaire, trahit pour la seconde fois et conclut, en avril, un traité d'alliance avec l'Espagne. Le duc de Bouillon partit dès la fin de janvier pour aller agiter le Limousin et la Guyenne. Tavannes se rendit en Bourgogne, où il se mit en révolte au nom des princes. Enfin le duc de La Rochefoucauld, après avoir accompagné M[me] de Longueville en Normandie, alla lever des troupes dans l'Angoumois, dans le Poitou, et se porta au secours de Saumur, qui était assiégé par les troupes royales.

Campagnes de Mazarin contre les rebelles et contre les Espagnols. — Mazarin commença par aller pacifier la Normandie, ce qui ne demanda guère que trois semaines (février 1650). Cela fait, au mois de mars, il emmena la cour en Bourgogne. Bellegarde [1], quartier général des rebelles commandés par Tavannes, se rendit au bout de quelques jours. En avril, Saumur était repris au nom du roi par le comte de Comminges. La Rochefoucauld dut rétrograder et alla joindre ses troupes à celles de Bouillon dans le Limousin

La cour rentra à Paris le 2 mai et, peu après, lança contre les chefs de la Fronde princière une déclaration de lèse-majesté. Le Parlement ne fit rien pour soutenir les rebelles.

A ce moment l'archiduc Léopold entrait en campagne avec Turenne. En juin, les Espagnols enlevaient la place du Catelet. Ils investirent ensuite celle de Guise. Mazarin la fit débloquer par du Plessis-Praslin (2 juillet). Les nouvelles alarmantes, qui lui vinrent alors du Sud-Ouest, l'obligèrent à se détourner pour un temps assez long des Pays-Bas.

La princesse de Condé, tenue en surveillance à Chantilly, s'était évadée de ce château, avec son jeune fils le duc d'En-

1. Cette ville, située dans le département de la Côte-d'Or, a repris depuis longtemps son ancien nom de Seurre.

ghien. Elle avait gagné Montrond en Berry et de là, le 14 mai, était partie pour aller rejoindre dans le Limousin Bouillon et La Rochefoucauld, qui l'avaient menée à Bordeaux. Accueillie avec enthousiasme dans cette ville, qui n'attendait depuis plusieurs mois qu'un signal pour reprendre les armes, elle y avait institué un véritable gouvernement, qui s'était bientôt étendu sur une grande partie de la Guyenne. Ce nouveau soulèvement du Sud-Ouest obligea Mazarin de modifier encore une fois ses plans. Il lui fallut former une nouvelle armée et se diriger vers Bordeaux (4 juillet). Il emmena, comme d'habitude, la reine mère et le jeune roi, dont il ne voulait pas se séparer, car ils étaient sa sauvegarde. Mais il lui fallut laisser à Paris, avec les pouvoirs les plus étendus, le duc d'Orléans, dont la fidélité n'était pour lui qu'une garantie douteuse.

Dès le 1er août la cour était à Libourne. Ce qui s'était passé à Paris l'année précédente se reproduisit à Bordeaux en 1650. Le parlement de cette ville recula devant l'alliance espagnole, que recherchaient les princes. La populace, soldée et fanatisée par ces derniers, voulut l'entraîner de force. La bourgeoisie résista. Des troubles graves résultèrent de ces dissentiments. Les troupes royales, commandées par La Meilleraye, attaquèrent vivement la place et ravagèrent les alentours. Bref, après six semaines d'hostilités, on négocia. La paix fut faite à la fin de septembre. La princesse de Condé, La Rochefoucauld, Bouillon, quittèrent Bordeaux, dont les troupes royales reprirent possession (octobre). Mazarin eût bien voulu, après ce succès, se rendre en Provence, où le comte d'Alais, parent de Condé, s'agitait depuis plusieurs mois. Il lui fallut en hâte retourner à Paris.

Pour se débarrasser de Condé, le cardinal avait dû faire des concessions exorbitantes aux chefs de la vieille Fronde. Il lui avait fallu laisser rentrer au conseil Châteauneuf. Ce dernier n'avait pas tardé à détacher de lui Gaston d'Orléans, qu'excitaient sans relâche contre le cardinal Mme de Chevreuse et le coadjuteur, sans parler d'Anne de Gonzague (la Palatine). Paul de Gondi, dont Mazarin refusait maintenant de soutenir la candidature au cardinalat après lui avoir fait espérer son appui,

s'était déclaré contre lui. Le Parlement recommençait à manifester sa malveillance pour le premier ministre.

Le cardinal, qui, d'ordinaire, calculait juste, se trompa sur la puissance et la cohésion de ses ennemis. Il crut qu'il lui serait encore facile de les amuser de fausses promesses et de les tenir divisés. Il espéra les intimider par un grand succès militaire sur les Espagnols. Pendant la campagne de Guyenne, l'ennemi, sous la direction de Turenne, avait entamé le territoire français. Vervins, Réthel, Château-Porcien, Fismes, etc., étaient tombés en son pouvoir. On avait craint un moment que les Espagnols n'arrivassent jusqu'à Paris. Ils reculèrent à la nouvelle de la pacification de Bordeaux. Le cardinal résolut de les poursuivre et alla, dans les premiers jours de décembre, rejoindre le maréchal du Plessis-Praslin, qui, en peu de temps, leur reprit Réthel et fit éprouver à Turenne non loin de cette ville une telle défaite que, pour plusieurs mois, l'ennemi fut hors d'état de reprendre l'offensive (15 décembre).

Union des deux Frondes. — Ce triomphe venait trop tard pour sauver le ministère. Gondi et ses amis étaient maîtres de Paris. Le Parlement, requis par la princesse de Condé, paraissait disposé à réclamer la mise en liberté des princes. De toutes parts, on demandait le bannissement de Mazarin. Les hommes de 1649 (Gondi, Beaufort, etc.) tenaient maintenant le duc d'Orléans. Un traité secret conclu entre eux et les agents des princes prisonniers compléta la coalition des deux Frondes [1]. Le Parlement ne tarda pas à ouvrir le feu contre le ministère. Les Enquêtes demandèrent à grands cris la mise en liberté de Condé et l'expulsion des étrangers. Le public applaudit. Les pamphlets contre *Madame Anne* et *le Mazarin* recommencèrent à courir. La régente résista plus d'un mois. Mais l'émeute grondait de toutes parts autour d'elle. Un mot imprudent du premier ministre, qui compara le parlement de Paris à celui d'Angleterre, provoqua l'explosion (1er février).

1. Ce traité était virtuellement conclu dès la fin de décembre 1650. Il ne le fut formellement qu'à la fin de janvier 1651. Il stipulait non seulement que les princes recouvreraient leur liberté, leurs dignités, leurs honneurs, mais que Mazarin serait exilé, que Châteauneuf deviendrait premier ministre, que Mlle de Chevreuse épouserait le prince de Conti, etc., etc.

La cour souveraine signifia son ultimatum à la reine : liberté des princes, renvoi du cardinal. Le programme était court, mais fort net. Anne d'Autriche voulut atermoyer (5 février); dès le lendemain le Parlement la déposa, pour ainsi dire, en ne reconnaissant plus, en fait, d'autre autorité que celle du duc d'Orléans, lieutenant général du royaume. Enfin le 7 février il exigea d'elle une déclaration formelle excluant du pouvoir « tous étrangers ou autres qui auront serment à d'autres princes que le roi »[1].

Premier exil de Mazarin. — Mazarin avait fui dès la veille. Il espérait que la reine le suivrait, enlèverait le roi comme en 1649. Elle y était en effet résolue. Mais son projet était connu des chefs de la coalition. Le peuple soulevé vint faire la garde autour du Palais-Royal et voulut qu'on lui montrât le jeune Louis XIV endormi (9-10 février). En même temps la cour souveraine portait contre le cardinal un arrêt de bannissement, lui enjoignant de sortir du royaume sous quinze jours, avec tous les siens (8 février). Les princes étaient remis en liberté par ordonnance royale (11 février). Ils rentrèrent triomphalement à Paris, pendant que le ministre déchu, qui était allé lui-même au Havre leur ouvrir la porte de leur prison, se retirait en Allemagne, aux applaudissements de toute la France (février-mars 1651).

Du fond de son exil, il ne cessa pas de régner sur Anne d'Autriche, qui, après comme avant, ne se conduisit que d'après ses avis. Bientôt la coalition qui l'avait renversé se divisa. Trois ou quatre partis se formèrent qui, dès le mois de mars, furent près d'en venir aux mains. La déclaration du 7 février écartait du pouvoir les cardinaux, même les simples prélats. Gondi était atteint par cette mesure. Il protesta violemment; derrière lui marchait tout le clergé, qui tenait alors son assemblée quinquennale. Le Parlement se brouilla dans le même temps avec la noblesse, qui, réunie à Paris, au nombre de plusieurs centaines de seigneurs, délibérait non plus seulement sur la prison des princes ou le renvoi de Mazarin, mais sur la réforme

1. Ceci s'appliquait aux cardinaux, liés au pape par un serment particulier.

de l'État. La vieille caste féodale, fort jalouse de l'aristocratie de robe, en vint à réclamer à grands cris les États généraux (mars 1651). Pour faire échec à la magistrature, les grands n'hésitaient pas à faire appel aux passions populaires, qui pouvaient emporter la monarchie. Mazarin jugea sans doute que les États seraient moins dangereux que le Parlement. Il fit un signe, et la régente en accorda la convocation (1[er] mars). La reine et le ministre se réservaient de jouer la nation comme les magistrats et de faire annuler la convocation par le jeune roi, qui allait atteindre sa majorité le 5 septembre[1].

Le duc d'Orléans et le prince de Condé étaient restés quelque temps indécis entre les partis. L'alliance du dernier surtout parut indispensable dans le moment au cardinal et à la régente. Condé, recherché par eux, se vendit cher, mais enfin se vendit. On lui promit la Guyenne pour lui, la Provence pour son frère, Blaye et la lieutenance de la Guyenne pour La Rochefoucauld, l'Auvergne pour le duc de Nemours et bien d'autres choses encore. Le prince employa son crédit à maintenir au pouvoir les créatures de Mazarin et ne tarda pas à rompre ouvertement avec Gondi, ainsi qu'avec M[me] de Chevreuse (mars-avril). Il paraissait tout-puissant. Au fond Mazarin le jouait encore.

Révolte de Condé. — Quand le prince fut brouillé avec le coadjuteur, la régente refusa d'exécuter la plupart des promesses dont elle avait usé pour le séduire (avril-mai 1651) et tendit la main à Gondi. Ce prélat cabala dès lors avec la reine contre Condé, parla de l'arrêter, peut-être de le tuer. Le prince, inquiet, quitta Paris (5-6 juillet), dit bien haut qu'il n'y pouvait plus rester sans danger et se mit à négocier avec l'Espagne. La reine acheva de gagner les anciens frondeurs en renvoyant — ostensiblement — Le Tellier, Servien, de Lionne, anciennes créatures de Mazarin, et en écartant — mais sérieusement — Chavigny, protégé de Condé et depuis peu rentré au Conseil. Puis elle accusa solennellement Condé d'intelligence avec l'ennemi (août). En vain le prince protesta, vint au Parlement,

1. De fait, les États généraux ne se réunirent pas. Les élections eurent lieu, les cahiers furent rédigés, mais les événements, qui se pressèrent dans cette année 1651, firent avorter la consultation du pays.

y amena des amis en armes, menaça le coadjuteur qui lui tint tête hardiment. Le vainqueur de Rocroy et de Lens, soupçonné de trahison, ne pouvait plus entraîner dans son parti Paris ni le Parlement. Il le comprit mais il aggrava sa faute en se jetant ouvertement dans les bras de l'étranger. Pendant que Louis XIV, déclaré majeur, l'appelait auprès de lui et qu'Anne d'Autriche affectait de proclamer bien haut son innocence pour ne lui laisser aucun prétexte de rébellion (4 septembre), on apprit bientôt que Condé avait quitté Chantilly, qu'il avait paru dans le Berry, enfin qu'il était allé soulever la Guyenne et qu'il y appelait des troupes espagnoles (septembre-octobre).

La guerre étrangère et la guerre civile en 1651. — La révolte de Condé mit Anne d'Autriche dans un cruel embarras. Éloignée de Mazarin, la reine se voyait suspectée à Paris par les anciens Frondeurs et le Parlement, qui avaient bien voulu la seconder contre M. le Prince, mais qui lui reprochaient d'être restée en correspondance avec son favori. La guerre étrangère prenait de nouveau une tournure défavorable à la France. Au nord, les Espagnols reprenaient Bergues, Furnes et d'autres places. En Catalogne, ils assiégeaient Barcelone. Marsin, créature de Condé, chargé de défendre cette place, abandonnait son poste, rentrait en France avec une partie de ses troupes et venait joindre à Bordeaux le chef de la révolte. Le duc de Nemours, à la tête des vieux régiments de M. le Prince, faisait sa jonction avec les étrangers à Stenay; il fallait s'attendre à le voir marcher sous peu vers l'Ile-de-France. En Provence, à l'instigation du comte d'Alais, un parti se prononçait pour Condé, dont les intérêts étaient également défendus par plusieurs grands seigneurs en Bourgogne et dans le Berry. En Anjou, le duc de Rohan exploitait le mécontentement populaire et se mettait aussi en révolte. Condé, maître de Bordeaux, livrait aux troupes espagnoles la place de Talmont, puis celle de Bourg. Secondé par Conti, La Rochefoucauld, Mme de Longueville, il négociait, sans cesser de se battre, s'étendait sur la Charente, donnait la main au comte du Doignon, autre rebelle, qui tenait Brouage, l'Aunis, La Rochelle. Il menaçait déjà le bassin de la Loire.

Il fallait avant tout arrêter Condé. La reine le comprit et se décida à partir, au commencement d'octobre, pour le Berry et la Guyenne. Quant aux rebelles de la Champagne, elle se proposait de les contenir en faisant rentrer en France, à la tête d'une armée, Mazarin, qui, à ce moment même, quittait Bruhl pour se rapprocher de notre frontière. Il est vrai qu'elle s'exposait, en le rappelant, à voir Paris et une partie de la France prendre les armes. Mais il s'agissait d'abord de pourvoir aux dangers présents.

Elle dut laisser à Paris, comme en 1650, le duc d'Orléans. Elle y laissait aussi Paul de Gondi, dont elle venait enfin de poser officiellement la candidature au cardinalat en cour de Rome et qui ne devait user de son influence sur Monsieur que pour le détourner d'une alliance avec Condé.

Pendant que Mazarin hâtait ses préparatifs, la cour se dirigea vers Bourges, qu'elle soumit en quelques jours. Une déclaration de lèse-majesté fut lancée contre M. le Prince et ses fauteurs (8 octobre). Puis, pendant que le comte d'Harcourt, à la tête des troupes royales, reprenait La Rochelle et refoulait Condé des bords de la Charente à ceux de la Dordogne et de la Garonne, Anne d'Autriche fixa sa résidence à Poitiers et rappela dans le Conseil ceux des amis de Mazarin qu'elle avait été contrainte de renvoyer (par exemple Le Tellier et Servien). De Poitiers elle pouvait non seulement rester en communication avec d'Harcourt, mais surveiller le duc de Rohan, qui, soutenu par la population, ne tarda pas à se mettre en révolte ouverte (janvier 1652).

Retour de Mazarin. — Cette nouvelle prise d'armes eût rendu fort critique la situation d'Anne d'Autriche si, à ce moment même, Mazarin ne fût enfin arrivé à son secours. Précédé de plusieurs milliers de mercenaires allemands et polonais enrôlés à son service, parés de ses couleurs et qui n'avaient à cœur que de le servir pour son argent (non sans piller le pays sur leur passage), il avait franchi la frontière le 24 décembre 1651. Le maréchal d'Hocquincourt, qui commandait son armée, lui fraya passage à travers les provinces de l'Est et du Centre. Le 28 janvier, il entrait à Poitiers, où la reine

lui fit une réception triomphale. Il reprit immédiatement sa place au Conseil et redevint à la face de la France ce qu'il n'avait pas cessé d'être en secret : le chef du ministère.

Aussitôt plusieurs parlements protestèrent contre son rappel. Celui de Paris le déclara coupable de lèse-majesté, perturbateur du repos public et mit sa tête à prix (29 décembre). D'autre part, il suspendit l'effet légal de la déclaration royale portée contre Condé. Ce n'est pas qu'il voulût faire alliance avec ce dernier : Paul de Gondi l'en détournait de toutes ses forces. Ce prélat faisait aussi de son mieux pour empêcher Gaston d'Orléans de conclure avec M. le Prince l'alliance à laquelle il était convié par Chavigny. Il eût voulu former un tiers parti, capable d'écarter du pouvoir à la fois Mazarin et Condé, et grâce auquel il espérait s'emparer lui-même du ministère. Mais ni le Parlement ni Gaston ne le secondèrent. La cour souveraine, tout en continuant à témoigner une vive hostilité au cardinal, refusa, par scrupule de légalité [1], d'ordonner des levées de troupes contre lui. Quant à Gaston, ne pouvant obtenir de concours efficace du Parlement contre Mazarin, il finit par céder aux suggestions de Chavigny et signa, le 24 janvier, le traité d'union que M. le Prince lui avait fait proposer. Il rappela ses régiments de l'armée de Flandre et en forma un corps dont Beaufort prit le commandement. Ce dernier franchit la Seine dès le mois de février. Derrière lui venait Nemours, qui s'avançait vers la Loire avec des contingents à moitié espagnols. Si ces deux chefs se portaient ensemble sur Angers, ils pouvaient écraser l'armée royale ou lui barrer le chemin de Paris.

Campagne de la Loire (1652). — Dans ces conjonctures, Mazarin représenta à la reine que, Condé étant pour le moment tenu en échec dans le Midi, il n'y avait pas d'imprudence à s'éloigner de lui; qu'il y en aurait au contraire à laisser Rohan se fortifier et Beaufort, secondé par Nemours, s'emparer avec lui de la ligne de la Loire : donc, tandis que ces deux généraux étaient encore loin, il fallait se hâter d'étouffer

1. Le roi était maintenant majeur et il venait d'annuler l'arrêt du 29 décembre qui proscrivait Mazarin.

la révolte de l'Anjou. Il achetait, à force de promesses, les services de Bouillon et de Turenne, naguère encore rebelles.

L'épée de Turenne surtout allait lui être précieuse. Le cardinal engagea la reine à l'employer tout d'abord sur la Loire, pour arrêter Nemours et Beaufort, pendant que d'Harcourt tiendrait tête à M. le Prince sur la Dordogne et sur la Garonne et que d'Hocquincourt irait faire le siège d'Angers.

Cette ville, investie en février, ne résista guère que trois semaines et, au commencement de mars, d'Hocquincourt, ayant assuré la soumission de l'Anjou, se réunit à Turenne. Les deux maréchaux conduisirent la cour dans la direction d'Orléans. Ils eussent bien voulu pouvoir occuper cette dernière ville, mais ils furent devancés par Mlle de Montpensier, princesse romanesque et hardie, que les lauriers de Mme de Longueville empêchaient de dormir et qui parvint à s'emparer de la place pour le compte des princes (27 mars). L'armée royale alla s'établir à Gien. Beaufort et Nemours étaient campés en face d'elle, dans le Gâtinais. La question était de savoir si Turenne et d'Hocquincourt pourraient s'ouvrir la route de Paris.

Alors se produisit un nouveau coup de théâtre. Condé, dégoûté de la guerre du Midi, était depuis longtemps invité par Chavigny à se rendre à Paris, où Gondi (depuis peu cardinal [1]) s'efforçait toujours de lui faire du tort. Vers la fin de mars, il quitta son armée, traversa presque seul les provinces du Centre et rejoignit tout à coup les troupes de Beaufort et de Nemours, à la tête desquelles il put culbuter l'armée royale à Bléneau (7-8 avril). Il ne s'opiniâtra pas à la combattre. Il avait hâte de reparaître dans la capitale.

Condé à Paris (1652). — Rentré à Paris, il se montra plus remuant, plus impérieux que jamais. Il raviva dans le peuple la haine de Mazarin, subjugua Monsieur pour un temps et imposa silence au Parlement, que scandalisaient ses alliances avec l'étranger. Mais il n'obtint ni de la cour souveraine ni du corps de ville une assistance efficace. Turenne venait de se dérober à Beaufort et à Nemours et de se placer entre la capi-

1. On l'appela dès lors le cardinal de Retz.

tale et l'armée des princes, à laquelle il infligea même, le 4 mai, devant Étampes, un sanglant échec. Paris restait toujours neutre et tenait ses portes fermées aux troupes des deux partis. Il était de plus en plus las de la guerre civile. Tout le monde souhaitait le retour du roi, et le parti du cardinal reprenait visiblement faveur.

Condé s'enfonçait chaque jour davantage dans la trahison. Il livrait les plaines de l'Artois et de la Picardie à l'archiduc Léopold, celles de la Champagne et de l'Ile-de-France au duc de Lorraine (mai-juin 1652). Cette félonie ne l'empêchait pas de négocier en secret avec le premier ministre.

Le Parlement était également éloigné de Mazarin et de Condé. Ce dernier, qui n'avait jamais brillé par la patience, finit par s'irriter de cette réserve. Le Parlement ne voulant pas céder, il le violenta. Le 25 juin, les magistrats, assaillis par une populace que les agents de Condé avaient surexcitée et égarée, durent suspendre leurs réunions jusqu'à nouvel ordre. Huit jours plus tard, M. le Prince, qui avait pu ramener son armée sous Paris, fut assailli par Turenne dans le faubourg Saint-Antoine (2 juillet). Il était perdu si Mlle de Montpensier, usurpant l'autorité de son père, n'eût fait, du haut de la Bastille, tirer le canon sur les troupes royales.

Après cette chaude alerte, M. le Prince ne crût plus devoir garder aucun ménagement envers la bourgeoisie parisienne. Un massacre des *Mazarins* à l'Hôtel de Ville (4 juillet) lui permit de régner dans la capitale par la terreur. Il y fit élire comme prévôt des marchands le vieux Broussel. Il en vint à ne plus tenir compte de l'autorité royale. Bien que Louis XIV eût été proclamé majeur depuis un an, il fit décerner à Gaston d'Orléans, par une fraction du Parlement, la lieutenance générale du royaume (20 juillet). Quelques jours après, Monsieur, sous son influence, donnait le commandement de Paris à Beaufort et créait un conseil de gouvernement.

A ces excès d'audace Mazarin riposta bientôt par des coups de maître. Tout d'abord (31 juillet) il fit ordonner par le roi au Parlement de se transférer à Pontoise, et un certain nombre de magistrats s'y rendirent. Un manifeste de la cour dénonça à

la France les manœuvres d'un agitateur sans conscience qui, pour satisfaire ses rancunes et ses appétits, livrait son pays à l'ennemi. A ce moment, en effet, par suite d'un nouvel accord avec M. le Prince, l'archiduc Léopold reprenait l'offensive dans le Nord et le duc de Lorraine s'approchait de nouveau à quelques lieues de Paris. Mazarin feignit de se sacrifier à la paix publique et partit, en apparence, pour l'exil (19 août)[1]. C'était ôter aux princes le prétexte de leur rébellion, puisqu'ils avaient déclaré vingt fois que son éloignement leur ferait tomber les armes des mains. La cour leur offrit une amnistie (26 août). On vit bientôt, aux conditions exorbitantes qu'ils mirent à leur soumission [2], qu'ils n'avaient pas été de bonne foi.

Les Parisiens, qui n'avaient jamais aimé M. le Prince, et que quatre années de guerre stérile avaient dégoûtés de la rébellion, inclinaient de plus en plus à la paix. Retz, à la tête d'une députation du clergé, alla supplier Louis XIV et la reine de retourner dans la capitale (9 septembre). De pareilles démarches furent faites peu de jours après par les divers corps constitués de Paris. Retz, Châteauneuf, Chavigny entamèrent, chacun pour son compte, des négociations avec la reine. Mais comme ils étaient fort loin de s'entendre entre eux, la cour les leurra tous, et leurs efforts se neutralisèrent. Dans le même temps, de hardis agents du ministère se répandaient dans Paris et y provoquaient des manifestations *mazarines* (fin de septembre). Condé, voyant que tout le monde l'abandonnait, eût bien voulu reprendre les hostilités contre l'armée royale. Mais ses troupes, unies à celles du duc de Lorraine, fondaient par l'effet de la misère et la désertion. Elles se réduisirent bientôt à quelques milliers d'hommes déguenillés qui, cantonnés dans un pays depuis longtemps ruiné, ne pouvaient subsister que grâce aux vivres qui leur étaient envoyés de Paris. Bientôt cette ressource même commença à leur manquer. Le roi venait de déclarer

1. Il n'alla que jusqu'à Bouillon, d'où, comme précédemment, il ne cessa pas de diriger le gouvernement.

2. Condé demandait non seulement le maintien de ses dignités, mais des gouvernements de provinces et de l'argent pour ses amis. Il voulait garder aussi le commandement de ses troupes (en partie composées d'Espagnols) et être chargé seul de négocier la paix avec le cabinet de Madrid.

qu'il ne rentrerait dans sa capitale que lorsqu'elle ne fournirait plus aucune assistance à ses ennemis. Voilà pourquoi Condé quitta enfin Paris, le 13 octobre, alla rejoindre le duc de Lorraine, s'éloigna dans la direction de l'Est avec ses troupes, et se jeta ouvertement dans les rangs de l'armée espagnole.

Rentrée de la Cour à Paris. — La cour, qui depuis plusieurs mois errait autour de Paris, consentit à y rentrer. Le jeune roi et sa mère y furent reçus avec enthousiasme, le 21 octobre. Le lendemain, tandis que Gaston d'Orléans, Mlle de Montpensier et les quelques meneurs exceptés de l'amnistie se retiraient tristement dans leurs terres, le Parlement recevait, humble et soumis, défense absolue de s'occuper désormais des affaires de l'État et de l'administration des finances. Chavigny venait de mourir. Châteauneuf, autre rival de Mazarin, fut envoyé en exil et n'en revint plus. Quant à Retz, trahi par Gaston d'Orléans, qui acheta sa grâce en dénonçant ses ténébreuses menées, il fut quelques semaines après (19 décembre) enfermé à Vincennes. Dans le même temps, la déclaration de Saint-Germain était ouvertement foulée aux pieds. Les édits bursaux et les expédients financiers les plus vexatoires se multipliaient, comme avant 1648. Le peuple subissait tout, par dégoût de ceux qui, sous prétexte de le servir, lui avaient fait tant de mal; les cours souveraines semblaient n'avoir plus même la force de protester.

Mazarin, qui dirigeait de loin toute cette réaction, ne voulait pas, en reparaissant trop tôt, en assumer aux yeux du public la responsabilité. Il tenait, du reste, à rendre à la France des services militaires qui pussent donner à son retour un air de triomphe. La guerre civile de 1652 avait été mise à profit par les Espagnols. Dans le Nord, ils avaient repris Gravelines, Mardyck; une place de premier ordre, Dunkerque, venait de tomber en leur pouvoir. Au delà des Pyrénées, nous avions perdu Barcelone et presque toute la Catalogne. En Italie, le duc de Mantoue nous avait abandonnés; nous avions dû évacuer Casal. Enfin le duc de Lorraine et Condé, en s'éloignant de Paris, s'étaient emparés de Sainte-Ménehould, Réthel, Château-Porcien, Vitry, Bar, Commercy.

C'est alors que Mazarin rentra de nouveau en France à la tête d'une armée, qui reprit en peu de jours plusieurs des villes occupées par M. le Prince (janvier 1653). On ne doit pas être surpris de l'accueil qui lui fut fait à Paris (2 février). Le favori d'Anne d'Autriche, naguère encore honni dans la capitale, y était maintenant applaudi. Le corps de ville lui donnait des fêtes. Les faiseurs de mazarinades se mettaient à ses gages. Sans rancune comme sans gratitude, il n'éprouvait le désir ni de frapper ses ennemis ni de récompenser ses amis. Il se mettait tranquillement à reconstituer sa fortune. Il faut, pour être juste, reconnaître qu'il avait également souci des grands intérêts de la France et qu'il avait à cœur de réduire l'Espagne à traiter, comme il y avait jadis contraint l'Autriche.

Fin de la Fronde. — Il lui fallait d'abord étouffer en France les derniers feux de la guerre civile. L'autorité royale, rétablie à Paris vers la fin de 1652, l'avait été à la même époque dans la Provence, le Berry, le Languedoc. Elle le fut quelque temps après en Bourgogne, par la prise de Bellegarde. Elle ne l'était pas encore en Guyenne, où le parti des princes et des Espagnols tenait toujours en respect les troupes royales. Dès le milieu de 1652, une assemblée démocratique, connue sous le nom de l'*Ormée*, avait établi à Bordeaux une sorte de gouvernement révolutionnaire, dont les princes, par intérêt, s'étaient faits les complices. Un peu plus tard (août), d'Harcourt, se trouvant mal récompensé de ses services, avait abandonné son armée pour regagner son gouvernement d'Alsace et était allé se payer de ses propres mains en enlevant au roi la place de Brisach. Le duc de Candale, qui lui avait succédé en Guyenne, n'avait fait, pendant six mois, que peu de progrès. A partir de mars 1653, des renforts lui permirent de bloquer Bordeaux. Vainement les princes et l'Ormée demandèrent de nouveaux secours à la cour de Madrid et invoquèrent même l'assistance de la République anglaise. Une flotte française [1] entra dans la Gironde et réduisit les Espagnols qui occupaient

1. Le comte du Doignon, qui aurait pu l'arrêter, avait fait sa soumission au mois d'avril. Il s'était, du reste, vendu fort cher. Il avait fallu lui donner, outre beaucoup d'argent, le bâton de maréchal de France.

le village de Bourg à capituler (5 juillet). Dès lors les Bordelais ne songèrent plus qu'à se rendre. Au commencement d'août, ils reçurent Candale dans leurs murs, et quelques semaines plus tard, la guerre civile fut enfin close par la soumission de Périgueux (septembre 1653).

Dès lors l'autorité royale se trouva reconstituée partout dans sa plénitude. Nul n'osa plus que rarement et bien timidement la mettre en discussion. Il ne restait rien de la Fronde que beaucoup de misères et de ruines dans le royaume. La déclaration de Saint-Germain était regardée comme non avenue. Les intendants furent en peu de temps rétablis sans résistance dans toutes les provinces. Le Parlement, comme on le verra plus loin, fut arrêté net quand il voulut renouveler son opposition. Quant à la noblesse, elle allait, sous le *grand roi*, se montrer aussi servile qu'elle avait été indisciplinée depuis cent ans. L'aristocratie de robe et la caste féodale, préoccupées avant tout de leurs intérêts propres, qui ne s'accordaient pas, n'avaient pas su travailler ensemble méthodiquement au bien public et n'avaient réussi qu'à se réduire mutuellement à l'impuissance. Le peuple, abusé par leurs promesses, avait eu le tort de leur confier sa cause au lieu de la soutenir lui-même (comme il devait faire en 1789), et il l'avait perdue. Ainsi magistrats, grands seigneurs et bourgeois étaient également vaincus.

III. — Mazarin et la paix générale.

La guerre étrangère en 1653. — La guerre civile une fois terminée, la grande affaire pour Mazarin c'était d'imposer la paix à l'Espagne. Grâce à nos troubles, elle avait recouvré une bonne partie des villes et des territoires que nous lui avions précédemment enlevés. Elle avait entamé certaines de nos provinces et contraint plusieurs de nos alliés à nous abandonner. Enfin elle avait acquis le concours de Condé.

Dès l'année 1653, des progrès appréciables furent accomplis par nos armes. En juillet, Turenne avait repris Réthel. En

Picardie, où Condé venait de faire irruption, il avait eu devant les envahisseurs une si ferme attitude que les généraux espagnols avaient empêché M. le Prince de livrer bataille. La nouvelle que la Guyenne s'était soumise avait semé le découragement parmi nos ennemis. Les Français en profitèrent pour occuper Mouzon et Sainte-Ménehould (septembre-novembre). Dans le même temps, nos généraux reprenaient l'offensive en Catalogne et en Italie.

Affaire du comte d'Harcourt. — L'hiver venu, le gouvernement français résolut de mettre à la raison d'Harcourt qui, maître de Brisach, négociait avec l'ennemi pour lui livrer l'Alsace. Chassé de Philipsbourg par un complot qu'avait ourdi Mazarin, attaqué (en décembre) par le maréchal de la Ferté, qui s'avança jusqu'au cœur de la province (janvier-mars 1654), cet ambitieux dut faire sa soumission, rendit Brisach et ne conserva le gouvernement de l'Alsace qu'à titre provisoire [1]. A la même époque, le parlement de Paris, sur l'ordre du roi, jugeait enfin Condé, qui était condamné à mort par contumace, avec ses principaux complices (janvier-mars 1654), tandis que son frère, le prince de Conti, épousait en grande pompe, pour regagner la faveur royale, une nièce de Mazarin (février).

Campagne de 1654. — L'orgueilleux Condé ne se laissait point abattre. Retiré à Bruxelles, il y préparait une nouvelle campagne offensive, se débarrassait du duc Charles de Lorraine, qui le contrariait et qui négociait secrètement avec Mazarin, en le faisant jeter en prison par les Espagnols, et se mettait en rapport avec un agitateur redoutable pour essayer de rallumer en France la guerre civile. Le cardinal de Retz, naguère encore son ennemi, promettait maintenant de le servir. Il obtenait, par l'engagement peu sincère de renoncer à l'archevêché de Paris, un adoucissement à sa captivité et, transféré au château de Nantes, préparait son évasion. En l'attendant, Condé résolut de frapper un grand coup. Tandis que Turenne faisait assiéger Stenay, il vint tout à coup investir Arras, capitale de l'Artois

1. Il prit l'engagement de le remettre, contre compensation, dès qu'il en serait requis. Effectivement il l'échangea contre celui de l'Anjou en 1659, époque où il fut attribué à Mazarin, qui avait déjà celui de Brisach depuis 1654.

(3 juillet). Si cette entreprise hardie réussissait, la Picardie était découverte, la route de Paris pouvait être forcée, les Frondeurs pouvaient reprendre les armes; enfin l'Espagne, qui négociait depuis quelque temps avec l'Angleterre, pouvait l'entraîner.

La fortune se prononça contre le prince rebelle. Turenne, qui voulait à tout prix l'obliger à lever le siège, ne voulut l'attaquer que lorsque, grâce à la prise de Stenay (6 août), il put disposer de toutes ses forces. Dans la nuit du 25 au 26 août, il vint se jeter sur les lignes espagnoles avec tant de vigueur qu'il les rompit. Condé ne sauva qu'à grand'peine les débris de son armée et dut se retirer dans les Pays-Bas, pendant que les vainqueurs prenaient encore deux places fortes : dans le Nord, Le Quesnoy; dans l'Est, Clermont-en-Argonne (septembre-novembre 1654).

Vers les Pyrénées, nos opérations avaient été aussi heureuses. Conti avait dégagé le Roussillon, la Cerdagne, le Conflans, entamés déjà par les Espagnols, et avait même regagné un peu de terrain en Catalogne. Mais du côté du Milanais la guerre avait langui et le corps expéditionnaire confié au duc de Guise [1] pour opérer une descente dans le royaume de Naples était revenu sans succès (novembre).

En somme, nos avantages n'avaient pas été assez décisifs pour obliger le cabinet de Madrid à subir la paix onéreuse que Mazarin rêvait de lui imposer. La France devait donc continuer une lutte que son épuisement et le malaise laissé par la guerre civile lui rendaient chaque jour plus pénible.

Le cardinal de Retz et la cour de Rome. — Retz avait fini par s'évader (8 août). Il projetait de courir à Paris et d'y fomenter de nouveaux troubles. Un accident grave, qu'il éprouva dans sa fuite, l'en empêcha. Il dut se faire transporter à Belle-Ile, puis en Espagne (septembre), d'où, peu après, il se rendit à Rome. Il avait déjà rétracté sa renonciation à l'ar-

1. Ce personnage, détenu par les Espagnols après sa première expédition de Naples, de 1648 à 1652, avait été remis en liberté à la demande de Condé. Mais il n'avait pas tardé à se rallier au parti de Mazarin. Il fit encore beaucoup d'extravagances, mais ne joua plus aucun rôle politique et mourut à peu près oublié en 1665.

chevêché de Paris [1] et il entretenait de loin dans le clergé de la capitale une agitation qui pouvait devenir dangereuse pour le gouvernement. Le pape Innocent X, ennemi de la France et de Mazarin, l'avait accueilli avec honneur. Mazarin voulait le faire juger. Vu sa qualité de cardinal, il n'osait le déférer qu'à une commission ecclésiastique, et cette commission, le pape déniait au roi le droit d'en nommer les membres. La cour de France dut envoyer à Rome un ambassadeur extraordinaire, de Lionne. Innocent X étant mort (7 janvier 1655), Lionne ne put empêcher l'avènement au trône pontifical d'Alexandre VII (Fabio Chigi), qui, un peu moins hostile à la France que son prédécesseur, n'était cependant guère disposé à favoriser sa politique. Lionne obtint à grand'peine pour l'administration provisoire de l'archevêché de Paris un *modus vivendi* qui n'empêcha pas Retz de le troubler encore de temps à autre ; il échoua en ce qui concernait la mise en jugement du cardinal [2].

Nouvelle agitation parlementaire. — Les intrigues du remuant prélat parurent un moment à Mazarin d'autant plus dangereuses qu'elles coïncidaient avec une petite agitation parlementaire et qu'elles encourageaient les cours souveraines à empiéter de nouveau sur le terrain politique. Mazarin avait, en février 1653, appelé à la surintendance des finances le diplomate Servien, qui lui devait tout, et le procureur général Fouquet, qui, voulant s'enrichir comme lui, n'avait pas tardé à devenir son complice. L'ingéniosité de ce dernier s'était donné libre carrière en augmentant les anciens impôts (fermes, octrois, etc.), créant de nouvelles taxes (par exemple sur les baptêmes et les enterrements), instituant le papier timbré, contractant des emprunts à 50 p. 100. Une série d'édits bursaux avaient été portés au parlement de Paris et enregistrés d'autorité, en lit de justice, le 20 mars 1655. Mais peu après, les Enquêtes réclamèrent, comme autrefois, l'assemblée des chambres pour les

1. Ce siège, dont il était depuis longtemps coadjuteur, était devenu vacant le 8 mars 1654. Il s'en considérait maintenant comme le titulaire légitime.

2. Lionne rentra en France au commencement de 1656. Quant à Retz, il finit par lasser la bienveillance du saint-père, quitta Rome et se rendit en Allemagne, en Hollande, intrigua obscurément avec Condé jusqu'en 1659 et ne reparut en France qu'après la mort de Mazarin.

discuter librement. Le premier président, Pomponne de Bellièvre[1], qui voulait ménager à la fois le corps judiciaire et le gouvernement, finit par céder à leurs instances. C'est alors que le jeune roi Louis XIV, qui était à Vincennes, accourut en costume de chasse pour tenir un nouveau lit de justice (13 avril), dans lequel il défendit toute assemblée et toute délibération sur ses édits, mais en termes si nets et si hautains que la postérité, qui les a condensés en un court aphorisme, en a fait la formule de l'absolutisme [2].

Le Parlement renouvela pourtant ses réclamations. Pour y mettre un terme, Mazarin crut devoir modifier quelques-uns des derniers édits. Il fit aussi intervenir comme médiateur Turenne, qui jouissait d'un grand crédit au Palais. Beaucoup de magistrats cédèrent aux instances du maréchal, qui leur remontrait l'impossibilité de terminer la guerre si le gouvernement restait sans ressources. Les autres furent secrètement achetés par Fouquet, et peu à peu le vent de Fronde qui s'était de nouveau levé contre *le Mazarin* cessa de souffler sur Paris.

Campagne de 1655. — Par suite de ces tiraillements, Turenne ne put recommencer ses opérations que vers le milieu de l'année 1655. Il alla tout d'abord assiéger et prendre Landrecies (juillet). M. le Prince, qui n'avait pu sauver cette ville, dut reculer. Le maréchal occupa encore Condé et Saint-Guillain (18-25 août), s'avança jusqu'au cœur du Hainaut, mais dut peu après cantonner ses troupes en Champagne pour pouvoir les faire subsister. En Catalogne, Conti continua d'avancer, s'empara de plusieurs places, mais fut aussi contraint de s'arrêter au commencement de l'automne. En Italie, le duc de Modène, dont le frère venait, comme Conti, d'épouser une nièce de Mazarin, unit de nouveau ses soldats aux nôtres, mais échoua avec nous au siège de Pavie. Notre plus grand succès dans la Péninsule fut l'alliance du duc de Mantoue, que Mazarin parvint à regagner : elle nous permit d'occuper de nouveau Casal.

1. Il avait succédé en 1653 à Mathieu Molé, qui mourut garde des sceaux en 1656.

2. Le mot fameux : *l'État, c'est moi*, n'a sans doute jamais été prononcé. Mais il résume parfaitement le petit discours que le roi prononça dans cette circonstance.

En résumé, nos succès militaires furent cette année-là médiocres. Encore dûmes-nous nous estimer heureux que deux places françaises importantes, Ham et Péronne, commandées par d'Hocquincourt, ne fussent pas livrées à l'ennemi par ce mécontent, auquel il fallut les racheter (octobre-décembre 1655).

Mazarin et Cromwell; traité de commerce. — Mazarin cherchait depuis longtemps à s'assurer l'alliance d'une puissance de premier ordre, l'Angleterre. Malgré la fin tragique de Charles I[er] et les liens qui unissaient les Bourbons aux Stuarts, le cardinal ne répugnait pas à traiter avec la République anglaise, sauf à l'abandonner, ou même à la combattre, dès qu'il n'aurait plus besoin d'elle. Au plus fort de la Fronde, en 1651 et 1652, il avait sollicité l'assistance de Cromwell, offrant de lui livrer Dunkerque pour prix de son secours. L'alliance n'avait pu se faire à cette époque. Cromwell n'était pas encore maître absolu en Angleterre. Les affaires intérieures l'occupaient encore trop pour qu'il pût se jeter dans les complications politiques du continent. Les Frondeurs, du reste, le sollicitaient, ainsi que l'Espagne, à la même époque. Il avait donc accueilli assez froidement les avances de Mazarin. Même, comme la contrebande provoquée par les mesures prohibitives édictées à Saint-Germain en octobre 1648 avait amené une petite guerre de corsaires entre la France et l'Angleterre, il avait fait courir sus à la flotte de Vendôme qui venait au secours de Dunkerque et causé la perte de cette place (1652).

Mazarin lui envoya un négociateur, le président de Bordeaux, qui, sous couleur de demander réparation, remit en avant la question d'alliance (décembre 1652). L'Anglais fit traîner les pourparlers en longueur, parce que la Fronde durait encore et parce qu'il était en guerre avec la Hollande. Le président ne reçut que des réponses évasives jusque vers le milieu de 1654.

A cette époque, l'Angleterre ayant imposé la paix aux Provinces-Unies, Cromwell, proclamé *Protecteur*, se demandait encore si l'alliance de l'Espagne, qui lui offrait Calais, ne serait pas préférable à celle de la France, qui lui proposait Dunkerque. Il négociait donc des deux côtés, attendant le résultat de la campagne que Condé venait de commencer en

Artois. Après la bataille d'Arras, il se rapprocha de la France. Mais il voulait l'entraîner dans une ligue générale des puissances protestantes de l'Europe, dont il eût été le chef, et lui faire contracter des obligations devant lesquelles reculait la prudence de Mazarin. Entre temps, il armait deux grandes flottes, dont l'une alla écumer la Méditerranée, capturant indistinctement les navires français et les navires espagnols, tandis que l'autre, envoyée aux Antilles, attaquait Saint-Domingue et prenait la Jamaïque (avril-mai 1655).

L'Espagne perdit patience et déclara la guerre à la République anglaise. Mazarin, moins susceptible, se contenta de renouveler ses instances auprès de Cromwell, pour conclure, à défaut de l'alliance générale dont il ne voulait pas, un traité de commerce qui devait, à bref délai, amener le Protecteur à l'union politique restreinte dans laquelle il avait voulu l'entraîner contre l'Espagne. Par cette convention (3 novembre 1655), non seule ment les bons rapports étaient rétablis entre les deux puissances riveraines de la Manche, mais le roi de France s'engageait à ne plus prêter aucune assistance aux Stuarts [1].

Négociation avec l'Espagne. — Au fond, Mazarin ne souhaitait pas que l'entente anglo-française fût poussée plus loin. Il désirait n'avoir pas à livrer Dunkerque; il comptait sur l'effet moral produit par le traité de commerce pour amener l'Espagne à négocier la paix. Cette puissance, plus obérée encore que la France, ne soutenait plus la guerre qu'à grand' peine. Il lui fallait maintenant défendre ses ports et ses colonies contre les Anglais. Les troupes lorraines qu'elle avait depuis longtemps à sa solde, irritées de la captivité du duc Charles IV et travaillées par les agents de Mazarin, venaient de passer au service de la France (décembre 1655). Condé, cassant et hautain comme toujours, voulait faire la loi à Bruxelles. Il avait fallu, pour lui complaire, remplacer l'archiduc Léopold et Fuensaldagne par don Juan d'Autriche, fils

1. La reine d'Angleterre et sa fille Henriette continuèrent à résider en France. Quant au prétendant Charles II, il avait déjà quitté ce pays depuis quelque temps. Ses deux frères, le duc d'York et le duc de Glocester, qui servaient dans nos armées, ne tardèrent pas à aller le rejoindre et entrèrent au service de l'Espagne.

naturel de Philippe IV, et Caracena (1656). Encore n'était-on pas bien sûr à Madrid de sa fidélité. Dans ces circonstances, la cour d'Espagne ayant fait indirectement quelques ouvertures de paix, le cardinal y répondit en faisant partir Lionne pour Madrid dans le plus grand secret (car il tenait, naturellement, à ce que la négociation fût ignorée de l'Angleterre).

Les pourparlers de ce diplomate avec le premier ministre d'Espagne, don Luis de Haro, se prolongèrent plusieurs mois sans résultat. La France ne voulait rendre que la Catalogne; elle prétendait garder à peu près tout ce qu'elle avait pris et se faire restituer tout ce qu'elle avait perdu; elle demandait des avantages ou des sûretés pour tous ses alliés, y compris le Portugal; par contre, elle entendait traiter assez durement ceux de l'Espagne, faisait des conditions léonines au duc de Lorraine pour le laisser rentrer dans ses États, et, si elle promettait à Condé sa grâce et la restitution de ses biens, refusait de le rétablir dans ses gouvernements et dans ses dignités. Il est vrai que le négociateur français se déclarait prêt aux plus larges concessions si Philippe IV voulait accorder la main de sa fille aînée, Marie-Thérèse, au roi Louis XIV. Mais à ce moment cette princesse n'avait pas de frère : quelques renonciations qu'on lui fit signer, un tel mariage rendait probable l'absorption de la monarchie espagnole par la monarchie française. Luis de Haro refusa net. La négociation fut rompue en septembre 1656.

Du côté des Pays-Bas, Turenne et La Ferté étaient allés investir Valenciennes. M. le Prince vint les attaquer dans leurs lignes au milieu de la nuit (13-14 juillet), leur infligea une retentissante défaite et les força de lever le siège; après quoi il alla reprendre Condé (18 août). Vainement Turenne s'empara à son tour de La Capelle (septembre). Vainement nous pûmes enlever Valenza en Italie. Ces petits succès ne compensaient pas le gros revers de Valenciennes. L'Espagne ne voulant plus traiter, il fallut bien en revenir à l'alliance anglaise.

Mazarin et l'alliance anglaise. — Cromwell avait reproché à Mazarin de jouer double jeu, mais s'était bien gardé de rompre avec la France. Il avait même continué de

presser la conclusion d'un traité d'alliance offensive. Vers la fin de 1656, ses instances redoublèrent. Il savait en effet que la cour de Madrid venait de s'entendre avec le prétendant Charles II. Aussi ne parlait-il plus maintenant de la *grande alliance* qui avait fait autrefois reculer Mazarin et se bornait-il à proposer contre l'Espagne une coopération déterminée, quant au but et quant à la durée, suivant les vues du cardinal.

Ce dernier pouvait d'autant moins reculer que la situation intérieure commençait à redevenir alarmante. L'accroissement des impôts amenait dans les provinces des troubles assez graves. Le parlement de Paris recommençait à murmurer. Les nouvelles inventions fiscales de Fouquet (rachat des francs-fiefs, tontine, taxe pour l'usurpation des titres nobiliaires, etc.) soulevaient des réclamations menaçantes. Pour arracher au clergé un *don gratuit* de quelques millions, il fallait restreindre les droits des protestants, par suite, ébranler leur fidélité, et renoncer, en fait, à toutes poursuites contre le cardinal de Retz, qui continuait à conspirer à l'étranger (1656-1657). Mazarin n'hésita plus et, le 3 mars 1657, fut signé à Paris, pour une année, un traité en vertu duquel l'Angleterre mettait à la disposition de la France une flotte et 6000 hommes d'infanterie; les deux places de Dunkerque et de Gravelines seraient attaquées : une fois prises, la première appartiendrait à l'Angleterre et la seconde à la France.

Mazarin avait compté que l'Espagne, intimidée, demanderait à capituler. Il n'en fut rien. Les hostilités recommencèrent au printemps. Le cardinal voulut au moins retarder l'attaque de Dunkerque, dont il sentait que la livraison aux Anglais lui serait reprochée par ses ennemis à l'égal d'une trahison. Il prétexta le retard des troupes britanniques, qui n'arrivèrent qu'à la fin de mai. Turenne avait déjà mis le siège devant Cambrai, Condé le lui fit lever. Alors il se porta devant Montmédy, qu'il prit en août, et très lentement se dirigea vers la Flandre maritime. Du reste il déclara qu'il était trop tard pour investir Dunkerque et Gravelines : la saison était trop avancée et les Espagnols avaient renforcé les garnisons de ces deux places. Le maréchal employa simplement le reste de la campagne à

prendre Saint-Vincent, puis Bourbourg, et enfin Mardyck, qu'il remit à nos alliés, pour leur faire prendre patience, en attendant Dunkerque (août-octobre 1657).

Ainsi l'union de la France et de l'Angleterre n'avait amené aucun événement décisif dans le Nord. En Catalogne, la guerre n'avait fait que languir. En Italie, la cour de Vienne était intervenue au nom des droits de l'Empire. Elle avait contraint le duc de Mantoue à se séparer de nous, avait menacé le duc de Modène, fourni des troupes au gouverneur du Milanais. Les Français et leurs alliés avaient échoué au siège d'Alexandrie.

Négociations en Allemagne : Alliance du Rhin. — Ce n'était pas la première fois que l'Autriche enfreignait, au préjudice de la France, le traité de Westphalie, qui l'astreignait à la neutralité. Depuis longtemps elle faisait passer des troupes aux Pays-Bas. Il fallait, pour réduire l'Espagne à la paix, mettre l'Autriche dans l'impossibilité de lui porter secours. C'est à cette tâche que Mazarin consacra, pendant plus d'une année, ses principaux efforts.

Les États de l'Empire étaient autorisés à contracter des alliances particulières pour leur défense, et dès 1651 plusieurs princes catholiques de l'Allemagne de l'Ouest[1] avaient formé une confédération, en face de laquelle s'était presque aussitôt dressée, comme avant la guerre de Trente ans, une coalition de princes protestants. Réunir ces deux ligues en une seule, qui, sous l'hégémonie de la France, pourrait faire contrepoids à l'Autriche en Allemagne et en tout cas l'empêcher de secourir les Pays-Bas espagnols, tel avait été dès lors le but de Mazarin. Il ne l'avait pas encore atteint quand Ferdinand III mourut (1er avril 1657) : il s'agissait de savoir si son fils Léopold lui succéderait sur le trône impérial.

Deux ambassadeurs extraordinaires, de Lionne et le maréchal de Gramont, furent alors envoyés en Allemagne et commencèrent par gagner, à force d'argent et de promesses, plusieurs des Électeurs. Ils ne purent, il est vrai, écarter la candidature de l'archiduc, l'Électeur de Bavière, qui seul aurait eu quelque

1. Les trois électeurs ecclésiastiques, le duc de Neubourg et l'évêque de Munster.

chance de lui être préféré, ayant refusé de poser la sienne (décembre 1657-janvier 1658). Mais ils manœuvrèrent avec succès pour obtenir : 1° que Léopold ne fût élu qu'après avoir juré, par des capitulations expresses, de respecter les traités de Westphalie, surtout en ce qui regardait la neutralité entre la France et l'Espagne; 2° que les deux ligues fussent réunies en une seule, avec adjonction de la France.

Les capitulations furent acceptées le 8 juillet par Léopold, qui, peu après, fut couronné empereur, et, le 14 août suivant, l'*Alliance du Rhin*, comprenant les principaux États de l'Allemagne occidentale et septentrionale, tant catholiques que protestants, fut constituée sous la direction de la France, qui dut lui fournir son contingent de troupes et se porta garante de ses droits.

Dès lors les Pays-Bas espagnols, qui ne pouvaient guère recevoir de secours que par terre, se trouvèrent isolés. L'Autriche, quand elle l'eût voulu, ne pouvait plus leur envoyer une compagnie de renfort. Mazarin avait ainsi mis la cour de Madrid dans la nécessité absolue de traiter sans délai.

Campagne décisive de 1658. — Cette victoire diplomatique était, il est vrai, venue trop tard pour qu'il pût se dispenser de tenir ses engagements envers les Anglais. Le traité avec Cromwell avait été renouvelé pour deux ans (le 28 mars) et Turenne était enfin allé mettre le siège devant Dunkerque. L'armée espagnole s'étant approchée pour l'obliger à le lever, le maréchal avait marché sur elle et, malgré les efforts de Condé, l'avait mise en complète déroute (bataille des Dunes, 14 juin). Le 25 juin, le jeune roi Louis XIV avait fait son entrée dans la place; il l'avait ensuite remise aux Anglais. Puis Turenne avait enlevé Bergues, Furnes, Dixmude, Gravelines, Audenarde, Ypres, Comines, Ninove, toute la Flandre maritime, une partie du Brabant, et fait trembler les Espagnols réfugiés à Bruxelles (août-octobre 1658). Si l'on ajoute que dans le même temps, en Italie, le duc de Mantoue avait été ramené par nous à la neutralité, que les Franco-Piémontais, aidés des Modénais, avaient conquis Mortara et la Lomelline, enfin que les Espagnols avaient été battus par les Portugais à Elvas, on

voit que Mazarin avait maintenant quelque raison de ne pas douter d'une paix prochaine. D'ailleurs, Olivier Cromwell venait de mourir (13 août), le protectorat de son fils Richard paraissait ne devoir guère durer, et l'Angleterre n'allait plus être, de quelque temps, en état d'entraver sa politique.

La comédie de Lyon. — L'Espagne faisait pourtant mine de résister encore. Il fallut, pour la faire céder, une nouvelle ruse diplomatique de Mazarin. En octobre, le cardinal partit bruyamment, avec le jeune roi et toute la cour, pour Lyon, où, disait-on, Louis XIV allait resserrer son alliance avec le Piémont en épousant sa cousine Marguerite de Savoie. Cette princesse s'y rendit de son côté avec sa mère. Mais à peine le roi avait-il eu avec elle une seule entrevue qu'un agent du gouvernement espagnol, Pimentel, arrivait en cette ville pour lui offrir non seulement la paix, mais la main de Marie-Thérèse[1] (novembre 1658).

La comédie était jouée. Anne d'Autriche et Mazarin, qui ne souhaitaient rien tant qu'un tel mariage, acceptèrent tout aussitôt et s'excusèrent auprès de la cour de Savoie, qui s'en retourna humiliée, mais impuissante. Pimentel alla chercher à Madrid de plus amples instructions et vint secrètement à Paris, en février suivant, poursuivre avec Mazarin la négociation commencée. Elle fut laborieuse, bien que l'on fût d'accord sur les points principaux. Enfin, le 4 juin, les préliminaires de la paix furent signés par Mazarin et par Pimentel. Il fut convenu que le cardinal irait s'entendre à la frontière d'Espagne avec don Luis de Haro sur les quelques questions qui restaient en litige et que les deux cours s'y rencontreraient un peu plus tard pour la conclusion du mariage.

Le roman du grand roi. — On en était là quand un incident romanesque remit en question ledit mariage. Louis XIV, jeune et porté au plaisir, courtisait, depuis quelque temps, une des nombreuses nièces de Mazarin, Marie Mancini. C'était une ambitieuse qui jouait la passion. Elle exalta l'amour du roi jusqu'à se faire promettre le mariage. Anne d'Autriche fit

1. L'infante avait maintenant un frère, Charles II, et n'était plus héritière présomptive de la monarchie espagnole.

naturellement la plus vive opposition à ce projet. Quant à Mazarin, l'avait-il indirectement favorisé dans le principe? On ne sait. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il combattit le dessein du roi avec la dernière énergie. Quand il partit pour les Pyrénées, il exigea que Marie Mancini fût envoyée à La Rochelle. Louis XIV continua, il est vrai, quelque temps de lui écrire et voulut la voir encore une fois quand il se rendit dans le Midi. La raison d'État ne tarda pas à l'emporter sur l'amour. Marie le comprit, se résigna, et bientôt le mariage espagnol ne fut plus retardé que par des formalités.

Traité des Pyrénées. — Elles prirent, il est vrai, assez de temps : les conférences, ouvertes en août par Mazarin et Luis de Haro dans l'île des Faisans, sur la Bidassoa, se prolongèrent près de trois mois. Le duc de Lorraine les troubla quelque temps par ses réclamations. Le prétendant Charles II eût bien voulu qu'on y débattît ses intérêts : il fut éconduit par Mazarin, qui avait encore à ménager l'Angleterre. Enfin, le 7 novembre 1659, fut signée, avec l'acte authentique qui rétablissait la paix entre la France et l'Espagne, la convention relative à l'union de Louis XIV avec Marie-Thérèse.

Le traité des Pyrénées rendait définitives la plus grande partie de nos dernières conquêtes. En effet, nous gardions le Roussillon avec la Cerdagne, l'Artois (moins Aire et Saint-Omer); en Flandre, Gravelines, l'Écluse, Bourbourg, etc.; en Hainaut, Landrecies, le Quesnoi, Avesnes, Philippeville, Marienbourg; dans le Luxembourg, Thionville, Montmédy, Damvilliers, Ivoi, etc. Nous recouvrions Rocroi, le Catelet, Linchamp. Nous renoncions, il est vrai, à la Catalogne et à un certain nombre de places dans les Pays-Bas et la Franche-Comté. L'Espagne renonçait de son côté à toute prétention sur l'Alsace et sur Brisach. En Italie, cette puissance regagnait ce qu'elle avait perdu. Amnistie était accordée aux Catalans et aux Napolitains. Le Portugal était à peu près abandonné par la France, qui se réservait seulement d'intercéder pendant trois mois pour la réconcilier avec l'Espagne. La cour de Madrid consentait à ce que son auxiliaire le duc de Lorraine perdît le Barrois, les villes de Clermont, Stenay, Jametz, Moyenvic, et ne

pût rentrer dans son duché qu'à la condition de l'ouvrir en tout temps aux troupes françaises. Elle obtenait que Condé non seulement fût gracié et remis en possession de ses biens, mais recouvrât son gouvernement de Bourgogne et que la charge de grand-maître de France fût assurée à son fils. Il est vrai que M. le Prince allait rentrer fort assagi.

Quant à l'union du roi avec Marie-Thérèse, elle était conclue à la double condition que la dot de l'infante (500 000 écus d'or) serait payée en trois fois dans un délai maximum de dix-huit mois, et que la future reine de France renoncerait expressément à la succession de son père. Mais il était stipulé que la validité de la renonciation serait subordonnée à l'exactitude du paiement. C'était là une clause d'une portée redoutable. Mazarin comptait bien que l'Espagne, épuisée, ne s'acquitterait pas régulièrement de cette obligation pécuniaire. Il avait déjà réuni tous les arguments de droit à l'aide desquels le gouvernement français s'efforça plus tard de démontrer la nullité de la renonciation imposée à Marie-Thérèse.

Ainsi se trouvait réalisé, dans la mesure du possible, le dessein de Henri IV et de Richelieu, qui tendait par-dessus tout à l'abaissement de la maison d'Autriche. Cette puissance à double tête, que l'étroite union des cours de Vienne et de Madrid avait faite si redoutable pour l'Europe entière et particulièrement pour la France, avait été coupée en deux par les traités de Westphalie, qui, pour la première fois depuis un siècle, avaient dissocié l'Autriche de l'Espagne. Et maintenant, tandis que nous tenions en respect la première de ces deux monarchies par l'Alliance du Rhin, non seulement nous commencions à écarter les obstacles que la seconde avait si longtemps opposés au développement territorial de notre pays, mais nous pouvions espérer soit son absorption, soit son inféodation, dans un avenir relativement rapproché.

Cette paix causa dans toute la France une joie extraordinaire et fit oublier à la nation ses misères, ses rancunes, ses vœux les plus légitimes. Il ne fut plus question, après le traité des Pyrénées, de limiter l'autorité du roi ou de ses ministres. Louis XIV, qui visita les provinces du Midi pendant l'hiver

de 1659 à 1660, fut reçu partout comme une sorte de jeune dieu. Condé vint s'agenouiller devant lui à Aix et peu après on le vit figurer comme comparse, avec le duc de Beaufort, l'ancien *roi des Halles*, dans un ballet dansé par Sa Majesté. La grande Mademoiselle, revenue de ses rêves de gloire, avait depuis longtemps sollicité sa grâce et s'estimait maintenant heureuse d'assister aux fêtes de la cour. Gaston d'Orléans, dédaigneusement pardonné, mourait oublié dans son château de Blois (février 1660). Les villes de Provence, comme Marseille, qui, récemment encore, avaient revendiqué avec violence leurs libertés municipales contre le duc de Mercœur, les laissaient fouler aux pieds par un roi de vingt-deux ans, qui entrait chez elles par la brèche. Quand le mariage espagnol se fut enfin accompli (9 juin 1660), le retour de Louis XIV à Paris ne fut qu'une longue marche triomphale. Il y rentra le 26 août, anniversaire des premières barricades de la Fronde, au milieu d'un peuple idolâtre, qui ne se souvenait plus de l'avoir combattu ; et le Parlement, qui naguère avait mis à prix la tête de Mazarin, envoya une députation au cardinal pour lui présenter, à l'occasion de la paix, ses très humbles hommages.

Pourtant il y avait bien encore quelques esprits chagrins qui reprochaient au cardinal de n'avoir pas assez tiré parti des avantages que la guerre avait donnés ou pouvait donner encore à la France [1]. Au premier abord, il semble qu'ils avaient raison. Mais il faut songer que la France n'avait pas posé les armes depuis un quart de siècle, qu'elle était épuisée de sang et d'argent, que c'était une sorte de miracle qu'elle eût jusque-là soutenu la lutte, et que ce miracle, un ministre sensé ne pouvait espérer qu'il se prolongeât. Ajoutons que si Mazarin ne se fût pas hâté de signer la paix des Pyrénées, la France eût risqué d'être rejetée dans les hasards d'une guerre générale et eût peut-être été de nouveau obligée de combattre à la fois l'Espagne et l'Autriche. Les événements dont l'Europe septentrionale était alors le théâtre pouvaient en effet le lui faire craindre.

1. Saint-Évremond se fit l'écho de leurs plaintes dans la lettre si connue, sur le traité des Pyrénées, qui fut la cause de son exil.

La paix du Nord. — La Suède, fidèle alliée de la France, était depuis plusieurs années en guerre avec tous ses voisins. Cet État avait pour roi, depuis 1654, l'ambitieux Charles-Gustave (Charles X), qui, à peine monté sur le trône, s'était pris de querelle avec son parent, le roi de Pologne Jean-Casimir, chef de la branche catholique des Vasa. Il l'avait attaqué malgré les efforts du gouvernement français, intéressé pour diverses raisons à prévenir ce conflit[1]. En quelques mois, le roi de Suède, aidé de l'Électeur de Brandebourg, avait occupé toute la Pologne (1656). Mais à l'instigation de l'Autriche une ligue formidable s'était formée contre Charles-Gustave. Les Russes s'étaient déclarés contre lui. Jean-Casimir était rentré en Pologne. Le Danemark, de tout temps jaloux de la Suède, lui avait déclaré la guerre. Enfin l'Électeur de Brandebourg, à qui l'Autriche faisait espérer une partie des dépouilles de son allié, s'était également tourné contre lui (1657). Charles-Gustave avait fait la part du feu, s'était pour un temps détourné de la Pologne, avait envahi le Danemark et, en quelques semaines, réduit ce royaume à l'impuissance (1657-1658). Alors était intervenue diplomatiquement, avec la Hollande et l'Angleterre, qui ne voulaient pas qu'il pût leur fermer la mer Baltique, la France, qui s'intéressait particulièrement à la Suède. La médiation de ces trois puissances avait amené, entre les deux cours de Stockholm et de Copenhague, la paix de Roskilde qui, tout en sauvant le Danemark, laissait à la Suède une bonne part de ses conquêtes (7 mars 1658).

Cette paix n'avait pas duré. Dès le mois d'août 1658, Charles-Gustave avait repris les armes. La Hollande, inquiète de ses nouveaux succès, n'avait pas tardé à se déclarer contre lui. Attaqué en outre par les Polonais, les Brandebourgeois et les Autrichiens, Charles-Gustave avait bientôt visiblement perdu du terrain. L'Angleterre, alors alliée de la France et d'autant plus portée maintenant à protéger la Suède que la Hollande soutenait

1. Ce gouvernement tenait à conserver de bonnes relations avec la Pologne, surtout pour empêcher ce pays de s'inféoder à la politique autrichienne. Mazarin avait en 1645 fait épouser à Jean-Casimir une princesse française, Marie de Gonzague. Sur cette *Guerre du Nord*, voir, ci-dessous, les chapitres XVII, XVIII et XIX, et la bibliographie de ces chapitres.

plus vivement le Danemark, avait alors conclu avec Louis XIV un traité par lequel les deux grandes puissances occidentales s'engageaient à travailler de concert à la réconciliation des États scandinaves (février 1659). La Hollande avait dû quelques mois plus tard se rallier à cet accord (mai 1659). Mais, quelque temps après, profitant des embarras intérieurs qui paralysaient alors l'Angleterre et de l'impossibilité où était la France de se détourner des Pyrénées, elle avait de nouveau attaqué Charles-Gustave, qui persistait à refuser la paix. Dans le même temps les Polonais et les Brandebourgeois avaient remporté sur lui de grands avantages. Le Grand Électeur avait entamé la Poméranie suédoise. La situation politique que le congrès d'Osnabrück avait faite à la Suède en Allemagne paraissait compromise.

Mazarin jugea urgent d'intervenir pour préserver les traités de Westphalie, garantis par la France, des atteintes de la politique autrichienne. Il s'était donc hâté de traiter avec l'Espagne (nov. 1659). Puis, libre, il se tourna vers le Nord et signifia qu'il ne permettrait pas que la puissance de la Suède fût amoindrie dans l'Empire. Ce langage ne tarda pas à être compris. Bientôt deux congrès s'ouvrirent, l'un à Copenhague, où, sous la médiation de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, le Danemark et la Suède entrèrent en pourparlers de paix; l'autre au monastère d'Oliva, où, sous celle de la France seule, la Suède commença à traiter avec la Pologne, le Brandebourg et l'Autriche. L'humeur batailleuse de Charles-Gustave parut tout d'abord devoir entraîner les négociations. Sa mort prématurée (23 février 1660) ne tarda pas à les simplifier, et les deux traités d'Oliva (3 mai) et de Copenhague (6 juin) purent être signés. Par le premier, Jean-Casimir renonçait au trône de Suède et la Suède recouvrait ses possessions de Poméranie. Par le second, cette puissance rendait au Danemark Bornholm et Drontheim, mais elle gardait la Scanie, la Blékingie et Aland. Avec la Russie la Suède se réconcilia par la paix de Cardis (juillet 1661), à laquelle contribuèrent également les agents français et qui lui assura la Livonie. La paix du Nord était donc enfin rétablie. La Suède restait encore la puissance prépondérante du Nord et ne semblait pas déchue de la gran-

deur qu'elle devait à Gustave-Adolphe et à Richelieu. C'était *là encore un grand succès pour la politique* de Mazarin.

La France et la restauration des Stuarts. — A la *même époque eut lieu la restauration* des Stuarts en Angleterre. *Mazarin la souhaitait, non seulement* par esprit monarchique, mais par la conviction où il était que la royauté ainsi rétablie de l'autre côté de la mer serait plus docile que la République à l'influence française. Il avait fourni quelque argent à Charles II peu avant son rappel en Angleterre. Mais, en politique circonspect, il n'avait pas voulu prendre ouvertement parti pour lui. Aussi ce prince, au lendemain de son avènement (juin 1660), voulut-il témoigner à Mazarin son ressentiment de l'alliance qu'il avait autrefois conclue avec Cromwell. Le président de Bordeaux fut renvoyé de Londres et, pendant quelques semaines, les rapports demeurèrent assez tendus entre les deux cabinets. Ils ne tardèrent pourtant pas à devenir amicaux. Henriette de France, qui se rendit en Angleterre au mois de décembre 1660, travailla pour sa part avec succès à rapprocher les deux rois. Elle eût voulu même marier Charles II avec Hortense Mancini, nièce de Mazarin. Ce projet n'eut pas de suite. Mais le cardinal put, avant de mourir, prendre une part importante à la négociation de deux mariages qui devaient être plus tard très profitables au gouvernement français : celui de Charles II avec l'infante Catherine de Portugal, et celui de sa sœur, Henriette d'Angleterre, avec le nouveau duc d'Orléans, frère de Louis XIV [1].

On doit considérer aussi comme son œuvre l'union d'une fille de Gaston d'Orléans avec le grand-duc de Toscane. Enfin, si l'on ajoute que presque à la veille de sa fin (28 février 1661) il amena le duc de Lorraine Charles IV, jusque-là réfractaire aux conditions qui avaient été faites en 1659, à s'accommoder avec Louis XIV [2], on voit qu'il était parvenu non seulement

1. Ce prince, né en 1640, avait d'abord porté le titre de duc d'Anjou. Il prit celui de duc d'Orléans après la mort du duc Gaston, arrivée, comme on l'a vu plus haut, en février 1660.

2. Charles IV obtint par ce traité la restitution du duché de Bar, mais à condition d'en faire hommage au roi de France. De plus, il dut céder, outre les villes indiquées par le traité des Pyrénées, celles de Sierck, Sarrebourg et Phalsbourg, et démanteler celle de Nancy.

à rétablir la paix générale, mais à augmenter encore les avantages que les traités de Westphalie et des Pyrénées avaient assurés à la France.

Fin de Mazarin. — Il mourut le 9 mars 1661, laissant une fortune énorme et en grande partie mal acquise, mais dont Louis XIV, reconnaissant de ses grands services, lui permit de disposer en faveur de ses neveux et de ses nièces [1]. Ce prince, dont il avait, au début, quelque peu négligé l'instruction, avait reçu de lui, pratiquement, depuis la fin de la Fronde, une éducation politique et militaire dont la solidité ne peut être contestée. Mazarin lui laissait une France forte et respectée au dehors, sinon prospère au dedans. Il lui laissait la tradition d'une diplomatie vraiment nationale et qui avait fait de la France comme l'arbitre de l'Europe. Il méritait donc bien sa gratitude. Il avait, d'autre part, donné par ses procédés administratifs de déplorables exemples. Une guerre civile de cinq ans, produite par ses fautes et qui avait failli perdre la France avec lui-même, ne l'avait point amené à les modifier. Après lui, le gouvernement arbitraire, irresponsable, dont les abus devaient plus tard provoquer la Révolution, était établi en France pour plus d'un siècle. S'il ne le créa pas, il l'affranchit du moins de tout contrôle. On dit qu'en mourant il mit Louis XIV en garde contre Fouquet et qu'il lui recommanda Colbert. Mais il ne pouvait préserver ni ce souverain ni ses successeurs, rois absolus comme lui, de leurs propres entraînements ou de leur insuffisance.

1. On peut l'évaluer à plus de quarante millions du temps (c'est-à-dire à plus de deux cents millions en valeur actuelle). Il en laissa près des trois quarts à sa nièce favorite, Hortense Mancini, qui venait d'épouser le fils du maréchal de La Meilleraye. Ce gentilhomme porta depuis le titre de duc de Mazarin. Il hérita non seulement de beaucoup d'argent, mais des duchés de Mayenne et de Rethelois, et des gouvernements d'Alsace et de Brouage qu'avait possédés le cardinal. Philippe Mancini, neveu de ce dernier, eut le duché de Nivernais. Le duc de Mercœur, petit-neveu du ministre, eut le duché d'Auvergne et d'autres grands domaines. Le roi, la reine, la reine mère et les princes reçurent une partie des bijoux et des objets d'art dont le cardinal avait fait une si riche collection. Plusieurs millions furent consacrés à la fondation et à l'entretien du collège des Quatre-Nations (aujourd'hui palais de l'Institut), auquel fut léguée l'admirable bibliothèque du cardinal, reformée après sa vente et sa dispersion, prescrites en 1651 par arrêt du Parlement.

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — *Lettres du cardinal* **Mazarin** *pendant son ministère*, pub. par Chéruel et Avenel (Coll. des Doc. inéd.), 1872-1905, 10 vol. — *Carnets* de **Mazarin**, dans le *Journal des savants*, 1854 et dans la *Revue historique*, 1877. — **Isambert**, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XVII. — **Colbert**, *Lettres*... publ. par Clément, t. I, 1861. — *Relazioni degli ambasciatori veneti nel secolo XVII*, série *Francia*, t. II et III, Venise, 1857. — **Loret**, *La Muse historique* (périodique, 1650-1665), nouv. éd. par Livet, 1857-78, 4 vol. — La *Gazette* (plus tard *Gazette de France*), périodique, à partir de 1631. — Les *Mazarinades*, dont un *choix* et une *bibliographie* ont été publ. par Moreau (Soc. de l'hist. de France). — *Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde*, publ. par Leroux de Lincy et Douet d'Arcq (ibid.). — *Journal du Parlement de Paris pendant la Fronde* (1648-52), 7 vol. — **V. Siri**, *Il mercurio* (périodique, 1644-1682), 15 vol. — **Priorato**, *Histoire du ministère du cardinal Jules Mazarin*, Amsterdam, 1671, 3 vol.

Dumont, *Corps diplomatique*. — **Vast**, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, fasc. I, 1893. — *Les négociations secrètes de la paix des Pyrénées*, Amsterdam, 1693, 2 vol. — [**de Saint-Prest**], *Hist. des traités de paix et autres négociations du XVIIe siècle*, Cologne, 1725. — *Négociations du comte* **d'Estrades**... *depuis 1637 jusqu'en 1662*, 3e éd., Londres, 1743, 9 vol. — *Lettres et négociations de* **Jean de Witt**, Amsterdam, 1725, 5 vol. — *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France*, depuis 1648 (publ. par le ministère des Aff. Étrangères). — *Histoire du Roi* (Louis XIV) *par les négociations de ses ministres*, manuscr. des Arch. des Aff. Étrangères, France, vol. 412. — **Mignet**, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, 1835-42, 4 vol. (Coll. des Doc. inéd.). — *Correspondance du cardinal Mazarin avec le duc d'Aumont*, publ. par Hamy, Monaco, 1904. — *Mémoires* de **Navailles**, 1701, et du marquis **de Chouppes**, éd. Moreau, 1861.

*Journal d'***O. Lefèvre** d'**Ormesson**, publ. par Chéruel (Coll. des Doc. inéd.). — *Lettres du cardinal* **Mazarin**... *écrites pendant sa retraite hors de France*, publ. par Ravenel (S. H. F.), 1836. — *Mémoires* de **Coligny-Saligny**; de **Cosnac**; de **Mathieu Molé**; de **Goulas**; de **Gourville**, de **Duplessis-Besançon**; de **Turenne**; de **Vallier**, publiés par la Société de l'Hist. de France. — Dans les collections Petitot et Michaud et Poujoulat, les *Mémoires* de : **Mlle de Montpensier**; de **Guy** et **Claude Joly**; d'**Omer Talon**; de **Henri-Auguste de Loménie de Brienne**; de l'abbé **Arnauld**; de la duchesse de **Nemours**; du **P. Berthod**; de **Lenet**; du comte de **La Châtre**; du duc d'**York**; de **Montglat**; de l'abbé de **Choisy**; du duc de **Guise**; du maréchal de **Gramont**; de Mme de **La Fayette**; de **La Porte**; de **Fontenay-Mareuil**; du maréchal **Duplessis**. — Publiés à part : *Mémoires* de Mme de **Motteville**, éd. Riaux, 1891, 4 vol.; *Œuvres* du cardinal de **Retz**, éd. Feillet et Chantelauze, 1870-88, 9 vol.; *Mémoires* du comte de **Brienne** (Louis-Henri), éd. Barrière, 1828, 2 vol.; *Historiettes* de **Tallemant des Réaux**, éd. Monmerqué et P. Paris, 1857-60, 9 vol.; *Œuvres* de **La Rochefoucauld**, éd. Gilbert et Gourdault, 1868-84, 3 vol.; *Mémoires* de l'abbé **Legendre**, éd. Roux, 1863; de M. de **Bordeaux**, Amsterdam, 1758, 4 vol; de **Tavannes**, éd. Moreau, 1858; du **P. Rapin**, éd. Aubineau, 1865, 3 vol.; de **Bussy-Rabutin**, éd. Lalanne, 1882, 2 vol.; *Lettres* de **Guy Patin**, éd. Réveillé-Parise, 1846, 3 vol. et éd. Triaire (en cours de publ.); *Journal des guerres civiles* de **Dubuisson-Aubenay**, éd. Saige, 1883-85, 2 vol.

Ouvrages. — I. SUR L'ENSEMBLE DE LA PÉRIODE. — **Chéruel**, *Histoire*

de France pendant la minorité de Louis XIV, 1879-80, 4 vol., et *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, 1881-83, 3 vol. — **Gaillardin**, *Hist. du règne de Louis XIV*, 1871-75, 5 vol. — **Lavisse**, *Histoire de France*, t. VII, 1re part., 1906. — **Philippson**, *Le siècle de Louis XIV* (coll. Oncken), Berlin, 1879. — **Aubéry**, *Histoire du cardinal Mazarin*, nouv. éd., 1751. — **Priolo**, *Ab excessu Lud. XIII de rebus gallicis historiarum libri V*, 1665. — **De Labarde**, *De rebus Galliæ libri X*, 1671. — **Duc d'Aumale**, *Hist. des princes de Condé*, t. IV à VII, 1889-96. — **Arvède Barine**, *La jeunesse de la Grande Mademoiselle*, 1902. — **Bonnemère**, *La France sous Louis XIV*, 3e éd., 1889, 2 vol.

II. SUR LA DIPLOMATIE ET LES GUERRES. — **Valfrey**, *La diplomatie française au XVIIe siècle : Hugues de Lionne*, 1877-81, 2 vol. — **Flassan**, *Histoire de la diplomatie française*, nouv. éd., 1871, 7 vol. — **Legrelle**, *Louis XIV et Strasbourg*, nouv. éd., 1881. — **Mossmann**, *La France en Alsace après les traités de Westphalie*, dans la *Rev. hist.*, 1893. — **Reuss**, *L'Alsace au XVIIe siècle*, 1897-98, 2 vol. — **Haumant**, *La guerre du nord et la paix d'Oliva*, 1894. — **D'Haussonville**, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I. — **Gérin**, *Louis XIV et le Saint-Siège*, 1894, 2 vol. — Une bibliographie de l'histoire diplomatique depuis 1648 est donnée dans les *Annales de l'École des sciences politiques*, 1890. — **Roy**, *Turenne et les institutions militaires de son temps*, 2e éd., 1896. — **L. André**, *Michel le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique*, 1906 (avec bibliographie). — **Bourelly**, *Le maréchal Fabert*, 1880, et *Cromwell et Mazarin*, 1886.

III. SUR LA FRONDE. — **Sainte-Aulaire**, *Histoire de la Fronde*, 2e éd., 1860, 2 vol. — **Glasson**, *Histoire du Parlement de Paris...*, 1900, 2 vol. — **De Barante**, *Vie de Mathieu Molé*, 1835. — **V. Cousin**, *Études sur les femmes illustres et la société du XVIIe siècle* (Mme de Longueville, Mme de Sablé, la duchesse de Chevreuse, Mme de Hautefort), 6 vol. — **Feillet**, *La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, 1868. — **Aubertin**, *L'éloquence politique et parlementaire en France avant 1789*, 1882. — **Sée**, *Les idées politiques à l'époque de la Fronde*, dans la *Rev. d'hist. mod.*, 1902. — **Allier**, *La cabale des dévots*, 1902.

Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, Rouen, 1840-49, 7 vol. — **Laisné**, *Les agitations de la Fronde en Normandie*, Avranches, 1863. — **Debidour**, *La Fronde angevine*, 1877. — **Bouchard**, *Les guerres de religion et les troubles de la Fronde en Bourbonnais*, Moulins, 1885. — **Audiat**, *La Réforme et la Fronde en Bourbonnais*, Moulins, 1887. — **De Lacroix**, *La Fronde en Angoumois*, 1863. — **Pellisson**, *La Fronde à Cognac*, dans les Arch. hist. de la Saintonge, 1884. — **Audiat**, *La Fronde en Saintonge*, La Rochelle, 1886. — **De Carsalade-Dupont**, *Documents inédits sur la Fronde en Gascogne*, Auch, 1883. — **A. Saint-Marc**, *Bordeaux sous la Fronde*, Bordeaux, 1859. — **Jullian**, *Histoire de Bordeaux*, Bordeaux, 1895. — **Gaffarel**, *La Fronde en Provence*, dans la *Rev. hist.*, 1876. — **H. Salomon**, *La Fronde en Bretagne*, 1889. — **Couyba**, *Études sur la Fronde en Agenais*, 1899-1901, 3 vol.

IV. SUR DIVERSES PERSONNALITÉS. — **A. Renée**, *Les nièces de Mazarin*, 1856, 2 vol. — **L. Perey**, *Louis XIV et Marie Mancini*, 1894. — **A. Barine**, *Louis XIV et la Grande Mademoiselle*, 1905. — **De Cosnac**, *Souvenirs du règne de Louis XIV*, 1874-80, 8 vol.; *Les richesses du palais Mazarin*, 1884. — **Chantelauze**, *Le card. de Retz et l'affaire du chapeau*, 1878; *Louis XIV et Marie Mancini*, 1880; *St Vincent de Paul et les Gondi*, 1892. — **Gazier**, *Les dernières années du card. de Retz*, 1875. — **Chérot**, *La première jeunesse de Louis XIV*, 1894. — **Lacour-Gayet**, *L'éducation polit. de Louis XIV*, 1898.

Sur les finances, voir la bibliographie de la page 248.

CHAPITRE II

LA RÉPUBLIQUE D'ANGLETERRE; CROMWELL. — LA RESTAURATION

(1649-1668)

I. — La République (1649-1660).

Organisation de la République anglaise (1649). — Quel gouvernement pouvait succéder à Charles Ier, au roi décapité sans que la royauté eût été formellement abolie[1]? La République, le *Commonwealth*. Mais comment ce système nouveau d'autorité allait-il se définir, s'établir, s'organiser? L'armée puritaine et les restes puritains du Long Parlement se trouvaient d'accord pour écarter les Stuarts ou une dynastie quelconque, mais leur accord s'arrêtait là. Le Conseil des officiers aurait voulu renouveler, rajeunir le pouvoir constituant, faire élire par tous les chefs de famille payant la taxe des pauvres, c'est-à-dire par un suffrage non pas universel, mais très étendu, une chambre de quatre cents députés, où tous les centres importants de population seraient représentés. A ce projet d'une vaste et toute fraîche Convention nationale, les restes épurés du Long Parlement préféraient une prolongation indéfinie de leurs vieux pouvoirs. Ils restaient à peine une centaine, et plu-

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 645.

sieurs ne venaient pas aux séances, mais l'Écriture leur faisait un devoir de se dévouer au bien public, puisque la fille de Pharaon chercha la mère du petit Moïse pour servir de nourrice à celui-ci : « Notre République aussi, disait Henri Martyn, est un nouveau-né fort délicat; personne n'est aussi propre à le nourrir que la mère qui l'a mis au monde », c'est-à-dire les héros survivants de la longue lutte engagée contre la tyrannie.

Ce système dut être accepté, car les républicains, matériellement tout-puissants, étaient une trop mince base populaire, et même se sentaient une trop grande faiblesse numérique pour qu'il fût prudent de se diviser. Le pouvoir exécutif fut confié, non pas à un homme, ni à quelques-uns, mais à un Conseil d'État de quarante et un membres, de provenances fort diverses, plusieurs d'une haute capacité, mais qu'une position fausse et le peu de durée de leur puissance ont empêchés de produire beaucoup. L'âme de ce conseil, sir Henry Vane, la plus grande intelligence de ce temps après Cromwell, se trouva tout de suite en mauvais termes avec ses collègues régicides. Pourtant il s'arrangea avec eux, et demanda au poète Milton, apologiste du régicide et excellent humaniste, de devenir le secrétaire en langue latine du Conseil. Alors fut promulgué l'acte définitif de la « République, gouvernée pour toujours par les représentants du peuple réunis en parlement sans le secours d'un roi ni d'une chambre des lords ». Le Conseil d'État réunissait les pouvoirs de l'ancien Conseil privé, de l'Échiquier, de l'Amirauté. Comité lui-même, dit M. Gardiner, il avait pour auxiliaires le Comité financier chargé de subvenir aux frais de la guerre civile, *Committee for the advance of Money* (1642-1655), et le *Sequestration Committee* (jusqu'en 1657), nom significatif, dont les royalistes n'eurent que trop lieu de comprendre le sens.

Lutte contre les partis en Angleterre. — C'est merveille qu'une aussi petite minorité soit venue à bout de la majorité anglaise, de l'Irlande et de l'Écosse, des répugnances ou des résistances européennes. Elle le dut un peu aux vrais républicains, beaucoup au dictateur grandissant, à Olivier Cromwell. Trois partis formaient, dans le pays même, cette

majorité opposante : à droite les royalistes purs, à gauche les Niveleurs, et les constitutionnels presbytériens au milieu.

Les royalistes décidés, pour la plupart attachés à l'épiscopalisme anglican alors supprimé, quelques-uns d'entre eux au catholicisme, furent terrorisés par le supplice de trois grands seigneurs, le duc de Hamilton, lord Holland, lord Capell. Les plus suspects d'entre eux étaient tenus en surveillance, obligés à des serments d'adhésion, à des déclarations circonstanciées sur leurs biens, et de ces biens souvent ils perdaient une grande part. Ils sentaient bien que c'était un temps à passer, mais ce temps était dur, et l'on devait ronger son frein.

Les « Niveleurs », héritiers directs de la vieille Jacquerie biblique du temps de Richard II, disaient que Dieu voulait tirer son peuple de la servitude, et rendre aux travailleurs de la campagne les biens et les fruits de la terre. Ces théories partageuses faisaient des prosélytes dans l'armée et dans le peuple. Ceux de l'armée furent brisés par Cromwell au nom de la discipline, et le pamphlétaire du parti, Lillburne, qui décrivait de mordante façon l'hypocrisie et la violence des puissants du jour, fut traduit devant le jury. Le malaise était grand dans Londres, et les femmes du peuple allèrent porter une pétition en faveur de Lillburne. Le parlement leur fit dire de retourner chez elles, laver leurs assiettes. « Nous n'avons plus d'assiettes, dirent-elles, ni de viande à y mettre. » Lillburne fut acquitté. Au fond les Niveleurs rendirent service à Cromwell, car ils le recommandèrent sans le vouloir à tous les conservateurs du pays, comme le défenseur de l'ordre social.

Enfin l'élément presbytérien, le vieux nerf de la résistance parlementaire, se montrait dans son ensemble réfractaire à la République, à tout ce qui dépassait son idéal de monarchie constitutionnelle limitée par un parlement et par un synode. Le régime des Indépendants lui paraissait un mélange de violence et d'anarchie. Un pasteur presbytérien composait l'*Eikôn basilikè*, « l'Image royale », singulier petit livre qui se donnait comme l'œuvre de Charles Ier lui-même et qui répandait dans la Grande-Bretagne comme sur le continent le culte du « roi-martyr ». Les presbytériens d'Écosse appelaient Charles II.

Lutte contre l'Irlande et l'Écosse (1649-1651). — Là, en Écosse, le presbytérianisme était la religion de la majorité, l'Église nationale. Mais ce vieux pays de guerre civile ne manquait pas à ses traditions, et des dissensions féroces le déchiraient. Saxons de race germanique et Gaëls de race celtique; Basses-Terres agricoles et civilisées et Hautes-Terres où se perpétuait le régime des clans rivaux; partisans et adversaires du comte d'Argyle, ou, en style plus national, de Mac-Callum More; partisans et adversaires du royaliste et absolutiste marquis de Montrose; covenantaires stricts, modérés; épiscopaliens et catholiques : un fouillis de factions dans une population petite et pauvre. Presque tout le monde était hostile à la république des Anglais, mais sans que la haine commune produisît la concorde. Pendant que les délégués du parti parlementaire négociaient en Hollande avec le jeune Charles Stuart, le marquis de Montrose risquait une dernière tentative, succombait, mourait à la potence, martyr du pur royalisme (mai 1650). Les vainqueurs pouvaient maintenant dicter leurs conditions au jeune roi; quand il arriva, ce fut en pupille, presque en prisonnier des presbytériens, conservateurs de la monarchie, mais d'une monarchie réduite à un simple ressort constitutionnel.

Si dangereuse que parût la situation de ce côté, les républicains anglais avaient senti la nécessité de commencer par l'Irlande, où la lutte des religions aggravait la lutte des races. Les colons anglais survivants du grand massacre de 1641, traqués par la masse catholique et celtique, étaient en outre divisés en partisans ou adversaires du royaliste duc d'Ormond. Celui-ci éprouva un échec devant Dublin, et renonça à la lutte en apprenant la prochaine arrivée de Cromwell, qui venait « demander compte du sang innocent ». Cette reddition de comptes fut une nouvelle série de massacres en sens inverse : massacre de Drogheda, massacre de Wexford. Cependant on pressait le lord général de revenir combattre les Écossais, Fairfax répugnant à prendre le commandement contre une armée presbytérienne. La prise de Clonmel et une victoire sanglante remportée sur l'Irlandais O'Neil permirent à Olivier d'obéir.

Il passa la Tweed et rencontra l'armée écossaise à Dunbar.

Un bon et prudent stratégiste, Leslie, la commandait. Sachant très bien que les soldats de Cromwell formaient la première armée du monde, il préférait décourager son adversaire en refusant la bataille. Les Anglais, décimés par une épidémie, songeaient à retourner dans leur pays, lorsque le zèle indomptable des pasteurs presbytériens décida le combat. Ce fut une prompte et complète déroute (3 septembre 1650). Les Anglais, presque sans aucune perte, tuèrent 3000 Écossais et en firent prisonniers 10 000. Ceux-ci ne furent nullement traités à la façon d'Irlande, comme ils s'y attendaient, mais au contraire comme les plus anciens champions de la bonne cause, momentanément égarés. Politique bienveillante, qui ne produisit pas immédiatement ses résultats. La bataille de Dunbar, dont l'effet fut immense en Europe, rendit plutôt service à Charles II en l'émancipant de la tutelle des prédicants vaincus. Couronné roi sur la pierre de Scone suivant la tradition nationale (1er janvier), il reforma une armée, et crut ses partisans tellement nombreux dans l'ouest de l'Angleterre qu'il pouvait risquer une invasion. Cromwell le laissa passer et l'écrasa à Worcester (13 sept. 1651). La fuite du prétendant déguisé, de refuge en refuge, montra combien le royalisme populaire pouvait produire de dévouements obscurs. La République et son redoutable capitaine n'en étaient pas moins les maîtres absolus des trois pays.

Lutte contre les Provinces-Unies de Hollande. — Le régicide avait creusé, on put du moins le croire sur le premier moment, un abîme entre l'Angleterre nouvelle et le continent monarchique, ou même républicain. Les royalistes réfugiés assassinèrent, à Madrid et à La Haye, les ambassadeurs du gouvernement révolutionnaire sans que la police espagnole ou hollandaise s'occupât sérieusement de les sauver ni de les venger. En France, les troubles de la Fronde étaient faits pour compromettre l'idée populaire. Tant que vécut le prince d'Orange Guillaume II, gendre de Charles Ier, tout accord fut impossible avec la république des Provinces-Unies : vers la fin de 1650, tout changea par la victoire de Dunbar et la mort du prince Guillaume II. Cromwell parut aux grandes puissances un homme à ménager, et le parti républicain, dirigé par le

grand pensionnaire Jean de Witt, revint au pouvoir. Pendant la plus grande partie de l'année 1651, ce parti hollandais et le parti anglais des républicains civils, de Vane, réorganisateur de la marine, de Bradshaw, président du Conseil d'État, préparèrent une entente qui, si elle avait abouti, aurait modifié la politique des deux pays, et même celle de l'Europe. Il ne s'agissait de rien moins que d'une confédération anglo-hollandaise avec un conseil commun siégeant à Londres. Ce projet de sir Henry Vane réunissait les deux plus grandes marines commerciales et militaires d'alors, — on sait combien Mazarin négligeait la flotte française, — pour la consolidation et du protestantisme européen, et de la forme républicaine des deux côtés de la mer du Nord. Les hommes d'État hollandais craignirent que cette confédération ne déguisât une annexion véritable de leur pays à l'Angleterre : finalement ils n'acceptèrent pas.

Les républicains anglais résolurent d'écraser cet allié rétif. La victoire de Worcester mettait le comble à la puissance de l'armée de terre et de son trop puissant général. Une guerre maritime, que conduirait victorieusement l'amiral républicain Blake sous l'administration républicaine de Vane, rétablirait au moins l'équilibre. On pouvait profiter de la situation pour déclarer au monde entier que le peuple anglais entendait redevenir, comme au temps d'Élisabeth, devenir plus que jamais un grand peuple de marins. Telle fut la portée de l'*Acte de navigation* du 9 octobre 1651. Cette loi, qui resta en vigueur pendant deux siècles, défendait à tout vaisseau étranger d'importer en Angleterre des marchandises autres que celles qui provenaient de son pays d'origine. Ainsi un vaisseau hollandais ne pouvait plus importer que des marchandises hollandaises, un vaisseau espagnol que des marchandises espagnoles, tandis que le vaisseau anglais pouvait importer des marchandises de tous les pays. Double résultat : les Anglais se forçaient eux-mêmes à devenir constructeurs de vaisseaux et à fournir l'équipage de ces vaisseaux; les Hollandais, habitués à transporter d'une contrée à l'autre les denrées de l'Europe entière, commerce évalué à un milliard par an, se trouvaient atteints dans leur principale richesse. La guerre éclata, en 1652, entre les deux

excellents amiraux Tromp et Blake. Après quelques avantages remportés par les Anglais, Tromp les refoula dans la Tamise, et se promena sur la Manche avec un immense balai attaché au mât de son vaisseau amiral. Il expia cette vantardise par une défaite où lui-même perdit la vie (10 août 1653). Humiliées et ruinées, les Provinces-Unies virent encore les républicains anglais humiliés et ruinés par Cromwell avant de traiter avec lui.

Dissolution du Long Parlement (1653). — Le désaccord entre le chef de l'armée et le reste tenace, l'arrière-train (*rump*), de la glorieuse assemblée, s'accusait de plus en plus. Les projets, parfois très bons et très sérieux, des parlementaires et de leur Conseil d'État n'aboutissaient pas, faute d'une bonne organisation du pouvoir exécutif. Forcé par eux de diminuer l'effectif de l'armée, Olivier Cromwell, homme de gouvernement s'il en fut, prenait sa revanche en leur démontrant leur impuissance, et en les pressant de s'en aller. Ils se cramponnaient à leurs sièges, éternisaient les discussions d'une loi électorale, puis, tout en convoquant à côté d'eux des députés nouveaux, votaient le renouvellement de leur propre mandat : préoccupation contraire à celle qui devait inspirer nos Constituants de 91. Le général, dans sa pensée, condamnait cette assemblée, mais il ne savait comment la remplacer. Prendre lui-même la couronne et, une fois roi, rendre vigueur à l'ancienne constitution britannique, lui aurait paru le meilleur parti. Il en fut vivement détourné par ses colonels et par les hommes d'État républicains, tels que Whitelocke, auxquels il s'ouvrit. Alors il se rendit, en gros habits gris, le chapeau sur la tête, au sein de l'assemblée qui avait brisé le plus orgueilleux des rois; il la mit à la porte en insultant les orateurs qui défilaient devant lui, traitant celui-ci d'ivrogne, celui-là de voleur. Resté le dernier, il donna un tour de clé et s'en alla de cette maison, sur laquelle un cavalier moqueur inscrivit la formule des appartements à louer : *to be let*. A ce moment, des institutions de la vieille Angleterre, pas une n'est debout.

Cromwell Protecteur; ses parlements (1653-1655). — Quelques esprits doctrinaires partageaient l'opinion fièrement exprimée par Bradshaw : « Aucun pouvoir sous le ciel ne peut

dissoudre le parlement, que lui-même ». Théorie que semblera justifier l'avenir, puisque le *Rump* ressuscitera après la mort de Cromwell, mais pour le moment pure et vide théorie. L'épée reste le seul pouvoir constituant, et c'est l'épée d'une armée de saints. Le dictateur de fait n'a pas le choix de ses instruments : il vient de chasser des politiciens vieillis en les accusant de corruption, il est obligé de puiser aux sources puritaines, de recruter un personnel mystique. Les chiffres mêmes deviennent symboliques : un Conseil provisoire est formé de treize membres en mémoire du Christ et des apôtres. La place auguste revient naturellement à Cromwell; huit officiers et quatre civils se partagent le reste. Parmi ceux-ci on aurait voulu compter sir Henry Vane, mais il déclare qu'il préfère attendre le Paradis pour vivre avec les Saints. Le mode de recrutement de la chambre nouvelle fut en effet purement religieux : les listes furent dressées par les congrégations, et l'assemblée, formée de cent cinquante-six députés, presque tous des bourgeois puritains, reçut le nom d'un de ses membres, le marchand de cuirs Barebone. Braves gens après tout, grands admirateurs du lord général, et qu'en retour Cromwell déclara « pénétrés de l'esprit de Dieu ». Mais s'ils n'étaient pas dangereux au point de vue politique, ils l'étaient au point de vue administratif, car ils se mirent à remanier tout le système judiciaire et financier de la vieille Angleterre. Inquiet et impatienté, Cromwell, de plus en plus conservateur, allait renvoyer le *parlement Barebone*, s'il ne s'était dissous de lui-même en laissant après lui un Conseil d'État constituant. Alors l'homme tout-puissant reçut le titre de Lord Protecteur, avec le droit de faire des ordonnances, droit qui lui fournit l'occasion de se montrer excellent administrateur. La carte électorale de l'Angleterre était renouvelée sur une base plus équitable; l'Écosse et l'Irlande, récemment réunies au grand pays, devaient être représentées chacune par trente députés.

Le parlement de 1654, très différent du parlement Barebone, ramena en face du Protecteur certains chefs du personnel républicain, entre autres Haslerig, qui prit la direction des débats. Le gouvernement fut discuté sans relâche jusque dans

son principe. Le chef de l'État n'admit point cette attitude. Comme il n'avait accepté que par dévouement et par respect pour la volonté de Dieu, il crut pouvoir exiger de chaque député l'engagement écrit de respecter son pouvoir. Haslerig et cent autres députés aimèrent mieux se retirer. Et comme cette nouvelle épuration à la façon du colonel Pride ne suffisait pas à rendre l'assemblée malléable, Cromwell vint la dissoudre en prononçant un discours extrêmement désagréable pour elle, mais très avantageux pour lui en ce qu'il se posait comme le sauveur de la société : « Ce qui a poussé sous votre ombre, ce sont les ronces et les orties. Il vaut mieux que la République souffre de la main des riches que de celle des pauvres » (il avait déjà rappelé son triomphe sur les Niveleurs). On était en janvier 1655, et le régime du despotisme militaire commençait, plus énergique et plus heureux qu'au temps de Strafford.

L'Écosse et l'Irlande depuis leur défaite. — Le grand homme n'éprouvait même pas, dans les deux petits pays vaincus par ses armes, les égratignures parlementaires qui, en Angleterre, s'usaient impuissantes sur son justaucorps de buffle. Déjà sir Henry Vane avait réussi, du côté de l'Écosse, dans ses projets d'union manqués du côté de la Hollande. Huit commissaires anglais avaient provoqué la réunion d'une Convention à Édimbourg. Par suite du vote, difficilement obtenu, de cette assemblée, et de la ratification par le Long Parlement, les deux rivales séculaires ne formaient plus qu'une nation. Sous le Protectorat, toute résistance cessait, même dans les Hautes-Terres, et le ferme gouvernement du général Monk, appuyé sur une armée et sur de récentes forteresses, faisait régner, avec la sécurité, une prospérité générale. Chose qui naguère paraissait impossible, le parlement commun, mais anglais aux neuf dixièmes, faisait des lois pour l'Écosse, des juges anglais siégeaient en Écosse, l'Église d'Écosse elle-même semblait avoir oublié ses traditions indomptables.

L'Irlande, au contraire, subissait un cruel régime, adouci en quelque mesure par la bonne discipline des vainqueurs; mais si tout se faisait méthodiquement, tout se faisait sans pitié, sous la direction du jeune Henri Cromwell, beaucoup plus

semblable à son père que son frère aîné Richard. Aux meurtres juridiques succédaient les confiscations, les déportations, les horribles ventes de jeunes filles irlandaises comme esclaves à la Jamaïque, surtout, et plus en grand, les confiscations. Renonçant finalement à extirper la population celtique et catholique, on la parqua autant que possible dans le Connaught, les colons anglo-saxons et protestants s'établissant dans les autres parties de l'île. On doit reconnaître que, grâce à la supériorité de cette race comme colonisatrice, l'Irlande fit quelques progrès dans la civilisation matérielle. Maintenant le puritain parvenu était maître des trois anciens royaumes : ce que jamais aucun roi n'avait pu songer à obtenir.

Politique étrangère de Cromwell. — La même fortune le suivait hors des Iles Britanniques. Il désirait la réconciliation de toutes les puissances protestantes du nord de l'Europe, et il y réussit, malgré les exigences nouvelles des intérêts anglais et du drapeau anglais, qui entendait être salué comme le maître des mers, suivant les principes de Selden. La paix conclue avec les Provinces-Unies satisfit ces exigences, et servit la République dans les deux pays en excluant à la fois les prétentions des Stuarts et celles de la maison d'Orange. Whitelocke négocia avec Christine de Suède, et les puissances scandinaves, si royalistes, devinrent les alliées du Régicide. Un spectacle plus étonnant lui fut bientôt donné par les deux grandes familles royales, celle d'Espagne et celle de France, proche parente des Stuarts, lorsqu'elles se disputèrent sa bienveillance et ses secours [1]. Cromwell préféra l'alliance française, soit par haine traditionnelle contre le pays de l'Inquisition et de l'Armada, soit pour profiter de la décadence maritime de l'Espagne. Et il y gagnait en effet Dunkerque et la Jamaïque : un nouveau Calais, un nouvel empire colonial. Même sur la Méditerranée, les Anglais voyaient avec orgueil leur flotte, si longtemps annulée dans les guerres européennes, punir les pirates algériens, et forcer le duc de Savoie à interrompre ses persécutions contre les Vaudois du Piémont. Jusqu'au fond de la Transyl-

1. Voir ci-dessus, p. 38 et suiv.

vanie, la main de Cromwell protégeait le protestantisme. La politique d'Élisabeth revivait, amplifiée et triomphante.

Les « majors » et le dernier parlement de Cromwell (1655-1658). — Cependant le régime militaire ne pouvait tenir plus de dix-huit mois. Cette courte durée a suffi pour laisser aux Anglais de toutes les générations et de tous les partis une indestructible horreur pour le gouvernement du sabre. Cromwell partageait le territoire en dix commandements, livrés chacun au pouvoir discrétionnaire d'un major général. Les ressources nécessaires, à défaut de subsides régulièrement votés, étaient fournies par des exactions sur les royalistes, qui venaient de donner prise sur eux par des conspirations impuissantes. Les républicains, s'ils parlaient trop haut dans les cafés ou dans la presse, étaient mis en prison. Despotisme intelligent d'ailleurs, administration attentive et excellente dont se trouvaient bien le commerce, les postes, les voies de communication, et même les Universités, suspectes à l'esprit puritain, mais protégées par l'esprit conservateur du maître.

En effet Cromwell, de plus en plus, cherchait appui dans le passé, et personne plus que lui, en ses dernières années, n'a préparé une restauration. La couronne et la pairie lui paraissaient les ressorts nécessaires de la vie nationale. Il songea donc à prendre l'une et à rétablir l'autre. Avant tout, il fallait faire des élections. Les majors généraux pensèrent les mener à leur guise. Ils n'y réussirent qu'à moitié : contre les candidats royalistes, non contre les candidats républicains. Mais rien n'embarrassait le Protecteur : il exclut tout bonnement les députés auxquels son Conseil ne décernerait pas un brevet de zèle et de pureté religieuse. Cette troisième épuration ne sortit pas Cromwell de tous ses embarras : il se vit obligé de supprimer ses majors généraux, la Chambre même ainsi triée ne pouvant les supporter. En revanche, elle se mettait d'accord avec lui sur le rétablissement de la couronne et d'une seconde chambre. Hélas ! il était dit que le titre sacré le fuirait toujours : si le Parlement voulait le faire roi, ses colonels les plus dévoués le menaçaient de leur démission, préface évidente d'une guerre intestine. Donc on se rabattit sur un Protectorat comprenant

tous les droits de la royauté sans le titre royal, avec la faculté de désigner un successeur, et sur la création d'une Chambre de soixante-dix membres (on n'osait pas prononcer encore le nom de Lords) au choix de Cromwell.

Dans le dernier hiver de sa vie (1657-1658), la constitution britannique parut fonctionner à nouveau. Précisément à cause de cela, il devenait impossible d'exclure des députés tels que Haslerig et Bradshaw. Ceux-ci firent, au nom des principes égalitaires du Long Parlement, une opposition mordante et méprisante à la Chambre haute, d'autant plus que le maître ne craignit pas de les provoquer en se servant cette fois du mot de Lords. Irrité et malade, il prononça au mois de février la dissolution du parlement. Il réussissait à tout dans trois royaumes et dans l'univers, excepté à faire parler ou se taire comme il l'entendait ses anciens amis.

Fin des Cromwell (1658-1659). — Il mourut pendant une affreuse tempête, le jour anniversaire de ses victoires de Dunbar et de Worcester, en prononçant, dit-on, le nom de son fils Richard. Il lui léguait une cause perdue d'avance, et dont mieux que personne il connaissait le peu de solidité; mais il lui léguait aussi la terreur de son nom et ses habiles sous-ordres, en tête le secrétaire Thurloe. Cela valut à son fils six mois de règne (14 sept. 1658 — 2 avril 1659). Un autre Protecteur aurait peut-être duré quelques semaines de plus: mais mylord Richard, gentilhomme campagnard à moitié royaliste, avait tout ce qu'il fallait pour déplaire à l'armée, sans l'appui de laquelle le fantôme républicain s'écroulait. L'armée ne voulait à sa tête qu'un soldat de « la bonne vieille cause »; elle exigeait sa constitution à part, indépendante du Protecteur. Si découragé et sceptique qu'il pût être, Richard refusa, mais pour tomber d'armée en parlement. Les élections, faites sur les anciennes bases, amenèrent une majorité très mêlée, républicains, demi-royalistes, mais hostiles à la mémoire d'Olivier, à son œuvre, à ses soldats (27 janvier 1659). Alors fonda sa réputation l'un des plus grands intrigants de l'histoire universelle, Ashley Cooper, le futur comte de Shaftesbury. Il flétrit « Son Altesse de triste mémoire » et « les soudards conquérants de l'Angleterre ».

L'aristocratisme tenace de l'esprit britannique reparut dans des attaques moqueuses contre « ces nouveaux pairs qui avaient besoin d'emprunter douze deniers pour acheter un ruban bleu », et dans ce propos du régicide Haslerig : « J'honore les anciens lords, je voudrais de toute mon âme les voir ici. » Des querelles éclatèrent entre les officiers et les députés. Richard voyait bien l'impossibilité de maintenir ces deux pouvoirs à la fois : il commença par dissoudre le parlement (avril), et finit par se retirer lui-même (mai). Son frère l'énergique Henri, l'organisateur de l'Irlande, suivit son exemple plus facilement qu'on ne l'eût cru (15 juin). Les trois quarts d'une année avaient suffi pour engloutir dans la nuit historique cette dynastie parvenue.

Monk et la fin de la République (1659-1660). — L'armée demeurait seule une fois de plus, mais cette fois sans Cromwell. Un lieutenant du grand homme, le général Lambert, utile sur le champ de bataille, incapable dans la vie politique, la commandait en Angleterre; l'habile et mystérieux Monk, en Écosse. Il parut impossible de se passer de parlement, et dangereux de convoquer les électeurs suivant une loi électorale quelconque, puisque visiblement toute l'Angleterre devenait royaliste. Le mieux était donc de ressusciter la bonne vieille assemblée, dévouée à la bonne vieille cause. Le débris d'un débris, le croupion du Croupion, fut rappelé dans la personne de ses quatre-vingt-dix membres purs et survivants. Du 8 mai au 13 octobre exista réellement une République anglaise, dirigée par de vieux républicains authentiques tels que Vane, Haslerig, Ludlow, assez puissante en Europe pour faire écarter Charles II de l'entrevue qu'eut Louis XIV avec Philippe IV lors du traité des Pyrénées. Mais un soulèvement royaliste réprimé par Lambert amena une rupture nouvelle entre les parlementaires et l'armée. Lambert renvoya l'assemblée, et les deux généraux restèrent seuls en présence.

Au républicanisme sincère de Lambert s'opposa bientôt le royalisme secret de Monk. Ce froid politique vint à Londres, et témoigna des égards ironiques aux tronçons, rejoints encore une fois, de la vieille assemblée. Seulement il la respectait tellement qu'il la voulait tout entière, avec les royalistes angli-

cans ou presbytériens qu'on avait expulsés afin de tuer le roi. C'était lui enlever toute signification et toute décision républicaine. Elle offrit le pouvoir à Monk, lequel avait des visées plus solides : un duché, une grosse pension. Milton a dû bien l'amuser le jour où il lui proposa de perpétuer le Long Parlement pour sauver la République : les deux choses étaient aussi finies l'une que l'autre. Tous les croupions que l'on trouvait chez les bouchers rôtissaient devant les feux de joie, et cela dans les rues de la cité de Londres, naguère le foyer de la Grande Rébellion. Lambert essaya une insurrection, qui échoua et permit à son collègue de l'envoyer à la Tour. Les électeurs nommaient une Convention qui n'attendait que la sanction royale pour prendre le titre de parlement. La majorité se composait de royalistes presbytériens et partisans des réformes : il lui fallait donc des garanties constitutionnelles. Pour mettre fin à toute hésitation, le chancelier Hyde, bientôt comte de Clarendon, rédigea au nom de Charles II la déclaration de Bréda : le concours d'un parlement était proclamé nécessaire au bonheur du prince et du peuple (avril 1660). Les anciens Lords, puis la Convention déclarèrent que le gouvernement du roi et des deux chambres était le seul gouvernement légal de l'Angleterre. On cria donc « Vive le Roi ! » en ressuscitant l'antique cérémonial.

Les Églises et la littérature sous la République. — Despotes en politique, Cromwell et ses soldats Indépendants représentent, relativement, la liberté religieuse. Minorité trop restreinte pour avoir la puissance de l'établir, ils ont pourtant appliqué une sorte de *modus vivendi* qui en tenait lieu, pour lors, dans la mesure du possible. Même en dehors de la masse confuse de l'Angleterre protestante et dogmatiquement orthodoxe, on voit Biddle, le chef des Unitaires, auparavant traqué comme impie et enfermé par tous les gouvernements précédents, blâmé sans doute par Cromwell, mais finalement à peu près toléré; on voit les catholiques moins malheureux qu'avant et après le règne du chef zélé de l'Europe réformée : on voit les Juifs supportés et même protégés, pour la première fois depuis le XIVe siècle; on voit les sectes excentriques, les partisans

de « la cinquième monarchie », c'est-à-dire de l'avènement du Christ, on voit aussi les Quakers et Fox, leur fondateur, libres dans leurs allures, honorés des audiences, parfois de l'intimité du Protecteur. Quant à la masse moyenne, divisée en anglicans, presbytériens, indépendants et baptistes, une commission, formée des représentants les plus qualifiés de ces formes ecclésiastiques, les faisait vivre ensemble d'une vie provisoire mais supportable, dans un partage équitable des cures, des écoles, des biens d'Église.

A côté de la prédication, la vie littéraire, dans la proscription du théâtre et dans la médiocrité générale de la poésie non dramatique, était entretenue par les écrivains politiques : deux théoriciens célèbres, Hobbes et Harrington, exposaient, l'un, dans son *Léviathan*, le système absolutiste le plus dangereux, le plus méprisant pour la conscience; l'autre, dans son *Oceana*, l'utopie d'une république parfaite. Milton était, lui aussi, un utopiste républicain, s'arrangeant pourtant de Cromwell, dont il célébrait dans un sonnet superbe l'intervention en faveur des protestants piémontais. L'une des idées de Milton pamphlétaire se réalisait d'ailleurs : la presse, le plus souvent, était libre. Cent journaux étaient venus au monde avant 1649, quatre-vingts nouveaux parurent de 1649 à 1660. Beaucoup d'entre eux éphémères, il est vrai; mais à ce mouvement considérable de presse périodique, il convient d'ajouter une multitude de brochures dont rien n'a jamais approché même de nos jours : la collection du British Museum en compte des milliers!

II. — La Restauration (1660-1668).

La restauration des Stuarts, phénomène très complexe, doit, ou bien se raconter longuement, ou bien s'analyser en quelques pages. L'analyse doit pourtant être précédée d'un tableau des personnes royales, devenues plus importantes que jamais.

Charles II et sa famille. — Le jeune roi qui débarquait à Douvres au milieu du sincère enthousiasme de la nation et de

l'enthousiasme plus intéressé des poètes, présentait aux regards un visage non point beau ni sympathique, mais spirituel et passionné. Il était un des libertins les plus égoïstes de l'histoire de tous les temps, mais non point un politique sans valeur, comme il a réussi à le faire croire, ce qui l'arrangeait très bien. Dix années employées à traîner la vie misérable de prétendant sans le sou lui avaient laissé une provision de rancunes contre presque tout le monde : presbytériens, qui en Écosse l'avaient ennuyé de leurs sermons et de reproches sur la tyrannie de son père et l'idolâtrie de sa mère; républicains Indépendants ou autres qui l'avaient traqué après Worcester; républicains hollandais qui l'avaient médiocrement reçu, puis abandonné; enfin son propre chancelier Hyde, dont il ne pouvait se passer pour le moment, qu'il faisait comte de Clarendon et tout-puissant ministre, mais qui lui était à charge avec son anglicanisme étroit, son austérité relative, ses allures avides et dominatrices. Pressé par-dessus tout de jouir, Charles II se rua dans tous les plaisirs, et prit une part dirigeante à l'immoralité de son temps. Se procurer de l'or pour ses plaisirs était sa première affaire, et pouvait l'entraîner à la haute trahison contre sa propre couronne, surtout s'il savait du même coup nuire aux nombreuses catégories de gens qu'il détestait : par là le tenait doublement son cousin germain et ami personnel Louis XIV. Avec cela, des côtés sérieux intermittents, du courage personnel, une vive intelligence des intérêts commerciaux, un goût sincère pour les sciences; et par-dessus tout, le ferme propos de vivre et mourir roi d'Angleterre, par conséquent sans lutte trop grave ni trop acharnée contre la vieille constitution, dont il avait pu mesurer les revanches terribles. Nous verrons plus nettement dans un chapitre ultérieur le jeu compliqué de ces forces contradictoires.

La question religieuse dans la famille royale n'apparaissait pas encore avec toute sa gravité. La reine, une princesse de Bragance, qui n'avait pas et ne devait pas avoir d'enfants, était catholique comme la reine mère Henriette-Marie; mais celle-ci allait bientôt mourir, et celle-là n'exerça jamais la moindre influence. Elle se résignait même à voir s'allonger, avec la liste

des maîtresses, la liste des fils illégitimes, dont l'un, le petit duc de Monmouth, jouera plus tard un rôle de prétendant protestant. Le frère du roi, son héritier, Jacques, duc d'York, n'a pas encore déclaré son catholicisme : gendre de Clarendon, il laisse élever ses deux filles, Marie et Anne, dans l'Église anglicane, à laquelle elles conserveront une fidélité qui les mettra l'une après l'autre sur le trône. Le roi lui-même dissimulait son aversion pour le protestantisme, anglican ou autre, et cette antipathie secrète, pas plus que son penchant pour la philosophie de Hobbes, ne l'empêchait encore de suivre Clarendon dans sa réaction religieuse.

Réaction ecclésiastique et politique. — Tant que siégea le parlement modéré qui avait rappelé le roi, et dans lequel la tendance presbytérienne était très forte, on parla de modération, voire même de conciliation. L'éminent pasteur Baxter imaginait un système ecclésiastique mixte, d'après lequel un conseil presbytérien assisterait chacun des évêques rétablis. Mais après les élections de 1661, où dominèrent les passions rétrogrades de la noblesse rurale, l'épiscopalisme le plus absolu et le plus intolérant, celui de Clarendon, l'emporta sur toute la ligne. On brûla le Covenant; on obligea chaque membre du parlement à communier suivant le rite anglican, s'il voulait conserver son siège : on déclara l'ordination épiscopale indispensable pour exercer le ministère. En vertu de l'*Acte de Conformité*, daté du mois d'août 1662 et flétri du nom de « nouvelle Saint-Barthélemy », deux mille pasteurs furent chassés de leur cure. Depuis lors, l'Église établie et le *Dissent* se sont partagé l'Angleterre religieuse. Mais en ce temps-là, pour les nonconformistes comme pour les catholiques, c'était la persécution : leurs pasteurs et leurs laïques remplirent les prisons. En 1665, l'*Acte des Cinq Milles* compléta leur misère : les pasteurs réfractaires ne pouvaient s'approcher à plus de cinq milles de leur ancienne paroisse. Leur détresse allait au point de travailler six jours de la semaine comme journaliers de campagne pour pouvoir nourrir leur famille et, le dimanche, édifier leur troupeau sous les menaces de la loi.

Le chancelier Clarendon, intraitable dans son anglicanisme,

aurait préféré, sur le terrain politique et social, les voies de la modération. Grâce à l'amnistie rédigée par lui, les Cavaliers rentrèrent en possession des biens dont ils avaient été spoliés illégalement, mais non pas de ceux qu'ils avaient dû aliéner à vil prix pour satisfaire le fisc de l'usurpateur : c'était en petit ce que fut chez nous, cent cinquante ans plus tard, la question des biens nationaux. Là ne s'arrête pas la ressemblance des deux situations : irritation des *ultras*, colère contre le roi ingrat et les ministres constitutionnels, Chambre introuvable, d'un royalisme tel que Charles II se promit de la garder indéfiniment. Il la garda assez, en effet, pour qu'on l'ait quelquefois appelée le « second Long Parlement ». Le point de vue de Clarendon, s'il eût été tout à fait libre, aurait beaucoup ressemblé à celui de lord Falkland, de Hyde lui-même dans sa jeunesse, de la minorité royaliste du véritable Long Parlement : le roi et les Chambres se faisant équilibre, ayant besoin de leur concours réciproque, l'idée d'un conflit écartée systématiquement. Mais cette doctrine était débordée par le zèle nouveau qui, d'accord avec l'épiscopat rétabli et les Universités presque fanatiques, prônait le principe de non-résistance, licenciait avec une facilité dont Clarendon s'étonnait lui-même les vétérans du Protecteur, enfin livrait au bourreau, non seulement les régicides survivants, mais Henry Vane toujours opposé au régicide, et le cadavre du glorieux Cromwell.

Ni l'économie sociale, ni la presse n'échappèrent à cette réaction. Les gentlemen propriétaires, maîtres de la Chambre, effrayés de la baisse des fermages et du manque de bras, firent des règlements très durs pour les travailleurs de la campagne. La censure, le *licensing act*, arrêta net le mouvement de discussion politique dont nous avons signalé l'intensité. Le censeur ne laissa presque rien paraître en dehors des journaux officiels, le *Nouvelliste du royaume* (de 1661), la *Gazette de Londres* (de 1665). Cette législation sur la presse n'expirera qu'en 1679.

La réaction limitée par l'esprit moderne. — Voici maintenant l'heureux envers de cette laide médaille. La royauté décidément rétablie est malgré tout, décidément aussi, la royauté constitutionnelle, non pas avec tous ses savants res-

sorts : cette œuvre est réservée à la révolution de 1688 et au demi-siècle qui la suivra, mais avec ses éléments essentiels : nécessité d'une chambre élue pour voter les lois et les subsides, garantie du jury pour tout accusé. Désormais nul ne pourra rien entreprendre, rien de durable au moins, contre l'opinion générale de la nation : pas plus un nouveau Cromwell qu'un nouveau Laud. S'il y a persécution, du moins celle-ci est dirigée par la majorité contre des minorités; et même, en y regardant de près, comme l'a fait en dernier lieu M. Gardiner, on peut attribuer la réaction ecclésiastique à la crainte de voir le régime militaire de la minorité puritaine menacer de nouveau la vieille Angleterre sous prétexte de confréries dissidentes. Cette crainte ira s'affaiblissant à mesure que disparaîtront les vieux guerriers des troubles civils, et nous verrons de tout autres préoccupations nationales prendre la place de celle-là. Aux discussions acharnées se substituent les expériences paisibles de la science : une admirable génération de savants fonde, sous la protection du roi, la *Société royale*, et l'un d'eux, que le roi subventionne pour aller étudier le ciel austral, donne à une constellation nouvellement observée le nom de « Chêne de Charles » en mémoire d'un arbre creux qui avait caché le prétendant fugitif. Ce nouvel esprit d'expérience pénètre la prédication anglicane elle-même, la rend tolérante, « latitudinaire », et plusieurs de ses éminents représentants finiront par tendre aux non-conformistes une main pour le moins indulgente. Les bûchers d'impies ne sont point rallumés, les procès d'Église tombent en désuétude, comme aussi, peu à peu, les procès de sorcières. Les droits féodaux s'en vont, malgré quelques retours accidentels. L'Angleterre moderne souffre des crises de son berceau, mais elle est née.

La Restauration en Écosse et en Irlande. — Charles II comptait sur les deux autres royaumes pour servir de contrepoids aux malveillants d'Angleterre, surtout pour lui procurer l'armée permanente que lui refusaient les Anglais les plus royalistes, dans leur horreur pour tout ce qui était soldat. Des deux côtés il réussit assez médiocrement : seule la première mesure qu'il prit, en supprimant l'Union, en rétablissant l'indépendance de l'Écosse et de l'Irlande, plut à l'une comme à l'autre.

En Écosse, l'Église presbytérienne et ses champions furent traités de Turc à More. Le haut commissaire Middleton ayant découvert que la proclamation de Bréda ne concernait pas ce royaume, le redoutable comte d'Argyle monta sur l'échafaud, premier martyr qu'y suivra son fils. Un parlement, surnommé depuis le « parlement ivre », supprima d'un coup toute l'organisation synodale, rétablit les évêques et les appela à siéger dans son sein. Les courtisans écossais, presbytériens au fond du cœur, se prêtèrent à persécuter leurs frères pour faire fortune : Lauderdale, un des membres de la *Cabale*, est le type de cette race-là. Mécontente d'une indépendance qui l'asservissait à l'Église étrangère, la nation courba la tête, n'ayant aucun espoir : de son mécontentement sourd surgiront de grands malheurs pour l'Écosse et pour la dynastie sortie de son sein.

En Irlande, le roi désirait tenir en équilibre, pour son propre avantage et celui des deux partis, les protestants et les catholiques. Cette vue équitable et politique, son représentant, Ormond, la partageait. Mais comment faire? Les protestants, divisés ailleurs, étaient tous d'accord dans cette île malheureuse. On leur demandait de rendre aux anciens possesseurs au moins une grande partie des terres confisquées. Après cinq ans de luttes, on ne leur demanda plus que d'en céder le tiers, et dans la réalité, il fallut se contenter d'un sixième. Les catholiques, qui se proclamaient royalistes, furent très mécontents. Ils remplirent l'Europe de leurs plaintes contre le roi ingrat. Ce dont ils pouvaient réellement se plaindre, c'est que leurs plus grands amis, dans la famille royale, s'adjugeaient des biens confisqués. Malgré tout, le roi Stuart pourra compter sur les Irlandais indigènes, surtout si lui-même se déclare catholique.

Guerre contre la Hollande. — La psychologie du peuple anglais pendant tout le XVIIe siècle est dominée par cette passion : l'horreur de tous les étrangers. Et, par les étrangers, il faut entendre d'abord les Écossais et les Irlandais, ensuite les Hollandais, en troisième lieu les Français et les Espagnols : donc, d'abord, les deux peuples, l'un protestant, l'autre catholique, soumis au roi d'Angleterre; ensuite, le peuple protestant avec lequel on soutenait des rapports d'affaires continuels; en

troisième lieu, les deux grandes monarchies catholiques. Deux de ces objectifs allaient s'affaiblissant : l'Espagne tombait en si visible décadence qu'on avait plutôt à veiller ce malade, à peu près comme Palmerston, de nos jours, surveillera la décadence ottomane; les partis écossais se confondaient presque, maintenant, avec les partis de même ordre en Angleterre. On haïssait les Irlandais à proportion du mal qu'on leur faisait : l'avenir réveillera ce sentiment; pour l'instant il sommeille. Restent Louis XIV et le républicain Jean de Witt. Charles II est constamment pour le premier, d'autant plus qu'il espère le voir se déclarer contre le second, qu'il déteste. Cet espoir ne se réalisera que plus tard; en attendant il peut faire la guerre, à lui tout seul, contre les Néerlandais. En 1664 et pendant les deux ou trois années suivantes, la nation ne l'en empêche pas; elle l'y pousse au contraire, et cela malgré l'opposition de Clarendon. La rivalité commerciale et coloniale est intense, dans la mer du Nord, en Guinée, du côté de New-York. On aggrave l'*Acte de navigation* en exigeant que le capitaine et la majorité des matelots de chaque vaisseau anglais soient de nationalité anglaise. Le parlement vote d'énormes subsides en vue de la guerre inévitable; il en vote l'affectation spéciale à cet objet : nouveau progrès des principes constitutionnels. Mais le roi, toujours besogneux pour ses dépenses personnelles, espère probablement y trouver ses petits bénéfices, comme il l'a fait déjà en vendant Dunkerque à son cousin. Le duc d'York livre avec talent, courage et succès, une bataille navale près du Texel (15 juin 1665). Mais la France, assez à contre-cœur, secourt la Hollande, et la bataille de quatre jours (11-14 juin 1666) entre Monk et Ruyter reste indécise. La guerre se prolonge ainsi, pendant que tous les fléaux s'abattent sur la capitale.

Les « trois malheurs de Londres » : chute de Clarendon (1665-1667). — La peste ravage la malheureuse cité pendant tout un été. L'année suivante, un incendie, que plus tard la passion populaire attribuera aux papistes, détruit la plus grande partie de ses maisons et de ses monuments. La troisième année, Ruyter vainqueur remonte la Tamise, et Londres entend les canons ennemis pour la première et la dernière fois

(8 juin 1667). Humiliation profonde : on se demande où est le roi, qui avait montré dans l'incendie de la présence d'esprit et du courage. On se répond qu'il donne la chasse à un papillon avec une serviette chez lady Castlemaine. On pense à Olivier, à ses vétérans encore nombreux qui pourraient reconstituer une armée. La monarchie est menacée sérieusement : il faut une victime. — Ce sera le chancelier Clarendon, parfaitement innocent des trois fléaux. Le peuple dresse une potence devant son palais. Le roi paraît le sacrifier avec effort, et l'immole avec délices. Le parlement le déclare coupable de haute trahison pour plusieurs griefs dont quelques-uns ridicules : par exemple le crime d'avoir correspondu avec Cromwell. Déjà Clarendon s'est enfui : il mourra en exil (1674), longtemps avant le règne de ses deux petites-filles, les filles de Jacques II. Débarrassé de lui, Charles II, qui vient de conclure avec les Provinces-Unies l'insignifiant traité de Bréda, va suivre habilement sa politique personnelle.

Le sentiment national et la Triple Alliance (1668). — La haine populaire se détournait brusquement des Hollandais sur Louis XIV, parce que la guerre de Dévolution faisait tomber les Pays-Bas espagnols aux mains des Français. Deux hommes dirigent en ce moment la diplomatie anglaise : Arlington à Londres, l'ambassadeur sir William Temple à La Haye. Ils concluent la Triple Alliance pour arrêter Louis XIV, et ils y réussissent. N'est-ce pas une victoire de la politique patriotique sur la politique personnelle? Oui, en apparence : les Cavaliers sont heureux de voir le royaume d'Angleterre reprendre son importance en Europe, et bien davantage les Têtes-Rondes jouissent d'une alliance entre les trois pays protestants, dont l'un presbytérien et républicain. Non, en réalité : le but de Charles II était de séparer la France de la Hollande, de les brouiller ensemble et de se rendre par la suite nécessaire au roi de France : il y a réussi. Mais nul ne prévoit si loin, et l'harmonie est pour le moment parfaite entre le trône et la grande majorité de la nation.

Les arts et les lettres. — Pendant la première partie du règne de Charles II, les sciences ont jeté le plus vif éclat : elles

seront étudiées à part, pour l'Angleterre et le reste de l'Europe[1]. Les beaux-arts n'ont pas encore un caractère très national, puisque le délicieux portraitiste Lely, le peintre recherché des dames de cette cour licencieuse, est Allemand d'origine, comme son successeur Kneller, comme le sculpteur Cibber. Seul, l'architecte Christophe Wren est Anglais, d'ailleurs un Anglais profondément pénétré du génie classique : l'incendie de Londres va offrir un champ magnifique à son activité. La littérature, au contraire, est l'expression fidèle des passions et des partis qui déchirent l'âme britannique. La réaction abonde en gens de lettres, qui espèrent, souvent en vain, une pension, et qui risquent d'être bâtonnés par les grands seigneurs leurs émules, comme Dryden le fut par le comte de Rochester. L'un de ces deux poètes, Dryden, est destiné à une longue carrière; nous le retrouverons au plus fort de la mêlée politique. Pour le moment il chante l'*Annus mirabilis*, c'est-à-dire la guerre et l'incendie; il est le chef d'un groupe nombreux d'auteurs tragiques et comiques, qui prennent leur revanche, une revanche plus qu'abusive, du régime puritain et de ses sévérités. L'autre, Rochester, est le type des gentilshommes dissolus et pervers qui effaçaient à leur manière les souvenirs des Têtes-Rondes. Un autre satirique, Butler, ridiculisait dans son *Hudibras* ces hommes qui avaient fait trembler. Tout cela, pour la postérité, est effacé par deux œuvres immortelles qui sont la fière revanche du génie puritain vaincu : le *Voyage du pèlerin*, du chaudronnier dissident et prisonnier, John Bunyan; le *Paradis Perdu* de John Milton, grand prosateur, grand poète en latin, grand poète en anglais, qui avait perdu la vue à défendre avec sa plume ce qu'il appelait la « nation anglaise » : naguère une petite minorité au pouvoir, bientôt l'élément invincible de la résistance.

BIBLIOGRAPHIE

On trouvera à la fin du chapitre XI, p. 465-468, la bibliographie de l'histoire d'Angleterre pendant toute la période de 1649 à 1714.

[1] Voir, ci-dessous, les chapitres intitulés *Les sciences en Europe* et *l'Art en Europe*.

CHAPITRE III

LOUIS XIV

LA DIPLOMATIE ET LES GUERRES

Jusqu'au traité de Ryswick (1697).

I. — La diplomatie.

Les agents diplomatiques. — Le XVIIe siècle est le grand siècle de la diplomatie française. Jamais les diplomates du roi très chrétien n'ont exercé plus de prestige, tenu un langage ni plus ferme ni plus fier; jamais ils n'ont déployé une plus grande habileté. Leur activité est incomparable. Leur rôle est de premier ordre. Ils sont chargés en effet de négocier les alliances princières, de suggérer les dispositions relatives aux testaments et aux traités de partage. A une époque où les États sont considérés comme le patrimoine des familles régnantes, où le sort des peuples est réglé par les convenances des souverains, sans que les sujets intéressés soient jamais consultés, les diplomates ont entre leurs mains, plus peut-être encore que les hommes de guerre, les destinées de l'histoire.

Au XVIIe siècle, les agents diplomatiques sont de deux sortes : ce sont d'abord les grands seigneurs, qui, par les visites d'apparat, les conversations, les réceptions et les fêtes, cherchent à représenter dignement leur souverain et à faire accepter ses

vues : ce sont les ducs de Longueville et de Créquy, les maréchaux de Gramont et de Villars. Au contraire les simples envoyés ou résidents, conseillers plus modestes et plus utiles, sont choisis ordinairement parmi les administrateurs et les hommes de loi. C'est Abel Servien et le comte d'Estrades, c'est Courtin et Barillon, ce sont même les ministres dirigeants : Hugues de Lionne, Arnauld de Pomponne et Colbert de Croissy. Ceux-ci traitent à fond les affaires, discutent avec âpreté les intérêts du prince, reçoivent ses instructions les plus secrètes, échangent avec ses ministres une correspondance presque quotidienne, rédigent les protocoles, préparent et signent les instruments et quelquefois même réparent les fautes commises par les grands seigneurs diplomates. Aux uns le prestige extérieur et l'honneur des résultats acquis; aux autres l'influence vraie et le mérite des services réellement rendus. Louis XIV se plaisait à confier à des roturiers, ou tout au plus à des hommes de la noblesse de robe, les missions difficiles et délicates. Les seigneurs de noble naissance servaient le plus souvent pour le décor, dans les ambassades comme à la Cour.

Les procédés de la diplomatie. — Les « Instructions » dont ils étaient porteurs sont connues. Beaucoup d'entre elles ont été ou seront publiées. Le langage en est précis et ferme sans prétention. Le but à atteindre est défini avec netteté. Mais une grande latitude est laissée à chaque agent à propos des moyens à employer. Chacun d'eux a une large part d'initiative et de responsabilité. Précaution indispensable dans un temps où les relations entre les différentes cours, quoique fréquentes, étaient lentes et difficiles. L'ambassadeur, envoyé de Paris à Stockholm en 1671, mit plus de deux mois et demi à faire le trajet (24 septembre-12 décembre 1671). Les voyages des ambassadeurs étaient souvent plus dangereux encore que fatigants. Il leur fallait traverser des États dont les princes étaient mal disposés ou hostiles et avaient intérêt à s'emparer de dépêches importantes; les courriers étaient souvent attaqués en route. Louvois suggéra même au comte d'Estrades de faire enlever sous main le comte de Lisola, l'ambassadeur autrichien, adversaire acharné de Louis XIV; il ajoutait « que même il n'y aurait

pas grand inconvénient à le tuer » (1674). — Une fois à son poste, l'agent diplomatique doit être, selon le mot de La Bruyère, « un Caméléon, un Protée. » Il prend tous les masques et joue tous les personnages pour soutenir l'intérêt du Prince : « Il tend surtout par ses intrigues au solide et à l'essentiel, toujours prêt à leur sacrifier les minuties et les points d'honneur imaginaires. » Il doit être de bonne société, savoir tenir son rang parmi les raffinés et les délicats. Ainsi Pomponne, en Suède, dispute la dépouille mortelle de Descartes à ses disciples. Ainsi Barillon entretient à Londres des musiciens français. Il doit éblouir par son faste : une suite de 80 personnes et une écurie de 30 chevaux représentent un train ordinaire pour un agent accrédité auprès d'une cour importante. Il voyage en temps de guerre avec toute sa suite; car il doit partout accompagner le souverain auprès duquel il est accrédité. Quand l'argent manque, il doit recourir à ses propres ressources : ce qui fait que Louis XIV recherchait les diplomates riches, comme Louvois les officiers ayant du bien. Si la bourse était tout à fait vide, il fallait user d'expédients : « Je paierai de la grandeur de mon Maître, écrit un agent en Suède; et c'est à la vérité une monnaie de bon aloi et qui a cours partout. »

L'argent est surtout nécessaire pour acheter les consciences. Charles II a vendu Dunkerque pour cinq millions de livres, et signe en 1674 des quittances pour huit millions. Les rois de Suède ont un impérieux besoin des subsides de la France, et se détournent vers ses ennemis, quand les quartiers ne sont pas exactement payés. La diète de Pologne est un marché toujours ouvert, où le plus offrant est assuré de faire prévaloir ses volontés. Mais c'est en Allemagne surtout que nul ne sait résister à la séduction des pistoles françaises. Les petits princes ne cessent de tendre la main; et les plus grands, le chapeau. Ainsi Lionne réussit à former et à renouveler l'Alliance du Rhin. Il fallut toute la morgue blessante de Louis XIV pour lui enlever cette clientèle à la fois si docile et si précieuse. Le diplomate achète les ministres, séduit à prix d'or les maîtresses ou les favoris, prodigue les cadeaux aux personnages influents, soudoie les pamphlétaires. Il est vrai qu'il ne fait point de dupes : chacun

sait qu'il est accrédité pour jouer le rôle « d'un espion honorable. » Chaque cour connaît l'art de décacheter le courrier de l'adversaire, de « perlustrer » ses dépêches; on arrive même avec un peu d'habileté à acheter le *chiffre* de sa correspondance secrète. « La politique s'abaisse jusqu'à s'avilir; la vieille Europe n'a point de scrupules et ne se pique point de fausses délicatesses. » (A. Sorel.)

Les maximes du droit des gens. — C'est cependant l'époque où les beaux Traités du droit des gens de Grotius (Hugues van Groot, 1627) et de Pufendorf (1672) commencent à être connus. Leurs maximes sont dignes en effet de tout éloge : « Ne faire la guerre que pour un juste motif et seulement pour se défendre; — ne pas faire au vaincu plus de mal qu'il n'est strictement nécessaire; — la force ne doit pas seule régler les relations des peuples: car il y a une justice entre les États, comme entre les individus; — observer les traités, c'est la pratique la plus sage et la plus grande force des souverains, etc. » Mais combien la pratique diffère de la théorie! Louis XIV imagine le droit de dévolution et les chambres de réunions, et c'est ainsi qu'il entend le respect des traités. Il excite le parlement anglais contre Charles II, quand ce prince semble devoir abandonner l'alliance française; et c'est ainsi que les souverains se soutiennent entre eux. Toute guerre doit être déclarée avant d'être entreprise; et cependant, avant toute déclaration, l'Angleterre, à deux reprises, capture les vaisseaux hollandais (1665 et 1672). En somme, la raison d'État est le seul guide des diplomates. Ils ne visent qu'au succès. Tous les moyens leur sont également bons pour l'obtenir.

Les grands diplomates : Hugues de Lionne. — Pendant le règne personnel de Louis XIV, de grands ministres dirigent ce difficile service des affaires étrangères et continuent les traditions de Brienne, de Servien, et surtout de leur inspirateur constant, l'habile Mazarin. C'est d'abord Hugues de Lionne (1611-1671). Nourri dès l'âge le plus tendre dans l'étude de la diplomatie, formé par son oncle, l'intraitable Servien, Lionne apprend de lui la technique de son art. Mais c'est par les voyages, par la connaissance des hommes, par la

longue pratique des affaires, qu'il se forme complètement. Son long séjour en Allemagne, ses missions à Parme et à Rome, sa négociation à Madrid avec don Luis de Haro, lui ont fait démêler les intérêts des principales cours et les passions des princes. Il n'a pas l'humeur irascible de son oncle. Il est aimable et spirituel, au point d'être éloigné de la reine Anne, qui l'avait pris pour secrétaire de ses commandements : Mazarin, sur le point de partir en exil, craint d'être supplanté par un cavalier aussi accompli. Mais le souple cardinal ne tient pas longtemps rancune à ceux qui peuvent le servir utilement. C'est Lionne qui déconsidère Retz auprès du pape et l'empêche à jamais de devenir un cardinal papable. C'est lui qui conclut l'Alliance du Rhin, de façon à isoler complètement l'Espagne ; c'est lui qui, dans le contrat de mariage de Louis XIV, insère la clause importante des renonciations conditionnelles, c'est-à-dire subordonnées au paiement de la dot. Sans doute Lionne est trop ami du plaisir, trop pressé par le besoin d'argent : c'est ainsi que Fouquet l'enrôle dans sa clientèle. Le spirituel abbé de Choisy l'appelle *le voluptueux*. Mais ce voluptueux a toutes les séductions qui attirent. Louis XIV subit le charme. Pendant les dix premières années du règne, Lionne fut le ministre le plus écouté. Mignet prétend que Mazarin et Louis XIV lui ont « pris sa gloire. » Il y a là quelque exagération. Lionne est incomparable par la vivacité de l'esprit, la finesse, la pénétration, la fécondité des ressources. Il fut un diplomate éminent : il n'a pas l'envergure d'un grand politique.

Arnauld de Pomponne. — Tout autre était son successeur Arnauld de Pomponne (1618-1699). Il était homme de famille et homme de devoir. Sa fortune ne fit « qu'employer les vertus qu'il avait pour le bonheur des autres. On l'aimait surtout parce qu'on l'honorait infiniment. » (Mme de Sévigné.) Il savait à l'occasion sacrifier aux Grâces. L'hôtel de Rambouillet le vit un de ses hôtes les plus assidus et la célèbre *Guirlande de Julie* contient trois madrigaux signés de son nom. Dans ce siècle courtois, où la conversation était un art, nul ne fut causeur plus solide, plus agréable et plus écouté. Les grandes affaires ne le prirent jamais complètement. Il fut cependant dès le jeune âge inten-

dant d'armée et conseiller d'État. Sa vie était austère et grave ; il avait eu quatorze frères ou sœurs ; il eut lui-même huit enfants. Sa carrière diplomatique fut brillante, mais accidentée. Après avoir rempli des missions d'une importance exceptionnelle en Suède et en Hollande, il fut appelé à diriger les affaires étrangères : « En recevant cette lettre, lui écrivait le roi, vous aurez des sentiments bien différents. La surprise, la joie et l'embarras vous frapperont tout ensemble, car vous ne vous attendez pas que je vous fasse secrétaire d'État, étant dans le fond du Nord... » C'était la preuve d'une éclatante réputation d'honnête homme et d'habile homme. Pomponne dirigea avec succès toutes les négociations de la guerre de Hollande. « Un art, une dextérité, un talent singulier à prendre ses avantages en traitant ; une finesse, une souplesse sans ruse qui savait parvenir à ses fins, sans irriter ; une patience qui charmait dans les affaires, et avec cela une fermeté et, quand il le fallait, une hauteur à soutenir l'intérêt de l'État et la grandeur de la couronne que rien ne pouvait entamer » : telles étaient, d'après Saint-Simon, les grandes qualités de Pomponne. D'où vient que Louis en le disgraciant lui ait fait le reproche « que tout ce qui passe par ses mains perd de la grandeur, et qu'il ne sait pas tenir le langage qui convient au représentant d'un roi de France qui n'est pas malheureux. » Louis a été injuste envers Pomponne. Il voyait toujours en lui l'ancien ami de Fouquet, le janséniste convaincu ; Pomponne avait refusé de plier devant Louvois ; et Colbert réclamait pour son propre frère les affaires étrangères. « Quel chagrin ! Quel changement ! Quel retranchement ! Quelle économie dans cette maison ! huit enfants ! n'avoir pas eu le temps d'obtenir la moindre grâce ! » s'écrie Mme de Sévigné, atterrée de la chute de *l'ami commun*. Il subit dignement l'épreuve de l'adversité et sut en sortir grandi aux yeux de toute la cour. Dès la mort de Louvois (1691), Louis XIV le rappela au Conseil : ce qui prouve bien que le crédit de l'impérieux secrétaire d'État de la guerre avait surtout contribué à l'en faire exclure. Pomponne redevint même secrétaire des affaires étrangères (1696) et en exerça les fonctions jusqu'à sa mort (1699).

Colbert de Croissy. — Au contraire, son successeur Colbert de Croissy (1625-1696), frère du grand Colbert, était, comme son aîné, violent et brutal, âpre au gain, très jaloux de son autorité, ambitieux de la faveur du prince. Nul de ses contemporains n'a occupé plus de fonctions diverses dans les intendances, dans les parlements, dans les conseils du roi. Très renommé pour son esprit, observateur scrupuleux dans les cours, infatigable dans le travail du cabinet, « personne n'écrivait mieux et toutes ses dépêches qu'il dictait lui-même sont admirables » (abbé de Choisy); « fort défiant, peu ouvert et ne parlant point à ses plus familiers »; souple à l'égard des puissants et n'ayant nul scrupule à faciliter les amours du roi Charles II d'Angleterre pour Mlle de Kéroualle, afin de mieux river ce prince à l'alliance française : tel était Colbert de Croissy. Il a pris une grande part au traité d'Aix-la-Chapelle; son ambassade à Londres (août 1668-janvier 1674) et le traité de Douvres de 1670 sont sa plus importante négociation. Il s'y fit remarquer par sa galante magnificence. Il l'a racontée dans une correspondance qui sort du cadre ordinaire des dépêches diplomatiques. C'est Louvois qui en recevait la primeur.

En 1671, à la mort de Lionne, Louvois avait été chargé de l'intérim des affaires étrangères; il ouvrit des relations, qu'il ne cessa plus d'entretenir et qui l'aidèrent à renverser Pomponne. Il aurait bien voulu le remplacer, mais Colbert fit agréer son frère : « on bat les buissons, et les autres prennent les oiseaux. » (Mme de Sévigné.) Colbert de Croissy fut un des négociateurs du traité de Nimègue. Il a eu la première idée des conquêtes par voie de saisie judiciaire; mais il ne put empêcher la Ligue d'Augsbourg : il chercha cependant malgré Louvois à retarder la guerre de 1688. Après la mort de Louvois, les deux anciens rivaux se réconcilièrent; le marquis de Torcy, fils de Colbert de Croissy, épousa même une fille d'Arnauld de Pomponne, et il devint à son tour un grand ministre, en réunissant à l'autorité de son père le charme des manières qu'il avait puisé dans le commerce de son beau-père.

Ainsi Louis XIV eut d'excellents diplomates, formés à l'école de ces maîtres incomparables, Richelieu et Mazarin; il reçut la

France grande, forte, respectée. Il pouvait continuer les sages traditions de ses illustres prédécesseurs, patronner les faibles, jouer parmi les puissants le rôle d'arbitre respecté. Son orgueil l'égara; il crut qu'il pouvait impunément braver l'Europe. Après avoir suivi les inspirations du sage Lionne, il subit l'influence de son « mauvais génie », de Louvois, l'auteur des provocations les plus odieuses et les moins justifiées. Ainsi ses plus belles victoires devinrent stériles; toute l'habileté de ses diplomates se heurta à des défiances toujours croissantes. La Franche-Comté tomba, il est vrai, entre ses mains comme un fruit mûr; mais il ne sut pas même réunir toute la Belgique.

II. — Les forces militaires.

Les ministres de la guerre : Michel Le Tellier et Louvois. — Pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle, les hommes de guerre valent les diplomates. C'est l'époque des plus belles victoires de l'armée française de l'ancienne monarchie. Cette armée, Louis XIV la doit surtout à Louvois. Sans doute l'œuvre de ce grand ministre a été préparée par son père Michel Le Tellier. Celui-ci était homme de robe, patient et laborieux autant que modeste et discret. Il apprit à connaître les armées, comme intendant de l'armée d'Italie en 1641. Il fut, à partir de 1643, secrétaire d'État de la guerre. Son long dévouement à Mazarin fit de lui un des personnages les plus en vue à la mort du cardinal. Il s'unit à Colbert pour perdre Fouquet. Grâce à lui, l'armée n'avait pas été compromise par les exactions du surintendant. De bonnes mesures furent prises pour organiser un contrôle sévère à l'égard des officiers. Les *mortes-paies*, soldats impotents et inutiles des petites garnisons de l'intérieur, furent supprimées; les *passe-volants* furent recherchés et punis; des tentatives louables furent faites pour augmenter l'autorité du colonel sur son régiment, et l'autorité du roi sur l'armée. Les officiers des troupes licenciées après la paix furent conservés, et entrèrent avec une haute paie dans

les corps privilégiés de la Maison du roi, qui devint ainsi une pépinière de bons chefs. Ainsi la réforme de l'armée était commencée. Les ordonnances de Michel Le Tellier contenaient en germe la plupart des grands changements qui devaient être opérés plus tard par son fils. Mais Michel Le Tellier eut plus d'intelligence que d'énergie : il indiqua seulement le mal et ne sut pas imposer le remède.

Son plus grand service est d'avoir formé Louvois. Celui-ci, dès l'âge de quatorze ans (1655), obtint la survivance de la charge de son père. Il fut élevé en vue des fonctions délicates qu'il devait exercer plus tard. Son père eut l'habileté de le placer auprès de Louis XIV, dont il partageait les jeux et les études. Louis s'imagina toujours avoir contribué à instruire le grand ministre; il le considéra comme sa créature et presque comme son disciple. Marié en 1662 avec une riche héritière, Anne de Souvré, Louvois obtint du roi, comme cadeau de noces, l'autorisation de *signer* avec le titre de secrétaire d'État. Déjà il avait cette volonté énergique, cette férocité de caractère dont parle Saint-Simon, qui lui valurent tant d'ennemis. C'étaient précisément les qualités qui manquaient à Le Tellier pour extirper tous les abus. Louvois n'avait pas lieu d'être tendre. Doué d'un sens droit et pénétrant, d'une vue très nette des difficultés et des moyens pratiques de les résoudre, il ne se plaisait que dans la société des gens d'affaires, leur demandait leurs conseils ou provoquait leurs objections, les écoutait en silence et faisait profit de tout. Intraitable à l'égard des fourbes et des fripons, il savait au contraire réserver les récompenses et les éloges pour les hommes de bien qui n'avaient d'autre appui que leur mérite. Il remit en honneur la probité. Il fit d'abord un apprentissage modeste de ses fonctions sous la tutelle de son père et sous la direction un peu hautaine du grand Turenne. Mais il s'affranchit bientôt de toute surveillance, grâce à la faveur croissante du roi, qui subissait d'autant plus aisément son influence qu'il le croyait mieux soumis à sa propre direction. C'est à partir des manœuvres et des revues du camp de Breteuil (1666) que Michel Le Tellier s'effaça définitivement devant son fils et que Louvois parla et agit en maître.

L'armée avant Louvois : la vénalité. — A ce moment l'armée n'était encore ni permanente, ni régulière. Elle appartenait par fractions à tous ses chefs : au capitaine, la compagnie ; au colonel, le régiment ; au colonel général, tous les régiments d'une même arme. L'autorité du roi était sans cesse méconnue ; celle du secrétaire d'État de la guerre était complètement nulle. Le recrutement de l'armée était affermé comme la perception des impôts ; les officiers composaient leurs troupes comme un adjudicataire de travaux publics organise des équipes d'ouvriers.

Quand des levées d'hommes ont lieu en vue d'une guerre, le secrétaire d'État vend les commissions de capitaine ou de colonel. L'officier pourvu de sa commission charge les *sergents recruteurs* de raccoler les hommes qui doivent former la compagnie et le régiment. Tous les moyens sont bons pour obtenir l'engagement ; souvent la recrue a donné sa signature en état d'ivresse ; le contrat n'en est pas moins irrévocable pour quatre ans au moins. Il n'y a pas de limites d'âge. Les sergents recherchent les hommes les plus forts et les mieux faits et souvent se les revendent l'un à l'autre. Quand les hommes entre vingt et trente ans font défaut, ils les prennent au-dessous de vingt ans ; quand les Français à engager sont trop peu nombreux, ils vont chercher des hommes sur les marchés de la Suisse, de la Flandre ou de l'Allemagne ; mais alors la prime d'engagement est plus élevée. Les hommes enrôlés doivent avoir bon vêtement et bonnes chaussures. L'uniforme n'est pas encore en usage ; les officiers sont tenus d'armer leurs hommes de la pique ou du mousquet suivant l'ordonnance. La compagnie se trouvant au complet subit l'épreuve de la *montre*, c'est-à-dire de la revue, devant le commissaire désigné à cet effet. Alors seulement le capitaine touche la prime de levée : 10 écus par fantassin, 50 écus par cavalier. Ses appointements dans l'infanterie sont de 75 livres en temps de paix, et moitié plus en temps de guerre, les mois étant comptés comme étant de quarante-cinq jours. Tous les dix jours, le capitaine doit acquitter le *prêt*, c'est-à-dire la solde des hommes de sa compagnie, fixée à cinq sous par jour pour le fantassin, onze sous pour le dragon,

quinze sous pour le cavalier. Le capitaine retient un sou par jour et par homme pour l'entretien de l'équipement.

Les abus de ce système étaient scandaleux : capitaines et colonels, ayant payé très cher leur brevet (de 8000 à 12000 livres pour un capitaine, de 15000 à 22000 livres pour un colonel), cherchaient à rentrer dans leurs déboursés par toutes sortes de profits illicites. Malgré les ordonnances, ils trafiquaient des charges de lieutenants et de bas officiers; ils trouvaient mille raisons pour ne payer aux hommes qu'une partie de la solde ou ne point la payer du tout. Ils volaient le roi en n'entretenant que des effectifs incomplets. Dans ce cas, les jours de *montre*, les capitaines affublaient d'une armure des valets d'armée, des vagabonds recrutés pour la circonstance ou des soldats obligeamment prêtés pour un jour par un capitaine ami. Ces faux soldats ou *passe-volants* comblaient les lacunes pour le temps de la revue; ils s'évanouissaient le soir même. De là des états de situation très élevés pour la solde, très faibles pour le service. Le danger de ce système en temps de guerre était grave. Un général croyait-il pouvoir disposer de 10000 hommes? Il en avait à peine 6000 à 7000 à mettre en ligne : les autres étaient portés malades. Le lendemain de la bataille ces malades de fantaisie devenaient des morts imaginaires. L'officier coupable faisait valoir le nombre de ses morts pour prouver la belle conduite de ses troupes. Il obtenait ainsi le plus souvent quelque importante gratification, aux dépens de l'officier honnête, dont l'effectif était au complet et qui avait naturellement à aligner moins de pertes. Quant au soldat, privé en tout ou en partie de sa maigre solde, il était réduit à vivre de maraude. La guerre de Trente ans, en plaçant nos troupes en contact avec les bandes pillardes d'un Waldstein et d'un Jean de Werth, avait jeté parmi elles la désorganisation. Richelieu n'avait pas eu le temps de porter remède aux abus : Mazarin les avait tolérés, parfois même encouragés, parce qu'il en vivait. Dès lors plus de discipline à aucun degré de la hiérarchie : le soldat pille; le capitaine et le colonel volent le roi; les colonels généraux trafiquent de tous les grades. L'armée n'appartient plus au roi.

Transformation de l'armée : 1° le commandement. — Louvois a rendu l'armée *monarchique*; il l'a mise dans la main du roi; il y a introduit la *centralisation*, comme Colbert dans tous les services qu'il a dirigés. Par là l'œuvre du ministre de la guerre ressemble à celle du ministre de la paix. Par là ils devaient plaire tous deux à Louis XIV. Tous deux, malgré leur rivalité, qui a dégénéré bientôt en inimitié, ont apporté dans cette œuvre le même amour du bien public, la même énergique et inflexible volonté. Mais tous deux ont dû compter avec les vices inhérents à l'ancien régime. Ainsi Louvois laissa subsister la vénalité des grades : elle devait durer aussi longtemps que l'ancienne monarchie. Toutefois il en corrigea les abus. Les grades continuèrent à être achetés; mais l'acquisition n'en fut autorisée que d'après l'*Ordre du tableau*, sorte de classement où l'on tenait compte de l'ancienneté et du mérite. Louvois força tous les officiers à remplir exactement les devoirs de leur charge. Il brisa les résistances des officiers de grande naissance, qui ne se croyaient pas tenus à l'obéissance. Il les força à résider auprès de leurs troupes, à choisir, comme il le disait, entre le métier de courtisan et celui d'officier. Il favorisa les officiers riches de préférence à ceux qui n'avaient d'autre titre que leur naissance et quelquefois même leur mérite. Dans ce temps où le budget de la guerre était presque nul, il était nécessaire qu'un capitaine ou un colonel pût pourvoir aux besoins de ses troupes. Cependant Louvois n'admettait pas que nul se ruinât au service du roi; et il rendait, sous forme de gratifications extraordinaires ou de pensions, les sommes ainsi dépensées. Les bourgeois riches et les officiers de petite naissance furent ses plus dévoués auxiliaires. D'ailleurs deux grades seulement se vendaient : à côté d'un capitaine, qui n'avait d'autre titre que son brillant état de maison, Louvois avait soin de placer un lieutenant d'expérience. Il adjoignait à un colonel, enfant d'une grande famille, un lieutenant-colonel vieilli au service.

Les *passe-volants* furent pourchassés sans merci : la peine du fouet (1663), celle de la marque (1665), la peine de mort (1667), leur furent successivement appliquées. Plus tard le ministre provoqua les dénonciations contre les capitaines qui s'obstinaient

dans cet abus. On vit plus d'une fois, au cours d'une revue, un soldat sortir des rangs, désigner au commissaire royal les faux soldats qui avaient pris place parmi ses compagnons d'armes. Le dénonciateur obtenait son congé avec une prime. Les coupables avaient le nez coupé. Le capitaine en faute était interdit [1]. Il était bon que les officiers apprissent à obéir avant de commander. Une ordonnance de juin 1682 créa des *compagnies de cadets* à Metz et à Tournay. La presse fut énorme; il vint près de 4000 jeunes gens, nobles ou non, entre quatorze et quarante-cinq ans. Louvois fit un choix nécessaire, garda seulement le dixième environ de ceux qui s'étaient présentés; ils furent répartis en sept autres compagnies sur la frontière de l'Est : à Valenciennes, Cambrai, Givet, Longwy, Brisach, Strasbourg et Besançon. Ce furent de véritables compagnies modèles et une excellente pépinière d'officiers. Ils acquéraient jeunes leur premier grade, celui de lieutenant. Les grades de sous-lieutenant, d'enseigne et de cornette n'existaient qu'en temps de guerre et étaient supprimés pendant la paix. Le grade de capitaine continuait de s'acheter. Mais il n'y avait pas autant de capitaines que de compagnies; le colonel commandait la première compagnie, qu'on appelait à cause de cela *la colonnelle*; le lieutenant-colonel commandait la seconde. Il y avait en outre un capitaine sans compagnie, le *major*, chargé de l'administration du régiment. Les compagnies de Français étaient le plus souvent de 60 hommes; celles des contingents étrangers variaient entre 100 et 200 hommes et recevaient une solde plus élevée. Plusieurs compagnies se réunissaient en bataillons ou escadrons. Mais le bataillon n'avait pas de chef particulier. Au-dessus du colonel ou *mestre de camp*, Louvois institua un grade nouveau, celui de *brigadier* : Martinet, Vauban, Catinat, devinrent brigadiers sans avoir été colonels. Le brigadier commandait la brigade, composée de deux régiments; c'était le plus humble des officiers généraux.

Le *maréchal de camp*, et au-dessus de lui le *lieutenant-général*, commandaient la division : les officiers de ces deux grades

1. La plupart des soldats obtenus par le raccolement étaient peu dignes de devenir officiers. Ils arrivèrent seulement à être sergents ou bas officiers.

différents pouvaient être appelés indifféremment à diriger un corps d'infanterie ou de cavalerie. Le titre de *maréchal* était une dignité plutôt qu'un grade. La charge de *colonel général* de l'infanterie fut supprimée en 1661 à la mort du duc d'Épernon : le colonel général était le vrai chef de l'infanterie, il nommait tous les officiers dont les grades ne s'achetaient pas : il était le capitaine d'honneur de la première compagnie de chaque régiment. La charge de colonel général de la cavalerie fut dédoublée par la création du colonel général des dragons. Enfin, le duc de Mazarin ayant résigné en 1669 ses fonctions de *grand maître de l'artillerie*, Louvois nomma à sa place le comte du Lude et réduisit presque à rien cette grande charge. Pour éviter les compétitions entre officiers généraux du même grade, il ordonna que le plus ancien aurait le commandement. Auparavant, quand il s'en trouvait plusieurs dans une même armée, ils commandaient chaque jour à tour de rôle. En substituant l'*ordre du tableau* au *roulement*, Louvois assurait la suite nécessaire à l'exécution d'un plan de campagne. Ce fut donc le commandement et non l'avancement, comme on l'a dit souvent, qui fut la récompense des longs services; mais peu à peu l'ancienneté devint aussi un titre à l'avancement et prima les privilèges de la naissance. Au-dessus des maréchaux, Turenne obtint, lors de la guerre de Hollande, le titre de maréchal général; mais il était lui-même subordonné à *M. le Prince*, Condé, et celui-ci à *Monsieur*, c'est-à-dire au duc d'Orléans, frère du roi. Ainsi la hiérarchie était rigoureusement fixée, depuis le plus humble soldat jusqu'au premier prince du sang.

2° Le contrôle : l'administration militaire. — Pour rendre cette autorité toujours présente, il fallait un contrôle efficace. Le nombre des commissaires des guerres fut augmenté : ils eurent à surveiller les vivres, les arsenaux, les fonderies d'armes, les transports, les haras, la remonte, les ambulances, les hôpitaux, le Dépôt de la guerre, c'est-à-dire tous ces services annexes qui furent pour la plupart créés ou réorganisés par Louvois. On l'a quelquefois appelé le grand « vivrier » de France; c'est son plus beau titre de gloire : il organisa dans les places voisines de la frontière des *magasins généraux*, où l'on puisait en temps

de guerre toutes les subsistances nécessaires aux armées. Chaque place forte fut approvisionnée pour six mois. Louvois pourvut même à la nourriture des chevaux : des fourrages secs étaient mis à la disposition de la cavalerie; innovation excellente, qui permit à la cavalerie française d'agir en tout pays et en toute saison, tandis que la cavalerie ennemie ne pouvait être utilisée que dans les contrées où l'herbe pouvait nourrir le cheval. Jusque-là, l'entretien des troupes incombait aux capitaines, qui étaient de véritables marchands d'hommes. Les services administratifs, qui constituent de nos jours l'intendance, n'existaient pas. Louvois en a le premier pressenti l'importance et commencé l'organisation. Il eut pour l'aider dans cette partie si délicate de sa tâche des collaborateurs d'un réel mérite : son oncle Saint-Pouange, chargé surtout de l'administration; Jacquier, des subsistances; Berthelot, des munitions. D'autres étaient des officiers et s'occupaient, avec le titre d'*inspecteurs*, de surveiller les manœuvres et les progrès de l'instruction des troupes. Au premier rang, se place Martinet, inspecteur général de l'infanterie, le créateur du régiment modèle, qui portait le nom de *régiment du roi*. Le chevalier de Fourilles exerça les mêmes fonctions pour la cavalerie; Dumetz, pour l'artillerie; Vauban, le plus illustre de tous, pour le génie. Enfin Chamlay, avec le titre de *maréchal des logis des camps et armées* du roi, était chargé de régler l'ordre des marches, de préparer les campements. Il rendit les plus grands services à Condé et à Turenne, auxquels il fut successivement attaché comme une sorte de chef d'état-major. A la mort de Louvois, Louis XIV offrit même à Chamlay le titre de secrétaire d'État de la guerre. Par un scrupule qui l'honore, Chamlay refusa de dépouiller le fils de son bienfaiteur, Barbezieux, qu'il avait souvent accompagné et guidé dans les armées. Il se contenta de conseiller Barbezieux et rédigea les plans de campagne, exerçant ainsi en réalité les fonctions du chef d'état-major de nos armées [1].

Jamais la centralisation n'avait été plus complète; jamais

1. Nous avons reçu à propos de Chamlay communication d'un travail de M. Jules d'Auriac qui paraitra sans doute sous forme de thèse. Nous en remercions son auteur.

non plus les améliorations ne furent plus nombreuses. Dans l'équipement : l'usage de l'uniforme se propagea à la suite de la paix de Nimègue : le roi distribuait comme grande faveur aux colonels le *justaucorps à brevet*; les colonels en habillèrent leurs hommes; et ce qui avait été d'abord la livrée du colonel devint l'uniforme du roi. Dans les manœuvres : l'usage généralisé de la *marche au pas* diminua les fatigues du soldat et permit de mesurer plus exactement la durée des étapes. Dans l'armement : l'infanterie formait deux groupes distincts de soldats, les *mousquetaires*, armés de l'arme si peu maniable du mousquet, tiraient de loin; les *piquiers*, munis d'une pique longue de 4 à 5 mètres, abordaient l'ennemi de près. Mousquetaires et piquiers étaient rivaux et avaient des intérêts opposés. Le fusil à silex, à tir bien plus rapide que le mousquet, lui fut substitué peu à peu. Déjà quatre soldats par compagnie étaient armés de la *grenade*, sorte de petite bombe en fer remplie de poudre, dont on allumait la mèche pour la lancer dans les rangs ennemis. Les quatre grenadiers reçurent le *fusil*. Les avantages de l'arme nouvelle furent d'abord contestés. On créa cependant un régiment de *fusiliers*. Après la mort de Louvois, Vauban inventa la baïonnette à douille, qui se fixait au fusil sans empêcher le tir et qui en faisait à la fois une arme de jet et une arme blanche. Alors le piquier et le mousquetaire se confondirent en un seul soldat. L'armée ne fut complètement munie du fusil qu'en 1703.

3° Composition nouvelle de l'armée : la tactique. — Louvois avait songé à transformer l'armée, qui était encore composée de tant d'éléments étrangers, en une armée véritablement *nationale*. Il fallait pour cela rétablir l'ancien principe du service personnel obligatoire, en vigueur au moyen âge. Il essaya d'abord d'un retour en arrière, en convoquant l'*arrière-ban* de la noblesse. C'était en 1674, au moment de l'invasion de l'Alsace. La moitié de la noblesse domiciliée à moins de cent lieues des frontières menacées par l'ennemi fut appelée au service pour deux mois. Mais les nobles de province étaient trop pauvres pour s'équiper, trop fiers pour se plier à la discipline. Ils se débandèrent pour la plupart sans attendre leur

congé. En 1675, quelques-uns se présentèrent encore. En 1676, ceux qui étaient passibles de la convocation de l'arrière-ban purent payer une taxe fiscale : « ne doutant pas, disait injurieusement l'ordonnance, que notre noblesse ne soit bien aise, pour une somme si modique, de se dispenser de marcher en personne. » Au contraire l'idée de recourir à la milice était excellente. C'était un retour aux francs-archers de Charles VII; mais c'était aussi une sorte de prélude à notre conscription. Par une ordonnance de 1688, chaque paroisse dut fournir et équiper plusieurs miliciens, parmi les hommes non mariés, âgés de vingt à quarante ans. On en forma trente régiments, comprenant environ 25 000 hommes, qui rendirent quelques services. Louvois n'eut pas le temps de tirer de l'institution nouvelle tout ce qu'elle pouvait donner. L'idée sera reprise et développée au XVIIIe siècle. Elle contient en germe l'institution de nos armées actuelles.

Grande était encore la diversité des corps. La cavalerie restait l'arme noble par excellence et la troupe la plus sûre, parce que les piquiers ne pouvaient résister à une charge bien menée, et que le cavalier, en s'écartant davantage, pouvait, plus facilement encore que le fantassin, vivre sur l'ennemi.

La *maison du roi* n'était pas alors ce qu'elle devint plus tard, un corps de parade. C'était au contraire un corps d'élite, le seul qui fût absolument permanent et toujours prêt à combattre. Louvois en fit une troupe modèle pour la bravoure et la résistance. Elle comprenait : 1° les *gardes du corps*, qui, d'après une instruction de Louvois, devaient être tous « catholiques, bien faits, barbus, âgés de vingt-huit ans au moins et, s'il se peut, gentilshommes. » Leurs capitaines avaient rang de colonels. Une de leurs compagnies s'appelait encore compagnie des *gardes du corps écossaises*; et, bien que composée en majorité de Français, elle était encore revêtue de l'antique *hoqueton*. — 2° Les deux compagnies de *mousquetaires*, mousquetaires gris et noirs, d'après la couleur de leur chevaux, qui chargeaient en tête de la cavalerie et combattaient à pied en tête des colonnes d'assaut. Les mousquetaires furent des premiers à recevoir le fusil et n'en gardèrent pas moins leur nom. — Puis venait la

gendarmerie, « illustre héritière de la chevalerie féodale et des fameuses compagnies d'ordonnance » : en tout huit compagnies de *gendarmes* et quatre de *chevau-légers*.

Le roi avait en outre (en 1678) 90 régiments de cavalerie formant un ensemble de 47 000 chevaux. Louvois a créé la cavalerie légère des *hussards*, le corps des *dragons*, qui servaient indifféremment à cheval ou à pied, celui des *carabiniers*, qui furent armés de la carabine, très supérieure au mousquet. Il a doté toute la cavalerie du sabre au lieu de l'épée.

A la tête de l'infanterie, étaient les 30 compagnies de *gardes françaises* (à 150 hommes) et le régiment des *Suisses* (dix compagnies de 200 hommes). Puis venaient les 12 régiments anciens d'infanterie, les 6 *vieux* portant des noms de province, et les 6 *petits vieux* désignés par le nom de leur colonel, qui se perpétuait ordinairement de père en fils. Le *régiment du roi* ne marchait qu'après ceux-ci.

En 1678, l'armée française comprenait 100 000 hommes de troupes de garnison et 122 000 hommes de troupes actives, dont 30 000 environ formées d'étrangers. A la suite de la Révolution de 1688, plus de 25 000 Irlandais entrèrent au service du roi. Ils se donnèrent le sobriquet d'*oies sauvages*. Ils formèrent la « brigade irlandaise. »

En campagne, la cavalerie formait ordinairement le tiers de l'effectif. L'ordre de bataille comprenait deux lignes, composées chacune d'un corps d'infanterie au centre et de deux ailes de cavalerie. En arrière était une réserve d'infanterie et de cavalerie formant un seul corps; ce qui faisait en tout sept corps différents : quatre de cavalerie, deux d'infanterie, et un mixte. Chacun de ces corps devait être commandé par un lieutenant-général, assisté d'un maréchal de camp, ou par un maréchal de camp seulement, s'il n'y avait pas à la fois sept lieutenants-généraux. Quand une armée ainsi constituée n'avait pas à sa tête un maréchal de France, l'ordre du tableau désignait le plus ancien officier général chargé du commandement. Les troupes d'élite avaient leur place d'honneur marquée : la maison du roi et la gendarmerie à l'aile droite; les Suisses et les gardes françaises au centre de la première ligne. Quand les fusiliers remplacèrent

à la fois les piquiers et les mousquetaires, un homme en valut deux; l'on put étendre le front des troupes, diminuer le nombre des rangs et augmenter le nombre des files. Dès lors plus d'hommes pouvaient prendre part à l'action. Ainsi l'*ordre mince* commence à faire son apparition; l'infanterie, jusque-là méprisée sous le nom de piétaille, peut résister à la cavalerie; elle commence à prendre dans les armées un rôle prépondérant.

L'artillerie ne fut pas oubliée. Jusqu'alors, elle n'avait pas de troupes; ses officiers ne se considéraient pas comme des soldats, mais comme de simples entrepreneurs, qui établissaient à forfait un nombre donné de batteries. Des fantassins devaient leur être procurés pour construire et servir les batteries. Le roi payait les pièces en état de tirer, comme il payait les compagnies en état de servir. Le grand-maître de l'artillerie vendait tous les grades; dans toute ville prise, il avait droit à tous les objets en métal, depuis les cloches jusqu'à la batterie de cuisine, sauf les canons. C'était pour lui l'occasion d'obtenir des vaincus une rançon plus ou moins forte. A partir de 1669, sous le nom du comte du Lude, le nouveau grand-maître, Louvois, accomplit toutes les réformes qu'il voulut. Il fit entrer l'artillerie dans l'armée; il créa des compagnies de *canonniers* et de *bombardiers*, qui formèrent en 1693 le régiment de *royal-artillerie* et qui furent, ainsi que le régiment des *fusiliers du roi*, placés sous le commandement direct du grand-maître.

L'œuvre de Vauban. — Vauban fut le vrai chef de l'artillerie et il la dota de précieux engins, comme le *mortier* lanceur de bombes. Il lui apprit le *tir à ricochet*, qui permet d'atteindre un but invisible, en frappant sous un angle donné un obstacle résistant. Vauban a encore d'autres titres, plus éclatants, à la reconnaissance de la postérité : il a créé le corps du génie; il a été un merveilleux preneur de villes; il a constitué la défense de nos frontières de terre et de mer.

Dieu l'avait fait naître, comme il disait, « le plus pauvre gentilhomme de France. » Instruit charitablement par un bon prêtre qui lui apprit un peu de latin et lui inspira le goût des mathématiques, il fut enrôlé à dix-sept ans dans les troupes

de Condé; fait prisonnier par les royalistes, il fut deviné par Mazarin, qui lui donna une lieutenance. Sa vocation fut développée par les conseils du chevalier de Clerville; bientôt Vauban dépassa son maître. Son habileté dans la conduite des sièges de Gravelines, d'Ypres et d'Audenarde, les belles fortifications dont il dota Dunkerque et Lille firent de lui le premier ingénieur militaire de son temps. Il était justement estimé de Turenne, de Condé, de Louis XIV, qui l'avaient vu à l'œuvre. Cependant il n'était encore que simple capitaine à l'âge de quarante et un ans, et obligé de solliciter du ministre l'exemption des devoirs de sa charge, pour pouvoir remplir de plus importantes missions. Le génie ne formait pas alors un corps distinct. Ses officiers sortant de l'infanterie, détachés temporairement pour les travaux d'un siège, étaient dédaignés de leurs camarades, arrêtés au grade de capitaine sans pouvoir le dépasser. Ils avaient plus de peine et moins d'honneurs, c'étaient les « martyrs de l'armée. » Louvois rompit avec la tradition en nommant Vauban brigadier, puis, bientôt après, maréchal de camp. D'après les idées de Vauban un corps d'officiers ingénieurs fut créé : ils étaient divisés en deux classes : les *ordinaires*, employés à la construction des places, ne faisaient partie d'aucun régiment; les *extraordinaires* étaient, comme par le passé, détachés des régiments d'infanterie pour les travaux des sièges; ils recevaient outre leurs appointements une pension de 500 livres et conservaient tous leurs droits à l'avancement. Mais ce furent des officiers sans troupes; les projets destinés à créer des compagnies de sapeurs et de mineurs ne seront réalisés qu'au siècle suivant.

Vauban a dirigé les sièges les plus difficiles et n'a jamais échoué. Au siège de Maëstricht (1673) il perfectionne l'art des *parallèles*, connu déjà des Turcs. Au siège de Valenciennes (1677), il arrache à grand'peine l'ordre d'assaut en plein jour et emporte la place. Il invente, au siège de Luxembourg (1684), les *cavaliers de tranchée*, petits retranchements établis sur le prolongement des contre-escarpes pour protéger les crêtes. Il inaugure le tir à ricochet pour forcer Philipsbourg (1688). Grâce à lui, l'ouverture solennelle de la tranchée, le tracé des trois parallèles, l'assaut final sont invariablement réglés comme les

cinq actes d'une tragédie classique. La place forcée capitule au son des violons et parfois, comme à Namur (1692), les dames sont conviées à la fête. La guerre de sièges devient la guerre favorite de Louis XIV : il est sûr du succès; il ne risque pas son prestige; toute la gloire lui est attribuée.

Un adage commençait à courir : « ville assiégée par Vauban, ville prise; ville défendue par Vauban, ville imprenable. » Ses travaux de défense ont créé autour de la France, et surtout dans la partie la plus vulnérable, cette *ceinture de fer* qui nous a gardés jusqu'à la dernière guerre. Vauban devint après la mort de Colbert le maître absolu de son service, avec le titre de directeur général des fortifications. Son plan était bien combiné, d'après la nature même du sol français : établir aux lacunes qui ouvrent les trois grandes routes de l'Oise, de la Marne et de la haute Seine des places de première importance; les relier par des places secondaires construites dans tous les points faibles; constituer en arrière une seconde ligne de défense destinée à appuyer la première : tel était le programme. Vauban en a exécuté lui-même les principales parties. Dunkerque, Lille, Metz, Strasbourg, Besançon devinrent les centres de la défense du côté le plus vulnérable; Valenciennes, Maubeuge, Mézières et Luxembourg, Sarrelouis et Phalsbourg, Brisach, Huningue et Belfort complétaient l'ensemble; aux Alpes, Briançon et Mont-Dauphin; aux Pyrénées, Perpignan et Montlouis. — *Clausa Germanis Gallia*, la France fermée aux Germains, telle était l'inscription flatteuse d'une médaille frappée après l'achèvement des travaux de Vauban à Strasbourg. — Pendant quarante ans, il n'a pas cessé de traverser la France en tous sens, laissant sur chaque point menacé des traces glorieuses de sa féconde activité. En raison des progrès de l'artillerie, il était indispensable d'abaisser les tours, bastions et murailles, et d'enterrer tous les ouvrages. Vauban a perfectionné le système des *fortifications rasantes* par l'emploi des bastions à feux croisés, des chemins couverts, des ouvrages avancés. Il fut toujours préoccupé du soin de sauvegarder la vie du soldat et d'éviter les *bombarderies* inutiles. C'était un grand ingénieur et un grand homme de bien. « Il a prouvé par

sa conduite, a dit Voltaire, qu'il pouvait y avoir des citoyens dans un gouvernement absolu. » Saint-Simon a inventé pour lui le beau titre de patriote.

Caractère de l'œuvre de Louvois et de Vauban. — Louvois et Vauban étaient pénétrés de la nécessité d'améliorer, d'élever sans cesse la condition du soldat et de l'officier. Louvois rétablit deux ordres de chevalerie tombés en désuétude, les ordres de *Saint-Lazare* et du *Mont Carmel*; il en distribua les bénéfices aux officiers nobles sortis du service (1672). Vauban, après la mort du grand ministre, fut l'instigateur de la création de l'*ordre de Saint-Louis*, dont la croix valait aux officiers un brevet de pension. La plus belle manifestation de la reconnaissance royale à l'égard des vieux serviteurs de l'armée fut la création de l'hôtel des Invalides. Les « povres gentilshommes, capitaines et soldats estropiés, vieils et caducs » ne s'accommodaient pas du séjour des monastères, où ils étaient admis sous le nom de *frères lais*, pas plus que de l'hôpital de Lourcine et du château de Bicêtre, où Henri IV et Richelieu leur avaient donné asile. Il fallait à ces fiers soldats une retraite qui fût à la fois une caserne et un palais. Colbert trouva les fonds. Libéral Bruant et Jules Hardouin Mansart élevèrent le bel *Hôtel des Invalides*, consacré à toutes nos gloires militaires. Louvois rédigea lui-même le règlement et dirigea l'œuvre à ses débuts. Il a voulu que « ceux qui ont exposé librement leur vie et prodigué leur sang pour la défense et le soutien de la monarchie... jouissent du repos qu'ils ont assuré aux autres sujets et passent le reste de leurs jours en tranquillité. »

Telle fut la première institution de l'armée de la vieille monarchie. Avoir détruit dans l'armée l'esprit féodal et nobiliaire, pour en faire un instrument docile entre les mains du roi; avoir puni « *roidement* » toutes les injustices et les prévarications des *entrepreneurs de soldats*; leur avoir montré l'avantage qu'il y avait à être « honnête homme »; avoir commencé l'organisation de tous les services de l'administration militaire en les dotant en même temps d'un contrôle sérieux; avoir préludé à la réforme de l'armement et de la tactique; avoir pressenti, par l'ordonnance sur les milices, la création d'une armée nationale;

avoir fait de la France un grand camp retranché de 20 millions d'hommes, offrant à l'envahisseur jaloux un front inattaquable : telle est l'œuvre commune de Louvois et de Vauban. On leur attribue souvent plus qu'ils n'ont fait : dans beaucoup de leurs réformes, ils ont seulement posé les principes et montré à leurs successeurs la voie qui devait être suivie. Mais les ouvriers les plus méritants sont ceux de la première heure. L'énergique volonté de Louvois, l'inaltérable dévouement au bien public de Vauban, ont triomphé de tous les obstacles que leur suscitaient les intérêts lésés. Notons que Vauban seul était un officier; Louvois ni ses collaborateurs n'ont jamais eu aucun grade. On croyait et l'on crut, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, que l'administration de la guerre et le commandement des armées devaient être absolument séparés. Grâce à Louvois et à Vauban, Louis XIV eut les forces les plus compactes, les armées les plus nombreuses et les mieux préparées de l'Europe. On s'explique l'entraînement qui poussa le roi à les faire agir.

Armée de mer : l'œuvre militaire de Colbert. — « On ne peut, sans la marine, ni profiter de la paix, ni soutenir la guerre », avait dit Richelieu dans l'assemblée des notables de 1626. Il avait commencé la création d'une marine de guerre. Mais il n'eut ni le temps ni les ressources nécessaires pour exécuter le programme qu'il s'était tracé. Sous Mazarin, la marine royale déclina rapidement. Le secrétaire d'État Guénégaud ordonnait aux navires marchands français d'arborer le pavillon suédois, hollandais ou anglais, pour échapper aux pirates (1643-1662). Lionne, son successeur, tout occupé à ses belles négociations, négligeait la marine et se contentait d'acheter aux Hollandais les navires indispensables. Colbert, depuis 1669, ajouta la marine à toutes ses autres attributions. Louis XIV lui dut sa flotte comme il dut son armée à Louvois.

Construction de vaisseaux. — Le roi n'avait plus que trente bâtiments qui pourrissaient dans ses ports. Il fallait construire toute une flotte, et Colbert la fit construire avec des bois français, dans des ports français, par des *maîtres de la hache* français. Les bâtiments étaient de deux sortes : 1° sur la Méditerranée, la flotte de l'Orient était constituée par les *galères*

ou *vaisseaux de plat-bord* qui marchaient à la rame. Deux rangées parallèles de bancs, séparés par une plate-forme, régnaient dans toute la longueur de la galère. Chaque aviron, ayant 12 mètres de long, était mû par 4 ou 5 rameurs. Un *bastion de proue*, un *château de poupe*, quelques *chambres* au-dessous des bancs des rameurs, de petits canons appelés « pierriers » et deux petits mâts à voile latine, utilisée quand le vent était favorable, complétaient l'armement. Une galère bien montée pouvait faire deux lieues à l'heure. 2° Sur l'Océan, la flotte du Ponant était formée par les *nefs* ou *vaisseaux de haut bord*, qu'on désignait suivant leur importance par les noms de goélettes, flûtes, corvettes, frégates, vaisseaux de ligne. Ceux-ci portaient deux ou trois étages de batteries ; les plus gros avaient de 60 à 120 canons. Ils avaient une mâture et une voilure très compliquées. Les galères, avec leur forme allongée de poissons, évoluaient rapidement et fournissaient la meilleure flotte de guerre. Les nefs, semblables à des oiseaux nageurs, avec leurs lentes et majestueuses allures, semblaient plutôt destinées aux transports. Un grand artiste, le sculpteur Puget, travaillait à décorer magnifiquement les unes et les autres. En 1664, lors de l'expédition de Djidjelli, on n'avait pu armer que 15 bâtiments. En 1672, le roi en eut 196 ; à la mort de Colbert, 276 ; et jusqu'à 300, à la mort de Seignelay. Les constructeurs français avaient acquis une telle habileté qu'un gros navire pouvait être commencé et gréé en un an.

Chiourmes et équipages. — Le personnel des galères et des nefs était très différent. Les galériens étaient divisés en *chiourmes* : c'étaient ordinairement des condamnés, contrebandiers, faux-saulniers, déserteurs, ou simplement des mendiants et vagabonds. Colbert excitait les juges à prodiguer la peine des galères pour peupler les chiourmes du roi. Un intendant s'excusait un jour de ne lui envoyer que cinq galériens : « Il n'a pas tenu à moi qu'il n'y en eût davantage ; mais on n'est pas bien maître des juges. » Ces malheureux étaient ordinairement retenus bien au delà du temps fixé par leur condamnation : on cite des condamnés à deux ans et à cinq ans, qui restent sur les galères, l'un seize ans, l'autre dix-neuf ans !

Encore le nombre des condamnés était-il absolument insuffisant. Au lieu de voler des sujets à ses voisins, comme faisait le roi d'Espagne, Louis XIV s'entendit avec le duc de Savoie, qui n'avait pas de marine de guerre, pour que ses forçats servissent sur les galères françaises : on y ajoutait des esclaves achetés sur les marchés orientaux ou des prisonniers faits sur les Barbaresques. Les Turcs étaient les plus estimés pour le service des galères, parce qu'ils étaient les plus forts et les mieux résignés. A partir de 1685, les protestants, qui cherchaient à fuir la persécution, furent envoyés en masse sur les galères. Revêtir la casaque rouge, avoir la tête, les joues et les sourcils rasés, s'asseoir au milieu des déserteurs au nez et aux oreilles coupés, au milieu de misérables que rongeaient la gale et la vermine, être enferré à son banc par une chaîne de trois pieds de long, n'avoir pour vivre que du pain et de l'eau, ramer pendant douze à quinze heures par jour; se bâillonner la bouche à l'aide du *tap* (morceau de liège qui pendait toujours au cou du galérien), pour empêcher, pendant le combat, que la manœuvre ne fût troublée par les cris des blessés et des mourants; recevoir à tout instant sur le dos les coups de nerf de bœuf appliqués par le garde-chiourme, sorte de charretier féroce de cet attelage humain : telle était la destinée du galérien.

Les matelots des nefs étaient, avant Colbert, recrutés par la *presse* : on enlevait pêle-mêle dans les ports de mer, marins, pêcheurs, tous les jeunes hommes valides que l'on pouvait trouver. Colbert créa un recrutement régulier au moyen de l'*inscription maritime*. La population côtière en état de fournir le service maritime fut divisée en trois, quatre ou cinq classes, suivant les régions, suivant l'état civil : chaque classe devait, tous les trois, quatre ou cinq ans, six mois de service soldé sur les vaisseaux du roi, et pouvait en outre être requise suivant les besoins. Ce système n'a pas cessé d'être en usage jusqu'à nos jours. Colbert a trouvé ainsi, avant Louvois, le principe du recrutement national pour l'armée de mer. Deux régiments *Royal-marine* et *Vermandois*, servirent de troupes de combat. Des gentilshommes, enrôlés dans le *corps royal de marine*, furent appelés à commander. Ils apprirent leur métier dans les com-

pagnies des *gardes-marines*, qui étaient l'équivalent des cadets de l'armée de terre. Une école fut instituée pour l'artillerie de la marine, une école d'hydrographie pour l'établissement des cartes marines. Les roturiers ne pouvaient servir que dans les grades inférieurs, comme officiers matelots. Au-dessus venaient le lieutenant de vaisseau, le capitaine de frégate, le capitaine de vaisseau, le chef d'escadre, le lieutenant-général, le vice-amiral. La charge de *grand-amiral* était réservée à des enfants du sang royal, comme le comte de Vermandois et le comte de Toulouse. Le grand-amiral n'avait guère d'autre attribution que de nommer les juges des tribunaux d'amirauté. Au contraire le secrétaire d'État de la marine, qui était en même temps surintendant général de la navigation, nommait tous les officiers.

Le combat naval commençait ordinairement par les décharges des pierriers ou canons et se terminait par l'abordage à la hache. Bernard Renau d'Éliçagarray construisit les *galiotes*, bâtiments plats, armés de *mortiers* destinés à envoyer de la mer des *bombes* sur une place ennemie, et qui furent utilisés contre les Barbaresques et contre Gênes. Dunkerque, Brest, Toulon, avaient été légués par Richelieu. Colbert, avec Vauban, en augmenta les défenses et les rendit imprenables. Au Brouage, qui s'ensablait, il substitua Rochefort sur la Charente. Il songea à fortifier Cherbourg. Vauban fit en 1688 des études pour y constituer un arsenal et un port. Mais les ressources manquaient et les travaux ne furent pas entrepris. Des intendants présidaient à tous les services de l'administration de la marine. De grandes ordonnances les améliorèrent. Celle de 1665 organisa l'inscription maritime. Celle de 1681, qui est un code maritime, s'applique surtout à la marine marchande : celle de 1689, à la marine militaire. Ainsi grâce à Colbert et à Seignelay, la France eut pendant un quart de siècle l'empire de la mer.

III. — Guerre de la Dévolution.

Louis XIV et l'Europe en 1661. — Le règne personnel de Louis XIV, qui commença à la mort de Mazarin (9 mars 1661), s'ouvrit sous les plus heureux auspices. L'Europe était

divisée et sans direction; elle avait cessé de trembler devant les Habsbourg : cette puissante famille sortait d'une guerre de quarante ans (1618-1659), humiliée et sans ressources. Les princes d'Italie et d'Allemagne, sauvés de la tyrannie espagnole et autrichienne, saluaient en Louis XIV leur libérateur. Charles II d'Angleterre lui tendait la main. Les Hollandais redoutaient sa force naissante. La Suède restait son obligée. La Pologne semblait disposée à accepter un roi de sa main. La Turquie le respectait comme « le vice-empereur des chrétiens d'Orient. » La France, protectrice des faibles, victorieuse des puissants, était partout aimée autant que respectée. Jamais elle n'avait exercé en Europe une plus complète suprématie. Jamais elle n'avait été mieux administrée à l'intérieur, ni plus glorieuse par le génie de ses enfants. Louis XIV, servi par les plus habiles ministres et les meilleurs généraux du temps, était lui-même un roi « introuvable », la Majesté faite homme. Il donna à la France pleine conscience de sa jeunesse, de sa vigueur, du glorieux avenir qui lui était réservé.

Louis XIV devait être naturellement conduit à user de ses forces. Le malheur voulut qu'il en abusât. Paris était trop près de la frontière; l'Alsace était annexée sans être véritablement incorporée à la France; la Lorraine n'était qu'occupée militairement; la Belgique paraissait une proie facile à saisir grâce au dénûment extrême de l'Espagne. Il semblait aisé de disputer la mer aux Hollandais, d'enlever la Méditerranée aux pirates barbaresques, d'agrandir et d'organiser l'empire colonial dont Richelieu avait tracé les premiers linéaments. Louis XIV donna pleine carrière à son ambition. Annexer ce que l'on appelait encore « le cercle de Bourgogne » et s'emparer de l'empire de la Méditerranée, tels furent au début les deux objectifs de sa politique, politique purement défensive. Il s'agissait de faire de la France un organisme complet et respecté.

Les droits de la reine; le droit de dévolution. — Marie-Thérèse, en épousant Louis XIV, avait dû renoncer à la succession de son père, Philippe IV, *moyennant* le paiement d'une dot de 500 000 écus d'or. La dot n'avait pas été payée dans les délais fixés; grâce au fameux *moyennant*, inséré par

Lionne dans le contrat de mariage, les renonciations étaient donc nulles en droit. D'ailleurs avaient-elles jamais été valables? Une souveraineté de droit divin n'est-elle pas, par son essence même, inaliénable? Marie-Thérèse, mineure au moment de son mariage, avait-elle pu légalement renoncer? Cette renonciation était contraire au droit castillan; elle n'avait été discutée, ni acceptée par aucun des grands Conseils de la couronne d'Espagne. Philippe IV lui-même se rendait bien compte de l'inanité de la clause des renonciations. Louis XIV avait donc bien le droit de les considérer comme caduques. Des négociations furent entamées sans succès avec la cour de Madrid (janvier-juillet 1662) pour faire reconnaître « les droits de la reine » et annuler les renonciations. Lionne eut plus de succès auprès des puissances du Nord. Avec Charles II d'Angleterre, la négociation prit tout de suite le caractère d'un négoce. Pour cinq millions de livres, il vendit à Louis XIV Dunkerque et Mardick, les précieuses conquêtes de Cromwell. En outre Charles II maria sa sœur Henriette d'Angleterre au frère de Louis XIV, Philippe duc d'Orléans, et il se laissa lui-même marier, au gré de la politique française, avec l'infante de Portugal. L'Angleterre fut donc étroitement enchaînée à la politique française. Au contraire les défiances de la Hollande étaient déjà éveillées par la rivalité commerciale des deux nations. Colbert voyait avec peine que, sur les 20 000 navires qui pratiquaient le commerce maritime, les Hollandais en avaient pour leur part environ 16 000. Il consentit cependant à abaisser de moitié pour les vaisseaux hollandais le droit de 50 sous par tonneau qui frappait tous les navires étrangers à l'entrée et à la sortie des ports français (traité de Paris, 27 avril 1662). Mais tous les efforts pour faire accepter de la Hollande le *droit de dévolution* échouèrent. On appelait ainsi la coutume de Brabant, d'après laquelle les biens patrimoniaux appartenaient aux enfants nés du premier mariage. Un second mariage leur en transmettait la nue propriété; le père marié en secondes noces n'en gardait que l'usufruit; les enfants du second lit n'y pouvaient prétendre à rien. Louis XIV, en vertu de ce droit de dévolution, voulait s'assurer l'héritage des Pays-

Bas. La reine Marie-Thérèse était, en effet, la fille unique de Philippe IV et d'Élisabeth de France, sa première femme. Le grand-pensionnaire, Jean de Witt, eût préféré voir triompher l'idée du *cantonnement*, c'est-à-dire l'érection des Pays-Bas espagnols en une république indépendante. Il proposa seulement le partage de la Belgique entre les États-Généraux et la France, avec une république indépendante au centre, qui servirait de tampon entre les deux États. Mais la négociation n'aboutit pas selon le gré de Louis XIV.

Pour tenir en respect la maison d'Autriche, l'Alliance du Rhin fut prorogée à deux reprises (traités de Francfort du 13 août 1661 et du 25 janvier 1663). L'alliance avec les Cantons suisses fut resserrée. La Suède fut amenée à soutenir la candidature au trône de Pologne du duc d'Enghien, fils du grand Condé (traité de Fontainebleau, 1661) ; le Danemark conclut avec la France un traité d'alliance et de commerce : il devait contenir la Suède, dans le cas où l'amitié de ce pays pour la France viendrait à se refroidir. Enfin un corps français, commandé par Schomberg, passa en Portugal et contribua aux victoires d'Ameyxial et de Villaviciosa (1663-1665), qui assurèrent l'indépendance du Portugal. Partout le faisceau des alliances françaises contre la maison d'Autriche se resserrait.

Premières provocations. — Cependant l'orgueil du roi croissait avec ses premiers succès; il voulait dans toutes les cours affirmer sa préséance sur toutes les souverains de l'Europe, comme un droit. A Londres, à l'occasion de la réception solennelle d'un ambassadeur suédois, les ministres de France et d'Espagne avaient envoyé leurs carrosses pour figurer dans le cortège. Les gens de l'ambassadeur espagnol, Watteville, voulurent prendre le pas sur ceux du comte d'Estrades, ambassadeur français. Il y eut une bagarre : plusieurs Français furent tués ou blessés, et les Espagnols, restés vainqueurs grâce à l'appui de la populace anglaise, arrivèrent seuls au palais du roi. Louis XIV exigea immédiatement réparation. Philippe IV dut rappeler Watteville et ordonner à ses ambassadeurs de s'abstenir désormais de *concourir* avec les nôtres (1661-62). Charles II d'Angleterre avait évité toute réclamation en expri-

mant ses regrets et en châtiant ses sujets coupables. Mais il dut accorder satisfaction dans l'affaire du *pavillon*. Sur une réclamation énergique du roi de France, il renonça à exiger le salut du pavillon français sur les quatre mers britanniques (1661).

Pour renouer avec Rome des relations diplomatiques interrompues depuis dix ans, Louis XIV s'avisa d'y envoyer en ambassade le duc de Créqui, rude soldat, d'humeur peu endurante. On l'appelait « *moustafique*, comme qui eût dit butor. » Avec le pape « le premier entretien fut froid, le second fut aigre, le troisième fut orageux. » Les questions d'étiquette provoquèrent des conflits journaliers; l'orage, qui grondait depuis l'arrivée de Créqui, éclata le 20 août 1662. La troupe à demi sauvage des gardes corses fit feu sur le carrosse de l'ambassadrice et sur l'hôtel de l'ambassadeur, tua un page de la duchesse, blessa mortellement un laquais et un gentilhomme du duc. Il eût fallu calmer par les plus grandes prévenances la juste colère du roi. Mais à Rome le pape fut maladroit, et en France, le roi impérieux et dur. Avignon fut confisqué. Louis XIV n'eût peut-être pas reculé devant un schisme. Alexandre VII se soumit enfin, et, par le traité de Pise (1664), consentit à la suppression de la garde corse, à l'érection d'un monument expiatoire sur la place où l'attentat avait été commis, et à l'envoi d'un légat porteur des excuses du pape. Les ducs de Parme et de Modène reçurent du pape satisfaction à propos des territoires de Castro et de Comacchio. Le neveu du pape, le cardinal Flavio Chigi, chargé de la mission de réparation, s'en acquitta avec une adresse et une dignité singulières, qui tournèrent à l'honneur de la papauté, tandis que Créqui retournait à Rome avec cette recommandation de Lionne « de ne laisser rien à désirer au pape en la profondeur sans chicanes de ses génuflexions. » Les conditions de cette paix étaient de celles qui laissent le vainqueur mal satisfait et le vaincu profondément ulcéré.

L'idée de croisade : Turcs et Barbaresques. — Louis XIV se souvenait cependant à l'occasion qu'il était le fils aîné de l'Église. On verra plus loin la part qu'il prit aux guerres de Hongrie (bataille de Saint-Gothard) et à la guerre

de Candie [1]. C'étaient là des espèces de croisades qu'avait dirigées Louis XIV. Il les poursuivit dans toute la Méditerranée, avec plus de réel profit pour la France, contre les pirates barbaresques. Depuis un siècle et demi, toute la population algérienne vivait de la *course* [2]. Les *reïs* ou chefs de pirates formaient à Alger, à Tunis, et dans les autres ports des Barbaresques, une corporation puissante, la *Taïffe*; ils élisaient les *deys*, qui ne reconnaissaient plus que la suzeraineté purement nominale du sultan. La piraterie avait cessé d'être une guerre sainte pour devenir une opération purement commerciale.

Les chevaliers de Malte avaient dès longtemps combattu les pirates ou racheté leurs prisonniers par les soins des *Rédemptoristes*. Saint Vincent de Paul installa les *Pères de la Mission* au consulat d'Alger, et leur fit construire un hôpital. L'argent du rachat était confié directement aux Rédemptoristes ou expédié par l'Espagne à Ceuta ou par l'Italie à Livourne. Les grands-ducs de Toscane avaient établi dans cette ville un bagne, où les esclaves chrétiens à libérer attendaient la somme libératrice, sauf à être réexpédiés en pays barbaresque si elle n'arrivait pas.

La France, garantie par sa vieille alliance avec le sultan et par la bravoure de ses marins, souffrait moins que les autres États méditerranéens. Cependant Saint-Tropez, Antibes, Martigues, Agde, Narbonne, reçurent à plusieurs reprises les visites des pirates. Pendant deux ans (1661-1662), ils firent des îles d'Hyères leur quartier général. Il fallait châtier leur insolence.

Des croisières françaises commencèrent dans toute la Méditerranée. Le chevalier Paul, né d'une lavandière et devenu vice-amiral, Vivonne, Tourville, surtout le duc de Beaufort, le facétieux « roi des Halles », se distinguèrent dans cette rude guerre. Sur le conseil de Colbert, Gigeri (aujourd'hui Djidjelli) fut occupé. C'était un premier essai d'établissement sur la côte algérienne. Mais il fallut bientôt abandonner cette petite place. L'année suivante, Tunis et Alger furent bombardés; les captifs

1. Voir, ci-dessous, p. 833-839.
2. Voir, ci-dessus, t. IV, p. 818, sur ces corsaires, et p. 824, la bibliographie, très complète, afférente à ce sujet.

chrétiens furent mis en liberté. Le roi songea un moment à délivrer les Grecs et les Lieux-Saints. Leibniz lui proposa un plan raisonné pour occuper l'Égypte, « cette Hollande de l'Orient. » On peut regretter que Louis XIV n'ait pas détourné de ce côté ses projets de conquête. Déjà le pavillon français régnait en maître dans toute la Méditerranée. Il y eût acquis à jamais une incontestable suprématie.

Le droit de dévolution. — Mais déjà la lutte contre la maison d'Autriche avait recommencé. Cette lutte était une condition nécessaire de la formation territoriale de la France : « Qui empêche la guerre de Flandre, disait déjà Coligny au siècle précédent, n'est pas bon Français : il a la croix rouge d'Espagne dans le ventre. » Ainsi pensait Louis XIV. Il profita de la mort de son beau-père Philippe IV pour tenter l'acquisition de la Belgique. Les négociations en vue de cette opération étaient engagées depuis plusieurs années. Une guerre de plume avait commencé entre Duhan, auteur du *Traité des droits de la Reine*, et le jésuite Nithard, conseiller de la régente d'Espagne. Bientôt Lionne fit valoir le *droit de dévolution*. Tel était le prétexte juridique : en réalité, la raison d'État était en jeu et Louis XIV trouvait l'occasion bonne pour se tailler dans les Pays-Bas « une dot à la reine et une frontière à son royaume. »

La guerre de la Dévolution. — Au mois de mai 1667, les armées se mirent en marche sans déclaration de guerre. « Nous prétendons, disait le manifeste du roi, entretenir très religieusement la paix, mais nous tâchons d'entrer en possession de ce qui nous est usurpé. » La Belgique était dégarnie de troupes. Turenne, à la tête de 35 000 hommes, enleva Armentières et Charleroi. Son lieutenant, le maréchal d'Aumont, conquit Bergues, Furnes, et tout le sud de la Flandre maritime. Leur jonction opérée, ils entrèrent sans peine à Tournay, à Douai, à Courtray, à Audenarde. Lille, assiégée, se rendit au bout de neuf jours (août 1667). Vauban avait dirigé le siège. Louis XIV s'y était conduit bravement et animait tout de sa présence. C'était comme une promenade militaire, « où les valets auraient suffi pour ouvrir les portes. » Les succès de la diplomatie

n'étaient pas moins signalés que ceux des armes. L'ambassadeur à Vienne, le chevalier de Grémonville, réussit à faire reconnaître à l'empereur Léopold, le principal co-intéressé de Louis XIV dans la succession d'Espagne, les droits du roi de France. Un traité de partage éventuel, en cas de mort de Charles II, fut signé très secrètement le 20 janvier 1668. L'Empereur devait avoir dans sa part, l'Espagne, le Milanais, la Sardaigne et les colonies espagnoles; le roi de France, les Pays Bas avec la Franche-Comté, la Navarre, Naples, la Sicile, les Philippines.

La Triple alliance : traité d'Aix-la-Chapelle (1668). — Les Hollandais s'unirent avec la Suède et l'Angleterre pour arrêter les progrès menaçants de la France. Dès le mois de janvier 1668, une entente se produisit contre la France entre les trois gouvernements. La réponse de Louis XIV à ce projet de coalition ne se fit pas attendre. Des troupes avaient été réunies en grand nombre dans le gouvernement de Bourgogne, qui appartenait au prince de Condé. Le 3 février, Condé envahit la Franche-Comté. En dix-huit jours, Besançon, Salins et Gray tombent au pouvoir des Français. Dôle ouvre ses portes au maréchal de Gramont, qui a su persuader à ses habitants « que c'est une opération épouvantable d'être passé au fil de l'épée. » Louis XIV vient rejoindre Condé, pour « se montrer à la Fortune qui faisait tout pour lui. » Cette brillante chevauchée hâta la conclusion définitive de la *Triple alliance* de La Haye. L'Angleterre, les Provinces-Unies et la Suède contractèrent une alliance défensive et proposèrent leur médiation entre la France et l'Espagne : elles s'engageaient par des articles secrets à contraindre Louis XIV à la paix, au besoin par les armes, et à ramener ses frontières à celles qu'avait stipulées le traité des Pyrénées. L'accord, signé le 25 avril, ne fut complété par l'accession de la Suède que le 5 mai. Déjà les conditions de la paix avaient été discutées à Saint-Germain entre la France et l'Espagne (15 avril). Louis XIV comprit la nécessité de s'arrêter en plein triomphe. Le pape offrit son arbitrage. Le congrès pour la paix définitive s'ouvrit à Aix-la-Chapelle. Là « un fantôme d'arbitre discuta avec des fantômes de plénipotentiaires » des conditions de paix déjà fixées. Louis XIV rendit la Franche-

Comté; mais il garda ses conquêtes en Flandre, c'est-à-dire Bergues, Furnes, Armentières, Courtray, Lille, Douai, Tournay, Ath, Binch, Audenarde et Charleroi. Les positions obtenues formaient des enclaves en territoire ennemi. C'étaient des places d'attente, dont la situation aventurée impliquait la possession des territoires avoisinants. La paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668) préparait donc de nouvelles conquêtes.

IV. — La guerre de Hollande.

Préliminaires de la guerre de Hollande. — L'orgueil de Louis XIV avait été profondément blessé. Il voulut tirer des Hollandais une vengeance éclatante. Tout se réunissait pour les lui rendre haïssables ; ils étaient protestants et il songeait déjà à rétablir dans ses États l'unité catholique. C'étaient des républicains, qui accueillaient avec faveur tous les adversaires du droit divin, qui imprimaient toutes les gazettes, libelles et pamphlets, où le « grand roi » était attaqué sans mesure. Anciens clients de la France, à qui ils étaient en grande partie redevables de leur indépendance nationale, ils faisaient cause commune avec ses ennemis. Colbert leur reprochait d'avoir, en représailles des tarifs protecteurs de 1667, élevé les droits d'entrée sur nos vins et nos eaux-de-vie. Ils étaient hostiles au développement de notre marine, hostiles à nos agrandissements en Belgique. Louvois démontrait au roi que la conquête de la Hollande était la voie la plus sûre pour l'acquisition des Pays-Bas espagnols. L'on parlait à la cour de France d'une médaille, que personne n'avait jamais vue pour la bonne raison qu'elle n'exista jamais, où aurait été représenté Josué arrêtant le Soleil ; d'une inscription fastueuse où les Hollandais se vantaient « d'avoir réconcilié les rois, fait régner la paix sur la terre par la force des armes, et pacifié l'Europe. » Ainsi guerre d'intérêts, mais surtout guerre de principe et guerre de vengeance, telle fut la guerre de Hollande. Les trois grands ministres du roi rivalisèrent d'activité pour donner à Louis XIV, Lionne des alliés, Colbert des ressources, Louvois des armées.

Il fallait d'abord faire le vide autour de la Hollande en retournant contre elle la Triple alliance. Le nœud de la question était à Londres. Le parlement anglais était hostile au roi de France; mais le roi Charles II ne songeait qu'à obtenir de la France de l'argent pour ses plaisirs. Avec lui, la politique était devenue un jeu de dames. Colbert de Croissy, frère du grand Colbert, prépara l'alliance; Madame Henriette, sœur de Charles II et duchesse d'Orléans, vint à Douvres signer le traité définitif, et sa jolie dame d'honneur, Louise de Kéroualle, resta auprès de Charles II, pour l'affermir dans ses sentiments français. Charles II s'unit à Louis XIV contre les Provinces-Unies moyennant un subside annuel de trois millions; il devait recevoir l'île de Walcheren et les bouches de l'Escaut, pour sa part dans la conquête. Par des articles tenus secrets, il s'engageait en outre à embrasser le catholicisme et à le rétablir dans son royaume, en retour d'un subside supplémentaire de deux millions. L'Allemagne entra de même dans la sphère des intérêts français. L'empereur Léopold, prince ondoyant et versatile, incapable de vouloir, était comme « une statue que l'on porte où l'on veut et que l'on redresse à son plaisir. » « Avec lui, disait l'ambassadeur français Grémonville, il fallait toujours raccommoder l'horloge. » Il était lié à la France par le traité de partage de 1668; il réclama cependant un fort subside, « comme ces principicules qui cherchent à faire bouillir la marmite. » D'ailleurs Louis XIV pouvait toujours provoquer contre lui de nouveaux soulèvements des Hongrois et l'arrêter dans sa *marche vers l'ouest* (*Drang nach Westen*) à l'aide de l'Alliance du Rhin. Des traités particuliers furent conclus : 1° avec l'Électeur de Brandebourg (31 décembre 1669), « le très humble et obéissant serviteur du roi, » qui, en retour de la promesse de la Gueldre espagnole, devait fournir à la France un secours de 6000 fantassins et de 4000 cavaliers pour l'aider à conquérir la Belgique ; 2° avec l'Électeur de Bavière (17 février 1670) : la fille de l'Électeur devait épouser le « grand dauphin » quand tous deux seraient en âge d'être mariés. Dans un article secret, l'Électeur promettait de contribuer à faire élire Louis XIV empereur d'Allemagne à la mort de Léopold, à condition que

lui-même deviendrait roi des Romains. Ainsi reparaissait ce rêve de domination universelle en Europe grâce à l'acquisition de l'Empire, caressé un moment, puis bien vite rejeté par le sage Mazarin en 1658.

En Suède la négociation fut commencée par Arnauld de Pomponne; après lui, Courtin, « le courtisan le plus retors, l'esprit le plus raffiné, le favori le plus modeste » (Forneron), signa le traité définitif (14 avril 1672). Moyennant 400 000 écus une fois payés et un subside annuel de 60 000 écus, la Suède s'engageait à fermer, de concert avec le Danemark, la Baltique aux flottes hollandaises et à faire une diversion par le nord. L'alliance suédoise, tout intermittente qu'elle fût, était utile à la France. La Suède pouvait tenir en respect l'Empereur, grâce aux voix dont elle disposait à la diète de Ratisbonne, et les Hollandais, en dirigeant de Brême une expédition sur leur territoire. Ainsi Louis XIV avait opéré autour de la petite république des Provinces-Unies une sorte de circonvallation diplomatique.

Louvois n'avait pas moins activement préparé la guerre : la Lorraine occupée en 1670, un secours envoyé à l'évêque de Münster et l'installation d'une garnison française à Neuss assuraient aux troupes françaises le libre accès vers la Hollande, sans violer la neutralité des Pays-Bas espagnols. Des magasins furent disposés tout le long de la route. Les Hollandais vendirent même au roi de la poudre et du plomb : ils n'avaient souci que du gain commercial immédiat. 35 000 étrangers furent levés en Italie, en Suisse, en Allemagne. Pour la première fois on vit, grâce à Louvois, une armée de 120 000 hommes, dont 12 000 cavaliers, avec 100 pièces de canon, réunis sans confusion sur un même point, ayant leurs approvisionnements assurés, leur marche et leur destination fixées à l'avance. Louvois suppléait, suffisait à tout. Condé commandait l'avant-garde, Luxembourg et Chamilly les deux ailes, Turenne le gros de l'armée. Le roi présidait à cette belle chevauchée : il se flattait « d'aller voyager tranquillement en Hollande. »

Invasion de la Hollande. — Pour ôter à l'Espagne tout prétexte d'intervention, la Belgique est tournée; l'armée s'avance

en bon ordre par les terres de l'évêque de Liège, de l'Électeur de Cologne, de l'évêque de Münster. Le Rhin est passé une première fois à Wesel; il l'est de nouveau à Tollhuys. Combien de voix enthousiastes ont chanté cette merveille du passage du Rhin ! (12 juin 1672.) « Opération de quatrième ordre », a écrit cependant Napoléon, toujours un peu suspect, quand il juge les capitaines ses devanciers. Mais n'était-ce donc rien d'avoir laissé à gauche le Wahal, à droite le profond Yssel, d'avoir trouvé un gué presque complet, qui donnait accès dans le Betaw, d'avoir tourné les 25 000 hommes du prince d'Orange, de se trouver d'emblée en plein cœur du pays de Hollande ? L'imprudence du jeune duc de Longueville, qui attaqua les 1 200 hommes de Würtz, au moment où ils proposaient de se rendre, lui coûta la vie ainsi qu'à quelques Français ; quelques autres se noyèrent. Mais les résultats furent immenses : l'abandon de la ligne de l'Yssel par le prince d'Orange, la prise de Schenck, de Nimègue, d'Arnheim, de Deventer, de Zwolle, l'occupation de tout le Betaw, la reddition d'Utrecht. Les villes hollandaises n'attendaient qu'une « semonce » pour se rendre. Quatre soldats furent maîtres pendant quelque temps de Muyden, centre des écluses du Zuyderzée, dont on ignorait l'importance. A Amsterdam, le conseil de la ville discuta si l'on ne se rendrait pas immédiatement pour adoucir les exigences du vainqueur. Le bourgmestre, qui était vieux, avait sommeillé pendant la délibération. Lorsqu'il connut la décision prise : « Avez-vous reçu, s'écria-t-il, sommation de rendre les clefs? — Pas encore. — Attendez au moins pour les offrir qu'elles vous soient demandées. » Cette observation de bon sens sauva Amsterdam. La panique était générale : les plus riches bourgeois songeaient à mettre à la voile avec leurs trésors vers le Cap ou Batavia. Sur mer, à la suite de la bataille indécise de Solebay, le grand Ruyter avait peine à empêcher le débarquement de l'ennemi. C'était un effondrement complet de la glorieuse petite république.

Jean de Witt adressa à Louis XIV des propositions de paix désespérées. Tous les pays de *généralité* seraient cédés au roi, c'est-à-dire Maëstricht et les places de la Meuse, Berg-op-Zoom, Bréda, Bois-le-Duc avec tout le Brabant hollandais; une

indemnité de 6 millions serait payée pour les frais de la guerre. Louis XIV aurait dû signer sur-le-champ. Mais il croyait les Hollandais à bout de forces : il exigea d'eux la cession de tout le Betaw, une écrasante indemnité de 25 millions, le rétablissement du catholicisme sur le pied d'égalité avec le protestantisme; enfin l'envoi chaque année d'une ambassade solennelle, qui viendrait lui rendre grâce « d'avoir laissé aux Provinces-Unies l'indépendance que les rois ses prédécesseurs leur avaient fait acquérir ». Les Hollandais ne pouvaient répondre à un si outrageant défi que par un soulèvement national. Les frères de Witt furent assassinés au palais national du Binnenhof, à La Haye, et leurs corps mis en pièces par une populace en délire. Pour concentrer la défense en des mains énergiques, Guillaume d'Orange fut élevé au stathoudérat. Il devint l'âme de toute l'Europe dans sa résistance à Louis XIV. Debout derrière la dernière digue, il ne désespéra pas du salut de la patrie : il mit la Hollande sous les eaux. Louis XIV avait commis la faute de disperser ses garnisons dans les différentes villes prises. Il dut reculer devant l'Océan. Après une vaine tentative de Luxembourg pour surprendre Amsterdam sur la glace, pendant l'hiver de 1672-1673, l'armée française évacua la Hollande.

Deuxième coalition : la « grande alliance ». — Déjà la guerre avait changé de caractère. En même temps que les grandes ambitions venaient à Louis XIV, le secours des grandes coalitions venait aux Hollandais. Guillaume d'Orange chercha partout des ennemis à opposer au roi. Il eut bientôt avec lui presque toute l'Europe : l'empereur Léopold, qui regrettait le traité de partage de 1668, le Grand Électeur, même les ducs de Brunswick et de Hesse, anciens adhérents de l'Alliance du Rhin, le roi de Danemark, le roi d'Espagne, ce dernier qui allait payer seul pour tous les autres. Cette seconde coalition, dirigée contre la France trop puissante, s'appelle la *Grande Alliance de La Haye*. Turenne, détaché en Allemagne, rejeta, par une marche téméraire, au delà du Weser et de l'Elbe, l'Électeur de Brandebourg et le força à signer une trêve, qui fut rompue presque aussitôt. Sur mer, les deux batailles de Wal-

cheren et du Texel tournèrent à l'avantage des Hollandais. L'Angleterre frémissante réclamait à grands cris la guerre contre la France. Son roi, dominé par Louise de Kéroualle, devenue duchesse de Portsmouth, eut bien de la peine à maintenir son peuple dans la neutralité. La Suède seule restait l'alliée agissante de la France (1673-1674).

Les opérations militaires se répartissent dès lors entre deux théâtres principaux : la Belgique et la région du Rhin moyen. Louis XIV, qui avait annoncé la résolution de commander *seul* l'armée, n'osa cependant risquer que la guerre de sièges. Il s'empara de Maëstricht grâce à Vauban (1673). La campagne de 1674 débuta par l'invasion de la Franche-Comté, aussi rapide et brillante que celle de 1668. Le roi investit Besançon, et Vauban força la place à se rendre, en hissant des canons sur les montagnes de Bregille et de Chaudanne qui dominent la ville. Cette fois, c'est le duc de Navailles, et non plus Condé, qui avait conduit la marche de l'armée. Condé était, dans le Nord, opposé à Guillaume d'Orange. Il infligea au chef ennemi un sanglant échec sur le plateau du Fay près de Sénef. Malgré les pertes énormes des Français (8000 Français contre 10 000 ennemis), cette victoire n'eut d'autre résultat que « d'outrer la gloire de Monsieur le Prince. »

Campagne du Palatinat et d'Alsace. — Turenne était de ces généraux prudents, qui ne laissent rien au hasard. Son génie croissait avec les années : ses plus belles campagnes furent ses deux dernières, dans le Palatinat et en Alsace. Avec une petite armée, il était chargé de couvrir le Rhin moyen et d'arrêter les Allemands de Caprara et du duc de Lorraine, les Brandebourgeois et Prussiens du Grand Électeur, et les Autrichiens de Beurnonville. Deux fois il les surprit au delà du Rhin et les battit à Sinzheim et à Ladenbourg (juin-juillet 1674). Louvois ordonna à Turenne de ravager le Palatinat pour interposer un désert entre l'Allemagne et l'Alsace. C'était une sauvage exécution militaire, mais c'était aussi une mesure de représailles : les habitants du Palatinat refusaient obstinément d'acquitter aucune réquisition ; les paysans exerçaient toutes sortes de cruautés sur les soldats français qu'ils pouvaient sur-

prendre. Ils en brûlèrent quelques-uns à petit feu, en pendirent d'autres la tête en bas, arrachèrent à d'autres le cœur et les entrailles, ou les exposèrent sur les grands chemins après leur avoir crevé les yeux et les avoir mutilés de diverses manières. Turenne ne put arrêter ses hommes déchaînés. L'Électeur palatin protesta non contre l'usage, mais contre l'abus des incendies : « Il me semble, écrivait-il, qu'on ne met le feu qu'aux lieux qui refusent des contributions. » Au XVII[e] siècle, la coutume de la guerre autorisait toutes ces atrocités. « Jamais accès de fièvre n'ont été si réglés que notre coutume de brûler de deux jours l'un ceux qui sont assez sots pour nous y obliger », écrivait Luxembourg en 1672.

Ces sanglantes exécutions furent inutiles. La ville libre de Strasbourg livra son pont aux ennemis. Caprara, le duc de Lorraine et Beurnonville passèrent successivement. Turenne accourut des bords de la Lauter, les arrêta au combat d'Enzheim (4 octobre 1674) et les rejeta sous le canon de Strasbourg. Mais l'arrivée de 20 000 Brandebourgeois du Grand Électeur changea la face des choses. Turenne n'avait que 35 000 hommes à opposer à 60 000 ennemis. Il fit semblant de prendre ses quartiers d'hiver dans la Lorraine, comme s'il renonçait à l'Alsace. Les Allemands crurent la campagne finie, se dispersèrent tout le long de l'Ill, de Strasbourg à Altkirch, et ne songèrent plus qu'à passer en fêtes la mauvaise saison. C'est là-dessus que comptait Turenne. Malgré l'opposition du roi et de Louvois, qui lui prescrivaient d'attendre, il résolut de reprendre l'Alsace : « Quand on a un nombre raisonnable de troupes, on ne quitte pas un pays encore que l'ennemi en ait beaucoup davantage.... Je connais la force des troupes impériales, les généraux qui les commandent, le pays où je suis. Je prends tout sur moi. » Ainsi osait résister Turenne à l'arrogant ministre de Louis XIV; le moindre échec l'eût perdu. Mais il ajoutait pour ses officiers : « Il ne faut pas qu'un seul homme de guerre reste en repos, tant qu'il y aura un Allemand en deçà du Rhin en Alsace. » Turenne s'arrange donc pour laisser aux défilés des Vosges un simple cordon de troupes, destiné à tromper l'ennemi. Il fait filer le reste vers le sud, en plein hiver, malgré la

neige et les chemins impraticables, concentre vers Belfort ses divers détachements et tombe à l'improviste sur les Allemands dispersés. Il les bat successivement à Mulhouse, à Colmar, à Turkheim et les force à repasser le Rhin dans le plus grand désordre. L'Alsace avait subi de leur part d'affreux ravages, qui ne peuvent être comparés qu'à ceux du Palatinat. Elle respira délivrée. Louis XIV, saisi d'admiration, appela Turenne à Versailles. Sur tout le parcours, celui-ci fut l'objet d'une ovation enthousiaste : on saluait en lui le sauveur de la Lorraine et de la Champagne, le père commun de tous ceux qu'il avait mis à l'abri des maux de la guerre. Pour que le triomphe du plus modeste des vainqueurs fût complet, Louis XIV fit lire en présence de la cour, muette d'admiration, la lettre écrite par le maréchal à Le Tellier le 30 octobre, où il avait tracé d'avance tout le détail des opérations de son admirable campagne.

Mort de Turenne; retraite de Condé. — Turenne se déroba bientôt à ces ovations : il avait hâte de reprendre la campagne contre Montecuccoli, qui cherchait à repasser le Rhin et à reconquérir l'Alsace. De savantes manœuvres commencèrent au delà du Rhin. « Turenne et Montecuccoli luttaient dans toute la liberté de leur génie sur un espace de quelques lieues carrées. Chacun d'eux devinait ce qu'allait faire son rival par ce qu'il eût fait à sa place. » Après deux mois d'efforts, Turenne se préparait enfin à livrer la bataille décisive à Sasbach : « Je les tiens; ils ne pourront plus m'échapper », avait-il dit. Au moment où il observait une dernière fois les positions ennemies, un boulet le frappa en pleine poitrine (27 juillet 1675). « Un homme est mort qui faisait honneur à l'humanité », s'écria Montecuccoli. Il chercha à profiter de la disparition de son adversaire. Les Français, privés de leur « père », étaient dans le plus grand désarroi. De Lorges et Vaubrun se repliaient en désordre par le pont d'Altenheim. L'Alsace allait être foulée de nouveau par le pied de l'ennemi. Condé fut appelé des Pays-Bas pour la sauver : « Plût à Dieu, disait-il, que je pusse causer un quart d'heure avec l'ombre de M. de Turenne. » Il s'inspira du moins de ses exemples et, dans une campagne savamment menée, força Montecuccoli à repasser sur la rive droite du Rhin. Ce fut

le dernier succès du prince de Condé. Il alla achever dans sa belle retraite de Chantilly, au milieu des artistes et des lettrés, sa glorieuse vie de soldat. Montecuccoli se retira de même, déclarant qu'après avoir eu l'honneur de battre Kuprilü, Turenne et Condé, il ne voulait pas compromettre sa gloire avec la « monnaie de M. de Turenne [1]. »

Luxembourg et Créqui. — La « monnaie » de Turenne et de Condé, c'étaient les six maréchaux nommés par Louis XIV en 1675. Mais Créqui et Luxembourg n'étaient pas de médiocres continuateurs de ces deux grands chefs. En outre, Louvois et Vauban restaient. Cependant Créqui fut battu à Consarbrück par le duc de Lorraine; Trèves et Philipsbourg furent perdus. La guerre de sièges réussit mieux dans le Nord. La prise de Condé, de Valenciennes, de Bouchain, de Cambrai, assura « ce pré carré si désirable, selon Vauban, sans quoi le roi ne pourrait jamais rien faire de solide. » Le duc d'Orléans, frère du roi, et le maréchal de Luxembourg aussi impétueux et inspiré que son maître Condé, gagnèrent sur Guillaume d'Orange la grande victoire de Cassel et le forcèrent à lever le siège de Charleroi. « Le prince d'Orange peut se vanter d'une chose, disait-on. C'est qu'il n'y a point de général qui, à son âge, ait levé plus de sièges et perdu plus de batailles que lui. » En même temps, le maréchal de Créqui, imitant Turenne, réussit à devancer sans cesse, par des marches habiles et imprévues, son redoutable adversaire le duc de Lorraine, Charles V. Il l'empêcha d'attaquer Metz, de se joindre à Guillaume d'Orange en descendant la Meuse, au prince de Saxe en remontant entre les Vosges et le Rhin. Il le battit à Kochersberg, près Strasbourg, passa le Rhin, et enleva Fribourg en Brisgau (1675-1677).

Expédition de Sicile. — Sur mer, la marine française ne remportait pas de moins beaux succès. Messine s'étant révoltée contre le gouverneur espagnol, Diégo Soria, fit proposer à Louis XIV la suzeraineté de la Sicile. C'était une diversion inattendue. Duquesne, placé sous les ordres du brillant, mais

1. Montecuccoli était très indépendant à l'égard de la cour de Vienne. Un jour l'empereur Léopold lui demandait comment il avait exécuté ses instructions : « Sire, je les ai mises dans ma cassette et je vous les rapporte. »

indolent, Vivonne, fut chargé de combattre la flotte hollandaise de Ruyter, envoyée au secours des Espagnols. Il gagna sur eux les batailles navales de Stromboli, d'Agosta et de Palerme. Ruyter mourut dans la seconde de ces rencontres et Louis XIV s'honora lui-même en faisant rendre à son glorieux ennemi les honneurs militaires sur le passage de sa dépouille mortelle. Ces victoires assurèrent au pavillon français l'empire de la Méditerranée. Mais Louis XIV avait quelque répugnance à soutenir des sujets révoltés contre leur prince. Il ordonna l'évacuation de Messine. Le vice-roi La Feuillade, n'osant annoncer cette trahison, donna des fêtes brillantes et fit appareiller la flotte en prenant pour prétexte une attaque contre Palerme. La flotte leva l'ancre au milieu de l'allégresse générale. Mais, en pleine mer, La Feuillade fit appeler les jurats, pour leur signifier qu'il avait ordre de rentrer à Toulon, qu'il attendrait vingt-quatre heures pour laisser aux sénateurs et à leur famille le temps de s'embarquer avec lui. Messine fut livrée à la colère du roi d'Espagne. Louis XIV avait le double tort de mépriser les Italiens et de le leur laisser trop voir (1676-1678).

Négociations : les traités de Nimègue (1678-1679). — Cependant la prolongation de la guerre causait en France des ruines cruelles. On avait dépensé 93 millions en 1674, 111 millions en 1676; 300 millions avaient été obtenus par des expédients et par des augmentations d'impôts. L'extrême misère amena des révoltes contre les impôts en Normandie, en Bretagne, en Guyenne. Les parlements de Bordeaux et de Rouen furent dissous à cause de leur indulgence. Nos seuls alliés, les Suédois, avaient été battus à Fehrbellin dans les marais du Brandebourg, par le Grand Électeur (1675) : c'était le premier succès des armées prussiennes et comme l'aurore de leur fortune. L'Angleterre coûtait plus cher que jamais : il fallait augmenter la pension du roi, payer les ministres, soudoyer les membres influents du parlement. « Ceux qui ne donnent rien en ce pays-ci seront mal servis », écrit Ruvigny. Cependant, selon le témoignage de Courtin, successeur de Ruvigny, les Anglais nous haïssaient et ne cherchaient que des prétextes pour témoigner ouvertement leur animosité. En 1677, Guillaume d'Orange

épousa la princesse Marie, fille du duc d'York et nièce de Charles II. Il espérait bien entraîner la nation anglaise dans la guerre contre la France. Louis XIV comprit la nécessité de traiter.

Des négociations s'ouvrirent à Nimègue. Colbert de Croissy et le maréchal d'Estrades y représentèrent la France; Arnauld de Pomponne dirigeait tout de Versailles. En vain Guillaume d'Orange et l'ambassadeur anglais William Temple cherchèrent-ils à rompre les pourparlers. Les négociations aboutirent à quatre traités signés par la France, du 10 août 1678 au 5 février 1679, avec les Provinces-Unies, l'Espagne et l'Empereur. Deux traités furent conclus avec les Provinces-Unies : le premier traité, exclusivement politique, leur restituait Maëstricht; le second, qui était un traité de commerce, abolissait en leur faveur les tarifs de 1667 pour leur substituer les tarifs plus modérés de 1664 [1]. L'Espagne céda la Franche-Comté, et elle fit aux Pays-Bas un échange de places avec le roi de France : Louis XIV obtint Aire et Saint-Omer, Cassel, Bailleul, Poperinghe, Warneton, Ypres, Cambrai, Bouchain, Valenciennes, Condé, Maubeuge, c'est-à-dire des positions indispensables pour assurer le respect de notre frontière du Nord. Au contraire, il rendit Courtray, Audenarde, Gand, Ath, Binch, Charleroi, Limbourg, c'est-à-dire toutes les positions avancées et aventurées. Enfin, le 5 février 1679, l'Empereur et l'Empire se décidèrent à traiter. Louis XIV renonça au droit de tenir garnison dans Philipsbourg, mais il garda en échange Vieux-Brisach et Fribourg. La Lorraine fut rendue au duc Charles V, à condition qu'il céderait à la France Nancy, Longwy, Marsal et la disposition de quatre routes stratégiques à travers son duché. Le duc refusa de subir ces conditions, et la Lorraine resta occupée par les troupes françaises. Les Suédois ne furent pas abandonnés comme l'avaient été les Siciliens. Créqui franchit le Rhin et le Weser, pour forcer l'Électeur de Brandebourg à traiter. Par la

1. Le prince d'Orange avait été informé de la conclusion de la paix le 13 août. Le 14, il attaqua Luxembourg à Saint-Denis près Mons, et se fit battre. Il protesta, le 15 août, dans une lettre au grand-pensionnaire Fagel : « Je déclare devant Dieu que je n'ai appris qu'aujourd'hui que la paix était faite. » Sa protestation « n'est vraie qu'au pied de la lettre et n'est pas exempte de sophisme ».

paix de Saint-Germain, Frédéric-Guillaume restitua aux Suédois la Poméranie citérieure et les bouches de l'Oder, sauf la petite ville de Damm (29 juin 1679). Enfin le roi de Danemark, par le traité de Fontainebleau, rendit au roi de Suède les conquêtes faites à ses dépens dans la Scanie et dans la Baltique (26 septembre 1679). La paix était rétablie dans l'Europe entière.

Ainsi finit cette longue guerre de Hollande, qui a donné à la France la Franche-Comté. Louis XIV y acquit une gloire incomparable, chantée aux cent voix de la Renommée par les éloges hyperboliques des poètes et par les acclamations enthousiastes des peuples. Jamais la France n'avait été plus grande, ni semblé plus forte. Mais elle n'était plus aimée. Son patronage à l'égard des petits États s'était changé pour eux en sujétion. Les coalitions qu'elle faisait naguère mouvoir à son gré s'étaient tournées contre elle. D'ailleurs il y avait une leçon dans la paix de Nimègue : c'est que la Hollande, que Louis XIV avait voulu écraser, se relevait; c'est que Maëstricht lui était rendu; c'est que les tarifs qui gênaient son commerce étaient abolis. La Hollande vivait : la victoire de Louis XIV n'était donc pas complète. La paix de Nimègue était grosse d'orages pour l'avenir.

V. — La Ligue d'Augsbourg.

Les chambres de réunion. — Louis XIV ne comprit pas la leçon contenue dans le traité de Nimègue. Il ne se souvint que des victoires de ses généraux, des provinces réunies par ses diplomates. Toute la cour était à ses pieds. La ville, la province l'admiraient et l'adulaient à l'envi. Le « corps de ville » de Paris, en l'appelant officiellement *Louis le Grand* (1680), ne fit que consacrer un nom qui lui était attribué communément. Tout contribuait à l'enivrer. « Ne considérant ni État, ni vie, ni repos public, ni foi jurée à l'égal de son honneur, quand il le croyait blessé », Louis XIV se laissa égarer par un orgueil démesuré, tel qu'on n'en avait pas vu depuis Xerxès. Les provocations se multiplièrent et amenèrent bientôt les revanches impitoyables. L'apogée du règne était proche de la décadence.

Sur le conseil de Louvois, son mauvais génie politique, qui eût voulu perpétuer la guerre afin de se rendre indispensable, il inaugura un système de « paix rongeante et envahissante. » Toutes les provinces et villes acquises par le roi depuis 1648 avaient été cédées « avec leurs dépendances. » Louis XIV ordonna à des magistrats de cours souveraines de rechercher dans les anciennes chartes quelles pouvaient avoir été, à une époque quelconque, ces dépendances. C'était confier à des hommes du roi le soin de commenter les traités sans l'aveu de leurs signataires. Il n'y eut à vrai dire qu'une *chambre de réunion*, créée spécialement au parlement de Metz pour les Trois-Évêchés. Le parlement de Besançon prononça pour la Franche-Comté; le conseil supérieur de Brisach, pour l'Alsace. Les réunions opérées furent : Lauterbourg, sur l'évêque de Spire; Germersheim, Sarrebrück, Sarrewerden, Sarrelouis, Falkenberg à l'Électeur de Trèves, Veldentz, sur l'Électeur palatin; Deux-Ponts, sur le roi de Suède; Blamont, Montbéliard sur le duc de Würtemberg. On avait invoqué des titres qui remontaient au temps de Dagobert! La diète de Ratisbonne protesta. Le duc de Würtemberg, l'Électeur palatin, et surtout le roi de Suède, Charles XI, devinrent des ennemis irréconciliables. Louis XIV ne s'arrêta pas là. Il fit occuper le même jour Casal et Strasbourg, double défi à l'Allemagne et à l'Italie (30 septembre 1681).

Annexion de Strasbourg. — L'affaire de Strasbourg mérite d'être étudiée à part. En vertu des articles 75 et 76 de la paix de Münster, la France obtenait la ville de Brisach, le landgraviat de Haute et de Basse-Alsace, le Sundgau et la préfecture provinciale d'Alsace en toute souveraineté, sans qu'il fût fait mention de Strasbourg. L'article 89 établissait pour les dix villes *et pour Strasbourg*, cette réserve qu'elles seraient laissées dans cette *liberté et immédiateté* à l'égard du Saint-Empire, dont elles avaient joui jusqu'alors « de telle façon, toutefois, que rien ne soit considéré comme distrait par cette déclaration de tout le droit de souverain pouvoir qui a été accordé plus haut. » Cela faisait réserves sur réserves. En réalité, ces clauses contenaient des obscurités voulues, qui devaient permettre, plus tard, à Louis XIV d'étendre ses prétentions; à l'Empereur, de revenir sur les ces-

sions consenties. Les diplomates allemands soutenaient que les droits du roi en Alsace restaient subordonnés à ceux de l'Empire; les diplomates français, au contraire, que Louis XIV devait seulement garantir aux dix villes les franchises municipales et commerciales dont elles avaient joui sous la domination impériale. Mais Strasbourg devait-il partager le sort des dix villes? C'était certainement un point litigieux.

Depuis 1648, le gouvernement français n'avait pas cessé de procéder à l'incorporation progressive de l'Alsace. En vain toutes les institutions locales, les régences d'Ensisheim et de Brisach, le grand bailliage de Haguenau, les États de Colmar, le corps de ville de chacune des cités de la décapole alsacienne, avaient opposé aux agents français une résistance chicanière. Toutes ces résistances avaient été brisées. Strasbourg inquiet s'était retourné du côté de l'Autriche et avait, à deux reprises, livré aux Allemands l'accès de son pont (1674 et 1677). Au traité de Nimègue, Louis XIV refusa de remettre en discussion ses droits sur l'Alsace et sur Strasbourg. En 1680, le conseil supérieur de Brisach rendit deux arrêts (22 mars et 9 août) : l'un, qui proclamait la souveraineté absolue du roi dans la Basse comme dans la Haute-Alsace; l'autre, qui prescrivait partout l'hommage au roi, conséquence de cette souveraineté. Or Strasbourg était la capitale de la Basse-Alsace. Louvois se mit en mesure d'exécuter ces arrêts. « Le 28 septembre 1681, trois régiments de dragons sous d'Asfeld investissent Strasbourg. Le sénat fait demander des explications au résident français, Frischmam; il ne sait rien; à d'Asfeld, il déclare attendre les ordres de Montclar; à Montclar, il s'en réfère à Louvois; à Louvois, il annonce que la volonté du roi est formelle : Strasbourg doit se rendre. Grand émoi dans la ville; la population court aux canons; mais le sénat prudent n'a pas donné de poudre. Le 30 septembre, l'armée française prend tranquillement possession de la place. » (R. Jalliffier.) Strasbourg a-t-il cédé à la persuasion, comme voulut le faire croire Louis XIV? A-t-il au contraire, selon l'opinion des Allemands, été vendu à la suite d'un vil marché? Une troisième hypothèse semble plus naturelle : c'est que Strasbourg a cédé au prestige croissant du roi. « Lorsque compère Louis

sera *Ammeister*, tout ira bien mieux que cela ne va, écrit un Strasbourgeois peu avant l'annexion.... Certains artisans voudraient que la ville fût au roi, parce qu'il y a ici une loi qui empêche un artisan d'avoir plus de deux garçons.... etc. » L'aristocratie bourgeoise de Strasbourg était dure au pauvre peuple, qui espérait mieux du roi. En somme, l'Alsace une fois entre les mains de la France, l'absorption de Strasbourg devenait une fatalité historique. Louis n'eut à enfoncer que des portes déjà entre-bâillées. La force des choses a tout fait.

La guerre en pleine paix : le Luxembourg. — Tandis que Vauban commençait immédiatement les fortifications de la place ainsi conquise, l'Europe se réveillait de sa stupeur. Le jour même de l'occupation de Strasbourg et de Casal, Guillaume III et le roi de Suède Charles XI signaient contre la France le *traité d'association* de La Haye (1681); l'Empereur et l'Espagne adhérèrent bientôt à ce traité. Le roi d'Espagne, confiant dans la coalition qui se formait contre Louis XIV, osa même lui déclarer la guerre. Louis riposta en envoyant une armée dans le Luxembourg, en signant une alliance avec le Danemark, en soulevant contre l'Empereur les Hongrois et les Turcs. Mais, quand 200 000 Ottomans menacèrent Vienne, le roi suspendit le blocus de Luxembourg et mit à la disposition de l'Empereur une armée de 60 000 hommes. Il espérait, grâce à cette armée, peser sur les décisions de la diète allemande et faire élire le grand dauphin roi des Romains. L'Empereur refusa ce secours intéressé. Le salut lui vint d'autre part[1]. Après la défaite des Turcs, Louis XIV ne ménagea plus l'Espagne. Il investit Courtray, Audenarde et prit Luxembourg. L'Espagne s'humilia et offrit satisfaction. La *trêve* de Ratisbonne, conclue pour vingt ans, laissa à Louis XIV Strasbourg, Kehl, Luxembourg, Audenarde et toutes les places occupées avant 1683 en vertu des *arrêts de réunion*.

Puissance et orgueil de Louis XIV. — Ce fut l'époque du maximum de la puissance du roi. A l'intérieur, il était le maître du clergé français par la déclaration de 1682. Plus heu-

1. Voir ci-dessous, aux chapitres *Pologne*, p. 642, et *Empire ottoman*, p. 840, la délivrance de Vienne par Sobieski, roi de Pologne.

reux, ou, si l'on veut, plus malheureux que Charles-Quint, il rétablit l'unité du culte dans ses États par la révocation de l'édit de Nantes[1]. Le duc de La Feuillade érigea de ses deniers, sur la place des Victoires, une statue équestre du roi, en bronze doré. Le jour de l'inauguration, il fit trois fois le tour de la statue, à la tête de son régiment des gardes françaises. Le roi était représenté foulant aux pieds un Cerbère, symbole de la Triple alliance. Aux quatre coins étaient des esclaves enchaînés, dont l'un portait une couronne suédoise et ressemblait à Charles XI. Le Grand Électeur voyait humiliés dans ce même monument l'Elbe et l'Oder. Ce vaniteux trophée semblait contenir une injure personnelle à l'adresse de chacun des peuples européens. Ce n'était pas assez pour Louis XIV de dominer l'Europe : il prenait plaisir à l'humilier. Grâce aux *réunions*, Louis avait fait en pleine paix un pas de plus vers l'acquisition de la Belgique. Il voulut aussi affermir sa domination maritime dans la Méditerranée. Les *bombarderies* recommencèrent en pleine paix, d'abord contre les Barbaresques. Duquesne poursuivit les corsaires de Tripoli jusqu'à Chio ; Château-Renaud bloqua les ports du Maroc. Avec les *galiotes à bombes*, inventées par Petit-Renau, Duquesne bombarda deux fois Alger. D'Estrées pourchassa les Barbaresques dans toute la Méditerranée (1681-1685). Les Anglais et les Hollandais n'hésitèrent pas à leur fournir de l'argent, des armes, des munitions pour prolonger la lutte. Cependant le dey se lassa : au prix de compensations pécuniaires, que fournit le commerce français et surtout celui de Marseille, les Barbaresques s'engagèrent à ne plus molester notre marine, et des consuls installés à Alger veillèrent à l'observation de cette convention (25 sept. 1687). Ce *modus vivendi* a duré jusqu'à la Révolution française.

Gênes fut traité comme Alger. Cette république n'avait pas voulu obtempérer à un ordre du roi qui lui prescrivait de cesser de construire des galères pour le compte de l'Espagne. La riche cité aux palais de marbre reçut en dix jours plus de 13 000 projectiles. Louvois s'apprêtait à recommencer le bombardement

1. Voir, pour les affaires ecclésiastiques et pour la Révocation, les chapitres VI et VII.

par terre, pour n'être point en reste avec Seignelay. Les Génois, « ces Hollandais de la Méditerranée », durent se soumettre; malgré la loi, qui interdisait au doge en exercice de sortir de la ville, le doge Imperiale Lescari dut venir à Versailles présenter les humbles excuses de la République (1684). Terrible exemple de châtiment pour la plus légère offense au maître du monde!

La Ligue d'Augsbourg. — L'effet produit par ces violences, les craintes qu'excita parmi tous les États protestants la révocation de l'édit de Nantes, l'affaiblissement que causèrent en France les persécutions contre les protestants ranimèrent les espérances de tous les ennemis du grand roi. Guillaume lui en cherchait partout. Par ses soins, l'Empereur, l'Espagne, la Hollande, la Suède, les cercles de Bavière, de Souabe et de Franconie s'unirent pour assurer le maintien des traités de Westphalie. Ce fut la *Ligue d'Augsbourg* (17 juillet 1686). Une troisième coalition se nouait contre Louis XIV, bien plus formidable que celles de 1668 et de 1673.

Affaire des franchises à Rome. — Louis XIV, au lieu de conjurer le danger à force de prudence, se livra à de nouvelles bravades. Le pape Innocent XI, vieillard d'une vertu stoïque et d'une inébranlable fermeté, était depuis longtemps en querelle avec le roi à propos de l'affaire de la régale. La déclaration des *Quatre articles* avait encore aigri les relations des deux cours. La question des « *immunités* » faillit amener la guerre avec le Saint-Siège. En vertu d'une vieille coutume, les ambassadeurs à Rome avaient le droit de franchise ou d'asile dans leur hôtel et dans tout le quartier environnant. Ainsi la moitié de Rome était devenue un repaire de bandits. Innocent XI, par une série de bulles, supprima les immunités et obtint facilement l'acquiescement des autres puissances européennes. A la mort d'Annibal d'Estrées, ambassadeur français, le pape fit savoir à Louis XIV qu'il ne recevrait pas son successeur, s'il n'avait pas au préalable renoncé au privilège des franchises. Il voulait faire rentrer dans le devoir « jusqu'à ce grand roi qui prétendait dominer le monde. » Louis XIV osa répliquer « que Dieu l'avait établi pour servir d'exemple aux autres et non pour le recevoir. » Le marquis de Lavardin, désigné pour représenter le roi, reçut de

véritables instructions de combat. Il entra à Rome à la tête de 600 hommes armés, nargua le pape enfermé dans son palais, et, malgré l'excommunication dont il fut frappé, trouva des prêtres, des évêques, des cardinaux pour le saluer et le faire communier. Le pape, ferme dans son bon droit, gagna facilement l'opinion publique. Comme l'Empereur, il allait se rapprocher des États protestants contre celui qui justifiait si mal son titre de roi très chrétien et de fils aîné de l'Église (1687).

Affaires allemandes : succession de Cologne. — En même temps, Louis XIV recherchait des agrandissements dans la région du Rhin moyen. L'Électeur palatin, Charles, de la branche de Simmern, mourut sans enfants en 1685. Philippe-Guillaume, duc de Neubourg et beau-père de l'Empereur, recueillit sa succession, en vertu des lois de l'Empire. Mais Louis XIV, déjà maître de l'Alsace, avait intérêt à s'étendre dans le Palatinat, qui est son prolongement naturel. Il réclama pour sa belle-sœur Élisabeth-Charlotte, seconde femme du duc d'Orléans, les alleux de la succession palatine et les biens mobiliers, dans lesquels il voulait faire comprendre jusqu'à l'artillerie de toutes les forteresses. Cette réclamation servira bientôt de prétexte à la conquête du Palatinat. Dans l'électorat de Cologne, Louis XIV chercha de même à installer un ami sûr de la France, l'évêque de Strasbourg, le vieux cardinal Guillaume-Egon de Fürstenberg. Le pape et l'Empereur soutenaient comme candidat au siège électoral de Cologne, qui était considéré comme un apanage des cadets de la maison de Bavière, le jeune Joseph-Clément, frère du duc Maximilien. Le chapitre se divisa de telle sorte qu'aucun des deux prétendants ne fut élu. Mais Louis XIV occupa militairement l'électorat et intronisa de force le cardinal de Fürstenberg.

Les mariages espagnols. — Ennemi du pape, ennemi de l'Empereur, Louis XIV relevait ces puissances vénérables que la France avait eu tant de mal à affaiblir. Quel chemin parcouru depuis 1668 ! Combien on était loin du bon accord qui avait présidé au traité de partage éventuel de la succession d'Espagne entre Louis XIV et Léopold ! Chacun des deux souverains considérait ce traité comme annulé par suite de la survie

imprévue du roi d'Espagne Charles II. Ce prince, qui à l'âge de quatre ans « était porté encore sur les bras des femmes par nécessité et à qui l'on n'avait pas enlevé le lait des nourrices » (archevêque d'Embrun), s'obstinait à ne pas mourir. Louis XIV, pour chercher à regagner les Espagnols, lui avait fait épouser, après la paix de Nimègue, sa nièce Marie-Louise d'Orléans. Mais cette princesse, mal élevée, fantasque, ne fit rien pour se concilier les Espagnols et augmenta plutôt ce qu'on appelait alors « l'antipathie naturelle des deux nations. » L'annonce répétée de grossesses, qui n'aboutissaient jamais, avait exaspéré contre elle ses sujets. Quand elle mourut, d'un mal subit, comme sa mère Henriette d'Angleterre, on fit courir le bruit qu'elle avait été empoisonnée (1689). Il est probable qu'elle fut enlevée par une attaque de choléra : « elle ne mangeait que des saletés et à toute heure », disait le duc de Montalto. Le roi d'Espagne, devenu veuf, se remaria avec Marie de Neubourg, belle-sœur de l'Empereur. Celui-ci avait déjà opéré avec Madrid un rapprochement intime. Léopold avait fait épouser à sa fille Marie-Antoinette l'Électeur de Bavière Maximilien. Il imposa à sa fille de renoncer pour elle et pour ses descendants à tous ses droits sur la succession d'Espagne. Mais il promit en même temps au duc de Bavière de détacher pour lui de cette succession la Belgique, et il obtint du faible Charles II que son gendre fût nommé gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas espagnols. La Belgique passait, du protectorat caduc de l'Espagne, sous le patronage plus vigilant de l'Autriche. L'Empereur réservait à son second fils, l'archiduc Charles, tout le reste de la monarchie espagnole. Mais Louis XIV la revendiquait tout entière pour le grand dauphin. Il croyait avoir prouvé juridiquement la nullité des renonciations de Marie-Thérèse. Il n'était plus lié par le traité de partage éventuel de 1668, puisque Léopold en avait violé une des principales clauses en installant son gendre à Bruxelles. C'était de nouveau la rivalité flagrante avec la maison d'Autriche.

Incendie du Palatinat. — Tout d'abord, en effet, la guerre de la Ligue d'Augsbourg fut une nouvelle guerre de rivalité avec la maison d'Autriche. Elle commença sur le Rhin et contre

l'Allemagne. Le 25 septembre 1687, le grand dauphin fut mis à la tête d'une armée chargée de conquérir le Palatinat : « Allez montrer votre mérite à l'Europe, lui avait dit Louis XIV, afin que quand je viendrai à mourir elle ne s'aperçoive pas que je ne suis plus là. » Vauban força Philipsbourg à capituler après un mois de tranchée ouverte. Manheim, Frankenthal, Kaiserslautern furent occupés de même. Le Palatinat était conquis. Il fut traité avec une odieuse barbarie. « Manheim pris, écrivait Chamlay à Louvois, je mettrais les couteaux dedans et je ferais passer la charrue dessus. » Il insinuait qu'on pouvait traiter toute une province occupée comme une ville fortifiée, dont on rase les approches formant zone militaire, pour se garder contre l'ennemi. Louvois accepta l'idée et en imposa l'exécution aux chefs loyaux de nos armées, avec une implacable rigueur. Tessé dut livrer aux flammes le magnifique château des Électeurs palatins à Heidelberg ; il sauva seulement les portraits des ancêtres de la duchesse d'Orléans et une belle *Descente de croix* qu'il offrit à Louvois, pour faire oublier au ministre la répugnance qu'il avait mise à exécuter ses ordres. Montclar ne laissa pas subsister pierre sur pierre à Manheim, et il s'étonna qu'on ne pût décider les habitants eux-mêmes à procéder à la destruction « pour éviter le désordre. » Mais pour empêcher les « *chenapans* » de reconstruire leurs demeures, un avis déclara que toute tentative à cet effet serait punie de mort. Spire et Worms furent détruits de fond en comble par Duras, qui s'excusa de ses hésitations à accomplir cette triste besogne. Puis ce fut le tour de Bingen et d'Oppenheim. « Les flammes dont Turenne avait brûlé deux villes et vingt villages du Palatinat n'étaient que des étincelles en comparaison de ce dernier incendie. » (Voltaire.) Les habitants, violemment chassés de leurs villes, réduits au plus complet dénûment, allèrent porter dans toute l'Allemagne la haine du nom français et la passion de la vengeance [1] (1688-1689).

1. Encore aujourd'hui l'on attribue aux Français toutes les ruines qu'on rencontre à chaque pas dans ces régions, même celles qui sont dues aux bandes allemandes de Tilly en 1622; et longtemps on apprit à lire aux enfants dans des alphabets dont les vignettes représentaient ces horribles dévastations, ou

Guerre de la Ligue d'Augsbourg : guerre maritime ; Irlande. — La guerre de la Ligue d'Augsbourg n'a pas été seulement une guerre d'équilibre européen, où par la faute de Louis XIV tous les rôles étaient renversés. Ce fut surtout une guerre de principe, une dernière guerre de religion. La Révolution de 1688 venait d'éclater en Angleterre. Le roi catholique et absolu, Jacques II, avait été renversé du trône. Louis XIV l'accueillit en roi au château de Saint-Germain, lui monta une maison royale, accrédita auprès de lui un ambassadeur, comme s'il régnait encore souverainement. Au contraire, Guillaume III, appelé au trône d'Angleterre par le parlement anglais, fit entrer son peuple dans la coalition contre Louis XIV. La Ligue d'Augsbourg devint la *grande ligue* (sept. 1689). Dès lors la guerre n'est plus qu'un duel entre deux hommes qui représentent deux principes opposés. L'un, génie étroit, rancunier, opiniâtre, cache sous le flegme hollandais son ambition patiente et calculatrice. Il est sombre, sec, retiré, silencieux, autant que son rival est somptueux et magnifique, ami de la pompe extérieure et de la gloire. Guillaume, calviniste austère, chef d'un petit peuple de républicains jaloux, roi constitutionnel en Angleterre, ose entreprendre la lutte contre le champion redouté du catholicisme, le maître absolu de la France, l'idole couronnée de Versailles. Vingt fois il manque d'être écrasé, bien qu'il ait l'Europe derrière lui : mais, vaincu toujours, il est toujours debout et il force à la fin le grand roi à s'humilier devant lui. C'est que cet homme représente les idées de l'avenir : le libre examen en religion, la souveraineté populaire en politique. Ces idées le soutiennent et l'entraînent; et dans cette lutte de l'avenir contre le passé, c'est toujours le passé, avec son cortège de principes surannés, qui succombe.

On a justement reproché à Louvois d'avoir poussé à outrance la guerre dans le Palatinat au lieu de conjurer la révolution d'Angleterre, soit en envoyant des secours à Jacques II, soit en faisant une démonstration sur Maëstricht. Il fallut, au lendemain de la révolution de 1688, faire avec moins de chances de succès

bien l'on donnait aux chiens les noms de nos généraux d'alors Duras, Lorges, Montclar, etc. Ainsi se perpétuent les haines.!

ce qui avait été négligé la veille. Tout d'abord Louis XIV chercha à restaurer Jacques II. Il voyait en lui la cause de tous les rois. En lui confiant une armée qui devait envahir l'Irlande : « Je souhaite, lui dit-il, de ne vous revoir jamais. » L'Irlande catholique se leva en faveur de Jacques II[1]. Château-Renaud battit dans la baie de Bantry l'amiral anglais Herbert, et Tourville resta vainqueur d'une autre flotte anglo-hollandaise près du cap Beachy-Head. Les protestants d'Irlande, par leur vigoureuse défense à Londonderry, donnèrent aux Anglais le temps de les secourir. Des réfugiés protestants de France, Schomberg et le marquis de Ruvigny, accoururent les premiers. A la bataille de la Boyne, où Guillaume battit complètement l'armée de Jacques II, les Français, sous les ordres de Lauzun, firent seuls bonne contenance; Jacques II s'enfuit un des premiers, entraînant avec lui les Irlandais, et revint à Saint-Germain. L'Irlande fut bientôt reconquise par Guillaume : la dernière place qui résista fut Limerick, où le Français Boisseleau soutint un siège mémorable (1689-1691).

La guerre continua sur mer. Avec 69 vaisseaux, Tourville garda constamment l'avantage sur l'amiral Russell, qui en avait 86. Il sut prendre l'avantage du vent, éviter la bataille dans une position défavorable, garder les côtes de France, et empêcher les Anglais d'y débarquer. Cette *campagne du large* fait le plus grand honneur à Tourville (1691). C'est lui aussi qui fut chargé de préparer une nouvelle descente en Angleterre. 44 vaisseaux de guerre, 500 bâtiments de transport furent préparés en Normandie. Un camp de 30000 hommes, sous le maréchal de Bellefonds et le roi Jacques II, fut constitué à Cherbourg. Les galères de l'escadre méditerranéenne, commandées par d'Estrées, reçurent l'ordre de rallier la flotte de la Manche. Cet ordre ne put être exécuté à cause des vents contraires. Pontchartrain, le nouveau secrétaire d'État de la marine, s'impatientait : « Ce n'est pas à vous à discuter les ordres du roi, écrivait-il, c'est à vous à les exécuter. » Tourville obéit : il osa, avec ses 44 voiles, attaquer la flotte anglo-hollandaise forte

1. Voir, ci-dessous, p. 148-9, l'exposé de cette insurrection.

de 99 voiles, commandée par l'amiral Herbert : il remporta une brillante victoire à la pointe de la Hague, coulant deux vaisseaux anglais et cinq brûlots. Mais il ne pouvait pas renouveler cet effort le lendemain (19 mai 1692). Le port de Cherbourg n'était qu'une rade complètement ouverte et sans défense. Tourville se résigna à disperser sa flotte : 22 de ses vaisseaux franchirent les passes difficiles du Ras de Blanchard ; un pilote inconnu, l'habile et brave Hervé Riel, réussit, alors que tous les marins traitaient de folie son entreprise, à les faire entrer dans le port de Saint-Malo[1]. La marée manqua aux autres. Sept d'entre eux parvinrent à Brest; trois autres furent brûlés par les Anglais à Cherbourg. Les dix derniers vinrent s'échouer dans la rade de la Hougue. Bellefonds, jaloux de la gloire de l'armée de mer, ne fit rien pour les sauver. Les Anglais les brûlèrent. Tel est le célèbre désastre de la Hougue succédant à la victoire de la Hague, « la plus glorieuse action qui se soit jamais passée sur mer. » Sans amener la ruine totale de notre marine, ce désastre lui porta un coup sensible. Tourville put encore, l'année suivante, remporter la victoire du cap Saint-Vincent sur l'escadre de l'amiral Rooke. Mais les créateurs de notre marine, Colbert et Seignelay étaient morts. L'argent manquait pour entretenir la flotte. La France perdit la suprématie des mers.

Luxembourg et Catinat. — Sur terre, les généraux français remportent de grandes victoires, mais stériles. C'est une guerre de marches et de contremarches, où l'on se dispute l'honneur d'un champ de bataille, sans chercher à pousser à fond ses avantages et à forcer l'ennemi à la paix. Louvois met jusqu'à 300 000 hommes sur pied, sans concevoir un plan d'ensemble pour les utiliser. Il avait cependant pour commander ses troupes deux généraux de premier ordre. L'un, petit, bossu, maladif, mais l'œil ardent, l'esprit vif, illuminé de soudaines inspirations sur le champ de bataille, surpris quelquefois, jamais embarrassé pour réparer son manque de vigilance, rappelait Condé, dont il avait été l'élève et l'ami : c'était le maréchal de Luxembourg.

1. D'Amfreville, lieutenant de Tourville, offrit en récompense à Hervé Riel, du Croisic, tout ce qu'il voudrait. Il se contenta de demander un plein congé pour aller revoir sa femme, qu'il appelait Belle-Aurore.

Son caractère n'était pas à la hauteur de ses talents militaires; débauché, dépensier, cruel, il ne méprisait pas les profits du pillage et se plaisait à voir souffrir les Hollandais qu'il faisait « griller. » Il méprisait Louvois et en était méprisé, mais se montrait par ambition son courtisan le plus obséquieux. L'autre, Catinat, avait les hautes vertus et la grandeur morale de Turenne. Il en avait aussi les qualités militaires. Destiné au barreau, il le quitta à vingt-trois ans pour avoir perdu une cause qui était juste. Il était propre à toutes les plus hautes fonctions : « il eût été bon ministre, bon chancelier, comme il fut bon général. » Ses soldats l'appelaient le « *père la Pensee* » à cause de la profondeur de ses méditations. Il préparait lentement ses campagnes et savait frapper vite et fort, quand il le fallait, ménageant peu sa vie et son crédit, mais avare du sang de ses soldats. L'un fut envoyé dans les Pays-Bas contre le prince d'Orange, qui opposa son inébranlable ténacité à la fougue souvent inconsidérée de son adversaire. L'autre alla combattre dans les Alpes, et, par ses savantes manœuvres, déjoua les coups d'audace du duc de Savoie. Tous deux portent avec un égal bonheur le fardeau de cette rude guerre.

La guerre aux Pays-Bas. — Les armées de Louis XIV furent au début trop éparpillées. D'Humières opérait sur la Lys, Luxembourg sur la Sambre, Boufflers sur la Moselle, Lorges et le dauphin sur le Rhin, Catinat aux Alpes, Noailles dans les Pyrénées orientales. Le maréchal d'Humières se fit battre à Valcourt par le prince de Waldeck (1689). L'Électeur de Brandebourg s'empara de Bonn; le duc de Lorraine prit Mayence. Sur le Rhin, depuis l'incendie du Palatinat, les troupes restaient l'arme au bras, sans rien tenter. C'est donc aux Pays-Bas et aux Alpes que les grands coups furent frappés. A Fleurus, la position du prince de Waldeck fut tournée; Luxembourg le prit en flanc et l'enveloppa avec des forces inférieures : 9000 prisonniers et 100 drapeaux furent la récompense de ce glorieux fait d'armes (1690). Les drapeaux furent suspendus à Notre-Dame, et Luxembourg devint le *tapissier de Notre-Dame*. La Belgique pouvait être conquise. Mais Luxembourg ne sut pas profiter de sa victoire : il se contenta de couvrir le siège de Mons, dirigé par

Louis XIV. Quand le roi assistait en personne aux opérations militaires, la guerre n'était plus qu'une parade pompeuse et sonore. Cependant Vauban prit Mons; Waldeck fut surpris dans ses quartiers d'hiver et battu à Leuze, dans une action « singulière » où 28 escadrons luttèrent contre 75 escadrons ennemis. Mais c'était la *maison du roi* qui avait chargé (1691).

L'année suivante, le roi, sur la prière de Mme de Maintenon, emmena les dames pour les faire assister à la prise d'une ville. Il s'agissait d'enlever Namur, où le grand ingénieur hollandais Cohorn s'était enfermé. Vauban montra qu'il lui était supérieur en le forçant à capituler, bien que Cohorn n'eût commis aucune faute. Luxembourg avait tenu Guillaume en échec pendant toute la durée du siège. La place prise, il se garda moins bien. Guillaume, dans la nuit du 3 août 1692, se jeta à l'improviste sur le camp français à Steinkerque. Luxembourg eut un réveil merveilleux. Sachant le terrain trop resserré pour se prêter aux manœuvres de la cavalerie, il fit charger à pied les dragons et la maison du roi, lui-même en tête avec quatre princes du sang, Chartres, Bourbon, Conti, Vendôme : « Ne tirez pas, c'est avec l'acier qu'il faut faire la besogne. » Cette victoire fut très populaire; à Paris, pendant toute une saison, les modes furent *à la Steinkerque*; et l'on porta longtemps les cravates nouées négligemment autour du cou, comme celle de Luxembourg au sortir de sa tente. Le roi revint encore en 1692 à l'armée du Nord, mais les généraux déclaraient toujours « qu'il ne devait pas se commettre à un grand événement. » Sa présence paralysait tout; il quitta l'armée pour ne plus y reparaître. Luxembourg, ayant repris la liberté de ses mouvements, infligea une sanglante défaite à Guillaume sur le plateau fourré de Neerwinden. La cavalerie française resta plusieurs heures immobile sous le feu plongeant de l'ennemi, tandis que l'infanterie, baïonnette au canon, se jetait bravement à l'assaut des positions du roi d'Angleterre. Trois fois le village fut enlevé, trois fois il fut repris par les Anglais. « Oh! l'insolente nation! » s'écria Guillaume, quand il vit la maison du roi tenter une quatrième attaque, qui fut décisive. C'est l'infanterie qui avait gagné la victoire. Cette bataille

fut très meurtrière, comme tous les combats à l'arme blanche : 14 000 ennemis, 8 000 Français étaient hors de combat. La prise de Charleroi fut le seul fruit de la victoire. « Il est probable, dit Macaulay, que dans les 120 000 hommes réunis autour de Neerwinden, les deux plus faibles de corps étaient le nain bossu qui conduisait l'impétueuse attaque des Français et le squelette asthmatique qui couvrit la retraite lente des Anglais. » Ce fut la dernière victoire « du nain bossu. » Luxembourg mourut subitement, le 4 janvier 1694.

La guerre en Italie. — Du côté de l'Italie, il eût été bien facile d'éviter la guerre. Malgré la brusque occupation de Casal en 1681, le duc de Savoie, Victor-Amédée, cousin du roi, prince à la fois fantasque et avisé, mais surtout dévoré d'ambition, était tout disposé à vendre son alliance à la France. Au début de la guerre, il offrit un secours de 3000 hommes en retour d'un morceau du Milanais. Louvois exigea, comme gage de sa fidélité, la remise à des garnisons françaises de ses deux principales places fortes, Verrue et Turin. Victor-Amédée entra dans la coalition et il eut pour principal lieutenant un autre transfuge du parti français comme lui, le prince Eugène de Savoie, fils du comte de Soissons et d'Olympe Mancini. — Catinat débuta par un coup d'éclat. Victor-Amédée cherchait à couper ses communications avec la France; Catinat le battit à Staffarde (1690), lui enleva 5000 hommes avec tous ses bagages et ses canons, et ne perdit lui-même que 500 hommes. L'année suivante, il prit Nice, Villefranche et Montmélian, cette dernière place après un siège difficile. L'on put traîner à Versailles, devant le roi et toute la cour émerveillée, un bloc de rocher surmonté d'un relief de Montmélian, comme dans les triomphes jadis on promenait aux yeux du peuple romain les images des villes prises. Le comté de Nice et la Savoie étaient conquis (1691). — La campagne de 1692 fut moins heureuse. Catinat n'avait plus que 8000 hommes; Victor-Amédée avait 50 000 hommes, sous la conduite du prince Eugène, et, parmi eux, trois régiments de réfugiés protestants français, affamés de vengeance. L'ennemi franchit les Alpes à leur suite, ravagea Gap, Embrun, 70 villages et châteaux, en représailles des dévastations du Palatinat. Mais les

braves populations du Dauphiné harcelèrent l'envahisseur dans une guerre de partisans que dirigea une jeune et noble héroïne, Mlle de la Tour du Pin [1]. La retraite de Victor-Amédée fut désastreuse. Catinat le poursuivit en Italie, le força à lever le siège de Pignerol, alla lui-même assiéger Turin et culbuta l'armée de secours à la baïonnette dans la forte position de la Marsaille (Marsaglia, octobre 1693). Il justifia ainsi la haute dignité de maréchal de France, que venait de lui conférer le roi, bien qu'il ne fût que roturier.

Fin de la guerre : les corsaires. — A partir de 1693, la guerre traîna en longueur. Louis XIV était obligé de remplacer Louvois par Barbezieux et Seignelay par Pontchartrain. A l'habile et heureux Luxembourg, il donnait pour successeur le vieux compagnon des jeux de son enfance, l'incapable Villeroy, « qui si bien servit le roi... Guillaume », comme disait la chanson. Villeroy, pour ses débuts, laissa reprendre Namur par les Anglo-Hollandais. Sur le Rhin, la guerre se réduisait à des escarmouches sans importance. En Espagne, Noailles prit Urgel (1691) et Girone (1694); mais ce fut son successeur, Vendôme, qui enleva Barcelone, malgré l'appui de la flotte ennemie (1697). La monarchie espagnole craquait de toutes parts.

Sur mer et aux colonies, les succès étaient partagés. Louis XIV n'avait plus les ressources nécessaires pour entretenir de grandes escadres. La bataille du cap Saint-Vincent (1693) fut le dernier engagement sérieux des flottes royales. Mais nos hardis corsaires suppléèrent aux escadres disparues. C'était un jeu pour Nesmond, Pointis, Ducasse, Duguay-Trouin, Petit-Renau, de courir sus à l'ennemi, de capturer ses flottes, de revenir dans nos ports chargés de dépouilles. Jean Bart, le plus audacieux et le plus heureux de tous, sortit un jour de Dunkerque bloqué avec 6 frégates et 2 « flûtes », pour aller au-devant d'une centaine de bâtiments de commerce, qui venaient de la Baltique chargés de blé pour la France. Apprenant que ces bâtiments avaient été emmenés par 8 gros vaisseaux hollandais, aux embouchures de la Meuse, il y courut, prit trois des navires

1. Le roi honora dignement sa mémoire en faisant placer son portrait et ses armoiries à côté de ceux de Jeanne d'Arc, à Saint-Denis.

ennemis, dispersa les autres et ramena le convoi intact à Dunkerque. On a calculé que la seule ville de Saint-Malo captura pendant neuf ans 260 vaisseaux de guerre et 3480 bâtiments de commerce. Les Anglais cherchèrent à se venger sur nos ports. Dieppe seul, bâti en bois, souffrit du bombardement. Mais leurs attaques contre Brest, le Havre et Calais restèrent infructueuses. Ils armèrent à grands frais contre Saint-Malo une effroyable machine infernale, qui heureusement sauta, en se heurtant contre un rocher. Ils avaient réussi seulement « à casser des vitres avec des guinées. » Les Anglais échouèrent de même dans toutes leurs attaques contre la Guadeloupe, la Martinique, Terre-Neuve, Saint-Domingue. Le Sénégal et Gorée, perdus pendant quelques mois, furent reconquis en 1694 et les forts anglais de la Gambie furent bombardés. Aux Indes seulement, Pondichéry resta entre les mains des Hollandais (1693), échec presque unique au milieu de succès si glorieux.

A combattre ainsi seul contre tous, Louis XIV avait promptement épuisé toutes les ressources de la France. En dix ans, la guerre coûta environ 700 millions de livres du temps, qui vaudraient de nos jours près de quatre milliards. D'ailleurs Charles II d'Espagne, « cette ébauche imparfaite et dérisoire de la nature humaine », après avoir trompé la mort pendant près de quarante ans, était proche de sa fin. Louis XIV avait besoin de dissoudre la coalition avant la disparition de son beau-frère, pour empêcher que l'Europe entière ne lui refusât sa part légitime de succession.

Premières négociations. — Pendant toute la durée de la guerre, Colbert de Croissy, ministre du roi, ne cessa pas un instant de travailler à la désunion des confédérés. La première négociation qui réussit fut avec le pape. Innocent XI était mort (1689); Louis XIV accorda à Innocent XII ce qu'il avait précédemment refusé. Il renonça au droit d'asile, rendit Avignon, qui avait été saisi à cause de l'affaire de la *régale*, et consentit à ce que les *Quatre articles* fussent enseignés dans écoles, non comme un point de doctrine, mais comme une matière à discussion (1693). Louis XIV était désormais réconcilié avec le Saint-Siège. La même année, il offrit de recon-

naître la médiation des rois de Suède et de Danemark et de la république de Venise. Il proposait l'abandon de tout ce qu'il possédait au delà du Rhin, de ses conquêtes en Belgique et en Catalogne, une satisfaction équitable pour le duc de Lorraine, et même, en cas de mort du roi d'Espagne, il acceptait que la Belgique restât au duc de Bavière. Par cette énorme concession, destinée à gagner la Hollande et l'Angleterre, Louis XIV abandonnait le grand dessein de compléter la France vers le nord, afin de mieux assurer au dehors les chances de sa dynastie. Ainsi la modération singulière de la diplomatie française contrastait avec la sauvagerie inouïe de la guerre. Les Hollandais se montrèrent récalcitrants et hautains. Dans les négociations ouvertes à Maëstricht, ils demandaient que l'Alsace fût replacée sous la suzeraineté impériale (1694). Rebuté de ce côté, Louis réussit à détacher le duc de Savoie. Victor-Amédée recouvra Suse, la Savoie, le comté de Nice, même Pignerol, qui appartenait à la France depuis 1630. Casal fut abandonné et démantelé. La fille aînée de Victor-Amédée, Marie-Adélaïde, fut mariée au duc de Bourgogne et ses ambassadeurs obtinrent les honneurs réservés à ceux des têtes couronnées. Un article secret promettait à la France la Savoie, dans le cas où le duc obtiendrait le Milanais. Tel fut le traité de Turin, signé le 29 juin 1696, entre le comte de Tessé et Saint-Thomas. Ce succès diplomatique fut compensé par un échec en Pologne. Grâce aux habiles instances de l'abbé de Polignac, le prince de Conti avait été élu roi par la diète. Jean Bart le mena jusqu'à Dantzig à travers les croisières ennemies. Auguste de Saxe, soutenu par la Russie et l'Autriche, avait déjà réussi à conquérir à main armée le trône de Pologne. L'expédition française ne put même débarquer (1696).

Traités de Ryswick. — Cependant la défection du duc de Savoie désorganisa la coalition. La médiation de la Suède fut acceptée par les alliés. Des conférences s'ouvrirent au château de Neubourg-Hausen, près du village de Ryswick, à peu de distance de La Haye. Arnauld de Pomponne et son gendre Torcy dirigeaient les affaires étrangères depuis la mort de Colbert de Croissy; Harlay de Bonneuil, Verjus de Crécy et Cail-

lères représentaient la France; le comte de Kaunitz, l'Autriche; don Quiros, l'Espagne; le comte de Pembroke, l'Angleterre; Heinsius, les Provinces-Unies. Le baron de Lilienroth exerçait au nom de la Suède les fonctions de médiateur. Les conférences de Hall entre Boufflers et le duc de Portland hâtèrent la conclusion de la paix. Quatre traités furent signés, avec l'Angleterre, la Hollande, l'Empire, l'Espagne (20 septembre) et l'Empereur (30 octobre 1697). Louis XIV se résigna à reconnaître Guillaume III comme roi d'Angleterre et à ne plus donner aux Stuarts aucun appui. Les Hollandais rendirent à la France Pondichéry, mais obtinrent l'abolition des tarifs de 1664 et même du droit de 50 sous par tonneau. Louis XIV rendit aux princes allemands Trèves, Germersheim, Philipsbourg, Kehl, Vieux-Brisach, Fribourg; la Lorraine fut restituée à son duc Léopold, moins les places fortes de Marsal, Longwy et Sarrelouis. Clément de Bavière conserva l'électorat de Cologne. Le comte de Neubourg garda le Palatinat, à condition de payer une rente annuelle de 200 000 livres à la duchesse d'Orléans. L'Espagne recouvra Luxembourg, Ath, Charleroi, Courtray et toute la Catalogne. De toutes les réunions opérées depuis la paix de Nimègue, il ne restait à Louis XIV que Strasbourg, mais sans aucune limitation à son droit de souverain.

En somme Louis XIV, malgré ses brillantes victoires, traitait en vaincu. Il perdait la Lorraine, précieuse conquête de Richelieu, occupée depuis 1633. Il était obligé de plier son orgueil à la reconnaissance d'un roi élevé au trône par la révolution, au détriment du souverain légitime. Malgré ses grands ministres, Louvois, Seignelay, Colbert de Croissy, malgré ses généraux heureux autant qu'habiles, Luxembourg, Catinat, Vendôme, malgré ses brillants marins, Tourville, d'Estrées, Jean Bart, Louis XIV était vaincu par le capitaine qui avait subi le plus de défaites en ce siècle, Guillaume III. La politique de l'unité catholique et de la suprématie universelle en Europe subissait en la personne du grand roi une défaite éclatante. Le dogme de la monarchie de droit divin était profondément atteint.

L'Europe et la France en 1697. — L'Europe, si souvent réunie depuis un siècle contre la maison de Habsbourg, se

tenait désormais toujours prête à se coaliser contre la maison de Bourbon. L'Angleterre, pour la première fois, avait soudoyé contre la France une ligue européenne. C'est le point de départ d'une nouvelle guerre de cent ans, terminée seulement en 1815, et qui assurera aux Anglais la suprématie sur toutes les mers et la ruine des colonies françaises. La Hollande, défiante et hautaine, reste encore grande puissance coloniale et maritime, mais, par suite de sa haine parfois inconsidérée de la France, va se perdre dans le sillage de l'Angleterre. L'Espagne, si souvent écornée par Louis XIV, jetée par lui dans les bras des ennemis de la France, semble plus disposée, lorsque l'heure sera venue, à aller chercher son roi à Vienne qu'à Versailles. L'Italie est toujours divisée mais hostile. Les princes de la maison de Savoie gardent avec plus de vigilance que jamais les portes des Alpes et dessinent déjà leur politique de bascule, qui n'a d'autre fin que leur agrandissement. L'Allemagne, si malmenée par Louis XIV, recherche de nouveau le patronage de Vienne. La révocation de l'édit de Nantes et les brutales agressions de Louvois ont eu pour résultat de grouper, sans distinction de culte, les protestants comme les catholiques, dans la clientèle de l'Empereur et de soulever dans les couches profondes la haine du nom français : le Français devient désormais, pour l'Allemand, l'*Erbfeind*, l'ennemi héréditaire. Les Turcs, désabusés, refusent de laisser régler par le roi de France, au traité de Ryswick, leurs différends avec l'Europe orientale. La Pologne, par l'avènement d'Auguste de Saxe, échappe à l'influence française. La Suède, depuis la confiscation de Deux-Ponts et la révocation de l'édit de Nantes, reste froide et menace d'être hostile. L'Empereur avait qualifié de *honteuse* la paix de Nimègue, il avait sa revanche.

En somme, le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse a été nuisible à la France. Il fit luire aux yeux du roi le mirage de l'annexion des immenses domaines appartenant à l'Espagne. Cet espoir a fait dévier de bonne heure toute la politique de Louis XIV. Sans doute en invoquant les droits de la reine, il a pu annexer en 1668 un morceau de Belgique. Dix ans plus tard, la conquête de la Franche-Comté n'a déjà plus été que

le butin d'une guerre heureuse. Mais à partir de 1697, il sacrifie tout à l'intérêt dynastique. Pour désarmer l'Europe, au moment de l'ouverture désormais imminente de la « succession », il abandonne la Lorraine, il renonce à tout espoir d'agrandissement aux Pays-Bas. Il compte par là rendre plus facile l'avènement de sa postérité au trône d'Espagne. Dans son monstrueux et naïf orgueil, il confond la grandeur de la France avec la gloire de sa famille. Il oublie la grande pensée du début de son règne, qui était de compléter la frontière française vers le nord-est, pour ne plus rechercher que la couronne d'Espagne. Il n'a d'ailleurs aucun pressentiment de l'avenir. Par ses provocations, il a préparé la grandeur future des maisons de Savoie en Italie et de Hohenzollern en Allemagne; par ses attaques contre les Turcs il a facilité le prochain éveil de la Russie. Il a *fait* la puissance de l'Angleterre. Comme Charles-Quint au siècle précédent, il voulut faire prévaloir dans toute l'Europe, avec sa suprématie universelle, la monarchie catholique et absolue. Ce fut un grand malheur pour la France que Louis XIV ait pris pour modèle Charles-Quint plutôt que Richelieu.

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — I. DOCUMENTS DIPLOMATIQUES. — Les *Archives des affaires étrangères* renferment deux séries de documents pour chaque pays : 1° la *Correspondance politique*, 2° les *Mémoires et documents* (chaque État forme une série à part, Espagne, Angleterre, Savoie, etc...., ordinairement plusieurs volumes pour chaque année). Le *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française* contient les pièces les plus importantes de la correspondance politique et l'analyse de beaucoup des autres : *Autriche*, par **A. Sorel**; *Suède*, par **A. Geffroy**; *Portugal*, par le vicomte de **Caix de Saint-Aymour**; *Pologne*, par **L. Farges**; *Rome*, par **Hanotaux**; *Bavière, Palatinat, Deux-Ponts*, par **A. Lebon**; *Russie*, par **A. Rambaud**; *Naples et Parme*, par **J Reinach**; *Espagne*, par **Morel-Fatio** et **Léonardon**; *Prusse*, par **A. Waddington**. — Un autre recueil, l'*Inventaire analytique* des archives du ministère des affaires étrangères, n'a pas encore de volume correspondant à la seconde moitié du XVIIe siècle. — Les principaux recueils imprimés de documents diplomatiques sont en outre : *Theatrum Europæum*, Francfort sur le Mein, 1633-1738, 21 vol. in-f°. — **Frédéric Léonard**, *Recueil des traités de paix faits par les rois de France*, Paris, 1693, 6 vol. in-4. — **Adrien Moetjens** et **Henri van Builderen**, *Recueil des traités de paix, de trêve et de neutralité*, Amsterdam, 1700, 4 vol. in-f°. — **J. Dumont** (baron de Carels

Croon) *Corps universel diplomatique du droit des gens*, Amsterdam, 1726-1731, 8 vol. in-f°. — *Histoire des traités de paix au* XVIIIe *siècle depuis la paix de Vervins jusqu'à la paix de Nimègue*, Amsterdam, 1725, 2 vol. in-f°; ouvrage anonyme mais dû à **Yves de Saint-Prest**, secrétaire de Torcy. — **Pfeffel**, *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire et du droit public allemand*, Paris, 1776, 2 vol. — **Koch**, *Abrégé de l'histoire des traités de paix depuis la paix de Westphalie*, Bâle, 1796, 4 vol. — *Actes de la paix de Nimègue*, 2 vol. — *Actes de la paix de Ryswick*, 4 vol. — *Négociations* du comte d'**Avaux** en Hollande, Paris, 1752, 6 vol.; id. en Suède, publ. par de **Wijnne**, 1884, 3 vol. — **Mignet**, *Négociations relatives à la succession d'Espagne* (dans la *Collection de documents inédits*, Paris, 1835-1842, 4 vol. in-4). — **H. Vast**, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, Paris, 1893-99, 3 fasc , in-8.

II. Documents militaires. — Papiers de **Le Tellier**, indiqués dans l'ouvrage de L. André, ci-dessous. — Papiers de **Louvois**, aux Arch. hist. du ministère de la Guerre : 949 volumes, portant les n°s 168 à 1117, dont 516 de minutes et originaux, 53 de suppléments et 380 de copies Toute la correspondance des administrateurs, commissaires, inspecteurs, généraux, et officiers de toute sorte se trouve là. — On consultera en outre avec fruit : le P. **Griffet**, *Recueil de lettres pour servir à l'histoire militaire du règne de Louis XIV*, Paris, 1761, 8 vol. — Général **Pelet**, *Mémoires militaires relatifs à la guerre de la succession d'Espagne*, 11 vol. et atlas (*Coll. de doc. inéd.*, 1835-1862).

III. Documents divers. — Les *Mémoires* contemporains, indiqués ci-dessus p. 52 et ci-dessous, p. 220, notamment ceux du secrétaire d'État des Affaires étrangères, **Pomponne**; de **Saint-Simon**, du maréchal de **Gramont**, de **Sourches**, du comte de **Cosnac**. Les *Mémoires militaires* de **Montecuccoli**, du comte de **Coligny-Saligny**, de **Turenne**, du comte de **Guiche**, de **Catinat**, de **Berwick**, de **Villars**, de **Forbin**, de **Duguay-Trouin** — **Turenne**, *Corresp. inédite avec Le Tellier et Louvois*, Paris, 1884. — **Vauban**, *Oisivetés et correspondance*, publ. par de Rochas d'Aiglun, Paris et Grenoble, 1910, 2 vol. in-4°. — *Mémoires* de **Chamblay-Landrimon** (Dépôt de la Guerre, Mss 77, Suppléments). — *Mémoire* de **Louis XIV** *sur la guerre de Hollande* (Dépôt de la Guerre, t. 1112). — **Claude Le Pelletier**, *Vie de Michel Le Tellier*, publ. par **L. André**, 1906. — *Mémoriaux du Conseil de 1661*, publ. par **J. de Boislisle**, 1905-07, 3 vol. — *Letters of William III and Louis XIV*, publ. par **Grimblot**, Londres, 1848, 2 vol.

Livres — **Voltaire**, *Siècle de Louis XIV*, 1re édit., Berlin, 1752, nouv éd. par E. Bourgeois. — **Pellisson**, *Histoire de Louis XIV*, 1749. — **C. Gaillardin**, *Hist. du règne de Louis XIV jusqu'en 1697*, Paris, 1871-1875, 5 vol. — **L. André**, *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique*, Paris, 1906. — **C. Rousset**, *Histoire de Louvois*, Paris, 1861-1863, 4 vol. — **De Flassan**, *Histoire générale de la diplomatie française*, Paris, 1811, 7 vol. — *Répertoire de l'hist. dipl. de l'Europe depuis le congrès de Westphalie*, dans *Annales de l'Éc. des sc. politiques*, 1890. — **Legrelle**, *Louis XIV et Strasbourg*, 5e édit., Paris, 1887; *La diplomatie française et la succ. d'Espagne*. Paris et Gand, 1888-1892, 4 vol. — **H. Reynald**, *Le baron de Lisola* (*Revue Historique*, 1885). — **Targe**, *Hist. de l'avèn. de la maison de Bourbon au trône d'Espagne*, Paris, 1772, 6 vol. — **Sirtema de Grovestins**. *Guillaume III et Louis XIV*, Saint-Germain, 1868, 8 vol. — **C. Hippeau**, *Avènement des Bourbons au trône d'Espagne*, Paris, 1875, 2 vol. — **H. Reynald**, *Louis XIV et Guillaume III*, Paris, 1883, 2 vol. — **Gædeke**, *Die Politik Œsterreichs in der spanischen Erbfolgefrage*, Leipzig, 1877, 2 vol. — **O. Klopp**, *Der Fall des Hauses Stuart*, Vienne, 1875-1888, 4 vol. — **Van Vloten**, *Allgemeine Ge-*

schiednis des Vaterlands, Harlem, 1878 (t. IV, consacré à l'histoire de la Hollande de 1650 à 1700; œuvre de vulgarisation). — **De Piépape**, *Réunion de la Franche-Comté à la France*, Paris, 1880, 2 vol. — **Rod. Reuss**, *L'Alsace au XVIIe siècle*, Paris, 1897-98, 2 vol. avec nombreux documents. — **Bardot**, *La question des dix villes impériales d'Alsace* (1648-1680), Lyon, 1899. — **Mossmann**, *La France en Alsace après la paix de Westphalie* (*Rev. Hist.*, 1893-99). **Ém. Bourgeois**, *Les chambres de réunion* (*Revue Historique*, t. XXXIV, 1888). — **Kaufmann**, *Die Reunionskammer zu Metz*, Metz, 1900. — **Forneron**, *Louise de Kéroualle duchesse de Portsmouth* (*Revue Historique*, 1885). — **Valfrey**, *H. de Lionne* (voir ci-dessus, p. 53). — **De Galtier de Laroque**, *Le marquis de Ruvigny*, Paris, 1873. — Comte de **Moüy**, *Ambassade du duc de Créqui*, Paris, 1892, 2 vol. — Marquis de **Vogüé**, *Villars d'après sa correspondance*, Paris, 1888, 2 vol. — **Auerbach**, *La diplomatie française et la cour de Saxe de 1641 à 1680*, Paris, 1887. — **Lefèvre-Pontalis** (Antonin), *Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande*, Paris, 1884, 2 vol. — **Michaud**, *Louis XIV et Innocent XI*, Paris, 1882, 4 vol. — **Gérin**, *Louis XIV et le Saint-Siège*, Paris, 1894, 2 vol. — **Chantelauze**, *Le cardinal de Retz et ses missions à Rome*, Paris, 1879. — **Pagès**, *Le Grand-Électeur et Louis XIV*, Paris, 1905. — **Waddington**, *Le Grand-Électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg*, Paris, 1905-6, 2 vol. — **Philippson**, *Der Grosze Kurfürst Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*, Berlin, 1897-1903, 3 vol. — **Erdmannsdörffer**, *Deutsche Geschichte* (1648-1740), Berlin, 1892. — **Lonchay**, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas* (1635-1700), Bruxelles, 1896. — **Dœberl**, *Bayern und Frankreich, vornehmlich unter Kurfürst Ferdinand-Maria*, Munich, 1900-1903, 2 vol. — **Immich**, *Gesch. des Europäischen Staatensystems von 1660 bis 1789*, Munich, 1905. — **D'Haussonville**, *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV*, Paris, 1898-1908, 4 vol. — **E. Hubert**, *Les Pays-Bas espagnols et la république des Provinces-Unies* (1648-1713), Bruxelles, 1907.

S. de Quincy, *Histoire militaire de Louis-le-Grand*, t. I, 1726. — **H. Chotard**, *Louis XIV, Louvois, Vauban*, Paris, 1890. — **Michel**, *Histoire de Vauban*, Paris, 1879, 2 vol. — Le P. **Daniel**, *Hist. de la milice française jusqu'à la fin du règne de Louis-le-Grand*, Paris, 1721, 2 vol. — **Mouillart**, *Les régiments sous Louis XIV*, 1882. — **J. Gébelin**, *Histoire des milices provinciales*, Paris, 1883. — **Sautai**, *Les milices provinciales sous Louvois et Barbezieux*, Paris, 1909. — Général **Suzane**, *Hist. de l'anc. infanterie française*, Paris, 1876-1877, 5 vol.; *de la cavalerie*, 1874, 3 vol.; *de l'artillerie*, 1874. — Général **Favé**, *Études sur l'artillerie*, 6 vol., Paris, 1846-1872. — **Fieffé**, *Hist. des troupes étrangères au service de la France*. — **Bigge**, *Der Kampf um Kandia, 1667-69*, Berlin, 1899. — Duc d'**Aumale**, *Histoire des princes de Condé* (le t. VII et dernier comprend les trente dernières années de la vie de Condé). — **J. Roy**, *Turenne, sa vie et les institutions militaires de son temps*, 2e éd., 1896. — Marquis **Campori**, *Montecuccoli*, Florence, 1876.

Guérin, *Histoire de la marine française*, Paris, 1844, 2 vol. — **Ch. Bréard**, *Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur*, Paris, 1884. — **Em. Voillard**, *Vie de M. Duguay-Trouin écrite de sa main*, Paris, 1884. — Baron **du Casse**, *L'amiral Ducasse*, Paris, 1876. — **Delarbre**, *Tourville et la marine de son temps*, Paris, 1889. — **Jal**, *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, Paris, 1872, 2 vol.; *Archéologie navale*, 1839, 2 vol.; *Glossaire nautique*, 1848. — **Mahan**, *Influence de la puissance maritime dans l'histoire*, trad. de l'anglais par Boisse, Paris, 1898.

CHAPITRE IV

LOUIS XIV
LA MONARCHIE ABSOLUE

Gouvernement, administration, société
(1661-1715)

I. — La théorie du pouvoir royal.

La France en 1661. — Le 9 mars 1661, le cardinal Mazarin mourait au château de Vincennes; de ce jour date le gouvernement personnel de Louis XIV. Le jeune roi tint aussitôt un conseil où figuraient le surintendant Fouquet, le secrétaire d'État de la guerre Le Tellier, le ministre d'État Lionne, le chancelier Séguier, et il leur déclara « en maître, qu'ayant perdu le cardinal Mazarin sur qui il se reposait de tout, il avait résolu d'être son premier ministre et qu'il ne voulait pas qu'aucun d'eux signât la moindre ordonnance ou le moindre passeport sans avoir reçu ses ordres ». Le lendemain, il fit à l'archevêque de Rouen, Harlay de Champvallon, une déclaration aussi catégorique. « Sire, lui avait dit ce prélat, j'ai l'honneur de présider à l'assemblée du clergé de votre royaume. Votre Majesté m'avait ordonné de m'adresser à monsieur le cardinal pour toutes les affaires; le voilà mort. A qui Sa Majesté veut-elle que je m'adresse à l'avenir? — A moi, monsieur l'archevêque; je vous expédierai bientôt. » Le règne de Louis XIV commençait.

Bien rares étaient ceux qui connaissaient le vrai caractère du fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, et qui voyaient dans ce roi de vingt-deux ans et demi à peine, connu jusqu'alors par son élégance naturelle et par quelques intrigues amoureuses, autre chose qu'un prince fait pour l'oisiveté et les plaisirs. Aussi un sentiment général d'incrédulité avait accueilli autour de lui ses fières paroles; on prétend même que la reine mère avait ri au nez à Le Tellier quand il les lui avait rapportées. On pouvait, en effet, n'avoir pas encore deviné en Louis XIV un prince « vraiment né pour gouverner les hommes »; mais comment ne pas remarquer qu'un concours exceptionnel, et pour ainsi dire unique, de circonstances favorables avait préparé ce règne où la France obéirait à un maître?

C'est bien au lendemain de la tentative impuissante de la Fronde que le programme énergique de Richelieu, — réduire tous les sujets en leur devoir, — avait reçu sa complète exécution. Plus de huguenots établis dans leurs citadelles et formant un État dans l'État. Plus de magistrats à l'esprit remuant et ambitieux, qui parlaient, comme en 1648, de « servir le public et le particulier et de réformer les abus de l'État » : la Fronde parlementaire avait avorté dans des conditions trop pitoyables pour que les gens de justice songeassent à se poser en modérateurs de l'autorité royale. Plus de princes rebelles avec qui compter : celui qui avait poussé sa révolte jusqu'à porter son épée au roi d'Espagne n'avait été admis à rentrer à la cour, à y reprendre ses biens, ses honneurs et son rang de premier prince du sang, qu'après avoir déclaré « qu'il ne prétendait rien que de la seule bonté et du propre mouvement du seigneur roi, son souverain seigneur. »

Il y avait plus encore : la royauté sentait de tous côtés comme un consentement tacite de l'opinion publique qui la portait au souverain pouvoir. Lasse des agitations stériles qui n'avaient fait qu'augmenter la misère générale, la France aspirait à un pouvoir fort et tutélaire, à l'ombre duquel elle pourrait enfin se reposer et se refaire. Bossuet a dit avec raison de la Fronde, qu'elle avait été « comme un travail de la France, prête à enfanter le règne miraculeux de Louis. »

On doit remarquer aussi, à propos de ce roi de vingt-deux ans, combien « sa première entrée dans le monde fut heureuse, suivant le mot de Saint-Simon, en esprits distingués de toute espèce ». Généraux ou ministres de talent et même de génie, les Turenne, les Condé, les Le Tellier, les de Lionne, les Colbert, se groupaient à ses côtés et lui formaient un cortège qui n'avait pas son égal en Europe.

C'est au milieu de ces circonstances que Louis XIV recueillit l'héritage de Mazarin; les esprits clairvoyants avaient raison d'y voir le présage d'un règne glorieux et d'une autorité incontestée. L'année suivante, dans le premier carême qu'il prêcha au Louvre, Bossuet disait en s'adressant à Louis XIV : « Il se remue pour Votre Majesté quelque chose d'illustre et de grand et qui passe la destinée des rois vos prédécesseurs. »

Louis XIV avant son règne personnel. — Louis XIV avait attendu patiemment la mort de Mazarin. Quand elle fut arrivée, il se décida sur-le-champ, suivant ses propres paroles, « à ne pas différer davantage ce qu'il souhaitait et craignait tout ensemble depuis si longtemps ». Il avait, en effet, dès cette époque, le sentiment très net de ses devoirs et de ses droits de souverain, et, par suite, l'intention bien arrêtée des choses qu'il voulait faire. Son esprit naturellement réfléchi avait conservé des années de sa première jeunesse une impression ineffaçable. A l'âge de dix ans à peine, par une froide nuit d'hiver, on l'avait emmené en cachette, comme un fugitif, de Paris à Saint-Germain, pour échapper à la révolution parisienne; un an plus tard, des mutins étaient entrés dans sa chambre pendant son sommeil et l'avaient regardé avec insolence pour s'assurer que c'était bien lui; à peine majeur, il avait assisté aux péripéties de la guerre des princes et à cette bataille du faubourg Saint-Antoine dont son autorité même était l'enjeu. Lui qui avait senti de bonne heure « les épines de la royauté », il était bien résolu à les écarter à jamais de son chemin.

Il est peu probable que Mazarin ait prolongé l'enfance du roi autant qu'il l'ait pu, et qu'il l'ait élevé dans cette ignorance politique et cet isolement moral que Saint-Simon et Voltaire se sont plu à décrire; on sait, en effet, qu'il lui avait donné des

instructions très précises sur les affaires générales du royaume et que, dès l'âge de quinze ans, il le faisait assister au Conseil. Ce qui est certain, c'est que Louis XIV s'est surtout formé lui-même. Né avec d'heureuses dispositions, grave, réfléchi, parlant peu, pensant beaucoup, il avait porté de bonne heure sa curiosité intelligente vers tout ce qui se passait autour de lui. « Je ne laissais pas, dit-il, de m'éprouver en secret et sans confident, raisonnant seul et en moi-même sur tous les événements qui se présentaient, plein d'espérance et de joie quand je découvrais quelquefois que mes premières pensées étaient les mêmes où s'arrêtaient à la fin les gens habiles et consommés, et persuadé au fond que je n'avais point été mis et conservé sur le trône avec une aussi grande passion de bien faire sans en devoir trouver les moyens. »

« **L'État, c'est moi**[1]. » — Chez Louis XIV comme chez Richelieu, qui avait dit que « l'état monarchique ne peut souffrir qu'on mette la main au sceptre du souverain et qu'on partage son autorité », c'est une conviction absolue que la souveraineté réside tout entière dans le roi, sans que la moindre parcelle puisse lui être dérobée. Les *Mémoires* qu'il fit rédiger sous ses yeux, presque sous sa dictée, *pour l'instruction du dauphin*, renferment ce passage sur les rapports de Charles II d'Angleterre avec son parlement, qui est comme sa profession de foi politique : « Il est certain que cet assujettissement, qui met le souverain dans la nécessité de prendre la loi de ses peuples, est la dernière calamité où puisse tomber un homme de notre rang... C'est pervertir l'ordre des choses que d'attribuer les résolutions aux sujets et la déférence au souverain. C'est à la tête seulement qu'il appartient de délibérer et de résoudre, et toutes les fonctions des autres membres ne consistent que dans l'exécution des commandements qui leur sont donnés... Mais c'est trop longtemps m'arrêter sur une réflexion qui semble vous être inutile, ou qui ne peut au plus vous servir qu'à reconnaître la misère de nos voisins, puisqu'il est constant que, dans l'État où vous devez régner après moi, vous ne trouverez point

1. Voir ci-dessus, p. 37.

d'autorité qui ne se fasse honneur de tenir de vous son origine et son caractère. »

En vertu du dogme monarchique, tel que Louis XIV l'a compris et tel qu'il l'a appliqué dans tous ses actes, « la France est un État monarchique dans toute l'étendue de l'expression » : ainsi s'exprime un mémoire rédigé pour l'instruction du duc de Bourgogne. Qui dit monarchie dit pouvoir d'un seul; comment un pareil pouvoir pourrait-il même se concevoir en dehors de celui qui, par définition, est « le seul chef »? Saint-Simon a remarqué qu'à partir de ce règne on ne parlait plus du bien de l'État, de l'intérêt de l'État, de l'honneur de l'État, mais du bien du roi, de l'intérêt du roi, de l'honneur du roi.

Nécessité de l'obéissance. — Si le roi détient en lui seul la plénitude du pouvoir sous toutes les formes, en lui seul aussi réside le droit de commander; d'où il résulte que le devoir de tous les autres, de tous sans exception, nobles et paysans, bourgeois et gens d'Église, c'est l'obéissance. Et par ce mot il faut entendre ce que Richelieu avait déjà entendu, une soumission passive, aveugle, machinale, qui ne discute jamais. Le sujet doit obéir, parce qu'il est dans sa nature d'obéir, comme le roi doit commander, parce qu'il est dans sa nature de commander. Au surplus, l'obéissance est une loi divine, dont l'Église chrétienne prêche à tous ses fidèles l'impérieuse nécessité. « La volonté de Dieu, disent les *Mémoires*, est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement... Il n'est point de maxime plus établie par le christianisme que cette humble soumission des sujets envers ceux qui leur sont préposés. » Le roi n'a donc qu'à parler pour être obéi; n'est-il pas *omni homine major, solo Deo minor?*

Régime de l'arbitraire. — Avec des théories pareilles, le régime des *lettres de cachet* devint un système de gouvernement. « Avant Louis XIV, dit Saint-Simon, elles étaient peu connues; c'en fut à la fin une inondation. » Sans doute, en apposant sa signature à un ordre d'exil ou d'emprisonnement rédigé en quelques lignes très brèves, sans aucune explication, il est arrivé à Louis XIV, comme à ses successeurs, d'agir dans l'intérêt de la morale publique et de protéger l'honneur des

familles; mais que de lettres de cachet, signées au cours des discussions religieuses du règne, qui n'ont eu d'autre raison que le pouvoir arbitraire! Arrêter un homme par une simple lettre de cachet, le tenir arbitrairement en prison, nul alors ne s'en étonnait, ne s'en plaignait, pas même les victimes, tellement l'idée de la toute-puissance du roi effaçait toutes les autres, même celle de la liberté individuelle.

Un jour, Lauzun, favori en titre, arrivait à Versailles où il devait voir Mme de Montespan pour une parure de pierreries; au moment même, le maréchal de Rochefort l'arrête de la part du roi. Lauzun veut savoir pourquoi, il demande à voir le roi. Pour toute réponse, il est conduit dans la citadelle de Pignerol; il y resta neuf ans. Ses insolences avaient fini par lasser Louis XIV, qui le faisait jeter dans un cachot.

Le comte Mattioli, ministre du duc de Mantoue, avait été gagné aux projets de Louis XIV sur Casal; mais il avait révélé à nos ennemis les secrets d'État qui lui avaient été confiés. Sous le prétexte de lui remettre de nouvelles sommes, l'ambassadeur du roi lui donne rendez-vous dans un endroit écarté, auprès de Turin, où Catinat doit se trouver avec l'argent. Catinat y était en effet, mais non pas seul. A peine Mattioli était-il arrivé, que des dragons se saisirent de lui et le garrottèrent : une demi-heure après, il était à Pignerol. Le ministre mantouan était un traître, un misérable, qui s'était cyniquement joué du grand roi; aussi fut-il retranché du nombre des vivants. Interné tour à tour à Pignerol, aux îles Sainte-Marguerite, à la Bastille, il mourut dans cette prison en 1703, vingt-quatre ans après l'odieux guet-apens de Turin. Son nom même avait disparu de l'histoire; c'est tout récemment que l'on a établi l'identité de l'Italien Mattioli avec le prisonnier mystérieux appelé l' « Homme au masque de fer [1]. »

L'arbitraire prend une forme peut-être plus révoltante encore, quand il se met en travers du cours régulier de la justice. Après

1. Fr. Funck-Brentano a publié dans la *Revue Historique*, novembre 1894, sous le titre de *L'Homme au masque de velours noir, dit « le Masque de fer »*, un exposé très complet de toutes les hypothèses émises sur ce prisonnier mystérieux. Le mystère a cessé d'en être un depuis que l'on a publié l'acte d'inhumation de « Marchioly », c'est-à-dire de Mattioli.

un procès qui avait duré trois ans et au cours duquel une pression scandaleuse avait été exercée sur les juges, le surintendant Fouquet avait été banni à perpétuité. Louis XIV changea cette peine en celle de la prison perpétuelle, et le malheureux fut envoyé dans ce tombeau de Pignerol d'où il ne sortit jamais; les juges qui avaient entendu rendre un arrêt et non un service furent frappés, l'un en perdant son intendance, d'autres en étant exilés, d'autres en étant privés de leurs gratifications. En présence de la raison d'État, c'est-à-dire de la volonté arbitraire du roi, il n'y avait plus de garantie pour personne.

Quand on méconnaissait à ce point les droits des personnes, comment aurait-on respecté l'expression de leurs pensées? Louis XIV, qui voulait tout savoir des membres de sa famille, faisait arrêter et lire leurs lettres. *Madame*, qui avait une vaste correspondance, en souffrait plus que personne. « Depuis que ce petit crapaud de Torcy, dit-elle, a la poste dans son département, il vous agace horriblement avec les lettres... Du temps de M. Louvois, on les lisait comme maintenant, mais au moins on vous les remettait au moment voulu. » La dauphine n'était pas mieux traitée que la belle-sœur du roi : elle recevait ses lettres, paraît-il, dans un singulier état, déchirées par en haut.

Pas d'États généraux. — Si l'obéissance absolue est la loi suprême et la fin des sujets, comment admettre qu'ils puissent jamais exercer sur les actes du souverain aucun droit d'examen et de contrôle? Donc, l'existence de parlements armés du droit d'enregistrement et de remontrance, l'existence d'États généraux qui, même en ne faisant qu'exprimer des doléances, semblent censurer les actes du roi, sont incompatibles avec le régime vraiment monarchique.

Dans les années funestes de la fin du règne, alors que Louis XIV était résigné aux plus cruels sacrifices, les alliés demandèrent que la renonciation réciproque des Bourbons de France et d'Espagne aux couronnes des deux pays fût consacrée par la sanction des États généraux; mais le roi, « comptant pour rien, dit Saint-Simon, tout ce qu'il cédait, même tout ce qui pouvait lui être demandé en comparaison de cet article », n'y consentit jamais. Tout ce qu'il finit par accorder, ce fut la

convocation des pairs au Parlement, simplement pour donner plus de solennité à la séance où l'on retirerait des registres les lettres patentes de 1700 sur les droits de Philippe V et où l'on donnerait lecture de la renonciation des Bourbons de France. Les Anglais ne purent rien obtenir de plus.

Les parlements, simples corps de justice. — Quant aux parlements, même après la fameuse scène du 13 avril 1655[1], des leçons répétées leur apprirent que le temps des remontrances était passé, et qu'ils devaient s'enfermer dans leur rôle strictement judiciaire. En 1665, Louis XIV remplaça le nom, jugé séditieux, de cours souveraines par celui de cours supérieures. En 1666, comme le parlement de Paris avait parlé de délibérer sur des édits enregistrés en séance royale, le premier président reçut l'ordre de réunir aussitôt les chambres et de répéter les défenses formelles du roi : les assistants écoutèrent en silence et se séparèrent sans avoir prononcé un mot. En 1667, quelques conseillers furent exilés pour avoir parlé de discuter l'enregistrement du Code Louis. En 1668, le roi, comme obéissant à un esprit de vengeance rétrospective, se fit apporter les registres du Parlement et y fit lacérer les délibérations de l'époque de la Fronde. Enfin, le 24 février 1673, des lettres patentes ordonnèrent l'enregistrement pur et simple de tous les actes royaux, qui étaient immédiatement exécutoires, le roi ne consentant à admettre des remontrances qu'après l'enregistrement. En réalité, les remontrances étaient abolies, et jusqu'à la mort du roi les parlements se bornèrent à enregistrer les édits : ils étaient domptés. Lors de l'effroyable misère qui suivit l'hiver de 1709, le parlement de Paris et celui de Bourgogne parlèrent de surveiller la distribution des blés ; ils furent avertis très sévèrement de n'avoir à se mêler que de juger les procès. Louis XIV avait raison de vanter à son fils, dans ses *Mémoires*, « l'humble soumission » des compagnies.

Le roi seul propriétaire. — De même qu'il réunit tout l'État en sa personne, de même Louis XIV est l'unique propriétaire du sol et de la fortune publique : les biens des sujets,

1. Voir ci-dessus, p. 37.

ce sont en réalité les biens du souverain. « Les rois, dit Louis XIV, sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens, tant des séculiers que des ecclésiastiques. » Un roi de France, suivant l'expression de Voltaire, n'est que le dispensateur de l'argent de ses sujets. La Sorbonne était de cet avis; le P. Tellier avait obtenu une consultation de ses plus habiles docteurs, pour lever les derniers scrupules que Louis XIV pouvait avoir au milieu des expédients financiers de la guerre de la Succession : tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre, et, quand il les prenait, il ne prenait que ce qui lui appartenait.

La royauté de droit divin. — Propriétaire souverain et maître unique, Louis XIV joint à ces deux qualités un troisième caractère : il est le délégué même de Dieu. « Celui, dit-il, qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. »

Ce serait une erreur de croire que la doctrine du droit divin soit d'invention monarchique et qu'elle s'applique exclusivement à la royauté absolue de Louis XIV. C'est la doctrine même de l'Église, en particulier de l'Église gallicane, sur les fondements du pouvoir que tout homme peut exercer sur ses semblables. *Omnis potestas a Deo*, a dit saint Paul : il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu. Les papes avaient prétendu, comme vicaires de Jésus-Christ, exercer leur suprématie sur les rois; les rois répondirent qu'ils tenaient eux aussi leur pouvoir de Dieu, puisqu'il n'y a pas de pouvoir humain qui ne puise son origine et sa légitimité dans une sorte de délégation venue d'en haut. L'esprit gallican de la bourgeoisie avait affirmé solennellement cette doctrine aux États généraux de 1614 : « Comme le roi est reconnu souverain dans son royaume, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume. » Les gens de robe, toujours si portés à défendre leurs privilèges contre les entreprises de Richelieu et de Louis XIV, n'ont jamais cessé de proclamer l'origine divine du pouvoir royal. « Les rois sont institués de Dieu », écrit Le Bret

dans son traité *de la Souveraineté du roi* (1632). « Le siège de Votre Majesté représente le trône du Dieu vivant », disait Omer Talon dans le lit de justice où la régence fut donnée à Anne d'Autriche ; et Lamoignon adressait un jour ces mots à Louis XIV au nom du Parlement : « Cette compagnie vous regarde comme une image vivante de la divinité. »

La « Politique tirée de l'Écriture sainte ». — Ce que les parlementaires affirmaient comme une sorte d'axiome, Bossuet entreprit de le démontrer d'une manière rigoureuse, rigoureuse du moins pour le croyant qui admet l'inspiration divine des saintes Écritures. Chargé de l'instruction du fils de Louis XIV, il composa à son intention, quand il entrait dans sa dix-septième année (1677), un cours de droit public déduit de la parole même de Dieu, qu'il appela *la Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, et qui ne fut d'ailleurs publié qu'en 1709, après sa mort. Le plan et les divisions du traité sont bien de Bossuet ; mais au cours de l'exposition, il laisse presque toujours la parole aux Livres saints, se bornant à grouper et à commenter ces extraits, de manière à leur donner la rigueur d'une démonstration. « Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu, et toutes celles qui sont, c'est Dieu qui les a établies. Ainsi qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu. » A ce texte de saint Paul Bossuet ajoute son commentaire : « Dieu établit les rois comme ses ministres et règne par eux sur les peuples... Les princes agissent comme ministres de Dieu et ses lieutenants sur la terre... C'est par eux qu'il exerce son empire... La personne des rois est sacrée; attenter sur eux, c'est un sacrilège. Dieu les fait oindre par ses prophètes d'une onction sacrée, comme il fait oindre les pontifes de ses autels. Mais, même sans l'application extérieure de cette onction, ils sont sacrés par leur charge, comme étant les représentants de la majesté divine, députés par sa providence à l'exécution de ses desseins... Le prince est un personnage public; tout l'État est en lui; la volonté de tout le peuple est enfermée dans la sienne... C'est l'image de Dieu, qui, assis dans son trône au plus haut des cieux, fait aller toute la nature... Vous êtes des

dieux; c'est-à-dire vous avez dans votre autorité, vous portez sur votre front un caractère divin. »

Le duc de Montausier, gouverneur du dauphin, écrivit aussi des maximes politiques qui devaient servir de matériaux à un traité sur *l'Éducation d'un grand prince*; il ne parle pas autrement que Bossuet : « C'est Dieu qui fait régner les rois. — Personne n'est en droit de demander raison au prince, ne dépendant en ce monde que de Dieu seul. — Le prince est lieutenant de Dieu dans son État, et une de ses images en terre. » C'est aussi le mot de La Bruyère : le prince, la « plus vive image » de la divinité.

Que conclure de ces citations, sinon que la théorie du droit divin jouissait, au XVIIe siècle, de la même autorité que nos théories sur la souveraineté nationale, et que Louis XIV était en droit, d'après les idées de son temps, de voir en soi-même le lieutenant de Dieu sur la terre.

Le culte du roi. — Une personne si près de Dieu ne devait pas tarder à se confondre avec Dieu; le culte du roi, ou plutôt l'idolâtrie du roi, fut, en effet, comme la conséquence du dogme du droit divin. « Quand je considère Votre Majesté au milieu de tous les grands officiers de votre couronne et de votre maison royale, dit l'auteur de *l'État de la France* dans son épître dédicatoire à Louis XIV, je m'imagine voir l'ensemble de tous les dieux sur le mont Olympe; je vous contemple comme Jupiter, père des dieux et roi des hommes. »

Parmi ces « louanges les plus semblables à l'apothéose », parmi ces « fadeurs les plus vomitives que Louis XIV avalait avec délectation » — on reconnaît ici la langue de Saint-Simon —, « la flatterie la plus basse, la plus énorme et la plus païenne » fut la dédicace de la statue du roi faite en 1686 sur la place des Victoires par le maréchal duc de la Feuillade [1]. Chaque nuit, des falots étaient allumés autour de l'idole. Plus tard, le roi voulut bien décharger le fils du duc de l'entretien de cet éclairage qui lui avait été imposé par testament; il avait jugé que ces lampes-là ne devaient brûler que dans les églises.

1. Voir ci-dessus, p. 125.

En 1699, le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, renouvela les mêmes cérémonies, les mêmes révérences, à l'inauguration d'une autre statue du roi, place Vendôme. Moins l'encens et les victimes, c'était à peu près l'apothéose que le sénat romain décernait aux empereurs défunts; ici, le dieu était consacré de son vivant.

« Sans la crainte du diable que Dieu lui laissa jusque dans ses plus grands désordres, il se serait fait adorer et aurait trouvé des adorateurs. » Si l'on ne voulait voir dans ces lignes de Saint-Simon qu'une calomnie spirituelle, qu'on se rappelle les mots de La Bruyère dans le chapitre *de la Cour* : « Qui considérera que le visage du prince fait toute la félicité du courtisan, comprendra un peu comment voir Dieu peut faire toute la gloire et tout le bonheur des saints. »

La guérison des écrouelles. — Délégué sacré de Dieu même, oint du Seigneur, quoi d'étonnant que le roi de France participe à la puissance divine par le don de faire des miracles? Depuis le roi Robert, nos rois guérissaient miraculeusement les écrouelles par le simple attouchement des mains. Lors de la cérémonie du sacre, à ce moment solennel où la faveur de Dieu descendait d'une manière toute particulière sur le roi très chrétien, les malades accouraient en foule; il y en eut 800 au sacre de Louis XIII, si bien que le jeune roi avait eu un moment de dégoût, et jusqu'à 2500 au sacre de Louis XIV. D'ordinaire, aux grandes fêtes de l'année, Louis XIV « touchait les malades ». Après la messe, où il avait communié, il passait devant les scrofuleux à genoux; de sa main droite il traçait sur la figure de chacun le signe de la croix en disant : « Dieu te guérisse, le roi te touche. » Il en venait de partout, même d'Espagne. Tous sans doute ne guérissaient pas : c'est que tous n'avaient pas les dispositions nécessaires; car, comme l'écrit à propos « du pouvoir miraculeux » de nos rois un contemporain de Louis XIV : « La foi est une disposition à cette cure, comme elle l'était aux miracles. »

II. — Le gouvernement central.

Pas de premier ministre. — Louis XIV ne s'est pas borné à recueillir l'héritage de Richelieu et de Mazarin, se contentant d'en jouir sans y rien ajouter. L'organisation définitive du gouvernement monarchique, avec les Conseils, les secrétaires d'État et les intendants, l'institution de la cour comme un organe même de la royauté, tout cela lui appartient en propre : c'est son œuvre personnelle.

« Dès l'enfance même, disent les *Mémoires*, le seul nom de rois fainéants et de maires du palais me faisait peine quand on le prononçait en ma présence... Surtout j'étais résolu à ne point laisser faire par un autre la fonction de roi pendant que je n'en aurais que le titre. » C'est là l'idée maîtresse du gouvernement personnel de Louis XIV; il ne voulut pas avoir de premier ministre, il voulut être son propre premier ministre. Bien que ces mots s'entendent assez d'eux-mêmes, il n'est pas inutile d'insister sur le changement profond qu'ils caractérisaient. Depuis la mort de Henri IV, la monarchie avait eu deux représentants : le roi et son ministre; depuis 1624 en particulier, le ministre avait usurpé la place du roi. Louis XIV entendit que le roi et le ministre fussent la même personne, et il jeta sur toutes les affaires « non des yeux indifférents (c'est lui qui parle ainsi), mais des yeux de maître ». S'il est vrai que Mazarin lui ait donné le conseil de gouverner par lui-même, jamais conseil ne fut mieux suivi. Depuis la mort du cardinal jusqu'à sa propre mort, pendant cinquante-quatre ans, il voulut avoir le titre et les fonctions de roi. Au milieu de l'année 1715, Torcy voulut lui insinuer qu'il pourrait faire préparer les affaires par le plus ancien ministre. « Qu'est-ce donc que ceci? s'écria-t-il. Me croit-on trop vieux pour gouverner? Qu'on ne me propose jamais chose semblable! » Le 24 août, déjà très gravement malade, huit jours avant sa mort, il présida encore le Conseil des finances et travailla avec le chancelier, comme s'il eût été en parfaite santé.

Louis XIV et ses ministres. — Pour mettre à exécution son plan d'être lui-même le chef unique et le seul maître de ses affaires, Louis XIV entendit partager sa confiance entre plusieurs ministres, sans la donner tout entière à personne. De savoir s'il ne s'est point laissé duper par les apparences, s'il a pu suivre lui-même la recommandation instante qu'il fit à Philippe V d'être le maître, de n'avoir jamais ni favori ni premier ministre, la question serait délicate et complexe; car il faudrait étudier dans le détail ses relations avec ses principaux collaborateurs. Pour Saint-Simon, qui satisfait sa rancune à le répéter, il fut toujours gouverné par ses ministres, même par les plus jeunes et par les plus médiocres, et toujours persuadé qu'il réussissait pleinement à ne le point être. Qu'il ait subi certaines influences, que Louvois par exemple, en le prenant par son faible pour la gloire, l'ait poussé vers une certaine politique, il est difficile de le nier; mais il faut ajouter que ce fut toujours contre sa volonté expresse et qu'il fit tout pour se soustraire à ce qu'il appelait cette « misérable condition. »

Voysin l'apprit à ses dépens. Devenu secrétaire d'État et ministre après la disgrâce de Chamillart, il présenta un jour au roi divers projets militaires, en le priant de décider lui-même; car, pour lui, il se sentait encore trop nouveau dans sa place. A quoi Louis XIV répondit, d'un ton de maître, qu'il voyait bien qu'il était neuf, de prétendre décider jamais de quelque chose; il devait savoir une fois pour toutes que sa fonction était de prendre les ordres et de les expédier, et que la sienne, à lui-même, était de décider de toutes choses, des plus grandes et des plus petites. Voysin n'avait pas su trouver le biais qui avait réussi à Louvois pour la guerre, à Colbert pour les finances, de ne paraître exécuter que ses ordres, alors qu'ils avaient l'adresse de l'amener à partager leurs propres idées en les lui présentant comme siennes.

La défiance de Louis XIV était extrême. Il était toujours sur ses gardes. Le Tellier disait à un de ses amis, qui était venu le prier pour une affaire de son département, qu'il ne savait pas s'il pourrait la faire réussir; car de vingt affaires que chaque ministre portait au roi, il y en avait toujours dix-neuf

qui passaient tout droit, mais toujours aussi une qui ne passait jamais. Quelle serait cette affaire malheureuse? Impossible au ministre de le deviner. Cela dépendait uniquement de la fantaisie du roi, qui entendait montrer par « ces coups de caveçon » qu'il était le maître et qu'il n'était pas gouverné.

Ce n'est pas au sujet de telle affaire qu'il faut envisager les rapports de Louis XIV et de ses ministres. A considérer les idées maîtresses du règne, celles qui ont présidé à l'organisation nouvelle du gouvernement, aux relations de la France avec l'étranger, ou bien celles qui ont inspiré le développement de la civilisation nationale et qui ont justement valu à cette époque, en dépit de l'exagération de la formule, le nom de « siècle de Louis XIV », qui pourrait prétendre qu'elles ne portent pas, pour ainsi dire, le sceau du « grand roi » ? De telle sorte qu'encore qu'il n'ait pas exécuté, qu'il n'ait pas même conçu, à lui seul, tout ce qui s'est fait sous son règne, et que l'injustice serait criante à ne pas rendre à des hommes comme Colbert ou Louvois, comme Torcy ou Desmarets, la place à laquelle ils ont droit, cependant jamais souverain n'a porté davantage, pour le bien ou pour le mal, la responsabilité de son règne, parce que jamais règne ne fut plus personnel et que jamais l'apologue de « l'œil du maître » ne mérita mieux de caractériser un système de gouvernement.

Exclusion des ecclésiastiques et des nobles. — Ne point avoir de premier ministre, ce fut la première règle de Louis XIV; ne point admettre dans son Conseil d'ecclésiastiques ni de personnes de qualité, ce fut la seconde, à laquelle il ne resta pas moins fermement attaché.

L'instinct d'autorité qui était en lui se défiait des gens d'Église, à qui leur costume, leurs fonctions, leur caractère donnaient une sorte de consécration religieuse. Leur influence ne devait pas s'étendre en dehors des affaires religieuses; ils pouvaient figurer dans le Conseil de conscience ou à la rigueur dans le Conseil des parties, mais jamais dans le Conseil proprement dit, où se discutaient les affaires politiques. Son parti était pris, il n'en varia jamais. Le cardinal de Janson gérait les affaires de France à Rome avec autant d'habileté que de succès;

le roi fit un jour son éloge en public et dit qu'il aurait fait un excellent ministre. Torcy lui demanda alors pourquoi il ne le faisait pas entrer au Conseil. « Parce que, répondit-il, je me suis fait une règle de ne jamais mettre d'ecclésiastique dans mon Conseil, et un cardinal moins encore; mais cela ne m'empêche pas de regretter que le cardinal de Janson n'en puisse être excepté. »

Ce qu'il y avait à redouter vis-à-vis d'un noble, c'était moins son caractère que son nom, son rang, sa famille, ses alliances; un noble pouvait représenter les intérêts de ce parti qui, tout récemment encore, avait tenté de faire revivre la guerre civile comme au temps de la féodalité ou des guerres de religion. Donc, pour les nobles aussi, les portes du Conseil restèrent fermées. Elles s'ouvrirent une fois, une seule, pour un gentilhomme, le duc de Beauvillier, à qui ses vertus autant que son titre de gouverneur des enfants de France assignaient une place à part; il fut chef du Conseil des finances et, plus tard, ministre d'État.

L'éloignement instinctif et invincible du roi « pour la naissance distinguée » s'appliquait, avant toute autre personne, aux membres de sa famille. Les princes du sang eurent des dignités, des pensions, quelquefois, — rarement, — des commandements militaires, mais jamais de part personnelle aux affaires politiques. Ses enfants naturels, pour lesquels Louis XIV eut toujours une préférence si marquée, furent soumis à la loi commune; à cet égard il ne faisait pas de différence entre le duc du Maine et le prince de Condé. Seuls, deux membres de sa famille s'assirent à son Conseil; mais ils ne pouvaient pas ne pas en faire partie puisqu'ils devaient continuer sa politique, et leur docilité naturelle, qu'il connaissait bien, ne leur permettait pas d'y jouer un rôle personnel : le grand dauphin entra au Conseil d'en haut, en 1691, à trente ans, et le duc de Bourgogne, en 1702, à vingt ans.

« Le règne de la robe. » — C'est dans la noblesse de robe que Louis XIV alla toujours chercher les membres de ses Conseils. En choisissant des magistrats ou des intendants, il voulut avoir des ministres qui, n'étant rien par leur naissance, leur

position sociale ou leur passé, ne comptant que par la place qu'il leur donnait, mettraient tout leur intérêt à le bien servir pour ne pas retomber, par une disgrâce soudaine, « dans le néant d'où il les avait tirés ». Qu'il s'agît d'organiser les finances ou l'armée, de visiter les places fortes ou les ports, de traiter avec l'étranger ou d'embellir les maisons royales, ce fut toujours à des gens de « pleine et parfaite roture » qu'il délégua une partie des services de l'État. L'élévation de cette noblesse de robe ou de plume a arraché à Saint-Simon un cri de colère et de mépris : « C'était le règne de la robe pour tout. » Et, en effet, qu'étaient les plus illustres de ces ministres ou de ces « gens d'affaires », comme le roi les appelait? Colbert était le fils d'un marchand drapier de Reims; Louvois, le petit-fils d'un officier de justice au Châtelet.

Non seulement Louis XIV ne prit pour ministres que des gens de la bourgeoisie; mais à la fin, comme dit encore Saint-Simon, toujours « en garde contre l'esprit, l'instruction, surtout contre le nerf et contre tout homme qui se sentait », il ne choisit que des gens médiocres pour mieux les dominer et les tenir sous sa main. Chamillart, qui fut chargé ou plutôt accablé du contrôle général et du secrétariat de la guerre, et cela pendant la guerre de la Succession, n'eut guère en effet d'autre titre, à côté de sa qualité d'honnête homme « à mains parfaitement nettes », que son incapacité même et l'aveu qu'il en faisait; cependant le roi, tout orgueilleux qu'il fût de le dresser, finit par ouvrir les yeux et se séparer de lui. Pour ces hommes éminents comme Le Tellier, Louvois, Colbert, Lionne, s'ils restèrent en fonctions jusqu'à leur mort, c'est qu'ils surent dissimuler leur génie, répéter au roi qu'il était le maître, lui prodiguer les flatteries, et gagner ainsi sa confiance. Voilà par quels artifices les « cinq rois de France » (le contrôleur et les secrétaires d'État) purent monter à une « insupportable hauteur » Tout n'est pas faux dans ce jugement passionné; et qui songera, d'une part, à l'exclusion systématique des gens de qualité, d'autre part, à l'élévation exclusive de la bourgeoisie, comprendra que la noblesse d'épée ait essayé, au lendemain de la mort du roi des roturiers, de prendre la place de la noblesse de robe.

Les Conseils [1]. — La monarchie de Louis XIV a mérité d'être appelée la monarchie administrative, et un historien a appelé le grand roi Louis l'Administrateur. En effet, si la théorie de l'omnipotence royale n'a jamais trouvé d'expression plus haute et plus complète qu'en Louis XIV, jamais, d'autre part, la machine administrative n'a été organisée avec un art plus savant et n'a mieux répondu aux intentions de celui qui la faisait mouvoir. Au centre, le roi, entouré des Conseils, des secrétaires d'État, du contrôleur général, du chancelier; aux extrémités, les agents provinciaux, et avant tout, les intendants; et du centre aux extrémités, comme des extrémités au centre, mouvement continuel, va-et-vient incessant, circulation ininterrompue et régulière.

La pièce capitale et comme le cœur du mécanisme, ce sont les Conseils; là sont apportées, discutées, résolues toutes les questions intéressant l'État à n'importe quel titre; de là partent les ordres qui font mouvoir jusqu'aux moindres rouages. On peut faire remonter l'origine des Conseils aux origines mêmes de la royauté française, en ce sens qu'ils n'ont été que des démembrements de l'ancienne *Cour-le-roi* et que le nom de Conseil d'État qu'on leur appliquait indistinctement est une preuve de la communauté de leur origine [2]. La nouveauté administrative de Louis XIV fut de distinguer les divers services publics et d'affecter à chacun d'eux un organe spécial. Dès lors le travail politique et administratif fut et resta réparti entre quatre commissions : Conseil d'État, Conseil des dépêches, Conseil des finances, Conseil privé, les trois premières n'ayant qu'un rôle purement consultatif sous la présidence immédiate et constante du roi, la quatrième tranchant elle-même les affaires sous la présidence du chancelier représentant du roi.

Le Conseil d'État. — Conseil d'État d'en haut, Conseil d'État, Conseil d'en haut, ou simplement Conseil, ces mots s'appliquent à une réunion de conseillers discutant les affaires politiques, qui offre certaines analogies extérieures avec les conseils des ministres dans les États parlementaires. « On

1. Voir ci-dessus, t. IV, p. 140 et suiv., et t. V, p. 356 et suiv.
2. Voir ci-dessus t. IV, p. 140.

propose et on y résout, dit Spanheim, tout ce qui regarde le gouvernement et qui peut être de quelque importance pour le roi, pour la cour, pour l'État, en un mot pour le dedans et pour le dehors du royaume. »

Ceux que le roi appelait à l'honneur d'y siéger à ses côtés, et qui touchaient de ce fait 20 000 livres de pension annuelle, étaient les « ministres d'État » ou les ministres, et seuls ils avaient droit à ce titre. Sauf le duc de Beauvillier, la liste des ministres de Louis XIV ne comprend que des noms de la bourgeoisie : Le Tellier, Lionne, Fouquet, Colbert, Pomponne, Louvois, Le Peletier, Seignelay, Pontchartrain, Torcy, Chamillart, Desmarets, Voysin, etc. Le Conseil n'eut jamais plus de quatre ou cinq membres à la fois; la liste des ministres pendant ce règne de cinquante-quatre ans ne comprend en tout que dix-sept noms.

Trois fois par semaine, ou plus souvent, suivant les cas d'urgence, Louis XIV tenait son Conseil; le ministre chargé de préparer une affaire faisait son rapport, que discutaient ses collègues; puis la décision souveraine du roi tranchait le débat [1].

Le Conseil des dépêches et le Conseil des finances. — Si le Conseil d'en haut ressemblait un peu à notre conseil des ministres, le Conseil des dépêches et le Conseil des finances ressemblaient un peu à notre ministère de l'intérieur et à notre ministère des finances; ici il ne s'agissait plus de politique, mais d'administration proprement dite. Ils étaient tous deux comme une création de Louis XIV : le Conseil des dépêches, en tant que distinct du Conseil d'État, datait seulement de sa minorité; le Conseil des finances fut la première institution de son règne personnel, en date du 15 septembre 1661.

Composé du roi, des héritiers de la couronne qui y faisaient leur premier apprentissage, des membres du Conseil d'en haut et des secrétaires d'État, le Conseil des dépêches prenait connaissance de toutes les questions relatives à l'administration intérieure. Chaque secrétaire d'État y rapportait les affaires de

1. Ainsi fut résolue la question capitale de la politique étrangère du règne, l'acceptation ou le refus du testament du roi d'Espagne, dans une séance du Conseil d'en haut à laquelle assistèrent, avec le roi et son fils, les ministres en exercice, Beauvillier, Pontchartrain, Torcy.

son département en analysant les dépêches reçues des intendants et en préparant les instructions à leur envoyer. Louis XIV, en général, se contentait d'écouter et de signer; car ici son rôle était plus de surveillance que d'action personnelle et il se bornait à peu près à exercer ce qu'on a appelé « le ministère de la signature ». En outre, ce conseil tranchait souverainement, au vif déplaisir des cours judiciaires, les affaires contentieuses qui avaient été évoquées devant lui. Les décisions étaient expédiées, au nom du roi, par le secrétaire d'État compétent, sous la forme de lettres, brevets, arrêts, etc. Pour les affaires importantes la formule de style était : « De l'avis de notre Conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale », où les mots avaient leur signification exacte. Le Conseil avait donné son avis; mais la pleine puissance du roi avait décidé souverainement.

Toutes les affaires de finance, fixation du chiffre de la taille et répartition de la taille par généralités, rédaction des baux des fermes, surveillance de la comptabilité royale, etc., étaient du ressort du Conseil des finances. Louis XIV y fit siéger Monseigneur, le duc de Bourgogne et le duc de Berry; les membres véritables du conseil étaient le chef du Conseil des finances et trois conseillers des finances, pris dans le Conseil privé, dont l'un, avec le titre de contrôleur général des finances, était l'âme du conseil. Le chef du Conseil des finances n'était guère qu'un personnage d'apparat, avec un traitement royal, environ 80 000 livres. Beauvillier fut appelé à cet honneur; il y remplaça le maréchal de Villeroy, l'ancien gouverneur de Louis XIV, et il eut pour successeur le second maréchal de Villeroy.

« C'est dans ce conseil, dit Louis XIV, qui le présidait deux fois par semaine, que j'ai travaillé continuellement à démêler la terrible confusion qu'on avait mise dans mes affaires. » Les questions y arrivaient en général toutes préparées après être passées par la direction des finances, qui était une commission du Conseil privé, et un grand nombre étaient tranchées directement par le contrôleur. Des mesures de la plus haute gravité, décidées à l'avance entre le roi et le contrôleur, ne furent guère présentées au conseil que pour la forme.

Quand le projet sur le *dixième* fut porté au conseil en 1710, le conseiller Daguesseau, qui sut toujours garder une noble indépendance, présenta quelques objections; le roi répondit qu'après toutes les études préparatoires déjà faites, ce serait temps perdu que discuter davantage. C'est ainsi que « le bureau d'anthropophages » établit ou parut établir l'impôt du dixième, œuvre personnelle de Desmarets et de Louis XIV.

Le Conseil privé ou des parties. — Composé de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, chargé de trancher tous les conflits entre les divers services de l'État, le Conseil privé était, de toutes les sections du Conseil royal, celle qui offrait le plus de ressemblances avec notre Conseil d'État; mais de plus, comme il veillait à l'exacte application et à la saine interprétation des lois civiles, « les parties » ayant le droit de se pourvoir devant lui, il avait les attributions de notre cour de cassation. C'est à partir du règne de Louis XIV, quand les finances, l'administration et la politique eurent été réservées à d'autres conseils, que ce conseil, auquel s'applique assez mal l'épithète de « privé », eut un rôle mieux défini; il devint et resta jusqu'à la Révolution une haute cour judiciaire et administrative, sans que l'on puisse mieux préciser ses attributions, qui, toujours et avec intention, restèrent très vagues et très étendues.

Un édit de 1673 fixa d'une manière qui ne varia plus la composition du Conseil. Le titre, qui resta toujours usité, de « conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé », était purement honorifique; il conférait 2 000 livres par an, mais rien de plus, pas même l'entrée au Conseil. Le titre véritable était celui de « conseiller d'État ». Il était porté par 30 membres en tout : 3 conseillers d'Église, 3 conseillers d'épée, 24 conseillers de robe. Ceux-ci, anciens maîtres des requêtes, anciens présidents des cours supérieures, anciens procureurs généraux, anciens prévôts des marchands, remplissaient seuls sérieusement leurs fonctions, soit comme conseillers ordinaires, soit comme conseillers semestres; nommés par le roi à ce poste envié, ils savaient que des dignités plus hautes encore pouvaient récompenser leur zèle, car Louis XIV s'était fait comme une règle

de prendre parmi eux ses secrétaires d'État, ses contrôleurs généraux, ses ministres.

Si les conseillers d'État jugeaient les affaires, les « maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi » devaient les instruire et les rapporter, sans parler de leur juridiction spéciale dans certaines affaires, comme les causes des officiers de la couronne ou des personnes qui avaient le privilège du *committimus*, etc. Au nombre de 88, ils formaient la pépinière de l'administration provinciale, car c'est dans leurs rangs que se recrutait le corps des intendants. Leurs charges étaient vénales et bénéficiaient de la Paulette; sous Louis XIV, le prix officiel, inférieur au prix réel, était de 150 000 à 200 000 livres.

Louis XIV présidait très rarement les séances de ce conseil; mais son fauteuil avait toujours sa place au haut bout de la table. Le chancelier le remplaçait; il donnait la parole au maître des requêtes rapporteur, puis il recueillait individuellement les opinions, et chaque affaire était tranchée à la majorité des voix. Un arrêt conforme était rédigé avec la formule officielle : « Le roi en son conseil », que l'on faisait suivre, le cas échéant, de cette addition bizarre : « Sa Majesté y étant ».

Outre les séances plénières, les conseillers d'État et les maîtres des requêtes se réunissaient encore, par petits groupes, dans des « bureaux », c'est-à-dire des commissions, où ils préparaient les affaires en vue du Conseil privé ou des trois Conseils présidés par le roi : sept bureaux pour les « instances » ou affaires contentieuses, trois bureaux pour les affaires de finances. L'un de ceux-ci, appelé la Direction des finances et divisé en grande et petite direction, préparait, en présence du chancelier et du contrôleur général, les affaires qui devaient passer au Conseil des finances.

Autres Conseils. — Enfin diverses commissions qui ne rentraient pas dans les quatre conseils précédents furent organisées par Louis XIV : Conseil de conscience, Conseil des affaires de la religion prétendue réformée qui n'eut qu'une existence temporaire, Conseil de commerce, etc. Le plus important était le Conseil de conscience. Chargé de nommer aux dignités de l'Église, il comprenait le roi, son confesseur et deux

ou trois prélats. Peu à peu, il se réduisit au roi et à son confesseur, quand ce fut le P. de La Chaise ou le P. Tellier.

Le chancelier. — Quelques membres des conseils devaient à leur titre spécial une situation bien personnelle. Le chancelier de France, grand-officier de la couronne, garde des sceaux, président-né de toutes les cours de justice, inamovible comme le premier dignitaire de l'ordre judiciaire, avait la fonction la plus haute à laquelle pût s'élever un membre de la robe. Parmi les chanceliers de Louis XIV, Pierre Séguier, d'une vieille famille parlementaire, est connu par son acharnement contre Fouquet; son rôle comme protecteur de l'Académie française fut plus honorable. L'un de ses successeurs, Michel Le Tellier, termina sa longue carrière d'homme public en contresignant l'acte fatal de la Révocation. Boucherat, Pontchartrain, Voysin, tous gens de robe, furent les derniers chanceliers du règne.

Le contrôleur général. — Après l'arrestation de Fouquet, la surintendance des finances resta sans titulaire. Colbert, qui était alors l'homme de confiance du jeune roi, lui conseilla de créer à la place du surintendant un chef du Conseil royal des finances, ce qui lui permit à lui-même, comme simple intendant des finances, de diriger toute l'administration. Quatre ans plus tard, en 1665, il était contrôleur général, et ce titre, qui n'avait guère été jusqu'alors que celui d'un chef de division, devint avec lui le titre du ministre principal. Ses attributions, en effet, pourraient se répartir aujourd'hui entre nos ministères des finances, de l'intérieur, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des travaux publics, de l'instruction publique et des beaux-arts. Les contrôleurs qui succédèrent à Colbert, Le Pelletier, Pontchartrain, Chamillart, Desmarets, n'eurent en général qu'une faible partie de ses rares capacités; mais même quand il s'appela Chamillart, le contrôleur général parut toujours le premier des collaborateurs du roi. — Il était assisté d'intendants des finances, dont le nombre varia de 2 à 7; c'étaient comme des chefs de division qui surveillaient les divers départements financiers, qui rapportaient les affaires dans les directions ou dans le conseil des finances.

Les secrétaires d'État. — Les grandes divisions de l'administration centrale qui constituent nos ministères avaient à leur tête les quatre secrétaires d'État; mais la répartition des services, même sous le règne de Louis XIV, où elle prit assez de fixité avec les départements des affaires étrangères, de la guerre, de la maison du roi et de la marine, fut toujours soumise à bien des changements. De plus, chacun des secrétaires d'État administrait un certain nombre de provinces. Aussi étaient-ils tous membres de droit du Conseil des dépêches, sans parler de ceux qui, comme ministres, siégeaient au Conseil d'en haut. Cet enchevêtrement des départements ministériels répugne à nos idées sur la division du travail. On comprend que Louvois, secrétaire d'État de la guerre, ait administré les provinces frontières; mais il est bizarre que la Champagne, la Provence, la Bretagne, le Berry, le Dauphiné, la Navarre, etc., aient ressorti au secrétariat d'État des affaires étrangères. La plupart des secrétaires d'État de Louis XIV moururent en fonctions; mais le roi n'hésita pas à se priver de leurs services quand il le crut nécessaire, comme il le fit pour Arnaud de Pomponne et pour Chamillart.

Les survivances. — Louis XIV s'était fait une règle inflexible de ne pas accorder de « survivance » pour une fonction militaire ou civile; il en excepta cependant les charges de ministres et de secrétaires d'État. Il aimait, en effet, à s'entourer de jeunes gens qu'il prétendait former lui-même aux affaires et qui commençaient, à ses yeux, par être ses élèves avant de devenir ses collaborateurs. Louvois, qui avait eu à moins de quinze ans la survivance de son père, — cette faveur appartient d'ailleurs à l'administration de Mazarin, — fut associé à vingt et un ans à la charge paternelle comme secrétaire d'État de la guerre. Colbert obtint pour son fils Seignelay la survivance des secrétariats d'État de la marine et de la maison du roi. Colbert de Croissy assura sa survivance aux affaires étrangères à son fils Colbert de Torcy. Chamillart fit de même, au secrétariat d'État de la guerre, pour son fils; mais, en 1709, le père et le fils furent frappés de la même disgrâce, car le « survivancier » n'avait pas plus de droits acquis à sa charge future que le titulaire à sa fonction présente.

« **Le métier de roi.** » — « Le métier de roi est grand, noble, délicieux, quand on se sent digne de bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage. » Comment Louis XIV, qui parle ce noble langage, a-t-il compris la pratique quotidienne de son rôle? Quelles qualités a-t-il apportées à l'exercice de ses fonctions royales?

Le « grand roi » n'a pas eu le génie puissant d'un Richelieu ni les capacités extraordinaires d'un Napoléon; ses facultés intellectuelles ne dépassaient pas la moyenne ordinaire. Saint-Simon dit qu'il était « né avec un esprit au-dessous du médiocre », mais il ajoute avec « un esprit capable de se former, de se limer, de se raffiner ». Cette prétendue médiocrité d'esprit se réduit à ceci, qu'il avait avant tout du bon sens, « du choix, du discernement, de la pénétration », suivant le témoignage de Spanheim. Il disait à son fils que « la fonction des rois consiste principalement à laisser agir le bon sens », c'est-à-dire à juger sainement des choses et des personnes et pour cela à apprendre à les connaître; ce que Saint-Simon exprime à sa manière, en disant que son « goût de bas détails le noya dans le petit ». Son éducation, à laquelle avaient pris part Mazarin comme surintendant, le maréchal de Villeroy comme gouverneur, Péréfixe comme précepteur, avait été très peu développée. A peine lui apprit-on à lire et à écrire. Heureusement la nature lui avait donné un jugement droit, une grande aptitude à saisir les choses et une volonté bien arrêtée de tenir sa place comme roi. Convaincu que son premier devoir était d'être roi et d'être considéré en roi, il ne manqua jamais d'affirmer, par ses actes et par ses paroles, son autorité souveraine. Que cette préoccupation dominante ait eu des conséquences très fâcheuses, il est facile de le comprendre; car ce prince qui, d'après Saint-Simon lui-même, « aimait la vérité, l'équité, l'ordre, la raison et qui aimait même à s'en laisser vaincre », n'entendait plus rien dès que son autorité paraissait en jeu. Se considérant au-dessus de tout, n'aimant de grandeur que la sienne propre, ne comptant que lui-même, n'estimant les autres que dans la mesure où ils se sacrifiaient à lui, il fut comme un prodige d'orgueil et d'égoïsme. Mais aussi comment ne pas louer cette application

aux affaires qui ne s'est jamais démentie, cet amour du travail que ni les plaisirs ni l'âge ne furent capables de diminuer? « C'est par le travail que l'on règne, dit-il, pour cela qu'on règne, et il y a de l'ingratitude et de l'audace à l'égard de Dieu, de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes, de vouloir l'un sans l'autre.... Je ne puis vous dire quel fruit je recueillis aussitôt après cette résolution (de travailler deux fois par jour). Je me sentis comme élever l'esprit et le courage.... Il me sembla alors que j'étais roi et né pour l'être. »

Sa vie quotidienne était prise par les séances du Conseil. Au sortir de sa chambre il se rendait à la messe, et de là au Conseil, dont la séance durait d'ordinaire jusqu'à l'heure du dîner, vers une heure. Le dimanche, Conseil d'État. Le lundi, Conseil d'État ou, alternativement, Conseil des dépêches. Le mardi, Conseil des finances. Le mercredi, Conseil d'État. Le jeudi, quelquefois conseil d'État; le plus souvent c'était le jour des audiences pour quiconque désirait l'entretenir et au cours desquelles « il écoutait avec patience, avec bonté, avec envie de s'éclaircir et de s'instruire »; c'était aussi « le grand jour des bâtards, des bâtiments, des valets intérieurs ». Le vendredi, Conseil de conscience. Le samedi, Conseil des finances. Il y avait en outre très souvent des séances des conseils l'après-midi, ou bien alors le roi travaillait en tête-à-tête avec les secrétaires d'État, le contrôleur général, le surintendant des bâtiments, le lieutenant général de police, etc. Il ne manqua jamais au programme qu'il s'était tracé dès le premier jour. Était-il malade, il tenait le Conseil dans sa chambre et le présidait de son lit. Prenait-il médecine, — et les jours de médecine avaient leur périodicité dans cette vie bien réglée, — les séances étaient remises à l'après-midi. Le jour de la mort soudaine de son fils, au moment même où il sortait de ce château de Meudon où venait d'expirer son héritier, il donna l'ordre de réunir le Conseil le lendemain à l'heure ordinaire. Au milieu de l'agonie de la duchesse de Bourgogne, en proie à une douleur poignante, « la seule véritable qu'il ait jamais eue en sa vie », il se borna à retarder de quelques heures la séance du Conseil. Le *Journal* de Dangeau, qui rapporte au jour le jour les menus incidents

de la vie du roi, ne cite que deux cas en tout où il ait remis le conseil pour aller à la chasse. « Avec un almanach et une montre, on pouvait, à trois cents lieues de lui, dire avec justesse ce qu'il faisait » : on voit que ce mot de Saint-Simon n'est pas une boutade. Ses ministres changeaient, mouraient, a dit un historien; lui, toujours le même, il accomplissait les devoirs, les cérémonies, les fêtes de la royauté avec la régularité du soleil qu'il avait choisi pour emblème.

Louis XIV a commis bien des fautes, comme homme et comme souverain, qui eurent pour sources sa préoccupation exclusive de son autorité, son amour dominant de la gloire, sa « vanité qui porta l'orgueil au comble ». Mais quand on songe avec quel discernement il a compris son métier de roi, avec quelle conscience il l'a pratiqué, on trouve que Saint-Simon et Voltaire ont traduit le jugement équitable de l'histoire : « Jamais prince, dit l'écrivain des *Mémoires*, ne posséda l'art de régner à un si haut point » ; et l'auteur du *Siècle de Louis XIV* : « Personne en lui n'effaça le monarque. »

III. — L'administration provinciale.

Les divisions administratives. — L'administration provinciale de l'ancienne France, qui était le résultat d'un travail de plusieurs siècles, avait laissé subsister les uns à côté des autres des cadres territoriaux de toutes les formes, de toutes les grandeurs, dont l'enchevêtrement bizarre semblait être l'image du manque d'unité et du désordre. En réalité, il n'en était rien ; ou du moins Louis XIV sut se servir des anciens cadres pour faire triompher dans toutes les provinces, quelles qu'en fussent les origines ou les conditions administratives, les idées de bureaucratie et de centralisation que l'on retrouve partout dans son système de gouvernement.

Les provinces avaient avec le pouvoir central des rapports militaires, des rapports administratifs et financiers, des rapports judiciaires : qu'est-ce que Louis XIV a modifié ou créé dans les gouvernements, dans les intendances, dans les parlements?

Les gouvernements militaires. — Les gouverneurs de province étaient avant tout des chefs militaires chargés d'assurer la sécurité matérielle d'une partie du territoire; aussi cette fonction fut-elle toujours donnée à un soldat et jamais à un homme de robe. Mais Louis XIV prit à l'égard des titulaires les précautions que lui conseillaient les souvenirs de la Fronde et le souci de son autorité souveraine. « Je résolus, dit-il, de ne plus donner nul gouvernement vacant que pour trois ans, me réservant seulement le pouvoir de prolonger ce terme par de nouvelles provisions toutes les fois que je le trouverais à propos. » Quelques grandes familles continuèrent sans doute à garder des gouvernements, devenus pour elles comme des fiefs héréditaires : les Condé en Bourgogne, les Villeroy à Lyon, les Créqui en Dauphiné, etc. Mais les titulaires savaient que la soumission absolue pouvait seule leur assurer cette faveur. Louis XIV enleva en outre aux gouverneurs le maniement des fonds pour l'entretien des places de guerre; il renouvela peu à peu les garnisons, pour briser les liens que l'habitude du commandement pouvait faire naître entre un gouverneur et les troupes de son ressort.

Que resta-t-il dès lors aux « pauvres gouverneurs », comme dit Mme de Sévigné, sinon de « faire les rois » dans leurs gouvernements et d'y jouer « de grands rôles de comédie »? Le rôle, il est vrai, était bien payé : pour la Guyenne, près de 100 000 livres; pour la Bretagne, la Bourgogne, le Languedoc, environ 150 000 livres; pour la seule ville de Strasbourg, plus de 30 000, sans compter une foule de revenus, présents des villes et des États, parts sur les octrois, etc., qui doublaient à peu près le revenu normal. Le maréchal de Villeroy, gouverneur de Lyon, s'était fait accorder 50 000 liv. à prendre chaque année sur les octrois de la ville. Villars, qui sut pratiquer un peu partout « l'art d'engraisser son veau », se fit donner 20 000 livres par les États de Provence; une autre fois, par la chambre de commerce de Marseille, des tapis d'Orient, des barils d'huile et du café. Le gouverneur ne résidait pour ainsi dire jamais plus dans sa province : il n'y allait que pour présider les États, donner des fêtes, et dans d'autres circonstances

exceptionnelles; en vingt ans, Villars passa trois mois dans son gouvernement de Provence. Depuis le règne de Louis XIV, le gouverneur vivait à Versailles, loin des affaires provinciales qu'il ne connaissait plus, qui ne l'intéressaient plus et qu'il avait dû abandonner à l'intendant.

Généralités et intendances[1]. — Ces deux mots, qui sont synonymes à partir du XVIIe siècle, désignaient des circonscriptions administratives et fiscales : *généralités*, parce qu'elles furent administrées à l'origine par un bureau des finances composé de trésoriers généraux de France (La Bruyère fut trésorier de France à Caen, et Racine à Moulins) ; *intendances*, parce qu'elles formèrent ensuite les ressorts des intendants.

Les intendants de justice, police et finances, que la Fronde avait voulu supprimer, furent rétablis par la royauté victorieuse; mais ils ne furent pas institués partout en même temps : en Béarn, le premier intendant date de 1682; en Bretagne, de 1689. Louis XIV fit avec eux comme une expérience administrative; puis, satisfait des résultats, il en établit d'une manière définitive dans chaque province.

En 1700, on comptait 31 intendances, nombre qui resta à peu près le même jusqu'à la Révolution. On les désignait d'après le nom du chef-lieu de la généralité : intendance ou généralité d'Aix, de Metz, d'Orléans, de Paris, de Tours, etc.

Pays d'élections. — Les 31 généralités de 1 700 comprenaient 18 généralités de pays d'élections, 6 généralités de pays d'États, et 7 intendances sans élections ni États dans les pays frontières.

Les *élections* formaient les subdivisions des généralités; elles dépendaient d'un tribunal financier dont les membres s'appelaient toujours les *élus*, comme au XIVe siècle, quand ils étaient désignés par les États généraux, mais qui depuis longtemps étaient des fonctionnaires royaux. Aidés des trésoriers de France et sous la haute surveillance des intendants, ils avaient à répartir entre les paroisses les impositions directes : taille, capitation, dixième.

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 360 et 372.

Pays d'États. — Avec les progrès de la royauté, l'antique institution des États provinciaux avait reçu des atteintes répétées : les États d'Auvergne s'assemblèrent pour la dernière fois en 1651, ceux de Normandie en 1657, ceux de Quercy en 1673 ; ceux de la Franche-Comté furent supprimés lors de l'annexion de la province en 1679 ; de même, en Roussillon et en Alsace. Bref, depuis Louis XIV, il n'y eut plus d'assemblées provinciales que dans quelques provinces éloignées : Bretagne, Flandre, Cambrésis et Artois, Bourgogne, Provence, Languedoc et quelques petits pays pyrénéens.

De toutes ces assemblées la plus turbulente et la plus stérile fut celle des États de Bretagne, où siégeaient, à côté des évêques et abbés et des députés de quarante communes, tous les gentilshommes bretons. Ils passaient leur temps en contestations le plus souvent puériles et toujours impuissantes avec les représentants du roi. Les sessions, qui revenaient tous les deux ans, en général à Rennes, et qui duraient deux mois, étaient le prétexte de grandes réjouissances offertes par le gouverneur. « Un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie : voilà les États », dit M[me] de Sévigné. Dans les États de Provence, qui siégeaient à Lambesc, sous la présidence de l'archevêque d'Aix, l'élément bourgeois dominait : 30 députés des villes, 3 membres du clergé, 2 membres de la noblesse. C'était dans le Languedoc que l'institution répondait le mieux à l'importance des trois ordres et rendait le plus de services à la province. Les 23 archevêques et évêques du Languedoc, un certain nombre de barons, en général un par diocèse, et environ 70 délégués des villes se réunissaient tous les ans, pendant quarante jours, à Toulouse ou à Montpellier. Ces États, comme ceux de Bourgogne, se complétaient par des assemblées secondaires ou « assiettes », qui appliquaient dans leurs circonscriptions les mesures votées dans l'assemblée générale.

La plus grande prérogative des États provinciaux était de répartir entre les communautés de la province les divers impôts et d'en surveiller la perception. La province gardait pour son propre budget une partie de ses recettes : le Languedoc fit ainsi

les frais du canal des Deux-Mers; mais la presque totalité allait au budget royal. Seulement ce qui était l'impôt dans les pays d'élections s'appelait dans les pays d'États le *don gratuit* : singulier euphémisme qui rappelait la vieille autonomie provinciale, mais qui déguisait bien mal, sous Louis XIV, la contrainte réelle. Ce don gratuit, en effet, était fixé par l'intendant, qui assistait à toutes les séances et qui était le véritable président de l'assemblée, tandis que le gouverneur n'en était que le président d'apparat. Sa demande — en 1662, 1 500 000 livres pour le Languedoc; en 1687, 600 000 livres pour la Provence, un million pour la Bretagne — sa demande était un ordre, car la règle fut sous Louis XIV d'interdire toute discussion. Au besoin il pouvait acheter quelques votes, recourir aux lettres de cachet; les États, qui commençaient toujours par murmurer, finissaient toujours par voter le don gratuit. Le grand avantage des États, c'était de faire eux-mêmes, au moyen de délégués qu'ils nommaient, la répartition des impôts et d'en surveiller la rentrée. Ces provinces échappaient par là aux mille tracasseries dont les agents des finances avaient pris l'habitude dans les pays d'élections. C'est pourquoi Fénelon disait des pays d'États qu'on n'y était pas moins soumis qu'ailleurs, mais qu'on y était moins épuisé.

Le régime municipal. — Les franchises municipales, pas plus que les franchises provinciales, ne trouvèrent grâce devant l'omnipotence du roi. Le prévôt des marchands de Paris paraissait tenir sa haute situation de ses concitoyens : il ne la tenait que du roi : « Nous avons résolu de vous faire savoir, écrit Louis XIV aux électeurs parisjens, que vous ayez à donner vos voix et vos suffrages au sieur Le Peletier et à l'élire de nouveau pour être continué en la charge de prévôt des marchands. » A Lyon, le maréchal de Villeroy, gouverneur de la ville, nommait seul le prévôt des marchands, qui « y était son vice-roi *ad nutum* ». Les échevins de Beauvais, qui n'avaient pas nommé un maire agréable au roi, reçurent cette lettre de cachet (1677) : « Nous vous faisons cette lettre pour vous dire que, nonobstant l'élection ci-devant faite du sieur de La Motte, vous ayez à vous assembler de nouveau et à élire le sieur Le Gay

maire de notre ville de Beauvais. » S'ils s'étaient avisés de protester au nom de leurs libertés, le roi leur aurait répondu comme au conseil de ville d'Amboise en lui imposant un maire : « Ce n'est pas pour nuire à vos privilèges ni à vos libertés que nous le désirons, mais seulement parce que nous le croyons nécessaire pour votre bien. »

Le simulacre des élections municipales finit même par disparaître : « Nous avons jugé à propos, dit l'édit de 1692, de créer des maires en titre dans toutes les villes, qui, n'étant point redevables de leurs charges aux suffrages des particuliers, en exerceront les fonctions sans passion. » Les charges municipales furent donc transformées en offices, c'est-à-dire que le roi vendit dans chaque ville au maire et à ses assesseurs le droit d'administrer, leur vie durant, les affaires de leurs concitoyens. En 1706, les maires perpétuels de 1692 furent remplacés par d'autres maires perpétuels assistés de lieutenants de maire perpétuels; mais les mairies et les lieutenances de 1706 étaient alternatives et triennales. Dans tout ceci il ne s'agissait en réalité que d'expédients financiers, comme il en fut tant inventé à la fin du règne; mais la vente du titre de maire au plus offrant n'en consacra pas moins la décadence irréparable des institutions municipales. Et comme à peu près partout les premiers officiers des villes étaient de droit représentants du tiers aux États provinciaux, on voit combien cette prétendue représentation était illusoire.

Rôle et puissance des intendants. — L'intendant était envoyé dans sa généralité « pour l'exécution des ordres de Sa Majesté »; cette formule si vague donne une idée de son rôle administratif.

L'une de ses fonctions essentielles était la répartition de la taille : dans les pays d'États, il se bornait à fixer le chiffre du don gratuit; mais dans les pays d'élections il réglait tous les détails administratifs. Il commençait par envoyer au Conseil des finances tous les renseignements qui permettaient au contrôleur général d'établir le « brevet » de la taille; puis, après avoir reçu de Versailles la communication du contingent fixé pour son intendance, il se rendait dans les différentes élections avec les

trésoriers de France et les élus, pour procéder au « département » de la taille entre les paroisses de l'élection : tâche très délicate, où il avait besoin des indications les plus précises et de l'équité la plus stricte pour fixer le contingent de chaque paroisse suivant l'état présent de ses ressources. « Tout le monde, dit Boisguilbert, fait sa cour à messieurs les intendants. » Or, le contingent total de la généralité devant toujours répondre au chiffre envoyé de Versailles, il ne pouvait décharger une paroisse qu'aux dépens des paroisses voisines. Tous les intendants n'avaient pas la délicatesse de Courtin, intendant de Picardie : il n'avait pu refuser à un grand propriétaire, M. de Chaulnes, de « soulager » ses terres ; mais obligé de surcharger d'autant les terres voisines, il rendit aux paroisses, sur sa fortune personnelle, ce qu'il crut leur avoir imposé en trop, environ 40 000 livres, et il quitta son intendance.

La délégation des intendants fut en général de trois ou quatre ans sous la minorité de Louis XIV ; elle devint ensuite sensiblement plus longue ; mais il n'y eut jamais de règle établie à ce sujet et elle resta toujours essentiellement révocable. Aussi, pour rester en fonctions ou pour échanger leur titre de maître des requêtes contre celui de conseiller d'État, ils cherchaient à se signaler par l'excès de leur zèle administratif. Rapports sur l'état des généralités ; tournées annuelles dans leur ressort ; surveillance des agents financiers, en particulier des « subdélégués » qui les remplaçaient à chaque chef-lieu d'élection ; contrôle sur les cours de justice ; jugements dans une foule d'affaires criminelles ou contentieuses ; évocation devant le Conseil des parties de tout ce qui pouvait intéresser le service du roi ; attributions multiples sur la police, le commerce, l'industrie, l'agriculture ; persécutions contre les religionnaires : tout leur permettait de mettre en lumière leurs qualités d'administrateur et leur dévouement aux intérêts du roi. Autour d'eux ils n'avaient rien à redouter : gouverneurs, évêques, parlements, tout se taisait devant eux. Ils ne connaissaient que les ordres de Versailles. Lamoignon de Basville, qui fut successivement intendant à Montauban, à Pau, à Poitiers, et qui garda pendant trente-quatre ans (1685-1719) l'intendance du Languedoc, composée des deux

grandes généralités de Toulouse et de Montpellier, est resté l'un des types les plus connus de ces agents tout-puissants de la monarchie absolue; pour Saint-Simon, c'est le « roi », le « comite » (garde-chiourme), ou encore le « tyran » du Languedoc.

Les parlements. — Aux dix parlements qui existaient en 1643 (Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix, Rennes, Pau, Metz), Louis XIV en ajouta deux : l'un pour la Flandre, établi à Tournai, puis à Douai, quand Tournai nous fut enlevé par la paix d'Utrecht; l'autre pour la Franche-Comté, qui existait avant la conquête et qui fut transféré de Dôle à Besançon. Il institua en outre trois *conseils souverains* ou parlements d'un ressort moins étendu : celui de Roussillon, à Perpignan; celui d'Artois, à Arras; celui d'Alsace, successivement à Ensisheim, Brisach, Colmar.

Toutes les cours de justice restèrent, pendant tout le règne, sous le poids des conséquences de la Fronde : toute ingérence dans le domaine administratif ou politique leur fut sévèrement interdite. Le parlement de Grenoble ayant fait mine de parler de ses privilèges, Colbert écrivit à l'intendant ces mots de suprême dédain : « A l'égard des discours qui peuvent se faire au parlement, cela ne mérite ni d'en écrire ni d'en faire réponse, car vous savez que les bruits de parlement ne sont plus de saison. » Au milieu de la famine de 1709, le parlement de Bourgogne s'était assemblé pour pourvoir à la misère de la province, la délibération n'eut rien que de très modéré; mais le parlement en corps reçut une réprimande sévère et ordre fut donné au président de cette séance séditieuse de venir « à la suite de la cour », c'est-à-dire de se mettre, sans voir personne, à la disposition du roi et des ministres pour une durée indéterminée.

Les parlements ne jugeaient plus que les affaires que l'intendant voulait bien leur laisser. Toutes les contestations à propos d'un arrêt leur étaient interdites et portées devant l'intendant pour être tranchées par lui, sauf appel au Conseil; de plus, dans mille affaires courantes, l'intendant intervenait par voie d'évocation pour enlever l'affaire aux juges ordinaires et la

déférer à lui-même ou aux conseillers d'État. L'évocation devint quelque chose d'aussi puissant et d'aussi indéfini que le « cas royal » du moyen âge. Devant les protestations répétées des parlements, Colbert fit rédiger un mémoire avec textes à l'appui pour arriver à cette conclusion : « C'est un point décidé par tous les jurisconsultes que l'évocation est un droit royal. » Mais quand s'exerçait ce droit? Dans les cas où le roi avait intérêt à l'exercer; il ne fut jamais possible d'en savoir plus.

Pour connaître de près les officiers de justice, Colbert avait demandé aux intendants, en 1663, des notes secrètes sur le personnel de tous les parlements. Ces singuliers rapports de police étonnent par leur précision : capacité, caractère, moralité, fortune, parenté, le dossier de chaque magistrat contient tout ce que le ministre avait intérêt à connaître pour agir sur lui le cas échéant. L'intendant était toujours là pour surveiller, dénoncer, réformer, comme Foucault, intendant du Béarn, qui réforma sans relâche les abus du parlement de Pau.

En résumé, tout dans les provinces dépendait de l'intendant, lequel ne dépendait que des secrétaires d'État et du contrôleur général, comme ceux-ci ne dépendaient que du roi.

IV. — La cour.

Le château de Versailles. — Pour comprendre Louis XIV, il faut connaître Versailles. Aujourd'hui le palais est vide et transformé en musée; mais en visitant ces grandes salles qui ont conservé leurs panneaux de glaces, leurs revêtements de marbre, leurs lambris dorés, leurs peintures triomphales, on sent tout ce qu'il y avait de majesté solennelle et de convention théâtrale dans cette chose unique qu'on appelle la cour du grand roi.

Louis XIII, qui venait souvent courir le cerf, le renard et le loup dans les forêts de la terre de Versailles, avait fait construire en 1624 par Le Mercier un château de briques et de pierre, de forme carrée et flanquée de quatre pavillons aux

angles, que Saint-Simon appelle assez singulièrement un « petit château de cartes » pour mieux l'opposer aux folies architecturales de son fils. Louis XIV avait à peu près oublié ce château, quand cet endroit écarté lui parut propre à abriter ses amours avec M[lle] de la Vallière. Alors il prit l'habitude d'y passer quelques jours, comme s'il allait à la campagne, en y faisant des séjours de plus en plus prolongés, qui devinrent le prétexte de fêtes magnifiques offertes à la cour. En 1663, l'*Impromptu de Versailles* fut composé par Molière et représenté en huit jours. En 1664, les *Plaisirs de l'île enchantée* furent une féerie de trois journées consécutives : cortèges magnifiques, course de bagues, ballets, collation à la nuit dans le parc éclairé de centaines de bougies, fêtes sur l'eau, feu d'artifice, musique de Lulli, troupe de Molière qui joua la *Princesse d'Élide*, les *Fâcheux*, le *Mariage forcé* et les trois premiers actes de *Tartuffe* : rien ne manqua à cette mise en scène, aussi somptueuse que galante, qui symbolisait le séjour de Roger dans l'île et le palais de l'enchanteresse Alcine. Quelques années plus tard, Alcine avait changé de nom ; mais les fêtes, encore plus magnifiques, si c'était possible, continuèrent pour la divinité nouvelle. En 1668, la représentation des *Fêtes de l'Amour et de Bacchus* de Quinault et Lulli, celle de *George Dandin*, de Molière, avec bal, collation, feu d'artifice, fut la première des galanteries offertes à M[me] de Montespan ; celle-ci coûta 117 000 livres.

Pendant ces séjours répétés, Louis XIV trouva que le château de son père était trop petit pour la vie de cour telle qu'il la comprenait, et, en 1669, il chargea Le Vau, son premier architecte, d'agrandir les bâtiments de Le Mercier. Après la mort de Le Vau, Hardouin Mansart continua les travaux du « château neuf », mais sur un plan beaucoup plus grandiose, d'où devait sortir un ensemble gigantesque de palais.

Le Vau avait entouré le château de Louis XIII de deux grands bâtiments au nord et au sud, sans rien changer à la façade orientale ou de la cour de Marbre ; quant à la façade du couchant, qui regarde sur les jardins, il l'avait décorée d'une grande terrasse de marbre à la hauteur du premier étage, allant du pavillon du roi (salon de la Guerre) au pavillon de la reine

(salon de la Paix). Du côté de l'est, il avait élevé divers bâtiments de service, que Mansart termina et qui dessinèrent en avant de la cour de Marbre deux nouvelles cours : la cour Royale, où seules pouvaient arriver en carrosse les personnes qui avaient « les honneurs du Louvre », et l'avant-cour, ou cour des Ministres, entre les deux bâtiments parallèles destinés à loger les ministres et les secrétaires d'État. Quand Mansart prit la direction des travaux, il éleva (1679-1684), à la place de la terrasse de Le Vau, la galerie des Glaces en englobant ainsi dans la masse du château les deux pavillons d'angle. Le château neuf était alors à peu près terminé; mais le roi le trouva encore trop petit. L'aile du midi fut construite, à la hauteur de la cour Royale, pour les princes de la maison de Bourbon; puis ce fut l'aile neuve ou aile du nord, disposée symétriquement à la première. Enfin, en 1698, Mansart commença les travaux de la chapelle actuelle, l'un de ses chefs-d'œuvre, que termina en 1710 son beau-frère Robert de Cotte. Quant aux jardins, déjà dessinés par Le Mercier, ils furent agrandis et embellis par Le Nôtre.

Tout a donc été fait à Versailles selon les besoins ou selon les caprices du moment, sans dessein général. Du côté de l'arrivée, les étranglements successifs des trois cours empêchent toute vue d'ensemble; du côté des jardins, il faut reculer très loin pour embrasser d'un seul coup d'œil cette façade de plus d'un demi-kilomètre (580 m.) : au centre, le château; à droite et à gauche et en retrait, « ces vastes ailes qui s'enfuient sans tenir à rien. »

Trianon et Marly. — Tandis qu'on construisait Versailles, Louis XIV fit élever dans le parc une maison de plaisance destinée à M[me] de Montespan : ce fut le Trianon de porcelaine, ainsi appelé des plaques de faïence bleue et blanche qui décoraient la façade, ou le Jardin de Flore, à cause de ses parterres tapissés de fleurs. Un peu plus tard, cette villa de plaisance, qui ne servait qu'à des promenades et des collations l'après-midi, devint le Trianon de marbre, que construisit Mansart, en deux ans (1687-88) : sorte de Versailles de proportions réduites, avec pièces en enfilade, colonnes de marbre, parc, parterre de fleurs, pièces d'eau. Pendant quelque temps, le

nouveau Trianon fut égayé par les dîners, les ballets et les fêtes que le roi offrait à l'élite des invités qui l'accompagnait dans cette retraite. Puis Trianon cessa de plaire : le roi avait découvert Marly. « Il crut choisir un ministre, un favori, un général d'armée. » Tout entier à son « plaisir superbe de forcer la nature », il transforma en quelques années ce « repaire de serpents et de charognes, de crapauds et de grenouilles » en un site enchanteur; le magicien de ce palais des fées fut encore Mansart. Un château central pour le roi; douze pavillons dissimulés dans des bosquets de verdure pour loger les invités; des arbres géants amenés de Compiègne et remplaçant les marécages par des forêts touffues; des cascades, des pièces d'eau, des bassins, à la place du cloaque où les environs vidaient leurs immondices. Louis eut toujours une préférence marquée pour Marly, qui lui semblait sa création personnelle; il crut y trouver, à côté de la foule et de l'agitation de Versailles, un peu de solitude et de repos.

Quelques jours avant sa mort, Louis XIV recommandait au jeune prince qui allait lui succéder de ne pas l'imiter dans le goût qu'il avait eu pour les bâtiments et pour la guerre. Le conseil n'était que trop justifié par le prix de ces fantaisies grandioses, au moins 116 millions (soit aujourd'hui plus d'un demi-milliard). 5 à 600 millions peuvent cependant paraître une somme relativement modérée pour le palais et le parc de Versailles, avec toutes les dépendances : le grand commun et le petit commun, la grande écurie et la petite écurie, la vénerie, le chenil, le potager, la ménagerie, Trianon, sans parler de Marly, aujourd'hui détruit. Les architectes du roi n'avaient pas à payer la main-d'œuvre; car leurs armées de travailleurs, — 22 000 hommes en 1684, 36 000 hommes en 1685, — se composaient de paysans ou de soldats transformés en ouvriers en vertu de la corvée ou de la discipline. En 1663, quand Louis ne faisait encore que de timides embellissements au château de son père, Colbert avait le courage de lui reprocher un argent qui coûtait si cher. « Cette maison regarde bien davantage le plaisir et le divertissement de Votre Majesté que sa gloire.... O quelle pitié, que le plus grand roi et le plus vertueux fût

mesuré à l'aune de Versailles! » Qu'aurait-il dit, s'il avait su combien de millions devaient un jour disparaître dans ce gouffre, quand Louvois et Mansart dirigèrent la surintendance des bâtiments au gré des fantaisies ruineuses du roi!

Il faudrait encore faire le compte des vies d'hommes qui furent sacrifiées par centaines à remuer ces terres marécageuses et pestilentielles de Versailles et de Marly. M[me] de Sévigné parle « de la mortalité prodigieuse des ouvriers, dont on emporte toutes les nuits, comme de l'Hôtel-Dieu, des charrettes pleines de morts ». Où la mortalité fut terrible, ce fut dans les travaux entrepris pour capter les eaux de l'Eure et les amener à Versailles. Trente mille soldats y furent employés et commencèrent un aqueduc plus grandiose que ceux des Romains. Déjà plus de huit millions avaient été dépensés quand la guerre éclata en 1688. Tout fut abandonné; il n'est resté de « cette cruelle folie » que les arcades auprès de Maintenon. Il fallut se contenter pour les bassins de Versailles des eaux de la Seine élevées par la machine de Marly ou des eaux du plateau de Satory amenées par l'aqueduc de Buc.

Versailles capitale de la France. — Le 6 mai 1682, Louis XIV fixa pour toujours sa résidence à Versailles; le 6 octobre 1789, la Révolution ramenait Louis XVI à Paris. Pendant cent sept ans, le château de Versailles fut le siège de la cour et du gouvernement. — Le séjour de Paris n'avait jamais été agréable à Louis XIV : il lui rappelait trop les orages de la Fronde. Une aversion instinctive pour la vie agitée et bruyante de la grande ville, le désir de soustraire aux regards les scandales de sa vie privée, la passion de la chasse, ces raisons le fixèrent d'abord à Saint-Germain, puis, après les travaux de Le Vau et de Mansart, à Versailles. Le choix de Versailles, après avoir été une question de goûts personnels, devint bien vite un moyen de réaliser un système de gouvernement. En se retirant dans cette solitude, le roi y transporta naturellement tous les services de l'État; mais les ministres, les secrétaires d'État et leurs commis ne furent pas les seuls hôtes de la résidence royale. Quiconque avait à solliciter un emploi ou une faveur dut y accourir, et Louis XIV connaissait très bien ceux

qui peuplaient les salons du château. « Il regardait à droite et à gauche, à son lever, à son coucher, à ses repas; il voyait et remarquait tout le monde, aucun ne lui échappait, jusqu'à ceux qui n'espéraient pas même être vus.... C'était une disgrâce sûre pour qui n'y venait jamais ou comme jamais. Quand il s'agissait de quelque chose pour eux : « Je ne le connais point », répondait-il fièrement. Sur ceux qui se présentaient rarement : « C'est un homme que je ne vois jamais », et ces arrêts-là étaient irrévocables. »

« Ce manège de la politique du despotisme » eut les conséquences que le roi avait désirées. Il avait voulu enlever à la noblesse, chez qui « un reste de seigneurie palpitait encore », les dernières traces de son indépendance, pour qu'elle ne parût compter dans l'État que dans la mesure où il plaisait au dieu de Versailles de l'associer à son triomphe. En effet, les chaînes dorées de la vie de cour attachèrent tout de suite et à jamais les princes du sang et les nobles au char de la royauté. Mais autre chose se produisit. Louis XIV avait créé pour lui à Versailles une atmosphère artificielle où il s'était volontairement enfermé. Retiré dans son temple comme un dieu qui se soustrait aux yeux de la multitude pour ne laisser approcher que quelques initiés, il ne connut que ce qui se passa sous ses yeux. Versailles, Trianon, Marly, Fontainebleau, ce fut pour lui la France. Qu'aurait-il pu savoir des provinces les plus éloignées, quand Paris même lui était inconnu? Ainsi se creusa peu à peu un fossé entre la royauté et la nation. Elles allaient vivre à part, étrangères dès lors l'une à l'autre, un jour ennemies l'une de l'autre. Le roi vit à Versailles, entouré de visages souriants et satisfaits, cuirassé lui-même dans son optimisme inébranlable. La nation vit de son côté, sans jamais voir son maître. Quand la Révolution les mettra face à face, ils ne se reconnaîtront plus.

Louis XIV dans sa cour. — « Il semble, dit un ambassadeur vénitien, que la nature ait eu l'intention de faire en Louis XIV un homme destiné par ses avantages personnels à être le roi de cette nation. » Ses grâces naturelles s'étaient développées à la cour de sa mère ou chez la comtesse de Soissons, qui, surintendante de la maison de la reine, avait fait des Tuileries

le centre de la galanterie et du bon ton. Grand et bien portant, très élégant, respirant dans toute sa personne je ne sais quoi de mâle et d'héroïque, « proportionné et fait à peindre et tel que sont les modèles que se proposent les sculpteurs, un visage parfait, avec la plus grande mine et le plus grand air qu'homme ait jamais eus », il conserva jusqu'à la mort « les grâces infinies et l'imposante majesté de sa figure incomparable ». Sans égal dans son rôle de maître de maison, sa politesse était exquise, et toujours mêlée d'un air de galanterie. « Pour les femmes, rien n'était pareil; jamais il n'a passé devant la moindre coiffe sans soulever son chapeau. » Il avait cette qualité maîtresse pour un roi, de parler sobrement, mais avec précision, de dire exactement ce qu'il fallait, ni plus ni moins. Pour toute demande inattendue sa réponse sûre était un : « Je verrai », à quoi un officier gascon répliqua une fois : « Mais, Sire, si j'avais dit à mon général : *Je verrai*, lorsqu'il m'a envoyé à l'occasion où j'ai perdu mon bras, je l'aurais encore et ne vous demanderais rien. » Le roi sourit et sur-le-champ accorda une pension.

Toujours parfaitement maître de son visage, de ses gestes, de ses paroles, il ne laissait jamais échapper un mot blessant pour personne. Il avait promis sous le sceau du secret à son favori Puyguilhem, plus tard duc de Lauzun, de lui donner la charge de grand maître de l'artillerie; mais Lauzun avait parlé, le bruit était arrivé aux oreilles de Louvois, et celui-ci avait représenté au roi les dangers qu'il y avait à confier au personnage un service de cette importance. Bref, Lauzun n'eut pas l'artillerie. Furieux de sa déconvenue, il tire son épée en présence du roi, en casse la lame et s'écrie qu'il ne servira jamais un prince qui lui a manqué si vilainement de parole. Louis, qui tenait à la main sa canne, la jeta par la fenêtre en disant qu'il serait fâché d'avoir frappé un homme de qualité, et, sans ajouter un mot, il sortit. Avait-il à gronder, il ne le faisait jamais avec impatience ni dureté. Dans toute sa vie, il ne se mit peut-être que quatre ou cinq fois en colère, toujours « avec des gens de peu », comme ce jour où sortant de table à Marly et apercevant un valet qui mettait un biscuit dans sa poche, il lui cassa sa badine sur le corps. Il venait d'apprendre que son fils chéri, le

duc du Maine, s'était couvert de honte à l'armée des Pays-Bas en laissant, par sa lâcheté, échapper les ennemis, et son dépit avait éclaté sur le dos d'un pauvre valet.

Malheureusement, cette « naturelle et sensible majesté » qu'il savait mettre dans toutes ses paroles, de réprimande ou d'éloge, ces « grâces les plus naturelles incrustées sur toutes ses actions » dissimulaient un amour de soi, un égoïsme, une sécheresse de cœur dont les exemples abondent dans sa vie de souverain et d'homme privé. Jamais, au dire de Saint-Simon, il ne perdit un ministre ou un favori sans en éprouver un véritable soulagement. A la mort de Louvois, il eut « je ne sais quoi de leste et de délivré ». Barbezieux, Colbert, Seignelay, La Feuillade, La Rochefoucauld, Luxembourg ne furent pas autrement regrettés. Quand moururent Mme de Montespan et Mlle de la Vallière, il déclara qu'elles étaient mortes pour lui depuis longtemps, l'une, quand elle avait été congédiée, l'autre quand elle était entrée aux Carmélites. « Parmi tous ses amours, dit le *Parallèle des trois rois Bourbons*, il n'aima jamais que soi. » Il ne fut pas complètement insensible à la mort de ses proches, mais il en fut touché « à la royale » et les deuils ne changèrent jamais rien au train ordinaire de sa vie. Lorsque Monsieur fut emporté par une attaque d'apoplexie, il pleura beaucoup; vingt-quatre heures après, il fallut jouer au brelan, comme à l'ordinaire, dans les salons de Marly.

Ce qui met à nu tout ce qu'il y avait d'égoïsme odieux dans cette sérénité impassible, c'est la scène deux fois répétée qu'il fit à l'occasion de la duchesse de Bourgogne et de la duchesse de Berry. Il s'était fait une loi de ne jamais se contraindre en rien. Quand les dames devaient l'accompagner dans son carrosse, ni le froid, ni le chaud, ni la maladie, rien ne pouvait les en dispenser; Mme de Maintenon elle-même fit des voyages à Marly « dans un état à ne pas faire marcher une servante ». Un jour il avait décidé d'aller à Marly avec la duchesse de Bourgogne, très incommodée en ce moment par une grossesse. Malgré les représentations de son médecin Fagon et de Mme de Maintenon, le voyage se fit. En arrivant, la jeune femme eut un accident. Le roi se promenait devant le bassin des carpes quand

on vint le lui apprendre. Le duc de La Rochefoucauld, qui n'eut pas cette fois son flair de courtisan, s'écria que c'était le plus grand malheur du monde. « Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils? interrompit le roi avec colère. Dieu merci, elle est blessée parce qu'elle avait à l'être, et je ne serai plus contraint dans mes voyages par les représentations des médecins et les raisonnements des matrones. J'irai et viendrai à ma fantaisie, et on me laissera en repos. » Trois ans après, même accident dans un voyage à Fontainebleau pour la duchesse de Berry, qui avait dû partir avec la fièvre. Le roi ne trahit aucune émotion : il avait été obéi.

La jeunesse de Louis XIV. — Louis XIV a mis dans ses *Mémoires* des conseils à son fils sur une matière délicate. « Comme le prince devrait toujours être un parfait modèle de vertu, il serait bon qu'il se garantît des faiblesses communes au reste des hommes. » Mais comme il peut tomber dans quelqu'un de ces égarements, il doit observer deux précautions : « La première, que le temps que nous donnons à notre amour ne soit jamais pris au préjudice de nos affaires; la seconde, c'est qu'en abandonnant notre cœur il faut demeurer maître absolu de notre esprit, que nous séparions les tendresses d'amant d'avec les résolutions de souverain.... » Le singulier est que Louis XIV a observé à la lettre ces deux précautions. Tandis que sa vie privée n'a été pendant une vingtaine d'années qu'un tissu de scandales, sa vie de souverain n'a jamais rien perdu de sa régularité majestueuse, et les affaires de son État n'ont jamais rien eu à démêler avec les affaires de son cœur.

Le jeune roi avait grandi au Palais-Royal avec les nièces de Mazarin. L'aînée, Olympe Mancini, fut sa première passion : simple amourette d'un jeune homme de seize ans, interrompue dans sa première fleur par le mariage d'Olympe avec le comte de Soissons. Il ne s'agit plus d'un goût passager, quand il jeta les yeux sur la seconde nièce du cardinal, sur Marie Mancini, alors âgée de dix-sept ans. On a vu comment, à la fin, Marie Mancini fut sacrifiée[1].

1. Voir ci-dessus, p. 45.

Un an plus tard Louis XIV faisait son entrée dans Paris avec Marie-Thérèse d'Autriche au milieu des magnificences qu'on a décrites ci-dessus. « Je ne crois pas qu'il se puisse rien voir de si beau, écrivait Mme Scarron, et la reine dut se coucher assez contente du mari qu'elle a choisi. » Elle lui fut toujours profondément attachée, souffrant en silence sans cesser de l'aimer; mais la pauvre reine, « sans aucun esprit », n'avait, pour le retenir, que ses vertus, que sa piété, que sa douceur.

Presque tout de suite, le roi avait noué un commerce de coquetterie avec sa jeune cousine Henriette d'Angleterre, devenue à seize ans sa belle-sœur, cette femme charmante et bien mal mariée, qui devait mourir dix ans plus tard d'une manière foudroyante. On parlait à Fontainebleau de ces nouvelles galanteries, quand on apprit que le roi avait pour favorite une fille d'honneur de Madame, âgée à peine de dix-sept ans.

Mlle de la Vallière. — Louise de la Vallière, dit l'abbé de Choisy, « n'était pas une de ces beautés toutes parfaites qu'on admire souvent sans les aimer. Elle était fort aimable : ce vers de La Fontaine,

Et la grâce plus belle encor que la beauté,

semble avoir été fait pour elle. » Dès qu'elle avait vu le roi faire attention à elle, elle l'avait aimé sans calcul; moins d'un an après l'entrée de Marie-Thérèse à Paris, elle s'était donnée à lui. Louis goûta avec elle, suivant le mot de Voltaire, « le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même »; mais, elle, honteuse vis-à-vis d'elle-même et de la reine, rougissant du titre de duchesse qui était comme la rançon de son déshonneur, condamnée plus tard à subir le triomphe insultant d'une rivale, elle fut profondément malheureuse. Dès le mois de février 1662, elle s'était enfuie dans un couvent de chanoinesses à Chaillot; Louis en personne alla la rechercher et la ramena à la cour. Neuf ans plus tard, elle s'y réfugia encore; cette fois le roi dépêcha Colbert, qui avait déjà été son homme de confiance lors des naissances clandestines des enfants de la favorite. Elle dut revenir à la cour, où le roi avait besoin de sa présence pour dissi-

muler ses relations avec Mme de Montespan. Elle y vécut encore trois ans, abreuvée d'humiliations, jusqu'à partager sa table et presque sa chambre avec sa rivale; la reine avait fini par la prendre en pitié. Enfin, en 1674, elle obtint la permission de se retirer. « Je quitte le monde, dit-elle ; c'est sans regret, mais ce n'est pas sans peine. » A trente ans, elle entra chez les Carmélites de la rue d'Enfer. Sœur Louise de la Miséricorde allait expier, par trente-six ans de profession religieuse, la passion sincère et désintéressée qui lui avait fait verser tant de larmes.

Mme de Montespan. — C'est en 1667, pendant un séjour à Compiègne, au cours de la campagne de Flandre, qu'éclata la passion du roi pour une dame d'honneur de la reine, Françoise-Athénaïs de Rochechouart, marquise de Montespan, mère d'un jeune fils et dans tout l'éclat de ses vingt-six ans. Le règne de « l'Incomparable », de « la Merveille », comme l'appelle Mme de Sévigné, allait durer treize ans. « Belle comme le jour », avec ce tour d'esprit inimitable des Mortemart qui se retrouvait chez son frère, le duc de Vivonne, et chez ses deux sœurs, la marquise de Thianges et l'abbesse de Fontevrault, elle joua à la face de la cour son rôle officiel de maîtresse déclarée. Elle trônait dans le château de Clagny, que le roi lui avait fait bâtir, comme dans « le palais d'Armide ». Son mari s'était retiré dans ses terres, où sa vengeance avait été, dit-on, de faire célébrer les funérailles de sa femme et de prendre le deuil; plus tard, un arrêt de séparation fut prononcé à la requête de la marquise. Quant à l'époux d'Alcmène, il vivait au milieu de ces amours doublement adultères avec l'impassibilité sereine d'un dieu de l'Olympe qui plane au-dessus des lois bourgeoises de l'honneur et de la fidélité conjugale. Il partait en calèche pour la chasse, seul avec Mlle de la Vallière et Mme de Montespan; quand il allait en Flandre « avec les dames », il les emmenait toutes deux dans son carrosse avec la reine, « et les peuples accouraient, et se demandaient les uns aux autres s'ils avaient vu les trois reines ». Lorsque Louise de la Vallière, qui n'était plus nécessaire, fut partie au couvent, Mme de Montespan parut plus « tonnante et triomphante » que jamais. Mais tout s'use, et son humeur hautaine éloigna parfois son amant volage. Elle dut se résigner à

ses « passades », reconnaître le triomphe de quelques rivales éphémères, de quelques « doublets », de Mlle de Ludres, de Mlle de Fontanges, « belle comme un ange et sotte comme un panier », de quelques autres encore. Vers 1680, le charme était rompu : Mme de Maintenon préludait à son règne. « L'altière Vasthi » assista au triomphe de son ancienne amie; enfin, en 1690, elle prit le parti de quitter la cour. Quand elle mourut, en 1707, son fils légitime, le duc d'Antin, s'écria : « Me voilà dégelé ! » et le duc du Maine, le plus en vue de ses fils adultérins, n'eut qu'un souci, dissimuler sa joie.

Les princes légitimés. — Les enfants de Mlle de la Vallière et de Mme de Montespan furent reconnus par Louis XIV comme ses enfants légitimes « capables de tous honneurs et effets civils ». Cette mesure, dans laquelle on pourrait voir un scandale officiel, lui parut un devoir de conscience. « Je crus qu'il était juste d'assurer à cet enfant (Mlle de Blois, fille de Mlle de la Vallière) l'honneur de sa naissance. » Ce fut dès lors une chose réglée; chaque enfant qui naquit au cours de ces amours fécondes reçut ses lettres de légitimation. N'y avait-il pas une sorte d'inconséquence à assimiler des enfants adultérins à des enfants légitimes et à leur refuser le bénéfice de cette assimilation? Louis XIV le pensa sans doute, quand il prit la décision qui, aux yeux de bien des contemporains, parut la plus monstrueuse de son règne. En 1714, après la mort de son fils et de ses deux petits-fils, alors qu'il n'avait plus pour héritier issu du sang royal qu'un chétif enfant de quatre ans, il donna à ses bâtards la qualité de vrais princes du sang, capables de succéder à la couronne au défaut de tous les autres princes du sang.

Le meilleur de tous les états en France, dit Saint-Simon, c'est d'être bâtard, et le règne de Louis XIV fut leur âge d'or. Le roi eut toujours pour ses enfants illégitimes une préférence très marquée. Quelle qu'en fût la cause, tendresse de père ou résultat de sa défiance instinctive à l'égard de ses proches, frère, neveu et cousins, il accumula sur eux toutes les dignités dont il était si avare pour les siens. Cette préférence aveugle ne fut guère justifiée par le mérite de ceux qui en étaient l'objet.

Des quatre enfants de Mlle de la Vallière, deux vécurent : le

comte de Vermandois, nommé amiral de France presque en naissant, et mort à seize ans quand il venait de faire ses premières armes; Mlle de Blois, princesse de Conti, mariée à quatorze ans à Louis-Armand de Bourbon, neveu du grand Condé; car ce fut la tactique du roi de fondre sa descendance adultérine avec sa parenté légitime. — Sept enfants naquirent de Mme de Montespan, dont quatre vécurent : Mlle de Nantes, mariée à Louis de Bourbon, petit-fils du grand Condé, et connue sous le nom de Madame la Duchesse ; Mlle de Blois, du même nom que sa sœur, qui épousa Philippe d'Orléans, le futur régent, que son mari appelait Mme Lucifer à cause de son orgueil indomptable, et dont Saint-Simon a dit qu'elle était « petite-fille de France jusque sur sa chaise percée »; le comte de Toulouse, grand amiral de France, qui se signala par la victoire de Malaga et resta en dehors des intrigues de cour; enfin le duc du Maine.

Celui-ci, né en 1670, est le « très cher bâtard et cher en toutes choses », le « bâtard boiteux et poltron », contre lequel Saint-Simon s'est acharné dans ses *Mémoires* et Madame dans ses *Lettres*. Il fut plus que jamais le fils favori du roi, quand sa mère eut été remplacée par Mme de Maintenon, qui l'avait élevé et qui eut toujours pour lui un « faible de nourrice ». Insinuant, adroit, plein d'esprit dans l'intimité de son père, mais très médiocre comme homme, surtout comme général, et odieux vis-à-vis de sa mère, « le Titan de nos jours » fut colonel général des Suisses, prince de Dombes, gouverneur du Languedoc, général des galères, lieutenant général, grand maître de l'artillerie, prince du sang, surintendant de l'éducation du futur Louis XV. Sa femme était Mlle de Charolais, sœur de Monsieur le Duc, petite-fille du grand Condé. Quand son mari fut déclaré apte à succéder à la couronne, elle se croyait déjà reine de France, et elle était prête « à mettre le feu au milieu et aux quatre coins du royaume » pour conserver ses droits; mais elle dut se consoler avec la comédie dont elle raffolait, dans ses fameuses fêtes du château de Sceaux.

Mme de Maintenon. — A la naissance de son premier enfant, Mme de Montespan avait cherché une personne discrète et sûre à qui elle pût le confier. Son choix fut vite fixé. Elle

avait lié amitié, dans l'hôtel de la maréchale d'Albret, avec une femme qui, jeune encore, était déjà passée par de singulières aventures, mais dont l'esprit froid et correct tenait à la fois de la gouvernante, de l'institutrice et de la dame de compagnie.

Petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, le fougueux huguenot du XVIe siècle, fille d'un aventurier qui était en prison au moment de sa naissance, conduite toute jeune à la Martinique, orpheline à sept ans et tombée ainsi que sa mère et son frère à la charge d'une tante qui l'employait à garder les dindons, tour à tour catholique et protestante suivant la religion des personnes qui la faisaient vivre, Françoise d'Aubigné avait été bien heureuse d'épouser, à seize ans et demi, le poète Scarron, qui en avait quarante-deux. Introduite dans la société assez mêlée qui fréquentait chez ce « joyeux et savant cul-de-jatte », sa jeunesse, sa beauté, les charmes de son esprit, les conditions mêmes de son mariage bizarre attirèrent auprès d'elle les adorateurs; mais le souci extrême qu'elle eut toujours de sa réputation et sa froideur naturelle la protégèrent contre les écueils. Veuve à vingt-cinq ans (1660), Mme Scarron vécut d'une modeste pension que lui servait Anne d'Autriche, chez ses amies, la maréchale d'Albret, Mme de Montchevreuil, Mme d'Heudicourt. Quand Mme de Montespan songea à elle pour élever des enfants doublement adultérins, elle accepta volontiers ce qu'elle appela elle-même plus tard un « honneur assez singulier ». Elle s'acquitta, avec autant de discrétion que d'intelligence, de son rôle de gouvernante secrète, et le roi, en récompense de ses services, lui donna la terre de Maintenon.

Mme de Maintenon (plus tard marquise de Maintenon), introduite à la cour par Mme de Montespan, attira insensiblement sur elle l'attention de Louis XIV; les charmes de sa beauté paisible, de son esprit cultivé, de sa société que Mme de Sévigné appelle « délicieuse », agirent peu à peu sur lui, d'autant qu'il commençait à se lasser de la passion impérieuse de la favorite en titre. La conduite de Mme de Maintenon ne semble pas avoir été un manège de coquetterie, quand elle sut résister au roi tout en conservant ses bonnes grâces. « Ce maître, écrivait-elle à une de ses amies, vient quelquefois malgré

moi et s'en retourne désespéré sans être rebuté[1]. » Cependant il faut reconnaître que sa situation avait quelque chose d'assez équivoque. Amie de Mme de Montespan, protégée et poussée par elle, elle crut — elle le dit elle-même — « qu'il ne serait peut-être pas impossible d'être utile au salut du roi », c'est-à-dire de l'éloigner de la favorite. Elle dénoua ainsi peu à peu ces liens de l'adultère, qui, il faut bien le dire, se seraient brisés d'eux-mêmes. Cependant la reine était morte (1683); Mme de Montespan, de plus en plus délaissée. Louis XIV prit le parti d'épouser Mme de Maintenon. Le mariage fut régulier, mais secret; il fut célébré de nuit — probablement en janvier 1684 — dans la chapelle de Versailles, par le P. de la Chaise, en présence de Harlay, archevêque de Paris, de Louvois, de M. de Montchevreuil. Louis XIV avait quarante-six ans et Mme de Maintenon quarante-neuf. Mme Scarron était devenue la femme de Louis XIV; elle n'était pas et ne fut jamais reine de France.

Ce n'est pas à Saint-Simon qu'il faut demander de juger avec équité « la fatale et ignominieuse Maintenon ». Ce n'est pas davantage à Madame, qui ne l'appelle que « la vieille femme », « la vieille sorcière », « la vieille ordure », « la vieille ripopée du roi ». Pour l'un, elle fut la « fée incroyable », qui « gouverna sans le nuage le plus léger » pendant trente-deux ans; de même pour l'autre, elle fut « la pantocrate ». Nier son influence sur le roi, ne pas reconnaître qu'il lui dut en grande partie l'esprit de dévotion et la décence de sa vieillesse, serait aussi peu raisonnable que de la rendre responsable de tout, et en particulier des pires mesures de la seconde partie du règne, de l'acte de la Révocation, des persécutions contre les Jansénistes, de l'élévation des princes adultérins au rang de princes du sang. Pour Saint-Simon, elle eut la puissance occulte d'un premier ministre. Chaque après-midi, assise dans sa chambre d'un côté de la cheminée, elle lisait ou faisait de la tapisserie, tandis que le roi, assis en face d'elle, travaillait avec un ministre. Le roi

1. Ce mot célèbre avait été mis sur le compte de l'imagination de La Beaumelle, éditeur ou plutôt arrangeur de la correspondance de Mme de Maintenon; M. Taphanel, auteur d'une étude sur les sources de cette correspondance, a établi l'authenticité de ce mot, dans les termes mêmes où il est rapporté ici. Voir *Revue Historique*, janvier 1895, p. 51.

lui demandait souvent son avis; elle, protestant de son ignorance, de son indifférence, cédait la parole au ministre, avec lequel elle s'était entendue à l'avance; « tellement que les trois quarts des grâces et des choix, et les trois quarts encore du quatrième quart de ce qui se passait par le travail des ministres chez elle, c'était elle qui en disposait ». Mais pourquoi ne pas la croire elle-même, quand elle affirme à plusieurs reprises son aversion pour tout ce qui touche à la politique? « Je ne sais point les affaires, dit-elle; on ne veut point que je m'en mêle.... On aurait autant d'éloignement pour me les communiquer que j'ai de répugnance pour les entendre. » Sans doute elle eut ses amis et ses candidats préférés, comme Villars, qu'elle soutint malgré ses vantardises. En réalité, elle n'employa son crédit qu'avec le plus grand ménagement, qu'avec une circonspection extrême, beaucoup plus préoccupée de deviner et de suivre les goûts du roi que de les combattre ou de lui imposer les siens propres. Devenue catholique passionnée dans la seconde partie de sa vie, mettant son zèle à convertir les membres de sa propre famille, « l'abbesse universelle » porta un intérêt particulier aux questions religieuses, comme le choix des évêques ou les querelles du quiétisme. Mais ce qu'elle aima le plus, ce fut la direction morale et pédagogique des jeunes filles nobles qu'elle avait réunies dans la maison de Saint-Cyr. Elle se retira auprès d'elles au moment de la mort du roi; et elle termina dans ce couvent de demoiselles, en 1719, à quatre-vingt-quatre ans, seule et bien oubliée, cette existence si peu commune et même aujourd'hui si diversement jugée.

Monseigneur. — Louis XIV régna sur sa propre famille comme sur la France entière. Redouté des siens au point que ses enfants restaient interdits devant lui, il fit peser sur eux une sorte de joug domestique. Le caractère de la plupart de ses proches le servit d'ailleurs à merveille.

Monseigneur ou le grand dauphin, le seul enfant de Marie-Thérèse qui ne soit pas mort en bas âge, ne fit jamais honneur à son gouverneur Montausier et à son précepteur Bossuet. « Tout noyé dans la graisse et dans l'apathie », n'ayant guère d'autre plaisir que de courir le loup dans les bois de Versailles

ou de Meudon, il vécut dans une timidité perpétuelle à l'égard de son père. A sa mort (14 avril 1711), à cinquante ans, il était encore « un enfant à la lisière ». Il habita d'ordinaire à Meudon. La « fée invisible » des *parvulo* de Meudon, comme on appelait à Versailles la petite cour de ses familiers, était Mlle Choin, fille d'honneur de la princesse de Conti. Pour faire sa cour à la favorite, le maréchal d'Huxelles envoyait tous les jours à sa chienne des têtes de lapin rôties ; après la mort de Monseigneur, Mlle Choin n'entendit plus parler des têtes de lapin, ni la cour de celle qui aurait pu être un jour reine de France.

Le duc de Bourgogne. — Marié à une princesse de Bavière qui fut toujours très effacée et mourut de bonne heure, Monseigneur en eut trois fils : Louis de Bourgogne, Philippe d'Anjou, Charles de Berry. Celui-ci, mort en 1714, à vingt-sept ans, des suites d'un accident de cheval, craignait son grand-père au point de ne presque pas oser l'approcher. Il avait épousé la fille aînée de Philippe d'Orléans, dont il fut passionnément épris, bien qu'elle ait été le « modèle de tous les vices ». Le second des fils fut le roi d'Espagne Philippe V.

Quant au duc de Bourgogne, l'élève favori du duc de Beauvillier et de Fénelon, il avait subi en quelques années une transformation complète. « Ce prince naquit terrible, et sa première jeunesse fit trembler; dur et colère jusqu'aux derniers emportements; livré à toutes les passions et transporté de tous les plaisirs. De la hauteur des cieux il ne regardait les hommes que comme des atomes avec qui il n'avait aucune ressemblance.... De cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, humble et austère pour soi. Tout appliqué à ses devoirs et les comprenant immenses, il ne pensa plus qu'à allier les devoirs de fils et de sujet avec ceux auxquels il se voyait destiné. » Sa femme, qu'il aimait tendrement, Marie-Adélaïde de Savoie, fut la joie et les délices de la cour dans les tristesses de la fin du règne; elle était l'enfant préférée du roi, qui ne pouvait se passer d'elle; ses caresses et son enjouement lui avaient gagné l'affection de Mme de Maintenon, qu'elle appelait ma tante et qui l'appelait mignonne. En 1711, après la mort de Monseigneur, le duc et la duchesse de Bour-

gogne parurent à la veille de monter sur le trône; dix mois plus tard, ils étaient morts tous les deux. Le 18 février 1712, à moins de trente ans, le dauphin mourait de la rougeole qui, six jours plus tôt, avait emporté sa femme. La douleur du roi fut profonde; mais plus profond fut le désespoir de Fénelon, de Beauvillier, de Saint-Simon qui avaient mis toutes leurs espérances sur la tête du jeune prince. Aurait-il répondu à tout ce qu'on attendait de lui? Aurait-il achevé de se dépouiller de sa timidité excessive, de sa dévotion un peu étroite, qui lui attirait quelques moqueries de sa femme et qui parfois lui donnait l'air, au milieu des plaisirs de la cour, d'un « séminariste en récréation »? Animé d'intentions excellentes, il serait probablement resté l'esclave du régime au milieu duquel il avait grandi ou des coteries qui s'agitaient à ses côtés. Mais en pensant à ses vertus de prince et de chrétien, on comprend la douleur inconsolable de ses amis. « La France, dit Saint-Simon, tomba enfin sous ce dernier châtiment : Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritait pas. »

Autres membres de la famille royale. — Le frère de Louis XIV, Philippe d'Orléans ou Monsieur, eut un rôle aussi effacé que Monseigneur. « Il ne se plaisait, dit sa femme, qu'à jouer, tenir un cercle, bien manger, danser et faire sa toilette. » Paré et parfumé comme une femme, des rubans et des pierreries partout où il en pouvait mettre, il vivait, au Palais-Royal et surtout au château de Saint-Cloud, au milieu de favoris indignes, dont l'un, le chevalier de Lorraine, fit une fortune scandaleuse. Il avait fait preuve de valeur à la bataille de Cassel; mais devant son frère, il était difficile d'être plus timide et plus soumis. Lorsque Louis XIV imagina de marier la seconde fille de M[me] de Montespan à son fils unique, le duc de Chartres, il y consentit comme à une faveur insigne. Madame fut moins endurante. Le jour où le mariage fut déclaré, quand son fils s'approcha d'elle pour lui baiser la main, en présence de toute la cour, elle « lui appliqua un soufflet si sonore qu'il fut entendu de quelques pas ». Cette mère, qui avait l'orgueil de son nom, était Élisabeth-Charlotte, fille de l'Électeur palatin, mariée en 1671 à Philippe d'Orléans, veuf de Henriette d'Angleterre.

La « rogue et fière Allemande » passa sa vie dans son cabinet, au milieu des portraits de ses parents d'Allemagne, à écrire des volumes de lettres à sa tante, la duchesse Sophie de Hanovre, ou à ses frères et sœurs, lettres dans lesquelles elle a mis toute l'indépendance et toute la causticité de son esprit.

Son fils, Philippe, duc de Chartres, devenu duc d'Orléans en 1701 à la mort de Monsieur, ne fut jamais en grande faveur à Versailles, bien qu'il fût « gendre bâtardement ». Les intrigues politiques auxquelles il prit part contre Philippe V, son affectation de débauche et d'impiété, qui, suivant le mot de Louis XIV, en faisait un fanfaron de crimes, à une époque où la cour, placée sous la discipline de M[me] de Maintenon, était toute à l'austérité et à la dévotion, la rivalité naturelle entre lui et les légitimés, les soupçons odieux qui le désignèrent quand la mort frappa à coups redoublés la branche aînée des Bourbons, tout l'éloigna de plus en plus du roi. Aussi Louis XIV ne donna à son neveu la présidence du futur conseil de régence qu'en enchaînant son initiative autant qu'il le pouvait.

Les autres princes du sang rivalisaient d'empressement auprès du maître. Monsieur le Prince, fils du grand Condé, l'emportait sur tous par sa « vile bassesse », par son « raffinement abject de courtisan ». Le soir, pour ne pas manquer le coucher du roi, il allait s'asseoir sur un tabouret au coin de la porte de la chambre, et il s'endormait souvent, dans cette attitude de valet, en attendant que le roi vînt se déshabiller.

La maison du roi. — Vers l'époque où Louis XIV s'établit à Versailles, un règlement officiel fixa dans tous les détails la hiérarchie des personnes attachées au service du roi. Les officiers ecclésiastiques, grand aumônier, premier aumônier, maître de l'oratoire, confesseur du roi, aumôniers de quartier, chapelains, maître de chapelle, etc., formaient une catégorie particulière. Des officiers étaient chargés d'assurer la nourriture et l'habillement de Sa Majesté. L'intendant en chef de la maison du roi, avec la haute surveillance sur tous les services de la « bouche », était le grand maître de France ; il commandait à toute une armée d'officiers, répartis en sept offices, dont deux, le gobelet et la cuisine-bouche, servaient pour le

roi seul, et les cinq autres pour l'ensemble de la cour. Le grand chambellan, les premiers gentilshommes de la chambre, le grand maître et les maîtres de la garde-robe, etc., habillaient et déshabillaient le roi. Il y avait encore les officiers pour les services du logement : le surintendant des bâtiments avec son état-major d'intendants et de contrôleurs, le grand maréchal des logis, les maréchaux et fourriers; les officiers pour les plaisirs du roi : grand veneur, grand fauconnier, grand louvetier, sans parler de tous les officiers qui composaient la maison militaire. Après la maison du roi, il y avait celle de la reine, celle de Monseigneur, celle du duc de Bourgogne, celle du duc d'Anjou, celle du duc de Berry, celle de Monsieur, celle de Madame, celle du duc de Chartres, celle de la duchesse de Chartres. L'énumération de tous ces officiers en 1698 remplit environ 700 pages dans la publication officielle appelée l'*État de la France*. La maison civile de Louis XIV comprenait près de 3 000 officiers; dans la seule maison de Marie-Thérèse, il y en avait exactement 572. On peut évaluer à 5 000 les officiers et serviteurs attachés au service du roi et de ses proches.

Le service du roi. — Une étiquette d'une complication byzantine avait fait des moindres actes de la vie du roi autant de cérémonies sacro-saintes. C'était un dieu dans son temple, célébrant son propre culte, au milieu d'un peuple de prêtres et de fidèles. L'*État de la France* emploie plus de cinquante pages à exposer « l'ordre du lever et du coucher » de Louis XIV.

Le premier valet de chambre, qui couche toujours dans la chambre du roi, fait préparer la chambre avant l'heure officielle du réveil de Sa Majesté. Dès que le roi s'éveille, la porte s'ouvre pour les « grandes entrées » : son fils, ses petits-fils, les légitimés, son frère, son neveu, Monsieur le Prince, Monsieur le Duc, le grand chambellan avec les premiers gentilshommes de la chambre, le grand maître de la garde-robe avec les maîtres de la garde-robe, le premier médecin et le premier chirurgien. Quand il est sorti du lit, il demande les « premières entrées », composées des officiers qui en ont le droit par leur charge ou des courtisans qui ont un brevet d'entrée, duc de Mazarin, duc de Villeroy, marquis

de Dangeau, etc. Quand il est peigné et qu'il a mis sa perruque, un troisième flot amène les « entrées de la chambre » : cardinaux, archevêques, évêques, ducs et pairs, maréchaux, gouverneurs de provinces, premiers présidents, etc. Les jours de médecine, au moins une fois par mois d'après le régime que Fagon avait prescrit au roi, c'était une distinction fort grande que d'être admis dans la chambre; elle fut accordée une fois au comte de Portland, ambassadeur de Guillaume III. En présence de cette foule respectueuse se développe le rituel de la toilette royale, dont chaque détail appartient à un officier spécial. Un valet de garde-robe apporte la chemise du roi; il la passe au premier gentilhomme de la chambre, qui la présente à Monseigneur ou, en son absence, au duc de Bourgogne ou à Monsieur ou à un prince légitimé, lequel la donnait au roi. Deux valets de chambre soutiennent alors la robe de chambre de Sa Majesté pour le cacher aux regards; le premier valet de chambre et le premier valet de garde-robe passent la chemise, l'un par la manche droite, l'autre par la manche gauche. Pour l'épée, la veste, le justaucorps, la cravate, le mouchoir, tout est de même minutieusement prévu et réglé. Le soir, devant le « grand coucher » et le « petit coucher », la pompe se déroule dans l'ordre inverse; même cérémonial pour la chemise de nuit, le service de la chambre toujours occupé du côté droit du corps et le service de la garde-robe du côté gauche.

L'étiquette des repas est aussi sévère. Il y a « petit couvert » quand le roi mange seul dans sa chambre; « grand couvert » quand il mange dans l'antichambre avec les fils et filles de France, petits-fils et petites-filles de France; quant aux princes et princesses du sang, ils ne s'asseyaient à sa table que dans des circonstances exceptionnelles. A Versailles, il n'eut jamais personne autre à sa table; à l'armée ou en voyage seulement, il lui arriva de faire manger avec lui quelques officiers généraux; « ailleurs qu'à l'armée, dit Saint-Simon, il n'a jamais mangé avec aucun homme, en quelque cas que ç'ait été. » La « viande de Sa Majesté » avait droit à plus de respect encore que la chemise de Sa Majesté. C'était toute une procession, qui, partie du grand commun, gagnait la chambre par un dédale d'escaliers

et de corridors : en tête, deux gardes du roi; au milieu, un maître d'hôtel, un gentilhomme servant et d'autres officiers pour porter la viande; à la queue, deux autres gardes, « qui ne laisseront approcher personne de la viande ». S'agissait-il de donner à boire au roi, il fallait cinq personnes et quatre révérences pour lui présenter un verre d'eau et de vin. D'ordinaire, les repas de Louis XIV étaient silencieux. « Nous sommes cinq ou six à table, dit Madame; chacun avale son affaire sans dire une parole, comme dans un couvent; tout au plus dit-on tout bas quelques mots à son voisin. » A Marly, où il y avait cependant d'ordinaire plus de laisser-aller, « on est seize ou dix-sept à table et on n'entend pas un mot ». Aussi Madame ajoute : « Si vous vous imaginez qu'ici c'est un pays de cocagne, vous vous trompez fort; l'ennui règne ici plus qu'en aucun autre lieu du monde. »

Les courtisans. — Les nobles comprirent vite que, si c'était aux yeux de Louis XIV « un crime de lèse-personne » que de ne jamais le voir, c'était pour eux-mêmes une sottise que de ne pas courir à la source unique des faveurs et des pensions. « Le roi fait des libéralités immenses, dit Mme de Sévigné. Il peut arriver qu'en faisant sa cour on se trouvera sous ce qu'il jette. Ce qui est certain, c'est que loin de lui, tous les services sont perdus. » Aussi les plus indépendants comme les plus serviles, les Saint-Simon comme les Dangeau, sollicitèrent cette faveur insigne d'être logés à Versailles, c'est-à-dire d'y avoir quelque coin d'appartement, quelque entresol incommode et malsain.

Le moment précieux entre tous pour le courtisan était le réveil du maître, quand il n'avait pas encore été circonvenu par la foule des importuns. Aussi fallait-il gagner quelque personnage influent qui eût la faveur des petites entrées, grands dignitaires ou gens de service. Les valets personnels du roi rappelaient à Saint-Simon « les puissants affranchis des empereurs romains à qui le sénat et les grands de l'empire faisaient leur cour ». Bontemps, le premier des quatre valets de chambre, qui entrait chez le roi à toute heure « par les derrières », c'est-à-dire par les cabinets réservés au service, « avait la cour à ses

pieds ». Quand Saint-Simon eut perdu son père, il alla aussitôt trouver Bontemps et le duc de Beauvillier, qui était alors en service. Beauvillier demanda au roi « en ouvrant son rideau » les gouvernements du feu duc pour son fils; il les obtint tout de suite, et Bontemps courut l'annoncer à Saint-Simon.

Louis XIV, « qui savait assaisonner ses grâces », inventa de distribuer des avantages purement imaginaires, que la vanité et la jalousie des courtisans recherchèrent avec autant d'empressement qu'une charge lucrative ou qu'une pension. Qui nommerait-il à son coucher pour tenir le bougeoir pendant sa toilette? A qui accorderait-il le « justaucorps à brevet », cette sorte de livrée d'honneur en étoffe bleue et rouge avec des broderies or et argent, que nul ne pouvait porter sans un brevet spécial? Quelles dames seraient choisies pour dîner à Trianon ou pour monter dans les carrosses? Quels courtisans seraient désignés parmi ceux qui disaient sur son passage : « Marly, Sire? » Que d'intrigues, que de triomphes, que de désespoirs pour cette menue monnaie de la faveur du maître!

Versailles acheva ainsi l'asservissement de la noblesse en la transformant en un troupeau de solliciteurs et de mendiants. D'Antin, le maréchal de Villeroy, le maréchal de Noailles, le duc de la Rochefoucauld se signalèrent par l'excès de leur zèle courtisanesque. Le duc de la Rochefaucauld, grand veneur et grand maître de la garde-robe, ne manqua jamais le lever et le coucher, les chasses et les promenades du roi; en plus de quarante ans, il ne coucha pas vingt fois à Paris, et pour aller dîner hors de la cour ou s'absenter de la promenade, il ne manqua jamais de solliciter une permission. Mais pour lui comme pour ses pareils cet esclavage humiliant se dissimulait sous un air de noblesse et de magnificence; quand Saint-Simon a dit de Lauzun qu'il « avait un fond de bassesse et un extérieur de dignité », il a dépeint du coup la plupart des « insectes de cour » qui bourdonnaient à Versailles et à Marly.

La vie à la cour. — Lorsque Louis XIV s'établit à Versailles, il fit frapper une médaille avec cette devise : *Hilaritati publicæ aperta regia.* Ce cadre ne pouvait convenir, en effet, qu'à une vie de fêtes et de luxe. Les « grands appartements »,

c'est-à-dire les salons de l'Abondance, de Vénus, de Diane, de Mars, de Mercure, d'Apollon, étaient comme les vestibules de la grande galerie des Glaces, longue de soixante-douze mètres, large de dix, haute de treize, cette « sorte de royale beauté unique dans le monde », dit Mme de Sévigné, qui se prolongeait d'un côté par le salon de la Guerre, de l'autre par le salon de la Paix. Le coup d'œil était féerique, quand les marbres de couleur, les trophées de cuivre doré, les grands panneaux de glace, les peintures de Le Brun, les meubles en argent massif et ciselé, les toilettes des dames et des courtisans étincelaient sous les mille feux des candélabres, des girandoles et des torchères.

Avant 1682, il y eut dans les plaisirs que le roi offrait à ses hôtes une part d'imprévu qui en était le charme principal; mais à partir de l'installation définitive du roi dans son palais, la vie de cour fut soumise à une sorte de règlement invariable auquel personne ne pouvait se soustraire.

Les mois d'été voyaient les parties à Trianon, quand le roi faisait collation avec les dames, les promenades en gondole sur le canal, les villégiatures à Marly, les voyages à Compiègne ou à Fontainebleau. Ces voyages, qui mettaient en branle toute la maison civile et militaire, revenaient en moyenne à un demi-million par an. La chasse était l'un des grands plaisirs du roi et des princes. Le roi allait abattre une fois ou deux par semaine quelques pièces de gibier dans son parc; Madame, chasseresse intrépide, courait presque chaque jour le loup ou le cerf avec Monseigneur ou avec son père.

L'hiver, il y avait « appartement » trois fois la semaine, comédie trois autres soirs, et le dimanche rien. « L'appartement », c'était la réunion de toute la cour dans les grands appartements de sept à dix heures. D'abord, comme au temps d'Anne d'Autriche[1], les dames s'étaient réunies au « cercle » de Marie-Thérèse, où seules les duchesses pouvaient s'asseoir sur un tabouret; mais la « bêtise » de la reine — le mot est de Saint-Simon — força de substituer au cercle, qui demandait une femme d'esprit, l'appartement, où les courtisans pouvaient se

1. La reine mère mourut en 1666, occupée surtout dans ses dernières années de pratiques de piété.

répandre dans les salons et se réunir par groupes au gré de leur fantaisie. Des buffets somptueusement servis étaient dressés dans les salons de l'Abondance et de Vénus. Le salon de Diane était la salle de billard, ce jeu où le roi conservait, selon M[lle] de Scudéry, son air de maître du monde, et où Chamillart fit sa fortune politique. Les salons de Mars, de Mercure, d'Apollon étaient occupés par des tables de jeu, lansquenet, reversi, hombre, bassette, portique, hoca, brelan, etc. Le jeu était devenu une vraie fureur à la cour et à la ville. On s'était mis à jouer un jeu d'enfer. « Mille louis sont répandus sur le tapis, dit M[me] de Sévigné qui assista à une partie de reversi où M[me] de Montespan tenait la carte, le roi auprès d'elle, avec Monsieur, la reine et M[me] de Soubise. Les poules sont au moins de cinq, six ou sept cents louis; les grosses, de mille, de douze cents. » Monsieur perdit une fois cent mille écus à la bassette contre Dangeau. Louis XIV avait renoncé au gros jeu en 1676 après avoir perdu cinq à six cent mille livres en six mois; mais pour lui plaire, il fallait risquer sur une carte ou sur un coup de dé des sommes folles sans compter. « Il était bien aise, dit un contemporain, de donner à la reine et aux courtisans une passion qui les amusât »; il disait au duc de Bourgogne de « jouer hardiment », que l'argent ne lui manquerait pas; il payait volontiers les dettes de jeu des membres de sa famille. Il se servit de cette passion comme d'un *instrumentum regni*. La profusion devint alors une nécessité et la tricherie fut d'un usage courant.

La comédie italienne alterna d'abord avec la comédie française; mais les licences des *Italiens* amenèrent leur expulsion de la cour et du royaume en 1697, quand le roi tournait à la dévotion. La comédie française jouait les pièces de Corneille, de Racine, surtout de Molière, qui fut toujours l'auteur préféré du roi; en 1715, il se fit encore jouer *Monsieur de Pourceaugnac*. Lorsqu'il prit l'habitude de passer ses soirées chez M[me] de Maintenon, il fit organiser dans son grand cabinet une petite salle de spectacle; les demoiselles de Saint-Cyr vinrent y jouer *Esther* et *Athalie*; la duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans et quelques intimes de la marquise y offrirent eux-mêmes au roi le plaisir de la tragédie ou de la comédie.

Louis XIV avait beaucoup aimé la danse; il avait figuré en personne dans un grand nombre de ballets de Benserade, de Quinault, de Molière. Il renonça à ce plaisir pour lui-même en 1670, peut-être à la suite d'une critique indirecte renfermée dans *Britannicus*; mais la pavane, la chaconne, le menuet, la courante continuèrent à faire partie des plaisirs de la cour, et il fit danser « d'autorité ». Le carnaval était la saison des bals masqués; le dauphin excellait dans les travestissements. En 1706, à Marly, Louis XIV, pour donner l'exemple des mascarades, se montra dans un demi-déguisement, une robe de gaze par-dessus son habit; tous les assistants étaient masqués, le duc et la duchesse de Beauvillier comme les autres, et « qui dit ceux-là dit plus que tout. »

La religion à la cour. — Louis XIV ne manquait jamais d'entendre la messe chaque jour; quand il prenait médecine ou qu'il était malade, il la faisait dire dans sa chambre; à l'armée, même exactitude. On rapporte que dans toute sa vie il n'y a manqué que deux fois. Aux « bonnes fêtes », à Pâques, à la Pentecôte, à l'Assomption, à la Toussaint, à la Noël, il s'approchait des sacrements. Ses enfants devaient faire de même. Monseigneur provoqua sa colère pour avoir laissé passer une année sans faire ses pâques. Il suivait à la lettre les commandements de l'Église pour l'usage du gras en carême. Le grand prévôt à la cour, le lieutenant de police à Paris devaient veiller à ce que personne n'y désobéît; pour les troupes en marche les intendants devaient demander des permissions aux évêques. Au Carême et à l'Avent, il y avait des stations à la cour, où les prédicateurs en renom se faisaient entendre : le P. Bourdaloue, jésuite, le P. Séraphin, capucin, le P. Soanen et le P. Massillon, de l'Oratoire. Bossuet prêcha au Louvre et à Saint-Germain, pas à Versailles. Bourdaloue, qui parla devant le roi à l'époque de ses plus grands désordres, montra à plusieurs reprises un vrai courage : il fit retentir des « coups de tonnerre »; mais Louis ne parut pas les entendre.

C'est que, suivant le mot de Saint-Simon, il avait « un attachement pharisaïque à l'extérieur de la loi et à l'écorce de la religion ». Les fêtes religieuses dans la chapelle de Versailles

étaient l'occasion de solennités musicales, de pompes magnifiques, à propos desquelles on pouvait se demander si elles s'adressaient à Dieu ou à son lieutenant. Le roi, seul à la tribune, deux « gardes de la manche » à ses côtés, attirait tous les regards. « On ne laisse pas, dit La Bruyère, de voir dans cet usage une espèce de subordination; car ce peuple paraît adorer le prince, et le prince adorer Dieu. » L'ignorance du roi dans les choses de religion était extrême : « il n'en savait pas plus qu'un enfant ». Mais les habitudes extérieures de piété auxquelles il s'était toujours conformé, parce qu'elles faisaient partie de son rôle officiel de roi Très Chrétien, tournèrent, avec l'âge et l'influence de M[me] de Maintenon, en une dévotion outrée et minutieuse, qui fut surtout un moyen commode de se mettre en règle avec sa conscience et d'expier les scandales de ses premières années. « Pourvu, croyait-il, qu'il écoutât son confesseur et récitât son *pater*, tout irait bien et sa dévotion serait parfaite. Souvent il me faisait pitié », écrit Madame.

« C'est une chose délicate, dit l'auteur des *Caractères*, de réformer la cour et de la rendre pieuse. » Louis XIV se borna à exiger des hôtes de Versailles l'assiduité aux offices et les pratiques de piété. La dévotion devint une mode comme une autre; mais la mode en matière de religion n'est pas loin de l'hypocrisie. On connaît le mot cruel de la Bruyère : « Un dévot est celui qui, sous un roi athée, serait athée. » « La foi est éteinte dans ce pays, dit Madame, au point qu'on ne trouve plus un seul jeune homme qui ne veuille être athée; mais ce qu'il y a de plus drôle, c'est que le même homme qui à Paris fait l'athée joue le dévot à la cour. » Le duc d'Orléans avait assisté aux matines et aux trois messes de minuit de la fête de Noël dans la chapelle de Versailles, sans lever une fois les yeux de son livre; ce livre de piété, c'était Rabelais. Brissac fit un tour de sa façon aux dames qui assistaient au salut les jours où le roi y venait. Il dit à haute voix aux gardes de se retirer, parce que le roi ne doit pas venir. Les gardes obéissent; la chapelle se vide. Étonnement du roi, qui arrive et ne voit personne; Brissac lui raconte son tour. Le roi en rit beaucoup. Mais toutes les dames auraient voulu étrangler Brissac.

V. — La société.

Le clergé, premier ordre du royaume. — Dans la hiérarchie sociale, qui était un legs de la féodalité, l'ordre ecclésiastique était le premier des trois « états » du royaume. Un édit de 1695 sur la juridiction du clergé de France le déclare expressément : « Voulons que les archevêques, évêques et tous autres ecclésiastiques soient honorés comme le premier des ordres de notre royaume. » A toutes les cérémonies officielles, les dignitaires de l'Église prenaient rang immédiatement après les princes du sang et ne cédaient le pas qu'à eux seuls. Aux séances solennelles du Parlement, les pairs ecclésiastiques siégeaient avant les pairs laïques, du moins avant ceux qui n'étaient pas du sang royal. En réalité, si le clergé avait le droit de préséance, de riches dotations et quelques privilèges financiers, il n'était que le premier dans cette obéissance absolue à laquelle le despotisme de Louis XIV avait réduit toutes les classes de la nation. Écrire directement à la cour de Rome ou en recevoir une lettre sans une permission formelle, c'était pour un évêque un crime d'État que le roi ne pardonnait pas; mais les secrétaires d'État faisaient si bonne garde que l'usage des relations directes entre les évêques et leur chef spirituel finit par se perdre tout à fait.

La nomination aux bénéfices. — « Dans la pratique, disait Fénelon, le roi est beaucoup plus chef de l'Église que le pape.... L'Église de France, privée de la liberté d'élire ses pasteurs, est un peu au-dessous de la liberté dont jouissent les catholiques sous l'empire du Grand-Turc. » Depuis le Concordat de 1516, le clergé de France était, en effet, un corps de fonctionnaires à la dévotion du roi; mais ce régime ne fut jamais plus favorable au despotisme que lorsque Louis XIV exerça lui-même en personne le droit de distribuer les bénéfices[1]. Avec l'interprétation que les rois donnaient au texte du Concordat,

1. Pour la question de la régale, voir, ci-dessous, p. 253 et suiv.

il n'y avait que les abbayes chefs d'ordre qui fussent restées électives; mais ces élections se faisaient sous l'œil de l'intendant et n'étaient qu'une formalité mensongère. Louis XIV disposait ainsi de toutes les dignités ecclésiastiques du royaume. Le vendredi ou la veille des jours où il devait communier, il désignait, d'accord avec son confesseur, seul consulté en cette occurrence, les évêques, les archevêques, les abbés, les prieurs, les chanoines, qui devaient occuper les postes vacants à cette date. La « feuille des bénéfices » une fois arrêtée était envoyée à Rome, et quand la chancellerie pontificale l'avait retournée avec son approbation qui était, pour ainsi dire, de règle, un secrétaire d'État délivrait aux titulaires les brevets de nomination.

Vers les époques où devait se faire la collation des bénéfices, les solliciteurs affluaient à la cour. Sans nier que la faveur ait présidé à plus d'un choix de Louis XIV, il est certain qu'il faisait le possible pour s'enquérir de la moralité et de la capacité des postulants. Les considérations purement religieuses tenaient assez peu de place pour les abbayes en commende, qui n'imposaient ni charge d'âmes ni résidence, et qui se donnaient, à titre de pensions, à des personnages non revêtus du caractère sacré; le chevalier de Lorraine, ce favori indigne de Monsieur, se fit donner quatre abbayes en commende d'un revenu total d'environ 70 000 livres. Mais pour les dignités d'Église qui exigeaient de la part des titulaires l'accomplissement sérieux de leurs devoirs de prêtre et d'administrateur, Louis XIV fut inspiré par la même idée que dans le choix de ses collaborateurs politiques; s'il laissa quelques membres de la noblesse ou les parents de ses ministres en possession d'évêchés bien rentés, il confia à de simples prêtres sortis de la bourgeoisie ou même du peuple la majeure partie des évêchés. C'est ce que Saint-Simon rapporte à sa manière quand il dit que l'épiscopat fut rempli « de cuistres de séminaire, sans science, sans naissance, dont l'obscurité et la grossièreté faisaient tout le mérite ». Ainsi, durant tout le règne, l'épiscopat fut réservé à la « basse prêtraille », comme les fonctions politiques à la « pleine et parfaite roture ».

Les mœurs ecclésiastiques. — Après les excès de la Ligue, quelques membres éminents du clergé français avaient compris la nécessité de travailler à la réforme des mœurs ecclésiastiques, que les progrès du protestantisme avaient déjà rendue nécessaire au siècle précédent[1]. Ces efforts furent couronnés de succès. On pourrait bien citer quelques prélats mondains dont les mœurs ne furent pas irréprochables : l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, en grande intimité avec la duchesse de Lesdiguières; ou le cardinal de Fürstenberg, cet abbé de Saint-Germain-des-Prés, chez qui « logeait et régnait » sa nièce, la comtesse de Fürstenberg; ou cet évêque de Saint-Malo, Sébastien de Guémadeuc, qui donnait des bals et des soupers aux dames de Bretagne. Mais, à quelques exceptions près, les mœurs du clergé se signalèrent dès lors par une décence beaucoup plus grande. Bossuet à Meaux, Noailles à Paris, Fénelon à Cambrai, Coislin à Orléans, Nesmond à Bayeux, Godet des Marais à Chartres, Montgaillard à Saint-Pons, et beaucoup d'autres donnèrent l'exemple des vertus épiscopales. La résidence des évêques dans leur diocèse, au lieu d'être une rareté, devint de plus en plus la règle.

Les grands dignitaires de l'Église. — Sous Louis XIII, l'évêché de Paris, qui était suffragant de Sens, avait été érigé en métropole. Louis XIV voulut en outre que l'archevêque de sa capitale fût sur le même pied que l'archevêque-duc de Reims, l'évêque-duc de Laon, l'évêque-duc de Langres, l'évêque-comte de Beauvais, l'évêque-comte de Châlons, l'évêque-comte de Noyon, qui occupaient depuis l'époque féodale les six pairies ecclésiastiques, et, en 1674, il érigea en duché-pairie, au profit du métropolitain de Paris, la seigneurie de Saint-Cloud. L'archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, fut dès lors le septième pair ecclésiastique, le seul qui ait été ajouté au nombre primitif.

Les officiers ecclésiastiques chargés d'assurer le service religieux à la cour occupaient dans la hiérarchie un rang très élevé. Leur chef était le grand aumônier de France; comman-

1. Voir ci-dessous p. 274-5, pour la fondation des nouveaux Ordres religieux.

deur-né des ordres du roi, presque toujours revêtu de la pourpre, il passait pour le premier des officiers de la couronne. Le cardinal de Bouillon, Emmanuel de la Tour d'Auvergne, neveu de Turenne, eut ce titre pendant une trentaine d'années; mais son orgueil intraitable et son attitude dans l'affaire du quiétisme, où il prit la défense de Fénelon, qu'il était chargé de faire condamner, le firent destituer. Les 14 400 livres de traitement du grand aumônier n'étaient pas une somme très élevée; mais à peu près tous les grands dignitaires de l'Église cumulaient de nombreux bénéfices avec leur charge principale. L'évêque d'Orléans, Coislin, qui fut cardinal et grand aumônier, touchait à titres divers au moins 120 000 livres, qu'il distribuait d'ailleurs en aumônes et en fondations pieuses : 24 000 comme évêque d'Orléans, 35 000 comme abbé de Saint-Victor de Paris, 17 000 comme abbé de Saint-Jean d'Amiens, 10 000 comme prieur de Longpont, etc. C'était peu en comparaison du cardinal de Fürstenberg, évêque de Strasbourg, abbé de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Arnoul de Metz, de Saint-Michel en Thiérache, etc., qui jouissait de plus de 700 000 livres de rente; à eux seuls l'évêché de Strasbourg et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés lui rapportaient 5 ou 600 000 livres. Il paraît que Fürstenberg « mourait exactement de faim » avec cette dotation royale, et qu'un cardinal français, à moins de 300 000 livres de rente, s'estimait pauvre et maltraité.

Les confesseurs du roi. — Le confesseur du roi ne venait qu'après le grand aumônier, le premier aumônier et le maître de l'oratoire; il n'avait que 7 000 livres dont 3 000 « pour l'entretien de son carrosse »; mais son rôle en faisait un très grand personnage, puisqu'il était le confident de la conscience du souverain. Ce qui lui donnait encore plus d'influence que cette direction secrète, à laquelle il semble que Louis XIV soit resté longtemps rebelle, c'était le privilège qui lui était réservé de préparer, quatre ou cinq fois par an, la distribution des bénéfices. A ces moments, la maison professe des jésuites à Paris n'était pas moins fréquentée que la cour; les jours d'audience du P. de La Chaise, deux fois par semaine, on rencontrait dans son antichambre des ecclésiastiques de tout ordre ou des laïques,

parents, amis, patrons des solliciteurs : c'était l'antichambre d'un ministre.

Depuis Henri III, la Compagnie de Jésus fournissait les confesseurs du roi. Louis XIV, qui peut-être aimait moins les Jésuites qu'il ne haïssait les Jansénistes, resta fidèle à la tradition. Avoir pour confesseur un prêtre janséniste ou suspect de jansénisme, c'était le crime « le plus irrémissible ». Pour les siens comme pour lui, il ne voulut que des confesseurs jésuites. Quand le duc d'Anjou devint roi d'Espagne, il lui donna pour confesseur le P. d'Aubanton, sans se soucier du privilège des Dominicains, en possession de tout temps du confessionnal des rois Très Catholiques. La duchesse de Bourgogne, qui voulait avoir à Versailles un confesseur barnabite comme à Turin, fut contrainte de prendre un jésuite. Pour lui, il eut parmi ses confesseurs le P. Annat, le P. de La Chaise, qui fut en fonctions pendant trente-quatre ans, le P. Tellier, qui « eût fait peur au coin d'un bois » et dont le caractère intrigant et entêté ne contribua pas peu à envenimer les querelles religieuses de la fin du règne.

La noblesse : sa nullité politique. — Les membres du clergé français eurent toujours sur la noblesse laïque cette supériorité de former un corps et une seule famille. Aussi le clergé continua d'avoir ses assemblées quinquennales : la grande assemblée pour le vote des décimes ou du *don gratuit*, la petite assemblée pour le règlement des comptes financiers. Le *don gratuit* n'était qu'un euphémisme administratif, sous lequel le roi dissimulait les demandes d'argent qu'il adressait au premier ordre de l'État. Au moins le clergé paraissait voter quelque chose, et les deux « agents généraux » qu'il nommait tous les cinq ans pour suivre ses affaires à la cour semblaient représenter un ordre et exercer un mandat.

La noblesse n'avait pas même ces apparences extérieures, qui auraient pu la consoler de la perte définitive de toute influence politique. Les fonctions publiques lui étaient interdites; la seule exception qui fut faite pour le duc de Beauvillier lui rendit encore plus sensible le parti pris du roi. Pour les hautes dignités de l'Église, l'exclusion ne fut pas aussi systé-

matique; mais que d'intrigues pour triompher d'un simple sulpicien dans la compétition d'un évêché ou d'une abbaye! Il n'y avait plus que le métier des armes où un noble, ayant le respect de ses traditions, de son nom, de son rang, pouvait servir le roi sans se ravaler à l'humiliation du courtisan; mais là encore que les temps étaient changés! « Les gens qui étaient nés pour commander aux autres » étaient confondus pêle-mêle « avec ceux qui l'étaient pour leur obéir ». L' « ordre du tableau » a rendu inutiles la naissance, la parenté, les dignités. Il ne reste aux descendants des barons féodaux qu'à « se faire tuer à la guerre à travers les insultes des commis des secrétaires d'État et des secrétaires des intendants » ou à « croupir dans une mortelle et ruineuse oisiveté ». La colère de Saint-Simon contre le régime qui a rendu « toutes conditions simple peuple » est clairvoyante; elle a compris la profondeur de la blessure que la monarchie administrative de Louis XIV et la vie de Versailles avaient faite à l'ancien esprit féodal.

Les Grands Jours d'Auvergne. — Pour la noblesse qui vivait à la cour, les leçons de rigueur étaient hors de saison; mais loin de Paris, la main impitoyable de la justice royale dut encore frapper quelques indisciplinés.

Au début du règne (1665-1666), la ville de Clermont en Auvergne servit de résidence à une commission extraordinaire du parlement de Paris qu'on appela les Grands Jours d'Auvergne. Investie de pouvoirs absolus pour informer contre les excès de tout genre, meurtres, rapts, violences, levées de deniers, concussions, etc., qui se commettaient en Auvergne, Bourbonnais, Nivernais, Forez, Beaujolais, Lyonnais, Marche et Berry, elle fit bonne et prompte justice. Dans les *Mémoires* de Fléchier, où les histoires galantes, les petits vers, les portraits du beau monde auvergnat font un piquant contraste avec le récit des horreurs commises par les brigands féodaux, on relève une foule de noms de la noblesse du pays : le vicomte de la Mothe-Canillac, « au sentiment de tous le plus innocent des Canillac », jugé et exécuté en quatre heures; le marquis de Canillac, « le plus grand et le plus vieux pécheur de la province », qui, accompagné de douze scélérats qu'il appelait ses

douze apôtres et auxquels il avait donné des noms fort apostoliques comme Sans-Fiance et Brise-Tout, « catéchisait avec l'épée ou le bâton tous ceux qui étaient rebelles à sa loi », levait sur ses terres la taille de « monsieur », la taille de « madame », sans parler de celle du roi; M. de Beaufort de Canillac, accusé « d'une action qui tenait un peu de l'assassinat »; M. de la Mothe-Tintry, qui « crut ne pouvoir prouver sa noblesse que par quelque crime » et qui assomma un paysan coupable de n'être pas allé faucher son pré; le baron de Sénégas, le marquis de Salers, le comte du Palais, le marquis de Malause, etc. La cour prononça jusqu'à trente et cinquante condamnations par jour, beaucoup il est vrai par contumace. « Il faisait beau de voir, dit Fléchier à propos de ces exécutions en effigie, tant de tableaux exposés, dans chacun desquels un bourreau coupait une tête. » Pour perpétuer le souvenir de ces assises sanglantes, le roi fit frapper des médailles avec ces devises expressives : *Salus provinciarum; Repressa potentiorum audacia; Provinciæ ab injuriis potentiorum vindicatæ.*

L'audace des puissants était réprimée pour toujours. Il n'y eut durant tout le règne qu'une seule conspiration, celle du chevalier de Rohan, qui fut d'ailleurs à tous égards un acte de folie. D'une des plus illustres familles du royaume, compagnon d'enfance du roi, le chevalier était destiné à la plus haute fortune; mais son luxe insensé, ses folles prodigalités, ses aventures scandaleuses, — il avait enlevé la duchesse de Mazarin, Hortense Mancini, — l'obligèrent à se démettre de toutes ses charges de cour. En très mauvais termes avec Louvois, réduit à vivre d'expédients, criblé de dettes, il tomba entre les mains d'un aventurier normand, La Tréaumont, qui, de concert avec un chevalier de Préaux, une dame de Villars, et un maître d'école hollandais, Van den Enden, avait imaginé de vendre Quillebeuf aux Hollandais avec qui nous étions alors en guerre (1674). Rohan fut arrêté en sortant de la chapelle de Versailles; son supplice et celui de ses complices fut le seul résultat de cette machination criminelle et insensée.

Les grands officiers de la couronne. — Exclue des Conseils, la noblesse avait conservé à peu près tous les grands

offices de la couronne; mais ces offices n'étaient plus que des titres vides de sens. Qui reconnaîtrait l'ancien maire du palais ou l'ancien sénéchal dans le grand maître de la maison du roi qui passait pour en occuper la place? C'était, disait-on, le premier office de la maison du roi, et Monsieur le Prince en était le titulaire; mais quel était son rôle? Régler tous les ans la dépense de bouche de la maison du roi, commander à l'armée des maîtres d'hôtel, des gentilshommes servants, des officiers des sept offices, surveiller le service de la cuisine et de la table royales. Le grand chambellan, — en 1698, le duc de Bouillon, — doit assister aux audiences des ambassadeurs derrière le fauteuil du roi, chausser au roi ses bottines à la cérémonie du sacre, lui présenter la chemise à son lever, l'ensevelir, commander aux officiers de la chambre, depuis les quatre premiers gentilshommes, — duc de Beauvillier, duc d'Aumont, duc de Gèvres, duc de la Trémoille, — jusqu'aux gardes des levrettes. Le grand maître de la garde-robe, — le duc de la Rochefoucauld, — a soin des habits, du linge et de la chaussure de Sa Majesté; au coucher du roi, il lui demande quel habit il lui plaira prendre le lendemain. Le grand écuyer ou Monsieur le Grand, — le comte d'Armagnac, Louis de Lorraine, — qui était censé remplacer le connétable, ne faisait que diriger les écuries. La distinction que l'on établissait jadis entre les grands officiers de la couronne et les grands officiers de la maison du roi ne signifiait désormais plus rien; un grand officier n'était qu'un domestique de haut rang, attaché au service de la personne du roi.

Les titres de noblesse. — D'autre part, quelle valeur pouvait avoir l'ancienne hiérarchie des titres nobiliaires, quand Louis XIV avait fait de la noblesse « un vil peuple en toute égalité »? Les ducs et pairs avaient toujours le droit de séance au Parlement; mais le Parlement étant réduit à son rôle judiciaire, pourquoi y seraient-ils allés autrement que dans les séances d'apparat? Près de quarante duchés-pairies furent créées par Louis XIV durant son règne personnel; ce fut de sa part une tactique de prodiguer les titres pour les avilir, comme Mazarin disait des ducs à brevet qu'il en ferait tant qu'il serait honteux de l'être et honteux de ne l'être pas. Des gens de rien

usurpaient sans droit les titres de comte et de marquis; les marquis de Molière n'avaient pas peu discrédité les marquis de la cour. Aussi les gens de qualité qui étaient réellement marquis ou comtes se distinguaient de ces nobles sans parchemins en ne se servant plus de leurs titres dans la vie courante. Saint-Simon, si jaloux de toutes les distinctions nobiliaires, si fier du titre de vidame de Chartres qu'il avait porté lui-même et qu'il donna à son fils, ne peut s'empêcher de trouver « ridicule » cet abandon volontaire des titres de noblesse.

Avantages financiers de la noblesse. — « Il n'y a rien à perdre à être noble, dit ironiquement La Bruyère; franchises, immunités, exemptions, privilèges : que manque-t-il à ceux qui ont un titre? » En dehors de l'influence politique, les officiers de la maison du roi avaient toutes les satisfactions d'argent qu'ils pouvaient désirer. Le grand-maître de la maison du roi touchait environ 58 000 livres; le grand chambellan, 23 600 livres, sans compter un brevet de retenue qui lui assurait 800 000 livres pour le jour où il quitterait sa charge; le grand maître de la garde-robe, environ 40 000 livres; le grand écuyer, environ 30 000 livres; et les autres à l'avenant. Ces chiffres officiels ne sont qu'une faible partie des revenus des titulaires; car, sans parler de l'avantage dont ils jouissaient à peu près tous d'avoir « bouche à cour », c'est-à-dire d'être nourris par les divers services des cuisines royales, ils cumulaient souvent plusieurs fonctions lucratives. Le duc de Beauvillier, qui vivait « comme dans un ermitage », avait 48 000 livres comme chef du Conseil des finances, 20 000 comme ministre d'État, 48 000 comme gouverneur du duc de Bourgogne, 14 000 comme premier gentilhomme de la chambre, 36 000 comme gouverneur du Havre, etc. Louis XIV distribuait à ses favoris des sommes énormes : 100 000 livres à Monsieur le Grand pour un avis qu'il avait donné, 300 000 livres au maréchal de Villeroy à percevoir sur les octrois de Lyon, et cent autres largesses du même genre, comme il donna un jour 100 000 livres à son premier médecin, Fagon, qui avait subi heureusement l'opération de la pierre. Les courtisans se faisaient encore de gros profits à patronner les propositions d'un solliciteur. Maintes

grandes dames, comme la maréchale de Noailles, la duchesse de Guiche, la princesse d'Harcourt, faisaient des affaires de toutes mains avec les donneurs d'avis et les gens de finance pour faire passer un mot à Mme de Maintenon ou au roi.

Élévation du Tiers état. — « La robe ose tout, usurpe tout, domine tout », écrit avec indignation Saint-Simon. Voltaire se félicite que « des citoyens qui se seraient crus honorés autrefois d'être des domestiques des seigneurs étaient devenus leurs égaux ». Ils disent vrai tous deux : l'abaissement systématique de la noblesse eut pour corollaire l'élévation systématique du Tiers état.

Les ordonnances qui ont créé une élite sociale dans la bourgeoisie sous le nom « de noblesse de robe » datent de ce règne. L'une des plus importantes, publiée en 1704, étendait à tous les parlements et cours supérieures les privilèges de la noblesse héréditaire, dont jouissaient seuls jusqu'alors les membres du parlement et de la cour des aides de Paris; vingt ans d'exercice conféraient au titulaire, à sa veuve et à ses enfants, la qualité de noble, avec « tous les mêmes droits, privilèges, dont jouissent les autres nobles de race du royaume ». La robe était dès lors, au point de vue social, l'égale de l'épée; au point de vue politique, elle lui était depuis longtemps supérieure.

Les « bourgeois porphyrogénètes ». — De véritables dynasties de ministres sortis de la roture détenaient tous les services publics. Celle des Colbert fut représentée par le contrôleur général, par son fils, Seignelay, par son frère, Croissy, par son neveu, Torcy, par son autre neveu, Desmarets, sans parler de son oncle, Pussort. Celle des Le Tellier, pendant trois générations, avec Michel Le Tellier, Louvois, Barbezieux, de 1643 à 1701, occupa le secrétariat d'État de la guerre comme un fief héréditaire. Celle des Le Peletier fournit un contrôleur général, Claude Le Peletier, un directeur général des fortifications de terre et de mer, Le Peletier de Souzy, un intendant des finances qui fut contrôleur général sous Louis XV, Le Peletier des Forts. Celle des Phélypeaux commença avec le secrétaire d'État de Marie de Médicis pour se terminer avec le ministre de Louis XVI, Maurepas, après avoir fourni au règne

de Louis XIV, au cours de ses cinq générations, un chancelier et un secrétaire d'État, Louis et son fils Jérôme de Pontchartrain.

Ces « bourgeois porphyrogénètes », comme les appelle Saint-Simon avec son ironie méprisante, qui trouvaient, pour ainsi dire, dans leur berceau une survivance de secrétaire d'État, reçurent de Louis XIV toutes les faveurs en titres, en dignités, en argent, capables de les égaler aux plus grands noms du royaume. Pour la seule famille des Colbert furent créés les marquisats de Seignelay, de Croissy, de Torcy, de Villacerf; pour celle des Le Tellier, les marquisats de Louvois, de Barbezieux, de Courtenvaux, de Souvré; pour celle des Arnauld, le marquisat de Pomponne; pour celle des Phélypeaux, le comté de Pontchartrain, le marquisat de Phélypeaux, le comté de Maurepas. Les secrétaires d'État, « de pygmées devenus géants », avaient quitté le costume des gens de robe, manteau, rabat, habit noir, pour s'habiller comme les gens de qualité et porter l'épée. M[me] Colbert, fille d'un simple trésorier de l'extraordinaire des guerres, obtint de manger à la table du roi, d'entrer dans ses carrosses, sous prétexte qu'elle avait élevé la princesse de Conti; M[me] Louvois eut à son tour cette distinction si enviée. Louvois le premier cessa d'écrire *Monseigneur* aux ducs et exigea pour lui-même ce titre de *Monseigneur* de quiconque n'était point duc ni officier de la couronne.

Un ministre avait 20 000 livres de pension annuelle et cumulait toujours plusieurs traitements; quand Le Peletier se démit de sa charge de contrôleur général, l'ensemble de ses pensions se montait à 84 000 livres. Il y avait en outre pour les ministres une foule de revenus plus ou moins corrects, que Spanheim appelle en parlant de Louvois « les acquêts certains de ses importantes et lucratives charges ». Louvois, qui avait le maniement de tout l'argent du département de la guerre, de la surintendance des maisons royales, de la surintendance des postes, avait pu acheter la baronnie de Meudon et plusieurs seigneuries en Champagne et en Bourgogne; il passait pour le plus riche particulier de l'Europe. Les ennemis de Colbert l'accusaient d'avoir appris à l'école de Mazarin à ne pas faire fi des pots-de-vin; il est certain que les fermiers généraux lui

servaient tous les six ans, à chaque renouvellement de bail, une gratification de 300 000 livres et que les États provinciaux lui votaient aussi certaines sommes. La seule différence avec l'époque de Fouquet, c'était que ces commissions se prélevaient au grand jour, à la connaissance et du consentement du roi.

Les financiers. — Sous ce long règne, qui connut, surtout après Colbert, tant de « drogues bursales » et où les ministres eurent si souvent besoin de prêteurs complaisants, les gens de finance étaient devenus une puissance que le pouvoir ménageait. Chaque roi, disait-on, avait sa statue dans le quartier qui convenait à ses goûts : Henri IV sur le Pont-Neuf, au milieu de son peuple; Louis XIII à la place Royale, au milieu des gens de qualité; Louis XIV à la place des Victoires, au milieu des maltôtiers. Quand Lesage voulut faire représenter *Turcaret*, une cabale formidable éclata chez les traitants; la pièce ne put être mise à la scène (1709) que sur l'ordre exprès du dauphin. Mais les turcarets avaient été vengés à l'avance, quand le prince des financiers du temps, Samuel Bernard, avait été reçu à Marly par le roi en personne. Desmarets, qui ne savait plus de quel bois faire flèche, avait dit à Louis XIV qu'il n'y avait plus qu'un dernier recours : flatter ce financier si puissant. Il le fit donc venir à Marly, et le roi, le prenant avec lui pendant sa promenade, lui fit, de son air le plus gracieux, les honneurs de ses jardins. « J'admirais, dit Saint-Simon, et je n'étais pas le seul, cette espèce de prostitution du roi, si avare de ses paroles, à un homme de l'espèce de Bernard. »

Mariages entre nobles et roturiers. — Tous les nobles n'avaient pas cet insultant mépris pour la finance et la roture. Le besoin d'argent chez les gens de qualité ruinés par la vie de cour, la vanité chez les gens de robe et chez les financiers achevèrent, en effet, ce nivellement des classes cher à Louis XIV, en faisant disparaître dans des mariages, lucratifs pour les uns, flatteurs pour les autres, les dernières différences sociales qui pouvaient séparer un ministre en faveur ou un financier enrichi d'un gentilhomme bien en cour, mais ruiné. Le duc de La Rochefoucauld rechercha et obtint pour son fils, le duc de La Rocheguyon, la main de la fille aînée de Louvois. Le roi donnait

alors aux filles de ses ministres, au moment de leur mariage, un capital de 200 000 livres, qu'il dut réduire plus tard à 150 000 et même remplacer par une pension de 10 000 livres. Colbert, qui fut connu pour son habileté à pousser partout les membres de sa nombreuse famille, maria trois de ses filles à trois ducs et pairs, les ducs de Chevreuse, de Beauvillier, de Mortemart. Son fils Seignelay épousa une Matignon, apparentée à la maison de France, et le fils de Seignelay, une Fürstenberg. Les trois filles de Chamillart furent mariées au marquis de Dreux, d'ailleurs fils d'un conseiller au parlement, au duc de la Feuillade, au duc de Lorges. Voysin maria sa fille au comte de Châtillon. La femme du jeune Chamillart était une Mortemart; celle de Pontchartrain, une La Rochefoucauld. Barbezieux épousa Mlle d'Uzès, puis Mlle d'Alègre; ses filles furent la duchesse d'Olonne, la marquise d'Harcourt, la duchesse d'Albret. « Les Français, dit Madame, ne font pas attention aux mésalliances; ils épousent toute sorte de filles de la bourgeoisie, même des paysannes, pourvu qu'elles aient de l'argent ». C'est ce que les gens de qualité appelaient « fumer leurs terres ».

Le peuple des campagnes. — Après avoir parlé du « corps de la justice », des Universités et du « corps des marchands », qui forment les trois premiers corps du Tiers état, l'*État de la France* (édition de 1661) ajoute ces mots : « Le paysan, qui habite la campagne, compose le quatrième corps du Tiers état, lequel, quoiqu'il soit plus nombreux que les autres, ne nous fournit que fort peu de matière de discours. Nous pouvons seulement dire que c'est sur lui qu'on lève les tailles et qu'il cultive les biens de la terre pour la nourriture des villes. » On avait, en effet, à peu près tout dit, à propos de ces « animaux farouches répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil », quand on avait dit que sans eux la France manquerait de pain et que sur eux retombait tout le poids de l'impôt. Ce que l'on ne disait pas, ce que l'on entrevoit dans ces lignes de La Bruyère : « ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines,... ils méritent de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé », — c'est la misère épouvantable des paysans.

Misère générale. — L'éclat de la gloire militaire, les succès diplomatiques, les splendeurs du décor de Versailles font souvent oublier combien ce régime a été dur pour les petits, en particulier pour les gens des campagnes, sur qui retombait le poids de plus en plus écrasant des charges publiques. Car dans cette société où il y avait des privilèges à peu près pour tout le monde, pour les gens d'Église, pour les gens d'épée, pour les gens de cour, pour les gens de robe, pour les bourgeois des villes franches, pour les corporations, il n'y en avait aucun, d'aucun genre, pour le roturier. Il était la bête de somme sur laquelle on accumulait tous les fardeaux, comme sur « un mulet — le mot est de Richelieu — qui, étant accoutumé à la charge, se gâte plus par un long repos que par le travail. »

Pendant dix ans environ, le génie bienfaisant de Colbert avait pu soulager le pays et donner un essor nouveau à l'agriculture comme à l'industrie. Mais à partir de l'année 1672 qui inaugura quarante années de guerres presque ininterrompues et où les folies de Versailles et de Marly achevèrent de dévorer les dernières ressources, la misère et l'oppression devinrent de plus en plus lourdes. En 1675, la Bretagne, ruinée par le don gratuit, par l'odieuse gabelle et par le papier timbré, fut le théâtre d'une véritable jacquerie. Le duc de Chaulnes, gouverneur de la province, se montra d'une impitoyable rigueur; il fit brancher aux arbres des grand'routes, après un jugement sommaire, des centaines de ces « bonnets bleus, qui avaient bon besoin d'être pendus, selon le mot de Mme de Sévigné, pour leur apprendre à vivre ». Vers la même époque, la Gascogne fut le théâtre d'une autre tragédie où il y eut encore « bien de la penderie »; un pauvre gentilhomme landais, Audijos, avait réuni des bandes de paysans exaspérés contre un nouveau règlement sur la vente du sel et il réussit à tenir la campagne pendant plusieurs années contre les troupes de l'intendant Pellot. Une enquête officielle, faite en 1687 dans l'Orléanais et le Maine, offre des témoignages effrayants de la misère des campagnes. « ... Nous avons constaté que presque partout le nombre des familles a diminué considérablement. La misère les a dissipées, elles sont allées demander

l'aumône et ont péri ensuite dans les hôpitaux ou ailleurs... On voit dans tous les ordres et dans tous les états une diminution sensible et une chute presque universelle... » L'énorme dépréciation de la propriété foncière à la fin du XVII[e] siècle est la preuve visible de cette ruine de l'agriculture[1].

Quel ne devait pas être, dès le milieu du règne, l'épuisement de la France, pour que Louis XIV se soit décidé, en 1689 et 1690, à un expédient financier qui dut être cruel à son amour du faste et de la représentation! Il fit transporter à la Monnaie, pour les livrer à la fonte, les admirables meubles en argent massif et ciselé qui avaient été dessinés par Le Brun pour les grands appartements de Versailles, tables, guéridons, candélabres, tabourets, aiguières, cassolettes, vases à fleurs, jusqu'au balustre de sa chambre, jusqu'au trône sur lequel il donnait audience aux ambassadeurs. En 1709, il se défit de même de sa vaisselle d'or; les courtisans ne purent faire moins que d'offrir leur vaisselle d'argent, et la cour « se mit à la faïence ». On était alors dans cette année atroce où tous les maux parurent fondre sur la France, rigueurs exceptionnelles de l'hiver, gelées tardives, inondations, famine ; ce fut l'épreuve suprême pour les campagnes, qui agonisaient depuis si longtemps.

Résultats du règne. — Il faut se rappeler le poids écrasant des impôts, la ruine du commerce, la dépopulation du pays pour comprendre quels sentiments de délivrance et de joie accueillirent la fin d'un règne « si long et si dur ». « Les provinces, dit Saint-Simon, au désespoir de leur ruine et de leur anéantissement, tressaillirent de joie. Le peuple, ruiné, accablé, désespéré, rendit grâces à Dieu, avec un éclat scandaleux. d'une délivrance dont ses plus ardents désirs ne doutaient plus ».

Les contemporains oubliaient en ce moment les qualités royales de Louis XIV, la grandeur de son gouvernement, la gloire qu'il avait donnée au pays, pour ne se rappeler que ce despotisme sans frein qui avait brisé toutes les résistances et qui laissait la France dans un abîme de misères. Mais pour connaître les résultats du règne de Louis XIV, il faut regarder

1. Voir, ci-dessous, chap. V (*La France économique*).

plus loin que ces années malheureuses, plus loin que les règnes de ses deux successeurs, et rattacher directement 1789 à 1715. La véritable conséquence de ce règne est d'avoir amené la Révolution française. Politiquement, Louis XIV la rendit fatale par l'excès du despotisme; économiquement, il la rendit nécessaire par l'excès de la misère; socialement, il la rendit possible en réduisant les privilégiés au rôle de courtisans et en réservant les fonctions publiques aux seuls membres du Tiers état.

BIBLIOGRAPHIE

Voir une bibliographie détaillée dans **Monod**, *Bibliographie de l'histoire de France*, 1888, et au t. II du *Catalogue méthodique de l'histoire de France* de la Bibliothèque nationale.

I. **Histoire générale**. — Sources. — **Isambert**, etc., *Recueil général des anciennes lois françaises...*, t. XVII-XX. — **Néron** et **Girard**, *Recueil d'édits et d'ordonnances royaux*, dernière éd., 2 vol. in-fol., 1720. — **Louis XIV**, *Œuvres*, édit. Grimoard et Grouvelle, 6 vol., 1806; *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, éd. Dreyss, 2 vol., 1860 (avec une introduction critique). — *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par **Depping**, 4 vol., 1850-55 — *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants, 1683-1715*, publiée par **De Boislisle**, 3 vol., 1874-1893. — **Chamillart**, *Correspondance*, publiée par l'abbé **Esnault**, 2 vol. 1885. — Parmi les journaux : la *Gazette* (plus tard *Gazette de France*), hebdomadaire, journal quasi-officiel; la table alphabétique en a été dressée par **Granges de Surgères**, 4 vol. *La Muse historique* de **Loret**, 1650-1665, réimpr. par Ravenel, de Pelouse et Livet, 4 vol. *Le Mercure galant*, à partir de 1672. Les *Gazettes* de Hollande.

Parmi les Mémoires, ceux de **Saint-Simon** sont les plus importants; ils vont de 1691 à 1723. Une édition critique avec d'abondantes notes et appendices, par **A. de Boislisle**, est en cours de publ. depuis 1879; le t. XXIII, dernier paru, s'arrête à 1713. Pour la suite, voir l'éd. Chéruel et Régnier, 1873. — Le *Journal* de **Dangeau**, publié par **Soulié** et **Dussieux**, 19 vol., va de 1684 à 1720; il a servi de trame aux *Mémoires* de Saint-Simon. — *Mémoires* du marquis de **Sourches**, publiés par **Cosnac** et **Contal**, 13 vol.; vont de 1681 à 1712. — *Mémoires* de l'abbé de **Choisy**, publiés par **de Lescure**, 1888, 2 vol. — *Correspondance* de **Madame, duchesse d'Orléans** (la princesse Palatine), trad. fr. par **Jaeglé**, 2e éd., 1890, 3 vol.; cf. l'étude de **Depping**, *Madame, mère du Régent*, dans la *Rev. Hist.*, 1894-95. — *Lettres* de **Mme de Sévigné** (principalement sur la période 1668-1686), publiées par **Monmerqué**, dans la Collection des grands écrivains, 1862 et suiv., 12 vol. — **Saint-Simon**, *Écrits inédits*, publiés par **Faugères**, 8 vol., 1880 et suiv. — **G. Lacour-Gayet**, *Lectures historiques*, 1892, donne les principaux textes sur le règne de Louis XIV.

Ouvrages — **Voltaire**, *Siècle de Louis XIV*, 1752; nouv. éd., par **Bourgeois**, 1893, autre par **Rébelliau** et **Marion**, 1894. — **Ranke**, *Histoire de France, principalement pendant le XVIe et le XVIIe siècles*, trad. fr. par

Porchat et **Miot**, t. IV-VI, 1886-89. — **Gaillardin**, *Histoire du règne de Louis XIV*, 1871-75, 5 vol. — **E. Lavisse**, *Louis XIV*, aux t. VII et VIII de l'*Histoire de France depuis les origines jusqu'à la révolution*, 1906-08. — **E. Moret**, *Quinze ans du règne de Louis XIV, 1700-1715*, 3 vol., 1851-59. — **Lacour-Gayet**, *L'éducation politique de Louis XIV*, 1898. — **Sainte-Beuve**, nombreux articles dans les *Causeries du Lundi* (table par Pierrot), et les *Nouveaux Lundis*. — **E. Bourgeois**, *Le grand siècle*, 1896.

II. **Gouvernement et administration.** — SOURCES. — **Le Bret**, *Traité de la souveraineté du roi*, 1632. — Le **P. Senault**, de l'Oratoire, *Le Monarque ou les devoirs du souverain*, 1661. — Le **P. Lemoyne**, S. J., *L'art de régner*, 1665. — **Bossuet**, *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, première édition en 1709. — **Ormesson** (**Olivier d'**), *Journal*; **Ormesson** (**André d'**), *Mémoires*; édition Chéruel, 1860, 2 vol. — **Foucault**, *Mémoires*, de 1641 à 1718; édition Baudry, 1868. — **A. de Boislisle**, *Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne*, t. I : *Mémoire sur la généralité de Paris*, 1881. — Comte **de Boulainvilliers**, *État de la France, extrait des mémoires des intendants*, 1727, 3 vol. — **Boisguilbbert**, *Détail de la France sous le règne de Louis XIV*, édition princeps, 1696. — **Vauban**, *Projet d'une dîme royale*, 1707; consulter **A. de Boislisle**, *La proscription du* Projet de dîme royale *et la mort de Vauban*, 1875. — *Mémoriaux du conseil de 1661*, publiés par **J. de Boislisle**, 1905-7, 3 vol. — *Le relazioni ... degli ambasciatori veneti nel secolo XVII* (Relations des ambassadeurs vénitiens en France), publiées par **Barozzi** et **Berchet**, série Francia, t. II et III. — **Spanheim**, *Relation de la cour de France en 1690*, édition Bourgeois (meilleure que celle de Schefer), Paris et Lyon, 1900. — **Colbert**, *Lettres, instructions et mémoires*, publiés par **Clément**, 1861-80, 10 vol. — *L'État de la France*, sorte d'annuaire administratif, publié d'ordinaire tous les deux ans. — *Almanach royal*, annuel, à partir de 1700. — *Archives de la Bastille*, publiées par **Ravaisson**, 1866 et suiv. — *Œuvres* de **Fénelon** et de **Bossuet**, indiquées au chap. VIII.

OUVRAGES. — **Lemontey**, *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, 1818. — **Dareste de la Chavanne**, *Histoire de l'administration en France,... jusqu'à la mort de Louis XIV*, 1848, 2 vol. — **Chéruel**, *Histoire de l'administration en France,... jusqu'à la mort de Louis XIV*, 1855, 2 vol. — **Gasquet**, *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France*, 1885, 2 vol. — **L. Aucoc**, *Le Conseil d'État avant et depuis 1789*, 1876. — **A. de Boislisle**, *Les Conseils sous Louis XIV*, appendices des t. IV-VII de son édition de Saint-Simon. — Comte **de Luçay**, *Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, 1881. — **Paul Janet**, *Histoire de la science politique*, édition de 1887, 2 vol. — **Tocqueville**, *L'ancien régime et la révolution*, t. IV des œuvres complètes. — **Taine**, *Les origines de la France contemporaine*, 1er vol. : L'ancien régime, 1875. — Vicomte **de Bastard d'Estang**, *Les parlements de France*, 1857. — **Hanotaux**, *Origines de l'institution des intendants des provinces*, 1884. — **Cl. Thomas**, *Une province sous Louis XIV* (la Bourgogne), 1844. — **Monin**, *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville*, 1884. — **Marchand**, *Un intendant sous Louis XIV* (Le Bret en Provence), 1889. — **Dubuc**, *L'intendance de Soissons sous Louis XIV*, 1907. — Dom **Devic** et dom **Vaissète**, *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., par **Roschach**, t. XIII. — **Boyer de Sainte-Suzanne**, *Les intendants de la généralité d'Amiens*, 1865. — **Duval**, *État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV*, 1890. — **Godard**, *Les pouvoirs des intendants sous Louis XIV*, 1901. — Pour l'histoire économique, voir la bibliographie p. 248. — **Babeau**, *La ville sous l'ancien régime*,

nouv. éd., 1884, 2 vol.; *Le village sous l'ancien régime*, 1882; *La province sous l'ancien régime*, 1894, 2 vol. — **L. André**, *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique*, 1906. — **Cans**, *L'organisation financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV*, 1910, et *La contribution du clergé de France à l'impôt, 1689-1715*, 1910. — **Glasson**, *Le Parlement de Paris, son rôle politique*, 1900, 2 vol.

III. **La cour et la société**. — SOURCES. — **Fléchier**, *Mémoires sur les grands Jours tenus à Clermont en 1665-1666*, publiés par **Chéruel**, 1856. — **M**[me] **de la Fayette**, *Histoire de Henriette d'Angleterre* et *Mémoires de la cour de France pour les années 1688 et 1689*, édition Eug. Asse, 1890. — **A. Geffroy**, *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique. Choix de ses lettres et entretiens*, 1887, 2 vol. Au sujet de la correspondance de Mme de Maintenon et de son premier éditeur La Beaumelle, voir l'article de **A. Taphanel**, *Revue Historique*, janvier 1895. — **M**[me] **de Caylus**, *Souvenirs*, édition Lescure, 1873. — **La Bruyère**, *Caractères* (Collection des grands écrivains français).

HISTOIRES. — **Dussieux**, *Le château de Versailles*, Versailles, 1881, 2 vol. — **De Nolhac**, *La création de Versailles*, 1901. — **Paul Lacroix**, *XVII*[e] *siècle, institutions, usages et costumes*, 1880. — **Le Roi**, *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV, Louis XV*, Versailles, 1864. — **Taine**, *La Fontaine et ses fables*, 1860. — **L. Pérey**, *Le roman du grand roi*, 1894, histoire, d'après des documents nouveaux, des amours de Louis XIV et de Marie Mancini. — **Duclos** (l'abbé), *Madame de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV*, 1869. — **J. Lair**, *Louise de La Vallière et la jeunessse de Louis XIV*, 1882. — **Pauthe** (l'abbé J.), *Madame de La Vallière. La morale de Bossuet à la cour de Louis XIV*, 1889. — **Lemoine** et **Lichtenberger**, *De La Vallière à Montespan*, 1905. — **P. Clément**, *Madame de Montespan et Louis XIV*, 1868. — Duc **de Noailles**, *Histoire de M*[me] *de Maintenon*, 1848-58, 4 vol. — **Lavallée**, *Histoire de M*[me] *de Maintenon et de la maison royale de Saint-Cyr*, 1853. — **Paul Janet**, *Madame de Maintenon* (*Journal des Savants*, 1888). — **A. Baudrillart**, *Madame de Maintenon, son rôle politique pendant les dernières années du règne de Louis XIV* (*Revue des questions historiques*, 1890). — **A. de Boislisle**, *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, 1894. — **Éd. de Barthélemy**, *Mademoiselle Choin*, 1872. — **P. Clément**, *La police sous Louis XIV*, 1866. — **Bertin**, *Les mariages dans l'ancienne société française*, 1879. — **Hurel** (l'abbé), *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, 1872, 2 vol. — **Belin**, *La société française au XVII*[e] *siècle, d'après les sermons de Bourdaloue*, 1875. — **Allaire**, *La Bruyère dans la maison de Condé*, 1886, 2 vol. — **Lange**, *La Bruyère critique des institutions et des conditions sociales*, 1909.

Bonnemère, *Histoire des paysans*, nouv. édit. de 1887, 2 vol. — **Dareste de la Chavanne**, *Histoire des classes agricoles en France*, 1859. — **Doniol**, *Histoire des classes rurales*, 1865. — **D'Avenel**, *Paysans et ouvriers depuis sept cents ans*, 3[e] édit., 1899. — **Levasseur**, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, 2[e] édit, 1900-1901, 2 vol. — **P. Mesnard**, *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne*, 1860. — Les ouvrages sur Fénelon indiqués au chap. VIII.

CHAPITRE V

LA FRANCE ÉCONOMIQUE COLBERT ET SES SUCCESSEURS

(1661-1715)

I. — Administration de Colbert.

Débuts de Colbert. — Jean-Baptiste Colbert était né à Reims en 1619. Il appartenait à une famille qui s'était enrichie dans la fabrique des draps. Son père, d'abord drapier, avait acheté une charge de secrétaire du roi. Lui-même après avoir été, paraît-il, dans sa jeunesse employé au commerce, fut attaché au service de Michel Le Tellier, puis de Mazarin, qui l'employa comme intendant et dont il ne tarda pas à conquérir toute la faveur. Il en profita pour élever sa fortune et celle de sa famille : un de ses frères devenait évêque de Luçon, un autre intendant d'Alsace. Il en usera plus encore pour donner à son maître de sincères et utiles conseils sur l'administration de ses biens et sur les finances de l'État. Par son testament, Mazarin légua à Colbert la maison que celui-ci habitait et pria « le roy de se servir de luy, estant fort fidèle ». Au dire de l'abbé de Choisy, Colbert aurait paraphrasé cette pensée en répétant que Mazarin mourant avait dit à Louis XIV : « Je vous dois tout, sire, mais je crois m'acquitter en quelque manière en vous donnant Colbert. »

Chambre de justice et procès de Fouquet. — Colbert fut nommé intendant des finances (mars 1651). Il informa secrètement le roi des malversations du surintendant Fouquet. Le préambule de l'édit qui institua la chambre de justice exprime le sentiment qu'il avait su inspirer à Louis XIV : « Les abus dans l'administration des finances avoient esté poussés si loin que le roy s'estoit décidé à prendre personnellement connaissance du détail de toutes les recettes et dépenses du royaume afin d'empescher quelques particuliers d'élever subitement, par des voyes illégitimes, des fortunes prodigieuses et de donner le scandaleux exemple d'un luxe capable de corrompre les mœurs et toutes les maximes de l'honnêteté publique. » Le surintendant acheva de se perdre dans l'esprit du roi par le faste de la fête qu'il lui donna dans son château de Vaux et, peu de jours après, il fut arrêté à Nantes (5 septembre 1661).

Nicolas Fouquet, procureur général au Parlement, surintendant des finances depuis 1653, exerçant seul cette charge depuis 1659, était certainement un ministre prévaricateur. Comme surintendant il délivrait seul des ordonnances de recette et de paiement et, malgré le contrôle apparent des trésoriers de l'épargne, il pouvait par le mode d'ordonnancement assurer aux uns un payement intégral et faire subir aux autres des pertes considérables; il usait du procédé et se faisait payer cette faveur d'être dans la catégorie privilégiée. Il avait réalisé, par ce moyen et par d'autres, d'énormes profits qui lui servaient à payer ses plaisirs, à protéger les gens de lettres, à s'entourer de créatures, à embellir sa magnifique résidence de Vaux (près de Melun), dont il avait agrandi le parc en démolissant trois villages. Accusé de crime d'État pour avoir formé un plan de guerre civile et de malversations, pour avoir fait au roi des prêts supposés, s'être fait donner des pensions par les traitants, avoir acheté à vil prix des créances sur le Trésor dont il avait su exiger ensuite le payement intégral. Le procès excita une vive émotion parmi les nombreux amis comme parmi les adversaires de l'accusé. Colbert montra une partialité haineuse. Fouquet comparut, après trois ans d'attente, et se défendit pied à pied. Les juges, sur lesquels neuf votèrent pour la mort, se pro-

noncèrent en majorité pour le bannissement et la confiscation (1664). Le roi commua cette peine en détention perpétuelle : ce qui était une aggravation. Aussi, quoique évidemment coupable, Fouquet persécuté devint l'objet de la pitié publique. Il mourut dans la prison de Pignerol après quinze années d'une dure détention (1680).

Administration générale des finances. — Colbert avait l'esprit d'ordre plutôt qu'un grand esprit. Travailleur infatigable, persévérant dans ses volontés, austère et même dur dans ses relations avec ses subordonnés, sincèrement dévoué au roi et au royaume, il plaisait peu aux courtisans et ne fut pas aimé du peuple. Mme de Sévigné l'appelait le « Nord ». Mais l'esprit d'ordre et de suite, uni à un sens droit et à l'amour du bien, a une telle puissance sur l'administration des États que la France prospéra tant que Colbert eut l'oreille de son maître.

Il entra au Conseil des finances institué le 15 septembre 1661, dix jours après la chute de Fouquet; il fut chargé des affaires de la marine la même année; il acheta la charge de surintendant des bâtiments en 1664; il fut nommé contrôleur général des finances en décembre 1665, secrétaire d'État de la maison du roi en février 1669, secrétaire d'État de la marine en mars de la même année. Il suffit à la multiplicité de ces tâches [1].

En octobre 1659, Colbert avait adressé à Mazarin un mémoire dirigé contre Fouquet dans lequel il exposait le plan qu'il a suivi ensuite dans son administration : substituer l'ordre à la confusion, instituer une chambre de justice pour faire rendre gorge aux traitants, rembourser les offices inutiles, rétablir l'égalité dans la répartition des tailles et réduire les frais de perception. Il n'y avait rien de chimérique ni d'extraordinaire dans ce plan ; mais il fallait beaucoup d'énergie, de persévérance et d'application pour l'exécuter.

La chambre de justice, instituée en novembre 1661, siégea jusqu'en 1665 sous la présidence de Guillaume de Lamoignon. Les curés invitèrent les fidèles à dénoncer les coupables et l'administration promit le sixième des amendes aux délateurs.

1. Sur le rôle de Colbert comme créateur de la marine militaire, voir ci-dessus, p. 99; pour les Académies, les lettres, les beaux-arts, voir ci-dessous, chap. VIII et IX.

Quelques financiers furent condamnés à mort, mais non exécutés. Beaucoup furent taxés à des sommes énormes dont le montant total s'éleva à 110 millions de livres (à 135 suivant quelques historiens). La terreur fut grande; pour ne pas la laisser peser indéfiniment sur la finance, le roi supprima en 1669 cette chambre qui ne s'était d'ailleurs pas réunie depuis quatre ans.

« La manière en laquelle s'était faite la recette et la dépense était une chose incroyable », a écrit dans ses *Mémoires* Louis XIV, en parlant de l'administration antérieure à 1661. L'ordre fut établi par un mode de comptabilité emprunté aux usages du commerce : un registre-journal sur lequel étaient inscrites à la suite, par ordre de date, chaque recette et chaque dépense, et deux registres, l'un pour les recettes et l'autre pour les dépenses, comprenant autant de chapitres qu'il y avait de matières et constituant en quelque sorte le grand-livre du Trésor. En outre, chaque mois, un abrégé des comptes, avec comparaison de l'année courante et de l'année 1661, était présenté au roi; chaque année, au mois d'octobre, un « état de prévoyance » ou budget provisoire de l'année prochaine et, au mois de février, le compte définitif de l'année précédente lui étaient soumis. Tout passait ainsi sous les yeux du ministre. Il est vrai que les « ordonnances de comptant », que Colbert ne parvint pas à supprimer, soldaient des dépenses dont il n'avait pas la justification. Il parvint du moins à les réduire considérablement : elles s'étaient élevées à 96 millions et demi de livres en 1659; elles descendirent à 3 millions et demi en 1664 et ont été en moyenne de moins de 8 millions par an durant son ministère.

Les officiers royaux étaient au nombre de plus de 45 000, touchant plus de 8 millions de livres de gages, sans compter les droits qu'ils prélevaient sur leurs justiciables. Beaucoup furent remboursés, malgré les offres considérables qu'ils firent pour conserver le bénéfice de leurs charges. Des rentes avaient été émises dans des conditions onéreuses pour le Trésor. Il y en avait qui, tout à fait discréditées, se vendaient sur le pied du denier 3 (c'est-à-dire de 15 livres pour 5 livres de rente) et qui furent supprimées en 1662. Les autres, qui étaient pour la plu-

part des rentes régulièrement constituées sur l'Hôtel de ville, furent remboursées en plusieurs fois, non d'après le prix d'achat, mais « eu égard au prix courant depuis le 1er janvier 1639 » : ce qui était une injustice, parce que ces rentes, réduites à plusieurs reprises et mal payées, se capitalisaient alors en général au denier 12. Les bourgeois de Paris se plaignirent amèrement; mais Colbert ne céda pas, content de diminuer ainsi de 4 millions (rentes de l'Hôtel de ville et autres) la dépense annuelle du Trésor.

Les receveurs des deniers publics avaient obtenu la remise énorme de 5 sous par livre pour frais de perception ; Colbert l'abaissa à 9 deniers. C'est par ces mesures et par d'autres qu'il parvint à réduire les charges du Trésor de 52 à 26 millions de livres.

Taille. — Le chiffre total de la taille en 1661 était de près de 44 millions de livres, dont environ 42 pour les pays d'élection et 1,8 pour les pays d'États. Colbert s'appliqua à alléger la part des premiers, qui étaient grevés, et à charger davantage les seconds, qui étaient privilégiés : si bien qu'en 1669, à la suite de réductions partielles, ce total ne dépassait pas 36 millions (dont 33,8 pour les pays d'élection et 2,2 pour les pays d'États), et qu'en 1683, à la mort du ministre, il atteignait à peine 40 millions. Les suppressions d'offices rejetèrent un grand nombre de personnes dans la catégorie des contribuables; la recherche des faux nobles, qui eut peu d'effet, et la mesure qui limita à quatre charrues le privilège des ecclésiastiques et des nobles et à deux charrues celui des bourgeois non taillables visaient le même but. Colbert interdit la saisie des bestiaux pour dettes privées; toutefois il paraît n'avoir renoncé, ni en droit ni en fait, à la saisie par le fisc. Il exempta de plusieurs années de taille les jeunes gens qui se mariaient de bonne heure et exempta à vie ceux qui avaient dix enfants vivants. Il se plaignait souvent des faveurs qui causaient l'accablement des uns par la décharge des autres, et il recommandait à ses subordonnés d'établir autant que possible l'égalité dans la répartition, comprenant que l'égalité absolue est une utopie, mais que le devoir de l'administrateur est de s'en rapprocher

autant que possible. Dans la généralité de Montauban la taille était *réelle*[1] et fixée par un tarif et par un cadastre afférant à chaque élection; en conséquence, tous les biens roturiers, que le propriétaire fût roturier ou noble, étaient assujettis à l'impôt; dans chaque élection, il existait un état arrêté au Conseil du roi fixant la part contributive de chaque communauté d'habitants et un cadastre, résultant d'un arpentage et d'une estimation, qui déterminait la proportion dans laquelle chaque feu devait contribuer à l'impôt assigné tous les ans par mandement à la communauté. Comme le tarif et le cadastre ne correspondaient plus en 1661 au véritable état de la propriété à cause de leur ancienneté, Colbert fit procéder par l'intendant à une vérification détaillée et fit adopter (26 août 1666) un nouveau règlement en Conseil qui est resté jusqu'en 1789 la base de la répartition de la taille en Guyenne. Il aurait voulu étendre ce mode d'assiette à tous les pays de taille réelle (généralités de Grenoble, d'Aix, de Montpellier, de Toulouse, de Montauban, et deux élections de la généralité de Bordeaux). Il institua même pour l'étude de la question une commission qui se réunit à Montpellier, reprenant ainsi un projet que Mazarin avait conçu avant lui, mais qui n'aboutit pas plus sous Colbert que sous son prédécesseur.

Balance des recettes et des dépenses. — La plupart des impôts autres que la taille, tels que les gabelles, les aides qui comprenaient les impôts sur les boissons, les octrois des villes, etc., les droits des cinq grosses fermes, le monopole du tabac, les droits domaniaux étaient affermés, mais les baux avaient été en général passés à des conditions désavantageuses au Trésor. Colbert cassa ces baux ou les renouvela à leur terme dans de meilleures conditions. Il réforma quelques abus dans la perception des gabelles, impôt qui était très lourd et qui resta toujours impopulaire. Il augmenta le produit des aides. Il simplifia (édit de sept 1664) le tarif des douanes dans les provinces

1. La taille *réelle* était perçue sur les biens, meubles et immeubles, sans égard à la qualité des personnes. Au contraire la taille dite *personnelle* ou *mixte* pesait sur les personnes, à raison de leur fortune ou revenu; elle n'était pas payée par les privilégiés.

qui composaient les cinq grosses fermes, sans diminuer sensiblement les droits; il augmenta même bientôt après ces droits dans une proportion considérable par le tarif de 1667. L'ensemble des impôts affermés, qui ne rapportait avant lui que 37 millions de livres, était arrivé par des accroissements successifs à en produire 66 en 1683.

En somme, en comparant les comptes du commencement et la fin de la période, on constate, d'une part, que le montant brut des impôts et des revenus ordinaires du roi était, à la chute de Fouquet, de 85 millions de livres et le produit net, après déduction des frais et charges, de 32 millions; d'autre part, qu'en 1683 le montant brut dépassait 119 millions et le produit net atteignait 97 millions, c'est-à-dire le triple de la somme dont disposait le roi avant le ministère de Colbert. L'ordre avait plus fait que des inventions nouvelles pour produire ce résultat.

A cette administration on peut adresser des critiques de détail, reprocher certaines mesures arbitraires ou violentes, opposer le témoignage de Boisguillebert, qui (comparant en 1697 la généralité de Montauban, où « la taille n'est point arbitraire » et où « les aides et droits sur les passages n'ont pas encore lieu », à celle de Rouen qui était un pays d'élection), montrait dans celle-ci les terres de qualité inférieure abandonnées, l'usage de la viande inconnu des campagnes, la plupart des maisons en ruine; mais on ne peut se refuser, devant l'évidence des chiffres, à reconnaître qu'un changement très avantageux s'était produit dans les finances. Colbert aurait voulu inspirer au roi son esprit d'économie. « Il faut épargner cinq sous aux choses non nécessaires, lui disait-il un jour, et jeter des millions quand il est question de votre gloire. » Mais la poursuite de la gloire coûta cher, et la politique militaire contraria la politique financière; la situation était meilleure avant la guerre de Hollande qu'après. Quand le roi eut besoin de 45 millions pour entrer en campagne, il fallut créer de nouveau des offices, aliéner des terres domaniales, créer des rentes. A la séance du Conseil dans laquelle le premier emprunt avait été décidé sur la proposition de Lamoignon et malgré tous les efforts

de Colbert (fév. 1672), celui-ci s'en plaignit, dit-on, amèrement : « Voilà donc la voie des emprunts ouverte! Quel moyen restera-t-il désormais d'arrêter le roi dans ses dépenses? » Il dut créer successivement 13 millions de rentes qui produisirent en tout un capital de 224 millions. Toutefois les derniers emprunts (1680-1683) ne furent que des conversions qui soulagèrent le Trésor en réduisant l'intérêt, et, en réalité, Colbert ne laissa qu'une dette constituée de 158 millions exigeant un service de 8 millions de rentes (138 millions au denier 20 et 20 millions au denier 18). Mais la création des rentes n'était qu'une des espèces « d'affaires extraordinaires » auxquelles il lui fallut recourir : le total des recettes obtenues par des affaires de ce genre a dépassé 2 milliards dans le cours de son ministère.

En additionnant la moyenne annuelle des recettes brutes ordinaires (104 millions) et celle des recettes extraordinaires (97 millions), on trouve que la dépense moyenne (égale à la recette) a été d'environ 200 millions de livres par an, sur lesquelles les remboursements absorbaient en moyenne 15 millions; il reste donc 185 millions de dépense réelle. Cette somme équivaut à peu près au poids de 285 millions de francs, monnaie actuelle, en pièces d'argent de 5 francs. Quelle valeur commerciale, autrement dit quelle puissance d'achat, représentaient ces millions? On ne saurait le dire avec précision; mais, en calculant d'après les coefficients approximatifs de M. le vicomte d'Avenel, on trouve que la dépense annuelle de la monarchie sous Louis XIV représentait un peu plus de 600 millions de francs de nos jours.

Sur le total de la dépense, le quart, quotité très variable d'ailleurs suivant les années, provenait de la guerre et de la marine; les chapitres relatifs à la Maison du roi et à la cour, aux dépenses secrètes, aux bâtiments, figuraient chacun pour moins de 10 millions de livres.

Agriculture. — Colbert, qui avait par ses nombreuses fonctions assumé une énorme responsabilité, ne négligea aucune des parties de sa vaste administration. Il témoigna sa sollicitude à l'agriculture par la réduction de la taille, par la diminution du prix du sel, par la défense de saisir les bestiaux,

laquelle s'appliquait seulement aux dettes privées et ne s'étendait pas au paiement des impôts, par quelques primes à l'exportation de la viande, par la création de haras, par des mesures pour le dessèchement des marais. Il prépara longuement et publia la grande Ordonnance des eaux et forêts de 1669. Il mit plus d'ordre dans l'administration des forêts, longtemps livrées au pillage, et il en éleva le revenu net de 168 000 livres en 1661 jusqu'à 1 054 000 livres en 1682. Il recommandait à ses intendants d'examiner « si les paysans se rétablissent un peu, comment ils sont habillés, meublés et s'ils se réjouissent davantage les jours de festes et dans l'occasion des mariages qu'ils ne faisoient ci-devant ».

L'effet de sa bonne volonté fut paralysé par le régime économique qu'il adopta. Colbert avait été, de 1659 à 1662, témoin d'une cruelle famine qui avait fait tripler le prix du blé. Pour empêcher le retour du fléau, il crut politique de ne permettre l'exportation que quand la récolte se trouverait surabondante, de maintenir ou de renforcer les règlements d'approvisionnement des marchés qui gênaient le commerce en gros, et d'autoriser même, en certaines circonstances, les intendants à retenir les récoltes dans leur généralité. De 1669 à 1683, l'exportation des blés, tantôt permise, tantôt frappée d'interdiction générale ou partielle, a été prohibée en tout durant cinquante mois; l'intermittence continuelle de ces mesures achevait de décourager les négociants. Il est vrai qu'en cela Colbert ne faisait que suivre une ancienne tradition administrative. Faute de débouchés, les blés tombèrent à bas prix, et y restèrent pendant tout son ministère (excepté dans quelques années de mauvaise récolte, comme en 1675) et les campagnes s'appauvrirent. Un intendant de Normandie écrivait en 1671 que, le blé ne se vendant à Rouen que 11 à 12 sous le boisseau, les laboureurs trouvaient à peine de quoi rembourser leurs labeurs et semences et que toutes les granges regorgeaient de blé sans qu'on pût en faire aucun argent; « ce qui, ajoutait-il, me fait appréhender l'avenir ». Vingt-cinq ans après, Boisguillebert, dont il faut tenir grand compte sans accepter nécessairement toutes ses affirmations, confirmait cette prédiction : « Les

fonds sont diminués de moitié pour le moins, parce que le prix de toutes les denrées est à la moitié de ce qu'il était il y a trente ans, et les denrées souffrent de cette diminution parce qu'il s'en consomme beaucoup moins. »

Réglements et corps de métiers. — Colbert exerça une action plus efficace sur l'industrie ou, pour parler plus exactement, sur certaines industries. Il avait fait dès 1658, connaître ses idées à cet égard, dans un mémoire adressé à Mazarin : « Il faut rétablir ou créer toutes les industries, même de luxe, établir le système protecteur dans les douanes, organiser les producteurs et commerçants en corporations, restituer à la France le transport maritime de ses produits, développer les colonies... »

Afin de perfectionner les produits, il fit rédiger des règlements de fabrication, après avoir consulté, au moins pour la forme, quelques fabricants, et il prit des mesures sévères pour en assurer l'exécution. Le nombre de ces règlements dépasse cent quarante. Les plus importants se trouvent résumés dans quatre grandes ordonnances publiées en 1669, qui constituent une sorte de code de la draperie, et pour l'enregistrement desquelles le roi dut recourir à un lit de justice. « Nous désirons remédier autant qu'il est possible, disait Colbert dans le préambule de l'édit sur la fabrication des draps, aux abus qui se commettent, depuis plusieurs années, aux longueurs, largeurs, force et bonté des draps, serges et autres étoffes de laine et fil, et rendre uniformes toutes celles de même sorte, nom et qualité, en quelque lieu qu'elles puissent estre fabriquées. » En conséquence, il déterminait la qualité de la matière première, le nombre des fils de chaîne et de trame. Il crut même, en 1671, devoir corroborer les deux ordonnances qui s'appliquaient aux teintures par une « Instruction générale pour la teinture des laines de toutes couleurs et pour la culture des drogues et ingrediens qu'on y emploie » en 317 articles. Les fabricants devaient s'engager par écrit à suivre ces règlements. Chaque pièce devait porter le nom du tisserand et être visitée et marquée du sceau de la ville après la teinture. Les pièces d'étoffes défectueuses devaient être attachées en public à un poteau, et

en cas de récidive, le fabricant lui-même devait être « mis et attaché au carcan pendant deux heures avec des échantillons des marchandises confisquées. »

Les fabricants et les municipalités résistèrent; les inspecteurs des manufactures et les intendants insistèrent. « J'ai toujours trouvé les manufacturiers opiniastres à demeurer dans leurs erreurs et les abus qu'ils commettent », écrivait Colbert, et il soutenait les intendants en leur recommandant « d'estre fort en garde contre les marchands, qui ne se soucient jamais du bien général, pourvu qu'ils y trouvent un petit profit particulier ». La lutte entre la réglementation administrative et l'intérêt industriel dura jusqu'à la mort du ministre, et la manufacture, gênée dans son développement par des causes diverses, fut moins prospère en 1682 qu'en 1672.

Colbert pensait rétablir ainsi, en France et à l'étranger, la réputation des fabriques de France, compromise par de mauvaises livraisons; mais il ne songeait pas que l'uniformité et l'immutabilité étaient des obstacles au progrès et nuiraient à la clientèle; car, quoique la mode fût moins changeante dans le peuple au XVIIe siècle qu'à la fin du XIXe, cependant ses caprices, comme de tout temps, gouvernaient le costume.

Colbert superposait les règlements de la royauté aux statuts des corps de métiers. Il chargeait même ceux-ci de les faire exécuter, car il regardait le corps de métier comme un organe utile de discipline industrielle. Autant par conviction que par besoin de se procurer des ressources au commencement de la guerre de Hollande, il promulgua (23 mars 1673) plusieurs édits fixant le nombre des barbiers-étuvistes et perruquiers, imposant sur les métiers déjà constitués une taxe pour la confirmation de leurs statuts et privilèges et constituant en communauté tous ceux qui ne l'avaient pas été jusqu'alors. Quatre artisans de chaque métier durent rédiger des projets de statuts dans les nouveaux corps et les soumettre à l'approbation des officiers royaux. Là aussi, il y eut des résistances et des réclamations de la part des artisans, auxquels on imposait des statuts et une contribution, et de la part des anciennes corporations, qui redoutaient la concurrence de corporations nouvelles.

Quelques provinces, telles que la Champagne, se rachetèrent à prix d'argent et conservèrent, comme par le passé, la liberté de l'industrie. Lyon protesta au nom de ses anciennes franchises. Cependant beaucoup de professions qui avaient échappé à la réglementation de 1597 furent obligées de subir celle de 1673 : à Paris, par exemple, le nombre des corps de métiers s'éleva de 60 en 1672, à 129 en 1691.

Colbert croyait protéger l'industrie et ne cherchait pas à l'entraver. Ainsi, dans cette même ville de Paris, il enleva aux justices seigneuriales le droit de donner des statuts aux métiers; il incorpora, moyennant finance, les artisans des faubourgs dans les communautés de la ville ; il fit exécuter, malgré les résistances, cette mesure, qui ne fut pourtant pas générale, parce que plusieurs groupes, tels que celui des ébénistes du faubourg Saint-Antoine et celui des bouchers du faubourg Saint-Germain, obtinrent de rester indépendants.

Industries nouvelles et manufactures royales. — Dans l'établissement des manufactures comme dans la réglementation de l'industrie, Colbert fut le continuateur de Henri IV et de la politique du xvie siècle; mais il a mis tant de zèle dans l'exécution de ce qu'avaient seulement ébauché ses prédécesseurs qu'on peut le regarder comme le père de la grande industrie en France.

Il fit acheter par le roi l'hôtel des Gobelins et y établit, en 1667, sous le nom de « Manufacture royale des meubles de la couronne », la manufacture de tapisseries qui avait été créée par Henri IV. Il l'agrandit, la dota de nombreux ouvriers et artistes en divers genres et la plaça sous la direction du peintre Le Brun, esprit fécond et infatigable et décorateur de premier ordre. Pendant plus de vingt ans, cette manufacture, qui ne travaillait que pour le roi, donna le ton à toutes les industries de l'ameublement. Elle contribua, plus que toute autre institution, à créer le *style de Louis XIV*. En 1664, la manufacture de Beauvais fut créée au profit du tapissier Hinard, qui obtint un privilège de trente ans. L'année suivante, se fonda la manufacture de tapisseries d'Aubusson, laquelle n'était pas un monopole, mais une corporation.

Des ouvriers vénitiens, secrètement embauchés, enseignèrent l'art de couler des glaces de grande dimension (pour le temps) et des fabriques furent installées au faubourg Saint-Antoine en 1665, puis, après la mort de Colbert, en 1691, à Saint-Gobain. La fabrication de la dentelle fut puissamment encouragée. Colbert attachait une grande importance à cette industrie de luxe, qui donnait du travail aux femmes de la campagne. Il avait fait venir des ouvrières de Venise, et il voulait transformer la fabrication en érigeant en monopole le « point de France. » Dans plusieurs régions, des entrepreneurs furent investis d'un privilège exclusif et ouvrirent des ateliers où les femmes de la localité, habituées auparavant à travailler chez elles, étaient forcées de venir. Il se heurta en plusieurs lieux à des résistances devant lesquelles sa volonté resta impuissante. A Auxerre, localité à laquelle il s'intéressait parce qu'il était devenu marquis de Seignelay, il finit par y renoncer : « Comme la ville d'Auxerre, écrivait-il en 1673, veut retourner dans la fainéantise, mes autres affaires et ma santé m'obligent à l'abandonner à sa mauvaise conduite. » A Alençon, où la fabrication de la dentelle datait de loin et occupait plus de huit mille personnes, le monopole suscita une émeute. En 1665, la directrice faisait savoir à Colbert qu'elle n'avait pu réunir dans son atelier qu'une minime partie des ouvrières, et qu'il y en avait à peine 250 qui pourraient parvenir à la perfection de Venise. Étoffes d'or et de soie, crêpes, bas de soie, draps et autres lainages, goudron, fer-blanc, Colbert se passionna pour toutes les industries qu'il croyait pouvoir naturaliser en France ou perfectionner, et il accorda largement les faveurs royales aux inventeurs et aux entrepreneurs. La manufacture de draps fins de Hollande et d'Angleterre, fondée à Abbeville en 1665 par les Van Robais et célèbre pendant plus d'un siècle, doit son origine à cette protection.

Au moyen âge, l'industrie, emprisonnée dans les corps de métiers, ne comportait pas de grands établissements, et la rigidité des statuts décourageait l'esprit d'invention, que la concurrence aiguillonne. Le titre de « manufacture royale » tourna l'obstacle; il fut une sorte de palladium qui mettait le fabricant

à l'abri des visites et hors de la juridiction des gardes du métier. L'établissement qui en était investi relevait directement de la royauté, qui souvent le soutenait de son argent et de ses faveurs, qui toujours accordait des immunités personnelles à ses ouvriers et à ses patrons et dotait l'entreprise d'un monopole temporaire s'étendant soit à une région déterminée, soit à la France entière. En général, Colbert suivait de très près ce genre d'affaires, s'informant des besoins et des progrès de l'établissement, envoyant des inspecteurs pour s'assurer de l'exécution des contrats faits avec l'État, engageant les femmes des autorités à visiter les ouvrières et leurs ateliers, exemptant de la taille les pères qui avaient trois enfants dans la fabrique. Il admettait comme principe que, durant les premières années d'un établissement, on devait dépenser l'argent sans trop se préoccuper d'en recueillir des bénéfices : idée pratique, mais qu'il est difficile à un ministre, informé presque toujours par des rapports intéressés, d'appliquer sans erreur. Colbert en commit plus d'une, et, parmi ses créations, beaucoup qui ne vivaient pour ainsi dire que de la vie artificielle des plantes de serre, périrent quand leur protecteur ne fut plus là et même languirent dès le début. La guerre de Hollande en ruina plusieurs.

Voies de communications. — Colbert comprenait l'importance commerciale des voies de communication, comme l'avaient comprise Henri IV et Sully. Il s'efforçait de diminuer les péages; il consacrait, lorsque la guerre ne l'en empêchait pas, plusieurs centaines de mille francs à la construction et à l'entretien des routes; il permettait aux intendants d'user parfois de la corvée, mais il préférait le système des impositions qui grevait moins le paysan; il recommandait d'appliquer les fonds surtout aux grandes routes, qui profitaient le plus au commerce. Il y en avait peu alors qui fussent entretenues : le pavage d'une des plus fréquentées, celle de Paris à Orléans, n'a été terminé qu'à cette époque. Les voyages étaient très longs : la diligence mettait, sous Louis XIV, onze jours et quatre heures pour aller de Paris à Strasbourg, et le roi lui-même, pour se rendre de Paris à Châlons (164 kilom.), était obligé de coucher cinq fois en route.

« Rien n'est d'une plus grande utilité et n'apporte plus d'avantages aux peuples que la navigation des rivières », écrivait Colbert vers la fin de sa vie, et il avait agi d'après ce principe, sachant que les transports par eau sont plus économiques et qu'ils étaient alors relativement plus faciles que par terre. Il veilla particulièrement à l'entretien des ponts, levées et turcies de la Loire; il essaya de rendre l'Aube navigable; il projeta l'exécution de plusieurs canaux. C'est lui qui avait, dès 1662, agréé le projet du canal du Languedoc présenté par Riquet, qui en avait ordonné en 1666 la construction, qui avait fait concéder à l'inventeur la pleine propriété du fief et du péage, et, quoique dans les dernières années il se soit montré peu bienveillant et parfois même injuste envers Riquet, il a sa part de mérite dans la construction de ce canal, sur lequel les premiers bateaux passèrent d'une mer à l'autre (mai 1681), huit mois après la mort du constructeur.

Compagnies de commerce. — Le commerce a été une des parties de l'administration auxquelles Colbert a donné le plus de soins. « Il faut, écrivait-il un jour au marquis de Seignelay son fils, que le roy sente aussy vivement tous les désordres qui arriveront dans le commerce et toutes les pertes que feront tous les marchands, comme si elles luy estoient personnelles. » La prospérité de la Compagnie hollandaise des Indes lui faisait envie. Henri IV et Richelieu avaient déjà tenté de créer aussi des Compagnies; mais ils n'avaient obtenu qu'un très médiocre succès. Colbert reprit cette œuvre, en lui donnant de beaucoup plus amples proportions, par la fondation de deux Compagnies. Celle des Indes Orientales (1664), qui fonda Lorient, eut un capital de 6, puis de 15 millions, un privilège de cinquante ans, la propriété de toutes les îles où elle s'établirait entre le cap de Bonne-Espérance et le détroit de Magellan, le monopole de tout le commerce des Indes Orientales avec la France et une prime par tonneau de marchandises de 50 livres à l'exportation et 75 à l'importation. Madagascar devait être le siège principal de la Compagnie. Elle s'engageait à entretenir une flotte de douze à quatorze navires de 800 à 1 400 tonneaux. Celle des Indes Occidentales (1664), qui eut son siège au Havre, fut dotée du Canada,

de l'Acadie, des Antilles, de Cayenne, des côtes occidentales de l'Afrique, avec monopole de la navigation et du commerce dans ces contrées pour quarante ans, droit de nommer des gouverneurs et de donner des terres en fief. Elle reçut une prime de 30 livres par tonneau à l'importation et de 40 à l'exportation. Le roi promit à la première trois millions et en donna quatre; il fournit le dixième du capital de la seconde et engagea, obligea même les courtisans et les magistrats à prendre des actions. Il octroya des primes à tous ceux qui consentirent à se faire colons; aux artisans qui auraient résidé huit ans il accorda le droit de s'établir dans tout le royaume sans lettre de maîtrise. Enfin l'académicien Charpentier écrivit un éloge pompeux de Madagascar, dans lequel il vantait la beauté de son climat et la richesse de son sol et prédisait aux Compagnies françaises une fortune qui éclipserait celle de la Compagnie hollandaise.

L'événement lui donna tort. La Compagnie des Indes Occidentales, qui ne parvint pas à placer toutes ses actions, dut emprunter et, en 1674, après avoir perdu 3 millions et demi de livres, renoncer à toutes les concessions de terres que le roi lui avait faites. Celle des Indes Orientales lutta péniblement contre la concurrence et l'animosité des Hollandais. Elle eut beau distribuer en 1675 un dividende fictif de 10 p. 100 : elle ne réussit point à tromper les financiers, et Colbert, forcé de se rendre à l'évidence dut, en 1681-1682, déclarer le commerce des Indes libre pour tous les Français, à condition qu'ils fissent transporter leurs marchandises par les navires de la Compagnie. Ce reste de privilège ne la sauva pas; après la mort de Colbert, elle dut rendre au roi Madagascar (1686), puis vendre à des particuliers ou à des Compagnies tous ses droits, et elle continua à languir, traînant derrière elle une dette qui s'élevait à 10 millions de livres au moment où Law la racheta.

La plupart des autres Compagnies de commerce n'eurent pas plus de succès. Celle du Nord, fondée en 1669 et qui avait son siège à Dunkerque, sombra pendant la guerre de Hollande. Celle du Levant (siège à Marseille) végéta et son privilège ne fut pas renouvelé en 1670. Celles du Sénégal (1679 et 1681),

fondées du vivant de Colbert, et celles d'Acadie (1683), de Guinée (1685), de Saint-Domingue (1698), de la Chine (1700 et 1702), du Canada (1706), de la baie d'Hudson (1710), formées après sa mort par le démembrement des grandes Compagnies des Indes, eurent des revers moins éclatants, mais n'enrichirent ni la France ni leurs actionnaires. Il faut chercher les causes de cet insuccès autant dans le caractère des commerçants français que dans les vices du système des grands monopoles.

Colbert cependant rendit au commerce maritime des services incontestables; il pourchassa les pirates barbaresques sur la Méditerranée; il réorganisa les consulats et exigea des consuls la résidence; il érigea Marseille, Dunkerque, Bayonne en ports francs, malgré les préjugés d'une partie des négociants; il encouragea le transit par la création d'entrepôts et d'étapes; il s'appliqua à obtenir pour les navires français des conditions avantageuses dans les ports étrangers. L'effectif de la marine marchande a doublé en France entre les années 1670 et 1683, et Colbert a certainement contribué à ce résultat.

Henri IV avait institué en 1601 un Conseil de commerce. Richelieu l'avait dénaturé en substituant des conseillers d'État aux marchands qui devaient le composer. Colbert le rétablit dès l'année 1664; il enjoignit à dix-huit villes de nommer tous les ans deux marchands; parmi ces trente-six marchands le roi en choisit trois pour former auprès de sa personne un Conseil permanent, les autres s'assemblant partiellement dans les provinces quand ils étaient convoqués.

Législation. — En mars 1673, Colbert compléta son œuvre d'organisation industrielle et commerciale par la publication de la grande Ordonnance du commerce. Elle réglait l'apprentissage, l'âge de la maîtrise, les droits des artisans, la tenue des livres, la juridiction consulaire, la faillite et les contrats de toute espèce entre marchands. Cette ordonnance remplaça la multiplicité des coutumes provinciales, souvent obscures et souvent inconnues des marchands éloignés, par l'unité d'une loi équitable, facile à connaître et commune à toute la France. Elle a régi la matière jusqu'à l'époque de la Révolution française et notre Code de commerce actuel lui a emprunté un très

grand nombre d'articles. L'Ordonnance sur la marine, publiée en 1681, est aussi un code qui est resté en vigueur jusqu'en 1789. Enfin Colbert, avec son oncle Pussort, a pris l'initiative de la réforme de la procédure civile (*Ordonnance civile* du 30 avril 1667 ou *Code Louis*) et de l'instruction criminelle (1670).

Tarifs de 1664 et de 1667. — En matière de douanes, il y avait des idées dont la royauté poursuivait depuis longtemps l'accomplissement : à l'intérieur, faciliter les relations en affranchissant la circulation de la multitude des droits et péages qui l'entravaient; à la frontière, protéger, au moyen de droits élevés, la fabrique française contre la concurrence étrangère, et attirer par l'exportation beaucoup d'argent dans le pays. Dès le XVI[e] siècle, les droits de *rêve*, de *haut passage* et autres avaient été réunis en une seule ferme; mais la perception s'en faisait dans des bureaux divers et d'après des tarifs qui souvent étaient mal fixés, et il subsistait, en outre, beaucoup d'autres taxes locales. « Il estoit impossible, dit Colbert, qu'un si grand nombre d'impositions ne causât beaucoup de désordres et que les marchands pussent en avoir assez de connoissance pour en démêler la confusion. » Il voulait les reporter tous à la frontière et les confondre en un droit unique de douanes. Mais les résistances locales empêchèrent l'adoption entière du projet. Le tarif de 1664 ne s'appliqua qu'à vingt provinces qui constituèrent les « Provinces des cinq grosses fermes » et qui même ne furent pas absolument affranchies de tout péage intérieur. Les autres provinces restèrent en dehors de la ligne des douanes et, sous le nom de « Provinces réputées étrangères », conservèrent leurs anciens péages et droits, négociant librement ou à peu près avec l'étranger, mais payant pour les marchandises qu'elles importaient dans la région des cinq grosses fermes. L'unité ne se fit pas; l'édit de septembre n'en fut pas moins un bienfait pour la circulation intérieure dans la partie de la France qui avait consenti à en jouir.

Dans les relations extérieures, Colbert se proposait, conformément aux idées qui dominaient alors, de protéger l'industrie nationale par des droits à l'importation des produits manufacturés et à l'exportation des denrées et matières premières. C'est ainsi

que le muid de blé fut taxé à 22 livres à l'exportation, droit nouveau qui était préjudiciable aux agriculteurs; qu'à l'importation les articles dont la France pouvait fournir les similaires furent particulièrement grevés : 36 livres par douzaine de chapeaux de castor; 40 livres par pièce de drap fin, article qui ne figurait pas au tarif de 1632 et qui n'était porté que pour 30 livres sur celui de 1644; 10 livres pour les serges, 3 livres 10 sous pour la douzaine de bas d'estame, qui payait 10 sous en 1632 et 50 sous en 1644. L'augmentation était considérable sur certains articles, légère sur d'autres; toutefois on peut dire qu'elle était compensée par la suppression des droits intérieurs qui gênaient auparavant le trafic.

Colbert ne s'en contenta pas. Écoutant les plaintes des fabricants, qui dans tous les temps sont avides de protection et redoutent la concurrence étrangère, il publia le tarif de 1667 qui aggravait la plupart des droits : 8 livres au lieu de 3 livres 10 sous pour les bas d'estame, 80 livres au lieu de 40 pour les draps fins, 60 au lieu de 25 pour les dentelles de fil, etc. En 1669 et 1671, il alla jusqu'à la prohibition pour les glaces et dentelles de Venise.

Les étrangers répondirent à ces aggravations par des mesures analogues, et la question des tarifs devint une grave affaire de politique européenne. Le négociateur hollandais Van Beuningen, n'ayant pas pu obtenir d'adoucissement au tarif de 1667, le grand pensionnaire se décida à augmenter les droits d'entrée sur les vins, eaux-de-vie et autres marchandises françaises. A leur tour, les cultivateurs et les négociants français se plaignirent du tort fait à leur commerce. Colbert en fut vivement ému, et l'animosité croissante des deux nations devint une des causes de la guerre de 1672. Malgré ses victoires, la France dut abandonner, par le traité de Nimègue, le tarif de 1667 qui avait troublé les rapports commerciaux de trois nations sans profiter à aucune et revint au tarif de 1664. Colbert regretta toujours cet abandon. « Si le tarif de 1667 était rétabli, disait-il en 1681 dans un de ses mémoires à Louis XIV, il produirait un très grand bien aux sujets du roi. »

Il n'était pourtant pas, en général, partisan des entraves et de

l'isolement; car il répétait volontiers : « La liberté est l'âme du commerce... Il faut maintenir la liberté sans laquelle le commerce ne peut ni s'établir ni prospérer. » Mais il croyait que cette liberté pouvait se concilier avec les règlements de fabrique, avec les privilèges des manufactures royales et avec la protection douanière. L'ensemble de son système commercial a été désigné sous le nom de « Colbertisme ». Il ne lui appartient pourtant pas exclusivement. Le « système mercantile » (car on lui donnait aussi ce nom) était le produit sinon des besoins réels de l'industrie et du négoce, du moins de l'esprit du temps, et la plupart des hommes d'État, aussi bien en Angleterre que sur le continent, pensaient à cet égard comme Colbert. Si les principes fondamentaux de ce système étaient erronés, il est juste de dire que l'ignorance où l'on était au XVII[e] siècle des éléments constitutifs de la richesse et l'enthousiasme qu'inspirait la grande manufacture alors naissante pouvaient, plus qu'aujourd'hui, excuser l'erreur. On pouvait d'autant mieux se faire illusion qu'il y a eu réellement progrès dans la production industrielle et dans le mouvement commercial; mais ce progrès, qui est incontestable et qui contraste avec la langueur de l'agriculture, témoigne, devant l'histoire, du mérite non du système, mais du ministre.

Colonies. — Comme Henri IV et Richelieu, Colbert étendit ses vues sur les colonies, qui lui paraissaient nécessaires au développement du grand commerce maritime et il réussit mieux qu'eux. Il avait racheté une à une les Antilles pour les donner à la Compagnie des Indes Occidentales; mais la Compagnie entrava par son monopole les affaires des colons sans parvenir à le faire tourner à son propre profit et elle suscita même en 1671 une révolte. Après la suppression de la Compagnie (1674), les Antilles commencèrent à prospérer sous un régime moins restrictif. Ce fut l'époque la plus brillante de la puissance de la France dans cette région. La Martinique, centre du gouvernement, avait 20 000 habitants; la France possédait la plupart des Petites Antilles, quelques-unes en commun avec la Hollande ou l'Angleterre; Tabago lui avait été cédée par le traité de Nimègue; ses boucaniers commençaient à coloniser la côte

occidentale de Saint-Domingue (1670) et ses corsaires opéraient de riches captures sur les côtes de l'Amérique espagnole. L'importation des noirs avait favorisé le progrès de la grande propriété et des cultures d'exportation, mais elle avait, en même temps, diminué le nombre des « petits blancs ». Le Code noir, promulgué en 1681, faisait aux esclaves une condition très dure, mais un peu moins dure qu'elle ne l'était dans les colonies de l'Angleterre.

Vers la fin du XVIIe siècle, les Antilles françaises étaient parvenues à produire 27 millions de livres de sucre ; mais, comme le marché de France, le seul qui leur fût ouvert, n'en consommait qu'une vingtaine, le prix s'était avili. En Afrique, le Sénégal, dont le commerce avait été concédé en monopole successivement à plusieurs Compagnies, s'agrandit de quelques conquêtes faites sur les Hollandais, mais resta peu prospère. Madagascar, dont la Compagnie des Indes Orientales avait voulu faire, sous le nom de « France orientale », le siège principal de ses opérations en Orient, fut rendue par elle au roi dès l'année 1668, et, en 1672, les derniers Français restés à Fort-Dauphin furent massacrés par les indigènes. L'île Bourbon, qui avait reçu en 1665 un premier gouverneur nommé par la Compagnie, ne commença à être cultivée qu'à la fin du ministère de Colbert. On verra plus loin la situation de nos établissements dans l'Indoustan, l'Extrême-Orient et l'Amérique du Nord [1].

II. — Les successeurs de Colbert (1683-1715).

Finances. — L'héritage de Colbert était trop lourd pour un seul homme, et Louis XIV n'aimait pas les ministres très puissants : Louvois reçut les beaux-arts et les bâtiments; Le Peletier, ancien prévôt des marchands, financier prudent, administra les finances pendant six ans (1683-1689), jusqu'au moment où la déclaration de guerre lui fit paraître le fardeau trop

1. Voir ci-dessous les chapitres XXIII, XXIV et XXV.

pesant; Seignelay eut la marine. Cependant après eux, Phélypeaux de Pontchartrain, ancien président du parlement de Bretagne, réunit de nouveau tous ces services dans sa main et demeura dix ans le principal ministre (1689-1699). Ses successeurs au contrôle général ont été le faible Chamillart (1699-1708), puis un neveu de Colbert, Desmarets, homme expérimenté en matière de finances (1708-1715).

Le Peletier suivit, autant qu'il put, la tradition de Colbert. Pontchartrain, acculé par les dépenses croissantes de la guerre qui avaient monté de 57 millions en 1687 à 141 en 1692, se résigna, sur la demande des États du Languedoc, à créer (18 janvier 1695) un impôt nouveau, la *capitation*, afin de ne plus recourir aux « affaires extraordinaires ». Cet impôt de guerre devait en principe être payé par tout le monde, depuis les princes du sang jusqu'aux journaliers et domestiques, d'après un tarif par classes variant de 2000 livres à 1 livre. L'impôt fut levé pendant trois ans et rendit en tout 67 millions. Le clergé de France, qui n'était pas compris dans le rôle, consentit, en compensation, à augmenter le don gratuit qu'il faisait au roi. Deux ans après la suppression de la capitation, il se trouva qu'en 1699 le revenu brut de l'année était inférieur à celui de 1683 et que le revenu net avait diminué de moitié [1].

La guerre de la succession d'Espagne fut bien plus désastreuse encore. L'imposition de la taille dans les pays d'élection monta de 30 millions en 1701 à 41 en 1715; mais l'arriéré devint considérable parce que beaucoup de paysans étaient dans l'impossibilité de payer. Les impositions militaires, « ustensile » des troupes, fourrages, milice, aggravaient la charge d'une vingtaine de millions. La capitation fut rétablie; mais le clergé et les pays d'États s'abonnèrent moyennant une somme fixe; des villes et des provinces se rachetèrent; la capitation des taillables qui restèrent pour supporter presque toute la charge fut répartie au marc le franc de la taille, dont elle devint pour ainsi dire une

1. M. Clamageran (*Hist. de l'impôt en France*, III, 49) donne la comparaison. Revenu net : 97 millions de livres (ayant une valeur intrinsèque de 182 millions et demi de francs) en 1683 ; 65 millions et demi (ayant une valeur intrinsèque de 99 millions et demi de francs) en 1699.

crue : elle rendit de 25 à 30 millions. Elle ne suffit pas. En 1710 (déclaration du 14 octobre), le roi se résigna à établir l'impôt du *dixième*, qui devait porter également sur tous les revenus sans distinction de personnes et de nature de biens : Saint-Simon s'en indignait. Cependant le clergé se fit exempter moyennant un don gratuit; des pays d'États, des villes, des corporations se rachetèrent ou s'abonnèrent, et ce nouvel impôt ne rendit pas plus de 28 millions. Quelque appauvrie que fût alors la France, le revenu brut de ses habitants dépassait assurément de beaucoup 280 millions, et, en réalité, le roi était loin de toucher le dixième des revenus de la nation. En 1683, le revenu brut ordinaire du roi était de 119 millions et le revenu net de 97; en 1715, le revenu brut était de 166 et le revenu net de 70 millions; l'État demandait plus et recevait moins parce qu'il avait plus de charges.

L'insuffisance des ressources provenant de l'impôt fit multiplier les « affaires extraordinaires » dont le contrôle général avait déjà tant abusé : ventes d'offices, aliénations du domaine, altération des monnaies, création de rentes au denier quinze et même au denier douze, anticipations, loteries, émissions de billets d'État, etc.

Le rétablissement tardif de la paix ne laissa pas à Louis XIV le loisir de restaurer les finances. En mourant, le roi légua à son successeur une dette énorme que les historiens de la finance ont diversement évaluée et que nous avons cru pouvoir porter à 3 460 millions de livres [1], en comptant, il est vrai, au nombre des dettes le prix des offices créés (542 millions). Cette somme équivalait, comme poids d'argent fin, à 5 200 millions en pièces de 5 francs et représentait probablement, d'après la puissance d'achat qu'avait alors la monnaie, plus de 14 milliards de monnaie actuelle. Les rentes constituées représentaient à elles seules un capital de plus de 2 milliards, exigeant un service d'intérêts de 86 millions. Le reste se composait de billets divers (596 millions), d'anticipations (137 millions) et de dettes flottantes non régularisées (185 millions).

1. *Recherches historiques sur le système de Law*, p. 12.

La situation était donc bien changée depuis la mort de Colbert : la prospérité publique, qui déclinait déjà en 1683, avait fait place à la misère générale. La responsabilité de cette situation pèse entièrement sur Louis XIV, qui, par les guerres de la Ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne, a épuisé d'hommes et d'argent son royaume. Desmarets a décliné cette responsabilité : « Toutes les dépenses, a-t-il dit, ordonnées par le roi, ont été réglées sans être concertées avec le contrôleur général; celles de la guerre, de la marine et des pensions entre le roi et messieurs les secrétaires d'État, chacun pour leur département. Le contrôleur général était chargé de trouver des fonds par tous les moyens pour fournir aux dépenses. Était-il maître de refuser ou d'abandonner la place? »

Décadence des manufactures. — « On dit que si M. Colbert vient à mourir, écrivait Guy Patin en 1671, il faut dire adieu à toutes les manufactures qu'il a fait établir en France. » Une partie de cette prédiction se réalisa.

Le Colbertisme, qui, en vue de nourrir le peuple et d'assurer le pain à bon marché aux ouvriers des fabriques, avait gêné et parfois interdit le transport du blé hors du royaume et même d'une province à une autre, avait été très dommageable à l'agriculture. De 1664 à 1690, le blé avait presque toujours été à bas prix et, pendant ce temps, les paysans, qui payaient de lourds impôts et qui étaient souvent foulés par le passage des troupes, vivaient misérablement[1]. Quatre ans seulement après la mort de Colbert, deux commissaires, membres du conseil d'État, écrivaient dans un mémoire au roi : « Autrefois les laboureurs (du Maine et de l'Orléanais) étaient montés et fournis de tout ce qui était nécessaire pour l'exploitation des fermes; aujourd'hui il n'y a plus que de pauvres métayers qui n'ont rien... Des paysans, qui n'ont pas même de blé noir, vivent de racines de fougère bouillies avec de la farine d'orge ou d'avoine et du sel. Dans leurs maisons on voit une misère extrême. On les trouve couchés sur la paille; point d'habits que ceux qu'ils portent, qui sont fort méchants; point de meubles; point de provisions pour

1. Voir ci-dessus, p. 231 et suiv.

la vie; enfin tout y marque la nécessité. » Cette situation n'était pas particulière à une province. Dans le *Détail de la France*, publié en 1695, Boisguillebert estimait de 5 à 600 millions la diminution des revenus annuels de la France, « tant en fonds qu'en industrie », dans l'espace d'une quarantaine d'années. Onze ans après, il écrivait dans le *Factum de la France*, que la diminution était de 1500 millions depuis 1660 : chiffres qui ne reposent sur aucun fondement statistique et que Voltaire déclare faux et invraisemblables (*Siècle de Louis XIV*), mais qui néanmoins accusent un amoindrissement considérable de la fortune publique. Le maréchal Vauban, à qui sa « vie errante depuis quarante ans, ainsi qu'il dit lui-même dans la *Dîme royale*, avait donné l'occasion de visiter plusieurs fois et de plusieurs façons la plus grande partie des provinces de ce royaume », confirme le sentiment de Boisguillebert : « Par toutes les recherches que j'ai pu faire, j'ai fort bien remarqué que, dans les derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement; que des neuf autres parties il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition... » C'était en 1707 que paraissait la *Dîme royale*. L'état du royaume empira encore avec la prolongation de la guerre, et Fénelon pouvait écrire au duc de Chevreuse en 1710 : « La culture des terres est presque abandonnée ; les villes et les campagnes se dépeuplent; tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers. La France entière est un grand hôpital désolé et sans provisions. » On peut dire que ces écrivains ont à dessein présenté les ombres du tableau; mais dans quels contemporains trouve-t-on la lumière?

Beaucoup de manufactures se fermèrent. La plupart des autres languirent. La révocation de l'Édit de Nantes avait fait sortir du royaume 100000 personnes, d'après Vauban, et plus du double, d'après les estimations des protestants. Quel que soit le nombre réel, que l'on ne connaît pas, un grand nombre d'industries, telles que les soieries de Tours, et les toiles d'Alençon furent alors ruinées. La guerre, qui interrompait le

commerce extérieur et ralentissait à l'intérieur la consommation, aggrava le mal. En Languedoc, la fabrication des soieries et celle des draps languirent par suite de la substitution des articles anglais ou hollandais aux articles français dans le Levant. Les papeteries de l'Auvergne et du Limousin s'arrêtèrent. On se plaignait dans le Maine que la fabrique des étamines eût diminué et, dans le Perche, que celle des cuirs eût cessé.

Les règlements et les inspecteurs subsistaient. Mais, comme la prétention de déterminer les procédés de fabrication impliquait des détails multiples et sans cesse variables, il fallut renouveler, modifier, étendre ces règlements. Plusieurs intendants en rédigèrent spécialement pour leur généralité. En 1688 le ministre dut remplacer l' « Instruction générale sur la teinture » par une instruction nouvelle plus longue encore que la première. Parmi les inspecteurs, les uns — c'étaient les plus gênants pour l'industrie — s'efforçaient de maintenir les fabricants dans l'observation de ces règlements; d'autres, découragés par la persistance de la fraude, renonçaient à faire exécuter les règlements, se contentant de percevoir leurs droits de marque sans rien visiter.

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — **Isambert, Jourdan, Decrusy**, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XVII et suiv. — **Depping**, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, 1850-55, 4 vol. (Collect. des Documents inédits). — **De Boislisle**, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces* (*1683-1715*), 1874-98, 3 vol. — **Colbert**, *Lettres, instructions et mémoires*, publ. par P. Clément, 8 tomes en 10 vol., 1861-82. — **Chamillart**, *Correspondance et papiers inédits* (*1699-1709*) publ. par l'abbé Esnault, 1885, 2 vol. — *Mémoires des intendants* (*1698-1700*), notamment ceux de Paris, publ. par de Boislisle, 1881, de Lyon (*Rev. d'hist. de Lyon*, 1902), de l'Auvergne (*Tablettes historiques de l'Auvergne*, 1844), du Bourbonnais, publ. par Flamand, etc. — *Œuvres* de **Vauban** et de **Boisguillebert**, dans la collection Daire. — **Boulainvilliers**, *État de la France*, 1727. — **Fouquet**, *Œuvres, contenant son accusation, son procès et ses défenses*, 16 vol., 1696. — **J. Savary**, *Le parfait négociant*, 1675. — **Savary des Bruslons**, *Dictionnaire du commerce et des manufactures*, 1re éd., 1723. — **Dernis**, *Recueil des titres, arrêts, édits, concernant la Compagnie des Indes orientales*, 1755-56, 4 vol. — **Charpentier**, *Relation de l'établissement de la Compagnie française pour le commerce des Indes orientales*, 1666. — **Souchu de Rennefort**, *Mémoires pour servir à l'histoire des Indes orientales*, 1688. — Le P. **Charlevoix**, *Histoire de Saint-Domingue*, 1730. — **Margry**, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-*

mer, 1876-86, 6 vol. — **Du Fresne de Franchèville**, *Histoire générale et particulière des finances...*, 1738, 3 vol. (t. I et II : Histoire du tarif de 1664; t. III. Histoire de la Compagnie des Indes orientales). — **D'Avenel**, *Histoire économique de la propriété, des salaires et des denrées*, 1897-1905, 4 vol. — **Bonnassieux**, *Conseil de commerce et bureau de commerce*, *Inventaire analytique des procès-verbaux* (*1700-1791*), 1900. — **Piganiol de la Force**, *Nouvelle description de la France*, 1717, 6 vol.

Ouvrages. — SUR COLBERT ET FOUQUET : **Chéruel**, *Mémoires sur la vie publique et privée du surintendant Fouquet*, 1864, 2 vol. — **Lair**, *Nicolas Foucquet, procureur général, surintendant des finances, ministre d'État de Louis XIV*, 1892, 2 vol. — **Chatelain**, *Le surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences*, 1905. — **Clément**, *Histoire de Colbert et de son administration*, 1874, 2 vol. — **Joubleau**, *Études sur Colbert*, 1856, 2 vol. — **Hecht**, *Colbert's politische und volkswirtschaftliche Grundanschauungen*, 1898. — **Lavisse**, *Histoire de France*, t. VII, 1re partie, 1906.

SUR LES FINANCES : **Forbonnais**, *Recherches et considérations sur les finances de la France*, 1758, Bâle, 2 vol. in-4° et Liège, 6 vol. in-12. — **Moreau de Beaumont**, *Mémoires concernant les impositions et droits...*, 1768-89, 5 vol. — [**Rousselot de Surgy**], *Encyclopédie méthodique*, partie : *Finances*, 1784, 3 vol. — **Mallet**, *Comptes-rendus de l'administration du royaume de France sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV*, 1789. — **Chasles**, *Dictionnaire universel, chronologique et historique de justice, police et finances*, 1725. — **Clamageran**, *Histoire de l'impôt en France*, 1867-68, 2 vol. — **Vührer**, *Histoire de la dette publique*, 1886, 2 vol. — **Moret**, *Quinze années du règne de Louis XIV* (*1700-1715*), 1859, 3 vol. — **Vuitry**, *Le désordre des finances et les excès de la spéculation à la fin du règne de Louis XIV*, 1885, 2 vol. — **Auger**, *Traité des tailles...*, 1778, 4 vol. — **Lardé**, *La Capitation dans les pays de taille réelle*, 1906. — **Vignes**, *Les origines et la destinée de la Dîme royale de Vauban*, 1909. — **Beaulieu**, *Les gabelles sous Louis XIV*, 1903. — **De Roquemont**, *Les aides de France et leur régie*, 1704. — **Charléty**, *Le régime douanier de Lyon au XVIIe siècle*, dans la *Revue d'histoire de Lyon*, 1902. — **De Swarte**, *Samuel Bernard, sa vie, sa correspondance*, 1893. — **De Boislisle**, Nombreuses études en appendice de son édition des *Mémoires de Saint-Simon*.

SUR L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE : **E. Levasseur**, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, 2e éd. entièrement refondue, 1900-01, 2 vol. — **Boissonnade**, *Essai sur l'organisation du travail en Poitou, du XIe siècle à la Révolution*, 1900, 2 vol. — Id., *Colbert, son système, et les entreprises industrielles d'État en Languedoc*, dans les *Annales du Midi*, 1902. — **Germain Martin**, *La grande industrie sous le règne de Louis XIV*, 1899. — Id., *L'industrie et le commerce du Velay au XVIIe et au XVIIIe siècles*, 1900. — **D'Avenel**, *Paysans et ouvriers depuis sept cents ans*, 1899. — **Martin-Saint-Léon**, *Histoire des corporations de métiers*, 1891. — **Franklin**, *Les corporations ouvrières de Paris*, 1885. — **Rébillon**, *Recherches sur les anciennes corporations de Rennes*, 1902. — **Des Cilleuls**, *Histoire et régime de la grande industrie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 1898. — **Pariset**, *Histoire de la fabrique lyonnaise*, 1901. — **Godart**, *L'ouvrier en soie . monographie du tisseur lyonnais*, 1899. — **Frémy**, *Histoire de la manufacture des glaces de Saint-Gobain*, 1909. — **Sagnac**, *L'industrie et le commerce de la draperie à la fin du XVIIe siècle*, dans la *Revue d'histoire moderne*, 1907. — **Baudrillart**, *Les populations agricoles de la France*, 1880-93, 3 vol. — **Denis**, *Lectures sur l'histoire de l'agriculture en Seine-et Marne*, 1880. — **De Dienne**,

Histoire du dessèchement des lacs et des marais en France avant 1789, 1891. — **Sion**, *Les paysans de la Normandie orientale*, 1909.

Sur le commerce : **E. Levasseur**, *Histoire du commerce de la France* (en cours de publ. 1910). — **Ségur-Dupeyron**, *Histoire des négociations commerciales et maritimes de la France au XVIIe et au XVIIIe siècles*, 1872-73, 3 vol. — **Bonnassieux**, *Les grandes compagnies de commerce*, 1892. — **Chailley-Bert**, *Les Compagnie de colonisation sous l'ancien régime*, 1898. — **Weber**, *La Compagnie française des Indes, 1604-1875*, 1904. — **Pauliat**, *Louis XIV et la compagnie des Indes orientales de 1664*, 1886. — **Kaeppelin**, *La Compagnie des Indes orientales et François Martin*, 1908. — **Chemin-Dupontès**, *Les compagnies de colonisation en Afrique occidentale sous Colbert*, 1903. — **Madrolle**, *Les premiers voyages français à la Chine : La Compagnie de la Chine*, 1902. — **Masson**, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*, 1896. — Id., *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque, 1560-1793*, 1903. — **Dahlgren**, *La navigation des français dans la mer du sud au début du XVIIe siècle*, trad. du Danois, 1910. — **Caix de Saint-Aymour**, *Histoire des relations de la France et de l'Abyssinie chrétienne, 1634-1706*, 1880. — **Musset**, *Les ports francs sous l'ancien régime*, 1903. — **Garnault**, *Le commerce rochelais au XVIIIe siècle*, 1887, 3 vol. — **Gabory**, *La marine et le commerce de Nantes au XVIIe siècle*, 1902. — **Borély**, *Histoire de la ville du Havre*, 1880-83, 3 vol. — **Pariset**, *Histoire de la Chambre de commerce de Lyon*, 1886.

Des bibliographies développées sont données dans : **Stourm**, *Bibliographie historique des finances de la France au XVIIIe siècle*, 1895 ; **H. Blanc**, *Bibliographie des corporations de métiers*, 1885 ; **Sagnac**, *Bibliographie de l'histoire économique de la France de 1683 à 1714*, dans *Rev. d'hist. moderne*, 1902 ; **Dubois**, *Précis d'histoire des doctrines économiques*, t. I, 1903 ; **E. Levasseur**, *Bibliographie de l'histoire des classes ouvrières en France avant 1789*, dans *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1903 ; **Sagnac**, chapitres de l'*Histoire de France* de E. Lavisse, t. VIII, 1re part.

CHAPITRE VI

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

De 1648 à 1715.

Dans la courte période, assez troublée, qui s'étend des traités de Westphalie à la mort de Louis XIV, l'histoire de l'Église catholique peut se résumer dans l'histoire de trois sortes de conflits : — conflits *politiques*, suscités par les théories absolutistes qui prévalent désormais dans les conseils des princes ; — conflits *dogmatiques*, provoqués par la renaissance des études religieuses qui avait suivi la Réforme protestante et le concile de Trente ; — conflits *disciplinaires* dans les pays de missions, concernant la conduite à suivre envers les nouveaux convertis. Nous ajouterons, pour être complet, quelques indications relatives aux Ordres religieux.

I. — Conflits politiques.

Les « libertés » de l'Église gallicane. — C'est en France qu'éclatent entre le pape et le roi les premiers conflits politiques que nous ayons à raconter. On peut dire qu'en France ces conflits étaient le terme, prévu depuis longtemps, d'une évolution continue, qui avait commencé sous Philippe le Bel. On a montré précédemment [1] comment les luttes politico-reli-

1. Voir ci-dessus, t. III, p. 343-345.

gieuses, jusque-là cantonnées sur le terrain de la juridiction, s'étaient alors étendues aux rapports mêmes des deux puissances temporelle et spirituelle; et comment, à la faveur des troubles occasionnés par le grand schisme d'Occident, divers princes, parmi lesquels Charles VII, avaient publié des ordonnances et des *pragmatiques*, plus ou moins orthodoxes, qui tendaient logiquement à l'établissement d'Églises nationales, dominées par le pouvoir séculier. Avec la Réforme protestante, qui enlevait au pape, pour la transmettre aux princes, l'autorité religieuse suprême, avec l'avènement du pouvoir absolu, qui habituait les rois à tout voir plier devant eux, cette tendance ne fit que s'accentuer. Après avoir combattu les doctrines politiques des papes du moyen âge au nom de l'indépendance respective des deux puissances, les légistes cherchaient maintenant à faire triompher la doctrine de la suprématie politique de l'État sur l'Église : du XIIIe au XVIe siècle, les rôles s'étaient renversés.

Cette idée de la suprématie de l'État prévaut en France au XVIe siècle. C'est elle qui inspire cet ensemble de prescriptions, bien connues sous le nom, quelque peu équivoque, « de libertés, droits et franchises de l'Église gallicane », et par lesquelles les légistes royaux prétendaient régler, non seulement la situation temporelle de l'Église de France, mais encore sa discipline, sans tenir compte des prescriptions, parfois contraires, du droit canonique. Sous Henri II, à la suite de la seconde renaissance du droit romain, qui fournissait aux légistes des arguments en faveur de l'extension du pouvoir royal, le « gallicanisme » passa de l'état de tendance à l'état de doctrine constituée, que les ambassadeurs français ne craignirent pas d'invoquer au sein même du concile de Trente [1], et qui trouva pour la première fois son expression dogmatique dans un *Mémoire et advis* de Jean du Tillet, greffier en chef du parlement de Paris († 1570). Un peu plus tard, Guy Coquille, le judicieux commentateur de la Coutume de Nivernais, composa de son côté des mémoires analogues, qui ne parurent toutefois qu'après sa mort, arrivée

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 18 et suiv.

en 1603. Sous Henri IV enfin, en 1594, Pierre Pithou, ancien calviniste et élève du romaniste Cujas, publia un véritable « code » des libertés de l'Église gallicane, en 83 articles, auquel la jurisprudence du parlement de Paris finit par reconnaître une autorité quasi officielle.

C'est à ce code de Pithou qu'il convient de se reporter pour savoir ce qu'on entendait jadis par les « libertés » de l'Église gallicane. La lecture laisse une étrange impression. Pithou, en effet, reconnaît au roi de France, entre autres prérogatives, le droit d'empêcher les évêques français de communiquer librement avec le pape, soit en leur défendant de sortir du royaume sans son autorisation, soit en *vérifiant* et supprimant au besoin les décrétales pontificales; le droit d'interdire les appels à Rome et la réunion des conciles en France; le droit de s'opposer à la « réception » des canons des conciles, non seulement étrangers, mais même œcuméniques, sans les avoir *vérifiés* et au besoin mutilés : on a vu comment ces principes avaient été appliqués aux canons du concile de Trente [1]. C'étaient là des théories qui se comprenaient à merveille dans les pays protestants, où le prince était devenu chef de la religion; mais dans les pays catholiques, où l'Église ne pouvait avoir d'autre chef que le pape, elles étaient au moins illogiques. Le roi de France déclarait tout haut qu'il agissait simplement comme « évêque du dehors »; mais cet évêque du dehors ne semblait-il pas se substituer ici à l'évêque du dedans? Ne tendait-il pas à devenir le chef d'une Église nationale? En somme, les *libertés* de l'Église gallicane, — il est devenu banal de le répéter après Fénelon et le gallican Claude Fleury, — si elles constituaient des libertés à l'égard du pape, étaient de véritables « servitudes à l'égard du roi ».

Pour maintenir ces libertés, si profitables au prince, les légistes avaient élaboré la théorie de l'*appel comme d'abus*. Sans doute on ne pouvait pas appeler directement aux juridictions séculières d'une sentence rendue par une officialité ou d'une décision prise par un évêque; mais ne pouvait-on pas se plaindre

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 22 et suiv.

d'un *abus* contenu dans ces actes ecclésiastiques? La compétence des cours d'Église ne peut pas aller jusqu'à l'abus : l'abus peut donc être réprimé par les parlements. Peu à peu, cette théorie, dirigée d'abord contre les officialités, s'étendit aux évêques. Sous prétexte d'abus, on en vint, au XVI[e] siècle, à recourir au parlement du ressort contre tout acte, émané d'une autorité ecclésiastique, qui paraissait contraire aux libertés de l'Église gallicane. Si le parlement admettait le recours, il supprimait l'acte abusif, et pouvait en condamner l'auteur à une amende et à la saisie de son bénéfice. Par ce moyen détourné, les parlements en arrivèrent à connaître des questions purement ecclésiastiques ou même dogmatiques. « Ce n'est plus de Rome, disait Fénelon, que viennent les empiétements et les usurpations; le roi est en réalité plus maître de l'Église gallicane que le pape; l'autorité du roi sur l'Église a passé aux mains des juges séculiers; les laïques dominent les évêques. » Du gallicanisme au protestantisme, la distance était courte : malgré quelques menaces, elle ne fut jamais franchie.

En face des doctrines gallicanes se dressaient les doctrines qu'on appelait en France *ultramontaines*, et l'exagération dans un sens amenait l'exagération dans l'autre. Tandis qu'un ancien ligueur, Edmond Richer, devenu syndic de la Faculté de théologie de Paris, imprimait un *Traité de la puissance ecclésiastique et politique* (1611), censuré à Rome dès l'année suivante comme contraire à l'enseignement de l'Église, le jésuite Santarelli exaltait au contraire la puissance du souverain pontife (1625). Richelieu, à la fois homme d'Église et homme d'État, voulut suivre la voie moyenne : il fit brûler l'ouvrage de Santarelli par la main du bourreau (1626), et força Richer à se rétracter (1629). En 1639, un conseiller au Parlement, Pierre Dupuy, ayant publié un volume intitulé *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, destiné à démontrer historiquement le bien fondé des doctrines de Pithou, et où il omettait tous les textes contraires à sa thèse, Richelieu, sur les instances des évêques, fit supprimer l'édition. Avec Mazarin et Colbert, ces tempéraments furent abandonnés. L'ouvrage de Dupuy fut réédité en 1651, avec privilège du roi; et, dès 1673, Louis XIV, qui avait

eu déjà des démêlés graves avec Alexandre VII [1], commença contre le Saint-Siège, à propos du droit de régale, une lutte de vingt ans, dont l'Église de France devait payer tous les frais.

L'affaire du droit de régale. — En vertu du droit de *régale*, le roi se substituait en quelque sorte aux évêques décédés ou démissionnaires, pour percevoir les revenus de leurs diocèses pendant la vacance du siège (régale *temporelle*), et pour nommer à tous les bénéfices dont l'évêque avait la collation en tant qu'évêque (régale *spirituelle*). On voit par là que le droit de régale conférait au roi deux prérogatives fort importantes. La première, la plus ancienne, remonte peut-être au droit de *garde* exercé dès le xe siècle par les princes carolingiens; elle semble n'avoir suscité aucune contestation de la part des souverains pontifes [2]. La seconde, au contraire, plus difficile à justifier et d'origine plus obscure, souleva à diverses reprises les protestations du Saint-Siège. La régale sous sa double forme ne s'exerçait en France que dans un certain nombre de diocèses; quelques-uns s'en étaient rachetés à prix d'argent : Arras, Langres, Auxerre, Nevers, Mâcon; d'autres, notamment tous les diocèses compris dans les provinces ecclésiastiques du Midi (Guyenne, Languedoc, Provence, Dauphiné), n'y avaient jamais été soumis. Juridiquement, la régale constituait une exception, qui ne pouvait, sans titre, être étendue aux diocèses exempts.

Cette extension contraire au droit, Louis XIV, qui aimait les règles générales, entreprit de la réaliser. Par un édit du 10 février 1673, il déclara « le droit de régale lui appartenir universellement dans tous les archevêchés et évêchés de son royaume, terres et pays de son obéissance, à la réserve seulement de ceux qui en sont exempts à titre onéreux ». Il donnait en même temps compétence exclusive à la Grand'Chambre du parlement de Paris pour connaître des procès relatifs à la régale dans toute l'étendue du royaume. Parmi les évêques qu'atteignait cette mesure, deux seulement protestèrent : Nicolas

1. Voir ci-dessus, p. 106.
2. En 1641, les revenus des évêchés vacants avaient été assurés aux futurs évêques à titre de don royal; cela équivalait en fait à l'abandon par Louis XIII de la régale *temporelle*.

Pavillon, évêque d'Alet, et François de Caulet, évêque de Pamiers. Le silence des autres s'explique, quand on réfléchit que, depuis un siècle et demi, la royauté, investie de la nomination aux évêchés par le Concordat de 1516, avait pu façonner le haut clergé à l'obéissance, et ne choisissait que des sujets dévoués. Condamnés par leur métropolitain, les deux évêques protestataires en appelèrent au pape. Le premier mourut trop tôt (1677) pour connaître les résultats de la lutte, que Caulet resta seul à soutenir. En 1678, Innocent XI, pape austère et peu disposé aux concessions, admit son appel et l'appuya. Caulet étant mort à son tour en 1680, après avoir vu son temporel saisi par le roi, le chapitre de Pamiers se réunit, à l'exclusion des chanoines pourvus en régale, et nomma pour administrer le diocèse vacant deux grands vicaires, qu'Innocent XI confirma. Le métropolitain de Toulouse, sur l'ordre du roi, en nomma un autre, tandis que le parlement supprimait le bref du pape (13 mars 1681). Par là, le conflit s'élargissait : il n'était plus localisé dans le diocèse de Pamiers, où le roi faisait condamner à mort et exécuter en effigie l'un des grands vicaires ; il s'étendait aux rapports mêmes de l'Église et de l'État.

Le pape ayant excommunié l'archevêque de Toulouse, Louis XIV réunit à Paris, au couvent des Grands-Augustins, une assemblée générale du clergé de France, et lui demanda son avis sur l'affaire de la régale. Après quelques pourparlers, un nouvel édit vint confirmer la régale universelle, mais avec des adoucissements. Il était entendu que désormais les candidats du roi, pourvus de bénéfices ayant charge d'âmes, seraient obligés de se présenter aux vicaires capitulaires ou au nouveau prélat, « pour en obtenir l'approbation et mission canonique avant que de pouvoir faire aucune fonction » (janvier 1682). Le 3 février suivant, « pour prévenir les divisions qu'une plus longue contestation pourrait exciter entre le Sacerdoce et l'Empire », l'assemblée du clergé adhérait à l'édit, et « consentoit, en tant que besoin seroit, que le droit de régale, dont Sa Majesté jouissoit sur la plus grande partie des églises du royaume, demeurât étendu à toutes lesdites églises, aux termes de la déclaration du 10 février 1673 ». L'assemblée adressait en même temps une

longue lettre au pape, pour lui expliquer l'attitude qu'elle avait cru devoir prendre, et le supplier, au nom de la charité et pour le bien de la paix, d'atténuer la sévérité des canons dans une affaire qui n'intéressait ni la foi ni les mœurs, mais que le roi considérait comme intéressant les droits de sa couronne.

Le 2 avril, Innocent XI répondit nettement qu'il pouvait bien tempérer la rigueur des canons quand des circonstances graves l'exigeaient, mais non pas jusqu'à laisser ébranler la discipline et l'autorité de l'Église; or, dans l'espèce, l'autorité de l'Église était violée, puisque la collation des bénéfices était regardée par le roi comme un droit royal, et non comme une concession de l'Église; en conséquence, le pape cassait et déclarait nuls les actes de l'assemblée générale, et demandait aux évêques une rétractation.

La déclaration gallicane de 1682. — Cette lettre du pape n'était pas encore écrite que déjà l'assemblée du clergé était allée plus loin. Louis XIV, la trouvant bien disposée et voulant pousser son avantage, lui avait demandé une seconde déclaration d'une portée plus générale, destinée dans sa pensée à fixer les limites des deux puissances spirituelle et temporelle. Cette déclaration, rédigée par Bossuet et divisée en quatre articles, constitue la fameuse *Déclaration gallicane de 1682*. Les « Quatre articles », qui ne faisaient guère que résumer un exposé de doctrine déjà formulé par la Sorbonne en 1663, furent souscrits le 19 mars par les 72 évêques ou prêtres présents à l'assemblée. De ces quatre articles, deux au moins portaient sur des questions dogmatiques, qu'un concile œcuménique seul pouvait résoudre, et qui sortaient par conséquent de la compétence d'une assemblée, même générale, du clergé de France. *En droit*, la déclaration de 1682 était donc entachée de nullité, quand même, *en fait*, elle eût été conforme aux enseignements de l'Église. En était-il ainsi? Un rapide examen des Quatre articles le montrera.

Le *premier* article déclare « que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Église elle-même n'ont reçu puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles

et civiles; qu'en conséquence les rois et les princes ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu dans les choses temporelles [1]; qu'ils ne peuvent être déposés ni directement, ni indirectement, par l'Église; et que leurs sujets ne peuvent être soustraits à leur obéissance ou déliés du serment de fidélité ». Ce premier article n'est qu'un commentaire pratique de la parole évangélique : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Le *second* article porte « que les papes, vicaires de Jésus-Christ, ont pleine puissance en matière spirituelle, sous la réserve que les décrets rendus dans les sessions IV et V du concile œcuménique de Constance, sur l'autorité des conciles généraux, demeureront dans leur force et vertu ». Ces décrets, on le sait, proclamaient, au moins indirectement, la doctrine de la supériorité des conciles œcuméniques sur le souverain pontife. L'assemblée de 1682, en s'appropriant leur doctrine, affirmait que ces décrets avaient été approuvés par le pape et confirmés par la pratique de toute l'Église : elle commettait là une double erreur. On a vu en effet que Martin V n'avait pas sanctionné les décisions prises dans les sessions IV et V du concile; de plus, d'après l'enseignement commun des canonistes, un pape ne peut être soumis qu'à des canons qu'il a lui-même approuvés; par conséquent, on ne peut pas dire qu'un concile, même œcuménique, lui soit supérieur [2].

Le *troisième* article, assez vague, dispose simplement « qu'on doit observer à l'égard de la puissance apostolique les canons inspirés de Dieu et consacrés par le respect du monde entier, et aussi les règles, coutumes, et constitutions admises dans le royaume de France et dans l'Église gallicane ». Il ne devait pas être facile d'observer à la fois le droit canonique et les libertés de l'Église gallicane, en désaccord sur plus d'un point. Quelles étaient d'ailleurs ces règles de l'Église gallicane, que les évêques visaient sans les définir? Était-ce bien les 83 articles de Pierre Pithou, comme le prétendaient les parlements? Les

1. C'est-à-dire en tant que *chefs d'État*; voir à ce sujet la distinction capitale formulée ci-dessus, t. II, p. 287.
2. Pour les détails, voir ci-dessus, t. III, p. 326-327.

évêques et Bossuet, qui devait savoir à quoi s'en tenir, soutinrent qu'ils avaient voulu au contraire « exclure les abus introduits par les magistrats contre les droits de l'Église » ; mais leurs protestations furent vaines; et en fait, les parlements considérèrent le code de Pithou comme législativement consacré par la déclaration de 1682.

Le *quatrième* article, très court, tranchait une question de dogme importante : « Quoique le pape ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets s'adressent à toutes les Églises et à chacune d'elles, cependant son jugement n'est irréformable que si le consentement de l'Église s'y ajoute » ; en d'autres termes, qui seront mieux compris de nos jours, le pape, même dans les questions de foi et quelle que soit à cet égard sa grande autorité, n'est cependant pas infaillible. Cet article, contraire à l'enseignement de saint Bernard et de saint Thomas d'Aquin, était de plus opposé aux définitions données par les conciles œcuméniques de Lyon (1245) et de Florence (1439), et, ce qui est plus piquant, aux déclarations faites en 1625 et 1653 par deux assemblées générales du clergé de France lui-même. Néanmoins, pour employer les expressions des canonistes, la doctrine de l'infaillibilité du pape, non sanctionnée par l'anathème, n'était pas encore *de fide*; elle était seulement *prope fidem* [1]. — Il n'en reste pas moins acquis que, sur les quatre articles de 1682, deux au moins n'étaient pas conformes à la doctrine commune de l'Église.

Louis XIV, dont la volonté avait été si complètement obéie, se hâta de confirmer la déclaration du clergé par un édit, qui dès le lendemain fut enregistré au parlement de Paris (22 et 23 mars). Cet édit faisait défense à tous les sujets du roi d'enseigner ou d'écrire « aucune chose contraire à la doctrine contenue dans la déclaration », enjoignait aux professeurs de théo-

1. Elle est aujourd'hui *de fide*. En effet, le concile du Vatican a défini comme un dogme catholique, que le souverain pontife est infaillible « lorsqu'il parle *ex cathedrâ*, c'est-à-dire lorsque, exerçant sa charge de pasteur et docteur suprême des fidèles, il définit, comme devant être observée dans toute l'Église, une doctrine concernant la foi ou les mœurs ». Le canon se termine ainsi : « De telles définitions des souverains pontifes sont irréformables d'elles-mêmes (*ex sese*), et non en vertu du consentement de l'Église ». Ces derniers mots, on le remarquera, forment antithèse avec l'article 4 de la déclaration de 1682.

logie de la souscrire avant d'entrer en fonctions et de la commenter chaque année, défendait enfin de recevoir aucun licencié ou docteur en théologie et en droit canon, « s'il ne soutenait dans l'une de ses thèses ladite doctrine ». Une partie du clergé protesta, ou au moins demanda des explications. Quant à Innocent XI, il répondit à l'édit en refusant l'institution canonique à tout évêque nommé par le roi, qui aurait, comme prêtre délégué à l'assemblée de 1682, souscrit la déclaration; or précisément Louis XIV ne choisissait que ceux-là. L'affaire des franchises (1687-1689), au cours de laquelle les principes de la déclaration furent constamment invoqués [1], n'était pas de nature à améliorer les rapports entre le pape et le roi. Aussi, en janvier 1688, trente-cinq églises cathédrales, « par suite de l'opiniâtreté du pape », étaient dépourvues de pasteurs.

A la mort d'Innocent XI (août 1689), Louis XIV chercha à se rapprocher du Saint-Siège; mais Alexandre VIII persista à refuser les bulles d'institution, et accentua même la doctrine de son prédécesseur, en déclarant « nulle de plein droit, invalide, sans effet, entièrement destituée de force et valeur » la décision prise en 1682 par l'assemblée du clergé (bulle *Inter multiplices*, 4 août 1690). En publiant cette déclaration sur son lit de mort (30 janvier 1691), Alexandre VIII dicta une lettre où il suppliait Louis XIV de revenir sur ses actes. Quelques heures plus tard, il expirait. — L'entente se rétablit en 1693 sous son successeur, Innocent XII (1691-1700). Le 14 septembre, le roi de France fit savoir au pape « qu'il avait donné les ordres nécessaires, afin que les choses contenues dans son édit du 22 mars 1682, à quoi les conjonctures passées l'avaient obligé, ne soient pas observées ». De plus, les évêques nommés souscrivirent une formule de rétractation proposée par le pape, moyennant laquelle ils reçurent l'institution canonique. En revanche, le pape acceptait l'extension du droit de régale à tout le royaume. Le conflit sembla ainsi apaisé.

Louis XIV paraît n'avoir pas renoncé à « prouver » l'exactitude des doctrines gallicanes. Il engagea Bossuet à poursuivre

1. Voir ci-dessus, p. 126.

cette fameuse *Défense de la déclaration*, qui fit le tourment de ses dernières années et qu'il n'osa jamais publier. En outre, les parlements ne cédèrent pas; et dans le cours du XVIII[e] siècle, on verra souvent appliquer par la jurisprudence et reparaître même dans les édits royaux les principes de 1682.

L'édit de 1695. — Peu après, en avril 1695, Louis XIV rendit encore, en matière politico-religieuse, un long édit qui consacrait définitivement la situation faite aux cours d'Église par une foule d'ordonnances antérieures, et qu'à cause de son importance il est utile d'analyser. Cet édit devait être appliqué sans modification sensible jusqu'à la Révolution.

En étudiant précédemment les origines de la juridiction ecclésiastique et la compétence des officialités, on a vu qu'il était nécessaire de distinguer entre la juridiction *spirituelle* et la juridiction *temporelle* de l'Église. La première, attribut essentiel de l'Église, s'applique à toutes les matières purement religieuses; la seconde, déléguée par les princes à l'Église, s'applique à des matières civiles ou criminelles, dans une mesure plus ou moins large suivant les temps. Au XIII[e] siècle, la compétence des officialités épiscopales avait, sous ce dernier rapport, atteint son apogée, et s'étendait alors à un grand nombre de personnes ou de causes [1]. De Philippe le Bel à François I[er], au contraire, sous l'action des légistes royaux, elle s'était progressivement réduite. Un grand nombre d'édits, que leur multiplicité et leur caractère technique ne permettent pas de commenter ici, avaient peu à peu retiré aux cours d'Église, pour l'attribuer aux justices séculières, la connaissance des questions immobilières, des procès de succession, de plusieurs délits. L'ancien privilège de clergie se trouvait fort diminué. La plupart des causes bénéficiales, grâce à des subtilités de procédure, étaient portées devant les juridictions royales.

Toutes ces restrictions, sanctionnées au besoin par l'appel comme d'abus, sont résumées et consacrées par l'édit de 1695. On y lit que « la connaissance des causes concernant les sacrements, les vœux de religion, l'office divin, la discipline ecclé-

1. Voir ci-dessus, t. II, p. 253-258.

siastique, et autres purement spirituelles, appartiendra aux juges d'Église », ainsi que « la connaissance et le jugement de la doctrine concernant la religion », et « le règlement des honoraires des ecclésiastiques » : c'est tout. Il s'agit uniquement de questions religieuses ou disciplinaires. L'Église a donc perdu toute espèce de juridiction *temporelle*, et le roi l'a reprise en entier. — Il ne reste plus aux cours d'Église qu'un seul privilège, celui de recourir, en cas de besoin, à l'autorité séculière pour faire exécuter leurs sentences. En d'autres termes, les jugements rendus par les officialités étaient encore sanctionnés par le pouvoir civil, à la condition toutefois que la sentence rendue ne fût pas déclarée *abusive* par le parlement du ressort. Le roi, en effet, tout en défendant aux jûges séculiers de s'immiscer dans les questions religieuses ou disciplinaires, leur permettait d'en connaître sous prétexte d'*abus* : l'exception détruisait à peu près complètement la règle. Au moyen âge, on avait reproché aux cours d'Église d'empiéter sur la justice civile; le reproche au XVIIe siècle pouvait être retourné. L'édit de 1695 marque le terme d'une longue évolution, et indique le dernier état de la juridiction ecclésiastique en France. A ce double titre, il méritait d'être signalé[1].

Les démêlés de Clément XI. — La fin du règne d'Innocent XII se passa sans nouveau conflit avec les puissances. Mais son successeur, Clément XI (1700-1721), était à peine élu qu'il se trouva en présence de graves difficultés. — Il dut d'abord protester contre l'élévation de l'Électeur de Brandebourg à la dignité de roi de Prusse, le duché de Prusse ayant jadis appartenu à l'Ordre Teutonique et constitué par suite une terre d'Église[2]. — Il fut ensuite entraîné, à propos du royaume de Sicile, fief de l'Église, dans les complications soulevées par la guerre de la succession d'Espagne, qu'il avait en vain tenté d'empêcher[3]. Tour à tour menacé par les deux partis, il vit

1. Ce même édit traite encore de l'érection des cures, des fabriques, de l'entretien des églises et des cimetières, de la surveillance des maîtres et maîtresses d'école par le clergé, de l'administration des hôpitaux, des prières publiques, et de diverses matières bénéficiales.
2. Voir ci-dessous, chap. XV et XX.
3. Voir ci-dessous, chap. XIV (*les États italiens*).

successivement ses États ravagés par l'empereur Joseph I[er] et son nonce chassé d'Espagne par Philippe V (1709).

En 1713, le traité d'Utrecht donna la Sicile au duc de Savoie, Victor-Amédée II, dont les relations avec Clément XI étaient fort tendues[1], et qui fut choisi sans le consentement de ce dernier. Les puissances signataires du traité d'Utrecht avaient renouvelé des errements déjà suivis au traité de Westphalie, où tout avait été réglé, même les questions ecclésiastiques, sans l'intervention du souverain pontife, qui avait fait entendre une protestation inutile (3 janvier 1651). Il y avait eu là un coup sensible porté à l'ancienne influence du Saint-Siège dans les questions internationales. En 1713, ce n'était pas seulement l'influence du pape qui était méconnue; c'était son droit même de suzeraineté sur la Sicile qui était violé. — Victor-Amédée voulut néanmoins exercer en Sicile certains droits ecclésiastiques que les papes avaient toujours contestés, et qu'on désignait sous le nom de *Monarchia sicula*. Ces droits remontaient, disait-on, au privilège de légat perpétuel concédé par Urbain II en 1068 au comte Roger I[er], pour le récompenser d'avoir délivré la Sicile des Sarrasins. Aux tentatives de Victor-Amédée Clément XI répondit en jetant l'interdit sur l'île. Le roi en expulsa aussitôt les ecclésiastiques, dont trois mille se réfugièrent à Rome, où le pape fut obligé de les entretenir. Le conflit ne prit fin qu'en 1720, au traité de Londres, qui dota Victor-Amédée de la Sardaigne au lieu de la Sicile.

Entre temps, Clément XI avait eu encore des difficultés avec Joseph I[er] au sujet du *jus primarum precum*, c'est-à-dire du privilège qu'avait l'Empereur de nommer au premier bénéfice vacant dans chacun des chapitres d'Allemagne. — Enfin Clément XI avait eu à s'occuper des questions dogmatiques ou disciplinaires qui s'agitaient en divers lieux, notamment des querelles suscitées par les doctrines jansénistes, les rites malabares, les coutumes chinoises[2]. Tout concourait de jour en jour à augmenter les embarras du Saint-Siège.

1. En 1711, quelques magistrats de Savoie ayant violé les droits de l'Église, Clément XI les avait excommuniés; de là conflit avec le duc.
2. Voir ci-dessous, chap. XXIV (*l'Extrême-Orient*).

II. — Controverses dogmatiques.

Les premières controverses sur la grâce. — Le protestantisme, avec ses doctrines particulières sur l'état primitif de l'homme et sa justification, avait ramené l'attention des théologiens sur les questions relatives à la grâce et au libre arbitre, qui figurent parmi les plus ardues de la théologie. Depuis la controverse célèbre qui avait eu lieu à ce sujet au v[e] siècle entre saint Augustin d'une part, et de l'autre Pélage et Jean Cassien, les doctrines de ces derniers, qui exagéraient le rôle du libre arbitre au détriment de la grâce, avaient été condamnées, et, sous le nom de *pélagianisme* et *semi-pélagianisme*, avaient pris place au catalogue des hérésies. L'enseignement de saint Augustin, dépouillé toutefois de ce qu'il pouvait avoir d'excessif dans le sens opposé, s'était au contraire conservé. Au XIII[e] siècle, il fut adopté en principe par saint Thomas et les Dominicains, et semblait devoir triompher sans conteste, lorsque le franciscain Duns Scot, le *Docteur subtil*, publia un système nouveau, qui faisait une part plus grande à la volonté libre de l'homme et se rapprochait par suite, sans cesser d'être orthodoxe, du semi-pélagianisme. La controverse était dès lors rallumée entre les *thomistes*, pour la plupart Dominicains, et les *scotistes*, pour la plupart Franciscains. Presque apaisée au XV[e] siècle, elle se raviva à propos du concile de Trente, c'est-à-dire à une époque troublée, peu favorable aux spéculations dogmatiques ; aussi, de part et d'autre, ces spéculations aboutirent à des excès, sources d'hérésies nouvelles.

C'est à l'Université de Louvain que la querelle prit tout d'abord un caractère aigu ; mais elle ne tarda pas à gagner la France et l'Espagne. A Louvain, depuis 1551, professait un théologien nommé Michel de Bay, plus connu sous le nom de *Baïus* (1513-1589). Baïus, très entreprenant, avait résolu de régénérer l'enseignement théologique en abandonnant, comme son collègue Jean Hessels, la méthode scolastique, et se contentait d'exposer les dogmes en les appuyant sur les textes de l'Écriture et les passages des Pères. Il se trouva ainsi amené à

traiter de la grâce, et à formuler diverses propositions, qui, sous couleur de renouveler la doctrine augustinienne, la défiguraient en l'exagérant. Il enseignait notamment que l'homme, depuis la chute, n'avait plus de pouvoir que pour pécher; que le libre arbitre consistait simplement à être affranchi de toute contrainte extérieure (*violentia*), mais n'empêchait pas la contrainte intérieure (*necessitas*); que, par suite, toutes les actions des infidèles étaient moralement mauvaises; et que la grâce divine agissait forcément, sans le concours de l'homme et malgré lui. — Ces propositions et plusieurs autres furent déférées à la Sorbonne par deux des collègues de Baïus, Tapper et Ravestein, et par les Franciscains belges. La Sorbonne en censura dix-huit (1560). Baïus entreprit alors de se défendre, et publia, de 1563 à 1566 (au moment même où se terminait le concile de Trente), une série de petits traités, où il prétendait montrer que la plupart de ses propositions étaient conformes à l'enseignement de saint Augustin, Baïus eût mieux fait de dire : à celui de Calvin. Le 1er octobre 1567, le pape Pie V, tout en taisant par ménagement le nom de leur auteur, condamna comme « hérétiques » 76 de ces propositions. Baïus soutint longtemps qu'il ne reconnaissait pas sa doctrine dans les propositions condamnées; mais, Grégoire XIII ayant renouvelé et fait publier à Louvain la condamnation portée contre lui (bulle *Provisionis nostræ*), il se soumit (1580).

Il ne tarda pas à prendre sa revanche. A Louvain même, un de ses collègues, le jésuite Léonard Leys ou *Lessius* (1554-1623), qui l'avait vivement attaqué, devait tomber dans l'excès contraire, et sous prétexte de défendre les idées scotistes, exagérer le pouvoir du libre arbitre aux dépens de la grâce, que la volonté de l'homme peut, d'après lui, rendre efficace ou inefficace à son choix. Baïus et ses partisans crièrent au semi-pélagianisme, et firent condamner, par les facultés de Louvain (1587) et de Douai (1588), 34 assertions de Lessius. A Trèves, à Mayence, à Ingolstadt, où dominaient les Jésuites, Lessius eut au contraire gain de cause. Le pape Sixte-Quint, saisi de la question, défendit aux deux partis de se condamner mutuellement, jusqu'à ce que le Saint-Siège eût prononcé (1588).

Le Molinisme. — Pendant ce temps, l'Université de Salamanque était à son tour agitée par la même question. Un de ses professeurs les plus distingués, le dominicain Bañez († 1601), qui fut le directeur de conscience de sainte Thérèse, avait cru pouvoir résumer la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, en déclarant que la grâce *suffisante* n'est pas en réalité suffisante pour sauver l'homme, et qu'il lui faut un secours nouveau pour prédéterminer sa volonté à agir; ce secours constitue la grâce *efficace*, à laquelle l'homme, ainsi prédéterminé, coopère toujours, en vertu de son libre arbitre. Ce système, dit de la *prémotion physique*, fut combattu en 1581, à Salamanque même, par un jeune jésuite, Prudence de Saint-Major, qui lui opposa le système de la *science moyenne*, déjà ébauché en 1566 par un religieux du même ordre, Pierre de Fonseca (1528-1599). L'Inquisition d'Espagne, à la requête de Bañez, lui imposa silence.

En 1588, un troisième jésuite, Louis Molina (1535-1600), professeur de théologie à Evora en Portugal, reprit et développa le système de la *science moyenne*. D'après ce système, Dieu, connaissant par sa prescience tous les futurs *conditionnels* [1], prévoit par suite l'usage que l'homme fera de la grâce à tous les moments de son existence : s'il prévoit sa coopération, il lui accorde une grâce efficace; dans le cas contraire, il ne lui donne qu'une grâce suffisante. Molina prétendit démontrer en outre que le système thomiste détruisait le libre arbitre de l'homme. Les dominicains Thomas de Lemos († 1629) et Diego Alvarez († 1635) l'accusèrent de détruire, à son tour, la notion de la grâce, de mépriser l'autorité de saint Augustin et de saint Thomas, et de ressusciter le pélagianisme. Molina fut vivement défendu par ses confrères, François Tolet (1532-1596), Grégoire de Valencia († 1603), Pierre d'Arrubal († 1608), etc. La querelle mettait ainsi aux prises deux Ordres puissants.

Sollicité des deux côtés, Clément VIII évoqua la cause, et

1. C'est cette science des futurs conditionnels que les théologiens appellent *scientia media*, science moyenne, parce qu'elle est en quelque sorte intermédiaire entre la science des futurs *simples* (*scientia visionis*) et celle des futurs *possibles* (*scientia simplicis intelligentiæ*), que Dieu possède également.

institua pour la trancher une *Congrégation* spéciale, dite *de auxiliis gratiæ* (1597). Après trois mois de travaux, la Congrégation condamna le *molinisme* à la simple majorité. Clément VIII, qui cependant inclinait personnellement vers le thomisme, refusa de ratifier son jugement, et organisa, pour plus ample informé, des conférences contradictoires, qui prirent fin sans résultat en 1600. En 1602, Clément VIII ordonna de recommencer les débats en sa présence; il mourut avant d'avoir pris parti (1605). Son successeur Paul V poursuivit d'abord l'affaire et voulut même qu'on examinât aussi les doctrines des Dominicains; mais, en 1607, il suspendit les travaux de la Congrégation, et, suivant l'exemple de Sixte-Quint, défendit aux deux partis de s'accuser réciproquement d'hérésie. Cette décision livrait en somme à la libre discussion la question des rapports de la grâce et du libre arbitre.

Les débats dont on vient de parler eurent toutefois un résultat. Les Jésuites, pour ne plus être accusés de pélagianisme, abandonnèrent le molinisme pour s'approprier le système dit du *congruisme*, que perfectionnèrent les PP. Gabriel Vasquez († 1604) et François Suarez († 1617). L'efficacité de la grâce, d'après ce système, ne dépend plus uniquement du libre consentement de l'homme, comme le voulait Molina ; elle dépend surtout de la « congruité » ou conformité de sa propre nature avec la volonté de l'homme qui la reçoit. Claude Aquaviva, général de la Compagnie de Jésus, ordonna d'enseigner ce nouveau système dans tous les collèges des Jésuites (1613).

Les commencements du jansénisme (1640-1668). — Trente ans s'étaient à peine écoulés que la controverse renaissait. Elle devait cette fois sortir du domaine des discussions théologiques et avoir dans le domaine politique et social, après la mort de Louis XIV surtout, un puissant et funeste contrecoup. C'est encore dans les Pays-Bas que l'étincelle se ralluma. Un disciple de Baïus, devenu lui-même professeur à Louvain, puis évêque d'Ypres, Corneille Jansen ou *Jansenius* (1585-1638), s'étant lié d'amitié en 1604 avec le futur abbé de Saint-Cyran, Jean du Vergier de Hauranne (1581-1643), avait entrepris avec lui de scruter à nouveau la doctrine de saint Augustin sur la

grâce, et, après de longues études, de la démontrer. Il composa dans ce but un traité spécial, qui ne parut qu'en 1640, deux ans après sa mort, sous ce titre : *Augustinus, sive doctrina Augustini de humanæ naturæ sanitudine, ægritudine, medicinâ adversus Pelagianos et Massilienses.* Jansenius déclarait d'ailleurs dans sa préface qu'il soumettait le contenu de son ouvrage au jugement du Saint-Siège. — L'*Augustinus* est divisé en trois parties : dans la première, l'auteur expose l'histoire des doctrines pélagiennes et semi-pélagiennes, et les compare au molinisme; dans la seconde, il traite de l'état de l'homme avant et après la chute; dans la troisième, il s'occupe de la grâce et conclut à son efficacité irrésistible : dans l'impuissance de la nature, elle opère en l'homme tout ce que celui-ci ne peut faire, et le place dans l'heureuse nécessité de ne pas pécher.

Ces théories de Jansenius, qui se rapprochaient singulièrement de celles de Calvin sur la justification par la grâce, furent immédiatement attaquées par les Jésuites. A la suite d'une polémique ardente, Urbain VIII défendit, en 1642, par la bulle *In eminenti*, la lecture de l'*Augustinus*. Cette bulle ne mit pas fin à la lutte. L'abbé de Saint-Cyran, enfermé depuis 1638 par ordre de Richelieu, avait réussi à grouper autour de lui quelques personnages de condition élevée, qui ne tardèrent pas à former, dans les bâtiments alors abandonnés du monastère de Port-Royal-des-Champs, une petite communauté de solitaires, imbue des doctrines de Jansenius. La famille Arnauld en était le noyau : on y trouvait, en effet, Robert Arnauld d'Andilly (1588-1674), son plus jeune frère Antoine Arnauld (1612-1694), surnommé *le grand Arnauld*, docteur en Sorbonne, qui devint l'oracle de Port-Royal, leur neveu Antoine Lemaître, avocat, et ses deux frères Lemaître de Sacy, prêtre, traducteur, professeur, poète, et Lemaître de Séricourt, ancien officier. A côté d'eux, Nicole, moraliste, Lancelot, professeur et grammairien, Singlin, confesseur et prédicateur, l'orateur du parti; enfin l'illustre Blaise Pascal. Il faut compter aussi parmi ces jansénistes de la première heure, l'abbesse de Port-Royal de Paris, Angélique Arnauld († 1661), et ses religieuses, dont elle ramena bientôt une partie, avec leurs élèves, à Port-Royal-des-

Champs (1648). Tous considéraient les attaques contre Jansenius comme une offense personnelle à saint Augustin. Ils entreprirent de le défendre et, au besoin, de le venger.

Antoine Arnauld s'en prit en 1643 à la pratique de la communion fréquente, que recommandaient les Jésuites. Pascal, un peu plus tard, s'en prit à leur morale, dans ses célèbres *Lettres à un provincial* (1656-1657), qu'Alexandre VII condamna. Mais ces diversions ne détournaient pas les Jésuites de leur but. Par leurs soins, un certain nombre de propositions furent extraites de l'*Augustinus* et soumises à l'examen de la Faculté de théologie de Paris par son syndic, Nicolas Cornet (1649). La Faculté en retint cinq, qui furent déférées par 88 évêques au jugement du Saint-Siège. Les Jansénistes essayèrent en vain de les défendre. Après beaucoup d'agitation et de discussions, Innocent X déclara les cinq propositions hérétiques (bulle *Cum occasione*, 31 mai 1653). — Les voici en résumé : 1° le juste lui-même, faute de la grâce requise, ne peut pas accomplir certains commandements de Dieu; 2° la grâce intérieure, dans l'état de nature déchue, est irrésistible; 3° pour mériter ou démériter, il n'est pas besoin que l'homme soit affranchi de la nécessité intérieure; il suffit qu'il le soit de toute contrainte extérieure; 4° les semi-pélagiens erraient en prétendant que l'homme peut résister à la grâce; 5° il est semi-pélagien de dire que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes.

Les Jansénistes n'osèrent pas contredire directement la bulle d'Innocent X. Ils prétendirent seulement qu'*en fait* les cinq propositions, qu'ils avouaient condamnables, ne se trouvaient pas dans l'*Augustinus* ou ne s'y trouvaient pas avec le sens dans lequel elles avaient été condamnées; que, par suite, la doctrine de Jansenius n'était pas réellement condamnée; car, si les décisions de l'Église obligent les fidèles en conscience lorsqu'elles tranchent des questions de *droit*, il n'en saurait être de même lorsqu'elles portent sur des questions de *fait*. Cette distinction du fait et du droit avait été imaginée par Nicole. Soutenue par Antoine Arnauld et Pascal, elle obligea le pape Alexandre VII à renouveler la sentence portée par Innocent X, en déclarant expressément que les cinq propositions se trouvaient bien dans

l'*Augustinus* et qu'elles étaient bien condamnées dans le sens où elles s'y trouvaient (bulle *Ad sacram*, 16 octobre 1656). — Quelques années plus tard, sur la demande du clergé, le même pape dressa un *formulaire* de foi, qui dut être souscrit par tous les ecclésiastiques et religieux de France. A la prière de l'archevêque de Paris, Bossuet essaya d'y décider les religieuses de Port-Royal : il échoua contre leur obstination. En outre, quatre évêques, ceux d'Angers, de Beauvais, d'Alet et de Pamiers[1], ne voulurent signer le formulaire qu'avec une restriction, expliquant qu'ils ne croyaient devoir aux décisions de l'Église dans les questions de *fait* qu'un « silence respectueux ». Ils allaient être déposés, lorsque Clément IX monta sur le trône pontifical (1667-1669). Après des négociations compliquées, le nouveau pape parvint à assoupir l'affaire. On a appelé cette trêve : *la paix de Clément IX* (1668).

La paix de Clément IX dura trente-quatre ans, pendant lesquels les esprits trouvèrent une diversion dans les discussions suscitées par le droit de régale, la déclaration gallicane de 1682, et l'affaire du quiétisme. — Cette dernière était à peine terminée que la querelle du jansénisme reprit plus vive que jamais à propos d'un *Cas de conscience* soulevé en 1702. Elle devait aboutir en France à une longue agitation, en Hollande à un véritable schisme et à la constitution d'une nouvelle secte séparée de l'Église. Nous renvoyons au prochain volume l'exposé de cette recrudescence du jansénisme et de ses conséquences diverses. Aussi bien l'ordre chronologique nous invite à nous occuper maintenant de la question du quiétisme.

Le quiétisme : Molinos, Mme Guyon, Fénelon. — Cette nouvelle controverse, qui troubla les dernières années du XVIIe siècle, touchait moins au dogme qu'à la morale. Elle aurait sans doute passé inaperçue, si les deux plus illustres représentants de l'Église de France à cette époque, Bossuet et Fénelon, ne s'y étaient trouvés très activement mêlés. Fruit d'une réaction mystique contre la sèche casuistique des commencements du siècle, le quiétisme doit sa forme primitive à un prêtre espa-

1. Ces deux derniers étaient Nicolas Pavillon et François de Caulet, qui devaient protester plus tard contre l'extension de la *régale*; voir ci-dessus, p. 254.

gnol, Michel Molinos, qui, venu à Rome en 1669, n'avait pas tardé à devenir un directeur de conscience recherché par les personnes les plus pieuses. Il leur enseignait que le dernier terme de la perfection chrétienne consiste dans un état de repos ou *quiétude*, où l'âme, perdant tout sentiment et toute activité, n'ayant plus conscience réfléchie d'elle-même, s'anéantit en quelque sorte en Dieu, au point de devenir indifférente aux dogmes et aux œuvres, bonnes ou mauvaises, voire même à son propre salut. C'est cet état de quiétude, présenté comme le but à atteindre, qui a fait donner au système le nom de *quiétisme*. En 1675, Molinos exposa sa doctrine dans son *Guide spirituel*, et le quiétisme ne tarda pas à se répandre en Italie et au dehors. Mais sur les instances du P. de la Chaise, confesseur de Louis XIV, Innocent XI condamna en 1687 soixante-huit propositions de Molinos, qui fut obligé de se rétracter. Il fut ensuite enfermé, à cause de ses dérèglements, dans un couvent de dominicains, où il mourut en 1696, à soixante-dix ans.

Au moment même où les doctrines de Molinos apparaissaient en Italie, des doctrines analogues étaient signalées en France. Elles y étaient propagées principalement par une pieuse femme, Jeanne-Marie Bouvières de la Motte, veuve Guyon, et son confesseur, le P. La Combe, religieux barnabite. Mme Guyon, née en France en 1643, avait eu dès son enfance le goût de la vie contemplative. La lecture assidue des ouvrages de François de Sales et des chagrins domestiques ne firent que développer ses tendances mystiques, et l'amenèrent peu à peu à cet état d'âme décrit par Molinos, et qu'elle allait bientôt décrire à son tour. D'une série d'opuscules qu'elle composa chez les Ursulines de Thonon où elle s'était retirée en 1601, époque où elle fit la connaissance du P. La Combe, se dégageait la théorie suivante qui était la base de son système. Elle admettait qu'il existait un état de *pur amour* de Dieu, où l'âme désintéressée, sans espoir de récompense et sans crainte de châtiment, devient indifférente à son salut, et cela non d'une façon transitoire, mais d'une façon *permanente*. — Entre l'état de pur amour de Mme Guyon et l'état de quiétude de Molinos, il y avait une similitude trop complète pour ne pas attirer l'attention des théologiens. A peine

rentrés à Paris, le P. La Combe et M[me] Guyon furent dénoncés à l'archevêque, M[gr] de Harlay, qui les fit arrêter l'un et l'autre, le premier en octobre 1687, la seconde en janvier 1688. Quelques années plus tard, il condamnait les écrits de cette dernière (1694). En même temps une commission nommée par le roi se réunissait à Issy, sous la présidence de Bossuet, pour examiner la doctrine incriminée (1694-1695). Comme résultat de son examen, cette commission, à laquelle Fénelon avait été associé après sa promotion à l'archevêché de Cambrai, publia 34 articles, où elle exposait les caractères du véritable mysticisme chrétien. M[me] Guyon souscrivit humblement les articles d'Issy, et déclara qu'elle n'avait jamais rien voulu écrire de contraire aux doctrines catholiques. Mais comme elle cherchait de nouveau à faire des prosélytes, le roi la fit mettre à la Bastille. Elle en sortit en 1702, et se retira à Blois, où elle garda dès lors le silence et mourut pieusement en 1717.

L'affaire du quiétisme semblait terminée après les conférences d'Issy, lorsqu'un épilogue inattendu se produisit. Bossuet, pour arrêter les progrès des doctrines quiétistes, avait préparé une *Instruction sur les états d'oraison*, où il jugeait fort sévèrement M[me] Guyon. Il demanda à Fénelon de l'approuver. Ce dernier, ami de M[me] Guyon, dont il appréciait les vertus et le caractère, non seulement s'y refusa, mais composa de son côté une *Explication des Maximes des Saints*, où il présentait les faits sous un jour moins défavorable à son amie, et exposait d'une façon peu sûre la doctrine de l'amour désintéressé. Les *Maximes des Saints* parurent en janvier 1697, quelques semaines avant l'*Instruction* de Bossuet, qui entama aussitôt une polémique, d'autant plus acerbe que Fénelon avait, dit-il, montré dans son ouvrage « un esprit à faire peur ». L'archevêque de Cambrai résolut alors de soumettre lui-même son livre au jugement du pape (avril 1697), et Innocent XII chargea douze théologiens de l'examiner. En attendant la décision du Saint-Siège, des conférences furent tenues entre Bossuet, l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres : tous trois publièrent, le 6 août 1697, une déclaration censurant les *Maximes des Saints*. Louis XIV, de son côté, pressait le pape d'en finir

(23 déc. 1698). Après bien des lenteurs, pendant lesquelles les deux adversaires continuaient une lutte ardente, Innocent XII, par un bref du 12 mars 1699, condamna la tendance générale des *Maximes*, et plus particulièrement 23 propositions comme « dangereuses et erronées ». — Fénelon reçut notification du bref au moment où il montait en chaire. Il le communiqua aussitôt au peuple, en lui enjoignant de ne plus lire son ouvrage. Le 9 avril suivant, dans un mandement pastoral, il renouvela sa soumission en des termes touchants, déclarant adhérer au bref pontifical « simplement, absolument, sans aucune restriction », et exhortant son troupeau « à une soumission sincère et à une docilité sans réserve ». Ce grand exemple d'humilité donné par Fénelon mit fin à toute controverse.

III. — Les Missions et les Ordres religieux.

L'affaire des rites malabares. — Pendant que l'Église d'Occident était ainsi troublée par des querelles intestines, que devenaient les jeunes chrétientés des Indes Orientales, auxquelles un siècle auparavant l'apostolat fécond de François Xavier et de ses émules avait donné naissance? — La fondation de la Congrégation de la *Propagande* en 1622 les avait d'abord rattachées à un centre inébranlable, et la création du *Collegium Urbanum* à Rome (1627) et du séminaire des *Missions étrangères* à Paris (1663) leur avait assuré des missionnaires. Mais elles devaient avoir, elles aussi, leur part de tribulations. Des conflits entre les Jésuites d'un côté, les Capucins et les Dominicains de l'autre, éclatèrent presque simultanément dans l'Indoustan et en Chine.

Dans ces deux pays, les Jésuites avaient cru nécessaire, pour arriver plus facilement à la conversion des infidèles, de s'accommoder dans une certaine mesure à leurs usages. Dans l'Indoustan notamment, l'existence des castes offrait un obstacle considérable à la propagation du christianisme. Les convertis hésitaient à sortir de ces castes où les retenaient leurs habitudes

et leurs intérêts. Ceux des classes supérieures, les brahmanes, montraient de plus une grande répugnance à entrer dans une société religieuse où les classes inférieures étaient admises sur un pied d'égalité. Témoin de ces difficultés, le P. Robert de Nobili (1606-1656) avait inauguré au Malabar un système nouveau. Il avait accepté l'institution des castes, avait permis aux chrétiens de rester dans leurs familles, et les avait même autorisés à y célébrer certaines fêtes traditionnelles dépourvues de signification religieuse. Lui-même, pour gagner les brahmanes, avait adopté leur costume et leur genre de vie. Son compagnon Fernandez se mêlait au contraire aux classes inférieures; et bientôt les Jésuites eurent au Malabar deux sortes d'églises : les unes pour les brahmanes, les autres pour les parias convertis. Le P. de Nobili était encore allé plus loin : tenant compte de certains préjugés des Indous, il avait cru pouvoir supprimer dans la liturgie certaines cérémonies qui leur paraissaient choquantes, par exemple, dans le baptême, l'emploi de la salive et du sel. Il parvint ainsi à accroître le chiffre des conversions, mais au prix de concessions assez graves.

Ce système d'accommodation, également pratiqué en Chine [1], fut critiqué en Europe, même parmi les Jésuites, qui finirent toutefois par s'y rallier. En 1623, sur le rapport du général de la Compagnie, Grégoire XV autorisa même les rites malabares (bulle *Sedis antistes*). Mais les Capucins et les Dominicains, débarqués peu après aux Indes Orientales, attaquèrent très vivement, les premiers les rites malabares, les seconds les usages chinois, dont ils obtinrent l'interdiction, en 1645, du pape Innocent X. Alexandre VII revint au contraire en 1656 à la décision de Grégoire XV. Il y avait là une divergence de vues qui ne pouvait qu'éterniser la querelle; aussi Clément XI résolut-il de faire étudier la question sur place par un légat. Il envoya dans ce but aux Indes le patriarche d'Antioche, Charles de Tournon, qui en 1704 y condamna seize des coutumes connues sous le nom de *rites malabares*. Il passa ensuite en Chine, où il devait prononcer une condamnation analogue contre les

1. Voir ci-dessous, chap. XXIV (*l'Extrême-Orient*).

coutumes chinoises et recevoir le chapeau de cardinal (1707). Les Jésuites se défendirent avec énergie, mais ils ne purent empêcher Clément XI de confirmer la sentence de son légat (1715), et Benoît XIV d'interdire définitivement (1744) les rites malabares par la bulle *Omnium sollicitudinum*. La pureté de la foi était ainsi maintenue, mais sa diffusion s'arrêta. Le même résultat, pour le même motif, devait se produire en Chine [1].

Les missions d'Amérique. — Dans les Indes Occidentales, les missionnaires, malgré quelques sanglantes persécutions, obtinrent plus de succès. — Dès 1611, les Jésuites français avaient fondé une mission florissante au Canada. Malgré la rigueur du climat et la férocité des habitants, ils parvinrent à s'y maintenir; mais combien d'entre eux subirent le martyre, torturés jusqu'à la mort par les Iroquois, ennemis acharnés de la France [2]. En 1675, Louis XIV obtint du pape l'érection à Québec d'un évêché, dont le premier titulaire fut Mgr François de Laval de Montmorency, qui donna sa démission en 1685 et mourut en 1708. Cette création devait faciliter la propagation de la foi parmi les Iroquois, les Hurons et les Illinois, au moins jusqu'au jour où la Nouvelle-France dut être cédée aux Anglais (1763).

En 1697, deux jésuites, les PP. Salvatierra et François Kuhn, ce dernier ancien professeur de mathématiques à Ingolstadt, entreprirent d'évangéliser la Californie, où ils ne parvinrent qu'avec beaucoup de peine à déraciner la polygamie que pratiquaient les indigènes. Leur œuvre fut continuée au xviiie siècle par les Franciscains et les Dominicains.

Au Brésil, l'Évangile fut introduit par le jésuite portugais Antoine Vieyra, célèbre par son éloquence (1655). Il eut à subir des persécutions de la part de ses propres compatriotes, qui le firent enlever et conduire à Lisbonne. Il réussit toutefois à se faire ramener au Brésil, et mourut en 1696 à Bahia, supérieur général des missions du Marañon.

Au Paraguay, la prospérité des *réductions* qu'y avaient fon-

1. Pour l'affaire des coutumes chinoises, et pour tout ce qui concerne les missions en Chine, au Japon, en Indo-Chine et au Thibet, voir ci-dessous chap. xxiv.
2. Voir ci-dessus, t. V, p. 960.

dées les Jésuites au début du XVII[e] siècle [1] fut un instant troublée par leur querelle avec l'évêque Bernardin de Cardenas (1640), et surtout par les démêlés très vifs qu'ils eurent en 1647 avec Jean de Palafox, évêque d'Angelopolis (Los Angelos), que le roi d'Espagne avait chargé de contrôler l'administration des trois vice-rois des Indes Occidentales. Jean de Palafox, qui accusait les Jésuites de méconnaître les droits de l'épiscopat, revint en Europe pour soutenir l'affaire. Le pape Innocent X la termina en partie par un bref du 14 mars 1648, et les « réductions » du Paraguay continuèrent à prospérer. — Une autre mission, fondée encore par les Jésuites, dans la province de Chiquitos, était également florissante.

Les Ordres religieux de 1648 à 1715. — Tandis que la Compagnie de Jésus et les Ordres mendiants poursuivaient le cours de leurs travaux apostoliques, la renaissance monastique provoquée par le concile de Trente ne s'arrêtait pas. — La vieille règle bénédictine avait été remise en honneur par la Congrégation de Saint-Maur. Un gentilhomme français, Armand Jean le Boutillier de Rancé (1626-1700), allait restaurer à son tour l'austère observance de Cîteaux. Jean de Rancé avait d'abord vécu à Paris, en abbé de cour, d'une vie passablement dissipée, lorsqu'à la suite de profonds chagrins et de dangers qu'il avait courus, il renonça au monde. Il distribua son patrimoine aux pauvres, résigna ses bénéfices, conserva seulement l'abbaye cistercienne de La Trappe au diocèse de Séez, dont il avait été, tout jeune, nommé abbé commendataire, et s'y retira en 1662. Après avoir pris l'habit régulier et fait profession, il la réforma complètement, et y fit revivre, sauf quelques modifications exigées par les circonstances, la rigueur primitive de la règle de Cîteaux. Abstinence continuelle d'aliments gras, silence presque perpétuel, travail manuel pénible : telle fut la sévère discipline qu'il rétablit, et qui fit des Trappistes, avec les Chartreux, l'ordre le plus austère de l'Église. L'abbé de Rancé alla même jusqu'à interdire les études scientifiques à ses moines, déclarant, dans son *Traité de la sainteté et des devoirs*

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 45.

de la vie monastique (1683), qu'ils devaient être « des pénitents, et non des docteurs ». L'un des membres les plus illustres de la Congrégation de Saint-Maur, Mabillon, combattit, comme exagérée, cette dernière prescription, dans son *Traité des études monastiques* (1691). L'abbé de Rancé répondit, Mabillon répliqua; mais la polémique prit fin au mois de mai 1693, après une visite que le bénédictin de Saint-Maur fit à l'abbaye de La Trappe : l'abbé de Rancé n'avait pas cédé. — Malgré sa rigueur, l'ordre des Trappistes recruta des adhérents nombreux, venus principalement d'Angleterre et d'Allemagne; plusieurs Trappes se fondèrent successivement en France, en Alsace, en Angleterre, en Irlande, en Autriche, au Canada.

A côté de l'ordre pénitent, il faut citer un institut enseignant, celui des *Frères des écoles chrétiennes*, établi en 1680 par un chanoine de Reims, le bienheureux J.-B. de la Salle (1651-1714), pour l'éducation et l'instruction des enfants pauvres. Ces Frères, autorisés par Benoît XIII, sont aujourd'hui répandus partout, notamment en France, en Belgique, et dans l'Amérique du Nord. Ils sont laïques, et ne forment qu'une congrégation à vœux simples. — Le P. Nicolas Barré, religieux Minime, qui avait aidé J.-B. de la Salle de ses conseils, établit de son côté, à Rouen et à Paris, deux maisons destinées à former des maîtresses d'école, sous le nom de *Sœurs des écoles chrétiennes et charitables du saint enfant Jésus*, et de *Filles de la Providence*. Il les réunit, en 1681, en une seule congrégation.

En Orient enfin, la règle de Saint-Benoît était implantée parmi les « Arméniens unis » par Pierre Manoug, surnommé à quinze ans *Mékhitar*, c'est-à-dire le consolateur. Né en 1676, à Sivas (l'ancienne Sébaste), dans la Petite-Arménie, Mékhitar fut élevé par un prêtre arménien, et montra de bonne heure un goût marqué pour la science et la vie du cloître. Devenu par ses ouvrages et ses prédications le guide des Arméniens catholiques, il fut en butte aux persécutions des Arméniens schismatiques. Il parvint à y échapper, passa en Europe, et réussit, après de grandes difficultés, à fonder dans la presqu'île de Morée, à Modon, un ordre nouveau, qu'il soumit à la règle bénédictine, et que le pape Clément XI confirma en 1712. Les

Turcs, en guerre avec les Vénitiens, ayant brûlé le monastère en 1715, l'abbé Mékhitar et ses moines se réfugièrent à Venise, où la République leur abandonna la petite île de Saint-Lazare. Là, en vue de la ville, l'abbé bâtit un nouveau et superbe couvent (1717), où depuis cette époque les *Mékhitaristes* s'occupent de travaux littéraires relatifs à l'Arménie. Ils se sont répandus en Europe, à Vienne, à Paris, où résident un certain nombre d'Arméniens dont ils instruisent les enfants.

BIBLIOGRAPHIE

SUR L'ENSEMBLE DU CHAPITRE. — *Magnum bullarium romanum*, éd. Cherubini, Luxembourg, 1727-42, 12 vol. — *Canones et decreta Concilii Tridentini*, éd. de Leipzig. — [**Ellies du Pin**], *Hist. ecclés. du XVII*e *siècle*, 1728, 4 vol. — [Le P. **d'Avrigny**], *Mém. chronologiques pour servir à l'hist. ecclés., 1600-1716*, 1720, 4 vol. — [**Picot**], *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. pendant le XVIII*e *siècle*, t. I, 3e éd., 1853. — **Crétineau-Joly**, *Hist. de la C*ie *de Jésus*, t. IV et V, 1844-46. — **Bœhmer**, *Les Jésuites*, trad. Monod, P., 1910. — **Ranke**, *Die Römischen Päpste in den letzten vier Jahrh.*, 10e éd., Leipzig, 1885, 3 vol. — **Bonamici**, *De vita et rebus gestis Innocentis XI*, Rome, 1776. — **Berthier**, *Vita del Innocentio XI*, Rome, 1889. — **Guarnacci**, *Vitæ et res gestæ romanorum pontif. et card. a Clemente X ad Clementem XI*, Rome, 1751, 2 vol. — [**Polidoro**], *De vita et rebus gestis Clementis XI*, 1723. — **Buder**, *Leben Clem. XI*, Francfort, 1721, 3 vol. — **Reboulet**, *Hist. de Clém. XI*, Avignon, 1752, 2 vol. — **E. Lavisse**, *Hist. de France*, t. VII et VIII, 1re part., 1905-08.

SUR LE GALLICANISME ET LA RÉGALE. — **Documents**. — **Du Tillet**, *Mémoire et advis sur les libertez de l'Église gallicane*, Paris, 1594. — **G. Coquille**, *Traitez des libertez de l'Église de France*, au t. I des *Œuvres*, éd. de 1665. — **P. Pithou**, *Les libertez de l'Église gallicane*, 1594. — **Ed. Richer**, *Tractatus de eccles. et polit. potestate*, 1611. — **Santarellus**, *De potestate summi Pontificis*, 1625. — **P. Dupuy**, *Traitez des droits et libertez de l'Église gallicane*, suivis des *Preuves des libertez...*, 1639. — **Mention**, *Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté, de 1682 à 1705*, P., 1893. — *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, Paris, 1767-78, 9 vol. in-f°. — *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, P., 1768-71, 14 vol. in-4°. — **Depping**, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. IV, P., 1855. — **De Caulet**, *Traité général de la régale*, P., 1681. — **Ellies du Pin**, *De potestate ecclesiastica et temporali...*, Mayence, 1788. — **Bossuet**, *Œuvres*. éd. de Versailles, 1815-19, 43 vol. — Id., *Correspondance*, publ. p. Urbain et Lévesque, P., 1909 et suiv. — Cardinal **de Bouillon**, *Lettres*, publ. p. l'abbé Verlaque, P., 1884. — **Daguesseau**, *Œuvres*, éd. Pardessus, 24 vol., P., 1819. — *Mémoires* du **P. Rapin**, éd. Aubineau, P., 1865, 3 vol.; de l'abbé **Legendre**, éd. Roux, P., 1863; de l'abbé **Ledieu**, éd. Guettée, P., 1856-57, 4 vol. — *Correspondance* de **Le Camus**, éd Ingold, P., 1892; de **Tronson**, éd. L. Bertrand, P., 1904; de **M**me **de Maintenon**, éd. Lavallée, P., 1865 et suiv., 4 vol.

Livres. — **Desmarais**, *Hist. des démêlés de la cour de France et de la cour de Rome*, 1706. — **Michaud**, *Louis XIV et Innocent XI*, P., 1883. — **Gérin**, *Louis XIV et le Saint-Siège*, P., 1894, 2 vol. — Id., *Recherches historiques sur l'ass. du clergé de 1682*, 2e éd. (corrigée), P., 1870. — **Loyson**, *L'assemblée du clergé de 1682*, P., 1870. — **Lacour-Gayet**, *L'éducation politique de Louis XIV*, P., 1894. — **Phillips**, *Das Regalienrecht in Frankreich*, Halle, 1873. — **Hanotaux**, *Essai sur les libertés de l'Église gallicane*, P. 1888. — **De Bausset**, *Hist. de Bossuet*, Versailles, 1814-19, 4 vol. — **Rébelliau**, *Bossuet*, 2e éd., P., 1905. — **Chantelauze**, *Le P. La Chaize*, P., 1859. — Id., *Le cardinal de Retz et ses missions à Rome*, P., 1879. — **Reyssié**, *Le cardinal de Bouillon*, P., 1899. — **A. de Boislisle**, *Notice sur le cardinal de Bouillon*, append. aux t. V et VIII de l'éd. de S. Simon. — Id., *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, P., 1894. — **Bouix**, *La Faculté de théologie de Paris de 1663 à 1682* (Rev. des sciences ecclésiast., t. VIII). — **Sentis**, *Die Monarchia Sicula*, Fribourg, 1869.

V. aussi la plupart des documents et livres sur l'histoire intérieure de la France indiqués p. 220-222, et les ouvrages sur Bossuet dans **Lanson**, *Manuel bibliographique de la littérature française*, p. 470-478 (1910).

SUR LE JANSÉNISME. — **Documents.** — *Œuvres* de : **Baïus**, Cologne, 1696; **Lessius**, 1625, 1630; **Molina**, 1588 et 1593; **Dominique Bañez**, 1500; **Suarez**, éd. Berton, 1859; **Ant. Arnauld**, éd. de Lausanne, 1775-83, 48 vol. — **Jansenius**, *Augustinus, sive doctrina S. Augustini de humanæ naturæ sanitate, ægritudine, medicina adversus Pelagianos Massilienses*, Louvain, 1640. — **Pascal**, *Provinciales*, 1656-57, dans les *Œuvres*, collection des Grands Écrivains de la France, t. I et II. — *Mémoires* d'**Arnauld d'Andilly** (collect. Michaud et Poujoulat); du **P. Rapin** (éd. Aubineau), P. 1865, 3 vol.; de **G. Hermant** (éd. Gazier), P., 1905-08, 5 vol. — **D'Argentré**, *Collectio judiciorum de novis erroribus qui... in Gallia proscripti sunt*, P., 1724, 3 vol. — *Histoire générale du Jansénisme par l'abbé ****, Amsterdam, 1700, 3 vol. — **Leydecker**, *Vie de Jansenius*, Utrecht, 1695. — *Hist. du cas de conscience*, Nancy, 1705-11, 8 vol. — [Abbé **Guilbert**], *Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal des Champs*, Utrecht, 1755, 7 vol. — **Du Mas**, *Hist. des cinq propositions de Jansenius*, 2e éd., Trévoux, 1702. — [Abbé **Cerveau**], *Nécrologie des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité des XVIIe et XVIIIe siècles*, s. l., 1760-68, 7 vol. — *Vies intéressantes et édifiantes des religieux de Port-Royal*, s. l., 1750-52, 4 vol.

Livres. — **Mabille**, *Controverses sur le libre-arbitre au XVIIe siècle*, P., 1880. — **Du Chesne**, *Hist. du Bajanisme*, Douai, 1731. — **Linsenmann**, *Michel Baïus*, Tübingen, 1867. — **De Regnon**, *Bannésianisme et Molinisme*, P., 1890. — **Gayraud**, *Thomisme et Molinisme*, P., 1889. — **Robbe**, *Dissert. de Jansenismo*, P., 1780. — **Eberl**, *Jansenisten und Jesuiten*, 1847. — **Dom Clémencet**, *Hist. générale de Port-Royal*, Amsterd., 1755-57, 10 vol. — **Sainte-Beuve**, *Port-Royal*, 1840-42, 5e éd., 1891, 5 vol. — **Fuzet**, *Les Jansénistes au XVIIe siècle*, P., 1877. — **Bourlon**, *Les assemblées du clergé et le Jansénisme*, P., 1909. — **V. Giraud**, *Pascal, l'homme, l'œuvre, l'influence*, 2e éd., P., 1900. — **Dolle**, *La mère Angélique Arnauld*, P., 1893. — **Monlaur**, *Angélique Arnauld*, P., 1901. — **Ingold**, *Bossuet et le Jansénisme*, P., 1897. — **Doublet**, *De Caulet, un prélat janséniste*, Foix, 1895. — Id., *Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence*, P., 1901. — **Arthaud**, *Henri Arnauld, évêque d'Angers* (dans l'*Anjou historique*, 1901-04). — **Gaillard**, *Choart de Buzenval*, P., 1902. — **Dubois**, *H. de Pardaillan de Gondrin, archev. de Sens*, Alençon, 1902. — **Dejean**, *Nic. Pavillon, év. d'Alet*, P.,

1909. — **Cauchie**, *La paix de Clément IX* (dans la *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, t. VII et VIII).

V. en outre les bibliographies de : **Maulvault**, *Répertoire alphabétique des personnes et des choses de Port-Royal*, P., 1902; **Gazier**, dans son éd. de l'*Abrégé de l'Hist. de Port-Royal de Racine* (1908); **Lanson**, *Manuel bibliographique de la littérature française*, p. 337-352 (1910).

SUR LE QUIÉTISME. — **Documents**. — **Molinos**, *Guida spirituale*, Rome, 1681, trad. lat. 1687. — **M**me **Guyon**, *Œuvres spirituelles*, Cologne, 1713, et *Vie écrite par elle-même*, Cologne, 1720, 3 vol. — **Fénelon**, *Œuvres*, éd. de Saint-Sulpice, 1851-52, 10 vol., notamment : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure* (1697), au t. II, et *Correspondance sur le quiétisme*, au t. IX. — **M. Masson**, *Fénelon et Mme Guyon, documents nouveaux*, P., 1907. — **Bossuet**, *Instruction sur les états d'oraison* (1697), et *Lettres sur le quiétisme*, dans les Œuvres citées plus haut, et *Second traité* sur les états d'oraison, publ. p. Lévesque, P., 1897. — *Recueil de pièces concernant le Quiétisme*, Amsterd., 1688. — Le **P. Quesnel**, *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, 1671. — Id., *Correspondance*, publ. p. Mme A. Le Roy, P., 1900, 2 vol.

Livres. — **Heppe**, *Gesch. der quietistichen Mystik in der Katol. Kirche*, Berlin, 1873. — **Schörking**, *Michel Molinos*, trad. du danois. — **Guerrier**, *Mme Guyon*, Orléans, 1881 (cf. **Brunetière**, *Études critiques*... II, p. 27-68). — *Histoire du livre des Réflexions morales*, Amsterd., 1723-34, 4 vol. — **Griveau**, *Étude sur la condamnation des Maximes des saints*, P., 1878, 2 vol. — **De Bausset**, *Hist. de Bossuet*, 1814-19, 4 vol., et *Hist. de Fénelon*, 1828, 3 vol. — **Crouslé**, *Fénelon et Bossuet*, 1894, 2 vol. — **Em. de Broglie**, *Fénelon à Cambrai*, P., 1884. — **Lévesque**, *Bossuet et Fénelon à Issy*, P., 1899.

V. aussi **Lanson**, *Manuel bibliographique*... p. 452-4 et 482-7.

SUR LES MISSIONS. — Voir t. V, p. 48. — **N. Platel**, *Mém. hist... sur les missions des Indes orientales*, Lucques, 1745, rééd. augm., Lisbonne, 1760. — **U. Cerri**, *État présent de l'Église romaine dans toutes les parties du monde*, Amsterd., 1716. — **Dinouart**, *Hist. de Jean de Palafox*, 1767. — **Pray**, *Hist. controversiarum de ritibus sinicis*, 1789. — **Bach**, *Les Jésuites et leur mission de Chiquitos*, Leipzig, 1843. — **Launay**, *Hist. générale de la Société des missions étrangères*, P., 1894, 3 vol. — **Hahn**, *Gesch. der Katholischen Missionen*, t. IV et V. — **De Rochemonteix**, *Les Jésuites de la Nouvelle France*, 1895-1903, 4 vol. — **Gosselin**, *La mission du Canada* (1615-1659), Évreux, 1910.

SUR LES ORDRES RELIGIEUX. — Voir t. V, p. 47-8. — **De Rancé**, *Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, 1683, 2 vol. — **Mabillon**, *Traité des études monastiques*, 1691. — **Marsollier**, *Vie de l'abbé de la Trappe*, P., 1703, 2 vol. — **Dubois**, *Hist. de l'abbé de Rancé*, P., 1866, 2 vol. — **Pfannenschmidt**, *Gesch. der Trappisten*, Paderborn, 1873. — **Knecht**, *J.-B. de la Salle* (en all.), 1879. — **Blain**, *J.-B. de la Salle*, P., 1887. — **Dumaine**, *Mgr Louis d'Aquin, évêque de Séez*, P., 1902. — **Guibert**, *Hist. de St J.-B. de la Salle*, P., 1900. — *Die Christ. Schulbruder*, Augsb., 1844. — *Vie de Mékhitar* (dans la *Gaz. hist. et théol. d'Illgen*, 1841).

CHAPITRE VII

LES PROTESTANTS SOUS LOUIS XIV

Révocation de l'Édit de Nantes (1685)

Le régime de l'Édit de Nantes. — Dans l'histoire de la France, l'Édit de Nantes reste l'une des plus nobles victoires de la politique de modération et de progrès [1]. Par une loi générale, claire, nette et absolue, par un édit déclaré « perpétuel et irrévocable », le droit de professer librement sa religion était accordé à chaque Français; cette même loi ouvrait à tous et sans aucune distinction de croyance, les fonctions publiques. Avec l'Édit de Nantes, la France entrait dans la voie de ces réformes qui ne devaient triompher que deux siècles plus tard. Si les protestants étaient vaincus, du moins la cause qu'ils avaient défendue restait victorieuse, et la lutte n'avait pas été vaine puisque, devançant tous les peuples, la France inscrivait dans ses lois les libertés dont on méconnaissait partout ailleurs les principes.

A l'avènement de Louis XIII, la régence avait confirmé l'Édit de Nantes : ses articles devaient être « gardés inviolablement ». Mais la mort de Henri IV, seul capable de maintenir les extrêmes des deux partis, permit aux mauvais ferments de la Ligue de reprendre le dessus, et de nouveau le royaume

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 282 et 336.

se trouva déchiré par les guerres intestines. Elles aboutirent, après la prise de La Rochelle et la paix d'Alais, à la ruine politique du parti protestant. Louis XIII n'en persévéra pas moins dans les sentiments de tolérance qui avaient inspiré l'Édit de Nantes, voulant que ses sujets protestants pussent jouir « du libre exercice de leur religion ». (Édit de Nîmes, 1629, art. 25.)

Les réformés n'eurent qu'à se louer de Mazarin. C'était sous son influence qu'au lendemain de la mort de Louis XIII, la déclaration du 8 juillet 1643 avait laissé aux protestants « l'exercice libre et entier » de leur religion, et, bien que l'Édit de Nantes fût « perpétuel », l'avait confirmé en tant que besoin était. Mazarin ne cachait pas son estime pour ceux qu'il appelait de « si bons serviteurs et sujets du roi » et avait reconnu hautement « les preuves certaines de leur affection et de leur fidélité[1] ». Aussi le ministre Jurieu a-t-il pu écrire que les années qui s'écoulèrent depuis la Fronde jusqu'à la paix des Pyrénées furent parmi les plus heureuses dont les réformés gardaient le souvenir.

Après les troubles de la Fronde, Louis XIV donna aux réformés, qui s'étaient montrés les plus fidèles défenseurs de ses droits, l'assurance publique de sa protection. Nous voulons, disait-il alors, « qu'ils soient maintenus et gardés en la pleine et entière jouissance de l'Édit de Nantes ». (Déclaration du 21 mai 1652.)

Le protestantisme français se relevait lentement de ses ruines, rétablissant ses académies et ses collèges, développant ses écoles, fortifiant son organisation ecclésiastique. Mais les défections, déjà à cette époque, avaient été nombreuses dans la noblesse calviniste, qui voyait que tout avenir lui était fermé dans une cour catholique. Ce fut donc dans la bourgeoisie, comme dans le peuple des campagnes, que la Réforme conserva ses adhérents les plus dévoués. Écartés peu à peu des charges publiques, les Réformés devinrent des industriels, des commerçants, des agriculteurs et, par leur esprit d'initiative

1. « Si le petit troupeau, avait-il dit dès la première heure, broute de mauvaises herbes, du moins il ne s'écarte pas.

comme par leur individualité, prirent une situation considérable. Dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, leur influence n'était pas moins sérieuse, et, dans une heureuse rivalité, réformés et catholiques préparaient la grandeur du règne.

La population protestante était très nombreuse dans le Languedoc, en Dauphiné, dans le Vivarais, dans les provinces maritimes de l'Ouest, surtout en Saintonge comme en Normandie. Le dernier recensement, établi par les ordres du synode national de Loudun et daté de 1660, relève le chiffre de 630 églises desservies par 726 pasteurs Si l'on se souvient que nombre de villes importantes étaient en majorité protestantes, que certaines provinces, comme la Normandie, renfermaient plus de 100 000 réformés, on peut évaluer la population protestante à environ 1 200 000 âmes, à peu près le quinzième de la population totale de la France.

Politique du clergé de France. — La bienveillance passagère du pouvoir à l'égard des protestants suffit à réveiller la haine du clergé contre l'hérésie. Il n'avait accepté que contraint l'Édit de Nantes, « cet édit le plus maudit par lequel était permise la liberté de conscience, à tout chacun, qui était la pire chose du monde ». — « La liberté de conscience, disait un prélat, est regardée par tous les catholiques comme un précipice creusé devant leurs pieds, comme un piège préparé à leur simplicité, et comme une porte ouverte au libertinage[1]. » Lorsque Daniel de Cosnac disait ouvertement en 1685, au nom de l'assemblée générale du clergé : « La destruction de l'hérésie est notre unique affaire », il révélait le dernier dessein de la longue guerre soutenue contre les réformés. Pour atteindre son but, le clergé déploya une énergie et une persévérance dignes d'une meilleure cause. Choiseul, évêque de Comminges, disait à Louis XIV enfant (1651) : « Nous ne demandons pas à Votre Majesté, de bannir encore de votre royaume cette malheureuse liberté de conscience qui détruit la liberté des enfants de Dieu, mais, s'il n'est pas en votre pou-

1. *Procès-verbaux des assemblées du Clergé de France*, V, p. 133.

voir d'étouffer l'hérésie d'un seul coup, de la faire du moins périr peu à peu. »

A dater de ce jour les évêques ne se présenteront jamais devant le roi sans réclamer « de sa piété » des mesures de rigueur. Sans se faire illusion sur la situation difficile qui leur était faite, les réformés se sentaient protégés par une loi dont les rois de France avaient juré l'exécution, et dont il n'était au pouvoir de personne, pensaient-ils, de violer les dispositions; une loi « perpétuelle, irrévocable ».

C'était compter sans l'habileté du clergé, qui, ne pouvant enlever de vive force la révocation de l'Édit de Nantes, demanda à la légalité de tuer le droit. En 1655, Gondrin, archevêque de Reims, parla de l'Église « dont le mal était venu à une telle extrémité, qu'elle ne cherchait que le remède de ses nouvelles blessures ». « Elle serait consolée cependant, ajoutait-il, si les choses se trouvaient réduites à l'observation de l'Édit de Nantes, selon les explications légitimes qui avaient été données par le feu roi de glorieuse mémoire. »

Gondrin venait, au nom du clergé, de formuler le principe destructeur du célèbre édit. Ramener les réformés à la stricte observation d'une loi du xvi[e] siècle, sans tenir compte des événements survenus depuis sa promulgation, étouffer l'esprit de liberté qui l'avait inspirée sous les plus dures prescriptions de la lettre, telle fut la politique recommandée.

Aussi longtemps que Mazarin vécut, les conseils du clergé furent peu écoutés. Cependant un solennel avertissement fut donné aux réformés lorsque le commissaire royal annonça aux membres du synode national assemblé à Loudun, en 1659, qu'ils se réunissaient pour la dernière fois, d'après une décision souveraine de Louis XIV. Le synode national était la plus haute autorité ecclésiastique des Églises protestantes de France; sa suppression était le prélude de la persécution.

Les circonstances favorisaient le clergé. Il trouvait en Louis XIV un prince disposé à l'écouter avec d'autant plus de faveur que son ignorance des choses de la religion était plus grande. Nulle dévotion ne parut plus étroite que la sienne; Espagnol par sa mère et son éducation, réfugié dans les splen-

deurs de Versailles, comme un roi d'Espagne à l'Escurial, entouré de femmes et de prêtres, Louis XIV, souverain absolu, ne pouvait que favoriser la politique de « l'unité de la foi ».

Aussi, du jour où il prit en main le pouvoir, il fit sienne cette politique cauteleuse qui, sous les apparences de la plus stricte légalité, allait organiser la persécution. L'esprit jésuitique, malgré la flétrissure que lui avaient imprimée les *Provinciales*, dominait de plus en plus le clergé. C'est à la casuistique espagnole que les adversaires des réformés demandèrent le secret de ruiner la loi de l'État en faisant profession de la respecter.

Dès l'année 1655, le clergé avait réclamé avec instance l'envoi dans les provinces de commissaires chargés de connaître des infractions à l'Édit de Nantes, afin d'apprendre aux réformés « que leur religion n'était que tolérée en France ». Six ans plus tard, Louis XIV répondit favorablement à cette requête, et, avec l'année 1661, commença cette persécution procédurière dont les suites devaient être si funestes.

Origines des persécutions. — Les réformés croyaient qu'en proclamant le principe de la liberté de conscience, l'Édit de Nantes en acceptait toutes les conséquences. Il semblait juste que rien ne vînt entraver le développement régulier des Églises protestantes, et c'était un droit naturel, pensaient-ils, de construire des temples dans les localités où ils étaient assez nombreux pour constituer une Église. Ils ne tardèrent pas à comprendre leur erreur lorsque le clergé obtint du roi la destruction de ces édifices, sous le prétexte de faire respecter l'Édit de Nantes, dont l'article IX portait que « l'exercice de la R. P. R. [1] était permis aux lieux où il avait été fait publiquement par plusieurs et diverses fois en l'année 1596 et 1597 ».

Ce fut la tâche des commissaires de faire prévaloir cette interprétation, tâche rendue d'autant plus facile que le clergé intervenait comme partie civile dans ces étranges procès. L'année qui suivit l'envoi des commissaires vit la ruine de tous les lieux de culte dans le pays de Gex, ce bailliage n'ayant

1. R. P. R., c'est-à-dire *religion prétendue réformée*, abréviation usitée dans tous les textes officiels.

été réuni à la couronne qu'après l'Édit de Nantes. Un an plus tard, un arrêt du Conseil autorisait la démolition de plus de cent temples en une fois.

Le clergé comprit qu'il avait trouvé en Louis XIV le souverain qui assurerait le triomphe de l'Église. Aussi, lors de son assemblée générale de 1665, fut rédigé le premier de ces cahiers où se trouve inscrit tout le programme de la persécution religieuse. Il est intitulé : *Articles concernant la religion, lesquels messieurs les archevesques, évesques et autres ecclésiastiques, députés en l'assemblée générale du Clergé supplient très humblement le Roy de leur accorder* [1]. Chacun des articles de ce cahier invitait le roi à priver les réformés d'un droit ou d'une liberté, et chacune des conclusions était appuyée par une consultation juridique tendant à prouver que, respectant l'édit de Nantes dans sa lettre, le devoir était de le violer dans son esprit.

Louis XIV accueillit avec faveur cette requête. Le 2 avril 1666 parut une déclaration destinée « à régler les choses que doivent observer ceux de la R. P. R. ». Le dessein « de respecter exactement l'Édit de Nantes » était hautement affirmé dans ce document qui ouvre l'ère des persécutions judiciaires. C'est en cédant, comme Louis XIV le dit nettement, aux instantes supplications du clergé, qu'il détruit le principe de liberté de l'Édit de Nantes en interprétant contre les réformés tout ce qui pouvait ne pas être expliqué par les édits.

C'était mettre l'Édit de Nantes à la merci des Jésuites, qui l'expliquèrent à leur manière. Un exemple en donnera la preuve. Le clergé avait obtenu une déclaration du roi ordonnant aux réformés de ne célébrer de service mortuaire que le matin à six heures ou le soir à la même heure. Pour justifier une mesure si contraire à l'esprit de l'Édit, le jésuite Meynier, controversiste de profession, raisonnait ainsi : « L'étude approfondie du texte du traité de 1598 ne porte nulle part que l'enterrement d'un prétendu réformé puisse estre faict de jour : il

1. *Procès-verbaux*, *op. cit.*, IV, 907. La part prise par le clergé à la persécution est reconnue par l'éditeur des procès-verbaux. « Ce sont, dit-il, les remontrances des évêques qui ont donné lieu à une grande partie des règlements qui ont été faits depuis. On remarquera sur ces règlements, cette conformité des remontrances du clergé avec ce qui a été ordonné. »

doit donc estre faict de nuit. » Si les réformés prétendaient que le contraire pouvait être soutenu avec autant de force, le jésuite répliquait : « Il n'est plus au pouvoir de nos adversaires de chicaner sur ce point, puisque le roy, par un nouvel arrest de son Conseil d'Estat donné à Paris, a terminé le débat[1]. »

Ce fut ce mode d'interprétation qui l'emporta dans les conseils du roi, et l'on peut dire que dès lors les réformés furent livrés à leurs ennemis. Ils essayèrent cependant de se défendre.

Défense des réformés. — Dès les premiers jours du règne, les réformés avaient protesté de leur fidélité : « Nous ne demandons, disaient-ils, que de pouvoir vivre et mourir au service de Votre Majesté dans les justes libertés qui nous ont été accordées, surtout dans celles de nos consciences et dans l'exercice de notre religion, sans quoi la vie nous est non seulement indifférente, mais amère, et la mort souhaitable. Ce sont les gémissements de vos pauvres sujets; ils vous les font représenter avec grande justice comme à leur roi, mais ils vous les adressent avec larmes comme à leur père et seul appui après Dieu. » (Supplique de 1652.)

Lorsque la déclaration de 1666 eût été rendue exécutoire, lorsqu'il fut permis aux prêtres de pénétrer jusqu'au lit des mourants pour savoir s'ils désiraient mourir dans la religion du roi, sous l'extraordinaire prétexte « de conserver aux prétendus réformés la liberté de conscience, puisque c'est faire qu'ils soient maîtres de leur choix jusqu'à la mort, et que leurs parents ne puissent pas exercer sur eux la plus cruelle de toutes les tyrannies en leur ôtant cette liberté », ils firent entendre une plainte douloureuse : « Les suppliants, disaient-ils, ne voyant plus dans vostre royaume ni seureté pour leurs personnes, ni liberté pour leur religion, rien doresnavant ne paraîtra devant leurs yeux que la mort ou la contrainte de leurs consciences. »

Les réformés trouvèrent dans Du Bosc, pasteur de l'église de Caen, un défenseur éloquent. Il avait le jugement droit, l'esprit net, et, par la beauté de sa parole comme par l'intégrité de son caractère, il était désigné pour cette tâche difficile.

1. Meynier, *Exécution de l'Édit de Nantes*, p. 304.

Ruvigny, agent général des églises réformées à la cour, obtint de Louis XIV qu'il entendît Du Bosc. Celui-ci parla avec tout le respect que commandait la présence d'un roi dont la puissance était sans limites, mais avec toute la fermeté que nécessitait la défense des intérêts qui lui étaient confiés. C'est ainsi que Louis XIV connut, dès la fin de 1668 (l'audience fut accordée le 27 novembre de cette année), toutes les conséquences des édits persécuteurs qu'il ne cessait d'accorder au clergé. Car Du Bosc lui fit entendre ces paroles prophétiques : « On nous ôte nos temples, on nous exclut des métiers, on nous prive de tous les moyens de vivre, et il n'y a plus personne de notre religion dans le royaume qui ne songe à la retraite. Si donc Votre Majesté vient à frapper ce dernier coup (en supprimant les chambres de l'Édit), chacun tâchera à se sauver, ce ne sera plus qu'une débandade universelle. Je proteste saintement en votre présence que je dis la vérité telle qu'elle est. Au nom de Dieu, sire, écoutez en cette occasion nos gémissements et nos plaintes. Écoutez les derniers soupirs de notre liberté mourante [1]. »

Louis XIV parut troublé par cette parole éloquente : « Il est certain, disait-il quelques instants après à ses courtisans, que je n'avais jamais ouï si bien parler. » Cette impression ne devait être que fugitive, car, deux mois plus tard, le 1er février 1669, paraissait une nouvelle déclaration royale qui confirmait le dessein du roi de placer les réformés dans une situation si précaire que le retour au catholicisme leur parût une nécessité. Le clergé suivait avec passion une politique qui répondait si nettement à ses désirs. La logique inflexible du système romain, qui fait de l'hérésie un crime, le justifiait à ses propres yeux, et c'était dans une parfaite paix qu'il réclamait des mesures d'exception. Aussi à l'occasion de la déclaration de 1669, qui avait interdit aux catholiques « d'enlever les enfants de la R. P. R. avant l'âge de quatorze ans accomplis pour les mâles et de douze ans pour les femelles », le clergé manifesta une profonde indignation. C'était, dit la remontrance de 1670, « établir une parfaite égalité de condition entre la religion des

1. Legendre, *La vie de M. Du Bosc*, p. 63, Rotterdam, 1694.

P. R., qui est fausse, et celle de Jésus-Christ, qui est toute sainte et toute sacrée. Cette assimilation avait mis les évêques et les catholiques du royaume « dans la dernière consternation ».

Cinq années plus tard, nouvelle remontrance du clergé : si les pasteurs et prélats refusaient le pain de la parole de la vie à de pauvres enfants qui leur demandent l'instruction, ils verraient périr à leurs yeux ces âmes innocentes, et ils se trouveraient « dans la triste nécessité ou de violer les lois de Dieu pour observer celles de Sa Majesté, ou de violer les siennes pour observer celles de Dieu ».

Louis XIV et le clergé. — Le 17 juin 1681 parut une déclaration « portant que les enfants de la R. P. R. pourront se convertir à l'âge de sept ans et défend à ceux de la R. P. R. de se faire élever dans les pays étrangers ». A ce moment la politique du clergé l'emportait, et le roi en était arrivé à parler moins en monarque qu'en prêtre [1]. L'âge de sept ans était indiqué par la déclaration comme celui auquel les enfants « sont capables de raison et de choix dans une matière aussi importante que celle de leur salut ».

Il n'est pas d'exemple d'une atteinte aussi grave portée à l'autorité paternelle, car le roi permettait à des enfants de sept ans non seulement de se faire catholiques, mais d'abandonner la maison de leurs parents, en leur demandant pour cet effet une pension proportionnée à leurs conditions et facultés, et en cas de refus, « voulons, dit le roi, qu'ils y soient contraints par toutes voies dues et raisonnables ».

Claude, ministre de l'église de Charenton, le plus célèbre des pasteurs de son temps, fit entendre, au nom des réformés, un cri de douleur : « C'est à Votre Majesté qu'ils osent dire qu'ils aimeraient mieux souffrir toutes sortes de maux et la mort même, que de se voir séparez de leurs enfants dans un âge si tendre et de ne plus pouvoir rendre à Dieu le compte qu'ils luy

1. Aussi pouvait-il écrire dans cette déclaration qui consterna les réformés : « Les grands succès qu'il a plu à Dieu de donner aux excitations spirituelles et autres moyens raisonnables que nous avons employés pour la conversion de nos sujets de la R. P. R. nous conviant de seconder les mouvements que Dieu donne à un grand nombre de nos sujets de reconnaître l'erreur dans laquelle ils sont nés,... nous voulons que nosdits sujets de la R. P. R., tant mâles que femelles, ayant atteint l'âge de sept ans, puissent... embrasser la religion catholique. »

en doivent selon les obligations de leur conscience. » Sur la supplique originale, celle que reçut Louis XIV, on peut lire encore ce seul mot accordé comme réponse : *néant*.

De si cruelles souffrances arrachaient au ministre Jurieu ce cri de désespoir : « On nous ôte nos enfants, qui sont une partie de nous-mêmes. Sommes-nous Turcs, sommes-nous infidèles? Nous sommes bons sujets, bons citoyens, fidèles dans le commerce. Nous sommes François autant que nous sommes chrétiens réformés. Nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour servir notre roy et pour conserver notre religion jusqu'à la mort. Qu'avons-nous fait pour qu'on nous arrache notre cœur de François [1]? »

Si le clergé, dans son inflexible dessein de ruiner l'hérésie, en était arrivé à préconiser la violence, il n'en était pas moins vrai qu'il avait essayé d'atteindre le but par la voie des controverses. Il est avéré que Louis XIV, aux débuts de son règne, écartait de sa pensée l'idée de la persécution, car sa résolution fut de restreindre les libertés des réformés « dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance pouvaient permettre ». Il eût souhaité ramener les protestants par la seule force des vérités catholiques.

Controverses et projets de réunion. — Ce n'était pas en vain que, pendant un siècle, catholiques et réformés avaient entretenu une polémique ardente. A ces rudes batailles succéda une trêve née de la lassitude des esprits. Il ne fallut rien moins que le désir chaque jour plus grand de Louis XIV, de voir triompher l'unité catholique, pour provoquer la dernière grande controverse entre les docteurs catholiques et protestants. On était aux premiers jours de la mode des conversions, et chacun essayait de servir sa cause auprès du roi, en provoquant quelque apostasie éclatante. Port-Royal tenta alors de désarmer les inimitiés des Jésuites en attaquant les réformés : Nicole se dévoua en publiant un traité destiné à amener la conversion de Turenne. Telles furent les origines de ces controverses qui allaient mettre aux prises tant d'écrivains éminents et provo-

1. Jurieu, *La politique du Clergé de France*, 1682, p. 126.

quer une des plus éloquentes polémiques des temps modernes. Jamais l'Église catholique ne parut servie par de plus admirables écrivains : par Bossuet dans tout l'éclat de son génie, secondé par Nicole et le grand Arnauld, tandis que les réformés soutenaient la lutte par ces hommes d'un rare mérite qui s'appelaient Claude, Jurieu, Basnage.

Aux catholiques comme aux protestants, la vérité apparaissait, par une nécessité de logique dont ils ne pouvaient se défendre, comme révélée dans sa perfection dès les jours apostoliques. La variation dans la doctrine était donc la condamnation la plus sûre de l'hérésie. Après Nicole, Arnauld devait poursuivre la polémique de *la Perpétuité*, voulant prouver, par l'immuable attachement de l'Église catholique à la doctrine de la présence réelle, qu'elle est en possession de la vérité. Claude, qui, au dire de Bayle, devait emporter de cette discussion « la plus belle réputation que jamais ministre se soit acquise », se plaçant sur le même terrain, justifia la Réformation en montrant qu'elle ne s'était accomplie que pour revenir au type primitif évangélique dont s'était écartée l'Église de Rome, et qu'elle pouvait invoquer, et à plus de titres encore, cette perpétuité dans la fidélité au dogme. Bossuet intervint à son tour avec cette puissance de dialectique et cet art de simplifier les débats qui donnaient à sa parole une autorité extraordinaire. La publication de l'*Exposition de la foi catholique* (1671) marque en effet une date dans l'histoire des controverses, celle où les distances entre les deux Églises furent si rapprochées, qu'il semblait en vérité qu'une conciliation fût possible. Plus tard, sur la terre d'exil, Jurieu, lui-même, revenant sur le passé, se prit à regretter qu'on ne se fût pas placé sur ce terrain, estimant que, par des concessions intelligentes, il eût été possible de constituer en France une Église gallicane, de même que l'Angleterre possédait une Église anglicane. Mais les réformés se savaient entourés d'ennemis, pour lesquels la conciliation ne devait être qu'une soumission sans réserves à l'Église romaine, dont Bossuet, quelques années plus tard, lors de sa célèbre conférence avec Claude, devait faire l'arbitre suprême de la vérité. C'était l'abdication de la conscience

devant l'autorité extérieure; la soumission eût été la ruine de la Réforme. Claude le comprit et maintint avec une éloquence résignée les droits de la conscience. Car si toute liberté était laissée au clergé d'attaquer les pasteurs, ceux-ci avaient à lutter contre le mauvais vouloir de l'autorité. Le jour vint où il fut défendu « à toutes personnes faisant profession de la R. P. R. de composer aucuns livres contre la foy et la doctrine de la religion catholique » et même « de parler directement et indirectement, en quelque manière que ce puisse être, de la religion catholique ». Voulons, ajoutait l'édit, « que tous les livres qui ont été faits jusqu'à cette heure contre ceux de la religion catholique par ceux de la R. P. R. soient supprimés » (août 1685).

Aussi lorsque Bossuet publia l'*Histoire des Variations* (1688), le plus logique et le plus puissant de ses ouvrages, chef-d'œuvre de composition littéraire et de polémique, nulle voix protestante ne s'éleva en France pour lui répondre, et ce fut sur la terre d'exil que Basnage et Jurieu défendirent la Réforme. La victoire de Bossuet parut éclatante, les variations des Églises protestantes étaient sans nombre, et il semblait que l'ère des controverses fût terminée. Ce fut le moment même où le protestantisme, prenant une conscience plus nette de ses origines, accepta le principe de la variation comme un élément puissant de vie et s'écarta plus que jamais de l'Église catholique [1].

Ces controverses provoquèrent quelques défections éclatantes, celles de Turenne, de Dangeau, de Pellisson, mais la masse du peuple protestant resta indifférente à ces luttes savantes. Le clergé attribuait aux ministres de l'Église réformée une influence considérable sur leurs troupeaux, et non sans raison, car il s'agissait d'hommes comme Claude, Jurieu, Élie Benoît, Du Bosc, Alix, Pajon, Du Bourdieu, Basnage, Bayle, Saurin. Aussi, reprenant un projet cher à Richelieu, celui de la réunion des religions, essaya-t-il de provoquer, dès 1660, des conférences où serait traitée cette grave question; mais les échecs succédèrent aux échecs, même lorsque

1. Voir le remarquable livre de M. A. Rébelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, 2e éd., 1909.

Turenne s'y intéressa directement. Plus d'un siècle s'était écoulé depuis la Réforme, les voies suivies avaient été trop différentes pour qu'un rapprochement fût possible, et le catholicisme ne gagnait que les rares héritiers du scepticisme de Henri IV qui trouvaient que la faveur royale valait bien une messe. C'est ce qui engagea Pellisson, qui, ayant changé de religion, avait fait fortune, à diriger cette fameuse « caisse des conversions » qui fournissait aux évêques les sommes nécessaires pour récompenser l'apostasie des pauvres réformés, à raison de 10 à 12 livres par tête, et dont l'échec fut aussi éclatant que honteux [1].

Malgré les controverses, malgré les tentatives de réunion, malgré la caisse de Pellisson, malgré les procès et les chicanes, il fallait se rendre à l'évidence : le peuple protestant restait inébranlablement fidèle à ses croyances. Cependant depuis vingt ans les protestants avaient été accablés, dit Claude, « d'une grêle continuelle d'arrêts, d'édits, de déclarations, de condamnations d'églises, de démolitions de temples, de procès civils, de procès criminels, d'amendes, de bannissements, de destitutions de charges, de privations d'emplois, d'enlèvements d'enfants [2]. »

Longtemps avant les politiques, le clergé comprit que les procès n'auraient pas raison de l'hérésie et que l'emploi de la force s'imposerait. Il fallait préparer les esprits à accepter le fait en légitimant la contrainte en matière de foi.

Avertissement pastoral de l'Église gallicane. — On peut faire remonter à l'année 1682 les origines de cette campagne qui fut menée avec grand éclat. A cette époque, en effet, l'assemblée générale du clergé décida la publication d'un *Avertissement pastoral de l'Église gallicane à ceux de la R. P. R. pour les porter à se convertir et à se réconcilier avec l'Église.* Jamais, depuis les controverses du XVI[e] siècle, l'Église catho-

1. Cette caisse fut fondée, en 1676, avec les fonds provenant des économats de Sully et de Saint-Germain-des-Prés et de secours particuliers dus « à la piété du roi ». Le prix courant, dit Rulhière, était de 6 livres par tête dans les pays éloignés. Des commis examinaient ensuite si chaque quittance était accompagnée d'une abjuration en forme.

2. L'abbé Caveirac, apologiste de la Révocation, signale lui-même plus de 400 arrêts ou déclarations rendus contre les réformés pendant cette période.

lique n'avait donné une importance semblable à la polémique avec l'Église protestante. C'était un ultimatum présenté à l'hérésie, dernier effort du clergé, qui semblait vouloir dégager sa responsabilité si, persistant dans leurs erreurs, les réformés se voyaient exposés aux rigueurs du pouvoir civil. « Si vous ne voulez, disait l'*Avertissement*, ni vous laisser vaincre par nos prières, ni gagner par nos tendresses, ni vous rendre à nos avertissements, sachez que les anges de la paix en pleureront amèrement. Et parce que cette dernière erreur sera plus criminelle en vous que toutes les autres, vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes que tous ceux que vous ont attirés jusqu'à présent votre révolte et votre schisme. »

La publication de l'*Avertissement*, dans la pensée du clergé, devait avoir un grand retentissement, car, par ordre royal, il allait être signifié à tous les consistoires de France. Grâce à une manœuvre habile des évêques, Louis XIV lui-même était mis en cause, car, écrivaient-il, le bonheur du roi ne se trouvait borné que par la seule opiniâtreté des Réformés, « l'unique chagrin qui pût lui rester étant de voir au nombre de ses sujets des ennemis de sa religion ». — « Retarder le bonheur d'un si grand roi » n'était-ce pas un crime de lèse-majesté?

Louis XIV, dans une lettre adressée aux archevêques (10 juillet 1682), avait hautement approuvé le projet, et écrit aux commissaires départis dans les provinces d'agir de concert avec les prélats. Claude pressait les réformés d'accepter partout la discussion de l'*Avertissement*, car, disait-il, « ce serait perdre la plus belle occasion que nous ayons eue de faire triompher notre Réformation. Je ne doute point, ajouta-t-il, que, si nous en venions là, Dieu n'eût dessein de réformer tout l'État. Nous fortifierons nos troupeaux à un tel point que nous les rendrons capables de souffrir le martyre avec joie. A présent ils souffrent jusqu'aux biens, alors ils souffriront jusqu'au sang [1]. »

Il fit entendre une éloquente protestation : « Que nous trai-

1. CLAUDE, *Réflexions solides sur le Monitoire du Clergé*, 1682.

tent-ils de frères, *fratres amatissimi*, disait-il, alors qu'on entend les douloureuses plaintes de milliers de familles réduites à la misère pour la seule cause de religion? » Ne sont-ils pas les véritables auteurs des persécutions? « Qui peut désavouer que la plupart de ces déclarations ou de ces arrêts n'ayent été formellement demandés par les cahiers du clergé et que Messieurs du clergé n'en ayent fait leur propre affaire. » Il rappelait que la diversité de religion ne fait pas un crime dans la société civile, et, s'adressant à Louis XIV lui-même, il lui marquait que « la religion ne peut dépendre des désirs des plus grands rois, et que si elle en dépendait elle ne serait plus une religion ». Puis, prenant la défense de ce peuple si fidèle à ses rois, dont les souffrances ne lassaient point la patience, il affirmait qu'à sa constance dans sa foi correspondait sa fidélité dans l'ordre civil. « La mer rompt ses digues, disait-il par une image grandiose, mais elle épargne le sable de ses rivages [1]. »

Apologie de la contrainte en matière de foi. — Ces appels ne devaient pas être entendus; le temps des controverses était passé, et les menaces du clergé allaient s'accomplir. Du reste, « ceux qui avaient la principale part à la confiance du roi sur ce qui regarde les affaires de l'Église et la conduite du grand dessein qui s'exécutait si heureusement » venaient de publier une nouvelle édition de la lettre de saint Augustin à Vincent, évêque donatiste, où l'évêque d'Hippone préconisait l'emploi de la force pour ramener les Donatistes à l'unité catholique. Ils identifiaient la conduite de l'Église de France pour ramener les protestants avec celle de l'Église d'Afrique. Cette conformité, disaient-ils, « parut si étonnante qu'il sembla, selon les paroles d'un grand ministre, qu'il n'y eût que les noms à changer pour y voir l'éloge du roi ». Ce qui se faisait en France pour réduire les réformés n'était que l'heureuse imitation « de ce que l'Église avait fait en pareille occasion, quand elle avait été assez heureuse pour voir les rois et les empereurs au nombre de ses enfants ». Les controverses étant désormais éclaircies au point où elles le sont, il faut, disaient-ils, « quelque chose qui applique les

1. Claude, *Considérations sur les Lettres circulaires de l'assemblée du Clergé de France.*

esprits à la vérité et qui les oblige de vouloir voir ce qu'il est clair que la seule prévention leur cache ».

Ce « quelque chose » allait autoriser, après la persécution hypocrite, la persécution violente. Les zélateurs du clergé, pour justifier ce recours à la contrainte que la politesse du siècle aurait dû condamner, faisaient remarquer que l'on ne devait pas regarder « si l'on force, mais à quoi l'on force, et qu'il n'y a rien de si heureux que la nécessité qui nous porte au bien, comme le disait Augustin lui-même : *Felix necessitas quæ ad meliora compellit*[1] ».

Isoler les réformés de plus en plus, les atteindre dans leurs biens, les menacer dans leurs enfants, les placer entre la misère et l'abjuration, telle fut la politique du clergé, que ne devait que trop servir la faveur royale. Le 15 juin 1682, il est ordonné aux notaires et huissiers protestants de se défaire de leurs charges en faveur des catholiques. Le 4 mars 1683, tous les officiers protestants de la maison du roi reçoivent l'ordre de se convertir ou d'abandonner leur place. Le 21 janvier 1685, les épiciers réformés doivent fermer leurs boutiques sous peine de 3 000 livres d'amende. Le 9 mars 1682, les catholiques qui se chargeront de la fourniture des chevaux de louage sont préférés à ceux de la R. P. R. Si l'on eût écouté le clergé, on leur aurait interdit de tenir « logis, hôtelleries et cabarets », mais il avait obtenu que la profession de foi catholique fût exigée de ceux qui voulaient s'occuper de bonneterie (13 mai 1681). C'était cependant sous le régime de l'Édit de Nantes que se succédaient ces mesures; et Varillas, pensionnaire du clergé, pouvait écrire : « Votre Majesté, pour ruiner le calvinisme, n'a fait autre chose que d'obliger les Français qui le professaient à l'exacte observation de l'Édit de Nantes et d'en punir les contraventions par les peines qui y étaient marquées. Il n'a fallu que cela pour réduire les hérétiques à un si petit nombre que, le même Édit n'étant plus d'usage, il y a lieu de le révoquer[2]. »

1. *La Conformité de la conduite de l'Église de France, etc.... pour ramener les protestans avec celle de l'Église d'Afrique, pour ramener les Donatistes à l'Église catholique*, Préface, 34.
2. Varillas, *Histoire des révolutions en matière de religion*, 1686-1689.

Protégés soi-disant par l'Édit de 1598, mais enserrés dans les mille liens d'une législation de casuistes, les réformés étaient condamnés à disparaître.

Ils avaient tenté, il est vrai, une résistance pacifique ; les réformés du Languedoc et du Dauphiné ayant décidé, le 18 juillet 1683, de célébrer le culte dans tous les lieux où son exercice avait été interdit, Louis XIV fut prévenu de ce dessein par une requête, où l'on pouvait relever l'expression de la plus noble fidélité au trône dominée par le sentiment d'une fidélité plus grande encore aux lois de la conscience. Si cette protestation eût éclaté dans toute la France, le roi, pensaient-ils, surpris de la grandeur de ce mouvement, eût abandonné la politique cléricale. Ces assemblées, considérées comme séditieuses, furent poursuivies avec une rigueur implacable. Les réformés tentèrent dans quelques villages du Dauphiné et du Vivarais une résistance inutile, qui livra ces contrées à toutes les violences du soldat. Quelques mois plus tard, le roi proclama une amnistie dont furent exceptés les pasteurs coupables d'avoir prêché sur les ruines des temples. Condamnés à être rompus vifs, le plus grand nombre put se réfugier en Suisse. Celui qui avait été l'âme de la résistance, Brousson, avocat au parlement de Toulouse, la justifia dans son beau livre, *L'État des Réformés de France*, qu'il dédia au roi [1].

La dernière requête des réformés. — Un an plus tard, les protestants résolurent de s'adresser directement au roi, pour lui faire entendre la vérité, que son entourage, pensaient-ils, lui cachait. Du reste, jusqu'à la dernière heure, les réformés, royalistes zélés, espérèrent un retour de Louis XIV aux idées de tolérance et de justice. La rédaction de cette supplique fut confiée à Claude. Il rappelait à Louis XIV qu'il s'était porté garant de l'Édit de Nantes, et que, naguère, il avait recommandé aux prélats « de ne se servir que de la force des raisons, sans rien faire contre les édits et déclarations en vertu desquelles l'exercice de la R. P. R. était toléré dans son royaume » (lettre du 10 juillet 1682). Et cependant une déclara-

1. La Haye, 1685, 3 vol. in-12.

tion royale avait interdit aux sages-femmes protestantes « de se mêler d'accoucher », mesure dont les conséquences avaient été désastreuses, plusieurs enfants étant morts faute de soins. Claude refaisait tristement l'histoire de la persécution, montrant les temples en ruines, les académies supprimées, les pasteurs emprisonnés, dispersés ou fugitifs, traités sous le moindre prétexte comme de vils criminels. Il protestait de la fidélité des réformés au pouvoir royal, et, devançant son temps, il écrivait : « Quand la diversité de religion se trouve permise et autorisée par les lois de l'État et qu'on ne peut plus la faire cesser sans renverser ces lois, la tolérance en est devenue juste et nécessaire. » Les voies de la contrainte, disait-il encore, « ne sont propres qu'à faire des athées et des hypocrites, ou à exciter en ceux qui sont de bonne foi une fermeté et une persévérance qui se met au-dessus des supplices, si l'on en vient jusque-là, ce qui est presque inévitable quand les premiers essais de la contrainte ne réussissent pas ». C'était par l'appel le plus émouvant à « la tendresse naturelle du roi » que Claude terminait cette éloquente requête (janvier 1685). On n'en fit pas, dit l'historien Élie Benoît, « la moindre considération ». Ainsi commença cette année 1685, dont Du Bosc devait dire : « Oh! année triste entre toutes les années du monde! »

Assemblée générale du clergé de 1685. — Louis XIV, si jaloux de sa puissance absolue, cédait de plus en plus au clergé. Cependant il reculait encore devant l'acte qui lui était demandé. Ses derniers scrupules furent levés, lorsque Harlay, archevêque de Paris, président de l'assemblée générale du clergé de 1685, déclara publiquement « que l'Édit de Nantes ne pouvait plus servir de loi générale, en raison des modifications et des interprétations qui en avaient été faites en différentes occasions [1] ». Et, dans cette même assemblée, Cosnac, évêque de Valence, disait : « Nous ne demandons rien qu'au nom et pour la gloire du Seigneur, et nous le demandons à un prince qui peut tout ce qu'il veut et qui veut par-dessus toutes choses le rétablissement du règne de Jésus-

1. *Procès-verbaux*, 1685, V, 587.

Christ. » Louis XIV accueillit avec déférence le cahier du clergé qui demandait au souverain de chasser du barreau les protestants, de fermer leurs imprimeries et leurs librairies, de les priver de leurs cimetières. « Vous avez veu, écrivait-il à Harlay, par les effects, que je ne manque pas de zèle, et je fais tous les jours des prières à Dieu, afin qu'il lui plaise de l'augmenter. Par la réponse à votre cahier, vous verrez qu'il y a quelques articles que je ne vous ai pas accordés, mais vous devez croire que je n'ay pu le faire et que j'en suis plus fâché que vous-mêmes. Je tâche de faire mon devoir[1]. »

Louis XIV, suivant la Palatine, « croyait tout ce que lui disaient les prêtres, comme si cela venait de Dieu même ». Il croyait devoir faire servir sa puissance aux victoires du catholicisme, ne trouvant que trop d'encouragement dans ce cercle intime de Versailles où Mme de Maintenon, Le Tellier, Harlay, le P. de La Chaise exerçaient leur influence. Le protestantisme français résistait toujours : la nécessité de le réduire s'imposait. L'abbé Colbert, coadjuteur de Rouen, en fit nettement l'aveu, le 21 juillet 1685, dans le discours qu'il adressa, au nom du clergé, à Louis XIV. Après avoir nié la persécution, disant que les hérétiques ne seraient peut-être jamais rentrés dans le sein de l'Église par une autre voie que par le chemin semé de fleurs qu'il avait ouvert », il ajoutait : « Quelque intérêt qu'eût le clergé à l'extinction de l'hérésie, sa joie l'emporterait peu sur sa douleur si, pour surmonter cette hydre, une fâcheuse nécessité avait forcé le zèle de Sa Majesté à recourir au fer et au feu, comme on avait été obligé de faire dans les règnes précédents. Nous prendrions part à une guerre qui serait sainte, et nous en aurions quelque horreur parce qu'elle serait sanglante, mais nous ne verrions qu'avec tremblement les terribles exécutions dont le Dieu des vengeances vous ferait l'instrument redoutable. »

Les dragonnades. — Ces « terribles exécutions » étaient déjà commencées. En 1681, Marillac, intendant du Poitou,

1. *Procès-verbaux*, 1685, p. 161. Jamais adulation ne dépassa celle du clergé. « Être le restaurateur de la foi, l'exterminateur de l'hérésie, ce sont des titres solides, des titres immortels, qui non seulement perceront l'épaisseur de tous les tems, mais qui subsisteront encore quand il n'y aura plus de tems. » Discours de Cosnac, évêque de Valence, 14 juillet 1685.

jaloux d'envoyer à la cour des listes de huguenots convertis, avait placé chez les réformés des soldats qui s'appelaient eux-mêmes des « missionnaires bottés ». On avait eu, il est vrai, quelque honte de leurs excès, et Marillac avait été secrètement désavoué. C'est à Foucault, intendant du Béarn, que devait revenir le triste honneur de l'organisation des *dragonnades*. « J'employe, écrivait-il le 27 mai 1685, au contrôleur général, tous les moyens dont je me puis imaginer, pour avancer la réduction de tout le Béarn et pour donner au roy la satisfaction de l'avoir rendu entièrement catholique en très peu de temps. » On vit alors des dragons, marchant sous les étendards royaux, pénétrer, l'épée haute, l'injure à la bouche, non dans des villes ennemies, mais dans les demeures des plus fidèles sujets du roi pour y porter la terreur et le pillage. Les ravages s'étendirent bientôt à toutes les provinces. Le duc de Noailles « notifiait aux protestants de Nîmes les intentions absolues du roi pour la conversion générale et leur donnait huit jours pour se faire catholiques et que, passé ce délai, ils seraient chargés de troupes. Il fit de plus publier que ceux qui s'étaient en allés eussent à revenir dans trois jours, sous peine d'être pendus ou mis aux galères [1]. » Ainsi en était-il dans toute la France, même à Paris, et toute résistance à ces ordres amenait les dragons. Ils s'ingéniaient à raffiner les supplices. Ils pendaient les gens, hommes et femmes, par les cheveux ou par les pieds aux planchers des chambres ou aux crochets des cheminées, les jetaient dans de grands feux ou dans des puits glacés, privaient de sommeil les malades, arrachaient les enfants à leurs mères, insultaient les femmes. Leurs violences ne s'arrêtaient que lorsque les victimes, affolées de terreur, se décidaient enfin à se réunir à la religion du roi [2].

A la tête de ces troupes, accompagnant les intendants, se trouvaient les évêques, qui, sauf de rares exceptions, dit Saint-Simon, « se prêtèrent à ces abominations ». Par de tels moyens ils poursuivaient la ruine de l'hérésie que jusqu'alors ils

1. Ménard, *Histoire de Nîmes*, VI, 260.
2. Voir le récit de cette persécution dans le livre de Claude : *Les Plaintes des Protestants de France*, nouvelle édition, 1885, p. 53 et suiv.

n'avaient pu vaincre, mais qui, sous la pression de cette soldatesque, se rendait enfin à la vérité catholique. Épouvantés, les réformés accouraient chez les intendants et les évêques pour signer leur abjuration. « De la torture à la communion, a écrit encore Saint-Simon, il n'y avait souvent pas vingt-quatre heures de distance, et leurs bourreaux étaient leurs conducteurs et leurs témoins. » Chaque jour les courriers se succédaient à la cour, annonçant que par délibération solennelle les réformés de Montpellier, ceux de Nîmes, ceux de Montauban, ceux du Nord, ceux du Midi avaient abjuré leurs erreurs. Il ne restait plus qu'à sanctionner la victoire par la Révocation.

La Révocation. — Le mercredi 17 octobre 1685, la cour étant à Fontainebleau, le roi mit sa signature au bas de l'édit qui révoquait l'Édit de Nantes. Le chancelier Le Tellier, qui avait rédigé l'acte, faisait dire à Louis XIV que son illustre aïeul n'avait concédé le traité de Nantes aux réformés qu'avec l'intention de les réunir à l'Église. « Nous voyons présentement, ajoutait-il, avec la plus juste reconnaissance que nous devons à Dieu, que nos soins ont eu la fin que nous nous sommes proposée, puisque la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de la R. P. R. ont embrassé la catholique. » Pourtant il devait savoir ce que valait la conversion de ces villes et de ces villages, car, malgré cette protection divine dont il se louait si hautement, ordre était donné aux pasteurs d'apostasier ou de s'exiler dans les quinze jours, sous peine des galères; ordre était donné de démolir les derniers temples et de fermer les dernières écoles : « Défendons, disait l'article VII, toutes les choses généralement quelconques qui peuvent marquer une concession en faveur de la dite religion. » Les réformés furent, il est vrai, autorisés à rester en France, mais tout culte public leur était interdit, et leurs enfants devaient être élevés dans le catholicisme. Lorsque, voulant fuir cette cruelle oppression, ils cherchèrent la paix de leur conscience dans l'exil, ils furent menacés des galères à perpétuité.

Le 22 octobre 1685, malgré l'extrême gravité de la mesure, l'Édit de Révocation fut enregistré au Parlement, en simple Chambre des Vacations.

Ce fut ainsi qu'en pleine paix, alors que les réformés se montraient de fidèles sujets du roi, sans autre but que la destruction de l'hérésie, fut révoqué l'Édit de Nantes. La puissance du clergé apparaissait à tous les yeux, car il avait persuadé à Louis XIV de détruire,de ses propres mains,une loi du royaume inviolable et irrévocable, un traité perpétuel de paix, qui avait placé la France au premier rang des peuples de l'Europe.

La Révocation reste dans l'histoire l'exemple, aussi illustre que néfaste,de l'intrusion de l'action cléricale, directe et avouée, dans le gouvernement politique de la nation. Sans la passion avec laquelle le clergé poursuivit les réformés, malgré la loi de l'État qui les protégeait; sans l'art perfide avec lequel il apprit, grâce à ses casuistes, comment on pouvait arriver à détruire la loi en l'interprétant; sans son apologie publique de la contrainte en matière de foi, le roi comme la nation seraient restés fidèles à l'Édit de Nantes. Si grave cependant que soit la responsabilité de Louis XIV cédant à la pression cléricale, plus grave encore est celle du clergé, qui, pour ruiner une Église rivale, ne recula pas devant la violation des lois dont il devait assurer le respect. Aussi Claude pouvait-il, avec raison, écrire de la terre d'exil : « Après cette cassation, qu'y aura-t-il désormais de ferme et d'inviolable en France, je ne dis pas seulement pour les fortunes des particuliers et pour celles des maisons, mais encore pour l'ordre de la justice, percé d'outre en outre par le même coup qui traverse les protestants? »

Le clergé, victorieux, prodigua les louanges au roi, et le plus illustre de ses orateurs, Bossuet, s'écria : « Touchés de tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine : « Vous avez affermi « la foi, vous avez exterminé les hérétiques, c'est le digne « ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère. Par vous « l'hérésie n'est plus. Dieu seul a pu faire cette merveille. »

Rome applaudissait, et Innocent XI écrivait à Louis XIV pour le féliciter « sur le comble des louanges immortelles qu'il avait

ajoutées, par cette dernière action, à toutes celles qui rendaient jusqu'à présent sa vie si glorieuse ». Il ajoutait : « L'Église catholique n'oubliera pas de marquer dans ses annales une si grande œuvre de votre dévotion envers elle et ne cessera jamais de louer votre nom . » (Bref du 13 décembre 1685.)

Il n'y eut, dans le royaume, qu'une voix pour acclamer Louis le Grand, par la raison que toutes les voix contraires ne pouvaient se faire entendre; mais la protestation désespérée éclata au delà des frontières, où des milliers et des milliers de Français, fuyant les horreurs de la persécution, étaient allés chercher un asile. Les réformés connaissaient de longue date le chemin de l'exil, et leurs ancêtres avaient, depuis le XVI[e] siècle, fondé des églises huguenotes et françaises en Angleterre, en Suisse, aux Pays-Bas, en Allemagne. Sous le régime de l'Édit de Nantes, l'émigration s'était arrêtée; elle reprit avec la persécution légale qui marqua les premiers jours du gouvernement personnel de Louis XIV; elle grandit à mesure que la situation des réformés devenait plus misérable. On peut évaluer à plus de dix mille familles le nombre de celles qui s'expatrièrent ainsi avant la Révocation. Mais avec l'année 1685 commence cet exode dont Vauban devait dire, dans un mémoire resté célèbre, « qu'elle amena la désertion de cent mille Français, la sortie de soixante millions, la ruine du commerce, les flottes ennemies grossies de neuf mille matelots, les meilleurs du royaume, leur armée de six cents officiers et de douze mille soldats plus aguerris que les leurs » .

De l'aveu même des intendants, c'était par centaines de mille que les protestants s'étaient exilés. La Saintonge et le Poitou avaient perdu plus de 100 000 habitants; en Normandie 20 000 habitations étaient désertes; à Paris, sur 1938 familles, 1202 avaient passé à l'étranger. Metz avait perdu plus de 6000 habitants. De 1682 à 1720, Genève, d'une admirable charité, distribue 5 146 266 florins à plus de 60 000 exilés; Zürich, en six ans, vient en aide à 23 345 réfugiés et Londres compte plus de trente églises protestantes françaises. En Suède, en Danemark, en Russie, en Amérique, surtout en Hollande, s'établissent les proscrits, et Berlin donne asile à plus de

10 000 d'entre eux. La France devait perdre, par cette funeste émigration qui se continua pendant la première moitié du XVIIIe siècle, plus de 400 000 de ses habitants. « Le nombre des Français qui furent perdus pour la France, a écrit M. A. Sorel, si élevé qu'il soit, est cependant peu de chose en comparaison de la valeur de leurs âmes et de la trempe de leurs caractères. Ceux qui, ayant à opter entre ce qu'ils avaient de plus cher au monde et leur conscience, optèrent pour leur conscience, emportaient avec eux des trésors d'héroïsme, de constance, de désintéressement, ils laissaient dans leur patrie un de ces vides que rien ne peut combler. C'est ce qui fait le deuil ineffaçable de cette journée du 17 octobre 1685. Elle marqua une déviation dans l'histoire de France, et l'on y voit se former dans le sol de la patrie une déchirure qui, s'élargissant incessamment, finira par découvrir un abîme [1]. »

BIBLIOGRAPHIE

Sources. — **Élie Benoit,** *Hist. de l'Édit de Nantes*, 5 vol., Delft, 1693. — **Claude,** *Relation succincte de l'état où sont maintenant les Églises réformées de France*, 1666; *La défense de la Réformation*, 1673; *Les plaintes des protestans cruellement opprimez dans le royaume de France*, Cologne, 1686; nouv. édit. avec notes et commentaires, par Franck Puaux, 1885. — **Bayle,** *Œuvres*, éd. Desmaizeaux, La Haye, 1737, 4 vol.; *Dictionnaire*, 1697, éd. Beuchot, 1820-24, 16 vol. — **Jurieu,** *La politique du clergé de France*, Amsterdam, 1680; *Les derniers efforts de l'innocence affligée*, La Haye, 1682; *Histoire du calvinisme et celle du papisme mises en parallèle*, 2 vol., Rotterdam, 1683; *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Église réformée de France*, 1685; *Lettres pastorales adressées aux Fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone*, 3 vol., Rotterdam, 1688. — *Les soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté*, 15 mémoires anonymes, 1689-90. — **Gaultier de Saint-Blancard,** *Hist. apologétique ou Défense des Églises réformées de France*, 2 vol., Amsterdam, 1688. — **Basnage,** *Hist. de la religion des Églises réformées*, 2 vol., Rotterdam, 1690. — **Le Gendre,** *La Vie de Pierre du Bosc*, Rotterdam, 1694. *Recueil des Édits, déclarations, arrêts, sentences et autres rendus pour l'extirpation de la R. P. R. et autres contraires à la catholique, apostolique et romaine*, Paris, 1686; nouv. éd. complète, par Pilatte, 1885. — **Filleau,** *Décisions catholiques*, etc., Poitiers, 1668. — **Bernard,** *Explication de l'Édit de Nantes*, Paris, 1666. — **Meynier,** *De l'exécution de l'Édit de Nantes dans le Dauphiné*, Valence, 1664. — **Maimbourg,** *Histoire du calvinisme*, Paris, 1682. — **Soulier,** *Histoire contenant la naissance, le progrès, la décadence et la fin véritable du calvinisme en France*, Paris, 1689; *Hist. des Édits de pacification*, 1682. — **Jacques Le Fèvre,** *Nouveau recueil de tout ce qui s'est fait pour et contre les protestants*, 1686. — *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les*

1. A. Sorel, *Le Temps*, 18 octobre 1885.

affaires du clergé de France, 13 vol., Paris, 1768-71. — **Rulhière**, *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation*, 2 vol., 1788. — **Bossuet**, *Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, 1671; *Avertissement aux protestants...* 1689; dans ses *Œuvres complètes*, éd. de Versailles, 1815-19, 43 vol. — *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés* (*1698*), p. p. Lemoine, 1902. — **Depping**, *Corresp. administrative*, t. IV, 1855. — *Mémoires* de **Foucault**, de **Cosnac**, du duc **de Noailles**, de **Saint-Simon**; *Journal* de **Dangeau**; *Correspondance* de **Mme de Maintenon**, de la princesse **Palatine**, ind. p. 220-22; *Mémoires* de **Marteilhe**, Paris, 1881, de **J. Rou**, P., 1857, de **Dumont de Bostanquet**, P., 1864; *Les Larmes*, de **J. P. Chambrun**, P., 1854; *Journal* de **J. Migault**, P., 1910.

Ouvrages généraux. — Série d'art. et d'indications bibliographiques dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, P., 1853 et suiv., la *Revue Historique* et la *Revue des questions hist.* — **Haag**, *La France Prot.*, 2e éd., en cours de publ. — **N. A. F. Puaux**, *Hist. de la réformation française*, P., 1857-63, 7 vol. — **De Félice** et **Bonifas**, *Hist. des protestants de France*, Toulouse, 1874. — **F. Puaux**, *Les précurseurs français de la tolérance*, P., 1880, et *Éphémérides de l'année de la révocation*, P., 1885. — **F. Puaux** et **A. Sabatier**, *Études sur la révocation*, P., 1885 (avec bibliogr.). — **Michel**, *Louvois et les Protestants*, P., 1870. — **De Noailles**, *Hist. de Mme de Maintenon*, 1849-58, 4 vol. — **Rébelliau**, *Bossuet historien du protestantisme*, 2e éd., P., 1909. — **R. Allier**, *La cabale des Dévots*, P., 1904. — Les t. VII et VIII, 1re part., de l'*Histoire de France*, publ. sous la direction de **E. Lavisse**, P., 1905-08.

Monographies. — **O. Douen**, *La révoc. de l'Édit de Nantes à Paris*, 1894, 3 vol. — **Dom Devic** et **Dom Vaissète**, *Hist. générale de Languedoc*, nouv. éd., t. XIII. — **Gachon**, *Prélimin. de la révoc. en Languedoc*, P., 1899. — **Soulier**, *L'intendant Foucault et la révoc. en Béarn*, Pau, 1885. — **Reuss**, *L'Alsace au XVIIe siècle*, P., 1899. — **Lièvre**, *Hist. des Protest... du Poitou*, 1856-60, 3 vol. — **Galland**, *Essai sur l'hist. du Prot... en Basse-Normandie*, 1898.

Sur les Réfugiés, v. l'art. *Refuge* de l'*Encyclop. des sciences religieuses*, p. **de Schickler**.

CHAPITRE VIII

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

De 1650 à 1715.

I. — Les dernières années de Mazarin.

Le théâtre : survivants de la période précédente. — On a déjà parlé de Mairet, de Corneille, de Rotrou [1], auxquels on peut ajouter, comme auteurs de tragédies, Du Ryer, patient rimeur, entassant tragédie sur tragédie (la plus intéressante est *Scévole*, 1647); Tristan Lhermite, imagination un peu confuse et déréglée, quelquefois brillante et gracieuse, faisant applaudir sa *Marianne* (1636), dont le succès retentissant, à Paris et en province, balança presque celui du *Cid* et se prolongea jusqu'à l'époque des débuts de Racine. — Le théâtre comique avait été moins brillant. Comme le théâtre tragique, il était le domaine de l'imagination, mais d'une imagination fantasque, bouffonne, souvent très grossière, s'accommodant de tout ce qui pouvait soulever l'hilarité même la plus lourde et vulgaire. On y voyait Scarron, avec son burlesque et parfois amusant *Japhet d'Arménie* (1653); Cyrano de Bergerac, avec son lourd, lent, compact *Pédant Joué*, qui contient pourtant quelques

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 396 et suiv.

scènes d'une bonne verve comique dont saura profiter Molière; Desmarets de Saint-Sorlin, avec ses curieuses *Visionnaires*, dont Molière encore se souviendra quand il écrira *les Précieuses*; Rotrou, avec *la Sœur*, comédie piquante et d'un comique moins bas que les précédentes. Avec *le Menteur* de Corneille et la *Suite du Menteur*, ce théâtre comique présente un contingent assez considérable de pièces applaudies, et il n'a pas laissé de préparer assez bien le règne de Molière.

Les poètes. — Les poètes qui écrivaient en dehors du théâtre étaient peu nombreux. Il faut cependant ne pas les oublier. Les uns, attardés du XVIe siècle, s'espaçaient en longues compositions, et surtout cherchaient à nous donner ce fameux poème épique qui, depuis la *Franciade* jusqu'à la *Henriade*, a manqué à la France, et peut-être lui manque encore. C'étaient Saint-Amant, qui, délaissant ses bouteilles et ses « *goinfreries* », écrivait, pour la joie railleuse de Boileau, son *Moïse sauvé* (1653); Scudéry, dramatiste fécond du reste, qui donnait en 1664 son emphatique et monstrueux *Alaric*; Chapelain, qui promettait pendant vingt ans sa *Pucelle* et qui la donnait enfin en 1656, pour son malheur, perdant presque d'un coup la gloire préalable qu'on lui avait accordée à crédit.

Les autres, mondains, coquets, aimables, familiers de l'hôtel de Rambouillet, collaborateurs à cette *Guirlande de Julie* (1641), recueil de fadeurs poétiques, qui fut un événement mondain et un accident littéraire, mettaient beaucoup d'esprit et d'ingéniosité dans des riens très travaillés. C'étaient, autour de Voiture, Godeau, évêque de Grasse, faiseur d'odes, de sonnets, de madrigaux, qui a cet honneur que quelques vers de Pierre Corneille (« *Et comme elle a l'éclat du verre, elle en a la fragilité* ») sont de lui; Gombauld, expert en pastorales, en sonnets, en épigrammes, et que Boileau a nommé presque avec honneur; Maleville, sonnettiste, qui soutint avec Voiture la lutte poétique des deux *Belle Matineuse*; Benserade, qui entrait en lice aussi avec Voiture pour son sonnet de *Job*, que ses partisans (les *Jobelins*) opposaient aux *Uranistes*, partisans du sonnet *Uranie*. C'étaient, à cette époque, de grandes querelles littéraires : nous avons peine à les comprendre. Elles prouvent au moins

la grande ferveur qu'on avait alors pour les choses de l'esprit, et surtout, il faut le dire, pour les choses spirituelles.

Le genre burlesque. — A travers tout cela, le genre burlesque faisait son chemin. Il n'était pas nouveau, non plus qu'aucun genre. Sans remonter plus haut, il était déjà très en honneur au XVI[e] siècle, et, à travers tout le commencement du XVII[e] siècle, il avait donné beaucoup de manifestations, soit avec d'Aubigné, tantôt si tragique, tantôt si bouffon, soit avec Théophile de Viau, soit avec Cyrano. Le burlesque, en effet, c'est le comique où il entre plus d'imagination que d'esprit; c'est une grosse verve qui « charge » et grossit les objets pour les déformer. Mais, vers 1640, le burlesque devint un genre, parce qu'il se fit une méthode. Cette méthode fut la *parodie* continuelle. Elle consista à parler des petites choses en style pompeux, ou des grandes en style trivial. Elle fut l'*impropriété* érigée en système. Par extension, elle s'appliqua non plus aux choses, mais aux œuvres littéraires et s'amusa à en faire la caricature par une simple transposition, et trop facile, du style élevé en style emphatique et du style simple en style bas.

La clef donnée, tout le monde ouvrit les portes de ce nouveau domaine. Le Pays, « singe de Voiture », comme on disait alors, et n'imitant de Voiture que l'esprit facile où celui-ci donne assez souvent, amusa les provinces par ses imaginations moitié précieuses moitié triviales et mérita que Boileau le fît louer par les « nobles campagnards » de son *Repas ridicule*.

Scarron, plus vraiment comique, doué d'une véritable imagination, ne manquant pas du reste d'un certain discernement de goût, mettait le burlesque proprement dit dans son étrange et ennuyeux *Typhon*, dans ses *Mazarinades*, dans son *Virgile Travesti* (1648-1653), dans ses comédies, et un demi-burlesque, qui n'est plus guère que ce que nous appelons le « réalisme » tourné au comique, dans ses *Nouvelles tragi-comiques*, où Molière et Sedaine ont puisé; dans *l'Écolier de Salamanque*, tragi-comédie; surtout dans son *Roman Comique*, première édition, pour ainsi parler, du *Capitaine Fracasse*, très vivant, très coloré, assez bien observé et qui mérite encore d'être lu.

D'Assoucy, poète mendiant et vagabond, Villon de décadence,

promenant à travers la France et jusqu'aux prisons du Saint-Office son luth, son singe et son « page », parodiait et travestissait sans relâche Ovide, Claudien et autres poètes, bouffonnait en petits vers sans style et ne trouvait quelques passages amusants que dans une satire contre ses ennemis : *Épître à MM. les sots* et dans les récits de ses infortunes : *La prison de M. d'Assoucy.*

Ce genre, qui fit fureur, jusque-là que les éditeurs imprimaient avec la mention « *en vers burlesques* » des poèmes qui étaient parfaitement sérieux, pour les pouvoir vendre, s'éteignit vers 1660, tué à la fois par la rivalité redoutable et par les mépris des véritables gens d'esprit, Boileau et Molière. « Toutefois », comme débris du genre, « les Turlupins restèrent », dit Boileau. Mais « les Turlupins » étant simplement des faiseurs de calembours, on peut les considérer comme étant de tous les temps.

Les philosophes. — La philosophie française, qui n'a pas d'époque plus illustre que le XVII[e] siècle, était, en cette période de 1650 à 1660, dans toute sa gloire. Descartes nous avait laissé ses *Méditations* (1641), ses *Principia philosophica* (1644), son admirable *Traité des Passions de l'âme* (1649) qu'il ne faudrait pas oublier même dans une histoire purement littéraire; car les dramatistes psychologues de la fin du siècle n'ont pas laissé d'y puiser des leçons.

L'adversaire principal de ce grand homme fut Pierre Gassend, plus connu sous le nom de Gassendi [1]. C'était un philosophe à tendances positivistes dans lequel on peut voir l'ancêtre ou le précurseur des « sensualistes » du XVIII[e] siècle. Parfaitement austère dans ses mœurs, comme le « sobre Épicure » dont il était le disciple, il enseignait à quelques jeunes gens, dont Cyrano a été, paraît-il, et aussi Molière, une philosophie en partie tirée de Lucrèce, et fondait une véritable école, opposée à celle des Cartésiens, qui traversa discrètement tout le XVII[e] siècle, prit sous la Régence une force et une audace inattendues, et fut triomphante, au moins en apparence, jusque vers 1800. Ses principaux ouvrages sont *Disquisitio metaphysica adversus Car-*

1. Né en Provence en 1592, mort à Paris en 1656.

tesium (Discussion philosophique contre Descartes, 1642), *Syntagma philosophiæ Epicuri* (Résumé de la philosophie épicurienne, 1649). Il avait une grande netteté dans les idées et une grande clarté d'exposition. En dehors de ses ouvrages proprement philosophiques, son œuvre scientifique est considérable.

Comme au siècle précédent, c'est surtout sous forme religieuse que la pensée philosophique s'est produite au XVIIe siècle et particulièrement à l'époque que nous étudions. C'est de 1640 à 1660 que le Jansénisme s'est constitué, a pris conscience de soi et a donné ses plus grandes œuvres [1].

Port-Royal : Pascal. — En 1657, la lutte des Jansénistes contre les Jésuites étant devenue plus véhémente que jamais, Antoine Arnauld s'avisa d'appeler au secours le jeune Blaise Pascal, fils d'un président à la cour des aides de Clermont en Auvergne, jusque-là mondain et savant, qui s'était occupé surtout de recherches de mathématique et de physique, mais qui s'était récemment tourné vers les méditations religieuses et avait fait plusieurs « retraites » auprès des solitaires de la vallée de Chevreuse. Il se jeta impétueusement dans la mêlée. Il publia contre les Jésuites plusieurs « Petites Lettres » qui étaient des pamphlets virulents. Les premières étaient toutes théologiques. Celles qui suivirent portèrent sur la morale prétendue relâchée et même criminelle des Jésuites. Puisant dans les livres de casuistique des Jésuites espagnols tout ce qui pouvait prêter à une interprétation immorale, Pascal accablait ses adversaires sous leurs textes bien choisis et savamment sollicités, et sous les éclats de son ironie flagellante et de son éloquence passionnée. Le recueil des *Petites Lettres*, nommées par le public *les Provinciales*, parce que la plupart étaient censées adressées par l'auteur à un provincial de ses amis, est resté un modèle impérissable de verve satirique, d'emportement dialectique et d'admirable langue française. La prose française date des *Provinciales*, a dit Voltaire.

Pascal ne s'en tint pas là. Les circonstances lui avaient révélé son génie. A travers les souffrances qu'une très mauvaise santé

1. Voir ci-dessus, p. 265.

et les rigueurs d'un ascétisme passionné lui infligeaient, il préparait les matériaux d'une apologie complète de la religion catholique. Ces matériaux, que sa mort (1662) l'a empêché de coordonner en un livre, ont été réunis par ses amis sous le titre de *Pensées*. C'est un des plus beaux ouvrages de la littérature française. Inspiré de Montaigne, en grande partie, ce livre fait tourner au profit de la foi tous les arguments du scepticisme, en montrant, par l'incapacité où est l'homme de rien savoir sur quoi que ce soit et sur lui-même, la nécessité qui s'impose à lui de croire à une révélation d'en haut. Le mépris radical de notre néant, la pitié profonde de nos misères, le cri d'espérance, de foi et d'amour jeté du côté du ciel, les leçons d'humilité et d'espoir, sont le fond de ces pages limpides et ardentes, un des plus beaux monuments d'éloquence et même de poésie que possède, non seulement la France, mais l'humanité.

Port-Royal lutta encore après avoir perdu ce grand champion. Antoine Arnauld batailla sans cesse avec une énergie indomptable. Poursuivi, exilé, il était toujours l'âme inquiète et invincible du parti. Après sa mort (1694), le parti, comme décapité, montra moins de cohésion et de vigueur, et l'énergie qui l'animait se réfugia dans les deux communautés féminines de Port-Royal de Paris et de Port-Royal-des-Champs [1]. Les rigueurs de l'autorité, de plus en plus dominée par les Jésuites, se concentrèrent sur elles.

De l'influence littéraire du Jansénisme nous dirons qu'il inclina les esprits à la lecture et à l'étude des Pères, qu'on lisait peu auparavant; qu'il donna à toute la littérature (ou à peu près) un sérieux, une gravité, une élévation morale dont elle se souciait peu jusque-là; que les plus grands esprits, et aussi les plus délicats du siècle, Corneille (*Polyeucte*), Boileau, Racine, élevé à Port-Royal, Mme de Sévigné, Bossuet ont subi l'influence des grands solitaires et leur doivent tous quelque chose qui n'est pas ce qu'il y a de plus mauvais dans leurs œuvres. On peut presque dire que le Jansénisme, et plus précisément,

1. Voir ci-dessus, p. 266 et suiv.

l'esprit de Port-Royal est la dernière tentative que la France intellectuelle ait faite pour être sérieusement religieuse.

Les historiens. — C'est à cette époque encore que le genre historique non seulement a brillé d'un éclat très vif, mais a presque été créé en France. Jusque-là on n'avait eu chez nous, et du reste ailleurs, que des chroniqueurs. Mézeray, s'il n'a pas inventé l'histoire philosophique, a du moins inventé l'histoire scrupuleuse. Un soin diligent pour démêler la vérité et pour s'entourer du plus grand nombre possible de bons documents, une grande clarté, une ordonnance nette et assez savante, un excellent style, et même, malgré une certaine familiarité, un modèle de style historique font de son *Histoire de France* (1651) un ouvrage digne de considération et même très digne d'être lu encore. Bossuet n'est pas sans avoir pris dans Mézeray quelques leçons d'exposition claire et bien suivie.

L'histoire littéraire naissait à la même époque sous la plume de Pellisson, qui rendait ce service à l'Académie française d'écrire dès 1652 son histoire, c'est-à-dire ses souvenirs d'enfance et de jeunesse. Il les rédigeait avec conscience, diligence et agrément. Son ouvrage, les premiers registres de l'illustre compagnie ayant été perdus, reste des plus utiles comme des plus curieux.

Les romanciers et nouvellistes. — Le roman de cette époque avait, comme il arrive toujours, le même caractère que le théâtre. Ce n'étaient, dans les longs récits des romanciers de ce temps, qu'aventures extraordinaires, péripéties innombrables, équipées héroïques, grands plis de cape et grands coups d'épée. L'Alexandre Dumas de ce temps-là était La Calprenède, né dans ce Périgord si fécond en écrivains copieux, en grands orateurs et en hommes d'esprit. A « l'humeur gasconne » que Boileau lui a reprochée, La Calprenède unissait un certain sentiment de l'héroïsme et de la grandeur. Mme de Sévigné, qui, en son goût très éclectique, faisait ses délices de La Calprenède comme de Corneille, et de Nicole comme de saint Augustin, trouvait dans ces romans « des sentiments qui lui plaisaient et qui remplissaient son idée sur la belle âme ». La Calprenède paraît être le premier qui, sous prétexte de raconter

une histoire empruntée à l'antiquité, peignit ses contemporains avec une fidélité assez exacte. Les principales œuvres de La Calprenède sont *Cléopâtre* (1647), *Cassandre* (1642-5), *Faramond* (1658-81). Le personnage d'Artaban, de la *Cléopâtre*, est resté populaire ou au moins proverbial.

Mlle de Scudéry, sœur de l'écrivain que nous avons nommé plus haut, et qui avait plus d'esprit que lui, suivit la voie ouverte par La Calprenède. Avec plus de talent psychologique, mais d'une plume abandonnée et d'un style merveilleusement diffus, elle fit les portraits de toute la société de son temps dans des histoires qui étaient censées se passer à Rome ou en Perse. C'étaient le fameux *Cyrus* (1649-1653), la *Clélie* (1654-60), où se trouve cette célèbre *Carte du pays de Tendre* qui fit l'admiration de son temps et la risée de la génération suivante, *Ibrahim ou l'Illustre Bassa* (1641), une foule d'autres. La « Sapho » de 1650, malgré les railleries de Boileau et de Molière, eut des partisans jusqu'à la fin du siècle, et a encore quelques curieux.

Gomberville, romancier ingénieux à construire et à maintenir l'échafaudage d'une intrigue laborieuse, faisait dans le même temps (1632) admirer sa *Polexandre*, qu'il plaçait au Mexique, sans un très grand respect de la couleur locale, mais cependant en s'inquiétant des travaux qui avaient été publiés sur ce pays. La *Polexandre*, quoique moins célèbre que les *Cléopâtre* et les *Cyrus*, est cependant la plus lisible des œuvres de cette école.

Il y en avait une autre, en réaction contre celle-ci, qui s'amusait à parodier les grandes prétentions et les grands airs des romanciers à la mode. La France a eu à cette époque ses petits Cervantès, essayant, dans leurs romans, de tourner en ridicule le romanesque. Scarron le faisait déjà, comme nous l'avons vu, dans son *Roman comique* et quelques nouvelles. On a déjà parlé de Charles Sorel. On peut considérer Sorel et Scarron, malgré l'horreur de Boileau pour ce dernier, comme les avant-coureurs de la campagne que Molière et Boileau allaient mener contre l'extravagance romanesque, au service et au profit du naturel. Ce petit *siècle de Mazarin*, avec sa littérature indisciplinée et

un peu folle, son anarchie littéraire amusante et gaie, toute pleine de promesses brillantes qui ont abouti, est un chapitre infiniment curieux de l'histoire de l'esprit français.

II. — Les premières années de Louis XIV.

Caractère de cette période. — En 1661, Louis XIV a vingt-trois ans. Il est ardent, fastueux, et amoureux de la gloire. Il aime tous les plaisirs, toutes les pompes et tous les arts. Il n'est pas encore dévot. Il accueille et encourage les grands artistes, ne les entrave point et ne leur demande que d'avoir du talent. Sa cour devient une réunion de gens d'esprit, excellents juges en choses de goût. Au même moment. Molière, qui a trente-neuf ans, revient d'un long apprentissage de son métier à travers les provinces; La Fontaine, qui a quarante ans et qui n'avait jusque-là que de l'esprit, s'avise d'avoir du génie; Boileau, qui a vingt-cinq ans, promène son regard curieux sur Paris et lance ses premières satires; Racine, qui a vingt-deux ans, revient d'Uzès, décidé à ne pas être d'Église et écrit ses premiers vers en consultant Molière sur sa vocation. L'école littéraire de 1660, notre plus grande école classique, est toute formée.

Cette école fit une révolution. L'imagination, soit emphatique, soit bouffonne, régnait en maîtresse dans la littérature. La Fontaine, écoutant au château de Vaux, chez Fouquet, les *Fâcheux* de Molière, s'écria : « Voilà mon homme. Et maintenant il ne faut pas *quitter la nature d'un pas.* » Ce fut la devise de toute la nouvelle école. Le retour au naturel fut sa constante préoccupation. Connaître l'homme, « étudier la cour et la ville », comme dit Boileau, et aussi la province, et tracer de l'homme, à l'usage et au profit de l'homme, des portraits vrais; subordonner l'imagination à l'observation, par suite être plutôt clair qu'entraînant et prestigieux; par conséquent, distribuer nettement son ouvrage en un plan précis, rigoureux, bien suivi et même symétrique : tels furent les principaux traits de

leur méthode commune. Pour cela un peu, et surtout parce qu'ils se trouvèrent avoir du génie, ils ont fondé définitivement la littérature classique française, celle qui instruisit, excita, inspira et émerveilla pendant un siècle et demi l'Europe entière.

Molière. — Molière, qui n'est pas le chef d'une école qui n'eut pas de chef, doit cependant être nommé le premier ici, parce que, plus expérimenté que ses illustres contemporains, quand il revint à Paris en 1658, plus muni d'observations et de réflexions, révélant à La Fontaine l'art véritable, donnant les premiers conseils et peut-être des sujets de pièce à Racine, salué par Boileau comme un maître, il a donné au nouveau mouvement comme l'impulsion initiale. Molière parut à la cour, en 1658, rapportant de province quelques premiers essais de théâtre comique, et, en 1659, débuta à Paris par une petite comédie qui était un manifeste littéraire, les *Précieuses ridicules*, où tout le jargon de *Cyrus*, de *Clélie* et des salons littéraires parisiens était tourné pour jamais en ridicule.

Rapidement il donna ensuite *Sganarelle*, simple comédie d'intrigue bouffonne, à l'italienne; *Don Garcie*, tragédie assez malencontreuse dont il devait tirer quelques scènes plus tard pour son *Misanthrope*; l'*École des Maris*, les *Fâcheux*, l'*École des Femmes* (1662); *Don Juan*, sorte de drame irrégulier ou, comme nous disons maintenant, romantique, très inégal, mais souvent d'une étonnante profondeur (1665); le *Misanthrope* (1666), modèle, au contraire, de la comédie classique, toute en peintures de caractères et en croquis des mœurs mondaines; *Tartuffe* (1668), drame puissant et un peu sombre, où les tendances philosophiques de l'élève de Gassendi se trahissaient tout en se réprimant; *Amphitryon*, fantaisie féerique et mythologique en vers irréguliers d'une verve charmante (1668); l'*Avare* (1668); les *Fourberies de Scapin* (1671); les *Femmes Savantes* (1672), pièce à thèse, comme la moitié des pièces de Molière, où l'auteur veut montrer l'inutilité et les dangers de la science et même de l'instruction pour les femmes; le *Malade Imaginaire* (1673), bouffonnerie satirique contre les médecins charlatans et les malades dupes.

Dans ces pièces merveilleuses de verve, de mouvement, de gaieté puissante, de style même, malgré quelques négligences,

Molière, en cela vrai poète comique et observant les limites qui séparent la comédie de la satire, raillait plutôt les sottises des hommes que leurs vices, et tâchait de leur apprendre plutôt à être raisonnables qu'à être vertueux. Il poursuivait l'affectation et l'hypocrisie sous toutes ses formes : pédantisme, charlatanisme, préciosité, bel esprit, rigorisme religieux, dévergondage scientifique. Il enseignait à être « honnête homme » dans le sens qu'avait ce mot au XVIIe siècle, c'est-à-dire sage, mesuré, doué de discernement en toutes choses, et, comme nous disons de nos jours, « équilibré ». Il attaquait les savants bouffis d'orgueil, les babillards importuns, les gens du bel air avantageux et impertinents, les faux dévots et leurs dupes, les charlatans et leurs victimes. Œuvre, non pas de haute raison, peut-être, mais de raison pratique très éclairée, très judicieuse et très ferme, son théâtre est resté l'école de l'humanité moyenne, et il convient que nous en ayons une autre ou plusieurs autres, mais celle-là est saine, salutaire, et suffirait presque, à condition qu'on la comprît bien et qu'on sût la suivre. « Il nous aurait corrigés, comme a dit Voltaire, si l'esprit humain pouvait l'être. »

Autres comiques. — On comprend qu'auprès d'un tel homme les autres poètes comiques de ce temps pâlissent complètement. Il faut citer pourtant Boursault, homme spirituel qui n'eut pas assez d'esprit pour s'abstenir d'être l'ennemi de Molière et de Boileau, qui fit contre Molière une comédie satirique intitulée le *Portrait du Peintre*, à laquelle Molière répondit dédaigneusement et vertement par l'*Impromptu de Versailles*, et contre Boileau une autre petite pièce intitulée la *Satire des Satires*. Assagi plus tard, il fit représenter avec un grand succès le *Mercure Galant*, jolie « comédie à tiroirs », c'est-à-dire simple défilé de menus ridicules (1683), *Ésope à la ville* (1689) et *Ésope à la cour* (1701), qui sont des comédies agréables, mais sentant un peu l'amusement de collège et rentrant dans le genre de la comédie pédagogique.

Montfleury, comédien de l'hôtel de Bourgogne, et par conséquent non seulement rival, mais concurrent de Molière, serait inconnu si Molière ne l'avait pas attaqué par quelques allusions

malignes et s'il n'avait pas fait une jolie comédie du genre bouffon, fort plaisante, *La Femme juge et partie* (1669), dont quelques scènes sont dignes, sinon de l'auteur du *Tartuffe*, du moins de l'auteur de *Sganarelle*.

La tragédie. — Le drame sérieux ne souffrit nullement pendant cette période du voisinage de la comédie triomphante. D'abord le grand Corneille n'était pas mort. Depuis 1652 jusqu'en 1659, il est vrai, découragé par l'échec de *Pertharite* (1652), il avait abandonné le théâtre. Mais ces sortes de sécessions sont rarement irrévocables. Rappelé par Fouquet et surtout par le démon dramatique, il avait donné en 1659 *Œdipe*, avec un très grand succès; puis la *Toison d'or*, pièce féerique (1660); puis *Sertorius* (1662), sa dernière grande œuvre, contenant encore des scènes puissantes et des vers admirables; puis *Sophonisbe* (1663), *Othon* (1664), *Agésilas* (1666), *Attila* (1667), *Tite et Bérénice* (1670); *Psyché* (1671), en collaboration avec Molière, et où Corneille, à l'âge de soixante-sept ans, écrivait les plus beaux vers d'amour qui soient partis de sa main; *Pulchérie* (1672) et *Suréna* (1674). Ces pièces, très inégales entre elles et toutes inférieures à celles de sa jeunesse, honoraient encore grandement cette féconde et glorieuse fin de carrière.

Cependant on se disputait l'héritage d'Alexandre. Quinault avait failli le saisir. Il eut du succès, de 1660 à 1663, avec *Agrippa ou le faux Tiberinus*, et l'*Astrate*, dont Boileau s'est moqué si fort. Mais, inquiété peut-être par les succès du jeune Racine, il changea de voie, se porta d'abord vers la comédie, où il réussit avec la *Mère Coquette*, qui est une jolie œuvre, et ensuite se donna tout entier à l'opéra, genre tout nouveau alors, où il recueillit une véritable gloire.

Un autre héritier de Corneille, qui semblait désigné par la naissance, était le frère cadet du grand homme, Thomas Corneille, plus jeune que Pierre d'une vingtaine d'années. Il avait une imagination féconde de roman-feuilleton, une bonne langue quand il se surveillait et une facilité prodigieuse en prose et en vers. Il fit de tout : des vers, des traductions, des opéras, de la grammaire, des dictionnaires, le *Mercure Galant* presque à lui tout seul, mais surtout des tragédies et des comédies. Ses

ouvrages dramatiques sont au nombre d'environ quarante, et eurent presque tous du succès. Il avait à merveille le flair de ce qui allait plaire au public avant que le public le sût lui-même. Son talent, c'était le sens du succès. Sa première tragédie, *Timocrate* (1656), fut un triomphe extraordinaire. La pièce la plus applaudie du XVII[e] siècle ne fut ni le *Cid* ni *Andromaque* : ce fut *Timocrate*. Après cinquante représentations, chiffre fabuleux pour l'époque, les acteurs renoncèrent à la pièce, disant au public que, s'il n'était pas fatigué d'entendre *Timocrate*, ils l'étaient de le jouer. Parmi ses autres ouvrages il faut mentionner *Ariane* (1672), qui est son chef-d'œuvre et qui est une bonne pièce; le *Comte d'Essex*, qui renferme de très belles scènes et compte nombre de beaux vers; le *Geôlier de soi-même*, assez bonne comédie, et la *Devineresse*, pièce de circonstance assez amusante. Il succéda à son frère à l'Académie française et ce fut une occasion pour l'Académie d'avoir une belle séance : le nouvel académicien était Thomas Corneille, le mort à louer était Pierre Corneille, et ce fut Racine qui fut chargé de glorifier l'un et de complimenter l'autre.

On ne parlerait pas de Pradon s'il n'avait pas eu l'impertinence de vouloir lutter avec Racine et la mauvaise fortune de lui être opposé par une cabale. On entre dans l'histoire, quelquefois, par l'excès du ridicule. Pradon, du reste, n'était pas mauvais; il n'était que médiocre. Sa tragédie de *Pyrame et Thisbé* avait eu du succès en 1674. Pour ruiner Racine, on eut l'idée, en 1677, de faire écrire à Pradon un *Hippolyte* pendant que Racine écrivait sa *Phèdre*. *Phèdre* eut peu de succès, mais *Hippolyte* n'en eut pas du tout. Pradon fit encore un *Régulus* (1688), qui est estimable, et quelques autres tragédies assez vite oubliées. Il est temps d'en venir à Racine.

Racine. — Jean Racine était né en 1639, à la Ferté-Milon en Champagne. Il avait été élevé, pendant quelques années au moins, à Port-Royal par Nicole, une de ses tantes étant religieuse au Port-Royal des femmes. Il avait fait des vers dès l'adolescence. Un instant destiné par sa famille au ministère ecclésiastique, il quitta son oncle, le chanoine d'Uzès, pour obéir à sa vocation et vint à Paris. Il reçut de Molière des leçons

d'art dramatique et de Boileau des leçons de versification. Il s'essaya d'abord dans quelques pièces où l'influence de Corneille se sent encore : les *Frères ennemis*, *Alexandre*. Puis, maître de son originalité, il donna en 1667 *Andromaque*, où il est déjà tout entier. Dès lors les chefs-d'œuvre se succèdent : *Britannicus* (1669), *Bérénice* (1670), *Bajazet* (1672), *Mithridate* (1673), *Iphigénie* (1674), *Phèdre* (1677). Ajoutons-y les *Plaideurs*, comédie amusante, et surtout écrite d'un style qui est, plus que celui de Molière, le modèle du style de la comédie en vers. Le demi-échec de *Phèdre* et la guerre furieuse qui lui fut faite dans cette circonstance, peut-être certains scrupules religieux, écartèrent alors Racine du théâtre. Il n'y revint que douze ans après par des tragédies religieuses : *Esther* (1689) et *Athalie* (1691).

Racine est le plus parfait de nos tragiques et peut-être de nos poètes. On a tout dit sur sa science psychologique, admirable dans la peinture des âmes féminines si l'on songe à *Andromaque*, *Bérénice*, *Bajazet*, *Mithridate* et *Phèdre*, plus merveilleuse encore dans celle des âmes masculines si l'on songe à *Britannicus* et à *Athalie*. On ne louera jamais assez son art de construire une pièce et même la moindre scène pour le plus grand effet d'émotion dramatique qu'une situation puisse rendre. L'orateur, le poète proprement dit et l'écrivain ne le cèdent pas chez lui au moraliste et au dramatiste, si même ils ne les surpassent. Le temps glisse sur ces merveilles sans les diminuer, et même, comme il n'arrive que pour les chefs-d'œuvre de l'art, en y ajoutant. C'est dans Racine et dans Molière que tout auteur dramatique doit apprendre son métier ou se décourager d'y prétendre. C'est dans l'un et l'autre, et l'un, du reste, corrigeant et complétant l'autre à souhait, que les Français doivent faire l'éducation sinon de leur cœur, du moins de leur esprit, de leur style et de leur langue. Nous n'avons rien de supérieur à offrir à l'admiration des étrangers et nous sommes tellement sûrs de notre jugement à l'égard de ces deux grands hommes que nous sommes ingénûment fiers quand l'étranger les estime et malicieusement fiers quand il les méprise.

Il en est un pourtant que, sans l'estimer plus grand, nous aimons davantage encore, le jugeant encore mieux doué, d'un

génie non plus fort, mais plus délicat, et qui représente pour nous la manière même qu'un Français a d'être poète, quand le ciel a voulu qu'il le fût : c'est Jean de La Fontaine.

La Fontaine. — La Fontaine, Champenois, comme Racine, né à Château-Thierry, fut longtemps un lettré de province et surtout un paresseux et un promeneur solitaire parmi les prés, les bois, les ravins et les garennes de son pays. Puis, vers trente-cinq ans, il vint à Paris, pensionné de Fouquet, causant beaucoup, rimant un peu et qualifié par Tallemant des Réaux « un garçon qui fait des vers ». La disgrâce de Fouquet (1661) lui inspira le premier poème où il ait mis de la poésie, l'*Elégie aux nymphes de Vaux*, et le força à aller voyager un peu par ordre du roi en Limousin, ce qui nous a valu un *Voyage en Limousin* en vers et prose, qui est fort agréable à lire. En 1665, il publia le premier recueil de ses *Contes et Nouvelles en vers*, qu'il devait continuer, recueil par recueil, à publier jusqu'en 1695. En 1668, il donna les six premiers livres de ses *Fables*; en 1679, les cinq livres suivants; en 1690, le douzième et dernier. Outre ces deux grandes œuvres, qui restent ses deux titres de gloire, il écrivit un roman mêlé de vers avec une sorte de cadre autobiographique où est peinte la *Société des quatre amis* (La Fontaine, Boileau, Molière [ou Chapelle] et Racine). C'est le livre intitulé *Les Amours de Psyché*. On a encore de lui *Adonis*, poème mythologique; — des comédies de peu de valeur : l'*Eunuque*, *Clymène*, *Ragotin*, *le Florentin*, *la Coupe enchantée*, *Je vous prends sans vert*; — des opéras, *Daphné*, *Astrée*; — des Épîtres en vers, dont l'une, l'*Épître à Huet*, exprime les idées littéraires de La Fontaine, surtout relativement à la querelle des Anciens et des Modernes; — enfin une foule de petits ouvrages de circonstance que la sollicitation de ses amis arrachait à ce prétendu paresseux, jusqu'à un poème sur le *Quinquina*, qui, tout ennuyeux qu'il dût être et qu'il soit, renferme encore une cinquantaine de vers merveilleux.

C'était le génie le plus naturel qui ait jamais été, chez qui la simplicité et l'élégance, la naïveté et la malice, l'abandon et l'esprit s'unissaient sans cesse spontanément sans trace d'effort; l'imagination la plus pittoresque avec une parfaite sobriété; le

sentiment de la nature le plus exquis (chose rare à cette époque) sans étalage et sans faste; un art de conter brièvement, vivement, complètement ignoré, à ce degré du moins, avant lui, autour de lui et après lui; une connaissance exacte des mœurs humaines, qu'il a peintes sous prétexte de décrire celles des animaux; une philosophie souriante et juste, non sans profondeur, faite d'un léger pessimisme corrigé par une continuelle bonne humeur; peu de sensibilité, mais encore une certaine complaisance et affection pour les faibles, les humbles et les souffrants; tout cela dans la langue la plus riche, la plus succulente et savoureuse, légèrement archaïque, ce qui chez lui se trouve n'être qu'un charme de plus, mais d'une limpidité souveraine; bref la réunion la plus extraordinaire des dons et des talents divers qui font un grand poète, un grand conteur, un grand peintre et un grand écrivain.

On peut juger du goût d'un homme par celui qu'il a ou qu'il n'a pas pour La Fontaine : c'est une pierre de touche infaillible. Il était très estimé en son temps. Les plus grands génies et les plus grands esprits, Molière, Racine, Mme de Sévigné, La Rochefoucauld, Saint-Évremond, Fénelon, La Bruyère, ont chanté ses louanges à l'envi. Boileau lui-même, qui n'a peut-être pas osé, de peur de déplaire au roi, en dire tout le bien qu'il en pensait, lui a rendu témoignage. Les femmes les plus célèbres par leur grâce et leur esprit se sont disputé sa conversation, qui était nulle avec les gens qui l'ennuyaient et charmante avec ceux qui étaient dignes d'elle. Il eut des amitiés qui surent lui épargner le souci de la vie matérielle, où il était très mal propre, et qui le couvèrent d'une sollicitude maternelle. Il s'éteignit doucement dans un âge très avancé, en 1695, caressé par le jeune duc de Bourgogne (petit-fils de Louis XIV), très glorieux, déjà imité, à jamais inimitable.

Boileau. — Boileau-Despréaux, de bonne famille bourgeoise de Paris, fils de greffier, après avoir fait un peu de droit pour obéir à son père, devint le greffier et aussi le procureur général de la République des Lettres. Il était spirituel, malicieux et d'un goût très sûr. Il n'eut, de bonne heure, que deux passions : l'amour des beaux écrits et « la haine d'un sot livre ».

Il s'établit presque au sortir des bancs dans l'office de législateur du Parnasse. Il y a dans ses œuvres deux parties vraiment distinctes : l'une spontanée, l'autre de parti pris et de propos volontairement formé. Ce qui est spontané, ce sont des satires contre les mauvais auteurs : son *Art Poétique*, qui est encore une satire mêlée à une législation et un réquisitoire mêlé à un code; son *Lutrin*, qui est une satire littéraire sous forme de poème héroï-comique. Ce qui est « voulu », comme on dit maintenant et qui sent un peu l'effort, ce sont ses *Satires* et *Épîtres* sur quelques points de morale. Dès qu'il se sentit satirique et dès qu'il se vit satirique très écouté, l'ambition de Boileau fut d'être l'Horace français, et, donc, si Horace avait fait d'exquises causeries (*Sermones*) sur des questions morales, Boileau devait en faire aussi. Les siennes sont judicieuses, mais sans grâce et sans légèreté, sinon sans finesse, et ni *les Embarras de Paris*, ni la dissertation sur *l'Honneur* ne sont dignes de l'admiration de la postérité. Ce qui reste à l'honneur de Boileau, c'est sa guerre au mauvais goût sous toutes ses formes : préciosité, fadeur, poésie langoureuse, emphase, extravagance romanesque, trivialité, cynisme, burlesque; c'est sa lutte pour le bon sens, le naturel et le vrai; c'est l'appui vigoureux qu'il a prêté à Racine, à Molière, à Arnauld, à Patru; c'est la défense qu'il a prise de la gloire de Malherbe, de Racan, de Pascal; c'est l'énergie aussi avec laquelle il a toujours affirmé comme nécessaire le concours de la belle littérature et de la saine morale. — Ce grand honnête homme, droit, loyal et franc, cette haute conscience morale et littéraire donne son dernier trait à la littérature classique française, qui, sans prétendre au rôle d'institution moralisante, a eu souci, du moins, d'être à la morale et à la sagesse un utile auxiliaire et un fidèle allié. — Boileau survécut à la plupart de ses amis, qui étaient nombreux, de ses victimes, qui l'étaient davantage, et de ses ennemis, qui l'étaient plus encore; car un satirique a pour ennemis ceux qui sont attaqués par lui et ceux qui craignent de l'être. Il vit mourir Chapelle et Furetière, qu'il aimait; puis Benserade, pour qui il avait eu de l'indulgence; puis Arnauld, puis La Fontaine, puis La Bruyère, puis Racine, puis Regnard,

qu'il n'avait pas voulu trouver « médiocre », jugeant « qu'il n'était pas médiocrement gai », et il expira en 1711, au seuil du XVIIIe siècle et quand Voltaire, qui, en choses de critique littéraire, devait continuer son œuvre, rimait déjà *Œdipe* au collège Louis-le-Grand.

Autres poètes. — Au-dessous de ces grands poètes, quelques-uns doivent au moins être rappelés. Segrais, que Boileau a nommé avec éloge, étant successivement secrétaire de Mlle de Montpensier et de Mme de la Fayette, eut pour office de corriger les ouvrages de la première et de signer les ouvrages de toutes deux. Il écrivait en vers de jolies Églogues, dont deux surtout sont restées bien connues des amateurs : *Timarette* et *Amire*. On a de lui encore un assez grand poème un peu fade, *Athis*; un roman bien écrit, *Bérénice*; et enfin les *Nouvelles françaises ou les divertissements de la princesse Aurélie*, où se trouve toute l'histoire de *Bajazet*, et où il est bien probable que Racine l'a prise, à moins que les deux auteurs n'aient puisé à une source commune. C'était un homme d'esprit, un poète aimable et un galant homme. Vers 1675, il était retourné à Caen, sa ville natale, et il y mourut en 1701.

Si Saint-Pavin avait vécu au XVIIIe siècle, où l'on prisait surtout l'esprit, il aurait une très grande réputation. C'était un épigrammatiste aigu et redoutable et un épistolier très amusant. Boileau sut quelque chose de ce premier mérite et Mme de Sévigné du second. Il aura toujours sa place dans la liste des hommes d'esprit français, laquelle, malheureusement pour chacun d'eux, est assez longue.

Mme Des Houlières avait moins d'esprit et plus d'imagination. Elle n'est pas sans grâce non plus. Ses vers coulants, harmonieux, d'une trop grande fluidité, ont eu beaucoup de lecteurs et d'admirateurs jusque dans le XVIIIe siècle. On les trouve encore en bonne place dans quelques anthologies, un peu surannées. Elle a fait des *Idylles*, des *Épîtres*, des *Chansons*, un peu de théâtre sans succès. Deux choses qui ne lui font pas honneur la rendent immortelle : la guerre qu'elle a menée contre Racine à propos de *Phèdre*, le portrait que Boileau a fait d'elle dans la *Satire sur les femmes*, sous la désignation de « une pré-

cieuse ». C'était une précieuse en effet, mais qui n'était pas de tous points une précieuse ridicule.

Les philosophes. — L'influence de Descartes n'a été vraiment forte sur la philosophie française qu'au XIXe siècle, à l'époque de la réaction spiritualiste. Cependant il ne faut oublier ni que Leibnitz, qui nous appartient un peu puisqu'il écrivit en français ses plus beaux ouvrages, est un Cartésien et que son système est une sorte de Cartésianisme agrandi, ni que les ouvrages didactiques de philosophie élémentaire, même écrits par des prêtres catholiques, — la *Logique* de Port-Royal, les *Traités* de Bossuet et Fénelon, — sont empreints de l'esprit cartésien et en portent la marque. Mais le disciple le plus illustre et du reste le plus original de Descartes fut le prêtre de l'Oratoire Nicolas de Malebranche. Après avoir lu et relu tout ce qu'avait écrit Descartes, il convertit les idées qu'il y avait puisées en un système personnel et publia en 1674 son grand ouvrage : la *Recherche de la vérité.* Nous n'avons pas à donner ici notre opinion sur cet idéalisme extrême que Malebranche a nommé la *Vision en Dieu* et qui fait de Dieu « le lieu des idées », la source où nous puisons toutes les conceptions que nous avons du monde et de nous-mêmes; nous ne suivrons le subtil Oratorien ni dans son *Traité de la Nature et de la Grâce*, ni dans ses *Méditations métaphysiques et chrétiennes*, ni même dans son admirable *Traité de morale.* Nous rappellerons seulement que Malebranche, plus encore que Descartes, est l'homme qui a fait entrer la philosophie dans la littérature, — comme Pascal y avait fait entrer la théologie, — par son style adroit, très pur, très clair, très élégant, coloré même et toujours séduisant. Il écrivait contre l'imagination, avec une imagination charmante. C'est notre Platon. Très spirituel par surcroît, il trouve contre ceux qu'il n'aime pas, et par exemple contre Montaigne et son « pédantisme à la cavalière », des traits justes et perçants qui restent dans la blessure qu'ils font. C'est un de nos grands écrivains, que peut-être l'opinion moderne ne met pas aussi haut qu'il devrait être mis, ou maintenu.

Les orateurs : Bossuet. — Cette époque est celle de l'éloquence française. Il faut dire d'abord qu'elle est presque tout

oratoire. Corneille était déjà orateur; Racine, Molière, Boileau ont aimé le discours bien fait, bien ordonné, étalé largement et emporté par un mouvement bien réglé et sûr. Ce sont des orateurs autant que des poètes. La Fontaine seul est la poésie toute pure, et encore a-t-il fait magnifiquement parler le Paysan du Danube. Mais l'éloquence dans son domaine propre, qui est le discours en prose s'adressant à un auditoire, est à son apogée à cette époque. Elle devient sobre et vigoureuse au Palais avec d'Ablancourt, Patru, François de Lamoignon, avocat général; elle devient précise, puissante, élégante sans les vaines recherches et frivolités du commencement du siècle, dans la chaire chrétienne. Ici le nom de Bossuet s'impose d'abord. Il a été bien autre chose qu'orateur; mais, puisque nous en sommes à lui, nous le suivrons dans tous les développements de son génie et nous reviendrons ensuite aux autres orateurs chrétiens.

Il était né à Dijon, en 1627, d'une bonne famille de magistrats. Il fut élevé d'abord à Dijon, puis à Paris, au collège de Navarre. Orateur précoce, qui étonna dès l'âge de seize ans quelques auditoires privilégiés, il passa ses thèses de théologie en 1648 et reçut la prêtrise en 1652. Il fut missionnaire, c'est-à-dire chargé de convertir les protestants à Metz, et c'est là qu'il entra dans cette carrière oratoire qu'il ne devait quitter que cinquante-deux ans plus tard pour mourir. Ses sermons de Metz, dont quelques-uns nous sont restés, sont déjà d'une vigueur, un peu fruste et familière, mais pénétrante, qui devait faire prévoir le plus grand orateur du siècle. Il prêcha ensuite à Paris avec un élargissement singulier de son talent, puis prononça des *Panégyriques* de saints et des *Oraisons funèbres* (du P. Bourgoing, de Nicolas Cornet, de Henriette d'Orléans, reine d'Angleterre) en renouvelant ce genre oratoire par le soin qu'il prenait de faire de tout panégyrique ou éloge funèbre un véritable sermon contenant de grandes, salutaires, ou terribles leçons religieuses. Pourvu de l'évêché de Condom (1669), il fut presque en même temps chargé de diriger l'éducation du dauphin, fils de Louis XIV. Devenu professeur, il fit œuvre d'historien, de philosophe et de politique. Il écrivit pour son élève le *Discours sur l'histoire universelle*, le *Traité de la connaissance de*

Dieu et de soi-même et la *Politique*. Le *Discours* est le premier grand ouvrage historique qui ait été écrit en France. Pour la première fois l'historien s'est avisé, non seulement de présenter les faits dans leur suite avec le plus de clarté possible, non seulement de faire revivre devant nos yeux l'esprit, le caractère, les mœurs et les institutions des peuples, mais encore de rechercher les lois qui ont présidé au développement de l'humanité et aux « grands changements qui sont arrivés dans son état ». Ces lois, pour Bossuet, sont providentielles et ne sont pas autre chose que les marques des desseins de Dieu sur le monde. Chercher à travers l'histoire le secret de Dieu, telle a été l'idée maîtresse de Bossuet. C'était créer ce qu'on a appelé depuis la philosophie de l'histoire, ou du moins une philosophie de l'histoire; mais ce premier essai a été le modèle d'une foule d'autres, et depuis Bossuet il n'est personne qui, écrivant sur l'histoire, n'ait essayé de se faire une conception générale des lois qui peuvent y présider, comme il n'est personne avant Bossuet qui y eût songé. La sobre magnificence de la forme garderait cet ouvrage de périr, quand même tout ce qu'il contient et comme idées et comme faits serait jugé controuvé.

Nous avons dit de quel esprit procède le petit traité philosophique intitulé *De la Connaissance de Dieu et de soi-même*. On a parlé plus haut de la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, livre qui pourrait être intitulé : « La monarchie absolue limitée par la morale et par l'amour ». Il a pour complément naturel les *Avertissements aux protestants*, où Bossuet combat la doctrine de la souveraineté du peuple que soutenaient depuis quelque temps les protestants, comme la soutiennent, sous la monarchie absolue ou l'aristocratie, tous ceux qui ne gouvernent pas.

L'éducation du dauphin terminée, Bossuet fut pourvu de l'évêché de Meaux (1681), ce qui lui permettait de ne quitter Paris qu'à moitié. En effet il y resta presque, fit entendre souvent sa voix éloquente, soit dans des Sermons encore (*Sermon sur l'unité de l'Église*, 1681), soit dans des Oraisons funèbres (de Marie-Thérèse, 1683; de la Princesse de Clèves, 1685; de Michel Le Tellier, 1686: enfin de Louis de Bourbon, prince de

Condé, 1687). Mais dans cette partie de sa vie c'était surtout à des œuvres d'enseignement religieux et de polémique religieuse qu'il s'appliquait avec une puissance de travail et une ardeur qui croissait avec les années et avec les obstacles. Il donnait, en 1682, un *Traité de la communion sous les deux espèces;* en 1683, les *Méditations sur l'Évangile* et les *Élévations sur les mystères*. Il publiait, en 1688, cette merveilleuse *Histoire des Variations des Églises protestantes* qui est d'un érudit infatigable, d'un historien scrupuleux, d'un théologien profond, d'un dialecticien vigoureux, d'un écrivain nerveux et puissant. Cette histoire eut un résultat que l'auteur n'avait pas souhaité, et qui eût contristé son cœur, mais qui fait honneur à son génie. Elle donna au protestantisme sa dernière forme, celle qu'il a gardée depuis lors. Bossuet prouva si bien aux protestants que leur religion changeait, avait un caractère évolutif, qu'ils en prirent leur parti et bientôt s'en firent honneur, reconnurent et proclamèrent que leur croyance était capable de suivre l'évolution de l'esprit humain et que c'était précisément la marque de son excellence. Cet esprit est resté celui du protestantisme moderne et n'était pas celui du protestantisme avant Bossuet : d'où il résulte que Bossuet est, sans le vouloir, un des fondateurs du protestantisme. Le génie ne fait pas toujours ce qu'il veut, mais il se reconnaît à ce qu'il fait quelque chose, et qu'il laisse sa marque même dans les œuvres où il serait désolé d'avoir contribué.

Les luttes se multipliaient devant Bossuet, et il les acceptait toutes. Il réfutait par ses *Maximes sur la Comédie* la théorie d'un moine obscur suspect de trop d'indulgence pour les divertissements du théâtre; il faisait condamner (1678) l'*Histoire critique de l'Ancien Testament* de Richard Simon, très pieux catholique, mais exégète libre et hardi, fondateur de l'exégèse moderne. Il poursuivait cet adversaire, ou plutôt ce savant ingénu qui ne cherchait aucune querelle, par sa *Défense de la Tradition et des saints Pères*. Il luttait contre Fénelon sur un autre champ de bataille, la question du *Quiétisme*. Il ne négligeait point son troupeau, prêchait à Meaux jusqu'à la veille de sa mort, écrivait des instructions pour les religieuses de

son diocèse, se donnait à toutes les tâches et à tous les devoirs sans compter ni les tâches, ni les devoirs, ni ses forces. Il tomba enfin, le 12 avril 1704, laissant des œuvres qui sont unanimement reconnues pour le chef-d'œuvre de la prose française et l'exemple de la vie la plus pure, la plus noble, la plus constamment appliquée à de grands objets.

Bourdaloue; Fléchier. — Plus constamment prédicateur que Bossuet, et uniquement prédicateur, le jésuite Bourdaloue fit entendre la parole sacrée depuis 1650 jusqu'en 1700. En 1669 seulement ses supérieurs lui permirent de prêcher à Paris. Grave, austère même dans son style, « ne songeant jamais à plaire », comme a dit Voltaire, il plut et même charma sans y prétendre. Ses succès dépassèrent, et de beaucoup, ceux de Bossuet. La cour et la ville, le peuple et les grands seigneurs et les grandes dames, à commencer par Mme de Sévigné, s'en engouèrent d'abord et ne s'en dégoûtèrent jamais. Son secret était d'abord son éloquence, et sa conviction; mais aussi le soin qu'il eut, et dont Bossuet l'a blâmé par allusion, de ne point faire de théologie dans ses sermons et de n'y faire que de la morale. Avec rudesse, mais avec habileté, il instruisait en chaire le procès des vices du temps. Aussi pourrait-on tirer de ses œuvres des « Caractères et mœurs de ce siècle » presque aussi piquants que ceux de La Bruyère. Ce fut un soldat infatigable de la vérité et c'est un de nos bons écrivains.

Fléchier aussi prêchait alors, tout différemment. C'était le précieux de la chaire. De l'agrément, de la finesse, des grâces et de l'apprêt, de l'esprit naturel et de l'esprit artificiel, quelque chose comme un Voiture ecclésiastique, voilà ce qu'il apportait soit dans ses Sermons, soit dans ses Oraisons funèbres qui furent nombreuses, depuis celle de Mme de Montausier (1672) jusqu'à celle du duc de Montausier (1690). On lit aujourd'hui ses discours pour surprendre les premières traces, faibles encore, de la décadence de l'éloquence ecclésiastique; mais on lit un ouvrage singulier de lui, moitié histoire moitié mémoires, *les Grands Jours d'Auvergne*, pour prendre un vrai et vif plaisir à cette relation curieuse, plaisante et tragique, des mœurs de la noblesse provinciale à cette époque. Ce bel esprit était un cœur

généreux. Sa bonté et sa tolérance dans ses fonctions d'évêque de Nîmes lui font le plus grand honneur.

Les moralistes. — Les moralistes abondent à cette époque, ce qui paraît naturel quand on songe que les Bossuet et les Bourdaloue avaient formé comme une école de psychologie. Les plus illustres sont Nicole, La Rochefoucauld et La Bruyère. Nicole, un des grands solitaires de Port-Royal, n'est pas un très grand écrivain. Joubert l'a appelé « un Pascal sans style ». C'est trop dire. C'était simplement un Pascal sans le style de Pascal. Ses *Essais de morale* sont d'un grand sens, d'une finesse et d'une pénétration peu communes. On trouve assez souvent, comme M[me] de Sévigné, qu'il est « descendu dans le cœur humain avec une lanterne »; on regrette seulement que sa lanterne ne soit pas magique. C'était un homme sensé, ingénieux, modéré, et une âme charmante. Il a eu ce grand honneur de collaborer plus activement qu'aucun autre solitaire de Port-Royal aux *Provinciales*.

La Rochefoucauld est un plus grand penseur et surtout un plus grand écrivain. Profondément misanthrope, il a, dans ses *Maximes* (1678), montré avec un entêtement féroce et une habileté inouïe que tout l'homme se réduit à l'égoïsme et à l'ingénieux amour de soi se déguisant sous une foule de prétendues vertus et qualités. L'art, un peu sophistique, que M. le duc met à faire éclater cette vue de la nature humaine tient du prodige. Ce petit recueil amer et morose ne laisse pas d'être d'une salutaire lecture. Il nous rappelle à l'humilité. Il nous prévient, sans charité, du peu que vaut ce que nous estimons comme le meilleur de nous. Le chrétien l'approuve complètement, et dit que le christianisme commence où ce livre finit. Il pourrait avoir pour épigraphe ce mot profond et touchant de Joseph de Maistre : « Je ne connais pas la conscience d'un coquin; mais je connais la conscience d'un honnête homme : ce n'est pas beau. » Fût-il mauvais comme fond, ce qui n'est pas, par la précision et la concision magistrale du style, par la vigueur brève du trait, par la merveilleuse condensation d'une langue qui reste claire, ce livre serait un modèle où les plus grands écrivains auraient encore à profiter.

La Bruyère est moins tendu et plus varié, beaucoup moins profond. C'est un « chroniqueur » de génie, dans le sens moderne du mot, mais c'est un chroniqueur. Regarder la cour et la ville, quelquefois le peuple, saisir les ridicules, deviner les caractères, plus souvent s'arrêter à la physionomie extérieure, attraper le ridicule d'une mode, d'un préjugé, d'une convention mondaine ou d'une manie, rendre compte de tout cela avec les ressources du style le plus varié, le plus souple, le plus nouveau, très travaillé et qui souvent sent le travail, mais très habile et réveillant sans cesse l'attention par l'imprévu des tours, telle fut son œuvre, singulièrement attachante, qui a plus amusé la malice des hommes que contribué à leur amélioration, mais qui n'a pas cessé de les divertir et de les charmer. Cet ouvrage est aussi nouveau aujourd'hui qu'il le fut alors, ce qui prouve à la fois le talent de l'auteur et la persistance des hommes dans leurs travers. La Bruyère était un élève et un protégé de Bossuet. Il avait été placé par l'évêque comme précepteur chez les Condé. C'était un homme sûr, discret et modeste. Il publia la première édition de ses *Caractères* en 1688. Il fut élu de l'Académie française en 1693. Il mourut en 1696. Son ouvrage a beaucoup servi pendant près d'un siècle à ces poètes comiques qui, pour leurs études du cœur humain, ont besoin d'observations déjà toutes faites.

Il faut placer parmi les moralistes le cardinal de Retz et Mme de Sévigné. D'une très grande famille, destiné tout jeune à l'état ecclésiastique avec le caractère d'un condottière, Paul de Gondi, cardinal de Retz, eut une jeunesse agitée, batailleuse, scandaleuse et presque criminelle. Il fut mêlé aux affaires de la Fronde et, du reste, de 1645 à 1655 environ, à toutes les intrigues européennes. Plus tard, il se rangea, paya ses énormes dettes avec un véritable héroïsme d'économie opiniâtre, se fit aimer chèrement par cette bonté acquise où entre beaucoup de volonté et qui est la plus solide, et employa les loisirs de sa maturité à écrire ses *Mémoires*. Ils sont piquants, vivants et pittoresques, quelquefois d'un sociologue, souvent d'un historien, souvent d'un conteur alerte et animé, plus souvent d'un moraliste et d'un portraitiste avisé et clairvoyant. C'est une

préface de Saint-Simon. Le style en est inégal, mais parfois d'un relief et d'une puissance singuliers. Il y a là, comme a dit Voltaire, « une impétuosité de génie et une inégalité qui sont l'image de sa conduite ».

Mais les vrais petits mémoires du XVII[e] siècle sont les *Lettres* de M[me] de Sévigné. Cette femme, de cœur élevé et généreux, d'intelligence assez forte, d'instruction très vaste et variée, d'un esprit alerte, gai et amusant, d'une vive et riche imagination, avait tout pour faire les délices d'une société délicate et être un charmant écrivain. Elle eut l'une et l'autre fortune à un degré éminent. On se disputa sa conversation et ses lettres avec transport. Elle fut une sorte de reine de l'esprit, sans le vouloir et sans en être vaine, et du reste sans s'en plaindre. Elle peignit au jour le jour, pour M[me] de Grignan, sa fille, ou pour ses amis, la cour et la ville, toute la société de son temps, dans des lettres rapides, entraînantes, pittoresques, quelquefois même élevées et pathétiques. Elle eut tous les styles au hasard de son humeur et des circonstances, et toujours une langue forte et drue qui sent un peu le XVI[e] siècle ou le commencement du XVII[e], plus colorée que celle dont on usait d'ordinaire autour d'elle et d'une souplesse et aisance de tout point incomparables. « Qui je voudrais être, de la mère ou de la fille? disait Joseph de Maistre. Mais la fille, s'il vous plaît, pour recevoir des lettres de la mère. » La postérité a considéré ces *Lettres* comme lui étant adressées; elle a presque tout le bonheur de M[me] de Grignan, et peut-être apprécie mieux ce bonheur.

Les romanciers. — Dans cette période de 1660 à 1690, la mode du roman s'affaiblit un peu : de quoi il n'y a pas lieu de se plaindre. Le roman dans le goût de 1650 avait été ridiculisé par Boileau et Molière; il n'y en avait pas encore un nouveau modèle; et le goût public était soit au théâtre, soit aux sermons, soit aux maximes et portraits. Cependant deux noms sont à signaler qui représentent deux formes de roman destinées plus tard, toutes les deux, à une grande fortune. M[me] de la Fayette donne à cette époque le premier roman psychologique et Furetière le premier roman réaliste. Après avoir écrit quelques récits d'aventures dans le goût de la génération pré-

cédente, mais plus courts cependant et moins diffus, Mme de la Fayette, l'amie de La Rochefoucauld et de Mme de Sévigné, éclairée du reste par les premières tragédies de Racine, écrivit la *Princesse de Clèves* (1678), simple aventure de cœur dont tout l'intérêt est dans la peinture exacte et vraie des démarches des passions. Ce petit ouvrage simple et profond est resté la lecture préférée de ceux qui, même dans les fictions, conservent le goût de la vérité.

Et c'est une vérité aussi, mais d'un autre ordre, que Furetière cherchait et atteignait dans son *Roman bourgeois*. Il nous peignait les mœurs des gens de la classe moyenne à Paris avec précision et un sens juste de la mesure. Le roman comique de Scarron, renonçant à la caricature et à l'outrance, et se contraignant à une observation plus exacte et à une peinture plus fidèle, devenait le roman réaliste, qui plaira toujours quand il sera manié avec art, parce que les hommes aiment sans doute suivre les imaginations hardies d'un homme de génie, mais, quand celui-ci manque, aiment infiniment reconnaître dans un livre ce qu'ils ont vu autour d'eux, jouir de la fidélité de l'image et s'écrier : « Comme c'est bien cela ! » Furetière, qui n'est pas un grand homme, a cette fortune d'avoir attaché son nom aux origines d'un genre littéraire considérable.

Les critiques. — Il faut dire un mot d'un autre genre qui devait devenir envahissant et encombrant, mais qui alors était modeste, s'il lui est possible de l'être. Nous avons parlé du plus grand critique de l'époque en parlant de Boileau. Mais il y en avait quelques autres. Saint-Évremond en est un. A la vérité, amateur et dilettante, il s'est nonchalamment occupé un peu de tout. Il a fait des pamphlets politiques, des considérations historiques, comme ses *Réflexions sur les divers génies du peuple romain*, des pamphlets de guerre religieuse, comme la *Conversation du Père Canaye et du maréchal d'Hocquincourt*; mais il aimait surtout, de temps en temps, par une dissertation spirituelle et incisive de quelques pages, donner son avis sur une question littéraire ou un nouvel ouvrage. C'est ainsi qu'on a de lui des *Réflexions sur la tragédie ancienne et nouvelle*, des aperçus sur les *Poèmes des anciens*, une *Comédie des Acadé-*

mistes (en vers), qui est un pamphlet burlesque sur ce qu'il y avait de futile dans certaines occupations de l'Académie française. Il avait des connaissances, du goût, infiniment d'esprit et presque trop. A beaucoup d'égards, c'est une première « épreuve » de Voltaire. Il vivait à Londres auprès de la duchesse de Mazarin, ayant été exilé en 1659 pour une cause restée obscure. Il correspondait avec les plus grands écrivains de France, en particulier avec La Fontaine. Avec Voltaire il est peut-être le seul critique qui n'ait pas trace de pédantisme.

Il ne faut pas oublier les noms du Père Bouhours, dont les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671) eurent un grand succès; de Hédelin, abbé d'Aubignac, le héros des « règles » et des « trois unités », dont la *Pratique du théâtre* (1669) intéressa tous les lettrés, inquiéta Corneille et fit rire Molière; — de Ménage, esprit pointu et bizarre, mais savant, original et curieux, dont les *Observations sur Malherbe*, les *Observations sur la langue française*, l'*Anti-Baillet* (correction des erreurs de Baillet en son dictionnaire) sont très dignes d'être consultés encore. Comme nous avons commencé par Boileau, il faut finir par La Bruyère, dont le chapitre *Des ouvrages de l'esprit* est tout un ouvrage de critique et même un chef-d'œuvre de critique.

III. — Les dernières années de Louis XIV.

La littérature française déclina un peu, comme il est naturel après un tel épanouissement, de 1690 à 1715. D'abord elle se renia un peu elle-même, si l'on peut ainsi parler. Petite-fille de la Pléiade, fille de Malherbe, la littérature classique française avait pour fond le culte et l'imitation intelligente de l'antiquité, à quoi elle ajoutait l'étude passionnée de l'homme tel qu'elle le voyait passer devant elle. Il se trouva un certain nombre d'esprits, distingués du reste, qui furent pris d'une sorte de défiance à l'endroit des anciens modèles et qui mirent un certain acharnement à les récuser. Ils furent contredits par les tenants de l'école de 1660, et ce fut la *querelle des Anciens*

et des Modernes, qui occupa les dernières années du XVIIe siècle et les premières du XVIIIe.

La querelle des Anciens et des Modernes. — A la vérité, cette querelle, en ses premiers épisodes, remontait assez loin. Dès 1674, Desmarets de Saint-Sorlin, cet esprit curieux, aventureux et paradoxal, avait, dans son *Triomphe de Louis et de son siècle*, hasardé cette opinion que ses contemporains étaient supérieurs aux anciens. Il revint sur cette idée dans sa *Comparaison de la langue et de la poésie française*, dans son *Traité pour juger les poètes grecs, latins et français*, dans sa *Défense de la poésie française*, dans les préfaces de ses poèmes héroïques. Son idée essentielle, reprise plus tard par Chateaubriand, était qu'autant la religion des modernes est au-dessus de celle des anciens, autant leur poésie doit naturellement l'emporter. De là les colères de Boileau contre Desmarets et sa répugnance à l'égard du « merveilleux chrétien », qu'on retrouve assez marquée dans son *Art poétique*. La guerre fut continuée par Charles Perrault, homme d'esprit et d'imagination, auteur charmant de célèbres *Contes*, qui porta la question sur un autre terrain. Il affirma la réalité du *progrès*, idée qu'on croit ancienne, et qui est toute nouvelle : je ne vois pas qu'elle ait été exprimée avant lui. Il soutint que, si tout se perfectionne, la littérature et l'art doivent se perfectionner aussi, et qu'ainsi les auteurs du XVIIe siècle sont supérieurs à ceux de l'antiquité. Si Desmarets était le Chateaubriand de 1670, Charles Perrault était Mme de Staël en 1687. C'est à cette date, en effet, que Charles Perrault donnait son *Siècle de Louis le Grand*, où il mettait au-dessus des anciens tous les écrivains du XVIIe siècle, excepté ceux qui imitaient l'antiquité. Il continua par ses *Parallèles des anciens et des modernes* (1688-1692-1697). Boileau riposta par ses *Réflexions sur Longin* et des épigrammes, La Fontaine par son « Épître à Huet », La Bruyère par certains paragraphes de son chapitre sur les *Ouvrages de l'Esprit*. Perrault mourut (1703), mais eut des héritiers. La querelle se raviva entre les mains du spirituel La Motte-Houdart, qui se flatta, en abrégeant Homère, de l'avoir corrigé et rendu digne des progrès du goût. Beaucoup moins spirituelle et beaucoup plus savante, Mme Dacier répliqua avec assez de

raison et infiniment de lourdeur. Prié de dire son avis, Fénelon répondit en Normand dans les conclusions de sa *Lettre à l'Académie française*, tout en laissant voir, par tout cet ouvrage, que nul n'était plus « ancien » que lui. La querelle s'apaisa par lassitude vers 1715. Il en resta, on le voit dans Fontenelle, dans Montesquieu même, une certaine irrévérence à l'endroit des anciens et aussi de la poésie, considérée un peu comme amusement de l'enfance de l'humanité. C'est contre ces tendances que Voltaire, qui s'est toujours considéré comme l'héritier direct de l'école de 1660, réagit, non sans succès, dès ses commencements et dans toute la première moitié de sa carrière, par ses préceptes, ses polémiques et son exemple.

L'époque qui va de 1690 à 1715 n'en est pas moins une période encore brillante de la littérature française. La poésie y est en décadence, comme elle le sera du reste dans tout l'âge suivant, mais la prose y brille encore d'un bel éclat.

Les tragiques. — Le théâtre était occupé alors par Campistron, très faible élève de Racine, aimé de lui, et qui chercha à s'approprier deux choses qui ne s'empruntent pas : son génie et son style. Ses tragédies, représentées de 1683 à 1700, *Virginie*, *Andronic*, *Alcibiade*, *Phraate*, *Phocion*, *Adrien*, *Tiridate*, sont très bien composées, sagement écrites, quelquefois même élégamment, mais froides et monotones. — Lafosse, parmi d'autres essais dramatiques tombés dans un juste oubli, donna en 1698 un *Manlius*, dont l'énergie et même l'éloquence, quoique inégale, rappelle quelquefois Corneille. On le joua pendant tout le XVIII[e] siècle avec succès et même au commencement du XIX[e], grâce à l'acteur Talma. *Manlius* est très digne d'être lu, et même d'être repris comme curiosité littéraire.

Les comiques. — La comédie ne décline jamais en France aussi brusquement que le drame sérieux. Molière ne fut pas remplacé et ne l'a jamais été. Mais son jeune ami, Baron, grand acteur, « Roscius », comme l'appelait La Bruyère avec une demi-ironie, fit plusieurs comédies agréables, dont la plus goûtée fut *l'Homme à bonnes fortunes*, une pièce quelque peu autobiographique.

Dancourt, successeur de Molière comme directeur de théâtre,

donna une foule de petites comédies où étaient attrapés les ridicules courants du jour et les caprices de la mode : *le Chevalier à la mode* et *les Bourgeoises de qualité* sont les plus jolies. Il avait un dialogue très vif et beaucoup d'esprit.

Personne n'en avait plus que Regnard, la gaieté faite homme, et dont le vers souple, élastique, bondissant et bariolé, est le modèle même du vers propre à la comédie. Chez ce joyeux épicurien, aucune profondeur d'observation ni même aucun souci d'observer; mais s'il a voulu montrer que la connaissance du cœur humain est inutile pour obtenir au théâtre des succès même durables et que l'art de l'intrigue et du dialogue et la verve et la bonne langue comique y suffisent, il faut convenir qu'il a gagné cette gageure. Ses meilleurs ouvrages, *le Joueur* et *le Légataire universel*, se jouent encore, et aussi *les Fourberies amoureuses*, qui sont au nombre des plus mauvais. Nous retrouverons Lesage à sa date naturelle, vers 1720; mais il faut rappeler, parce qu'on l'oublie, qu'il a commencé en plein règne de Louis XIV, et que *Crispin rival de son maître* est de 1707 et *Turcaret* de 1709. — Nommons seulement l'amusant Dufresny, et les premiers qui aient pratiqué au théâtre la collaboration, Brueys et Palaprat.

Les poètes. — En dehors du théâtre, les seuls poètes à citer ici sont La Motte et Jean-Baptiste Rousseau. Houdart de la Motte ou La Motte-Houdart, comme on l'appelait de son temps, était un homme de beaucoup d'esprit, d'humeur aimable, de relations exquises, touché, sans en être entêté, de quelques préjugés littéraires, comme nous l'avons vu plus haut. Il avait débuté par des opéras. Il continua par des odes, des fables et des tragédies. Ses *Odes* sont froides et ressemblent trop souvent à des dissertations; ses *Tragédies* sont en général très ennuyeuses, sauf quelques digressions où l'homme d'esprit, penseur assez distingué et plus propre à écrire des épîtres que du théâtre, se retrouve; ses *Fables*, trop apprêtées, trop laborieuses, où jamais les savantes négligences et les nonchalances habiles ne se rencontrent, sont souvent très spirituelles, piquantes et fines et adroitement conduites. C'est le meilleur de son œuvre. Enfin, dans sa vieillesse, ou approchant, en

1723, il fit une très bonne tragédie, qui eut un succès immense : *Inès de Castro*, ce qui prouve qu'il ne faut désespérer de rien.

Jean-Baptiste Rousseau, caractère assez méprisable, soupçonné et à peu près convaincu des pires méfaits, était un assez beau génie poétique. On a tour à tour trop loué et trop méprisé ses *Odes*. Cela vient de ce que, depuis Malherbe jusqu'à Lamartine, il fut à peu près le seul poète lyrique digne de ce nom et qu'il se trouva ainsi représenter tout le lyrisme français pendant près de deux siècles. On passe toujours pour un grand homme quand on est tout un chapitre. Par contre, depuis que nous avons eu de vrais lyriques, on écrasa sous eux Jean-Baptiste Rousseau et on le dédaigna jusqu'à l'ignorer. La vérité est entre ces deux excès. Rousseau a souvent le mouvement lyrique, et il est, au point de vue technique, un versificateur excellent. Il est très digne, sinon d'admiration, du moins d'une étude diligente. Il ne faut pas non plus oublier qu'il avait un talent merveilleux pour l'épigramme. Les trois grands épigrammatistes français sont Marot, Rousseau et Lebrun le lyrique. On a remarqué que les poètes lyriques sont souvent de bons épigrammatistes : « La flèche aussi a des ailes », a écrit Géruzez.

J'ai dit que les prosateurs l'emportent de beaucoup à cette époque sur les poètes. Le plus grand est Fénelon, qui est un des plus illustres noms de toute la littérature française.

Les prosateurs : Fénelon. — François de Salignac (ou Salagnac) de la Mothe-Fénelon, né en 1651 au château de Fénelon, en Périgord, était un cadet de grande famille et fut de bonne heure destiné aux ordres. Sulpicien, ordonné prêtre en 1675, il fut d'abord envoyé comme « missionnaire » en Aunis, Bas-Poitou et Saintonge, à l'effet de convertir les protestants, puis nommé directeur du couvent des Filles converties, puis chargé de l'éducation du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. De son office de directeur des Filles converties, il tira son admirable *Traité de l'Éducation des filles*; pour son royal élève il écrivit les *Dialogues des Morts*, les *Fables* en prose, les *Aventures d'Aristonoüs*, le *Traité de l'existence de Dieu*, et les *Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse*. Il fut, en récompense des soins apportés à cette éducation, nommé arche-

vêque de Cambrai (1695). Mais déjà deux affaires graves, qui devaient le désespérer, avaient commencé. D'une part, l'affaire de Mme Guyon et du *Quiétisme*. D'autre part, le *Télémaque* avait d'abord comme transpiré, puis avait été dérobé à son auteur et publié (1699). On se dit d'abord à l'oreille, on reconnut avec certitude ensuite qu'une bonne partie de cet ouvrage était un portrait vrai et peu flatté de Louis XIV, sous le nom d'Idoménée, et qu'une autre bonne partie était une satire du gouvernement de Louis XIV en même temps qu'un programme de gouvernement tout contraire. Fénelon fut tenu comme en disgrâce à partir de ce moment, jusque-là qu'il n'était pas permis de prononcer son nom devant le roi. — Il vieillit en ambitieux déçu et inquiet, du reste en bon pasteur, en administrateur vigilant et généreux, en bon patriote qui multipliait ses œuvres d'hospitalité et de charité lors des passages de troupes, si fréquents dans son diocèse, attendu et espéré « comme le Messie », dit Saint-Simon, par un groupe fidèle d'amis et d'admirateurs enthousiastes, mais frappé au cœur par la mort prématurée de son élève et mourant lui-même quelques mois avant la mort de ce roi qui l'avait tant fait attendre.

Outre les ouvrages que nous avons cités, il a laissé des *Dialogues sur l'éloquence* (sacrée), un *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, des *Mémoires concernant la guerre de la succession d'Espagne*, une *Lettre à l'Académie française* sur les occupations de cette compagnie, des *Sermons* et des *Lettres de direction* qui sont des chefs-d'œuvre de finesse psychologique, comme d'élévation morale et d'onction. Ce « bel esprit chimérique », comme a dit Louis XIV, n'était pas sans chimère, mais c'était surtout un grand esprit. Qu'il ait été mécontent du gouvernement de Louis XIV, cela ne prouve point un manque de justesse dans son intelligence; que dans le gouvernement qu'il a rêvé il y ait un mélange curieux de « parlementarisme », de « socialisme » et de « féodalité théocratique », et qu'on y puisse trouver quelques contradictions, cela prouve qu'il avait beaucoup d'idées, quelques-unes très justes et pratiques, quelques-unes hasardées, toutes généreuses, et que le contact avec la réalité aurait ramenées sans doute à un programme très applicable et

très bon. Son mysticisme n'est guère que « l'amour de Dieu » substitué à la « crainte de Dieu », qui était un peu trop peut-être toute la religion d'alors. Cette âme, à tout prendre, et même en tenant compte de certaines adresses que l'on peut accuser de ressembler à la duplicité, était grande, forte et généreuse. Comme écrivain, il a l'imagination riante, le sentiment de la nature au moment où la littérature française allait complètement le perdre, une grâce facile qui semble quelquefois un peu molle, mais qui est d'un charme séduisant, toutes les caresses de la plume comme il avait toutes les caresses de la voix et du regard. Personne n'a enchanté comme lui les hommes, personne n'a conservé plus longtemps sur les imaginations un insinuant empire. On sent qu'il faut se défendre un peu contre ces tendres prestiges; et l'on sent aussi que ce ne serait pas une marque de très bon goût que de s'en défendre trop ou de n'avoir pas à s'en défendre.

Fontenelle. — Est-ce ici que nous devons parler de Fontenelle? Un homme qui a vécu un siècle et qui a écrit quatre-vingts ans embarrasse un peu à trouver sa place chronologique. Il était très connu déjà en 1680 et il fera les délices des salons de 1750. Des quatre siècles littéraires de la France, il n'y en a que deux auxquels il n'appartienne pas. Il avait commencé dans le journal de ses oncles, les Corneille, dans *le Mercure Galant*, par des pièces galantes du plus mauvais goût; il avait continué par des églogues et des opéras d'un goût plus mauvais encore. « Composé du pédant et du précieux », comme dit La Bruyère. Les dames engouées de littérature l'adoraient. « Il n'est caillette en honnête maison qui ne se pâme à sa douce faconde; elles ont raison : c'est le pédant le plus joli du monde », disait Jean-Baptiste Rousseau.

Fontenelle laissait dire, et accomplissait lentement une évolution inattendue. Le fond était sérieux. Il aimait Descartes et les sciences. Il se découvrit vers 1686 une spécialité, lui qui, jusqu'alors, s'était senti une aptitude universelle. Sa vocation était la vulgarisation scientifique. Il la remplit du premier coup dans ses *Entretiens sur la pluralité des Mondes*, qui mettaient, dans un style aimable et presque simple, à la portée de

tous, les découvertes et les hypothèses les plus récentes de la science.

Il suivit cette voie, presque sans s'en détourner, jusqu'à sa fin. Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, il eut à faire les *Éloges des savants*, membres de cette compagnie, à mesure qu'ils la quittaient. Il les fit avec compétence, avec clarté, avec de l'esprit sans trop chercher l'esprit, avec un art des mesures, des sous-entendus nécessaires, des réticences agréables, des malices de bon goût, qui font de ces articles autant de petits chefs-d'œuvre, s'il est vrai que le style de pareils écrits doive être celui d'une conversation brève, attentive et surveillée. Nous n'avons rien dans notre langue qui donne mieux le modèle de ce que les anciennes rhétoriques appelaient le style tempéré. Charmant homme du monde, il amusa ses contemporains jusque dans la vieillesse la plus avancée par son égoïsme élégant, sa discrétion fine et ses audaces à demi-mot. On aurait pu mettre sur sa tombe : c'était un homme de bonne compagnie, un savant de bonne compagnie, un philosophe de bonne compagnie, un écrivain de bonne compagnie; et un seul de ces éloges est déjà rare.

Rollin; Fleury. — Rollin mérite qu'on ne l'oublie pas. Si ses *Histoires, Ancienne* et *Romaine*, écrites pour les écoliers de l'Université de Paris dont il était le recteur, n'ont aucune valeur scientifique, et même ont une valeur littéraire assez médiocre, son aimable et sensé *Traité des études* est l'œuvre judicieuse, plus profonde qu'elle n'en a l'air, d'un cœur excellent, d'un esprit droit et d'une réflexion assidue. On peut le mettre à côté du *Traité de l'éducation des filles* de Fénelon sans qu'il pâlisse, et des œuvres pédagogiques de Mme de Maintenon comme en sa véritable compagnie. C'est une des bonnes pièces de notre littérature d'éducation et d'enseignement, si riche en livres excellents et aussi en livres hasardeux. Rousseau aurait pu y apprendre et y désapprendre beaucoup de choses.

Fleury est aussi un écrivain pédagogique et l'on estime son *Traité du choix et de la méthode des études*, fort intéressant comme renseignements sur l'éducation au XVIIe siècle. Mais sa grande œuvre est l'*Histoire ecclésiastique* (1691 et suiv.), vaste répertoire, trop peu méthodique peut-être, mais impartial, scrupu-

leux et exact, dont certaines parties, comme les *Discours préliminaires*, sont d'un écrivain très distingué. Son maître Bossuet et son ami Fénelon pouvaient se féliciter du successeur modeste, mais digne de tels commerces, qu'ils laissaient après eux. Il mourut en 1723.

Journaux littéraires. — Le plus ancien journal de France est la *Gazette de France*, fondée en 1631 par Théophraste Renaudot; mais, quoique contenant des nouvelles littéraires, ce journal, qui eut presque dès ses commencements un caractère officiel, était surtout politique et administratif.

De 1650 à 1665, Jean Loret publia la *Muse historique* ou *Gazette burlesque*, qui rendait compte des représentations théâtrales et débitait en vers exécrables les cancans du jour. Plus tard vint la *Gazette rimée* de Robinet, continuée par Lagravète, qui était d'aussi mauvais goût et d'aussi mauvais ton.

On parlera plus loin du *Journal des Savants*.

Le Mercure Galant, dont les destinées furent presque aussi longues, fut créé en 1672 par de Visé et Thomas Corneille. C'est là que débuta Fontenelle. Tous les auteurs normands, du reste, y étaient bien accueillis. C'était un journal Paris-Rouen. Un peu réactionnaire, il représentait, contre l'école de 1660, sans animosité du reste, le parti de la « vieille académie ». Il était copieux, très mêlé, et en somme intéressant.

Pierre Bayle, protestant réfugié en Hollande, publia pendant trop peu de temps, de 1684 à 1687, les *Nouvelles de la République des lettres*. Il se consacra ensuite à l'élaboration de son beau *Dictionnaire historique*, si savant, si ingénieux, si spirituel, où déjà, discrètement et sournoisement, toutes les audaces du XVIIIe siècle, tempérées par un doux scepticisme, sont contenues.

Salons littéraires. — Le premier des salons littéraires était, comme il est encore, l'Académie française, qui eut tout d'abord l'habitude qu'elle a gardée de confondre dans ses rangs les hommes de lettres marquants, les grands seigneurs et les illustrations nationales de différentes sortes. — Au-dessous d'elle, l'hôtel de Rambouillet[1] resta une réunion littéraire bril-

1. Voir t. V, p. 403 et 405.

lante depuis 1610 environ jusque vers 1660. Tout ce qui eut un nom y parut, mais notamment Pierre Corneille, Voiture, Conrart, Patru, Mairet, Godeau, Gombaud, Ménage, Malherbe, Rotrou, Bossuet; — en femmes : Mlle de Scudéry, la marquise de Sablé, Mme de la Fayette, Mme de Sévigné, Mme des Houlières; — comme grands seigneurs : M. de Longueville, M. de Montausier, M. le Prince (Condé), etc.

Il y eut des réunions fort suivies aussi chez Mlle de Scudéry vers le milieu du siècle : on y voyait Chapelain, Pellisson, Ménage, Sarrazin, Mme Cornuel, femme très célèbre alors pour son esprit. C'est particulièrement ce salon que Molière a visé dans ses *Précieuses ridicules*.

L'abbé d'Aubignac, qui prétendait sourdement aux fonctions de dictateur de la République des lettres, eut aussi un cercle, un peu pédantesque, assez rempli. Mme de Sablé en eut un dans sa retraite du faubourg Saint-Jacques. Ménage, tous les mercredis (ce qui fit appeler ces réunions les *Mercuriales*) était visité par Chapelain, Conrart, Perrot d'Ablancourt, Furetière, Linière, Perrault, Galland, Sarrazin.

N'oublions pas que Condé attirait à Chantilly, dans sa vieillesse, les Boileau, les Racine, les Bossuet, qui s'y rencontraient avec La Bruyère. — Lamoignon recevait, soit à Paris, soit à sa maison des champs de Basville, les mêmes personnages.

Vers la fin du siècle, Mme de la Sablière, qu'il ne faudrait pas juger par les allusions railleuses de Boileau et de Molière, femme savante à la vérité et particulièrement curieuse de *sciences*, mais modeste, enjouée, spirituelle et généreuse, avait autour d'elle, sans compter La Fontaine, qui était son hôte, Bernier, le voyageur, philosophe et orientaliste, La Fare, Chaulieu, poètes aimables, des grands seigneurs mondains comme Lauzun, Brancas, Rochefort. Le goût dans ce salon était surtout tourné du côté des découvertes scientifiques et des investigations philosophiques. Il annonce le XVIIIe siècle. C'est la transition de la précieuse à la femme savante. Molière a très bien saisi ce trait, en le grossissant jusqu'à la caricature, dans ses *Femmes savantes*. Les salons du XVIIe siècle, quoique certaines cabales n'aient pas laissé de s'y former, ont moins que

ceux du XVIII[e] le caractère de coteries. Ils sont plus ouverts, moins agités et plus polis. Ils ont eu la plus grande influence sur la littérature classique française, qui, comme on l'a remarqué jusqu'à le trop dire, est essentiellement une littérature, non de penseurs solitaires, mais une littérature de société.

BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie très complète et bien classée est donnée par **Lanson**, *Manuel bibliographique de la littérature française moderne, 1500-1900*, dont le fasicule II (1910) est relatif au XVII[e] siècle. Elle devra être consultée par ceux qui voudront étudier à fond chaque question.

Voir aussi les ouvrages généraux de : **Petit de Julleville**, *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. V; **Lanson**, *Histoire de la littérature française*, 10[e] éd., 1908; **Brunetière**, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, 1898; **E. Faguet**, *Dix-septième siècle, Études littéraires*, 1885, et *Histoire de la littérature française*, 1900; **Sainte-Beuve**, *Causeries du Lundi*, 1851-62, *Nouveaux lundis*, 1863-70, et *Portraits littéraires*, 1862-64; **Nisard**, *Histoire de la littérature française*, 1844-61; la *Revue d'histoire littéraire*, depuis 1894.

Principales éditions des écrivains. — Dans collection des *Grands Écrivains de la France* (Paris, Hachette, 1862 et suiv.) ont été publ. les œuvres de : CORNEILLE, RACINE, MOLIÈRE, LA FONTAINE, MALHERBE, PASCAL, LA BRUYÈRE, LA ROCHEFOUCAULD, RETZ, M[me] DE SÉVIGNÉ. — ROTROU, *Œuvres*, éd. **Viollet le Duc**, 1820-22, 5 vol. — SCARRON, *Œuvres complètes*, éd. **Bastien**, 1786, 7 vol. — CYRANO DE BERGERAC, *Œuvres diverses et facétieuses*; *Les histoires comiques des estats et empires de la Lune et du Soleil*, éd. **P. L Jacob**, 1858, 2 vol. — DESMARETS DE SAINT-SORLIN, *Clovis ou la France chrétienne*, 1657 et 1673. *Œuvres poétiques*, 1641. — SAINT-AMANT, *Œuvres complètes*, éd. **Livet**, 1855, 2 vol. — CHAPELAIN, *La Pucelle*, 1656-1657, nouv. éd., Orléans, 1892. — GODEAU, *Œuvres poétiques*, 1660-63, 3 vol. — GOMBAULD, *Poésies*, 1646. *Epigrammes*, 1657. — BENSERADE, *Œuvres*, 1697, 2 vol. — D'ASSOUCY, *Œuvres*, 1668, *Aventures burlesques*, éd. **Colombey**, 1858. — GASSENDI, *Œuvres*, Lyon, 1658, 6 vol., éd. **Sorbière**, Florence, 1728, 6 vol. — ANTOINE ARNAULD, *Œuvres*, Lausanne, 1775-83, 43 vol. — LA CALPRENÈDE, *Cassandre*, 1642-45, 10 vol. *Cléopâtre*, 1647. *Faramond*, 1658-81, 12 vol. *Divertissemens de la princesse Alcidiane*, 1661. — M[lle] DE SCUDÉRY, *Ibrahim ou l'illustre Bassa*, 1641, 4 vol. *Artamène ou le Grand Cyrus*, 1649-53, 10 vol. *Clélie*, 1654-60, 10 vol. *Almahide*, 1660, 3 vol. — GOMBERVILLE, *Polexandre*, 1619-37, 5 vol. — SOREL, *Francion*, éd. **Garnier**, 1877. *Le Berger extravagant*, 1627-8, 3 vol. — TH. CORNEILLE, *Œuvres*, 1722, 5 vol. — BOILEAU, *Œuvres*, éd. **Berriat-Saint-Prix**, 1830, 4 vol., et éd. **Gidel**, 1873, 4 vol. — SEGRAIS, *Poésies diverses*, 1823, 2 vol. — MALEBRANCHE, *Œuvres complètes*, éd. **de Genoude** et **Lourdoueix**, 1837, 2 vol. — BOSSUET, *Œuvres*, éd. dom **Déforis**, 1772-88; éd. de Versailles, 1815-19, 43 vol.; éd. **Lachat**, 1862-66, 31 vol.; *Œuvres oratoires*, éd. **Lebarq**, 1890-97, 7 vol. — FLÉCHIER, *Œuvres complètes*, éd. **Ducreux**, 1782, 10 vol., rééd. 1825-28. *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne*, éd. **Chéruel**, 1856. — NICOLE,

Œuvres philosophiques et morales, éd. **Jourdain**, 1845. — SAINT-ÉVREMOND, *Œuvres*, éd. **Desmaizeaux**, 1706, 7 vol. — CH. PERRAULT, *Parallèle des anciens et des modernes*, 1688-97, 4 vol. *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant le XVIIe siècle*, 1696-1701, 2 vol. *Histoires ou contes du temps passé*, 1697. *Mémoires de ma vie*, éd. **Bonnefon**, 1909. — DANCOURT, *Œuvres complètes*, 1760, 12 vol. — HOUDART DE LA MOTTE, *Œuvres complètes*, 1754. — J.-B. ROUSSEAU, *Œuvres*, éd. **Amar**, 1820. *Œuvres lyriques*, éd. **Manuel**, 1820. — FÉNELON, *Œuvres*, éd. **Gosselin** et **Caron**, Versailles, 1820-30, 34 vol.; éd. de Saint-Sulpice, 1851-52, 10 vol. — FONTENELLE, *Œuvres complètes*, éd. **Lalande**, 1790, 8 vol.; rééd. 1817, 3 vol. — ROLLIN, *Œuvres*, éd. **Guizot**, 1821-27, 30 vol.

Ouvrages. — Sur CORNEILLE : **Faguet**, *Corneille* (collection des Classiques populaires). — **Brunetière**, *Les époques du théâtre français*, 1re et 2e conf., et art. de la *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1888. — **J. Lemaître**, *Impressions de théâtre*, t. I, III, V et VIII. — **Lanson**, *Pierre Corneille* (collection : Les grands écrivains français, in-12), 1898. — **Taschereau**, *Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille*, 2e édit., 1855. — **E. Picot**, *Bibliographie cornélienne*, 1876. — Cf. **Lanson**, *Manuel bibliographique...*, p. 364-9.

Sur l'HÔTEL DE RAMBOUILLET, les PRÉCIEUSES, les ROMANCIERS . **V. Cousin**, *La société française au XVIIe siècle*, 1858, 2 vol.; *Etudes sur les femmes illustres du XVIIe siècle*, 1845-59, 5 vol. — **Livet**, *Précieux et précieuses*, 4e éd., 1896. — **Magne**, *Madame de la Suze et la société précieuse*, 1908 — **Rœderer**, *Histoire de la société polie*, 1828. — **E. Roy**, *La vie et les œuvres de Charles Sorel*, 1891.

Sur les BURLESQUES : **Morillot**, *Scarron, étude biogr. et litt.*, 1888. — **Magne**, *Scarron et son milieu*, 1905. — **Th. Gautier**, *Les grotesques*, 1844. — **V. Fournel**, *La littérature indépendante*, 1862. — **Brun**, *Savinien Cyrano de Bergerac*, 1893-1908, 2 vol.; et *Autour du XVIIe siècle*, 1901.

Sur PASCAL et PORT-ROYAL : **Sainte-Beuve**, *Port-Royal*, 3e éd., 1867, 7 vol. — **V. Giraud**, *Pascal, l'homme, l'œuvre, l'influence*, 3e éd., 1905. — **Maynard**, *Pascal, sa vie, son œuvre...*, 1850. — **Strowski**, *Pascal et son temps*, 1907-09, 3 vol. — **Boutroux**, *Pascal*, 1900. — **Michaut**, *Les époques de la pensée de Pascal*, 2e éd., 1902. — Cf. **Lanson**, *Manuel bibliographique...*, p. 337-52.

Sur MOLIÈRE : **E. Soulié**, *Recherches sur Molière*, 1863. — **E. Faguet**, *Propos de théâtre*, 1903-6, 3 vol. — **Larroumet**, *La comédie de Molière*, 2e éd., 1887. — **J. Lemaître**, *Impressions de théâtre*. — **E. Rigal**, *Molière*, 1908, 2 vol. — **Livet**, *Lexique de la langue de Molière*, 1896-97, 3 vol. — **Gendarme de Bévotte**, *La légende de Don Juan*, 1906. — **Brunetière**, *La philosophie de Molière*, 1890. — Cf. **Lanson**, *Manuel bibliogr.*, p. 373-83; **P. Lacroix**, *Bibliographie moliéresque*, 2e éd., 1875, et la revue *Le Moliériste*.

Sur RACINE et les tragiques contemporains : **Brunetière**, *Études critiques*, t. I. — **J. Lemaître**, *Jean Racine*, 1908. — **Larroumet**, *Jean Racine*, 1898. — **E. Faguet**, *XVIIe siècle*. — **Deltour**, *Les ennemis de Racine*, 1859. — **Taine**, *Nouveaux essais de critique et d'histoire*, 1865. — **Robert**, *La poétique de Racine*, 1890. — **G. Reynier**, *Thomas Corneille*, 1893. — Cf. **Lanson**, *Manuel bibliogr.*, p. 420-430.

Sur LA FONTAINE : **Math. Marais**, *Hist. de la vie et des œuvres de La Fontaine*, éd. Parison, 1811. — **Walckenaer**, *Hist. de la vie et des ouvrages de J. de La Fontaine*, 1820. — **Taine**, *La Fontaine et ses fables*, 1853, 3e éd., 1861. — **Lafenestre**, *La Fontaine*, 1895. — **R. de Gourmont**, *La vie des animaux et la morale dans les fables de la Fontaine*, dans le *Mercure de France*, 1905. — **Souriau**, *Évolution du vers français au XVIIe siècle*, 1893.

Sur Boileau : **Desmaizeaux**, *Vie de M. Boileau-Despréaux*, 1712. — **Lanson**, *Boileau*, 1892. — **Brunetière**, art. *Boileau* de la *Grande Encyclopédie*. — **Bourgoin**, *Les maîtres de la critique au XVIIe siècle*, 1887. — **Morillot**, *Boileau* (Collect. des Classiques populaires).

Sur Bossuet et les autres prédicateurs : abbé **Ledieu**, *Mémoires et Journal*, 1856-7, 4 vol. — **De Bausset**, *Vie de Bossuet*, 1814, 4 vol. — **Floquet**, *Études sur la vie de Bossuet*, 1855-56, 4 vol., et *Bossuet précepteur du Dauphin*, 1864. — **Gandar**, *Bossuet orateur*, 1866. — **Brunetière**, *Études crit.*, t. V et VII, et art. *Bossuet* de la *Grande Encyclopédie*. — **Lebarq**, *Hist. critique de la prédication de Bossuet*, 1888. — **Lanson**, *Bossuet*, 1895. — **Rébelliau**, *Bossuet*, 1900, et *Bossuet historien du protestantisme*, 2e éd., 1909. — **Crouslé**, *Fénelon et Bossuet*, 1894, 2 vol.; *Bossuet et le protestantisme*, 1902. — **Ingold**, *Bossuet et le Jansénisme*, 1897. — **Quillacq**, *La langue et la syntaxe de Bossuet*, 1906. — **Urbain**, *Bossuet* (*Bibliothèque des bibliographies critiques*), 1900. — La *Revue Bossuet* (1900 et années suiv.). — **Feugère**, *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, 1874. — **Chérot**, *Bourdaloue inconnu*, 1898; *Bourdaloue, sa correspondance*, 1899. — **Castets**, *Bourdaloue, la vie et la prédication d'un religieux au XVIIe siècle*, 1901-04, 2 vol. — **Griselle**, *Hist. critique de la prédication de Bourdaloue*, 1901, 2 vol. — **Belin**, *La société française au XVIIe siècle d'après les sermons de Bourdaloue*, 1875. — **Fabre**, *La jeunesse de Fléchier*, 1882, 2 vol., et *Fléchier orateur*, 1886. — **Blampignon**, *Massillon d'après des doc. inédits*, 1879.

Sur Fénelon : **De Bausset**, *Hist. de Fénelon*, 1808, 3 vol. — **E. de Broglie**, *Fénelon à Cambrai*, 1884. — **Brunetière**, *Études crit.*, t. II. — **P. Janet**, *Fénelon*, 1892. — **Gidel**, *La politique de Fénelon*, 1907. — **Crouslé**, *Fénelon et Bossuet*, 1894, 2 vol. — **Griveau**, *Etude sur la condamnation des Maximes des Saints*, 1878. — **M. Masson**, *Fénelon et Mme Guyon*, 1907. — La *Revue Fénelon*, 1910 et suiv. Sur l'éloquence de la chaire en général, cf. **Lanson**, *Manuel bibliogr.*, p. 468-89.

Sur les Moralistes : abbé **Goujet**, *Vie de Nicole*, 1732. — **Sainte-Beuve**, *Port-Royal*. — **Bourdeau**, *La Rochefoucauld*, 1895. — **Prévost-Paradol**, *Les moralistes français*, 1865. — **V. Cousin**, *Madame de Longueville*, *Madame de Sablé*, 1853-4, 2 vol. — **Dreyfus-Brissac**, *La clef des Maximes de La Rochefoucauld*, 1904. — **Fournier**, *La comédie de La Bruyère*, 1866, 2 vol. — **Allaire**, *La Bruyère dans la maison de Condé*, 1886, 2 vol. — **Morillot**, *La Bruyère*, 1904. — **Lange**, *La Bruyère, critique des conditions et des institutions sociales*, 1909.

Sur Mme de Sévigné : **Walckenaer**, *Mémoires sur la vie et les œuvres de... Mme de Sévigné*, 1842-52, 2 vol. — **G. Boissier**, *Mme de Sévigné*, 1887. — **Combes**, *Mme de Sévigné historien*, 1885. — **E. Faguet**, *Mme de Sévigné* (collection : Les femmes illustres), 1910. — **P. Janet**, *Les lettres de Mme de Grignan*, 1888.

Sur la Querelle des anciens et des modernes : **Rigault**, *La querelle des anciens et des modernes*, 1859. — **Brunetière**, *Etudes crit.*, t. IV et V. — **P. Bonnefon**, série d'art. sur Ch. Perrault, dans la *Revue d'hist. litt.*, 1904-06.

Sur Bayle, Fontenelle et Saint-Evremond : **Desmaizeaux**, *Vie de M. de Saint-Evremond*, 1711, et *Vie de Bayle*, 1730. — **Lanson**, *Origines et premières manifestations de l'esprit philosophique dans la littérature française* (Revue des cours et conférences, 1908-1910). — **Merlet**, *Saint-Evremond*, 1869. — **Lenient**, *Etude sur Bayle*, 1855. — **Cazes**, *P. Bayle*, 1905. — **Delvolvé**, *Essai sur P. Bayle*, 1906. — **Trublet**, *Mémoires sur les ouvrages de M. de Fontenelle*, 1759. — **Laborde-Milaa**, *Fontenelle*, 1905. — **Maigron**, *Fontenelle*, 1906. — Cf. **Lanson**, *Manuel bibliogr.*, p. 521-529.

CHAPITRE IX

L'ART EN EUROPE[1]

(1648-1715)

Caractères généraux de cette période. — Tandis que les dernières écoles franchement nationales — celle des Pays-Bas avec Rembrandt, ses peintres de mœurs, de corporations et ses paysagistes, celle d'Espagne avec don Diego Velasquez — voient naître leurs derniers chefs-d'œuvre, l'art académique, au moment où il allait définitivement languir en Italie, son pays d'origine, trouve en France un brillant foyer et de nouveaux rajeunissements. Après la mort du « cavalier » Bernin, c'est sous sa forme française, monarchique et centralisée, qu'il continue la conquête du monde.

I. — L'Art en France.

Les académies royales. — Le 20 janvier 1648, au Conseil de régence tenu au Palais-Royal, où Louis XIV, alors âgé de dix ans, la reine-mère régente, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le chancelier Séguier et les ministres se trouvaient réunis, M. de Charmois présentait une requête aux fins de laquelle Sa Majesté était très humblement suppliée d'arracher ses peintres

1. Sauf la section *Musique*, rédigée par M. H. Lavoix, ce chapitre est l'œuvre de M. André Michel.

et sculpteurs « aux persécutions qu'ils souffrent par l'envie de certains maistres jurés, qui ne prennent le nom de peintres et sculpteurs que pour opprimer ceux qui ont consumé leur jeunesse dans le travail et l'étude des belles choses afin de mériter ce titre [1] ». Ceux qui étaient honorés du nom de peintres et sculpteurs de Sa Majesté, « les plus sçavants en cet art », ne pouvaient plus souffrir « la tyrannie » et « les violences » des maîtres jurés qui voudraient les réduire « à travailler pour leurs broyeurs de couleurs et pour ceux qui polissent leurs statues « et les ravaler « au nombre des métiers les plus abjects ». Ils avaient « recours à la puissance souveraine pour être remis en leur lustre, ainsi qu'ils étaient du temps d'Alexandre dans l'Académie d'Athènes, où chacun sait qu'ils occupaient le premier rang entre les autres arts libéraux... Nous n'avons qu'un seul Alexandre, mais Paris est rempli de plusieurs Apelles et de grand nombre de Phidias

1. Juridiquement, pour avoir le droit d'exercer la peinture et la sculpture, de vendre des tableaux et des statues, il fallait avoir été reçu *maître*, après apprentissage et acceptation du chef-d'œuvre par les gardes et jurés de la corporation. Ceux-ci veillaient au maintien du monopole, poursuivaient devant la juridiction du Châtelet les délinquants et avaient même, pour les rechercher, un « droit de visite », avec assistance d'un sergent du Châtelet. — Mais, à côté et en dehors des maîtres de la corporation, l'autorité royale avait créé des « lettres de maîtrise », en vertu desquelles et à l'occasion « des entrées et mariages des rois, naissance de monsieur le dauphin et déclaration du premier prince du sang », des artisans, qui n'avaient pas fourni de chef-d'œuvre, étaient déclarés maîtres et « égaux en tout et partout à ceux des chefs-d'œuvre ». En outre, ceux qui remplissaient des fonctions comme celles de valets de chambre ou officiers de la maison du roi, de la reine et des enfants de France, les « marchands suivant la cour », les artistes logés au Louvre, les « peintres et sculpteurs du roi » étaient pourvus de brevets qui les exemptaient des formalités et juridictions de la maîtrise — et la liste, avec le temps, s'en était infiniment allongée. — Au moment où le conflit devint aigu et où la lutte définitive s'engagea entre la corporation et les « brevetaires », les maîtres demandaient que seuls le roi et la reine eussent le droit d'avoir dans leurs maisons des peintres et des sculpteurs — et encore en nombre strictement limité (quatre ou six tout au plus) — et que défense fût faite à ces peintres et sculpteurs du roi et de la reine de travailler pour les particuliers, même pour les églises, sous peine de confiscation de leurs œuvres et de 500 livres d'amende. — En 1646, la question avait été portée devant le Châtelet, à propos de deux peintres à brevet très obscurs saisis par les jurés — et le Parlement avait à son tour à en connaître en appel. — Par un arrêt du mois d'août 1647, il reconnut et consacra une fois de plus les droits de la maîtrise — ou tout au moins assigna, avant de faire droit, et somma « tous ceux qui prenaient qualité de peintres ou sculpteurs du roi ou de la reine de venir en cour déduire leurs raisons et moyens pour être ordonné ce qu'il appartiendrait ». — C'est alors que des brevetaires et des indépendants s'organisèrent pour la résistance, se réunirent chez M. de Charmois, conseiller d'Etat et ancien secrétaire d'ambassade à Rome, — et présentèrent la requête dont nous donnons ci-dessus le résumé et qui engagea l'action décisive d'où résulta la fondation de l'Académie.

et de Praxitelles, qui feront esclatter dans les climats les plus esloingnez son Visage Auguste et révérer les beaux traits et les grâces que le ciel y a imprimés. Votre Majesté... deffendra aux ignorants et aux esclaves d'exercer des arts si relevés... Elle en conservera la noblesse et laissera dans la captivité ceux qui s'y sont volontairement soumis en composant un corps de métier et se sont mis en parallèle avec les artisans les plus mécaniques. »

On voit clairement par ce texte quels étaient les griefs et les prétentions des « académistes » contre ceux de la maîtrise. D'une part, ils protestaient contre les privilèges que d'antiques coutumes et règlements, maintes fois sanctionnés par l'autorité royale et homologués par le Parlement, accordaient à la corporation des maîtres peintres et sculpteurs; de l'autre, ils répudiaient comme une humiliation, encore plus que comme une gêne, tout contact et toute assimilation avec un vulgaire corps de métier. Pour la première fois, l' « artiste », jusque-là légalement confondu dans les rangs de la corporation avec l' « artisan », revendiquait une place à part. Il s'égalait aux « écrivains » et aux« orateurs »; « le but de ceux-ci et celui des peintres n'est pas différent, disait la requête, chacun de ces arts a ses beautés; l'un fait avec le pinceau ce que l'autre fait avec la plume ». C'était une insolente prétention à ceux « qui ne sont employés qu'à peindre la porte de la basse-cour » de vouloir « pénétrer dans les cabinets des princes où les sculpteurs et les peintres sont admis » pour y soumettre à la visite de leurs jurés et confisquer, comme objets de contrebande, les tableaux et les statues dont les auteurs n'avaient pas subi le joug, sollicité l'inscription et acquitté les droits de la corporation. « Si Votre Majesté les en croit, elle défendrait à Michel-Ange et à Raphaël d'Urbin, s'ils vivaient encore, de travailler dans Paris, sy ce n'est pour les maistres, quand ceux-cy ne seroient pas capables de broyer les couleurs ou de polir les statues de ces grands personnages. »

L'estime que nos six derniers rois ont faite des peintres et des sculpteurs, les charges, les bénéfices, les fonctions qu'ils leur ont donnés, l'amour et la tendresse qu'ils ont eus pour eux

jusqu'à les visiter dans leurs maladies », ne permettaient-il pas d'espérer un acte décisif de l'autorité souveraine, une proclamation solennelle de la supériorité des peintres et sculpteurs sur de « chétifs artisans »? — La requête finissait par demander au roi de faire « défense aux dits maîtres soy-disants peintres et sculpteurs de prendre à l'avenir cette qualité tant qu'ils tiendront boutique ou seront du dit corps, ains seulement d'étoffeurs ou doreurs », d'exécuter aucun tableau de figure et d'histoire, ni portraits ou paysages, « figure de ronde bosse ou bas-reliefs pour les églises ou autres bâtiments publics ou particuliers, ains seulement peindre ou faire de relief des moresques, grotesques, arabesques, feuillages et autres ornemens qui leur seront commandés, à peine de 2000 livres d'amende et de confiscation... »

Le Conseil n'alla pas si loin, mais du moins fit-il défense à ceux de la maîtrise « de donner aucun trouble ni empêchement aux *peintres et sculpteurs de l'Académie*, soit par visites, saisies et confiscations de leurs ouvrages, soit en les voulant obliger à se faire passer maistres, soit autrement et en quelque manière que ce fust, à peine de 2000 livres d'amende ». Dès le 1er février, les fondateurs de l'Académie en faisaient l'inauguration solennelle et dressaient un projet de statuts, en vertu desquels — et avant les lettres patentes confirmatives — ils procédèrent, le jour même, à l'élection des douze *anciens* qui devaient, à tour de rôle et pendant un mois chacun, administrer la compagnie, « poser le modèle » et diriger ses écoles. Le soir du même jour, Lebrun faisait, devant une nombreuse assistance, l'ouverture des exercices publics [1].

Les « maîtres », surpris d'abord par cette brusque attaque, se mirent en devoir et en état de résister. Comme l'Académie, pour faire face aux dépenses de ses écoles, avait dû exiger de ses élèves une rétribution qui bientôt fut doublée, la maîtrise

1. Les douze anciens étaient avec Charles Lebrun : Simon Guillain, Gérard van Obstal, Jacques Sarrazin, L. Lahire, Sébastien Bourdon, F. Perrier, Henri Beaubrun; Juste d'Egmont, Michel Corneille, Charles Errard et Eustache Lesueur (qui sortait de la maîtrise). — Philippe de Champagne, Louis Boullongne, Louis et Henri Testelin, Thomas Pinaigrier, Samuel Bernard, etc... prenaient rang d'académiciens. — Les frères Le Nain, Gilles Guérin, Charles Beaubrun, Abraham Bosse, Poërson, Philippe Buyster, H. van Swaneveldt furent nommés un peu plus tard.

eut l'idée d'établir *gratis* « une école publique dans la maison des Coquilles qui est dans la rue de Tixeranderie où la maîtrise tenait ses assemblées ». Simon Vouet[1], que les « académiciens » avaient eu la maladresse de laisser de côté, fut élu « prince » de la nouvelle école, — qui fut appelée *Académie de Saint-Luc*, — et vint y poser le modèle. L'Académie alors « reçut un rude assaut »; elle n'avait qu'un modèle dans son école de la rue des Deux-Boules : les maîtres en eurent deux, et vingt-quatre anciens au lieu de douze. La foule accourut. Mais Simon Vouet était vieux ; au bout d'une semaine, il cessa de venir poser le modèle ; de simples maîtres le remplacèrent, et l'école de l'académie de Saint-Luc eut bientôt perdu le prestige et la vogue des premiers jours.

Après deux ans de lutte, on en vint, de part et d'autre, à souhaiter un rapprochement. Charles Errard, malgré la secrète opposition de Lebrun, entra en pourparlers avec les représentants de la maîtrise. Un conseiller du Parlement fut pris pour arbitre et des « articles pour la jonction », arrêtés d'un commun accord, furent signés le 4 août 1651. Les fiers académiciens, les « Apelles et les Praxitèles » consentirent à s'unirent aux maîtres « vils » qu'ils avaient si dédaigneusement traités ! Mais les difficultés reparurent bientôt ; les froissements se multiplièrent ; les « académiciens » craignirent d'être débordés par les maîtres plus nombreux. Les statuts de jonction étaient à peine enregistrés qu'une nouvelle séparation, celle-là définitive, était déjà décidée en principe. La rupture ne tarda pas à éclater.

De nouveaux règlements, préparés à l'insu des maîtres avec l'appui de M. de Ratabon, surintendant des bâtiments royaux, du chancelier Séguier, et même de Mazarin, furent rédigés en décembre 1654. En janvier 1655, le roi rendit des lettres patentes affectant la galerie du collège royal de l'Université pour le logement de l'Académie royale, lui accordant une dotation annuelle de mille livres pour l'entretien des modèles, et faisant défense « à tous peintres de s'ingérer doresnavant de poser aucun modèle, faire monstre ni donner leçon en public tou-

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 436.

chant le fait de peinture et de sculpture qu'en ladite Académie ».

C'est dans une séance solennelle, organisée par Ratabon, que la nouvelle constitution de l'Académie fut proclamée et promulguée, au milieu d'un grand déploiement de mise en scène et à la grande confusion des pauvres « maîtres ». Le chef de l'Académie prenait dès lors le titre de *directeur*; les *anciens*, celui de *professeurs* ; quatre *recteurs*, élus par les anciens, devaient, chacun pendant un quartier, gérer la Compagnie et pouvaient la présider. — L'intervention royale s'était fait sentir assez clairement; l'Académie, désormais triomphante, allait de plus en plus dépendre du pouvoir, et l'art, avec elle, devenir une des branches de l'administration centralisée entre les mains des « commis du roi ».

« Nous permettons, avait dit Louis XIV, que l'Académie fasse choix de telles personnes de la plus haute qualité et condition du royaume que bon lui semblera pour sa protection et vice-protection et avons très agréable que notre cher et très aimé cousin le cardinal Mazarin, qui a une connaissance et un amour singulier de toutes les belles et grandes choses, ait été prié de vouloir prendre ladite protection. » Après Mazarin, ce fut Séguier qui devint protecteur; mais, de fait, le ministre Jean-Baptiste Colbert, revêtu du simple titre de *vice-protecteur*, fut le véritable protecteur. Toutes les faveurs accordées à l'Académie furent son ouvrage. Du jour où il eut succédé à Ratabon dans la charge de surintendant des bâtiments de la couronne, avec Lebrun comme *premier peintre du roi*, un meilleur logement (au Palais-Royal, puis au Louvre), des modèles plus nombreux, un enseignement plus complet, enfin une suprématie absolue, un monopole exclusif dans le domaine de l'art furent accordés à l'Académie. Les brevetaires, peintres et sculpteurs du roi et de la reine, qui, entre la maîtrise et l'Académie, avaient gardé leur indépendance, durent accepter le joug académique. Mignard, qui avait déclaré à Lebrun par un billet laconique qu'il ne voulait pas être de *son* Académie et qui soutint longtemps une lutte opiniâtre contre son rival, dut lui-même abandonner la partie. Les statuts furent encore une fois remaniés, revisés et

complétés. Colbert les fit signer au roi avec les lettres patentes, le 24 décembre 1663. En transmettant « le dossier » à M. de Harlay, procureur général de Paris, il l'accompagnait d'un billet où il était dit que « Sa Majesté, voulant *appuyer et maintenir fortement* son Académie royale de peinture et sculpture », désirait que le Parlement en favorisât l'établissement « en consentant à l'enregistrement des lettres patentes qu'elle lui a accordées, nonobstant l'opposition des maîtres peintres ». Le 14 mai 1664, après une lutte opiniâtre soutenue et un suprême effort tenté par les jurés, l'arrêt du Parlement intervint, conforme aux injonctions de la volonté royale si péremptoirement manifestée. Dès lors, l'Académie, par ses écoles et ses succursales établies dans les principales villes du royaume, le *premier peintre du roi* et le surintendant des bâtiments par l'Académie, réglementeront la « production du beau ».

Jusqu'à la mort de Colbert, Lebrun, tout-puissant, dirigea tout le système, le plus centralisé qui ait jamais existé. Sans doute l'Académie nouvelle n'abusa pas de ses privilèges : elle se recruta libéralement et s'ouvrit, en somme, à tous les artistes notables. Mais elle n'en constituait pas moins désormais un milieu spécial, bien plus propice que l'ancienne organisation (sous laquelle s'étaient formés tous les grands artistes du siècle) à l'éclosion et au développement d'une esthétique aristocratique et officielle, d'un art de classe et de cour, condamné à perdre de plus en plus avec la vie populaire ce contact indispensable à toute école vraiment originale.

Fondation de l'académie de France à Rome. — Dans un projet de lettre à Poussin conservé par Perrault, Colbert lui annonçait que, « parce qu'il semble nécessaire aux jeunes gens de faire quelque séjour à Rome pour s'y former le goût et la manière sur les originaux et les modèles des plus grands maîtres de l'antiquité et des siècles derniers,.. Sa Majesté a résolu d'y en envoyer tous les ans un certain nombre, qui seront choisis dans l'Académie, et qu'elle entretiendra à Rome pendant le séjour qu'ils y feront ». En réalité ce n'était là que la consécration officielle d'un état de fait presque séculaire, l'émigration en Italie étant devenue depuis le milieu du

XVI[e] siècle une habitude à peu près générale et comme une règle de la pédagogie. Mais ce qui n'avait été qu'un courant d'opinion et une mode allait devenir, par la volonté royale, une institution d'État. Colbert avait d'abord pensé à Poussin pour diriger les nouveaux pensionnaires du roi, mais la fondation qu'il projetait ayant été un peu différée, et Poussin étant mort dans l'intervalle, Charles Errard fut choisi.

Le 11 février 1666, Colbert fit approuver par le roi les *statuts et règlements* que Sa Majesté « veut et ordonne être observés dans l'académie ». Les pensionnaires, 6 peintres, 4 sculpteurs et 2 architectes, Français, de religion catholique, apostolique et romaine, devront être maintenus dans une sévère discipline. Ils se lèveront en été à cinq heures précises, se coucheront à dix. Ils étudieront tous les jours deux heures l'arithmétique, la géométrie et la perspective. Ils ne pourront rien exécuter ni copier sans le consentement du directeur. Les peintres devront faire des « copies de tous les beaux tableaux qui sont à Rome; les sculpteurs, des statues d'après l'antique; et les architectes des plans et élévations de tous les beaux palais et édifices, tant de Rome que des environs ».

La correspondance des directeurs avec Colbert et ses successeurs permet de suivre, presque jour par jour, les travaux des élèves et la direction donnée à l'académie naissante. Colbert l'avait en quelque sorte placée sous l'influence du cavalier Bernin. Il le remercie « du soin qu'il prend d'aller quelquefois corriger les élèves » et le prie « de continuer d'en prendre la peine ». D'ailleurs, il insiste à plusieurs reprises pour que « les sculpteurs suivent l'antiquité sans y rien changer » et veut que, soit par des copies, soit par des achats, on ne néglige rien pour « avoir en France tout ce qu'il y a de beau en Italie ».

Ceux qui venaient y représenter la France n'étaient pourtant pas toujours également disposés à l'admiration, et l'on est étonné de rencontrer dès l'origine, sous la plume des directeurs de l'école, quelques-unes des principales objections qui, plus d'une fois, ont été reprises depuis contre l'institution. La décadence de l'art italien les frappe vivement. Poërson écrira

notamment (20 juillet 1707) : « Sa Majesté pourrait s'épargner la dépense de cette Académie qui, quelque zèle et quelque soin que votre bonté prenne, ne peut répondre aux idées que l'on a eues de former d'habiles gens et d'en tirer de belles copies, tant d'architecture que de peinture et de sculpture.

« Premièrement, pour l'architecture, excepté le Panthéon ou Rotonde, le Colisée et quelques colonnes, il ne nous reste rien de considérable de l'antiquité pour instruire les étudiants...

« A l'égard de la peinture, les lieux où sont les belles choses qui ont acquis tant de réputation à cette ville sont quasi tous ruinés, et de plus fermés aux étudiants, de manière qu'il y a peu de fruit à en espérer et beaucoup à craindre de l'oisiveté que les jeunes gens contractent aisément en ce pays. Et quant à la sculpture, ce qui est moderne donne assez généralement dans le goût faux et bizarre; pour les antiques, ayant les figures moulées en France, il n'est pas absolument nécessaire de venir ici.

« La preuve est que depuis que je suis à Rome, je n'ai veu ni Italien ni aucun estranger copier les marbres : l'on se contente de dessiner et de modeler d'après les plastres, dans lesquels l'on trouve plus de facilités... »

En réalité, la principale destination de l'académie de France à Rome sous Colbert, Louvois (1683-1691), Villacerf (1691-1699), Mansart (1699-1708), — auxquels correspondirent les directorats de Charles Errard (1666-1673), Noël Coypel (1673-1675), Charles Errard (1675-1684), La Teulière (1684-1699), Houasse (1699-1704) et Poërson (1704-1724), — fut de pourvoir à la décoration des jardins, parcs et bâtiments royaux.

Les manufactures royales. — Les arts industriels, désormais séparés des « beaux-arts » par la création de l'Académie royale de peinture et sculpture, ne furent pas négligés par Colbert, qui sembla comprendre le danger que la scission sanctionnée par lui devait leur faire courir. Profitant de tout ce que Henri IV avait déjà ébauché dans ce sens, il utilisa ce que la magnificence de Fouquet avait groupé, à Vaux et (près de Vaux) à Maincy, de ressources, d'œuvres, d'ouvriers d'art et d'artistes. Le 6 juin 1662, il achetait au nom du roi l'hôtel

des Gobelins et y installait bientôt non seulement une manufacture de tapisseries, mais une *manufacture royale des meubles de la couronne*. Il fit « rechercher les peintres de la plus grande réputation, des tapissiers, des sculpteurs, orfèvres, chimistes et autres ouvriers plus habiles en toutes sortes d'arts et métiers ». Ils y furent logés et gratifiés de « privilèges et advantages ».

Une académie de dessin et de modèle vivant, dirigée par trois membres de l'Académie, était jointe à la manufacture. Soixante enfants devaient y être entretenus sous les ordres du maître-peintre « chargé de leur éducation et instruction, pour être ensuite distribués par le directeur, et par lui mis en apprentissage chez les maîtres de chacun des arts et métiers, selon qu'il les jugerait propres et capables. Après six ans d'apprentissage et quatre ans de service, ces dits enfants passeraient maîtres de leur communauté. »

Dès l'origine la manufacture comptait des peintres comme Van der Meulen, Baptiste Monnoyer, Fontanay; des sculpteurs comme Michel Anguier, Tuby et Coyzevox; des ciseleurs comme Caffieri; des orfèvres comme les De Villiers, des graveurs comme Audran et Sébastien Leclercq; des ébénistes, des mosaïstes, des brodeurs, des serruriers, des décorateurs, des horlogers, des fondeurs, des tapissiers, dont plusieurs avaient fait partie de l'atelier établi à Maincy par Fouquet, et avaient exécuté pour le surintendant, sur les dessins de Lebrun, les *Chasses de Méléagre* et l'*Histoire de Constantin*.

Là comme partout, tant que vécut Colbert, l'influence de Lebrun s'exerça toute-puissante. Elle imprima à tout ce qui sortit des ateliers du roi ce caractère d'unité, ce parti pris de grandeur qui en marquent les moindres productions. « C'est de la manufacture royale des Gobelins que sont sortis tant d'excellents ouvrages en tout genre, qui servent d'ornement à Versailles et à Marly... C'est aussi dans cet hôtel que se sont instruits et perfectionnés tant d'habiles ouvriers qui, depuis son établissement, se sont répandus dans le royaume et surtout dans la capitale, où ils ont poussé les beaux-arts au point de ne plus guère faire envier ni regretter par les Français les admirables ouvrages des Grecs et des Romains » (*Mercure de France*).

L'administration de l'art. — Pour donner à cet art monarchique le caractère de grandeur et l'imposante unité où semble se manifester, jusque dans le détail des choses, le principe d'autorité et l'altière certitude d'un Bossuet, — « l'Esprit du temps », ce collaborateur anonyme de tous les artistes, n'eût peut-être pas suffi. Il y fallait, pour maintenir entre tous les ouvriers de l'œuvre royale l'accord dans le projet et la discipline dans l'exécution, une direction active et partout présente : Henri IV en avait entrevu et commencé l'organisation; Colbert l'acheva pour son maître. Dès qu'il eut pris en main la surintendance des bâtiments, la pensée de la grandeur royale et le désir de la rendre sensible à tous les yeux inspire toutes ses instructions. Qu'il s'agisse du Louvre ou d'une simple galère, une même pensée le guide. A l'occasion d'une escadre que l'on armait pour l'envoyer aux Indes, il écrit au directeur de la décoration des navires dans le port de Toulon : « Prenez bien garde, pour les vaisseaux destinés pour ce voyage, que non seulement leur bonté, mais mesme leur beauté, donne quelque idée de la grandeur du roi dans ce pays-là. » « Je conviens que les ouvrages de sculpture des trois grands vaisseaux construits ces derniers temps à Toulon consomment beaucoup de temps; mais vous m'avouerez vous-même qu'il n'y a rien qui frappe tant les yeux ni qui marque tant la magnificence du roi que de les bien orner, comme les plus beaux qui aient encore paru à la mer, et qu'il est de sa gloire de surpasser en ce point les autres nations. » Et ce n'est que sur les observations répétées des officiers de marine, signalant le danger « de tous ces grands ouvrages ne servant qu'à rendre les vaisseaux beaucoup plus pesants et à donner prise aux brûlots », que, le « sieur Puget » est invité à « réduire les ornements des poupes qui restent à faire aux navires qui sont à l'eau » et à résister « à la démangeaison de faire de belles figures ».

C'est parce que le Louvre s'identifiait pour lui avec la monarchie elle-même que Colbert ne vit pas sans chagrin s'engager les travaux de Versailles et osa adresser à Louis XIV des remontrances : « Cette maison regarde bien davantage le plaisir et le divertissement de Vostre Majesté que sa gloire...

Pendant le temps qu'elle a dépensé de si grandes sommes, elle a négligé le Louvre, qui est assurément le plus superbe palais qu'il y ayt au monde, et le plus digne de la grandeur de Vostre Majesté. » Modérer les dépenses de Versailles et terminer le Louvre, tel fut le désir constant du ministre. Alors qu'on discutait les plans de Versailles et qu'après avoir à plusieurs reprises fait et défait, on hésitait encore, il osait écrire : « En l'un et en l'autre (parti) la mémoire éternelle qui restera du roy par ce bastiment sera pitoyable. Il serait à souhaiter que le bastiment tombast quand le plaisir du roy sera satisfait. » Mais la volonté de Louis XIV était formelle : il fallut bien se résigner, et la correspondance de Colbert témoigne qu'il ne laissa pas de surveiller et de pousser activement les travaux qu'il n'avait pas approuvés. Son activité n'est pas moindre à Trianon, à Clagny, à Saint-Germain, à Marly, à Fontainebleau, à Paris. Non content de tout ce qu'il avait entrepris ou achevé au Val-de-Grâce, à l'Observatoire, aux Portes Saint-Antoine et Saint-Denis, au Jardin des Plantes, aux manufactures royales des Gobelins et de la Savonnerie, il se proposait d'achever le quai des Tuileries, jusqu'à la porte de la Conférence, de faire la terrasse du Bord de l'eau, d'élever le corps de logis double du Louvre du côté de la rivière, de terminer le grand escalier, de dégager, par la démolition des maisons contiguës, les abords du palais futur où l'on devait employer « des marbres de toute part ».

Ce que Colbert fut pour l'administration, Lebrun le fut pour la direction artistique. Il était si universel, écrivait au lendemain de sa mort le *Mercure de France*, « que tous les arts travaillaient sous lui, et qu'il donnait jusques aux dessins de serrurerie. J'ai vu regarder par de très habiles étrangers des serrures et des verrous de portes et de fenêtres de Versailles et de la galerie d'Apollon au Louvre, comme des chefs-d'œuvre dont ils ne pouvaient se lasser d'admirer la beauté. »

L'arrivée de Louvois à la surintendance des bâtiments entraîna la disgrâce de Lebrun. S'il conserva sa charge et son titre de *premier peintre du roi*, il fut de moins en moins consulté, et c'est à Mignard que passa la faveur.

Le nouveau surintendant ne se piquait d'aucune compétence spéciale dans les arts qu'il allait administrer. Sa grande affaire jusque-là, en fait d'architecture, avait été les fortifications, et, par une prédilection très naturelle, c'est aux Invalides qu'il donna le meilleur de ses soins. Il avouait lui-même, dans une lettre qu'il adressait à l'un de ses agents chargé de lui acheter en Italie des statues pour le château et le parc de Meudon qu'il venait d'acquérir : « Comme je ne suis point curieux, c'est-à-dire que je ne me connais point en peinture ni en statues, je ne vous demande point des statues chères par leur antiquité; et j'aime mieux une belle copie, d'un marbre bien poli, qu'un antique qui ait le nez ou le bras cassé. Je vous prie de ménager ma bourse sur les statues, en ne les prenant pas extrêmement mauvaises, de ne pas aussi chercher une extrême beauté qui les renchérit considérablement. »

Mignard en peinture, Mansart en architecture, Girardon en sculpture furent ses conseillers. Pour plaire à Louis XIV, il s'applique à pousser activement l'achèvement des travaux pour Versailles, et il introduit dans l'administration de l'art une discipline toute militaire. Il fait chasser de l'académie de Rome un élève qui a refusé de travailler à la statue du Tibre, réduit la pension de ceux qui ont manqué à la discipline et les fait avertir qu'à la prochaine infraction ils seront renvoyés à Paris sans argent pour leur voyage, et dès leur arrivée, enfermés à Saint-Lazare pour un an. Il fait mettre en prison un des sculpteurs qui travaillaient à Versailles, et qui, ayant reçu des acomptes, n'a pas livré la statue commandée, etc. Des artistes aux artisans le traitement est le même : menuisiers, charretiers, sculpteurs, serruriers ou maçons sont soumis au même régime : « Je vous prie de leur apprendre, écrit-il, que quand des ouvriers me manqueront, je suis résolu de les faire mettre en prison et de ne vider leur partie de dix ans. » Boulle lui-même ne trouve pas grâce et, comme il tarde à livrer au dauphin quelques sièges qu'il lui a promis : « Je vous prie de voir en quel état ils sont, mande Louvois à La Chapelle, et de lui dire que s'il ne les achève je le ferai sortir du Louvre et le ferai mettre au For-l'Évêque. »

L'administration du marquis de Villacerf (1691-1699), très bon homme et fort homme d'honneur, (Saint-Simon), qui eut les bâtiments à la mort de Louvois, dont il avait été pendant les dernières années le coadjuteur, — celle de Jules-Hardouin Mansart (1699-1708) et du duc d'Antin (1708-1736), — furent, tant à cause de l'inégale valeur des hommes que de la diminution croissante des ressources épuisées par les guerres, singulièrement moins brillantes et moins fécondes.

L'architecture française de la mort de Lemercier à Robert de Cotte. — A la mort de Jacques Lemercier (1654), Louis Le Vau lui succéda dans la charge de premier architecte du roi; c'était lui qui avait dirigé les travaux du château de Vaux, et Fouquet, encore puissant, l'en récompensait en lui donnant la direction des bâtiments royaux.

Au château de Vaux, il avait servi avec complaisance les goûts du surintendant, porté au luxe matériel et à l'éclat. Il y avait multiplié les colonnades, les portiques, les ornements parasites et les dômes, et marqué comme une étape nouvelle entre le style de Richelieu et celui de Louis XIV. Mazarin le choisit aussitôt pour dresser les plans de son collège des Quatre-Nations [1]. Il en avait désigné l'emplacement à l'endroit où s'élevait l'ancien hôtel de Nesle; mais il ne vit pas commencer le monument, pour l'exécution duquel il assura par son testament plusieurs millions. La colonnade et le dôme, conformément à l'esthétique régnante, fournirent les éléments principaux du nouvel édifice.

A peine entré en charge, Colbert ne tarda pas à inspirer au jeune roi des doutes sur les mérites de Le Vau. Comme il s'agissait alors d'édifier du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois l'entrée monumentale du « palais d'un grand roi », et que, ainsi que l'écrivait Colbert à Louis XIV, « rien ne marque davantage la grandeur et l'esprit des princes que les bâtiments, et que la postérité les mesure à l'aune de ces superbes machines qu'ils ont élevées pendant leur vie », un véritable concours fut ouvert entre les architectes. On décida, non seulement de soumettre

1. Voir ci-dessus, p. 51. Ce collège était destiné aux élèves originaires des quatre provinces que Mazarin avait réunies à la France : Alsace, Artois, Roussillon, territoire de Pignerol.

au cavalier Bernin, par l'intermédiaire de Poussin, les projets présentés, au premier rang desquels étaient ceux de Le Vau et de Claude Perrault, mais encore de faire venir le grand homme lui-même. Après de longues négociations avec la cour de Rome, on obtint du pape l'autorisation, et de Bernin l'acquiescement qui, vingt ans plus tôt, avaient été refusés à Mazarin. Le « cavalier » fut reçu dans le royaume avec des honneurs princiers. Le 5 juillet 1665, il était présenté au roi, qui lui faisait au château de Saint-Germain en Laye l'accueil le plus flatteur.

L'enthousiasme d'ailleurs fut de courte durée. Bernin avait amené de Rome des *muratori* chargés d'apprendre aux ouvriers français à bâtir selon la mode romaine. Un premier conflit éclata. Colbert ordonna d'essayer les deux systèmes de construction en présence; les Français et les Romains élevèrent, chacun de leur côté et selon leur méthode, deux murs supportant une voûte; quand on vint à les charger, la voûte des Italiens s'écroula au milieu des éclats de rire des Français. Ce fut une première atteinte au prestige des étrangers. Bientôt Claude Perrault et Le Vau présentèrent à Colbert des critiques approfondies du projet de Bernin. Ils ébranlèrent si bien sa confiance que, le jour même où fut posée la première pierre des fondations nouvelles, le 17 octobre 1665, le Bernin, averti déjà par mainte observation et mémoire de la surintendance, pouvait pressentir qu'il n'achèverait pas le monument solennellement commencé en présence du roi. Un mois après, il sollicitait de Louis XIV l'autorisation de retourner à Rome et, comblé d'honneurs et de pensions, repassait la frontière.

Malheureusement, — au lieu de tenir compte des projets qui, comme celui de Jean Marot ou du vieux François Mansart, s'étaient inspirés de l'esprit de Lescot, ou bien de faire appel à Libéral Bruant (qui devait montrer, dans le dessin et l'exécution de la façade et de la grande cour des Invalides, des qualités si éminentes et si françaises), on adopta le placage artificiel dont Claude Perrault avait fourni le dessin. Boileau, qui poursuivait en lui le frère du partisan des *Modernes* [1], l'a formel-

1. Voir ci-dessus, p. 332.

lement accusé de n'avoir été que tout au plus l'inspirateur, mais pas du tout l'architecte de la fameuse Colonnade [1]. Et ce témoignage d'un contemporain prend une valeur plus grande encore si on le rapproche de ce que Sauval, qui écrivait vers 1680, dit de la Colonnade : « Ces travaux ont été commencés en 1667 et conduits dans l'état où on les voit à présent par les soins et sur les dessins de Louis Le Vau, né à Paris, premier architecte du roi. François D'Orbay, son élève, ne contribua pas peu à la construction de ce bel ouvrage, et c'est à ces deux excellents architectes que l'on doit attribuer toute la gloire du dessin et de l'exécution de ce superbe édifice, malgré tout ce qu'on a publié de contraire. » Ce fut, en effet, pour parer aux objections qui avaient été faites aux projets de son frère que Charles Perrault proposa la nomination d'un conseil composé de Le Vau et de Lebrun, chargé de réviser ses plans et de conduire la construction. Le *premier architecte du roi* demeurait ainsi officiellement chargé de la direction des travaux. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, cette construction marque, dans l'architecture française, le point culminant de la rupture avec les vieilles traditions qui, même depuis l'invasion italienne, s'étaient continuées dans les chantiers français. Les combles en saillie, ces grands toits nés des exigences mêmes du climat, sont désormais déclarés « contraires à la bienséance » et bannis pour longtemps de nos constructions monumentales. Le mot de Saint-Simon, à propos du palais de Versailles, exprime avec une netteté saisissante l'impression que cette architecture nouvelle produisit aux yeux français : « On croit voir, écrit-il, un palais qui a été brûlé, et où le dernier étage manque encore. » Avec la Colonnade du Louvre, triomphait le décor majestueux, mais artificiel, le « placage » sans lien logique avec ce qu'il recouvre, la

1. « Je ne nierai pas, dit-il dans sa première *Réflexion sur Longin*, qu'il ne fut homme de très grand mérite et très savant surtout, dans les matières de physique. Messieurs de l'Académie néanmoins ne conviennent pas tous de l'excellence de sa traduction de Vitruve, ni de toutes les choses avantageuses que Monsieur son frère rapporte de lui. Je puis même nommer un des plus célèbres de l'Académie d'architecture (d'Orbay) qui s'offre de lui prouver, papier sur table, que c'est le dessin de Monsieur Le Vau qu'on a suivi dans la façade du Louvre, et qu'il n'est point vrai, que ni ce grand ouvrage d'architecture, ni l'Observatoire, ni l'Arc de triomphe, soient des ouvrages d'un des médecins de la Faculté. »

façade solennelle et menteuse. Dans l'emploi des matériaux, la rupture n'était pas moins grave avec les traditions des constructeurs nationaux, dont la loi suprême avait été la logique et la sincérité. C'est principalement dans le fronton central, terminé en 1674, quatre ans après la mort de Le Vau, que les vices de construction sont le plus choquants. Pour obvier au défaut de solidité signalé dans son projet, Perrault multiplia les barres de fer, les tirants, les crampons. En vain Le Vau s'y était-il opposé dans le conseil : les Perrault eurent le dernier mot. La Colonnade du Louvre résistera moins longtemps aux effets destructeurs du temps que ces cathédrales gothiques alors communément traitées de

> Monstres odieux des siècles ignorants
> Que de la barbarie ont produits les torrents.

A la mort de Le Vau (1670), Jules-Hardouin Mansart, bien qu'âgé de vingt-trois ans seulement, reçut la charge de *premier architecte du roi*. Ses vertus de courtisan et l'amitié de Lebrun furent alors ses titres principaux; mais il devait, par la construction de la chapelle du château de Versailles, justifier la confiance de Lebrun et la faveur du roi. C'est Le Vau qui, dès 1664 ou 1665, avait commencé d'ajouter au château de Louis XIII, du côté du jardin, une ceinture de constructions nouvelles [1]. La volonté formelle de Louis XIV avait imposé à ses architectes le respect de l'édifice de Lemercier, qu'ils auraient voulu supprimer. De 1664 à 1674 les travaux furent poussés avec activité, et l'on peut voir, dans les estampes d'Israël Silvestre, paraître, à la place des grands combles aux pentes rapides, les toits plats à l'italienne dont Colbert cependant avait écrit qu'ils étaient bien mal appropriés aux exigences du climat et « à la grande quantité de pluies et de neiges qui tombent à Paris pendant les hivers ». Les plans de Le Vau, suffisants pour les besoins d'un séjour temporaire, ne répondirent plus aux exigences de la cour lorsque Louis XIV, après la paix de Nimègue, décida de fixer à Versailles le siège de son gouvernement. Le château dut dès lors loger

1. Voir ci-dessus, p. 179.

plusieurs milliers de personnes. L'aile du nord et l'aile du midi, la grande galerie, puis la surintendance et le grand commun, furent successivement élevés sous la direction de Jules-Hardouin Mansart. De 1664 à 1695, l'ensemble de la dépense atteignit 53 762 773 livres, plus dix millions pour la machine de Marly. « C'est, dit M. Guiffrey, à peu près le tiers de la somme dépensée dans les différentes maisons royales, qui comprenaient le Louvre, Saint-Germain, Fontainebleau, Chambord, l'Observatoire, les Académies, et aussi pour les manufactures, les encouragements aux lettres et aux sciences. » Versailles fut le grand chantier de la seconde moitié du XVIIe siècle. Les peintres et les sculpteurs, sous la direction de Lebrun, y trouvèrent l'occasion de commandes inépuisables. L'admiration des contemporains, si l'on en juge par les descriptions hyperboliques qui furent alors publiées, salua dans le palais du grand roi le chef-d'œuvre du siècle et la plus magnifique expression de la monarchie.

Mansart fut dès lors investi de toutes les grandes entreprises. L'hôtel de ville d'Arles, le château de Clagny, la façade du château de Dampierre, les châteaux de Boufflers, Chamarande, Monfrin, le dôme des Invalides, la place Vendôme, le château de Navarre, le château de Pennautier en Languedoc, les premiers travaux de Trianon, l'achèvement de la cathédrale d'Orléans, etc., furent exécutés sous ses ordres.

Parmi les architectes qui travaillèrent auprès de lui, il convient de citer : Pierre Bullet et Prévot, ses élèves, Antoine Le Paultre, Leduc, qui couronna au Val-de-Grâce l'œuvre commencée par François Mansart, Lemercier et Le Muet, enfin François Blondel, qui construisit la Porte Saint-Denis.

Libéral Bruant donna à l'hospice de la Salpêtrière, comme aux Invalides, un exemple de large et franche entente de l'emploi du terrain et de l'appropriation de l'édifice à ses fins, et c'est peut-être dans les constructions de ce genre, hôpitaux, couvents ou casernes, que le XVIIe siècle fit surtout œuvre originale. Partout ailleurs, revenant sans cesse aux motifs du dôme, du fronton et de la colonnade, il a trop souvent sacrifié à l'apparente magnificence les exigences d'une saine et logique architecture.

Bien avant la fin du règne de Louis XIV, on peut surprendre,

dans l'ornementation, les signes avant-coureurs d'une transformation prochaine. Jean Berain (1630-1697), Claude Gillot (1673-1722), Robert de Cotte (1657-1735), — le beau-frère et le successeur de Mansart et le directeur responsable des travaux exécutés sous Louis XIV au chœur de Notre-Dame pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII, — introduisent dans les lignes, déjà plus agitées, comme un vent de caprice, précurseur du style de la Régence.

La sculpture française des Anguier aux Coustou. — Les deux frères François et Michel Anguier (1604-1669, 1612-1686) représentent dans la sculpture française le naissant académisme. Qu'il s'agisse de sculpture monumentale ou funéraire, ils ont mis la main à quelques-uns des plus importants ouvrages de leur temps. Si, dans la statue tombale et dans le monument de Jacques-Auguste de Thou, François donne encore la main aux loyaux portraitistes du temps de Louis XIII, dans les tombeaux de Henri Chabot, de Souvray, des ducs de Longueville, du duc Henri II de Montmorency à Moulins, il tombe dans ce style théâtral et compassé dont même la verve d'exécution des plus grands sculpteurs du temps ne parviendra pas à faire oublier la fadeur. Michel se signala du moins par une dextérité supérieure : au château de Vaux, pour Fouquet; au Louvre, pour la reine-mère; au Val-de-Grâce, où il sculpta les grandes figures des pendentifs de la coupole, les tympans des arcades de la nef, où il anima de tout un peuple de statues les autels et les parties hautes de l'édifice (1661-1667), à la Porte Saint-Denis (1674), où il tailla, avec un sentiment large et noblement aisé de la décoration, les trophées d'attributs des pyramides et les grands bas-reliefs du passage du Rhin et de la paix de Maestricht, — il suffit sans fatigue apparente et avec une fécondité surprenante à d'immenses travaux. Il a formé quelques-uns des sculpteurs qui devaient prendre la plus grande part à l'embellissement de Versailles : Thomas Regnauldin, les Marsy, François Girardon.

Avec Gilles Guérin (1606-1678), on voit s'atténuer l'énergie du sentiment naturaliste qui avait fait la saveur des œuvres de Guillain. Au Louvre, collaborateur docile de Sarrazin, dont Guillain avait refusé d'exécuter les modèles, successivement employé

au château de Cheverny, à la chapelle du château de Valéry, au château de Maisons, etc., il fut choisi, en 1653, par la ville de Paris, pour exécuter le groupe de *Louis XIV adolescent terrassant la Fronde*. Il a laissé quelques portraits en médaillon et des statues tombales. Guillet de Saint-Georges cite comme remarmarquable « pour la ressemblance et la beauté du travail » le portrait en médaille de René Descartes; mais les effigies qui nous restent de Charles de La Vieuville et de la duchesse son épouse (1653), que Guérin exécuta pour les Minimes de la Place Royale, montrent que, pour le sentiment de la nature et de la vie, il venait loin après Guillain. Lebrun, qui l'avait connu dans l'atelier de son père, le maître sculpteur, l'employa à Versailles.

Dans la décoration du palais et du parc de Versailles, il n'y a pas à chercher la marque personnelle des collaborateurs de Lebrun. Il fournissait tous les dessins et imposait non seulement les silhouettes générales, mais les gestes mêmes des statues. — Lerambert, Legendre, les deux Marsy, Tuby, Lehongre, Van Cleve, Le Paultre, Legros, Regnauldin, Laurent et Philippe Magnier, Mazeline et Hurtreville, Théodon, Raon, travaillèrent docilement sous le maître à l'exécution de ce grand décor. Du milieu d'eux se détachent quelques personnalités plus hautes, en qui revivent, sous les grands gestes décoratifs à la mode, la verdeur et la sève des vieux maîtres français.

Au premier rang, Antoine Coyzevox (1640-1720), « taillant luimême son marbre et le finissant », brille comme un des plus braves tailleurs de pierre de notre école. Son œuvre est immense. A Sceaux, à Chantilly, à Petitbourg pour le duc d'Antin, à Saint-Eustache, au collège des Quatre-Nations, à Marly, à Versailles, où il exécute la moitié de la décoration; en Allemagne, où le cardinal de Fürstenberg l'appelle; au Louvre dans la galerie d'Apollon, aux Invalides, à Notre-Dame de Paris, à l'abbaye de Royaumont, il prodigua les statues et les groupes, les bas-reliefs et les vases, les tombeaux et les bustes. Il est le grand portraitiste du XVII[e] siècle. Le buste héroïque de Condé, la statue de la duchesse de Bourgogne, le Colbert de l'église Saint-Eustache, les bustes de Lebrun, Lulli, Antoine Coypel, Robert de Cotte, et celui où il s'est représenté lui-même avec une si

cordiale et large bonhomie, suffiraient à montrer avec quelle puissance tour à tour et quelle grâce, il savait interpréter les particularités de la figure humaine et, sous les dehors de la mode, descendre jusqu'aux sources mêmes de la vie. Jusque dans ses figures simplement décoratives et d'après l'antique, alors qu'il ne fait qu'exécuter les pensées de Lebrun, il mêle encore aux gestes de convention et aux formes académiques une verve qui lui est personnelle, un sentiment « du travail du marbre » qu'aucun de ses contemporains, Puget excepté, n'a égalé. Par les Coustou, ses élèves, il est, dans l'histoire de la sculpture française, comme le trait d'union entre les maîtres bourguignons et ceux du XVIIIe siècle.

François Girardon (1628-1715) ne marche qu'assez loin après lui. Sans doute, le tombeau de Richelieu, le groupe de l'*Enlèvement de Proserpine* (1694), des bustes comme celui de Boileau, le *Bain d'Apollon* et surtout le bas-relief des *Nymphes au bain* à la fontaine de Diane, lui assurent une place à part dans la foule des décorateurs de Versailles. Mais, comparée à celle de Coyzevox, sa manière paraît singulièrement plus molle et plus conventionnelle.

Martin Desjardins (1640-1694), qui exécuta la statue équestre de Louis XIV de la place Bellecour à Lyon, comme Girardon en 1699 celle de la place Vendôme (fondue à la Révolution), fut aussi chargé, dès 1686, par le duc de La Feuillade d'ériger sur la place des Victoires une statue équestre flanquée de statues d'esclaves et de six bas-reliefs [1]. De tout ce qui nous reste de lui, le buste de Mignard, dont M. Courajod lui a restitué la paternité, est, par le sentiment intense de la vie et la verve entraînante de la facture, son incontestable chef-d'œuvre. C'est toujours en retournant à la nature que l'art français a retrouvé le sentiment de ses véritables traditions et comme des réserves de forces qui l'ont sauvé de tous les maniérismes.

Il est probable que Desjardins collabora avec Girardon à la chapelle de Versailles, que Mansart laissait inachevée à sa mort (1703), mais que Robert de Cotte, son beau-frère, termina d'après

1. Voir ci-dessus, p. 125 et 154.

ses dessins. On y voit occupés à la fois les sculpteurs représentant l'école proprement dite du XVIIe siècle et ceux qui inaugurèrent brillamment celle du XVIIIe : à côté des Van Clève et des Le Paultre, les Slodtz, les Adam, Robert le Lorrain, qui devait sculpter à l'hôtel de Rohan (aujourd'hui l'Imprimerie nationale) l'étincelant haut-relief des *Chevaux du Soleil.*

Les Coustou, Nicolas et Guillaume, y furent aussi employés. Guillaume, mort en 1746, appartient plutôt à l'histoire du XVIIIe siecle, où nous le retrouverons. Nicolas, l'aîné (1658-1733), fils d'un sculpteur en bois de Lyon (François Coustou, qui avait épousé Claudine Coyzevox, la sœur d'Antoine), grandit à l'école de son oncle et fut, à Marly et à Versailles, au salon de l'Œil-de-Bœuf et à la Chambre du Roi, son plus actif collaborateur. En dépit d'un sentiment décoratif plein d'aisance et d'allure, il ne saurait être égalé à son frère Guillaume, qui fut au XVIIIe siècle le vrai successeur de son oncle Coyzevox.

Tandis que, empressés et dociles, tous les sculpteurs du XVIIe siècle acceptaient les directions et l'autorité de Lebrun, Pierre Puget (1622-1694) ne consentit pas à plier sous le joug commun sa fière indépendance. C'est par là qu'il s'est fait dans l'art du XVIIe siècle une place originale. Entré à quatorze ans dans l'atelier d'un constructeur de galères marseillais, il y resta près de trois ans et y revint, — après un premier séjour en Italie, où il fit de la peinture d'ailleurs assez médiocre, — reprendre son ancien métier. C'est alors (1643) qu'il commença d'exécuter ces poupes colossales ornées d'un double rang de galeries saillantes et de figures en relief qui devaient bientôt, comme nous l'avons indiqué, passer de mode, mais où il dépensa avec tant de fougue sa verve décorative. Par malheur, ses séjours répétés en Italie le mirent en rapport avec les maîtres de la décadence. Pietro de Cortone exerça sur lui une déplorable influence, et l'on peut dire qu'à certains jours il a exagéré, s'il est possible, la manière du Bernin. La rencontre des œuvres de Rubens à Gênes lui inspira du moins ce sentiment des carnations vivantes dont il sut faire passer dans le marbre la souplesse et l'opulence. C'est en 1655 seulement qu'il obtint une commande importante : les *Cariatides* de l'hôtel de ville de Toulon. Pour

l'exécution de ces deux colosses chargés d'un lourd fardeau, il mit à profit ce qu'il avait pu observer d'après nature sur le port de Marseille, où le spectacle des portefaix et des forçats lui avait fourni « les ressorts et les mouvements » des corps agissants et haletants. L'*Hercule terrassant l'Hydre de Lerne*, *la Terre*, bientôt après l'*Hercule* (exécuté pour M. Girardin, et dont les puissants débris ont été retrouvés il y a quelques années dans son parc), le signalèrent à l'attention de Fouquet. Celui-ci l'envoya à Gênes et le chargea d'exécuter divers groupes pour son château de Vaux.

Après la chute de son protecteur, il s'établit à Gênes où, à l'église de Carignan, et pour les Brignole à l'*Albergo dè poveri*, il sculpta le vigoureux *Saint Sébastien*, le *Saint Ambroise*, la *Conception*, en même temps qu'à Marseille, à Aix, à Toulon il menait de front d'autres travaux. En 1671, Colbert, qui venait de supprimer les décorations des galères royales, lui commanda deux groupes pour Versailles : ce fut le *Milon de Crotone* et le bas-relief de *Diogène*, pour l'exécution desquels il dépensa plus qu'il ne reçut et s'abandonna sans contrainte à sa verve pittoresque et fougueuse. Il était alors plein de projets et, dans une lettre à Louvois, il lui en adressait la description ardente : statue équestre du roi, Apollon colossal pour le grand canal de Versailles avec tout un cortège de tritons, de sirènes et de nymphes, Daphné métamorphosée en laurier, « groupe d'Apollon écorchant Marsyas pour représenter une sorte d'anatomie, ce qui est fort recommandable parmi les sculpteurs et les peintres », etc. — « Je me suis nourri, ajoutait-il, aux grands ouvrages : je nage quand j'y travaille et le marbre tremble devant moi pour grosse que soit la pièce. » Le groupe de *Persée et Andromède*, dédié à Louis XIV, arrivait l'année suivante à Versailles. Mais le bas-relief de *Diogène*, que Puget n'avait achevé qu'en 1687, n'y arriva jamais; transporté à Paris en 1694, il fut relégué dans le magasin des antiques et n'en sortit plus. D'ailleurs les démêlés de Puget avec Mansart sont devenus plus aigus; on l'épuise en intrigues et ajournements, où son caractère emporté et son légitime orgueil s'exaspèrent, et il se voit finalement enlever cette commande

tant désirée de la statue équestre de Louis XIV pour laquelle il s'était enflammé. Sa dernière œuvre fut un grand relief de la *Peste de Milan* pour la salle du conseil de l'Intendance sanitaire à Marseille. Par l'intensité du sentiment dramatique et l'emportement de l'exécution, il y montra ce que pouvaient encore sa main toujours puissante et son cœur toujours ardent de septuagénaire.

La peinture française de Poussin à Watteau. — Quand, le 19 novembre 1665, s'éteignit à Rome la grave et noble pensée de Poussin [1], la peinture française était entrée dans des voies sensiblement différentes de celles où il eût rêvé de la conduire. On a vu quelle impression lui causèrent les redondances décoratives qui commençaient d'être à la mode, quand on l'obligea de venir à Paris, où d'ailleurs rien ne put le retenir, et l'on peut croire que ce qu'il alla surtout chercher dans sa solitude du Pincio, ce fut la liberté et le calme de ses méditations et de ses rêveries. Comme lui, Claude Gelée le Lorrain (1600-1682) se fit de l'Italie une seconde patrie; mais il y contempla la nature bien plus que la peinture, et devant la campagne de Rome, devant les grands arbres et les eaux courantes des jardins Justiniani, les rochers de Tivoli, le bord de la mer et la baie de Naples, il remplit ses yeux de la splendeur de la lumière et en devint naïvement le peintre et le poète. Il célébra, avec une sorte de grave et tranquille lyrisme, la gloire du couchant ou la grâce virginale des aurores, toutes les fêtes du ciel, toutes les harmonies de la mer méridionale où chantent les sirènes. Plus qu'aucun peintre italien, le maître septentrional, le fils du pâtissier lorrain, sut comprendre et exprimer la poésie de la nature italienne.

En France même, la peinture, sous l'autorité de Lebrun (1619-1690), devint de plus en plus décorative et académique. C'est au château de Richelieu, à l'hôtel du chancelier Séguier, au château de Vaux, à l'hôtel Lambert, que Lebrun s'était préparé aux grandes entreprises de Versailles. A ne considérer en lui que le peintre (dont la fécondité reste d'ailleurs extraor-

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 428.

dinaire), sa couleur lourde, son exécution conventionnelle et monotone dans sa prodigieuse facilité ne seraient pas pour justifier l'admiration qu'on lui a prodiguée. C'est dans la galerie d'Apollon, dont la décoration imposante et harmonieuse semble jaillie tout d'une pièce, et aussi dans la grande galerie de Versailles, que l'on trouve ses chefs-d'œuvre. Pour les Gobelins, il fournit, avec une infatigable facilité, les séries des cartons de l'*Histoire* ou des *Chasses du roi*, des *Saisons*, les toiles colossales de l'*Histoire d'Alexandre*, des *Chasses de Méléagre*, de l'*Histoire de Moïse*. Pour les chapelles royales, il peignit les *Madeleines* sentimentales et pâmées, minaudières et emphatiques, qui plaisaient à la piété mondaine de ses contemporains. Sur les murs et aux plafonds des palais royaux, il multiplia les allégories où, sous toutes les formes, les dieux et les déesses de la mythologie païenne, avec de nobles gestes arrondis, célébraient la gloire unique du Roi-Soleil.

A l'Académie, il fut le maître officiel de l'esthétique et de la pédagogie. Dans les conférences instituées dès 1667, il professa sur l'*expression*, l'interprétation de l'antique, de véritables leçons où se résume l'esprit du classicisme contemporain. Plus d'une fois il réprimanda dans Philippe de Champagne, par exemple, une tendance au réalisme qui de moins en moins était en accord avec le style « noble et grand ». Philippe de Champagne ayant un jour, dans une conférence sur l'*Éliézer et Rébecca* de Poussin, timidement regretté que le maître n'y eût pas représenté « les chameaux dont l'Écriture fait mention », Lebrun répondit que « M. Poussin, cherchant toujours à épurer et à débarrasser le sujet de ses ouvrages et à faire paraître agréablement l'action principale qu'il y traitait, en avait rejeté les objets bizarres qui pouvaient débaucher l'œil du spectateur et l'amuser à des minuties ». Une autre fois, à propos d'une conférence de Coypel, il oppose les « plus nobles objets d'un tableau aux plus vils » et marque ainsi par quelle série d'éliminations successives l'art officiel tendait aux généralisations abstraites dont le style décoratif s'accommodait, mais où la peinture, condamnée à des lieux communs, perdait contact avec la nature et ne pouvait trouver aucun rajeunissement.

Les noms de Sébastien Bourdon, de Charles Errard, de Houasse, de S. B. Monnoyer, de Stella, Testelin, Boullongne le jeune, de Charles-François Poërson († 1725), de Noël Coypel (1628-1707), fondateur d'une dynastie de peintres et habiles décorateurs, ne brillent que d'un éclat voilé à côté de celui de Lebrun.

Il en est autrement de Pierre Mignard (1610-1695), son rival dans la faveur royale, et qui lui succéda en 1690 comme premier peintre du roi et directeur des manufactures royales. Portraitiste facile, décorateur brillant et habile, que ses travaux à l'hôtel de Longueville et au château de Saint-Cloud avaient mis en évidence, il conquit par sa fresque de la coupole du Val-de-Grâce, chantée par son ami Molière, une éclatante célébrité. Cette immense composition, de plus de deux cents personnages trois fois plus grands que nature, passa, malgré sa lourdeur, pour le chef-d'œuvre de la peinture, et Mignard fut chargé, à la petite galerie de Versailles et dans les appartements du grand dauphin, d'une série de plafonds et de frises dont la plupart sont aujourd'hui perdus. Quand il fut appelé à la direction des manufactures royales, il était trop âgé pour y exécuter lui-même les cartons destinés à servir de modèles, et c'est à Noël Coypel qu'il en laissa le soin.

L'hôtel des Invalides — où Delafosse peignit (dans le dôme de la grande chapelle) les *Gloires du paradis*, son chef-d'œuvre; Noël Coypel, la *Trinité* et l'*Assomption*; Van der Meulen (dans les réfectoires), les *Sièges des places fortes*; Jouvenet, au-dessous de la coupole, *les douze Apôtres* de dimensions colossales — est un des endroits où l'on peut se rendre le mieux compte de cette grande peinture décorative du XVII[e] siècle. On y peut aussi surprendre, chez Jouvenet, les premiers symptômes d'un style émancipé qui allait être celui de la Régence. Mais ce style était déjà né et s'était manifesté par les œuvres d'un peintre spirituel, Gillot († 1717), et par les chefs-d'œuvre encore plus connus d'un grand peintre qui devait mourir en pleine jeunesse (1721) et dont il sera parlé plus tard : Antoine Watteau.

Enfin, dans la peinture comme dans la sculpture, l'art français trouvait chez les portraitistes ses meilleurs représentants.

Après les graves portraits d'un Philippe de Champagne et les loyales effigies d'un Claude Lefèvre (1633-1673), ceux de Hyacinthe Rigaud (1649-1743), « le premier peintre de l'Europe, disait Saint-Simon, pour la ressemblance des hommes et pour une peinture forte et durable », forment une galerie où, sous la majesté officielle et l'allure décorative, on retrouve toujours l'accent de nature et la vie individuelle largement caractérisée. On peut en dire presque autant de Largillière (1656-1746), le peintre de trois générations, témoin également précieux pour l'époque de Louis XIV, pour celle de la Régence et des débuts de Louis XV.

L'Art provincial. — En dépit de la centralisation croissante qui groupait autour du trône tous les représentants de l'art français, les écoles provinciales n'étaient pas encore frappées de mort. Sans parler des artistes qui, avant de trouver à Versailles ou à Paris le principal emploi de leurs talents, avaient reçu et exécuté en province de nombreuses commandes, comme Coyzevox, Mignard et tant d'autres, on peut citer en province plusieurs architectes, peintres et sculpteurs qui y accomplirent des œuvres importantes et furent plus d'une fois appelés à l'étranger, où l'art français jouissait d'un prestige de plus en plus grand.

A Alais, à Auch, à Montauban, à Besançon, à Lisieux, à Reims, à Pamiers, à La Rochelle, à Orléans, etc., etc., des cathédrales et des églises sont achevées ou reprises, et le style classique vient s'y greffer sur le gothique. Un grand nombre de jubés du XIIIe siècle sont détruits pour satisfaire aux convenances matérielles ou au « goût épuré » des chanoines... Pourtant quelques restaurations ou reprises de voûtes témoignent que, même au XVIIe siècle, l'intelligence des procédés de construction du moyen âge n'était pas abolie. A Orléans, on fait encore du gothique. D'ailleurs pour toutes leurs œuvres originales, les architectes et les artistes provinciaux étaient dès lors tous gagnés aux doctrines italo-classiques, et ce n'est guère que par un peu plus de lourdeur que se révélerait leur provincialisme. Quoi qu'il en soit, Pierre-Étienne Monnot de Besançon (1657-1733), François Cressent, Blasset, Dupuis, Vimieux (d'Amiens),

Michel du Castel et Duclos (de Laon), les Girouard (de Poitiers), Hilaire Prader (de Toulouse), Gabriel Revel (de Saint-Quentin), Jacques Bernus (d'Avignon), Jean Boucher (de Bourges), Jean Mosnier (de Blois), Raymond Lafaye (d'Albi) doivent être au moins mentionnés.

II. — L'Art hors de France.

L'Italie : le cavalier Bernin et les maîtres de la décadence. — Dans la décadence de l'art italien, le nom du cavalier Bernin (1598-1680) brille au premier rang. Sa gloire bruyante a rempli tout son siècle, et c'est lui plus qu'aucun autre qui a déchaîné, parmi le peuple des statues, ce vent de tempête qui souleva en plis tourmentés les draperies tumultueuses et fit claquer comme des bannières, autour des gestes emphatiques des dieux mythologiques ou des héros chrétiens, les pans des manteaux et les écharpes déroulées. Avec les élèves dégénérés de Michel-Ange, Maderna, Borromini, Carlo Fontana, l'Algarde, et après eux, il acheva de donner à Rome sa parure de marbre. A Saint-Pierre, dont Maderna avait déjà démesurément allongé la grande nef, il aggrava par l'exagération d'un décor déclamatoire le mal déjà commis. Il écrasa l'autel papal sous un colossal baldaquin de bronze où, parmi les glands et les draperies, des anges surexcités brandissent une tiare et des clefs monstrueuses. Autour de la chaire de l'apôtre, il assit les quatre docteurs de l'Église, dont un ouragan soulève les vêtements et la barbe. Aux quatre piliers de la coupole, au-dessus des loges des saintes reliques, entre les piliers robustes dont il diminua la force expressive, il plaqua des revêtements de marbre, multiplia les figures allégoriques et fit triompher le mauvais goût et toutes les amplifications du style *rococo* et *jésuite* au cœur même du sanctuaire catholique. En revanche, avec une habileté puissante à disposer les grandes masses et à distribuer largement l'espace, il reconstruisit, sous Alexandre VII, la vaste colonnade dorique chargée de statues qui, remplaçant l'ancien

Atrium, fait à la basilique vaticane une magnifique préface. Au palais du pape il construisit l'escalier royal où des Renommées soutiennent le médaillon d'Alexandre VII. Il dressa sur les tombeaux des papes les figures symboliques de la Mort, de la Douleur ou de la Gloire. Il édifia dans Rome ces fontaines monumentales où les chevaux marins, les tritons et les naïades gesticulent avec une sorte de frénésie sur leurs rochers artificiels, au milieu de leurs jets d'eau.

Son influence fut subie par tous les artistes français qui, comme Théodon, Duquesnoy, Legros, etc., exécutèrent eux-mêmes, dans les églises de Rome et d'Italie, tant de travaux. Il est à remarquer pourtant que cet art de la décadence ne fit pas longtemps illusion aux artistes français que la volonté du roi et de Colbert y avait envoyés en apprentissage. Si l'on fait venir en grande pompe le cavalier Bernin en France, si on lui commande une statue équestre du roi dont on est d'ailleurs bientôt fatigué et qu'on laisse au rebut; si, dans sa ferveur ultramontaine, Colbert fait demander à Bernin lui-même et au peintre Carlo Marata de vouloir bien visiter et corriger les travaux des pensionnaires de l'académie de Rome, les directeurs de cette académie savent à l'occasion juger sévèrement l'art de l'école régnante : « L'on ne saurait croire à moins de le voir, écrit La Teulière, le 9 décembre 1692, le peu de bons peintres qu'il y a en Italie... Pietro de Cortone et son école y a répandu un si grand libertinage, sous prétexte de donner du brillant, que la plupart de leurs ouvrages sont comme les clinquants des habits de comédiens... » Ailleurs il signale leur présomption, leurs « caprices mal réglés », leur ignorance de l'anatomie, tous les signes de la décadence qui éclatent en effet dans les œuvres de Sasso Ferrato (1605-1685), Pietro Barretini de Cortona (1596-1669), Carlo Marata (1625-1713), Benedetto Castiglione (1616-1770), Luca Giordano (1632-1705), Filippo Abiatti (1640-1715), etc., etc. On peut dire qu'à ce moment l'art italien n'est plus qu'un souvenir, comme la patrie italienne elle-même. C'est seulement dans le nord et sur la terre de Venise qu'avec un Tiepolo ou un Canaletti elle retrouvera au XVIII[e] siècle un renouveau et quelque éclat.

Pays-Bas : Rembrandt et ses contemporains. — Lorsque, en 1648, Gérard Terburg, temporairement établi à Munster, groupait autour d'une table portant l'instrument du traité, les portraits des délégués des Provinces-Unies et des ambassadeurs espagnols qui venaient de jurer la *Paix de Munster*, l'art hollandais était à l'apogée de sa gloire. On a vu comment, avec les tableaux de corporations, les portraits d'arquebusiers et de gardes civiques, de régents d'hôpitaux et de syndics, et pendant que les derniers romanisants continuaient leur exode vers Rome, l'école nationale avait poussé dans le sol natal de profondes racines. Dès les premières années du XVII[e] siècle, sur tous les points du territoire, comme une floraison soudaine de printemps septentrional, à Amsterdam, à Harlem, à Rotterdam, à Leyde, à Utrecht, à Delft, l'art autochtone s'épanouit, les chefs-d'œuvre sortirent de terre. Entre la fin du XVI[e] et le premier tiers du XVII[e] siècle, tous les maîtres qui devaient illustrer l'école sont nés ou ont marqué par leurs premiers travaux. C'est Franz Halz (1584-1666) qui est comme le trait d'union entre les premiers peintres de corporations et les maîtres de la grande époque. Ceux-ci, ce sont Metzu († 1668), Terburg († 1681), Netscher († 1684), qui immortalisent les traits des ministres, des généraux; Van der Helst († vers 1678) avec ses groupes de régents et de syndics, d'archers et d'arquebusiers; les peintres de vues marines et de flottes, Van Vliet († 1675) et Van der Velde († 1707); les paysagistes Aart van der Neer († vers 1683), Cuyp († 1691), Hobbema († 1769), sur tout Jacob Ruisdaël († vers 1682); Van der Heyden († 1712), avec ses villes et ses monuments; Paul Potter († 1654), avec ses animaux et ses paysages; Jean Steen († 1679), Gérard Dow († 1680), Adrien van Ostade († 1685), Peter van Hooch († 1681), Van der Meer de Delft, Van Mieris († 1681), pour les scènes d'intérieur et de place publique.

On ne saurait entrer ici dans l'examen de tant de maîtres et de tant d'œuvres. Quelle que soit d'ailleurs la diversité des talents, l'unité de l'école est significative. Peintres de *genre* ou de *conversation*, paysagistes, peintres de marines, d'animaux ou de natures mortes, ils relèvent tous d'une même doctrine et

tiennent d'une même et forte attache à leur pays et à leur race. Leur originalité et leur gloire, dans l'histoire de l'art, est d'en avoir fait, avec une probité cordiale, une conscience professionnelle exemplaire, une tendresse virile, des portraits ressemblants, fidèles et émus.

La vie d'ailleurs leur fut souvent rude. J. Ruisdaël fut toujours besogneux et mourut à l'hospice des pauvres de Harlem. Van Goyen essayait, sans grand profit, de spéculer sur les tulipes, les maisons et les tableaux, et mourait insolvable. Van der Neer finit de misère dans un galetas. Peter van Hooch doit entrer comme valet de chambre au service d'un sieur Justus Delagrange, et, à la vente de la collection de son maître, ses tableaux atteignent de six à vingt florins. Jean Steen, le gendre de Van Goyen, se fait successivement, à Delft et à Leyde, aubergiste ou cabaretier à l'enseigne du *Serpent*, puis à celle de l'*Étrille*. Hobbema, fiancé à la servante du bourgmestre d'Amsterdam, est trop heureux d'obtenir par elle une charge de jaugeur juré, percepteur des taxes sur le vin, et délaisse peu à peu la peinture pour ces fonctions plus lucratives.

Mais, au-dessus de leur groupe, en résumant d'une part l'esprit, en dépassant de l'autre la portée par la puissance de son génie, Rembrandt garde une place à part. Le fils du meunier de Leyde reçoit chez Jacob Swanenburch « les premiers éléments et les principes » de son art. Puis il va chercher à Amsterdam, dans l'atelier d'un peintre alors célèbre, Peter Lastman, un complément d'instruction. En dépit de l'exemple et des exhortations de son maître, il ne va pas en Italie: « Dans ta patrie même tu trouveras tant de beautés que ta vie serait trop courte pour les comprendre et pour les exprimer. L'Italie même, si riche qu'elle soit, te sera inutile si tu n'es pas capable de rendre la nature qui t'entoure. » Ces propos, recueillis plus tard par son élève, Samuel van Hoogstraten, qui les a notés dans son livre *Sur la peinture*, furent la règle de sa vie. « Trouvant bon d'étudier et d'exercer la peinture seul et à sa propre guise », après six mois de séjour à Amsterdam il se séparait de Lastman et rentrait dans sa chère maison de Leyde. Dans un recueillement profond et un travail opiniâtre, mettant à

contribution tous les membres de sa famille, et lui-même avant tous, il ne se lasse pas d'étudier sur nature comment un visage s'éclaire, se dessine et se modèle, sous toutes les lumières et dans toutes les positions. Il achève ainsi lui-même son apprentissage, multipliant avec un intime besoin de vérité et de vie les expériences les plus variées, apprenant surtout à lire à la fois dans la nature et dans son propre rêve, se créant lentement une langue pittoresque, expressive et personnelle.

Dès 1631 sa renommée avait dépassé les limites de sa ville natale. Il venait s'établir à Amsterdam, et en 1632 le professeur Van Tulp lui demandait de le peindre professant au milieu de ses élèves une *leçon d'Anatomie.* C'est la période heureuse et brillante de sa vie; les commandes lui arrivent de tous côtés : de 1632 à 1634, il a plus de quarante portraits à faire. Il peint alors d'une touche appliquée, attentive, mais libre et souple, et qui va s'élargissant de plus en plus. On pourrait, à partir de cette date et jusqu'à l'heure où la mort s'abattit sur son heureux foyer, rapprocher de chacun de ses portraits celui d'une jeune fille, de cette Saskia van Uylenborch qu'il épousa bientôt. Comme son atelier est déjà encombré de belles étoffes orientales, écharpes, tapis et orfèvreries, fourrures, velours brodés d'or, de boucliers, bracelets, chaises et hausse-cols, qu'il achète dans toutes les ventes et dont les teintes chaudes et les mouvants reflets réjouissent ses yeux, il pare de ses trésors la jeune femme dont le souriant et fragile visage est dès lors associé à sa vie. En 1640, un premier deuil vient l'attrister : sa mère meurt, et, deux ans après, c'est Saskia qui lui est enlevée. Alors la misère avec le deuil entrent dans la maison désolée. Le capitaine Baning-Cok, ayant voulu se faire peindre à la tête de sa compagnie d'arquebusiers, s'est adressé à Rembrandt, mais il n'a pas été satisfait de la façon dont son peintre l'a peint; il est allé demander à Van der Helst un portrait plus ressemblant, et le tableau improprement appelé *la Ronde de nuit* a marqué le déclin de la vogue de Rembrandt. Les clients vont devenir plus rares, les créanciers plus nombreux, et la faillite arrivera bientôt. C'est dans le travail acharné qu'il va chercher un refuge. Jamais il n'a tant produit, ni de si belles œuvres, qu'en

ces sombres années. C'est alors qu'il s'adonne au paysage et en même temps revient, d'une ardeur nouvelle, avec une sympathie profondément humaine et poignante, à ses sujets bibliques : le *Bon Samaritain*, les *Pèlerins d'Emmaüs*. Il ne s'agit plus de ces tableaux d'église comme Rubens en avait peint pour les églises jésuites : Rembrandt ne travaille que pour un petit nombre de bourgeois républicains ou protestants, — et encore la plupart sont-ils déroutés ou scandalisés par ses libertés et ses trivialités; — il peint surtout pour lui-même, pour l'entière satisfaction de son imagination et de son âme endolorie, et, dans sa solitude farouche, il élève au Christ fraternel, miséricordieux des humbles et des souffrants, un monument selon son cœur. Sa manière devient de plus en plus ardente : les rouges commencent à jouer dans ses tableaux un rôle plus important; on y sent dans les ombres comme de l'or fauve en fusion, et jusque sous les noirs des vêtements de ses syndics (1661) des rousseurs profondes et mouvantes. Dans le portrait si triste et si beau où il s'est représenté vieux et ridé, ses cheveux gris couverts d'un serre-tête, les chairs tombantes, mais le regard toujours direct, pensif et scrutateur, debout devant son chevalet, — la palette qu'il tient à la main n'est chargée que de deux tons : jaune et vermillon, et de fauves reflets rougeâtres éclaboussent la toile. Dans ses dernières années, à son foyer solitaire vient prendre place une femme, Hendrickie Stoffelz, qui, servante maîtresse, fut la complaisante et secourable amie du pauvre Rembrandt. Elle encourut, à cause du scandale de sa liaison publique, les réprimandes du consistoire, mais elle rétablit dans les affaires et la maison désemparée du malheureux artiste un peu d'ordre et de bien-être. Elle revit dans l'admirable portrait du salon carré, et c'est elle aussi qu'on retrouve dans la *Bethsabée* de la galerie Lacaze et dans la *Baigneuse* de la National Galery; mais cette amitié bienfaisante devait aussi être enlevée au pauvre grand homme. Hendrickie mourut six ans avant son maître. C'est dans la solitude et la détresse que Rembrandt, — l'initiateur de tout l'art moderne, celui qui de la plus humble réalité a dégagé le plus d'humaine poésie, — acheva, le 8 octobre 1669, sa glorieuse et misérable

vie, « ne laissant que des vêtements de laine et de toile, et des instruments de travail ».

Fin de l'école nationale. — Les élèves de Rembrandt, Gerbrandt van den Eeckhout (1621-1674), Govart Flinck (1615-1660), Ferdinand Bol (1616-1680), peintre attitré de la haute bourgeoisie, Samuel van Hoogstraten, Fabritius, Jan Victors, Aart de Gelder, continuent sa manière, mais non pas son génie, et la rapide décadence s'annonce bientôt dans l'école, que le classicisme envahit de nouveau. Les bourgeois enrichis et lettrés se montrent plus sensibles aux belles manières ultramontaines qu'à la loyauté intraitable des portraitistes nationaux. Avec Gérard de Lairesse (1640-1711) qui, né à Liége, vint de bonne heure s'établir en Hollande, et, par sa dextérité et aussi sa fadeur, ne tarda pas à conquérir les faveurs de ce nouveau public; avec Adrian van der Werff (1659-1718), qui subit son influence et remit en honneur la mythologie galante et prétentieuse, l'italianisme de la pire décadence s'empara de nouveau de l'art hollandais et pour longtemps le supprima. Le pédantisme des littérateurs, le mauvais goût et les prétentions des *amateurs* enrichis (dont l'un se faisait peindre avec sa femme, « monsieur en Scipion et madame en Pallas »), les commandes des petits princes allemands, grands amateurs de figures mythologiques et d'académies léchées, étouffèrent peu à peu l'admirable école nationale qui, au lendemain des guerres de l'indépendance, avait grandi au cœur de la patrie. « Le très illustre et très noble » chevalier Adrien van der Verff, que les faiseurs de vers latins appelaient couramment « soleil, planète, étoile de première grandeur dans le ciel de l'art », devint par opposition à Rembrandt le peintre de l' « idéal », le grand homme des académies triomphantes sur les ruines de l'art national.

Les Flandres. — Pendant cette période, à peu près seule la dynastie des Teniers soutient l'honneur et continue la tradition du vieil art national. Quand en 1690 David Teniers *junior*, l'aîné des onze enfants de David le vieux, meurt âgé de quatre-vingts ans, il a vu mourir tous ses illustres confrères de la grande époque, et mené les funérailles non seulement de l'école

d'Anvers, mais de l'art flamand tout entier. Gonzalès Coques (✝ 1684) en avait été un des derniers représentants, et parmi les paysagistes, Jean-Baptiste Huysmans (✝ 1716).

Lorsqu'en 1714 la paix de Rastadt transféra définitivement la Belgique à l'Autriche, toute sève était épuisée et l'anémie était complète. Les allégories et les fades mythologies d'un Gaspard van Obstal (1654-1717), d'un Victor-Honoré Jansens (1664-1736), de Marc van Duvenède (1730-1774), un des fondateurs de l'Académie de Bruges, obtiennent la même fortune que Gérard de Lairesse et témoignent du triomphe de la même esthétique prétentieuse et stérile. L'une après l'autre, les vieilles Ghildes qui avaient été le berceau de l'art national, sont remplacées par les académies, et c'est à l'étranger que, avec un Van der Meulen (✝ 1693) ou un Philippe de Champagne (✝ 1694), l'art flamand jette un dernier éclat.

Espagne : les peintres nationaux; Velasquez, Murillo. — Quoique largement ouverte depuis le XVI[e] siècle aux influences italiennes, l'Espagne trouva dans les réserves de naturalisme où, à travers des tendances diverses, s'était alimentée son école, le terrain profond et solide sur lequel, au déclin de sa gloire politique, s'épanouit la riche moisson d'un art original et puissant. L'école de Séville, forte des ressources que lui valait sa situation d'entrepôt des marchandises du Nouveau-Monde et qui, comme on l'a vu, était devenue le centre d'une école florissante, vit grandir, au cours du XVII[e] siècle, le plus grand peintre dont, avec Rembrandt, l'histoire générale de l'art puisse s'enorgueillir : Don Diego Velasquez (1599-1660).

Élève de Pacheco dont il épousa la fille, Velasquez ne se laissa pas tenter par l'esthétique italienne et académique dont son beau-père avait subi l'influence et commenté les doctrines. C'est dans la seule réalité, et d'abord dans la plus familière (*Vendangeur*, *Porteur d'eau*, *Vieille avec un gâteau*), qu'il puisa l'élément de son œuvre, et, dans ces images vraies et fidèles de la vie espagnole, par la belle tenue de son pinceau et l'ampleur de sa peinture, il se révéla tout de suite un maître. Quoique la dévotion espagnole eût multiplié les couvents, les églises, les chapelles et sur les autels les tableaux religieux,

Velasquez ne fit que fort peu de peinture religieuse. Il fit sortir l'art des cloîtres et le mit en contact avec la vie. Même ses tableaux comme l'*Immaculée Conception*, l'*Adoration des bergers et des mages* ne sont, à les bien prendre, que des réunions de portraits. Quand il eut été nommé *peintre du roi*, il se trouva en butte à l'hostilité et aux critiques de trois Italiens : Nardi, Carducco et Caxesi, tous trois peintres du roi, pleins de mépris pour un peintre de natures mortes et de portraits, et qui allaient partout répétant qu'il serait incapable de peindre de ces grands sujets « exigeant de longues méditations, du style et des qualités d'un ordre supérieur ». C'est pour les confondre qu'il peignit en 1627 l'*Expulsion des Morisques*, qui fut placée avec grand honneur dans le palais du roi au milieu des chefs-d'œuvre de Titien et de Rubens (et qui fut malheureusement détruite dans l'incendie de 1824). Il ne semble pas que la visite que Rubens fit alors à Madrid ait eu sur Velasquez aucune influence appréciable. Son tableau des *Buveurs*, qui précéda son départ pour l'Italie, témoigne de son intraitable fidélité au réalisme le plus direct : ce sont des Espagnols de costume et de race que, sous le ciel de plomb, au milieu des pampres vigoureux, il a groupés autour d'un Bacchus à moitié déshabillé. De même, la *Forge de Vulcain* ne sera pas autre chose que l'intérieur d'une forge de village où, nus jusqu'à la ceinture, le torse ruisselant de sueur, quatre forgerons castillans, groupés autour de leur enclume, s'étonnent de voir apparaître la face ronde, camarde et bistrée d'un Vulcain qui assurément ne leur parle italien ni latin. La *Reddition de Bréda*, les *Chasses royales*, la *Chasse au sanglier*, l'*Ésope*, le *Ménippe*, la *Vénus*, ne sont encore que des portraits, et, de Philippe IV aux nains de sa cour, Velasquez trouva au palais royal la matière de l'œuvre à la fois la plus variée et la plus simple, la plus vivante et la plus extraordinaire. On peut dire d'elle, comme de celle de Rembrandt, qu'elle a étendu les limites mêmes de la peinture. Avec la palette la moins chargée, des pinceaux petits, si l'on en juge au moins par ceux qu'il tient à la main dans le féerique tableau des *Ménines*, il a composé des harmonies tour à tour puissantes et légères, sombres ou gaies, infiniment variées, dans les-

quelles les noirs et les blancs, relevés d'un peu de vermillon ou de brun, lui suffisent pour obtenir les modulations les plus exquises.

Bartolomé Esteban Murillo (1618-1682), qui vint à l'âge de vingt-quatre ans retrouver à Madrid son grand compatriote et profiter de ses conseils, retourna bientôt après s'établir dans sa ville natale. Il y fonda une école et couvrit de ses peintures et de ses tableaux les murs des couvents et les autels des églises. Il est le peintre par excellence de ce mysticisme où la sensualité et les élans les plus passionnés de la foi s'allient en des extases et se fondent en pâmoisons douces et violentes. La nature des sujets qu'il a traités de préférence (*Apparitions* de l'enfant Jésus, *Immaculées conceptions* de la Vierge, *Saints* et *Saintes soignant des lépreux*), ou bien, à l'autre extrémité de l'art et dans sa veine réaliste, *Mendiants*, *Marchandes d'oranges*, *Porteuses d'eau*, *Niñas de la Conqua*, *Bodegones*, etc., l'ont rendu plus populaire que son grand contemporain. S'il est à sa manière aussi *national* que lui, il n'arrive pourtant qu'après lui dans la hiérarchie des grands artistes.

Après ces maîtres, avec Ménèzes Osorio († 1705), don Pedro Nuñès de Villavicencio († 1700), Esteban Marquez († 1720), don Alonzo Miguel de Tabar († 1719), l'école espagnole se continua sans éclat. A vrai dire elle ne compta plus, jusqu'à l'apparition de Goya, de maître vraiment national. En architecture et en sculpture elle subit la contagion du style *baroque* ou *rococo*, qui chez elle prit, du nom de don José Churriguera, son propagateur le plus convaincu, le nom de *style Churrigueresque*.

Angleterre : Saint-Paul de Londres. — Après Inigo Jones († en 1651), sir Christopher Wren (1632-1723) fut le maître de l'architecture anglaise. D'abord professeur d'anatomie à Oxford, il vint en 1665 à Paris et apprit à l'école des architectes de Louis XIV les principes de l'art qu'il alla bientôt après compléter en Italie et sous la direction du Bernin. Après avoir élevé à Oxford le Sheldon-Theater et à Cambridge le Pembroke-College, puis à Londres, après les incendies de 1666,

un grand nombre d'hôtels et de palais, il fut appelé à diriger, dans différentes parties de l'Angleterre, la construction de nombreux châteaux. C'est en 1675 que Charles II le chargea de dresser les plans et de diriger les travaux de Saint-Paul de Londres, qui, après trente-cinq années de travail, était achevé en 1710. Il y mit à profit, avec sa science de mathématicien et d'ingénieur, les études qu'il avait faites à Rome. Il ne fit pas autre chose, en somme, que d'essayer de transporter au bord de la Tamise protestante, avec sa colonnade et son dôme, le Saint-Pierre catholique et romain.

Peinture anglaise. — C'est encore chez les étrangers que la peinture anglaise recrute ses principaux représentants. Sir Peter Leslie, de son vrai nom, s'appelait Peter van den Faes (1618-1680); Sir Godfrey Kneller (1646-1723) était originaire de Lübeck et s'était formé à l'école d'un élève de Rembrandt, Ferdinand Bol. A côté de ces deux peintres, qui occupèrent une grande place à Londres, des Français comme Claude Lefèvre, J. B. Monnoyer, Nicolas Largillière, Watteau, firent en Angleterre des séjours plus ou moins longs. Parmi les élèves anglais de Leslie, John Greenhill († 1676), Isaac Fuller († 1691), Robert Streater († 1680), commençaient la tradition de la peinture nationale. Celle-ci, au cours du XVIIIe siècle, avec Reynolds et Gainsborough, tous deux nés en 1723, allait marcher à pas de géants et prendre rapidement dans l'art européen une place originale.

Allemagne. — Au cours du XVIIe siècle l'Allemagne se relevait lentement des blessures encore saignantes de la guerre de Trente ans, ou plutôt elle n'avait pas encore commencé de se relever vraiment. L'art n'y fut qu'une importation étrangère à l'usage des princes; des artistes italiens et des imitations françaises en firent tous les frais; il ne fut mêlé en rien à la vie nationale et ne refléta rien des joies, ni des douleurs du peuple. On a vu le rôle qu'avaient joué dans l'histoire du paysage les peintres de la première moitié du siècle. Johann-Henri Roos (1631-1685), Louis Agricola (1667-1719), peignirent des paysages et des animaux à la manière italo-hollandaise, sans y rien ajouter. Les portraitistes vinrent presque tous de

France. Un Hongrois, Johannes Kupetzky (1646-1740), qui s'était formé en Italie, jouit de quelque crédit à la cour de Joseph Ier et de Charles VI, près du prince Eugène de Savoie, du roi de Pologne Sobieski, et plus tard du tsar Pierre.

A Nüremberg, W. van Bemmel, d'Utrecht (1630-1708); — à Augsbourg, Johann-Heinrich Schœnfeld (1609-1675), F.-Friedrich Frank (1627-1687) et surtout Q.-Ph. Rugendas, le peintre de batailles (1665-1742); — à Münich, Karl Loth (en italien, Carlotto, 1632-1698) et Karl-Andreas Ruthart (1680), bon peintre d'animaux; — à Prague, Karl Skreta (1604-1674) et ses élèves; — à Vienne, Johann-Fr. Michael Rottmayer (1660-1730); — enfin, Christoph Pandiss (1618-1670), qui travailla à la cœur des Électeurs de Saxe, et Kilian Fabritius (1633-1677) méritent à peine une mention.

En architecture, le style jésuite, avec toutes les exagérations consciencieuses dont l'application allemande était capable de le charger, se déchaîna dans les églises. On vit se multiplier, au-dessus des autels à baldaquins, les statues assises sur les nuages (Notre-Dame de Lübeck). Pour avoir imité avec habileté et une sobriété relative le style et le goût français, Andreas Schlüter (1664-1714), qui travailla comme architecte et sculpteur, en Pologne, à Potsdam, à Charlottenbourg, à Berlin (où de 1699 à 1706 il dirigea la construction du château royal et éleva en 1713 le monument du roi Frédéric Ier) fit, parmi ses contemporains, figure de grand artiste. Il fut le directeur de l'Académie des beaux-arts de Berlin, fondée en 1694 par le Grand Électeur. A son exemple, l'Électeur de Saxe fonda en 1697 l'Académie de Dresde et l'empereur Léopold Ier l'Académie de Vienne. Mais ce n'est pas à ces sources académiques que l'art allemand devait retrouver ses forces épuisées.

III. — *La Musique.*

Mélodie expressive et contrepoint; la modulation. — Nous avons signalé au XVIe siècle [1] l'achèvement de l'œuvre commencée au VIIe siècle et continuée sans interruption pendant le moyen âge. Le style musical est né, la langue est formée, le contrepoint est arrivé à une perfection qu'il ne dépassera pas, du moins sous la forme devenue immortelle que lui ont donnée les grands maîtres franco-belges et italiens; l'harmonie, issue de la tonalité moderne définitivement établie, est déjà un art à elle seule; elle a ses traités et ses lois. Aux dernières années du XVIe siècle, la musique est-elle donc parvenue à la perfection? Que peut-elle acquérir encore? Rien ou peu de chose : l'expression pathétique, cette puissance sans égale de notre art qui le fait le premier de tous, qui lui communique le don d'émouvoir et de charmer.

Ce furent les premières années du XVIIe siècle qui virent inaugurer en Italie cette musique nouvelle appelée à devenir la nôtre. Au début du moyen âge et jusqu'au XVe siècle, les trouvères et les chantres avaient trouvé des mélodies expressives dont quelques-unes nous sont parvenues, tant à l'église que dans l'art profane; puis à mesure qu'ils s'avançaient à la découverte de nouveaux mondes musicaux, les artistes, trop fiers de leurs conquêtes récentes pour ne point en faire étalage, avaient enveloppé l'idée dans les mille liens du savant contrepoint, laissant aux humbles chanteurs ambulants et aux musiciens de hasard le soin de charmer par de simples chants les oreilles d'un public illettré. Ces chants ont été pour la plupart perdus et c'est à peine si nous pouvons en retrouver des vestiges dans les thèmes servant de sujets au contrepoint des maîtres et dans quelques chansons restées populaires. Le jour où ces artistes raffinés et saturés de science voulurent faire autre chose que de la musique pure, c'est-à-dire exprimer des sentiments et des

1. Voir ci-dessus, t. IV, p. 291.

passions, ils sentirent que tout l'appareil pédantesque des canons et des fugues, que le vieil arsenal des multiples instruments employés au moyen âge jusqu'au XVI[e] siècle ne convenaient plus au nouveau genre qu'ils voulaient créer. Ils comprirent que quelques mesures de mélodie, à peine accompagnées et chantées par une belle voix, sauraient mieux traduire la pensée d'un poète ou émouvoir un auditoire que les plus beaux madrigaux du monde et les problèmes de contrepoint les plus ingénieusement posés et résolus [1].

Chanter cependant et calquer, pour ainsi dire, le chant sur le rythme des vers n'était pas tout, et les novateurs n'auraient guère fait meilleure besogne que les monodistes du X[e] siècle, si la science ne leur avait fourni de nouveaux éléments d'expression que les chanteurs du moyen âge ne connaissaient pas. Il serait bien difficile d'expliquer ici ce que l'on entend par modulation, par préparation et résolution des dissonances et de la septième de dominante; pourtant ces quelques mots représentent à eux seuls un des plus importants chapitres de l'histoire de la musique, le plus important peut-être, et nous ne pouvons le passer sous silence. Résumons donc, puisqu'il le faut, en renvoyant le lecteur aux traités plus détaillés. Il est en musique

1. L'évolution qui s'accomplit aux premières années du XVII[e] siècle est tout simplement la création du drame lyrique, par la prédominance de la mélodie et du rythme sur les combinaisons de la musique savante. Inconsciemment les créateurs de l'Opéra retournaient en arrière, revenant au chant à une seule voix de Thibaud de Champagne et d'Adam de la Halle, et c'était dans cette simplification même que consistait ce progrès. Que l'on ne s'y trompe pas cependant; les grandes conquêtes des siècles précédents ne se trouvèrent pas perdues : à côté de la musique nouvelle, dite *expressive* et *pathétique*, de la *monodie* si l'on veut, la musique *polyphonique* resta debout et superbe. Dans leur premier enthousiasme, les maitres italiens avaient abandonné peu à peu la musique savante pour le genre nouveau, qui répondait mieux à leur génie spontané. Ils avaient même introduit le style dramatique à l'église; mais les Allemands, de leur côté, avaient religieusement conservé l'art sévère du contre point comme un noble héritage des ancêtres. Passant par les contrapontistes un peu lourds, mais solides, du XVIII[e] siècle, le vieux style assoupli, et allégé grâce au génie de Haendel et de J.-S. Bach, donna naissance à l'art sublime de la *symphonie*. Regardons plus avant encore : nous verrons les musiciens de théâtre renoncer à la polyphonique, pour multiplier à l'infini les forces et les ressources du style dramatique. De l'union de ces deux musiques naîtra le *drame lyrique* moderne, qui accomplit son évolution au moment même où nous écrivons.

Nous avons dit au chapitre précédent (t. IV) quelles préoccupations littéraires avaient guidé, à partir du milieu du XVI[e] siècle, les rénovateurs de la musique : ils voulaient reconstituer la déclamation musicale et poétique des Grecs.

un accord, un seul, tellement en usage aujourd'hui que, tout dominant qu'il est, il passe pour ainsi dire inaperçu. Cet accord, que nous appellerons *sol, si, ré, fa*, renferme dans ses quatre notes les intervalles qui faisaient l'abomination des musiciens du moyen âge. Pour en atténuer la rudesse, les harmonistes prenaient mille précautions, ne l'abordant qu'après une prudente préparation, et ne le quittaient qu'après résolution bien et dûment établie. Un jour, un grand artiste nommé Monteverde attaqua franchement de front l'accord tant redouté; il fit sonner résolument la terrible dissonance de septième du *sol* contre le *fa* et la quinte diminuée; on vit alors se résoudre tout simplement l'accord, le *si* monter à l'*ut*, et le *fa* descendre sur le *mi* comme de lui-même. Dès ce jour, l'harmonie prenait une souplesse inconnue jusqu'alors, les accords se reliaient librement entre eux. En un mot, la tonalité moderne avait trouvé sa formule; de plus, la modulation était née, et cette grande force expressive de l'harmonie devenait une des conquêtes les plus fécondes de l'art musical.

Italie : l'opéra et l'oratorio; les virtuoses. — Dans la dernière partie du XVIe siècle, nous avons vu que quelques tentatives avaient été faites pour reconstituer avec musique la tragédie antique et des essais de monodie avaient été tentés, sous forme de récitatifs et de courtes mélodies (*Ugolin*, de Vincent Galilée, *Dafné*, de Peri, en Italie, l'épisode de Circé dans le *Ballet de la Reine*, en France). Le 6 octobre 1600, on donna à Florence la fable d'*Euridice* mise en *musique récitative*, c'est-à-dire écrite dans le genre nouveau qui excluait absolument le style madrigalesque; chacun des personnages chantait suivant les sentiments qu'il devait exprimer; les auteurs de cette œuvre nouvelle étaient Peri et Caccini pour la musique, Ottavio Rinuccini pour le poème. La même année naissait le mystère-opéra, auquel on a donné le nom d'*oratorio*. Déjà dans l'*Oratoire* fondé par Philippe de Néri, on avait exécuté force musique afin d'exciter la piété des fidèles, et cette musique était madrigalesque; ces compositions avaient reçu du lieu où elles étaient exécutées, le nom d'*oratorios*. Emilio del Cavaliere eut l'idée d'appliquer aux chants sacrés la musique récitative, et la pre-

mière œuvre religieuse ainsi composée fut la *Rappresentazione del anima e corpo*, exécutée en février 1600. De ce jour la grande musique religieuse des Palestrina et des Vittoria était morte en Italie ou à peu près, mais deux genres d'une importance capitale pour l'art moderne étaient nés dans cette première année du XVIIe siècle : l'opéra et l'oratorio.

Peri, Caccini, Emilio del Cavaliere et ces associés du cénacle de Florence étaient presque des amateurs. Les musiciens de métier ne tardèrent pas à les suivre; un des plus remarquables d'entre eux, un des plus célèbres élèves de la grande école de Venise, Claudio Monteverde, dont nous avons déjà vu le nom au sujet de la rénovation de l'harmonie, fit représenter à Mantoue, en 1607, *Orfeo e Euridice*. Peri et Caccini avaient cherché l'expression dans la simple mélodie — dans des récitatifs qu'étageaient à peine les accords du ton; Monteverde y ajouta une harmonie réelle et soutenue et un orchestre curieux qui se rapprochait encore de ceux du moyen âge, mais qu'il ne tarda pas lui-même à simplifier. L'élan était donné; de tous côtés, à Naples, à Milan, à Venise, ce genre récitatif nouveau avait un immense succès, au théâtre comme à l'église. Bientôt les Italiens transformèrent peu à peu à leur goût la création vraiment féconde de Peri, de Caccini et de Monteverde. A mesure que les virtuoses se firent applaudir, les opéras perdirent de leur valeur et de leur intérêt musical pour devenir de véritables concerts, où tout était sacrifié au succès du virtuose à la mode, malgré les noms célèbres de compositeurs comme de Leo, de Scarlatti, Hasse, Porpora, etc. Seul l'oratorio se soutint encore un certain temps, mais, dès les premières années du XVIIIe siècle, il perdit ce qu'il pouvait avoir encore de caractère sacré. A la même époque cependant, on vit naître un genre qui fut la véritable gloire de l'école italienne, l'opera *buffa*, dont on trouve quelques exemples à la fin du XVIIe siècle, mais dont le premier maître sera Pergolèse (1710-1736). De la *Serva Padrona* date la musique *bouffe* italienne, ère glorieuse pour l'art italien, ère qui n'est pas encore fermée, à en juger par la dernière œuvre de Verdi, *Falstaff*.

Comme nous l'avons dit plus haut, la virtuosité des amateurs

et des instrumentistes a tenu trop de place dans l'histoire de l'art italien pour qu'il soit permis de passer sous silence les noms de ces artistes qui ont été acclamés par l'Europe entière pendant plus de deux siècles. Rappelons donc, parmi les plus illustres chanteurs, parmi les cantatrices les plus applaudies, Mazocchi, Ferri, Farinelli, Caffarelli, la Tesi, la Cuzzoni, surpassées plus tard par la Gabrielli. Élèves des maîtres qui avaient nom Porpora, Lotti, Pistocchi et qui enseignaient dans les conservatoires de Naples, de Venise et de Bologne, ces chanteurs et ces cantatrices portèrent l'art du chant à un tel point de perfection que la musique elle-même fut oubliée pour la virtuosité. Plus utiles à l'art véritable furent les instrumentistes. A l'orgue on entendait Frescobaldi, Pasquini, Pollarolo, Lotti; au clavecin Domenico, Scarlatti, etc.; mais ce fut surtout pour les violonistes que les XVIIe et XVIIIe siècles furent une ère de gloire. En effet, c'est l'époque de Bassani, dont Corelli fut l'élève. C'est à Corelli, un maître de premier ordre (1653-1713), qu'il faut faire remonter l'origine, non-seulement des grandes écoles de violon française et italienne, mais du style même de cet instrument. Ses pièces, encore exécutées aujourd'hui, peuvent être considérées comme les premiers modèles de ce qui fut plus tard la musique de violon et de chambre.

Le monde est resté reconnaissant aux Italiens de lui avoir donné cet art noble et beau du drame lyrique et de l'opéra; mais il faut bien avouer qu'excepté dans la musique purement *bouffe*, les disciples ont rapidement surpassé leurs maîtres. La France d'abord, puis l'Allemagne, donnèrent à l'opéra une puissance et une force dramatique, expressive et poétique, que les Italiens n'atteignirent que lorsqu'ils se firent eux-mêmes les élèves de ceux dont ils avaient été les éducateurs.

France : la tragédie et la comédie musicales; Lulli. — En France, aux premières années du XVIIe siècle, la musique profane et religieuse, si brillante cent ans avant, était tombée au niveau le plus bas : quelques flonflons de ballet, quelques motets lourds et maladroits, tel était le bilan de notre école avec Mauduit, Boesset, Guédron. L'influence des reines espagnoles avait été fatale à notre art et le cardinal Richelieu

s'était plus occupé de poésie que de musique. A peine était-il mort que l'influence italienne de Mazarin se faisait sentir. En effet, le 14 décembre 1645, les Italiens venaient à Paris et faisaient une sorte de pièce, avec ballet et musique récitative, intitulée la *Finta Pazza*. Deux ans après, ou entendait un *Orfeo* et enfin, avec le *Sersé* (Xerxès) de Cavalli, la musique italienne triomphait définitivement. Le genre nouveau de l'opéra italien se rapprochait trop de notre tragédie pour ne pas trouver un écho dans le génie français. Un nommé Pierre Perrin, poète, associé avec le musicien Cambert, obtint du roi la permission d'établir à Paris une académie pour y représenter et chanter en public des opéras et représentations en musique et en vers français « pareilles à celles d'Italie ». Le premier opéra français fut une pastorale intitulée *Pomone* et jouée à Paris le 19 mars 1671.

Ce n'était pas tout de fonder l'opéra : il fallait en faire une institution durable. Cambert et Perrin n'y réussirent pas; ce fut au Florentin Jean-Baptiste Lulli que revint cette gloire. Profitant du désaccord des associés, Lulli leur fit reprendre leur privilège et le racheta à bas prix. Après un premier essai (les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, novembre 1672), il fit entendre son opéra de *Cadmus et Hermione* en avril 1673, et c'est cette date qu'il faut inscrire comme le véritable point de départ de la tragédie musicale en France. On peut en effet considérer Lulli comme un des grands maîtres de notre art : il possédait l'expression large, noble et juste, il avait aussi la grâce et la variété; mais ce qui le distinguait entre tous c'était l'intelligence. Avec une hauteur de vues singulière, il avait compris notre tragédie française; il avait pensé, et avec raison, que l'élévation et le lyrisme du sentiment qui y étaient exprimés, la puissance des situations qui y étaient représentées pouvaient trouver en musique leur expression et pour ainsi dire leur traduction. Cette esthétique de la *tragédie lyrique*, trouvée d'instinct par un musicien de génie, devait être celle de notre opéra jusqu'à une époque bien rapprochée de nous, et l'on peut dire sans crainte que la véritable origine de l'opéra français se retrouve dans la tragédie des Racine et des Corneille.

Lulli mort, un continuateur ne lui vint pas de suite. On

applaudit pendant près d'un demi-siècle quelques bons opéras de Campra, de Gervais, de Destouches, de Mouret, mais de chefs-d'œuvre point. La tragédie lyrique allait se diminuant et descendant jusqu'au ballet et à la comédie de demi-genre, lorsqu'un homme d'un génie bien français, Rameau, lui rendit sa splendeur et sa force [1].

Cependant, la comédie musicale naissait lentement. Venue de la chanson, elle se faisait entendre dès les premières années du xvii[e] siècle dans les ballets dansés devant le roi et par lui. Bientôt elle eut son théâtre à elle, et bien à sa place, car ce fut à la Foire qu'elle tint ses premières assises. En effet les acteurs italiens de la Foire avaient déjà, dans les comédies de Regnard, de Boursault, de Dufresny, fait entendre de gais et aimables couplets : Lorsqu'un édit eut chassé les Italiens en 1697, les Français leur succédèrent et firent applaudir des musiciens qui avaient noms Gilliers, M[lle] Laguerre, Mouret, Raillard, etc. Ces musiciens écrivaient non-seulement des couplets, mais de véritables morceaux d'ensemble. Le nom d'*opéra-comique* date de 1715 : il fut mis en vogue par Le Sage. Cette période de première germination appartient bien à l'époque qui nous occupe ici, et ce n'est pas la moins intéressante. Cependant c'est en 1743 que nous devons reporter la date officielle de la naissance de l'opéra-comique. — Réservons pour la période suivante le récit de ces temps glorieux.

La naissance de l'opéra et celle de l'opéra-comique sont les deux grands faits qui caractérisent l'histoire de l'art musical français pendant les xvii[e] et xviii[e] siècles. Le temps n'est plus où le théâtre seul paraissait digne de l'intérêt de l'historien, et nous ne devons pas laisser ignorer que, dans tous les genres, nos musiciens ont su soutenir brillamment la gloire de notre école. Si, à l'église, Mauduit et Ducaurroy, au commencement du xvii[e] siècle, doivent céder le pas aux maîtres d'Italie, il ne faut pas oublier que la belle *messe* de Dumont, empreinte d'un magnifique sentiment religieux, date de cette première moitié du siècle, il ne faut pas oublier non plus que les motets de

1. Voir ci-dessous, au t. VII, le chapitre *L'art en Europe*.

Charpentier, de Lalande, ont un caractère pompeux et grandiose qui ne dépare en rien les grandeurs du siècle de Louis XIV. Les virtuoses de l'orgue, du clavecin et du violon abondent pendant cette période.

Allemagne : les précurseurs de Haendel et Bach. — En Allemagne les débuts de la période qui nous occupe ici ne sont pas des plus intéressants. En effet, formés pour la plupart à l'école italienne et surtout par les maîtres vénitiens, les musiciens allemands continuent le style madrigalesque, magistralement il est vrai, mais sans innover. Ils furent les derniers à adopter ce style nouveau inauguré par les maîtres de Florence et de Venise. Cependant, pour être anonyme et sans éclat, le progrès n'en fut pas moins réel. Gardant précieusement les anciennes formes musicales, les combinaisons compliquées à plusieurs voix, les maîtres allemands les perfectionnèrent, les enrichirent et créèrent dans la musique un art immense qui, en moins d'un siècle, devait aboutir aux grandes combinaisons de voix et d'instruments, à la symphonie vocale et instrumentale. Au moment où le genre expressif et dramatique paraissait devoir triompher en Italie, en France, en Angleterre, on peut voir que les musiciens d'Allemagne au XVII[e] siècle ont été les gardiens fidèles du bel art légué par les contrapontistes du XVI[e].

Cependant, quelques-uns, revenus d'Italie, avaient rapporté dans leur pays le genre récitatif. Au premier rang, citons le célèbre Henri Schütz qui fit jouer, en 1627, la *Dafnè* de Rinuccini, dont il écrivit à nouveau la musique : ce fut le premier opéra écrit par un Allemand. Il eut peu d'imitateurs, car les princes allemands se prirent d'un engouement tel pour la musique italienne que les musiciens nationaux furent écartés de la scène. Il faut rappeler cependant que l'on vit quelques essais dramatiques, particulièrement à Hambourg, qui, vers la fin du XVII[e] siècle, fut un véritable centre musical. Ce fut là que brillèrent Reinhard, Keiser, Theile et Telemann. Il faudra attendre un siècle pour voir naître véritablement la musique dramatique allemande.

En revanche, la musique de chambre, de concert et d'église

marchait à pas de géant. Les noms des maîtres tels que Kelz, Finger, Speere et le grand Schütz lui-même, ne rappellent au lecteur aucun souvenir glorieux. On a oublié les succès des violonistes comme Biberither, Baltzar, Westhoff. De grands organistes comme Froberger, Buxtehude, Pachelbel, sont à peine cités. Mais ces hommes ont été des précurseurs ; avec eux le génie musical de l'Allemagne, hésitant encore, s'est formé. Grâce à eux, il se trouvait prêt à prendre son essor lorsque parurent Bach et Haendel.

BIBLIOGRAPHIE

1° ARCHITECTURE, SCULPTURE, PEINTURE.

France. — Voir les ouvrages généraux indiqués t. V, p. 449. — *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture, 1648-1792*, publ. par **A. de Montaiglon**, 1875 et suiv., 10 vol. in-8. — *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, 1854, 2 vol. — *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtiments*, publ. par **A. de Montaiglon**, t. I-IV, 1887-93, in-8. — *Conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publ. par **Jouin**, 1883, in-8. — *Conférences inédites de l'Académie de peinture et de sculpture*, publ. par **Fontaine**, 1903. — *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publ. par **Depping**, t. IV, 1855 (Collection de Doc. inédits). — **Colbert**, *Lettres, instructions et mémoires*, publ. par **Clément**, t. V, 1868, in-4. — **C. Rousset**, *Histoire de Louvois*, t. III, chap. IV, 1863. — *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, publ. par **Guiffrey**, 1881-1901, 5 vol. in-4 (Collect. de Doc. inéd.). — **Lecoy de la Marche**, *L'Académie de France à Rome*; correspondance inédites de ses directeurs précédée d'une étude historique, 2e éd., 1878. — **Rocheblave**, *L'art français au XVIIe siècle*, aux t. IV et V de l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, publ. sous la direction de **Petit de Julleville**, 1898-99. — **Vitet**, *L'académie royale de peinture et de sculpture*, 1861. — **Lemonnier**, *L'art français au temps de Richelieu et de Mazarin*, 1893, in-12. — Id., *L'art français sous Louis XIV (1661-1690)*, 1911, in-12. — **Courajod**, *Leçons professées à l'École du Louvre*, publ. par **Lemonnier** et **A. Michel**, t. III, 1903. — **E. Michel**, *Études sur l'histoire de l'art*, 1895, in-12. — **Jouin**, *Charles Le Brun et les arts sous Louis XIV*, 1889, in-8. — **Pierre Marcel**, *Charles Le Brun*, 1909, in-8. — **A. Fontaine**, *Les doctrines d'art en France, de Poussin à Diderot*, 1908, in-8. — **Hourticq**, *L'art académique* (*Revue de Paris*, 1901).

Félibien, *Entretiens sur la vie et les ouvrages des plus excellens peintres*, 1666-72, 2 vol. in-4. — **R. de Piles**, *Abrégé de la vie des peintres...*, 1715, in-12. — **Bellori**, *Vite dei pittori, scultori ed architetti moderni*, Rome, 1672, in-4. — **Mariette**, *Abecedario et autres notes inédites de cet amateur*, 1851-60, 6 vol. in-8. — **Lépicié**, *Vies des premiers peintres du Roi*, 1752, 2 vol. in-12.

— **L. Gonse**, *La sculpture française depuis le XIVe siècle*, 1895, in-fol. — **Pierre Marcel**, *La peinture française de la mort de Le Brun à la mort de Watteau*, 1906. — **St. Lami**, *Dictionnaire des sculpteurs de l'École française sous le règne de Louis XIV*, 1906. — **Ch. Blanc**, *Histoire des peintres, école française*, 1865, 3 vol. in-fol. — **De Chennevières**, *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, 1847-62, 4 vol. in-8. — **Blondel**, *Architecture française*, 1752-56, 4 vol. in-fol. — **J. Marot**, *Recueil des plans, profils et élévations de plusieurs palais...*, 1727, in-fol. — *Les plans, profils, élévation des ville et château de Versailles... dessinés et gravés en 1714-1715*, Paris, chez Demortain, in-fol. — **Gabriel Pérelle, Nicolas** et **Adam Pérelle**, *Recueil de vues des monuments de Paris et des principales résidences royales*, s. d. (vers 1680), in-fol. — **I. Silvestre**, *Recueil d'un grand nombre de vues des plus belles villes, châteaux, maisons de plaisance*, 1750, 4 vol. in-fol. — **Piganiol de la Force**, *Description historique de Paris et de ses environs*, 1765, 10 vol. in-12. — Id., *Description du château et parc de Versailles et de Marly*, 1701 ; 9e éd., 1764, 2 vol. in-12. — **Sauval**, *Hist. et recherches des antiquités de la ville de Paris*, 1724, 3 vol. in-fol. — **H. Havard**, *La France historique et monumentale*, 1890-95, 5 vol. in-4. — **Dussieux**, *Le château de Versailles, histoire et description*, Versailles, 1885, 2 vol. (2e éd.) — **De Nolhac**, *La création de Versailles*, Versailles, 1901, in-fol. — **Ch. Perrault**, *Mémoires*, éd. P. Lacroix, 1878, in-12. — **Chantelou**, *Le voyage du cavalier Bernin en France*, publ. par Lalanne, *Gaz. des B.-Arts*, 1877-86. — **Vitet**, *Le Louvre et le nouveau Louvre*, 2e éd., 1882, in-12. — **A. Babeau**, *Le Louvre et son histoire*, 1895. — **Mirot**, *Le Bernin en France*, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1904. — **Pfnor**, *Le château de Vaux-le-Vicomte, dessiné et gravé*, 1890, in-fol. — **Bonnaffé**, *Les amateurs de l'ancienne France : le surintendant Fouquet*, 1882, in-4. — **U. V. Chatelain**, *Le surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences*, 1905. — **Deshairs**, *Le château de Maisons*, 1907, in-fol.

Gazier, *Philippe et Jean-Baptiste de Champagne*, 1893, in-8. — **Jouin**, *Antoine Coysevox*, 1883. — **Mme Mark Pattison**, *Claude Lorrain*, 1883, in-4. — **Lagrange**, *Pierre Puget, peintre, sculpteur, architecte et décorateur de vaisseaux*, 1868. — **Auquier**, *Puget*, s. d. — **Sanson**, *Les frères Anguier*, 1889. — Cf. la bibliographie de **G. Picavet**, *Histoire de la peinture française, 1600-1690*, dans la *Revue de synthèse historique*, 1908.

Lacordaire, *Notice historique sur les manufactures... des Gobelins et de la Savonnerie*, 1853, in-8. — **H. Havard**, *Dictionnaire du mobilier*, 1895, 4 vol. in-4. — Id. et **Marius Vachon**, *Les manufactures nationales*, 1889, in-4. — **Fenaille**, *État général des tapisseries de la manufacture des Gobelins*, 1903, in-fol. — **Molinier**, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, 1896-1906, 5 vol. in fol. — **Guiffrey**, *Histoire de la tapisserie*, 1886, in-4. — **Lechevallier-Chevignard**, *Histoire de la porcelaine de Sèvres*, 1909, in-4. — *Inventaire général du mobilier de la Couronne, 1663-1715*, publ. par **Guiffrey**, 1885, in-4. — **Havard**, *Les Boulle*, 1893. — **Guiffrey**, *Les Caffieri*, 1877.

Italie. — **Fraschetti**, *Il Bernini*, Milan, 1900, in-4. — **M. Reymond**, *Le Bernin*, 1911, in-8. — *Le Vatican, les papes et la civilisation*, Paris, 1895, in-4. — *Tabulæ anatomicæ a celeberrimo pictore Petro Cortonensi delineatæ et egregie ære incisæ*, Rome, 1741. — **Baldinucci**, *Notizie dei professori del disegno*, 6 vol., Firenze, 1681-1728, et Milan, 1808-1812. — **Orlandi**, *Abeccdario pittorico*, éd. Guarienti, 1753, in-8. — **Ræs. Soprani**, *Le vite dei pittori genovesi*, Gênes, 1674, in-8, continué par **Ratti**, 1769.

Pays-Bas. — **Brodigs**, *Les chefs-d'œuvre du musée royal d'Amsterdam*, édition de luxe et photogravure, traduction française par **É. Michel**, Paris-

Münich, in-fol. — Les mêmes, *Le musée de la Haye*. — **Fromentin**, *Les maîtres d'autrefois*, Paris, 1876. — **W. Bürger** (Thoré), *Les musées de Hollande*, 2 vol. in-12, 1858-1860. — **Bode**, *Studien zur Geschichte der Holländischen Malerei*, Brunswick, 1883. — **É. Michel**, *Gérard Terburg et sa famille. Les Van der Velde, Jacob Ruysdaël et les paysagistes de l'École de Harlem*, 3 vol. in-8 de *la Collection des artistes célèbres*. — *Rembrandt, sa vie, son œuvre et son temps*, Paris, 1893, in-4 (avec catalogue des œuvres et bibliographie). — **Bode** et **Sedelmeyer**, *Rembrandt, catalogue illustré de son œuvre*, 1897, 6 vol. in-fol. — **Rosenberg**, *Adrian und Isaac Van Ostade*, Bielefeld, 1900. — Id., *Terboch und Jan Steen*, ibid., 1896.

Espagne. — Sir **William Stirling**, *Annals of the artists in Spain*, 1848. — **Don Pedro de Madrazo**, *Catalogo descriptivo e historico del Museo del Prado*, Madrid, 1872. — **Paul Lefort**, *Velasquez*, *Murillo* (Collect. des artistes célèbres). — **Carl Justi**, *Diego Velasquez und sein Jahrhundert*, 2 vol., Bonn, 1888. — *Murillo*, in-4, 1892. — **De Beruete**, *Velasquez*, 1898. — **Knackfuss**, *Velasquez*, Bielefeld, 1896. — **Faure**, *Velasquez*, 1903. — **Haendcke**, *Studien zur Geschichte der spanischen Plastik*, 1900.

Angleterre. — **Samuel Redgrave**, *A dictionnary of artists of the English School*, London, 1878. — **Horace Walpole**, *Anecdocts of painting in England* (réimpression de l'édition de 1788), Londres, 1872. — **Waagen**. *Treasures of art in Great Britain*, Londres, 1854, 3 vol. in-8. — **Redgrave**, *A century of painting*, Londres, 1866, 2 vol. in-8.

Allemagne. — **Sandrart**, *Academia Teutonica*, Nüremberg, 1685, in-fol. — **Lützow**, *Geschichte der Wiener Academie*, Vienne, 1877. — **Schmarzow**, *Barock und Rokoko*, Leipzig, 1896. — **Eue**, *Die Schmuckformen der Monumentalbauten*, Berlin, 1896.

Se reporter en outre aux nombreux articles des périodiques : *Gazette des Beaux-Arts; Revue de l'art ancien et moderne; Repertorium für Kunstwissenschaft; Archivio storico dell'arte;* à la bibliographie de **Jellineck**, *International Bibliographie der Kunstwissenschaft*, et au grand dictionnaire de **Thieme** et **Becker**, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler*, 1907 et suiv. — Le t. V, actuellement sous presse, de l'*Histoire de l'art*, publ. sous la direction de **André Michel** se rapporte au XVIIe siècle.

2° MUSIQUE.

Chefs-d'œuvre classiques de l'opéra français (collection Michaelis). — **Bonnet**, *Histoire de la musique et de ses effets*, Amsterdam, 1715, in-12. — **Chouquet**, *Hist. de la musique dramatique en France*, 1873. — **Daquin**, *Siècle littéraire de Louis XV*, s. d. — **Gantez**, *Entretien des musiciens* (éd. Thoinan), 1878. — **Heulard**, *Jean Monnet*, 1884. — **Jullien** (Ad.), *Les ballets de cour* (*Gazette musicale*, 1876). *Racine et la musique* (ibid.), 1878. — **Lacome**, *Les fondateurs de l'opéra français; Les créateurs de l'opéra-comique* (musique). — **Lajarte**, *Bibliothèque de l'Opéra*, 1876. — **Lavoix**, *Histoire de l'instrumentation*, 1878; *Histoire de la musique*, s. d.; *La musique française*, s. d. — **Lavoix** et **Lemaire**, *Le chant*, 1881. — **Méreaux**, *Les Clavecinistes*, 1867. — **Nuitter** et **Thoinan**, *Les origines de l'opéra*, 1886. — **Pougin**, *Rameau*, 1876. — *Les vrais créateurs de l'opéra français*, 1881. — *L'opéra sous le règne de Lulli* (*Ménestrel*, 1885). — **Soubies**, *Soixante ans à l'Opéra*, 1894. — **Soubies** et **Malherbe**, *Précis de l'histoire de l'opéra-comique*, 1887. — **Titon du Tillet**, *Le Parnasse français*, 1732. — **Landormy**, *Histoire de la musique*, 1911. — **Radet**, *Lulli*, 1891. — **Brenet**, *La musique sacrée sous Louis XIV*, dans *La tribune de Saint-Gervais*, 1899.

CHAPITRE X

LES SCIENCES EN EUROPE

(1648-1715)

Les Académies. — Dès le milieu du XVII[e] siècle, le mouvement scientifique avait pris une telle importance que les pouvoirs publics ne pouvaient plus s'en désintéresser. Leur action se manifesta bientôt par la fondation en Angleterre (1662), en France (1666), en Allemagne (Prusse, 1700), des trois illustres compagnies qui devaient désormais, dans l'histoire des sciences, jouer le rôle prépondérant.

Les Universités, après avoir longtemps présidé au mouvement intellectuel, en avaient perdu la direction, et quand elles n'y créaient pas des obstacles par leur aveugle attachement aux traditions surannées de la scolastique, elles étaient au moins incapables de se transformer pour se plier aux besoins des temps nouveaux. A cet égard, aucun doute ne pouvait subsister, mais on n'en sentait que davantage la nécessité de sociétés capables de centraliser les efforts et de faire les fonds des expériences coûteuses, ainsi que de subvenir aux frais des publications scientifiques.

L'exemple de pareilles sociétés avait, depuis longtemps, été donné par l'Italie. Depuis que Cosme de Médicis avait intitulé *Académie* la réunion platonicienne qu'il protégeait, le même nom, accompagné de quelque autre désignation, souvent bizarre, avait été pris par une succession innombrable d'associations se-

proposant les objets les plus divers. Généralement subventionnées par quelque généreux protecteur, mais sans l'appui des gouvernements, elles n'eurent, la plupart, qu'une existence éphémère [1]. Deux, toutefois, parmi celles qui s'occupèrent de science, eurent un assez grand éclat.

L'Académie des *Lincei*, fondée à Rome en 1603 par le prince Cesi [2], et qui compta Galilée parmi ses membres, disparut après la mort de son créateur en 1630; elle avait concouru à d'importantes publications. Celle du *Cimento*, organisée à Florence en 1657 par un Léopold de Médicis, plus tard cardinal, ne dura guère qu'une dizaine d'années; mais elle a laissé un volume (1667) relatant une série d'expériences de physique intéressantes pour l'époque. Les autres Académies scientifiques d'Italie n'eurent guère de rôle marquant avant le XVIII[e] siècle; leur existence devint alors plus fixe, et elles cherchèrent à imiter les grandes sociétés de Londres et de Paris.

L'Allemagne fut la première nation à imiter l'Italie. Le médecin Bausch fonde en 1652 l'*Academia naturæ curiosorum* ou *Cæsarea Leopoldina*, qui s'occupe spécialement de médecine et dont le siège varie suivant la résidence de son président. Elle publie des Mémoires depuis 1705. Mais cette fondation resta longtemps isolée, les Universités allemandes étant, au XVII[e] siècle, beaucoup plus vivantes que celles de France et d'Angleterre.

La Société royale de Londres eut pour origine un groupement d'hommes s'occupant surtout de sciences expérimentales, groupement qui s'était formé dès 1645, en pleine guerre civile et dont les réunions se tenaient à Oxford. L'intervention du roi Charles II n'en changea pas sensiblement le caractère, et les ressources pécuniaires de la Société furent pendant longtemps assez limitées, quoiqu'elle ait commencé dès 1665 la publication des *Philosophical Transactions*. Elle accuse dès l'origine une tendance marquée à poursuivre des recherches positives, sans

1. La première société scientifique italienne, l'*Academia secretorum naturæ*, avait été organisée à Naples par J.-B. Porta dès 1560, pour s'occuper de médecine et de philosophie naturelle. Une accusation de magie, dirigée contre son président, l'obligea bientôt à se dissoudre.

2. L'idée du prince Cesi était d'associer les savants les plus illustres des divers pays et non pas d'organiser des réunions dans une même ville.

système préconçu, tout en se rattachant au grand nom de Bacon ; le physicien et chimiste Boyle en est alors le membre le plus notable : mais bientôt les immortelles découvertes de Newton jetèrent le plus vif éclat sur la Société et y élevèrent les mathématiques au rang qu'elles y devaient garder.

L'Académie des Sciences de Paris avait également été précédée de réunions régulières auxquelles on avait déjà abusivement donné le même nom, car elles ne semblent avoir jamais eu ni statuts précis, ni ressources propres permettant une action déterminée. Dès 1636 au moins, Roberval et Étienne Pascal étaient membres actifs d'une compagnie qui se réunissait (le jeudi) chez l'un ou l'autre de ses membres à tour de rôle et où Blaise Pascal fut introduit encore presque enfant. Cette compagnie, qui semble avoir été en grande partie formée d'amateurs appartenant au monde parlementaire, se dispersa lors de la Fronde. On fit ensuite pour la reconstituer plusieurs tentatives sans succès, tandis que Habert de Montmor, maître des requêtes, et ancien ami de Gassendi, réunissait chez lui une société cartésienne qui, pendant quelque temps, fut assez florissante. Dans l'Académie fondée en 1666 par Colbert et comprenant à l'origine 21 membres, on voit reparaître Roberval (au reste déjà éteint) avec quelques-uns de ses amis particuliers, mais les cartésiens sont soigneusement exclus ; probablement leurs relations jansénistes les faisaient mal voir du gouvernement. En revanche, on appelle en France des étrangers : Huygens, qui devait singulièrement honorer l'Académie ; puis Cassini (1669) et Rœmer (1672), dont les travaux devaient également éclipser ceux de leurs collègues français. Toutefois la compagnie ne commença à publier des Mémoires qu'en 1693, et jusqu'alors son influence fut assez restreinte.

L'Académie de Berlin fut fondée, sur un plan que proposait Leibniz, par Frédéric Ier de Prusse, à l'instigation de sa femme Sophie-Charlotte, et à l'occasion de l'inauguration de sa royauté. C'était une imitation de Londres et de Paris ; le fondateur, ainsi que disait son petit-fils à Voltaire, s'était laissé persuader qu'il convenait à sa royauté d'entretenir une Académie, comme on fait accroire à un nouveau gentilhomme qu'il est séant d'entre-

tenir une meute de chasse. Frédéric II fut le premier roi à s'occuper sérieusement de son Académie, qui jusqu'à lui avait simplement végété, quoiqu'elle eût commencé dès 1710 à donner des *Mélanges*. Son éclat réel date donc du milieu du XVIIIe siècle seulement. Elle offre cette particularité de comprendre des classes de philologie et d'histoire et de correspondre par suite à la fois à l'Académie des Sciences de Paris et à celle des Inscriptions et belles-lettres.

Il est essentiel de remarquer que les Académies des sciences étaient, à l'origine, conçues par les gouvernements dans un esprit tout à fait différent des idées modernes. Aujourd'hui, ce sont des corps absolument indépendants, où l'honneur d'être admis ne peut être que le couronnement de travaux importants, et où le simple désir d'être mentionné dans les comptes rendus appelle la communication immédiate de toute découverte tant soit peu intéressante. La publicité qu'ils procurent est leur grande force et c'est ce que, la première, a bien compris la Société royale de Londres. Mais si, dès l'origine, cette compagnie fut laissée relativement plus libre que sa sœur de Paris, c'est surtout dans l'histoire de celle-ci que l'on peut mieux se rendre compte des tendances des rois fondateurs et de leurs ministres. Il s'agit plutôt pour eux de quelque chose comme le Muséum des Ptolémées que comme la libre Académie d'Athènes. C'est un établissement où l'on fera des travaux utiles (c'est-à-dire du goût des ministres). Pour recruter les membres, on assurera des appointements relativement élevés aux plus marquants (les *pensionnaires*). D'autre part, on prendra comme *élèves* de tout jeunes gens donnant des espérances, mais plutôt désireux de se signaler que déjà recommandés réellement par des travaux. Comme classe intermédiaire, on aura des *associés*, qui, en outre des jetons de présence, peuvent obtenir des gratifications extraordinaires. De la sorte, on pourra imposer des travaux déterminés, faire diriger des nivellements (un des grands travaux de l'astronome Picard), ou plus tard le levé de la carte de France. C'est à cela que servent les mathématiques et l'astronomie. Quant aux physiciens, chimistes et naturalistes, on les occupera de questions tendant à faire progresser les arts et

métiers. L'importance du but pratique, qu'au reste il ne faut pas négliger, est ainsi exagérée, et c'est là en partie ce qui explique le peu d'importance relative des travaux théoriques pendant les premières générations des membres de l'Académie, avant qu'elle ait pu s'asseoir définitivement et se créer des traditions.

Une autre conséquence essentielle de cette conception fut plus heureuse. Les académiciens devant, pour les travaux à leur demander, être à la disposition du gouvernement, il importait de les choisir en dehors du corps enseignant (sauf les rares exceptions indispensables). La liste des premiers membres de l'Académie [1] est significative à cet égard. Par un manque étrange de prévoyance, les jésuites, qui avaient cependant parmi leurs professeurs plus d'un sujet distingué, ne surent pas se mettre dans la place. Ainsi la rupture nécessaire entre la tradition scolastique et le nouvel organisme de la science s'établit du consentement unanime. Quant à l'exclusion originaire des cartésiens (le choix de Rohault en particulier eût semblé tout indiqué), elle ne fit que retarder le choix de leurs représentants (Fontenelle en 1697, Malebranche en 1699), en sorte que le système physique de Descartes arriva à dominer dans l'Académie comme dans les collèges de jésuites et les Universités, précisément au moment où il aurait dû s'effacer devant les découvertes de Newton.

Les journaux scientifiques. — Un autre organe que les Académies était indispensable au fonctionnement régulier de la science moderne : s'il est nécessaire que les travaux importants, qui ne trouveraient pas un public de lecteurs suffisant pour couvrir rapidement les frais d'impression, puissent néanmoins paraître et être mis à la disposition des savants peu fortunés, il ne l'est pas moins que les nouvelles du monde scientifique soient rapidement propagées et que les observations et remarques de détail puissent être également communiquées en temps opportun.

1. Carcavi, Huygens, Roberval, Frénicle, Auzout, Picard, Buot, Duhamel, La Chambre, Claude Perrault, Du Clos, Bourdelin, Pecquet, Gayant, Niquet, Marchand, Couplet, Richer, Pivert, Mignon, Mariotte.

Le premier recueil périodique destiné à satisfaire les besoins de ce genre, le *Journal des Sçavans*, fut fondé par Denis de Sallo, sieur de la Coudraye (1626-1669), conseiller au parlement de Paris; il obtint un privilège de Colbert et fit paraître son premier numéro mensuel (1 feuille 1/2 in-4) le 5 janvier 1665. Les comptes rendus qu'il publiait des ouvrages récemment parus étaient accompagnés d'appréciations qui, si bienveillantes qu'elles fussent, blessèrent au vif les susceptibilités des auteurs; ils ne savaient pas encore que l'avantage de la publicité compense largement même des critiques sévères. Sallo eut bientôt maille à partir avec les jésuites; non seulement on l'accusa de jansénisme, mais le nonce du pape fut mis en mouvement sous prétexte que le *Journal des Sçavans* avait mal parlé de l'inquisition. Colbert se vit forcé d'interdire à Sallo de continuer à diriger la publication, mais il le dédommagea par un emploi avantageux dans les finances, tandis que le journal fut continué par un des collaborateurs de la première heure, l'abbé Gallois (de 1666 à 1675), auquel succédèrent l'abbé de la Roque, puis, en 1686, le président Cousin; en 1701, sous le chancelier Pontchartrain, l'État prit la publication à sa charge, en la confiant à un comité de savants, organisation qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours (sauf une interruption de 1792 à 1816).

Le succès du journal français amena des imitations à l'étranger; à Leipzig, Otto Mencke (1644-1707) fonda en 1682 les *Acta Eruditorum* qui, grâce aux communications de Leibniz, acquirent bientôt une importance mathématique énorme et qui ont été continués jusqu'en 1774.

En Hollande furent publiées, dans le format in-12, les *Nouvelles de la république des lettres* (1684-1718), la *Bibliothèque universelle et historique* (1686-1693), l'*Histoire des ouvrages des savants* (1687-1709), où l'on trouve également d'intéressantes publications de détail.

Tous ces journaux s'occupent d'ailleurs d'érudition littéraire aussi bien que de sciences; la république des lettres n'a pas encore subi la regrettable scission que le développement même des sciences a forcément amenée; lorsque Huygens découvre un

satellite de Saturne, Chapelain annonce la grande nouvelle à l'Académie française, et y excite des transports d'enthousiasme.

Les titres français des journaux publiés en Hollande indiquent suffisamment, d'autre part, que le despotisme du gouvernement de Louis XIV obligeait ses sujets (jansénistes, protestants ou autres) à chercher ailleurs un pays où l'impression des écrits ne fût pas soumise aux difficultés ou même aux dangers qu'elle présentait en France. La révocation de l'édit de Nantes, par un contre-coup singulier, allait d'ailleurs propager notre langue en Europe et contribuer à la mettre, pendant près d'un siècle, sur le même pied que le latin, comme langue scientifique universelle, précisément au moment où notre pays perdait, par l'effet de cette même mesure, nombre de génies qui auraient pu l'honorer singulièrement.

Les observatoires. — Une troisième institution n'était guère moins nécessaire que celle des Académies et de la presse scientifique; il ne s'agissait à vrai dire que d'une science spéciale, l'astronomie, mais au point où elle était parvenue, elle ne pouvait plus guère sérieusement progresser par les efforts individuels.

Longtemps l'astronomie avait été nourrie par sa sœur bâtarde, l'astrologie; c'était la croyance aux prédictions généthliaques qui avait déterminé jusqu'alors tel ou tel prince à entretenir un astronome et à faire les frais du matériel d'un observatoire. Le progrès des lumières faisait disparaître cette ressource, précisément au moment où, pour amener la science à sa perfection, il fallait d'une part des instruments plus coûteux, d'un autre côté de patientes observations poursuivies méthodiquement, ce qui ne pouvait guère être réalisé que dans un établissement entretenu aux frais de l'État.

Le dernier grand observatoire privé fut celui d'Hevelius (Hœvelke, 1611-1687) à Dantzig. Fils d'un riche brasseur, et magistrat de sa ville natale, il consacra ses loisirs à l'astronomie, d'abord simplement en amateur, puis en arriva à établir un observatoire complet (1641) et à entreprendre des travaux importants : d'abord sa *Selenographia* (1647), description très détaillée et très exacte de la Lune, dont la nomenclature n'a toutefois

pu triompher de celle du Bolonais Grimaldi (1618-1663), publiée dans l'*Almagestum novum* (1651) du jésuite Riccioli (1598-1671); puis sa *Cometographia*, dédiée à Louis XIV (1668); enfin sa *Machina cœlestis* (1673), avec un catalogue comprenant les positions exactes de 1564 étoiles (celui de Tycho-Brahé n'en contenait que 1000). Hevelius eut, dans sa vieillesse, la douleur de voir un incendie (1679) anéantir le magnifique établissement qu'il avait fondé et détruire en même temps sa bibliothèque et la plupart de ses manuscrits.

Un autre amateur, le célèbre Christian Huygens (1629-1695), venait de faire presque simultanément deux découvertes importantes appelées à commencer la réforme du matériel d'observation. Profond mathématicien, mais doué d'un esprit porté vers les applications pratiques, il réalisa (1657) une idée que Galilée avait eue à la fin de sa vie : l'adaptation du pendule aux horloges. Désormais l'astronomie possédait un moyen de mesurer le temps avec une exactitude qu'étaient loin de permettre les méthodes imparfaites dont on avait usé jusque là. Les observations étaient désormais susceptibles d'atteindre une précision jusqu'alors inouïe; c'était un progrès aussi décisif que l'invention des lunettes astronomiques.

Ce dernier instrument, maintenant constitué de préférence avec deux verres biconvexes (Rheita), était encore construit à l'aide de procédés empiriques et tenus secrets; Hevelius était parvenu à s'en faire d'assez bons pour observer le premier les phases de Mercure; mais quelques constructeurs d'Italie restaient sans rivaux, quoiqu'ils ne pussent obtenir de forts grossissements qu'avec des dimensions d'appareils excessives et tout à fait incommodes. Le père de Huygens, grand ami de Descartes, s'était vivement intéressé aux essais de ce dernier pour le perfectionnement des lunettes; Christian commença de très bonne heure des tentatives pour fabriquer lui-même des objectifs; tout en abandonnant l'idée de Descartes de tailler les verres suivant des surfaces autres que la sphérique, il découvrit une méthode rationnelle de construction et obtint, avec des dimensions sensiblement moindres, des effets beaucoup plus puissants. Il en donna deux preuves qui eurent un grand reten-

tissement : la découverte d'un satellite de Saturne (1656) et les observations des phases de l'anneau qui lui permirent d'en donner la véritable explication (1659).

Cependant les gouvernements commençaient à se préoccuper sérieusement de l'astronomie. Un problème pratique des plus importants pour la navigation, la détermination exacte des longitudes en mer, réclamait, depuis que l'on voyageait au long cours, une solution que l'on ne pouvait espérer que des progrès combinés de l'astronomie et de l'horlogerie; après l'Espagne, la Hollande, puis la France, avaient dès longtemps proposé des prix pour cette solution; cependant on ne possédait dans notre pays aucun bon instrument et l'on n'y savait guère observer. Un effort sérieux était indispensable pour y élever l'astronomie pratique au niveau des mathématiques. C'est une des grandes gloires de Colbert de l'avoir bien compris et d'avoir su, à cet égard, faire tout le nécessaire.

S'il avait fait venir Huygens à Paris, ce n'était pas assez : le génie de ce savant n'était pas fait pour s'adonner exclusivement à l'astronomie. Colbert s'adressa au meilleur observateur d'Italie, Jean-Dominique Cassini (1625-1712), qui d'abord donna les plans de l'Observatoire de Paris, commencé en 1667 et achevé en 1671, puis vint lui-même en 1669 fonder en France la brillante dynastie scientifique qui ne s'est éteinte que dans notre siècle. Cassini trouva du reste un précieux collaborateur dans notre compatriote Picard, qui avait déjà, en 1666, inventé avec Auzout le micromètre resté en usage (sauf les perfectionnements de détail), et qui, envoyé en Danemark pour y déterminer exactement la position de l'ancien observatoire de Tycho-Brahé, ramena en 1672 Olaüs Rœmer (1644-1710).

La fondation de Paris fut bientôt imitée en Angleterre; les constructions de Greenwich furent terminées en 1676. Mais le gouvernement de Charles II n'eut pas, comme la France, besoin de recourir à l'étranger pour fonder une tradition astronomique. Le premier directeur, Flamsteed (1646-1719), se montra un excellent observateur; son contemporain Halley (1656-1742), qui devait lui succéder, ne le fut pas moins.

Le matériel d'observation ne subit plus, au reste, jusque vers

le milieu du XVIII[e] siècle, d'autres modifications plus profondes que celles que nous avons indiquées. Le défaut d'achromatisme n'était pas corrigé dans les lunettes, et même on regarda longtemps, d'après les idées de Newton, cette correction comme impossible. Si d'autre part l'invention des télescopes à réflexion remonte à cette époque (Gregory, 1665, et Newton, 1672, en Angleterre; Cassegrain, 1672, en France), il se passa plus d'un siècle avant que l'on arrivât à construire des instruments de ce genre assez puissants pour servir utilement aux recherches astronomiques.

En tout cas, après la fondation des observatoires d'État, ces établissements devinrent naturellement le centre de tous les travaux astronomiques qui ne sont pas purement théoriques et même de ceux qui devaient nécessairement s'exécuter au dehors; l'exposé des plus importants de ces travaux, pour la période qui nous occupe, se rattache donc directement à l'histoire même des observatoires.

Astronomie d'observation. — Avant même l'achèvement de celui de Paris, l'Académie des Sciences avait déjà décidé et fait exécuter une opération importante, qu'un particulier n'aurait évidemment pu accomplir avec une exactitude suffisante : la mesure d'un degré du méridien terrestre fut confiée à Picard (1620-1682). Le résultat de cette mesure, qui fut publié en 1671, devait bientôt servir à Newton pour l'établissement de la loi de la gravitation universelle.

Ce fut également Picard qui commença en 1681 la rédaction de la *Connaissance du temps*, que le Bureau des longitudes continue à publier dans l'intérêt de la navigation.

Quant à l'astronome que Colbert appela à la direction de l'Observatoire de Paris, Dominique Cassini, il justifia hautement les espérances qu'il avait fait concevoir.

Ses premières recherches à Paris portèrent sur la rotation du Soleil, par l'observation des taches; il réduisit sensiblement l'évaluation de la période faite par Galilée et les précédents observateurs. Déjà, en Italie, il avait déterminé les mouvements de rotation de Jupiter, de Mars et de Vénus; pour Saturne, il n'obtint aucun résultat décisif, mais il découvrit, en 1671, 1672,

1684, quatre satellites de cette planète qui s'ajoutèrent à celui dont Huygens avait reconnu l'existence. Enfin il s'attacha à publier des *Éphémérides* des mouvements des satellites de Jupiter, poursuivant ainsi une idée de Galilée de faire servir leurs éclipses à la détermination des longitudes.

L'étude de ces éclipses permit à un de ses collaborateurs, Rœmer, de faire une découverte des plus importantes pour la théorie de l'optique et de donner une mesure de la vitesse de la lumière. Si l'on tient compte des travaux de géodésie que Cassini fut en outre appelé à diriger [1], il est incontestable que l'Observatoire de Paris répondit largement, dès ses débuts, aux vues de son fondateur, comme aux besoins de la science.

Celui de Greenwich, laissé à lui-même et sans grandes ressources, ne fut pas signalé aussi tôt par des travaux aussi considérables et des découvertes aussi importantes. Flamsteed poursuivit patiemment et obscurément une œuvre de longue haleine, un catalogue de près de 3000 étoiles qui devait immortaliser son nom. L'impression donna lieu à des incidents étranges; le prince Georges de Danemark offrit en 1704 d'en faire les frais; un comité, dont Newton fit partie, fut nommé par la Société Royale pour surveiller la publication; mais après l'examen des manuscrits déjà préparés par Flamsteed, celui-ci les fit mettre sous scellé en attendant l'achèvement du travail. Les scellés furent brisés à son insu et l'impression poursuivie clandestinement, sous la surveillance de Halley. L'ouvrage parut en 1712; Flamsteed réclama vivement; il y eut des scènes violentes entre Newton et lui, finalement un procès. Flamsteed, d'abord débouté, obtint gain de cause en 1715 après la mort de la reine Anne et l'avènement aux affaires du parti whig; ses manuscrits lui furent remis ainsi que les exemplaires invendus de l'édition de 1712, dont il anéantit la plus grande partie des feuilles pour recommencer l'impression. Elle ne fut achevée qu'après sa mort (*Historia cœlestis Britannica*, 1723).

1. Notamment la mesure de la méridienne de France (prolongement sud du méridien de Paris) qu'il exécuta en 1700 avec son fils Jacques; celui-ci devait effectuer le prolongement nord. — Mentionnons encore, parmi les travaux de Dominique Cassini, la découverte de la lumière zodiacale, et la théorie de la libration de la lune.

Halley, qui avait compromis dans cette affaire un caractère autrement très honorable, s'était d'ailleurs signalé par des travaux d'une haute importance. A vingt ans, il avait obtenu d'être défrayé par la Compagnie des Indes pour observer le ciel austral, qui n'était pas encore connu. Malheureusement le choix de sa station (Sainte-Hélène) ne fut pas favorable, et il ne put déterminer que 360 étoiles, dont il publia le catalogue en 1679. C'est au Français Lacaille qu'il était réservé de décrire réellement le ciel austral.

D'autre part, le nom de Halley est resté attaché à la comète qu'il observa en 1682 et dont il prédit le retour après une période de soixante-seize ans. La justesse de cette prédiction, sans précédent jusqu'alors, devait en 1759 provoquer un étonnement universel. Halley fit une autre découverte qui longtemps fut de même mise en doute, celle de l'accélération du mouvement moyen de la Lune; enfin il ébaucha la théorie du magnétisme terrestre.

Esprit très ouvert, chercheur, parfois aventureux, s'occupant d'ailleurs de toutes les branches de la science, Halley n'en avait pas moins accompli en astronomie des travaux de détail nombreux et considérables. Il était donc tout désigné pour remplacer Flamsteed; mais, déjà trop âgé, il ne put guère qu'entreprendre de nouvelles *Tables de la Lune*, pour appliquer les perfectionnements importants qu'il avait introduits dans la théorie de cet astre, notamment en dégageant la quatrième inégalité, dite *équation annuelle*. Ces tables parurent après sa mort, en 1749, mais elles furent presque immédiatement dépassées par celles de Tobie Mayer, de l'observatoire de Gœttingue.

Les plus importantes découvertes astronomiques de la première moitié du XVIIIe siècle, celles de Bradley, devaient se faire en réalité en dehors de l'observatoire de Greenwich; mais Bradley est professeur d'astronomie à Oxford et nous avons là une nouvelle marque de la vitalité des Universités dans les pays protestants, alors qu'en France, et jusqu'à la fin de l'ancien régime, le corps particulièrement voué à l'enseignement ne parviendra pas à s'arracher de la routine et à se mettre à la hauteur des incessants progrès de la science.

Le progrès scientifique. — Ces progrès, pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, ont cependant une importance tout à fait extraordinaire; il n'y a certainement eu aucune époque où ils aient eu une portée aussi grande. Le rêve de Descartes est réalisé, dépassé même; car, tandis que sa physique arrive peu à peu à supplanter celle d'Aristote dans les écoles, elle devient, aux yeux des véritables savants, presque aussi surannée que les conceptions scolastiques. Quatre grandes théories scientifiques se constituent sur des fondements désormais inébranlables : la première, purement abstraite, est celle du calcul infinitésimal, qui va doubler la puissance des mathématiques, en leur permettant d'aborder des questions qui jusqu'alors avaient semblé en dehors de leur domaine; les trois autres donnent au contraire un brillant exemple de la réduction des connaissances physiques à la forme mathématique et serviront dès lors de modèle précis pour les futures constructions de la science. En effet, c'est à cette époque que sont définitivement établis les principes de la mécanique rationnelle; que l'explication des mouvements célestes est ramenée à la loi unique de la gravitation universelle; qu'enfin la doctrine de l'optique est constituée mathématiquement.

Désormais la science moderne a trouvé sa voie précise; elle y entre d'un pas assuré; l'histoire de ses origines est close.

Aux grands progrès que je viens d'indiquer sont attachés à des titres divers, trois noms immortels : ceux de Leibniz, de Newton et de Huygens, un Allemand, un Anglais, un Hollandais. Si d'ailleurs ce dernier a singulièrement honoré la France par son séjour et par la publication qu'il y a faite de ses écrits théoriques les plus importants, il les avait certainement conçus avant d'accepter les offres de Colbert. Notre pays n'eut donc pas, dans le grand mouvement scientifique de l'époque, la part que semblait devoir lui promettre la brillante pléiade de mathématiciens du siècle de Richelieu. Fermat et Pascal n'ont pas de successeurs; Roberval ne compte plus; il n'y a désormais que des génies secondaires. Cet affaiblissement de la puissance scientifique se prolonge jusque vers le milieu du XVIIIe siècle : circonstance d'autant plus singulière que la pré-

pondérance politique et littéraire de la France est plus marquée sous le règne de Louis XIV. Dans quelle mesure ce fait incontestable se trouve-t-il lié à l'état social d'alors et aux effets du despotisme gouvernemental, il est difficile de l'apprécier. Les encouragements très réels, on l'a vu, donnés aux savants ne furent-ils pas contrariés par la prétention de régler leurs travaux et par les exclusions systématiques des dissidents politiques ou religieux? C'est ce que l'on peut au moins supposer. Mais il y eut sans doute une autre cause au moins aussi immédiate.

Pour les premiers pas à faire, l'enseignement élémentaire des mathématiques était parfaitement suffisant; mais pour que le progrès pût continuer, il fallait introduire les nouvelles découvertes dans cet enseignement ou plutôt en constituer un degré supérieur. Or, en France, les Universités et les collèges des jésuites, qui désormais en formaient la partie active, faillirent complètement à cette tâche; les chaires du Collège de France et l'institution de l'Académie des Sciences y suppléèrent bien pour Paris; mais c'était insuffisant pour former une nouvelle génération de mathématiciens analogue à celle de l'âge précédent. Les goûts de la classe des hommes de loisir se détournèrent d'ailleurs naturellement d'études devenues trop abstruses, tandis que les jeunes gens sans fortune n'y trouvaient guère l'espérance d'une carrière.

A l'étranger, au contraire, au moins dans les pays protestants, les Universités, échappant à l'influence des jésuites, avaient repris une vie plus active. Ce que Galilée n'avait pu être en Italie, savant et professeur à la fois, Newton l'est en Angleterre à Cambridge, Wallis à Oxford. Les Universités des Pays-Bas et de Suisse, en attendant le réveil de l'Allemagne, se disputent les mathématiciens de renom. C'est à Bâle que professe Jacques Bernoulli (1664-1705); il est remplacé par son frère Jean (1667-1748), qui avait d'abord occupé une chaire à Groningue. Ce sont eux qui propagent et mettent en œuvre le nouveau calcul inventé par Leibniz.

Leibniz (1646-1716) : le calcul infinitésimal. — Ce dernier, comme mathématicien, aussi bien que comme

penseur, est encore à peu près isolé dans sa patrie. Il offre d'ailleurs, entre autres marques singulières de son génie exceptionnel, celle d'avoir fait une invention capitale, sans avoir eu de bonne heure des aptitudes déterminées pour les mathématiques, et même après les avoir relativement ignorées, comme il l'avoue lui-même, jusqu'à vingt-six ans, c'est-à-dire jusqu'à son séjour à Paris (1672-1676), où il s'appliqua avec ardeur à cette étude. Il est vrai que, dès longtemps, il était poursuivi de l'idée de représenter les opérations de l'esprit par des symboles abstraits (création d'une *caractéristique* ou *écriture universelle*) et qu'il avait naturellement commencé à essayer l'application de cette idée aux raisonnements mathématiques. Or c'est là le caractère propre de son invention; il n'a pas en réalité découvert une méthode nouvelle; en étudiant et en analysant les procédés inventés avant lui pour résoudre les problèmes des quadratures et des tangentes, il en a extrait les éléments essentiels et il a trouvé le moyen de les exprimer symboliquement, de remplacer ainsi les raisonnements et les artifices plus ou moins compliqués par un calcul soumis à des règles précises. De la sorte il reconnut du premier coup ce qui avait échappé aux Fermat et aux Pascal : ce fait capital que l'un des deux problèmes est inverse de l'autre. Mais le progrès ne devait pas se borner à simplifier ce qui avait déjà été trouvé; par cela même qu'un nouvel algorithme était créé, il donnait lieu immédiatement à de nouvelles combinaisons, à de nouveaux problèmes d'un ordre beaucoup plus élevé que ceux que l'on connaissait jusqu'alors, problèmes dont la solution exigeait la création de nouvelles méthodes, l'invention de nouveaux artifices, jusqu'à ce qu'on arrivât à les symboliser à leur tour d'une façon définitive [1]. Dans le nouveau champ qu'il ouvrait ainsi à l'activité intellectuelle, Leibniz resta constamment à la hauteur de sa tâche; mais ce qui montre surtout l'importance

1. C'est ainsi par exemple que, dès 1696, Jean Bernoulli posait le problème de la *brachistochrone*, c'est-à-dire de la recherche de la courbe suivant laquelle un point mobile supposé pesant peut passer le plus rapidement possible entre deux points qui ne sont pas sur la même verticale. La solution de questions de ce genre, obtenue dès lors, n'a été réduite en méthode que par Lagrange (calcul des variations).

de son invention, c'est qu'il mourut laissant aux mathématiciens du travail pour un siècle avant qu'ils aient trouvé le tuf et senti le besoin de chercher de nouvelles voies.

Leibniz ayant l'habitude de dater ses notes personnelles, et celles-ci ayant été conservées, nous savons que son invention fut faite à Paris, vers la fin de 1675. Il resta longtemps à la mûrir et ne commença à la rendre publique qu'en 1684 dans les *Acta* de Leipzig. Dès 1685, l'Écossais Craig l'expose en Angleterre; en 1696, le marquis de L'Hospital donne en France son *Analyse des infiniment petits*. Peu à peu les communications sur le nouveau calcul se multiplient dans les journaux scientifiques; on y pose et on y résout des problèmes qui deviennent célèbres, sont l'occasion de défis et de querelles entre les géomètres [1].

Pendant quelque temps naturellement, les anciens procédés purent encore figurer avec honneur à côté du nouveau calcul; Huygens en particulier, qui avait largement contribué à l'éducation mathématique de Leibniz, mais qui se trouvait trop âgé pour apprendre à son tour, montra d'une façon éclatante ce qu'un puissant esprit peut faire sans le secours d'un algorithme spécial. Mais quand il disparut de la scène (1695) [2], si la nouvelle invention trouvait encore quelques esprits rebelles ou mal satisfaits au point de vue de la rigueur démonstrative, il n'y eut plus aucun géomètre de taille à s'en passer.

Cependant la gloire que Leibniz s'était acquise lui fut violemment disputée, alors qu'il devait s'en croire en pleine possession. En 1699, Fatio de Duillier (1664-1753), Bâlois, établi en Angleterre, nomme publiquement Newton comme l'inventeur du calcul différentiel. En 1704, celui-ci joint à son *Traité d'optique* une dissertation *sur les quadratures* et, à cette occasion, Keill, dans les *Philosophical Transactions*, accuse formellement Leibniz de plagiat. Le savant allemand savait pertinemment depuis 1676 que Newton avait été avant lui en possession,

1. Il y eut rupture entre les deux Bernoulli. — Citons le problème de la voûte quarrable de Viviani (1622-1703), disciple de Galilée, qui s'en tenait au reste aux anciennes méthodes; la tractrice, la chaînette, les isopérimètres, etc.

2. On a dit à tort qu'il n'avait pas apprécié la valeur de l'algorithme de Leibniz. Une lettre de lui à Fontenelle, datée de 1693, prouve absolument le contraire.

dès 1671 au moins, d'une invention analogue à la sienne; mais il n'avait reçu aucune indication à ce sujet. Il avait d'ailleurs laissé au géomètre anglais tout le temps que celui-ci aurait pu réclamer pour publier sa méthode, s'il en avait eu l'intention; enfin si Newton, dans un scholie de ses *Principia* (1686), avait revendiqué l'antériorité de sa découverte, sans d'ailleurs la préciser réellement, il avait reconnu l'indépendance de celle de Leibniz. Jusqu'en 1704, il n'avait d'ailleurs rien publié sur sa méthode; il avait seulement laissé en 1693 Wallis insérer quelques indications sommaires dans une réédition de son algèbre. Leibniz crut, dans ces conditions, pouvoir s'adresser à la Société Royale de Londres et la prendre pour arbitre, afin de faire cesser les attaques dont il était l'objet. Mais, contre son attente, il se heurta à une partialité flagrante. Newton resta dans la coulisse, mais les commissaires nommés servirent outre mesure la jalousie de leur compatriote. Ils publièrent (1712) le recueil de lettres connu sous le nom de *Commercium epistolicum de Collins*, en choisissant, mutilant et même parfois dénaturant les textes, de façon à laisser l'impression que Leibniz avait eu secrètement communication par Collins de divers travaux de Newton et notamment du manuscrit de la *Methodus fluxionum* de ce dernier.

La réédition en 1856 (à Paris par Biot et Lefort) de cette correspondance sur les originaux et la publication des papiers de Leibniz par Gerhardt ont permis de dissiper cette impression. S'il doit rester malheureusement quelque ombre sur le caractère personnel des deux illustres rivaux, c'est surtout celui de Newton qui se trouve entaché. En tout cas, le fait de sa découverte n'a qu'un intérêt historique, car il n'a pas fait école et, malgré quelques essais de ses disciples, sa notation, beaucoup moins commode que celle de Leibniz, n'a jamais été vraiment pratiquée par les mathématiciens. Enfin l'examen de la *Methodus fluxionum* publiée seulement après sa mort, en 1756, montre que, pour un motif ou pour un autre, l'invention est restée imparfaite; et divers développements sont nécessaires pour la mettre à la hauteur des travaux de Leibniz. La différence et les rapprochements à faire entre les deux conceptions, essentiellement

distinctes, n'en sont pas moins un objet qui mérite toujours d'appeler l'étude. Le point de départ de Newton semble être la considération concrète de deux changements ou mouvements simultanés. Il faut en tout cas lui maintenir la gloire d'avoir le premier fait l'application du nouveau calcul aux questions mécaniques, d'avoir exprimé la vitesse et la force comme *fluxions*. Sa grande découverte de la gravitation universelle repose en fait sur cette application. Si, dans ses *Principia*, il a jugé préférable, pour éviter toute objection, d'adopter la forme géométrique pour la démonstration de ses théorèmes, il n'en est pas moins clair que sa méthode lui a servi pour l'invention; et d'autre part, ces théorèmes une fois publiés, rien n'était plus aisé que d'y adapter l'algorithme leibnizien [1].

Newton (1642-1729) : la gravitation universelle. — Dans la découverte de Newton en effet, il y a deux phases bien distinctes. La plus importante est sans contredit la solution de ce problème : si les planètes suivent les lois de Képler, quelle force motrice faut-il supposer leur être appliquée? La réponse est que cette force doit être, pour chaque planète, dirigée vers le Soleil, proportionnelle à la masse de la planète et variant en raison inverse du carré de la distance. L'autre phase est un trait de génie, beaucoup plus saillant, mais exigeant en fait beaucoup moins de puissance d'esprit : c'est la pensée que cette attraction n'est pas seulement exercée par le Soleil sur les planètes, que c'est la même force qui fait circuler la Lune autour de notre globe et tomber les corps pesants à la surface de la Terre; bien plus, que cette force s'exerce de toute molécule matérielle à toute autre et qu'elle est réciproque. Cette pensée une fois venue, la démonstration, de fait, est aisée.

Le problème de l'explication des lois de Képler fut suggéré à Newton en 1679 par Hooke, qui correspondait avec lui au nom de la Royal Society : la solution fut obtenue en 1680; mais Newton ne se décida à la faire connaître qu'à partir de 1684, sur les instances de Halley, qui fit d'ailleurs les frais de l'édition, la Royal Society ne se trouvant pas en fonds.

1. C'est ce qui explique l'insertion du scholie que j'ai mentionné plus haut.

La difficulté que présentait la solution peut être estimée par ce fait que, pour l'exposer, Newton ne fut obligé à rien moins qu'à la rédaction de tout un ensemble de propositions qui devaient former la base de la mécanique rationnelle. D'autre part, il eut le désir naturel d'élargir le plan primitif en y comprenant l'explication des mouvements célestes différents de ceux qu'expriment les lois de Képler. Quoiqu'il eût travaillé avec la plus grande ardeur après sa première communication à la Royal Society (en février 1685), les *Principia* ne purent paraître qu'en juillet 1687 ; il n'y avait jamais eu un ouvrage de science positive ayant cette importance; il est difficile de concevoir qu'il puisse y en avoir jamais un qui, sous le même volume, contienne autant de vérités neuves et de pareille valeur.

L'anecdote vulgaire (et qui paraît d'ailleurs authentique) sur la pomme dont la chute provoque les réflexions de Newton, se rapporte à une époque bien antérieure (1666); mais, en fait, il s'agissait de tout autre chose : le savant anglais se demandait simplement alors si la force de la pesanteur ne s'étendait pas jusqu'à la sphère de la Lune, et il imagina pour vérifier cette hypothèse un calcul relativement élémentaire en supposant la variation de la force en raison inverse du carré de la distance. On sait qu'ayant pris, faute de livres [1], une valeur inexacte du rayon terrestre, il ne trouva pas une concordance suffisante pour poursuivre à fond son idée; mais le fait même que, rentré à Cambridge, il ne se préoccupa pas de reprendre ses calculs avec des données plus exactes, prouve qu'il n'attachait pas à son hypothèse la valeur exclusive qu'on s'est plu à lui assigner depuis.

L'idée que les mouvements célestes sont dus à une force centripète, la conception même de l'attraction universelle, sont d'ailleurs bien antérieures à Newton et même à Copernic, comme à Képler. Cette idée, d'ailleurs simplement hypothétique, devait forcément reparaître et tendre à se préciser, ne fût-ce que comme moyen de contradiction, du moment où Descartes avait proposé une explication différente. Ruiner la

1. Il s'était retiré à la campagne pour éviter la peste, qui sévissait à Cambridge.

doctrine des tourbillons, du moment où elle ne paraît pas pouvoir être mathématiquement établie, c'est en effet le but que poursuit naturellement tout esprit indépendant, et ce but, Newton ne manquera pas de constater dans ses *Principia* qu'il est atteint. Quant à la variation en raison inverse du carré des distances et aux principes de la vérification mathématique de 1666, ce sont des conséquences immédiates des travaux de Huygens sur la force centrifuge, et en admettant que Newton ait procédé indépendamment, il a expressément reconnu l'antériorité de ces travaux. D'ailleurs Hooke et Halley sont parvenus, par une marche analogue, à cette hypothèse de la variation en raison inverse du carré des distances, et ce furent précisément les déclarations de Halley à cet égard qui décidèrent Newton à publier ses propres travaux. Sa gloire propre est donc bien d'avoir démontré que cette hypothèse est la condition nécessaire du mouvement elliptique des planètes.

Huyghens (1629-1695) : la mécanique rationnelle. — A quelqu'un qui lui demandait comment il avait fait ses découvertes, Newton répondit : « C'est en y pensant toujours. » Ce qui a peut-être seulement manqué à Huygens pour devancer le savant anglais dans la découverte de la gravitation universelle, c'est d'avoir osé aborder de face un problème d'une importance aussi capitale, alors qu'il en avait résolu, pour des applications pratiques, nombre d'autres qui en réalité n'étaient pas moins difficiles. Son nom n'est donc pas devenu aussi illustre, quoique les services qu'il a rendus à la science n'aient pas une moindre portée. Si les *Principia* ont déterminé la forme sous laquelle la mécanique rationnelle a été construite, ce n'en est pas moins Huygens qui le premier avait achevé les fondations de l'œuvre. Depuis Galilée, les éléments indispensables pour l'étude dynamique du mouvement d'un point étaient constitués ; ces éléments suffisaient pour la découverte de la gravitation universelle ; au contraire, un principe essentiel faisait défaut pour la dynamique d'un corps solide, en particulier pour la détermination de son mouvement de rotation autour d'un axe. Ce problème, celui du pendule, avait été agité par Descartes et Roberval, qui n'avaient obtenu de solution exacte que pour des cas particuliers. Ce

fut Huygens qui, à l'occasion de ses recherches sur les horloges, trouva le principe général.

Ses travaux sur le choc des corps n'ont pas une moindre importance. Descartes en avait construit *a priori* une théorie inexacte qu'il était essentiel d'éliminer au plus tôt; ce fut Huygens qui, à la permanence de la somme des quantités des mouvements [1], supposée à tort par Descartes, substitua la permanence de la somme des produits de la masse par le carré de la vitesse. Il formula ainsi la loi fondamentale de la conservation de la force vive, c'est-à-dire le principe le plus fécond pour les applications de la mathématique à la science de la nature.

Désormais la mécanique rationnelle avait sa base complète et immuable. On pourra la construire de telle ou telle façon plus ou moins commode pour l'exposition; on pourra en agencer diversement les différentes parties : ce n'est plus qu'une affaire de réduction; la période d'induction est close en réalité.

L'ouvrage capital d'Huygens est son *Horologium oscillatorium*, publié seulement en 1673; mais ses découvertes sont bien antérieures et avaient été en grande partie communiquées soit à l'Académie des Sciences, soit à la Royal Society, qui se l'était également associé. C'est également dans cet ouvrage que l'on trouve l'exposé de la théorie des développées des courbes, qu'il avait créée de toutes pièces sans l'aide du calcul différentiel : ce que l'on a peine à concevoir aujourd'hui.

L'optique. — En 1681, Huygens quitta la France pour motifs de santé; il ne devait pas y revenir. De retour à La Haye, il compléta son travail antérieur sur la *Dioptrique* en publiant le *Traité de la lumière* (1690), dont l'objet est l'explication mathématique des phénomènes optiques en partant de l'hypothèse des ondulations, reprise au commencement de ce siècle au détriment de la doctrine opposée de Newton, dite de l'émission. Non seulement le travail d'Huygens a servi de base solide à ceux de

1. Produit de la masse par la vitesse; cette somme n'est constante (pour un système qui n'est pas soumis à l'action de forces extérieures) que pour une direction donnée quelconque, si l'on remplace les vitesses par leurs projections sur cette direction et si l'on attribue des signes différents aux sens opposés. Or Descartes ne concevait nullement de la sorte les quantités de mouvement.

Fresnel, c'est-à-dire aux théories actuelles, mais on lui doit une découverte spéciale des plus importantes, celle de la loi de la double réfraction.

Newton l'avait devancé dès longtemps dans le domaine de l'optique. Dès 1669, il professait à Cambridge ses leçons sur la théorie mathématique des phénomènes lumineux et exposait sa découverte capitale de la décomposition de la lumière par le prisme et de la différente réfrangibilité des rayons de diverses couleurs. Mais la publication du précis de ces leçons dans les *Philosophical Transactions* lui attira des objections d'autant plus vives que sa doctrine était en plus complète opposition avec celle de Descartes et que l'explication que ce dernier avait donnée des couleurs ne pouvait plus subsister. Newton, qui avait une répugnance marquée pour la polémique, cessa ses communications, mais n'en continua pas moins de consacrer surtout ses efforts à approfondir sa théorie de l'optique, jusqu'à ce qu'il en fut heureusement distrait par le problème de la gravitation universelle. En 1688, il entra dans la vie politique et cessa de travailler utilement pour la science. Il se contenta de publier en 1704 son *Traité d'optique* et quelques-uns de ses anciens travaux de mathématiques (remontant comme fonds à sa jeunesse et en partie au moins déjà connus en extraits). Son ouvrage le plus considérable sous ce rapport est son *Arithmetica universalis* (1707). En 1711, au fort de la querelle de priorité avec Leibniz, il donna enfin son *Analysis per quantitatum series, fluxiones ac differentias*, avec la *Methodus differentialis* et deux traités sur la quadrature des courbes (2e édition) et sur l'énumération des lignes du troisième degré.

Mathématiques. — Après avoir parlé des grandes découvertes qui signalèrent la fin du XVIIe siècle, il nous reste à passer rapidement en revue les diverses branches de la science, pour indiquer les autres travaux qui, quoique d'ordre relativement secondaire, ont eu néanmoins une influence marquée sur l'évolution intellectuelle.

Après la découverte du calcul différentiel, c'est sans contredit la considération des séries infinies qui est, en mathématiques pures, le fait nouveau le plus saillant de cette période.

L'origine immédiate de cette considération se trouve dans l'*Arithmetica infinitorum* de Wallis (1655). On y était au reste naturellement conduit par les problèmes de quadrature qui avaient jadis fait sommer par Archimède des suites infinies ; mais il s'agissait maintenant de suites n'étant pas exprimables algébriquement sous forme finie. Les premiers travaux publiés à ce sujet parurent presque simultanément en Angleterre en 1668 et sont dus à Nicolas Mercator (Kaufmann, né en Holstein), à lord Brouncker, et à Gregory ; ils se rapportent au développement de fonctions logarithmiques. Dès l'année suivante, Newton fit connaître sa formule du binome [1] et le développement de plusieurs fonctions circulaires. Le mouvement ainsi commencé se continua activement et les géomètres du continent, Leibniz, Huygens, puis Jacques Bernoulli, y prirent bientôt une part importante.

L'algèbre proprement dite fut codifiée en Angleterre par Wallis (1616-1703), dont l'œuvre exerça une influence considérable. Il y mêla des recherches historiques, très bien faites pour les temps éloignés, mais singulièrement partiales quand il arrive au XVII[e] siècle. Aussi a-t-il mis en circulation nombre de préjugés qui ne sont pas encore tous dissipés aujourd'hui.

Les conceptions de Descartes, que Wallis défigure et essaie d'amoindrir, ne s'en propageaient pas moins avec leurs développements naturels. Toute une école de mathématiciens y restait fidèle et son principal représentant en France, Rolle (1652-1749), compléta la règle du Maître par un important théorème applicable à la séparation des racines des équations algébriques (1692).

La géométrie cartésienne, devenue un bien commun, recevait d'autre part, par l'introduction des fonctions transcendantes (circulaires, logarithmiques, exponentielles), une extension singulière qui faisait relativement négliger les courbes algébriques, auxquelles son auteur l'avait bornée. On

1. On applique à tort le nom de binome de Newton au développement $(a + b)^m$ sous forme finie, lorsque m est entier et positif ; ce développement était classique depuis longtemps et la loi de formation des coefficients par multiplication, connue de Fermat et de Pascal, avait été publiée par ce dernier.

y introduisait également la troisième dimension de l'espace (Parent, 1700), conception dont Fermat paraît avoir eu le premier l'idée.

Les idées de Desargues sur la géométrie des coniques furent développées par Philippe de La Hire (1640-1718), le mathématicien français le plus remarquable de l'époque, auquel on doit également de très belles études sur les courbes engendrées par roulement.

Citons enfin les importants travaux de Jacques Bernoulli sur le calcul des probabilités, travaux qui depuis lors n'ont pas été sensiblement dépassés.

Physique. — Quelle que soit l'importance des travaux que nous venons de mentionner en mathématiques ou de ceux dont nous avons parlé pour l'astronomie à propos de la fondation des observatoires, ils pâlissent singulièrement en regard de ceux de Leibniz, de Newton et de Huygens. Il n'y a pas davantage à attendre, pour la physique, rien qui soit à la hauteur théorique des progrès de la mécanique et de l'optique dus à ces deux derniers savants. En revanche, deux inventions pratiques eurent, par leurs conséquences, une importance presque aussi considérable.

La première, qui date de 1650, est celle de la machine pneumatique faite par Otto de Guericke (1602-1686), bourgmestre de Magdebourg. Cet ingénieux expérimentateur, auquel on doit également la première machine électrique, en fournissant le moyen d'obtenir dans des vases de dimensions et de formes quelconques un vide presque aussi parfait que celui de la chambre barométrique, créait un appareil de recherches qui, une fois connu, fut employé dans les buts les plus divers et devint une pièce essentielle de tout cabinet de physique. Le problème fondamental de la statique des gaz, qui se posait à propos de cette machine, fut bientôt résolu, à peu près vers le même temps, en Angleterre par Boyle (1626-1691), en France par Mariotte (1620-1684). Ils établirent, indépendamment l'un de l'autre, que le volume d'une masse gazeuse, à la même température, varie en raison inverse de la pression qu'elle subit. Les lois de l'équilibre des fluides étaient désormais connues;

il était possible d'en constituer la théorie mathématique et d'aborder même celle de leur mouvement.

Le huguenot Denis Papin (1647-1714) exerçait la profession de médecin à Paris avant que la persécution le conduisît à s'expatrier. Après avoir séjourné en Angleterre, où il se lia avec Boyle, il obtint une chaire de mathématiques à l'université de Marbourg, et publia nombre de mémoires scientifiques, avant de faire paraître la *Nouvelle manière d'élever l'eau par la force de la vapeur* (Cassel, 1707). Ce n'était rien moins que la machine à vapeur, dont Papin concevait déjà le rôle futur, puisqu'il essaya de construire sur la Fulda un bateau actionné par le nouveau moteur qu'il avait inventé. La première machine industrielle, celle de Newcommen et Savary, qui fonctionna en Angleterre vers 1707, pour l'épuisement des eaux de mine, ne présente, par rapport aux idées de Papin, aucun perfectionnement notable. Cette machine, la seule qui ait été connue jusqu'à Watt (1769), différait essentiellement des machines modernes en ce qu'elle était à simple effet, c'est-à-dire n'agissait que par la pression de l'atmosphère sur une face d'un piston mobile dans un cylindre ouvert d'un côté, tandis que, sur l'autre face, la vapeur, introduite pendant le mouvement inverse, était condensée directement dans le cylindre par une injection d'eau froide. Papin avait déjà conçu la machine à double effet; mais elle ne devint pratique que lorsque Watt eut découvert qu'il suffisait,pour condenser la vapeur,de faire l'injection d'eau dans un espace clos mis en communication avec le cylindre. Quant aux essais antérieurs sur les applications de la vapeur, ils ne contiennent nullement le principe essentiel de la machine : l'action sur un piston mobile dans un cylindre en communication avec le générateur de vapeur. Le nom de Papin n'est resté qu'à sa *marmite* ou digesteur qu'il fit connaître à Paris en 1682 et qui présente l'ingénieux mode de fermeture, dit *autoclave*, indispensable à toute chaudière à haute pression.

Les perfectionnements successifs de la machine à vapeur ont été dus, pour la majeure partie, à des praticiens, mais la conception première est due à un véritable savant, car Papin l'était dans toute la force du terme, et c'est même sans doute parce

qu'il était surtout savant qu'il entreprit des essais qui ne devaient aboutir que longtemps après lui. Son invention, évidemment liée à celle de la machine pneumatique, dont elle est le renversement, s'est d'ailleurs produite comme conséquence naturelle du progrès des connaissances sur la statique des fluides. L'emploi industriel de la vapeur, dont les origines ont été obscurcies par des légendes innombrables, est donc une application directe de la science.

Pour les autres branches de la physique, il suffira de signaler, d'une part, les travaux d'acoustique du cartésien Sauveur (1653-1716), disciple de Rohault, et professeur de mathématiques au Collège de France (1686), qui découvrit les nœuds de vibration des cordes sonores et expliqua le phénomène des battements; d'un autre côté, le développement, dû aux voyages au long cours, que reçurent les connaissances sur le magnétisme terrestre; ce fut surtout l'astronome Halley qui commença à les réduire en système.

La machine électrique, celle d'Otto de Guericke, n'est encore qu'une boule de soufre qu'on frotte avec les mains en la faisant tourner rapidement devant un conducteur; c'est plutôt un jouet qu'un appareil avec lequel on puisse obtenir des effets sérieux.

En tout cas, la physique subit une évolution décisive : l'établissement définitif des principes de la mécanique et la reconnaissance des effets de la pesanteur et de la pression sur les fluides ont réduit au calcul toute une importante partie de l'ancienne physique. Il en est de même pour l'optique. Il s'agit désormais d'étudier les autres grandes forces de la nature, chaleur, électricité, magnétisme, ainsi que les effets particuliers du frottement, de l'électricité, etc. C'est de ce côté que commencent à se tourner les efforts et que l'avenir s'ouvre pour le progrès scientifique.

Chimie. — La chimie parvient à se débarrasser, à très peu près, des rêveries sur la pierre philosophale et la transmutation des métaux; si elle est encore loin d'avoir dégagé un principe définitif, elle se place au moins sur un terrain positif. Les applications des connaissances acquises à la métallurgie et surtout aux préparations pharmaceutiques sont déjà assez nombreuses pour

donner lieu à un enseignement régulier qui est fondé en France au Jardin du Roi. Le premier titulaire, Nicolas Lefèvre (mort en 1674), auteur d'un *Traité de Chimie* (1660), fut appelé en Angleterre par Charles II pour y créer un laboratoire. Son successeur, le Bâlois Glaser (dont le nom a été donné au sulfate de soude), donna en 1663 un ouvrage remarquable par sa clarté dans la description des manipulations. Lémery (1645-1715), qui le remplaça en 1672, s'acquit une grande réputation par son cours, qu'il publia en 1675, et par diverses découvertes, notamment celle de la *lampe philosophique* (dégagement et combustion d'hydrogène). Guillaume Homberg [1] (Allemand né à Batavia, 1652-1715), disciple d'Otto de Guericke, appelé en France par Colbert en 1682, fit connaître le phosphore, découvert à Hambourg par Brandt vers 1669, et dont Kunckel (né dans le Slesvig en 1630, mort à Stockholm en 1702) trouva de son côté en 1676 le mode d'extraction (de l'urine), tenu secret jusqu'alors. En Angleterre le grand chimiste fut Boyle (1626-1691), qui exerça l'influence la plus décisive dans l'élimination des croyances aux qualités occultes.

Le caractère des travaux de chimie de cette époque est surtout la recherche de préparations jouissant de propriétés médicales ou simplement curieuses. Nombre de ces préparations sont restées, mais plusieurs ne correspondent pas à des corps nettement définis. Les moyens d'analyse resteront incomplets tant que l'on n'arrivera pas à isoler les différents *airs* (gaz) et à les distinguer. La nomenclature, qui ne repose sur aucune base sérieuse, devient un véritable chaos à la suite des découvertes obtenues, découvertes dont on ne reconnaît pas la véritable signification. En un mot, et en fait, la chimie en est encore à l'observation de réactions, que l'on tente, plutôt qu'à l'expérimentation dirigée consciemment vers un but précis. C'est l'histoire naturelle des corps bruts, ce n'est pas encore la science de leur composition; quoique le problème soit posé, il n'est pas assez bien conçu pour être promptement résolu.

1. C'est sous sa direction que le duc d'Orléans, plus tard régent, fit les recherches de chimie qui le rendirent un moment suspect à la cour. Déjà Glaser avait été compromis dans l'affaire de la Brinvilliers.

Physiologie. — Si nous passons aux sciences d'observation proprement dite, nous avons à rappeler que la première moitié du XVII[e] siècle avait vu l'anatomie humaine définitivement établie dans ses grandes lignes; la seconde moitié devait voir se fonder l'anatomie comparée, appuyée sur les observations microscopiques. La gloire principale en revient à l'Italien Malpighi (1628-1694), et aux Hollandais Leeuwenhoeck (1632-1723) et Swammerdam (1637-1680).

Avant eux, on avait sans doute disséqué des animaux; mais le but principal était de servir à la santé de l'homme, en contribuant aux progrès de l'anatomie et de la physiologie humaines. C'est, par exemple, l'intention bien déclarée de la *Zootomia democritæa* (1645) de Marco Aurelio Severino, qui est le premier ouvrage exclusivement consacré à cet objet. Malpighi pensa que l'organisation animale méritait d'être traitée en science indépendante et s'attacha à démontrer l'identité de cette organisation dans les animaux les plus variés. Si ses généralisations, comme celles de Leeuwenhoeck, sont souvent trop hâtives et témoignent d'une observation incomplète, ses recherches, notamment celles sur les insectes, n'en sont pas moins demeurées fameuses; s'il a fait les viscères tous glanduleux, il a au moins reconnu la muqueuse de la peau. Ses mémoires, tous en latin, et où il s'attache en général à décrire un organe particulier dans les différents animaux, ont été publiés de 1661 à 1673, puis réunis en un in-folio (Londres, 1686), qui a été doublé par ses Œuvres posthumes, 1697.

Leeuwenhoeck fut surtout célèbre par la perfection de ses instruments, qu'il fabriquait lui-même et qui lui permirent de reconnaître les infusoires, les globules du sang, les animalcules spermatiques, la continuité des artères et des veines, la disposition des lames qui composent le cristallin, etc. Il s'occupa aussi beaucoup des insectes et en général poursuivit la même voie que Malpighi en s'efforçant de reconnaître la composition des tissus. Ses nombreux mémoires, publiés d'abord dans les *Philosophical Transactions*, ont été réunis sous le titre d'*Arcana naturæ detecta*, en 4 vol. in-4 (Delft, 1695-99).

Swammerdam étudia surtout la reproduction et les métamor-

phoses des insectes et arriva ainsi à établir la similitude du développement de tous les animaux. Son principal ouvrage est daté de 1669.

Après eux, l'impulsion ne se ralentit pas, mais les recherches dévièrent un peu de la direction qu'ils leur avaient imprimée; l'étude des animaux inférieurs est relativement délaissée et l'attention se reporte sur les vertébrés. Le *De anima brutorum* de l'Anglais Willis (1672) est capital pour la physiologie de l'époque et renferme sur le cerveau des vertébrés d'importantes observations. L'*Anatomia animalium* (1681) de Gerard Blaes (Blasius), l'*Amphitheatrum anatomicum* (1720) de Valentini résument ou reproduisent un grand nombre de travaux antérieurs et fixent bien ainsi l'état de la science à leur époque. Comme monographies, on peut citer celle du chimpanzé (Tyson, 1699) et en général les études faites en France par Claude Perrault, Jean Méry et C.-J. Duverney à l'occasion de la dissection des animaux qui venaient à succomber à la ménagerie du Jardin du Roi, fondée par Louis XIV. Le dernier de ces naturalistes (1648-1730), célèbre comme professeur par son talent d'élocution (les comédiens venaient l'entendre), s'occupa spécialement de la structure des os et, avec Méry, découvrit la circulation fœtale et son analogie avec la circulation chez les reptiles.

Pour l'anatomie de l'homme en particulier, les travaux les plus importants furent en première ligne ceux du Danois Stenon (1638-1687), qui, après avoir voyagé en Hollande, en France et en Italie, se fixa à Florence et y abjura le protestantisme; à partir de 1676, il se fit même prêtre et ne s'occupa plus guère que de controverse. Ses principaux ouvrages sont des *Elementa myologiæ*, 1667, et un *Discours sur l'anatomie du cerveau* (Paris, 1669); son nom est resté au canal sécréteur de la parotide.

Le Hollandais Ruysch (1638-1731) fut surtout célèbre par la perfection à laquelle il porta l'art des injections avec des cires colorées, soit pour conserver les corps, soit pour découvrir les ramifications des vaisseaux dans les tissus. Son cabinet anatomique fut acheté par Pierre le Grand en 1717. Le grand

médecin Boerhaave (1668-1738) contribua aussi au progr l'anatomie, spécialement par ses études sur la compositio liquides organiques. Le Belge Palfyn (1649-1730), surtou rurgien, a donné une bonne *Ostéologie* (1702) et une re quable *Anatomie du corps humain* (1718). En France, Vieu (1641-1720) étudia surtout le système nerveux (*Neurogr universalis*, 1685). A côté de Willis, les Anglais ont plut physiologistes, comme Wharton et Glisson, qui poursu l'étude de la nutrition et de la formation du sang.

Médecine et chirurgie. — La chirurgie ne paraît p reste suivre les progrès de l'anatomie ; il y a sans doute d'ha praticiens, et même nombre d'inventions de détail ; ma réputations restent locales et les écrits sont en gé médiocres et sans portée. En France en particulier, la c ration de Saint-Côme, qui, à la suite d'un grand procès g en 1660 par la Faculté de médecine, ne peut plus délivr titres universitaires spéciaux, fut longtemps à se remett ce coup terrible pour son enseignement. Chacun s'isole, ses procédés, craint d'être supplanté par le voisin. La réo sation ne se fit que sous le règne de Louis XV par la cr d'une Académie royale de chirurgie (1731). Les médecins rent d'institution analogue (Société royale) qu'en 1778 ; l' de la Faculté était hostile à ces fondations, malgré l'évi de leur utilité pour le progrès scientifique.

L'état de la médecine française au siècle de Louis XIV est connu par les portraits satiriques que Molière a tracés. Qu Fagon et quelques autres de ses confrères aient eu sans doute une certaine valeur comme médecins pratiquant point de vue scientifique on ne peut dire qu'il y eût dé école française ; car les théories sont aussi arriérées que pos on en reste toujours à Hippocrate et à Galien, c'est-à-dire ces grands noms, à la routine d'un enseignement livresq l'étranger, on voit au contraire se fonder des écoles cher à ouvrir des routes nouvelles, quelquefois dangereuses, que le point de vue est souvent trop exclusif, mais qui peuvent aboutir à des découvertes médicales. En Italie, de l'*iatromécanisme*, dont le chef est Borelli (1608-1679), qui

d'appliquer aux phénomènes de la vie les mathématiques et la mécanique, et qui, s'il échoue naturellement en général, réussit au moins fort bien pour le système musculaire et le mouvement des os. Dans les pays du Nord, on reste plus fidèle aux principes de la *chimatrie*, tout en les dégageant des rêveries de Paracelse et de Van Helmont et en y introduisant plus ou moins des idées cartésiennes. En Allemagne brille Hoffmann (1660-1742), de Halle, où il professa à l'Université fondée en 1694, et dont le nom est resté à des gouttes calmantes (éther sulfurique alcoolisé). En Hollande, c'est Boerhaave (1668-1738), qui occupe successivement à Leyde les chaires de médecine théorique, de médecine pratique, de botanique et de chimie, et dont les ouvrages considérables exercèrent une profonde influence. En Angleterre, c'est Sydenham (1624-1689), dont le nom est resté au lau danum, et qui ramena les esprits à l'observation de la nature, à l'expérience, à l'étude des conditions atmosphériques et des maladies épidémiques. Ces deux derniers surtout peuvent être considérés comme les véritables précurseurs de la médecine moderne.

En résumé, la matière médicale se transforme peu à peu par l'introduction de préparations méthodiques et l'abandon des anciennes compositions bizarres et compliquées. C'est la pharmacie qui se renouvelle et c'est sous cette forme que se font plus particulièrement sentir les progrès de la chimie.

Botanique. — La botanique était cependant toujours cultivée avec succès, tandis que la zoologie proprement dite était à peu près négligée en dehors des recherches physiologiques et des études sur les insectes que nous avons déjà mentionnées. On aboutissait enfin pour les plantes à une méthode de classification pratique et commode, qui fut presque universellement adoptée jusqu'à Linné. Cette méthode fut due à Joseph Pitton de Tournefort (1656-1708), qui publia en 1694 ses *Éléments de Botanique* (3 vol. in-8) et en 1700 la réédition latine : *Institutiones rei herbariæ* (3 vol. in-4). Élève de l'école de médecine de Montpellier, puis démonstrateur au Jardin du Roi (1683), Tournefort herborisa dans les contrées de l'Europe les plus diverses et fit aux frais du gouvernement de Louis XIV un

important voyage en Orient, dont il a donné une intéressante relation (2 vol., 1707-1709). De son système, qui maintenait l'irrationnelle division en arbres et en herbes et qui attribuait une valeur exagérée à la corolle, il subsiste en tout cas la formation des genres et des espèces, d'après les principes encore en vigueur aujourd'hui.

Si la méthode de Tournefort triompha pendant près d'un demi-siècle, ce ne fut pas au reste sans avoir subi, du vivant même de l'auteur, de violentes attaques, notamment de la part de John Ray et de Pierre Magnol [1]. Ce dernier (1638-1715), l'honneur de l'école de Montpellier, y avait été le maître de Tournefort et dès 1689, par son *Prodromus*, il avait introduit dans la science l'expression de familles. Mais, dans son ouvrage posthume, *Novus character plantarum*, tout en proposant un nouveau système de classification fondé sur les caractères du calice et de la corolle, il ne se conforma pas exactement aux principes de son *Prodromus* et laissa à Adanson et à Jussieu l'honneur de les retrouver et de les appliquer [2]. — L'Anglais John Ray (*Raius*, 1628-1704), qui publia également divers ouvrages de zoologie, posa le premier, dans sa *Methodus plantarum* (1682), la distinction des monocotylédones et des dicotylédones. Son *Historia plantarum generalis* (1686-1704) est d'autre part un ouvrage très complet et d'une grande valeur. L'Angleterre eut également à la même époque plusieurs autres botanistes distingués, entre autres Robert Morison (1620-1683), Écossais de naissance, qui, après avoir dirigé pendant dix ans à Blois le jardin de Gaston d'Orléans, alla professer à Oxford. Il y publia, en 1680, une *Plantarum historia universalis*, qui présente d'heureuses innovations.

En Allemagne, où les naturalistes de mérite sont également assez nombreux à la même époque, Auguste Bachmann (*Rivinus*, 1652-1723) fut un des rares botanistes du siècle qui rejetèrent la division en arbres et herbes. Il précéda Tournefort en pro-

1. Le nom de *magnolia* a été créé par Linné pour perpétuer son souvenir.
2. On doit encore, pour la France, citer le dominicain Barrélier (1606-1673) qui réunit, sur les plantes de l'Europe méridionale, les matériaux d'un grand ouvrage; ils furent utilisés par Antoine de Jussieu.

posant une classification fondée sur la forme de la corolle (*Introductio generalis in rem herbariam*, 1690) et introduisit l'usage, systématiquement repris par Linné, de distinguer les plantes par un nom générique et par un nom spécifique.

En Hollande, on distingue surtout les deux Commelyn, Jean (1629-1692) et Gaspard (1667-1731), l'oncle et le neveu, qui se succédèrent à la direction du Jardin d'Amsterdam et qui, outre les plantes de la Hollande, décrivirent celles des Indes Orientales.

Mais les végétaux exotiques furent surtout connus grâce aux travaux de voyageurs ou de résidents qui réunirent d'importantes collections et publièrent des descriptions minutieuses. Tels, pour la Virginie, John Banister; pour la Jamaïque, l'Islandais Sloane, dont le cabinet forme le fonds le plus important du British Museum; pour les Antilles et la côte du Mexique, le minime Charles Plumier; pour le Pérou et le Chili, Louis Feuillet qui s'occupa spécialement des plantes médicinales exotiques; pour l'Indoustan, Nicolas Grimm, et Adrien Van Rheede, gouverneur des Indes hollandaises, qui publia le monumental ouvrage intitulé *Hortus Malabaricus* (12 vol. in-f°); pour les Moluques, Edward Rumpf (*Rumphius*), qui l'imita en commençant l'*Herbarium Amboinense* (7 vol. in-f°) achevé après sa mort par J. Burmann; pour les Philippines, Joseph Kamel, dont le nom a été donné au *Camélia*; pour la Chine et le Japon, le missionnaire polonais Michel Boyn (*Flora sinensis*, 1656), et Kæmpfer, dont l'herbier est au British Museum; pour Madagascar, Étienne de Flacourt, auteur d'une intéressante *Relation de la grande île* (1658).

L'Italie reste, semble-t-il, en dehors de ce mouvement qui entraîne les autres grandes nations de l'Europe; mais elle prend en revanche, avec Malpighi, une part capitale à la création de la physiologie végétale. Son *Anatomia plantarum*, publiée à Londres, en 1675, décrit l'évolution de la feuille et de l'ovule naissant, la structure des tissus végétaux composés d'utricules, les fibres et les trachées. En même temps, l'Anglais Nehemias Grew appliquait le microscope à l'étude des plantes et, dans son *Idea on philosophical History of Plants* (1673) ainsi que dans

The Anatomie of Plants (1682), présentait un ensemble de recherches remarquables sur les divers organes végétaux et en particulier sur l'ovule et la graine. Ces importants travaux furent le point de départ des découvertes qui suivirent, mais avec assez de lenteur, car la physiologie végétale fut longtemps à s'élever à la hauteur déjà atteinte par la physiologie animale. La première notion précise de la sexualité des plantes n'apparaît qu'en 1694 dans un opuscule de Rudolf-Jacob Camerarius, et cette idée est vivement combattue; on ne soupçonne pas encore le mécanisme de la fécondation de l'ovaire. Les premières recherches à ce sujet sont dues à Samuel Morland (1705) et à Cl.-J. Geoffroy; c'est d'ailleurs en France qu'elles vont aboutir avec Vaillant (1717), tandis que, pendant le règne de Louis XIV, les recherches de Claude Perrault, de Mariotte et de Dodart (1634-1707) ont surtout porté sur la circulation de la sève et sur la physiologie de la tige.

Résumé. — Le trait général le plus saillant dans l'ensemble de cette évolution des sciences pendant la seconde moitié du XVIIe siècle est que désormais il n'y a plus cette séparation bien tranchée qui s'était produite un moment entre les sciences naturelles proprement dites d'un côté et les sciences mathématiques et physiques de l'autre, séparation sur laquelle nous avons insisté dans le tome précédent de cet ouvrage. Si le progrès scientifique va nécessairement amener une spécialisation de plus en plus grande, l'unité de la science et la subordination de ses parties les unes aux autres n'en sont pas moins désormais profondément reconnues. A cet égard l'influence cartésienne est manifeste. Sans doute, la botanique, la zoologie, la physiologie végétale et animale sont encore le domaine spécial des médecins, c'est-à-dire qu'on ne se consacre guère encore à ces branches de la science sans avoir fait des études médicales. Mais les naturalistes ne s'en sont pas moins dégagés du point de vue professionnel. D'autre part, l'intérêt provoqué par les pures descriptions commence à s'épuiser, leur importance passe en seconde ligne; on reconnaît que la classification aboutit à la physiologie des organes et, pour cette étude, on recourt non seulement aux instruments, mais aussi aux notions de la physique.

Or celle-ci est à son tour dominée par la mécanique, laquelle vient de se constituer définitivement comme science mathématique. Si les naturalistes n'ont pas réellement besoin de remonter jusqu'aux mathématiques pures, ils sont en tout cas amenés à approfondir la physique, et même à s'exagérer le côté mécanique des choses, car, les modes d'actions calorifiques, électriques, chimiques, n'étant pas suffisamment connus, les notions physiques sont encore trop étroites. Le mécanisme corpusculaire domine donc; et, quoique la découverte de Newton ait introduit l'idée de dynamisme, de forces variant avec la distance, cette conséquence, que Newton s'est gardé de développer et même d'affirmer comme positive, sera longue à produire ses effets, aussi bien que l'abstruse conception philosophique des monades de Leibniz. Toutefois les doctrines de Gassendi et de Descartes, tout en continuant à se partager les esprits, subissent une profonde transformation. A côté de la matière pesante et tangible, on en imagine d'autres, les fluides impondérables. Le milieu, par les ondulations duquel Huygens explique les phénomènes lumineux, dérive évidemment de la « matière subtile » cartésienne et de l'hypothèse du plein, tandis que les corpuscules lumineux de Newton, lancés avec de prodigieuses vitesses, ne se conçoivent que dans le vide et représentent la forme scientifique de la vieille explication de Démocrite et d'Épicure. Mais, d'une façon ou d'autre, on a un fluide lumineux; la diversité des hypothèses auxquelles il donne lieu ne se retrouve pas dans les conséquences, et les faits vérifient également les deux théories. Au contraire, ni l'une ni l'autre des deux conceptions ne suffit pour expliquer l'ensemble des autres phénomènes de la nature : ce qui était pourtant la prétention de Descartes. On va donc être amené à multiplier les fluides impondérables en les douant de propriétés hypothétiques distinctes; comme la lumière, la chaleur sera un fluide, le magnétisme un autre, l'électricité en demandera deux; on en supposera même en chimie et en physiologie. Ce sera là la conception dominante au XVIIIe siècle jusqu'à ce que l'abus même qui en sera fait provoque une réaction et qu'on en arrive à soupçonner que les hypothèses de ce genre peuvent bien être utiles pour aider le raisonnement

dans les explications fragmentaires des phénomènes, mais qu'en aucun cas elles ne peuvent représenter la réalité cachée des choses.

BIBLIOGRAPHIE

Sur les Académies, consulter : **Alf. Maury**, *Les Académies d'autrefois* 1864; **J. Bertrand**, *L'Académie des sciences de 1666 à 1793*, 1889; **Maindron**, *L'Académie des sciences*, 1888, avec une notice bibliographique très utile. — **Colbert**, *Lettres, instructions et mémoires*, publ. par Clément, t. V., 1868. — *Histoire et mémoires de l'Académie des sciences*, 1733 et suiv., table alphab. par Godin, Demours et Cotte. — **Bouillier**, *Histoire de la philosophie cartésienne*, 1854. — Pour l'Italie, **Tiraboschi**, *Storia della letteratura italiana*, 1822-24. — Sur Denis de Sallo, v. un art. de **J. Boyer**, *Revue scientifique*, 23 sept. 1893. — Sur les observatoires et l'astronomie, v. les *Histoires* de **Delambre**, de **Weidler**, et **J. Bertrand**, *Les fondateurs de l'astronomie moderne*, 1865.

Leibniz, *Œuvres*, édition Gerhardt : les écrits mathématiques forment sept tomes (1849-63), dont les quatre premiers comprennent la correspondance, les trois suivants, les traités. — **Guhrauer**, *G. W. Freiherr von Leibniz : eine Biographie*, 1846, 2 vol. — Pour **Huygens**, une magnifique édition des *Œuvres complètes*, entreprise par la Société hollandaise des sciences, est en cours de publ. depuis 1888; les vol. parus jusqu'ici comprennent la *Correspondance*. — Quant à **Newton**, l'éd. des *Œuvres* par Horsley, 1779-85, et celle des *Opuscula* par Castillon, 1744, sont incomplètes et insuffisantes. Voir **Rouse-Ball**, *An Essay on Newton's Principia*, 1893; **Brewster**, *Memoirs of the Life, Writings and Discoveries of sir Isaac Newton, 1860* et l'art. NEWTON de la *National Biography*.

Pour l'histoire des mathématiques, le troisième volume des *Vorlesungen* de **M. Cantor** (allant de 1668 à 1759) est indispensable et donne une bibliographie très détaillée.

Pour les autres sciences, voir les bibliographies t. III, p. 308; IV, p. 324. Consulter également : **Chéreau**, article *Histoire de l'Anatomie* dans *Dict. encycl. des Sc. méd.*; **Burggraeve**, *Précis de l'histoire de l'anatomie;* Gand, 1840. — **Maurice Raynaud**, *Les médecins au temps de Molière* (*mœurs, institutions, doctrines*), Paris, 1866. — **Denise**, *Bibliographie historique et iconographique du Jardin des Plantes*, Paris, 1903.

CHAPITRE XI

L'ANGLETERRE
LES DERNIERS STUARTS ET GUILLAUME III
(1670-1714)

I. — Charles II et les partis (1668-1685).

La cour, le patriotisme et la corruption. — Rien de plus compliqué que les dix ou douze ans qui s'écoulèrent entre les préparatifs de la guerre de Hollande et la dissolution du dernier parlement de Charles II, suivie d'un retour à l'absolutisme. Trois éléments ne doivent pas être perdus de vue.

La politique du roi se donne à peu près libre carrière entre le ministère de Clarendon [1] et celui de Danby, de 1667 à 1673. Une alliance étroite avec Louis XIV en est la pensée dominante, car, en fournissant aux Stuarts l'argent dont ils ont besoin, elle les rendra moins dépendants des votes du parlement, et elle écrasera la Hollande détestée : elle fera donc coup double ou coup triple. Une condition de cette alliance, au moins pour qu'elle soit avantageuse et bien payée, comme celle que vient conclure secrètement à Douvres la duchesse d'Orléans, en 1670, c'est que le roi de France puisse entrevoir

1. Voir ci-dessus, p. 68 et suiv.

la conversion de l'Angleterre au catholicisme par le moyen de l'abjuration du roi; et déjà le duc d'York, frère du roi et de la duchesse, héritier et amiral des trois royaumes, se déclare catholique. La *Déclaration d'Indulgence* en faveur des non-conformistes, c'est-à-dire en faveur de tous les Anglais qui, catholiques ou dissidents, n'adhèrent pas à l'Église anglicane, cette déclaration destinée surtout à ranimer les catholiques, après plusieurs essais infructueux, finit par être promulguée. L'acte est louable en lui-même; il l'est moins par le but poursuivi et par son caractère anti-constitutionnel. L'ambassadeur de France, qu'il s'appelle Ruvigny, Courtin ou Barillon, pourrait presque porter le titre de résident, tant est grande sa puissance, que la faveur d'une brillante Française, Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth, achève de rendre irrésistible. Les affaires sont aux mains d'une sorte de ministère mal défini et, au premier abord, assez servile, composé de cinq personnes : Clifford, Arlington, Buckingham, Ashley, Lauderdale, dont les initiales réunies forment *Cabal*, c'est-à-dire la camarilla. Voilà du moins un aspect des choses.

D'autre part, la nation se défie, et sa défiance va croissant pendant toute la guerre de Hollande, même un peu avant et un peu après. Il n'y a pas d'élections générales; le roi se garde bien de renvoyer son Long Parlement royaliste; mais les élections partielles en ont déjà modifié, en modifient tous les jours la majorité. Le nouveau parti s'appelle le *Parti du Pays*; il se compose de gentilshommes campagnards, dévoués au roi sans doute, mais encore plus à l'Église protestante épiscopale et nationale, et remplis de cette défiance intense de l'étranger, — maintenant du Français, — que nous avons déjà signalée comme la psychologie même de l'Anglais d'alors. Ce patriotisme agit sur les âmes fort peu candides des hommes d'État, fussent-ils membres de la *Cabal*, un Danby, un Ashley, pour leur inspirer des actes de la plus haute gravité législative ou diplomatique. Il agira un peu plus tard, au-dessous du niveau parlementaire, sur les masses profondes de la Cité de Londres, pour y produire les paniques les plus redoutables.

Un pouvoir, une nation en présence, cela est toujours dra-

matique, mais cela peut n'être pas compliqué. La complication vient ici de la corruption presque universelle. Ce roi méprisable, qui a le droit de le mépriser? Les ministres ses confidents, Clifford, Arlington? Ils acceptent les articles secrets qui le mettent à la solde du roi de France. Ses ministres plus indépendants? Ashley a trempé dans ses orgies; Buckingham, à part certains accès tribunitiens, est le plus criminel de ses roués; Danby, le patriote, a demandé de l'argent à Louis XIV, et celui-ci, en en fournissant la preuve, le renversera. Les députés de l'opposition? Clifford connaît déjà le prix de plusieurs d'entre eux, et Danby le connaîtra mieux encore. Il en est bien peu, pas même l'austère penseur Algernon Sidney, qui, à un moment donné, par un revirement de la politique, n'aient passé à la caisse de l'ambassadeur de France. Voilà ce qui rend certaines conduites incompréhensibles.

Shaftesbury et Danby. — Le système de la Cabal fut renversé par un de ses membres, qui devint pour assez longtemps le chef de l'opinion publique, Ashley, comte de Shaftesbury. C'est lui qui, avant de tomber une première fois du pouvoir, présenta comme chancelier le bill du *Test* (1673), réponse victorieuse du patriotisme et de l'intolérance à l'alliance française et à la *Déclaration d'Indulgence*. Cette loi célèbre, simple gêne pour les dissidents, barrière infranchissable opposée aux catholiques, excluait de tout emploi public ceux qui ne remplaçaient pas la suprématie du pape par celle du roi, et la doctrine de la transsubstantiation par la communion anglicane. L'amiral, duc d'York, et le lord trésorier Clifford furent donc obligés de se démettre. Charles II cédait, bien décidé comme toujours à ne pas prolonger une résistance dangereuse, mais il cédait en prenant le ministre qui lui permettait de céder le moins possible, Thomas Osborne, comte de Danby. Celui-ci avait la plus haute idée de la prérogative royale, et son anglicanisme était aussi hostile aux dissidents que celui de Clarendon. Véritable précurseur du torysme, il s'opposait sur beaucoup de points à Shaftesbury, devenu un chef populaire, au besoin enclin à la rébellion, aussi bienveillant aux dissidents qu'hostile aux catholiques, en un mot le précurseur de l'esprit whig par ses angles les plus

aigus. Grâce à la corruption des votes, la situation gouvernementale et parlementaire resta stagnante pendant quelques années. Charles en profitait pour s'entendre de nouveau avec le grand roi par-dessus son ministre. En 1677, l'embarras de Danby devint extrême, entre l'opinion furieuse des victoires françaises et l'agitateur Shaftesbury. Il parut sortir de difficulté en jetant son adversaire à la Tour, et en amenant son souverain, par l'effroi d'une révolution possible, à se tourner contre son allié. De là le fameux « mariage protestant ». Guillaume d'Orange vint en Angleterre, où il épousa la princesse Marie, sa cousine germaine, fille très protestante du catholique duc d'York, dont elle était l'héritière présomptive. On entrevoyait avec joie, par delà un règne catholique que plusieurs espéraient d'ailleurs éviter, le règne de l'ennemi juré de Louis XIV, uni à une princesse très hostile à la religion de Louis XIV. L'avenir devait ratifier cette prévision. Mais ce qui dominait dans l'été de 1678, après les négociations troubles qui venaient d'amener le traité de Nimègue, c'était une jalousie nationale intense et une profonde inquiétude.

Le « Complot papiste »; terreur; lois libérales. — Les intrigues réelles, mal connues du public, le rendaient accessible aux inventions les plus monstrueuses. Telle fut la dénonciation de Titus Oates, ancien ministre anglican, ancien converti catholique, transfuge de toutes sortes de choses qu'il n'avait pas comprises, et mettant son bonheur à nuire. Il fit croire, et d'autres témoins enchérissant sur lui firent croire aux bons protestants qu'on allait assassiner le roi en faveur de son frère, faire sauter le parlement, incendier de nouveau la Cité, livrer l'Angleterre aux papistes du dehors et du dedans. Lorsque le magistrat qui avait écouté Titus Oates fut trouvé mort dans les environs de Londres, on ne voulut pas croire à un suicide, on crut à une vengeance. Une terreur inouïe s'ensuivit, remplissant les prisons de suspects, couvrant les échafauds de victimes, inégalement innocentes il est vrai, depuis l'intrigant Coleman jusqu'au vertueux lord Stafford, mais toutes innocentes au moins des horreurs qu'on leur imputait. Shaftesbury, sorti de prison, assumait la direction de ce mouve-

ment presque révolutionnaire, auquel le roi n'avait pas le courage de résister. Danby tombait sous un orage parlementaire amené par ses complaisances.

Pourtant cette terrible année (1679) a vu un triple triomphe du libéralisme, à la suite des élections générales qui, au bout de dix-sept ans, amenèrent une Chambre nouvelle. D'abord un essai de gouvernement constitutionnel qui n'a pas duré, mais qui a préparé les ministères parlementaires ultérieurs. Sir William Temple en fut l'âme : sous la présidence de l'inévitable Shaftesbury, ce diplomate populaire et lettré institua un Conseil de gouvernement de trente membres, servant d'intermédiaire, ou formant l'équilibre, entre la couronne et le parlement. Les principaux, après ces deux chefs, étaient les lords Russell, Essex, Halifax. L'esprit général de ce ministère consistait dans la défiance à l'égard du roi, dans le projet d'exclure du trône l'héritier catholique, dans l'hostilité à l'influence française. Plus durables apparaissaient deux libertés nouvelles ou renouvelées : celle de la presse, celle de l'individu. Celle de la presse, une des revendications favorites de Milton, succéda au régime de la censure. La liberté individuelle fut garantie contre les arrestations arbitraires par la loi d'*Habeas corpus*, un des grands titres de gloire de l'Angleterre. Le principe en était fort ancien, mais les responsabilités qui dès lors l'entourèrent et lui donnèrent une sanction, mirent le citoyen anglais, longtemps avant les habitants des grands pays du continent, à l'abri des caprices tyranniques, sans empêcher toujours les jugements injustes, prononcés par des jurys intimidés ou passionnés.

L'Exclusion : whigs et tories. — Cependant la question de succession prenait une importance croissante. La santé du roi paraissait décliner, tellement qu'un jour, cinq ans avant sa mort, on le crut mourant. Fallait-il exclure absolument le duc d'York, comme l'ennemi de la religion et de la constitution nationales ? Valait-il mieux respecter en sa personne le droit héréditaire, et tout au plus, prendre contre les périls de son avènement des précautions de détail, telles que suppression de son droit de nommer aux bénéfices ecclésiastiques, suppression

de son droit de veto, nomination des fonctionnaires sous le contrôle des deux chambres? Cette alternative agita l'Angleterre protestante pendant deux ans : d'un côté se rangeaient les signataires d'une pétition, de l'autre, ceux qui déclaraient en avoir horreur. Bientôt les deux noms de *pétitionnaires* et d'*abhorrents* furent remplacés par deux surnoms dont personne ne pouvait prévoir ni la célébrité ni la durée, ceux de whigs et de tories. Quelle que soit leur étymologie, le premier désignait des fanatiques écossais, le second des fanatiques irlandais; le premier supposait le droit de résistance au souverain, le second le devoir d'obéissance. Dans le développement ultérieur des deux partis, le tory se montrera particulièrement attaché aux traditions de l'Angleterre rurale, à la propriété foncière, à l'Église anglicane en possession de tous ses privilèges, tandis que le whig, non moins aristocrate, fera grand cas du commerce, de la Cité de Londres, des ambitions maritimes et coloniales, du droit des dissidents à la tolérance.

Deux causes préparèrent la défaite des whigs, d'abord si puissants : leurs dissensions et leur violence. La discorde ne régnait pas seulement, dans le Conseil, entre les whigs exclusionnistes ardents, Shaftesbury, Russell, Cavendish, et les whigs modérés qui se rapprochaient des tories modérés, Temple, Essex, Halifax, ceux qui se contentaient des précautions indiquées. Genre de discorde dont Charles II se servit très habilement pour renvoyer ses conseillers les uns après les autres et rester finalement le seul maître. Elle éclatait plus gravement encore entre les partisans et les ennemis du prince d'Orange. Je devrais dire : l'ennemi; un seul est notable en effet : Shaftesbury, l'adversaire juré de la Hollande et de tout ce qui en pouvait venir. Cette passion singulière inspira au redoutable tribun le plus maladroit projet : la substitution du duc de Monmouth, jeune fils illégitime du roi, à la princesse Marie et à Guillaume, son époux. Cette bizarre intrigue dérouta les chefs exclusionnistes qui, avec toute raison, ne voyaient pas d'autre nom à opposer à l'héritier catholique que celui de sa fille, l'héritière protestante, et de son mari, l'éminent adversaire de Louis XIV. Le roi prit son bâtard en grippe, s'attacha fortement à la cause de son frère : si bien

qu'après avoir éloigné le duc d'York pour céder au torrent de l'opinion, il disgracia Monmouth et se brouilla à mort avec Shaftesbury.

L'opinion, d'ailleurs, ne soutenait plus que faiblement les whigs, dont elle redoutait une nouvelle guerre civile : or jamais pays n'a eu moins envie d'une révolution que l'Angleterre de ce temps-là. Les parlements se succédaient, parce que le roi ne voulait pas sacrifier son frère, et les forces des whigs s'usaient dans les élections, comme aussi dans leurs menaces, dans leurs violences juridiques. Ils exploitaient sans mesure les dernières convulsions du Complot papiste, et la foule, devant les échafauds, commençait à se sentir prise de honte. Après un dernier parlement, celui d'Oxford (1681), où les deux partis vinrent en armes comme à une diète polonaise et où les exclusionnistes redoublèrent de fureurs, Charles II prononça la dernière dissolution de son règne. Il gouverna désormais sans assemblée un royaume qui par-dessus tout demandait à être tranquille.

Réaction tory (1682-1685). — L'esprit de résistance ne vivait plus que dans la Cité de Londres, et dans son émanation : le jury de Middlesex. Là aussi Shaftesbury trouva ses derniers défenseurs. Poursuivi pour ses agitations qualifiées de rébellion, il fut acquitté, et sa popularité lui fit croire qu'il pouvait se mettre à la tête d'une insurrection. Désabusé là-dessus, il s'enfuit en Hollande, où il mourut bientôt. Tout ce qui tenait à lui, hommes ou institutions, servait de point de mire à la réaction. Par un véritable coup d'État, elle livrait aux tories l'administration de la capitale. Elle inspirait à l'Université d'Oxford des anathèmes contre le libéralisme ; elle privait de sa chaire, et même du sol de sa patrie, Locke, le constitutionnel ami de Shaftesbury, le législateur tolérant de la Caroline : il ne reviendra en Angleterre qu'avec les vaisseaux orangistes pour soutenir de sa plume un régime nouveau.

C'est du reste une époque où la littérature politique prend une extrême importance; mais elle ne peut s'exercer librement que dans le sens tory, car, de l'autre côté, la prison, le pilori, quelquefois l'échafaud y mettent bon ordre. Le changeant Dryden entre dans le courant du jour quand il fonde la satire

historique aux dépens du grand vaincu. Dans son *Absalon et Achitophel*, nul n'a la moindre peine à reconnaître Monmouth, le fils rebelle séduit par un perfide conseiller. Alors aussi le vieux Filmer publie son *Patriarca*, dernier écho des théories de Jacques Ier sur le pouvoir royal. Le roi, d'après lui, est le successeur des patriarches, c'est-à-dire de la première autorité créée par Dieu sur la terre. Il est vraiment le père de ses sujets, et le révolté, ou même celui qui résiste à sa volonté, commet le crime de parricide. Filmer forçait ainsi la théorie de Saumaise, auquel Milton avait répondu : *pater nos fecit, nos fecimus regem.* Et c'est pour avoir combattu ces théories dans ses *Discours sur le gouvernement*, encore manuscrits, qu'Algernon Sidney va monter sur l'échafaud.

C'est aussi comme impliqué dans le complot de Rye House. Cette tentative aussi insensée que coupable de la queue du parti whig donne lieu à une terreur qui est la revanche de celle qu'avait déchaînée le Complot papiste. Guère plus de justice dans l'une que dans l'autre. Cette fois on confond avec une odieuse habileté une conjuration contre la vie du roi, dans les mêmes poursuites qu'une ligue de résistance à la tyrannie, formée par des esprits d'élite. Plusieurs membres du ministère Temple sont arrêtés. Essex se tue dans sa prison. Russell, admirablement assisté par sa femme, est condamné. Sa mort, celle de Sidney, sont tellement belles que les historiens de tous les pays les vénéreront comme des martyrs de la liberté. Pour le moment, elles n'ébranlent même pas le trône revenu à l'absolutisme.

Les efforts des Écossais presbytériens contre leurs dominateurs anglicans conduisaient au même résultat. Des fanatiques avaient assassiné l'archevêque Sharp, le chef de leurs persécuteurs. Ce crime, et un éphémère soulèvement, furent réprimés avec la dernière cruauté par Claverhouse, sous la direction du duc d'York. Ce prince, en Angleterre, ne tarda pas à rentrer illégalement dans toutes ses charges. Les nouveaux conseillers de son frère, c'est-à-dire son beau-frère Rochester, Sunderland, Guildford, Godolphin, tous le regardaient comme le véritable chef du gouvernement; tous, excepté

Halifax, esprit modéré, qui redoutait également les excès présents de la réaction, et les excès futurs d'une révolution probable. De son côté penchait par instants l'esprit clairvoyant du roi. Mais la vie même du roi touchait à son terme. Il mourut officiellement dans le sein de l'Église anglicane qui le reconnaissait pour son chef, secrètement dans le giron de la communion romaine (1685). Toutes ses duplicités, religieuse, diplomatique, parlementaire, lui avaient réussi jusqu'au bout.

II. — Jacques II et la Révolution de 1688.

Redoublement de la réaction tory. — La franchise de Jacques était célèbre, et l'on attendait beaucoup de cette qualité si nouvelle sur le trône des Stuarts. En attendant d'éclater sans mesure, elle se démentit quelque peu dans la lune de miel de l'avènement. Le nouveau roi donna, par les cérémonies mêmes de son couronnement, des garanties à la constitution et à l'Église nationale. Il se montrait plus fier et plus indépendant que son frère à l'égard de Louis XIV, au point de faire bon accueil, sur le premier moment du moins, — car ensuite il les traita fort mal, — aux victimes de la Révocation. Il calmait ainsi les défiances de ses sujets, qui auraient pu se dire : « Voilà le traitement que des protestants peuvent attendre d'un roi catholique. »

Pendant l'année 1685, la réaction parut une simple aggravation de ce que l'on voyait depuis quelques années. Le grand juge Jeffreys, à tout jamais le type du magistrat odieux, ou ses dignes émules, non seulement envoyaient au supplice les infâmes dénonciateurs du Complot papiste, ce qui ne pouvait indigner que par l'excès des cruautés commises, mais encore jetaient en prison des ministres dissidents, tels que le vénérable Baxter. La Chambre des communes, qu'il fallait bien convoquer pour voter le budget du roi pendant tout son règne, se composa de tories dévoués, comme on pouvait s'y attendre après les mesures qui avaient renouvelé arbitrairement les conseils des villes. Elle

était si peu un parlement librement élu qu'Edward Seymour s'écriait : « Je ne sais de quel nom appeler la réunion d'hommes que je vois autour de moi. » En Écosse une insurrection contre la tyrannie établie, en Angleterre une insurrection contre la tyrannie redoutée, celle d'Argyle et celle de Monmouth, ne servirent qu'à déchaîner sur les deux pays les horreurs d'une répression inouïe, et qu'à fournir un prétexte à Jacques II pour doubler le chiffre de son armée permanente. Il fit monter sur l'échafaud son neveu vaincu à Sedgemoor. Il écrasa les comtés où s'étaient produites les deux tentatives sous les tournées militaires ou les *assises sanglantes* du colonel Kirke ou de Jeffreys. Mais le clergé, les Universités, tout le torysme lettré persistait dans sa doctrine d'obéissance ; car, s'il y avait des excès nouveaux, il n'y avait pas une direction nouvelle.

Le roi catholique, l'anglicanisme et les dissidents. — Lorsqu'il se vit le maître incontesté de ses trois royaumes, lorsqu'il se crut l'arbitre de l'Europe, Jacques II laissa voir son véritable but : le retour rapide, de gré ou de force, de la nation anglaise au catholicisme. Sa conduite à l'égard de l'armée, du parlement, de son ministère, le prouva triplement. Des officiers « papistes » furent mis à la tête d'une force armée désormais suffisante pour écraser toute révolte. Les deux Chambres, la Chambre des lords surtout, dirigée maintenant par Halifax, Mordaunt, l'évêque de Londres Compton, se montrant mal disposées pour les projets royaux contre l'*Habeas corpus* et le *Test*, le roi reprit ouvertement le train du gouvernement personnel. Les adversaires de l'esprit nouveau se virent écartés des affaires : non seulement le modéré Halifax, qui prenait la direction de l'opposition, mais les deux beaux-frères de Jacques, lord Clarendon, lieutenant d'Irlande, remplacé par le catholique Tyrconnel, et lord Rochester, le chef de l'ultra-torysme, prêt à toute concession pour rester au pouvoir, excepté pourtant à l'abjuration. C'est bien d'abjuration maintenant qu'il s'agissait : on n'en dispensait que Jeffreys, l'indispensable juge, et Godolphin, l'indispensable financier. Sunderland faisait le « saut périlleux », qui ne servait qu'à lui attirer le mépris universel. Les littérateurs aussi se convertissaient

avec une rapidité suspecte : le licencieux comique Wycherley, le futur incrédule Tindal, enfin et surtout Dryden. Ce vrai poète publiait (1687) son allégorie de *la Biche et la Panthère*, où l'on voyait la biche, c'est-à-dire la vraie et pure Église, poursuivie par les animaux des forêts, le loup presbytérien, l'ours indépendant, la panthère bigarrée, c'est-à-dire la mixte Église d'Angleterre.

Or c'est précisément contre cette Église, naguère d'accord avec lui et proclamant le devoir d'obéissance passive, que le roi catholique se trouvait réduit à l'alliance de l'ours, du loup, de toute la ménagerie dissidente. Malgré les conversions, la communion romaine restait une faible minorité. Elle avait absolument besoin de l'appoint des non-conformistes. Pour l'obtenir, Jacques II, s'autorisant du droit royal de dispense, promulgua la *Déclaration d'Indulgence*, qui donna libre essor à la construction des chapelles dissidentes comme à celle des églises, des écoles, des librairies catholiques. Les dissidents allaient-ils accepter cette main tendue? L'épiscopat anglican, qui les avait si maltraités, put craindre un moment ce châtiment de son intolérance. La secte des quakers, fondée quarante ans plus tôt par Fox, maintenant représentée par un aristocrate éminent, William Penn, fondateur de la Pennsylvanie, revenu d'Amérique en Europe pour prendre la défense de ses coreligionnaires, entrait dans les vues du roi. Mais les quakers restèrent une exception. Les autres sectes non-conformistes préférèrent leurs persécuteurs protestants à leur protecteur catholique, dont ils suspectaient infiniment les projets ultérieurs. L'opposition non plus ne manquait pas de littérateurs. Halifax répandit partout sa *Lettre à un Dissident*, qui ne laissa aucun espoir au projet de coalition royale.

Fautes suprêmes de Jacques II. — A toutes les haines contre l'étranger qui remplissaient l'âme des Anglais d'alors s'en joignait une nouvelle : contre la cour de Rome, en tant que suzeraine du roi catholique. On ignorait en général dans le public les dispositions personnelles d'Innocent XI, l'adversaire de Louis XIV et de son influence en Europe, l'observateur fort peu satisfait des maladresses commises par le trop zélé roi d'An-

gleterre. Un échange d'ambassades mécontenta et inquiéta. Le plus ardent des lords catholiques, Castlemaine (le chef, avec le P. Petre, de la fraction pressée et imprudente des tories catholiques), fut envoyé à Rome. Les Jésuites le reçurent beaucoup mieux que le pape. Une gravure malavisée ou malveillante le représenta agenouillé dans son manteau de pair. Ainsi se trouvait blessé ce sentiment d'indépendance nationale qui avait si puissamment aidé au triomphe de la Réforme. L'arrivée d'un nonce blessa plus encore, lorsqu'on vit, pour la première fois depuis longtemps, le souverain britannique plier le genou devant un étranger.

A mesure que le mécontentement grondait, que le peuple s'essayait aux démonstrations, presque aux émeutes, que le clergé répondait dans ses sermons et dans ses écrits à la propagande royale, Jacques s'acharnait plus obstinément à briser toute résistance. Il procédait, en vue d'un prochain parlement, à la plus extraordinaire préparation électorale que le monde ait vue, transformant les lords-lieutenants, quand ils ne donnaient pas leur démission, en agents de la police secrète, créant une représentation artificielle des villes : si bien que cette Chambre des communes, si elle avait pu se réunir, n'aurait pu se faire prendre au sérieux. Puis vinrent deux attaques directes contre les autorités les plus ultra-royalistes de l'Église anglicane.

Magdalene-College, la plus riche corporation de la loyaliste Université d'Oxford et peut-être de l'Europe, devait élire son président. Le roi vint en personne lui imposer le choix d'un de ses coreligionnaires : il ne put obtenir l'obéissance des agrégés. Le primat Sancroft et six autres évêques, lui ayant porté dans son cabinet une pétition respectueuse, furent envoyés à la Tour. La foule, les soldats eux-mêmes, sur le bateau, sur les rives, dans la boue de la Tamise, leur demandèrent leur bénédiction. Leur procès, où le jeune avocat Somers fonda sa réputation, prit les proportions d'un événement national. Leur acquittement par le jury donna le signal d'une illumination qui réconcilia toutes les nuances du protestantisme : aux fenêtres dissidentes comme aux autres brillaient sept chandelles, celle

du milieu plus haute en l'honneur du primat. La déchéance du roi était moralement proclamée.

La déchéance matérielle n'aurait peut-être pas suivi. Jacques n'était plus jeune : un prince et une princesse protestants devant lui succéder, on prendrait patience. Mais voici qu'il naît un prince de Galles, évidemment destiné à être élevé dans la religion de son père. Pas d'autre issue qu'une révolution.

Guillaume d'Orange en Angleterre. — On ne pouvait rien faire sans le consentement et la coopération résolue des héritiers évincés. La princesse Marie, très opposée au zèle catholique de son père, et le stathouder, ennemi-né des protégés de Louis XIV, étaient pourtant restés jusque-là dans les limites d'une neutralité défiante. Leur seule démarche menaçante avait été l'envoi en Angleterre d'un habile diplomate néerlandais, Dykvelt, qui forma une sorte de coalition entre Danby, Halifax (un chef tory, un chef modéré), en outre Churchill, l'un des chefs de l'armée, Compton, l'un des chefs de l'épiscopat, enfin l'amiral Herbert. Toutes les forces vives du pays, même en ce qu'elles avaient de plus conservateur, se trouvaient donc préparées à une intervention hollandaise. La naissance du futur prétendant Jacques III, que l'on se plut à croire un enfant supposé pour calmer les scrupules loyalistes, décida Edward Russell et Henry Sidney, héritiers d'une double vengeance, à provoquer cette intervention. Un appel fut donc rédigé, au nom des droits primordiaux de la liberté britannique, et porté secrètement à La Haye par l'amiral (1688).

Guillaume et Marie l'acceptèrent; mais comment y répondre au milieu de telles difficultés? Leurs adversaires néerlandais n'allaient-ils pas les empêcher d'équiper une flotte pour descendre en Angleterre? Les Anglais, si chatouilleux sur leur indépendance, n'allaient-ils pas voir de mauvais œil une invasion hollandaise? Et d'ailleurs l'immense puissance de Louis XIV ne suffirait-elle pas à la prévenir? L'habileté du gendre, et les nouvelles maladresses du beau-père, levèrent tous les obstacles. Pendant que Jacques repoussait les offres du roi de France, il imaginait de se faire protéger par des soldats irlandais. Or l'Irlandais était le plus exécré de tous les « étrangers » : on

attendit le prince d'Orange et ses compagnons comme des libérateurs.

Ils débarquèrent à Torbay, avec un drapeau qui appelait les Anglais à la défense de leurs libertés et de la religion. L'évêque-historien Burnet prononça, dans la cathédrale d'Exeter, un premier sermon à la gloire du nouveau régime. Des protestants de toute nation figuraient dans cette armée. Celle que Jacques essaya de lui opposer lui manqua, comme lui manquaient ses amis personnels, ses parents, ses créatures. Il dut renoncer à toute lutte et chercher à s'entendre avec l'envahisseur, qui était vainqueur sans combat (novembre 1688).

L'interrègne. — La situation restait sans issue tant que le roi vivrait en Angleterre et se cramponnerait à son sceptre. Des négociations, encore qu'il y apportât sa maladresse ordinaire, le rendaient plus dangereux que la lutte. Le déterminer à s'enfuir, mais à s'enfuir volontairement, sans expulsion brutale, voilà le vrai moyen. Par une dernière faute, il entra dans le jeu de ses adversaires, et partit en jetant le grand sceau dans la Tamise, pour rendre le gouvernement légal impossible. Au contraire, sa désertion allait le rendre possible, ce qui ne veut pas dire facile. Guillaume s'installait au palais de Saint-James, pendant que Jacques recevait la fastueuse hospitalité du château de Saint-Germain. Les jurisconsultes s'entretenaient avec Guillaume, et cherchaient le moyen de lui conférer le pouvoir vacant sans blesser les préjugés loyalistes. Quelques-uns songeaient à le proclamer roi par droit de conquête, afin que les tories les plus dévots saluassent en lui un usurpateur sans doute, mais un usurpateur voulu de Dieu. Il refusa fort sagement, ne voulant tenir la couronne que d'une assemblée élue. Les électeurs lui envoyèrent une Convention favorable en majorité au changement qui venait de s'accomplir.

Mais comment le légitimer ? Plusieurs systèmes furent proposés, d'abord dans des pamphlets, puis dans les deux Chambres. Celui des purs whigs, le plus radical, aurait simplement détrôné Jacques II comme mauvais roi, écarté son fils, légitime ou non, comme n'inspirant aucune confiance, et appelé Guillaume au trône parce qu'il plaisait à la nation de le choisir. Le

projet des évêques tories aurait maintenu théoriquement les droits de Jacques, en donnant la régence à Guillaume. Entre les deux, celui de Danby considérait le roi fugitif comme ayant abdiqué par son départ, le prince de Galles comme suspect, et reconnaissait Marie comme héritière du trône, en lui associant son époux. Finalement on se rapprocha de cette solution, avec deux modifications importantes dans le sens whig, et aussi dans le sens des intérêts et de la dignité du prince d'Orange. D'une part, on s'appuya sur cette doctrine du contrat primitif entre le roi et le peuple qui, dit M. Gardiner, n'est pas plus démontrable que le droit divin. D'autre part, pour bien affirmer le droit national d'élection, Guillaume fut reconnu, en même temps que sa femme, souverain de l'Angleterre.

Guillaume III et la Déclaration des Droits. — La couronne que lord Halifax offrit aux deux époux, le 13 février 1689, était une couronne à la fois ancienne et nouvelle. Rien n'était changé à l'antique appareil de la royauté par cette révolution conservatrice et aristocratique. Mais une déclaration rédigée par Somers et d'autres légistes soudait à cette royauté les principes constitutionnels dont Locke allait bientôt faire la théorie, et qui devaient peu à peu, mais solidement, pénétrer dans la pratique journalière de la vie politique. Elle condamnait tous les abus commis par le prince déchu, tels que la suspension des lois par le « pouvoir de dispense » et que les levées de troupes sans une loi. Elle proclamait le vote des deux Chambres nécessaire pour la perception des subsides; elle garantissait le droit de pétition, l'indépendance des électeurs et des élus. Désormais tout souverain de l'Angleterre devra, lors de son couronnement, promettre fidélité aux libertés du royaume et à la religion protestante établie par la loi.

III. — L'Angleterre sous Guillaume III.

Dissensions et lois politiques. — L'assiette du nouveau régime paraissait trop étroite, trop peu solide, pour qu'il pût se maintenir et se développer. Whigs et tories, mis un moment

d'accord par les fautes suprêmes de Jacques, allaient-ils reprendre en commun et transformer la vie constitutionnelle? Ni le roi, ni la Convention qui devenait le Parlement, ne songeaient encore au gouvernement d'une majorité, peut-être impossible d'ailleurs en ce premier moment. Donc on mélangea le personnel en le renouvelant. Comme lord-président, le tory Danby, bientôt marquis de Caermarthen, comme secrétaire d'État le whig Shrewsbury, comme chancelier le « nageur entre deux eaux » Halifax : c'était un triumvirat de concentration. Les autres grandes fonctions et le Conseil privé se partagèrent aussi entre les deux tendances. Pourtant, après ce que l'on pourrait appeler une révolution whig, l'impulsion whig était dominante. Guillaume d'Orange, homme d'action fort peu théoricien, bien que la force des choses ait associé à son nom le triomphe d'une théorie constitutionnelle, espérait s'appuyer tour à tour, et à son gré, sur les deux partis. Lui-même entendait rester toujours son propre ministre des affaires étrangères. Les Anglais ne s'y opposaient pas, sachant bien qu'aucun d'eux ne connaissait l'Europe comme lui. La préoccupation diplomatique le portait à modérer les passions, à éviter toute représaille sanguinaire. On ne répandit même pas le sang de Jeffreys, qui mourut en prison, usé par l'épouvante, sinon par le remords. Le Bill d'amnistie, conforme aux intentions royales, amena une crise. Le roi renvoya la Chambre hostile à cette mesure (mars 1690), et les électeurs, entrant dans ses intentions, lui donnèrent une majorité tory. Pour quelques années le ministère Caermarthen se modifia dans le sens tory, sans devenir homogène.

Tout cela manquait de netteté en face du péril *jacobite*. On ne savait pas bien où s'arrêtait le parti jacobite, car presque tous les serviteurs de Guillaume correspondirent, à un moment ou à un autre, avec la cour de Saint-Germain. Jacques était après tout un roi anglais, un amiral anglais. Très peu anglais d'allures et de goûts, ne se montrant jamais si heureux que quand il quittait Londres pour son camp de Belgique ou pour son château néerlandais, Guillaume ne plaisait guère à son propre parti, qui lui reprochait ses régiments hollandais et son favori hollandais Bentinck, par lui fait comte de Portland. Vainqueur

du républicanisme batave, Guillaume n'aimait point le parlementarisme anglais, qui lui a dû sa victoire. C'est malgré ses résistances que s'établirent finalement les lois organiques de l'Angleterre nouvelle.

Elles peuvent se ramener à un seul et même principe : le renouvellement fréquent des votes nécessaires. Les Chambres, la Chambre des communes surtout, tiendront le roi par les subsides votés, non plus pour toute la durée du règne, mais pour une année seulement; et les sommes votées pour la guerre devront être rigoureusement consacrées à la guerre. L'autorité sur l'armée et sur la marine dépendra d'un *mutiny act* également annuel. Enfin le renouvellement triennal préservera les députés de l'accoutumance et de certaines corruptions. Ceci, le roi ne s'y résignera que plus tard. Mais, si son caractère personnel a plutôt retardé les progrès parlementaires, ses actions les ont accélérés. Pendant ses campagnes et ses séjours d'agrément sur le continent, les Anglais devaient se conduire eux-mêmes. La reine Marie, régente pendant la moitié de chaque année, ne manquait pas de certaines qualités royales, mais ce n'était pas une Élisabeth, et, sous le contrôle des Chambres, les ministres gouvernaient.

Dissensions et lois ecclésiastiques. — Au règlement des affaires spirituelles Guillaume III prit une part plus consciente et plus volontaire, mais avec un succès incomplet. Trois tendances se partageaient alors la masse protestante anglaise : la Dissidence, très bigarrée; les Anglicans *de la haute Église*, ennemis de la Dissidence comme de la Révolution; les Anglicans *latitudinaires*, bien disposés pour les dissidents orangistes comme eux, désirant s'entendre avec eux, ou tout au moins leur assurer la plus large tolérance. Le roi désirait satisfaire le plus possible ces trois grands partis, surtout le dernier, celui de ses amis et de ses idées personnelles. Des deux chefs latitudinaires, le prédicateur Tillotson et le politique Burnet, il put bien faire un archevêque-primat et un évêque de Salisbury, mais l'assemblée du clergé n'accepta pas son projet d'union avec les dissidents. Il dut se contenter d'un acte de tolérance qui ne les mettait point sur le pied d'égalité légale avec les

adhérents de l'Église officielle. Cependant le torysme anglican n'évita pas un schisme intérieur. Ce nombreux clergé, mécontent de la révolution qu'il avait faite, ne se mit pas d'accord sur la manière d'en subir les conséquences. Le primat Sancroft fonda la petite Église des *non-jureurs*. La majorité se résigna, au nom même de son principe de non-résistance qui l'inclinait devant l'usurpateur, le conquérant voulu de Dieu ; mais ceux-là aussi espéraient le roi légitime, et, pour prendre patience, s'amusaient à écraser des oranges, symboliquement.

Restaient les catholiques et les soi-disant déistes. Les catholiques, les vaincus du jour, passaient pour les ennemis de l'indépendance nationale. Malgré les intentions relativement tolérantes du roi à leur égard, ils attendront longtemps leur émancipation. Bientôt Collins inventera le nom de *libre pensée* comme Toland celui de *panthéisme;* déjà Blount, un des fondateurs de la liberté de la presse, compare Jésus-Christ à Apollonius de Tyane. Le mouvement incrédule parmi les lettrés, les gens du monde, le clergé officiel même ira grandissant dans tous les partis.

L'Écosse (1688-1695). — La révolution ne pouvait être conservatrice en Écosse, où fonctionnait une légalité persécutrice, imposée à la nation. Ainsi la majorité presbytérienne subissait un clergé prélatiste et se voyait exclue du parlement. La révolte éclatait de toutes parts, mais on ne trouvait pas tout de suite le moyen de déposséder régulièrement le tyran. Guillaume n'avait encore aucun droit sur ce royaume distinct; il n'intervint que pour soustraire à toutes les entraves l'élection d'une Convention constituante. Cette assemblée détrôna Jacques II, et offrit la couronne à Guillaume et à Marie. L'épiscopat fut aboli, et l'Église presbytérienne redevint l'*établissement* officiel. L'union avec l'Angleterre, désirée par le roi, ne pouvait encore s'accomplir.

Les Highlanders n'acceptaient pas le régime nouveau. Sous le brillant et cruel Claverhouse, ils vainquirent le général orangiste Mackay à Killiekrankie (1689), mais en perdant leur chef, qui n'eut pas de successeur. Au centre des pays insurgés Mackay construisit le fort William, qui brida décidément les tribus

gaéliques. Cette œuvre de civilisation fut achevée par un crime horrible. L'homme le plus résolu du gouvernement, sir John Dalrymple, fit massacrer le clan de Glencoe par des soldats qui y recevaient depuis une semaine l'hospitalité (13 février 1692). A part cette exception abominable, qui est une tache pour le règne de Guillaume III, on doit reconnaître que ce règne fut, en général, celui du bon ordre et de la tolérance.

L'Irlande; bataille de la Boyne. — C'est en Irlande que devait se décider la destinée des trois royaumes, car l'Irlande seule offrait aux jacobites une base suffisante pour risquer une lutte sérieuse. Tous les indigènes tenaient pour les Stuarts, tandis que les colons anglais et protestants formaient, alors comme aujourd'hui, le parti orangiste. Entre cette majorité ardente et cette minorité tenace, très fausse apparaissait la situation des Anglais catholiques et de Jacques II lui-même. Le roi fugitif entendait se servir des Irlandais, des 50 000 hommes de lord Tyrconnel, pour se faire rétablir à Whitehall; les Irlandais entendaient se servir de lui pour proclamer l'autonomie de leur île.

On fut d'accord contre les protestants. On les traqua dans leur colonie de Londonderry, dont commença le terrible siège (avril-juillet 1689) [1]. Jacques, assisté d'excellentes troupes françaises, arriva dans Dublin, où il convoqua un parlement. Là éclata la mésintelligence entre les deux factions de son nombreux parti. Les Irlandais, s'occupant peu d'une restauration en Angleterre, comptaient sur le roi de France et sur le comte d'Avaux son représentant. Les Anglais jacobites méprisaient les indigènes, et voyaient bien que la popularité de leur roi en Irlande le rendait impossible en Angleterre. Le parlement votait cependant un monstrueux bill d'*attainder* contre trois mille Anglais notables établis dans le pays. Jacques, tiraillé, hésitant, faisait des deux côtés des mécontents. Les héroïques défenseurs de Londonderry finirent par être secourus : la levée du siège fut un triomphe pour les orangistes, qui se préparèrent à l'offensive.

1. Voir ci-dessus, p. 121 et suiv.

Le débarquement du vieux maréchal de Schomberg en Irlande avec de nombreux huguenots accentua le caractère religieux de cette lutte. L'hiver fut pénible à passer pour lui comme pour ses adversaires. En 1690, les renforts affluèrent dans les deux camps. Guillaume III en personne traversa la Boyne, le 11 juillet, et, près de Drogheda, écrasa l'armée catholique. Dublin tomba en son pouvoir. Jacques s'enfuit en France. Ses habiles lieutenants prolongèrent la guerre jusqu'à la capitulation de Limerick (oct. 1691). Perdant toute espérance nationale, les principaux Irlandais émigrèrent en France. Ceux qui restaient, durement traités, ne songeaient même pas à remuer.

Après la victoire de Tourville à Beachy-Head (1690), les Français débarquèrent un instant sur la côte britannique. Ils brûlèrent un village, ce qui souleva contre eux presque tous les partis et neutralisa l'effet produit par les victoires de Luxembourg aux Pays-Bas. Les jacobites, ne se rendant compte que de cette dernière impression, crurent venir à bout de l'usurpateur absent, vaincu, impopulaire. Ils se mirent en relations avec les chefs tories, avec l'amiral whig Russell, par qui on espérait la défection de la flotte, même avec l'intrigant à triple jeu Churchill, devenu comte de Marlborough. Ce coquin de génie, qui avait renversé Jacques II et combattu ses partisans en Irlande, trahissait maintenant en sa faveur. Les jacobites le croyaient du moins, tandis qu'en réalité Marlborough trahissait les deux rois rivaux au profit d'Anne Stuart, la seconde fille de Jacques II, ou plutôt de la terrible lady Marlborough, maîtresse absolue de cette princesse. Guillaume et Marie, avertis et consternés, disgracièrent les Churchill. Mais le malaise n'en était pas moins général, et en 1692 les plus belles chances s'offraient à l'ancien roi. Il les ruina lui-même avec sa maladresse ordinaire. Il répandit dans toute l'Angleterre une proclamation annonçant la proscription de tout ce qui avait trempé dans la révolte, c'est-à-dire de cent mille Anglais. Dès lors, la haine des Français et de leur protégé l'emporta sur l'antipathie contre le Hollandais. Les deux flottes anglaise et batave restèrent unies et furent victorieuses à la Hougue. L'enthousiasme fut grand dans Londres, et le trône de Guillaume consolidé.

La Cité et le premier ministère whig. — Un grand désastre commercial le fortifia plus encore. Tourville, en détruisant la flotte marchande qui transportait en Orient les richesses de la Cité, exaspéra Londres au lieu de l'abattre. Plus whig que jamais, le conseil municipal promit à la reine Marie que, malgré la ruine de tant de maisons de commerce, on avancerait au gouvernement toutes les sommes nécessaires pour continuer la guerre. Le whig Montague créait la Banque d'Angleterre, qui commença ses opérations par un emprunt de 1 200 000 livres sterling. La dette publique était fondée : grande force de plus pour le gouvernement issu de la Révolution, puisque chaque rentier se trouvait intéressé à empêcher le retour de l'ancien régime. L'esprit colonial, loin de se décourager, suscitait de nouvelles entreprises, et, par de nouveaux bills sur les Indes Orientales, le parlement assumait, après tant d'autres choses, la direction du commerce lointain.

En même temps que les whigs donnaient une impulsion nouvelle à l'Angleterre financière, ils commençaient décidément à gouverner l'Angleterre politique (1694). Jusque-là les ministres, choisis intentionnellement dans les deux partis, étaient un à un les ministres du roi, sans homogénéité, sans solidarité; et d'abord Somers, aussi bien que Guillaume, avait trouvé excellent qu'il en fût ainsi. Mais on voyait maintenant les défauts de ce système; la Chambre des communes ne savait comment exercer sa puissance sur les ministres : elle ne savait que les attaquer, parfois les mettre en accusation, un à un. Celui qui apporta le remède à ce malaise constitutionnel fut l'homme d'État le plus décrié de l'Angleterre, l'intrigant, le renégat Sunderland. Il sortit de sa retraite méprisée pour conseiller à Guillaume de se donner un ministère whig. Son projet fut adopté. Les chefs distingués de ce parti formaient ce qu'on appelait la *Junte des Cinq* : Somers, Montague, Russell, Wharton, Shrewsbury. Ils formèrent dès lors le premier ministère vraiment constitutionnel, dans lequel Somers obtint les sceaux, Russell l'Amirauté, Montague l'Échiquier, Shrewsbury le Secrétariat, Wharton étant surtout un leader parlementaire; le lord-trésorier Godolphin, pur spécialiste, pouvait au besoin siéger à côté

des whigs. L'unité d'impulsion donna au gouvernement une grande force. Le roi ne fit plus d'opposition au renouvellement triennal de la Chambre des communes, et la presse devint libre. Consolidé par ces éclatants progrès, le gouvernement franchit sans secousse la crise que faisait redouter la mort de la reine Marie, et bientôt il apprenait le premier succès continental de la coalition : la prise de Namur (1695).

La presse et les élections de 1695. — La suppression de la censure coïncida heureusement avec cette nouvelle. Journaux et pamphlets parurent, presque tous favorables à la Révolution et à Guillaume, du moment que l'opposition n'était plus le fruit défendu. Les élections approchaient : le roi ne négligea rien pour les rendre favorables, et cette fois encore il compta sur la liberté. Les régiments casernés dans toute localité où s'ouvrait le scrutin reçurent l'ordre de s'éloigner pendant la cérémonie, afin d'éviter jusqu'à l'apparence d'une pression. Guillaume fit aussi une tournée électorale dans les comtés qui ne le connaissaient pas encore. Il s'y montra aimable et s'en trouva bien : des 160 députés nouveaux, la grande majorité lui était dévouée, et les principaux jacobites de la précédente assemblée restaient sur le carreau.

La crise monétaire, les complots et la paix. — Jamais l'accord complet de la couronne et du public n'avait été plus nécessaire. Le malaise du commerce devenait intolérable par suite de la coexistence de deux sortes de monnaie : les vieilles pièces d'argent frappées au marteau et faciles à rogner, les nouvelles pièces d'argent frappées au moulinet. Sur la première catégorie, les rogneurs faisaient de tels bénéfices que le fer rouge et la potence ne les décourageaient pas. On ne sortit de là que par une refonte générale qui produisit aussi des souffrances, mais passagères, grâce au concours de la nation, de la Chambre et des ministres. Les anciens nuages reparaissaient çà et là, mais sans amener d'orages : le favori Portland dut renoncer à certains biens de la couronne (on les lui avait prodigués) : les tories opposèrent une Banque foncière à la Banque d'Angleterre des whigs, mais celle-là aussi avança de l'argent pour les frais de la guerre, ce qui la rendit agréable au roi, sinon aux minis-

tres. Mais ce qui mit le comble à la popularité du gouvernement, ce fut un complot jacobite contre la vie de Guillaume.

Les complices obscurs furent exécutés pour crime de haute trahison. Sir John Fenwick, qui avait insulté trois ans plus tôt la reine Marie en plein parc, et que Guillaume poursuivait d'une haine terrible, périt aussi sur l'échafaud en vertu d'un bill d'*attainder*, le dernier qui ait ensanglanté le sol britannique. L'enthousiasme populaire fit explosion. Une vaste « association » jura fidélité au roi « légal et légitime ». Sur 530 députés, 420 signèrent le pacte, et dans certains comtés, qui refusait sa signature s'exposait à de mauvais traitements.

Une fois encore, et plus que jamais, les jacobites avaient travaillé contre eux-mêmes. Sans ce nouvel élan, l'usurpateur aurait eu de la peine à faire les derniers efforts qui aboutirent au congrès de Ryswick. Or la réunion même de ce congrès tuait irrémédiablement les espérances du souverain proscrit. En vain, Jacques essaya d'y envoyer un ambassadeur, de protester contre toute clause attentatoire à ses droits. Il ne put empêcher les deux grands ennemis, Bourbon et Orange, de s'entendre en vue de la succession d'Espagne. La reconnaissance formelle de Guillaume III terrifia les jacobites des deux côtés de la Manche, mais réjouit la grande masse de la nation anglaise. Elle célébra de solennelles actions de grâces pour la paix rétablie et le droit national victorieux.

Les relations diplomatiques se modifiaient à divers points de vue. Dans son premier voyage en Occident, le tsar Pierre le Grand venait à Londres; il y apportait une alliance politique et commerciale destinée à renouveler l'histoire de l'Europe. Moins durable, le rapprochement avec Louis XIV donnait lieu à une mémorable ambassade, celle de Portland accompagné du brillant écrivain anglais Prior. Le grand roi les reçut à merveille, mais leur refusa l'éloignement de Jacques II et de sa petite cour. Guillaume jugea d'autant plus nécessaire de se réconcilier avec son héritière, la princesse Anne, en faisant cesser la disgrâce de Marlborough.

Le désarmement et les élections de 1698. — La paix, que l'on désirait et croyait éternelle, produisait une violente

réaction contre le militarisme, surtout contre les troupes hollandaises maintenues en Angleterre. La presse, active et libre, demanda avec insistance le désarmement. Acceptant la lutte sur ce terrain, où il excellait, Somers écrivit une « lettre d'équilibre » qui mettait ses compatriotes en défiance contre leur optimisme diplomatique et militaire. « L'Angleterre ne peut être en sûreté sans une armée de terre », déclara le roi en personne lorsqu'il ouvrit la session. La Chambre l'acclama, et les ministres espérèrent qu'elle accorderait le chiffre de 30 000 hommes pour l'armée permanente. Mais voilà qu'une motion de Harley, l'un des chefs tories, réduit des deux tiers ce chiffre déjà modeste. La majorité lui donne raison, attaque Montague, s'élève contre tout projet de libre-échange. Malgré tout, elle reste favorable à la personne royale.

Mais les élections triennales approchent. Guillaume redevient impopulaire parce que l'opinion lui attribue le projet d'une nouvelle guerre générale. Et les tories gagnent des sièges parce qu'alors la politique extérieure de ce parti consiste à mêler le moins possible l'Angleterre aux affaires continentales. Le ministère, comprenant la nouvelle orientation politique, vit avec plaisir le roi conclure, dans son château de Loo, le fameux traité de partage de la succession d'Espagne [1]. Guillaume revint en Angleterre, tout heureux de ce succès pacifique. Quelle n'est pas son irritation lorsqu'il voit la Chambre, dans sa persistante défiance, réduire encore l'armée au chiffre dérisoire de 7 000 hommes, et stipuler, par surcroît, que tous ces hommes doivent être Anglais de naissance ! Il prend la résolution d'abdiquer. Somers réussit à parer ce coup funeste, mais non pas à détourner de son collègue Montague l'orage parlementaire. Ce souple financier, encore plus attaqué que ses amis de la Junte whig, se réfugie, en sceptique qu'il est, dans une lucrative sinécure. Les autres chefs, Somers, Russell, se retirent aussi.

Guillaume doit éprouver une bien autre déception. La mort du prince électoral de Bavière, qui remettait tout en question, qui agitait la Bourse et tout le commerce de la Cité, lui paraissant

1. Voir ci-dessous, chap. XX, pour tout ce qui a rapport à la succession d'Espagne.

une occasion favorable, il demande, lui-même, et en suppliant, le maintien des régiments hollandais. La Chambre lui fait l'affront direct et personnel d'un refus. Lorsqu'il partit pour sa résidence hollandaise, le parlement et lui se séparèrent en très mauvais termes (1699). Les ambitions whigs sur le continent, les idées whigs, le personnel whig, tout semblait s'effondrer.

La succession d'Espagne et les revirements électoraux. — Le testament espagnol accepté par la France aggrava d'abord la mésintelligence. Les tories avaient pour eux l'opinion publique lorsqu'ils répétaient avec fureur que le testament valait mieux que les traités de partage de Guillaume, lorsqu'ils demandaient grâce pour la nation épuisée, qu'aucun motif sérieux ne contraignait à une nouvelle guerre. Les conseillers de Guillaume n'avaient jamais été aussi maltraités. Ce fut bien pis lorsque les élections de février 1701 renforcèrent et excitèrent la majorité tory. Elle intenta un procès à lord Somers, c'est-à-dire à toute la politique whig, et tonna contre la Chambre des lords quand celle-ci eut prononcé l'acquittement.

Brusquement le vent sauta. Les deux célèbres fautes de Louis XIV, que précisément l'état de l'opinion en Angleterre l'avait encouragé à risquer, l'occupation des villes de la Barrière et la reconnaissance du prétendant Jacques III comme roi d'Angleterre, retournèrent les patriotes de tous les partis. Louis XIV traitait la couronne britannique en fief dont il pouvait disposer à son gré! C'était d'autant plus grave que l'*act of Settlement*, voté par le parlement, venait de reconnaître comme héritière d'Anne Stuart, pour remplacer le jeune duc de Glocester mort récemment, sa plus proche héritière protestante, l'Électrice Sophie de Hanovre. La colère publique fut si évidente que Guillaume ne risqua rien en dissolvant la Chambre élue depuis quelques mois. En novembre, les électeurs lui envoyèrent une majorité whig, qui lui permit un remaniement éphémère de son ministère dans le même sens, et qui manifesta solennellement contre le prétendant jacobite. Lorsqu'une chute de cheval, sans gravité en elle-même, acheva de tuer un corps miné par la maladie (mars 1702), le roi hollandais n'était pas précisément populaire, mais la nation acceptait l'héritage de ses projets et de ses haines.

IV. — La reine Anne : whigs et tories.

Puissance et divisions du torysme (1702-1704). — Anne Stuart était une reine tory, et son avènement apparut d'abord comme le triomphe du torysme. Personnellement, elle ne devait jamais quitter ce parti, pas plus que son dévouement à la haute Église, à l'anglicanisme pur et absolu. Anglicane comme son aïeul Clarendon, comme son oncle Rochester, elle n'avait subi aucune influence ni du catholicisme du roi son père, ni du latitudinarisme du roi son beau-frère. On connaissait ces dispositions, et comme la personne du souverain jouissait encore d'un immense prestige, le zèle épiscopal, péniblement contenu depuis treize ans par le roi hollandais et par la Junte whig, fit explosion. Les élections générales nécessitées par l'avènement révélèrent les immenses ressources du parti dans la campagne anglaise, même dans les villes, et permirent de constater une renaissance du loyalisme. Non seulement les tories constitutionnels, mais les tories mal résignés à la Révolution et presque tous les jacobites déclarés regardaient la reine comme quasi légitime; ils espéraient qu'ayant perdu tous ses enfants, elle reconnaîtrait son jeune frère Jacques III pour son successeur. En attendant, ils comptaient sur elle pour détruire l'acte de tolérance et traquer les dissidents. Seulement ils oubliaient la fausse situation d'un parti au pouvoir qui est forcé de faire une guerre contraire à ses principes.

Ils ne pouvaient pas, en effet, sans se briser contre l'opinion nationale, éviter la guerre. La restreindre à la défense des Pays-Bas, puis la terminer le plus tôt possible, tel est le programme de certains tories, tandis que le programme des autres se confond à peu près avec celui des whigs. Division qui va miner en deux ans le ministère nouveau, si fort, en apparence si homogène. Le secrétaire d'État Nottingham, le chancelier Wright, le gardien du sceau privé Buckingham, le lieutenant d'Irlande Rochester, détestent tout ce qui est whig ou non-conformiste, et tout projet diplomatique venant de ce côté. Au

contraire les deux hommes essentiels de l'Angleterre, unis par des liens d'amitié et de famille, le lord-trésorier Godolphin, le comte (bientôt duc) de Marlborough, généralissime avec pleins pouvoirs pour les négociations continentales, savent que les whigs sont les seuls vrais partisans de leur politique européenne, et vont se rapprocher d'eux tous les jours. C'est ainsi que les affaires étrangères modifient à l'intérieur les cadres des partis.

Blenheim et la majorité whig de 1705. — La défiance des tories purs et bientôt leur haine contre Marlborough allaient croissant. Dans la Chambre des lords, ils rencontraient ses intrigues, appliquées cette fois à un but libéral. Ils désiraient faire coup double, satisfaire leur animosité contre les dissidents et assurer contre tout revirement leur majorité électorale par le bill d'*Occasional Conformity.* Voici de quoi il s'agissait. Ne pouvant opérer la réconciliation générale entre protestants, les whigs de la Révolution avaient poussé la tolérance jusqu'à se contenter, de la part des non-conformistes, d'une adhésion annuelle, d'une conformité apparente et fugitive à la communion anglicane. N'admettant pas cette hypocrisie périodique, le nouveau bill exigeait une adhésion effective, et par conséquent écartait de tout emploi public la masse dissidente, portion considérable des électeurs whigs. La Chambre des lords, excitée sous main par le généralissime, repoussa ce projet intéressé des Communes, qui devait, seulement vers la fin du règne, réussir pour quelque temps. D'autre part, les tories votaient contre une dotation accompagnant le nouveau titre ducal de Marlborough. Vaincu en Bavière, ils l'auraient mis en accusation. Mais ils le virent revenir avec un maréchal de France prisonnier, et célébrer avec ses trophées un triomphe romain, en attendant une récompense nationale. Ce fut la construction dans un parc royal du château de Blenheim (Blenheim est le nom que donnent les Anglais à la bataille de Hochstædt, 13 août 1704).

Le patriotisme britannique exulta : longtemps humilié par la politique effacée des Stuarts, puis par les défaites continentales de Guillaume, il voyait un général national, des troupes nationales, victorieux sur les bords du Danube! Et la même

année Gibraltar donnait à la marine anglaise, au commerce anglais la clé de la Méditerranée! Contre de pareils succès whigs, les chefs de l'ultra-torysme renonçaient à lutter Rochester, Nottingham, Wright, Buckingham disparurent plus ou moins volontairement l'un après l'autre. Les élections de 1705 amenèrent une majorité whig, et des remaniements ministériels en faveur de cette tendance s'imposaient. La principale difficulté venait de la reine et de son antipathie contre ce parti. Mais, subissant depuis longtemps la bizarre et dominatrice amitié de la duchesse, elle ne pouvait en secouer le joug au moment où le duc illustrait son règne. Les Churchill avaient aussi d'habiles complaisances : malgré les plaintes de leurs amis whigs, ils conservèrent jusqu'à sa mort le mari de la reine, le prince Georges de Danemark à l'Amirauté, où le génie de Marlborough couvrait sa nullité. C'est pourtant avec déplaisir que la souveraine voyait ce ménage redoutable et utile accepter pour gendre Sunderland, le plus agressif des whigs. Il fallut donner à ce jeune homme l'ambassade de Vienne, si importante alors, en attendant un ministère. Il fallut aussi faire le whig Cowper lord chancelier, donner le sceau privé à un autre whig, le duc de Newcastle, et un emploi secondaire au jeune whig Walpole. Pourtant Anne s'opposait à une transformation trop complète du gouvernement. Elle honorait de sa confiance deux tories modérés, écrivains et orateurs de première force, Robert Harley et Henri Saint-John : le premier devint secrétaire d'État, l'autre secrétaire de la Guerre (1704). D'ailleurs Marlborough et Godolphin préféraient ne pas trop décourager l'un des partis, ne pas trop combler l'autre.

L'Union avec l'Écosse et l'apogée des whigs (1706-1708). — L'unité de la Grande-Bretagne figurait depuis longtemps dans le programme du parti vainqueur. Héritier mitigé des Têtes-Rondes, il désirait, de tradition, que l'Écosse n'eût d'autre parlement que celui de Westminster, tandis que les tories, jacobites ou non, défendaient, de tradition, l'indépendance du berceau des Stuarts. Mourant, Guillaume III préparait un projet d'Union. Les tories écossais, tous jacobites, rendirent cette solution inévitable en poussant le parlement d'Édimbourg

à une décision flatteuse pour le patriotisme particulariste, mais provocante à l'égard du gouvernement de Londres. D'après cette loi (1704), la succession à la couronne anglaise ne devait lier aucunement la législature écossaise, qui pourrait fort bien reconnaître le Prétendant, pendant que l'Électrice ou l'Électeur de Hanovre régnerait au sud de la Tweed. Perspective de guerre infaillible. L'habile Somers, qui revenait peu à peu aux affaires, para le coup en faisant étudier par une commission mixte les conditions moyennant lesquelles on pourrait unir les deux couronnes. Ce n'était pas trop d'un homme d'État de cette force, pas trop non plus du prestige personnel de la reine, qui vint plusieurs fois activer le travail des commissaires, pour triompher des difficultés qui se présentaient.

La plupart venaient du petit peuple pauvre, quelques-unes du grand peuple riche. Indiquons d'abord celles-ci. Les négociants anglais, du moins certains d'entre eux, ne voulaient pas admettre leurs confrères d'au delà de la Tweed au partage de leurs privilèges commerciaux et coloniaux, tandis que l'épiscopalisme intransigeant frémissait de voir une Église presbytérienne reconnue comme *établissement* national au même titre et dans les limites du même État que l'Église anglicane : deux résultats pourtant inévitables, qui devinrent définitifs, et qui même fournirent aux Écossais deux compensations très appréciées. Leurs réclamations n'en furent pas moins soutenues avec âpreté. Elles portaient sur leurs finances et sur leur représentation parlementaire. Les Anglais entendaient bien se montrer larges sur ces deux points essentiels, de façon à consoler les nouveaux venus de la suppression de leur parlement séparé, et à les rassurer sur leur participation aux charges du grand royaume. C'est sur l'application plus ou moins généreuse de ce double principe que l'on discuta pendant plusieurs mois de l'année 1706. Finalement, on dispensa les Écossais de certains impôts pendant une période de transition. Le paiement immédiat d'un « équivalent » de 400 000 livres sterling « graissa » les ressorts de la machine un peu récalcitrante. On proposa d'abord le chiffre de 38 députés écossais à la Chambre des communes, proportion déjà forte, puis on accorda le chiffre de 45.

On ne pouvait admettre à la Chambre des lords la nombreuse pairie écossaise, qui l'aurait écrasée; on la fit représenter par 16 pairs écossais. On adopta pour désigner le nouvel ensemble le nom officiel de Grande-Bretagne (1707). Les armoiries furent combinées, un nouveau sceau créé pour le Royaume-Uni.

Restait à faire adopter cette grave mesure par les deux parlements encore distincts. A Édimbourg le mécontentement grondait. Les pétitions affluaient, mais les whigs des deux pays n'en tenaient nul compte. « On en fera des cerfs-volants », disait le duc d'Argyle. Cette opposition n'était pourtant pas un jeu d'enfants. Elle comprenait trois éléments singulièrement associés : les patriotes, puis les jacobites, enfin des puritains aussi fanatiques contre les « prélatistes » anglais que ceux-ci l'avaient été et l'étaient encore contre eux. Les orateurs patriotes, lord Belhaven, Fletcher de Saltoun, firent preuve d'un grand talent dans cette lutte contre l'inévitable. Un des derniers jours de l'ardente querelle, John Dalrymple, devenu comte de Stair, l'auteur maudit du massacre de Glencoe, mourut d'épuisement nerveux. Le 16 janvier, un dernier vote, de 110 voix contre 69, adopta l'Union. Le lord haut-commissaire toucha du sceptre royal le texte qui devenait dès cet instant loi pour l'Écosse. Devant le parlement d'Angleterre, la chose n'alla point sans encombre; mais finalement la reine Anne put venir prononcer un discours célébrant le grand événement, heureux, disait-elle, pour les deux pays. La postérité a ratifié cette espérance et les prévisions de Portland écrivant à Carstairs : « L'Union est à l'avantage des deux nations, dont elle prévient tous les différends à l'avenir; elle coupera par la racine une bonne partie de vos divisions domestiques, et remédiera peu à peu au manque d'argent dont l'Écosse se plaint. »

Le mécontentement momentané alla jusqu'à provoquer une descente du jeune « chevalier de Saint-Georges »; mais le seul résultat de la présence éphémère de Jacques III à Édimbourg fut de faire mettre sa tête à prix et de procurer aux whigs une majorité croissante lors des élections triennales. En deux fois, avant et après ce renouvellement parlementaire, acheva de disparaître le système de bascule entre les partis, défendu par la reine

pied à pied. Entraînés par le torrent whig, Godolphin et Marlborough ne l'aidaient plus dans cette résistance, et même ils la forcèrent, en offrant leur inacceptable démission, à renvoyer Harley et Saint-John. Tout élément d'opposition fut évincé. Non seulement les jeunes Sunderland et Walpole arrivaient aux secrétariats vacants, mais la vieille Junte whig reparaissait aussi puissante qu'en 1695 : Somers président du Conseil, Wharton lord-lieutenant d'Irlande, Russell à l'Amirauté (depuis la mort du prince Georges de Danemark), rien n'y manquait.

Opposition de la couronne, du peuple et de l'Église. — Contre les whigs, si prépondérants au dedans et au dehors, un triple orage se formait. La reine les subissait en frémissant, comme les adversaires des deux choses qu'elle aimait le plus : sa prérogative et l'Église anglicane. La longue domination de la terrible duchesse lui était à charge depuis qu'une autre intrigante, Abigaïl Masham, s'était emparée de son esprit. Marlborough combla la mesure en demandant le titre de généralissime à vie, qui eût fait de lui, non seulement l'arbitre de la succession au trône, mais le véritable roi d'Angleterre. La reine refusa. Le peuple fut de son côté. La tuerie de Malplaquet (sept. 1709) et les effroyables dépenses le dégoûtaient de la guerre; il en voulait aux whigs d'avoir refusé plusieurs fois les propositions si acceptables de Louis XIV, et son horreur du militarisme le reprenait. Le clergé voyait avec une fureur croissante le gouvernement whig introduire au parlement les presbytériens écossais, et naturaliser les réfugiés français. Précisément alors, la plupart des clergymen *non-jureurs*, fatigués de leur petit schisme inutile, rentraient dans l'Église officielle et venaient y fortifier l'ultra-torysme. Le fameux sermon du docteur Sacheverell (5 novembre 1709) fournit à tous ces mécontentements une occasion de se coaliser. Ce bouillant pasteur d'une paroisse de Londres prêcha dans la cathédrale de Saint-Paul la doctrine de non-résistance poussée à ses dernières limites, vrai réquisitoire contre la Révolution et contre tous les principes des whigs. Sacheverell déclarait l'Église en danger, et s'attaquait aux personnes de Burnet et de Godolphin. Les Communes et le gouvernement, relevant maladroitement ce défi,

malgré les efforts du clairvoyant Somers, accusèrent l'orateur devant la Chambre des lords. La cour, le peuple et le clergé entourèrent l'accusé de leur enthousiasme; les maisons des principaux dissidents furent brûlées. Les Lords ne prononcèrent, et encore à une faible majorité, qu'une suspension illusoire. Sacheverell fit un voyage triomphal pour aller prendre possession d'un nouveau bénéfice, et des excès contre les non-conformistes furent commis dans plusieurs comtés.

La revanche des tories (1710). — Parmi les pairs qui avaient voté l'acquittement du docteur, on signalait un revenant, un vieux chef éminent des whigs, dégoûté depuis longtemps de la vie politique, le duc de Shrewsbury En sa faveur la prudente reine commença l'exécution de son projet secret, le renvoi de ses ministres un à un. Le duc devint chambellan à la place de lord Kent. Les ministres n'osèrent ni résister ni se démettre. Harley et Saint-John, hommes de talent eux-mêmes, et secondés par de mordantes plumes, commençaient une agitation en vue d'élections générales, et l'on voyait trop bien comment ces élections tourneraient. Sunderland est remplacé par un ardent tory, lord Dartmouth, puis Godolphin renvoyé au profit de Harley. Ensuite Rochester est lord-président au lieu de Somers, Ormond lieutenant d'Irlande au lieu de Wharton. Russell est renvoyé de l'Amirauté. Par-dessus tout Saint-John devient secrétaire d'État. La dissolution effectuée, on devine dans quel sens le clergé mena les électeurs au scrutin : le torysme domine dans la Chambre comme au Conseil.

La littérature politique. — Au milieu de ces crises successives, une nouvelle puissance apparaît, celle des gens de lettres engagés dans la mêlée politique. Les pamphlets, nombreux et efficaces, du XVII[e] siècle paraissaient rarement sous une signature illustre. A partir de 1702, surtout de 1710, les partis bien dessinés recrutent des défenseurs attitrés parmi les littérateurs du premier rang. Ces littérateurs deviennent parfois des journalistes, sans cesser pour cela de publier des pamphlets séparés. Périodiques et brochures ne suffisent même plus à la consommation politique; la tragédie, l'histoire romaine, se mettent de la partie. Le *Caton* d'Addison, pièce classique, froide

pour la postérité, allume les passions, non seulement des connaisseurs, mais des politiciens sceptiques, mais des boutiquiers de la Cité. Les pamphlets, qui les écrit? Un De Foë, le futur auteur de *Robinson*, un Swift, le futur auteur de *Gulliver*. Tous deux ont inauguré le règne d'Anne Stuart : l'un en faisant suivre son *True born Englishman*, apologie de Guillaume et de la Révolution, d'une attaque contre le torysme anglican qui lui a valu le pilori et la prison de Newgate ; l'autre avec son *Conte du Tonneau*, favorable sans doute à l'anglicanisme contre le catholicisme et la dissidence, mais de si comique façon, qu'il deviendra impossible de faire évêque un si singulier clergyman. Tous deux ont continué dans la voie politique : De Foë a fondé en 1703 la première *Revue*, puis il a prêté sa plume à la cause de l'Union; Swift, quittant souvent sa cure irlandaise pour les cercles de Londres, a d'abord écrit dans le sens whig. Maintenant, trouvant cette coterie trop froide à son égard, il passe aux tories, attaque le parti de la guerre et la « conduite des alliés », rédige avec Harley et Saint-John en personne le redoutable *Examiner*. Là il combat les deux grands journalistes whigs, Steele et Addison, fondateurs du *Tatler*, puis du *Spectator*. Ainsi se rangent dans les deux camps les plus grands écrivains de l'Angleterre, non plus, comme naguère, humbles et mendiants serviteurs de la cour et des grands, mais courtisés au contraire à leur tour, créateurs, peut-on dire, de l'immense force moderne de la presse. Puissance d'autant plus grande qu'à cette époque les débats parlementaires n'étaient ni publics ni publiés. « Le parti vaincu, dit Ranke, en appelait au public par ses pamphlets et ses journaux, avec l'idée que la discussion pourrait être reprise, et cette fois le conduire à la victoire. Tandis qu'en France la littérature est toute monarchique et religieuse sous Louis XIV, toute philosophique sous Louis XV, les deux tendances opposées marchent de front et simultanément dans la littérature anglaise. Elles ne sont pas diamétralement opposées, puisque toutes deux admettent la base du protestantisme et de la constitution; mais elles diffèrent assez pour produire des vues opposées sur les principales branches de la pensée et de l'activité humaines... »

Chute de Marlborough (1711-1713). — Les élections ignifiaient clairement : la paix! La Chambre, aussitôt réunie, ie cacha pas son hostilité contre Marlborough. Pourtant les iabiles du gouvernement nouveau, Harley et Saint-John, usèent de ruse envers cet adversaire encore redoutable, avec si ieu de scrupule que tout autre que lui aurait eu le droit de se laindre. Ils le séparèrent de ses amis, le compromirent avec ux, même avec sa femme; puis quand ils l'eurent isolé, quand ls eurent fait manquer ses plans militaires par leurs négociaions secrètes, quand, éclairé enfin sur leurs menées, il revint n Angleterre s'appuyer sur la majorité whig de la Chambre les lords, ils ouvrirent contre lui le feu parlementaire. La réation de douze pairs changea la majorité de la haute Chambre; celle des Communes le déclara coupable de concusion dans des affaires de fourniture et de solde. Enfin, destitué le ses hauts emplois, il dut quitter l'Angleterre au moment où nourait le vieux Godolphin. Le spectre de la dictature s'évaiouissait; il avait beaucoup contribué à la chute du grand apitaine, et les deux chefs tories en avaient joué avec esprit. Assistant à la première représentation de la tragédie romaine lu whig Addison, qui soulevait par ses allusions voulues ou non voulues les applaudissements du public whig, ils appelèrent 'auteur dans leur loge, et lui firent des compliments accompagnés d'un cadeau : ils feignaient de croire les allusions dirigées contre le dictateur Marlborough-César.

La paix d'Utrecht (1713) donnait une grande impulsion à 'Angleterre maritime et coloniale, et assurait, au point de vue liplomatique, la succession protestante. On ne souffrait pas trop les procédés contestables dont se plaignaient les alliés; et l'on ie s'indignait pas encore de voir le traité de l'*Assiento* faire de a marine anglaise la pourvoyeuse générale des marchés d'eslaves.

Les jacobites et les deux chefs tories. — Le loyalisme e plus intense redevenait populaire. On croyait plus que amais au droit divin des rois. On comparait couramment les souffrances du roi-martyr Charles I[er] à celles de Jésus-Christ. La reine touchait les écrouelles, et quand cette opération,

dédaignée par Guillaume III, produisait un miracle, on y voyait une preuve de la puissance du vrai sang royal. Le torysme anglican, se rapprochant toujours plus du jacobitisme, espérait que le Prétendant se rendrait possible, et que, reconnu *in extremis* par sa sœur, il ne tarderait pas à lui succéder. En effet, la santé d'Anne Stuart déclinait. Deux causes préparèrent l'échec final des espérances jacobites : le catholicisme de leur candidat et les dissensions intérieures des tories. Jacques III refusa très honorablement toute promesse d'adhérer, dans une mesure quelconque, à l'Église dont il comptait devenir le chef : ce qui fit hésiter les préférences de sa sœur, dévote, mais résolue à ne pas sortir des limites du protestantisme. D'autre part, Harley, devenu comte d'Oxford, Saint-John, devenu vicomte de Bolingbroke, dirigeaient maintenant deux fractions différentes du parti vainqueur. Le premier voulait s'entendre avec les plus modérés des whigs; le second voulait assurer, en tout état de cause, la domination des tories : ce qui le faisait de plus en plus pencher vers les jacobites.

C'était une grande imprudence de se diviser ainsi en face des whigs, tous partisans de la maison de Hanovre et fortement organisés dans les villes commerçantes. Sans doute, les whigs n'étaient pas assez forts pour empêcher les violences de leurs adversaires. Ceux-ci expulsaient du parlement le journaliste Steele, élu député, et, par des bills vexatoires, interdisaient aux dissidents les fonctions publiques, même l'enseignement. Mais ces mesures réactionnaires commençaient à inquiéter l'opinion publique avec raison, tandis qu'un projet de loi présenté par le ministère l'alarmait sans raison. Il s'agissait d'un traité de commerce avec la France, soutenu par la plume de De Foë, attaqué vivement par la Cité, qui prétendait que ce traité serait pire pour Londres qu'un nouvel incendie. Assez de députés tories se détachèrent de la majorité habituelle pour repousser ce traité, qui faisait honneur à Bolingbroke. La Chambre acheva sa troisième année dans le malaise général. Les élections, faites sous l'impression de l'alarme commerciale, amenèrent quelques whigs de plus, sans déplacer la majorité. La reine, de plus en plus malade, mal disposée pour un héritier

quelconque, se montrait surtout irritée contre Georges de Hanovre. La crise approchait.

Mort d'Anne Stuart (1714). — Bolingbroke, le chef incrédule de l'anglicanisme dévot et de la noblesse rurale, de cette espèce de parti national opposé au prince allemand, se préparait au grand événement attendu, la mort de la reine, en confiant à des jacobites les principaux commandements militaires. Son collègue Oxford le gênait. Lady Masham, avec son ascendant croissant, se chargea d'écarter cet obstacle. Le 27 juillet, à la suite d'une séance orageuse du cabinet, le premier ministre fut renvoyé, et remplacé par Bolingbroke. Mais la succession protestante, cause plus que compromise, se relevait dès le lendemain : la reine était frappée d'une attaque, qui devait bientôt l'emporter. On n'avait pas prévu un coup si rapide Les tories « hanovriens » se mirent d'accord avec les whigs. Le Conseil privé se réunit d'urgence. Deux grands seigneurs récemment disgraciés, Argyle et Somerset, vinrent y prendre place. Shrewsbury, qui les attendait, les en remercia. La reine mourante consentit à ce qu'on lui proposait : l'élévation de Shrewsbury à la dignité de premier ministre, équivalant dans ces circonstances à une lieutenance générale du royaume; et lorsqu'elle acheva de s'éteindre, son successeur allemand fut reconnu sans difficulté. Ainsi recommençait, pour durer un demi-siècle, la domination des whigs.

BIBLIOGRAPHIE

Un récent et clair répertoire raisonné se trouve dans l'excellente *Introduction to the study of english history*, de **S. R. Gardiner** et **J. Bass Mullinger**, 3e édit., Londres, 1894. Consulter, pour les publications un peu anciennes, le double index (auteurs, sujets) de **Watt**, *Bibliotheca britannica*, Édimbourg, 1824, 4 vol. in-4. Voir aussi les ouvrages généraux indiqués au tome V de la présente *Histoire générale*, p. 262 et 646 : notamment les traductions de **Hallam** et des *Mémoires* dirigées par **Guizot** concernent en grande partie notre période. D'utiles et succinctes notes bibliographiques accompagnent chacun des chapitres de **Green**, trad. Monod. Pour l'histoire diplomatique, voir les bibliographies des chap. III et XX de ce volume.

Documents. — Les tomes V-VIII des *Statutes of the realm*, in-fol., Londres, 1819; la fin (— 1654) des *Fœdera* de **Rymer**, à qui Somers et Halifax suggérèrent, en 1693, l'idée de son recueil; les *Calendars of state*

papers (série domestique) publiés pour l'époque de 1649-1667 par **Mrs. Everett Green**, 19 vol.; les recueils parlementaires de **Cobbett**, les *Journals of the H. of Lords, of the H. of Commons*, les *Debates* (1667-1694) de **Grey**, etc., constituent des séries de pièces officielles concernant l'ensemble ou une vaste portion de notre période, ainsi que les deux collection suivantes : *Somers's tracts*, réunion des pamphlets les plus importants, presque tous du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe, 13 vol. in-4, Londres, 1809-1813; **Macpherson**, *Original papers, containing the secret history of Great Britain* (1660-1714), Londres, 1775, 2 vol. Le nom de l'éditeur, célèbre mystificateur littéraire, n'est pas une garantie d'authenticité. Trois témoins importants occupent également une longue série d'années : l'évêque **Burnet**, avec son *History of his own times*, Oxford, 1823, 6 vol.; **John Evelyn**, type du savant royaliste, avec ses *Diary and Correspondence*, Londres, 1854, 4 vol.; **Luttrell**, avec sa *Brief historical relation of State affairs* (1678-1714), Oxford, 1877, 6 vol.

Sur la République et Cromwell spécialement : sur le régicide, les deux ouvrages de polémique : **Salmasius**, *Defensio regia pro Carolo I°* (on peut en rapprocher l'*Eikon basilike*), et **Milton**, *Pro populo anglicano defensio*, Londres, 1651; sur l'administration et les parlements de Cromwell : **Mrs. Everett Green**, *Calendar of the proceedings of the committee for the advance of money*, Londres, 1888, 3 vol.; **Thurloe**, *Papers*, 7 vol. in-fol., 1742, précieux recueil de lettres du Conseil d'État, des deux Cromwell, etc.; **Burton**, *Diary*, 1828, 4 vol.; le remarquable tome II de **Carlyle**, *Oliver Cromwell's letters and speeches*, Londres, 1845. — Sur les épiscopaux en Écosse et les puritains dans les deux pays : *Memoirs of James, marquis of Montrose*, publiés en français par **Wishart**, évêque d'Édimbourg sous Charles II, éd. Murdoch et Morland Simpson, 1893; la *Vie du général Monk*, par **Gumble**, son chapelain, 1672; *Selection from the papers of* **W. Clarke**, éd. Firth, 1891. — Sur l'Irlande : *Ormonde papers*, éd. Carte, Londres, 1739, 2 vol.; et en sens contraire *A contemporary history of affairs in Ireland* (1641-1652), éd. Gilbert, 1879. — L'*History of the rebellion*, de **Clarendon**, dont la dernière édition est celle de Macray, Oxford, 1889, 6 vol., va jusqu'en 1660.

Sur Charles II et Jacques II : Le même **Clarendon** a fort bien raconté (*Mém.* de la collection Guizot) les premières années de la Restauration, sur lesquelles on possède aussi le *Register and Chronicle* de **Kennet**, qui a écrit plus tard, sévèrement, la vie des deux derniers rois Stuarts, Londres, 1728. Très amusants, sur les mœurs de ces mêmes années, les *Mémoires* de **Grammont**, Cologne, 1714, et le *Diary* de **Pepys** (1659-1669), dont la dernière et la meilleure édition est de 1893. Sur les souffrances des dissidents, l'autobiographie de **Baxter**, Londres, 1696, in-fol., a été abrégée par **Calamy**, dans son *Account of the ministers...who were ejected or silenced*,...1713.— Un témoin étranger est le comte de Cominges, que nous fait connaître **Jusserand** dans son *French ambassador*, Londres, 1892, avec des portraits et des dépêches en français. Trois témoins anglais sont : **Sir J. Reresby**, avec ses *Memoirs*, précieuse source sur toute la période des deux règnes; **W. Temple** avec ses *Works* (Lettres et Mémoires), 1770; **Roger North**, avec ses biographies de trois membres de sa famille. — **Chamberlayne** publie en 1669 la 1re éd. de son *Present State of England*. De l'éd. de 1684, Macaulay a tiré en grande partie sa merveilleuse description de l'Angleterre au moment de la mort de Charles II. — Les œuvres poétiques de **Dryden** (Édimbourg, 1855, 2 vol.) ont une grande importance politique pour les deux règnes. Sur celui de Jacques II, les principaux recueils de lettres sont : **Ellis**, *Correspondence* (1686-1688), Londres, 1829, 2 vol.; la correspondance des deux frères Hyde, **Clarendon** et **Rochester**, Londres, 1828, 2 vol.

Snr Guillaume, **Marie** et **Anne** : **Coxe**, *Private and original Correspondence of Charles Talbot, Duke of Shrewsburg* avec Guillaume III, l'amiral **Russell**, etc., 1821 ; — *Lettres et mémoires de* **Marie**, *reine d'Angleterre*, **La Haye** et Londres, 1880 ; — **Locke**, *Letters on toleration*, dernière éd. par **Murray**, 1871 ; — **Grimblot**, *Letters of William III and Louis XIV* (après la paix de Ryswick, 1848, 2 vol.). — **Jean d'Alrymple**, *Mémoires de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (1681-1692), Londres, 1776, 2 vol. (l'éd. anglaise est de 1771, Dublin). — Pour l'Écosse sous les deux règnes : **Carstairs**, *State papers and letters*, Édimbourg, 1774 ; — **Fletcher**, *Political works*, 1737. — **Coxe**, *Memoirs of John Duke of Malborough with his original correspondence*, Londres, 1820, 6 vol. complétés par *The letters and Dispatches of J.-D. of Marlb.*, éd. **Murray**, 1845. — Les histoires de **Boyer** et de **Somerville**. — Les œuvres de **Swift** 2 vol. compacts, Londres, 1870), d'**Addison**, de **De Foë**, etc., de **Bolingbroke**, éd. Mallet, Londres, in-4, 1754, 5 vol.

Livres modernes. — Sur la totalité ou la plus grande partie de notre période. Auteurs anglais : le t. II de l'excellente *Histoire du peuple anglais* de **Green**, trad. Monod, Paris, 1888 ; la fin de celle de **Lingard** (— 1688), trad. de Wailly, Paris, 1854 ; celle de **Hume**, continuée depuis 1688 par **Smollett**, vieillie mais toujours intéressante. Plus spéciales, mais très importantes : la fin de l'*Histoire constitutionnelle* de **Hallam** ; l'*Histoire de la civilisation en Angleterre* de **Buckle**, trad. franç., Paris, 1865, t. II et III. — L'ouvrage important de **Clowes**, *The royal navy; a history from the earliest times to the present*, Londres, 1897-1900, 5 vol. — Plus spéciales encore, les Histoires ecclésiastiques de **Jeremy Collier**, de **Dodd**, embrassent encore une bonne portion de cette époque, comme celle des Puritains de **Neal** ; l'*Histoire de l'Eglise d'Angleterre* (en angl.), de **Stephens** et **Hunt**, en cours de publ. ; l'*Histoire financière de l'Empire britannique*, de **Pebrer**, trad. **Jacobi**, Paris, 1839 ; les histoires des magistrats de **Foss** et de **lord Campbell** ; les histoires des femmes par des femmes : **miss Agnes Strickland**, *Lives of the Queens of England;* **Mrs. Everett Green**, *Lives of the Princesses of England.* — Auteurs français ou allemands : les deux plus grands ouvrages d'ensemble sont la *Geschichte von England*, de **Ranke** (t. III, IV et V de la belle édition en anglais, Oxford, 1865), et *Der Fall des Hauses Stuart* (1660-1714), 14 vol. 1875-1888, par **Klopp**. Dans la Bibliothèque d'histoire illustrée, *Les deux révolutions d'Angleterre*, et *les Déistes anglais et le Christianisme*, par **Ed. Sayous**, Paris, 1882. — Pour l'histoire des idées, l'ouvrage capital est celui de **Ch. de Rémusat**, *Histoire de la philosophie en Angleterre depuis Bacon jusqu'à Locke*, 2e éd., Paris, 1878, 2 vol. — Au point de vue politique, les trois essentiels sont le tome II de l'*Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, de **Janet**, 3e éd., Paris, 1887 ; le tome V de l'*Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, de **Glasson**, Paris, 1883 ; *Le développement de la constitution et de la société politique en Angleterre*, de **Boutmy**, Paris, 1887. — Les histoires littéraires de **Taine**, **Boucher**, **Filon** en France, de **Scherr** et de **Engel** en Allemagne, **Beljame**, *Le public et les hommes de lettres en Angleterre* (1660-1714), Paris, 1881, sont très utiles même pour l'histoire politique.

Sur la république spécialement : les tomes III-VI de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*, chef-d'œuvre de **Guizot** (sans oublier son *Histoire d'Angleterre racontée à mes petits-enfants*, recueillie par **Mme de Witt**) ; deux autres ouvrages français, l'*Étude sur les pamphlets de Milton* par **Geoffroy**, Paris, 1848, et le *Jean de Witt* de **Lefèvre-Pontalis**, Paris, 1884, 2 vol. (trad. angl. de **Stephenson**, 1885). — **Geddes** a aussi donné le tome I d'une *History of the administration of John de Witt*, 1879. — Trois ouvrages an-

glais plus anciens sont : l'*Essai sur Milton*, de **Macaulay**, l'*History of the Commonwealth*, de **Godwin**, Londres, 1828, et les *Lives of the Statesmen of the Commonwealth*, de **Forster**, utilisées par Guizot surtout pour cette période. La vie de Blake, en même temps que celle de Penn, a été donnée par **Hepworth Dixon** en 1851.

Sur Charles II et Jacques II : l'admirable mais pas toujours impartiale histoire de **Macaulay** (trad. Montégut, 1854, 2 vol.) a relégué dans l'ombre les travaux pourtant utiles de **Fox** (1808) et de **Clarke** (1816) sur Jacques II et les causes de la révolution, même l'*History of the revolution in England in 1688*, de **Mackintosh**, 1834, 2 vol. — **Courtenay**, avec sa *Life of sir W. Temple*, a fourni à Macaulay l'occasion d'un essai célèbre. — Trois monographies considérables sont : la *Life of Ashley Cooper*, premier comte de Shaftesbury, par **Christie**; l'étude de **Forneron** sur *Louise de Kéroualle* dans la *Revue Historique* de 1885; le *Claverhouse* de **Mark Napier**, 1859, 3 vol.

Sur Guillaume et Anne : les vol. IV-VII de la grande Histoire de **Lord Macaulay** (trad. Pichot, Paris, 1861) conduisent le lecteur jusqu'en 1700. — Alors commence la claire et impartiale *History of the reign of Queen Anne* par le comte **Stanhope** (lord Mahon), Leipzig, 1870, 2 vol. — **Burton** aussi raconte ce règne, qui fournit à **Lecky** le début de sa pénétrante *History of England in the eighteenth century* (2e éd., Londres, 1879, t. I). Les monographies sont nombreuses et remarquables : **Macaulay**, essais sur Addison et Atterbury; **Alison**, *Life of Marlborough*, 3e éd., 1855; **Forster**, *The life of Jonathan Swift* (malheureusement inachevée, t. I, Londres, 1875), écrivain de génie sur lequel on ne doit pas oublier de citer la notice de **Prévost-Paradol**; le *Bolingbroke* de **Harrop**, 1884; **Elliot**, *Life of Sidney, earl of Godolphin*, 1888; le tome I de **Rémusat**, *L'Angleterre au XVIIIe siècle*, Paris, 1856; **F. Salomon**, *Geschichte des letzten Ministerium Kœnigin Annas von England*, Gotha, 1894.

On consultera avec fruit les tables de la *Revue des Deux Mondes*, de la *Revue historique*, les articles biographiques de la *Grande Encyclopédie* et surtout de la *National Biography*.

CHAPITRE XII

LES PROVINCES-UNIES

Histoire intérieure.

(1609-1715)

I. — Coup d'œil rétrospectif (1609-1647).

La constitution de la République. — L'État des Provinces-Unies s'est formé lentement par une suite presque insensible de transformations intérieures. L'Union d'Utrecht, du 23 janvier 1579[1], avait groupé plusieurs territoires sans en fixer le nombre; peu à peu cette union avait pris de la consistance, et, à la fin du XVIe siècle, elle était définitivement composée de sept provinces. Toutefois aucun texte constitutionnel n'avait été élaboré. La République n'avait pour point de départ que l'acte d'Utrecht, acte incohérent qui établissait la souveraineté des diverses provinces, exigeait leur unanimité pour les décisions importantes, et maintenait avec soin tout ce qui pouvait les désunir. Aussi était-elle un assemblage bizarre d'antinomies. Elle comprenait sept pays confédérés, indépendants les uns des autres, différents par leurs lois ou leur état social : — le duché de Gueldre, à moitié allemand, dominé par une noblesse pauvre et belliqueuse; — les comtés de Hollande et de Zélande, deux

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 197.

terres maritimes, premier foyer de l'insurrection nationale et du calvinisme, patrie des « gueux » héroïques et des riches patriciens; — la province d'Utrecht, débris d'une principauté épiscopale, transformée par la Réforme, mais conservant de son organisation primitive un ordre dit « ecclésiastique »; — la Frise, peuplée de marins et de paysans égaux entre eux et animés de l'esprit le plus démocratique; — enfin, les provinces d'Over-Yssel et de Groningue, faisant, à l'Est, pendant à la Hollande et à la Zélande, mais ne leur ressemblant en rien, contrées plus continentales que maritimes, marécageuses et pauvres. — Aux sept membres de l'Union il faut ajouter, pour être complet, certains territoires *protégés*, à demi autonomes, comme la Drenthe; des territoires *sujets* ou « pays de la Généralité », conquis sur l'Espagne; des seigneuries ne relevant que du prince d'Orange; enfin des colonies lointaines. Le tout semblait un chaos qui pourtant se trouva susceptible d'organisation, et constitua, au XVII[e] siècle, un État plein de sève et de vitalité.

La République possédait quelques organes centraux de gouvernement. C'était d'abord l'assemblée des *États-Généraux*, sorte de diète où chaque province envoyait ses délégués, et qui, depuis 1593, siégeait en permanence à La Haye; le nombre des députés n'était pas limité, mais, qu'une province en envoyât vingt ou seulement deux, elle n'avait jamais qu'une voix. Les États-Généraux veillaient à la défense du pays, dirigeaient les relations extérieures et paraissaient avoir la haute main sur toutes les affaires de l'Union; cette puissance n'était qu'apparente, et l'autorité suprême résidait dans les provinces : les députés étaient liés par leur mandat, vraiment impératif, et les titres superbes qu'ils s'attribuaient, notamment celui de *Leurs Hautes Puissances*, dissimulaient mal la dépendance où les tenaient leurs commettants, leurs *principaux*, comme on disait.

Au-dessous, ou plutôt à côté des États-Généraux, était le *Conseil d'État* (Raad van State), créé depuis 1584. Il était composé de douze députés : deux pour la Gueldre, trois pour la Hollande, deux pour la Zélande, deux pour la Frise, un pour chacune des autres provinces; le prince d'Orange y avait deux voix, et on y votait non par province mais par tête. Au début,

ce Conseil avait eu une influence prépondérante, mais cette influence avait vite décliné et, au commencement du XVIIe siècle, elle ne s'étendait guère qu'aux choses militaires et financières.

Le soin de régir tel ou tel département de l'administration était confié à certains collèges, comme la Chambre des comptes de la généralité, fondée en 1607, ou les cinq Conseils d'amirauté, et à certains ministres comme le greffier ou secrétaire des États-Généraux, comme le trésorier général de l'Union, comme le capitaine général et l'amiral général.

Il y avait donc un gouvernement central des Provinces-Unies; de plus, l'existence dans chacune d'elles de beaucoup d'institutions politiques et d'habitudes sociales analogues, la communauté des croyances et de la civilisation leur permettaient de former un tout. Malheureusement leur constitution ne leur assurait pas l'unité de direction : les vrais souverains c'étaient non seulement les divers *États provinciaux*, mais tous ceux de qui ils tenaient leurs pouvoirs, nobles, bourgeois et *régents* des villes, paysans des campagnes; c'était à eux que les députés des États-Généraux devaient, par un *referendum* perpétuel, soumettre toute question importante; il fallait des tours de force pour obtenir l'unanimité nécessaire, pour rallier à une même opinion les sept Provinces *désunies*. Peut-être l'État n'aurait-il pu subsister si deux forces contraires n'avaient sans cesse travaillé par des moyens différents à la cohésion et à la fusion des éléments disparates : le *stathouder*, prince d'Orange, en cherchant à établir sa domination suprême; la province de Hollande, en s'efforçant de restreindre la force des pouvoirs centraux et de se superposer aux autres membres de l'Union.

Le stathouder n'était qu'un fonctionnaire provincial, à l'origine un lieutenant du souverain dans sa province, mais le grand mérite et les glorieux services des princes d'Orange avaient fait d'eux des présidents de république. Entre leurs mains le caractère du stathoudérat s'était transformé; Guillaume le Taciturne avait été stathouder de trois provinces; Maurice le fut de cinq, pendant longtemps, même de six après 1620. Dès lors, le prince d'Orange était moins un stathouder que le stathouder par excellence. Capitaine et amiral général de l'Union

et membre du Conseil d'État, il disposait d'une puissance militaire et politique qu'un parti considérable désirait voir s'accroître encore; il se flattait de tout diriger à sa guise; il représentait l'élément unitaire monarchique.

En face de lui, et soutenant contre lui la cause des franchises locales, était la province de Hollande, ayant à sa tête son *avocat* ou *conseiller pensionnaire*. Comme le stathouder, l'avocat de Hollande n'était qu'un fonctionnaire provincial, grandi grâce à son mérite et à ses services, grâce surtout à la richesse et à la puissance de sa province. Peu à peu sa compétence s'était étendue aux relations extérieures, aux finances, à la politique générale, et il était devenu un des premiers personnages de l'État. Autour de lui s'était groupé un parti nombreux, le parti des *États* ou des *régents* (des villes). Il représentait l'élément unitaire républicain.

Les deux partis existaient depuis la fin du xvie siècle et se disputèrent le pouvoir pendant tout le xviie. Ils triomphèrent à tour de rôle, non sans des crises douloureuses.

Triomphe de Maurice de Nassau sur Barneveldt[1]. — Au début du xviie siècle une de ces crises éclata : Maurice de Nassau, le grand capitaine, et Barneveldt (Oldenbarnevelt), le grand homme d'État, qui avaient longtemps uni leurs talents pour la défense de leur pays, entrèrent ouvertement en lutte. Obligé malgré tous ses efforts de signer la trêve de douze ans, c'est-à-dire de mettre fin à l'état de guerre qui le rendait nécessaire et prépondérant, le stathouder chercha une revanche. Il crut la trouver sur le terrain religieux. Dans la fameuse controverse de Gomar et d'Arminius, il prit fait et cause pour le calvinisme farouche du premier, auquel se ralliaient naturellement les passions populaires, tandis que l'avocat de Hollande adoptait les opinions plus tempérées d'Arminius qui convenaient à son esprit tolérant. Les *Gomaristes* accusèrent Barneveldt de s'entendre avec les Espagnols pour restaurer la religion romaine dans la République, et réclamèrent à grands cris un synode national. Les États de Hollande soutinrent leur pensionnaire,

1. Voir ci-dessus, t V, p 200.

se liguèrent avec Utrecht et l'Over-Yssel, et, pour se protéger contre une surprise, votèrent une levée de *waardgelders*, milices destinées à la garde des villes (4 août 1617). C'était une sorte de déclaration de guerre. Maurice y répondit en occupant militairement Brielle et en poussant les États-Généraux à convoquer un synode national. Il réussit à se procurer l'appui de la haute assemblée de l'Union et transforma ainsi la querelle religieuse en un conflit politique. La faiblesse des *Arminiens* ne tarda pas à se manifester : la levée des waardgelders en Hollande devait donner 10 000 hommes; elle n'en donna que 1800. Maurice licencia ceux qu'Utrecht avait réunis, et, le 29 août 1618, sur l'ordre de Leurs Hautes Puissances, il fit arrêter les chefs de l'opposition hollandaise, notamment Barneveldt et Grotius. Malgré les protestations de la Hollande et l'illégalité qu'il y avait à soustraire des députés d'une province à leurs juges naturels, le procès des prisonniers fut instruit par une commission extraordinaire. Un synode national, réuni à Dordrecht, proscrivit les doctrines arminiennes, et à la même époque le pensionnaire de Hollande, accusé de crimes plus invraisemblables les uns que les autres, fut condamné à mort et décapité (13 mai 1619). A la suite de ce drame sanglant, l'autorité du stathouder augmenta considérablement : la province de Hollande courba la tête et se vit privée pendant deux ans de son principal ministre; lorsqu'en 1621 Anthonis Duyck fut élu conseiller pensionnaire, ce choix dut être approuvé au préalable par le prince d'Orange. Peut-être Maurice songeait-il à tenter un coup d'État monarchique, quand il mourut (avril 1625).

Le stathoudérat de Frédéric-Henri (1625-1647). — Cette mort fut un bonheur pour la République. Maurice ne s'était pas marié, et son frère consanguin, qui lui succéda, avait de précieuses qualités de douceur et de modestie. Frédéric-Henri était né au commencement de 1584, du quatrième mariage de Guillaume le Taciturne; il était au berceau quand son père fut assassiné; mais sa mère, Louise de Coligny, avait surveillé avec sollicitude son éducation et son instruction. Frédéric-Henri conserva de sa première jeunesse une grande largeur d'esprit, et une finesse de manières toute française.

D'autre part, Maurice l'ayant formé de bonne heure au métier des armes et ayant fait de lui son meilleur lieutenant, il parut, en 1625, tout désigné pour continuer l'œuvre de son père et de son frère. Les États-Généraux le nommèrent capitaine et amiral général de l'Union, et cinq provinces l'acclamèrent comme stathouder. Son autorité, déjà grande au début, s'accrut rapidement grâce à ses succès militaires; un contemporain, Van der Capellen, en le voyant diriger presque sans contrôle la politique extérieure, disposer d'une foule de charges, et faire de l'armée ce qu'il voulait, craignait que sa patrie ne tombât entièrement en esclavage. Frédéric-Henri apparaissait comme un souverain auquel ne manquait plus que la consécration du titre. En 1637, à l'instigation de la France, les États-Généraux changèrent sa dénomination officielle d'*Excellence* en celle d'*Altesse*, qui, dans les pays monarchiques, était attribuée aux princes du sang. L'éclat de ce nouveau titre fut bientôt rehaussé par l'acquisition, en 1640, du stathoudérat de Groningue. Il est vrai qu'il ne put obtenir celui de Frise décerné à son cousin Guillaume-Frédéric, mais il se fit donner par ce dernier l'expectative de sa charge. Il espérait parvenir un jour au gouvernement des sept provinces, à une sorte de dictature générale. De glorieuses unions le mettaient en même temps en rapports étroits avec des rois et des princes étrangers : par exemple, le mariage de son fils Guillaume (1641) avec Marie d'Angleterre, fille de Charles I[er], et le mariage de sa fille Louise-Henriette (1646) avec le Grand Électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume.

Malgré l'accroissement continuel de sa puissance et de son prestige, Frédéric-Henri resta jusqu'à sa mort le premier serviteur de la République. Plein de respect pour les États-Généraux, il se contenta d'avoir les attributs solides du pouvoir sans en réclamer les dehors brillants. Sa mauvaise santé avait d'ailleurs brisé son énergie, et la goutte le faisait cruellement souffrir depuis près de dix ans quand il fut emporté par un accès plus violent de cette maladie (mars 1647).

II. — Le stathouder Guillaume II (1647-1650).

Avènement de Guillaume II. — Cette mort et la signature du traité de Munster (janvier 1648) furent l'occasion d'une nouvelle crise intérieure dans la République. Ce fut comme un second accès de la maladie qui la minait sourdement, et que plus tard l'Anglais Temple déclarait être inhérente à sa constitution, à cause de l'opposition perpétuelle des éléments contraires qui y étaient associés.

Le stathouder Guillaume II, fils de Frédéric-Henri et d'Amélie de Solms, était âgé de vingt et un ans à peine quand son père mourut. D'après les nombreux portraits que l'on a conservés de lui dans les musées de Hollande, c'était un jeune homme à la taille élancée, à la physionomie agréable, au regard doux, et auquel de longs cheveux châtains encadrant un fin visage donnaient encore l'aspect d'un enfant. Il semblait en 1647 bien peu mûr pour gouverner et bien frêle pour imposer sa volonté. Mais sous ces apparences délicates se cachait un caractère entêté, ambitieux, énergique. Général de la cavalerie à quatre ans, successeur désigné de son père dans ses principales charges à onze ans, uni à une princesse royale, Marie d'Angleterre, à quinze ans, il avait déjà conçu de hautes pensées, aspiré à la gloire militaire et à la domination absolue. Son esprit vif, sa facilité à tout apprendre, le don des langues qui lui permettait de parler couramment le français, l'anglais et l'allemand à côté du hollandais, le courage intrépide dont il avait fait preuve à dix-sept ans dans la guerre espagnole, tout concourait à le signaler à l'attention des contemporains. L'envoyé français, d'Estrades, qui s'était lié avec lui dès 1643 et avait fait de lui un des plus chauds partisans de l'alliance française, le regardait comme destiné au plus brillant avenir; toutefois il lui reprochait son goût excessif pour la chasse et les exercices de tout genre, et craignait de lui voir négliger les affaires pour ces plaisirs.

Les craintes du comte d'Estrades parurent se réaliser pendant

les premiers temps : Guillaume II montra une grande réserve et affecta de se désintéresser de la politique. Mais cette attitude indifférente n'était qu'une tactique, et l'on put bientôt se convaincre qu'il fallait l'attribuer moins à son inapplication ou à sa paresse qu'aux difficultés de la situation.

Le parti orangiste et le parti des États. — Les négociations de la paix avec l'Espagne avaient remis aux prises les deux grands partis qui se disputaient depuis quarante ans la suprématie dans l'Union. D'un côté, le parti orangiste, parti belliqueux qui tendait inconsciemment à fonder une monarchie au profit de la maison d'Orange et que soutenaient l'armée, les basses classes, les prédicants calvinistes. De l'autre côté, le parti des *États* ou des *régents*, le parti qui voulait, par la superposition de la Hollande aux autres provinces, faire prévaloir ses vues essentiellement pacifiques ; ses principaux adhérents étaient dans la bourgeoisie éclairée, il prétendait défendre le principe de la souveraineté provinciale établi par l'Union d'Utrecht.

Après le conflit entre Maurice et Barneveldt, le triomphe de la maison d'Orange avait semblé définitif : son chef, stathouder de six provinces sur sept, honoré depuis 1637 du titre d'Altesse, allié par des mariages au roi d'Angleterre et à l'Électeur de Brandebourg, avait acquis peu à peu un prestige et une autorité incomparables. Toutefois le parti des États avait relevé la tête depuis sa première défaite et se préparait à recommencer les hostilités. La province de Hollande tenait les cordons de la bourse, car elle payait 58 0/0 des dépenses générales, et elle cherchait à exercer au dedans comme au dehors l'influence prépondérante. Avant de conférer à Guillaume II sa commission de stathouder, les États provinciaux s'assurèrent qu'il n'empêcherait pas la paix avec l'Espagne. Malgré son amitié pour la France, malgré le désir de s'illustrer par des exploits guerriers, le prince eut peur de compromettre son pouvoir encore mal établi et n'osa s'opposer trop ouvertement aux négociations de Munster. Il se borna à les contrecarrer sous main et fut vaincu, comme naguère Maurice, dans cette lutte diplomatique : le ministre hollandais, Adrian Pauw, fit signer la paix séparée de 1648, comme Barneveldt avait fait

signer en 1609 la trêve de douze ans. Les efforts faits pour prolonger le débat et encourager l'opposition de la Zélande à la ratification du traité, furent stériles; la ratification eut lieu malgré Guillaume, en mai 1648.

A ce moment le parti orangiste était affaibli; la paix lui enlevait presque sa raison d'être; si son chef était stathouder de six provinces et s'était fait garantir la succession de son cousin Guillaume-Frédéric en Frise, il ne devait cette haute position qu'à une sorte d'abdication dans le domaine des affaires extérieures. Aussi brûlait-il de se venger. Maurice, en 1618-19, avait pris sa revanche sur le terrain religieux; son neveu chercha la sienne sur le terrain économique. Rien de plus frappant que cette analogie, ce parallélisme des faits de l'histoire néerlandaise, à trente ans d'intervalle!

Situation financière; réduction de la milice. — Après une guerre de quatre-vingts ans la situation financière de la République était déplorable. Toutes les provinces avaient des dettes énormes : la Hollande à elle seule devait 120 millions de florins; depuis 1643, elle avait chaque année un déficit de huit millions.

On chercha le meilleur moyen d'éteindre la dette, d'arrêter les déficits, et une réduction des troupes fut proposée. La conclusion de la paix permettait de la faire sans danger, et le prince d'Orange lui-même, qui voyait avec regret toute diminution de l'armée, ne crut pas devoir s'opposer à celle qui fut votée dès le mois de juillet 1648 : 21 000 hommes furent ainsi renvoyés dans leurs foyers. Jusque-là tout allait bien et l'entente était parfaite. Mais les États de Hollande étaient décidés à ne pas se contenter de si peu, tandis que Guillaume II avait résolu de ne pas accorder davantage. De là une série de démêlés qui allèrent en s'aggravant de 1648 à 1650, pour aboutir finalement à une crise aiguë : la question de la *réduction de la milice* se transforma par l'acharnement des adversaires en une question de droit constitutionnel, et faillit ensanglanter l'État par une guerre civile.

Il serait fastidieux d'entrer dans le détail de toutes les négociations entre le prince, les États de Hollande et le Conseil

d'État, et de toutes les résolutions contradictoires prises de part et d'autre. Je me borne à signaler les principaux faits. Impatientés de n'arriver à aucun résultat, les États de Hollande brusquèrent les choses, et, le 2 octobre 1649, votèrent une réduction nouvelle des troupes. L'émoi fut grand dans les autres provinces, car on ne pouvait sans danger laisser la Hollande décréter de sa seule autorité des mesures intéressant la *Généralité*. Guillaume II, qui dans toute cette affaire se conduisit fort habilement, acquit une vraie popularité en se plaçant au point de vue des intérêts essentiels et de la sécurité de la République. Il déclara qu'il ne pourrait répondre des places frontières si l'on cassait cent cinquante compagnies d'infanterie et la moitié de la cavalerie, comme le voulait la Hollande. Bref il sut rallier à son avis les États-Généraux, qui députèrent vers l'assemblée provinciale de La Haye pour la détourner d'un licenciement séparé. Cette démarche fut inutile et, le 1er juin 1650, à la majorité des voix, car les nobles et cinq villes protestèrent, les États de Hollande résolurent de passer outre.

Le coup d'État de 1650. — Peu à peu on en venait aux moyens extraordinaires. A la résolution du 1er juin, les États-Généraux répondirent le 5 juin, en chargeant un certain nombre de leurs membres de visiter les diverses villes de Hollande et de leur faire entendre raison une à une. Le prince d'Orange, mis à la tête de cette ambassade, était autorisé en outre à décider le nécessaire pour maintenir la paix intérieure et l'Union. On lui donnait en quelque sorte des pouvoirs dictatoriaux. Un gentilhomme de la Gueldre, orangiste convaincu, Alexander van der Capellen, qui était parmi les commissaires, a longuement raconté dans ses Mémoires de quelle façon ils furent reçus dans chaque ville. En général, l'accueil fut courtois, mais les réponses évasives; à Amsterdam et à Haarlem ce fut pis : les conseils municipaux refusèrent toute audience. Les députés rentrèrent à La Haye le 25 juin au soir, assez mécontents de leur voyage. Quant à Guillaume, il avait été profondément blessé de l'attitude d'Amsterdam.

Malgré sa colère, il consentit encore à une tentative de conciliation, et, le 15 juillet, le Conseil d'État porta devant les

États-Généraux une proposition qui réduisait l'armée à environ trente mille hommes. Les États de Hollande la rejetèrent comme insuffisante, mais firent quelques concessions de leur côté dans un « avis conciliatoire » du 16 juillet. Peut-être serait-on parvenu à s'entendre, s'il n'y avait eu d'autres causes de brouille. On sait aujourd'hui avec certitude que Guillaume II désirait recommencer la guerre contre l'Espagne, ainsi que l'y poussait Mazarin, et que ses ennemis, au contraire, prêtaient l'oreille aux insinuations de l'envoyé espagnol, Antoine Brun. D'autre part, le prince reprochait aux États de Hollande de chercher à s'entendre avec le parlement anglais, contre lequel luttait son beau-frère Charles II. Enfin, qui sait s'il n'avait pas l'idée de tenter le coup de force que Maurice n'avait pas osé, que Frédéric-Henri n'avait pas voulu, et qui aurait fait de lui le maître absolu des Provinces-Unies?

Quoi qu'il en soit, subitement, à la fin de juillet 1650, il abandonna la voie pacifique des négociations pour une entreprise violente. D'après les contemporains, il y fut surtout poussé par trois de ses conseillers, Van der Capellen, Van Renswoude et le colonel Corneille van Aerssen, seigneur de Sommelsdyck, le fils du célèbre diplomate. Les documents publiés depuis lors permettent d'ajouter à ces trois noms celui du stathouder de Frise, Guillaume-Frédéric. Il connut tous les projets du prince d'Orange, les lui suggéra en partie, et joua un rôle considérable dans leur exécution.

Le coup d'État devait comprendre deux actes : l'arrestation de six députés des États de Hollande, et une attaque contre Amsterdam. Le 30 juillet, à huit heures du matin, Jacques de Witt, bourgmestre de Dordrecht, père du futur pensionnaire, et cinq autres notables hollandais furent mandés successivement auprès du prince et arrêtés sans difficulté; dès le lendemain on les transféra au château de Loevestein, entre Wahal et Meuse. Le premier acte était donc joué avec succès. Il n'en fut pas de même du second, et Guillaume-Frédéric échoua piteusement devant Amsterdam, dont il comptait s'emparer par surprise. L'entreprise avait été préparée aussi secrètement que possible, mais de vagues rumeurs avaient averti la ville et des

déplacements de troupes l'avaient inquiétée. La maladresse d'un officier de cavalerie qui s'égara dans la nuit du 29 au 30 juillet, et qui, de plus, laissa donner l'alarme à Amsterdam en n'arrêtant pas un courrier qui s'y rendait, permit au bourgmestre, Corneille Bicker, de prendre des mesures de défense. Guillaume-Frédéric, après avoir sommé en vain le conseil des régents de lui livrer les traîtres qui, disait-il, menaçaient la paix publique, notamment Bicker, se vit réduit à convertir le siège en blocus. Le prince d'Orange, venu lui-même au camp, ne put faire davantage. Il fut fort heureux de signer, le 3 août, un traité relativement satisfaisant, au moment où la rupture des digues allait le contraindre à une retraite déshonorante. Il renonçait à entrer dans Amsterdam, mais obtenait que Bicker serait dépouillé de sa charge de bourgmestre.

Le lendemain il revint à La Haye, sans escorte, comme au retour d'une partie de chasse, pour éviter le compliment usuel des États-Généraux. Son échec était réel. Il eut du moins la bonne fortune d'obtenir gain de cause en apparence : les États de Hollande se rallièrent à la proposition faite par le Conseil d'État le 15 juillet pour la réduction des troupes, et, si les députés arrêtés furent relâchés, ce fut à condition de renoncer à leurs fonctions municipales; enfin les cinq provinces de Gueldre, Zélande, Utrecht, Over-Yssel et Frise eurent la platitude de remercier publiquement le stathouder des soins qu'il avait pris pour maintenir l'Union. A côté des flatteries, il est vrai, les insultes ne manquaient pas. Un pamphlet imprimé à Amsterdam, *le Bourgeois déconcerté*, accusa Guillaume II d'avoir fait plus de mal aux Pays-Bas que le duc d'Albe.

Mort de Guillaume II. — Pour secouer sa mauvaise humeur et sortir d'un milieu où il se sentait surveillé avec défiance, le prince partit pour ses terres en Gueldre et s'y livra presque frénétiquement au plaisir de la chasse. Les longues chevauchées par les journées humides du mois d'octobre, à travers la pluie et le brouillard, devaient avoir pour lui des suites fatales. Il tomba malade d'un refroidissement, fut ramené à La Haye et y fut emporté en quelques jours par une petite vérole pernicieuse (6 novembre 1650).

Cette mort inattendue provoqua chez ses partisans la plus vive douleur et chez ses ennemis une joie qui manqua souvent de retenue et de dignité. A Amsterdam, par exemple, on frappa plusieurs médailles rappelant l'attentat du 30 juillet et célébrant la délivrance du 3 août; sur l'une d'elles le stathouder était comparé à Phaéton précipité par Jupiter du char du soleil. Avec lui disparaissait la menace d'un coup d'État, constamment suspendue depuis des années au-dessus de l'Union. La constitution était sauvée et la Maison d'Orange paraissait abattue à jamais. Sans doute, la veuve de Guillaume II mit au monde huit jours plus tard un fils qui devait perpétuer le sang des Nassau, mais la crise de 1650 avait étrangement consolidé les institutions républicaines, et la domination du parti des États pendant vingt-deux ans allait les rendre indestructibles.

III. — Jean de Witt (1650-72).

Organisation d'un nouveau régime. — La mort du capitaine et amiral général de l'Union, véritable représentant du pouvoir exécutif, faisait un vide qu'il était urgent de combler; une réorganisation du gouvernement s'imposait.

Le parti orangiste aurait voulu faire garantir au fils posthume du stathouder les charges de son père, en remettant leur gestion provisoire à un de ses parents, et laisser tout fonctionner comme auparavant. Mais cette solution avait beaucoup d'adversaires; d'ailleurs les divisions de la famille de Nassau la rendirent impraticable. La mère du prince défunt, Amélie de Solms, et sa veuve, Marie Stuart, ou, pour employer le langage du temps, la princesse douairière et la princesse royale, se disputèrent avec aigreur la tutelle du futur Guillaume III. L'intervention de l'Électeur de Brandebourg, son oncle, envenima encore la querelle, qu'un accord à l'amiable termina seulement le 13 août 1651. Celui qui aurait pu être le meilleur soutien de l'enfant, Guillaume-Frédéric, était considéré non sans raison comme un protecteur dangereux : déjà stathouder

de Frise, il se faisait décerner le stathoudérat de Groningue et briguait même celui d'Over-Yssel. Les autres membres de la famille, Louis de Nassau, seigneur de Beverweert, fils naturel de Maurice d'Orange, et Jean-Maurice de Nassau-Siegen, revenu récemment du Brésil, ne songeaient qu'à vivre en paix. L'absence d'un chef empêcha les orangistes de prendre sérieusement position, et permit au parti des États de procéder sans grande difficulté à l'installation d'un gouvernement républicain. « Ces gens-là montrent vouloir profiter de l'occasion pour se gouverner eux-mêmes », écrivait le résident français, Brasset, dès le mois de novembre 1650. On le vit bien dans la grande Assemblée nationale, formée de trois cents députés, qui se réunit à La Haye le 18 janvier 1651. Les représentants de la Hollande y réclamèrent pour chaque province le droit de se gouverner avec ou sans stathouder, et s'efforcèrent de faire augmenter les pouvoirs des États provinciaux aux dépens de ceux des États-Généraux : manière indirecte de favoriser leur province. Leur opinion prévalut après d'assez vifs débats : on supprima les charges de capitaine et amiral général dont disposaient les États-Généraux, et on enleva en partie à ces derniers la direction de l'armée fédérale. En même temps, un blâme rétrospectif fut lancé contre les agissements de Guillaume II, et les députés qu'il avait emprisonnés furent réhabilités comme n'ayant fait « qu'obéir aux ordres de leurs souverains légitimes ». A peine si la Hollande voulut consentir, sur la prière des autres provinces, à proclamer une amnistie pour tous ceux qui avaient trempé dans l'entreprise contre Amsterdam.

Prépondérance de la province de Hollande : Jean de Witt pensionnaire. — A partir de 1651, les États-Généraux continuèrent en apparence à régir l'Union; en réalité l'hégémonie appartint à la seule Hollande. Le Conseil d'État ne fut plus qu'un rouage sans action, et le conseiller pensionnaire de Hollande fit adopter sans résistance par *Leurs Hautes Puissances* ce qu'avaient décidé auparavant les États de sa province, *Leurs Nobles Grandes Puissances*, suivant le titre officiel pris en 1656. Les résolutions de Hollande, peu volumineuses jusque-là, remplirent désormais des registres énormes, et les résolutions des

États-Généraux n'en furent à peu de chose près que la répétition. Le voisinage des deux assemblées, au Binnenhof de La Haye, facilitait cette domination; d'une salle des séances à l'autre, il n'y avait que quelques pas.

Parvenue ainsi sans pouvoir légal à diriger toute la République, la province de Hollande avait besoin d'un homme d'État capable de la représenter dignement; il lui fallait pour conseiller pensionnaire un second Barneveldt. Elle le trouva, après la retraite du vieux Cats en 1651 et la mort d'Adrian Pauw en 1653, dans la personne d'un jeune homme de vingt-huit ans, que ses vertus privées et sa haute intelligence faisaient déjà surnommer la *Sagesse* de la Hollande.

Né à Dordrecht en 1625 dans une des meilleures familles de la bourgeoisie, Jean de Witt y avait reçu une éducation sérieuse, presque austère. Son père, successivement bourgmestre de Dordrecht, ambassadeur, membre des États de Hollande, lui avait inspiré de bonne heure le respect de la famille et le culte de la patrie. Après de bonnes études à l'université de Leyde, complétées par des voyages en France et en Angleterre, il s'était fixé à La Haye comme avocat, et y avait mené une vie assez mondaine, dansant et faisant des vers, d'ailleurs mauvais. L'emprisonnement de son père en 1650 l'avait jeté dans la vie politique et dans le parti opposé au stathouder. Mis en vue par cette attitude, il avait été nommé en décembre 1650 pensionnaire de Dordrecht. Puis, il avait pris part aux travaux de la grande Assemblée de 1651, et, l'année suivante, avait remplacé pendant un mois le pensionnaire Adrian Pauw, envoyé en Angleterre. Quand Pauw mourut, il parut naturellement désigné pour lui succéder.

De Witt peut être regardé comme l'idéal du ministre républicain, modeste, intègre et capable, prêt à se consacrer jour et nuit au service de l'État, et justifiant par son application infatigable sa devise : « *Ago quod ago* ». Son jugement était éclairé, son intelligence vaste, et à une volonté tenace il joignait une rare souplesse d'esprit. Partisan résolu de l'autonomie provinciale, il ne craignait pas de dire en 1652 : « Ces provinces ne sont pas une République. Chaque province à part est une Répu-

blique souveraine, et les Provinces-Unies ne devraient pas être appelées une République au singulier, mais des Républiques fédérées ou unies, au pluriel ». Il est vrai que dans la pratique il corrigea singulièrement ces théories fédéralistes, par l'influence prépondérante qu'il réussit à assurer à sa province. — Au physique, toute sa personne avait une dignité grave, sans raideur; ses abondants cheveux noirs et l'ovale allongé de son visage lui donnaient l'aspect d'un méridional. Avec ses yeux à fleur de tête, et sa bouche grande, surmontée d'épaisses moustaches, il n'était pas beau, mais son regard profond et l'expression réfléchie de sa physionomie indiquaient le penseur. — Tel était l'homme qui pendant vingt ans allait, au nom de la Hollande, conduire presque toutes les affaires intérieures et extérieures; suivant le mot d'un historien moderne, la République, ayant trouvé un grand ministre, pouvait se passer d'un maître.

Au dedans, de Witt se proposa deux objets principaux : d'une part, affermir le nouveau gouvernement et tenir en bride le parti orangiste; d'autre part, développer et favoriser tout ce qui faisait la richesse et la grandeur du pays.

Difficultés du nouveau gouvernement : Acte d'exclusion. — Les commencements furent difficiles. La province de Zélande affichait hautement ses sentiments orangistes, et la tranquillité se trouva compromise, même en Hollande, par des émeutes. De Witt, son père et son frère furent en butte aux attentats de quelques fanatiques et il fallut envoyer des troupes pour soumettre la ville d'Enckhuizen. Le calme commençait à se rétablir, on avait renoué les bons rapports avec l'Angleterre [1], quand une exigence de Cromwell faillit faire renaître les troubles. En effet, pour conclure la paix avec les Provinces-Unies, le Protecteur réclamait une clause excluant le prince d'Orange du stathoudérat, tout au moins du stathoudérat en Hollande. Jean de Witt hésita quelque temps à proposer cette mesure, non qu'il la désapprouvât en elle même, mais parce qu'elle était imposée du dehors et que cette ingérence étrangère

1. Voir ci-dessus, p. 58.

était révoltante. Pourtant, comme le Protecteur en faisait une condition *sine qua non* du traité de Westminster, de Witt la soumit aux États de Hollande et, malgré l'opposition acharnée de certains députés, la fit adopter à la majorité des voix (mai 1654). Par l'*Acte d'exclusion*, les États de Hollande s'engageaient à ne donner dans leur province ni pouvoir civil ni pouvoir militaire à Guillaume III et à refuser leur consentement pour sa nomination comme capitaine et amiral général, si jamais il en était question. Cette résolution fut violemment attaquée dans plusieurs provinces. Heureusement l'habileté de Jean de Witt et la crainte de voir se renouveler la guerre anglaise arrêtèrent bientôt les récriminations et les menaces. La princesse royale promit de ne rien faire « pour émouvoir le peuple ». Guillaume-Frédéric lui-même, qui intriguait sans cesse pour un rétablissement de l'ancien stathoudérat, et qui, en épousant une sœur de Guillaume II, était devenu l'oncle du petit prince, ne tarda pas à se rapprocher du conseiller pensionnaire. Le péril orangiste semblait définitivement écarté.

Réveil du parti orangiste. — Cependant, en 1660, il reparut à l'horizon, après la restauration de Charles II sur le trône d'Angleterre. Pour plaire au nouveau souverain, les États de Zélande rétablirent en faveur de son neveu la dignité de premier noble de leur province, et ce fut tout au plus s'ils voulurent bien s'engager à ne pas lui conférer avant l'âge de dix-huit ans les charges paternelles. En même temps, les États de Hollande révoquaient l'Acte d'exclusion. C'étaient là de grands événements qui permettaient à la maison d'Orange les plus belles espérances. Jean de Witt, sans doute, sembla plus puissant que jamais, après sa seconde réélection en 1663 comme conseiller pensionnaire; mais, à mesure que le jeune prince grandissait, ses adhérents reprenaient courage, et les chances d'un retour de fortune devenaient de moins en moins problématiques. La mort de Guillaume-Frédéric en 1664, et la nomination de son fils mineur, Henri-Casimir, au stathoudérat de Frise et de Groningue, ne changèrent rien à la situation. Guillaume III allait bientôt se mettre à la tête de son parti.

Jean de Witt fit son possible pour endiguer ce courant presque irrésistible et fatal. Sur ses instances, la Hollande résolut en 1666 de prendre à sa charge l'instruction du prince, ce qui permit d'écarter de son entourage certaines personnalités qui l'entretenaient dans la haine du régime républicain. Cette précaution parut bientôt insuffisante, et les États de Hollande, emportés trop loin par leurs craintes, votèrent le 5 août 1667 un *Édit perpétuel*, abolissant le stathoudérat dans leur province : mesure extrême et impolitique qui ne fut imitée que par Utrecht, et qui mécontenta les autres membres de l'Union. De Witt répara cette faute en se plaçant sur un autre terrain plus favorable à une entente. Il proposa à la Généralité de déclarer incompatibles la charge de capitaine et amiral général et celle de stathouder; il espérait ainsi séparer radicalement les fonctions militaires des fonctions civiles. Ce projet, connu sous le nom de *Projet d'harmonie*, fut, après quelques légères modifications, adopté par toutes les provinces entre 1668 et 1670. Il faisait d'ailleurs la part belle au prince d'Orange, auquel on réservait indirectement la charge de capitaine et amiral général, puisqu'on stipulait qu'il n'y serait pas nommé avant l'âge de vingt-deux ans.

Le succès de Jean de Witt ne pouvait être qu'éphémère. Guillaume d'Orange avait vingt ans et se montrait impatient de faire valoir ses prétentions qu'il considérait comme des droits. Mûri à l'école du malheur, dissimulé et ambitieux, il rêvait de recouvrer le pouvoir dont avaient joui ses ancêtres. Au physique et au moral, il ressemblait fort à son père. Sa figure glabre et osseuse, entourée de cheveux bruns, son nez long et son regard d'aigle lui donnaient un aspect dur et impérieux; sa taille était frêle mais son âme énergique, et sous des dehors flegmatiques, il cachait des passions ardentes. Dès 1668, le comte d'Estrades, ambassadeur de France, pensait qu'on pourrait voir revivre en lui les qualités de son père et de son grand-père. Cette même année, il avait fait en Zélande un voyage triomphal, et depuis, il gagnait chaque jour de nouveaux partisans. En 1670, malgré la Hollande, il fut admis dans le Conseil d'État avec voix délibérative. Il ne fallait plus qu'une occasion

pour l'élever au premier rang : les efforts de ses ennemis pour l'en écarter n'avaient fait que l'en rapprocher.

Meurtre des frères de Witt. — Le péril extérieur, en 1672, fut l'occasion impatiemment attendue [1]. L'armée était désorganisée et l'on allait avoir la guerre avec la France. La nomination d'un capitaine général s'imposait, pour donner au moins aux troupes l'unité de commandement. Le 24 février 1672, les États-Généraux conférèrent cette charge à Guillaume. La Hollande dut s'incliner, en rappelant seulement que le capitaine général ne pourrait être stathouder : réserve inutile à laquelle personne ne fit attention. L'invasion française acheva de déchaîner le flot qui devait balayer le système gouvernemental de Jean de Witt, et lui-même avec. Le danger affolant les esprits, on n'avait plus d'espoir que dans le descendant du Taciturne. A la suite d'un mouvement parti de plusieurs villes à la fois, il fut proclamé le 4 juillet stathouder de Hollande et de Zélande; l'Édit perpétuel était aboli. Pour que la restauration fût complète, il ne manquait plus qu'une chose : la disparition de celui qui tenait encore en échec le nouveau stathouder. Dès le mois de juin, Jean de Witt avait failli être assassiné par des furieux. En août, son frère Corneille, vaillant homme de mer, fut accusé d'avoir conspiré contre la vie du prince, enfermé à la prison de la Gevangenpoort, à La Haye, et soumis à la question par les brodequins. Le 20 août, Jean étant venu le visiter dans son cachot, les deux frères en furent arrachés par la populace orangiste, qui les massacra, traîna leurs corps, les pendit par les pieds à la potence, puis les mit en pièces. Ainsi périt le grand citoyen qui, pendant vingt ans, avait assuré à son pays la liberté, la prospérité et la gloire. Le rôle de Guillaume III dans ce drame sanglant n'a pas été bien éclairci; peut-être n'avait-il pas ordonné le meurtre, mais il se conduisit après comme s'il l'approuvait. En tout cas, c'était là un lugubre épisode de la lutte des partis : dans cette crise, la troisième du siècle, le parti des États était une fois de plus abattu, et son chef, Jean de Witt, comme autrefois Barneveldt, était entraîné dans sa ruine.

1. Voir ci-dessus, p. 110 et suiv.

Prospérité économique. — Tout en combattant sans cesse la réaction orangiste, de Witt n'avait pas négligé le développement des richesses nationales. En sa qualité de pensionnaire de Hollande, il avait la haute main sur l'administration intérieure de toute la République. Il employa cette autorité à remettre l'ordre dans les finances, à protéger l'industrie et le commerce, à étendre et consolider les conquêtes coloniales. Bien qu'il n'ait pas reculé devant des guerres nécessaires, notamment contre l'Angleterre, de Witt se montra toujours partisan de la paix; il était d'avis, comme son ami le publiciste Pierre de la Cour, que c'était une condition de vie pour son pays, et qu'il fallait voir dans les armes de la Hollande non pas un lion menaçant, mais un chat pacifique. Du reste, il avait collaboré à l'ouvrage qui parut en 1662 sous le titre de « l'Interest de la Hollande » et qu'on réimprima plus tard sous celui de « Mémoires de Jean de Witt ». C'est à la fois un exposé et un panégyrique de son œuvre administrative, et l'on y trouve des renseignements précieux sur les ressources dont disposait alors l'Union et sur ses principes économiques.

Les finances avaient été en partie rétablies pendant cette période, et grâce à diverses mesures, notamment à une conversion des rentes hollandaises de 5 à 4 p. 0/0 avec remboursement facultatif, la dette publique était sensiblement réduite. Sans doute les impôts n'avaient pas été diminués et il y en avait sur tout : l'Anglais Temple déclare qu'un plat de poisson avec sa sauce ordinaire devait payer trente droits différents avant d'être servi sur une table; mais dans nul autre pays le recouvrement des taxes ne se faisait aussi aisément, grâce à la prospérité générale. L'industrie et l'agriculture étaient florissantes et fournissaient à l'exportation, l'une ses draps de Leyde, ses toiles de Haarlem, ses faïences de Delft, l'autre son beurre, ses fromages et ses bestiaux. Le commerce, qui avait été de tout temps l'occupation préférée du peuple, tendait de plus en plus à absorber toutes ses forces vives. Les Hollandais, suivant Wicquefort, « pompaient comme l'abeille le suc de tous les pays. On a dit que la Norvège était leur forêt; les rives du Rhin, de la Garonne, de la Dordogne, leurs vignobles; l'Allemagne,

l'Espagne et l'Irlande, leurs parcs à moutons; la Prusse et la Pologne, leurs greniers; l'Inde et l'Arabie, leurs jardins. » Il est impossible de mieux résumer en quelques lignes cette activité commerciale qui embrassait le monde entier, et qui valait alors aux habitants de la Néerlande le nom de « rouliers des mers ». La marine marchande comprenait environ 20 000 bâtiments, sans compter les innombrables barques montées par trois ou quatre hommes. Pour la seule province de Hollande, De la Cour évaluait à 700 000 le nombre des personnes vivant du commerce et de la pêche; surtout de la pêche du hareng, plus lucrative que les mines du Pérou. En présence de ces merveilleux résultats, le même auteur avait bien le droit de proclamer que la navigation, la pêche, le commerce et les manufactures étaient « les quatre colonnes de l'État ».

L'empire colonial des Hollandais. — L'essor commercial des Provinces-Unies était particulièrement favorisé par l'extension de leur empire colonial, qu'avaient fondé dans la première moitié du siècle les deux Compagnies souveraines des Indes Orientales et des Indes Occidentales. La seconde de ces Compagnies subit, il est vrai, quelques échecs : ses directeurs avaient entrepris des guerres aventureuses, « non en marchands mais en princes », selon le mot de De la Cour. Malgré tous leurs efforts, ils se virent chassés du Brésil par les Portugais qu'ils avaient voulu déposséder; en 1661, ils durent y renoncer définitivement, après avoir fait perdre plus de 118 millions aux « pauvres participans »[1]. Dix ans après, la Compagnie fut dissoute, et celles qui lui succédèrent en 1671 et en 1682 ne firent jamais de brillantes affaires, malgré l'acquisition de Surinam et de la Guyane hollandaise. Toute la fortune et toute la gloire furent pour la Compagnie des Indes Orientales[2], qui, installée au Cap de Bonne-Espérance en 1653, chassa vers 1657 les Portugais de Ceylan, pays de la cannelle, s'assura aux Moluques le monopole de la culture du giroflier, et acheva presque complètement, de 1650 à 1680, la conquête de Java. Elle établit

1. Sur l'Amérique hollandaise, voir ci-dessus, t. V, p. 940 et 962.
2. Voir ci-dessus, t. V, p. 907 et suiv., et ci-dessous, p. 885-6 (*Indoustan*) et 903-4 (*Chine*).

de nouveaux comptoirs aux Indes, et, s'il lui fallut interrompre quelque temps ses relations avec la Chine, elle conserva un pied à terre au Japon, alors que les autres Européens en étaient chassés. Bref Batavia, fondée en 1619, devint le plus vaste entrepôt de l'Extrême-Orient et la capitale somptueuse d'un immense empire. Jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, la Compagnie des Indes Orientales ne cessa de se développer et de s'enrichir ; il ne fut pas rare de lui voir distribuer à ses actionnaires des dividendes de 50 et 54 p. 0/0. Le nombre des vaisseaux construits sur ses chantiers était incalculable et frappa d'admiration Pierre le Grand lorsqu'il vint faire à Amsterdam, en 1697, son rude apprentissage de marin et de charpentier [1].

Mouvement littéraire, scientifique, artistique. — Au bien-être et à l'abondance qui régnaient partout correspondait un épanouissement prodigieux des lettres, des sciences et des arts. L'instruction était universellement répandue et, au-dessus des écoles, les Universités entretenaient le culte des hautes études. Nulle part, sauf peut-être à Anvers et à Francfort, on ne faisait un commerce aussi actif de livres, et la dynastie des Elzévirs à Leyde et à Amsterdam éclipsait tous les autres imprimeurs d'Europe. La philologie était brillamment représentée par Nicolas Heinsius (1620-1681), Isaac Vossius (1618-1689), l'Allemand Grævius (1622-1703), dignes héritiers des grands érudits du XVI[e] siècle. Les historiens diplomates Abraham de Wicquefort († 1682) et Léon d'Aitzema († 1669) publiaient des documents du plus rare intérêt, et Gérard Brandt (1626-1685) écrivait sa belle histoire de la réformation hollandaise. Les poésies et les drames populaires de Vondel († 1679) faisaient fureur ; Constantin Huygens († 1687) et Jean Antonidés († 1684) chantaient les environs pittoresques de La Haye et le cours capricieux de l'Y. — Baruch Spinoza (1632-1677) abordait dans son *Éthique* les problèmes les plus ardus de la métaphysique, tandis que, sur cette terre classique des disputes théologiques, Gisbert Voet († 1676) et Jean Cocceius († 1669) remplaçaient Gomar et Arminius.

1. Voir ci-dessous, p. 691.

Le mouvement scientifique n'était pas inférieur au mouvement littéraire : Jean Blaeu, échevin d'Amsterdam († 1680), achevait le *Theatrum mundi*, commencé par son père, un des meilleurs atlas de géographie du temps; Cohorn († 1704), l'émule de Vauban [1], résumait dans un grand ouvrage la théorie des fortifications. D'autres s'illustraient par leurs découvertes dans le domaine des mathématiques, de la physique, et des sciences naturelles. Christian Huygens († 1695), le fils de Constantin, acquit une réputation européenne [2] et fut nommé par Louis XIV membre de l'Académie des Sciences lors de sa création. Jean Swammerdam († 1680), de Graaff († 1673), Leeuwenhœck († 1723) se distinguèrent par leurs recherches anatomiques ou biologiques, en attendant que Boerhaave (1668-1738) donnât toute son ampleur à l'enseignement médical.

Quant à l'art, il restait une des gloires nationales les plus pures. Je ne parle pas de l'architecture ni de la sculpture, qui n'eurent rien de remarquable, la religion calviniste s'accommodant pour son culte des édifices les plus simples, et « Mynheer [3] » recherchant pour son habitation le confort plutôt que l'élégance. Mais la peinture brillait dans la seconde moitié du siècle d'un aussi vif éclat que dans la première, et avec les mêmes caractères : elle était toujours en communion étroite avec le milieu et, comme on l'a dit, ne se lassait pas de faire *le portrait* des hommes et des lieux. Rien ou presque rien des événements comtemporains : l'école hollandaise vivait presque indifférente à l'histoire; des tableaux comme la *Paix de Munster* par Terburg ou le *Départ de Charles II de Scheveningen* (1660) par Lingelback, ont été des exceptions, et les peintres de batailles comme Wouwerman († 1668) ou Berghem († 1683) se sont montrés moins soucieux d'être véridiques que pittoresques. Il est vrai que la représentation du pays et de ses multiples aspects, des habitants et de leur vie journalière fournissait aux disciples de Rembrandt et de Hals des sujets infiniment variés [4].

1. Voir ci-dessus, p. 134.
2. Voir ci-dessus, p. 413.
3. Sobriquet du bourgeois néerlandais.
4. Voir ci-dessus, p. 373.

IV. — Stathoudérat de Guillaume III; les débuts du XVIIIe siècle (1672-1715).

Triomphe de la maison d'Orange : le stathoudérat héréditaire. — Après la révolution de 1672 et la fin tragique de Jean de Witt, Guillaume III se trouvait maître de la situation. Chargé de défendre sa patrie contre les armées de Louis XIV, il sut s'acquitter glorieusement de cette tâche libératrice; mais il fit payer cher ses services, et les libertés politiques des Provinces-Unies subirent une longue éclipse. S'il ne put les détruire complètement ni fonder une monarchie, c'est qu'une pareille transformation était impossible après la longue vacance du stathoudérat. Du moins, il ne cessa pendant trente ans d'accroître ses prérogatives, et obtint dans l'Union une autorité presque absolue.

Dès la fin d'août 1672, il réclama le droit de nommer les régents des villes, c'est-à-dire de remplir de ses créatures tous les conseils municipaux. Les États de Hollande, qui avaient repoussé cette demande un mois auparavant, courbèrent cette fois la tête. Le même jour, il se fit donner la libre disposition des charges militaires jusqu'au grade de colonel. « Dans peu, écrivait à Louvois l'agent français Bernard, le gouvernement lui appartiendra entièrement, et il aura plus de pouvoir que ses ancêtres n'en ont jamais eu. » Les magistrats, nommés par lui, étaient prêts à faire toutes ses volontés; il ne pouvait guère en être autrement de leurs élus. Les grands corps de l'État rivalisèrent de servilité. En 1674, les États-Généraux proclamèrent l'hérédité des charges de capitaine et amiral général en sa faveur, tandis que les États de Hollande et de Zélande lui décernaient le stathoudérat héréditaire, exemple qui fut suivi aussitôt par Utrecht, et l'année d'après par la Gueldre et l'Over-Yssel. C'était beaucoup, c'était même trop dans une République. Toutefois les choses n'allèrent pas plus loin. Quand les États de Gueldre en 1675 offrirent à Guillaume la souveraineté de leur province, il se vit moralement forcé de la

refuser, et, malgré ses allures despotiques, l'ancienne constitution subsista.

Fagel et Heinsius. — Le prince trouva pour gouverner d'utiles auxiliaires dans les deux successeurs de Jean de Witt, Gaspard Fagel et Antoine Heinsius. Le premier, après avoir été un des amis de Jean de Witt et un des promoteurs de l'Édit perpétuel, s'était attaché avec ardeur au parti orangiste. Devenu pensionnaire de Hollande en 1672, il mit au service du stathouder toute l'influence dont il disposait. C'est lui qui fit voter les mesures de 1672 et de 1674, et qui tint en échec le parti des États, lorsqu'il releva la tête après la paix de Nimègue ; c'est lui qui plus tard rejeta avec hauteur les offres pécuniaires de l'envoyé français, d'Avaux, en lui répliquant que la République était assez riche pour le payer de ses peines. Grâce à Fagel, Guillaume triompha de toute opposition, mais ce ne fut pas sans difficulté. De 1678 à 1684, ses adversaires, qui avaient conclu la paix malgré lui, firent un suprême effort pour reprendre le dessus. Stimulé par le comte d'Avaux qui cherchait à brouiller les cartes, le bourgmestre d'Amsterdam, Hooft, dirigea ouvertement la résistance, et une levée de 16 000 hommes, demandée par le prince, lui fut refusée à plusieurs reprises. Le conflit s'aggrava de dissensions religieuses, toujours liées dans ce pays aux dissensions politiques : les *Voétiens* et les *Coccéiens*, disciples des théologiens Voet et Cocceius, engagèrent des controverses passionnées, et tandis que les premiers s'attachaient à la maison de Nassau, les autres osèrent déclamer en chaire contre son autorité. Guillaume riposta en déposant plusieurs pasteurs. Quant à Amsterdam, il l'accusa de négocier avec l'ambassadeur de France, fit mettre sous scellés les papiers de la ville et ordonna une enquête approfondie (février 1684). L'irritation fut alors à son comble dans la grande cité républicaine. Suivant l'Anglais Burnet, on songea à proposer au prince Henri-Casimir de Frise le stathoudérat de Hollande. Malgré l'intervention conciliante de Van Beuningen, la guerre civile aurait peut-être éclaté, si les événements du dehors n'étaient venus une fois de plus au secours du prince d'Orange. La politique agressive de Louis XIV et la persécution des huguenots

forcèrent le parti des États à renoncer à l'appui de la France, qui faisait sa principale force. Les discordes intestines s'effacèrent devant le péril extérieur, et toutes les provinces s'unirent pour acclamer la dictature militaire du stathouder. Peu de temps après, en 1688, Amsterdam, entraînée par l'éloquence persuasive de Fagel, fournit en grande partie les fonds nécessaires à l'expédition en Angleterre.

Fagel avait concilié deux antinomies, il avait fait marcher d'accord le stathouder et le pensionnaire de Hollande. Sa mort, en octobre 1688, pouvait être le signal de nouvelles luttes; il n'en fut rien. Les débats au sujet de la nomination de son successeur ne servirent qu'à montrer l'impuissance de l'opposition, et ce fut un orangiste, Antoine Heinsius, qui fut élu (mars 1689). Né vers 1641, Heinsius était depuis longtemps pensionnaire de Delft et avait rempli en 1681 une mission à Paris pour y défendre les droits des Nassau sur la principauté d'Orange. Traité avec arrogance par Louis XIV et par Louvois qui l'avait menacé de la Bastille, il était revenu avec la haine de la France, ce qui avait achevé de le lier étroitement au prince. Sa nature flegmatique et son esprit délié le rendaient éminemment apte aux négociations; chez lui, le diplomate l'emporta toujours sur l'administrateur, et son habileté contribua largement à faire triompher au dedans comme au dehors la politique de Guillaume III.

Guillaume III roi d'Angleterre. — La tâche était plus difficile depuis la révolution de 1688 qui avait placé le stathouder sur le trône de Grande-Bretagne [1]. Sans doute celui-ci, en notifiant son avènement aux États-Généraux, avait déclaré « que la nouvelle dignité dont il venait d'être revêtu ne diminuerait en rien les soins et l'affection qu'il avait toujours eus pour le bien-être de la République »; mais c'étaient là de vaines paroles, et l'acquisition de la couronne britannique devait fatalement changer les vues de son gouvernement. L'union de deux pays comme l'Angleterre et la Néerlande ne pouvait se faire sur le pied d'égalité; les intérêts de l'une devaient primer ceux

1. Voir ci-dessus, p. 130 et suiv.; p. 442 et suiv.

de l'autre. Les tarifs douaniers et l'Acte de navigation anglais restèrent en vigueur; la Compagnie anglaise des Indes fit une funeste concurrence à sa rivale hollandaise et le nom collectif de « Puissances maritimes » exprima la complète dépendance où était tombée la plus petite des deux. Au dehors, la République dut guerroyer sans cesse. Guillaume avait presque oublié sa patrie. Il était devenu le chef de toutes les coalitions contre Louis XIV, « the world's great patriot », s'écriait Addison pour le flatter. Il se riait du mécontentement de la Hollande, dont il continuait à nommer les magistrats et où il imposait impérieusement ses désirs : il fit réprimer par la force des émeutes à Rotterdam, Haarlem et Amsterdam, et l'on put dire de lui qu'il était stathouder en Angleterre, où il subissait la tutelle du parlement, et roi en Hollande, où il menait tout à sa guise.

Les réfugiés protestants aux Pays-Bas. — Si les Provinces-Unies souffrirent souvent de ce gouvernement, elles lui surent gré du rôle glorieux qu'il leur fit jouer en Europe, et de la protection qu'il accorda hautement aux réfugiés français. L'immigration de ceux-ci fut en effet pour la République un honneur et un bienfait [1]. Prédicateurs, officiers, riches négociants, artisans, agriculteurs, quittèrent en masse la France après la Révocation. Nul pays n'en reçut autant que la Hollande, « la grande arche des fugitifs », selon le mot de Bayle. Un agent du comte d'Avaux évaluait leur nombre en 1686 à près de 75 000. On les accueillait à bras ouverts, et les diverses provinces leur accordaient l'exemption d'impôts pendant un temps plus ou moins long. On devait bientôt les fixer définitivement dans leur patrie d'adoption, en leur conférant en bloc la naturalisation (1715).

Au point de vue matériel, les Provinces-Unies leur furent redevables d'un accroissement notable de leur population et de leurs richesses. Des artisans de Rouen, Nantes, Tours ou Lyon, apportèrent les secrets de la fabrication française, et fondèrent des manufactures de draps, de soieries, de chapeaux; le nom de *sentier des chapeliers* est resté depuis à une rue d'Amsterdam.

1. Voir ci-dessus, p. 299 et suiv.

D'autres établirent des papeteries qui rivalisèrent avec les meilleures de France, et donnèrent ainsi une immense impulsion à l'imprimerie et à la librairie. Cette prospérité industrielle stimula naturellement le négoce, et le crédit public s'éleva à un si haut degré qu'on vit Amsterdam abaisser à 3 1/2 et même à 3 0/0 le taux de l'intérêt qu'elle payait à ses créanciers.

Au point de vue intellectuel, les réfugiés s'acquittèrent aussi largement de leur dette de reconnaissance. Des ministres éloquents, comme Du Bosc, Superville et Saurin, relevèrent l'éclat de la prédication protestante; quelques-uns, comme Claude († 1687) et Pierre Jurieu († 1713), se signalèrent par de fougueuses controverses; d'autres, comme Élie Benoît († 1728) et Jacques Basnage († 1723), par de savants ouvrages historiques : malgré le ton passionné du premier, son *Histoire de l'Édit de Nantes* reste le martyrologe le plus complet et le plus exact des réformés français; le second, dont Voltaire a dit qu'il était plus propre à être ministre d'État que d'une paroisse, a écrit, en qualité d'historiographe de la République, des *Annales* d'un style clair et d'une information sûre. A côté des pasteurs, il ne faut pas oublier les légistes Barbeyrac et Luzac, ni le mathématicien Bernard, ni le naturaliste Lyonnet, ni enfin un écrivain de génie, esprit sceptique et railleur, que son *Dictionnaire historique et critique* et son *Commentaire sur le « compelle intrare »* ont rendu également célèbre comme érudit et comme polémiste, Pierre Bayle (1647-1706). Avec Bayle, on touche à toute une littérature qui eut alors un retentissement considérable, celle des *Gazettes*. Depuis le début du XVIIe siècle, il y en avait en Hollande, et beaucoup se rédigeaient en français. L'arrivée des réfugiés en accrut le nombre, et leur donna en même temps un caractère souvent agressif contre la France. La *Gazette* d'Amsterdam, les *Nouvelles extraordinaires* de Leyde, les *Lettres sur les matières du temps*, ne se bornèrent pas à reproduire des échos de partout; elles furent aussi, suivant le mot de Bayle, « le véhicule des médisances de l'Europe ». Quant aux recueils périodiques appelés *Mercures*, ils durent à Rousset, à Du Mont, à Sandras de Courtilz un développement et une importance qu'ils n'avaient pu acquérir auparavant.

Heinsius et ses successeurs. — La mort de Guillaume III, qui n'avait pas d'enfants, rendit inutiles les clauses d'hérédité stipulées en sa faveur. Il avait bien désigné pour lui succéder son parent Jean-Guillaume, stathouder de Frise et de Groningue, mais on le jugea trop Frison et trop jeune. Au fond, les régents étaient heureux d'être débarrassés de leur stathouder, et brûlaient de rétablir le gouvernement aristocratique qui leur assurait tout le pouvoir. Ainsi fut fait dès 1702; et, sous Heinsius et ses successeurs, on put se croire revenu au temps de Jean de Witt. Pourtant, si la haute direction des affaires était rendue à la province de Hollande et à son premier magistrat, la situation avait bien changé. Aidé par des hommes de talent, Hop, Fagel et Slingelandt, le pensionnaire Heinsius conserva à son pays jusqu'à sa mort (1720) une belle place dans le concert européen, mais il ne parvint pas à le réformer au dedans comme il l'aurait fallu. Une grande assemblée, réunie pour cela en 1716, ne put ou ne voulut rien modifier. L'absence d'un organe central puissant, la lenteur des délibérations et l'impossibilité fréquente d'aboutir à une résolution, faute de réunir des suffrages unanimes, l'égoïsme des négociants qui plaçaient leurs capitaux à l'étranger et ne s'inquiétaient que de leur fortune personnelle, enfin le despotisme des régents dont les familles s'assuraient réciproquement les charges par des « contrats » (*contracten van correspondentie*), tels étaient les principaux défauts du régime. Ces défauts ne firent que s'aggraver sous les pensionnaires Hoornbeck (1720-1727), Slingelandt (1727-1737) et Van der Heim (1737-1746) jusqu'au moment où une invasion française vint, comme en 1672, provoquer une révolution intérieure [1].

Nouvelle restauration orangiste. — Elle se serait sans doute produite plus tôt, sans la faiblesse de la maison de Nassau. Jean-Guillaume le Frison était mort, noyé près du Moerdyck, en 1711, au moment où il commençait à devenir populaire. Son fils posthume, Guillaume-Charles-Henri, héritier du nom d'Orange, fut surveillé d'un œil jaloux par le parti des

1. Sur l'invasion de 1747, voir ci-dessous, t. VII, le chapitre intitulé *Guerre de la succession d'Autriche*.

États et ne se fraya que difficilement le chemin du pouvoir. D'abord stathouder en Frise, il le devint successivement à Groningue et en Gueldre (1718 et 1722); mais la Hollande lui refusa le droit de siéger au Conseil d'État et empêcha qu'on lui conférât comme à ses aïeux le marquisat de Veere et de Flessingue. Les affronts lui furent prodigués et, quand il eut épousé la princesse Anne d'Angleterre, en 1733, les États de Hollande, qui s'étaient opposés au mariage, exprimèrent seulement le vœu que la fille de George II se trouvât bien dans « leur libre République ». Le naturel indolent du prince lui faisait tout supporter sans se plaindre; il n'avait aucune initiative et ne fut pas pour grand'chose dans le mouvement qui en 1747 le porta au stathoudérat héréditaire des sept provinces. D'ailleurs ni lui ni son fils, Guillaume V (après 1751), ne surent rien changer aux institutions de l'État ou à sa politique : la décadence, commencée sous les pensionnaires de Hollande, ne devait pas être arrêtée par la restauration orangiste [1].

BIBLIOGRAPHIE

Sources. — RECUEILS DE DOCUMENTS. — **L. van Aitzema**, *Historie of verhael van Saken van Staet en Oorlogh, in ende omtrent de Vereenighde Nederlanden*, 1621-69, 15 vol. in-4, La Haye, 1657-71; importante compilation, continuée par **Sylvius**, jusqu'en 1679. — *Résolutions des États Généraux des Provinces-Unies*, dont on a des extraits imprimés depuis 1671, mais qui n'ont été publiés complètement qu'à partir de 1690; ce sont les *procès-verbaux des séances*. — *Résolutions des États de Hollande et d'Ouest-Frise*, 1524-1793, 227 vol. in-fol. — *Résolutions secrètes des États de Hollande*, depuis 1653 seulement. — *Notulen gehonden ter Staten-Vergadering van Holland* (1671-75), publ. par **Japikse**, Amsterdam, 1903.

Les publications de la *Société historique* d'Utrecht (*Historich genootschap*) qui forment aujourd'hui environ 100 volumes, et les *Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis*, de **Nijhoff**, édités depuis 1837 à Arnhem, puis à La Haye, renferment nombre de pièces inédites.

Tout ce qui concerne la maison d'Orange se trouve dans **Groen van Prinsterer**, *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, 2e série, 1584-1688, 6 vol. in-8, Utrecht, 1857-62.

Des recueils plus spéciaux sont ceux de **Combes**, *Correspondance française du grand pénsionnaire Jean de Witt* (*Documents inédits de l'histoire de France*, t. Ier des *Mélanges historiques*). Paris, 1873, in-4. — **Mallet**, *Négocia-*

1. Sur la décadence hollandaise, voir ci-dessous, t. VII, et notamment le chapitre intitulé *l'Europe à la veille de la Révolution française*.

tions du comte d'Avaux en Hollande depuis 1679 jusqu'en 1684, 6 vol. in-12, Paris, 1752. — **Van der Heim**, *Het archief van den Raadpensionaris A. Heinsius*, 3 vol. in-8, La Haye, 1867-80. — *Lettres et négociations entre* **M. Jean de Witt** *et messieurs les plénipotentiaires des Provinces-Unies*, 1652-1669, 4 vol. in-12, Amsterdam, 1725.

Pour l'histoire coloniale, **De Jonge**, *De opkomst van het nederlandsch gezag in Oost-Indië* (Actes inédits des arch. coloniales), Amsterdam, 1862-78.

II. Mémoires contemporains. — *Gedenkschriften van Jonkheer* **Alexander van der Capellen**, 1621-54, 2 vol. in-8, Utrecht, 1777-78. — **D'Estrades**, *Lettres, mémoires et négocations*, depuis 1637, 9 vol. in-12, Londres, 1743. — **L. Aubéry du Maurier**, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, in-12, Au Maurier, 1680. — *Mémoires de Hollande*, sorte de roman historique, dont l'auteur, encore inconnu, était certainement très bien renseigné sur les événements de 1650, in-16, Paris, 1678. — **Constantin Huygens**, *Mémoires*, publiés par Jorissen, La Haye, 1873. — **W. Temple**, *Mémoires de 1672 à 1679*, in-12, Amsterdam, 1708; et surtout : *L'estat présent des Provinces-Unies des Pays-Bas*, 2 vol. in-16, Paris, 1674. — Les *Mémoires de Jean de Witt traduits de l'original en françois par M. de* **, (3e éd., in-12, La Haye, 1709) sont en réalité l'œuvre du publiciste Pierre de la Cour, ami de Jean de Witt; ils avaient paru en 1662 sous le titre : *L'interest de la Hollande*. — Parmi les autres sources importantes, je cite seulement **A. de Wicquefort**, *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas*, depuis le parfait établissement de cet État par la paix de Munster (jusqu'en 1667), éd. Lenting, 4 vol. in-8, Amsterdam, 1861. Pour l'époque de Guillaume III, voir **Gilbert Burnet**, *History of his own time*, 2 vol. in-8°, Londres, 1725. Pour la première moitié du XVIIIe siècle, **F. M. Janiçon**, *État présent de la République des Provinces-Unies et des pays qui en dépendent*, 2 vol. in-12, La Haye, 1729-30. — **S. van Slingelandt**, le pensionnaire, *Staatkundige geschriften*, 4 vol. in-8, Amsterdam, 1784-85.

III. Journaux. — Les gazettes françaises d'Amsterdam, d'Utrecht et surtout de Leyde (*les Nouvelles Extraordinaires*) constituent une source capitale; malheureusement, les collections de ces gazettes sont en général très incomplètes. Les journaux en hollandais n'ont pas été mieux conservés. Cf. **De Boislisle**, dans son éd. des *Mémoires de St-Simon*, t. II, p. 319.

Parmi les revues, les plus utiles à consulter sont : le *Mercure historique et politique* dont **Sandras de Courtilz**, puis **Rousset**, furent les principaux rédacteurs (La Haye, 1686-1782, environ 200 vol. in-12), les *Lettres historiques contenant ce qui s'est passé de plus important en Europe et les réflexions convenables à ce sujet, depuis janvier 1692 jusqu'à juin 1728*, par **J. Bernard, Basnage, J. Du Mont**, etc., La Haye, in-12; les *Nouvelles de la République des Lettres*, rédigées par **Bayle**, 36 vol. in-4, Rotterdam, 1684-1718.

Livres. — 1° Généralités. — **Van der Aa**, *Biographisch woordenboek der Nederlanden* (contin. par van Harderwyk et Schotel), 21 vol. in-8, Haarlem, 1852-78. — **Bayle**, *Dictionnaire historique et critique*, 4 vol. in-fol., Rotterdam, 1720, et éd. Beuchot, 15 vol. in-8, Paris, 1820. — **A. Baillet**, sous le pseudonyme de **La Neuville**, a écrit une *Histoire de Hollande depuis la trêve de 1609 jusqu'à la paix de Nimègue*, 4 vol. in-12, Paris, 1693; et **J. Basnage**, des *Annales des Provinces-Unies*, 1646-78, 2 vol. in-8, 1719. Mais la plus importante des histoires générales et la plus exacte est celle de **J. Wagenaar**, *Vaderlandsche historie*, jusqu'en 1751, 21 vol. in-8, Amsterdam, 1749-59; continuée par divers historiens jusqu'au commencement du XIXe siècle. — Il faut encore mentionner : **G. van Loon**, *Histoire métallique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, 1555-1714, trad. franç., La Haye, 1732, 5 vol. in-fol.

Parmi les histoires générales écrites au XIXe siècle, les plus utiles à consulter sont : en allemand, celle de **van Kampen**, 1832, et de **Leo**, 1835 (le second volume de **Wenzelburger** s'arrête en 1648); en français, celle de **van Hasselt**, 1844; en hollandais, celles de **Bilderdyk**, 13 vol., 1832-53, de **J.-P. Arend**, continuée par van Rees, Brill et van Vloten, Amsterdam, 1840-83, 15 vol. de **Nijhoff**, Zutphen, 1890-93, 2 vol., et de **P.-J. Blok**, *Geschiednis van het Nederlandsche Volk*, 6 vol., Groningue, 1892-1904.

Deux bons ouvrages font connaître les Provinces-Unies au XVIIe siècle : **Treitschke**, *Historische und politische Aufsætze*, in-8, Leipzig, 1870, t. III : *Die Republik der vereinigten Niederlande* : et **Busken Huet**, *Het land van Rembrand*, 2e éd., 3 vol. in-8, Haarlem, 1886.

Pour l'histoire constitutionnelle, **Basnage de Beauval**, *Description historique du gouvernement des Provinces-Unies*, La Haye, 1719, in-fol.

Pour l'histoire religieuse, **G.-J. Vos**, *Geschiednis der vaderlandsche kerk*, 2 vol. in-8, Dordrecht, 1881-82. — **C. Weiss**, *Histoire des réfugiés protestants de France*, 2 vol. in-12, Paris, 1857.

Pour l'histoire maritime, commerciale et coloniale, outre **P. Leroy-Beaulieu**, *De la colonisation chez les peuples modernes*, nouv. éd., Paris, 1910, et **P. Bonassieux**, *Les grandes compagnies de commerce*, 1 vol. in-8, Paris, 1892, voir **J. Savary des Bruslons**, *Dictionnaire universel du commerce*, 3 vol. in-fol., Paris, 1748. — **J.-C. de Jonge**, *Zeewezen* (Histoire de la marine néerlandaise), 10 vol. in-8, La Haye, 1828. — **J. Temminck**, *Coup d'œil général sur les possessions néerlandaises de l'Inde archipélagique*, 3 vol. in-8, Leyde, 1846-49. — **Nachod**, *Die Beziehungen der Niederländischen Ostindischen Kompagnie zu Japan in XVII ten Jahrhundert*, 1897.

Pour l'histoire littéraire, **W.-J. Jonckbloet**, *Geschiednis der Nederlandsche letterkunde*, 4e éd., revue par Honigh, 6 vol. in-8, Groningue, 1888-92. — **E. Hatin**, *Les gazettes de Hollande et la presse clandestine aux XVIIe et XVIIIe siècles*, in-8, Paris, 1865.

2° Ouvrages spéciaux. — Pour l'époque de Guillaume II et de Jean de Witt, **P.-L. Müller**, *Spanje en de partijen in Nederland in 1650*, d'après la correspondance d'Antoine Brun (Nijhoff, *Bijdragen*, nouv. série, t. VII). — **A. Wijnne**, *De geschillen over de afdanking van't krijgsvolk in de vereenigde Nederlanden in 1649 en 1650*, in-8, Utrecht, 1885. — **A. Lefèvre-Pontalis**, *Vingt années de République parlementaire au XVIIe siècle. Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande*, 2 vol. in-8, Paris, 1884. C'est le meilleur ouvrage sur Jean de Witt et son temps. — **Japikse**, *De Verwikkelingen tuschen de Republiek en Engeland* (1660-65), Leyde, 1900.

Pour l'époque de Guillaume III, surtout le grand ouvrage de **Sirtema de Grovestins**, *Guillaume III et Louis XIV*, 8 vol. in-8, nouv. éd., Paris, 1868. — **E. Hubert**, *Les Pays-Bas espagnols et la république des Provinces-Unies*, 1648-1713, Bruxelles, 1907. — **Waddington**, *La république des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols* (*Annales de l'Univ. de Lyon*, 1895-97). — **Fruin**, divers art. de ses *Verspreide Geschriften*, 5 vol.

Monographies : **Lossen**, *Étude sur le poète néerlandais Vondel*, in-8, Lille, 1889. — **E. Michel**, *Constantin Huygens*, *Rev. des Deux Mondes*, 1er juin 1893. — **J. Denis**, *Bayle et Jurieu*, in-8, Caen, 1886. — **E. Michel**, *Rembrandt, sa vie, son œuvre et son temps*, in-8, Paris, 1892.

CHAPITRE XIII

L'ESPAGNE
LE DERNIER HABSBOURG : CHARLES II

(1665-1700)

Caractère de cette période. — « Pour relever cette monarchie, disait le Vénitien Cornaro, il faudrait un grand roi ou un grand ministre. » L'un et l'autre manquèrent à l'Espagne. Le successeur de Philippe IV n'eut d'un roi que le nom. Il vieillit dans une longue enfance, et son règne de trente-cinq ans, loin de relever l'État, ne fit qu'en hâter le déclin. Les ministres qui gouvernèrent à sa place, instruments des cabales de cour, créatures des reines, des confesseurs, des grands, ne firent que se succéder rapidement aux affaires. Le despotisme, sous un prince toujours mineur, fut impuissant à empêcher l'anarchie.

Régence de Marie-Anne d'Autriche : les favoris; le P. Nithard. — Elle commença au lendemain de la mort de Philippe IV. Son fils Carlos-José, proclamé sous le nom de Charles II, seul survivant mâle d'une race épuisée, n'avait en 1665 que quatre ans. Né d'un père déjà vieux « et soupçonné de plusieurs maux », chétif, rachitique, dévoré de scrofules, tremblant de fièvre quand elles se fermaient, l'avorton royal était si faible qu'il ne pouvait se passer encore du sein de sa nourrice. Il marchait à peine, tenu en lisière par sa gouvernante, et n'articulait que quelques mots. Ce fut sa mère, Marie-Anne d'Autriche, qui gouverna avec le titre de régente pendant onze

ans. Son mari en mourant lui avait, malgré l'usage qui confinait les reines veuves dans un couvent, laissé la plénitude du pouvoir. Il s'était borné à lui adjoindre avec voix consultative un Conseil de régence (*Junta de gobierno*), composé de six membres, dont les plus influents étaient un diplomate expérimenté, le comte de Peñaranda, et un prélat souple, sans caractère, le cardinal don Pasqual d'Aragon. La reine mère se trouvait dans la forte maturité de ses trente ans. Grasse, blanche et blonde, « *candidior nivibus, nitentior astris* », disait un poète, elle aimait la bonne chère et le plaisir. Sa dévotion outrée la livrait sans défense à l'action du clergé. Elle n'avait ni application au travail, ni capacité, ni esprit. A l'entêtement elle joignait la méfiance; elle ne voulait pas confier les affaires, « qui l'ennuyaient à mourir », aux Espagnols : « Ils caressent avec la bouche, disait-elle, et ils mordent avec le cœur ». Aussi donna-t-elle toute sa confiance à son confesseur, un Allemand comme elle, le jésuite Johann Eberhard von Neidhart. C'était un noble styrien, qui après avoir été capitaine de cavalerie, avait abjuré, disait-on, la religion luthérienne et était entré dans la Société de Jésus. Il avait soixante-deux ans et dirigeait depuis quatorze années la conscience de la reine. Le favori, hautain, altier, d'ailleurs probe, ne possédait d'autre science que celle de la scolastique. Irrésolu, sans énergie et sans talent, « capable de dominer sur sa pénitente, il ne l'était pas de gouverner un État ». Cependant naturalisé Espagnol, il devint conseiller d'État, membre du Conseil de régence, inquisiteur général, premier ministre. La reine, qui avait promis de ne pas avoir de *valido*, n'ayant même pu faire aboutir la seule réforme qu'elle eût entreprise, celle des cuisines du palais, se reposa sur cet étranger du soin de gouverner. Ce choix souleva une opposition universelle. La Junte, les grands, le peuple se répandirent en plaintes contre l'incapacité de la régente et de Nithard. On leur reprochait de laisser les forteresses en ruine, l'armée sans solde, de gaspiller les millions du Trésor. On accusait la reine de faire passer à Vienne l'or de l'Espagne, au moment même où l'Empereur négociait avec la France le partage de la monarchie. On lui attribuait les désastres extérieurs : la perte de la Flandre et de la

Franche-Comté (1667-1668), la paix honteuse par laquelle il avait fallu reconnaître l'indépendance du Portugal. Les grands surtout étaient irrités contre ce ministre plein de morgue auquel on imputait ce propos à leur adresse : « Vous me devez le respect; j'ai tous les jours votre Dieu dans mes mains et votre reine à mes pieds ».

Don Juan d'Autriche : disgrâce du P. Nithard. — Tous les mécontents se rallièrent autour du fils bâtard de Philippe IV, don Juan d'Autriche. Il était né, en 1629, des amours de ce roi avec une actrice célèbre, Maria Calderon. Élevé avec soin, reconnu par son père en 1642, il avait exercé avec distinction de grandes charges, tour à tour prince de la mer, vice-roi de Sicile, général des armées de Catalogne, des Pays-Bas et de Portugal. A la fleur de l'âge, d'extérieur séduisant, brave, chevaleresque, galant, de manières agréables et polies, d'esprit cultivé, « il avait tous les dehors du mérite sans le mérite même » (Villars). D'ailleurs très ambitieux, fier de sa naissance, adoré de la noblesse et du peuple, croyant à son étoile, il visait, malgré la disgrâce qu'il avait encourue avant la mort de son père, à tenir le premier rang dans l'État. Peut-être, un moment, jeta-t-il les yeux plus haut, jusqu'à la couronne, dont ne le séparait que la vie d'un enfant maladif. La régente, qui redoutait en lui un rival pour elle-même, un héritier impatient pour son fils, le haïssait profondément. Quand elle parlait de lui, c'était pour l'appeler du nom grossier de « fils de catin ». La période de la régence ne fut donc qu'un duel entre la reine et le bâtard. Celui-ci, du prieuré de Consuegra en Aragon où son père l'avait relégué, conspirait avec les grands contre le favori, le criblant de ses railleries, organisant contre lui et contre la régente une campagne de pamphlets. On voulut l'éloigner en l'envoyant aux Pays-Bas, mais il retarda son départ jusqu'à la paix, et comme sa présence à la cour où il était revenu devenait gênante, on l'exila de nouveau dans son prieuré. Bientôt même, fatigués de ses intrigues, la reine et son ministre firent saisir et mettre à mort un de ses agents. L'ordre fut donné d'arrêter le prince. Celui-ci, réfugié en Aragon, reçu en triomphateur à Saragosse, eut l'audace de marcher sur Madrid avec quelques troupes, en

demandant le renvoi immédiat du favori, au moment même où le jeune roi était atteint d'une maladie qui faillit l'emporter. Devant l'attitude des grands et l'agitation du peuple, la régente céda. Nithard dut s'éloigner au millieu des huées de la foule, n'emportant que son bréviaire et son manteau, éperdu de terreur et criant au peuple : « Tout beau ! mes enfants, je pars ! je pars ! » (25 février 1669.) Il se retira à Rome, où la reine, pour consoler sa disgrâce, lui fit obtenir le chapeau de cardinal. Don Juan était le maître; il pouvait jeter la régente au couvent, « et même, disait Grémonville, se faire proclamer roi, tant il avait la faveur des peuples. » Ses partisans répandaient déjà le bruit d'une substitution qui tendait à le faire passer pour l'infant Baltasar cru mort par erreur, et criaient la nuit dans les rues : « Vive le roi don Juan ! » Mais Charles guérit, le bâtard n'osa. Satisfait de sa vengeance, il s'éloigna de Madrid, et se contenta du titre de vicaire-général des royaumes de la couronne d'Aragon.

Faveur de Valenzuela. — La régente continue à gouverner, trafiquant des emplois, répandant les grâces sans discernement, de plus en plus hostile aux Espagnols, « qu'elle eût voulu voir, disait-elle, réduits aux guenilles ». Allemande de cœur, elle enrichit Léopold Ier des dépouilles de l'Espagne, lui envoie en une seule fois 180 000 doublons d'or, sous prétexte de bâtir un couvent. Elle néglige l'éducation de son fils, par calcul ambitieux. Son incapacité la livre à un nouveau favori, plus dangereux que l'ancien : c'était don Fernando de Valenzuela. Ce gentillâtre andalou, ancien page du duc de l'Infantado à Rome, jeté ensuite sur le pavé de Madrid, spadassin aux gages de Nithard, s'était poussé dans la faveur de la régente en épousant sa camériste favorite, Maria de Ucedo, et en lui servant d'espion, ce qui lui avait valu le surnom de « lutin » (*duende*) de la reine. Beau cavalier, le visage régulier, les cheveux longs et noirs, les yeux grands et doux, musicien et poète, ce Ruy Blas sans grandeur séduisit sa souveraine jusque-là sevrée d'affection, arrivée à l'âge des grandes passions, isolée et muette dans son palais. Les faveurs s'accumulèrent sur lui sans lasser sa vanité. Il devint tour à tour introducteur des ambassadeurs (1671), chevalier de Saint-Jacques, conseiller d'État (1672), premier écuyer,

surintendant du palais et gouverneur du Pardo, conseiller des Indes, et joua le rôle d'un véritable premier ministre. Admis à toute heure au palais, ayant avec la régente de longues conférences qui se prolongeaient fort avant dans la nuit, il excita par sa faveur un énorme scandale. Son élévation offensa la grandesse, étonnée de voir un homme sans titre, sans fortune, sans talent gouverner l'Espagne. Ambitieux vulgaire, amant pratique et intéressé, le favori vendait les offices de concert avec la reine. Une caricature affichée auprès du palais représenta la régente une main sur son cœur disant : « Ceci se donne », et le *valido* répondant, les insignes des charges à la main : « Ceci se vend ! » Son orgueil blessa tout le monde : il donnait des fêtes où il semblait afficher ses royales amours ; à une course de taureaux, il parut portant une écharpe de taffetas noir brodé d'or où figurait un aigle fixant le soleil avec ces mots : « Il n'est permis qu'à moi ! »

Pendant ce temps, le désordre s'accroissait. A l'extérieur, on perdait les Pays-Bas, et la Sicile prenait les armes contre les Espagnols[1]. Un parti nombreux, composé de grands mécontents, qu'on surnommait les *jansénistes*, conspira avec don Juan. La reine essaya d'éloigner celui-ci en le nommant vice-roi de Sicile. Alors le jeune roi, circonvenu par son précepteur, son confesseur et le secrétaire du *Despacho*, appela auprès de lui le bâtard, le jour même où l'on devait proclamer sa majorité (6 nov. 1675). La reine crut tout perdu ; mais quelques jours après elle obtenait de son fils le renvoi de don Juan. Alors la faveur de Valenzuela ne connut plus de bornes. Il fut créé grand écuyer de la reine, capitaine général de Grenade, marquis de Villa-Sierra, grand d'Espagne (1676), logé au palais dans l'appartement des infants. Il joua au grand ministre, disgracia ses adversaires, fit dissoudre la Junte, déclarant que Charles II « n'avait pas besoin de cinq ou six vice-rois ». Il organisa une garde de 3000 hommes pour sa défense ; il tenta de se créer un parti parmi les grands en distribuant des grâces, parmi le peuple en faisant des travaux. Mais la grandesse, de plus en plus irritée

1. Voir ci-dessus, p. 118.

de la faveur du parvenu, fit le vide autour de lui. Les présidents des Conseils refusèrent d'aller prendre ses ordres dans son cabinet. Une grêle de satires l'assaillit. Enfin ses adversaires menacèrent la reine d'une guerre civile et persuadèrent à don Juan de soulever une partie de l'armée de Catalogne. Le roi lui-même, conspirant contre sa mère, quitta de nuit le palais pour se réfugier au Retiro, et y appela son frère (décembre 1676-janvier 1677). Madrid illumina, et les grands aussi bien que le peuple firent à don Juan une réception enthousiaste.

Majorité du roi; ministère de don Juan d'Autriche. — Le roi, déclaré majeur dès la fin de 1675, prit alors en mains, du moins nominalement, la direction du pouvoir. Mais il ne devait jamais régner. Il avait à ce moment dix-sept ans. Il resta toute sa vie ce qu'il était alors, un enfant débile, de croissance incomplète. Un front fuyant, un visage d'une longueur extraordinaire, étroit et maigre, un nez charnu pendant sur la lèvre, une lèvre affaissée sur la mâchoire, un teint blafard, des cheveux blonds clairsemés qu'il perdit de bonne heure, lui formaient une physionomie bizarre et vieillotte. Des bras trop longs, des jambes grêles complétaient cet ensemble, et achevaient de faire du dernier des Habsbourg la caricature informe d'une race finissante. De tempérament très délicat, n'aimant rien que la chasse « aux toiles », où l'on égorgeait sans danger les bêtes prises dans des filets, passant le plus souvent ses journées au palais à faire d'interminables parties de jonchets, ou à jouer pour rien avec ses nains, il n'avait d'autres préoccupations que le cérémonial et les prescriptions d'une dévotion mécanique. « Sans occupations, sans plaisirs, sans conversation » (Villars), dénué d'instruction, « sachant à peine lire et écrire, sans sentiment et sans disposition à rien », il n'éprouvait pour les affaires qu'ennui et dégoût. A chaque instant, quand il écoutait les rapports des ministres, il tirait sa montre, attendant comme un écolier l'heure de la liberté. D'ailleurs soupçonneux et jaloux, timoré et inquiet, dissimulé, il s'agitait souvent sans rien faire : « Sa Majesté, disait un de ses familiers, est en même temps en beaucoup de lieux et présente nulle part ». Incapable d'aimer comme d'estimer, il ne se fiait

jamais longtemps à personne et personne ne se fiait à lui. Il n'avait même pas la force d'avoir des passions : « Je poignarderai, disait-il, le premier qui parlera de me donner une maîtresse ». Maniaque et capricieux, d'humeur bourrue, il était à charge à son entourage. Il est vrai que sa gravité, sa piété fervente, sa fierté toute espagnole, sa faiblesse même lui valurent jusqu'à la fin le respect et l'attachement de son peuple. Mais son incapacité et son indolence le livraient sans défense aux cabales de la cour.

Don Juan, qu'il avait appelé auprès de lui et nommé premier ministre, en éprouva bientôt les effets. Il avait commencé par des vengeances. Valenzuela, arrêté à l'Escurial en dépit du droit d'asile, fut déporté aux Philippines et privé de ses titres; la reine mère exilée à l'Alcazar de Tolède; les grands du parti contraire aux *jansénistes* éloignés de la cour. L'excès même de ces rigueurs commença à rendre don Juan impopulaire. Malgré son affabilité et son application au travail, il se montra au pouvoir plein de présomption, méfiant et jaloux, entêté et méticuleux, trop occupé de petites choses et sans résolution dans les grandes. Il s'absorbait dans la lecture des rapports de police. Il fatiguait le roi par une surveillance continuelle, au point qu'il ne lui permettait pas de sortir seul du palais. Aussi le fantôme royal, excédé de ce perpétuel espionnage, s'écriait-il un jour qu'on peignait ses longs cheveux blonds trop peu accoutumés à ce soin : « Eh! quoi! don Juan veut surveiller même les poux! » Il s'attira l'inimitié des Conseils en essayant de gouverner sans leur avis, celle des grands en voulant réduire les pensions, celle du peuple par des mesures maladroites qui aggravèrent la cherté des denrées. On lui reprocha son orgueil qui lui faisait rechercher le titre d'Altesse, les désastres des Pays-Bas suivis de la paix de Nimègue, et la conclusion du mariage du roi avec une princesse française, Marie-Louise d'Orléans. Il était surtout sensible au ridicule, et les pamphlets, les chansons l'accablèrent. Un libelle le représenta tirant l'épée : « Il est venu, disait le poète anonyme, il a tiré son glaive. Et qu'a-t-il fait? Rien! » Une satire sanglante alla même jusqu'à mettre en doute sa naissance princière. Le roi l'aban-

donnait, rappelait ses adversaires, en disant : « Qu'importe que don Juan s'y oppose, si je le veux ». Le prince, dont les cheveux avaient blanchi de chagrin, mourut à la veille d'une disgrâce, après vingt-quatre jours de maladie (septembre 1679).

Ministères du duc de Medina-Celi et du comte d'Oropesa. — Après quelques mois d'interrègne, le duc de Medina-Celi fut déclaré favori et premier ministre (février 1680). Sa haute naissance (il était sept fois grand d'Espagne), ses charges, son humeur douce, ses manières agréables, sa patience à supporter l'humeur brusque du roi, avaient fait sa fortune plus que ses talents. Jusque dans les moindres affaires il était incapable d'agir seul; sa nullité n'avait d'égale que celle du souverain. Il travaillait tout le jour pour ne rien faire, et sous son nom, les secrétaires du *Despacho*, les confesseurs, les valets de chambre partagèrent avec la reine mère rappelée d'exil et avec les Conseils l'autorité dont le duc n'eut que l'apparence. La reine Marie-Louise d'Orléans, qui aurait pu exercer sur le roi une influence toute-puissante par sa grâce juvénile, sa beauté, son instruction, se refusait à jouer un rôle politique. Dans l'ennui monstrueux du palais où elle ne cessait de pleurer en pensant à la France, elle ne montrait qu'indifférence et égoïsme, légèreté et inconstance, n'ayant d'attachement que pour ses serviteurs français, intrigants de bas étage qui l'exploitaient, et manifestant son aversion pour l'étiquette et les mœurs espagnoles. Le gouvernement fut ainsi livré à un syndicat d'intrigants. Medina-Celi ne se préoccupa que d'éloigner ses adversaires, d'établir richement ses deux fils et ses neuf filles, de répandre des grâces sur ses partisans. Au moment où les domestiques du roi désertaient faute de subsistance, il pensionnait jusqu'aux femmes de chambre de la duchesse son épouse. Il livrait la direction des finances à un concussionnaire récemment sorti d'une maison de fous. Il essaya sans succès de réorganiser la marine. L'Espagne était devenue si faible qu'un Électeur de Brandebourg osait capturer ses navires marchands pour se payer de subsides promis, que les Maures la bravaient en Afrique, les Portugais à la Plata, tandis que la France lui enlevait le Luxembourg (1684). Le favori, combattu sourdement par une

partie de la cour et par l'envoyé impérial, paya de sa chute tous ces déboires. Il jugea habile, se croyant nécessaire, de supplier le roi de le décharger du pouvoir. Charles II l'invita aussitôt à se retirer dans ses terres, lui laissant ses grandes charges, dont le duc se démit bientôt après (avril 1685).

Cette disgrâce était surtout l'œuvre du confesseur Carbonel, qui avait représenté au roi que Dieu ayant constitué les princes ses lieutenants sur la terre, ils étaient obligés en conscience de gouverner eux-mêmes. Charles II annonça qu'il n'aurait plus de *valido*. Cette résolution héroïque dura quelques jours. Un ambitieux, pour lequel le confesseur travaillait, se trouva là pour soulager le prince du poids des affaires. C'était le comte d'Oropesa, président de Castille, un grand seigneur apparenté aux rois de Portugal, homme de cour accompli, d'un extérieur agréable, d'une conversation séduisante, et qui ne manquait ni de pénétration, ni de jugement, ni d'esprit. Doué de talents supérieurs, cachant sous des dehors modestes et dévots une ambition d'autant plus profonde qu'elle était plus dissimulée, il avait su attendre son heure, et il affecta de se contenter de son titre sans aspirer à se faire déclarer premier ministre, peu soucieux de l'apparence du pouvoir pourvu qu'il en eût la réalité. En d'autres temps, il eût pu faire figure d'homme d'État. Le roi le consultait sur tout et se bornait à sanctionner ses décisions. Mais le favori, qui se flattait d'être au-dessus des factions, dut compter avec elles, et partager l'influence avec le secrétaire du *Despacho*, Manuel de Lira, gentilhomme instruit, spirituel et capable, avec les grands, avec la reine mère, et même avec l'ambassadeur impérial, Mannsfeld. Il jeta l'Espagne dans la Ligue d'Augsbourg (mais seulement le 10 juin 1690). Il déchaîna contre Marie-Louise une furieuse tempête. La foule, accusant la reine de se livrer à des manœuvres criminelles pour éviter une grossesse, s'ameuta autour du palais, criant : « A mort la Française ! » (*muera la Gavacha* [1]), et lapida dans les rues le carrosse de l'ambassadeur de France. De plus en plus isolée auprès d'un malade incurable, en butte à la haine du favori,

1. *Gavacho* est, en Espagne, un terme méprisant pour désigner un Français.

vivant dans des terreurs continuelles, la princesse mourut subitement (février 1689) empoisonnée, dit-on, par des drogues destinées à la rendre féconde [1]. Quelques mois plus tard, le roi d'Espagne épousait (août 1689) Marie-Anne de Neubourg, belle-sœur de l'Empereur, et le premier soin de la nouvelle souveraine fut de renverser le favori avec l'aide de la reine-mère et de Manuel de Lira (24 juin 1690).

Marie-Anne de Neubourg et la camarilla allemande. — Elle gouverna depuis ce moment avec plus d'autorité que les ministres, et son règne dura près de dix ans. Cette fille de l'Électeur Palatin, au port grave, à l'air majestueux, au teint éblouissant de blancheur et de fraîcheur, séduisit par les grâces robustes de ses vingt-deux ans, son frêle et faible époux, qui l'aima d'une affection sans bornes. Elle régna par l'alcôve plus que par le talent. D'éducation soignée, capable de dissimulation, elle ne l'était pas d'imposer silence à ses goûts de gaspillage et de domination. Coquette dans sa mise, à l'affût des modes françaises, au point de provoquer les observations de sa *camarera mayor*, la duchesse d'Alburquerque, hautaine, jalouse, intéressée et avide, elle excita partout autour d'elle de profondes inimitiés. On disait d'elle, que plus occupée de ses intérêts que de ceux de l'État, elle était bien l'épouse du roi, mais non la reine d'Espagne. Rancunière et passionnée, intrigante et ambitieuse, elle prétendait tout diriger et « faire figure de souverain, plutôt que de souveraine ». Méprisant tous les propos, elle allait droit son chemin, sujette à des accès de colère fougueuse quand tout n'allait pas au gré de ses désirs, brisant dans sa rage les meubles et les vases de son appartement. Elle avait auprès d'elle une coterie d'Allemands intrigants qu'elle avait amenés en Espagne et qui ne songeaient qu'à rançonner ce pays. C'étaient le ministre palatin Henri Viser, dont le séjour fut de courte durée, et surtout le P. Gabriel Chiusa, capucin,

1. On a dit aussi par l'abus d'un contre-poison qu'elle prenait pour prévenir des tentatives d'empoisonnement qu'elle craignit toujours. D'autres croient à une attaque du *choléra-morbus* (le mot est dans le rapport du médecin Francini, qui a fait l'autopsie). — Dans l'hypothèse d'un empoisonnement par une main criminelle, Mannsfeld est dénoncé par Saint-Simon ; Oropesa avec Mannsfeld, par Torcy. Voir à ce sujet E. Legrelle, *La mission de Rébenac à Madrid et la mort de Marie-Louise*, Paris, 1894.

et la baronne de Berlepsch. Le P. Gabriel, un Tyrolien d'esprit retors, confesseur de la reine, devint son confident et son ministre. Il avait chaque jour avec elle des entretiens de plusieurs heures, lui servait de secrétaire, et rien ne se décidait sans son avis. Il vivait en gentilhomme, au milieu des serviteurs, faisait bonne chère, sortait en carrosse, et n'avait d'un moine, disait-on, que le lit et l'habit. La baronne de Berlepsch, gouvernante de Marie-Anne, était la forte tête de ce trio. Femme d'affaires supérieure, elle transforma le palais en une agence louche où l'on trafiqua de tout, et, pensant à l'avenir, elle sut mettre à l'abri dans les banquès d'Amsterdam et de Londres le fruit de ses rapines. Tout passa par les mains de cette *camarilla* : tout se décida entre le capucin et la baronne. Ils gouvernèrent la reine, qui gouvernait le roi. Ceux qui leur portaient ombrage furent écartés de la cour. Le duc d'Osuna, un moment favori de Charles II, mourut subitement, au moment où son humeur hautaine et brouillonne commençait à les inquiéter. Le duc de Montalto, président du Conseil des Indes, politique honnête quoique peu capable, mais de caractère indépendant, fut disgracié, parce qu'ils craignaient son influence. Le confesseur du roi, Matilla, les secrétaires d'État furent leurs dociles complaisants. Le premier rang fut donné au comte de Melgar, *almirante* de Castille, grand écuyer du prince, non pour sa capacité, mais pour sa souplesse. Il exerça les fonctions d'un véritable *valido*, et dut mettre son intelligence supérieure au service des passions et des intérêts de la coterie allemande.

Au milieu de ces intrigues, la santé de Charles II déclinait rapidement. La gloutonnerie dans les repas, la cohabitation avec une femme jeune, belle et ardente, produisirent sur ce tempérament affaibli de funestes effets. Atteint en 1696 de coliques, d'indigestion, de fièvres chroniques, il faillit succomber peu avant la paix de Rysvick. La fin approchait. Son humeur s'était assombrie; il ne se plaisait à rien, passait son temps à peindre ou à regarder aux jalousies du palais, atteint d'un besoin d'agitation perpétuelle, de plus en plus méfiant et soupçonneux. Les intrigues des trois prétendants à la succession d'Espagne, l'Empereur, l'Électeur de Bavière et le roi de

France, redoublèrent d'activité. Les deux premiers surtout avaient à la cour un parti puissant. La corruption jouait son rôle, et l'entourage de la reine recevait l'argent de tous côtés. La faction autrichienne grandissait en influence, surtout grâce à l'appui de Marie-Anne de Neubourg, belle-sœur de Léopold Ier. L'ambassadeur Harrach disposait des charges , soutenu par une portion des grands. Les Allemands envahissaient tout, saisissant les avenues du trône. Le prince de Vaudémont, de la maison de Lorraine, devenait gouverneur de Milan; le prince Georges de Hesse-Darmstadt, vice-roi de Catalogne. Les troupes autrichiennes occupaient Barcelone. L'Empereur semblait assuré du succès final. Mais la domination de la camarilla allemande, l'insolence de l'envoyé impérial, suscitèrent une vive réaction, qu'activèrent les désastres extérieurs de l'Espagne. Le cardinal Porto-Carrero, à la tête du Conseil d'État, s'en fit le chef, et demanda le rappel d'Oropesa, rival de l'*almirante*. Ce dernier crut habile d'associer au pouvoir son héritier désigné; mais une émeute (28 avril 1698), causée par le renchérissement des denrées, dont on accusait la comtesse d'Oropesa, amena la chute de Melgar et du comte, et l'exil de la Berlepsch. La reine dut partager l'autorité avec Porto-Carrero, dont l'influence ne cessa de grandir. On verra plus loin comment, après la mort du prince de Bavière, héritier présomptif de la monarchie, la majeure partie des grands se déclarèrent pour la France, la jugeant seule capable de maintenir en son intégrité l'empire espagnol[1]. Charles II céda, fit exhorter les grands, la veille de sa mort, à respecter ses dernières volontés. Le 1er novembre 1700, il s'éteignit doucement après quarante jours de maladie et quatre ans de souffrances continuelles, dans sa trente-neuvième année.

État de l'Espagne sous le règne de Charles II : le gouvernement. — Pendant ce triste règne, tout en Espagne s'écroule : gouvernement et société. Le despotisme illimité n'a pas empêché l'anarchie. A côté des reines qui troublent le palais de leurs intrigues, les confesseurs se font tour à tour les meneurs ou les serviteurs des factions. Le secrétaire du *Despacho uni-*

1. Voir ci-dessous, p. 728 et suiv.

versal [1], simple commis à l'origine, mais admis à travailler tous les jours avec le souverain, résidant au palais, détenteur des fonds secrets (*bolsillo*), est devenu une puissance avec laquelle il faut compter. Les grands surtout gouvernent. Le roi leur prête l'autorité de son nom, et ils le tiennent dans une dépendance aveugle. Ils dominent dans les Conseils, principalement au Conseil d'État, sans lequel, dit Villars, « on n'ose régler la moindre bagatelle : de sorte que le bien et le mal dépendent d'une assemblée de vingt-quatre grands seigneurs, la plupart inintelligents, sans expérience, appliqués seulement à leurs intérêts et capables de précipiter par des vues particulières les intérêts de la monarchie ». Avec tant de Conseils et de Juntes, qu'ils dirigent, l'autorité royale s'émiette et se perd. Le souverain n'est plus, suivant l'expression des envoyés vénitiens, « que le chef d'une aristocratie de fonctionnaires », et l'État le plus absolu de l'Europe ressemble « à une république oligarchique ». Les abus du passé s'aggravent encore avec ce régime. L'esprit particulariste reprend une nouvelle vigueur dans les royaumes du nord de la Péninsule. Les lenteurs administratives s'accroissent avec des Conseils qui délibèrent toujours et ne décident jamais. La corruption est à son comble. Elle s'étale cyniquement à tous les degrés de la hiérarchie. Les charges sont une denrée que l'on vend et que les quémandeurs achètent. La naissance et la fortune conduisent seules aux emplois supérieurs, et la seule faveur préside à la distribution des autres. Aussi n'est-il pas en Europe de pays plus mal gouverné. Plus de justice. Les riches achètent les témoins et les juges. Le pauvre, sur lequel il n'y a rien à gagner, échappe de lui-même aux griffes des gens de loi. Partant, point de police. A Madrid et dans tout le royaume, les voleurs, les assassins, les empoisonneurs, les brigands et les vagabonds opèrent tranquillement à la barbe des alguazils et des magistrats. Rien que dans la capitale, on assassine publiquement quatre à cinq cents personnes par an, sans que les meurtriers soient inquiétés. Nulle fête où l'on ne tire l'épée, même en présence du roi. Dans

1. Voir ci-dessus, t. IV, p. 33, et t. V, p. 662.

les provinces, le brigandage est organisé comme une institution régulière, où les soldats et les moines s'engagent sans hésiter, et les routes sont si peu sûres qu'on arrête les courriers jusqu'aux portes de Madrid.

Sous un pareil gouvernement, l'économie est un vice, le gaspillage une vertu. L'Espagne, déclare un haut fonctionnaire, ne voudrait pas d'un Colbert, parce qu'il est indigne d'un grand prince comme son roi de vivre avec parcimonie. Aussi les charges du palais s'accroissent-elles à l'infini; il y a pour certaines deux ou trois titulaires à la fois. On distribue chaque jour aux portes de la résidence royale quatorze mille rations. Le nombre des pensions et des dons est prodigieux. On dépense ainsi 3 à 4 millions de ducats par an. Les pensions se transmettent comme un majorat. Pas une famille grande ou petite qui n'aspire à vivre aux dépens du souverain. Le désordre est incroyable. Parfois, on ne sait où passe l'argent du Trésor. Aucun ministre n'a pu obtenir un état au vrai des dépenses et des recettes. « C'est le chaos, dit Foscarini, l'obscurité impénétrable. » Les concussions sont regardées comme un privilège des fonctionnaires et des sujets. Frauder les droits du roi est une habitude tolérée et même respectée. Les ordres religieux ne dédaignent pas d'y prêter la main. « Une partie de l'Espagne vit de ce commerce, tandis que l'autre vit des offices de finance et de justice » (Villars). Aussi n'entre-t-il pas dans les coffres du roi le tiers et parfois le neuvième des impôts. Et puis, les ressources de l'empire espagnol diminuent. Les Flandres, l'Italie, qui alimentaient jadis le Trésor de l'Espagne, suffisent à peine à leurs dépenses. Les arrivages des Indes sont dévorés d'avance par les engagements. Sur un revenu total de 44 millions de ducats de billon, qui s'abaisse vers la fin du siècle à 27 ou 32 millions, c'est à peine s'il en reste 8 ou 9 dont le prince puisse disposer. Pour parer aux besoins croissants de l'État, il faut recourir à des moyens extraordinaires : altérer les monnaies, établir des taxes somptuaires, retrancher une partie des gages des fonctionnaires, vendre les domaines publics et les biens communaux, recourir à des souscriptions volontaires, saisir à bord des galions l'argent des particuliers, réduire de

75 p. 100 le capital de la dette. La grande ressource est l'emprunt; mais les banquiers génois ne prêtent plus qu'à des taux usuraires qui varient de 25 à 40 p. 100. Pour vivre, le roi doit engager les joyaux de sa couronne, les tableaux de son palais, l'argenterie des églises. Malgré ces expédients, la détresse est poignante. L'argent manque, même pour la subsistance de la famille royale. Les gardes déguenillés tendent la main dans les rues et aux portes des couvents. Les domestiques, les palefreniers de la cour désertent faute de gages. Les marchands refusent le crédit nécessaire à la table du souverain. Il ne peut faire les voyages exigés par l'étiquette qu'en vendant quelque charge. Quand le roi meurt, le Trésor est si pauvre que le cardinal Porto-Carrero doit faire célébrer à ses frais les 10 000 messes demandées pour le repos de son âme.

Faute de ressources, l'Espagne n'a plus qu'une ombre d'armée et de flotte. A peine peut-elle mettre sur pied, pour protéger tant de frontières, 15 000 à 20 000 hommes en temps de guerre, 8000 à 9000 en temps de paix. Ce sont des troupes étrangères, qui, en partie soldées par elle, gardent ses possessions extérieures : à peine, en 1696, y trouve-t-on 4000 soldats espagnols. L'esprit militaire semble partout éteint. Les recrues, aussitôt enrôlées, désertent, et les vieux soldats les imitent à la première occasion. On enrôle tout ce que l'on peut trouver : des enfants de dix à treize ans, des vieillards de soixante. Les effectifs ne sont complets que les jours de revue. Ce qui reste sous les drapeaux ressemble plus à des bandes de gueux qu'à des troupes réglées. Point d'habillement autre que des guenilles; des armes en mauvais état. A peine trouve-t-on dans chaque compagnie trois ou quatre officiers qui aient apparence de soldats. La solde est toujours arriérée, souvent de deux à trois ans, et les régiments vivent de brigandage ou de mendicité. Rien n'égale l'ignorance des chefs. Les grands ne veulent servir que dans les grades supérieurs. « Un Espagnol, dit à leur sujet le proverbe, naît général dès le sein de sa mère. » Aussi le nombre des généraux dépasse-t-il celui des régiments. Pas de troupes de réserve. Il y a sur le papier 42 régiments de milice; c'est à peine si aux moments critiques on en peut tirer 4000 hommes de troupes

régulières. On se borne deux fois par an à passer les miliciens en revue. Leur aspect est risible. On les voit en habits aussi râpés que de la ficelle, en souliers de cordes, jambes nues, le petit chapeau orné d'une plume de coq, une fraise de guenille au cou, parader fièrement avec une épée sans fourreau. Les garnisons, même dans les places frontières, sont si faibles « que des femmes, dit un contemporain, les battraient avec leurs quenouilles ». Les remparts tombent en ruines. L'artillerie gît démontée sur les glacis. Les magasins sont vides. Tout manque, la poudre, les armes, les fourrages, les grains. La marine est à peu près anéantie. Il n'y a plus ni chantiers de construction, ni arsenaux, ni dépôts, ni personnel de marins et d'officiers capables. L'Espagne, obligée par ses traités avec le pape d'entretenir 160 galères dans la Méditerranée contre les Turcs, en possède à peine 26 ou 30, dont 8 seulement sur ses côtes, et la plupart ne sont que des navires de plaisance ou de transport. La flotte de l'Océan compte en tout 7 à 8 vaisseaux. Medina-Celi, en 1681, fait un grand effort : il la porte à un effectif de 17 à 20 gros bâtiments, avec 900 canons et 8000 hommes d'équipage. Puis, on laisse pourrir ces navires dans les ports. En 1700, il en reste à peine 2, outre les galions destinés au service des Indes. Aussi les corsaires insultent-ils les côtes sans défense, et ce sont les flottes anglaise et hollandaise qui, en temps de guerre, protègent l'État dont la marine au XVIe siècle avait fait trembler l'Europe.

La société : l'Église, les grands, le peuple : la misère publique. — Un seul corps conserve dans cette société mourante quelque vitalité : c'est le clergé. Le nombre de ses membres, l'importance de ses richesses, ne cessent de s'accroître quand tout décroît autour de lui. Les donations affluent ; chacun, suivant l'usage espagnol, veut faire « son âme héritière » et enrichit l'Église, en dépouillant les créanciers. « Il n'y a pas dans la chrétienté, dit un envoyé vénitien, d'État où les ecclésiastiques absorbent davantage les revenus publics, et où les ordres religieux soient plus nombreux. » En effet, les moines, comme dans l'Église d'Orient, pullulent et accaparent presque tous les évêchés. Seuls, ils gardent quelque culture au milieu

du déclin des études, tandis que le clergé séculier vit dans la corruption et croupit dans une telle ignorance que la plupart des prêtres ne comprennent pas leur bréviaire. Les évêques et les dignitaires des ordres envahissent les hauts emplois, disputent aux grands les hautes charges. On voit en 1700 un cardinal premier ministre, colonel des gardes et lieutenant général de la mer; un archevêque président de Castille; un prêtre juge de commerce à Séville; un autre vice-roi de Mexique. Un moment, on parle de confier la direction de la guerre à l'évêque de Malaga. L'Église maintient ses privilèges et brave le pouvoir civil. En 1680, le président de Castille est disgracié pour s'être opposé à l'intervention du nonce dans une élection monastique. Le duc de Veraguas, vice-roi de Valence, est révoqué pour avoir fait exécuter un moine chef de brigands. L'Inquisition domine tout par la terreur, et continue ses *autos-da-fe*. Une « junte de réforme », instituée en 1695, signale vainement ses abus, ses empiétements aux dépens de la justice ordinaire, les privilèges de ses familiers, les inconvénients de son droit d'asile. Les inquisiteurs menacés ripostent en accusant le parti autrichien d'avoir ensorcelé le roi. Charles II se soumet à leurs exorcismes, et les projets de la junte disparaissent dans l'éclat d'un procès scandaleux.

L'aristocratie, au contraire, décline rapidement. Dans la détresse de l'Espagne ont grandi des générations qui n'ont conservé des ancêtres que les vices sans les vertus. Les grands vivent dans une ignorance crasse, dans l'oisiveté et la débauche de Madrid, occupés uniquement de fêtes, de courtisanes et d'intrigues de cour. On ne trouve plus parmi eux ni hommes d'État, ni généraux, ni écrivains. Perdus de mollesse, criblés de dettes, dissipant avec des filles les débris de leur patrimoine, aggravant leur détresse par leur prodigalité effrénée, ils courent à la ruine qui les guette. Déjà se trahit la gêne dans leurs palais. Ils ont 50 chevaux dans leurs écuries, et point de paille ou de foin pour les nourrir. Ils vivent au jour le jour, laissant leurs gentilshommes et leurs dames de compagnie, sous le satin et le velours, tremper leur pain aux cuisines publiques et se nourrir d'ail et de ciboule. Ils vendent à bas prix leurs tableaux, leurs

objets d'art, les meubles précieux de leurs palais. A voir les files de chariots qui emmènent à l'étranger ces débris de leur opulence, Madrid ressemble à une ville prise d'assaut. L'aristocratie, ruinée, sans esprit militaire, sans instruction, sans talents, n'a plus pour subsister que les pensions, les charges civiles et militaires, à l'assaut desquelles elle se rue avec un emportement famélique, troublant le palais de ses cabales, vivant dans le mépris du mérite et des lois, « détruisant enfin, suivant le mot profond de Foscarini, la royauté qui l'a détruite ».

La masse de la nation, hidalgos, artisans, gens du peuple, végète dans le dénuement. L'agriculture est presque anéantie. Le désert gagne partout, et les campagnes de l'Espagne, au dire d'un contemporain, ressemblent aux sables de la Libye. Les dernières fabriques ferment leurs portes ; à peine en subsiste-t-il quelques-unes à Ségovie, à Séville, à Grenade, à Tolède. Une multitude d'ouvriers étrangers accaparent les métiers et les salaires : on en compte 60 000 à 70 000 rien que d'origine française. Le commerce espagnol décline au point que l'exportation est réduite à 24 millions de livres, tandis que la France fait 30 à 40 millions d'affaires dans l'empire de sa rivale, tandis que l'Angleterre retire de l'Espagne 400 000 livres sterling par an, le cinquième de ses profits. Les Génois, les Hollandais, les Hambourgeois, les Portugais, les Flamands s'enrichissent des dépouilles d'un peuple qui n'a même plus la force d'exploiter les richesses de son sol. La famine, les pestes, l'émigration, la guerre ont réduit la population à 5 millions et demi d'habitants, d'après les uns ; à 4 millions, d'après les autres. Leur aspect excite la pitié. Ils sont d'une maigreur affreuse, si abattus et si misérables « qu'ils ne paraissent subsister que de ce qu'on appelle ici *tomar el sol* (humer le soleil) », écrit la marquise de Villars. Et son amie M[me] de Sévigné ajoute : « Elle nous dit qu'il n'y a qu'à être en Espagne pour ne plus avoir envie d'y bâtir des châteaux ». C'était cependant dans cette masse stoïque et fière, brave, capable d'élans soudains et de dévouements héroïques, que se trouvait la réserve de l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

Peu de documents publiés; les pièces publiées proviennent presque toutes des publications étrangères.

1° **Documents**. — Un nombre encore restreint de pièces d'ordre militaire et diplomatique, surtout pamphlets et courts mémoires, se trouvent dans le *Semanario erudito* de **Valladares de Stomayor**, 34 vol. in-4, 1787. — La *Colecion de doc. ined. para la hist. de España*, t. LXVII, LXXIV, XCV. — Le *Memorial historico-español*. — La *Revista de archivos y bibliothecas*. — La revue *El Archivo*. — La *Gaceta de Madrid* (depuis 1660). — La *Novissima Recopilacion*. — Voir, ci-dessus, la bibliographie du t. V, p. 680.

2° **Documents et relations d'origine étrangère**. — *Relazioni degli stati Europei*, série *Spagna*, publ. par Berchet et Barozzi, t. II, 1862. — *Mémoires* du marquis de **Villars**, sur la cour d'Espagne (1679-81), édition Morel-Fatio, 1894. — *Lettres* de **Mme de Villars** à Mme de Coulanges, édit. Courtois, 1868. — **Saint-Simon**, édit. de Boislisle, en cours de publ. — *Relation des différends arrivés en Espagne entre don Juan d'Autriche et le cardinal Nithard*, Paris, 1677. — **Muret**, *Lettres* écrites de Madrid en 1666-67, édit. Morel-Fatio, Paris, 1879. — **Carel de Sainte-Garde**, *Mémoires curieux envoyés de Madrid*, Paris, 1670. — *Relation du voyage d'Espagne*, par **Mme d'Aulnoy**, Paris, 1693. — Les *Mémoires* de la même *sur la cour d'Espagne*, 1693 (réédités avec le *Voyage* par Mme Carey, en 1874), ont peu de valeur. — *Voyages faits en divers temps en Espagne et en Portugal*, Amsterdam, 1699. — **Mignet**, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, 4 vol. in-4 (jusqu'en 1678), *Coll. doc. inédit. hist. de France*. — *Recueil des instructions données aux amb. de France en Espagne*, par **Morel-Fatio et Léonardon**, 3 vol. in-8, 1894-99. — *Correspondance inédite* du duc **d'Harcourt**, édit. Hippeau, Paris, 1875. — *Voyage en Espagne d'un ambassadeur marocain* (1690-91), édit. Sauvaire, 1884. — *Mémoires* du feld-maréchal comte de **Mérode-Westerloo**, Bruxelles, 1840. — *Correspondance* de lord **Stanhope**, publiée sous le titre de *Spain under Charles the second* (1690-99), édit. lord Mahon, Londres, 1844. — *Mémoires et négociations secrètes* du comte de **Harrach**, éd. par La Torre (authenticité suspecte), La Haye, 1720.

3° **Ouvrages**. — Les histoires générales de **Rosseeuw Saint-Hilaire**, t. XII (sans valeur), **d'Ortiz** et de **Lafuente**, t. XVII (suffisante au point de vue narratif), de **Dierks**, 1895-96 (bonne). Histoires de la civilisation (en esp.) dues à **Tapia**, 1849, et à **Moron**, 1841.

Ch. Weiss, *L'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avènement des Bourbons*, 1844 (insuffisant pour cette période). — **A. Stanhope**, *Spain under Charles the second*, 1840. — Le t. VI de l'*Hist. de la marine espagnole*, (en esp.) de **F. Duro**, Madrid, 1899. — Les ouvrages de **Noorden**, **Gædecke**, **Heigel**, **Reynald**, **Baudrillart**, et surtout de **Legrelle** (le meilleur), sur la question de la Succession (voir ci-dessous, bibliogr. p. 773). — **Desdevises du Dézert**, *L'Espagne de l'ancien régime. Les institutions*, Paris, 1899. — La monographie de **Maldonado Macanaz**, sur les dernières années de Charles II (Rev. de España, 1889-90). — **A. Legrelle**, *La mission de M. de Rébenac* (1688-1689), Paris, 1894. — **H. Künzl**, *Leben und Briefwechsel des Landgrafen Georg von Hessen-Darmstadt*, Vienne, 1877. — **Lea**, *Histoire de l'inquisition*, trad. S. Reinach, 3 vol., Paris, 1901-2.

CHAPITRE XIV

LES ÉTATS ITALIENS

Prépondérance espagnole, puis autrichienne (1648-1715)

Généralités. — C'est dans la seconde moitié du XVII[e] siècle que se manifesta jusqu'à l'évidence la profonde décadence où était plongée l'Italie. Dans le domaine politique, les diplomates italiens semblaient n'avoir d'autre souci que d'agiter des querelles de préséance entre les divers souverains de la Péninsule; et pendant ce temps l'agriculture et toutes les branches du commerce et de l'industrie étaient complètement négligées. L'Italie ne faisait même plus parler d'elle dans les lettres et les arts; seul l'opéra prenait un grand développement[1], et les Italiens s'en engouèrent au point d'en faire le principal titre de leur orgueil national. Pourtant de telles frivolités ne réussissaient pas à pénétrer toutes les âmes contemporaines; il suffira, pour le démontrer, de rappeler que c'est précisément cette seconde moitié du XVII[e] siècle qui vit naître Ludovico-Antonio Muratori, le grand érudit (1672), Giambattista Vico, le profond penseur (1676), et l'historien Pietro Giannone, le défenseur des droits de l'État contre l'Église (1676). L'Italie n'était donc pas morte; mais il semblait que cette belle pécheresse, accablée de lassitude, ne pût parvenir à secouer la torpeur dont elle était

1. Voir ci-dessus, p. 385 et suiv.

envahie. Au début du XVIII[e] siècle, la voici violemment arrachée à cette sorte de léthargie; les nations rivales descendent à nouveau dans ses plaines pour y engager de grandes luttes; et, proie assurée du vainqueur quel qu'il soit, elle n'échappe à la domination espagnole que pour tomber sous celle de l'Autriche. A la vérité, il n'y a pas là pour elle un simple changement de suzerain; la secousse lui a été salutaire, l'a tirée de sa somnolence. Et maintenant qu'elle est bien réveillée, elle aperçoit à son côté une sentinelle hardie dans la personne du prince savoisien qui vient d'être assez heureux pour conquérir dans la mêlée une couronne royale.

Maison de Savoie : Charles-Emmanuel II. — Elle aussi, la maison de Savoie avait connu de tristes jours vers le milieu du XVII[e] siècle. A peine délivrée d'une guerre civile qui avait mis en sérieux danger l'existence même du petit État[1], il lui fallait poursuivre, conjointement avec la France, la guerre suscitée contre l'Espagne par la ligue de Rivoli. Le gouvernement du duché était aux mains d'un jeune homme, Charles-Emmanuel II, qui se laissait diriger en toutes choses par sa mère, Christine de France. Comme si ce n'eût pas été un assez grave souci que de porter remède à tant de maux, on voulut tenter de contraindre par la force les Vaudois à rentrer dans le giron de l'Église catholique : d'où une guerre opiniâtre, qui ensanglanta plusieurs années de suite (1653, 1654 et 1655) les vallées qui avoisinent Pignerol, et cela sans grand résultat, car les hérétiques, encouragés et même quelque peu aidés par Olivier Cromwell, repoussèrent énergiquement tous les assauts qu'on leur livra.

A dater du jour où, par suite de la mort de Madame Royale († 1663), il exerça effectivement le pouvoir, Charles-Emmanuel II sut se faire aimer de ses sujets. Il fit construire nombre d'édifices publics, ouvrir des voies magnifiques; il s'occupa un peu de l'instruction publique et orienta l'administration dans le sens de la centralisation. Il entreprit de s'approprier, au détriment de Gênes, la *Rivière* du Ponant. Dans ce dessein, non

1. Voir t. V, p. 690.

content d'employer la force ouverte, il recourut à la ruse en favorisant la conjuration ourdie à Gênes par Raphaël della Torre (1672). Cette conjuration fut découverte avant d'avoir éclaté. La guerre continua quelque temps sur la frontière commune, jusqu'à ce qu'en 1673 la médiation de Louis XIV amenât la paix en rétablissant les choses dans leur état primitif.

Victor-Amédée II : premières années. — Charles-Emmanuel II mourut, jeune encore, en 1675, laissant le duché à son fils Victor-Amédée II, qui n'avait alors que neuf ans. La régence échut, au nom de celui-ci, à sa mère, Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours. On comprend aisément que durant le gouvernement de cette princesse Louis XIV ait pu faire sentir plus énergiquement son autorité en Piémont. Déjà maître de Pignerol, il acheta en 1681 Casal au duc de Mantoue[1]; d'autre part il cherchait à conclure le mariage du jeune prince savoisien avec l'héritière du trône de Portugal, espérant ainsi arriver avec le temps à s'annexer tout le pays piémontais. Si cette union ne fut pas contractée, Victor-Amédée II n'en parut pas moins servir les intérêts de la France en épousant Anne, fille de Philippe d'Orléans. Mais il donna, l'année même de son mariage, une preuve de l'énergie, de la fermeté et de l'indépendance de son caractère : ayant accompli sa dix-huitième année, il mit fin à l'autorité de sa mère, annonçant à son peuple qu'il prenait en mains les rênes de l'État (1684).

Les premières années de son gouvernement furent difficiles, tant à cause des agitations intérieures qu'en raison des dangers extérieurs. Les habitants du territoire de Mondovi étaient, grâce à d'anciens privilèges, exempts de la taxe du sel; la régente Jeanne-Baptiste leur ayant imposé cette gabelle, des troubles s'étaient élevés; ils se renouvelèrent sous le gouvernement effectif de Victor-Amédée II, et celui-ci fut obligé de les réprimer sévèrement. En outre, sur les instances de Louis XIV, il avait renouvelé les persécutions contre les Vaudois. Cette lutte lui fournit du moins l'occasion d'accroître le nombre de ses soldats sans trop éveiller les soupçons de la France. Il

1. Voir ci-dessus, p. 122; et p. 149, l'aventure de Mattioli, un des illustres prisonniers dans lesquels on a voulu voir le *Masque de fer*.

s'était résolu à ne plus subir l'impérieuse amitié de Louis XIV et avait déjà entamé des négociations avec les puissances liguées à Augsbourg; c'est même à cette occasion que, cédant aux sollicitations de l'Angleterre et de la Hollande, il finit par restituer aux Vaudois leurs biens et leur permettre, sous certaines restrictions, l'exercice de leur culte.

La guerre contre la France ne fut pas heureuse : Catinat remporta les victoires de Staffarde (1690) et de la Marsaille (1693)[1]. Le duc supporta ces désastres d'une âme ferme. A ses sujets accablés par les maux de la guerre il donna maintes preuves de sa sollicitude. Un jour, par exemple, après avoir distribué aux habitants d'un bourg dévasté tout l'argent que lui et ses officiers avaient pu trouver sur eux, il retira son collier de l'Annonciade, le brisa, et en répartit les morceaux parmi les malheureux.

A la fin Louis XIV, dans le dessein de diviser ses ennemis, se montra disposé à renouer des relations pacifiques avec la Savoie. Par l'accord conclu en 1696, le duc non-seulement rentrait en possession de tous les territoires que les Français lui avaient enlevés au cours de la guerre, mais encore obtenait Pignerol. Et comme Louis XIV avait dans la lutte perdu Casal, les Français se trouvèrent de nouveau exclus de l'Italie.

Victor-Amédée II roi. — Nous verrons quelle part active prit Victor-Amédée à la guerre de la succession d'Espagne, d'abord comme allié des Bourbons, puis comme leur adversaire. Le Piémont devint alors l'un des principaux théâtres de cette trop fameuse guerre : les Français assiégèrent Turin; un des épisodes de ce siège a laissé, même dans l'Italie d'aujourd'hui, un profond souvenir : c'est le dévouement de Pietro Micca, soldat piémontais, qui sacrifia sa vie pour fermer à une colonne française l'entrée d'un souterrain[2].

1. Sur les guerres et négociations de la maison de Savoie avec la France, voir ci-dessus, p. 135, et ci-dessous, ch. xx, p. 724 et suiv.

2. En commémoration de la victoire remportée sous les murs de Turin de concert avec les Impériaux (7 sept. 1706), le duc de Savoie, sur la colline de Superga, du sommet de laquelle il avait, quelques jours auparavant, en compagnie de son cousin le prince Eugène, examiné le camp ennemi, fit élever la basilique où reposent les membres de la famille royale depuis Victor-Amédée II jusqu'à Charles-Albert.

Après son invasion en Provence et son échec devant Toulon, soit que cet échec l'eût découragé, soit plutôt qu'il fût mécontent de la conduite tenue à son égard par la cour de Vienne, Victor-Amédée arrêta presque entièrement les opérations. Il n'en avait pas moins obtenu Casal, avec le reste du Montferrat, enlevé aux ducs de Mantoue, et la paix d'Utrecht (1713) lui donna la Sicile, détachée du domaine espagnol, avec le titre de roi. Il se rendit à Palerme, où il fut solennellement couronné (décembre 1713); l'année suivante il regagna le Piémont, laissant en Sicile un vice-roi. Dans cette île subsistaient de nombreuses causes de conflit entre les autorités spirituelle et temporelle. Victor-Amédée, qui déjà en Piémont avait inauguré les réformes tendant à limiter les privilèges du clergé, suivit en Sicile une politique tout aussi énergique.

En somme il avait réussi, au milieu de tant de guerres et de tant de périls, à constituer une des puissances les plus solides de l'Italie.

La Lombardie et le Mantouan. — La Lombardie n'avait pas cessé, durant tout le XVIIe siècle, de subir la domination espagnole. Outre les misères d'un gouvernement détestable, elle souffrit pendant plusieurs années les maux d'une guerre continue avec son voisin le Piémont et les duchés de Mantoue et de Modène, jusqu'à ce qu'enfin fut conclue entre l'Espagne et la France la paix des Pyrénées (1659), qui suspendait également la lutte en Italie. Pour donner une idée des tristes résultats de l'administration espagnole, il suffira de dire que Milan, de 300 000 habitants qu'elle comptait lors de l'arrivée des Espagnols, n'en avait plus que 100 000 au moment où ils la quittèrent. Par la disparition de toute industrie, l'état languissant du commerce, l'abandon de l'agriculture, cette région, autrefois si florissante, était maintenant complètement désolée. A la mort de Charles II (1700), elle reconnut sans difficulté pour son héritier Philippe V de Bourbon; mais le Milanais devint un des principaux théâtres de la guerre qui suivit (batailles de Chiari, Crémone, Luzzara)[1]. Après leur victoire de Turin (1706), les Impériaux occupèrent

1. Voir ci-dessous, p. 737 et suiv.

presque toute la Lombardie. Les populations les accueillirent avec joie, car elles avaient trop souffert sous le joug espagnol pour ne pas acclamer un changement, quel qu'il fût.

Ferdinand-Charles de Gonzague, duc de Mantoue, qui était l'allié des Bourbons, se vit dépouillé de ses États (1707) : l'Empereur l'avait, dès le début de la guerre, déclaré coupable de félonie comme vassal de l'Empire. Le Mantouan fut réuni à la Lombardie sous la domination autrichienne, tandis que Casal et les autres parties du Montferrat, qui dépendaient encore du domaine des Gonzague, étaient attribuées à la Savoie. Ainsi cessa d'exister le duché de Mantoue et Montferrat, dont les derniers souverains n'avaient d'ailleurs fait autre chose que d'affliger l'Italie de scandales.

La république de Venise. — C'est dans cette période que Venise jeta son dernier éclat de gloire. Il n'y a point lieu de rapporter ici en détail les péripéties de la longue guerre de Candie, poursuivie par la vieille république de Saint-Marc avec tant d'héroïsme et tant de constance, ni la revanche que prit ensuite en Grèce Morosini le *Péloponésiaque* [1]. La paix de Karlovitz (1699) rendit à Venise une grande situation en Orient.

On peut dire qu'avec Morosini se clôt l'ère des grands doges de Venise. Dès lors, la reine de l'Adriatique s'abandonne à l'inertie. Pendant la guerre de la succession d'Espagne elle garde la neutralité. Ce vaste bouleversement à peine apaisé, elle voit ses domaines d'Orient assaillis de nouveau par les Turcs et le Péloponèse perdu pour elle (traité de Passarovitz, 1718).

Venise n'est plus désormais qu'une puissance secondaire; déjà, lors de sa neutralité pendant la guerre de la succession d'Espagne, tout le monde avait pu comprendre que la sagesse tant vantée de la république de Saint-Marc ne servait plus qu'à masquer les symptômes de sa décadence. Le pouvoir politique était toujours entièrement aux mains de l'aristocratie vénitienne; la noblesse de terre ferme devait se contenter d'administrer simplement les communes rurales et les petites villes. Il est vrai que, durant la guerre de Candie et pour faire face aux

1. Voir ci-dessous, p. 832 et suiv.

énormes dépenses qu'elle exigeait, la république avait vendu l'inscription au Livre d'Or et partant l'entrée au *Grand-Conseil*; mais cette mesure n'avait pas recruté de grandes intelligences à la classe des gouvernants, et la décadence de celle-ci continuait. En somme le défaut de réformes dans l'administration et la législation avait comme figé cette république, qui, à force de conservatisme en était arrivée à la décrépitude. Le commerce et l'industrie, les arts et les lettres, déclinaient aussi; du moins, les impôts étaient légers, et c'était là ce qui rendait le gouvernement acceptable aux populations, assurées qu'elles étaient de mener ainsi une vie exempte de soucis.

La république de Gênes. — De moindre importance politique, la république de Gênes était réduite à l'étroite bande côtière de la Ligurie et à la Corse [1]. Menacée fréquemment par les troupes savoisiennes, elle avait encore vu s'allier à celles-ci les mécontents de l'intérieur, comme lors de la conjuration de Raphaël della Torre (1672). L'énorme puissance de Louis XIV lui fit courir un danger encore plus grand. Ce monarque, pour détacher Gênes de l'alliance espagnole, recourut à la violence. Il prétendit installer un magasin à sel à Savone afin de ravitailler Casal. Il enjoignit à la république de désarmer quatre galères qu'elle venait de faire construire, sous prétexte qu'elles auraient pu servir aux Espagnols. Comme la république résistait à ses injonctions, il fit bombarder la ville (1684) [2]. Le bombardement dura près de dix jours. En outre, les Français opérèrent un débarquement de troupes à Saint-Pierre d'Aréna; ils espéraient pénétrer dans la ville en profitant de la consternation des habitants, mais leur tentative fut repoussée. Le sénat génois finit par consentir à traiter avec Louis XIV, et en février 1685 la paix fut rétablie, moyennant que la république désarmât les quatre galères neuves et que le doge Francesco-Maria Imperiali, accompagné de quatre sénateurs, se rendît à Versailles pour exprimer au roi combien le peuple génois était

1. La situation en Corse restait la même. Voir ci-dessus, t. V, p. 693. Les Corses continuaient à ne supporter qu'avec impatience la mauvaise administration de la Banque de Saint-Georges.
2. Voir ci-dessus, p. 125.

affligé d'avoir excité son indignation. Interrogé un jour par Louis XIV sur ce qu'il trouvait de plus extraordinaire à Versailles : « C'est de m'y voir », répondit-il.

Les doges de Gênes ne restaient en charge que deux ans, suivant la constitution qui avait été adoptée en 1576, alors qu'avaient pris fin les conflits entre nobles de vieille souche, nobles nouveaux et plébéiens[1]. La république ne prit aucune part à la guerre de la succession d'Espagne : trop heureuse de se voir oubliée en pareille occurrence.

Duchés de Parme et Plaisance, de Modène et Reggio. — Les deux familles des Farnèse et d'Este étaient bien déchues de leur ancienne splendeur. Pendant de longues années les Farnèse, ducs de Parme et Plaisance, ne furent occupés qu'à faire valoir contre le pape leurs prétentions au petit territoire de Castro[2]. Parmi les Este, il en fut un, le duc François Ier (1629-1657), qui s'acquit une certaine renommée par la fermeté et le courage dont il fit preuve dans la guerre contre le Milanais, terminée par la paix des Pyrénées. Son successeur, Alphonse IV, s'efforça de faire reconnaître par le Saint-Siège ses droits sur Comacchio. Dans ces démêlés avec le pape, les Farnèse et les d'Este furent soutenus par la France; aussi purent-ils obtenir quelques satisfactions et compensations (1664). Du reste ces deux États ne pesaient guère dans la balance politique. Si l'on parlait des cours de Parme et de Modène, c'était seulement pour les fêtes et les représentations théâtrales qui s'y donnaient. Les Este, en particulier, n'avaient rien trouvé de mieux, pour continuer les traditions artistiques de leur famille, que d'encourager et protéger l'art que la mode mettait alors au-dessus de tout autre : ils avaient pris à leur solde les chanteurs les plus appréciés, les cantatrices les plus illustres et les exécutants les plus distingués pour les divers instruments. N'oublions pas que Renaud d'Este (1694-1737) choisit pour bibliothécaire ducal Muratori, qui du reste était né dans son duché.

La Toscane. — Ferdinand II, qui gouverna le grand-duché de Toscane de 1621 à 1670, favorisa le développement des

1. Voir ci-dessus, t. V, p 694.
2. Voir ci-dessus, t. V, p. 695-696.

sciences, qui en ce temps-là florissaient en Toscane grâce aux travaux de Galilée et de ses disciples (Torricelli, Viviani, etc.). Sous ses auspices fut fondée l'Académie *del Cimento*, qui avait pour devise : *Provando e riprovando* [1]. Ce fut là le dernier effort intellectuel de la Florence des Médicis, car déjà sous ce même Ferdinand II, prince d'une extrême faiblesse, commença la décrépitude de la Toscane.

Le pire de tous les souverains de cette famille fut Cosme III, qui, pour le malheur du pays, régna cinquante-trois années (1670-1723). A la fois bigot et dissolu, il laissa les prêtres et les moines dominer entièrement dans ses États. Sous un tel régime, la population devint hypocrite et dissimulée. L'agriculture, l'industrie, le commerce étaient dans une égale décadence, et cette région splendide, autrefois si prospère, tombait au dernier rang des États de l'Europe. Quant au grand-duc, ignorant et vain, il consacrait toutes ses préoccupations et tous ses soins à se faire accorder par les diverses puissances le titre d'Altesse Royale; il dépensait à ces fins d'énormes sommes d'argent [2].

En Toscane subsistait encore la petite république de Lucques, dont le territoire atteignait la mer à la plage de Viareggio. — Sur la même côte il y avait aussi quelques places fortes (Orbetello, Telamone, etc.) qui, avec Pontolongone dans l'île d'Elbe, constituaient ce que l'on appelait les *Présides*; elles étaient une dépendance du royaume de Naples.

Les États pontificaux. — Depuis quelque temps déjà les papes avaient pour objectif l'accroissement, la consolidation et l'unification de leurs États. Au cours de la période qui nous occupe ici, ils poursuivirent ce dessein et réussirent à s'assurer une souveraineté moins contestée et plus entière. En même temps ils ornèrent la Ville Éternelle de superbes monuments, comme la colonnade de la place Saint-Pierre et la fontaine de la place Navona, dues au génie bizarre du Bernin (mort à Rome même en 1680). Le Saint-Siège était alors occupé par Inno-

1. Prouver et réprouver (Dante, *Paradis*). — Voir ci-dessus, p. 395.
2. Il s'éleva entre Cosme III et sa femme Marguerite-Louise, fille de Gaston, duc d'Orléans, des désaccords si vifs et si profonds que celle-ci s'en retourna en France, provoquant ainsi une éclatante rupture.

cent XI (1676-1689), qui eut de graves conflits avec Louis XIV[1]; mais son pontificat est particulièrement digne d'attention en ceci qu'il marqua la fin du népotisme. Le pontife austère exclut sa parenté de la cour et des offices, et son exemple fut généralement suivi par ses successeurs. Du reste, il déploya dans son gouvernement une rigueur si implacable que le dicton suivant courait par la ville : « Si l'on parle, c'est les galères; si l'on écrit, c'est la potence; si l'on se tient coi, c'est le saint-office ». Ce régime sévère s'atténua quelque peu sous ses successeurs, mais en somme les Romains ne connurent jamais, à un degré quelconque, la liberté de penser. On comprend que l'homme le plus remarquable qui soit né alors dans cette région, Métastase (1698-1782), ait été porté à développer exclusivement, mais jusqu'à la perfection, l'élément musical de la poésie.

Naples. — Le pays de Naples avait été épuisé à un degré à peine croyable par la domination espagnole. On a calculé qu'en cent soixante ans plus de 180 millions de ducats ont été expédiés de Naples à Madrid. Rien n'en n'était dépensé au profit des populations qui les payaient. Ni routes, ni industrie, ni commerce. C'était le peuple qui supportait presque intégralement le poids des impôts : la noblesse trouvait toujours moyen de s'y soustraire, soit par l'intrigue, soit par la violence, soit même grâce à la connivence des ministres d'Espagne. Aussi des révoltes étaient-elles fréquentes, bien que, pour les motifs que nous avons déjà exposés[2], elles ne pussent aboutir à la délivrance du joug étranger. C'est ainsi qu'il y eut une nouvelle émeute à Naples en 1656. Le duc de Guise, qui, prisonnier des Espagnols à la suite des événements de 1648, était sorti de prison en 1652, vint, avec quelques vaisseaux réunis en Provence, surprendre Castellamare. Là se bornèrent ses succès. Naples dut continuer à subir la morose tyrannie de l'Espagne jusqu'au début du XVIIIe siècle.

A la mort de Charles II d'Espagne (1700), Philippe d'Anjou fut reconnu sans opposition dans le pays de Naples. Mais, à la

1. A propos de ce conflit et de tous ceux survenus entre Rome et la France au cours de cette période, voir chap. VI (*L'Eglise catholique*).
2. Voir t. V, p. 703-705.

suite de la victoire de Turin, les Impériaux envoyèrent là aussi une armée, qui n'eut pas de peine à chasser de partout les troupes espagnoles. Le 7 juillet 1707, le comte de Martinitz, nommé vice-roi par l'Empereur, entra dans la capitale aux acclamations du peuple, et peu après, il reçut la soumission de Gaëte, la dernière ville où les troupes de Philippe d'Anjou tinssent encore garnison. C'est ainsi que le pays de Naples, une année après la Lombardie, passa de la domination de l'Espagne à celle de l'Autriche. Le fait accompli fut consacré par les traités d'Utrecht et de Rastadt.

La Sicile et la Sardaigne. — En Sicile aussi le mécontentement contre le gouvernement des Habsbourg-Espagne s'était à plusieurs reprises manifesté par des rébellions ouvertes ; on a déjà parlé de celle de Palerme en 1647[1]. En 1674 éclata l'insurrection de Messine. Cette ville s'était maintenue dans le calme durant les troubles de Palerme et de Naples, et le gouvernement espagnol, pour lui en marquer sa reconnaissance, avait confirmé et étendu ses antiques privilèges. Puis les vice-rois, peu à peu, prirent l'habitude de ne tenir aucun compte de ces privilèges, et les habitants se divisèrent en deux partis : celui des *Merli*, favorable aux étrangers, et celui des *Malvezzi*, animé de tendances absolument opposées. L'excitation des esprits atteignit un tel degré qu'une lutte à main armée s'engagea en juin 1674 : la garnison fut expulsée de Messine. Bloqués aussitôt par une flotte espagnole, les habitants pensèrent à se donner en vasselage à la France et jurèrent fidélité à Louis XIV. En janvier 1675, les premiers bâtiments envoyés de France au secours des insurgés pénétrèrent dans le port ; à leur tour les Espagnols reçurent le renfort d'une escadre hollandaise, et la lutte se poursuivit ainsi plusieurs années sans grand résultat[2]. Finalement, Louis XIV, pour obtenir de meilleures conditions dans le traité de paix qui se débattait à Nimègue, abandonna Messine (mars 1678). Alors beaucoup d'habitants de cette ville, n'espérant aucun pardon des Espagnols, s'embarquèrent sur la flotte française. Le gouvernement de Madrid,

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 703.
2. Voir ci-dessus, p. 118-119.

redevenu le maître, se comporta avec une extrême rigueur; il fit démolir le palais municipal et, avec le métal de la cloche qui servait à appeler les citoyens au conseil, érigea une statue du roi Charles II. La ville fut dépouillée de tous ses privilèges. Pour contenir les habitants, on construisit une citadelle inexpugnable, à laquelle apportèrent tous leurs soins les plus habiles ingénieurs militaires que l'Espagne possédât à cette époque.

A la mort de Charles II (1700), Philippe V fut reconnu roi; mais à la conclusion de la paix (1713), la Sicile fut attribuée au duc de Savoie. A travers tous les changements de gouvernements, l'île avait conservé son *parlement*, composé de nobles, de prélats, et de représentants des cités domaniales; Victor-Amédée II maintint cette institution. — A la même époque, la Sardaigne, qui avait aussi conservé un parlement, n'échappa au joug espagnol que pour échoir à l'Autriche. Nous verrons plus loin comment, dans la suite, la Sicile, de savoisienne, devint autrichienne et la Sardaigne, d'autrichienne, devint savoisienne (1720).

BIBLIOGRAPHIE

I. **Sources**. — 1° HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ITALIE. — **Pietro Giovanni Capriata**, *Storia d'Italia* (de 1613 à 1660). — **Luca Assarini**, *Delle Guerre e Successi d'Italia*. — **Girolamo Brusoni**, *Delle Historie d'Italia* (1625-1679). — **Ludovico-Antonio Muratori**, *Annali d'Italia* (jusqu'à 1749). — *Relazioni degli stati europei lette al senato dagli ambasciatori veneti nel secolo XVII*, publ. par Barozzi et Berchet, Venise, 1856-71, comprenant les séries : I, Espagne, 2 vol.; II, France, 3 vol.; III, Italie, 3 vol.; IV, Angleterre, 1 vol.; V. Turquie, 1 vol. en 2 parties.

2° HISTOIRES PARTICULIÈRES : PIÉMONT. — **Pietro Gioffredo**, *Storia delle Alpi marittime* (jusqu'à 1652). — **Guichenon**, *Histoire généalogique de la maison de Savoie avec les preuves* (jusqu'à 1660). — **Francesco-Antonio Tarizzo**, *Ragguaglio istorico dell' assedio, difesa e liberazione della città di Torino*. — *Traités publics de la maison de Savoie avec les puissances étrangères depuis la paix de Câteau-Cambrésis jusqu'à nos jours*, Turin, 1836-61, 8 vol. — *Relazioni diplomatiche della monarchia di Savoia dalla prima alla seconda restaurazione* (1559-1814), édit. **Manno et Ferrero**, Turin, 1890 et suiv., par les soins du comité piémontais d'histoire nationale. — *Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France* : vol. *Savoie, Sardaigne et Mantoue*, publ. par Horric de Beaucaire, 1899, 2 vol. — *Campagne del principe Eugenio, opera publ. dall' Archivio di guerra austro-ungarico*, Turin, 1890-1900, 10 vol.

VENISE. — **Battista Nani**, *Storia della Republica veneta* (1613-1671). — **Michele Foscarini**, *Storia di Venezia* (1669-1690). — **Girolamo Brusoni**, *Guerre tra Venezia ed i Turchi* (de 1644 à 1671). — **Pietro Garzoni**, *Istoria*

della Republica di Venezia in tempo della Sacra Lega contro Maometto IV e tre suoi successori Gran-Sultani dei Turchi. — Du même, *Istoria della Republica di Venezia, ove insieme narrasi la guerra per la successione della Spagna;* cette histoire de Garzoni, celles de Nani et de Foscarini, s'étendent aux événements de toute l'Italie et peuvent par conséquent être considérées comme de véritables histoires générales.

GÊNES. — *Dialogo tra Genova e Algeri, città fulminate dal Giove Gallico*, Amsterdam, 1685. — **Frescot**, *Relazione di Genova, suoi diversi stati, ultime differenze e aggiustamento con la Corona di Francia*, Bologna, 1685.

NAPLES. — **Pietro Giannone**, *Storia civile del Regno di Napoli* (la première édition a été publiée en 1723).

Ouvrages. — Voir les histoires générales et les recueils bibliographiques indiqués aux vol. précédents, notamment **Manno** et **Promis**, *Bibliografia storica... di Savoia*, et le t. VI, par **E. Callegari**, de la *Storia politica d'Italia*. — Voir également dans ce volume, p. 141 et 772, les ouvrages relatifs aux guerres et à la diplomatie.

PIÉMONT. — **Carutti**, *Storia del regno di Vittorio-Amedeo II*, Turin, 1856; 3e édit., 1897. — **Claretta**, *Storia del regno e dei tempi di Carlo Emanuele duca di Savoia*, Gênes, 1877-79, 3 vol. — **Mme Saredo**, *La regina Anna* (femme de Victor-Amédée II), Turin, 1887. — **Bérard**, *Les Vaudois, leur histoire*, Lyon, 1892. — **Parri**, *Vittorio-Amedeo II ed Eugenio di Savoia nella guerra della successione spagnuola*, Milan, 1887. — **Alberi**, *Le guerre d'Italia del principe Eugenio di Savoia*, Turin, 1831. — **Arneth**, *Prinz Eugen v. Savoyen*, 2e édit., Vienne, 1864, 3 vol. — **Sybel**, *Prinz Eugen v. Savoyen*, au t. III de ses *Kleine historische Schriften*, 1861. — **D'Haussonville**, *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV*, Paris, 1898-1908, 4 vol. — **Corridore**, *Storia documentata della marina sarda*... Bologne, 1900.

VENISE ET LOMBARDIE. — **Cantù**, *Sulla storia lombarda nel secolo XVII*, Milan, 1832. — **Carew Hazlitt**, *The venitian Republic, 421-1797*, t. II, Londres, 1907. — **Amy Bernardini**, *Venezia e il Turco*, Florence, 1902. — **Contento**, *Il censimento della popolazione sotto la republica veneta*, Venise, 1900. — **P. Molmenti**, *La storia di Venezia nella vita privata*, nouv. éd., t. III, Bergame, 1908.

TOSCANE ET ITALIE MÉRIDIONALE. — **Galluzzi**, *Storia del Granducato di Toscana sotto la casa dei Medici*, Florence, 1781. — **Grottanelli**, *Gli ultimi principi della casa dei Medici*, Florence, 1897. — **Rodocanachi**, *Marguerite d'Orléans, grande-duchesse de Toscane, (1645-1721)*, Paris, 1903. — **Alexandre Dumas**, *Du gouvernement de la Toscane sous les Médicis*, nombr. édit. — **Claretta**, *I Genovesi alla corte di Roma* (*1678-1685*), Gênes, 1887. — Voir les histoires des Papes, p. 277. — **Genzardi**, *Il comune di Palermo sotto il dominio spagnuolo*, Palerme, 1891. — **Galatti**, *La rivoluzione e l'assedio di Messina*, Messine, 1889. — **Mango di Casalgerardo**, *Dell' ingresso e dimora di Vitt. Amed. II di Savoia in Palermo, 1713-1714*, Palerme, 1899. — **Guardione**, *Storia della rivoluzione di Messina contro la Spagna* (*1671-1680*), Palerme, 1907. — **Amico Vito**, *Storia della Sicilia* (1556-1750), Palerme, 1836. — **Lanza**, *Considerazioni sulla storia di Sicilia* (1532-1789; commentaire de Botta), Palerme, 1836. — **Chiaramonte**, *La rivoluzione e la guerra messinese*, 1674-1678, Palerme, 1879.

DIVERS. — *La vita italia nel seicento* (série de conférences faites par plusieurs orateurs), Milan, 1894. — **Hauvette**, *Histoire de la littérature italienne*, Paris, 1909. — **Lameire**, *Théorie et pratique de la conquête dans l'ancien droit. Les occupations militaires en Italie pendant les guerres de Louis XIV*, Paris, 1903.

CHAPITRE XV

L'ALLEMAGNE
SAINT-EMPIRE — AUTRICHE — BRANDEBOURG

(1648-1715)

I. — Constitution du Saint-Empire.

Importance de la paix de Westphalie dans l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne[1]. — La paix de Westphalie marque pour l'Allemagne le début d'une période nettement caractérisée pendant laquelle le Saint-Empire romain germanique, tout en gardant son vieux titre, n'a même plus ce caractère mixte qu'il avait pris à partir de Maximilien Ier. Ses prétentions à l'héritage juridique de Rome ne sont plus qu'un vague souvenir, et il n'est plus guère question pour lui de souveraineté universelle. L'Empire n'est même plus une monarchie ; c'est à peine si l'on peut dire qu'il est une fédération, car les États sont trop nombreux, trop différents, trop inégaux entre eux, et le pouvoir central est trop faible, pour que les règles du régime fédératif puissent recevoir leur application. Ce sont les princes qui ont le plus gagné à cette transformation constitutionnelle; la paix de Westphalie leur a valu la reconnaissance formelle de cette indépendance territo-

1. Voir ci-dessus, t. IV, p. 380; t. V, p. 492 et suiv.

riale dont les origines remontaient très haut dans le moyen âge, mais dont les derniers siècles avaient accentué les progrès. Ils ont maintenant tous les droits régaliens, le droit de lever des impôts, celui de battre monnaie, d'avoir une armée et même de conclure des traités avec les puissances étrangères, sous cette seule réserve qu'ils ne soient pas dirigés contre l'Empereur ou l'Empire. En un mot, ils ont dorénavant toute facilité, et ils ne manqueront pas d'en profiter, pour se transformer en petits despotes : l'appauvrissement des différentes classes de la nation facilitera encore leurs visées ambitieuses.

Peut-être la désagrégation politique n'eût-elle pas été un mal sans remède si le sentiment d'une nationalité commune fût demeuré vivace; mais le morcellement politique était le symbole de l'état des esprits. « La guerre de Trente ans n'avait pas eu, comme celle de Cent ans, le caractère d'une lutte nationale, d'un de ces duels entre peuples, qui les force à prendre une conscience claire de leur individualité. » (Lévy-Bruhl.) Elle avait achevé l'œuvre de division commencée par la Réforme, et l'idée de patrie avait été étouffée par les haines religieuses.

Aucun livre ne montre mieux la désorganisation du Saint-Empire que le fameux pamphlet du jurisconsulte Philippe Chemnitz connu sous le nom de *Hippolithus a Lapide*. Cet ouvrage, dont le titre exact est *De Ratione Status in Imperio nostro romano-germanico*, eut vers le milieu du XVIIe siècle un immense retentissement. Il fit, a-t-on dit avec raison, plus de mal à la maison d'Autriche que plusieurs batailles perdues. Si l'auteur, fils d'un chancelier de Poméranie, se laisse trop aisément guider par un sentiment d'animosité naturel chez un ancien défenseur de la Suède, il n'en est pas moins certain qu'il traduit la pensée d'un grand nombre de ses contemporains. Du spectacle des querelles incessantes de l'Empereur avec les princes, il tire cette conclusion que le pouvoir de l'Empereur a toujours été dangereux et l'est devenu plus que jamais. Adversaire déclaré de la politique des Habsbourg, il prétend que le seul remède aux maux dont souffre l'Allemagne, c'est l'expulsion de ces derniers. Le véritable esprit de la constitution impériale consiste, d'après lui, à donner la plus grande indépendance

possible aux princes; l'Empire doit être une sorte de république aristocratique à la tête de laquelle il faut bien admettre un *princeps* qui conserve le titre d'Empereur, mais qui diffère complètement des souverains placés à la tête des autres monarchies. Ce n'est pas en lui que doit en effet s'incarner le principe de la souveraineté; il réside dans la collectivité des membres de l'Empire réunis en diète. L'Empereur n'est pour ainsi dire que le ministre des États de l'Empire (*Reichsstænde*); il doit veiller à l'exécution des décisions prises par la diète, et lui-même est soumis aux lois de l'Empire. S'il les viole, les autres membres de l'Empire doivent lui résister, et ce n'est pas à lui qu'on prête hommage, mais à l'Empereur et à l'Empire réunis.

Quelques années après Chemnitz, Samuel de Pufendorf publie, sous le pseudonyme d'un prétendu gentilhomme italien voyageant en Allemagne (Séverin de Mozambano), une étude plus brillante encore : *De statu Imperii Germanici*. Avec plus de pénétration du moins, il montre que l'organisation constitutionnelle de l'Empire ne peut rentrer dans aucune des formes traditionnelles. Ce n'est ni une monarchie, ni une aristocratie, ni une démocratie; ce n'est pas même un mélange de ces trois types, pas même une fédération! Ce n'est qu'une association confuse, « *irregulare aliquod corpus et monstro simile* », qui rappelle celle des États grecs marchant contre Troie sous la conduite d'Agamemnon.

Caractère nouveau de l'Empire. — Les écrits de Chemnitz et de Pufendorf ne contribuèrent pas seulement à ruiner les principes sur lesquels reposait la constitution impériale; ils contribuèrent aussi à briser définitivement les derniers liens qui rattachaient l'Allemagne à Rome. La doctrine exposée par eux impliquait en effet la répudiation complète de la souveraineté de Rome et de toute l'ancienne théorie des rapports entre l'Église et l'État. On peut dire que l'Empire a maintenant changé de caractère. Les idées de ces deux publicistes méritent en effet d'autant plus de frapper l'attention qu'elles trouvent un écho dans la réalité des faits. L'autorité impériale, naguère si forte, apparaît comme annulée par les concessions faites à la souveraineté des États, qui obtiennent

peu à peu la confirmation de leurs prétentions ou de leurs droits. L'Empereur n'est, suivant l'expression du grand Frédéric, que « le chef élu d'une noble république de princes ». C'est un souverain plus nominal que réel. Toute concentration des forces de l'Allemagne entre ses mains devient impossible, et la faiblesse de celui-ci au dedans a pour conséquence une impuissance encore plus complète au dehors. La suprématie que l'Allemagne avait jadis exercée sur le reste de l'Europe est détruite : abaissement d'autant plus désastreux pour elle que sa situation géographique la destine toujours à être le théâtre des grandes guerres européennes.

On a pu s'étonner dans ces conditions que l'Empire se soit maintenu. S'il eût été purement germanique, il aurait sans doute disparu ; mais c'était un héritage de Rome, héritage vénérable que les Allemands entouraient d'un respect superstitieux ; on croyait aussi que la vieille machine impériale avait une importance considérable dans cet équilibre des pouvoirs qui était le principal objet de la politique de tous les États. Ils redoutaient surtout l'influence française, les rois de France étant regardés comme les ennemis héréditaires du Saint-Empire. En outre la multiplicité des cours, si propre à favoriser le développement de toutes sortes d'intrigues, fournissait aux nations de l'Europe qui s'étaient portées garantes de la paix mille occasions de se mêler des affaires intérieures du pays. C'est pourquoi beaucoup de grandes questions européennes allaient se décider sur le sol allemand, et aux dépens de cette Allemagne où l'on devait trouver, plus facilement qu'ailleurs, les compensations territoriales souvent nécessaires pour terminer les querelles.

On comprend aussi que les rois de France, abusés par la persistance du particularisme germanique, et surtout par les avances ou les complaisances des princes allemands, aient toujours conservé l'espoir d'obtenir la couronne impériale. Ils dissimuleront sans doute le plus souvent leurs aspirations mais n'y renonceront jamais. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ils espéreront qu'un moment favorable se présentera où, avec la complicité des princes allemands, ils pourront parvenir à cette dignité. Cette attitude de candidats perpétuels inspirera en

grande partie leur conduite envers l'Autriche et contribuera aux erreurs de leur politique en Allemagne.

Affaiblissement du rôle de l'Empire en Europe. — A tout prendre, ce fut cependant la France qui tira d'abord le meilleur parti de la faiblesse dans laquelle la paix de Westphalie avait laissé l'Allemagne. Un système fédératif comme celui qu'elle venait de consacrer devait être bien impuissant en face d'une monarchie aussi centralisée que l'était celle de Louis XIV. Fidèle à sa vieille tactique, qui était d'empêcher toute union entre les princes allemands, la France travailla à rendre l'Empereur et sa cour suspects à ces derniers, et à entretenir la mésintelligence entre les catholiques et les protestants. En accordant à un certain nombre de petits États les subsides dont ceux-ci ne pouvaient se passer pour l'entretien d'une armée, elle en tint un grand nombre à sa discrétion, et, par des moyens détournés, arriva à en faire de véritables ennemis de l'Empire. Grisés par leur récente émancipation, les princes n'étaient que trop disposés à faire le jeu de la France.

L'Alliance du Rhin. — Ce fut surtout sur les États situés dans la partie occidentale de l'Allemagne que se concentrèrent les efforts de Louis XIV, et le premier résultat de sa politique ce fut la conclusion (15 août 1658) de l'Alliance du Rhin, adroite application du droit reconnu par le traité de Westphalie aux États de traiter séparément avec l'étranger. La ligue comprenait primitivement deux rois (Louis XIV et Charles-Gustave), deux Électeurs (les archevêques de Mayence et de Cologne), et plusieurs princes de l'Empire [1].

Ce fut une conception hardie de la politique française que cette création, en dehors de l'Empire, d'une ligue allemande qui devait évidemment donner à Louis XIV une influence prépondérante en Allemagne. La convention primitive conclue pour trois ans, mais indéfiniment renouvelable, avait surtout le caractère d'une convention militaire. Elle déterminait les contributions en hommes et en argent que chacun des membres de la ligue devrait fournir dans le cas où il serait nécessaire de

1. Neubourg, Brunswick, Hesse-Cassel. Voir ci-dessus, p. 42.

lever des troupes pour l'indépendance des confédérés. Les princes y virent surtout un moyen d'affirmer leur autonomie.

Le dualisme qu'elle créait ne pouvait qu'augmenter l'agitation parmi les petits souverains, et entraver l'œuvre d'unification. Aussi l'empereur Léopold s'était-il efforcé de la dissoudre en excitant les passions religieuses. Mais Mazarin eut l'habileté de présenter l'Alliance du Rhin comme destinée à protéger les libertés germaniques, et Louis XIV se posa en défenseur de la vieille constitution de l'Empire contre les prétentions tyranniques de la maison d'Autriche. La ligue fut renouvelée en 1660 et elle s'accrut bientôt de l'adjonction du duc de Wurtemberg (1664). Lionne entra à son tour dans les vues de Mazarin. Forte pour la défense, la ligue du Rhin était faible pour l'attaque : elle ne put agir qu'en se donnant un maître, et ce maître fut Louis XIV. Ce furent précisément les inquiétudes que provoquèrent les entreprises de ce dernier contre l'Allemagne qui firent échouer en 1667 et 1668 tous ses efforts pour en obtenir le renouvellement. Mais l'Empereur chercha vainement de son côté, au cours des guerres qui remplirent la fin du XVII[e] siècle, à amener une entente entre les membres désunis. La défiance de ceux-ci ne fit que grandir. Grâce aux pensions et aux subsides qu'il distribua adroitement non-seulement aux princes mais à un certain nombre de savants et de personnages influents, Louis XIV sut conserver en Allemagne beaucoup de partisans. Si ses agents ne purent les déterminer à une action directe en faveur de la France, ils obtinrent du moins une neutralité bienveillante. Aussi la guerre de la succession d'Espagne, malgré les victoires remportées par les Impériaux, ne rendit-elle aucune force à l'Empire, et l'espoir qu'on avait un instant conçu de reprendre quelques-unes des provinces perdues à l'ouest ne put se réaliser. Louis XIV ne cessa d'exercer en Allemagne une influence supérieure à celle de l'Empereur.

L'Empereur, le Conseil aulique, le tribunal d'Empire. — Au rôle si effacé de l'Empire dans le concert européen correspond en effet une grande impuissance de l'Empereur. Sans doute on lui accorde toujours le pas sur tous les souverains de la chrétienté. Ses droits sont en apparence considérables, et les

jurisconsultes remplissent des volumes avec l'énumération de toutes les prérogatives qui lui appartiennent. Mais quels sont, en pratique, les droits dont il fait usage? Nous le voyons conférer des titres et donner des armoiries, nommer des docteurs en théologie, déterminer les jours de fête obligatoires, distribuer des sauvegardes, des *moratoria*, des *protectoria*, des *conservatoria*, et conférer le droit d'asile. On lui reconnaît aussi le droit de percevoir un assez grand nombre de redevances, en particulier ces rétributions mensuelles connues sous le nom de *Rœmermonate*[1] que lui accordent encore les diètes. Elles sont hors de proportion avec les vrais besoins de l'Empereur. Quant aux amendes, confiscations et taxes perçues pour la collation de fiefs, elles auraient dû grossir la caisse impériale, mais ne parvenaient pas jusque-là, non plus que les anciens droits régaliens, péages, douanes, etc., que les États s'étaient adroitement appropriés. C'est en vain que les juristes tentent de faire revivre au profit de l'Empereur les principes du droit public romain; l'activité législative de cette époque est presque nulle, et le nombre des affaires portées au tribunal impérial diminue de plus en plus.

Si encore les rouages constitutionnels ou administratifs avaient fourni à l'Empereur quelque appui! Le *Conseil aulique* (*Reichshofrath*) continue sans doute à exister, mais il est soumis à de telles restrictions que son rôle est presque nul : il est d'ailleurs détesté, car on lui reproche d'être le principal foyer des intrigues. Quant au *tribunal impérial* (*Reichskammergericht*), son fonctionnement est paralysé par de telles lenteurs de procédure qu'il en est devenu ridicule, et il n'a aucun moyen de contraindre les récalcitrants.

La Diète. — La *Diète*[2] forme-t-elle du moins un rouage plus sérieux? C'est sans doute au *Reichstag* qu'appartient le droit de décider de toutes les affaires qui ont une importance générale, de déclarer la guerre, de rassembler les troupes, de

1. Ce nom vient de ce qu'autrefois, lorsque l'Empereur allait se faire couronner à Rome, les États de l'Empire étaient obligés de fournir, pendant quelques mois, une certaine somme pour les frais de son voyage.

2. Elle comprend le *Collège des Électeurs*, le *Collège des princes* et le *Collège des villes*.

voter la construction de forteresses, de promulguer les lois. Mais dans la pratique l'activité des diètes est d'autant plus stérile que les États refusent de se concerter pour une action commune. Différant par la religion et le gouvernement, ayant leur administration financière et judiciaire particulière, ils cherchent à se soustraire le plus possible à tout contrôle. Le congrès qui s'était réuni à Nuremberg après l'échange des ratifications avait mis deux ans à régler le mode des restitutions, à fixer les compensations, à licencier les troupes! La première diète qui se réunit après la paix de Westphalie, celle de Ratisbonne, en 1652, avait à délibérer sur un grand nombre de questions restées indécises : elle ne parvint même pas à faire aboutir un projet de réforme de l'organisation judiciaire. La diète convoquée par Léopold Ier en 1663 dans le but d'obtenir des États des secours contre les Turcs fut en réalité la dernière, car les princes, pour s'assurer le droit de mieux concourir aux capitulations (*Wahlcapitulationen*) qui accompagnaient chaque élection, arrachèrent à l'Empereur la promesse de ne pas dissoudre la réunion avant que la question des Turcs fût réglée. Mais comme elle fut ajournée, la diète se prolongea contre l'usage, et, à la fin, elle fut virtuellement rendue permanente par un décret qui autorisa les princes et les États à lever des taxes sur leurs sujets pour subvenir aux frais des légations. De sorte que le *Reichstag* perdit son caractère primitif; au lieu d'être une assemblée composée de l'Empereur, des Électeurs et des princes, ce ne fut plus qu'un congrès de députés, une réunion des représentants des divers souverains de l'Allemagne, où l'Empereur, ne figurant plus en personne, se faisait représenter par un commissaire (qui devait être un prince immédiat de l'Empire).

Les opérations de la diète, qui n'avait pas même un bâtiment spécial à son usage et se réunissait à l'hôtel de ville de Ratisbonne, n'en devinrent que plus lentes et les agissements des puissances étrangères n'en furent que plus faciles. Il fut question plusieurs fois de la dissoudre. On s'habitua peu à peu à cette permanence qui permettait aux États de traiter avec l'Empereur des affaires d'Empire sans attendre une convocation

spéciale, et de rester en communication constante avec lui sans être entraînés à de grandes dépenses. Peut-être l'Empereur espérait-il pouvoir provoquer parmi les petits États une entente qui lui permettrait à lui-même de lutter, grâce à eux, plus efficacement contre les grands? En réalité la permanence de la diète ne rendit guère de force au gouvernement impérial, et l'activité de cette assemblée se dépensa surtout en querelles religieuses. La conversion d'un prince protestant au catholicisme était l'occasion de discussions sans fin, de même que le changement de religion, auquel l'application des principes ordinaires en matière de dévolution successorale exposait les États. Le droit que le traité de Westphalie avait accordé aux protestants de voter ensemble, comme constituant un *corps séparé*, dans toute affaire intéressant la religion, et d'empêcher la décision à la pluralité des suffrages, fournit constamment aux princes des prétextes pour traverser les vues de l'Empereur, et même pour s'opposer à des levées d'hommes et d'argent.

On peut dire cependant que la permanence de la diète contribua à empêcher les guerres intérieures. Elle offrit en effet aux réformés un moyen plus facile de s'entendre pour la défense de leurs droits, et restreignit un peu l'arbitraire qui régnait alors dans les relations des princes avec leurs sujets. Elle tenta aussi d'assurer à l'Empire une organisation militaire meilleure. La manière dont les contingents étaient jusqu'alors réunis avait pour conséquence de faire combattre ensemble des troupes qui différaient de langage, de mœurs et de régime. On remédia à cet inconvénient en décidant que les levées se feraient d'après la division de l'Empire en *cercles*. Une décision de 1681 fixa le contingent total à vingt-huit mille hommes d'infanterie et douze mille de cavalerie. Le chiffre pouvait être doublé et même triplé en temps de guerre; on créa en outre des caisses de cercles, et on forma une caisse spéciale d'Empire, alimentée par les contributions imposées aux divers États; mais cette organisation ne se maintint que pour les cercles *antérieurs*, c'est-à-dire pour ceux que le voisinage de la France exposait à un danger plus grand. Les autres cercles conclurent à partir de 1697 une alliance aux termes de laquelle ils s'engagèrent à entretenir

quelques troupes en temps de paix. Toute cette organisation militaire était fort imparfaite, comme l'organisation administrative sur laquelle elle s'appuyait.

Organisation administrative : importance constitutionnelle des États. — L'Allemagne est, en effet, toujours partagée en dix cercles, à la tête de chacun desquels était placé un prince-gouverneur. Mais on se tromperait fort si l'on pensait trouver dans cette division le principe d'une organisation administrative solide. Cette division géographique ne donnait aucune force au fragile échafaudage politique qui tenait lieu de constitution. Sans doute, en théorie, elle devait permettre à l'Empire d'avoir plus d'action sur ses membres; elle devait surtout faciliter le fonctionnement de la justice et de la police d'Empire, assurer l'exécution des mesures d'utilité générale, et régulariser les convocations et levées de troupes, en cas de danger commun. En pratique, rien de tout cela n'avait lieu : les cercles ne formaient pas en réalité de division administrative; on n'eût pu même dire quel était le contingent que devait fournir chacun d'eux. Ils avaient chacun leur physionomie et différaient grandement les uns des autres quant à l'étendue, quant au nombre et à l'importance des principautés qu'ils englobaient. Chacune des 360 principautés dont se composait l'Allemagne avait sa petite diète (*Landtag*), et c'étaient celles-ci surtout qui ne pouvaient s'entendre. Très fiers de la *supériorité territoriale* qui leur avait été reconnue, très jaloux de la conserver, les princes allemands paralysaient en réalité le fonctionnement de tous les rouages qui eussent pu porter atteinte à leur immédiateté. Ceux mêmes qui ne jouissaient pas de la souveraineté n'en étaient pas moins animés d'un esprit profondément exclusiviste, et ne cherchaient nullement à constituer un grand courant de vie nationale. Quant à la chevalerie d'Empire, qui possédait de vastes domaines disséminés dans toute l'Allemagne, elle contribuait encore à empêcher, par les entraves qu'elle apportait au commerce, toute action du pouvoir central.

Situation économique et sociale de l'Allemagne après la guerre de Trente ans. — Ce n'est pas seulement au point de vue politique et constitutionnel que la guerre de

Trente ans a désorganisé l'Allemagne : au point de vue économique et matériel, la ruine est plus grande encore. Ni la guerre des Deux Roses en Angleterre, ni les guerres de religion en France n'ont eu pour ces pays les conséquences désastreuses qu'eut pour l'Allemagne la guerre de Trente ans. Il n'est pas téméraire d'affirmer que la population diminua de plus de moitié. Beaucoup de régions jusqu'alors fertiles et bien cultivées se transformèrent en déserts, se recouvrirent de broussailles et de ronces, où les bêtes féroces pullulèrent de nouveau; des villages entiers disparurent sans laisser de traces. De toutes les classes de la population, ce fut assurément celle des paysans qui souffrit le plus : la guerre, telle que Mansfeld, Tilly et Waldstein l'avaient organisée, les ruina complètement : animaux de culture, bétail, outillage agricole, tout disparut. Des bandes de maraudeurs parcouraient le pays en tous sens, portant partout le pillage, le meurtre et l'incendie; à ces bandes s'étaient joints des mendiants, des bohémiens, des moines défroqués, des femmes de mauvaise vie. Une brochure de l'époque, le *Liber vagatorum*, ne compte pas moins de trente variétés de cette engeance. On ne saurait découvrir dans l'histoire d'aucun pays l'exemple d'une dévastation plus complète.

Les villes ne furent guère moins éprouvées : dans la plupart d'entre elles, les deux tiers des maisons étaient inhabitées. De 80 000 habitants, la population d'Augsbourg était tombée à 18 000; celle de Munich descendit à 9000; Berlin n'avait plus que 6000 habitants au lieu de 25 000. A Cologne il ne restait plus que 1200 maisons; les porcs se promenaient dans les rues, et celles-ci ressemblaient à des cloaques. Le commerce et l'industrie étaient anéantis. Dépravés par une soldatesque grossière, paysans et ouvriers avaient perdu toute énergie : ils étaient redevenus « plus misérables que des serfs », et semblaient à peine capables d'aspirer à la liberté. La bourgeoisie découragée se résignait à une obéissance passive ou s'atrophiait dans le pédantisme. La petite noblesse, lorsqu'elle n'allait pas grossir le nombre des courtisans, était trop pauvre pour résister à la tyrannie des souverains. Jamais les circonstances n'avaient été plus favorables pour permettre à ceux-ci de s'ériger en monar-

ques absolus. Imitant à l'envi le despotisme de Versailles, ils créèrent cette triste bureaucratie du XVIII[e] siècle, aussi brutale pour les inférieurs que rampante devant les supérieurs, qui développa peu à peu dans toutes les classes de la population une incroyable servilité. Les États provinciaux (*Landstænde*) étaient incapables de susciter une vie nouvelle. Le morcellement politique ayant entraîné la multiplication des péages et des douanes, le commerce et l'industrie émigrèrent en Angleterre, en Hollande, en France. C'est à peine si quelques villes mieux placées, comme Francfort et Leipzig, conservaient encore quelque activité : la fabrication des toiles était la seule industrie prospère. Quant à la Ligue hanséatique, la plupart des villes qui en faisaient jadis partie étaient passées sous la domination des princes. Elle ne comprenait maintenant que les villes de Lübeck, Hambourg et Brême, et ne se maintenait qu'avec peine. Ce fut comme succursale du commerce anglais que Hambourg conserva une certaine prospérité. L'Allemagne avait cessé définitivement d'être le grand entrepôt du commerce européen. C'était la Hollande qui avait accaparé à son détriment le commerce du Nord et de l'Occident. L'émigration des protestants de France, qui apportèrent leurs industries et surtout leur méthode de travail en fabrique, bien supérieure au régime des corporations, fut, au moins pour la Prusse, le point de départ d'une période de prospérité nouvelle.

II. — L'Autriche.

La maison de Habsbourg. — Si la paix de Westphalie n'avait fait qu'accroître la division morale et politique de l'Allemagne, du moins la force des choses devait-elle orienter peu à peu les peuples vers les deux groupes les plus considérables. Sur les 25 millions d'habitants que comprenait l'Empire, 8 millions et demi appartenaient à la maison de Habsbourg, 2 280 000 à celle de Hohenzollern. C'est autour de

ces deux puissances que nous voyons, à partir de 1648, graviter la plupart des petits États : les catholiques tournent leurs regards vers l'Autriche; les protestants cherchent à se rattacher à Berlin.

Au premier abord, la situation des Habsbourg semble être hors de pair. C'était dans cette famille que, depuis l'élection d'Albert II en 1437, la couronne impériale s'était fixée. Pendant longtemps les Habsbourg avaient tâché de concilier leurs intérêts avec ceux de l'Empire. Mais la guerre de Trente ans et la paix de Westphalie avaient rendu cette conciliation bien difficile. Aussi les Habsbourg adoptent-ils une politique nouvelle : ils n'hésitent plus entre une couronne qui, étant élective, peut leur échapper, et leurs États patrimoniaux; ils font résolument passer leurs intérêts personnels avant ceux de l'Allemagne. D'ailleurs la guerre avait causé tant de ravages dans les cœurs et fomenté tant de haines que les intérêts contraires n'eussent pu se concilier sans beaucoup de peine. Le désarroi des esprits était bien fait pour déterminer les Habsbourg à concentrer toute leur attention sur l'administration de leurs domaines héréditaires. Et, même ainsi restreinte, leur tâche restait encore très lourde, car ces domaines différaient profondément les uns des autres par la langue, les mœurs et la religion. Ce fut la politique dynastique qui servit, en quelque sorte, de trait d'union entre les parties hétérogènes de cette monarchie mal construite. C'est par elle que les souverains cherchèrent à comprimer les jalousies, à étouffer les velléités d'indépendance des Tchèques, des Magyars, des Allemands, à briser les résistances de la noblesse, à maintenir, faute de mieux, le *statu quo* créé par les traités de Westphalie, car il fallait avant tout empêcher la couronne impériale de passer en d'autres mains.

Les procédés de gouvernement des Habsbourg respirent presque tous une sévérité froide et un profond sentiment d'orgueil. Sous la double influence du sang espagnol qui coule dans leurs veines et de l'éducation monacale qu'ils ont si longtemps reçue, les Habsbourg, en dépit de quelques velléités généreuses, apparaissent comme intolérants et obstinés. Sans doute

ils acceptent en apparence un régime représentatif, et chacune des provinces qui composent les domaines héréditaires conserve ses *Landstænde* où l'on voit figurer des représentants de la noblesse, du clergé et des villes, et auxquels on demande surtout de l'argent. Mais en réalité on ne les consulte guère, et on se contente de leur abandonner la nomination de certains fonctionnaires provinciaux.

A Vienne, on voit bien fonctionner auprès du souverain trois organes différents : le Conseil d'État, ou Conseil secret, qui s'occupe surtout des affaires politiques ; la Chambre aulique (*Hofkammer*), qui discute les questions de finance et de commerce ; et un Conseil de guerre composé d'une douzaine de membres et qui parvient à organiser une véritable armée permanente, où le recrutement se fait, comme en France, par l'intermédiaire de recruteurs qui attirent les soldats par l'appât d'une prime ; mais ce qui eût été surtout nécessaire, c'eût été d'assurer à la royauté des ressources régulières, et rien de sérieux ne fut fait en ce sens. Les *Landstænde* votaient chaque année une certaine somme que venaient parfois grossir, sous forme de dons volontaires, des subsides exceptionnels. On imagina d'y ajouter divers impôts sur les billards, les cartes à jouer, le tabac, le papier timbré, etc. Mais les fonctionnaires chargés de leur perception n'étaient pas toujours d'une parfaite honnêteté, et les documents contemporains nous parlent sans cesse de leurs dilapidations. L'organisation des domaines héréditaires de la maison d'Autriche est en réalité aussi défectueuse que l'est celle de l'Empire lui-même.

Dernières années de Ferdinand III : réaction catholique. — C'était la France qui avait brisé à jamais les ambitions des Habsbourg. C'est grâce à elle que, au cours de la guerre de Trente ans, on avait distingué entre l'Espagne et la branche allemande de la *Casa d'Austria*. Ferdinand III semble bien comprendre que la restauration d'une monarchie comparable à celle de Charles-Quint est maintenant impossible. Il se borne à essayer de donner à l'autorité impériale de nouveaux appuis ; il introduit à cet effet dans le *Collège des princes* huit membres nouveaux, la plupart vassaux de l'Autriche, espérant que

ceux-ci, par reconnaissance ou par intérêt, donneront leurs suffrages aux Habsbourg. Voilà à peu près tout ce que Ferdinand, bien qu'il ait survécu encore près de dix ans à la paix de Westphalie, a fait pour l'Allemagne. Il nous apparaît surtout comme préoccupé de poursuivre la contre-réformation dans ses domaines héréditaires et ne suit que trop fidèlement à cet égard les idées de son temps et les traditions de sa dynastie [1]. Il contraint les familles nobles qui veulent garder leur conviction et leur foi à vendre leurs biens et à émigrer, et il réprime les insurrections de paysans avec la dernière rigueur. Mais sa grande préoccupation est d'affermir le trône impérial dans sa famille; il avait, dans une assemblée particulière tenue à Augsbourg en 1653, fait élire roi des Romains son fils aîné. Mais ce jeune prince fut emporté dès l'année suivante, et Ferdinand III mourut lui-même avant d'avoir pu prendre les mesures nécessaires pour faire passer la couronne impériale à son second fils. Les dernières années de son règne furent assombries par l'inquiétude que lui causaient les progrès de la Suède dans le Nord. Ayant demandé vainement des secours à la diète, il tenta de réunir pour une action commune les princes qui étaient le plus intéressés à s'opposer aux progrès des Suédois. Il chercha dans le même but l'appui des Hollandais et des Russes, promit aux Polonais de leur envoyer une armée, et conclut une alliance offensive et défensive avec le roi de Danemark et l'Électeur de Brandebourg. Ce furent les derniers actes de son règne.

Ferdinand III n'eut assurément ni la force d'âme, ni les talents de Ferdinand II; mais il avait plus de douceur dans le caractère, plus de tolérance dans les idées, et fut en somme plus regretté de ses sujets que ne l'avait été son père, que pourtant il ne valait pas.

Léopold Ier (1658-1705) : son indolence. — Après la mort de Ferdinand III (1657), la couronne impériale fut offerte à son frère l'archiduc Léopold. Ce prince eut la générosité de la refuser pour faire élire malgré sa jeunesse son neveu Léopold,

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 568.

second fils de la première femme de Ferdinand, la pieuse Marie-Anne d'Espagne, fille du roi Philippe III. Élu le 18 juillet 1658, Léopold Ier fut couronné à Francfort le 1er août de la même année, non sans avoir au préalable signé, selon l'usage, une *capitulation* de 45 articles, plus dure encore que les précédentes et par laquelle il prenait l'engagement de ne pas secourir l'Espagne dans ses guerres en Italie.

On a vu précédemment quel rôle Léopold a joué, comme empereur d'Allemagne, dans les affaires européennes [1], où il figure surtout comme l'adversaire malhabile et malheureux de son beau-frère Louis XIV. Son règne en Autriche, si l'on omet les longues guerres qu'il dut soutenir contre les Turcs et le fameux siège de Vienne en 1683 [2], offre peu d'événements intéressants.

L'humiliation que les succès des Polonais lui firent éprouver étouffa en lui la reconnaissance. Rien ne donne mieux une idée de l'étroitesse de son esprit que la façon minutieuse dont il régla son entrevue avec Sobieski, et que les recherches puériles qu'il fit faire pour savoir comment « un roi qui ne devait sa couronne qu'à une élection » devait être admis en présence d'un empereur. Il ne trouva pour remercier son sauveur que des phrases si froides et si cérémonieuses que Sobieski se borna à lui répondre ironiquement : « Je suis charmé d'avoir rendu ce petit service à Votre Majesté. »

L'année suivante, Sobieski s'étant efforcé de négocier un raccommodement entre Léopold et les princes allemands mécontents, l'Empereur le soupçonna de vouloir procurer à son fils la couronne de Hongrie. Ce fut alors que, profitant de la victoire de Mohács, il essaya de rendre cette couronne héréditaire dans sa propre famille en convoquant une diète à Presbourg pour y faire couronner son fils l'archiduc Joseph [3]. C'était l'unique moyen, disait-il, « de rendre au royaume son ancien éclat, et d'en assurer la prospérité ». La nouvelle politique des Habsbourg s'accentuait chaque jour. Ils compre-

1. Voir ci-dessus, p. 109 et suiv., et ci-dessous, chap. XX (*Guerre de la succession d'Espagne*).
2. Voir ci-dessous, p. 839-842.
3. Voir ci-dessous, p. 597.

naient maintenant que la vraie puissance consistait pour eux bien moins dans un titre élevé que dans l'étendue de leurs États directs. Sans renoncer à cette couronne impériale qui leur donnait forcément un certain prestige, ils sentaient que ce n'était plus dans l'Empire, mais dans leurs possessions héréditaires, qu'ils devaient chercher la source de leur pouvoir effectif. On verra plus loin comment la Hongrie échappa d'abord aux Habsbourg, puis sous quelles conditions se fit en définitive l'accord avec le peuple magyar. Mais à la mort de Léopold il ne restait plus aux Autrichiens, en Hongrie, que quelques places fortes isolées, et c'est à Joseph Ier que revint l'honneur d'avoir empêché la perte totale de ce royaume.

Si désireux que fût Léopold Ier de ne pas sortir de la neutralité, force lui fut cependant d'intervenir lorsque Louis XIV eut envahi les Provinces-Unies (1672); s'il éprouva de graves revers, il faut du moins rendre hommage au zèle avec lequel il s'efforça de réorganiser l'armée impériale et d'exciter les États de l'Allemagne à former des ligues défensives soit entre eux, soit avec des puissances étrangères. Mais la division des princes allemands, le mauvais vouloir des Hollandais, l'insouciance de l'Angleterre et surtout les embarras dans lesquels les affaires de Hongrie jetèrent ce souverain, l'empêchèrent d'obtenir de grands succès.

Si, au milieu des embarras que les guerres interminables de cette époque faisaient naître autour de lui, Léopold songea à la création d'un neuvième électorat en faveur d'Ernest-Auguste, duc de Brunswick-Lunebourg (Hanovre), c'est qu'il espérait obtenir ainsi un nouveau corps de troupes qui lui serait fort utile tant que durerait la guerre en Hongrie et sur les bords du Rhin, et en vue des droits que la maison d'Autriche pourrait avoir à soutenir pour le trône d'Espagne (1692). Les princes catholiques, redoutant la présence d'un prince protestant au sein du *Collège des Électeurs*, demandèrent alors au pape d'intervenir pour empêcher que l'influence des protestants dans la constitution de l'Empire pût continuer à s'accroître. Soutenu par ses ministres, Léopold, naturellement obstiné dans ses idées, refusa d'abord de céder. Mais les Électeurs, réunis à Ratisbonne, s'éle-

vèrent avec force contre une prétention qu'ils déclaraient contraire à la constitution du Saint-Empire, et le duc renonça à l'investiture que l'Empereur lui avait conférée.

Est-ce parce que son règne de trente-sept ans fut, après celui de Ferdinand III, le plus long qu'offre l'histoire de la maison de Habsbourg, que Léopold I[er] a été surnommé *le Grand*? Ni son mérite personnel, ni les événements de son règne ne justifient cette épithète. Les documents contemporains nous le présentent comme un époux fidèle, un père tendre et un bon maître. Mais quelque louables qu'aient été ses vertus, quelque grande qu'ait été sa charité, son caractère flegmatique et l'éducation qu'il avait reçue dans sa jeunesse (il avait été primitivement destiné à l'Église), ne le prédisposaient pas à être un grand prince. Sa constitution maladive, sa démarche lente, son air pensif, la froideur de ses manières et sa dévotion minutieuse, lui donnaient plutôt l'apparence d'un religieux que celle d'un souverain. On lui avait appris une foule de choses, mais on avait laissé de côté celles qui lui auraient été le plus utiles, la science du gouvernement, l'art de connaître et de conduire les hommes. Naturellement timide, Léopold fut comme étourdi de se trouver à la tête de l'Empire. Et c'est grâce à quelques ministres habiles, grâce aussi aux fautes de Louis XIV, qui rapprochèrent de Léopold beaucoup de princes allemands, que celui-ci parvint en somme à relever un peu le prestige de la maison de Habsbourg.

Léopold I[er] mérite cependant des éloges pour les réformes qu'il fit dans l'organisation judiciaire, et pour les ordonnances qu'il promulgua en matière civile et en matière criminelle. Ce fut lui qui supprima le code Carolin, dont les rigueurs étaient excessives, et qui substitua l'allemand au latin dans les cours de justice. Protecteur généreux des sciences et des arts, il fonda les deux universités d'Innsbrück et de Breslau, créa la galerie de tableaux du Belvédère, encouragea l'établissement de collèges et de sociétés littéraires, augmenta considérablement la bibliothèque impériale, et fit venir à Vienne, après l'annexion du Tyrol, une partie des riches collections du château d'Ambras. Il encouragea aussi l'étude des lois, corrigea quelques abus dans

les tribunaux inférieurs et établit à Vienne une police régulière. La ville n'en resta pas moins sale et mal tenue. La peste de 1679 y fit 50 000 victimes. La législation tomba d'ailleurs dans des minuties ridicules. C'est ainsi qu'un règlement de police divisa la société laïque en cinq classes (réduites ensuite à trois), en déterminant rigoureusement les vêtements que les membres de chacune d'elles pourraient porter, et ce qu'ils pourraient manger : les tailleurs et les cuisiniers étaient invités à dénoncer ceux qui violaient ces prescriptions.

Marié successivement à une fille de Philippe IV d'Espagne, à une cousine appartenant à la branche tyrolienne des Habsbourg, puis à la fille du premier Électeur palatin de la branche de Neubourg, il eut enfin de cette princesse, connue par son extrême dévotion, le fils qui devait lui succéder en 1705, et qui, en accomplissement d'un vœu, porta le premier dans la famille le nom de Joseph.

Joseph Ier (1705-1711) : l'esprit de tolérance. — Joseph Ier, âgé de vingt-cinq ans à la mort de son père, avait été élevé avec soin, et ses qualités naturelles se développèrent à mesure qu'il avança en âge. Son premier acte fut de réduire le nombre des officiers de sa maison, de congédier tous les ministres de son père dévoués aux Jésuites, et de confier l'administration des affaires à son ancien gouverneur le prince de Salm. La guerre de la succession d'Espagne occupait alors toute l'Europe. Les armées autrichiennes éprouvèrent d'abord de grands revers, mais Joseph Ier sut profiter de l'influence que le parti des whigs reprit en Angleterre à partir de 1708 : il parvint à expulser les Français de l'Allemagne, à châtier les princes qui s'étaient ligués contre lui et à rendre à l'autorité impériale un nouvel éclat. Il conféra à l'Électeur palatin l'investiture du cinquième électorat avec l'office de grand Échanson, et obtint des Électeurs catholiques la création d'un nouvel électorat en faveur d'une maison protestante, en leur promettant qu'ils conserveraient toujours le même nombre de voix dans le collège électoral. On verra plus loin sa politique à l'égard de la Hongrie [1].

1. Voir ci-dessous, p. 603-604.

Trop astreint à l'étiquette espagnole, Joseph Ier ne sut rendre au peuple autrichien aucune énergie. Il contribua plutôt à l'amollir en multipliant les plaisirs et les réjouissances, et ne fit rien pour combattre son ignorance ou relever son niveau intellectuel et moral. Il mourut de la petite vérole à trente-deux ans, en 1711, laissant pour unique héritier, à défaut de postérité masculine, l'archiduc Charles, son frère.

III. — Le Brandebourg.

Progrès du Brandebourg sous le Grand Électeur (1640-1688). — La guerre de Trente ans avait eu de funestes conséquences pour les États de l'Électeur de Brandebourg; ils avaient pris leur large part du commun désastre, et, au lendemain de la paix de Westphalie, leur situation matérielle, comme leur situation morale, était déplorable. La Marche seule avait perdu 140 000 habitants sur 330 000; des districts entiers s'étaient transformés en solitudes. Frédéric-Guillaume, qui succéda en 1640 à son père Georges-Guillaume, prit à cœur de réparer les ruines amoncelées et de ramener la prospérité dans ses États. Nul assurément n'a contribué plus que lui à la formation de la monarchie prussienne par les acquisitions qu'il a réalisées, comme par les progrès de tous genres qu'il a suscités, et c'est avec raison que la postérité l'a surnommé le *Grand Électeur*. Frédéric-Guillaume (né le 16 février 1620) avait passé une partie de sa jeunesse en Hollande et s'y était marié. La Hollande, avec ses libres institutions et l'intensité de sa vie commerciale, était alors une excellente école pour un futur souverain. Mûri avant l'âge par l'éducation qu'il y avait reçue, par les spectacles qu'il y avait eus sous les yeux, par les études auxquelles il s'y était livré, comme par les guerres mêmes auxquelles il avait dû prendre part, Frédéric-Guillaume s'empressa d'abord d'appeler à lui, en leur montrant la sécurité rétablie, ceux de ses sujets qui avaient fui. Puis il attira un grand nombre de colons hollandais, qui fondèrent des fermes modèles (ou *hollanderies*), enseignèrent aux Brandebourgeois l'élevage

du bétail, les aidèrent à dessécher les marais et à créer tout un système de canalisation. L'Électrice elle-même, simple, modeste et laborieuse, secondait puissamment son époux dans la tâche qu'il s'était donnée d'élever son pauvre pays de Brandebourg au degré de prospérité où il avait vu la Hollande.

Premiers succès militaires; acquisition de la souveraineté en Prusse. — Les traités de Westphalie avaient attribué au Grand Électeur, outre les trois évêchés brandebourgeois depuis longtemps sécularisés (Brandebourg, Havelberg, Lebus), la majeure partie de la Poméranie et quatre principautés ecclésiastiques (l'archevêché de Magdebourg et les évêchés de Halberstadt, Minden et Cammin). L'ère pacifique ouverte par ces traités ne pouvait être de longue durée. Charles-Gustave de Suède ayant déclaré la guerre aux Polonais dans l'espoir de leur enlever la Livonie, Frédéric-Guillaume fit alliance avec lui. On verra [1] que le gain des trois combats de Varsovie (28-30 juillet 1656) fut en partie son ouvrage. Quelques années plus tard, profitant des discussions interminables de la diète de Ratisbonne, il régla cette fameuse succession que le partage provisionnel de Xanten (1614) avait laissée en suspens : par le traité de Clèves, conclu le 9 septembre 1666 avec Philippe-Guillaume, Palatin de Neubourg, il obtint le duché de Clèves et les comtés de la Mark et de Ravensberg, tandis que le Palatin conservait pour sa part les duchés de Juliers et de Berg, plus la petite seigneurie brabançonne de Ravensberg.

En se liant étroitement avec la Suède, Frédéric-Guillaume se laissait guider par une pensée toute politique. On le vit bien par les conditions que cette alliance le mit en état d'imposer au roi de Pologne. Le traité de Wehlau reconnut l'indépendance du duché de Prusse, et Jean-Casimir renonça pour lui et ses descendants à tous droits de suzeraineté (1657). Cette précieuse acquisition allait permettre à l'Électeur de jouer un rôle nouveau, puisqu'il était à la fois vassal de l'Empereur pour ses États de Brandebourg et souverain indépendant dans son duché de Prusse. Il voulut d'abord profiter de l'autorité nouvelle qu'il

1. Voir ci-dessous, p. 635.

venait de conquérir pour engager une lutte contre les *Landstænde* de Prusse, qui jouissaient jusqu'alors de si grands privilèges que la constitution était devenue presque républicaine. La fermeté dont il fit preuve, la dureté avec laquelle il fit percevoir les nouveaux impôts dont il frappa le pays lui suscitèrent beaucoup d'ennemis. L'irritation fut si grande à Kœnigsberg que les bourgeois armèrent de canons les remparts : le président du tribunal des échevins, Jérôme Rhode, se mit à la tête des mécontents, et le colonel de Kalkstein se rendit en Pologne pour essayer de soulever les habitants contre lui. Mais Frédéric-Guillaume triompha de ces révoltes : Rhode fut enfermé dans la forteresse de Peitz; Kalkstein, dont on s'empara par ruse, fut exécuté, et Frédéric-Guillaume parvint à calmer l'esprit turbulent de ses nouveaux sujets.

Redoutant comme les autres princes allemands l'ambition de Louis XIV, il refusa en 1672 de se laisser gagner par les promesses de celui-ci, et, seul à ce moment, osa soutenir la Hollande de toutes ses forces. S'il fut contraint de signer l'année suivante la paix particulière de Vossem, il ne tarda pas à reprendre les armes quand Louis XIV attaqua le Palatinat [1]. La bataille de Fehrbellin (18 juin 1675) eut un retentissement considérable dans toute l'Allemagne : elle consacra la valeur des Brandebourgeois et le génie militaire du Grand Électeur; elle provoqua en même temps la jalousie de la cour impériale, qui déclara hautement qu'elle ne laisserait pas s'élever sur les bords de la mer Baltique un nouveau « roi des Vendes ». Frédéric-Guillaume dut, par le traité de Saint-Germain (1679), accéder à la paix générale qui avait été conclue à Nimègue l'année précédente, et abandonner ce qu'il avait conquis de la Poméranie suédoise, sauf la petite ville de Garz sur l'Oder.

Quelque temps après, il profitait de l'extinction de la famille des Piast à Liegnitz pour faire valoir énergiquement les vieilles prétentions des Électeurs sur une partie de la Silésie, et, s'il ne put obtenir tout ce qu'il réclamait, il se fit céder du moins, par le traité de Berlin en 1686, le cercle de Schwiebus.

1. Voir ci-dessus, p. 115 et 119.

Par toutes ces acquisitions l'État brandebourgeois, qui ne comprenait à l'avènement de ce prince qu'environ 602 milles carrés, en comprit, à sa mort, 2046.

Efforts pour développer le commerce. — Excité par l'exemple de la Hollande, Frédéric-Guillaume conçut aussi de bonne heure le projet de faire participer son pays au commerce des Indes. Il chercha d'abord à se donner une flotte, et fit équiper quelques vaisseaux par le marchand hollandais Raulé, qu'il avait nommé directeur général de la marine. Cette flotte lutta avec succès contre celle des Suédois et ne craignit pas d'attaquer les vaisseaux espagnols qui apportaient les produits des mines de l'Amérique et qu'il força à se réfugier dans le port de Lagos. L'Électeur rêva même de faire du Brandebourg une puissance coloniale. Blenk et Grœben furent envoyés sur les côtes de la Guinée ; des traités furent conclus avec les chefs indigènes, et on éleva près du cap des Trois-Pointes le fort de Gross-Friederichsburg. Mais ces tentatives donnèrent de si médiocres résultats que le petit-fils du Grand Électeur, le roi Frédéric-Guillaume I[er], vendit la colonie aux Hollandais pour une faible somme.

Politique intérieure du Grand Électeur. — C'est surtout par les talents administratifs dont il fit preuve, et par la prospérité qu'il rendit à ses États, que Frédéric-Guillaume mérite le surnom de *Grand*. Quelques-unes de ses conceptions en matière administrative révèlent un esprit profond, et font pressentir le mécanisme savant des États modernes. La tâche était pourtant d'autant plus ardue qu'il s'agissait de relier entre elles des provinces très différentes les unes des autres, et d'en faire un État compact et uni. Au risque de se rendre impopulaire par certains des procédés auxquels il avait recours, il n'eut jamais d'hésitations, toutes les fois que le bien public lui paraissait évident : règle de conduite qui fut aussi celle de ses successeurs, et qui a grandement contribué au développement de la Prusse.

Les documents contemporains nous montrent quelles résistances il eut à vaincre pour créer un corps de fonctionnaires soumis, et pour rompre avec les habitudes de corruption qui

s'étaient introduites sous ses prédécesseurs et qui étaient alors générales dans toute l'Allemagne. L'usage de payer les fonctionnaires en nature avait eu pour conséquence une foule d'abus. La grossièreté des mœurs et l'ivrognerie n'étaient pas leurs pires défauts. Frédéric-Guillaume, à l'instar de Louis XIV, prétendit d'abord diriger lui-même toutes les affaires, puis, en 1651, après en avoir conféré avec ses meilleurs conseillers, Maurice de Nassau, Otto de Schwerin, Seidel, Ewald de Kleist, Blumenthal, Tarnow, Blaspeil et surtout avec le comte de Waldeck, il entreprit une série de réformes dont les plus importantes avaient pour but de transformer la vieille organisation économique, fondée sur des prestations en nature, en une organisation plus moderne où le numéraire jouerait le principal rôle. Les fonctionnaires cessèrent, tout à la fois, d'être nommés par la cour et d'être rémunérés à l'aide de redevances en céréales, bois, fourrages, etc., dont la valeur était très variable et la perception d'un contrôle difficile. Ils reçurent dorénavant un traitement en argent. Les domaines de l'État, au lieu d'être administrés par les gens de la cour, furent amodiés et le baron de Blumenthal, directeur du Conseil secret, fut chargé d'en tirer le meilleur parti possible. Quant aux anciennes contributions, qui étaient payées directement par les propriétaires fonciers et par les habitants des villes, elles furent remplacées par l'impôt indirect de l'*accise*. Enfin une répartition précise des services entre le Cabinet et le Conseil eut également lieu, et le Cabinet dut servir d'intermédiaire entre le Conseil et le prince.

Avec l'aide des maréchaux Derflinger et Sparr, il organisa une armée remarquable, qu'il porta à 27 000 hommes. C'est pour se procurer les ressources nécessaires, qu'il augmenta le chiffre des impôts et imagina cette accise dont il tira si bon parti que les revenus de l'État s'élevèrent de 500 000 thalers à deux millions. L'institution de la poste aux lettres, complètement désorganisée par la guerre de Trente ans, fut rétablie et étendue à tout le pays. Pour développer le commerce et l'industrie, le Grand Électeur prohiba l'entrée des tabacs, des verreries et des cuivres étrangers, multiplia les impôts indirects et s'attribua la vente exclusive du sel.

Pour repeupler les contrées que la guerre avait plus particulièrement dévastées, il chercha partout des hommes, et les Hollandais ne furent pas les moins utiles colons que reçut l'électorat. En repeuplant ses États dévastés, c'est-à-dire en servant ses plus pressants intérêts, Frédéric-Guillaume acquit la réputation d'un prince hospitalier, protecteur des persécutés et défenseur de la liberté de conscience. Le Brandebourg était depuis longtemps déjà une terre d'asile, et, si de tous les États allemands, c'est celui auquel la Réforme a le plus profité, c'est parce que c'est celui où elle se montra le plus tolérante. Dans leur pauvre principauté, les Électeurs professèrent surtout la « religion de l'État » ; leurs moyens ne leur permettaient pas de se faire persécuteurs et, devant l'article 30 du traité de Westphalie, qui permettait à chaque prince « de réformer la religion de ses sujets », le Grand Électeur fit preuve de beaucoup de sens politique en mettant l'intérêt général et temporel de son pays au-dessus de ses propres préférences. Bien que calviniste convaincu, il accepta en effet la liberté religieuse telle que nous la comprenons aujourd'hui. Dès le lendemain de son avènement, sentant tout le profit qu'il pourrait retirer d'une semblable conduite pour conquérir des partisans dans toute l'Europe, il avait hautement parlé de liberté de conscience ; il avait même, par l'article 17 du traité de Wehlau, garanti aux catholiques de la Prusse Orientale « la libre admission aux emplois publics et aux fonctions honorifiques qu'ils seraient aptes à remplir ». Les Juifs, qui avaient été jadis bannis du Brandebourg, furent autorisés en 1671 à s'établir à Berlin, et des familles d'Ariens vinrent se fixer en 1683 dans la Prusse Orientale. Il résista aux sollicitations de ceux qui voulaient faire supprimer l'enseignement des doctrines de Spinoza, de Pufendorf et de Thomasius. En 1686, il écrivit au duc Victor-Amédée II, persécuteur des Vaudois : « Quelque violente que soit généralement la haine qui naît des croyances religieuses, plus ancienne et plus sainte est cependant la loi de nature d'après laquelle l'homme est tenu de supporter l'homme, de le tolérer, et même de relever celui qui n'est pas malheureux par sa faute. » Le Grand Électeur semble surtout avoir eu le désir de se faire le continuateur de Gustave-Adolphe à l'égard

des protestants étrangers; et, si officiellement les luthériens étaient encore placés sous la protection de l'Électeur de Saxe, en fait il était le seul qui leur fournît un appui efficace. Il n'hésitait pas au besoin à recourir à la force pour les soutenir. Sa conduite à l'égard des catholiques fut moins généreuse et montre bien qu'il était surtout guidé par un sentiment d'intérêt personnel. Dans la Poméranie et le Brandebourg, où il n'était pas tenu aux mêmes ménagements qu'en Prusse Orientale, il leur refusa la libre pratique du culte; il souhaite dans son testament qu'elle leur soit refusée jusqu'au Jugement dernier. Ils furent exclus en principe de toutes les fonctions civiles; on continua d'exiger des professeurs des Universités, au moment de leur entrée en fonction, pleine adhésion à la religion réformée, et ni les bulles du pape, ni les mandements des évêques ne purent pénétrer dans le pays.

De tous les souverains réformés, nul ne se montra plus empressé à accueillir les fugitifs français. Dès 1677 il avait attiré quelques familles protestantes françaises à Berlin ; bravant la colère de Louis XIV, il ne craignit pas de promettre, par l'édit de Potsdam, du 29 octobre 1684, à tous ceux qui voudraient se rendre dans ses États, des secours pour le voyage, et à leur arrivée des franchises importantes, l'exemption d'impôts pendant dix ans et la concession de maisons abandonnées ou un emplacement avec des matériaux pour bâtir. Aux cultivateurs il offrit des terres, aux manufacturiers des avances de fonds, aux nobles des emplois importants, et il tint ce qu'il promit. On a évalué à 20 000 le nombre de ceux qui répondirent à son appel; mais ce qu'on ne peut évaluer, ce sont les services qu'ils rendirent à leur patrie d'adoption. « Les huguenots, a écrit Frédéric II dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg*, ont contribué à repeupler notre ville dépeuplée, et créèrent les fabriques qui nous manquaient. Notre commerce consistait auparavant dans la vente de nos blés, de nos vins et de nos laines; les quelques fabriques de drap qui existaient encore étaient sans importance..... elles furent presque ruinées par la concurrence anglaise. Lorsque Frédéric-Guillaume Ier monta sur le trône, on ne faisait plus

un chapeau, plus un bas qui ne fût fabriqué par les Français. Ils fabriquaient toutes les sortes de drap, tricotaient des bonnets et des bas, travaillaient les feutres et toutes les façons de teintureries..... » Ils prirent place aussi dans la cour, y apportèrent « les belles mœurs et les beaux usages », et entrèrent en grand nombre dans l'armée, sans se faire, hélas! le moindre scrupule de porter les armes contre leur ancienne patrie.

Frédéric II, qui eut tant de points de ressemblance avec son illustre aïeul, a tracé de lui d'ailleurs un portrait saisissant : « Frédéric-Guillaume avait toutes les qualités qui font les grands hommes : magnanime, débonnaire, généreux, humain... Il devint le restaurateur et le défenseur de la puissance de Brandebourg, l'arbitre de ses égaux. Avec peu de moyens il fit de grandes choses, fut à lui-même son premier ministre et son général en chef, et rendit florissant un État qu'il avait trouvé enseveli sous ses propres ruines. »

Le Grand Électeur fut marié deux fois. Sa première femme, une fille du prince d'Orange, avait eu sur lui une grande influence. « C'était, disait-il, son conseiller le plus droit, en même temps que la joie de son cœur. » Sa seconde femme, Dorothée de Holstein, qui l'abreuva de chagrin, obtint pour ses enfants, au mépris de la *Dispositio Achillea* de 1473, la constitution d'un apanage. Ceux-ci consentirent, heureusement pour l'électorat, à y renoncer en faveur de leur frère, le fils d'Henriette-Louise d'Orange.

Frédéric III (1688-1713). — L'Électeur Frédéric III, qui allait devenir, comme roi, Frédéric Ier, était né à Kœnigsberg le 12 juillet 1657. D'une constitution délicate, mais d'un esprit ardent, il s'était montré dès son enfance studieux et appliqué. Il avait aussi témoigné de bonne heure d'un goût extraordinaire pour le faste, la représentation et l'étiquette, s'efforçant de « parer sa médiocrité de toutes les pompes d'une fausse grandeur ». Dès l'âge de dix ans, il fondait un ordre de chevalerie; à seize ans, il demandait à être décoré de l'ordre de la Jarretière. Devenu prince électoral à l'âge de dix-sept ans, par suite de la mort d'un frère aîné, il fut d'abord poursuivi par la haine d'une marâtre, la seconde femme du Grand Élec-

teur; menacé de perdre son héritage, il osa, à l'insu de son père, négocier avec l'ambassadeur impérial, le baron Fridag, qui obtint de la cour de Vienne la promesse qu'il serait reconnu comme seul et unique héritier. Il inaugura son règne en déployant un grand luxe aux funérailles de son père, et ne tarda pas à être hanté d'une idée fixe, celle d'obtenir le titre de roi, bien moins par désir de conquêtes que par amour de la magnificence et passion de s'égaler aux rois ses contemporains. Ce fut l'idée maîtresse de son règne, et comme la pierre angulaire de toute sa politique.

Ses premières relations avec la cour de Vienne sont significatives. Pour conquérir l'amitié de l'Empereur, et sans doute avec l'arrière-pensée de solliciter bientôt le titre désiré, il se déclara d'abord l'ennemi de la France, et adhéra à la ligue d'Augsbourg. Ce fut en vain que Louis XIV, au cours des négociations qui suivirent la paix de Ryswick, tenta de le détacher de l'Autriche en lui promettant son appui pour lui faire obtenir la couronne royale : c'était surtout le bon vouloir de l'Empereur qu'il s'agissait d'obtenir. Frédéric ne recula devant aucune intrigue, mit en œuvre toute l'adresse de ses ministres, consentit à toutes les exigences de l'Empereur, multiplia les subsides en hommes et en argent dont Léopold avait besoin pour continuer la guerre contre la France et contre les Turcs, et se résigna même à rétrocéder le cercle de Schwiebus.

Acquisition de la couronne royale. — Une question d'étiquette, le refus d'un fauteuil à l'entrevue de La Haye, vint encore accroître l'impatience de Frédéric. Dès le début de son règne il s'était montré très pointilleux sur ce chapitre, et avait déjà eu des difficultés avec les cours étrangères au sujet du cérémonial avec lequel on traitait ses envoyés. Il avait intrigué auprès de Louis XIV pour obtenir de lui le titre de « frère », et auprès du roi d'Espagne pour obtenir celui de Sérénité. Il se voyait avec dépit obligé de céder le pas à de petits princes d'Italie, au duc de Savoie, au duc de Lorraine. Et d'ailleurs son cousin Guillaume d'Orange et son voisin Auguste de Saxe n'étaient-ils pas devenus tous deux rois, l'un en Angleterre, l'autre en Pologne?

Des observations qu'il rédigea en 1700 permettent d'assigner aussi à sa conduite d'autres mobiles. Il entendait devenir un prince indépendant et ne plus être un simple vassal. Il a beau dire à l'Empereur que le nouveau titre qu'il sollicite ne le rendra pas plus puissant; on sent qu'il voit dans la dignité royale le moyen, tout à la fois, de s'affranchir des liens qui le rattachent à l'Empire et de prendre avec autorité le rôle de défenseur du protestantisme, tâche qui semble d'autant plus indiquée que le roi de Saxe Frédéric-Auguste s'est converti au catholicisme. Mais ce n'est pas au titre de roi de Brandebourg, dont il avait été d'abord question, qu'il faudra s'attacher : il n'empêcherait pas Frédéric de rester vassal de l'Empereur. C'est en Prusse, dans une contrée qui n'est à aucun degré terre d'Empire et où il y avait eu, disait-on, au xve siècle un royaume, qu'il vaudra mieux prendre la couronne. Seulement, si la Prusse ne relève pas de l'Empereur, c'est à lui cependant que la tradition toujours vivace de cette grande communauté chrétienne qui s'était réalisée dans la constitution du Saint-Empire déterminera Frédéric à s'adresser

Frédéric sut négocier adroitement pour amener Léopold à une pareille concession, dont il semble cependant que les ministres autrichiens avaient compris le danger : réunis en conférence, ils avaient déconseillé leur maître de favoriser cette entreprise, et étaient même allés jusqu'à dire que si l'Électeur devenait roi, « la glorieuse maison d'Autriche risquerait, par la compétition de la maison de Hohenzollern ou par la dissolution de l'Empire, de perdre un jour sa puissance impériale ». On ne pouvait mieux prévoir. Mais les complications de la fin du xviie siècle, les inquiétudes causées à Léopold par l'ouverture de la succession d'Espagne et l'offre très opportune d'un subside de six millions d'écus triomphèrent des dernières hésitations. Dès le mois de juillet 1700 la conférence des ministres impériaux admit en principe la demande de Frédéric. Quinze jours après la mort de Charles II, Léopold consentait à signer le traité secret par lequel il s'engageait à reconnaître à l'Électeur Frédéric III, dans l'Empire et hors de l'Empire, le titre de roi. Grave concession qui fit dire au prince

Eugène, dès qu'il fut informé de la chose, que « l'Empereur aurait dû faire pendre les ministres qui la lui avaient conseillée. »

Les négociations de Frédéric avec la Pologne ne furent guère moins laborieuses; les Polonais déclaraient que le traité de Wehlau avait réservé les droits de la Pologne sur le duché de Prusse; surtout ils pensaient, avec raison, que les territoires polonais qui séparaient le duché de Prusse de l'Électorat de Brandebourg, seraient menacés si le duché devenait un royaume. Frédéric prit le bon parti : il promit à Auguste II de s'intituler non pas roi *de* Prusse, mais seulement « roi *en* Prusse », ajoutant que ce nouveau titre ne donnerait à ses successeurs aucun droit sur la Prusse polonaise; il gagna les principaux magnats par des gratifications en argent; s'il ne put les rallier tous, il empêcha du moins toute opposition redoutable.

Parmi les puissances européennes, ce furent la France et la Suède, menacée dans ses prétentions à la domination de la Baltique, qui se montrèrent le plus opposées. Mais Frédéric ne se laissa pas intimider par leur attitude. Il se rendit à Kœnigsberg, où le couronnement eut lieu le 18 janvier 1701, et déploya à cette occasion tout le luxe possible : 30 000 chevaux de relai ne furent pas de trop pour transporter la cour. Il revêtit pour la cérémonie un costume écarlate enrichi d'or et de pierreries et un manteau de pourpre orné de boutons de diamant. Il institua un nouvel ordre de chevalerie (l'ordre de l'Aigle Noir) destiné à en perpétuer le souvenir. Bien qu'il eût créé pour la circonstance deux évêques luthériens, il voulut placer lui-même la couronne sur sa tête « sans que personne y portât la main, pour montrer par là qu'il ne la tenait de personne ». Il couronna ensuite la reine, la jolie et spirituelle Sophie-Charlotte, superbement vêtue comme lui. Pendant le festin qui suivit, on tira neuf coups de canon chaque fois que le roi but; et la reine, qui avait osé au milieu du service puiser une prise dans sa tabatière, fut, dit-on, sévèrement réprimandée.

Cette couronne royale, source de tant d'avantages, n'avait en somme presque rien coûté. Les sommes dépensées en gratifications aux ministres impériaux ou aux magnats polonais ne s'élevèrent pas à plus de 300 000 thalers (1 million 125 000 francs).

La principale des concessions faites à l'Empereur fut celle d'un secours de 8000 hommes. On peut donc dire que Frédéric acheta à bon compte une dignité d'un prix inestimable. En devenant un royaume, l'État brandebourgeois-prussien prit plus d'unité et de force. Son indivisibilité territoriale, déjà reconnue depuis deux siècles, fut définitivement consacrée. Le nouveau roi acquit dans l'Empire une grande indépendance et put opposer à l'Autriche catholique, puissance « dégermanisée », la Prusse protestante, qui se germanisait au contraire de plus en plus. La constitution du nouveau royaume était enfin une menace redoutable pour l'intégrité de la Pologne. En un mot, la dignité royale donna aux Hohenzollern, à la fois, une grande force dans le présent et une foule de droits ou de prétentions pour l'avenir. Elle fut, comme on l'a dit, « une amorce » jetée par Frédéric Ier à sa postérité.

Le roi Frédéric Ier. — Frédéric, « décidé à vivre d'une façon royale », goûta d'abord toutes les satisfactions d'amour-propre que lui procura son nouveau titre. Esprit faible et superstitieux, il se montra, dit son petit-fils, « grand dans les petites choses et petit dans les grandes ». Il n'épargna rien pour rehausser l'éclat de sa nouvelle dignité, et la cour de Berlin devint un foyer de magnificence et de luxe.

Mais, pour satisfaire ses goûts de représentation, il ne tarda pas à compromettre l'équilibre d'un trésor encore bien restreint, sans arriver à obtenir des rois, ses nouveaux frères, les égards auxquels il prétendait. On n'épargna pas les avanies à ce « Monsieur Jourdain de la royauté ». L'Électeur de Saxe refusa de le reconnaître, Charles XII attendit jusqu'en 1703, et Louis XIV le prit de très haut avec lui. Quant au pape, déçu de toutes ses espérances de propagande religieuse, il ne se décida qu'en 1787 à ne plus appeler le roi de Prusse « marquis de Brandebourg ». En revanche, rien ne parut changé dans les relations du nouveau roi avec son impérial suzerain, et, jusqu'à la fin de son règne, Frédéric resta dévoué à la politique de l'Autriche. Mais, malgré cette déférence calculée, la Prusse ne tarda pas à grouper peu à peu tous les États protestants du Nord contre la grande puissance catholique du Sud.

On a vu comment Frédéric I[er] entra dans la grande coalition formée par l'Europe entière contre l'Espagne et la France, et comment il entretint pendant douze ans un corps de troupes considérable qui seconda fort utilement Marlborough et le prince Eugène.

Cette intervention dans les guerres européennes lui fut dictée surtout par un sentiment de vanité; mais elle fut en définitive fort avantageuse à la Prusse. En effet, c'est surtout en haine de Louis XIV et de Charles XII que le nouveau roi fut reconnu de tous les États qui étaient entrés dans les deux coalitions formées contre ces princes. Le roi Frédéric fut en outre récompensé de sa fidélité à la maison de Habsbourg par de notables accroissements de territoire. Il acquit en effet, en 1702, à la mort de son cousin Guillaume III, les principautés de Mœrs et de Lingen; en 1707, les principautés de Neufchâtel et de Valengin [1] et le comté de Tecklenburg; en 1708, le comté de Geyer; et enfin, en 1713, les comtés de Limbourg et de Speckfeld, et plusieurs districts du duché de Gueldre. Il acheta encore quelques domaines moins importants : le bailliage de Petersberg, l'avouerie de l'abbaye de Quedlinburg, le comté de Hohenstein. Les traités d'Utrecht et de Rastadt reconnurent à son successeur toutes ces acquisitions.

Souvent à court d'argent, il fit preuve d'une grande ingéniosité pour augmenter le chiffre de ses revenus, et inventer de nouveaux impôts. On le voit tantôt frapper de lourdes taxes les produits alimentaires, les objets de toilette, les vêtements et les coiffures, tantôt fabriquer de la fausse monnaie; il n'hésite pas à faire appel aux juifs et va jusqu'à donner sa confiance à l'alchimiste dom Caetano, qui prétend posséder le secret de la pierre philosophale.

Frédéric I[er] et les affaires religieuses. — Dans les questions religieuses, il se montra, comme son père, zélé défenseur des protestants. Dès le début de son règne il avait cherché à intervenir comme médiateur auprès de Louis XIV pour obtenir le rapatriement des réfugiés français qui ne pouvaient s'habi-

1. Elles se donnèrent à lui à la mort de Marie de Nemours, de la maison de Nassau-Orange.

tuer à leur nouvelle patrie. Ce fut la réponse décourageante de Louis XIV qui le détermina à les combler de faveurs. Par rescrit du 7 décembre 1689, il réglait leur organisation ecclésiastique (complétée en 1701). Le 1er décembre 1689, il autorisait la fondation du collège français encore aujourd'hui si florissant. Enfin, par l'édit de naturalisation du 13 mai 1709, il les assimilait complètement à ses autres sujets (ils étaient alors environ 25 000). Il eut encore l'habileté d'attirer à Magdebourg les habitants du Palatinat incendié, et d'accueillir les Mennonites des Pays-Bas et les Vaudois persécutés de la Savoie.

Toujours prêt à se mêler aux querelles théologiques, Frédéric tenta de réconcilier les différentes Églises protestantes de l'Europe. « Il s'agissait, comme dit Leibnitz, de combler la brèche faite au protestantisme par la conversion de la maison de Saxe. » Mais pour n'avoir pas suivi les conseils du grand philosophe, qui conseillait sagement d'éviter les colloques et de se borner à une conciliation entre les théologiens les plus éminents des divers partis, ces tentatives n'aboutirent pas. Quant aux catholiques, ils n'eurent guère à se louer de Frédéric, que nous voyons, par exemple, en 1708, s'emparer arbitrairement de la moitié des revenus ecclésiastiques des principautés de Magdebourg, de Halberstadt et de Minden.

Frédéric ne renonça d'ailleurs à aucun des droits que le Grand Électeur s'était arrogés sur l'église et l'école : on le voit remanier de sa seule autorité les cérémonies du culte, intervenir dans l'administration des Universités et des écoles, s'attribuer la nomination des directeurs et le droit de faire visiter toutes les écoles par des inspecteurs ecclésiastiques nommés par lui. Il accueillit avec empressement les savants que la hardiesse de leurs opinions exposait dans les États voisins à quelque persécution, comme Thomasius, Spener, Francke, qui firent beaucoup pour le développement de l'instruction dans le Brandebourg. C'est le succès de Thomasius à l'*Académie des chevaliers* de Halle qui détermina Frédéric à transformer ce collège de gentilshommes en Université (1694).

Il était surtout pénétré du désir de donner à sa cour, encore

barbare, un certain éclat, et d'accroître le prestige de la jeune royauté aux yeux des peuples de l'Allemagne comme au regard de ses sujets prussiens. C'est dans ce but qu'il favorisa les lettres et les arts et fonda l'Académie de Berlin [1].

Les conseillers de Frédéric Ier. — Moins actif que son père, Frédéric pénétra moins que lui dans le détail des affaires et laissa prendre beaucoup d'influence à des favoris. Il eut du moins la bonne fortune de rencontrer dans son entourage de véritables hommes d'État. Il faut citer parmi eux Eberhard de Danckelmann et le secrétaire d'État Ilgen, qui contribuèrent grandement à l'organisation du nouveau royaume.

Poussant l'énergie jusqu'à la dureté, Danckelmann avait été pour le fils du Grand Électeur un précepteur austère et inflexible. L'éducation du jeune prince achevée, sa situation avait grandi : il était devenu conseiller très écouté, et en 1695 avait été appelé à la dignité de premier ministre. Initié dès avant la mort du Grand Électeur aux projets politiques qui s'agitaient à la cour de Berlin, il eut pendant plusieurs années une influence décisive dans toutes les questions diplomatiques. Mais pour remettre les finances en bon état, il dut exciter contre lui beaucoup de jalousies et de haines. Mis en accusation, deux mois après le traité de Ryswick, il fut, malgré l'intervention de Guillaume III d'Angleterre, jeté en prison. Il y resta quinze ans, ne fut gracié qu'en 1713 et ne put jamais retrouver la faveur de son souverain.

Quant à Ilgen, son importance grandit surtout lorsque Danckelmann eut été supplanté dans les bonnes grâces de Frédéric par le vaniteux Kolbe de Wartenberg. Ce fut lui qui dirigea plusieurs années la politique extérieure de la Prusse. Il contribua très activement à la réorganisation de la justice (1698-1713) et à l'Ordonnance du 21 juin 1713. Il travailla beaucoup aussi à améliorer l'administration des domaines royaux, principale source des revenus de la couronne. La chute de Wartenberg en 1711 lui avait valu la première place dans le Cabinet.

Frédéric fut marié trois fois : d'abord avec Élisabeth de

1. Voir ci-dessus, p. 396.

Hesse; puis avec Sophie-Charlotte de Hanovre, l'amie de Leibnitz, princesse d'un grand mérite, qui préférait « les charmes des entretiens philosophiques de Charlottenbourg aux grandeurs et aux couronnes dont son époux faisait tant de cas »; enfin avec Sophie-Louise de Mecklembourg, que sa piété exaltée conduisit à une sorte de folie. Une nuit elle effraya tellement son royal époux en brisant une porte de glace que celui-ci, réveillé en sursaut, crut voir en elle la fameuse *Dame Blanche* qui, selon une vieille tradition, apparaît dans le palais des princes de Brandebourg quand l'un d'eux doit mourir. Saisi d'un violent accès de fièvre, Frédéric expira au bout de six semaines, le 25 février 1713. Sa mort devait être le signal de grands changements. Le second roi de Prusse sera aussi parcimonieux que le premier avait été fastueux et dépensier [1].

1. Au moment où l'État brandebourgeois-prussien, avec le Grand Électeur et le premier roi de Prusse, acquiert une importance européenne, il est utile de rappeler, sommairement, les origines de cet État. Ces origines sont doubles : d'une part, le Brandebourg; d'autre part, la Prusse Orientale.

De la famille de Zollern (château de Hohenzollern), les deux branches aînées, jusqu'à la cession de leurs domaines au roi de Prusse (7 déc. 1849), régnèrent obscurément, dans la Souabe, sur la principauté de Hohenzollern-Hechingen et le comté de Hohenzollern-Sigmaringen. C'est une ligne cadette, la ligne franconienne, qui devait faire la grandeur de cette maison. Elle possédait, peut-être depuis 1180, certainement depuis 1226, le burgraviat de Nüremberg. Au XIIIe siècle, elle se constitua, par acquisitions successives, les deux margraviats de Baireuth et d'Ansbach. En 1363, ces Hohenzollern, en la personne du burgrave Jean II, furent élevés au rang de princes d'Empire. L'un d'eux, le burgrave Frédéric VI, qui ne possédait alors que le margraviat de Baireuth, obtint de l'empereur Sigismond (1417) l'investiture du margraviat de Brandebourg (fondé en 1150 par Albert le Beau ou Albert l'Ours, de la dynastie ascanienne), avec le titre électoral. Ainsi les Hohenzollern de Franconie héritèrent de l'État créé ou agrandi par la dynastie des margraves ascaniens, éteinte au XIVe siècle (voir ci-dessus, t. III, p. 163 et 639).

Frédéric VI de Baireuth, devenu Frédéric Ier de Brandebourg, reconquit, sur ses voisins de Mecklembourg et de Poméranie, les territoires brandebourgeois usurpés par eux. Ses fils et successeurs, Frédéric II à la Dent de Fer (1464-1470; voir ci-dessus, t. III, p. 642), Albert surnommé l'*Achille* (1470-1487), complétèrent son œuvre par la guerre et surtout les négociations. En 1455, ils rachetèrent la Vieille-Marche de Brandebourg engagée à l'Ordre Teutonique, acquirent (comme fiefs bohémiens) les seigneuries de Cottbus et de Peitz (1445), régnèrent sur les duchés de Mecklembourg, sur l'archevêché de Magdebourg, sur le duché de Poméranie. Sous Frédéric II, les bourgs slaves de Berlin et de Kœlln, situés dans deux îles de la Sprée, devinrent une seule ville, défendue par le *burg* qu'éleva dans Kœlln l'Électeur Frédéric II, et qui devint la capitale de l'Électorat. C'est Albert l'Achille qui promulgua la *Dispositio Achillea* (1473; voir ci-dessus, t. III, p. 639.)

Les Électeurs qui suivirent, Jean dit *le Cicéron* (1487-1499), Joachim Ier dit *Nestor* ou *le Magicien* (1499-1535), Joachim II dit *Hector* (1535-1571), Jean-Georges (1571-1598), Joachim-Frédéric (1598-1608), n'agrandirent que fort peu leurs États. Il est à noter que Joachim II embrassa le luthéranisme (1539) et commença la

IV. — Les autres États de l'Allemagne.

Morcellement de l'Allemagne. — En reconnaissant la souveraineté territoriale des trois cent soixante princes qui se partageaient l'Allemagne, les traités de Westphalie ne pouvaient qu'accélérer la désagrégation politique du pays. Ainsi les Wittelsbach du Palatinat nous apparaissent comme divisés en une dizaine de branches : il y a, outre l'Électeur, des comtes palatins différents à Veldenz sur la Moselle, à Deux-Ponts, à Birkenfeld, à Simmern, à Sulzbach, à Neubourg, à Kleeburg, à Bischweiler. Dans la Thuringe, la branche *ernestine* des Wettin[1] se subdivise en plusieurs rameaux. Dans le Brunswick-Lunebourg, quatre frères se partagent les territoires de la ligne cadette des Welf. En dehors de l'Électorat de Brandebourg, les Hohenzollern comptaient encore quatre princes : les margraves de Baireuth et d'Ansbach, le prince de Hechingen et le

sécularisation des trois évêchés brandebourgeois ainsi que du grand bailliage de Sonnenburg (dans la Nouvelle-Marche), qui appartenait à l'Ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem.

A l'extrémité orientale de l'Europe d'alors, un autre Hohenzollern, Albert de Brandebourg, de la branche d'Ansbach et petit-fils d'Albert l'Achille, élu à vingt ans grand maître de l'Ordre Teutonique (1511), se déclara pour la Réforme. Bravant le Pape et l'Empereur, il s'appropria le domaine de l'Ordre (la Prusse Orientale) et, en qualité de duc héréditaire de Prusse, prêta le serment féodal au roi de Pologne, Sigismond I[er], dans Cracovie (1525 ; voir ci-dessus, t. IV, p. 634). Il épousa Dorothée, fille du roi de Danemark Frédéric I[er] (1527), puis Anne-Marie de Brunswick-Lunebourg, et mourut en 1568, ne laissant, de sa seconde femme, qu'un fils, Albert-Frédéric. Celui-ci mourut en 1618 et, avec lui, s'éteignit la ligne prussienne des Hohenzollern.

Toutes les autres lignes élevèrent des prétentions sur ce lointain héritage ; ce fut l'Électeur de Brandebourg, Jean-Sigismond (1608-1619), à la fois tuteur d'Albert-Frédéric (car celui-ci était idiot) et son gendre, qui parvint à faire reconnaître ses prétentions par le roi et la république de Pologne, suzerains du nouveau duché de Prusse.

Dès lors il y eut un État brandebourgeois-prussien, coupé en deux par la Prusse Occidentale ou Prusse polonaise : son souverain était, à Kœnigsberg, vassal de la Pologne ; à Berlin, vassal de l'Empereur, et en même temps électeur de celui-ci. L'État nouveau, dès lors, risqua d'être compromis dans toutes les guerres du Nord et toutes les guerres de l'Occident. On a vu (ci-dessus, t. V, p. 533 et suiv.) par quelles épreuves il passa, pendant la guerre de Trente ans, sous l'électorat de Georges-Guillaume (1619-1640), père du Grand Électeur et aïeul du premier roi de Prusse.

1. L'autre branche, l'*albertine*, est celle qui règne dans l'électorat (plus tard royaume de Saxe).

comte de Sigmaringen. Il y a deux ducs de Mecklembourg, deux landgraves de Hesse, deux margraves de Bade. Il serait donc impossible de suivre, à travers leurs ramifications infinies, l'histoire des divers États de l'Allemagne. On ne peut mentionner dans cette foule de princes que ceux dont les États ont plus d'importance ou dont l'individualité est plus accentuée.

Il convient de rappeler d'abord que le pacte électoral de 1658 n'avait pas seulement reconnu aux petits souverains leurs anciens droits vis-à-vis de l'Empereur, mais qu'il avait aussi accru leur indépendance vis-à-vis de leurs sujets. Au Nord comme au Sud, chacune des dynasties entre lesquelles se partage le sol de l'Allemagne s'oriente peu à peu vers le despotisme. Dans tous les États allemands, si l'on excepte les *villes d'Empire*, le gouvernement nous apparaît comme un gouvernement monarchique plus ou moins limité dans les territoires laïques par les droits et les libertés des États (*Landstænde*, *Stænde*), et dans les territoires ecclésiastiques par ceux des chapitres.

Inclinant de plus en plus vers l'absolutisme et continuant à exploiter dans ce sens à leur profit les principes du droit romain, les petits souverains se sont arrogé partout le droit de lever des impôts. Ceux-ci varient beaucoup suivant les États. Mais partout les revenus des princes se composent essentiellement des produits de leurs domaines accrus par les droits régaliens qu'ils s'étaient appropriés [1], par des corvées, des prestations, des taxes sur les denrées alimentaires. Chaque prince cherche surtout à arrondir son domaine en absorbant, au nom d'une prétendue raison d'État, les terres *immédiates* d'Empire (*reichsunmittelbare*) qui se trouvent à sa portée. C'est en vain que les *Stænde* tentent de revendiquer pour eux-mêmes le droit de fixer les impositions. Les princes triomphent de toutes les résistances. La noblesse appauvrie n'a plus d'énergie; la ruine du commerce et de l'industrie a rendu la bourgeoisie

1. Seckendorf en énumère huit : 1° droits régaliens sur les mines; 2° sur la monnaie; 3° sur les péages; 4° le droit de cour féodale; 5° le droit de chasse; 6° le droit de pêche; 7° le droit sur les forêts; 8° le droit de frapper leurs sujets d'impôts. Mais ces impôts, ajoute-t-il, n'ont rien de régulier, ni de fixe; ils conservent « l'apparence » de dons volontaires.

impuissante. Le peuple, trop habitué à l'obéissance et déprimé par la misère, a perdu le sentiment de la liberté.

Ce qui attire d'abord l'attention, ce sont les *Ligues* qui sont alors conclues entre divers États, comme celle de 1650 entre les États faisant partie du cercle du Haut-Rhin, ligue à laquelle se joignirent en 1651 les trois archevêchés rhénans. Les États du cercle de la Basse-Saxe resserrèrent aussi leurs liens par la convention de Hildesheim (14 février 1652). Il se forma d'autres ligues partielles, comme celle de Cologne de 1654. L'éclosion de toutes ces associations, qui se font et se défont suivant les circonstances, nous montre le fonctionnement du particularisme. La plus célèbre de toutes fut celle que Mazarin conclut avec les princes voisins du Rhin et qui les mit en quelque sorte sous le protectorat de la France [1]. Ces ligues ne pouvaient évidemment suppléer à l'absence d'un lien fédéral, et celui qui reliait les différents États les uns aux autres était si lâche qu'ils ne pouvaient, comme dit Ludolf Hugo, être regardés comme les parties d'un même tout. Un certain besoin de cohésion tourmentait sans doute l'Allemagne; mais la notion de l'État, à cette époque, était « incapable, dans son exclusivisme scolastique, de mettre en ligne aucun principe vivifiant. »

États de l'Allemagne du Nord : Saxe, Mecklembourg, Hesse, Nassau. — Dans l'Allemagne du Nord, c'est la Saxe qui attire surtout l'attention. Sans doute elle décroît à mesure que le Brandebourg s'élève. Elle joue néanmoins un rôle important dans la diplomatie d'alors, car Louis XIV fonde sur elle de grandes espérances et tente de l'incorporer au système français pour amener le succès de ses desseins en Allemagne.

Jean-Georges Ier (mort en 1656) s'était fait confirmer par les traités de Westphalie la cession de la Lusace, et les évêchés de Meissen, de Merseburg et de Naumburg. N'osant rompre complètement avec la pratique des anciens partages, il laissa des apanages à ses fils cadets, qu'il plaça sous l'autorité souveraine de leur frère aîné. Puis, pressentant que ce *consortium* fraternel pourrait bien engendrer des divisions, il sollicita pour son

1. Voir ci-dessus, p. 42 et 105.

œuvre la ratification impériale. Cette œuvre de dislocation fut comme le signe extérieur de la décadence de la Saxe.

Jean-Georges II (1656-1680) et son successeur Jean-Georges III (1680-1690) soutinrent énergiquement Léopold Ier, mais ne surent point profiter de leurs services pour accroître leur influence. Ils se bornèrent à acquérir quelques territoires, comme ceux de Barby et de Burg. La grande préoccupation de Frédéric-Auguste Ier (1694-1733), déjà connu par sa bravoure et par ses succès contre les Turcs, qui l'avaient surnommé « la main de fer », ce fut d'obtenir la couronne royale de Pologne, devenue vacante en 1696 par la mort de Sobieski[1]. Les Polonais y mirent pour condition qu'il se convertirait au catholicisme. Ce ne fut pas une difficulté pour lui; mais ses sujets furent effrayés. En effet, c'était un événement considérable que ce changement de religion par le chef de la maison sous la protection de laquelle la Réforme s'était opérée. Ce fut en vain que Frédéric-Auguste promit la liberté de conscience à la population, et s'efforça de garder officiellement la direction du *Corpus evangelicorum* : celle-ci n'en passa pas moins moralement aux Électeurs de Brandebourg. Attiré par le mirage de cette couronne polonaise dans les complications de la politique européenne, Frédéric-Auguste Ier, qui prit le nom d'Auguste II, s'allia au Danemark et à la Russie contre Charles XII, mais ses troupes furent vaincues partout, la Saxe fut envahie, et de tous les États engagés dans ces longues guerres ce fut celui qui y gagna le moins. Mal servi par son entourage et en particulier par son favori, le comte Henri de Brühl, un ambitieux sans conscience, Auguste II eut à lutter à la fois contre de gros embarras financiers et contre de graves complications intérieures qui furent la conséquence de sa conversion au catholicisme et de son élévation au trône de Pologne. Il eut aussi à se défendre contre les instances de la cour de Rome, qui le suppliait de faire rentrer ses sujets dans le giron de l'Église; des missions furent organisées, et un collège de jésuites fut créé à Dresde. Mais le prince héritier fut, malgré les efforts de Clément XI, élevé dans la confession luthérienne;

1 Voir ci-dessous, p. 646.

c'est plus tard seulement qu'il revint au catholicisme. La cour de Saxe était réputée en Allemagne pour son faste et son élégance.

Quant à la partie de l'ancienne Saxe qui était passée aux mains des Welfs, elle constituait, par l'extinction de lignes collatérales et par suite d'accords de famille, un État assez compact, que Georges-Guillaume de Lunebourg (1648-1665) accrut encore à l'extinction de la maison de Saxe-Lauenbourg. C'était un raffiné qui préférait à ses États patrimoniaux le séjour de Venise avec les charmes d'une vie plus voluptueuse, ou celui de la Hollande avec son existence plus confortable et ses mœurs plus délicates. Jean-Frédéric (1665-1679) fut un des premiers princes allemands qui entretint une armée permanente; il vit son alliance recherchée par les plus grands États et soutint la France. Mais son successeur Ernest-Auguste (1679-1698) se rapprocha de la cour de Vienne. Nous avons vu qu'il obtint de l'Empereur Léopold I[er] la création en sa faveur d'un neuvième électorat; Joseph I[er] conféra au nouvel Électeur le titre d'architrésorier de l'Empire. Quelques années plus tard, son successeur Georges-Louis (1698-1727), qui à la mort de son oncle Georges-Guillaume avait hérité de la principauté de Celle et du duché de Lauenbourg, fut appelé à succéder à sa petite-cousine, la reine Anne Stuart, dans les trois royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. C'est comme protestant qu'il fut préféré à un grand nombre de princes plus proches que lui par le sang. Les premiers rois anglais de la maison de Hanovre gardèrent pour leur pays d'origine une affection qui les porta à agrandir le plus qu'ils purent leur Électorat allemand. La paix de Stockholm (1719) leur abandonnera bientôt les principautés de Brême et Verden au prix d'une faible indemnité et comme récompense de leur intervention dans la guerre du Nord[1].

Quant au duché de Brunswick (Brunswick-Wolfenbüttel), il avait, depuis la paix de Ryswick, entretenu des relations étroites avec la France. C'est à Brunswick que s'arrêtaient ordinairement les ministres de Louis XIV, lorsqu'ils venaient en Allemagne; ils y étaient reçus en alliés.

1. Voir ci-dessous, t. VII, chap. II.

A la fin du XVII[e] siècle, après l'extinction de la dernière ligne des ducs de Mecklembourg-Güstrow, eurent lieu, en 1695, les arrangements de famille qui donnèrent aux États mecklembourgeois leur constitution territoriale. L'aristocratie sut conserver dans ce pays des privilèges étendus qui empêchèrent l'essor de la bourgeoisie et l'émancipation des paysans (ceux-ci restèrent serfs jusqu'en 1820 et même jusqu'en 1848).

De 1637 à 1650, la Hesse-Cassel fut gouvernée par une princesse prudente et énergique, Amélie-Élisabeth, veuve du landgrave Guillaume V. Elle sut, par son adroite politique, accroître notablement l'importance du landgraviat. « Pour ma part, disait le duc de Longueville, j'avoue qu'il m'est impossible de résister aux avances de Madame la landgrave, femme aussi vertueuse qu'aimable. » Elle mit à profit le charme qu'elle exerçait pour faire des demandes exorbitantes, comme celles de terres appartenant aux évêques de Paderborn et de Münster, et presque tout ce qu'elle demandait lui fut accordé. Elle acquit ainsi l'abbaye de Hersfeld et la moitié du comté de Schaumburg-Lippe. Guillaume VI (1650-1677) établit le principe de primogéniture, qui mit fin aux morcellements. Charles I[er] (1677-1730), neveu du Grand Électeur, inaugura ce trafic de mercenaires hessois qui devait être la grande industrie de ses successeurs.

Le landgrave de Hesse-Darmstadt, Louis VI (1661-1678), releva le pays ruiné par la guerre de Trente ans, favorisa les arts et les sciences, et fonda l'Université de Giessen. Ernest-Louis (1678-1738) persévéra dans l'alliance impériale, que les Français lui firent payer très cher. Il fut d'ailleurs un des plus empressés à imiter la cour de Versailles : ce qui désorganisa les finances, jusqu'alors assez prospères.

Quant à la principauté de Nassau, son histoire est liée à celle des Pays-Bas. La branche aînée s'éteignit en 1702 dans la personne du troisième Guillaume, stathouder des Provinces-Unies, que la révolution de 1688 appela à régner sur l'Angleterre. Le chef de l'autre branche, Jean-Guillaume de Nassau-Dietz, rencontra deux compétiteurs en la personne des rois d'Angleterre et de France; Louis XIV, en sa qualité de suzerain,

s'empara de la principauté d'Orange et des seigneuries annexes de la Franche-Comté.

États de l'Allemagne du Sud : Bavière, Würtemberg, Bade. — Dans l'Allemagne du Sud le morcellement n'était guère moindre que dans l'Allemagne du Nord. La Bavière seule formait un État assez compact. Les traités de Westphalie terminèrent la période de constitution politique et territoriale de ce pays, qui, à partir de ce moment, fut plus étroitement mêlé à l'histoire générale de l'Europe. Mais ni les souverains, ni leurs sujets ne devaient trouver grand profit à se laisser entraîner dans les combinaisons diplomatiques des XVIIe et XVIIIe siècles. Vaincu pendant la guerre de Trente ans, le duc de Bavière avait pu conserver la dignité électorale, mais il avait dû renoncer au Palatinat du Rhin, qui devint un huitième Électorat : seulement on avait déclaré que l'une des deux voix électorales disparaîtrait dans le cas où une des deux lignes succéderait à l'autre.

Maximilien Ier (1598-1651), qui a mérité le nom de *Grand*, travailla courageusement pendant les dernières années de son règne à réparer les ruines amoncelées par la guerre : il releva de tout son pouvoir l'agriculture, fit acheter des chevaux en Hongrie, favorisa la création de fermes et le repeuplement des campagnes. Les vingt-huit années du règne de son fils Ferdinand-Marie (1651-1679), qu'il eut de Marie-Anne d'Autriche, furent une époque heureuse pour la Bavière. Si ce prince aimait le plaisir, du moins l'ordre régna dans les diverses branches de l'administration. Et s'il se laissa souvent guider par ceux qui l'entouraient, surtout par son épouse l'aimable Adélaïde de Savoie, fille de Victor-Amédée Ier, il ne suivit aveuglément aucun conseil. « La sœur de Ferdinand III ne put en faire un Autrichien, ni la petite-fille de Henri IV un Français. » Trop habituée à la prodigalité des cours italiennes, Adélaïde entraîna son époux à des dépenses exagérées. Aussi Ferdinand-Marie a-t-il surtout laissé dans l'histoire de la Bavière le souvenir d'un grand bâtisseur : Münich lui doit beaucoup de ses constructions. Ami de la paix, il se rapprocha d'abord de la France, qui fit de grands efforts pour l'empêcher d'adhérer à la Triple alliance de 1668.

)ésireux de rentrer en grâce auprès de la cour de Vienne, il ntra dans la coalition de 1674. Ce fut sous son règne que se int en 1669 le dernier *Landtag* bavarois. La diète fut remplacée our l'avenir par une simple commission. Plus guerrier, mais on moins inconstant, Maximilien-Emmanuel II (1679-1726) travailla surtout à la réorganisation de l'armée, et ce fut l'influence utrichienne qui devint alors prépondérante à Münich. Il se rut tenu de marcher avec les Autrichiens contre les Turcs, et es Bavarois prirent une part importante à la bataille de Mohács. uis, ému par les arrêts des Chambres de réunion, il adhéra en 686 à la Ligue d'Augsbourg contre la France. L'Empereur lui lonna la main de sa fille, et le traité de Ryswick lui valut 'administration des Pays-Bas. Mais l'éclat dont il voulut entourer a nouvelle cour de Bruxelles l'entraîna à de folles dépenses.)élaissée par lui, la Bavière se trouva bientôt dans une grande létresse financière; et, pour comble de malheur, son alliance vec la France, pendant la guerre de la succession d'Espagne, ttira sur elle de nouveaux désastres [1]. Mis au ban de l'Empire, 'Électeur ne rentra dans ses droits qu'à la suite des traités de lastadt et de Bade. La Bavière et le Palatinat comprirent alors ue leurs divisions les réduisaient au rôle de dupes. Les deux naisons, oubliant leurs rivalités, marcheront dorénavant de oncert, et leur politique sera inspirée par la cour de Versailles.

C'est à l'alliance autrichienne que se montrèrent constamnent fidèles les ducs de Würtemberg : Eberhard III d'abord 1628-1674), un prince pacifique qui ne fit rien pour reconquérir es domaines démembrés; puis Eberhard-Louis (1677-1733). elui-ci commanda avec distinction les armées impériales penlant la guerre de la succession d'Espagne. Il prit une part active ux affaires les plus importantes de cette époque sur le Rhin t dans les Pays-Bas, fut employé en Hongrie contre les Turcs, t en Italie contre l'Espagne. Ce fut un prince sensuel et rodigue qui donna à son peuple les plus tristes exemples.)'ailleurs la constitution du Würtemberg différait notablement le celle des autres États : les ducs avaient accordé aux villes

1. Voir ci-dessous, chap. xx (*Guerre de la succession d'Espagne*).

de leur duché une grande autonomie, et la plus grande partie de la noblesse souabe jouissait de l'*immédiateté* d'Empire.

Dans le margraviat de Bade, nous retrouvons les rivalités qui, pendant la première moitié du XVIIe siècle, avait mis aux prises les deux branches de Baden-Baden et Baden-Durlach. La ligne de Baden-Baden fut illustrée d'abord par Léopold-Guillaume (1659-1671), qui servit avec honneur dans les armées impériales et se distingua à la bataille de Saint-Gothard, puis par un véritable homme de guerre, le margrave Louis-Guillaume (1677-1707), plus connu sous le nom de Louis de Bade, qui fut un des premiers capitaines de son temps, vainquit les Turcs à Nisch et Salankemen, et aida Sobieski à leur faire lever le siège de Vienne. Il fut moins heureux contre la France, et se laissa battre par Villars à Friedlingen et à Hochstædt[1].

A la branche de Baden-Durlach appartient Frédéric VI (1659-1677), qui fut aussi un vaillant homme de guerre et l'un des meilleurs lieutenants de Montecuccoli qu'il seconda au siège de Philippsbourg en 1676. Le margrave Charles-Guillaume III (1709-1738) fonda en 1715 la nouvelle capitale, Carlsruhe.

Ce furent les questions militaires qui préoccupèrent le plus tous ces petits souverains; c'est à cette époque en effet que les armées devinrent permanentes; celles qui avaient été formées pendant la guerre de Trente ans ne furent pas congédiées; elles devinrent le noyau autour duquel de nouveaux régiments se constituèrent peu à peu. Le recrutement se faisait surtout par la voie du racolage; on commença aussi à recourir aux levées directes; mais, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, ces levées ne furent pas organisées d'une façon régulière. A côté des troupes permanentes, on voit apparaître dans certains États (par exemple en Saxe) des milices territoriales servant seulement à la défense du pays.

Chevalerie et Villes d'Empire. — Nous trouvons ensuite, disséminée à travers toute l'Allemagne, la *chevalerie immédiate d'Empire*. Tandis qu'une partie de la petite noblesse avait dû se soumettre aux princes, il y avait, surtout en Franconie, en

1. Voir ci-dessous, p. 742-4 et 839-42.

Souabe et dans la vallée du Rhin, un grand nombre de seigneurs qui avaient pu se soustraire aux conséquences de la souveraineté et « rester soumis sans intermédiaire à l'Empereur et à l'Empire ». Ils s'étaient constitués en une sorte d'association, divisée en sections, et à la tête de laquelle se trouvait un *directoire* commun, dirigé alternativement par la chevalerie de Souabe, par celle de Franconie et par celle du Rhin. S'ils ne possédaient pas de siège dans les diètes d'Empire ou de cercle, ils avaient du moins l'avantage d'être exonérés des impôts d'Empire et des mois romains (*Rœmermonate*) ; ils se bornaient à payer directement à l'Empereur une contribution volontaire (*Subsidium charitativum*).

Quant aux villes d'Empire, il y en avait encore une cinquantaine, soumises directement à l'Empereur et à l'Empire, et passablement administrées par leurs magistrats, mais sans grande influence au Reichstag, et sans importance politique. Les plus importantes étaient Nuremberg, toujours réputée par ses produits artistiques et industriels ; Augsbourg, qui avait renoué ses relations commerciales avec l'Italie ; Francfort, qui, grâce à son heureuse situation, conservait des foires importantes et restait la ville du couronnement ; Cologne, où débouchait la plus grande partie du transit qui se faisait par le Rhin ; et les trois villes Hanséatiques. Le principal souci des villes était de se défendre contre les attaques des princes. Ayant en effet soutenu l'Empereur contre ceux-ci, elles s'étaient attiré leur mauvais vouloir et avaient beaucoup de peine à maintenir leur indépendance.

V. — La civilisation allemande.

Effets produits par la guerre de Trente ans. — La guerre de Trente ans eut sur la vie intellectuelle de l'Allemagne, comme sur sa situation politique, économique et sociale, les plus tristes effets. L'impuissance intellectuelle de l'Allemagne semble d'abord complète. Elle se manifeste notamment par une imitation constante de l'étranger, et surtout de la

France. Le français n'est pas seulement la langue diplomatique : il s'insinue dans la langue allemande elle-même, à laquelle, en dépit des efforts de quelques sociétés de linguistique, on mêle une foule de termes étrangers. « De nos jours, écrivait l'auteur d'une brochure parue en 1689, tout doit être français. »

L'influence de la France resta donc prépondérante dans les divers domaines de la pensée. L'Allemagne n'avait pas encore repris conscience de son génie. Le travail de reconstitution de l'Allemagne intellectuelle se fit lentement, et fut l'œuvre d'hommes pour la plupart médiocres et qui ne sortaient guère du cadre de leurs occupations professionnelles.

Mouvement religieux et philosophique : Leibnitz. — Il convient de mentionner tout d'abord le mouvement à la fois religieux et philosophique qui se dessine à la fin du XVII[e] siècle, et qui porte le nom de *piétisme*. Le piétisme est surtout une réaction contre l'étroitesse d'interprétation qui avait paralysé dans son essor le mouvement de la Réforme, et avait étouffé l'esprit par la superstition de la lettre. S'arrogeant le rôle d'intermédiaire entre les fidèles et Dieu, le clergé luthérien avait fini par perdre le sens du protestantisme. Philippe-Jacques Spener résolut de réveiller la vie religieuse parmi ses concitoyens. Ses *Pia desideria*, qui parurent en 1675, renferment tout un plan de réforme. Rejetant les formules extérieures, qui ne sont rien sans les œuvres, Spener présente le christianisme comme une affaire de sentiment et de cœur : qu'importe l'orthodoxie si l'on est pénétré de la grandeur et de la bonté de Dieu? Au respect des interprétations il substitua donc l'amour agissant, il présenta la piété intérieure comme bien supérieure aux manifestations extérieures du culte, et créa à cet effet des réunions pieuses, des *collegia pietatis* où les fidèles de toute condition furent admis. Le mouvement piétiste prit beaucoup d'extension et eut une influence considérable sur l'orientation de la pensée allemande, dans le domaine des arts comme dans celui de la littérature : l'exemple de Jean-Sébastien Bach suffirait à le prouver [1].

1. Voir ci-dessous, t. VII, chap. : *l'Art en Europe*.

Persécutés par les orthodoxes, dont la jeunesse discutait les leçons, les piétistes s'adressèrent à l'Électeur de Brandebourg, qui leur offrit un asile à Halle. L'Université fondée dans cette ville en 1694 devint le principal foyer du piétisme, qui gagna surtout les âmes tendres, rayonna sur toute l'Allemagne, pénétra dans les couches les plus profondes du peuple et se répandit en Suisse et dans les Pays-Bas. Francke et Zinzendorf en furent après Spener les principaux représentants.

Les aspirations intellectuelles qui déterminèrent l'éclosion du piétisme se traduisirent dans d'autres esprits par le désir d'une philosophie nouvelle fondée sur la raison, et ne relevant que d'elle-même. Un nom domine tout le mouvement philosophique d'alors : celui de Leibnitz (1646-1716), génie bien allemand par le sentiment profond qu'il a de la vie et des obscurs dessous de la pensée, mais aussi génie presque français par l'aisance avec laquelle il se répand dans tous les domaines de la spéculation et de la pratique, par la clarté de l'exposition, par la facilité avec laquelle il manie notre langue, par le commerce qu'il entretient avec plusieurs de nos grands écrivains.

Considérant le cartésianisme comme l'antichambre de la vérité, il prétend « réformer la notion de substance », et renouveler la science en même temps que la métaphysique, en chassant de partout « la torpeur et l'inertie » pour retrouver en tout être la force, l'unité spirituelle, la *monade* qui en fait un centre d'activité et de perceptions. Persuadé que « les systèmes sont vrais en ce qu'ils affirment et faux par ce qu'ils nient », et convaincu que le mal n'est jamais que la condition d'un plus grand bien, il est le plus érudit, le plus conciliant, le plus optimiste des esprits de son temps : il en est aussi le plus original et le plus inventif. Il découvre le rôle immense des infiniment petits. Il révèle le monde de l'inconscient. Il a l'intuition de la continuité universelle, tout en maintenant contre le panthéisme la distinction essentielle des êtres singuliers. Ayant à traiter des origines d'une des maisons régnantes de l'Allemagne, il remonte aux conditions ethnographiques et géologiques, dont dépendent profondément les événements historiques. Il devine ce qui sera plus tard la linguistique. Et

cet inventeur du calcul infinitésimal [1] contribue à fonder le droit des gens! L'un des premiers, il a la conception très nette d'un droit naturel et d'une morale, si l'on peut dire, laïque et proprement rationnelle. Il prétend montrer que le règne de la grâce et la cité de Dieu ne font que couronner par un progrès continu le mouvement ascendant de la nature. Et, comme il pense réconcilier la raison et la foi, il rêve l'union de toutes les âmes religieuses dans un christianisme nouveau.

Ce n'est donc pas seulement comme philosophe, c'est comme savant, comme juriste, comme homme d'action, que Leibnitz tient une grande place dans l'histoire de la pensée humaine. Son génie universel a tout embrassé : il peut être regardé comme le créateur de l'histoire nationale, car nul avant lui n'avait montré comme il l'a fait tout le parti qu'on peut tirer des documents enfouis dans les archives des princes allemands. Il remuait le monde savant par ses découvertes, discutait avec Bossuet la question de la réunion des Églises, et s'intéressait à toutes les grandes questions de la politique. Il figura parmi les négociateurs de la paix d'Utrecht. Nul n'a déploré plus que lui les vices de la constitution impériale, le morcellement de la souveraineté et l'égoïsme des princes. Optimiste quand même, peut-être espérait-il ramener ceux-ci à de meilleurs sentiments et développer en eux l'idée de dévouement à la patrie commune. Ses projets de réconciliation religieuse, auxquels il a donné une si grande part de son temps, attestent aussi la hauteur de sa pensée. C'étaient les avantages politiques de la réconciliation qu'il avait surtout en vue : il pensait que l'Allemagne pourrait alors redevenir la première puissance de la chrétienté. Mais l'effort que Leibnitz demandait à ses compatriotes était au-dessus de leur pouvoir.

De ses disciples, le plus célèbre est aujourd'hui Euler, qui s'illustra surtout comme mathématicien [2]. Mais celui dont l'action fut le plus considérable, c'est Thomasius (1655-1728). C'est dans le domaine des sciences politiques et surtout du droit que Tho-

1. Voir ci-dessus, p. 407.
2. Voir ci-dessous, t. VII, le chap. : *les Sciences en Europe.*

masius a laissé en Allemagne une forte empreinte. Le droit civil et le droit criminel étaient alors, comme le droit politique, entravés par des procédures dont la lourdeur et la bêtise sont restées proverbiales. Préoccupé de la réforme de la justice, Thomasius s'attacha à délimiter le domaine de la science sacrée et celui de la science humaine, les limites du droit canon et celles du droit civil. D'un caractère plus agressif que Leibnitz, il ne craint pas la lutte : il attaque le pédantisme des professeurs, l'hypocrisie des théologiens, la servilité des fonctionnaires, la malhonnêteté des marchands. Il condamne aussi l'abus du droit romain, et, avec l'aide du jurisconsulte Hermann Conring, travaille à faire rendre la place prépondérante au vieux droit allemand. C'est en partie grâce à lui que l'Université de Halle servit au recrutement de l'administration prussienne.

Poésie. — Dans la littérature proprement dite, aucun nom ne commande l'attention. Les œuvres de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe donnent une idée de la barbarie dont souffraient encore les contemporains de Leibnitz. Envahie par un pédantisme désespérant, la poésie ne s'occupe même plus des sentiments et des idées. Mais bientôt une rénovation se manifeste. Elle apparaît d'abord dans la poésie religieuse, qui cherche à consoler, au nom des croyances évangéliques, des misères que la guerre de Trente ans avait amoncelées. Son représentant le plus distingué est Paul Gerhardt (1607-1676), qu'on a nommé le second créateur, après Luther, du cantique allemand. Celui qu'on appelle l'*Ange de la Silésie*, Johann Scheffler, nourri de la lecture de Bœhme et de Tauler, chante surtout l'amour du divin, et proclame l'identité de l'homme et de Dieu dans des termes où l'on a pu voir en germe les formules de Fichte. D'un caractère pratique et moral plutôt que dogmatique, toute cette poésie, imprégnée d'une tendre piété et d'une naïve résignation, a en somme un accent honnête et convaincu; elle est en outre précieuse pour nous faire connaître l'état des consciences et des âmes pendant cette période.

En même temps se forme une seconde *école de Silésie*, qui s'abandonne bien plus que la première au courant de l'époque, et imite tantôt l'étranger, tantôt ses prédécesseurs, en introdui-

sant d'ailleurs dans ces imitations beaucoup de mauvais goût. — Hoffmann de Hoffmannswaldau (1618-1679), qui subit profondément l'influence de la France, ne se défend guère de l'affaissement moral dans lequel l'Allemagne est alors tombée : ses *Lettres de héros* (*Heldenbriefe*), imitées des *Héroïdes* d'Ovide, lui ont valu le nom d'Ovide allemand. — Gaspard de Lohenstein (1635-1683) fut surtout un poète tragique, prétentieux et frivole. — Günther, que Gœthe considérait comme un grand poète, fut un pâle imitateur de Boileau, de Racine, de Molière. — Christian Weise (1642-1708), le premier, réagit contre l'emphase de ses devanciers : ses chansons ont joui longtemps d'une grande popularité. — Les images grivoises abondent dans toutes les poésies de cette époque. Et c'est par là même qu'elles sont comme un écho de la vie des petites cours allemandes. Leurs auteurs croyaient, dans la licence de leurs descriptions, imiter les manières élégantes de la société française.

Le théâtre. — Ce fut aussi à cette époque que se construisirent beaucoup de théâtres. C'est entre 1667 et 1693 que furent bâtis ceux de Nuremberg, Augsbourg, Hambourg et Leipzig. Mais l'art dramatique se ressent, lui aussi, de cette préoccupation constante d'imitation. Des troupes ambulantes substituèrent les comédies de Molière aux facéties improvisées. On raffolait du costume français : « on ne voyait partout que perruques poudrées, culottes courtes, souliers à boucles et robes à panier ». On essaya aussi d'introduire le polichinelle italien sur la scène comique, mais il ne put s'y acclimater, et le masque bouffon resta la propriété du vieux paillasse allemand Jean la Saucisse (*Hans Würst*), représenté par Joseph Stranisky, le créateur du premier théâtre populaire en 1708.

Prosateurs. — Les prosateurs n'ont guère plus de talent et surtout guère plus de naturel que les poètes. Leurs ouvrages, comme ceux de Kliphausen ou de Happel, sont remplis de métaphores. Le plus remarquable est le *Simplicissimus* de Christophe de Grimmelshausen qui parut en 1669 [1]. C'est l'histoire d'un pauvre enfant abandonné qui, tour à tour page,

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 579.

soldat, brigand, semble résumer dans sa vie tous les maux dont souffrait alors l'Allemagne. Ce roman picaresque, où l'auteur semble se consoler par l'ironie et la satire des calamités qu'il décrit, renferme une peinture assez profonde des horreurs de la guerre de Trente ans et de l'état de l'Allemagne pendant cette période. Jamais, avant les scènes du *Camp de Wallenstein* de Schiller, on n'avait décrit en termes plus forts les mœurs de ces soudards pour qui la guerre n'était qu'un métier, et qui s'attachaient tour à tour au chef qui leur promettait le butin le plus abondant.

Les visions de Philander de Sittewald, de Michel Moscherosch (1601-1669) eurent aussi beaucoup de retentissement. Ils nous présentent également de curieux tableaux de mœurs, animés par un souffle de patriotisme et de piété. Parmi les orateurs ou prédicateurs, il suffira de mentionner Abraham *a Santa Clara*, qui parlait une langue souple et nerveuse, et prêcha avec un très grand succès dans toute l'Allemagne méridionale. Quant à la vie artistique, on a vu qu'elle s'était ressentie comme la vie littéraire de l'abaissement universel du pays [1].

Décadence de la société; dépravation des mœurs. — Mais c'est l'état social de l'Allemagne qui est surtout déplorable. Pendant trente ans la soldatesque s'est livrée à tous les excès : le pays est appauvri [2], déprimé, presque *décivilisé*. Toutes les classes de la population sont profondément atteintes. Le nombre des paysans libres diminue; beaucoup retombent dans un état voisin du servage, car, sous prétexte de contributions de guerre, on leur a enlevé tous leurs moyens d'existence. A deux reprises, en 1665-66 et 1679-84, la peste fait de grands ravages. Les mœurs redeviennent sauvages, presque bestiales [3]. Les écoles disparaissent, l'instruction recule, la superstition se

1. Pour les arts, voir ci-dessus, p. 381. — Pour les sciences, p. 394 et suiv. — Mentionnons le jésuite Athanase Kircher (1602-1680), qui fut un savant de mérite et surtout un archéologue éminent; on lui attribue l'invention de la lanterne magique.

2. Voir ci-dessus, t. V, p. 579.

3. Le nombre des crimes dans les années qui suivirent la paix de Westphalie fut considérable. En 1654, on écartela, à Œls en Silésie, un certain Melchior Hedloff qui avoua lui-même avoir assassiné 251 personnes, sans parler d'infamies de tout genre. A Mantern, dans la Basse-Autriche, un berger fut inculpé de 350 meurtres!

développe, la croyance à la sorcellerie fait de nouveaux progrès. Cette sorte d'épidémie intellectuelle et morale prend des proportions considérables et amène parfois de véritables émeutes. Quant aux Universités, elles sont aussi en décadence. Les meilleures sont celles de Leipzig, d'Iéna, de Heidelberg, de Tübingen. Celle de Halle est surtout fréquentée par les jeunes gens de la noblesse. Mais les professeurs sont médiocres et les étudiants paresseux et dépravés. Thomasius leur reproche amèrement leur conduite et ne craint pas de dire « que la plupart d'entre eux retournent à la bestialité ». Chez les hommes qui concevaient encore quelque culture intellectuelle, le pédantisme, la mesquinerie, la pusillanimité, le servilisme ne font que grandir.

C'est pis encore dans les petites cours, qui s'efforcent à l'envi d'imiter celle de Versailles. Tous ces princes, qui avaient jusqu'alors vécu simplement en grands propriétaires, veulent maintenant avoir une cour majestueuse, se font bâtir des palais et édictent un cérémonial rigoureux. Les modes de la France envahirent alors l'Allemagne encore plus que ses armées. On fit venir à grands frais gouverneurs et pédagogues, comédiens et maîtres de danse. On chercha surtout à se divertir de toutes manières. Les fêtes, ou « inventions », comme on les appelait, se succédaient sans relâche. Mais tous ces amusements diurnes et nocturnes, chasses, carrousels, courses à la bague, féeries mythologiques, bals travestis, nécessitaient un budget d'autant plus lourd que, toujours pour imiter le « grand roi », on avait multiplié les charges et augmenté outre mesure un personnel inutile de serviteurs richement vêtus.

Cette fausse civilisation à la Louis XIV, transplantée sur le sol germanique sans être accommodée au caractère national, y prit un aspect ridicule et parfois abominable. En Saxe, Jean-George II déployait un tel luxe « à la parisienne » que le pays, déjà bien appauvri avant son avènement, était ruiné en 1660. Auguste le Fort — « fort comme Hercule et beau comme Apollon », disaient ses flatteurs — poussait l'extravagance jusqu'aux dernières limites. « On eût dit un Mongol transplanté au milieu d'une civilisation corrompue. » Sa vie privée ne fut qu'un perpétuel scandale, et ses favorites (il en eut, dit-on, cent vingt)

ne coûtèrent pas au trésor moins de vingt-trois millions. Quant à la cour de Vienne, c'était une imitation combinée de la cour d'Espagne et de la cour de France. Tandis que l'Empereur avait adopté la *perruque Louis XIV*, les courtisans portaient le costume noir et le manteau court des seigneurs espagnols. L'étiquette était rigide, et le cérémonial inflexible : lorsqu'Auguste de Saxe traversa Vienne pour prendre part à l'expédition contre les Turcs, l'Empereur et son fils, qui étaient allés au-devant de lui jusqu'au pont du Danube, firent dix pas à sa rencontre, et lui en laissèrent faire huit bien comptés.

D'ailleurs, tous ces princes allemands professaient, comme Louis XIV, la théorie du pouvoir absolu, et se croyaient le droit de disposer des biens et de la vie de leurs sujets. Tous étaient pourvus d'une administration de fonctionnaires qui dirigeaient les moindres affaires, pendant que la police surveillait étroitement la conduite de tous les sujets. Au nom d'une prétendue « raison d'État, *Staatsraison* », les droits des particuliers, la coutume, les lois devaient plier devant l'intérêt de l'État, c'est-à-dire, en définitive, de la famille régnante. Et là où par hasard le pouvoir échappait au souverain, comme dans le Würtemberg ou le Mecklembourg, ce n'était pas pour le plus grand avantage des peuples. Il passait à une oligarchie oppressive.

Premiers signes d'un réveil. — Grâce cependant à cet esprit de patience, à cette application au travail qui est un des traits caractéristiques de la race germanique, le peuple allemand se releva, plus aisément qu'on n'eût pu d'abord le croire, de l'abaissement dans lequel il était tombé. Ce fut l'agriculture qui se développa le plus vite; l'élevage du bétail et spécialement des chevaux devint très prospère dans certaines contrées, dans le duché d'Oldenbourg par exemple, qui, au temps du prince Antoine-Günther († 1667), était surnommé *Paradisus equestris*. Vers la fin du XVIII[e] siècle, l'industrie reprit aussi un certain essor : l'exploitation plus active des mines fournit peu à peu le capital qui faisait défaut. Les corporations qui n'avaient pas disparu furent réorganisées, et leur situation dans la vie nationale fut modifiée. Elles cessèrent d'être des rouages de la vie publique pour devenir, de plus en plus, des associations de droit

privé, et furent l'objet d'une sévère réglementation (Saxe en 1661 et 1671, Autriche en 1689). Les salaires des ouvriers, qui nous semblent bien faibles quand on les compare à ceux d'aujourd'hui, étaient cependant proportionnellement plus élevés, eu égard au bon marché extrême des choses de première nécessité[1]. Le commerce se ranima à son tour. Des routes nouvelles furent construites, le service de la poste fut même remarquablement organisé. Des banques furent créées, à l'imitation de celle de Hambourg, la seule qui subsistât en 1648. Les juifs et les marchands italiens, dispersés dans toute l'Allemagne, devinrent des agents de progrès financier et développèrent le crédit, tandis que les Prussiens, relevant l'héritage de l'Ordre Teutonique et des Hanses, et combinant l'esprit du Nord avec l'idée classique et romaine de la monarchie de Louis XIV, aiguisaient leurs forces et se préparaient à marquer toute l'Allemagne du Nord d'une ineffaçable empreinte.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie détaillée est donnée dans l'excellent répertoire de **Dahlmann-Waitz**, *Quellenkunde der Deutschen Gesch.*, 7e éd. 1906, avec supplément, 1907.

Documents originaux et écrits contemporains. — Il faut consulter d'abord les recueils généraux, tels que : — **Schmauss**, *Corpus juris publici academicum*, 1722. — **Von Seckendorf**, *Jus publicum romano-germanicum*, 1694. — **J. Dumont**, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, 13 vol., 1726-1739. — **Moser**, *Teutsches Staatsrecht*, 50 vol., 1737-54. — **Mylius**, *Corpus constitutionum Marchicarum*, 1736, t. VI. — **Von Mœrner**, *Kurbrandenburgs Staatsverträge von 1601 bis 1700*, 1867. — **Erdmannsdœrffer** (continué par **Hirsch**, **Brode**, **Simson**, **Peter**, **Pribram**, **Hæften**, **Isaacsohn**), *Urkunden und Aktenstücke zur Gesch. des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*, 1864 et suiv. — **Breysig**, *Gesch. der Brandenburgischen Finanzen, 1640-1697*, Leipzig, 1895. — **Waddington**, *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France en Prusse*, 1901. — **Beger**, *Thesaurus Brandenburgicus selectus*, 1696. — **Berner**, *Quellen und Untersu-*

1. Voici le tarif des prix à Ratisbonne pendant la tenue de la diète de 1653 (c'est-à-dire à un moment où ils devaient être plus élevés) : 1 livre de bœuf ou de veau valait 4 kreuzers; 1 livre de lard, 7 kreuzers, le beurre 9 à 10 kreuzers; une mesure de bière brune 6 pfennigs. Le prix de la « table d'hôte » était de 30 kreuzers et le repas des domestiques était compté 15. La nourriture quotidienne d'un ouvrier dans la campagne ne peut être évaluée à plus de 10 ou 12 kreuzers (25 à 30 centimes) : ce qui correspondait à environ un tiers du salaire habituel, proportion plus satisfaisante que celle d'aujourd'hui.

chungen zur Gesch. des Hauses Hohenzollern, Berlin, 1901 et suiv. — *Acta Borussica* (Publicat. de l'Acad. des Sciences de Berlin), 1892 et suiv. — *Protokolle und Relationen des Brandenburgischen Geheimen Rates*, publ. par **Meinardus**, 1889-97, 4 vol.

Parmi les écrits contemporains nous citerons : — **Conring**, *De finibus imperii germanici*, 1654. — **Hippolithus a Lapide** (pseudonyme de **Chemnitz**), *Dissertatio de ratione status in imperio nostro Romano-Germanico*, 1640. — **Severinus de Mozambano** (pseudonyme de **Puffendorf**), *De Statu imperii Germanici liber*, 1667 (Consulter **Treitschke**, *Samuel von Puffendorf*, dans *Preussische Jahrbücher*, XXXV-XXXVI ; et **Jastrow**, *Puffendorf's Lehre von der Monstrositæt der Reichsverfassung*, 1882). — **Ludolf Hugo**, *De Statu regionum Germaniæ*, 1661. — **Von Seckendorf**, *Deutscher Fürstenstaat*, 1656. — **Valckenier**, *Das Verwirte Europa*, 1683. — **Pfanner**, *Historia comitiorum Imperialium*, 1694. — **Chappuzeau**, *L'Allemagne ou Relation nouvelle de toutes les cours de l'Empire*, 1673. — **Spanheim**, *Mémoires sur les conjonctures de 1688* (publié par **Ranke**, *Franzœsische Geschichte*, t. IV). — **De la Rosière**, *État de la cour de Brandebourg en 1694*, publié par **Schefer**, 1887. — **Puffendorf**, *De rebus gestis Friderici-Wilhelmi Magni, electoris Brandenburgici, commentariorum libri XIX*, 1695 ; — Id., *De rebus gestis Friderici III*, 1768.

Il faut aussi consulter les *Mémoires* de **Frédéric II** *pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg*, parus en 1746 ; ceux du comte **Dohna** sur le règne et la cour de Frédéric I[er], parus en 1833 ; la première partie des mémoires de la **margrave de Baireuth** depuis l'année 1706 ; les mémoires de **C.-L. de Pœllnitz** pour servir à l'histoire des quatre derniers souverains de la maison de Brandebourg, Berlin, 1791.

Pour la critique des sources, voir **Droysen**, *Zur Quellenkritik der deutschen Geschichte des 17ten Jahrunderts* (dans ses *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. IV).

Livres. — Outre les histoires générales de **Pütter, Leo, Bryce, Bruno Gebhardt**, etc., voir : — **A. Himly**, *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale*, nouv. édit., 2 vol., Paris, 1894. — **Erdmannsdœrffer**, *Deutsche Geschichte von 1648 bis 1740*, 1891 (excellent ouvrage d'ensemble). — **Von Zwiedineck-Südenhorst**, *Deutsche Geschichte im Zeitraum der Gründung des preussischen Kœnigthums*, 1890. — **Von Noorden**, *Europæische Geschichte im achtzehnten Jahrhundert*, t. I, 1870. — **Fœrster**, *Die Hœfe und Kabinette Europas im achtzehnten Jahrhundert*, t. I, 1836. — **Krones**, *Handbuch der Geschichte Œsterreichs*, t. III et IV, 1878. — **Hanser**, *Deutschland nach dem dreissigjæhrigen Kriege*, 1862. — **Von Inama-Sternegg**, *Die wirtschaftlichen Folgen des dreissigjæhrigen Krieges* (dans *Historisches Taschenbuch* de Raumer, 1864).

On pourra consulter aussi quelques chapitres des ouvrages généraux sur l'histoire des institutions de l'Allemagne, tels que ceux de **Eichhorn, Schrœder, Daniels, Walter, Zœpfl, Schulze**, et plusieurs articles de *l'Allgemeine deutsche Biographie : Ferdinand III*, par **Stieve** ; *Leopold I*, par **Wolf** ; *Joseph I*, par **Krones** ; *Frédéric-Guillaume*, par **Erdmannsdœrffer** ; *Frédéric I[er]*, *Frédéric-Guillaume I[er]*, *Danckelmann*, par **Erdmannsdœrffer** ; *Ferdinand-Marie de Bavière*, par **Œfele** ; *Maximilien II Emmanuel*, par **Heigel** ; *Leibniz*, par **Prantl**, etc.

Spécialités. — Pour le § I : — **Franklin**, *Das deutsche Reich nach Mozambano*, 1872. — **Pütter**, *Geist des westphælischen Friedens*, 1795. — **Kuhn**, *Der Einfluss des westphælischen Friedens auf das Verhæltniss der Stænde zu Kaiser und Reich* (*Progr. d. Gym. von Eutin*. 1885). — **Chéruel**, *Ligue ou*

Alliance du Rhin (Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, 1885). — **Joachim**, *Die Entwickelung des Rheinbundes von J. 1658*, 1886. — **Pribram**, *Beitrag zur Geschichte des Rheinbundes von 1658* (*Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, t. CXV, 1887). — **Meinecke**, *Der Regensburger Reichstag und der Devolutionskrieg* (*Historische Zeitschrift*, t. LX, 1888). — **Scheichl**, *Leopold I und die œsterreichische Politik wæhrend des Devolutionskrieges*, 1888. — **Heigel**, *Der Umschwung der Politik in den Jahren 1679-1683*, 1890. — **Fester**, *Die armierten Stænde und die Reichskriegsverfassung, 1681-1697*, 1886. — **Jæhns**, *Geschichte der Kriegswissenschaften*, t. II, 1890. — **Roth von Schreckenstein**, *Geschichte des Reichsritterschaft*, t. II, 1871.

Pour le § II : — **Mailath**, *Geschichte des œsterreichischen Kaiserstaats*, t. IV. — **Biedermann**, *Geschichte der œsterreichischen Gesammtstaatsidee*, 1867. — **Huber**, *Geschichte der œsterreichischen Verwaltungsorganisation bis zum Ausgang des 18ten Jahrhunderts*, 1884. — **Grossmann**, *Die Geschäftsordnung in Sachen der äuszeren Politik am Wiener Hof* (*Forsch. z. Deutsch. Gesch.*, 1892). — **Wagner**, *Historia Leopoldi Magni Cæsaris*, 2 vol., 1719-1731. — **Rink**, *Leben und Thaten Leopold's I*, 1713. — **Baumstark**, *Kaiser Leopold I*, 1873. — **Wolf**, *Fürst Venzel Lobkowitz, erster geheimer Rath K. Leopold's I*, 1869. — **Vast**, *Les tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire* (*Rev. Hist.*, 1897). — **Campori**, *Raimondo Montecuccoli, la sua famiglia e i suoi tempi*, 1876. — **Zschackwitz**, *Leben und Thaten Joseph's I, rœmischen Kaisers*, 1712. — **Wagner**, *Historia Josephi I*, 1745. — **Herchenhahn**, *Geschichte der Regierung Kaisers Joseph's I*, 2 vol., 1786-1789. — **Von Arneth**, *Prinz Eugen von Savoyen*, 3 vol., 2e édit., 1864.

Pour le § III : — les histoires générales de Prusse, en particulier **Stenzel**, *Geschichte des preussischen Staates*, 5 vol., t. II, 1837. — **Von Orlich**, *Geschichte des preussischen Staates im 17ten Jahrhundert*, 3 vol., t. I, 1838. — **Eberty**, *Geschichte des preussischen Staates*, 7 vol., 1867, t. I et II. — **Ranke**, *Zwölf Bücher preussischer Geschichte*, t. I, 2e édit., 1879.—**Voigt**, *Geschichte des Brandenburgisch-Preussischen Staates*, 1867. — **Berner**, *Geschichte des preussischen Staates*, 2e éd., 1896. — **Prutz**, *Preussische Gesch.*, 1899-1900, t. I et II. — **E. Lavisse**, *Etudes sur l'histoire de Prusse*, 1879. — **Droysen**, *Geschichte der preussischen Politik*, t. III, 2e édition, 1870. — **Isaacsohn**, *Geschichte des preussischen Beamtenthums*, t. I, 1874. — **Bornhak**, *Geschichte des preussischen Verwaltungsrechts*, 1884-92, 3 vol. — Id., *Preussische Staates-und Rechtsgeschichte*, 1903. — **Breysig**, *Der Brandenburgische Staatshaushalt in der zweiten Hælfte des 17ten Jahrhunderts* (*Jahrbuch* de Schmoller, t. XVI). — **Riedel**, *Der Brandenburgisch-Preussische Staatshaushalt in den beiden letzten Jahrhunderten*, 1866. — **Schmoller**, *Das Brandenburgisch-Preussische Innungswesen von 1640-1806, hauptsächlich die Reform unter Friedrich-Wilhelm I* (*Forschungen zur Brand.-Preuss. Geschichte*, no 946). — **Lehmann**, *Preussen und die katholische Kirche seit 1640*, t. I et II, 1878. — **Brandes**, *Geschichte der kirchlichen Politik des Hauses Brandenburg*, 2 vol., 1872-73. — **V. Orlich**, *Friedrich-Wilhelm, der Grosse Kurfüst*, 1836. — **Kæhfler**, *Der Grosse Kurfürst*, 1875. — **Erdmannsdœrffer**, *Der Grosse Kurfürst*, 1879. — Id., *Graf Georg-Friedrich von Waldeck*, 1869. — **Philippson**, *Der Grosse Kurfürst Friedrich-Vilhelm von Brandenburg*, 3 vol., 1897-98.—**Waddington**, *Le Grand Électeur Fréd. Guill.*, 2 vol., 1905-7. — **Pagès**, *Le Grand Électeur et Louis XIV*, 1905. — **Haumant**, *La guerre du Nord* (*1655-1660*), 1893. — **Pribram**, *Œsterreich und Brandenburg, 1681-1686*, 1884. — **Pribram**, *Œsterreich und Brandenburg, 1688-1700*, 1885. — **Waddington**, *L'acquisition de la couronne royale par les Hohenzollern*, 1888. — **Matthias**, *Die*

Erwerbung der Kœnigskrone durch Friedrich I, 1891. — **Fassmann**, *Leben und Thaten Friedrich-Wilhelms Kœnigs von Preussen*, 2 parties, 1725-1741, — **Fœrster**, *Friedrich-Wilhelm I, Kœnig von Preussen*, 3 vol., 1834-1835. — **C. v. Noorden**, *Kœnig Friedrich-Wilhelm I* (*Historische Vortræge*, n° 838). — **Fehling**, *Die Europæische Politik des grossen Kurfürsten*, 1910. — **Hirsch**, *Brandenburg und England, 1674-79*, 1899. — **Bourgeois**, *Neufchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté*, 1887. — **Schmoller**, *Die innere Verwaltung des Preussischen Staats unter Friedrich-Wilhelm I* (*Preussische Jahrbücher*, XXVI). — Id., *Umrisse und Untersuchungen zur Verfassungs-Verwaltungs-und Wirtschaftsgeschichte, bes. des Preuss. Staates*, 1898. — **Stadelmann**, *Preussens Kœnige in ihrer Thætigkeit für die Landeskultur*, t. I, 1878. — **Schück**, *Brandenburg-Preussens Kolonialpolitik unter dem Grossen Kurfürsten und seinen Nachfolgern*, 2 vol., 1889. — **De l'Homme de Courbière**, *Geschichte der Brandenburg-Preussischen Heeresverfassung*, 1852.

Consulter aussi **Koser**, *Umschau auf dem Gebiete der Brandenburgisch-Preussischen Geschichtsforschung* (*Forsch. zur Brandenb.-Preuss. Gesch.*, n° 946), et **Jacob**, *Der grosze Kurfürst im Lichte der modernen Forschung* (*Deutsche Litteraturzeitung*, 1907).

Pour le § IV, il est impossible de citer tous les ouvrages d'histoire locale ou provinciale qui peuvent être utiles. Signalons parmi les principaux : **Kœcher**, *Geschichte von Hannover und Braunschweig, 1648-1714*, 1884-95, 2 vol. — **Bœttiger-Flathe**, *Geschichte des Kurstaates und Kœnigreichs Sachsen*. — **Auerbach**, *La diplomatie française et la cour de Saxe, 1648-1680*, 1887. — **Müller**, *Kurfürst Johann-Georg I*, 1838. — **Posse**, *Die Markgrafen von Meissen und das Haus Wettin*, 1881. — **Seibertz**, *Landes und Rechtsgeschichte des Herzogthums Westphalen*, t. IV, 1875. — **Rommel**, *Geschichte von Hessen*, t. IX. — **Wenck**, *Hessische Landesgeschichte*, t. III, 1803. — **De Verdy du Vernois**, *Histoire de Hesse-Hombourg*, 1791. — **Buchner**, *Geschichte von Baiern*, 1820-1853. — **Schreiber**, *Geschichte Bayerns in Verbindung mit der deutschen Geschichte*, 2 vol., 1889. — **Dœberl**, *Bayern und Frankreich unter Kurfürst Ferdinand-Maria*, 2 vol., 1900-03. — **Claretta**, *Adelaïde di Savoia, duchessa di Baviera, e i suoi tempi*, 1877. — **Pareus**, *Historia Bavaro-Palatina*, 1717. — **Hæusser**, *Geschichte der Rheinischen Pfalz*. — **Sattler**, *Geschichte des Herzogthums Würtemberg*, 1764. — **K. E. Vehse**, *Geschichte der deutschen Hœfe seit der Reformation*, 48 vol. in-18, Hambourg, 1851-1858.

Pour le § V, consulter les ouvrages généraux sur la littérature allemande, notamment ceux de **Heinrich, Scherer, Wilmar, Lotheissen**, etc. — **Tholuck**, *Vorgeschichte des Rationalismus*, t. I, 1853. — **Ritschl**, *Geschichte des Pietismus*, 3 vol., 1880-1886. — **Hassbach**, *Philipp-Jacob Spener und seine Zeit*, 2 vol., 1828.— **Grünberg**, *Philipp-Jacob Spener*, 1893. — **Schmidt**, *Geschichte der deutschen Literatur von Leibnitz bis unsere Zeit*, t. I, 1886. — **Hettner**, *Literaturgeschichte des 18ten Jahrhunderts*, t. III, 4e édition, 1893. — **Von Zwiedineck-Südenhorst**, *Die œffentliche Meinung in Deutschland im Zeitalter Ludwigs XIV, 1650-1700*, 1888. — **Bartholmess**, *Histoire philosophique de l'Académie de Prusse de Leibnitz jusqu'à Schelling*, t. I, Paris, 1847. — **Antoine**, *Le Simplicissimus*, Paris, 1870.

Voir aussi les histoires générales de la civilisation allemande : **Henne am Rhyn, Biedermann** (4e éd., 1902), **Scherr** (12e éd., 1904), **Freytag, Steinhausen** (1905), **Heyck** (1905).

CHAPITRE XVI

LA HONGRIE
ENTRE LES TURCS ET L'AUTRICHE

(1648-1715)

En soixante-sept ans, les pays de la couronne de saint Étienne changent du tout au tout. Des trois Hongries[1] deux disparaissent, la turque et la transylvaine. Souvent maladroite et cruelle, l'Autriche, grâce aux héros qui conduisent ses armées, vient à bout des insurrections nationales comme des armées ottomanes, et finalement absorbe tout, pacifie tout. Deux figures dominent cette tragique histoire : d'abord le visage sombre, lippu, presque sinistre de Léopold Ier ; ensuite le brillant Rákóczy avec son panache inutile. Disparaissant l'un et l'autre, ils laisseront la place à la moderne Hongrie autrichienne.

La crise mortelle de la Transylvanie (1657-1662). — La principauté fut d'abord heureuse sous la dynastie des Rákóczy, après comme avant la paix de Westphalie. La veuve de Georges Ier, Suzanne Lorantfi, continua ses traditions d'austère administration et de zèle pour l'instruction publique. Malheureusement, Georges II s'enfonça dans l'alliance suédoise, dont

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 829. — Pour tout le détail des guerres turques, voir, ci-dessous, le chapitre XXII (*Empire ottoman*).

son père s'était servi discrètement. Engagé dans une guerre contre la Pologne en même temps que contre les Turcs, il entraîna aussi le petit pays dans une série d'irréparables misères. Le prince revint de Cracovie non point en vainqueur, mais en tributaire humilié, pendant que son lieutenant Jean Kemény, l'un des meilleurs prosateurs de la langue magyare, tombait en la captivité des Tatars avec tout son corps d'armée. Ce n'était rien encore. Les Turcs, sous l'impulsion de Kœprilü, reprenaient plus d'élan et d'ambition que jamais : ils exigèrent la chute de Rákóczy et l'élévation d'Acatius Barcsay, guerre civile sur guerre étrangère. Georges II périt dans la lutte, et Kemény après lui.

L'Autriche, qui surveillait cette décadence et y mettait doucement la main, arrive à ses fins le jour où le faible Michel Apafy devient prince : elle sait bien que son jour viendra; elle redoute moins l'ingérence ottomane que l'indépendance transylvaine, noyau de l'indépendance magyare. Dès ce moment on peut dire qu'il n'y a plus que deux Hongries : l'autrichienne, la turque. La troisième, la transylvaine, sera prochainement la proie du vainqueur.

L'empereur Léopold Ier et les diètes. — Au moment même où la Transylvanie déclinait pour ne plus se relever (1657), les relations se tendaient entre les assemblées du royaume et le chef nouveau de la maison d'Autriche, l'empereur Léopold Ier. Tant que Ferdinand II avait vécu, les diètes nationales, assez régulièrement convoquées, n'avaient pas éprouvé de trop grandes difficultés. Les réclamations des protestants, suffisamment écoutées par un gouvernement modéré, n'empêchaient pas de s'entendre pour le couronnement successif des deux héritiers du trône : Ferdinand III (1637), puis, après la mort imprévue de celui-ci (1657), Léopold Ier. La diète de 1655 procédait aussi à l'élection d'un palatin très populaire, François Vesselényi. Mais le nouveau roi montra bientôt son double fanatisme contre les libertés parlementaires et contre la liberté de conscience. Les protestations des députés contre l'oppression croissante du royaume par les régiments étrangers restaient sans effet; quant aux dissidents, leur indignation était

telle que, lors de la diète de 1662, ils organisèrent une sécession, prélude des futures guerres civiles. Pourtant la majorité de cette assemblée se résigna à tous les sacrifices de la guerre, même à conserver les troupes allemandes et de toute nation commandées par Montecuccoli. C'est que la terreur ottomane renaissait de plus belle. Pessina, dans son *Ucalegon*, jetait le cri d'alarme à l'Europe. Le grand-vizir prenait la forteresse d'Ujvar (Neuhæusel) et menaçait Vienne.

Zrinyi et Montecuccoli (1664). — Le péril commun ne calmait pas les rivalités militaires, rivalités de génies différents et de nationalités différentes. L'héroïsme magyar s'incarnait dans Zrinyi, tout pareil à son bisaïeul le défenseur de Sziget. Cavalier et poète, comprenant la guerre comme une série d'actions brillantes et audacieuses, il fit une belle campagne d'hiver, incendia le grand pont construit sur la Drave par les Turcs. Le grand tacticien Montecuccoli n'en méprisait pas moins « ces plans grotesques dépourvus de méthode... ces soldats d'insurrection incapables dans leur rusticité de manier les armes, et tout disposés à prendre secrètement la fuite ». Zrinyi répondit par une brochure acerbe, dont l'anonyme était transparent. Pareil au soldat romain du triomphe, il rappelait le satisfait général à sa condition de mortel. Et d'ailleurs, satisfait de quoi? d'avoir fait plus de mal au Magyar qu'à l'Ottoman? Ou d'avoir discouru à la façon de Thersite, contre ceux qui risquaient leur vie? La réplique de Montecuccoli fut la magnifique victoire de Saint-Gothard, la battue en demi-cercle qui précipita les Turcs dans les eaux du Raab [1]. La tactique savante était donc justifiée par le succès. Malheureusement la paix de Vasvár en annula les résultats. Conclue sans les Hongrois, contre les Hongrois, elle agrandissait le territoire ottoman de districts nouveaux, elle sacrifiait à l'ennemi la nation mécontente. Pourvu qu'il n'y eût pas de rapports entre la rébellion prévue et la Porte, pourvu que la Transylvanie restât dans sa nullité en attendant mieux, tout paraissait acceptable à la politique autrichienne.

La conspiration et l'exécution des trois comtes (1665-1671). — Dès lors la voie des complots et des insur-

1. Voir ci-dessous, p. 834-836.

rections paraissait être la seule indiquée aux patriotes. Ils n'y entrèrent pourtant pas tout de suite. Trois grands personnages essayaient encore du rôle d'intermédiaires : le primat Lippay, Zrinyi lui-même et le palatin Vesselényi, celui-ci un peu plus enclin que les deux autres aux partis extrêmes. Le système de l'Empereur, surtout des Jésuites et du ministre Lobkowitz, allait à supprimer la constitution nationale : on le vit bien lorsqu'ils essayèrent de remplacer la diète par une réunion de magnats et de prélats tenue à Vienne. Lippay répondit noblement : « J'ai juré d'être un loyal et utile conseiller de mon pays. Je ne veux pas être appelé traître, encore moins le mériter. Je ne veux pas non plus prendre part à des soulèvements. » Malheureusement il mourut, en même temps que Zrinyi succombait à un accident de chasse qui parut suspect. Le palatin seul remplissait dès lors l'ingrate fonction de tampon; elle devenait intenable entre les reproches des patriotes et les excès de la soldatesque. Des mots irritants circulaient : « Grâce à Dieu, avait dit un jésuite, vous voilà perdus comme vous le méritez après tout le mal que vous avez donné à la maison d'Autriche! » Les courtisans auraient dit des Hongrois : « Nous allons jeter par terre leurs grands bonnets et leurs plumets, changer en boutons de plomb les boutons d'or et d'argent de leurs grands manteaux. » Ce qu'on ne pouvait nier, c'est que les libertés les plus élémentaires de la nation et son existence même étaient menacées.

Le palatin ne recula plus devant l'idée d'une entente avec les puissances étrangères pour sauver son pays. Trois comtes, Zrinyi, frère du héros poète, Nádasdy, Frangepán et sa propre femme l'y encourageaient. Mais quelle puissance? Chrétiens, et de plus catholiques, l'alliance ottomane leur répugnait encore. Restait Louis XIV, avec lequel ils se mirent en rapport par l'ambassade française à Constantinople. Le droit d'insurrection pour le salut de la constitution, inscrit dans les lois fondamentales du royaume, était déjà invoqué dans des assemblées de la noblesse lorsque le palatin mourut (1667). Les trois comtes, comme on les appelait dès lors, ne le valaient ni pour l'habileté ni pour le désintéressement. Rien de plus mal mené que leurs prépa-

ratifs politiques et militaires. Ils ne voyaient pas que tout le monde se réconciliait contre eux et les trahissait. Ils se trahissaient au besoin l'un l'autre, dans leurs rivalités pour les trônes hongrois ou transylvain. On a pu les comparer aux personnages de notre Fronde princière. Ils finirent plus mal encore, tombèrent dans un piège, et furent jugés hors du territoire magyar, à Vienne, à Neustadt. Cette illégalité, le courage de leur défense et leur exécution noblement affrontée ont réconcilié la postérité avec leur assez médiocre mémoire.

Despotisme et insurrection (1673-1678). — L'occasion était belle de réaliser le plan absolutiste. Le procédé de l'impôt écrasant aidait le procédé d'écrasement par la soldatesque, poussé alors aux dernières horreurs par le général Kobb, chef de brûleurs et d'empaleurs. La terreur générale permettait d'installer un dictateur, Gaspard Ampringer, grand maître de l'Ordre Teutonique : véritable suspension de la constitution hongroise, qu'on tâchait de rendre supportable aux prélats magyars en persécutant les protestants. Le tribunal exceptionnel de Presbourg condamna plusieurs centaines de ces malheureux, dont beaucoup allèrent ramer sur les galères de Naples jusqu'au jour où l'amiral hollandais Ruyter, allié de l'Empereur, les délivra en allant faire sa campagne de Sicile (1676).

L'imprudence était grande de traiter ainsi un peuple fier, au moment où la guerre générale se réveillait en Europe. Louis XIV avait hésité à soutenir des sujets révoltés contre leur prince, tant que ce prince n'était pas ouvertement son ennemi et pouvait même devenir son allié ; mais la coalition soulevée contre la France (1673-1678) le dispensait de tout ménagement. Ses ambassadeurs en Pologne, de Forbin-Janson, puis le marquis de Béthune, suivirent de près les progrès du mécontentement. Les rebelles, qui prenaient le nom de *Kouroutzes* ou de Croisés comme les héros de la terrible guerre civile de 1514, formaient çà et là de petites armées. Un diplomate français, Akakia, aurait voulu leur donner une formidable unité en mettant à leur tête Michel Teleky, le ministre du prince de Transylvanie. Mais l'habile ministre et le faible prince ne surent prendre aucune décision. Peut-être eurent-ils raison, car la Transylvanie

n'avait plus de ressort; à vrai dire même, elle n'existait plus politiquement. Dans les années qui précédèrent la paix de Nimègue, de Boham et de Florval, deux officiers français venus de Pologne avec quelques troupes, remportèrent des succès sur les Impériaux dans la Haute-Hongrie.

Emerich Tœkœli et la diète de 1681. — Déjà paraissait à la tête des Kouroutzes le jeune héritier de toutes les vengeances. Petit-fils par sa mère de Nádasdy, l'un des trois comtes décapités, fils du comte Tœkœli assiégé dans son château comme leur complice (1671), Emerich Tœkœli s'était alors échappé pour éviter la captivité du collège des jésuites. En 1677, âgé de dix-neuf ans, il prenait un tel ascendant qu'on l'appelait « le roi des Kouroutzes » ; et même, là où l'insurrection triomphait, on battait monnaie à son effigie comme à celle d'un roi national. Bientôt il épousait la non moins héroïque Hélène Zrinyi, veuve du prince François Rákóczy, et mère d'un enfant destiné à devenir le dernier souverain des insurgés. Le jeune et brillant couple continuait irréconciliablement la guerre civile, et, franchissant un pas de plus, faisait cause commune avec le Musulman contre l'Autrichien, pour remplacer le roi de France qui ne pouvait plus le secourir ouvertement depuis le traité de paix. Or le Turc préparait le dernier et formidable effort offensif qui devait le porter sous les murs de Vienne.

La situation était assez dangereuse pour inspirer à Léopold des doutes sur son système d'oppression à outrance. Déjà il avait renvoyé son ministre Lobkovitz, et fait quelques tentatives, éphémères il est vrai, de conciliation. Maintenant, il fallait se résigner à des concessions sérieuses. L'assemblée fut convoquée en 1681. Les protestants obtinrent, au moins en principe, gain de cause quant à l'accomplissement des traités de Vienne et de Linz. La vie constitutionnelle fut rétablie, les lois régulièrement votées reprirent leur empire. Enfin le modéré Paul Eszterházy fut élu palatin. Ce choix mécontenta Tœkœli ou plutôt ses partisans, car il s'était abstenu de venir à la Diète. N'obtenant rien pour lui, il resta en armes; mais la grande majorité des Magyars se réconcilia avec son roi contre l'ennemi commun de la chrétienté.

Tœkœli et les Turcs (1683-1685). — Pendant que le palatin Eszterházy grossit de noblesse hongroise les forces impériales, les rebelles persévérants se fondent dans l'armée musulmane : la scission nationale est donc à son comble. Le loyaliste Kohary, prisonnier dans le camp turc, disait en face à Tœkœli : « Tu es l'opprobre du nom magyar. » En effet Tœkœli était venu à la rencontre du grand-vizir Kara-Moustapha, orné d'un grand panache en plumes de héron. Spectable pénible pour des fils de croisés : aussi sa cause, même victorieuse, était-elle désertée par ceux des comitats qui échappaient à la pression des Kouroutzes, et par un nombre croissant de ses compagnons d'armes. Ce fut bien pis après l'irréparable désastre des Ottomans devant Vienne (1683) : Tœkœli éprouva revers après revers jusqu'au moment où le grand-vizir, lui attribuant tous les malheurs de l'armée, le fit arrêter. Bientôt l'insurrection n'eut plus qu'un asile : la forteresse de Munkács, où commandait Hélène Zrinyi, qui en fit pour plusieurs années encore la citadelle des vengeances héréditaires.

La croisade de Bude (1686). — La chute de Bude comme citadelle musulmane est un grand événement de l'histoire intérieure hongroise; mais la part qu'y prirent les Magyars, bien qu'importante, n'est pas la principale. Celle-ci revient, dans l'ordre militaire, aux troupes austro-allemandes, aidées il est vrai par des Polonais, des Français, et par des croisés de toute nation en même temps que par l'élite du loyalisme hongrois. Dans l'ordre diplomatique, la première place revient au nonce du pape à Vienne, le cardinal Buonvisi, qui, pendant deux ans, prépara le suprême effort en évitant le plus possible les conflits européens, comme les conflits entre les Magyars fidèles et les ministres de Léopold. Une attitude remarquable est aussi celle du roi Jean Sobieski : tout en désapprouvant la conduite de Tœkœli, ce qui ne l'empêchait d'ailleurs pas de correspondre avec lui, il se déclarait hostile à tout projet d'étouffer la constitution hongroise, lui souverain d'un pays qui avait aussi des assemblées nationales. Un moment, il espéra l'acquisition de la Transylvanie, que Buonvisi, par un projet différent, proposait de donner au duc de Lorraine en échange

de son duché. Enfin Bude fut emporté, au milieu d'une série de triomphes (1686).

Le tribunal d'Eperjes et la diète de 1687. — Tant de gloire fut ternie par d'horribles cruautés. En vain une amnistie avait-elle couvert tous les actes de rébellion. Comme Tœkœli, réconcilié avec ses amis ottomans, avait reparu dans la Haute-Hongrie, le général italien Caraffa, chef militaire de la région, fit semblant de croire à un vaste et nouveau complot. Il obtint de pleins pouvoirs pour la répression. La ville d'Eperjes vit s'ouvrir dans ses murs les plus sanglantes assises peut-être où le masque de la légalité ait jamais couvert les plus affreuses tragédies. Pendant plusieurs mois, sur un échafaud en permanence, des bourreaux pendirent, empalèrent, rompirent vives toutes les victimes que désignait à des juges sans indépendance la réaction politique ou religieuse. La terreur fut générale, mais elle ne ferma pas toutes les bouches. Les comitats et le palatin se plaignirent très haut. Le général Caraffa, grisé de ses crimes, se donna des torts évidents en impliquant dans son fameux complot les plus grands seigneurs, connus pour être ses ennemis personnels, et, comble de ridicule, jusqu'à l'un des princes de Bade. Léopold ne put donc le défendre; il suspendit ses pouvoirs et son tribunal. D'ailleurs il avait quelque chose à demander à la nation.

Depuis longtemps il désirait transformer la royauté élective de Hongrie en monarchie héréditaire. Le consentement d'une diète était indispensable pour cala. Au prestige de la victoire, à celui de l'échafaud, à celui de la clémence que l'on ferait succéder aux exécutions, quelle opposition pourrait résister? Le résultat justifia ce calcul : moyennant une nouvelle amnistie, excluant la seule personne de Tœkœli, l'assemblée accepta une double et grave modification constitutionnelle. D'abord l'élection du roi était supprimée, le nouveau chef de la maison d'Autriche par ordre de primogéniture succédant de plein droit à la couronne; et, pour commencer, l'archiduc Joseph, héritier de Léopold, était couronné sans élection préalable. Ensuite, pour refuser toute base légale aux rébellions de l'avenir, on supprima l'article 31ᵉ de la Bulle d'Or de 1222, lequel autori-

sait l'insurrection contre un roi qui violerait la constitution. Grands avantages pour la maison régnante, malgré un double correctif qu'il faut noter également. D'une part, la nation devait reprendre tous ses droits à l'élection d'un roi si la descendance masculine des Habsbourg venait à s'éteindre; d'autre part, le nouveau souverain, quel qu'il fût, devait jurer fidélité aux lois fondamentales.

Les trois Hongries réduites à une seule (1690-1698). — Ainsi fortifiée légalement malgré ses violences, la maison d'Autriche reprit, malgré l'insignifiance personnelle de son chef, le cours de ses splendides victoires. Avec des troupes magyares, mais surtout avec des troupes allemandes, elle rend à la Hongrie l'immense service de la débarrasser des Ottomans. Les victoires de Louis de Bade à Salankemen (1691) et du prince Eugène à Zenta (1697) sont pour les Turcs d'irréparables désastres, bientôt sanctionnés par la paix de Karlovitz (1699), qui ne laisse presque plus rien du territoire hongrois à la Sublime-Porte. La Hongrie turque a cessé d'exister.

Oue devenait cependant la Hongrie transylvaine ou rebelle? Le parti irréconciliable des époux Tœkœli avait l'agonie dure, mais c'était une agonie. L'indomptable résistance d'Hélène Zrinyi dans son nid d'aigle de Munkács avait pris fin en 1687 par sa captivité. Une apparition victorieuse de son mari avec les Turcs en Transylvanie l'avait fait échanger contre le maréchal autrichien Heister, prisonnier des insurgés. Depuis lors, les espérances des deux proscrits avaient été ruinées par les désastres de leurs alliés, puis par la paix. Tous deux moururent au début du XVIIIe siècle. Lorsque Tœkœli s'éteindra dans un faubourg de Constantinople (1705), son beau-fils François Rákóczy exécutera déjà son testament de vengeance. Mais au moment où finit le XVIIe siècle, toute révolte semble à jamais finie.

Déjà la principauté n'existe plus. Le ministre Michel Teleky, depuis longtemps désabusé sur les chances d'une résistance quelconque à l'Autriche, annexe réellement à partir de 1690 la Transylvanie aux domaines de cette puissance. En apparence, Michel Apafy II succède au titre princier de son père; mais ce titre reste vide : le jeune prince est élevé à Vienne. Les troupes

impériales occupent le pays à cause de la guerre contre les Turcs et ne le quittent plus. Finalement un diplôme accordé par Léopold à sa nouvelle province stipule le maintien des libertés des « trois nations » et des quatre Églises [1].

Un succès de plus pour l'Autriche consistait dans le mouvement ethnographique en ce moment même accompli dans le sud du royaume. Toute une population serbe, 500 000 âmes, avait franchi la Save et le Danube pour s'établir dans les régions sanglantes et dépeuplées de la Hongrie méridionale. L'immigration était plus nombreuse encore qu'au xvie siècle. La politique de Léopold, comme celle des Empereurs de ce temps-là, octroya aux immigrants toutes sortes de facilités et de privilèges. Elle y trouvait un double avantage. Non seulement elle acquérait ainsi de nouveaux sujets et de nouveaux guerriers obéissants et dévoués, dont le prince Eugène formera bientôt les régiments des Confins militaires; mais elle attache aux flancs de la nation « contumace », et sur son propre territoire, des ennemis-nés de sa langue et de sa race, ennemis que combattra, quand elle le pourra, la légalité magyare, et qui combattront à leur tour les insurrections magyares.

Causes d'un nouveau soulèvement (1697-1703). — Les Impériaux manquèrent par trop de générosité au milieu de ces succès de tout genre. Ils pesèrent tellement sur la Hongrie délivrée qu'elle regretta presque les Turcs, et ce fut une grande faute qui mit la maison d'Autriche à deux pas de sa ruine. Tous les conseillers du vieil empereur ne le poussaient pas dans cette voie. Ainsi le glorieux prince Eugène, avec son coup d'œil d'homme supérieur, comprenait que non seulement ses nobles compagnons d'armes, les Pálffy, les Eszterházy, mais que les hommes du peuple avaient un caractère à ménager : « ce que, disait-il, notre cour ne discerne pas suffisamment ». Le cardinal Kolonics et le maréchal Heister, avec leur système à outrance, étaient en effet plus écoutés que lui. Les contributions imposées et non votées indignaient les hautes classes par leur illégalité, exaspéraient les classes populaires par la rigueur

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 829.

impitoyable de leur perception. Ainsi se préparait le double et redoutable caractère de l'insurrection prochaine. La guerre des gabelles éclatait çà et là, formant des noyaux tout prêts pour un mouvement général. Les soldats étrangers étouffaient ces tentatives dans le sang, mais accumulaient ainsi les colères. D'autre part la noblesse se plaignait de voir la paix de Karlovitz, avantageuse d'ailleurs, conclue sans sa participation, et plusieurs de ses membres, ceux qui s'étaient réfugiés en Turquie, exclus du territoire et par conséquent jetés dans les bras de l'Islam. Plus graves encore paraissaient les tentatives de la cour pour supprimer une constitution gênante malgré tout. On appelait à Vienne, comme trente ans auparavant, des magnats et des prélats pour les faire consentir à l'annulation de la diète et à la suppression de la petite noblesse, le nerf même de la nation et de l'indépendance. Ce projet rencontre l'éloquente opposition de Széchenyi, archevêque de Kalocsa. « Est-ce ici, dit-il, que nous devons délibérer sur les affaires du royaume? Cette noblesse, acquise par le sang de tant de braves gens, sera-t-elle perdue pour tous ceux à qui il vous plaira de l'ôter? Nos lois déclarent infâme, non seulement un particulier, mais un corps tout entier qui, sans le consentement des États donné en pleine diète, oserait accorder ou offrir des subsides au roi. Il ne convient donc pas à la réunion où nous sommes de mettre seulement en délibération les affaires dont il est question ici. » Et la réunion, en effet, se dispersa sans vouloir rien entendre. Pourtant Széchenyi, prélat aussi loyaliste que résistant, n'était point partisan de la révolution qui grondait : il allait même faire des efforts inutiles pour l'empêcher.

L'insurrection de Rákóczy sous Léopold (1703-1705). — Le plus illustre chef qu'aient jamais eu les mécontents de Hongrie venait se mettre à leur tête. François II Rákóczy, descendant des princes de Transylvanie, et, par sa mère, des Zrinyi, de plus beau-fils de Tœkœli, réunissait toutes les hérédités qui pouvaient le rendre suspect à la cour de Vienne. Aussi l'avait-elle fait élever par les Jésuites, qui lui inspirèrent des convictions catholiques sérieuses et durables, mais qui n'eurent aucune action sur ses idées politiques. Marié malgré

l'Empereur à une princesse de Hesse, qui lui donna toujours les conseils les plus énergiques, il tomba dans le piège d'un agent provocateur, fut arrêté (1701) dans son château de Sáros et emmené à Neustadt, prison de mauvais augure. Il s'échappa dans les conditions les plus romanesques et trouva un refuge en Pologne, où il se mit en rapport avec l'ambassade de France, pendant que les insurgés, chaque jour plus nombreux, sollicitaient son concours. La guerre de la succession d'Espagne avait commencé; elle rendait à la révolution ce double service, de dégager le territoire hongrois des armées impériales, nécessaires en Allemagne ou en Italie, et d'autoriser Louis XIV à subventionner les rebelles, du moment qu'il s'agissait de se procurer une diversion dans sa guerre à mort contre Léopold.

Donc, aidé par l'ambassadeur français, assuré de l'alliance du « grand roi », Rákóczy paraissait dans cette région de Munkács qui n'avait jamais été bien pacifiée. Ses drapeaux portent comme devise : « Dieu, liberté et patrie ». Sa proclamation rappelle « les blessures rouvertes de la Hongrie », la terreur militaire, les boucheries d'Eperjes, la constitution mutilée. Partie de la Haute-Hongrie, la flamme gagne toute la région de la Theiss et la Transylvanie. Le prince a vingt-sept ans, tout l'éclat et toute l'activité de la jeunesse. La haute noblesse lui fournit des lieutenants pour son armée croissante, essentiellement populaire. A Bercsényi, compagnon des récentes disgrâces, le premier et le plus ardent de ses conseillers, dangereux par son caractère difficile et par sa violence, viennent se joindre : Károlyi, qui va se montrer le meilleur tacticien du parti, Ladislas Ocskay, mécontent du service impérial, et jusqu'à Simon Forgács, l'un des généraux de l'Empereur. Ainsi recrutée et commandée, l'armée nationale gagne le terrain jusqu'à Presbourg et menace Vienne, à la grande joie du maréchal de Villars, qui espère un moment opérer sa jonction avec elle. Le prince Eugène prend rapidement des mesures défensives, entre deux campagnes, mais il faut qu'il retourne à sa grande lutte contre les Français. Par malheur, il faut aussi que Villars aille combattre les Camisards, et la défaite de Tallard et Marsin à Hochstædt (13 août 1704) supprima tout espoir d'une réunion avec les

troupes de Louis XIV. Le vieux feld-maréchal Heister profite de la situation et de circonstances, fâcheuses pour les insurgés, que nous exposerons tout à l'heure : il est vainqueur de Rákóczy à Tyrnau (Noël 1704). Le feld-maréchal Rabutin conserve à la cause impériale les villes saxonnes de Transylvanie, pendant que les Serbes des Confins luttent au couteau contre les Magyars. Mais tout ce qui est Magyar acclame le chef national et le salue prince de Transylvanie. En Hongrie même, il frappe une monnaie de cuivre, à laquelle il attribue une valeur nominale exagérée, et cette mesure délicate est bien accueillie. Les ressources ne lui manquent donc pas. Ses troupes reformées menacent de nouveau Vienne. Léopold mourant est réduit à envoyer l'archevêque patriote Széchenyi négocier avec le prince.

Difficultés diplomatiques et intérieures. — En examinant de près une situation qui semblait, malgré quelques vicissitudes, rester si brillante, on voit qu'elle n'était solide ni au dedans ni au dehors. La cour de France trouvait en Rákóczy une diversion utile, rien de plus. Elle le soutenait dans la mesure où il se montrerait irréconciliable avec la maison d'Autriche, mais ne lui pardonnait aucune négociation, ni avec cette maison, ni avec les puissances maritimes, la Hollande et l'Angleterre. Or le devoir de Rákóczy, comme patriote hongrois, était de négocier avec l'empereur-roi le jour où cet empereur-roi serait bien disposé pour son pays. Et de fait, l'honnête et généreux Rákóczy a recommencé sans cesse à négocier pour mettre un terme aux souffrances des guerres civiles. Chaque fois il était menacé de perdre les secours d'argent et les nombreux officiers français que Louis XIV faisait arriver jusqu'à lui, Fierville, Lamolle, Désalleurs. Une autre difficulté, de ce côté, venait des questions religieuses : personnellement et sérieusement catholique, le prince avait besoin des protestants, ce vieil élément insurrectionnel; il avait d'ailleurs à son service Rivière et Bonafoux, officiers huguenots. On n'aimait pas cela à Versailles, et l'Autriche, qui le savait bien, en profitait pour ramener a sa cause, par haine du roi de France persécuteur, beaucoup de dissidents. Elle était poussée dans cette voie par ses alliés maritimes. L'Angleterre et la Hollande ne pouvaient laisser

écraser par leur ami l'Empereur les restes malheureux, mais encore très considérables, du protestantisme hongrois. L'ambassadeur anglais à Vienne, Stepney, attribuait « au cardinal Kolonics et autres fanatiques le projet d'extirper la religion sous prétexte de supprimer la rébellion ». Il écrivait à Marlborough : « Je suppose que Votre Grâce a l'intention de poursuivre la guerre contre la France, et non d'écraser la religion protestante dans ces pays. » De son côté, le Hollandais Bruyninx pressait Bercsényi et le prince lui-même d'accepter sa médiation, et en même temps ces deux puissances détournèrent la Sublime-Porte de s'allier avec lui. Rákóczy n'était pas de force à démêler un écheveau diplomatique aussi compliqué.

Les difficultés intérieures n'étaient pas toutes de nature religieuse. Serbes et Allemands faisaient aux Magyars une guerre de races. Même entre Magyars, un élément de noblesse et un élément de jacquerie ne pouvaient vivre en bons termes. La rivalité des classes sociales prenait la forme dangereuse d'une rivalité entre cavaliers et fantassins. Le plus petit noble se serait cru déshonoré de servir dans l'infanterie, car « c'est le métier d'un chien de marcher toujours à pied ». Or c'était d'une bonne infanterie que l'on aurait eu surtout besoin.

Joseph Ier et les négociations (1705-1706). — Le nouvel empereur, tout à l'opposé de son père, était nettement conciliateur. Dès son avènement, il répudia la politique d'oppression, renvoya les conseillers de tyrannie et fit un appel cordial à ses sujets égarés, à Rákóczy plus qu'à tout autre. Une attitude si nouvelle devait porter ses fruits, mais non pas immédiatement. Dans une diète réunie à Szécseny, on n'accepta pas les propositions de l'Autriche, qui ne pouvait consentir à la cession de la Transylvanie; et Rákóczy, qui du reste avait parlé avec un désintéressement patriotique, se vit continuer ses pouvoirs. Il ne fut pas heureux en Transylvanie, où le Lorrain Herbeville le vainquit, alors qu'il aurait dû être écrasé dix fois par les Magyars. Le pacifique Joseph rouvrait des négociations à Tyrnau, et, pour ramener le prince, lui envoyait inutilement la princesse tombée en son pouvoir. Dépité de ne pas réussir à cause de l'écart trop

grand qui séparait encore les prétentions des deux partis, le négociateur impérial dit au chef national : « Vous vous fiez aux promesses de la France, qui est l'hôpital des princes qu'elle a rendus malheureux : vous serez du nombre et vous y mourrez. »

La diète d'Onod : la déchéance des Habsbourg (1707). — La cour de Versailles voulait, en effet, rendre la rupture irrémédiable entre Rákóczy et Joseph I[er]. C'est ce que comprenait bien l'intelligent représentant des Hongrois en France, le baron de Vétes, secrètement partisan de la conciliation, et que les soupçons du marquis de Torcy à ce sujet mettaient dans une situation très difficile. Cette pression diplomatique, la prise de Gran par Starhemberg, la conduite suspecte en cette circonstance du général Forgács, bientôt condamné pour trahison, entraînèrent le parti national à une de ces mesures extrêmes que prennent assez souvent les causes désespérées. La diète d'Onod proclama la déchéance de la maison de Habsbourg et la séparation définitive de la Hongrie et de l'Autriche. Cet acte impolitique ne s'accomplit pas sans résistance. Les députés du comitat de Turocz, en termes amers se plaignirent des maux de la guerre, des dépenses des officiers et de la dépréciation de la monnaie de cuivre, et il fut visible qu'ils n'étaient pas seuls de leurs avis lorsqu'un discours prononcé par le prince pour les réfuter reçut le plus froid accueil. Bercsényi et quelques autres ardents ramenèrent l'assemblée par la violence : ils massacrèrent l'un des députés opposants, décapitèrent l'autre comme traître le lendemain, et déchirèrent le drapeau du comitat de Turocz.

Dernières hostilités ; paix de Szathmar (1708-1711). — Cette énergie révolutionnaire réveilla le zèle militaire, et l'armée de Rákóczy, au début de la campagne de 1708, fut la plus belle qu'il eût jamais commandée. Mais à quoi bon, et que faire de la couronne déclarée vacante? Pour plaire au marquis de Torcy, l'Électeur de Bavière aurait dû devenir roi de Hongrie, Rákóczy restant prince de Transylvanie ; mais c'était matériellement impossible. Pourquoi ne pas s'arranger plutôt avec le bon empereur? L'incertitude morale contribua beaucoup à la victoire décisive du maréchal Heister à Trencsin. La débandade

commence : Ladislas Ocskay passe à l'ennemi avec son régiment; d'autres officiers négocient la défection de leurs soldats. Le parti insurgé les met à mort comme traîtres quand ils tombent en son pouvoir; mais la terreur militaire n'empêche pas l'assemblée de Patak (1709) de faire retentir ses plaintes. La France, épuisée, et d'ailleurs mécontente de Rákóczy, ne peut lui promettre de larges subsides. L'amitié de Pierre le Grand vient le ranimer un peu; mais l'espoir chimérique du trône de Pologne l'entraîne hors des frontières, et, pendant ce temps, son lieutenant Károlyi traite avec un Magyar loyaliste, l'illustre Pálffy. L'amnistie offerte à Rákóczy lui-même et la promesse de rétablir sur leurs bases essentielles la constitution et les lois du pays font tomber une à une toutes les armes. La paix de Szathmar commence une nouvelle phase de cette histoire, la période de la Hongrie autrichienne (1711).

La pacification sous Charles VI (1711-1715). — Joseph Ier, l'auteur de cette réconciliation difficile, venait de mourir. Son frère, Charles VI, quitta l'Espagne, dont la couronne lui échappait, et prit possession des trônes plus solides de la branche allemande d'Autriche. Sur le conseil de Károlyi, il convoqua une diète à Presbourg (1712) et s'y fit couronner solennellement. Dès lors il prit rang dans l'histoire hongroise avec le titre de « Charles III, roi », la constitution magyare n'acceptant pas la liste et la numération des empereurs germaniques. Toute protestation sérieuse avait disparu. Rákóczy et les plus résolus de ses compagnons d'armes avaient préféré l'exil à l'amnistie. La cour de France les reçut fort bien, donna des commandements à quelques-uns, et le nom des hussards de *Bercheny* (Bercsényi) devait figurer encore dans l'histoire de la Révolution. Le prince lui-même fut appelé un peu plus tard par la Sublime Porte, qui espérait, grâce au prestige de son nom, renouveler la guerre civile en Hongrie. La tentative ayant été conjurée par les rapides victoires d'Eugène, Rákóczy vécut paisiblement sur les bords de la mer de Marmara, dans les exercices d'une austère piété. Il mourut à Rodosto en 1735, ne laissant de sa brillante et sanglante entreprise que l'ardente musique de la *Marche* qui porte son nom, et un souvenir qui se

réveillera chaque fois que la nation sera en lutte avec la dynastie. Pour le moment, c'est plutôt à un mouvement de réaction qu'il faudrait résister : les Magyars restés loyalistes pendant l'insurrection voudraient se venger, confisquer. Les grands seigneurs patriotes, Nicolas Pálffy, bientôt élu palatin, les Eszterházy, les Károlyi, le roi lui-même, ne les satisfont que dans une certaine mesure, et en somme les diètes de 1712 et de 1715 prennent des décisions raisonnables, sans être toujours assez libérales. Les protestants ne voient pas redresser tous leurs griefs, mais ils sont à l'abri des persécutions violentes. L'armée devient en bonne partie permanente, ce qui, joint à la formation des Confins militaires par Eugène de Savoie, va constituer peu à peu l'Autriche militaire moderne. La paix intérieure règne enfin, si nécessaire après tant de secousses ; la nation en sent le besoin, au point et au risque de sacrifier une grande partie de son autonomie. Son esprit chevaleresque bouillonnera désormais pour et non contre la dynastie. Quand elle « s'insurgera », ce sera pour « le roi ».

La littérature magyare. — Pendant cette période, comme dans toutes celles où les Magyars ont vécu habituellement en mauvais termes avec la maison d'Autriche, la langue nationale est souvent employée. On écrivait peu en allemand, beaucoup en latin, beaucoup en français, mais surtout en magyar, prose ou poésie. La prose est essentiellement épistolaire ou politique, sous la plume des grands personnages de Transylvanie ou de l'insurrection, Rákóczy, Bercsényi, Kemény, Mikó, Coloman Mikes. La poésie est encore plus florissante. Le rythme hongrois est fixé par le Psautier protestant de Molnár. Zrinyi chante son aïeul, le héros de Sziget, et la croisade. Un poète plus populaire, Gyœngyœsi, introduit dans le lyrisme l'élément romanesque. Les chants kouroutzes, composés par les derniers insurgés, forment tout un cycle.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie jusqu'en 1886 est donnée par **Lederer** et **Marczali**, dans la *Rev. historique* de janvier 1887.

Documents. — Outre les collections générales signalées ci-dessus, t. V, p. 843, voir : **H. Marczali**, *Enchiridion fontium historiæ Hungarorum*;

A Magyar Történet kútfőirek kézikönyve, Budapest, 1902. — **A. Apponyi**, *Hungarica. Ungarn betreffende im Auslande gedruckte Bücher und Flugschriften*... Munich, 1903, 2 vol.

Pour l'époque de Léopold : — *Erdelyi országgyülesi emlekek* (les diètes de Transylvanie), publiés par **Szilagyi**, t. XI et s., Budapest, 1887 et s. — *Kemeny Iános œnéletirasa* (autobiographie) dans le t. II de **Rumy**. — **Pessina**, *Ucalegon*, Lithomisslii, 1664. — *Vera et deducta descriptio criminalium processuum in tres reos comites*, Vienne, 1671, in-fol. — *Acta conjurationem Bani Petri a Zrinio et C. F. Frangepani illustrantia*, Zagreb (Agram), 1873. — *Historia diplomatica de statu religionis evangelicæ in Hungaria*, 1710, in-fol. — *Gróf Tœkœli Imre levelei*, publ. par **Farkas**, Budapest, 1882. — *Tekeli Mihaly levelcz'se*, 1656-1669, publ. par **Gergely**, Budapest, 1906-1908, 4 vol.

Pour l'époque de Rákóczy : — *Archivium Rakoczyanum* ou *Rákóczy Ferencz leveltára*, publ. par **Thaly** et **Simonyi**, 1873-1889. — *Actenstücke zur Geschichte Franz Rákóczy's*, publ. par **Fiedler** dans les t. IX et XVII des *Fontes rerum austriacarum*. — *Histoire des révolutions de Hongrie*, suivie des *Mémoires* du prince **Rákóczy** et du comte **Bethlen**, La Haye, 1739. — *Karolyi Sandor œnéletirása*, dans les *Mon. hist.* de **Szalay**, 1865.

Livres. — Aux histoires générales précédemment citées de **Fessler** (t. IV-V), **Horvátn**, **Sayous**, **Leger**, **Gérando**, ajouter : **Csuday**, *Die Geschichte der Ungarn*, trad. du hongrois par **Darvai**, Berlin, 1899, 2 vol. — **A. Lefaivre**, *Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie (1526-1722)*, Paris, 1902, 2 vol. — **Kaindl**, *Geschichte der Deutschen in den Karpatenländer*, t. II, Gotha, 1907. — **Akos v. Timon**, *Ungarische Verfassungsgeschichte*, trad. du hongrois par **Schiller**, Berlin, 1909. — Dictionnaire de biographie hongroise de **Szinnyei** (en cours de publ. dep. 1900).

Sur l'époque de Léopold Ier : *Histoire d'Émeric comte de Tekeli*, Cologne, 1693; *Historia Leopoldi Magni*, panégyrique en vol. in-fol., Augsbourg, 1719, et, dans l'excès contraire, **Alfred Michiels**, *Histoire secrète du gouvernement autrichien*, Paris, 1861. — **Pauler**, *Vesselényi nádor és tarsainak œsszeeskuvédc*, Budapest, 2 vol., 1877. — **Karolyi**, *A magyar alkomany felfuggesztése* (Suspension de la constitution), 1673, ban. Budapest, 1884. — **Pauler**, *Zrinimiklos és Montecuccoli* (dans la *Budapesti Szemle* de 1867). — **Mignet**, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. III et IV. — Le chevalier de **May**, *Discours historiques et politiques sur la guerre de Hongrie*, Lyon, 1668. — *Histoire des troubles de Hongrie*, Paris, 1685. — **Picot**, *Les Serbes de Hongrie*, Prague et Paris, 1873.

Sur les Turcs et la croisade de Bude et Rakoczy, outre les ouvrages indiqués ci-dessous à la Bibliog. p. 856-859 : — **Karolyi**, *Buda és Pest visszavivása*, Budapest, 1886. — **Fraknoi**, *XI Incze papa és Magyarorszag felszabaditasa*, Budapest, 1886 (éd. abrégée en latin), résumés par **Ed. Sayous** dans la dernière de ses *Études sur la religion romaine et le moyen âge oriental*, Paris, 1889. — **W. Fraknói**, *Papst Innocenz XI und Ungarns Befreiung von der Türkenherrschaft* (trad. du hongrois), Fribourg-en-B., 1902. — *Histoire du prince Ragotzi ou la guerre des Mécontents*, Cassovie et Paris, 1707. — Le **P. Wagner**, *Historia Josephi Cæsaris*, Vienne, 1745, in-fol. — **Thaly**, *Rákóczy Ferencz ifjusága*, Presbourg, 1881 ; *Ocskay*, Laszló, 1880. — **Horn**, *Francois Rákóczy, prince de Transylvanie*, Paris, 1905. — **Malagola**, *Franz II Rákóczy*, dans la *Deutsche Revue*, t. XXXII.

Sur la vie intérieure et sur la littérature : — **Radvansky**, *Magyar csaladélet és háztartás*, 3 vol., Budapest, 1879. — **Acsady**, *Magyaro szgág*... (en 1686), Budapest, 1886. — **Demko**, *Felsœ-Magyarországi varosok életérœl*, Budapest, 1890. — Les histoires littéraires de **Toldi** et de **Schwicker**.

CHAPITRE XVII

LES ÉTATS SCANDINAVES

Jusqu'à la fin du XVII[e] siècle.

I. — Avant la guerre de Trente ans.

Les États scandinaves[1] jusqu'au début du XVII[e] siècle. — Au commencement du XVII[e] siècle l'évolution qui avait marqué dans le nord de l'Europe l'époque de la Réforme et de la Renaissance peut être considérée comme terminée. Un certain nombre de faits sont définitivement acquis qui ont profondément modifié la situation des États scandinaves. Et d'abord, les trois royaumes qui, tour à tour unis ou séparés, avaient subsisté pendant tout le cours du moyen âge, n'existent plus; il n'en reste que deux complètement et définitivement indépendants l'un de l'autre. L'Union de Kalmar[2] a été brisée par la Suède, qui a proclamé et fait reconnaître son indépendance. La Norvège a cessé d'être un État distinct. Bien qu'elle con-

1. Voir ci-dessus, t. IV, p. 597 et suiv.; t. V, p. 529 et 749-757. Pour les raisons indiquées dans notre texte, l'histoire des États scandinaves, entre le triomphe définitif de la Réforme et l'apparition de Gustave-Adolphe, présente moins d'intérêt général. — Rappelons ici la succession des rois : — en Suède, après Gustave Vasa (1523-1560), Éric XIV (1560-1568), Jean III (1568-1592), Sigismond (1592-1604), Charles IX (1604-1611), frère de Jean III et père de Gustave-Adolphe; — en Danemark se succèdent Frédéric II (1554-1588), et son fils Christian IV (1588-1648), dont on a déjà exposé le rôle pendant la guerre de Trente ans.

2. Voir ci-dessus, t. III, p. 738.

serve à certains égards une existence propre, elle est officiellement incorporée au Danemark (diète de Copenhague, 1536); elle n'a plus guère d'histoire particulière, et dans tout le cours du xviie siècle son rôle sera très effacé.

D'autre part, le protestantisme a complètement triomphé, et ce triomphe a eu nécessairement d'importantes conséquences politiques et même économiques; les autorités religieuses ont été rendues plus dépendantes des pouvoirs laïques et de nombreux biens d'Église ont été sécularisés.

Enfin la prépondérance des villes Hanséatiques, qui avait si longtemps et si lourdement pesé sur le Nord, est maintenant brisée. Outre son importance politique, cet amoindrissement de la Hanse présente une importance économique non moins grande, car il permet au commerce national des États scandinaves de se développer plus librement.

A côté de ces phénomènes faciles à apercevoir au premier coup d'œil, la même époque vit encore se manifester un certain nombre de courants, moins nets, parfois même contradictoires. Ainsi l'on peut distinguer, à la fois, une tendance vers l'accroissement du pouvoir royal et, d'autre part, l'augmentation de l'influence de la noblesse, qui se produit, en partie, au détriment de ce même pouvoir. La grande activité intellectuelle qui régnait alors en Europe s'étendit jusqu'aux États du Nord : elle contribua à y rehausser le niveau des classes moyennes et prépara ainsi certains changements politiques. Mais ces courants nouveaux, venus surtout de l'étranger, se heurtèrent aux anciens usages et à l'antique constitution politique et sociale : il en résulta nécessairement une certaine confusion, si bien que, lorsqu'on cherche à se rendre compte de l'état intérieur des royaumes scandinaves à la veille de la guerre de Trente ans, on se trouve en présence d'une situation, à maints égards, très compliquée.

La constitution suédoise. — Cela est surtout vrai de la Suède. Il y existe, en effet, — comme du reste en Danemark, — trois pouvoirs distincts et dont les attributions ne sont pas nettement séparées. Mais, tandis qu'en Danemark, comme nous le verrons tout à l'heure, un de ces pouvoirs annihile les deux

autres, ici tous les trois existent bien réellement, et même, chose remarquable, se développent et se fortifient simultanément. Ces pouvoirs, ce sont le Roi, le Sénat et la Diète.

La *Diète* (*Riksdag*), dont l'organisation était demeurée longtemps très incertaine, a été constituée d'une façon précise par une ordonnance de 1617. Elle se compose des représentants des quatre *ordres* de l'État : noblesse, clergé, bourgeois, paysans. Elle ne se réunit point à dates fixes, mais lorsqu'il plaît au roi de la convoquer. Ses prérogatives sont cependant étendues : la capitulation de Gustave-Adolphe, un acte sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, rend son concours nécessaire pour l'établissement de lois nouvelles, pour déclarer la guerre ou faire la paix. Elle doit aussi être consultée au sujet des impôts et des levées de troupes. Si les quatre ordres sont représentés à la Diète avec des droits égaux, ils sont loin cependant d'avoir la même importance dans l'État. La noblesse possède une situation prépondérante et qui tend à grandir encore. Elle a, comme partout, certains privilèges : notamment des droits de justice et des exemptions d'impôts. Ses membres sont en outre l'objet des faveurs constantes du souverain : ils sont toujours préférés aux roturiers pour toutes les fonctions publiques, et c'est pourquoi l'administration tout entière se trouve entre les mains de l'aristocratie. Mais la noblesse est loin de former un corps. L'ordonnance de 1626, qui a fixé son organisation, la divise en plusieurs classes, et cette division correspond bien à la réalité des choses. La noblesse inférieure est nettement séparée de la haute noblesse : souvent même elle lui est hostile, car elle lui envie sa situation auprès du souverain et l'influence plus grande qu'elle exerce dans l'État, notamment grâce au Sénat, qui est à maints égards son représentant, et cela de par sa constitution même.

Le *Sénat*, dont les membres sont les premiers personnages du royaume, se compose des quatre ou cinq plus hauts fonctionnaires et de quelques autres membres appartenant aux plus grandes familles. C'est, à proprement parler, le Conseil du roi : appelé *Senatus*, en latin, on le nomme, en suédois, le Conseil du royaume (*Riksråd*). Toutefois ce conseil n'est point permanent;

mais si, comme la Diète, il ne se réunit que lorsqu'il est convoqué, il a cependant des droits importants. Il doit approuver les contributions et impôts, intervenir pour l'élaboration des lois nouvelles, pour déclarer la guerre ou conclure la paix. Les prérogatives du Sénat et de la Diète, très étendues en droit, sont dans la pratique singulièrement diminuées, et, à l'époque où nous sommes, le gouvernement appartient, en fait, au roi.

Règne de Gustave-Adolphe. — En effet, le roi d'alors, Gustave II Adolphe (1611-1632), fils de Charles IX, parvient à tenir très peu de compte des restrictions apportées à son autorité, et cela est d'autant plus remarquable que ces restrictions ont été une des conséquences mêmes de son accession au trône. La monarchie suédoise a été solennellement déclarée héréditaire à plusieurs reprises, notamment par la loi de succession de 1604; mais, — et c'est là un point qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on veut apprécier le véritable caractère du gouvernement d'alors et comprendre nombre d'événements de cette époque, — les vestiges du temps où la monarchie était élective se sont maintenus vivaces dans les esprits et dans les mœurs. Il arrivera souvent que des diètes interviendront lors de la transmission de la couronne. Gustave-Adolphe s'intitule « roi élu et prince héréditaire » : ce titre bizarre, que sa fille Christine portera également, est rigoureusement exact. Quand il est monté sur le trône, des difficultés relatives à l'interprétation de la loi de succession durent être tranchées en sa faveur par les États. Par suite, et conformément aux antiques coutumes, le nouveau roi souscrivit, en échange de sa proclamation, un « acte de garantie », une *capitulation* spécifiant et précisant les prérogatives de la Diète et du Sénat. Mais si le pouvoir royal se trouve ainsi restreint par les souvenirs du passé, par l'existence à côté de lui de deux autres pouvoirs et par les engagements qu'il a pris lui-même, le sentiment monarchique est très profond dans le pays. Le roi est un homme de génie et un général triomphant, et ainsi il se trouve avoir une autorité morale suffisante pour ne point rester toujours dans la stricte légalité. Il se dispense, par exemple, de convoquer le Sénat chaque fois qu'il le devrait : il travaille séparément avec tel ou tel sénateur,

ou même prend ses décisions sans s'inquiéter de personne. La Diète, qui lui doit son organisation, est assurément convoquée assez souvent et invitée à sanctionner les levées ou les impôts; mais Gustave a, somme toute, les mains libres et agit à sa guise. Tandis que ses victoires donnent à la Suède une haute situation en Europe, il peut refondre comme il l'entend toute l'organisation administrative du pays, secondé en cela par deux hommes, d'inégale valeur assurément, mais remarquables tous deux : son ancien maître Jean Skytte et le chancelier Axel Oxenstierna, l'un des plus grands hommes d'État que la Suède ait jamais eus.

Gustave-Adolphe refondit les autorités provinciales, en séparant nettement les pouvoirs civil et militaire, et fortifia le pouvoir central en développant et affermissant la chancellerie royale. Le système judiciaire fut aussi amélioré par la création de cours d'appel. Monarque essentiellement militaire [1], Gustave se préoccupa constamment de l'armée et de la flotte. Les effectifs furent considérablement augmentés : on estime qu'à la mort du roi l'armée comptait plus de 40 000 hommes, non compris les mercenaires et les contingents étrangers. Son organisation fut aussi modifiée : c'est à cette époque que l'on voit apparaître la division des troupes en régiments provinciaux. Diverses mesures furent aussi prises en vue de favoriser le développement du commerce et de l'industrie. Cette dernière était surtout retardée par l'absence d'hommes ayant les connaissances techniques nécessaires et par le manque de capitaux. Des étrangers furent appelés en grand nombre, et l'on s'efforça aussi de trouver de l'argent. Cela ne laissait pas toutefois que d'être malaisé. La Suède était alors un pays profondément pauvre, sans grand crédit et dans une situation embarrassée. Gustave-Adolphe, malgré ses efforts, ne parvint pas à remédier complètement à cet état de choses : il eut beau prêter la plus grande attention à l'administration financière et faire dresser avec beaucoup de soin les états des recettes et des dépenses : il se trouva maintes fois aux prises avec de sérieuses difficultés et dut souvent emprunter à des taux exagérés.

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 548-549.

Si toutes ces réformes sont bien l'œuvre personnelle de Gustave-Adolphe et prouvent ainsi qu'il était réellement le maître de la Suède, il ne faut pas oublier que le Sénat et la Diète continuaient à exister, avec leurs droits et leurs aspirations. Leur autorité est éclipsée, pour ainsi dire, mais non détruite. Aussitôt que le pouvoir royal s'affaiblira, ils relèveront la tête et reprendront de l'importance, jusqu'au jour où un souverain sera de nouveau de taille à les rejeter dans l'ombre. Cette sorte d'oscillation se produisit plusieurs fois dans le cours du XVII[e] siècle : elle est même, à certains égards, une des caractéristiques de l'histoire intérieure de la Suède.

Minorité de la reine Christine. — A la mort de Gustave-Adolphe, la couronne se trouva une première fois affaiblie. Le roi ne laissait qu'une fille, Christine, âgée seulement de six ans. Les États la reconnurent pour reine et le pouvoir fut confié à un Conseil de régence. Celui-ci, composé de collaborateurs de Gustave-Adolphe, parmi lesquels Oxenstierna occupait une place prépondérante, continua, au point de vue administratif, les traditions du feu roi. Il publia l'acte que l'on a nommé la *constitution de 1634* et qui est bien moins une constitution au sens moderne du mot que la codification des principales réformes du règne précédent. Toutefois, une innovation significative était introduite : le Sénat cessait d'être un pouvoir intermittent, pour ainsi dire; il devait désormais siéger dans la capitale d'une façon permanente.

La constitution danoise. — On retrouve dans le gouvernement du royaume voisin, à la veille de la guerre de Trente ans, les mêmes éléments que dans celui de la Suède : le Roi, la Diète et le Sénat (en danois, *Rigsraad*). Seulement, la situation respective de ces éléments y est très différente. Le trait saillant du Danemark, à cette époque, est la prépondérance complète de la noblesse. Son influence est beaucoup plus considérable encore que dans le royaume voisin : ses privilèges de toute nature sont infiniment plus étendus, et, au point de vue purement politique, elle est parvenue à réduire à rien les autres ordres et à mettre en tutelle le pouvoir royal lui-même. L'ordre des paysans n'existe plus qu'en droit ; on a perdu

l'habitude de le convoquer aux diètes. Et cette exclusion est naturelle : la condition de ses membres a été en empirant peu à peu, et, à l'heure actuelle, les seigneurs propriétaires du sol les ont réduits à un état de servage qui devient chaque jour plus rigoureux. La bourgeoisie et le clergé ne sont pas, non plus, de taille à résister à la noblesse. Les franchises municipales ont complètement disparu et les prêtres se trouvent, dans bien des cas, sous la dépendance des seigneurs. Les ordres roturiers étant ainsi tout à fait affaiblis, les diètes ont perdu la plus grande partie de leur importance.

Le pouvoir royal, à peu près héréditaire en Suède, est demeuré ici complètement électif. La couronne se transmet régulièrement, il est vrai, dans la maison d'Oldenbourg, mais chaque souverain est élu et, en échange de son élection, il doit signer une *capitulation* restreignant son autorité au profit de ses électeurs. Ce sont, en droit, les membres de la Diète; mais, en réalité, l'élection est l'œuvre du *Rigsraad*. Celui-ci en profite pour se faire reconnaître des privilèges de plus en plus considérables, et il arrive ainsi à être le véritable maître du Danemark. Or, comme il est le représentant de la noblesse et le défenseur acharné de ses privilèges, il est à peu près impossible de toucher à ceux-ci, bien qu'ils aient souvent des conséquences fâcheuses pour le royaume. Le servage et les exemptions d'impôts, notamment, créent une situation économique des plus mauvaises.

Et cependant, contrairement à ce qui existe en Suède, les finances sont dans un état brillant. Autant que l'on peut s'en rendre compte, les recettes, au début du XVII[e] siècle, excèdent les dépenses d'une manière très sensible. Cela vient surtout de ce que le Danemark a une source de revenus importante dans les droits de péage qu'il perçoit sur tous les navires passant le Sund. Le pays est d'ailleurs en voie de grand progrès.

Christian IV. — Christian IV (1588-1648) est un souverain des plus remarquables. Comme Gustave-Adolphe en Suède, il s'efforce d'améliorer l'administration et de développer toutes les ressources de ses États. La place ferait défaut pour énumérer ici toutes les réformes qu'il entreprit : il suffira de

mentionner quelques-unes des plus caractéristiques. Ce fut lui qui dota le Danemark moderne de sa première armée de terre permanente : elle fut instituée en 1615 et comptait 5000 hommes. L'industrie et le commerce furent l'objet de son attention particulière : il ordonna de lointains voyages d'exploration, fonda des établissements aux Indes et créa plusieurs compagnies marchandes privilégiées. Pendant la guerre de Trente ans, il voulut assurer la liberté du commerce des neutres et fit convoyer dans la Baltique, par des vaisseaux de guerre, les bâtiments danois et même étrangers. Ce fut encore lui qui fit faire de grands progrès à l'instruction publique par la création d'un certain nombre de *gymnases*. Mais, dans bien des cas, Christian IV se vit empêché de réaliser ce qu'il avait conçu : souvent la noblesse y mit obstacle. Il ne put, par exemple, améliorer comme il l'aurait voulu la condition des paysans. De même, le jour où il voulut convoquer les représentants des villes du Jutland, pour délibérer avec eux sur les mesures les plus propres à développer la prospérité des villes, la noblesse et le Rigsraad protestèrent en termes tels qu'il dut contremander la réunion. Cette intervention victorieuse de la noblesse, dans un cas où ses privilèges n'étaient pas directement visés, permet d'apprécier la véritable omnipotence dont elle jouissait alors, et qui était la plaie profonde du Danemark. Si, à l'époque où nous sommes, on n'en apercevait pas très nettement toutes les conséquences fâcheuses, celles-ci apparurent d'une manière frappante aussitôt que des guerres extérieures créèrent des embarras au royaume.

II. — Depuis la guerre de Trente ans.

Danemark : Frédéric III et la diète de 1660. — Deux fois, le Danemark avait pris les armes au cours de la guerre de Trente ans, et les traités de Lübeck et de Brömsebro [1] avaient eu beau ne contenir que des clauses relativement modérées,

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 540 et 574. Le premier fut conclu avec l'Empereur, en 1629; le second avec la Suède, en 1645.

ces deux guerres avaient épuisé le pays. Lorsque Christian IV (1588-1648) voulut porter remède à cet état de choses, il se heurta à l'opposition systématique de l'aristocratie. Pour la désarmer il tenta d'obtenir d'elle quelques concessions en échange de nouveaux privilèges. Tous ses efforts furent vains : il ne put arriver à aucune des mesures qui auraient porté remède à la situation du royaume, et c'est ainsi que le règne d'un des souverains les plus remarquables du Danemark se termina au milieu de difficultés de toutes sortes.

A sa mort, le trône resta vacant quelques mois. Son fils aîné, Christian, qui avait été élu héritier de la couronne dès 1608, étant mort quelque temps avant lui, il fallut réunir une diète pour procéder à une nouvelle élection et, en attendant, le gouvernement du royaume fut confié à un Conseil de régence composé des plus hauts fonctionnaires de l'État. La Diète, ou pour mieux dire, le *Rigsraad* élut, sauf à faire approuver son choix par la Diète, le second fils de Christian IV, Frédéric III (1648-1670), qui dut signer une capitulation restreignant davantage encore l'autorité royale. Il se trouva donc, lui aussi, dans l'impossibilité de réformer sérieusement la situation intérieure du royaume. Bientôt, d'ailleurs, les difficultés extérieures vinrent absorber toute son attention. Il eut à soutenir contre la Suède deux guerres [1]. Ces guerres, tout comme celles du règne de Christian IV, laissèrent le royaume dans la situation la plus fâcheuse; et la misère des temps vint fortifier les germes de mécontentement qui existaient déjà.

La prépondérance de la noblesse, en effet, avait depuis longtemps excité chez les autres classes une hostilité profonde; on se rendait compte et l'on disait tout haut qu'il fallait, pour le salut de l'État, briser son omnipotence. La bourgeoisie surtout était d'autant moins disposée à subir indéfiniment le joug de l'aristocratie qu'elle prenait de plus en plus conscience de sa valeur et de sa force. Au fur et à mesure que l'instruction se répandait, on comptait dans ses rangs des hommes d'un véritable mérite. Enfin elle avait rendu des services à l'État, notamment

1. Sur la guerre de 1657-1658 et le traité de Roskilde, la guerre de 1658-1660 et la paix de Copenhague, voir ci-dessus, p. 48, et ci-dessous, p. 633-635.

lorsque ses milices sauvèrent Copenhague (1658). La couronne, elle aussi, supportait de plus en plus impatiemment la tutelle du *Rigsraad* et de l'aristocratie; elle était, dès lors, disposée à profiter de la première occasion qui s'offrirait de s'affranchir. Ces diverses causes aboutirent aux événements dont la diète de 1660 fut le théâtre. Cette diète, réunie à Copenhague, c'est-à-dire dans la ville du royaume où la bourgeoisie avait le plus de puissance, devait délibérer sur divers projets du roi relatifs à la défense du pays, projets que le *Rigsraad* avait refusé de sanctionner. Aussitôt réunie, l'opposition la plus vive se manifesta entre la bourgeoisie et le clergé, d'une part, et la noblesse, de l'autre. Celle-ci émettait la prétention d'être à peu près complètement dispensée des impôts nouveaux qu'il faudrait établir : prétention que les deux autres ordres (les paysans n'avaient pas été convoqués) se refusaient absolument à admettre. Soutenus en sous main par la cour et notamment par la reine Sophie-Amélie, le clergé, dirigé par l'évêque Svane, et la bourgeoisie, par le bourgmestre Nansen, en arrivèrent bientôt à des propositions radicales : le 8 octobre, ils votèrent une résolution déclarant la couronne héréditaire. La noblesse protesta d'abord; mais, devant l'attitude énergique de la cour et du reste de la diète, elle dut se résigner en se bornant à stipuler qu'en tout cas les droits et privilèges du *Rigsraad* et des ordres seraient rigoureusement maintenus. La Diète étant ainsi unanime, l'hérédité de la couronne fut solennellement proclamée, le 13 octobre 1660.

Restait à savoir quelle conséquence cette réforme aurait sur la constitution de l'État. Les avis, à ce sujet, étaient partagés. Le *Rigsraad* et la noblesse auraient voulu qu'elle n'en eût aucune. La bourgeoisie et le clergé au contraire n'entendaient pas augmenter les pouvoirs de la royauté, mais arriver à la placer sous le contrôle de tous les ordres de la Diète. Ce fut l'intervention du roi qui trancha la question : il parvint à faire décider que, puisque l'on ne pouvait s'entendre, lui-même serait chargé de régler l'affaire. Les effets de cette mesure ne se firent pas attendre : le 10 janvier 1661, on publiait une déclaration proclamant non seulement l'hérédité

du roi, mais son pouvoir absolu. Quelques mois plus tard, Frédéric III octroya bien « par grâce et faveur royale » des privilèges particuliers à chaque ordre, mais ces privilèges restreints ne portaient aucune atteinte à son autorité, et les rois de Danemark se trouvèrent dès lors souverains absolus dans toute la force du terme.

Les événements de 1660 amenèrent une transformation radicale dans le gouvernement du Danemark : l'administration fut profondément modifiée et, somme toute, la situation générale de l'État se trouva améliorée. Ils n'eurent pas cependant au point de vue social toutes les conséquences que l'on aurait pu supposer. Assurément l'inégalité entre les classes se trouva bientôt diminuée et la bourgeoisie rapprochée de la noblesse ; les terres nobles cessèrent d'être autant déchargées d'impôts, mais le sort des paysans ne fut en rien modifié : leur situation alla au contraire s'aggravant de plus en plus.

Christian V. — Si le règne de Frédéric III avait été marqué par une violente réaction contre la noblesse, il n'en fut pas de même de celui de son fils et successeur Christian V (1670-1699). Certes la vieille aristocratie danoise, dont la cour se méfiait toujours, fut systématiquement tenue à l'écart ; mais le roi, allemand de sympathies, d'habitudes et même de langue, s'entourait d'une noblesse étrangère à laquelle il conféra bientôt des avantages importants en créant des comtés et des baronnies qui lui furent presque exclusivement attribués. Bientôt également les terres nobles furent de nouveau déclarées exemptes de l'impôt : mesure qui profita presque uniquement à la noblesse, la bourgeoisie ne possédant qu'un très petit nombre de ces terres. En même temps la condition des paysans se trouva encore empirée, et l'on prétend qu'ils ne furent jamais aussi maltraités qu'à cette époque. Ce n'est pas à dire toutefois que ce règne fût malheureux pour le Danemark. Christian V prit un certain nombre d'excellentes mesures, telles, par exemple, que la publication d'un cadastre qui servit de base à la péréquation de l'impôt foncier. La flotte et l'armée furent constamment bien entretenues. On doit également à ce prince la publication d'un Code général qui porte son nom et qui est

resté en vigueur jusqu'à notre époque. Enfin, pendant toute la première partie du règne, le royaume fut remarquablement administré par le chancelier Griffenfeld. Celui-ci fut renversé par une cabale, en 1676, et enfermé dans une prison d'où il ne sortit qu'au moment de la mort de son maître, survenue en 1699.

Suède : fin du règne de Christine. — Comme pour le Danemark, la guerre de Trente ans eut sur l'évolution intérieure de la Suède une influence considérable. Toutefois celle-ci ne fut pas de même nature. Les guerres que le Danemark soutint contre l'Empereur et contre la Suède furent désastreuses. Les campagnes de Gustave-Adolphe et des armées de Christine furent, au contraire, triomphales, elles ne ruinèrent pas le pays et ne furent pas de nature à provoquer des changements radicaux dans la constitution du royaume. La guerre de Trente ans agit, au moins indirectement, surtout sur les mœurs et les esprits, et si les modifications qu'elle y apporta aboutirent à des changements politiques, ce ne fut qu'à la longue et sous l'action d'autres causes déterminantes. Mais les variations dans les mœurs et les idées sont des choses qui se laissent difficilement apprécier avec exactitude : on ne peut donc que se borner à en marquer d'une façon générale les traits principaux. Les campagnes d'Allemagne transformèrent les mœurs des Suédois. Les pillages introduisirent dans le Nord des richesses considérables et des objets d'art. Le spectacle de la vie qu'on menait dans d'autres parties de l'Europe modifia les habitudes, qui étaient restées d'une simplicité toute primitive, et l'on vit apparaître des goûts de luxe jusque-là inconnus. D'autre part, la guerre et les traités qui la terminèrent mirent la Suède en contact plus direct avec le reste de l'Europe et notamment avec la France : les idées étrangères se répandirent plus aisément dans le pays. Ces deux ordres de causes agirent sur la nation tout entière, mais elles furent surtout favorables à l'aristocratie. Les pillages avaient naturellement profité, avant tout, aux généraux : ce furent les hautes classes surtout qui purent changer de manière de vivre. Enfin les souverains de la Suède, devenus des rois importants en Europe, furent enclins à imiter leur allié le roi de

France : ils voulurent avoir comme lui une cour somptueuse et une brillante noblesse. Il est vrai que les idées étrangères tendaient à restreindre les droits politiques de la noblesse, car elles introduisaient en Suède les idées d'absolutisme qui régnaient dans le reste de l'Europe et qui, comme nous le verrons tout à l'heure, finirent par triompher. A côté de ces conséquences très générales, on en peut également relever de plus précises et de plus particulières. Quoique victorieuse, la guerre fut cependant pour la Suède la cause de difficultés financières considérables. Les subsides de la France ne suffisaient pas à l'entretien des troupes. Pour trouver l'argent nécessaire, le gouvernement se vit obligé à certains expédients, notamment au trafic des domaines de la couronne, qui passèrent entre les mains de la noblesse. Celle-ci en eut sa situation accrue, et bientôt essaya de percevoir des paysans les impôts qu'ils devaient à la couronne : ce qui, pour eux, constituait un pas dans la voie du servage. Le trafic de ces biens était assurément, dans les circonstances où l'on se trouvait, une mesure inévitable, mais il eut bientôt des conséquences fâcheuses, car les ordres roturiers protestèrent violemment, et un mécontentement profond se manifesta. Il devenait d'autant plus vif que le royaume était gouverné de la manière la plus singulière et la plus décousue.

Christine avait été proclamée majeure en 1644. Intelligente, instruite, la reine aurait été capable d'être à bien des égards une excellente souveraine; mais son humeur fantasque lui fit bientôt délaisser les occupations du gouvernement; elle ne songea plus qu'à se divertir au milieu d'une cour aussi brillante que possible. Elle augmenta le nombre des nobles dans des proportions ridicules, les combla de faveurs, et bientôt, grâce à ses caprices et à son laisser aller, le Trésor fut vide et l'administration royale dans le plus grand désarroi.

Heureusement pour le pays, les causes mêmes qui la détournaient de ses devoirs de reine l'amenèrent bientôt à abandonner le pouvoir. L'idée d'une abdication paraît lui être venue dès 1649, et elle s'occupa aussitôt de régler la succession au trône. Ayant toujours refusé de se marier, et étant, d'autre part, la dernière descendante directe de la famille de Vasa, la

question pouvait présenter des difficulés. Malgré l'opposition d'un certain nombre de ses conseillers, elle fit désigner pour son successeur son cousin Charles-Gustave, fils de Jean-Casimir de Palatinat-Deux-Ponts et de Catherine, sœur de Gustave-Adolphe. Dans la diète qui se réunit en 1650 pour le couronnement de la reine, les États proclamèrent solennellement le trône de Suède héréditaire dans la descendance de Charles-Gustave. Quatre ans plus tard, en 1654, Christine déposait la couronne à la diète d'Upsal et partait aussitôt pour l'étranger, où elle devait mener pendant de longues années une vie d'extravagances et de désordres.

Les rois de la maison palatine; Charles X Gustave. — Le règne de Charles-Gustave (1654-1660) fut de courte durée, et surtout occupé par des complications extérieures. Cependant, au point de vue intérieur, il fut marqué par un événement de première importance. Le nouveau roi n'eut pas seulement à remettre de l'ordre dans l'administration désorganisée par Christine : la Suède se trouvait absolument à bout de ressources et il fallait se procurer de l'argent, coûte que coûte. Pour y parvenir, on dut avoir recours à une *réduction*. Déjà à la diète de 1650, les trois ordres roturiers (clergé, bourgeoisie et paysans) avaient demandé cette mesure : ils voulaient que la couronne procédât à une reprise des domaines royaux et de certains privilèges pécuniaires concédés à la noblesse.

Une opération de ce genre fut votée, sur la proposition du roi, à la diète de 1655. Il y fut décidé que la couronne reprendrait les biens dits indispensables, c'est-à-dire considérés comme tels pour les besoins de la cour, les forces militaires et l'industrie minière, ainsi que le quart des biens donnés en cadeau depuis la mort de Gustave-Adolphe. Grâce à ces mesures énergiques, grâce aussi aux talents de Charles-Gustave, le pays commençait à se remettre du règne de Christine, quand il se trouva de nouveau livré à un gouvernement faible et désordonné. Le roi mourut en février 1660, laissant un fils âgé seulement de cinq ans, Charles XI (1660-1697).

Minorité de Charles XI. — Il avait, dans son testament, spécifié que la régence appartiendrait à un Conseil com-

posé des cinq plus hauts fonctionnaires du royaume, auxquels seraient adjoints la reine mère et l'oncle du jeune roi. Mais la transmission du pouvoir s'effectuant dans des circonstances difficiles, au milieu d'une guerre étrangère [1], les autorités rivales de la couronne profitèrent naturellement de l'occasion pour intervenir et accroître leur influence. La Diète se réunit à Stockholm ; d'accord avec le Sénat, elle commença par exclure de la régence le frère du feu roi. Puis, et ceci était déjà significatif, on éprouva le besoin de régler les conditions dans lesquelles la régence gouvernerait. La constitution de 1634 fut maintenue, mais avec quelques légères modifications qui rendaient la couronne plus dépendante du Sénat et de la Diète. Au lieu de se réunir seulement lorsqu'elle était convoquée, celle-ci eut désormais le droit de s'assembler tous les trois ans. C'est la constitution de 1634 ainsi amendée que l'on a coutume d'appeler la constitution de 1660.

Diminué, dès son avènement, dans son autorité, le Conseil de régence ne sut pas user des pouvoirs qu'on lui avait laissés. Il donna bientôt le spectacle du gouvernement le plus faible et le plus divisé. Les hommes qui le composaient n'étaient, en aucune façon, à la hauteur de leur tâche. Capables d'être de bons instruments entre les mains d'un souverain, ils n'avaient parmi eux personne ayant une autorité suffisante pour maintenir l'indépendance du gouvernement, et l'influence du Sénat devint bientôt prépondérante. L'unité de vues leur faisait également défaut; les divergences les plus marquées ne tardèrent pas à se manifester, et on les vit passer brusquement d'un système à un autre tout opposé, suivant que tel ou tel d'entre eux arrivait à faire prévaloir momentanément son opinion. Certes les régents prirent parfois des mesures heureuses : ce furent eux notamment qui fondèrent la Banque du royaume et établirent à Lund une Université destinée à préparer l'assimilation à la Suède des provinces récemment conquises sur le Danemark.

1. C'est la guerre de 1655-1660, où la Suède avait eu à lutter contre la Pologne et le Danemark, et qui se termina par les traités d'Oliva (23 mai 1660, avec la Pologne) et de Copenhague (6 juin, avec le Danemark). Sur cette guerre et ces traités, voir ci-dessus, p. 48.

Considérée dans son ensemble, leur administration fut désastreuse; les difficultés financières recommencèrent plus grandes que jamais et ils en vinrent à faire fond en pleine paix sur les subsides des puissances étrangères : ce qui les conduisit à cette politique extérieure incertaine dont les effets ont été racontés dans un autre chapitre [1].

Le roi atteignit sa majorité en 1672. Son arrivée au pouvoir ne fut pas marquée par une amélioration sensible dans l'état du royaume. Loin de là. D'abord, Charles XI ne montra pas, dès ce moment, toutes les qualités qu'il révéla plus tard. Puis, par suite des engagements de la régence, la Suède se trouva bientôt entraînée dans de graves complications extérieures [2]. Grâce à la médiation de Louis XIV, les cessions de territoires consenties aux traités de 1679 furent insignifiantes; mais la situation intérieure du pays était véritablement lamentable et telle que l'on ne pouvait y remédier sans procéder à des réformes radicales, car les abus qui s'étaient peu à peu introduits en Suède s'opposaient à toute amélioration sérieuse.

L'État, ruiné et lourdement endetté, n'avait pas les moyens de se procurer les ressources indispensables, car une bonne partie des terres, étant possédée par la noblesse, se trouvait à peu près déchargée d'impôts. La réduction de 1655 avait été ordonnée pour atténuer cette situation, mais, aussitôt après la mort de Charles-Gustave, son exécution, déjà commencée, avait été suspendue, grâce à l'influence du Sénat. Ainsi la puissance croissante de l'aristocratie était un sérieux obstacle au relèvement du pays. Les autres ordres s'en rendaient compte et manifestaient une hostilité de plus en plus vive contre la noblesse et contre le Sénat qui représentait ses idées.

Affaiblie, épuisée et divisée, la Suède était, au sortir de la guerre malheureuse qu'elle venait de soutenir, dans une situation analogue à celle du Danemark après les défaites que lui avait infligées Charles-Gustave. On y retrouve, avec certaines

1. Voir ci-dessus, p. 109 : l'accession à la Triple alliance de 1668, puis le retour à l'alliance française contre la Hollande.

2. Voir ci-dessus, p. 112-121 : bataille de Fehrbellin; invasion brandebourgeoise et danoise, enfin traités de Saint-Germain, avec le Brandebourg, et de Fontainebleau, avec le Danemark (1679).

France : ils voulurent avoir comme lui une cour somptueuse et une brillante noblesse. Il est vrai que les idées étrangères tendaient à restreindre les droits politiques de la noblesse, car elles introduisaient en Suède les idées d'absolutisme qui régnaient dans le reste de l'Europe et qui, comme nous le verrons tout à l'heure, finirent par triompher. A côté de ces conséquences très générales, on en peut également relever de plus précises et de plus particulières. Quoique victorieuse, la guerre fut cependant pour la Suède la cause de difficultés financières considérables. Les subsides de la France ne suffisaient pas à l'entretien des troupes. Pour trouver l'argent nécessaire, le gouvernement se vit obligé à certains expédients, notamment au trafic des domaines de la couronne, qui passèrent entre les mains de la noblesse. Celle-ci en eut sa situation accrue, et bientôt essaya de percevoir des paysans les impôts qu'ils devaient à la couronne : ce qui, pour eux, constituait un pas dans la voie du servage. Le trafic de ces biens était assurément, dans les circonstances où l'on se trouvait, une mesure inévitable, mais il eut bientôt des conséquences fâcheuses, car les ordres roturiers protestèrent violemment, et un mécontentement profond se manifesta. Il devenait d'autant plus vif que le royaume était gouverné de la manière la plus singulière et la plus décousue.

Christine avait été proclamée majeure en 1644. Intelligente, instruite, la reine aurait été capable d'être à bien des égards une excellente souveraine; mais son humeur fantasque lui fit bientôt délaisser les occupations du gouvernement; elle ne songea plus qu'à se divertir au milieu d'une cour aussi brillante que possible. Elle augmenta le nombre des nobles dans des proportions ridicules, les combla de faveurs, et bientôt, grâce à ses caprices et à son laisser aller, le Trésor fut vide et l'administration royale dans le plus grand désarroi.

Heureusement pour le pays, les causes mêmes qui la détournaient de ses devoirs de reine l'amenèrent bientôt à abandonner le pouvoir. L'idée d'une abdication paraît lui être venue dès 1649, et elle s'occupa aussitôt de régler la succession au trône. Ayant toujours refusé de se marier, et étant, d'autre part, la dernière descendante directe de la famille de Vasa, la

procura ainsi à son pays. On l'a surnommé « le grand ménager du royaume », et il mérite ce titre à tous égards, car la Suède atteignit grâce à lui un degré de prospérité qu'elle n'avait jamais connu.

L'établissement du pouvoir absolu amena naturellement des changements assez notables dans l'administration. Celle-ci devint beaucoup plus dépendante de la couronne; certains organes qui avaient conservé une assez grande indépendance en furent entièrement dépouillés. Enfin des mœurs nouvelles y furent introduites; à cette administration, jusque-là désordonnée et relâchée, il fallut désormais, pour complaire au roi, des habitudes d'ordre, de régularité et de zèle.

En même temps qu'elle amena l'établissement du pouvoir absolu, l'hostilité qui régnait en Suède contre l'aristocratie eut d'autres conséquences. On était irrité contre les anciens régents du roi; on les accusait, non sans raison, d'une bonne partie des maux du pays; ils furent, à la diète de 1680, envoyés en jugement devant une grande commission. Elle les condamna, eux ou leurs familles, à restituer des sommes énormes qu'ils étaient censés avoir fait perdre à l'État. Le Trésor encaissa de ce chef plus de 4 millions d'écus, soit plus de 11 millions de francs.

A la même diète, le roi avait fait voter une *réduction* très étendue; maître absolu du royaume, il en fit poursuivre l'exécution avec la plus grande rigueur. Cette mesure provoqua maintes récriminations particulières, mais fut, somme toute, très avantageuse pour la Suède. Elle eut aussi des conséquences sociales assez grandes, car elle diminua la puissance exagérée de la haute noblesse, qui fut surtout frappée, et assura l'indépendance des paysans, qui, comme nous l'avons dit, commençait à être menacée. Elle procura à l'État des ressources considérables, un revenu annuel de plus de 2 millions d'écus de Suède (environ 5 millions 600 000 francs de notre monnaie valeur intrinsèque). Les ressources ainsi obtenues furent employées à améliorer l'armée et la marine. L'effectif des

promit un secours de 9 000 hommes aux coalisés; mais dès 1692 il accueillait les propositions de Louis XIV en vue d'une médiation suédoise, et quand il mourut (avril 1697), il avait déjà fait aux conférences de Ryswick, par les plénipotentiaires Lilienroth et Bonde, l'office de médiateur.

troupes de terre fut porté à environ 38 000 hommes, sans parler des 25 000 destinés à défendre les provinces sud-baltiques et allemandes. Les forces de mer comprenaient 11 000 hommes, répartis sur 38 vaisseaux de ligne et un grand nombre de navires plus petits. L'entretien de ces forces n'épuisa cependant point l'État. Pendant les dernières années du règne de Charles XI, les recettes excédèrent régulièrement les dépenses, et une réserve importante put être constituée.

BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie détaillée est donnée par **Vinckelmann**, *Bibliotheca Livoniæ historica*, Berlin, 1878, et **Setterwall**, *Svensk historisk bibliografi (1875-1900)*, Stockholm, 1907. — Voir les hist. générales indiquées ici, t. IV, p. 616; les ouvrages et documents sur Gustave-Adolphe, t. V, p. 585, et sur Charles XII, ci-dessous, p. 819.

Sources. — *Acta et litteræ ad historiam suecanam*, Upsale, 1817-26. — *Riksdags-Protokoll, senare riksdagen*, Stockholm, 1875-1902. — **Charles XI**, *Dag-bok*, éd. Nordin, 1808, et *Bref till Nils Bielke*, éd. Malström, 1900. — *Samling utaf kongl. bref*, t. III-VI, 1753-75. — Lettres et papiers d'**Oxenstierna**, publ. par Styffe. — **Arckenholtz**, *Mém. concernant Christine de Suède*, 4 vol., 1751-60. — **Christian IV** de Danemark, *Lettres autographes*, publ. par Bricka et Fridericia, 1879-91, 7 vol.

Ouvrages. — **Veibull** et **Höjer**, *Sveriges historia*, t. IV, 1889. — **Geijer**, *Hist. du peuple suédois*, trad. fr., 1844 (jusqu'en 1654). — **Fryxell**, *Berättelser*, t. VI-XX. — **Carlson**, *Sveriges historia*, 1855-81, trad. all. dans la collect. de Gotha. — **Allen**, *Hist. de Danemark*, trad. Beauvois, 1878 — **Holm**, *Danmarks Riges historie (1699-1814)*, Copenhague, 1904. — **Schubergson**, *Gesch. Finnlands*, 1896 (coll. de Gotha). — **Arvède Barine**, *Christ. de Suède*, dans *Rev. des Deux Mondes*, 15 oct. 1888. — **Fähraeus**, *Sverige och Danmark, 1680-82*, Stockholm, 1897-98, 2 vol. — **Lind**, *Kong Kristian VI*, 1889. — **Fridericia**, *Hist. de la politique du Danemark sous Christian IV* (en danois), Copenhague, 1881, 2 vol. — **Hildebrand**, *Svenska statsförfattningens historiska utveckling*, Stockholm, 1896.

CHAPITRE XVIII

LA POLOGNE

Du dernier Vasa au premier roi saxon.

(1648-1715)

Élection de Jean-Casimir (1648). — Vladislav IV avait été brusquement enlevé à la Pologne au moment où l'insurrection des Kozaks mettait en péril les destinées mêmes de l'État [1]. Il eut pour successeur Jean-Casimir, second fils de Sigismond III et de Constance d'Autriche.

Cet héritier des Jagellon, des Vasa et des Habsbourg n'était guère préparé par sa vie antérieure au rôle qui lui incombait brusquement. Nous avons raconté plus haut comment, ayant abordé sur les côtes de Provence, il avait été arrêté par Richelieu et gardé deux ans prisonnier. Après avoir été rendu à la liberté, il s'était retiré à Rome et était entré dans l'ordre des Jésuites. Sa piété et sa haute naissance lui avaient valu le chapeau de cardinal. C'était ce *porporato* qui, brusquement rappelé en Pologne, allait avoir à lutter contre les plus redoutables périls qu'elle eût jamais courus, au moment où « il ne restait qu'à considérer de quel côté allait tomber ce grand arbre ébranlé par tant de mains et frappé de tant de coups à sa racine ou qui

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 722.

en enlèverait les rameaux épars » (Bossuet, *Oraison funèbre* d'Anne de Gonzague). La République ne pouvait pas être gouvernée par un prêtre : Jean-Casimir se fit relever de ses vœux, renonça à l'Église et épousa sa belle-sœur, la reine douairière Marie-Louise.

Insurrection des Kosaks : Bogdan Khmielnitski. — Sur les deux rives du Dniéper, les populations oukrainiennes étaient lasses de la domination polonaise. Les Kosaks, c'est-à-dire la classe militaire indigène, étaient exaspérés contre les *pans*, c'est-à-dire la classe militaire polonaise. Après leurs révoltes de 1637 et 1638, la Diète polonaise avait réduit le nombre des Kosaks *réguliers* ou *enregistrés*, placé ceux-ci sous le contrôle d'un commissaire spécial, menacé les autres de les traiter comme de simples paysans. La République royale se défiait à tel point de ces vaillants auxiliaires qu'on avait construit des forteresses pour les contenir et les surveiller. Le paysan d'Oukraine se trouvait, vis-à-vis du *pan* polonais, réduit à une servitude presque aussi dure que celle des paysans de Pologne. Enfin Kosaks ou paysans avaient des griefs communs : l'oppression de leur foi *orthodoxe* par la Pologne catholique.

Les mécontents avaient trouvé un chef redoutable dans la personne de Bogdan Khmielnitski (ou, suivant l'orthographe polonaise, Chmielnicki). Gravement injurié par le *pan* polonais Czaplinski, ne pouvant obtenir justice du roi Vladislav (très sympathique aux Kosaks, mais impuissant à les protéger), Khmielnitski jura de tirer vengeance des *Liakhs* ; il avait passé chez les Kosaks Zaporogues, s'était fait remarquer par sa bravoure, et avait reçu le titre d'hetman. Pour satisfaire sa rancune, il n'hésita point à s'allier aux Tatars, vainquit les Polonais aux Eaux Jaunes (Jolte Vody) sur les bords du Dniéper, poussa jusque devant Lwow (Lemberg) qui dut lui payer rançon (1648). Enhardi par ses succès, il déclara qu'il ne traiterait point pendant l'interrègne et qu'il ne négocierait qu'avec le roi élu.

Bogdan Khmielnitski n'était pas un adversaire facile à réduire. Il avait su grouper autour de lui tous les mécontents de l'Oukraine, aussi bien les Kosaks rayés du *registre* que les

paysans exaspérés des vexations dont ils étaient l'objet de la part des *pans*, ou des juifs, auxquels les *pans* affermaient l'exploitation du pays et même les églises [1]. Leur pays était devenu pour le *pan* polonais un terrain de colonisation et ils voulaient reprendre le sol dont ils avaient été dépouillés. La lutte dont l'hetman était le chef avait un caractère tout ensemble religieux et social. Les aventuriers avides de pillage et de franches lippées y jouaient naturellement leur rôle accoutumé. Tous les paysans mécontents se joignaient aux Kosaks et exerçaient sur les *pans*, les juifs, les prêtres catholiques ou uniates, d'impitoyables vengeances. Les Kosaks réunis aux Tatars formaient plus de 300 000 hommes; ce n'étaient point des adversaires à dédaigner. En 1649, le roi lui-même dut se mettre à la tête d'une armée considérable; mais à Zborovo (Galicie), il fut complètement enveloppé par l'innombrable cavalerie des Kosaks et des Tatars; il eût été perdu sans la défection du khan de Crimée, qui lui vendit sa retraite contre une forte somme et la promesse d'un tribut. Khmielnitski dut s'accommoder aussi avec le roi, à des conditions assez avantageuses. La guerre n'en recommença pas moins l'année suivante; le roi reparut avec toute la noblesse polonaise en armes, peut-être 100 000 guerriers; cette fois les Kosaks, de nouveau trahis par le khan de Crimée, furent vaincus à Béréstetchko (1651). Ce fut une des grandes batailles du XVIIe siècle. Elle dura trois jours et plus de 300 000 hommes se trouvèrent engagés. Kief fut repris. La paix fut de nouveau signée, à la Blanche-Église, bien plus défavorable aux Kosaks. Elle ne dura pas plus que les deux autres. L'année suivante les Kosaks furent encore battus à Jvanets.

Négociations avec les Kosaks : ils se donnent à la Russie. — Le seul moyen de résoudre la question des

1. « Dans la glorieuse Oukraine ils ont affermé toutes les églises kosakes. Le Kosak ou le paysan qui veut baptiser son enfant, il ne va pas demander la bénédiction du pope : mais il va au juif fermier, et il donne une pièce de monnaie pour qu'il permette d'ouvrir l'église et de baptiser son enfant... Le Kosak ou le paysan qui veut pêcher des poissons pour nourrir sa famille, il va chez le juif fermier, et il doit lui céder une part pour avoir la permission de pêcher, de nourrir sa femme et ses enfants. » (Antonovitch et Dragomanof, *Chansons historiques du peuple russe*, t. II, p. 21-22.)

Kosaks, c'était de donner satisfaction à leurs griefs très légitimes. Il y avait parmi les Polonais des hommes d'État, par exemple le chancelier Ossolinski, qui comprenaient cette dure nécessité. En 1649, la convention de Zborovo avait fait aux rebelles d'importantes concessions; elle leur garantissait un territoire où ne pénétreraient pas les armées de la couronne, promettait l'expulsion des jésuites et des juifs, une place au Sénat pour le métropolitain de Kief : les palatinats de Kief, de Bratslaf et de Tchernigof devaient être spécialement réservés aux *non-unis*, c'est-à-dire aux orthodoxes. Ces concessions n'avaient pas suffi aux Kosaks. Après leur victoire à Bérés-tetchko, les Polonais avaient cru devoir les restreindre. Ils prétendaient limiter à 20 000 le nombre des Kosaks *enregistrés*; or plus de 60 000 Oukrainiens s'étaient armés pour l'indépendance. « D'ailleurs les deux partis, dit fort bien M. Bobrzinski, ne voulaient pas ou ne pouvaient pas observer les conditions de l'accord. La szlachta ne le voulait pas, car rien ne pouvait lui rendre les biens et les sujets perdus en Oukraine; sa vanité ne lui permettait pas de considérer comme des égaux ces Kosaks qu'elle avait décidé de convertir en *chlopy* (paysans). Les évêques ne le voulaient pas, car un faux zèle ne leur permettait pas de tolérer auprès d'eux dans le Sénat les prélats de l'Église orientale.... Khmielnitski ne pouvait pas observer la clause qui limitait le nombre des Kosaks, licencier les paysans qui s'étaient faits Kosaks, pour les rendre à leur antique servitude. »

Quand deux conjoints mal assortis ne peuvent arriver à un *modus vivendi*, ils finissent par aboutir au divorce. Khmielnitski ne pouvait songer sérieusement à créer un État indépendant entre les Polonais, les Moscovites, les Turcs et les Tatars; mais à la domination politique des *pans* catholiques, à l'oppression économique des juifs, il devait préférer la suzeraineté peu gênante du sultan, ou, mieux encore, la protection du grand souverain orthodoxe, du tsar de Moscou[1]. En 1654, les envoyés d'Alexis Mikhaïlovitch reçurent à Péréïaslavl l'acte de sou-

1 Voir ci-dessous, p. 657.

mission des Kosaks. Désormais entre la Pologne et la Moscovie l'équilibre était rompu. La Russie n'avait plus à craindre de voir les Polonais arriver jusque sous les murs de Moscou. Elle pouvait à son tour reprendre l'offensive. Les Polonais réussirent bien à battre Khmielnitski devant Okhmatof (1655), mais en Russie Blanche ils se virent enlever Smolensk (1654) et, en Lithuanie, Vilna (1655). Khmielnitski ne jouit pas longtemps de son triomphe : les Turcs ne lui pardonnaient pas d'avoir trahi leurs espérances et accru la puissance moscovite ; en 1657, un agent du sultan le fit empoisonner. Sa statue s'élève sur une des places publiques de Kief. La Russie lui devait bien cet hommage : il a été, sans le savoir peut-être, l'un des instruments les plus utiles de sa puissance et de sa gloire.

Le « liberum veto ». — Pour conjurer les nouveaux dangers qui menaçaient la République, un pouvoir fort, une organisation puissante étaient absolument nécessaires. Les *pans* polonais ne surent pas le comprendre : même au plus fort de la lutte contre les Kosaks, ils ne surent ni voter les subsides nécessaires, ni les payer quand ils étaient votés; plus d'une fois leurs escadrons lâchèrent pied, tout simplement parce qu'ils n'avaient pas reçu la solde; l'anarchie continua à régner dans les diètes, et ce fut cette époque tragique entre toutes qui vit s'implanter définitivement dans les mœurs politiques le dogme néfaste du *liberum veto*.

Le *szlachcic* polonais était essentiellement individualiste, par là même orgueilleux. Si tous les hommes, tous les *szlachcici* s'entend, ont une même valeur et ont reçu du ciel les mêmes dons, de quel droit l'opinion d'une majorité pourrait-elle prévaloir sur celle d'une minorité ou même d'un seul personnage? Depuis longtemps on avait imaginé que toutes les décisions devaient être prises à l'unanimité; une minorité turbulente et opiniâtre suffisait à paralyser toute la marche des affaires. Mais on n'avait encore jamais vu *un seul* nonce mettre en échec par sa résistance la volonté nettement exprimée de tous ses collègues. Ce fait se produisit pour la première fois à la diète de 1652. Le nom de celui auquel est due cette néfaste innovation mérite d'être conservé. Il s'appelait Vladislav Sicinski ; il était

nonce (député) de la petite ville d'Oupita (Upita, gouvernement actuel de Kovno). Il s'agissait d'une affaire assez misérable qui sans doute le blessait dans ses intérêts, un décret royal concernant l'administration de la bourgade juive de Szawle (Chavl). Tout le monde était d'accord. Sicinski seul refusa son adhésion et quitta la salle. La diète se déclara hors d'état de continuer ses délibérations et se sépara.

Quand on a compris plus tard combien les excès de l'anarchie avaient été funestes à la Pologne, une légende s'est formée autour de cet obscur personnage. Elle raconte que Sicinski fut frappé de la foudre. Pendant longtemps il resta sans sépulture. On montrait aux passants ses restes momifiés. Ils reposent aujourd'hui dans l'église d'Oupita. Mickiewicz, qui les vit, a recueilli cette légende dans un de ses poèmes (*L'étape d'Oupita*) : « Cet homme n'était pas coupable d'un seul, mais de tous les crimes à la fois : c'est par lui que la Pologne, ivre des poisons qu'il avait préparés, tomba dans le délire; c'est par lui que les mains du roi furent liées; c'est par lui que le pays fut inondé de calamités. »

Il ne faut prendre à la lettre ni la légende ni la malédiction du poète. Le précédent créé par Sicinski ne fut pas toujours rigoureusement observé. Il y eut plus d'une circonstance où la diète continua de délibérer en dépit de l'obstruction d'un de ses membres. Mais l'opinion publique, mal éclairée, pouvait considérer la délibération comme une atteinte à la « liberté dorée », et il suffisait en somme d'un traître ou d'un fanatique obstiné pour compromettre le salut de l'État. Un parti tout entier n'aurait pas osé prendre sur lui l'odieux de cette obstruction, mais s'il trouvait un homme de bonne volonté pour assumer cette responsabilité, il imposait sa protestation à la diète et l'obligeait à clore la session par respect pour la liberté.

D'ailleurs, même quand la diète avait abouti à prendre une décision, notamment en matière d'impôts, elle n'était pas encore sûre de la voir exécutée. Les nonces étaient tenus par les mandats impératifs des diétines *d'élection* (*przedsejmowe*); ils étaient obligés d'en référer ensuite aux diètes *de relation* (*relacyjne*). Il est tout naturel que l'élu rende compte de son mandat

à l'électeur. Mais les diétines s'étaient peu à peu arrogé le privilège de reviser les décisions de la diète. Le roi n'obtenait en somme que ce que les diétines voulaient bien lui voter; et c'étaient elles qui se chargeaient de percevoir l'impôt et d'enrôler les soldats. Pour comble de misère, le *liberum veto* finit par s'introduire dans les diétines elles-mêmes. Assurément le tsar moscovite était mieux armé pour gouverner et pour vaincre que le monarque « en peinture » qui régnait à Varsovie.

Guerre contre la Suède : traité d'Oliva (1655-1660). — La Pologne n'avait pas seulement à lutter contre les Kosaks et leurs protecteurs les Moscovites. Elle avait de vieux comptes à régler avec la Suède [1]. Elle n'avait conclu avec elle qu'une trêve qui pouvait toujours être rompue. Dès 1652, un gentilhomme nommé Hieronyme Radziejowski, noté d'infamie et banni comme perturbateur du repos public, s'était réfugié à Stockholm. Pour se venger de ses compatriotes, il excita les Suédois à marcher contre son pays. En 1654, la reine Christine avait abdiqué en faveur de Charles-Gustave. Jean-Casimir, qui revendiquait la couronne de Suède, protesta contre l'avènement du nouveau souverain. Charles-Gustave envahit à la fois la Pologne et la Lithuanie (1655). Jean-Casimir était peu populaire parmi ses sujets; il n'incarnait pas en lui, comme le roi de France ou comme le tsar de Moscou, l'idée de la patrie. Les magnats affectèrent de croire que le roi de Suède faisait uniquement la guerre à Jean-Casimir et, au lieu de résister à l'envahisseur, ils traitèrent avec lui et se placèrent sous sa protection. Les troupes suédoises occupèrent Varsovie sans coup férir, et, grossies en chemin d'une partie des armées polonaises, elles arrivèrent jusque devant Cracovie. Le héros des guerres suédoises et kosakes, Czarniecki, essaya en vain de défendre l'antique capitale : il dut capituler. Charles-Gustave « apparut à la Pologne, surprise et trahie, comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles, tout prêt à la mettre en pièces. Qu'est devenue cette redoutable cavalerie qu'on voit fondre sur l'ennemi avec la vitesse d'un aigle? Où sont ces âmes guerrières, ces mar-

1. Voir ci-dessus, p. 48, 616; et t. V, p. 547-549, 756-779.

teaux d'armes tant vantés et ces arcs qu'on ne vit jamais tendus en vain? Ni les chevaux ne sont vites, ni les hommes ne sont adroits que pour fuir devant le vainqueur. » (Bossuet, *loc. cit.*) Abandonné de tous, Jean-Casimir dut quitter le royaume et se réfugier à Glogau en Silésie.

Sa cause semblait perdue. La plus grande partie de la szlachta reconnaissait Charles-Gustave, sinon pour roi, du moins pour protecteur. Mais ce protecteur n'était pas précisément le roi soliveau si cher aux traditions nationales; il était représenté par des officiers pillards qui ruinaient le pays, par de fanatiques luthériens qui déshonoraient les sanctuaires. Les excès des Suédois devaient provoquer une réaction tout ensemble patriotique et religieuse. Maîtres de toute la plaine, les envahisseurs essayèrent de s'emparer du monastère fortifié de Czenstochowa. Fièrement campé sur les hauteurs de Clairmont (Jasna Gora), célèbre par une image miraculeuse de la Vierge qui attirait chaque année des milliers de pèlerins, le couvent était occupé par l'ordre des Pauliniens. Ils avaient à leur tête un prieur intrépide, Augustin Kordecki. Ils résistèrent bravement aux Suédois et les obligèrent à se retirer après un siège de cinq semaines et de nombreux assauts vaillamment repoussés. La délivrance de Czenstochowa fut pour la Pologne du XVIIe siècle ce qu'avait été pour nous au XVe la délivrance d'Orléans [1]. Et de fait, entre les deux rois, l'un national, l'autre suédois, la Pologne était comme jadis la France entre l'Anglais et le roi de Bourges. L'exilé de Glogau reprit courage; ses fidèles se comptèrent. Potocki et Lanckoronski formèrent à Tyszowce (décembre 1655) une confédération pour la défense de la patrie et de la religion. La Grande, la Petite-Pologne et la Lithuanie mirent sur pied des nouvelles troupes. Jean-Casimir pénétra en Galicie. Le 1er mai, à Lwow, il mit solennellement la Pologne sous la protection de la mère de Dieu et fit vœu d'améliorer la condition des paysans, dont les misères attiraient la colère divine sur le pays. Étienne Czarniecki obligea les Suédois à

1. Kordecki écrivit lui-même le récit de ses exploits sous ce titre peu modeste: *La Gigantomachie*. De son nom latin, Augustinus Cordeccius, un bel esprit patriote, fit l'anagramme : *Tu Suecis durus ac ignis*.

reculer; le roi légitime réussit même à rentrer dans Varsovie. Il dut bientôt l'abandonner (1656). Les milices polonaises étaient vaillantes, mais peu nombreuses et mal organisées. Charles-Gustave s'allia à l'Électeur de Brandebourg, à Bogdan Khmielnitski, au Transylvain Rákóczy, qui lança sur la malheureuse république 50 000 Valaques ou Hongrois, Tsiganes ou Kosaks. Pour lutter contre tant d'ennemis, il eût fallu de puissants alliés, et la Pologne ne pouvait compter que sur le khan des Tatars. L'Autriche ou la France étaient des appuis plus sérieux. L'Autriche, bien qu'on eût fait espérer à Ferdinand III la succession de Jean-Casimir, marchandait son concours; tout au plus consentit-elle à établir un corps d'observation en Silésie et à négocier une trêve entre la Pologne et la Russie. Vers la fin de l'année 1656, elle se décida cependant, et obligea les Suédois à évacuer Cracovie. Puis elle négocia la paix entre le Grand Électeur et la Pologne [1] : ce fut le traité de Wehlau (24 septembre 1657); le roi de Pologne lui concédait la pleine souveraineté sur la Prusse. Une alliance offensive et défensive était conclue entre la République et l'Électeur. Une convention supplémentaire, signée à Bromberg, assurait à Frédéric-Guillaume la possession d'Elbing, qui pouvait, il est vrai, être réclamée moyennant 400 000 thalers, mais qui ne le fut jamais.

Libre du côté du Grand Électeur, la Pologne put agir énergiquement contre la Suède : Czarniecki poursuivit l'ennemi jusqu'en Danemark. Grâce à l'intervention combinée de la France et de l'Empereur, fut signée la paix d'Oliva (3 mai 1660) [2].

Guerre avec la Moscovie. — Khmielnitski, mort en 1657, avait eu pour successeurs l'hetman Vygovski, sur la rive droite du Dniéper, et Martin Pouchkar, sur la rive gauche. Le premier tua le second au combat de Poltava (1658), et resta seul maître de l'Oukraine. Les Polonais ne se consolaient point de la perte des pays kosaks; Vygovski était moins intraitable vis-à-vis d'eux que son prédécesseur. La république négocia avec lui; par la convention de Hadziacz (ou Gadatch, 1658), les Kosaks se détachèrent de la Moscovie. Les trois palatinats de

1. Voir ci-dessus, p. 48, 553, 616.
2. Consulter sur tout ceci E. Haumant, *La Guerre du Nord et la paix d'Oliva.*

Kief, Tchernigof et Bratslaf devaient former un État particulier, analogue à la Lithuanie, ayant comme elle ses hauts dignitaires, ayant de plus qu'elle un hetman électif pour chef politique. L'orthodoxie devait être la religion de cette nouvelle province, soustraite à l'*Union*, et ses prélats devaient avoir leur place dans le Sénat de Pologne.

C'était là pour la Pologne une combinaison fort avantageuse. La Moscovie protesta, comme il fallait s'y attendre, et envoya deux armées, l'une en Lithuanie, l'autre en Oukraine. Les Polonais les repoussèrent; mais bientôt les Kosaks et les Moscovites déposèrent Vygovski et le remplacèrent par Georges Khmielnitski, le fils du Libérateur. Georges trouve les Kosaks si difficiles à gouverner qu'il se fit moine sous le nom de Gédéon. Alors Tertéria fut élu sur la rive droite, et prêta serment au roi de Pologne. Sur la rive gauche Brioukhovétski fut élu et prêta serment au tsar de Moscou.

Misères intérieures. — Le paysan polonais était cruellement exploité. « Dieu, écrivait le poète satirique Opalinski († 1756), punit surtout la Pologne pour la cruelle oppression de ses sujets. Le cœur frémit en songeant à cette servitude pire que celle des païens. Pour Dieu, Polonais, avez-vous perdu l'esprit? Vos biens, votre aisance, tout vous vient de vos sujets; leurs peines vous nourrissent, et vous les traitez si cruellement! » Ces paroles confirment celles que Skarga prononçait quelques années auparavant : « Je ne connais pas de royaume dans la chrétienté où les paysans soient ainsi maltraités. »

En 1656, Jean-Casimir avait déclaré qu'il était résolu à réformer ces abus, à délivrer le peuple « de l'oppression injuste qui pesait sur lui ». Il ne put jamais y parvenir. Il ne fut pas plus heureux en ce qui concernait la constitution générale de l'État. Il n'était pourtant pas seul à comprendre la misère « de cette infortunée liberté polonaise, qui permet, disait Starowolski, de faire tout ce qui ne convient pas, d'insulter Dieu, son oint, son clergé, de piller les biens de l'Église et de la République sans aucun châtiment ». (*La Réforme de quelques mœurs polonaises.*)

Jean-Casimir n'avait pas d'enfant et, à sa mort, la Pologne avait de nouveau à courir les risques d'une élection. On avait songé tour à tour à un candidat autrichien, transylvain, même russe. En 1659, le Sénat avait offert au tsar Alexis Mikhaïlovitch la couronne héréditaire. Un tsar moscovite ne se fût pas longtemps accommodé de la *liberté dorée*. Un autre parti se tournait du côté de la France et songeait à lui demander un candidat, le duc d'Enghien, fils du grand Condé. Il avait à sa tête la reine Marie-Louise. Un troisième subissait l'influence de l'Autriche. A la diète de 1661, Jean-Casimir souleva de lui-même la question de son successeur et fit entendre des paroles douloureusement prophétiques [1]. Il prédisait nettement le démembrement qui devait s'accomplir un siècle plus tard. En somme, cette diète d'élection n'aboutit à rien.

Guerres civiles. — La Pologne n'avait échappé à l'invasion étrangère que pour être ravagée par ses propres soldats. Les troupes qui avaient fait la guerre contre les Suédois et les Moscovites n'avaient point été payées; elles entreprirent de s'indemniser en vivant sur les biens de la couronne et de l'Église. L'hetman de Lithuanie, Gosiewski, fut assassiné. Un magnat ambitieux, et peut-être encore plus déséquilibré qu'ambitieux, Georges Lubomirski, profita de ces circonstances pour faire échec à l'autorité royale, intriguer avec le Brandebourg et l'Autriche et même lever les armes contre le souverain. Après la guerre étrangère, la Pologne connut une fois de plus la guerre civile : deux batailles sanglantes furent livrées devant Czenstochowa et à Matwe (ou Montwe). Le roi dut accorder l'amnistie à cet insolent rival et renoncer à poursuivre l'élection d'un prince français. Lubomirski se retira à Breslau, où

1. *Jam vero ista mala imminent patriæ (utinam sim falsus vates) sed certius est, quod absque præmatura successoris electione Respublica ibit in direptionem gentium : Moschum, unius linguæ et majori parte religionis, dominum sequeretur Russia et Lithvania; Brandeburgicum vicina Major Polonia et Prussia... Austriaca domus, licet rectissimas olat intentiones, tamen, in publica Regni direptione, a Minori Polonia sibi non deerit, et forte mallet unusquisque partem Regni gladio partam absoluto dominatu tenere quam integrum Regnum vetustis libertatibus contra principes legibus tectum.* Ce texte si curieux fait partie d'un discours prononcé à la diète de Varsovie le 6 juin 1661. (Manuscrit de la Bibliothèque Barberini, n° 3503, f. 449). Il a été publié notamment dans le recueil intitulé : *Relacyje Nunciuszow....* (Relations des Nonces et d'autres personnages sur la Pologne), publié par la Bibliothèque polonaise de Paris, Berlin et Posen, 1864.

il mourut en 1667. Il avait un instant failli jouer vis-à-vis du roi le rôle de Cromwell vis-à-vis de Charles II. Aucune humiliation n'avait été épargnée à Jean-Casimir.

Le traité d'Androussovo (1667). — La Russie devait nécessairement profiter de toutes ces misères. La Pologne était impuissante à poursuivre contre elle une guerre sérieuse. Elle dut capituler. Le traité d'Androussovo (1667) laissa aux Moscovites Smolensk, la Sévérie, Tchernigof, l'Oukraine de la rive gauche du Dniéper; Kief fut cédé pour deux ans (il ne devait jamais être restitué). En 1664, l'hetman de l'Oukraine occidentale, Dorochenko, avait imaginé de se mettre sous la protection de la Porte ottomane. En 1667, battu par Jean Sobieski, le futur roi, il consentit, moyennant le paiement d'un tribut annuel, à reconnaître la suzeraineté de la Pologne.

Au fond, malgré des succès partiels, malgré les exploits d'un Czarniecki, d'un Kordecki, d'un Sapiéha, ce règne de Jean-Casimir n'avait été qu'une longue série de calamités. Ni dans la szlachta, ni dans le clergé, il n'avait trouvé d'appui sérieux nulle part. On le tournait en dérision. Les initiales de son nom, I. C. R. étaient ainsi interprétées : *Initium Calamitatum Regni*. En 1667, il perdit son épouse Marie-Louise, dont le courage l'avait plus d'une fois soutenu dans ses revers. Il l'avait épousée « par économie, pour que la Pologne n'eût pas à entretenir deux reines », et n'avait pas eu à se repentir de cette union. Le dégoût du pouvoir le prit. Il abdiqua la couronne et se retira en France. Louis XIV lui assigna les revenus des abbayes de Saint-Germain des Prés (à Paris) et de Saint-Martin de Nevers. Il mourut dans cette ville. Un superbe mausolée lui a été élevé dans l'église Saint-Germain des Prés; le bas-relief principal représente la bataille de Bérestetchko.

Élection de Michel Wisnowiecki (1669). — Jean-Casimir n'avait pu régler l'élection de son successeur. En abdiquant il avait espéré faire arriver au trône de Pologne un candidat agréable au roi de France, le prince Frédéric-Guillaume de Neubourg; à la diète d'élection les voix se partagèrent entre le prince de Neubourg, le duc d'Enghien et le duc Charles de Lorraine, soutenu par l'Autriche. Tout à coup surgit une can-

didature nationale, celle de Michel Wisnowiecki (Vichnévétski). Il appartenait à une famille qui avait possédé de grands biens en Oukraine et qui était assez opulente pour mettre sur pied jusqu'à 12 000 hommes. Son père Jérémie s'était distingué dans les guerres contre les Kosaks et sa fortune avait sombré dans les catastrophes qui avaient détaché leur territoire de la République : le souvenir de ses sacrifices, de sa bravoure devait profiter à son fils. L'élection de Michel annonçait évidemment des idées de revanche contre les Kosaks. Le nouveau roi, ne pouvant être agréable à la France dont il avait supplanté le candidat, devait nécessairement s'appuyer sur l'Autriche. En effet, il épousa la sœur de l'empereur Léopold.

Pour résister aux revendications qu'il redoutait, le chef kosak Dorochenko s'allia aux Tatars et se mit sous la suzeraineté du sultan, qui déclara la guerre à la Pologne. Les Turcs envahirent la Podolie, s'emparèrent de Kaménietz (Kamienec) et poussèrent jusque sous les murs de Lwow. Par le traité de Buczacz (1672), l'Oukraine fut cédée à Dorochenko comme fief de la Porte; la Podolie et Kaménietz restaient à la Turquie; la Pologne lui payait en outre une indemnité de guerre et s'engageait à acquitter un tribut annuel. Humiliée à l'intérieur, la République était encore déchirée à l'extérieur par des confédérations rivales. Celles de Golomb, présidée par Étienne-Stanislas Czarniecki, se permettait d'intervenir même dans les affaires de l'Église et destituait le primat Prazmowski. L'hetman Sobieski, vainqueur des Tatars, formait la contre-confédération de Szczebrzeszyn[1] et réussissait à grouper de nouveau toutes les forces du pays contre les Osmanlis.

Le traité de Buczacz avait été une surprise ignominieuse. Revenus à eux, les Polonais comprirent qu'ils ne pouvaient ni ne devaient l'exécuter. Ils refusèrent de payer le tribut. Sobieski marcha contre les troupes ottomanes, commandées par Hussein-Pacha, et les défit auprès de Khotin (ou Chocim) en Bessarabie : 20 000 Turcs périrent; 66 étendards, 120 pièces de canon restèrent aux mains des Polonais (11 novembre 1673). Au moment

1. Prononcez *Stchébjéchine*. Ce nom ne réunit pas encore, — on pourrait le croire, — toutes les difficultés de l'orthographe et de la prononciation polonaises.

même où Sobieski remportait cette glorieuse victoire, Michel Wisnowiecki mourait à Lwow (1673). Comme son prédécesseur, il ne laissait pas d'héritier.

Élection de Sobieski (1674) : la France et l'Autriche. — Après une longue période d'humiliations et de défaites, la Pologne avait besoin avant tout d'un roi guerrier. Les candidats étrangers, Charles de Lorraine, soutenu par l'Autriche, le prince de Neubourg, présenté par la France, ne pouvaient lutter contre le prestige militaire de Jean Sobieski. Le héros de Khotin avait rendu à la Pologne la conscience de sa gloire et de sa mission historique. Son aïeul, Marc Sobieski, avait joué un rôle honorable dans les guerres de Báthory. Son père Jakob, castellan de Cracovie, s'était distingué comme soldat, comme diplomate, comme orateur; il a laissé quelques écrits politiques qui ne sont pas sans intérêt [1]. Jean Sobieski, né en 1624, était dans toute la vigueur de sa maturité; il avait succédé comme grand hetman de la couronne à Czarniecki, comme grand maréchal à Georges Lubomirski. Depuis près d'un quart de siècle, il avait combattu sans relâche les Suédois, les Kosaks, les Tatars, les Osmanlis, et il venait de ramener sous les étendards polonais la victoire qui les fuyait depuis si longtemps. Dans sa jeunesse il avait servi en France. Il avait épousé une Française, Marie-Casimire d'Arquien, venue en Pologne comme dame d'honneur de Marie-Louise de Gonzague. On pouvait donc espérer que son élection serait bien vue de la cour de Versailles. Elle le fut en effet. Peu de temps après l'élection, Louis XIV envoya comme ambassadeur en Pologne le marquis de Béthune, beau-frère de la reine Marie-Casimire. « L'alliance qui a toujours été entre la France et la Pologne n'a jamais été plus étroite que depuis que le roi qui règne aujourd'hui est monté sur le trône », disaient les instructions de M. de Béthune. Le 11 juin 1675, un traité fut conclu à Jaworowo : Louis XIV s'engageait à fournir des subsides au roi de Pologne, qui, en revanche, promettait de soutenir les mécontents de Hongrie

1. Voir le récit d'un voyage en Allemagne et en France de 1607 à 1611, publié en français dans la *Pologne historique* de Léonard Chodzko, Paris, 1839.

contre la maison d'Autriche, de déclarer la guerre à l'Électeur de Brandebourg et de lui reprendre la Prusse ducale.

Les circonstances étaient favorables : une partie de la population de cette province était polonaise ou favorable à la Pologne et l'Électeur était en lutte contre la Suède. Sobieski ne put pas ou ne sut pas profiter des circonstances. La Pologne laissa échapper l'occasion de reprendre l'offensive contre le Brandebourg, de jouer un rôle dans les combinaisons politiques de l'Occident. Cette occasion, elle ne devait plus la retrouver.

La bienveillance de Louis XIV profita du moins à Sobieski dans ses luttes contre les Ottomans. La guerre avait continué après l'avènement du nouveau roi. Les Tatars avaient été vaincus sous les murs de Lwow (1675) et l'année suivante Sobieski, retranché dans le camp de Juravna (Jouravna), avait repoussé toutes les attaques d'un ennemi beaucoup plus nombreux. La paix fut conclue à Juravna sous les auspices de la France : elle restituait à la Pologne les deux tiers environ de l'Oukraine, rendait la liberté à plus de 10 000 prisonniers et mettait la Pologne à l'abri des invasions tatares. La question de la Podolie était réservée pour des négociations ultérieures.

Les relations d'amitié entre la France et la Pologne ne devaient pas durer bien longtemps. Sobieski était follement amoureux de sa femme Marie (Marysienka) d'Arquien ; la reine aurait voulu que Louis XIV accordât à son père, simple marquis, le titre de duc et pair. Le « grand roi » s'y refusa. Marie jeta son époux dans les bras de l'Autriche, qui promettait à leur fils Jacques la main d'une archiduchesse.

Le parti français perdit peu à peu du terrain, et, à la diète de 1683, l'un de ses principaux chefs, André Morsztyn, grand trésorier du royaume et l'un des meilleurs poètes de l'époque, fut accusé de trahison, dépouillé de ses honneurs et dignités. Il se retira en France et acheta la terre de Châteauvillain, dont son fils prit le nom. L'Autriche, plus menacée que jamais par les Turcs, avait plus d'intérêt encore que Louis XIV à s'assurer l'alliance de la Pologne. Grâce à l'intervention du Saint-Siège, elle réussit à conclure avec Sobieski un traité d'alliance contre les Ottomans. Ce traité fut surtout utile à l'Autriche (1683).

La Pologne, la Turquie, l'Autriche. — Peu de temps après sa conclusion, le grand-vizir Kara-Mustapha mettait le siège devant Vienne ; l'ambassadeur de Léopold Ier et le nonce du pape conjurèrent Sobieski de sauver la chrétienté. Le vainqueur de Khotin fit honneur à ses engagements ; à la tête de 22 000 Polonais, il dispersa le camp de Kara-Mustapha et sauva la capitale [1]. L'enthousiasme fut grand dans toute la chrétienté. Les Viennois accueillirent en triomphe leur libérateur. Léopold montra une mesquinerie misérable. Nous avons, sur cet épisode si glorieux pour le roi de Pologne, si peu honorable pour l'Empereur, un témoignage peu suspect. Ce sont les lettres que Sobieski adressait au lendemain même de la bataille à « la seule joie de son âme, à la charmante et bien-aimée Mariette ». La première débute comme un hymne : « Dieu soit béni à jamais ! Il a donné la victoire à notre nation, il lui a donné un triomphe tel que les siècles passés n'en virent jamais de semblable. » Elle continue par des détails navrants sur l'ingratitude autrichienne : « On refuse d'enterrer nos morts ; on pille nos bagages ; on nous enlève nos chevaux restés en arrière. Nous serions moins malheureux si l'on avait la charité de nous construire un pont sur le Danube et que nous puissions passer en pays ennemi. Nous sommes ici sur les bords du Danube comme autrefois les Israélites sur les bords de l'Euphrate. »

Ces tristes côtés de l'expédition se perdirent dans l'auréole de gloire qui rayonnait sur le front de Sobieski. Les prêtres l'exaltèrent, les poètes le chantèrent. Kochowski écrivit *la Délivrance de Vienne ou l'œuvre de Dieu* (*Gesta Dei*). Il compare Sobieski à Godefroy de Bouillon et à Barberousse, et, dans sa *Psalmodie polonaise*, il chante un psaume de reconnaissance : « Leurs puissants sont tombés, eux qui disaient : *Possédons la terre chrétienne*, et ils ont eu le sort des Madianites. »

Le profit que la Pologne retira de cette campagne ne fut pas en rapport avec la gloire qu'elle lui avait rapportée. La reprise de Kaménietz eût fait beaucoup moins de bruit en Europe que la délivrance de Vienne ou la prise de Gran ; elle eût été beau-

1. Voir ci-dessous, p. 840-842.

coup plus utile. La guerre continua entre la Pologne et la Turquie avec des succès inégaux.

En 1686, André Potocki avait occupé la plus grande partie de la Podolie et de l'Oukraine. L'année suivante, les Polonais essayèrent en vain de prendre Kaménietz; l'hetman Jablonowski, en 1685, ne put réussir à s'emparer de la Moldavie. En 1686, Sobieski crut nécessaire de s'assurer l'alliance de la Moscovie : il lui céda définitivement, par le traité dit de Grzymultowski (c'était le nom du négociateur), Smolensk et Kief moyennant une indemnité pécuniaire et une promesse de coopération militaire; cette promesse ne fut pas tenue et les Polonais ne purent ni reprendre Kaménietz, ni envahir la Moldavie.

Anarchie intérieure. — Les échecs de la politique extérieure et des armes de Sobieski s'expliquent, sous ce règne comme sous les précédents, par les faiblesses de la politique intérieure. Soumis à une femme égoïste et frivole, Sobieski avait à compter avec tous les partis qui se groupaient successivement sous l'influence des cours étrangères, comme des monceaux de sable brusquement soulevés par les vents orageux. Ces actions étrangères exercées sur les diètes et même sur les diétines paralysèrent toute grande politique. Même l'Électeur de Brandebourg était parvenu à se constituer un parti. « Dans la Pologne anarchique, gouvernait qui voulait; chaque magnat faisait de la politique pour son compte. Le roi n'était qu'un magnat, le plus puissant de tous. Les grands biens de la couronne et la répartition des postes vacants lui créaient toujours un certain parti; sa politique, quelle qu'elle fût, se heurtait toujours à la politique des magnats ses adversaires; elle était obligée de lutter contre elle; elle ne pouvait jamais compter sur l'appui du peuple entier. Ce n'était pas une politique d'État, mais une politique d'oligarchie. Elle ne pouvait poursuivre efficacement un but sérieux; elle avait les mains liées par l'anarchie générale » (Bobrzynski). Sobieski, dit un autre historien (Szujski), était l'essence même du sang polonais, le *szlachcic*, avec toutes les qualités et tous les défauts de ce type politique élaboré par les siècles. Et Szujski ajoute : « On ne pouvait plus songer en Pologne à une politique énergique, sérieuse. Celui qui voulait

la contrarier, celui contre lequel elle était dirigée, trouvait toujours un parti pour se conformer à ses vues; il pouvait toujours paralyser les décisions de la Diète. » Sobieski ne put même pas marier son fils suivant ses désirs; il avait voulu lui faire épouser l'héritière des biens immenses des Radziwill; les intrigues de ses adversaires donnèrent pour époux à celle-ci le fils de l'Électeur de Brandebourg. Sobieski ne fut pas plus heureux du côté de l'Autriche; la fille de l'Empereur, promise au prince Jacques, épousa l'Électeur de Bavière. En Lithuanie l'autorité royale était impudemment bravée par la famille des Sapiéha, qui terrorisait le pays. Les dernières années du libérateur de Vienne furent pour lui des années d'humiliations politiques et de chagrins domestiques. L'esprit d'intrigue de la reine Marie-Casimire, son avidité, rappelaient les temps de la reine Bona. Désenchanté de tout, Sobieski déclarait à ses derniers instants qu'il n'y a pas un homme de bon ici-bas. L'interrègne qui suivit sa mort est une des périodes les plus désolantes et des plus immorales de l'histoire de Pologne.

La société polonaise. — Le XVIe siècle avait vu la Réforme échouer en Pologne. Le XVIIe siècle voit le triomphe du catholicisme et des Jésuites. Les guerres perpétuelles contre les musulmans, Tatars et Osmanlis, contribuent singulièrement à exalter le sentiment religieux. L'influence du clergé est de plus en plus considérable. Les évêques, sénateurs de droit, remplissent le plus souvent les grandes fonctions politiques. Pour dix-sept diocèses, on compte sur le sol de la République 650 monastères, sans parler des confréries laïques, dont les membres s'engagent à des pratiques dévotes. Parmi les ordres religieux, ce sont toujours les Jésuites qui dominent. L'un d'entre eux est le confesseur du roi. Ils sont surtout en faveur auprès des grandes familles; ils leur imposent jusqu'à leurs goûts littéraires et artistiques. Mais ils sont trop savants et trop aristocratiques pour agir directement sur le peuple; cette action est exercée par des moines d'ordres moins relevés, par les Bernardins, les Réformats, les Capucins. Ceux-ci entrent en contact avec les masses par l'intermédiaire du frère qui pénètre aussi bien dans la cabane du *chlop* que dans le château

du magnat, qui joue dans les campagnes le rôle d'une gazette vivante et parfois aussi d'un bouffon religieux, et au besoin d'un émissaire politique. Mickiewicz a immortalisé ce type dans *Messire Thadée*. L'ordre des Basiliens appartient à l'Église *unie* et s'occupe surtout à lutter contre l'orthodoxie. Le zèle religieux du clergé s'allie parfois à un patriotisme farouche, et c'est à lui que la Pologne doit peut-être de n'avoir pas été définitivement soumise par le Suédois luthérien. De grandes familles donnent leur palais pour y établir des monastères. L'ascétisme et le mysticisme deviennent à la mode. Par malheur, au XVII[e] siècle, l'esprit religieux ne va pas sans l'intolérance. En 1658, la Diète mit hors la loi la secte des Sociniens, qui florissait en Pologne depuis la fin du siècle précédent et qui avait des adhérents dans une foule de familles distinguées.

A côté de ce fanatisme religieux, on peut signaler le fanatisme social, plus déplorable encore. Pour justifier l'exploitation du paysan, les *szlachcici* en arrivent à se considérer comme une race supérieure et à envisager leurs paysans comme une race inférieure, la race de Cham, maudite dès l'arche de Noé, fatalement destinée à être réduite en esclavage. Ainsi les souvenirs de l'Ancien Testament sont invoqués pour violer les préceptes du Nouveau. Les Juifs, fort nombreux en Pologne et en Lithuanie, sont comme le paysan un objet de mépris. Mais les *pans* s'en servent volontiers pour exploiter les *chlopi* (paysans) et la haine du *chlop* se retourne à son tour contre leurs misérables instruments.

Pendant la première moitié du XVII[e] siècle, les écoles étaient toutes aux mains des Jésuites. En 1642, Vladislav IV avait introduit les Piaristes (*Ordo scolarum piarum*, créé à Rome au commencement du XVII[e] siècle); mais ils ne purent jamais rivaliser avec les Jésuites. Les ravages que la Pologne subit de la part des Suédois, des Turcs ou des Tatars arrêtèrent le développement des villes et, par suite, des écoles.

Sous l'influence des deux reines Marie-Louise de Gonzague et Marie-Casimire, la langue et les manières françaises pénétrèrent à la cour, jusque-là surtout soumise aux influences italiennes. Les gentilshommes qui fréquentaient la capitale adop-

tèrent le costume français et s'efforcèrent d'imiter le langage de Versailles et de l'hôtel de Rambouillet. Autrefois on allait étudier à Bologne, à Padoue, à Vienne, à Louvain. On allait maintenant à Paris et on en copiait les modes. Cependant la majorité de la *szlachta*, dans les provinces, reste fidèle au costume national. L'extrême vanité du *szlachcic* se trahit dans une passion déréglée pour les généalogies fantaisistes. La Pologne ne suffit pas aux grandes familles polonaises : elles veulent à tout prix se rattacher à l'Italie, à Rome, à l'Espagne, et mettent en circulation les légendes les plus invraisemblables.

Élection d'Auguste II (1696). — Jean Sobieski était peu populaire. Son fils Jacques ne put réussir à se constituer un parti. Les voix se partagèrent entre le candidat français, Louis de Conti, et l'Électeur de Saxe, Frédéric-Auguste. Au fond la couronne était au plus offrant. Frédéric-Auguste sut distribuer plus habilement ses libéralités; d'ailleurs Dresde était plus près de Varsovie que Versailles, et Frédéric-Auguste arriva le premier. Né dans la religion réformée, il l'avait abjurée, trouvant lui aussi que la couronne de Pologne valait bien une messe [1]. Élu le 27 juin par une partie des électeurs tandis que les autres voix se portaient sur le prince de Conti, il jura le 27 juillet les *Pacta conventa* et se fit couronner à Cracovie dès le 15 septembre. Conti n'arriva devant Dantzig que le 25 septembre [2]. Il renonça à entamer une lutte inégale et retourna en France (7 novembre). La couronne de Pologne avait été le prix de la course. Frédéric-Auguste prit le nom d'Auguste II. L'Autriche, la Russie et le Brandebourg avaient appuyé son élection. Décidément la cour de Versailles n'était pas heureuse avec ses candidats.

Auguste II arrivait sur le trône avec de grands desseins. Louis XIV était son idéal, et, avec le concours de l'armée saxonne, solide et bien disciplinée, il espérait contraindre ses nouveaux sujets à l'ordre et à l'obéissance. Mais les Saxons, une fois entrés en Pologne, la traitèrent en pays conquis; leurs brutalités rappelaient les plus mauvais souvenirs de l'occupa-

1. Voir ci-dessus, p. 571.
2. Voir ci-dessus, p. 138.

tion suédoise. Dès les premiers jours la popularité du nouveau roi fut compromise.

Fin des guerres contre les Turcs. — Il s'était engagé par les *Pacta conventa* à reconquérir sur les Turcs la ville de Kaménietz; il n'y put réussir. Les troupes qu'il avait rassemblées en Galicie se contentèrent de dévaster le pays, comme jadis au temps de la *Guerre des poules*. Cependant, le 9 septembre 1698, l'hetman Félix Potocki vainquit les Tatars sous les murs de Podhajcé. Ce fut la dernière victoire remportée sur les Osmanlis, le dernier chant d'une glorieuse épopée qui semblait perpétuer dans l'Europe orientale les légendes des Croisades. La Turquie, épouvantée par les triomphes du prince Eugène, dut se résigner à signer en 1699 le traité de Karlovitz. Cet acte international restitua enfin à la couronne de Pologne cette place de Kaménietz que Sobieski lui-même n'avait pu reprendre. Les troupes saxonnes évacuèrent le royaume, mais ce fut pour passer en Lithuanie. Une insurrection avait éclaté dans ce pays, provoquée par l'insolence et les abus de la famille Sapiéha. Une guerre civile s'engagea. Les Sapiéha avaient réuni 9000 hommes; la *szlachta* forma contre eux une confédération qui mit sur pied 20 000 hommes; une bataille fut livrée le 10 novembre 1700 à Olkiéniki (gouvernement actuel de Grodno). Quelques-uns des Sapiéha furent tués; leurs biens furent confisqués.

La Pologne entre la Suède et la Russie : anarchie. — C'est dans ces misérables guerres intérieures que la *szlachta* épuisait les forces du pays au moment même où l'Électeur Frédéric de Brandebourg se faisait couronner roi de Prusse et donnait à son royaume le nom d'une province polonaise, où Pierre le Grand ouvrait à la Russie « une fenêtre sur l'Europe ». A ce moment l'intérêt de la Pologne eût été de s'allier à la Suède pour paralyser le développement de la Russie. Auguste II suivit une politique absolument opposée. Il espérait s'annexer la Livonie; il espérait aussi, grâce au concours de Pierre, réussir à constituer un pouvoir fort en Pologne. On verra plus loin les résultats de cette politique [1].

1. Voir, ci-dessous, le chapitre XXI (*Guerre du Nord*).

Détrôné par Charles XII, Auguste fut rétabli par le tsar. Son rival, Stanislas Leszczinski, tomba avec son protecteur, le vaincu de Poltava (1709). Auguste rentra en Pologne, toujours escorté par les Russes; la diète de Varsovie (1710) le rétablit sur le trône. Soutenu par le tsar, Auguste II cherchait à s'appuyer encore sur le roi de Prusse : il lui céderait la Prusse polonaise; il céderait au tsar la Samogitie et la Russie Blanche, et en revanche les deux souverains lui prêteraient leur concours pour établir dans ce qui resterait de la Pologne une monarchie absolue et héréditaire.

A son tour Pierre le Grand est humilié par les Turcs (traité du Pruth, juillet 1711). Il doit provisoirement renoncer à se mêler des affaires de Pologne, et Auguste se voit réduit à poursuivre seul l'exécution de ses plans ambitieux. S'il avait pu les réaliser, même en réduisant le domaine de l'État polonais-lithuanien, il eût assurément rendu à ses tumultueux sujets le plus signalé des services. La constitution d'un gouvernement fort n'eût certainement pas été trop payée par l'abandon de quelques provinces.

Privé du concours de Pierre le Grand, Auguste essaya de réaliser ses plans par lui-même. Il introduisit de nouveau les troupes saxonnes en Pologne, les dispersa dans le pays, leur prescrivit d'indisposer les habitants par des vexations, de provoquer des troubles que le souverain se verrait forcé de réprimer. Il réussit ainsi à susciter des confédérations isolées qui finirent par se grouper en une confédération centrale dite de Tarnogrod. Une guerre civile éclata. Le maréchal saxon Fleming tint en échec les confédérés. Cette fois, la *szlachta* se voyant menacée d'être écrasée, implora le secours de Pierre le Grand. Ainsi l'appui de la Russie était tour à tour invoqué par le roi contre les sujets et par les sujets contre le roi. Auguste II se rendit à Dantzig pour conférer avec le tsar. L'armée russe entra en Volynie; l'envoyé du tsar, Dolgorouki, joua le rôle de médiateur entre le souverain et ses sujets; les troupes saxonnes évacuèrent la Pologne et la confédération fut dissoute. C'en était fait de l'indépendance nationale.

Une diète convoquée à Varsovie ratifia les conditions de l'ac-

cord des deux partis et de l'humiliation nationale. Les pouvoirs exagérés des diétines étaient restreints, les confédérations interdites, l'armée et le trésor furent remis aux mains du pouvoir central. Désormais la Couronne, c'est-à-dire la Pologne, devait entretenir une armée régulière de 18 000 hommes, la Lithuanie de 6000. Ces deux chiffres étaient un maximum. C'était bien peu pour résister à de si redoutables voisins. Un impôt de capitation fut établi pour l'entretien de cette petite armée. Pour l'augmenter, il fallait accroître les impôts et recourir à la Diète, qui restait toujours sous le régime du *liberum veto*. Ces réformes furent votées le 31 janvier 1717 dans une diète spéciale qui ne dura que six heures et qui a gardé le nom de « diète muette ». Elles furent placées sous la garantie du tsar. Cette date commence pour la Pologne une période de dépendance et d'humiliation qui ne finira qu'avec sa ruine complète.

La littérature polonaise. — Les catastrophes qui accablèrent la Pologne sous le règne de Jean-Casimir et de ses successeurs devaient exercer un contrecoup fatal sur le développement de la littérature. La langue polonaise ne subit plus l'influence salutaire de l'idiome tchèque, tombé lui-même en décadence; elle cherche à se modeler sur le latin et se déshonore par des macaronismes. La distinction suprême, surtout en prose, consiste à écrire un mot latin pour trois ou quatre mots polonais.

Les poètes et les prosateurs se traînent péniblement sur les traces de leurs grands ancêtres du « siècle d'or ». L'époque est peu favorable aux Muses, et la plupart des œuvres restèrent inédites du vivant de leurs auteurs. Elles n'exercent donc aucune influence sur les contemporains. Samuel Twardowski († 1611) chante ou plutôt décrit les exploits de Vladislav IV ou les guerres contre les Kosaks. Il a parfois des paroles prophétiques. « A force de rompre les diètes, dit-il quelque part, nous nous romprons nous-mêmes :

« Przez co sie dzisiaj rozrywacie sejmy
Przez co wkrotce rozerwiem sie i my. »

Les vers de ce poète, ou plus justement de ce rimeur patriote,

offensèrent les Russes, qui exigèrent leur destruction. Un poème sur Vladislav IV fut brûlé par la main du bourreau.

Waclaw Potocki (mort vers 1697) célèbre la campagne de Khotin de 1671. Cette épopée guerrière est certainement l'une des œuvres les plus remarquables de la littérature polonaise; mais elle fut ignorée des contemporains et n'a été publiée que dans notre siècle. Vespazian Kochowski (1633-1699) est tout ensemble poète et historien; il eut même le titre d'historiographe de Sobieski; dans ses *Psalmodies polonaises* il retrouve la belle langue de Wujek et de Skarga; mais souvent il la défigure par l'abus des mots étrangers. Lui aussi est un prophète de malheur : « Avec un seul mot, *fiat*, Dieu a créé le monde; avec un seul mot, *veto*, nous perdons la Pologne. » André Morsztyn (1620-1701), grand trésorier de la couronne, fit partie de la députation qui alla en France demander la main de la reine Marie-Louise : il passa dans notre pays les dernières années de sa vie. Il imite les classiques français et italiens, traduit le *Cid* de Corneille, qui exalte l'autorité royale, et le fait jouer devant la cour au palais de Varsovie. Il souhaite à la Pologne un gouvernement fort. « Qu'est-ce que notre pays peut demander au ciel? Il a assez de gloire, d'armes et de pain. Que lui faut-il? Un gouvernement. » Morsztyn est le poète de l'amour élégant et délicat. De son vivant il ne publia que des traductions.

Barthélemy Zimorowicz (1597-1682) continue dans ses idylles la tradition de Szymonowicz; il manie une langue aimable et pure; parfois il élève le ton pour pleurer la misère des campagnes ravagées par les Kosaks.

Les satires d'Opalinski (1610-1651) sont écrites dans un style bizarre et avec une prosodie douteuse; mais elles constituent un document appréciable pour l'histoire du temps. « Si elles étaient écrites en prose, a-t-on dit, ce serait le meilleur livre politique de l'époque. »

Le théâtre national ne réussit pas à se constituer. La représentation du *Cid* de Morsztyn au château de Varsovie est le seul incident qui mérite d'être mentionné.

L'éloquence du clergé n'est pas à la hauteur de son patriotisme : pourtant les événements étaient faits pour l'inspirer.

L'éloquence politique est fort à la mode dans les diètes et les diétines, mais elle est défigurée par l'abus des citations latines ou le macaronisme [1]. La lecture de ces discours qui transportaient les contemporains est aujourd'hui absolument insupportable. Celle des publicistes est plus intéressante : Maximilien Fredro défend les libertés polonaises, l'élection des rois, le *liberum veto;* dans le *Vir consilii*, il donne la théorie de l'éloquence politique.

Kochowski (1633-1699) écrit en latin son *Commentarius belli adversum Turcos* et ses *Climacteres Annalium Poloniæ*. Nous avons parlé plus haut de Starowolski. Un document unique ce sont les mémoires de Jean-Chrysostome Pasek (1636-1704). Pasek est un gentilhomme mazovien élevé chez les jésuites; il a pris part aux guerres contre les Suédois et les Moscovites, aux diètes, à la vie de la cour, et raconte naïvement ce qu'il a vu. C'est un observateur attentif, un agréable humoriste. Il n'imite personne et ne songe qu'à raconter les choses comme il les a vues. Le récit de la campagne du Danemark avec Czarniecki est un véritable chef-d'œuvre. Il rappelle tour à tour Montaigne et Monluc. Pasek serait vraiment un écrivain classique s'il n'avait la manie de citer du latin à tout propos. C'est le Saint-Simon de la Pologne, mais un Saint-Simon bon enfant, et qui n'a rien de la bile de son confrère versaillais. Moins personnel et moins intéressant que Pasek, Jerlicz nous a laissé une *Chronique* qui n'a été publiée qu'en 1853. Au milieu de cette période troublée, beaucoup d'écrivains n'avaient pas le temps de songer à éditer leurs ouvrages. Les sciences et la médecine étaient négligées; elles peuvent cependant citer les noms de Hévélius, de Herka, de Haur, dont le *Traité d'économie rurale*, publié en 1665, est encore aujourd'hui utile à consulter.

La langue latine est toujours en honneur; mais elle aussi a vu se fermer son cycle d'or. A des poètes comme Sarbiewski succèdent des versificateurs beaucoup moins élégants, des historiens comme Samuel Gradski (mort en 1690), auteur de l'*Historia belli cosaco-poloni*; comme le jésuite Kojalo-

1. Le discours par lequel Jean-Casimir annonce son abdication au Sénat comprend 32 lignes. Sur ces 32 lignes il y a 13 citations latines.

wicz (1609-1677), qui compile les *Annales de la Lithuanie;* comme le chancelier Radziwill (1595-1656), auquel on doit un *Epitome rerum gestarum in regno Poloniæ regnantibus Sigismundo III et Vladislao IV*, etc.

En somme, le XVIIe siècle ne confirme pas les promesses de l'époque qui l'a précédé. Il n'a produit ni un Kopernik, ni un Skarga, ni un Kochanowski.

En Lithuanie, dans les provinces russes, la littérature obéit à un double courant. Les écrivains polonisés écrivent en latin ou en polonais. Ceux qui sont restés fidèles à la tradition russe écrivent des chroniques comme celles des moines russes ou compilent d'après les anciennes annales. Ils écrivent pour ou contre l'*Union*. Ils ont laissé d'innombrables pamphlets théologiques, des grammaires, des lexiques, des panégyriques, des vers rimés, des acrostiches. Toute cette littérature est fort ennuyeuse, mais elle est fort intéressante si l'on considère l'influence qu'elle a exercée sur la littérature russe proprement dite. On retrouve son influence et ses procédés dans les œuvres écrites par les membres de l'Église orthodoxe, même à Moscou, même en Sibérie [1].

Les beaux-arts. — Une période de guerres et d'invasions perpétuelles est nécessairement peu favorable au développement des beaux-arts. En architecture la Pologne ne se crée point de style national et ne produit point d'artistes indigènes. Pour les édifices religieux, les Jésuites lui imposent le type auquel ils ont donné leur nom. Sous le règne de Sobieski, un architecte milanais, Joseph Belloto, construit à Varsovie l'église de la Croix, le palais Krasinski, et élève non loin de la capitale la somptueuse villa de Willanow, séjour favori de Sobieski, enrichi à grands frais d'objets d'art importés d'Italie. Le roi lui-même avait fait pour cette résidence favorite une inscription latine : *Quod vetus urbs coluit, nunc nova villa tenet.* D'où le nom de Willanow.

La peinture, plus favorisée que l'architecture, produisit quelques artistes nationaux. Proszowski, élevé en Italie, fut le peintre officiel de Jean-Casimir et nous a laissé un portrait de

1. Voir ci-dessous, p. 714-716, sur Polotski, saint Dmitri de Rostof, etc.

ce roi. Les frères Lubiensiecki vécurent la plus grande partie de leur vie à l'étranger. Alexandre Trycki jouit de la faveur de quatre rois : Jean-Casimir, Michel Wisnowiecki, Jean Sobieski, Auguste II. La gravure sur bois associée à l'imprimerie eut quelques représentants; la gravure sur cuivre fut surtout pratiquée par des Allemands; la sculpture ne produisit guère que des bustes. La musique partagea les tristes destinées du théâtre.

BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie détaillée est donnée par **Finkel**, *Bibliogr. de l'histoire de Pologne*, Cracovie, 1901-1904, 3 vol. — Se reporter aux documents et ouvrages généraux indiqués ci-dessus, t. V, p. 726, notamment les *Instructions aux ambassadeurs de France*, les *Scriptores rerum Polonicarum*, les ouvrages de **Pawinsky**, **Tarnowski**, **Albertrandy**, **Kobierzicki**, **Balinski**, **Szajnocha**, **Kubala**, **Hasenkamp**.

Documents. — **Cellarius** [**Kehler**], *Regni Poloniæ... novissima descriptio*, Amsterdam, 1659, réimpr. dans la *Collectio magna* de **Mitzler de Kolof**, Varsovie, 1801. — **Kochowski**, *Annales Poloniæ ab obitu Vladislai IV...*, Cracovie, 1683-98, 3 vol. (en lat.). — **Pastorius**, *Florus, seu Polonicæ historiæ epitome nova*, 5ᵉ éd., Dantzig et Francf., 1679 (en lat.). — *Historiæ Polonæ pleniores partes duæ*, Dantzig, 1685, 2 vol. — Papiers de la famille **Radziwill**, au t. VIII des *Scriptores rerum Polonicarum*. — **J.-Ch. Pasek**, *Mémoires* (1655-1688), Posen, 1836, nouv. éd. par Weclewski, Lemberg, 1877; des parties en ont été trad. en all. par **Mᵐᵉ O. Chodzko**, *La Pologne historique et monumentale*, t. II, Breslau, 1838. — **Zaluski** (év. de Warmie), *Epistolæ historico-familiares*, Braunsberg, 1709-1711, 5 vol. — Id., *Discours prononcés aux diètes*, Kalisch, 1702. — **Rudawski** († 1690), *Historiarum Poloniæ ab excessu Vladislai...*, Varsovie, 1755 (en lat.). — **M. de la Bizardière**, *Hist. des diètes de Pologne pour l'élection des rois*, Paris, 1697. — Le P. **A. Kordecki**, *Nova gigantomachia* (le siège de Czenstochowa), Cracovie, 1657, trad. en pol. par **Lepkowski**, Cracovie, 1858.

SUR SOBIESKI. — *Lettres de* **Sobieski** *à la reine Marie-Casimire pendant la campagne de Vienne en 1683*, trad. fr. par **Plater** et **Salvandy**, Paris, 1826. — **Kluczycki**, *Acta Joannis Sobieski* (1629-1674), 2 vol. — *Journal* de **Sobieski**, au t. IV des *Scriptores rerum Polonicarum*. — *Acta* publ. par **Waliszewski** (docum. des Arch. des Aff. étr. de France), Cracovie, 1884, 3 vol. — **Ph. Dupont** (ingénieur au service de Sobieski), *Mémoires pour servir à l'histoire de Sobieski* (en fr.), publ. par **Janicki**, Varsovie, 1885. — **Dalerac**, *Les anecdotes de Pologne, ou mémoires secrets du règne de Jean Sobieski III*, Amsterdam, 1699, 2 vol.

SUR L'OUKRAINE ET LES KOSAKS. — *Actes relatifs à l'hist. de la Russie du Sud et de l'Ouest*, publ. par la Commission archéologique de Pétersbourg, t. VIII-IX, 1875. — *Actes de la Russie du Sud-Ouest* (1672-74), publ. par **N. Kostomarof**, Pétersbourg, 1879. — **Pastorius** (pseudon. du Polonais Giranenberg), *Bellum scythico-cosacium*, Dresde, 1652 et 1685. — **Kojalo-**

1 Sauf indication contraire, les ouvrages publiés en Pologne sont en polonais, et ceux publiés en Russie sont en russe.

vitch (jésuite), *Historia Lithuaniæ* (1650-1669), 2 vol.; *Commentarius rerum... per tempus rebellionis Russiæ gestarum*, 1653; *Miscellanea*, Vienne, 1650. — *Le Témoin oculaire*, publ. dans la 2e année des *Lectures russes d'hist. générale*. — Cf., sur les documents relatifs aux guerres cosaques, **Kostomarof**, *Bogdan Kmielnitski*.

Ouvrages. — GÉNÉRALITÉS. — **Lengnich**, *Historia polona*, Leipzig, 1740; *Jus publicum regni Poloniæ*, Dantzig, 1742-56, 2 vol. — **Mme Chodzko**, *La Pologne historique et monumentale*, Paris, 1839-41, 2 vol. — Les *Histoires de Pologne* de **Lelevell**, Paris, 1844, 2 vol. (médiocre); **Bobrzynski**, Cracovie, 1880, 2 vol. (trad. russe par Kareief, 1889); **Moraczewski**, Posen, 1843-53, 9 vol.; **W. Koronowicz**, t. III, Leipzig, 1860; **Szujski**, Cracovie, 1862-66, 4 vol., et surtout **Sokolowski** (en polonais), Vienne, 1896-1906, 3 vol. — **Belinski**, *Mémoires sur les affaires publiques en Pologne au XVIIe siècle*, Vilna, 1859. — **E. von Brüggen**, *Polens Auflösung*, Leipzig, 1878. — **A.-V. Bronikowski**, *La Pologne au XVIIe siècle*, Przemysl, 1883. — **Jarochowski**, *La Grande Pologne pendant la première guerre suédoise*, Posen, 1864; *Le règne d'Auguste II* (jusqu'à 1704), ibid., 1884; *Récits et esquisses historiques* (1705-1712), ibid., 1886. — **O. Balcer**, *Origines du Tribunal du royaume de Pologne* (à partir de 1578), Varsovie, 1886. — **Bobrowicz**, *Vies des Polonais célèbres* (en pol.), Leipzig, 1837-38, 5 vol. — **Zaleski**, *Les Jésuites en Pologne*, Lemberg, 1900.

A. Belcikowski, *Études sur la littérature polonaise*, Varsovie, 1886. — **Tarnowski**, *Hist. de la littérature polonaise*, Cracovie, 5 vol. — **Omelian Ogonowsky**, *Hist. de la litt. russe* (de la Petite-Russie), t. I, Lemberg, 1887. — **A. Sowinski**, *Les musiciens polonais et slaves*, Paris, 1857.

RÈGNE DE JEAN-CASIMIR. — **M. Krajewski**, *Hist. de Jean-Casimir*, Varsovie, 1846; *Hist. d'Étienne Czarniecki*, Cracovie, 1859. — **Plebanski**, *Jan-Kazimir Wasa*, Varsovie, 1862. — **A. Radziwill**, *Pamietniki* (1632-52), Posen, 1839, 2 vol. — **L. Kubala**, *Esquisses historiques*, Lemberg, 1880; *Georges Ossolinski*, ibid., 1883. — **E. Haumant**, *La guerre du Nord et la paix d'Oliva*, Paris, 1893. — **N.-I. Pavlitchef**, *L'anarchie polonaise sous Jean-Casimir, et la guerre pour l'Oukraine*, Pétersb., 3 vol. — **N. Kostomarof**, *Bogdan Khmielnitski*, nouv. éd., Pétersb., 1884, 3 vol.; série d'études du même, sur les insurrections cosaques, dans les *Monographies*, 1872 et suiv., et biographies des principaux personnages dans l'*Histoire russe par biographies*, Pétersb., 1873-74. — **Koulitch**, *Histoire de la réunion de la Rouss* (c.-à-d. de l'Oukraine), Pétersbourg et Moscou, 1874-77, 3 vol. — **Evarnitski**, *Histoire des Cosaques Zaporogues*, Pétersbourg, 1892, 3 vol. — **Boutzinski**, *Bogdan Khmielnitski*, Kharkof, 1882. — **Antonovitch** et **Betz**, *Les hommes de la Russie du Sud-Ouest* (Hetmans, etc.), Kief, 1863. — **Antonovitch** et **Dragomanof**, *Chansons historiques du peuple petit-russien*, Kief, 1873-75 (en petit-russien). — **A. Rambaud**, *La Russie épique*, 2e partie, Paris, 1876. — Voir aussi les Histoires de Russie de **Solovief**, **Rambaud**, etc., indiquées ci-dessous, p. 718 et suiv.

RÈGNES DE WISNOWIECKI ET DE SOBIESKI. — **J. Erlicz**, *Chroniques* sur la société polonaise jusqu'à la mort de Wisnowiecki, Pétersbourg, 1853, 2 vol. — **F. Osiecki**, *De regni Poloniæ candidatis... deque electione Wisnowiecki*, Halle, 1869. — **Coyer** (abbé), *Histoire de Jean Sobieski*, Amsterdam, 1761 et 1783. — **Rogalski**, *Histoire de Jean III Sobieski*, Cracovie, 1847 et 1851. — **De Salvandy**, *Histoire du roi Jean Sobieski et du royaume de Pologne*, 5e édit., Paris, 1855. — **Helcel**, Introduction à la *Correspondance de Sobieski*, citée plus haut. — **Szajnocha**, *Le roi Jean III*, Jitomir, 1861. — **G. Rieder**, *Johann III, König von Polen*, Vienne, 1883. —

G.-W. Lochner, *Ueber den Antheil J. Sobieski... an dem Entsatz von Wien*, Nuremberg, 1831. — **Waliszewski,** *Marysienka, Marie de la Grange d'Arquien, reine de Pologne* (femme de Sobieski), Paris, 1898. — **Thadée Corzon,** *Grandeur et misère de Sobieski*, Cracovie, 1898, 3 vol. — Sur le siège de Vienne en 1683, voir la bibliographie ci-dessous, p. 857-8.

Règne d'Auguste II. — **A. Walewski,** *Histoire de l'interrègne après la mort de Jean III*, Cracovie, 1874. — **Otwikowski,** *Histoire de Pologne sous Auguste II* (1696-1728), Cracovie, 1849.

CHAPITRE XIX

LA RUSSIE
LES ROMANOF. — PIERRE LE GRAND

(De 1645 à 1725)

I. — Alexis Mikhaïlovitch.

Importance du règne d'Alexis. — Le second Romanof, le fils du tsar Michel [1], montait sur le trône à seize ans. Il devait régner trente et un ans (1645-1676). Son avènement suivit de deux années celui de son contemporain Louis XIV.

A l'extérieur, son règne est signalé par la revanche que prit alors la Russie contre la Pologne. La Moscovie, pendant le *Temps des Troubles*, avait traversé une crise où elle faillit périr; elle en était sortie plus vigoureuse, avec une dynastie nouvelle, née du soulèvement national contre l'envahisseur et consacrée par l'élection populaire. Presque fatalement, elle devait être tentée de tourner ses forces renaissantes contre l'empire voisin, pour venger les maux qu'elle en avait subis, pour s'assurer, en l'affaiblissant, contre le retour de tels dangers, pour profiter à son tour des troubles qui s'élevaient alors chez lui. On a vu plus haut comment la révolte de l'Oukraine,

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 761 et suiv.

puis les dissensions polonaises, permirent au tsar Alexis de conquérir, ou, comme disent les historiens russes, de « recouvrer » une partie des provinces que la conquête lithuanienne avait, au XIVe siècle, détachées de l'ancienne Russie. En cela, il était le continuateur d'Ivan le Grand et de Vassili Ivanovitch. La trêve d'Androussovo (1667), par laquelle il renonçait à la Lithuanie, lui laissa la rive gauche du Dniéper, et, en outre, Smolensk et Kief sur la rive droite [1].

Une autre ambition d'Alexis ne se réalisa pas. Reprenant les vues d'Ivan le Terrible, devançant son fils Pierre Ier, il avait essayé de conquérir la Livonie, c'est-à-dire de s'assurer l'accès, tant désiré, de la mer Baltique. La Suède, héritière en Livonie des chevaliers Porte-Glaive, défendit vigoureusement l'héritage. D'abord, comme au temps d'Ivan le Terrible, les Russes avaient obtenu de rapides succès, enlevant Dünabourg, Kockenhusen, Dorpat; mais ils échouèrent en Livonie, devant Riga, en Ingrie, devant Oréchek et Kexholm (1656). Tandis que la Suède signait avec la Pologne la paix d'Oliva (1660), la Moscovie fut contrainte d'abord d'accepter la trêve de Valiéssar (1659), qui, de toutes ses conquêtes, ne lui laissait guère que Dorpat; puis la paix de Kardis (1661), par laquelle le tsar abandonnait Dorpat.

Le long règne d'Alexis fut bien moins important par ses guerres et conquêtes que parce qu'il fut une période de transformation à l'intérieur. Dans la lente évolution qui, commencée sous Ivan le Terrible, sous Boris Godounof, sous Démétrius, sous Michel Romanof et le patriarche Philarète, devait aboutir à la réforme de Pierre le Grand, ce ne sont pas des années perdues que celles du règne d'Alexis. Le mouvement qui, de plus en plus, tendait à rapprocher de l'Europe civilisée la vieille Moscovie du *Domostroï*, s'accentue; la gloire principale d'Alexis est d'avoir été le précurseur de son fils, et la génération dont il fut le chef annonce les « aiglons » de Pierre le Grand.

L'œuvre de transformation ne se poursuivit pas toujours pacifiquement; on eut à lutter non seulement contre les voisins de la Moscovie, mais contre les vieux éléments de désordre

1. Voir ci-dessus, p. 628, 635, 638.

qui n'avaient pas épuisé toute leur vitalité au Temps des Troubles, — rivalités et insubordination des boïars, turbulence du peuple des grandes villes, résistance des républiques guerrières de l'Est et du Sud-Est (Kosaks du Don, du Volga, du Iaïk, du Térek), — et aussi contre de nouveaux éléments de désordre que la conquête venait d'agréger à l'empire : les Kosaks du Dniéper.

Caractère du tsar Alexis. — Le nouveau souverain était plus intelligent et actif que son père, plus doux que les tsars de la précédente dynastie. On l'appelait le *Paisible* (*Tichaïchii*). Ce petit-fils d'un patriarche était pieux, aimant à lire les saintes Écritures, à les citer, à s'en inspirer, se levant à quatre heures du matin pour prier, assistant tous les jours pendant cinq heures aux offices interminables de l'Église russe, observant strictement les longs carêmes. Il était de mœurs pures, et, chose à noter pour un tsar de Moscovie, très sobre. Il aimait les pompes du palais comme celles de l'Église : aucun monarque n'eut plus de goût pour la représentation. En ses longs vêtements presque sacerdotaux, il menait l'existence toute hiératique d'un ancien roi d'Égypte. « La cour du souverain de Moscou, écrit l'Anglais Carlyle, est magnifique... Les sujets, éblouis de sa splendeur, s'en accoutument à vénérer le tsar et à l'honorer presque à l'égal de Dieu. »

Alexis, monté si jeune sur le trône, eut d'abord un maître : le boïar Boris Morozof, son ancien précepteur et gouverneur. Une première fois, celui-ci avait même empêché le mariage du tsar : il avait gagné les coiffeuses du palais qui firent à l'élue, Marie Stréchnef, une coiffure si incommode qu'elle tomba en faiblesse quand elle parut devant son royal fiancé. Lorsque celui-ci épousa Maria Miloslavski, on crut que Morozof chercherait à détruire sa jeune rivale (comme cela se faisait si souvent alors, par calomnie, intrigues, maléfices, poison) ou bien que ce mariage mettrait fin à la puissance du favori. Il n'en fut rien : c'était Morozof qui avait choisi Maria pour son maître ; de plus, il épousa une sœur de la tsarine, et, devenu le beau-frère du tsar, garda le pouvoir. Il était haï du peuple, parce qu'il l'écrasait d'impôts, et qu'il laissait impunis les excès de ses créatures.

Troubles à Moscou, à Novgorod, à Pskof. — En 1648, l'année qui vit les barricades du peuple de Paris contre Mazarin, le peuple de Moscou se souleva contre Morozof. La foule entoura le tsar qui revenait du monastère de Troïtsa, arrêta son cheval par la bride, et demanda les têtes du juge Plechtchéef, de l'*okolnitchii* Trakhaniote, et surtout de Morozof. Le tsar livra les deux premiers, qui furent massacrés par la foule, mais réussit à faire évader son beau-frère, qui se réfugia au monastère Saint-Cyrille, sur le lac Blanc.

En 1662, nouvelle émeute à Moscou, causée cette fois par les faux-monnayeurs, qui avaient répandu dans le public une masse énorme de fausse monnaie. Le peuple courut à Kolomenskoé supplier le tsar de livrer les gouvernants. Alexis, toujours doux et ferme, harangue la plèbe, promettant qu'on fera une enquête. « Pouvons-nous le croire? » s'écrièrent les émeutiers, et l'un d'eux prit le tsar par un des boutons de son kaftan. Alexis jura, en étendant la main. Un des mutins osa la serrer dans les siennes, et tous repartirent pour Moscou. Bientôt ils revinrent plus nombreux; mais, cette fois, on était prêt à les y recevoir : « Tombez sur eux! » dit Alexis à ses hommes d'armes. Quantité de rebelles furent massacrés ou noyés dans la Moskova : des survivants, 150 furent pendus, d'autres torturés, mutilés, knoutés, marqués au fer rouge. Le lendemain, dans Moscou, on recommença à pendre.

Pskof et Novgorod, les turbulentes cités d'autrefois, firent aussi parler d'elles. A Pskof, le prétexte de l'émotion fut que le gouvernement faisait passer de l'argent et du blé aux étrangers. L'agent suédois Nummens, qui en vertu du traité de Stolbovo (1617) était venu chercher du blé et de l'argent, fut battu et emprisonné; l'archevêque Macarie, qui essaya d'apaiser la plèbe, fut, par deux fois, mis à la chaîne; le voïévode Sobakine manqua d'être égorgé; le prince Volkonski, envoyé de Moscou, fut roué de coups. Un gouvernement populaire fut installé dans Pskof et fit provision de poudre (1650).

De Pskof l'agitation gagna Novgorod. Là les *streltsi* firent cause commune avec le peuple; l'envoyé danois Grabbe fut à demi assommé; on chassa le voïévode Khilkof, on rossa le

métropolite Nicon, qui avait tout d'abord excommunié les rebelles. Un gouvernement populaire fut également installé.

Le prince Khovanski, chargé de réprimer cette double rébellion, n'osa d'abord entrer à Novgorod. Il attendit qu'il s'y formât deux partis opposés, dont l'un ouvrit les portes. Contre les Pskoviens, confiants en leurs vieilles murailles, il dut se résigner à un siège. A la fin, un parti bourgeois et modéré se forma aussi dans cette ville. Il offrit de capituler, sous promesse d'amnistie. Puis ce fut la bourgeoisie qui se chargea de punir les plébéiens, dont beaucoup furent exécutés.

Système de gouvernement : l'Oulojénié. — Instruit par l'expérience, le « tsar paisible » s'entoura de précautions jusqu'alors inusitées : le Kremlin reçut une forte garnison; des barrières arrêtèrent les importuns. Un vaste système de police fut organisé : des espions se mêlaient aux assemblées, mariages, funérailles. Un nouveau *prikaz*, celui des « Affaires secrètes », fut institué : il annonce la terrible « Chancellerie secrète » de Pierre le Grand.

Le tsar, en 1648, avait promis de faire « bonne justice ». Pour faire bonne justice, il eût fallu avoir de bonnes lois, faciles à consulter. On résolut de « mettre l'ordre » dans la législation. On convoqua des espèces d'États généraux, au sein desquels se forma une commission de boïars, *okolnitchié* et *diaks*. De ses travaux sortit un nouveau code, l'*Oulojénié*. Il était divisé en 25 chapitres, où il y avait de tout : lois criminelles et de police, dispositions sur la navigation, les alleux et fiefs, « l'honneur du tsar », la cour, etc. L'*Oulojénié* ne constitue point une révolution dans le droit; il n'est qu'une nouvelle confirmation de ce qui était; à certains égards, il est une aggravation. La condition des classes inférieures en est empirée. Le régime policier s'aggrave également : la non-révélation d'un crime est punie des mêmes peines que le crime.

Difficultés avec les Kosaks du Dniéper. — La trêve d'Androussovo (1667) avait consacré la division de l'Oukraine en deux États : l'Oukraine occidentale, sous l'hetman Dorochenko, resta disputée entre le roi de Pologne et le sultan et, cruellement ravagée par les deux partis, subit le pire

destin; l'Oukraine orientale garda une fidélité intermittente à Moscou.

Dans cette Oukraine orientale Brioukhovétski était presque un souverain. La lointaine suzeraineté de Moscou [1] ne lui pesait guère. C'était en Oukraine même qu'il se heurtait aux plus grosses difficultés. Le peuple, c'est-à-dire les paysans (tous de condition libre), supportait avec peine la corvée et les redevances qu'exigeaient de lui les seigneurs kosaks; les Kosaks, c'est-à-dire la classe militaire, sorte de *szlachta* dans le genre polonais, regrettaient l'époque des guerres, des aventures, des pillages; les grands officiers, membres de la *starchina* [2], étaient, pour l'hetman, autant d'envieux, et de successeurs désignés. En outre, Méthode, métropolite de Kief, entendait ne dépendre ni du tsar, ni du patriarche de Moscou, mais seulement du patriarche de Constantinople. Dans les idées de ce prélat, l'Oukraine était une nation : elle devait avoir une Église autocéphale. Pour réaliser son idéal, il négocia tantôt avec Dorochenko, l'hetman de l'autre rive, l'homme des Turcs, tantôt avec Brioukhovétski. Il finit par les rapprocher : Brioukhovétski consentit à la réunion d'une nouvelle *rada* de Gadatch (1668), dix ans après la première [3] : on y décida qu'il n'y aurait plus qu'une Oukraine, qu'on secouerait le joug de Moscou et qu'on reconnaîtrait la suzeraineté du sultan. Comme sanction à ces décisions, deux voïévodes du tsar et 120 Moscovites furent égorgés. Puis Dorochenko fit assassiner Brioukhovétski et recueillit le bénéfice de l'union.

Il n'y avait pas de place au soleil pour une nation oukrainienne entre les trois colosses voisins : l'empire polonais, l'empire de Moscou, l'empire turc. L'Oukraine occidentale allait continuer à servir de champ de bataille aux Ottomans et aux Polonais. Quant à la rive gauche, on ne pouvait espérer que Moscou renonçât à ses prétentions sur elle : donc le pays devien-

1. L'investiture se faisait par la remise du *boundchouk* (étendard à queue de cheval), de la *boulava* (bâton ou massue de commandement), du *pétchate* (sceau).

2. Dans la *starchina* (état-major ou conseil suprême) on comprend l'*oboznyi*, préposé au bagage; le juge; le *pisar* ou chancelier; l'*esaoul* ou porte-étendard, les *polkovniks*, commandants des *polks* (*polk* est à la fois le régiment et la circonscription du régiment); les *sotniks* ou centeniers, etc.

3. Voir ci-dessus, p. 635.

drait un champ de bataille pour les guerres entre Moscovites et Tatars de Crimée. Il s'y reforma bientôt un parti russe assez fort pour qu'elle fît de nouveau sécession. En mars 1669, à Gloukhof sur la rive gauche, elle proclama hetman Mnogogriéchnyi, qui reçut l'investiture de Moscou. Il prit pour capitale Batourine, tandis que Dorochenko se fixait à Tchiguirine.

Ainsi la séparation des deux Oukraines était de nouveau consommée. En 1672, Mnogogriéchnyi, qui a recommencé les intrigues avec Dorochenko, est arrêté avec ses complices, emmené à Moscou, condamné à mort, puis gracié et déporté en Sibérie. Il a pour successeur Ivan Samoïlovitch.

Révolte des Kosaks du Don : Stenko Razine. — Les Kosaks du Dniéper étaient de race petite-russienne; ceux du Don (de même que ceux du Volga, du Iaïk, du Térek), avec un mélange de sang turc ou tatar, étaient de race grande-russienne ou moscovite.

A mesure que l'État moscovite, en se constituant plus fortement, diminuait les libertés ou accroissait les charges de ses sujets, les campements des libres Kosaks se recrutaient plus abondamment de tout ce qu'il y avait en Russie d'hommes impatients du joug. L'établissement du servage y fit affluer les paysans réfractaires ou fugitifs. La constitution d'une orthodoxie plus rigoureuse, par la réforme de Nicon, y précipita les partisans de la « vieille foi » ou *raskolniks*. L'empire de Moscou jetait là toutes ses scories; mais ces scories étaient de métal héroïque. Dans les steppes les réfugiés trouvaient l'espace sans bornes, la terre sans maître, la pleine liberté. Là tous étaient égaux sous des *atamans* (hetmans) et une *starchina* élus par eux. On y menait la vie d'aventure : guerre sainte contre les musulmans, piraterie sur les eaux, brigandage sur les routes. Les Turcs avaient à compter avec eux : on a vu leurs luttes autour d'Azof. L'empire de Moscou également : on a vu leur rôle durant le Temps des Troubles.

C'est d'entre eux que sortit le fameux Stenko (Étienne) Razine. Il haïssait le despotisme tsarien, les excès des boïars, l'insolence des riches. De plus il était un *raskolnik*, de la secte des « sans prêtres ». On nous le représente comme très vigou-

reux, d'une volonté indomptable, d'une cruauté froide, d'un grand charme de persuasion. A ces dons s'ajouta bientôt la réputation de sorcier : ni le sabre, ni les balles ne pouvaient rien contre lui. En avril 1657, il réunit une bande de hardis compagnons, dont il se proclame l'*esaoul*. Il infeste le Don, puis le Volga. Il tombe sur la « caravane du printemps », comprenant les bateaux du tsar, du patriarche, des riches marchands et qui, tous les ans, amenait à Moscou les blés du Sud. Il tue les chefs. Aux autres il dit : « Vous êtes libres; allez où vous voudrez... Je suis venu pour battre les boïars et les riches; avec les simples et les pauvres, je partagerai tout en frère. » Alors streltsi, mariniers, plus un convoi de déportés politiques, s'enrôlent sous ses enseignes. Sur le Iaïk (fleuve Oural), il surprend la forteresse de Iaïsk, en fait sa capitale. En 1668, il disparaît du pays russe : il est occupé à dévaster le littoral persan, de Derbent à Bakou, et, en bataille rangée, disperse l'armée du shah. Le voïévode d'Astrakhan, prince Prozorovski, finit par signer une convention avec lui, lui laisse libre parcours, lui paie des rançons, lui permet de faire une entrée solennelle dans Astrakhan. Dans toute la ville on n'appelle plus Stenko que « l'Illustre Brigand » ou encore *Batiouchka*, « le Père, celui qui met à la raison les oppresseurs ». Le peuple se prosterne devant lui comme devant le tsar; on chante ses exploits sur la *gousla*. A Tsaritsine, des Kosaks lui portent plainte contre le voïévode Ounkovski; il court à la ville, entre au palais et administre au gouverneur une semonce que celui-ci écoute humblement, promettant de se mieux conduire désormais. Un autre jour, sur de nouvelles plaintes, Stenko retourne au palais; le gouverneur, épouvanté, s'y barricade, puis, voyant les portes enfoncées, saute par la fenêtre. De Tsaritsine, Stenko revient au Don, bâtit une ville de bois, distribue ses richesses aux pauvres, vivant lui-même dans une hutte comme un simple Kosak.

Cette belle existence ne pouvait durer. Moscou avait fini la guerre avec la Pologne et pouvait envoyer des troupes dans le Sud-Est. En mai 1670, Stenko reparaît sur le Volga, chasse le voïévode de Tsaritsine, est reçu dans la ville par le peuple et le clergé. Une armée moscovite survient; il la bat, pend

les chefs, enrôle les hommes. Puis il organise la ville en république kosake. C'est le signal d'une insurrection générale sur tout le moyen Volga. Astrakhan tombe entre les mains de Stenko, par la défection des habitants et de la garnison, et reçoit également l'organisation à la kosake. Puis c'est le tour de Saratof, Samara, Simbirsk. Les campagnes de Nijni-Novgorod, Penza, Tambof, sont en pleine jacquerie. Les autres campements kosaks, jusque dans l'Oukraine, les tribus allogènes du Volga, domptées autrefois par Ivan le Terrible, s'insurgent. Partout les officiers et les fonctionnaires sont pendus, l'égalité proclamée. Les émissaires de Stenko parcourent l'empire, jusqu'aux portes de Moscou, jusqu'à la mer Blanche. A ceux qui lui offrent la couronne tsarienne, il répond : « Je ne veux pas être tsar; je veux vivre avec vous comme un frère. » Ainsi il n'est point un anti-tsar, un faux tsar, comme Démétrius; son système est la négation du tsarisme; c'est l'égalité et la liberté kosakes, telles qu'elles furent peut-être aux origines de l'histoire des Slaves. Stenko fut pour l'empire un danger plus terrible qu'au XVIII[e] siècle Pougatchef : car il s'en fallait que l'empire fût alors aussi fortement constitué que sous Catherine II.

Il suffit pourtant d'un seul échec, il suffit de la première rencontre avec les forces régulières de cet empire pour que s'évanouît l'ambitieux rêve anarchique de Stenko. Attaqué dans les faubourgs de Simbirsk par le prince Baratinski, il fut battu et reçut (quoique invulnérable) deux blessures. Abandonnés par lui, les rebelles du pays furent exécutés. On vit se dresser toute une forêt de pals et de potences.

Cette défaite, une autre que subit son frère Frolka, eurent pour conséquence la retraite de Stenko sur le Don. Là, parmi ses compatriotes, il trouva son prestige tombé. A la fin, ils l'arrêtèrent ainsi que Frolka et le livrèrent. Garrotté sur une charrette que surmontait une potence, c'est ainsi qu'il fit son entrée dans Moscou. Le procès des deux frères fut accompagné d'horribles tortures. Puis, sur la Place-Rouge, Stenko fut découpé vivant, membre par membre, articulation par articulation (juin 1670). On fut plus clément pour Frolka, dont la peine fut commuée en prison perpétuelle.

Le patriarche Nicon. — Nicon était né en 1605 dans le village de Véliémanof, près de Nijni-Novgorod. Il était fils de paysan. Ses années d'enfance furent très dures : la seconde femme de son père fut pour lui une marâtre féroce. Un moment prêtre de village, plus tard nous le trouvons moine, puis igoumène, dans les monastères de la mer Blanche. En 1646, il vint saluer le tsar Alexis et lui demander l'aumône. Il plut au jeune souverain, qui voulut le garder à Moscou et le fit nommer archimandrite du Novo-Spasski, le lieu de sépulture des anciens boïars Romanof. En 1648, Nicon devint métropolite de Novgorod. Son énergie lors de l'émeute de 1650, quand il fut presque assommé par les rebelles, le rendit encore plus cher au tsar. Sous son influence, une ambassade expiatoire fut envoyée au monastère de Solovétski, où était mort en 1569 le métropolite saint Philippe, victime de la tyrannie d'Ivan IV. Elle déposa sur la tombe du martyr une humble requête d'Alexis priant Philippe de vouloir bien consentir à ce que ses reliques fussent ramenées à Moscou pour y reposer parmi celles des saints métropolites de la Russie. Dans la pensée de Nicon, le retour des cendres de saint Philippe était une reconnaissance de la suprématie ecclésiastique sur le pouvoir laïque. Chez ce parvenu on retrouvait les hautaines ambitions des Grégoire VII et des Innocent III. Enfin le tsar débonnaire le fit élire patriarche de Moscou. Nicon se laissa beaucoup prier; mais le tsar vint à l'Assomption, suivi de ses boïars, du haut clergé et d'une foule immense, et, devant le tombeau de saint Philippe, s'agenouilla en pleurant. Nicon demanda : « Promettez-vous de m'honorer comme votre archi-pasteur et votre père suprême? Me laisserez-vous réformer l'Église? » Le tsar et tous le promirent, et Nicon accepta.

La réforme ecclésiastique. — La réforme que se proposait Nicon portait sur beaucoup de points. Les livres saints et les livres d'Église alors en usage avaient été copiés sur d'anciens manuscrits slavons, qui souvent avaient été traduits des livres grecs. A travers les traductions et les copies ces textes avaient beaucoup souffert. D'une église ou d'un couvent à l'autre différaient les manuscrits des Missels, Rituels, Psautiers, etc.

Maxime le Grec, au xv[e] siècle, avait déjà signalé cet état de choses et s'en était mal trouvé. Quand on commença, en Russie, à imprimer ces livres, le patriarche Philarète mit tous ses soins à obtenir les meilleures leçons. Par malheur les Russes de son temps ne savaient ni le grec, ni même, au point de vue grammatical, le slavon. Les éditions de Philarète furent reconnues fautives par les moines grecs qui vinrent à Moscou, et brûlées par les moines slaves du mont Athos. En outre, lorsque Païsios, patriarche de Jérusalem, visita Moscou en 1649, il s'étonna que les usages de l'Église russe différassent à ce point des usages reçus dans toutes les Églises orthodoxes de l'Orient. En Moscovie, on faisait le signe de la croix avec deux doigts, et non avec trois; on chantait l'*Alleluia* deux fois, et non pas trois fois; le nom du Sauveur était prononcé *Isous* et non *Iïsous*.

Les critiques des visiteurs grecs inquiétaient la conscience scrupuleuse du tsar. Il acquiesça donc aux plans de réforme de Nicon. Celui-ci, en sa qualité d'autodidacte, était médiocrement instruit : il était obligé de s'en fier aux affirmations de Grecs venus d'Orient, comme Arsénios, et de Petits-Russiens appelés de Kief, comme Slavinétski et Satanovski.

Un synode réuni à Moscou (1653), et composé de trente-quatre prélats ou chefs de monastère, approuva la « correction » des livres saints et des livres liturgiques. Puis il arriva que les *Réponses* faites par le patriarche de Constantinople à un questionnaire envoyé de Moscou condamnèrent les usages introduits dans l'Église russe. Un nouveau synode fut réuni pour confirmer les décisions du premier et délibérer sur ces *Réponses*. Parmi les assistants, plusieurs prélats grecs. Ces Orientaux mirent une passion extrême à combattre les usages russes. Le synode s'inclina devant les anathèmes dont ils le menaçaient et approuva la réforme.

Le « raskol »; les vieux-croyants; autres sectes. — L'œuvre ecclésiastique des deux synodes de Moscou allait soulever une opposition dont ni le tsar Alexis ni le patriarche n'avaient pu prévoir la violence. Presque tout le bas clergé, presque tous les moines, presque tout le peuple furent inquiets, affligés, puis révoltés. Quoi! l'on se permettait de « corriger »

les livres saints! Or, pour beaucoup d'esprits de ce temps, les mots d'un texte consacré avaient une vertu propre; le chant des paroles saintes agissait comme une sorte d'incantation dont le moindre changement pouvait détruire l'efficacité; comme au temps de Maxime le Grec, de ces « corrections » à l'hérésie il n'y avait qu'un pas. — En outre, sur certaines erreurs évidentes d'anciens traducteurs ou copistes, s'étaient fondées des interprétations, des convictions particulières, presque des religions, qui, confondues jusqu'alors dans la religion commune, allaient maintenant s'en dégager pour se formuler en schismes. Ce qu'on appelle aujourd'hui le *raskol* (le schisme) préexistait certainement, encore latent, à la réforme de Nicon : c'est la réforme qui le révéla, le fit éclater. — Le peuple russe avait l'horreur des nouveautés : celle-ci était d'autant plus suspecte que l'on prétendait corriger les anciens et vénérables textes nationaux à l'aide de Petits-Russiens qui, sans doute, dans la « sombre Lithuanie », s'étaient imprégnés de « l'hérésie latine »; à l'aide de Grecs, esclaves du Turc musulman, et qui faisaient imprimer leurs livres « par des hérétiques » (à Venise). Le Sauveur, invoqué pendant des siècles sous le nom de *Isous*, semblait être un autre dieu, un dieu étranger, depuis qu'on prétendait l'appeler *Iisous*. Pendant des siècles, dans la sainte Russie, on avait mis en fuite les démons en se signant avec deux doigts; tant de martyrs, d'ascètes, de thaumaturges, de métropolites et de patriarches, sur la tombe desquels continuaient à s'opérer des miracles, n'avaient jamais chanté que les deux *Alleluia*; et maintenant de prétendus patriarches grecs, venus on ne savait d'où, les déclaraient « hérétiques, maudits par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, frappés de l'anathème par les 380 Pères du concile de Nicée »! L'esprit despotique de Nicon l'empêcha de comprendre la révolte de la conscience nationale; et le tsar persista à le suivre dans une politique qui allait faire de lui, ce qu'Ivan le Terrible n'avait pas été, un persécuteur.

Partout les moines, les ascètes, les pieux reclus, les *iourdivié* (fous religieux), et en même temps les copistes et les anciens correcteurs de livres agitèrent le peuple contre « le patriarche hérétique ». Ils prophétisèrent la prochaine venue de l'Anté-

christ. Nicon se montra implacable envers ses adversaires : Paul, évêque de Kolomna, fut déposé et enfermé; le furieux protopope Avvakoum fut déporté en Sibérie avec sa femme et ses enfants; d'autres opposants eurent la langue coupée.

Quand Nicon fut tombé en disgrâce, la Russie n'en resta pas moins déchirée entre le fanatisme des opposants et le fanatisme officiel. Presque dans chaque province s'éleva un chef de secte : dans le pays de Kostroma, le moine Kapiton; en Sibérie même, le moine Istomine; dans les campements du Don, les moines Dosithée et Cornelius. Les saints monastères du lac Blanc s'agitèrent : le plus grave épisode du soulèvement fut la révolte du Solovétski. En 1666, ses moines repoussèrent l'igoumène nommé par le tsar en criant : « Nous n'acceptons pas les nouveaux livres; nous ne voulons pas du signe de la croix avec trois doigts, ni de votre *Iisous*, ni du triple *Alleluia*... Nous voulons rester dans la *vieille foi*, et mourir pour elle. » Pendant dix ans, ils soutinrent une série de sièges (d'ailleurs très courts, à cause de la brièveté de l'été en ces parages). Le couvent ne fut pris qu'en 1676 : les plus turbulents furent exécutés.

A un moment le *raskol* entraîna plus de la moitié des populations russes. Les raskolniks se disaient d'abord *staroobriadtsi* (partisans du vieux rite); mais, dans la Russie d'alors, comment séparer la lettre de l'esprit, le rite de la foi elle-même? Ils furent donc en même temps *staroviéri* (partisans de la vieille foi, *vieux-croyants*). La plupart des raskolniks ne repoussaient que les innovations imposées par l'épiscopat; ils conservaient au moins des prêtres : ce sont les *popovtsi*, des espèces de presbytériens. Mais dans Solovétski assiégé se forma une secte nouvelle : la *bezpopovchtchina*, qui abolit même les prêtres. Des *bezpopovtsi* ou « sans prêtres » sortirent les *bezbratchniki*, qui suppriment le mariage et professent l'union libre; les *niémoliaki*, qui ne prient pas; les *nieurs*, sortes de nihilistes, qui repoussent tout culte. La *bezpopovchtchina*, qui se répandit bientôt partout, était ennemie de l'Église, ennemie de l'État qui soutenait l'Église. A la persécution ces sectaires répondaient par la fuite dans les steppes et les forêts impénétrables, où ils formaient des *skytes* (ermitages, couvents), et aussi de nouveaux centres de popula-

tion, des espèces de « cités des saints ». On leur appliqua la loi sur l'hérésie : on en brûla sur les bûchers. Leur fanatisme ne fit que s'en exaspérer. Ils se mirent en tête que le supplice du feu était le plus court chemin pour monter au ciel; et les uns se livraient spontanément aux « brûleurs »; les autres, à l'approche des soldats, élevaient d'immenses bûchers, entourés de fossés et de palissades pour que nul ne pût s'en échapper, s'y entassaient par centaines, par milliers, mettaient le feu, et ces *samojigatéli* (brûleurs d'eux-mêmes) y périssaient, en invoquant *Isous*.

A côté des deux sectes principales de « vieux-croyants », d'autres qui préexistaient depuis longtemps à la réforme de Nicon recommencèrent à faire parler d'elles. Certaines se rattachaient aux plus anciennes hérésies chrétiennes, même au paganisme slave, au paganisme finnois, aux religions de l'Orient et de l'Inde. Il y eut les *rigoristes*, reproduisant les anciens *montanistes* ; les *skoptsi* ou eunuques volontaires, qui remontent peut-être à Origène; les « chercheurs du Christ », sortes de messianistes; des sectes judaïsantes, gnostiques, manichéennes comme en Perse, panthéistes comme dans l'Inde ; des sectes où le culte se compliquait de rites sanglants ou obscènes, comme ceux de la Phénicie ou de la Chaldée; des sectes de purs maniaques, comme les *biégouni* (fuyards, errants), les *moltchaniki* (muets volontaires), les *klysti* (flagellants; en outre danseurs, tourneurs en rond), les *skakouni* (sauteurs), dont on retrouve les analogues dans les exaltés du brahmanisme, de l'islamisme, du christianisme (en certaines sectes américaines).

Ainsi une quadruple révolution s'était accomplie dans le domaine religieux : l'Église officielle s'était rattachée aux Églises d'Orient dont elle procédait; secouant sa torpeur hiératique, elle rentrait dans les voies du progrès intellectuel et moral ; à côté d'elle se constituaient des schismes; enfin, au choc des polémiques , se révélait, remontant des profondeurs du passé, un monde de sectes étranges.

Disgrâce de Nicon : sa réhabilitation posthume. — Nicon n'était plus patriarche depuis 1658. Comme pour tous les favoris, le moment vint où le prince estima qu'on abusait de

sa faveur. Nicon intervenait constamment dans les affaires de l'État. Avec l'autorisation du tsar, il avait pris le titre de *grand-seigneur* de toutes les Russies, qui le faisait l'égal de son maître. Il blâmait les principes tout monarchiques de l'*Oulojénié*. Il se scandalisait que le prince se permît de faire chômer les fêtes de la famille impériale comme celles de l'Église ; qu'il s'arrogeât le droit de juger les ecclésiastiques ; qu'il gardât le rôle prépondérant dans « l'élection » des évêques et du patriarche. Nicon s'était fait beaucoup d'ennemis dans le clergé, astreignant les prêtres à chanter suivant son règlement, punissant les indociles par les verges, la prison, la torture, déposant même les évêques. Les boïars le haïssaient comme un rival en influence. Auprès du tsar, ils exploitèrent contre lui son orgueil sacerdotal, sa rudesse de paysan parvenu, l'arrogance de ses prétentions. Un jour, dans une cérémonie de la cour, un des gentilshommes de Nicon fut injurié et frappé par l'okolnitchié Khitrovo. Nicon demanda justice et ne put l'obtenir. Le tsar affectait de l'éviter. Il lui fit défense de prendre le titre de *grand-seigneur*. Nicon perdit patience, annonça publiquement qu'il renonçait au patriarcat, et se rendit à pied, un simple bâton à la main, au monastère de la Résurrection, fondé par lui hors de Moscou. Il comptait que le tsar le supplierait de revenir; mais les ennemis du patriarche avaient maintenant l'oreille d'Alexis. Ils obtinrent qu'on fît une perquisition dans les papiers du patriarche. Il écrivit au tsar des lettres irritées : « Comment as-tu pu avoir l'audace? etc. » Nicon, qu'un ami maladroit trompa sur les intentions d'Alexis, crut répondre au désir secret de celui-ci en reparaissant tout à coup à Moscou, crosse en main, assis sur son siège patriarcal. Il en fut ignominieusement chassé. En 1666, il dut comparaître devant un concile où siégeaient les patriarches d'Antioche et Alexandrie, les délégués des patriarches de Jérusalem et Constantinople, l'évêque de Jaffa Païsios Ligoridès. Le tsar y assista plusieurs fois, y prit la parole pour accuser Nicon, et sembla reconnaître ces Orientaux pour juges entre lui et son sujet. A la fin le concile, pour la désertion volontaire de Nicon, ses propos audacieux contre le tsar, ses fausses accusations d'hérésie contre ses ennemis, ses

abus de pouvoir envers le clergé inférieur, le condamna à être dépouillé des dignités patriarcale et même sacerdotale et à être enfermé comme simple moine dans un monastère. Quand les prélats d'Orient vinrent procéder à sa dégradation et lui enlevèrent sa croix de patriarche : « Prenez cela pour vous, leur dit-il. Partagez-vous ces perles. Cela fera pour chacun de vous cinq ou six ducats : de quoi vivre quelque temps. Car vous n'êtes que des vagabonds, des esclaves des Turcs, mendiant en tous pays pour payer le tribut au sultan. » Il fut enfermé au monastère de Thérapont sur le lac Blanc. Chose singulière, Alexis, à plusieurs reprises, sollicita de lui son pardon et sa bénédiction. Nicon fut inflexible. Plus tard, comme le tsar Feodor lui demandait de pardonner, par écrit, au tsar défunt, Nicon refusa : « Lui et moi, répondit-il, nous devons nous revoir au Jugement dernier. » Or le même concile qui avait condamné le réformateur avait sanctionné la réforme. Nicon apparaissait à l'Église officielle, qui le persécutait, comme son véritable chef. Enfin, grâce au pieux tsar Feodor, il obtint l'autorisation de revenir à Moscou quand déjà la vieillesse et la maladie l'avaient terrassé. Il mourut sur le chemin du retour (1681). Il fut enseveli avec tous les honneurs du patriarcat, ces mêmes honneurs dont le concile de 1666 avait prétendu le dépouiller.

Les hommes de l'ère nouvelle : Siméon Polotski. — A côté de Nicon, il faut nommer Siméon Polotski (ou de Polotsk), qui a laissé des sermons, des panégyriques, des vers, des discours, même des comédies. Il prit une part active à la polémique contre les raskolniks et écrivit le *Bâton de gouvernement*, dans lequel il disait au tsar : « Il y avait un roi de France qu'on appelait François Ier. Comme il aimait les belles-lettres et la science, — tandis que ses ancêtres ne les aimaient pas et vivaient dans l'ignorance comme les Barbares, — on vit aussitôt les fils de familles illustres chercher à s'instruire pour complaire au monarque. Heureux le royaume dont le roi donne le bon exemple! »

Kotochikine. — Grégori Kotochikine était employé au *Prikaz des ambassades*, lorsque les persécutions de son chef le contraignirent à fuir en Pologne (1664). Puis il erra en Prusse,

et se fixa en Suède, où il fut exécuté pour un meurtre (1666). En Suède, à la prière du chancelier de La Gardie, il rédigea le curieux ouvrage qu'on a publié sous ce titre : *la Russie sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch*. L'auteur, écrivant avec la liberté d'un exilé, révèle l'ignorance profonde des boïars et même de la famille impériale. La conclusion de ce livre est encore : il faut que les Russes s'instruisent à l'étranger.

Krijanitch : l'idée panslaviste. — Plus important encore est l'ouvrage de Iouri Krijanitch. On l'a publié sous ce titre : *la Russie au milieu du* XVIIe *siècle*. Krijanitch était un Serbe de Croatie (né en 1617), un prêtre catholique, qui, après avoir étudié au *Collège grec* de Rome, y rédigea sa *Bibliotheca schismatum universa* et *Nil de Thessalonique* (encore inédits). Il vint en Petite-Russie, à Niéjine, où il composa son *Discours aux Petits-Russiens* (vers 1660). A Moscou, il se fit des ennemis par la hardiesse de ses remontrances, fut exilé à Tobolsk (1661) et y resta jusqu'à la mort d'Alexis (1676). C'est à Tobolsk, où il avait emmené sa bibliothèque, qu'il écrivit sa *Russie*. L'originalité de Krijanitch consiste en ce qu'il est le premier qui ait eu la conscience très nette de l'unité de la race slave : son livre est le premier manifeste raisonné du « panslavisme ». Nous sommes déjà avertis par l'épigraphe : « J'écris ceci pour la défense de notre commune nation. » D'abord, il s'est proposé de relever « la langue slave »[1].

En second lieu, il veut rendre aux peuples slaves leur conscience politique, la conscience de leur solidarité : « La race slave, écrit-il dans sa dédicace à Alexis, est divisée en six tribus : les Russes, les Polonais, les Tchèques, les Bulgares, les Serbes, les Croates. Tous ont eu autrefois des rois nationaux. Seule, aujourd'hui, la Russie possède un souverain de sa langue; tous les autres Slaves sont soumis à des étrangers.... La race slave n'a pas encore eu d'historien. Les Allemands ne cessent d'écrire sur elle, spécialement sur la Russie, toutes sortes de calomnies. » C'est pour obtenir les moyens de les réfuter en une his-

1. Il a exposé sa théorie dans la préface de sa *Grammaire* : « Je veux que mon langage soit intelligible aux Russes, aux Slaves du Midi (Bulgares, Serbes, Croates), aux Polonais et aux Tchèques.... On ne trouvera ici aucun mot étranger. J'ai choisi à dessein les mots et les formes communes à tous les peuples slaves ou au plus grand nombre. »

toire de la race slave tout entière, que Krijanitch est venu solliciter la protection du seul souverain national que possède cette race. Il supplie donc Alexis de prendre en main la cause des Slaves de l'Ouest et des Slaves du Sud, de les aider à secouer ceux-là le joug des Allemands, ceux-ci le joug des Turcs, « pour qu'ils puissent se remettre sur pied et compter au nombre des nations ». On a vu comment Moscou a récompensé ce philologue, cet historien, ce politique à larges vues d'avenir, qui lui apportait, avec l'idée panslaviste, un si puissant instrument d'influence et de règne. Il est vrai que, dans la pensée de Krijanitch, l'union morale de tous les Slaves devait se réaliser par l'union ecclésiastique des Slaves orthodoxes avec Rome. Il est vrai aussi qu'il défendait les Polonais, « de la même race et fils d'un même père ». Il est vrai enfin qu'il ne ménageait pas les critiques et les conseils : « Les empires n'ont pas été faits pour les souverains, mais les souverains pour les empires. » Il allait jusqu'à dire : « Il n'y a pas de tyrannie aussi affreuse que l'empire russe. »

Ordine-Nachtchokine : la diplomatie. — Athanase Ordine-Nachtchokine était le fils d'un petit gentilhomme pskovien. Très habile diplomate, il signa cette trêve d'Androussovo qui donna une partie de l'Oukraine à la Russie. Dans les conseils du tsar, il fut vraiment un précurseur des réformes de Pierre le Grand, travaillant à réorganiser l'armée comme à dégager le commerce de ses entraves, à la fois un Louvois et un Colbert russe. Il créa une *Compagnie de soies de Perse*, une flotte sur la Caspienne, construisit sur l'Oka le premier canot de modèle européen. Il faisait traduire pour le tsar des extraits de gazettes étrangères. Enfin, ce qui le distingue de la plupart de ses contemporains, il était laborieux, probe, incorruptible. Il est le premier *Européen* qu'ait eu la Russie.

Artamon Matvéef : Natalie Narychkine. — En 1669, Alexis perdit sa première femme, Maria Miloslavski, et fut d'abord inconsolable. Vers ce temps, il se rapproche du boïar Artamon Matvéef, qui se trouvait alors en disgrâce, relégué sur ses terres. Matvéef avait servi dans les régiments étrangers du tsar, comme colonel de reîtres. Il avait épousé une Écos-

saise, d'une famille Hamilton. Une cousine de celle-ci avait épousé un Narychkine; et un autre Narychkine, Cyrille, avait eu, d'une femme russe, une fille, Natalie. Celle-ci, nièce des deux Écossaises Hamilton, nièce d'Artamon Matvéef, fut élevée par elles et par lui. Dans leurs maisons, elle reçut une éducation très étrangère à celle du *Domostroï*; car là on se trouvait presque en Europe; les deux tantes ne se fardaient pas, ne portaient pas de voile sur le visage, ne s'astreignaient pas à la réclusion du *terem*, ne voulurent point y astreindre Natalie. Le palais de Matvéef, aux Stolby, était meublé à l'européenne, décoré de papiers peints, orné de tableaux de maîtres italiens. Un jour, raconte-t-on, le tsar Alexis aperçut Natalie chez son oncle Matvéef et s'éprit d'elle. Natalie avait, à peu près, l'âge des filles aînées du tsar. Elle prit sur son mari une telle influence qu'il lui permit de sortir du palais en voiture découverte, à visage découvert. Les influences occidentales commencèrent à transformer la vie de cour à Moscou.

Débuts du théâtre à Moscou. — Le tsar Alexis a envoyé des ambassadeurs dans presque toutes les cours de l'Europe. Ceux qu'il adressa au grand-duc de Toscane Ferdinand II, comme le boïar Likhatchef, revinrent stupéfaits des merveilles que leur avaient fait admirer les théâtres de Florence : la mer envahissant la scène, les dieux roulant en char sur des nuages, etc. Déjà Matvéef, dans son village de Préobrajenskoé, avait un théâtre, où jouait une troupe nomade d'acteurs allemands, sous la direction de Johann Gottfried. Il dressa de ses paysans à jouer les mêmes rôles. D'abord ce furent des pièces tirées de l'Écriture-Sainte ou des légendes pieuses : la *Chute d'Adam*, *Joseph*, *Tobie*, *David et Salomon*, *Judith et Holopherne*. Celle-ci était l'œuvre de Siméon Polotski, ainsi qu'*Esther et Assuérus*, où les courtisans reconnurent Natalie Narychkine dans Esther, Matvéef dans Mardochée, le boïar Khitrovo dans l'orgueilleux Aman. Ces pièces sacrées s'appelaient alors des *comédies* : il est vrai qu'elles comportaient des rôles de bouffons. D'abord Alexis avait scrupule d'assister à ces spectacles. Son confesseur le rassura, disant qu'ainsi avaient fait « les tsars orthodoxes de la Grèce ». Puis on joua des pièces profanes, comme

Bayézid l'Éclair et Tamerlan. Puis on s'émancipa jusqu'à jouer des ballets, comme celui d'*Orphée.*

Relations avec l'Occident : la France; l'Angleterre. — La Russie n'avait pris aucune part à la guerre de Trente ans et cependant « le grand-duc de Moscovie » est mentionné dans le traité d'Osnabrück comme allié de la Suède. En 1654, parurent en France le prince Matchékine et le diak Karpof, chargés d'expliquer à Louis XIV les griefs du tsar contre la Pologne. Leur aspect et celui de leur suite émut les Parisiens : « Ce sont des Turcs! » criaient les badauds. Louis XIV accepta d'être médiateur entre Moscou et la Pologne. Un de ses envoyés, Desminières, paraît, en effet, avoir collaboré aux négociations pour la trêve de Valiéssar. En 1668, nouvelle ambassade russe qui visite l'Espagne, la France, la Hollande. A Paris, son chef, le *stolnik* Pierre Potemkine, le conquérant de Lublin, frappa tout le monde par sa haute mine, ses manières courtoises et sa vive intelligence. Il eut des conférences avec les Six Corps des marchands de Paris en vue d'un traité de commerce. C'est alors que Colbert fonda la Compagnie du Nord. En 1673, André Vinius, d'origine hollandaise, vint, au nom du tsar, supplier le roi de faire la paix avec les Provinces-Unies et d'unir ses forces à celles des autres rois chrétiens contre le Grand-Turc. Il n'obtint que des paroles courtoises et un cadeau de 500 pistoles.

Les relations avec la Grande-Bretagne furent plus compliquées. L'envoyé d'Alexis, Doktourof, débarquant à Londres (1645), s'y trouva en pleine crise de la révolution anglaise. Il demanda où était le roi : on lui répondit qu'il était en guerre contre le parlement, mais que le parti du parlement était le plus fort. Alors il déclara qu'il avait des lettres pour le roi, non pour le parlement, et qu'on eût à le laisser se rendre auprès du roi (1648). Quand Charles Ier eut été ramené prisonnier à Londres, Doktourof insista pour le voir. Les Anglais lui dirent : « Le roi n'a plus aucun pouvoir. » A la fin Doktourof, tout en refusant de remettre ses lettres, consentit à entrer dans la Chambre des lords, puis dans les Communes. Il y fut reçu avec de grands honneurs, protesta encore contre le refus qu'on avait fait de lui laisser voir le roi, et repartit pour Moscou (1646).

Sur son rapport, Alexis manifesta son indignation contre ces rebelles qui tenaient leur roi prisonnier. Presque en même temps il reçut Nightingal, se disant envoyé de Charles Ier, qui le priait de supprimer les privilèges de la Compagnie britannique en Russie, car elle tenait pour les rebelles; Bonde, se disant envoyé par le roi, qui demandait le maintien de ces privilèges; Croa, envoyé du prétendant, qui appuyait la requête de Nightingal. Alexis n'y comprenait plus rien. Dans l'intervalle, les marchands russes de Moscou avaient présenté une humble requête contre les privilèges des Anglais, comme étant une cause de ruine pour le commerce national. D'abord le tsar se contenta de frapper sur toutes les marchandises étrangères, y compris les anglaises, un double droit de douane (1646).

L'exécution de Charles Ier produisit en Russie les mêmes effets que, plus tard, en 1793, l'exécution de Louis XVI. En juin 1649, le tsar promulgua cet oukaze : « Vous, Anglais, avec tout votre avoir, vous devez prendre la mer et vous en aller »; car « il est parvenu à notre connaissance que les Anglais de votre pays ont commis un grand forfait : ils ont mis à mort Carlus, leur roi. » Il accueillit les envoyés du prétendant Stuart (1650), à qui il accorda des subsides en peaux de zibeline et en grains. En 1654, arriva un envoyé de Cromwell, William Predax, chargé de réclamer la restitution du privilège. La requête fut repoussée. Plus tard, Alexis se réjouit de la restauration des Stuarts, mais ne leur accorda rien.

Mort du tsar Alexis. — Cinq ans après son second mariage, le tsar fut pris d'une maladie mortelle. Sentant qu'il allait mourir, il « bénit pour le trône » son fils aîné, Feodor, recommanda son plus jeune fils, Pierre, à Matvéef et aux grands, ordonna de relâcher les prisonniers, de rappeler les exilés, de faire remise aux contribuables des impôts arriérés. Puis, après un règne de plus de trente ans, mourut celui que Kostomarof appelle « le meilleur des tsars de Russie ».

II. — Gouvernement de Sophie Alexiévna.

L'héritage d'Alexis Mikhaïlovitch : le tsar Feodor. — Du premier mariage d'Alexis avec Maria Miloslavski, il survivait deux fils, Feodor et Ivan, qui régnèrent après lui, et six filles, dont la plus célèbre est Sophie. De son second mariage, avec Natalie Narychkine, un seul fils, Pierre, et deux filles. D'une part, le sang des Miloslavski, de l'autre, le sang des Narychkine, ceux-ci alliés aux Matvéef. Les Miloslavski avaient pour chef le boïar Ivan. L'avènement de Feodor, très faible d'esprit et de corps (1676-1682), leur donnait, pour l'instant, l'avantage. Ils impliquèrent les Matvéef et les Narychkine dans un procès de magie, de sorcellerie, d'empoisonnement (sur la personne du tsar Alexis!). Artamon Matvéef fut dépouillé de tous ses biens et honneurs et exilé à Poustozersk. Des deux frères de la tsarine Narychkine, Ivan fut condamné à être knouté; Athanase, à être brûlé vif; leur peine fut commuée en un exil.

Natalie restait donc isolée, impuissante, cruellement humiliée, réputée sœur de sorciers et d'empoisonneurs, et sur son fils Pierre semblait rejaillir la honte de ses oncles maternels. Sous le nom du tsar Feodor régnaient les Miloslavski, surtout l'intelligente et audacieuse Sophie. Elle espéra perpétuer son pouvoir en mariant son frère; mais celui-ci, ayant remarqué une jeune fille de sang polonais, Agathe Kroutchétski, l'épousa malgré l'opposition des Miloslavski. Elle prit tout de suite, en sa qualité d'Occidentale, une grande influence sur son mari, introduisit au Kremlin les coutumes et l'esprit polonais. Comme elle était filleule d'Artamon Matvéef, elle exigea le rappel de Matvéef et des Narychkine. Les calculs des Miloslavski étaient ainsi renversés. Ils n'eurent même pas la consolation de voir cette Polonaise donner des enfants à leur tsar. Il mourut à vingt-cinq ans, laissant une veuve de quinze ans (1682).

Le règne de Feodor fut signalé par la solution de la question petite-russienne. L'hetman Samoïlovitch, avec l'aide des Moscovites, chassa de la rive droite Dorochenko : les deux Oukraines

se trouvaient réunies sous la suzeraineté de Moscou. Les Tatars et les Turcs voulurent faire opposition; mais, après une courte guerre, le sultan conclut à Bakhtchi-Séraï (1681) une trêve de vingt ans, qui laissait à Moscou les deux Oukraines, avec la Zaporogie, aux bouches mêmes du Dniéper.

Les rapports continuèrent avec l'Europe : au Kremlin parut un envoyé de Louis XIV, le marquis de Béthune, chargé d'aplanir les difficultés entre Moscou et la Pologne (1680). L'année suivante, Pierre Potemkin revint à Paris pour solliciter nos bons offices dans les démêlés avec la Porte.

A l'intérieur, on essaya d'adoucir la législation pénale en substituant aux mutilations trop barbares la déportation en Sibérie. Les « disputes sur les rangs » prirent fin : on brûla solennellement les « livres des rangs » (1682). A Moscou fut fondée « l'Académie slavo-gréco-latine », où l'on enseignait la philosophie chrétienne et la théologie et, en outre du slavon, les deux langues classiques.

Lutte entre les Miloslavski et les Narychkine; soulèvement des « streltsi ». — Des deux fils survivants d'Alexis, l'aîné, le Miloslavski, Ivan, aurait dû succéder sans contestation; mais il était presque imbécile. Le patriarche Joachim et les boïars proclamèrent Pierre, le fils de Natalie Narychkine, quoiqu'il ne fût âgé que de neuf ans. Les Miloslavski ne se résignèrent pas à leur défaite. Dans le *terem* du palais s'agitaient les six *tsarévni* de leur sang (qui avaient de dix-neuf à trente-deux ans), et en outre les vieilles *tsarévni*, sœurs du tsar Alexis, qui faisaient cause commune avec elles. C'était un monde féminin très remuant et qui, malgré les grilles du gynécée, savait, à l'aide des popes, moines, nonnes, pèlerins, mendiants, marchands d'objets de toilette, entretenir des intelligences avec le dehors. Sophie, quoiqu'elle ne fût pas la plus âgée (vingt-cinq ans), était la plus active. Aux funérailles du tsar Feodor, elle avait bravé la tsarine Natalie et contraint la litière de celle-ci à faire place à la sienne. Sur le cercueil de son frère, elle avait entonné une sorte de « lamentation », où elle laissa échapper cette phrase : « De méchantes gens ont fait périr mon frère. »

Les *streltsi* de l'empire russe avaient subi, au point de vue militaire, une décadence analogue à celle des janissaires. Le tsar Alexis les avait affranchis de la *tagla*; il avait augmenté leur solde; et cependant il leur permit de se livrer au commerce et à l'industrie. A Moscou, ils tendaient à n'être plus qu'une milice urbaine, fiers de parader en riches kaftans à broderies d'or, en bottes de maroquin rouge à bout recourbé, en bonnet de velours garni de zibeline. Matvéef, revenu de l'exil, avait constaté le progrès de l'indiscipline chez ces miliciens : « Si on leur lâche la bride, avait-il dit, ils se porteront aux derniers excès. » Ces paroles furent rapportées aux streltsi. Parmi eux circulaient aussi les calomnies colportées par les émissaires de Sophie contre les Narychkine.

Le 15 mai 1682 [1], aux sons du tocsin, 20 000 streltsi, armés de mousquets, piques, hallebardes, traînant des canons, suivis d'un peuple sans nombre, envahirent la cour du palais tsarien, en hurlant : « Ivan Narychkine a étranglé le tsarévitch Ivan! » La tsarine Natalie se montra en haut de l'Escalier-Rouge, ayant à ses côtés son fils Pierre et le tsarévitch Ivan. Les émeutiers, stupéfaits, allaient se retirer. Artamon Matvéef, autrefois leur commandant, le patriarche Joachim, accouru en hâte, avaient achevé de calmer les esprits. Tout à coup le prince Michel Dolgorouki se mit à invectiver violemment les soldats. Leur fureur se réveilla. Ils égorgèrent Dolgorouki d'abord, puis Matvéef. Envahissant le palais, ils jetèrent par les fenêtres Athanase Narychkine, qui fut reçu sur la pointe des piques. Le lendemain, l'autre frère de la tsarine, Ivan, et son père Cyrille, furent arrachés de ses bras : le premier fut coupé en morceaux, le second battu et enfermé. En même temps s'insurgeaient les serfs de Moscou. La ville était dans l'épouvante.

Deux tsars et une régente. — Le 23, les streltsi envoyèrent leur chef, le prince-boïar Khovanski, signifier leur volonté aux boïars et au patriarche : il y aurait deux tsars, Ivan en pre-

1. Pour les faits de l'histoire intérieure de la Russie, nous daterons d'après l'*ancien style*; pour l'histoire de la Guerre du Nord, ce sera d'après le *nouveau style*. Le *nouveau style* ou style d'Occident (celui qu'a introduit le pape Grégoire XIII) avance de 10 jours, au XVIIe siècle, sur l'ancien style ou style d'Orient; de 11 jours, au XVIIIe siècle; de 12 jours au XIXe siècle.

mier, Pierre en second. Le 29, ils revinrent pour déclarer que, les deux tsars étant si jeunes, Sophie devait prendre la régence. Elle allait donc régner sous le nom de ses deux frères : les Matvéef et les Narychkine anéantis, la tsarine Natalie terrifiée, les boïars et le patriarche matés, qui pourrait lui résister?

Dans la vieille Russie du *Domostroï*, c'était un gouvernement étrange que celui-là. Jamais encore on n'y avait vu une *tsarévna*, une jeune fille, rompre la clôture du gynécée, paraître sans voile sur le visage devant le peuple, parler à des soldats, régenter la Douma des boïars, présider des conciles. Seulement elle avait à son service des lettrés, comme Siméon Polotski, comme Medviédef, qui alléguèrent les précédents de l'histoire byzantine : ainsi Pulchérie avait régné pour son frère Théodose, ainsi l'impératrice Irène pour son fils, ainsi tant d'autres « porphyrogénètes » grecques. Comme Pulchérie, Sophie était un empereur-fille, un tsar-demoiselle (*tsar-diévitsa*). Elle fut une reine-vierge, à la façon d'Élisabeth d'Angleterre.

Lutte de Sophie contre les « streltsi » et les « raskolniks ». — C'étaient les piques des streltsi qui avaient fait ce gouvernement. Comme il arrive toujours en pareil cas, la soldatesque ne s'estimait pas suffisamment récompensée. — Le 6 juin, les streltsi reparurent au Kremlin, exigeant qu'on reconnût, par l'érection d'une colonne commémorative, le service qu'ils avaient rendu à l'État et que des lettres de félicitation fussent adressées aux meurtriers. — La question religieuse vint encore gâter les relations entre Sophie et ses protecteurs. La moitié au moins des streltsi, y compris leur chef suprême Khovanski, étaient « vieux-croyants ». Le 23 juin, jour du couronnement des deux empereurs, ils firent une manifestation armée en faveur de la « vieille foi ». Or Sophie était aussi attachée que son père à la cause de l'orthodoxie *niconienne*. Cependant elle accorda qu'un concile se réunirait, le 5 juillet, au Palais à Facettes (*Granovitaïa Palata*), pour statuer sur la question religieuse. La régente était assise sur un trône, présidant l'assemblée des prélats et des boïars. Les deux tantes, la tsarine Natalie, étaient aussi là. C'était tout le gynécée s'évadant ainsi dans la vie publique, s'ingérant même dans les

choses de religion. Quand arrivèrent Nikita, Serge, le moine Savvatii et les autres « Pères » des raskolniks, tous gens austères et entichés des vieilles mœurs, et qu'ils virent toutes ces femmes, ils refusèrent d'entrer et, scandalisés, refluèrent sur la place. Il fallut que le prince Khovanski allât les chercher et les ramenât. Avant même que la discussion fût ouverte, des deux côtés on s'injuria. Nikita et l'archevêque de Kholmogory se prirent aux cheveux. Sophie intervenait dans le débat, rabrouait les raskolniks, montrait une partialité flagrante. Dans la *Requête* présentée au concile, les raskolniks accusaient Nicon; elle sauta de son trône : « Si Nicon est un hérétique, s'écria-t-elle, alors notre père et notre frère défunts le sont aussi. » Et, de plus en plus irritée : « Nous ne pouvons écouter ces sottises; nous préférons quitter ce royaume. — Il y a longtemps, hurlèrent les raskolniks, que tu devrais être au couvent! » Alors elle implora les streltsi. On la calma, on la fit se rasseoir. La lecture terminée, Sophie étouffa la discussion, donna ordre aux raskolniks de se séparer, d'attendre son oukaze. Mais alors leur fureur se communiqua aux streltsi. Ce n'était partout que mains levées avec *les deux doigts* dressés. Ainsi cet autre colloque de Poissy n'avait servi qu'à aviver les haines religieuses. Quelques jours plus tard, la régente fit arrêter et décapiter le meneur Nikita.

Khovanski semblait incarner à la fois l'esprit séditieux des streltsi et l'obstination perverse des raskolniks. Il parlait en maître à la cour et, en même temps, n'était pas maître de ses hommes, qui se livraient dans la ville à tous les excès. Le 19 août, nouveau soulèvement des streltsi : ils veulent, dit-on, massacrer les boïars et la famille impériale, placer Khovanski sur le trône. La terreur se répand dans Moscou. Les boïars désertent la Douma. Sophie s'est réfugiée, avec ses frères, au monastère de Troïtsa. De là, entourée de troupes fidèles, elle envoie l'ordre à Khovanski de comparaître devant elle. Il n'ose désobéir. On l'arrête en chemin, on lui fait son procès: il est décapité avec son fils aîné. Parmi les séditieux, maintenant privés de leur chef, l'abattement succède aussitôt à la fureur. Sophie expédie à Moscou l'ordre de lui envoyer

20 streltsi par *polk*. Ils se rendent au terrible monastère, portant eux-mêmes des haches, des cordes, des knouts, et autres instruments de torture. La *tsarévna* leur reproche en termes véhéments leurs crimes et leurs insolences. Puis elle déclare pardonner (24 septembre). Seulement on disperse dans les garnisons éloignées les plus turbulents. On donne à la milice un nouveau chef, Chaklovity, un homme rude et sûr, qui, à la première tentative d'émeute, en fait décapiter cinq [1].

Gouvernement intérieur : Byzance et l'Occident. – Alors commence réellement le règne de Sophie. Elle assiste aux réceptions d'ambassadeurs, soufflant à ses frères les paroles de leur rôle. Elle a pour principal conseiller le prince Vassili Galitsyne, son ministre, son généralissime, sans doute aussi son amant. Polotski dédie à Sophie sa *Couronne de la foi*; le moine Silvestre Medviédef lui soumet le plan d'une académie; tous deux s'évertuent à la louer en prose et en vers, la comparent à Pulchérie de Byzance, à Irène d'Athènes, à Olga de Kief, à Sémiramis, etc. Ils jouent sur son nom de Sophie (la *Sagesse*). Dans les *Dons de l'esprit saint*, Medviédef dit : « La chose lui fut donnée avec le nom : elle agrandit l'empire, exalte la chrétienté, humilie les païens. » Le gynécée offre alors les contrastes les plus singuliers : Byzance s'y rencontre avec l'Occident; comme autrefois y abondent les popes, les moines, les nonnes, les mendiants; on y joue les pieuses *Comédies* de Polotski; Sophie elle-même a composé *Sainte Catherine, la très grande martyre*. Mais elle a composé aussi la pièce-féerie des *Roussalki* (*les Naïades*). Bien mieux, elle a traduit le *Médecin malgré lui* et, en 1678, l'a fait représenter sur son théâtre du Kremlin.

Politique étrangère : la Sainte-Ligue. — A l'extérieur, l'ennemi aujourd'hui, ce n'est plus le Polonais, mais le Tatar et le Turc, et c'est dans l'Occident catholique que la Russie va

1. Les raskolniks furent dès lors cruellement persécutés; les édits de 1682 et 1684 prononcèrent contre eux la peine du feu. Quiconque leur donnait asile ou manquait à les dénoncer était passible du knout. Était considéré comme raskolnik quiconque refusait de recevoir le prêtre, de fréquenter l'église, de se confesser, de communier. — Alors aussi se multiplièrent les *autos-da-fé* volontaires des raskolniks.

chercher des alliances. Elle entre dans la Sainte-Ligue. Elle signe avec le roi Sobieski la *paix perpétuelle* d'Androussovo (1686). Elle essaie même d'entraîner Louis XIV : en 1687, débarquent à Dunkerque les princes Jacob Dolgorouki et Jacob Mychétski. Ils sont assez mal accueillis : Colbert de Croissy est chargé de leur expliquer que le roi de France ne peut entrer dans l'alliance, « parce que entre l'Empereur et lui il y a inimitié perpétuelle et au contraire, entre le sultan et lui, paix perpétuelle et amitié solide ». En représailles de ce froid accueil, les jésuites d'Avril et Beauvollier, que Louis XIV veut faire passer en Chine par la voie de Moscovie, seront arrêtés à la frontière russe et forcés de rebrousser chemin (1688).

Les exploits des Russes dans la Sainte-Ligue se bornèrent à deux campagnes que Vassili Galitsyne dirigea dans les steppes du Sud. Dans la première, l'armée, forte de 100 000 hommes et renforcée de 50 000 Kosaks de Samoïlovitch, souffrit beaucoup dans les steppes sans obtenir aucun avantage (1688). Mazeppa, *pisar* (chancelier) de l'armée kosake et qui ambitionnait la place de Samoïlovitch, profita du mécontentement des Moscovites pour faire déposer l'hetman et reçut d'eux la *boulava*. Dans la seconde campagne (1689), Galitsyne disposait de 112 000 Moscovites, de 350 canons, et, en outre, de 50 000 Kosaks sous Mazeppa. Il ne put même forcer les lignes de Pérékop, ni pénétrer en Crimée. Ces médiocres succès n'empêchèrent pas la régente de recevoir son favori comme un vainqueur, sortant processionnellement de Moscou pour aller au-devant de lui, admettant les généraux au baise-main, distribuant elle-même la *vodka* (eau-de-vie) aux soldats. — Sur une autre frontière, le gouvernement russe montrait aussi de la faiblesse : au traité de Nertchinsk (1689), il restituait à la Chine les conquêtes faites par les Kosaks sur le fleuve Amour[1].

La jeunesse de Pierre le Grand. — Pierre Alexiévitch avait dix ans à la mort du tsar Feodor (1682). Il avait vu son protecteur Matvéef et ses parents maternels persécutés, sa mère cruellement humiliée. Sur l'Escalier-Rouge le jour où

1. Voir, ci-dessous, p. 921.

furent massacrés Dolgorouki et Matvéef, où lui-même et sa mère furent en péril, il avait montré un courage intrépide. Son éducation fut des plus négligées, car sa mère était faible. Son maître Nikita Zotof éveilla sa curiosité sur l'histoire en lui montrant des images coloriées venues d'Allemagne. Il l'entretint des glorieux faits accomplis par son père Alexis, et aussi par Ivan le Terrible. Du moins, échappé à la contrainte hiératique de l'étiquette, Pierre put connaître ce que les précepteurs de ses frères, Polotski ou Medviédief, n'auraient pu lui apprendre : la vie réelle, les sciences et les inventions de l'Occident. Il se plaisait à fréquenter les marchands et artisans étrangers de la *Slobode allemande* à Moscou, commençait à parler l'allemand et le hollandais. Le hasard fut pour beaucoup dans son instruction. Un jour, Jacob Dolgorouki, de son ambassade en France, lui apporte un astrolabe. Un médecin allemand, Timmermann, lui apprend à s'en servir et, du même coup, amène l'enfant à étudier l'arithmétique, la géométrie, puis la fortification et la balistique. Dans un hangar de la villa qu'habitait sa mère, à Ismaïlovo, près la petite rivière Yaousa, l'enfant rencontra un vieux canot à voile, débris de la flottille qu'avait autrefois essayé de créer Ordine-Nachtchokine. A sa demande, le Hollandais Cartzen Brandt répare le canot et promène Pierre sur la petite rivière Yaousa, puis sur un grand étang, la Prociana, et enfin dans le lac de Péréïaslavl. C'est ainsi que commença la passion de Pierre pour les choses de la marine. Ce vieux canot à demi pourri, c'est le « grand-père de la flotte russe ». Puis Brandt et un autre Hollandais, le charpentier Kort, construisent sur le lac Péréïaslavl des barques et des « vaisseaux ». C'est aussi vers 1682 qu'à force de jouer au soldat avec ses menins ou « amuseurs », avec des palefreniers, avec des aventuriers étrangers, Pierre commence à se former une « compagnie d'amuseurs » (*Kompania potiéchnikh*) qu'un officier allemand, Simon Sommer, dresse à l'européenne. Ce fut l'origine de la nouvelle armée russe. Aux villages de Préobrajenskoé et Séménovskoé, vers 1687, Pierre peut déjà diriger des manœuvres, livrer des combats ou des assauts simulés : c'est l'origine du Préobrajenski et du Séménovski, les fameux régiments de la « brigade de Pierre le

Grand ». Dès 1688, nous rencontrons, parmi les officiers étrangers qui approchent Pierre, Patrick Gordon; en 1689, le Genevois François Lefort, le futur « amiral et général ». Parmi les jeunes Russes qu'il s'est attachés, on signale déjà Boris Galitsyne, André Matvéef, les Golovine, Golovkine, Chérémétief, Léon Narychkine, des noms qui retentiront dans l'histoire.

Lutte entre Pierre et Sophie. — Sophie et le tsar Ivan trônaient au Kremlin de Moscou. Pierre vivait avec sa mère dans les maisons de campagne des Romanof, surtout au village de Préobrajenskoé. A mesure que Pierre grandissait, il se révélait comme un garçon intelligent et hardi. Sophie s'inquiétait de l'avenir. En 1687, elle avait marié le tsar Ivan ; mais elle avait des raisons de craindre qu'il n'eût pas d'enfants [1]. Vassili Galitsyne lui disait : « C'est dommage que dans l'émeute des streltsi on n'ait pas poussé les choses plus à fond »; mais il n'était pas homme à donner des conseils de violence. Tout autre était Chaklovity, le nouveau chef des streltsi. Il disait : « Il vaut mieux faire périr la tsarine Natalie que de périr par elle. » Il conseillait à Sophie de se faire couronner, de régner non plus au nom de ses frères, mais de son propre chef. Seulement la Moscovie de 1689 n'était pas la Russie du XVIIIe siècle, « la Russie des impératrices ». Dans cette Moscovie attardée, le règne de Sophie était une anomalie. Ce que les raskolniks lui avaient crié, tout le peuple le pensait : elle était « un personnage de scandale, *pozornoé* ou *zazornoé litso*. »

A défaut d'un mouvement d'opinion, il eût fallu pouvoir compter sur une force militaire. Il n'y en avait pas d'autre à Moscou que les streltsi : or la rupture de Sophie avec le raskol, l'exécution de Khovanski, leurs terreurs à Troïtsa, les avaient singulièrement calmés. Chaklovity essaya cependant de les séduire : il s'agissait seulement de porter au palais une requête en faveur de la *tsarévna*; si les boïars y résistaient, de les arrêter, ainsi que la tsarine Natalie. L'homme de Sophie comptait bien qu'on ne se bornerait pas à les arrêter et que

1. Il eut deux filles, Anna et Catherine. Il est assez probable que ces deux filles, surtout Anna qui était un colosse, eurent un autre père que cet adolescent souffreteux.

dans la bagarre Pierre lui-même pourrait bien disparaître. Si réduite que fût la proposition telle qu'il la présentait, elle effrayait encore les streltsi. Alors on mit en œuvre les grands moyens. Sophie affecta de croire que sa vie et celle du tsar Ivan étaient en péril. Les streltsi ne remuèrent encore pas. En 1689, Pierre vint à Moscou, fit acte d'autorité, refusant à Galitsyne les honneurs du triomphe, défendant à Sophie de paraître à une procession, puis il repartit. Il avait alors dix-neuf ans. A ces actes d'autorité, elle sentit combien le danger était proche et résolut d'agir. Le 27 juin, elle se rendit au *Diévitchyi Monastir* et dit aux chefs des streltsi : « Si vous nous aimez, défendez-nous; sinon, nous fuirons la Russie... Je suis entourée de dangers terribles. » La masse des streltsi resta froide : ils lui conseillèrent de « faire une enquête ». Le 7 août, des placards furent affichés, portant en substance : « Pendant la nuit, les *compagnies d'amuseurs* viendront surprendre le Kremlin, tuer le tsar Ivan, Sophie et ses sœurs. » Par ce moyen, Chaklovity parvint à réunir au Kremlin 400 streltsi, mousquets chargés, en posta 300 autres à la Loubianka, envoya des éclaireurs sur la route de Préobrajenskoé. Certains disaient : « Il faut tuer la mère-ourse (Natalie) : si son ourson la défend, tant pis pour lui. » Quand l'alarme fut donnée, Pierre sauta presque nu de son lit, acheva de se vêtir dans un bois voisin et courut tout d'une traite au monastère de Troïtsa. Le lendemain y arrivaient sa mère, sa femme Eudoxie, sa sœur Natalie, Boris Galitsyne, les *bataillons d'amuseurs*, les nobles dévoués, etc. Les murs de Troïtsa protégeaient Pierre contre les tentatives de sa sœur comme ils avaient protégé Sophie contre les menées de Khovanski. De là, lui aussi pouvait parler en maître. Il expédia l'ordre aux colonels de streltsi de lui amener dix hommes par *polk*. Sophie fit un effort désespéré pour les retenir. Elle les caressa, les supplia, leur peignit son danger, leur versa la *vodka* de ses mains impériales. Puis elle envoya des gens négocier pour elle à Troïtsa : ils y restèrent. Le patriarche Joachim, envoyé avec la même mission, y resta aussi. Elle essaya de s'y rendre, et reçut en chemin l'injonction de retourner sur ses pas. Le 1er septembre, Pierre réitérait aux colonels de streltsi

l'ordre de venir le trouver : sur seize, cinq obéirent. Le 6, ordre à Chaklovity lui-même de comparaître. Cette fois les streltsi menacèrent, s'il n'allait pas là-bas, de l'y conduire enchaîné. Les boïars disaient à Sophie : « Mieux vaut le livrer. » Que pouvait-elle faire? Il n'y avait de force vraiment militaire qu'à Troïtsa, et toute la force morale y était déjà : le patriarche avec le tsar. Chaklovity partit pour Troïtsa, où il fut interrogé, torturé, décapité. Vassili Galitsyne y vint à son tour : la faveur de son cousin Boris lui sauva la vie. Medviédef fut d'abord simplement knouté, pour avoir donné, dans son livre, le titre d'*autocratrice* à Sophie. Plus tard (1691), il se découvrit que c'était lui qui devait remplacer le patriarche et procéder au couronnement de Sophie : il fut exécuté [1]. Quant à Sophie, elle fut enfermée au *Diévitchyi Monastir*. Dans la situation du tsar Ivan, il n'y eut rien de changé (il mourut paisiblement en 1696). Ainsi, sans qu'une amorce eût été brûlée pour la cause de Sophie, le changement du règne s'était opéré.

III. — Les réformes de Pierre le Grand.

Les « amusements » de Pierre continuent. — Le conseiller le plus influent de Pierre fut alors François Lefort : c'est lui qui conseilla un large appel aux collaborateurs étrangers, les expéditions d'Azof, le voyage d'Occident.

Le tsar Pierre continuait à faire de Préobrajenskoé sa principale résidence. Ses « amusements » militaires devinrent de plus en plus sérieux. En juin 1690, à l'assaut de la villa de Séménovskoé, un des soldats « ennemis » lui flamba le visage d'un coup de feu tiré de trop près. Le 4 septembre, près de Préobrajenskoé, grande bataille entre les « streltsi de l'étrier », le meilleur régiment de cette milice, et le Séménovski : il y eut beaucoup de blessés et de tués. En octobre

1. D'autres exécutions eurent lieu plus tard. Le *stolnik* Bezobrazof fut dénoncé pour complicité avec Chaklovity et complot avec deux sorciers : il fut décapité et les deux sorciers brûlés.

1691, à l'assaut de « Presbourg », forteresse improvisée, un des Dolgorouki, le prince Ivan, reçut de si graves blessures qu'il en mourut. En octobre 1694, apparaît une nouvelle « brigade Pétrovienne » : les régiments Lefort et Boutyrski (depuis, régiment Érivanski). C'est ainsi que le tsar Pierre, tant en réguliers qu'en streltsi d'élite, se forma un solide noyau d'armée (près de 15 000 hommes).

Quant aux « amusements » marins, Pierre en avait élargi le théâtre. Du lac de Péréïaslavl, sur lequel il avait fait construire un véritable « vaisseau », il se transporta sur la mer Blanche, à Arkhangel (juillet 1693). Là il établit un chantier et commença la construction d'un vaisseau. Il en avait commandé un autre en Hollande. Revenu à Moscou, bientôt en deuil de sa mère Natalie (janvier 1694), il retourne bien vite à la mer Blanche. Il navigue en yacht sur cette mer orageuse, est surpris par une furieuse tempête, et, sauvé comme par miracle, élève une croix de bois charpentée par lui-même. Dans son armée de terre, il était « bombardier »; dans son armée de mer, il était *chkiper* (capitaine de navire marchand). Les hauts grades étaient distribués à ses meilleurs collaborateurs. Ainsi le prince Romodanovski était généralissime et amiral; Ivan Boutourline, vice-amiral; Patrick Gordon, contre-amiral. L'état-major maritime était complet; mais on n'avait encore qu'un vaisseau. De Hollande arriva celui qu'on y avait commandé, la *Santa Profeetie*, frégate de 48 canons. Elle était escortée de trois navires hollandais : Pierre fit grand accueil aux capitaines bataves, leur donna des festins, jusqu'à s'enivrer avec eux, puis les reconduisit avec sa flotte (le yacht et les deux vaisseaux) jusqu'au cap Sacré.

Les deux expéditions d'Azof. — Il s'agissait maintenant de prouver à son peuple, aux mécontents, aux streltsi entichés de la vieille tactique, aux raskolniks ennemis de toute nouveauté, que ce n'était pas là de vains « amusements ». Pierre, après la mer Blanche, avait eu l'idée de descendre, par le Volga, dans la Caspienne, d'y créer une flotte de commerce, qui livrerait à la Moscovie les richesses de l'Asie. D'autres raisons le poussaient vers la mer d'Azof et la mer Noire. Il entendait

l'appel de ses coreligionnaires, opprimés par les Turcs. Le patriarche de Jérusalem, Dosithée, lui dénonçait non seulement les Turcs, mais les Français, qui, avec des firmans du sultan, avaient enlevé aux Grecs orthodoxes « la moitié du Calvaire, le saint Sépulcre, etc. ». Dans ces appels passionnés et confus, se posaient déjà, en même temps, la question des Lieux-Saints et la question des nationalités orientales. D'autre part, Pierre, en renversant sa sœur Sophie, n'avait point renoncé au système de politique étrangère qu'elle avait suivi : il restait un membre de la Sainte-Ligue.

Son objectif, c'était alors Azof. Chérémétief et l'hetman Mazeppa furent chargés d'une forte diversion sur le bas Dniéper. Pierre commandait une seconde armée, celle du Don, forte de 31 000 hommes, avec Feodor Golovine, Lefort et Gordon. Elle comprenait les quatre régiments réguliers, plus les anciennes milices. Azof n'avait qu'une garnison de 8000 hommes. Deux tours, qui défendaient les abords de la place, furent d'abord enlevées. Le corps de place allait succomber lorsque le meilleur ingénieur des Russes, le Hollandais Jansen, maltraité par Pierre dans une orgie, passa aux Turcs et dirigea la défense. Il fallut se retirer. Cependant, pour en imposer à l'opinion, Pierre rentra en triomphe dans Moscou (1695).

L'échec était sensible, plus encore au point de vue de l'intérieur qu'à celui de la guerre. Les réformes mêmes en étaient compromises, puisque l'armée « réformée » n'avait pas eu plus de succès que l'ancienne armée.

Cet échec, il fallait le réparer au plus vite. Pierre redoubla d'efforts. L'Empereur, Venise, la Prusse, la Hollande lui envoyèrent des officiers d'artillerie, des ingénieurs, des mineurs, des chirurgiens, des marins. Aux chantiers de Voronèje, sur d'autres chantiers improvisés tout le long du Don, 26 000 ouvriers étaient à l'œuvre; avec du bois vert on improvisa une flotte : 1700 barques, 300 canots, 100 radeaux. Les contretemps ne manquèrent pas : les ouvriers, les voituriers, surmenés et mal payés, désertaient; la grande scierie fut détruite par un incendie; le froid ou les pluies décimaient l'armée. Lefort, le tsar lui-même tombèrent malades. Enfin, au printemps, la

« caravane marine » s'ébranla. Azof fut de nouveau attaqué par l'artillerie, par la sape. Une brèche était ouverte : on allait donner l'assaut, quand les Turcs demandèrent à capituler. Du coup les nouveautés » se trouvaient justifiées par la victoire (1696).

Cette fois les cérémonies de la rentrée dans Moscou furent magnifiques : sur des arcs de triomphe figuraient des statues allégoriques, Hercule, Mars, Neptune, foulant aux pieds des pachas turcs et des mourzas tatars. Lefort, l'amiral, et Cheïn, le généralissime de l'expédition, étaient portés en traîneaux richements décorés. Pierre, promu capitaine, suivait à pied.

3000 familles russes, 400 familles de Kalmouks et une garnison de streltsi furent aussitôt établies dans Azof. On y travailla fiévreusement à la construction d'une flotte : le patriarche, les prélats, les monastères, durent fournir un vaisseau par 8000 paysans mâles; les propriétaires et fonctionnaires, un vaisseau par 10 000 âmes. De nouveau on fit appel aux marins et artisans d'Occident; 50 jeunes Russes, *stolniks* ou *spalniks*, y furent envoyés pour s'instruire dans les arts de l'Europe : 28 à Venise, 22 en Angleterre et en Hollande. Mais, à leur retour en Moscovie, qui pourrait apprécier les progrès faits par eux? Instruire les sujets, c'était bien : mais ne fallait-il pas que le maître lui-même s'instruisît? Pour forcer au travail l'indolence moscovite, ne fallait-il pas que l'exemple tombât de haut? Et puis, Pierre avait une envie démesurée de visiter l'Occident.

Le premier voyage en Occident. — Une « grande ambassade » fut formée, avec un programme de visites comprenant l'Allemagne du Nord, la Hollande, l'Angleterre, Venise et Rome, l'Autriche. Les « grands ambassadeurs » étaient François Lefort, amiral et général, Feodor Golovine, le général-boïar Vosnitsyne. Elle avait une suite de 270 personnes dans laquelle se dissimulait, protégé par un incognito qu'on était tenu de respecter sous peine de mort, un certain « Pierre Mikhaïlof », officier au Préobrajenski et *chkiper*. Une « régence » de boïars fut installée à Moscou, pour gouverner en l'absence du prince. En mars 1697, l'ambassade partit de Moscou pour Riga, traversa la Livonie et la Courlande. A Kœnigsberg, le tsar s'entretint avec l'Électeur. C'est là que le colonel prussien Von

Sternfel, après lui avoir fait passer un examen, lui décerna un brevet de « maître ès artillerie ». A Hanovre, splendide et cordiale réception par l'Électrice veuve et sa fille Sophie-Charlotte, la future reine de Prusse. Aux approches de la Hollande, « Pierre Mikhaïlof » laisse la grande ambassade, s'embarque sur le Rhin, court à Saardam. Là il s'habille en matelot néerlandais pour pouvoir manier la hache sur les chantiers. En dépit d'une tradition consacrée par la littérature, Pierre ne resta que huit jours à Saardam (du 18 au 26 août nouveau style). Arrivé à Amsterdam, il refuse tout honneur, mais il obtient d'être embauché sur les chantiers de la Compagnie des Indes Orientales. Il ne se borne pas à travailler : il visite les usines et manufactures, huileries, scieries, corderies, papeteries. Chez les graveurs, il manie le burin et l'eau-forte. Il visite, à Amsterdam, le fameux cabinet anatomique de Ruysch; à Leyde, le laboratoire de Boerhave, où il apprend à se servir du microscope; à Delft, la collection d'histoire naturelle de Leeuwenhœck. Il fait la connaissance de l'architecte Simon Schynvoet, du mécanicien Van Heyden, dont les pompes à incendie l'intéressent vivement, de l'ingénieur Cohorn, « le Vauban hollandais », de Gerrit Klaas Pool, le grand constructeur de navires pour la Compagnie néerlandaise des Indes Orientales, etc. Même les charlatans et arracheurs de dents le passionnent, et il apprend à arracher les dents. Sa simplicité d'allure séduit les Hollandais, en même temps que son air de majesté et sa taille gigantesque (près de deux mètres) leur en imposent. Sans cesse il répète : « Je dois voir. » La pensée élevée qui le dirige ne l'abandonne pas un instant : il écrit au patriarche Adrien qu'il travaille, « ainsi que Dieu l'a commandé à Adam », pour « conquérir solidement l'art de la mer, afin que, revenu chez nous, nous soyons victorieux des ennemis du Christ et, par sa grâce, les libérateurs des chrétiens qui sont là-bas. »

Bientôt il s'aperçoit que les Hollandais sont lents aux constructions navales, parce qu'ils procèdent de façon tout empirique. En Angleterre, lui a-t-on dit, tout se fait par mathématiques, si bien qu'en quatre mois il pourrait y apprendre à construire un vaisseau. Il se hâte de visiter Londres, sa Tour,

ses églises, ses quakers, puis se remet à ses études favorites. Comme il a déjà fait en Allemagne et en Hollande, il embauche des gens de science et de métier : des capitaines de vaisseau (l'Anglais Perry et le Hollandais Kreys), des orfèvres et métallurgistes, des architectes, des artilleurs, etc. A son retour en Hollande (janvier 1698), il fut assailli par une violente tempête : « Avez-vous jamais vu, dit-il à ses courtisans épouvantés, un tsar de Russie se noyer en Hollande? » Par Hildesheim, Leipzig, Dresde, il gagne Vienne. L'Autriche l'attire parce qu'elle devient alors, grâce au prince Eugène, une grande école d'art militaire. Il profite d'un court entretien avec l'Empereur pour l'engager à ne pas faire la paix avec les Turcs. Il allait partir pour Venise lorsque des nouvelles inquiétantes lui arrivèrent de Moscou[1].

Révolte des streltsi : leur destruction. — Déjà, au moment de faire le voyage d'Occident, Pierre avait failli en être empêché par une conspiration qui se découvrit dans les rangs des streltsi : cinq des coupables, dont un colonel, furent exécutés (1694). L'absence prolongée du tsar laissa plus de liberté aux mécontents. Les streltsi ne se résignaient pas aux réformes militaires. Les raskolniks ne pardonnaient pas au tsar d'avoir autorisé (1697) l'usage sacrilège du tabac. La masse du peuple de Moscou ne pouvait comprendre sa prédilection pour les étrangers, ses goûts « allemands » : avait-on jamais vu un tsar russe porter l'habit court des *Niemtsi*, se raser le menton, naviguer sur la mer, voyager en pays lointains? Pour expliquer ces penchants « scandaleux », on avait commencé à raconter qu'il n'était pas le fils du tsar Alexis, mais d'un Allemand, de Fran-

1. Il est intéressant de relever les appréciations des gens d'Occident sur leur étrange visiteur, le « tsar-géant ». En général, ils sont surpris de ce mélange de bonhomie et de sans-gêne despotique, d'intelligente curiosité et de curiosité badaude, de finesse d'esprit et de barbarie fruste, de dignité impériale et de débauche crapuleuse, de nobles idées et de caprices atroces. La princesse de Hanovre, Sophie-Charlotte, est effrayée d'un tic soudain qui tout à coup lui bouleversait le visage (Pierre était sujet à l'épilepsie). Elle le juge ainsi : « Il doit être à la fois très bon et très méchant... S'il avait reçu une meilleure éducation, il serait un homme accompli. » L'évêque anglais Burnet ne peut comprendre que « Dieu ait confié à ce furieux le sort de tant de sujets : Dieu seul peut savoir combien de temps il sera le fléau de son peuple et de ses voisins ». Guillaume III d'Angleterre lui reproche de ne faire attention qu'à la marine, de mépriser les œuvres d'art, et se lasse bien vite de ses excentricités.

çois Lefort ou d'un chirurgien; ou bien que, sa mère Natalie étant accouchée d'un enfant mort, on avait substitué à celui-ci le fils d'une Allemande. Des prêtres enseignaient qu'il était l'Antéchrist. Pendant l'absence de Pierre, une autre légende se forma, dont les *bylines* ont conservé le souvenir : comme Pierre voyageait en Suède déguisé en marchand, la reine de ce pays, qui était une sorcière, l'avait reconnu; elle ordonna de le jeter dans un tonneau garni de clous à l'intérieur et de le faire rouler jusque dans la mer. Suivant certains, un stréletz l'aurait sauvé en se livrant à sa place; suivant d'autres, le tsar serait encore attaché à un poteau dans la ville de *Stekoln* (Stockholm).

La « régence » de boïars qui gouvernait Moscou en l'absence de Pierre avait envoyé à la frontière polonaise quatre régiments de streltsi. Environ 200 hommes désertèrent et vinrent à Moscou présenter leurs doléances. La régence les fit expulser de force par le Séménovski. Plusieurs avaient pris le temps d'entrer en relations secrètes avec Sophie, enfermée au Diévitchyi Monastir et avec sa sœur Marfa. Ils rapportèrent à leurs camarades une lettre, peut-être émanée de Sophie, où il était dit : « Vous souffrez? Plus tard ce sera pire. Marchez sur Moscou. Qu'attendez-vous? Du tsar pas de nouvelles. » Les quatre régiments marchèrent sur Moscou et firent parvenir à Sophie une requête où ils la suppliaient de se mettre à leur tête et de prendre en main le pouvoir. La « régence » expédia au-devant des rebelles Cheïn et Gordon, avec 3700 hommes de troupes régulières et 25 canons. Ils rencontrèrent les mutins sur les bords de l'Iskra et les sommèrent de mettre bas les armes. En réponse les mutins produisirent leurs griefs : « Sous Azof, les Allemands avaient tué 300 des streltsi; l'expédition avait été conseillée par Lefort, un Allemand, un hérétique... A Moscou il se commettait des horreurs : on rasait les barbes, on fumait du tabac, etc. » Ils se dispersèrent aux premiers coups de canon. On en pendit 150; les autres furent amenés dans les prisons de Moscou.

Le tsar accourait, furieux d'avoir vu son voyage interrompu. Il trouvait le châtiment insuffisant et accusait de mollesse la régence. Tous ses griefs contre les streltsi lui revenaient à la

mémoire. Il les haïssait à la fois comme milice indisciplinée et comme plèbe turbulente. Avant de procéder à la vengeance, dans un grand banquet à Préobrajenskoé, il rasa de sa propre main ceux des principaux dignitaires qui avaient conservé leur barbe et défendit à tous de jamais paraître devant lui, autrement qu'en habit « allemand » et le menton ras. Ces représailles contre les adversaires des habits courts et des mentons ras pouvaient prêter à rire; celles qui suivirent épouvantèrent. Il y avait environ 1700 streltsi dans les prisons. Pendant trois semaines, les enquêtes et les tortures ne discontinuèrent pas. A mesure que l'inquisition tsarienne avait fait son œuvre, on amenait les streltsi, par fournées de 200 à 300, sur la Place-Rouge. Puis les bourreaux, parfois les courtisans, le tsar donnant l'exemple, abattaient les têtes. Certains des condamnés subirent des supplices atroces, comme le pal ou la roue. Il y eut un millier de victimes; le reste, knouté et mutilé, fut expédié en Sibérie. Comme on se trouvait déjà en hiver (octobre-novembre), le tsar interdit d'ensevelir les suppliciés : pendant cinq mois les créneaux du Kremlin restèrent garnis de pendus ou de têtes coupées. Aux barreaux de la prison où Sophie était maintenant enfermée se balançaient des cadavres gelés de streltsi, continuant à lui présenter la pétition par laquelle ils l'avaient appelée au trône.

Pierre, avant de partir pour l'Occident, avait déjà pris en haine sa femme Eudoxie, dont il avait cependant un fils (le tsarévitch Alexis). Dans cette femme, dans ses parents, les Lapoukhine, Pierre retrouvait ces mœurs et ces idées du passé, cette horreur des choses nouvelles, toute cette vieille Russie à laquelle il avait déclaré la guerre. Au moment de rentrer au Kremlin, il avait signifié qu'il n'y voulait plus retrouver sa femme. Elle fut tondue et enfermée dans un monastère.

La révolte des streltsi en garnison dans Astrakhan survint sept ans après (1705), sur le bruit que le vrai tsar était resté au poteau de *Stekoln* et que celui-ci n'était qu'un imposteur allemand. Réprimée avec une rigueur impitoyable, elle eut pour conséquence la suppression totale de l'ancienne milice.

Révoltes des Kosaks. — Dans les campements kosaks régnaient aussi l'aversion contre l'État despotique, la haine des

règlements « allemands », l'attachement aux barbes et à la vieille foi. Pierre ne pouvait songer à supprimer les « armées » kosakes : elles occupaient, dans les steppes du Sud, une place que ne pouvait pas encore prendre la colonisation; elles étaient les boulevards de l'empire contre l'Islam; elles lui fournissaient l'impétueuse cavalerie qui est encore une des forces vives de l'armée russe. Mais partout où se manifesta la rébellion, Pierre l'écrasa sous une répression implacable.

En 1706, à l'appel de l'ataman Boulavine, une partie des Kosaks du Don se révoltèrent. Ils égorgèrent le prince Georges Dolgorouki, battirent les troupes impériales sur la Liskovata, occupèrent Tcherkask, chef-lieu administratif de « l'armée du Don », et menacèrent Azof. Vassili Dolgorouki, frère de leur victime, dispersa leurs bandes, multiplia les pendaisons, fit lier les pendus sur des radeaux et les abandonna au fil de l'eau, afin de répandre partout « une terreur efficace ».

Les Kosaks du Dniéper étaient relativement paisibles sous l'hetman Mazeppa; mais nous verrons la part que prit celui-ci à la guerre du Nord. De graves conséquences en résultèrent pour les libertés kosakes. Le successeur de Mazeppa, Skoropadski, se vit adjoindre un surveillant impérial. L'indigénat fut accordé en Oukraine aux Russes moscovites. De hauts fonctionnaires, Menchikof et Chafirof, y acquirent de vastes domaines. Un Tolstoï reçut le commandement du *polk* de Niéjine. En 1722, les affaires d'Oukraine, qui jusqu'alors ressortissaient au Collège des affaires étrangères, furent attribuées à un Collège nouveau : celui de la Petite-Russie. Lorsque mourut Skoropadski, Pierre le Grand ne lui donna pas de successeur. Sous les héritiers de Pierre, l'hetmanat fut tour à tour aboli ou rétabli, toujours confié à quelque haut dignitaire de Moscou, jusqu'au moment où il fut décidément supprimé (1789).

Sur le Dniéper inférieur, au sud de ses *porogs* ou cataractes, avec la *sitcha*, une île fortifiée, pour capitale, vivait une république toute guerrière, une sorte d'État-brigand : les Zaporogues. Eux aussi furent compromis dans la trahison de Mazeppa : leur *sitcha* fut prise d'assaut et ils durent émigrer en pays turc. Rappelés par l'impératrice Anna Ivanovna, ils

devaient totalement disparaître sous Catherine II (1773). Les streltsi anéantis, les Kosaks domptés, il ne subsistai plus aucune force militaire qui pût s'opposer à la fondation de l'État nouveau, comme à la création de la nouvelle armée.

Emprunts à la civilisation occidentale. — Aucune des réformes ou créations de Pierre ne s'accomplit d'un seul coup. C'est presque toujours par des tâtonnements successifs qu'elles s'ébauchèrent et se développèrent. C'est sur toute la durée du règne de Pierre que sont répartis les oukazes qui, peu à peu constituèrent les institutions centrales, provinciales et municipales, sociales, militaires ou scolaires. La méthode qu'i suivit fut en quelque sorte empirique.

Pierre emprunta beaucoup à l'Occident; il fut obligé d'introduire en masse dans la vieille Moscovie les institutions, les idées, les hommes et les choses, même le vocabulaire administratif et militaire[1] de l'Europe occidentale. Il avait commence à faire connaissance avec celle-ci dans la « Slobode allemande » de Moscou, — cette enclave européenne en pleine Russie, — qui lui fournit ses premiers collaborateurs. Puis c'est d'Europe même qu'il appelle ces précieux auxiliaires; c'est en Europe qu'il va les chercher, à son premier voyage d'Occident (1697 1698) comme au second (1717). Par son oukaze de 1702, don les exemplaires, traduits en toutes les langues européennes sont partout répandus, il ouvre largement aux étrangers l'accès de la Russie : il leur garantit sécurité, assistance, privilèges libre exercice de leur religion. Ils seront jugés non d'après le lois russes, mais d'après leurs propres lois. Il faut au tsar de officiers de terre et de mer, des ingénieurs, des constructeur de navires, des marins, des artisans, des médecins, des maître d'école, des savants. Il lui faut des livres, et il monte comm une usine de traductions pour les ouvrages de toute nature de sciences, de droit, d'agriculture, d'industrie. Cependant ce tsar ami des étrangers, ce « bâtard d'Allemand », n'enten

1. Le vocabulaire administratif de Pierre le Grand est tout allemand : *genera politzmeister* et *ober-politzmeister*, *general-procuror*, *general-zahlmeister*, *burgmeister*, *magistrat*, etc. De même, son vocabulaire militaire : *feld-marschall*, *feldzeug meister*, *oberst* (colonel), *rotmeister*, *capitan*, *feld-webel*, etc.

point rester éternellement à la discrétion des Occidentaux. En même temps qu'il les appelle chez lui, il envoie chez eux de jeunes Russes qui s'assimileront les enseignements de là-bas, mais resteront des Russes. En Angleterre, il envoie des apprentis industriels; en Angleterre, en France, à Venise, des apprentis marins; en France, en Autriche, des apprentis militaires; en Allemagne, des apprentis médecins.

Principaux collaborateurs de Pierre le Grand. — Parmi ceux qui l'entourent, beaucoup d'étrangers : du Genevois Lefort, il fit un général et un amiral; de l'Écossais Gordon, un général; de l'Écossais germanisé Bruce, un directeur de son artillerie et le rédacteur de ses « Almanachs »; du Hollandais Greys, de l'Anglais Parry, des amiraux; d'Ostermann, fils d'un pasteur du comté de la Marck, un des chefs de sa diplomatie. — Mais bien plus nombreux sont les Russes qu'il élève aux grandes charges : parmi les « aiglons de Pierre le Grand », les uns tiennent aux grandes familles, mais se sont de bonne heure ralliés à la réforme : comme les boïars et fils de boïars Matvéef et Chérémétief, celui-ci le premier Russe qui ait porté le titre de feld-maréchal; comme les *okolnitchié* ou *dvorianes* Tolstoï, Apraxine, Golovine, Golovkine; comme les princes Galitsyne, Dolgorouki, Kourakine, Romodanovski. D'autres sont de simples parvenus, sortis de la plèbe, comme le financier Kourbatof, comme Iagoujinski, procureur général du Sénat, comme Chafirof, fils d'un juif baptisé, comme surtout Alexandre Menchikof, fils d'un sous-officier de la garde (et garçon pâtissier, quoi qu'on en ait dit) et dont Pierre fit un prince, un amiral, un feld-maréchal. Tous, étrangers ou nationaux, hommes nouveaux ou d'anciennes familles, auront leur part dans l'œuvre de Transformation (*Préobrazovanié*).

La nouvelle capitale : Pétersbourg. — Pierre, quand il entreprit la guerre du Nord (1700), se souciait beaucoup moins d'ajouter quelque province à son empire que d'acquérir ce qui était indispensable à celui-ci : l'accès d'une mer européenne. Ici encore, il agissait non en conquérant, mais en civilisateur. A cet immense empire, qui n'avait de ports que sur une mer gelée ou une mer « pourrie » (la mer Blanche et la

mer d'Azof), il fallait un moyen de communiquer avec les pays de civilisation. Pierre voulait « percer une fenêtre » sur l'Europe. En outre, il sentait que Moscou la Sainte, avec ses couvents, ses streltsi, ses raskolniks, son peuple à la fois conservateur et séditieux, ne pouvait être qu'un centre de résistance, non un centre de rayonnement pour des idées nouvelles.

Il avait jeté son dévolu sur cette partie du littoral d'Ingrie où, par quatre embouchures, enveloppant une vingtaine d'îles, se déverse la Néva, prodigieux exutoire des prodigieux réservoirs des lacs Ladoga et Onéga. Le lieu était alors presque désert, un chaos de terres et d'eaux, périodiquement inondé par les énormes et soudaines crues de la Néva. On n'y rencontrait que quelques huttes de pêcheurs tchoudes. Dans Iéniçary (l'île aux Lièvres), en 1703, sur un sol à peine conquis, presque sous le feu des vaisseaux suédois, Pierre commence à bâtir la forteresse Saint-Pierre-Saint-Paul (citadelle, prison d'État, sépulture des empereurs). Il y réunit plus de 40 000 hommes, soldats réguliers, Kosaks, Kalmouks, indigènes ingriens ou karéliens, paysans russes. D'abord, faute d'outils, ils grattèrent le sol avec leurs ongles ou avec des bâtons ; ils emportaient les déblais dans un pan de leur kaftan. Faute d'abris et de vivres régulièrement fournis, ils mouraient par milliers. Pour surveiller les travaux, Pierre vint s'installer dans la petite maison de bois qu'on voit encore aujourd'hui sur la rive droite. Sur cette rive et dans l'île aux Buffles (aujourd'hui Vassili-Ostrof) semblait devoir s'élever la nouvelle capitale : ce ne fut que plus tard que le vrai Pétersbourg, celui de l'Amirauté, du Sénat, du Palais d'Hiver, de Saint-Isaac, de la Perspective Nevski, se développa sur la rive gauche. On endigua le fleuve de prodigieux quais de granit. A coups d'oukazes se bâtit et se peupla la ville. En 1707, on y transporte, d'un seul coup, 30 000 paysans. Pour se procurer des maçons, on interdit les constructions en pierres dans tout le reste de l'empire. Tout propriétaire de 500 âmes dut avoir dans la capitale sa maison à deux étages; les moins riches devaient se cotiser. Tout bâtiment qui abordait au nouveau port était tenu d'apporter tant de moellons. Comme le pays ne fournissait pas de bons fourrages, Pierre interdit les

voitures de luxe. Comme il n'y avait pas encore de ponts, il encouragea le canotage, et donna lui-même l'exemple. La nature ainsi violentée se vengea : en 1705, la ville presque entière fut inondée; en 1721, une telle crue se produisit que toutes les rues devinrent navigables et que le tsar manqua de se noyer sur la Perspective Nevski. On se remit à l'œuvre, rehaussant les quais de granit, enfonçant des forêts de pilotis.

Pourtant ce fut seulement vers la fin du règne que dans cette Amsterdam et cette Venise aux îles nombreuses, en ce « Paradis », comme il l'appelait, le tsar transporta les grands corps de l'État : jusqu'alors une seule défaite eût peut-être suffi à replonger dans ses marais la capitale naissante.

Organisation centrale : Sénat; Collèges. — D'abord Pierre le Grand, comme les anciens tsars, gouverna avec une Douma, où siégeaient, suivant l'ordre anciennement établi, des boïars et princes-boïars, des *okolnitchié*, des « gentilshommes de la Douma », et qui restait fermée aux hommes nouveaux, même à un Apraxine, à un Menchikof. On ne sait au juste à quel moment disparaît la Douma (à partir de 1700 il n'y en a plus trace). En 1702, apparaît la *Chancellerie proche.* C'est une création évidemment provisoire : les attributions de ce corps sont très limitées; il ne peut rien faire sans le tsar. Or Pierre le Grand rêve d'une institution qui ait un caractère permanent, autonome, et qui soit, à certains égards, indépendant de lui-même : quelque chose comme le Sénat de Suède. En 1711, le jour de la déclaration de guerre à la Turquie, apparaît le *Sénat.* Pierre enjoint à ses sujets d'obéir au Sénat comme à lui-même; il lui renvoie les pétitionnaires. Pour la justice, le Sénat est tribunal suprême; pour les finances, il a pour mission de « ramasser de l'argent le plus possible, car l'argent est l'artillerie de la guerre »; il pourvoit au recrutement et à l'équipement des troupes. Pierre lui décerne l'épithète de *Gouvernant* (*Pravitelstvennyi*). Le Sénat a carte blanche pour agir, sous cette seule réserve qu'il fera ensuite son rapport au tsar. D'abord il se compose seulement de neuf membres[1]

1. Plus tard, en 1712, un dixième membre : Jacob Dolgorouki. Puis dix autres,

(plus un *ober-secretar*). Il siège d'abord à Moscou; et quand il sera transféré à Pétersbourg (1724), il gardera une chancellerie (*kontora*) à Moscou. Les attributions du Sénat s'étendent encore : il reçoit les rapports des gouverneurs; il acquiert le droit d'élire ses membres, d'*élire* à tous les emplois supérieurs.

Mais ce Sénat qui « doit agir » n'agit pas, ne « gouverne » pas. Pierre, dans les termes les plus vifs, le gourmande sur ses lenteurs, son indolence, les vaines disputes entre ses membres. Il est obligé de faire le règlement de 1724 pour assurer la « bonne tenue » des séances. Pour cette machine qui ne marche pas il faut inventer un moteur. Ce sera d'abord le *general-revisor* ou « surveillant des oukazes »; puis des officiers de la garde chargés, à tour de rôle, de harceler l'inertie des sénateurs; enfin en 1722 un *procureur général* auprès du Sénat (ce fut Iagoujinski), *agent* chargé de requérir le travail et de surveiller la confection des oukazes. Auprès du Sénat, il y a, en outre, un *herold-meister*, qui s'occupe spécialement d'empêcher les jeunes nobles (*niédorosli*, adolescents) de se dérober à l'école et au service, et un *requêtes-meister*, qui préside aux relations entre le Sénat et les Collèges.

L'ancienne Moscovie avait ses *prikazes* [1]. D'abord Pierre se borne à en créer de nouveaux : pour la flotte, l'artillerie, les approvisionnements militaires, le service de santé. Puis il pense à donner à ces institutions une forme plus moderne. Il ne s'arrêta pas à l'idée de secrétariats d'État, tels qu'en avait la France. L'organisation collégiale de l'Allemagne lui est plus connue, et les conseils du grand Leibnitz le poussent dans cette voie. Pour peupler ses *Collèges*, ce sont les hommes qui lui manquent. En 1715, Pierre accepta des Occidentaux; de préférence des Slaves : Tchèques, Moraves, Silésiens. Puis on est obligé d'avoir recours aux prisonniers suédois, « qu'ils sachent déjà les affaires, ou qu'ils soient simplement aptes à les apprendre ». Ce sont des prisonniers de guerre qui administrent leurs vainqueurs! Plus tard, on remplacera les

qui sont précisément les présidents des dix Collèges. Mais, en 1722, ces présidents cessent, pour la plupart, de faire partie du Sénat.

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 732.

étrangers par les jeunes Russes qui ont achevé leurs études en Occident. Enfin, dès 1717, les Collèges sont au nombre de neuf : affaires étrangères, trésor, dépenses, revision des comptes, justice, guerre, amirauté, commerce, mines et manufactures. Plus tard, le Collège de Petite-Russie (1722). Dans chaque Collège, le président est élu : en 1722, Pierre assiste à l'élection dans le Collège de justice et reçoit le serment du nouveau président. Pierre, ici encore, a devant les yeux et propose à ses Collèges les modèles allemands et suédois.

Administration provinciale et municipale. — Dans chaque province de l'ancienne Moscovie, il y avait deux voïévodes : un « aîné » et un « jeune ». Le tsar, en les y envoyant, leur disait : « Vis de ta charge », et ils en vivaient, sans prendre d'autre souci. Or Pierre avait besoin que le recrutement des hommes et surtout la levée des impôts fussent poussés avec une extrême vigueur. Il laissa donc subsister les voïévodes dans les provinces, mais groupa celles-ci en huit gouvernements (*goubernii*) [1]. De plus, il fit cesser la confusion entre les attributions administratives et les attributions judiciaires ou financières. Enfin, le *gouverneur* est assisté d'un *landrath* ou conseil provincial, élu par les gentilshommes-propriétaires.

Pierre tenait à susciter l'énergie laborieuse dans les villes de l'empire, où le plus souvent les *bourgeois* n'étaient qu'une variété de paysans; mais il fallait d'abord leur assurer toute sécurité contre les exactions des gouverneurs et des juges. Le seul moyen qui lui parût efficace était d'organiser les villes corporativement, et, puisqu'elles avaient perdu ou n'avaient jamais possédé de traditions municipales, d'emprunter pour elles des traditions à l'Allemagne, au « droit de Magdebourg ». Dans la ville de Moscou, une municipalité suprême : le « Palais des bourgmestres » ou Rathaus. Dans les autres villes, sous la haute surveillance de ce « palais », des hommes *élus* par leurs con-

1. Moscou, Pétersbourg, Kief, Smolensk, Arkhangel, Kazan, Azof, Sibérie. Les gouvernements frontières avaient à leur tête un *gouverneur général*; les autres, un simple gouverneur. Ces hauts fonctionnaires sont parfois assistés d'un *vice-gouverneur*. Quelquefois c'est un simple *vice-gouverneur* qui est chef d'un gouvernement. Le nombre des gouvernements et provinces s'accrut ensuite par la conquête des pays baltiques.

citoyens : ce sont le *président* (maire), deux *bourgmestres*, quatre *conseillers*. Ils forment le *Magistrat*, qui siège dans le *Rathaus* (hôtel de ville). Il a pour mission de contrôler l'administration du voïévode ou du gouverneur, d'administrer la ville, de rendre la justice aux citoyens. En outre, le tsar a divisé la populatien urbaine en trois catégories (1722) : dans la première, les marchands notables, médecins, pharmaciens, armateurs et constructeurs de navires; dans la seconde, les petits marchands et artisans; dans la troisième, le reste de la plèbe. Les deux premières prennent le nom de *première ghilde* et *deuxième ghilde*. Chacune d'elles élit une *starchina* (conseil), d'où sortent, également par l'élection, un *staroste* et son *adjoint*. Le Magistrat est tenu d'appeler ces deux hommes en conseil dans toutes les occasions importantes. Même la troisième catégorie d'habitants n'est pas privée de tous droits : elle élit aussi un *staroste* et des *dizainiers*, qui peuvent présenter des avis au Magistrat (1724). Enfin Pierre a introduit dans les villes les corporations de métiers (*Zeche* ou *Zünfte*).

Rien n'est changé dans le *mir*, la vieille communauté rurale, qui cultive la terre en commun et solidarise les obligations de ses membres envers le tsar et le seigneur-propriétaire.

Réorganisation de l'Église : Saint-Synode. — Le patriarche Joachim était mort en 1690, le patriarche Adrien en 1700. Tous deux, sincèrement dévoués à Pierre, avaient fait cependant opposition à ses réformes : l'un, à l'appel des étrangers, pour la plupart « hérétiques »; l'autre, aux mentons ras; tous deux, à l'influence du clergé de Petite-Russie, beaucoup plus cultivé que celui de Moscou. Avec eux il était impossible de penser à la réforme de l'Église, ni même à l'instruction du clergé. Pierre ne nomma point de successeur à Adrien. Il désigna Stéphane Iavorski, métropolite de Riazan, comme « gardien du trône patriarcal ». En outre, Iavorski devait relever l'*Académie ecclésiastique* de Moscou, dont il devint le directeur. Dans cette école, où les Grecs, depuis Nicon, avaient eu la haute main, ce fut le latinisme de la Petite-Russie qui supplanta l'hellénisme.

L'institution d'un gardien du trône patriarcal n'était qu'une

mesure provisoire. Pierre le Grand était résolu à supprimer ce pouvoir patriarcal qu'avait possédé le père du premier tsar Romanof, et dont les détenteurs avaient souvent porté un titre égal à celui du tsar : celui de *grand-seigneur*. Au pouvoir d'un homme il voulait substituer une organisation collégiale.

En 1721 fut fondé ce qu'on appelait alors le « Collège ecclésiastique » et qui devint le Saint-Synode. Stéphane Iavorski en fut le président; il y avait, en outre, neuf membres, parmi lesquels Ianovski, métropolite de Novgorod, vice-président, et Féofane Prokopovitch, archevêque de Pskof. La mission confiée au Saint-Synode consistait à poursuivre les superstitions, à supprimer les fausses reliques (comme cet os d'éléphant qui faisait des miracles), à répandre la parole de Dieu au moyen de bons livres et d'écoles. Comme le Sénat, il rendit des oukazes, fut décoré de l'épithète de *gouvernant*, disposa d'une bureaucratie. Comme pour le Sénat, il fallut gourmander ses lenteurs et lui adjoindre un procureur général, qui fut d'abord le colonel Boltine (1722). Le Saint-Synode fut un agent utile de l'État nouveau en réformant les mœurs des moines et des prêtres, leur interdisant le vagabondage, fixant les uns à leur couvent, les autres à leur paroisse.

Pierre estimait que la multiplication des moines et des nonnes entravait l'accroissement de la population, que l'immense étendue de leurs immeubles était une faiblesse économique. Il pratiquait de larges saignées à la caisse des monastères. Il leur imposait l'entretien d'hôpitaux, d'écoles, la subsistance de ses soldats invalides. En 1701, les biens des monastères sont placés sous l'administration du *Prikaz monastyrski* : les moines recevaient une pension; le surplus des revenus était affecté aux établissements d'assistance et d'éducation. En 1702, on fit un inventaire de tous les couvents. Défense aux moines et aux religieuses de sortir de leur monastère; défense aux moines d'avoir du papier et des plumes dans leur cellule (ils écrivaient contre l'Antechrist). En 1703, défense de tondre moines ou nonnes avant l'âge de quarante ans et sans l'autorisation du tsar. Le recensement de 1722 prouva qu'il y avait dans l'empire 14 534 moines et 10 673 religieuses. Alors défense fut faite de

combler les vides que la mort pourrait faire dans leurs rangs : des soldats invalides prendraient la place des défunts. Pierre ne crut pas pouvoir prononcer une suppression radicale : les couvents étaient la pépinière de ses évêques.

Tolérance et persécutions. — Par l'oukaze de 1702 sur l'appel aux étrangers, Pierre leur avait garanti le libre exercice de leur culte. Il tint parole : sur la Perspective Nevski de Pétersbourg s'élevèrent des temples pour toutes les Églises chrétiennes : catholique, luthérienne, calviniste, arménienne ; c'est ce qui lui fit donner le surnom de « Perspective de la tolérance ». Pierre autorisa l'établissement des Capucins à Astrakhan. Au contraire, les Jésuites, établis dans les provinces occidentales, en furent chassés (1689) et, étant revenus, en furent encore chassés (1719). Pierre leur en voulait de leur intolérance à l'égard des orthodoxes dans les provinces de l'empire turc. La seule religion étrangère à laquelle il ait refusé la liberté, c'est le judaïsme : « J'aime mieux voir chez moi des musulmans et des païens que des juifs. » La Moscovie n'avait pas alors d'Israélites : ils sont pour la Russie d'aujourd'hui un legs de la Pologne démembrée. Si les étrangers étaient assurés de la liberté religieuse, c'était à la condition de ne pas faire de propagande parmi les sujets russes. Ceux de ces derniers qui se convertissaient aux religions étrangères tombaient sous l'application des lois contre l'hérésie. De 1713 à 1717, la police sévit contre des Russes convertis au calvinisme : l'un d'eux, Thomas Ivanof, fut décapité ; huit autres, hommes et femmes, furent knoutés jusqu'à ce qu'ils eussent abjuré leur « erreur » (1717).

Parmi les raskolniks, Pierre sut distinguer entre ceux qui vivaient paisiblement, comme ceux qu'il trouva établis sur la Vyga, et les sectes dangereuses, dont les adhérents se retrouvaient dans toutes les conspirations formées contre lui. Aux premiers il se contenta d'imposer une double taxe ; les autres furent traqués par les missionnaires, puis par les dragons.

Conception nouvelle de la noblesse : le tchin ; les majorats. — La distinction entre les fiefs et les alleux avait achevé de disparaître. Aux yeux de Pierre, tout gentilhomme propriétaire était tenu de servir le tsar. La possession de la

terre, les droits des nobles sur les paysans avaient pour corollaire des devoirs envers l'État. Tout noble était tenu de servir (dans l'armée, sept ans au moins; dans les emplois civils, dix ans; dans le commerce et l'industrie, quinze ans). Pierre, qui donnait à sa noblesse l'exemple du travail, le lui prêchait comme un devoir : « Il ne faut pas se croiser les bras, afin de ne pas avoir le sort de l'empire byzantin. » Le noble ignorant ou réfractaire au service est pourchassé comme un être inutile et nuisible : il n'a pas le droit d'acquérir la terre : bientôt on va lui interdire le mariage (1722).

La noblesse « de service » l'emportait maintenant sur la noblesse de naissance : un officier était supérieur à tout noble qui n'était pas officier. Avec l'ancienne *Douma* disparaissaient les anciennes qualifications de *boïars*, *okolnitchié*, *doumnié dvorianes*, etc. Dans la théorie de Pierre, n'était plus noble qui ne servait pas l'État, et au contraire le service de l'État anoblissait. Le *herold-meister* du Sénat avait pour double mission de contraindre les nobles à servir et de donner des blasons aux anoblis du service. Toute l'ancienne hiérarchie sociale étant ainsi bouleversée, il y avait lieu d'exprimer le nouvel état social par une hiérarchisation nouvelle. C'est en janvier 1722 que fut élaborée la « Table des rangs », conçue sur des principes tout opposés à ceux des anciens « livres des rangs ». On l'appelle aussi le *tchin*. Là les serviteurs de l'État sont répartis en quatorze degrés (au début, en 1722, seize degrés). A chaque degré, s'établit l'assimilation des emplois civils et auliques aux grades de l'armée et de la marine. Les huit premiers rangs confèrent la noblesse héréditaire; quelques-uns des suivants assurent la noblesse personnelle.

La classe des gentilshommes-propriétaires, aux yeux de Pierre le Grand, n'est pas seulement une « noblesse de service »; elle l'intéresse aussi comme classe de propriétaires, possédant le sol, ayant des droits sur les paysans. Quand il emprunte aux lois allemandes l'institution du *majorat*, qui permet au père de léguer la totalité de la terre noble à l'un de ses fils (l'aîné, ou tel autre qu'il aura choisi), le tsar se propose un triple but : 1° les familles nobles ne tomberont plus, par des

partages répétés, dans la pauvreté; 2° les paysans seront plus heureux sous un maître aisé; 3° les cadets, ne comptant pas sur l'héritage, seront plus empressés à servir le tsar.

Les lois : essai de code. — Dès 1700, de telles modifications s'étaient déjà produites dans la société russe que les codes d'Ivan III et Ivan IV, même l'*Oulojénié* d'Alexis, ne répondaient plus à la réalité. En 1718, en 1720, Pierre enjoint au Sénat et aux Collèges de préparer un nouveau code. Ses vœux ne furent point accomplis : la Russie, à l'heure présente, possède à peine ce que nous appelons un code. Du moins, Pierre abolit le *pravèje* : jusqu'alors le créancier avait le droit de retenir son débiteur, avec sa femme et ses enfants, et de le maltraiter jusqu'à ce qu'il eût payé sa dette. Pierre restreignit, au moins pour les accusations de droit commun, l'emploi de la torture (1722).

La police ; l'Inquisition d'État. — Les réformes de Pierre avaient soulevé contre lui un monde d'ennemis; d'autre part, les routes continuaient à être infestées de brigands, opérant par grandes bandes armées; dans les principales villes pullulaient les voleurs et les mendiants. Pierre eut à organiser fortement la police; il eut un *commissaire* dans chaque province : dans les villes, des inspecteurs des rues, et sous eux, des veilleurs, à raison d'un par chaque dizaine de maisons. Tous obéissaient au *general-polizmeister* de Pétersbourg et à l'*ober-polizmeister* de Moscou.

Pour les affaires relatives à la sûreté de l'État, il y eut d'abord le *prikaz* dit *Préobrajenski* ; il fut remplacé par la *Chancellerie secrète*, sorte d'Inquisition d'État à laquelle présida Romodanovski, et qui eut bientôt le plus terrible renom.

Condition du paysan. — Pierre eût voulu améliorer le sort du paysan. Il ne le pouvait pas. Ses guerres, ses constructions, ses réformes mêmes, l'obligeaient à rendre chaque jour plus pesantes les charges publiques, et c'était principalement sur les épaules du paysan qu'elles retombaient. Si l'on voulait obtenir que le paysan satisfît à la fois le tsar et son seigneur (celui-ci tenu lui-même à des obligations plus rigoureuses envers le tsar), on ne pouvait songer à relâcher le lien

dont Boris Godounof l'avait fixé à la glèbe. Au contraire, on était contraint de l'y attacher chaque jour davantage. Le paysan fugitif fut impitoyablement poursuivi, traqué. On lui barra les routes de la Lithuanie et du Sud. On réprima cruellement les tentatives de révolte. Les diverses conditions des travailleurs ruraux tendirent à se confondre, au niveau le plus bas, dans une servitude commune et plus pesante. Tous furent assujettis à la capitation, et l'impôt par « âme » remplaça l'impôt par « feu ». Du moins, le tsar essaya, sans y réussir, de protéger le paysan contre les mauvais maîtres, menaçant ceux-ci de leur retirer l'administration de leurs villages, parfois même faisant des exemples. Il interdit de vendre les serfs (*krépostnié*) sans la terre ; dans la vente des esclaves domestiques (*dvorovié*) il interdit de séparer les membres d'une même famille : interdictions qui furent très peu respectées.

Réformes dans la vie de société : les « assemblées ». — Jusqu'à Pierre le Grand, c'était encore une règle que les femmes des classes supérieures fussent enfermées dans le *terem*, et ne fussent jamais vues dans la société des hommes. Non seulement les parents mariaient leurs enfants sans les consulter, mais, comme dans l'Orient musulman, les époux ne se connaissaient pas avant le mariage. En 1701, le tsar exigea que les fiançailles précédassent de six mois le mariage, que les fiancés fussent autorisés à se voir tous les jours et que, les six mois écoulés, chacun d'eux restât libre de refuser [1]. Il brisa les grilles du terem en instituant (1718) les fameuses « assemblées », où les gentilshommes et les dames, tous en costume « allemand », devaient s'initier à la vie de salon. Comme les Moscovites ne savaient pas les danses d'Europe, des Français, des Polonais, des prisonniers suédois firent l'office de maîtres à danser. Ces « assemblées » ne ressemblaient guère aux salons de Versailles : les femmes persistaient à se tenir dans un coin, intimidées, effarées, ahuries de se voir en cheveux poudrés, en robes décolletées et en paniers, tandis que,

1. Jusqu'alors il n'y avait pas d'état civil régulier : Pierre exigea (1703) que les prêtres de paroisse tinssent un registre exact, avec dates précises, des naissances, mariages et décès.

dans un autre coin, les hommes préféraient jouer, fumer, boire de l'eau-de-vie, parfois jusqu'à rouler sous la table.

Les mœurs : corruption administrative. — Les mœurs étaient encore bien grossières. Dans les maisons nobles, on continuait à s'amuser de bouffons, de nains et de naines, de fous et de folles, confondus avec les singes et les perroquets. En 1721, un prince Dolgorouki se plaignant que son gendre Soltykof battît sa femme, Soltykof croyait se justifier conformément aux instructions du *Domostroï*, en répondant : « Elle ne m'obéissait pas et me disait des paroles blessantes. » Le duel étant inconnu en Moscovie, les gentilshommes se battaient entre eux à coups de poing et à coups de pied ; les membres du Sénat, des Collèges, même du Saint-Synode, s'injuriaient et se battaient en pleine séance. Le tsar lui-même, qui avait interdit qu'on se prosternât devant lui ou qu'on s'adressât à lui avec les formules serviles d'autrefois, corrigeait à coups de canne ses dignitaires : à commencer par le plus grand de tous, le prince Menchikof.

Ce qu'il y avait de plus grave, c'est la tendance qu'avait tout Moscovite, dès qu'une parcelle quelconque d'autorité lui était dévolue, à tyranniser ses subordonnés, à rançonner ses administrés, les contribuables, les justiciables, à voler en gros et en détail les caisses publiques. Menchikof, qui avait cruellement rançonné la Pologne, s'étonnait sincèrement que le tsar lui reprochât d'avoir « pris des bagatelles à quelques Polonais ». Tatichtchef, accusé d'avoir reçu des cadeaux comme juge, répondait au tsar : « Si le juge a décidé suivant sa conscience, pourquoi se déroberait-il à un témoignage de gratitude? »

Pierre, qui avait tant de peine à se procurer l'argent, cette « artillerie de la guerre », ne pouvait tolérer qu'il fondît en route, que les sources des revenus fussent taries par l'oppression, que les sujets (comme ceux d'Astrakhan) fussent poussés à la révolte. Il poursuivit avec une implacable rigueur péculats, concussions, extorsions. Il va, par ses oukazes de 1713 et 1714, jusqu'à promettre au dénonciateur la fortune et le *tchin* du dénoncé. Un gouverneur d'Astrakhan fut conduit au supplice sur une claie traînée par des porcs. Ceux de Sibérie et de Revel furent décapités. Kourbatof, le gouverneur d'Ar-

khangel, le prince Menchikof lui-même, furent soumis à une enquête dont le premier fut délivré par sa mort (1721), le second par la mort du tsar. L'*ober-fiscal* Nestérof, qui s'était enrichi à dénoncer les voleurs, fut roué comme voleur. Chafirof fut gracié comme il avait déjà la tête sur le billot.

Les finances. — De l'argent, c'est le mot qui revient dans toutes les communications de Pierre le Grand au Sénat, aux Collèges, aux gouverneurs. Les anciens impôts ne rendent pas assez. Il faut en inventer chaque jour de nouveaux. On stimule le zèle des *pribylchtchiki* [1], dont le plus ingénieux est Kourbatof. Il fut mis en lumière par sa proposition d'introduire en Russie le « papier à l'aigle », c'est-à-dire le papier timbré. Tous les *tarkhany* (exemptions d'impôts) furent abolis. En 1700, les seigneurs furent dépouillés de la *pochlina* ou taxe qu'ils prélevaient sur les marchés et foires tenus sur leurs domaines. En 1704, on dépouilla sans indemnité les possesseurs d'auberges et hôtelleries, qui furent exploitées au profit du tsar. En 1705, toutes les pêcheries furent amodiées; le prix du sel, doublé. La vente du tabac, que Pierre avait d'abord affermée à une compagnie anglaise (1698), fut mise en régie. Le port de la barbe et des vêtements longs, formellement interdit en 1700 (au point qu'à l'entrée des villes des agents armés de ciseaux rognaient barbes et vêtements), fut toléré moyennant le paiement d'une taxe. Les bains publics devinrent monopole de l'État et les bains particuliers furent frappés d'un impôt. Les *isvoschtchiki* (cochers) durent abandonner la dîme de leur gain. On alla jusqu'à enlever chez les marchands de cercueils tous les cercueils en chêne, en les leur payant à bas prix et en les faisant revendre, à un prix quadruple, par les monastères. Par tous ces moyens, les revenus du tsar, qui, en 1710, n'étaient que d'environ 3 millions de roubles, s'élevèrent, en 1725, à un peu plus de 10 millions.

Industrie et commerce. — Pierre comprenait que ce n'était pas uniquement avec des expédients qu'il relèverait la

1. Du mot *pribyl*, gain, augmentation (du revenu public). Ils étaient en même temps les surveillants occultes des services financiers, tandis que les *fiscaux* en étaient les surveillants officiels.

fortune de l'État. Pour que le tsar fût riche, il fallait que l'industrie et le commerce fussent en progrès, ou plutôt il avait à les créer. Pour la nouvelle armée, il avait besoin de drap d'uniforme; il chargea le capitaine Norof d'aller recruter en Occident des éleveurs de moutons et des drapiers (1716). A Sokol (gouvernement d'Azof), il fonda une draperie où fonctionnaient 48 métiers. D'autres s'élevèrent à Moscou, avec 150 métiers, et à Kazan. Il obligea les nobles à lui faire des commandes pour leur livrée. Le Français Mauvrion ou Montbrion créa dans Moscou une fabrique de bas. D'autres Français, avec les laines du pays, montèrent des fabriques de tapis. L'Anglais Humphrey introduisit des perfectionnements dans la préparation des cuirs de Russie. Pour plaire au tsar, une fabrique de brocart fut montée par l'amiral Apraxine; une manufacture de toile à voile par Menchikof. On compta bientôt plus de 200 usines ou fabriques russes.

Des ingénieurs étrangers vinrent perfectionner les procédés d'exploitation minière; de nouvelles mines furent ouvertes en Sibérie. La fortune des Demidof, émules des Strogonof, commence (1703); celle aussi des Narychkine, des Mellérof. L'oukaze de 1719 permit à tous la recherche et le travail du minerai; tout propriétaire qui dissimulerait l'existence d'une mine chez lui, et, ne l'exploitant pas, s'opposerait à l'exploitation par autrui, serait passible de châtiments corporels et même de la peine capitale. — Pour l'agriculture, il était plus difficile de vaincre la routine ou de suppléer à la pauvreté du propriétaire, à la misère du cultivateur. Cependant nous voyons le tsar prescrire, pour la moisson des blés, l'emploi de la faux et non plus de la faucille; faire planter de la vigne, du mûrier, du tabac, dans le Sud-Est; introduire de meilleures espèces bovines (d'où la race de Kholmogory) et ovines (de Silésie).

En matière d'industrie, le système de Pierre le Grand devait être celui de Colbert : la protection exagérée, la prohibition ou la taxation à outrance des produits étrangers de pur luxe. Son « colbertisme » était excusable : la Russie était trop pauvre pour acheter à l'étranger des objets de luxe; trop arriérée dans les industries pour s'ouvrir trop facilement aux

produits similaires de l'étranger. En revanche, Pierre favorisa de tout son pouvoir l'importation des matières premières.

Arkhangel, en 1711, recevait annuellement 154 navires européens. Hollandais et Anglais avaient intérêt à ce que ce port restât le seul port de la Russie, puisqu'ils y avaient une situation privilégiée. D'autre part, les Moscovites s'étaient habitués au trafic par Arkhangel. Pierre comprenait que le commerce serait beaucoup plus actif par Pétersbourg et ses autres ports de la Baltique [1]; mais il se contenta, pour laisser agir le temps, de hausser d'un quart les tarifs d'entrée à Arkhangel.

La grande artère de la Russie, pour le commerce de l'Orient, c'était le Volga : il eût fallu que ce fleuve eût une embouchure dans la Baltique comme il en a une dans la Caspienne. Pierre entendait que cette embouchure septentrionale fût la Néva elle-même; il atteignit son but au moyen d'un système de canaux réunissant, par le Ladoga, le haut Volga à la Néva. Il projeta aussi de faire communiquer la mer Blanche avec le golfe de Finlande, et, par un canal creusé entre le Don et le Volga, la mer Noire avec la Caspienne.

A son avènement, la Russie n'avait ni monnaies d'or à elle, ni monnaies de bronze : la monnaie d'argent servait à tous les usages; mais elle était devenue informe par l'habitude qu'avaient prise les marchands de couper et recouper les roubles comme de simples lingots. A Kalouga et ailleurs, on se servait de monnaies de cuir. Le tsar fit frapper à son effigie et à ses armes des monnaies de bronze, des ducats et doubles-ducats d'or, des sous-multiples d'argent, défendit de couper ou rogner les pièces.

L'armée; la marine. — Sous les murs d'Azof, en 1696, le tsar n'avait pas plus de 4 régiments d'infanterie régulière. A la fin du règne, il eut une armée de 210 500 hommes [2]. Les milices d'autrefois, *streltsi*, enfants-boïars, *stolniks*, etc., avaient disparu. Il ne subsistait que les Kosaks, dont l'effectif

1. Il avait eu le projet de prohiber le commerce par Arkhangel afin de favoriser l'épanouissement de sa nouvelle capitale. Les Hollandais réclamèrent. Avec beaucoup de raison le tsar leur répondit : « Les commencements de tout sont toujours difficiles; mais avec le temps tous les intérêts pourront être conciliés. »

2. 2616 dans la garde, 41547 dans la cavalerie de ligne, 75165 dans l'infanterie de ligne; 74 128 de troupes de garnison; 6492 de *landmiliz* d'Oukraine; 5579 pour l'artillerie et le génie.

total s'élevait à 109 000 cavaliers [1]. Dans l'armée régulière, on appelait *soldat* le fantassin; *dragon*, le soldat qui peut combattre à pied et à cheval; *reître*, le cavalier.

Le principal monument législatif de la réforme militaire c'est le règlement de 1716. Le préambule en est fort curieux, à cause des abus contre lesquels il s'élève : les recruteurs, gagnés à prix d'argent, acceptent des estropiés et des infirmes; les recrues sont enchaînées sur des chariots, emprisonnées à l'étape; mal nourries, parce que les officiers rognent sur la solde et les vivres; elles encombrent les hôpitaux et jalonnent de cadavres les routes.

Pour former son cadre d'officiers, Pierre fut contraint d'embaucher des étrangers, en attendant que ses jeunes nobles eussent appris le métier. Ils l'apprenaient, comme cadets, dans les régiments de la garde. D'autres furent envoyés en Europe : un Repnine sert, en Autriche, sous les ordres du prince Eugène.

Nous avons vu les humbles commencements de la marine russe. L'activité des chantiers sur la mer Blanche et la Baltique, du Don pour la mer Noire, finirent par donner de glorieux résultats. En 1725, la flotte de Pierre le Grand comptait 48 vaisseaux de ligne, 787 galères ou navires de second ordre. Ils étaient montés par 20 000 marins. En 1717, Pierre envoyait en France vingt jeunes nobles, pour y servir comme gardes-marine. D'autres étaient élevés à l'*Académie de marine* placée sous la haute direction d'André Matvéef, avec le Français Saint-Hilaire pour directeur des études et beaucoup de professeurs anglais.

Civilisation : écoles; Académie des sciences. — Pierre réforma le calendrier russe : il fit commencer le millésime, non comme autrefois, à la création du monde, mais à la naissance du Christ. Il fit commencer l'année au 1er janvier, et non plus au 1er septembre. Toutefois il maintint l'écart qui subsiste encore aujourd'hui entre l' « ancien style » de l'Europe orthodoxe et le « nouveau style » de l'Europe occidentale [2]. Les caractères d'imprimerie russe se dégagent des anciens carac-

1. 10 régiments de Kosaks oukrainiens, forts de 60 000 hommes; 5 régiments des *slobodes* du Sud, 16 000; Don, 14 266; Iaïk, 3195; Térek, 1800; Tatars de Kazan, 3615; Kosaks de Sibérie, 9495, etc.

2. Voir ci-dessus, p. 679, note.

tères slavons : en 1707, arrivèrent de Hollande les premiers types du nouveau caractère. Pierre faisait imprimer les livres russes, soit à Amsterdam, où il avait accordé un privilège au typographe hollandais Tessing, soit à Moscou, à la typographie d'Ilia Kopiévski [1]. Il y eut deux imprimeries à Moscou, une à Pétersbourg, Novgorod, Novgorod-Séverski, Tchernigof.

Quoique son activité se proposât surtout des buts d'immédiate utilité, il était moins indifférent aux beaux-arts que ne l'avait pensé Guillaume III. En 1715, il recommandait à Conon Zotof et Pierre Lefort, ses agents à Paris, de lui envoyer une liste des principaux artistes [2]. Ses agents à Venise et à Rome y faisaient aussi des commandes et des achats, mais très peu, car Pierre avait peu d'argent. Cependant il y acheta une Vénus antique, récemment découverte. En 1717, il fonda, près de l'arsenal de Pétersbourg, une école de dessin et de peinture.

En 1702, le tsar ordonnait de recueillir, dans tout l'empire, des nouvelles et informations : ce fut l'origine de la première gazette russe. Il prescrivit de recueillir partout les objets curieux propres à former des collections d'histoire naturelle (1718). La même recommandation s'étendit aux chroniques, chartes et autres documents épars dans les églises et les monastères (1722). Par là, le tsar fraya les voies à des études scientifiques sur le passé russe. Il s'intéressait à une *Histoire russe* que préparait Polykarpof. Il créa près de cent hôpitaux, des pharmacies, des laboratoires. Il envoya trente jeunes Russes étudier la médecine en Hollande, chez Blumentrost; il en confia au docteur Bidloo, qui dirigea l'hôpital de la Iaouza (quartier de Moscou). D'autres furent envoyés en Asie pour y apprendre les langues orientales. En 1719, il envoie Iévreïnof et Lonjine au Kamtchatka, pour y étudier la question du détroit entre Asie et Amérique; plus tard, il y envoya le Danois Behring, dont les découvertes se produisirent après la mort du tsar (1725-1728). De cette univer-

1. En 1703, s'impriment à celle-ci l'*Arithmétique* de Magnitski; en 1704, le *Trésor des langues slave, grecque et latine* de Polykarpof; puis une *Guerre de Troie*, un *Ésope russe*, un *Quinte-Curce*, etc.

2. Ils lui indiquèrent Rastrelli, pour l'architecture et les jardins (et c'est Rastrelli qui devait construire le Palais d'Hiver); Legendre, élève du précédent; Leblanc, sculpteur sur bois et sur pierre; Lavallée, fondeur; Cavaraque, peintre de batailles, auquel on commanda une *Bataille de Pollava*.

selle curiosité du grand empereur, déjà correspondant de l'Académie des Sciences de Paris (1717), naquit l'Académie des Sciences de Pétersbourg (1724). Ses principaux membres furent d'abord des étrangers : les Allemands Wolff et Hermann, les Français Bernouilli et de l'Isle. Le tsar lui assigna un revenu de 25 000 roubles sur le produit des douanes. Il lui demanda de préparer des élèves, de diriger sa nouvelle Gazette, surtout de faire des traductions de livres étrangers.

Les Académies ecclésiastiques de Kief et de Moscou ne semblaient pas à Pierre le Grand propres à former les collaborateurs qu'il souhaitait. Elles avaient le caractère théologique, et, ce qui ne lui plaisait guère plus, le caractère classique. Mais pour fonder de nouvelles écoles, des écoles à caractère *moderne*, le personnel enseignant lui manquait. Il favorisa du moins l'initiative des étrangers : en 1703, le pasteur Glück, de Marienburg, chez qui la future impératrice Catherine Ire avait été bonne d'enfants, fonda une école à Moscou[1]. D'autres écoles se formèrent çà et là. Les jeunes nobles, de familles riches, étaient le plus souvent instruits chez eux, par des maîtres allemands (un Français, Rambour, fut précepteur des filles du tsar). Ainsi la Russie eut une Académie avant d'avoir des écoles primaires.

Les lettres sous Pierre le Grand : saint Dmitri de Rostof. — La littérature d'Église, sous ce règne, étant uniquement aux mains des évêques, eut un caractère militant, dans le sens indiqué par le gouvernement. Le plus grand nom de cette littérature fut Dmitri Touptalo, métropolite de Rostof, dont l'Église russe a fait un saint. Il réédita, en les complétant, les *Vies des Saints* (Menologium) du métropolite Macaire (xvie siècle). Il écrivit son *Diarius* ou Journal, une Chronique des empereurs et patriarches de Constantinople et de Russie, une Chronique universelle depuis la création du monde. Il dut souvent interrompre ses travaux favoris pour prendre part aux polémiques du jour. Un certain Talitski avait répandu un papier

1. On y enseignait le modelage, les mathématiques, la géographie, la politique, la morale, les langues classiques (grecque, latine), orientales (hébraïque, chaldéenne, syrienne), modernes (française, allemande), et en outre le maintien allemand et français, la danse, l'escrime, l'équitation.

prouvant que Pierre le Grand était l'Antechrist; il fut exécuté. Pour en finir avec cette accusation persistante, Dmitri de Rostof publia les *Signes de l'avènement de l'Antechrist* : aucun de ces signes ne se retrouvait dans le règne du tsar. Discutant avec les raskolniks, qui prétendaient que Pierre, en faisant couper les barbes, ôtait à l'homme sa ressemblance avec Dieu, Dmitri leur proposait d'abord cet argument : « Si tu gardes ta barbe, le tsar te fera couper la tête; or, dis-moi, d'une barbe coupée ou d'une tête coupée, laquelle repousse le plus vite? » Puis, trouvant l'argument peu théologique, le saint évêque réfléchit et c'est alors qu'il écrivit son livre sur *l'Image de Dieu et la ressemblance de l'homme avec lui*. Il composa ses *Recherches sur la secte raskolnike de Brynsk*. Contre les ennemis extérieurs de l'Église orthodoxe, les hérétiques d'Occident, il écrivit la *Pierre de la foi*, qui ne fut publiée qu'après sa mort. Citons encore Féofane Prokopovitch, métropolite de Novgorod, qui poussa le dévouement à la politique de Pierre jusqu'à se faire l'avocat de l'oukaze qui changeait l'ordre de succession (1721), et Féofilakte Lopatinski, archevêque de Pskof, éloquent apologiste du tsar.

Possochkof : l'économie politique. — Le marchand Possochkof dota la Russie de son premier traité d'économie politique avec son livre *Sur la pauvreté et la richesse*. On y trouva des idées singulières : par exemple, que la monnaie a la valeur que lui attribue la volonté du monarque et qu'un morceau de cuir avec son effigie vaut autant qu'un morceau d'or et d'argent; mais aussi des idées hardies, que Catherine II, un siècle plus tard, devait trouver criminelles sous la plume de Radichtchef : à savoir que le servage du paysan est nuisible à l'État et que tous devraient être égaux devant la loi.

Progrès du théâtre. — Parmi les auteurs dramatiques, nous rencontrons d'abord un saint : Dmitri de Rostof. De sa plume infatigable sont sortis six drames, tous les six sur des sujets religieux; ils eurent un tel succès qu'on les jouait encore cinquante ans après la mort de ce prélat.

Pierre, qui eût désiré un autre genre de théâtre, charge, en 1701, le Hongrois Splavsky de se rendre en Occident et d'y

recruter une troupe de comédiens allemands : ce fut celle du directeur Künst. Suivant sa méthode ordinaire, Pierre accepte ces comédiens étrangers, mais leur donne à instruire de jeunes Russes. On joue *Alexandre et Darius* (1703), qui prête aux allusions rappelant la lutte contre Charles XII, le *Malade Imaginaire*, un *Docteur Faust*, plusieurs comédies. En 1704, pour une plaisanterie un peu forte dont le tsar se fâcha, Künst fut obligé de fuir[1]. Une autre troupe allemande, celle d'Otto Fürst, débuta en 1705 à Pétersbourg. En 1717, le tsar institua un concours de comédie russe : il ne fut point satisfait du résultat, et *Georges Dandin* resta sa pièce de prédilection.

L'archevêque Féofane Prokopovitch donna les premiers drames à sujets nationaux : notamment *Vladimir* et *Iaropolk*. La propre sœur du tsar, Natalie, écrivit un drame à sujet émouvant, les *Streltsi*, et des saynètes comiques, qu'on peut considérer comme le début de la comédie d'observation en Russie : il y a là des scènes qui annoncent le *Revisor* de Gogol.

Caractère des réformes de Pierre le Grand. — La volonté indomptable d'un homme avait suffi pour précipiter une évolution qu'avaient commencée les tsars Ivan, Godounof, Démétrius, les hommes du règne d'Alexis, Sophie elle-même, et pour la transformer en une véritable révolution. Pierre eut à lutter contre tous : milices séditieuses, dissidents fanatiques, plèbe turbulente, nobles apeurés. D'abord il essaya de la persuasion ; puis il accepta la lutte et la poursuivit avec une impitoyable rigueur : il prodigua les supplices comme un autre *Terrible*, sévit contre sa propre famille, contre ses sœurs, contre sa femme, plus tard contre son propre fils. Dans sa fièvre de travail et de lutte, se refusant le temps de faire un choix, c'est en un bloc qu'il importa l'Occident dans la vieille Moscovie. Cependant son imitation n'était pas servile : si les matériaux importés étaient « allemands », l'édifice qu'il rêvait serait bien russe. Pendant longtemps, visibles furent les traces de la brusque intrusion des éléments étrangers dans le vieil organisme russe. Partout il y

1. Il avait convoqué le tsar, la cour et la ville à une grande représentation. Quand la toile se leva, on vit la scène vide avec cette inscription : « C'est aujourd'hui le 1er avril ». Les Russes furent d'autant plus longs à comprendre cette plaisanterie d'Occident que les deux calendriers ne concordent pas.

avait un choc, et d'étranges contrastes subsistaient. Il n'en avait pas moins substitué à l'ancien État patriarcal, avec ses milices de streltsi et d'enfants-boïars, avec sa Douma de boïars et son oligarchie, un État pourvu de tous les organes modernes : armée permanente, marine de guerre, corps délibérants, système régulier d'impôts. Au fond, l'ancien despotisme avait changé de forme, mais non d'essence. Pierre était un Ivan le Terrible en justaucorps. Toujours il commandait en maître à des nobles, qui, en maîtres, disposaient d'un peuple d'esclaves. La Russie restait foncièrement ce qu'elle était avant la réforme, avec son héritage de mœurs et d'idées empruntées aux civilisations byzantine ou mongole. En Europe, cet État oriental à façade « allemande » apparaissait comme un monstre. En Russie, on discute, encore aujourd'hui, pour savoir si la méthode hâtive de Pierre a mieux valu pour le pays que la lente évolution qui, sans lui, aurait continué. Cependant les résultats sont acquis : les idées étrangères ont levé dans l'inerte masse. Constamment la Russie a tendu à devenir ce qu'elle ne faisait alors que paraître : un État européen.

BIBLIOGRAPHIE[1]

1° Alexis et Sophie.

Documents, mémoires en russe. — Le **tsar Alexis**, *Lettres*, dans l'*Archive Russe* de 1856. — *Mémoires* du prince **Semen Chakovskoï** (de 1601 à 1649), dans le *Messager russe* de 1830. — **Iouri Krijanitch**, éd. Bezsonof, Moscou, 1860, 2 vol. (Voir les études sur Krijanitch par **Brückner**, dans *Anc. et Nouv. Russie*, 1876, et *Russische Revue*, 1891 ; par **L. Leger**, *Nouvelles études slaves*, 1880 ; les ouvrages croates de **Kukuliévitch Sakcinski**, Agram, 1869, de **Danicitch** et **Iagitch**, 1872 ; une monographie russe de **Markiévitch**, Varsovie, 1876 ; **Bezsonof** a étudié *Krijanitch comme fauteur de l'Union des deux Églises*, Moscou, 1870. La *Grammaire* de Krijanitch a été publiée par **Bodianski**, Moscou, 1848.) — **Tchimodanof**, le boïar **Likatchef**, **Fomine**, ambassadeurs en Toscane (voir **L. Leger**, *Russes et Slaves*, 1890). — **Gr. K. Kotochikhine**, *De la Russie sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch*, Pét., 1841, 2e éd., 1859. — **Pierre Potemkine** (relation d'amb. en Espagne, France, etc., 1668), voir ci-dessous, p. 720. — **A. N. Popof**, *Matériaux pour l'histoire de la révolte de Stenko Razine*, Moscou, 1847.

1. Il est entendu que les ouvrages publiés en Russie sont en langue russe, à moins d'indication contraire.
Voir la bibliographie détaillée d'**Ikonnikof**, *Essai d'historiographie russe*, Kief, 1891-92, 2 vol., et les articles bibliographiques du même dans les *Jahresberichte* de Bursian.

Mémoires et récits des étrangers. — L'archidiacre **Paul d'Alep** (accomp. le patriarche d'Antioche Macaire en 1653 et 1656; a vu la guerre kosake et connu Nicon), trad. angl. sous ce titre *Travels of Macarius*, Londres, 1829-1836, 2 vol. — **Samuel Collins** (médecin du tsar Alexis; séjour, 1659-1667), *The present state of Russia*, Londres, 1667. — **Aug v Meyerberg** (séj. en 1661-1663), *Iter in Moscoviam*, trad. fr. dans la *Bibl. russe-polonaise* de Franck, 1858, 2 vol. in-18 (sur Meyerberg, voir **Adelung**, ci-dessus, t. V, p. 745). —**Nicolas Witsen** (séj. 1664), *Noord en oost Tartarye*, Amsterdam, 1698. — **Carlyle**, *A Relation of three ambassadies*, Londres, 1668 (en fr. dans *Bibl. Elzévirienne*). — **Reutenfels** (séj. en 1671-1673), *De rebus Moscoviticis* (rapport au grand-duc de Toscane), Padoue, 1680. — **Kilburger** (Suédois, séj. 1674), sur le commerce russe, dans le *Magazin* de Büsching, t. III. — **Rodes**, même sujet, dans Evers, *Beitræge* (voir ci-dessus, t. V, p. 795). — **Ad. Lizek** (séj. 1675), *Relatio*, Soleure, 1676. — **Klenk** (Konrad; séj. dep. 1675), en hollandais, Amsterdam, 1677. — **Stryis** (sur Stenko Razine), en holl., Amsterdam, 1676. — **Aug. Theiner**, *Monuments historiques* (d'Alexis à la mort de P. le G.), Rome et Paris, 1859. — Anonyme italien (dédié au cardinal Altierri; important sur le tsar et Stenko-Razine), *Ritratta della Moscovia*, dans *His. russ. mon.*, t. II, Pét., 1842. — **Milton** (le grand poète), *A brief history of Moscovia*, Londres, 1682.

Ouvrages russes sur Alexis. — **S. Solovief**, *Hist. de la Russie*, t. X à XII. — **N. Kostomarof**, *Hist. russe par biographies*, t. II (Alexis, Nicon, Khmielnitski et ses successeurs; Polotski, Krijanitch, etc.). — **Klutchewsky**, *Cours d'histoire de Russie*, t. III, Moscou, 1907. — **Biélof**, *Hist. de Russie avant les réf. de P. l. G.*, Pét. 1895. — **Khmyrof**, *Le tsar Alexis et son temps*, dans *Anc. et Nouv. Russie*, 1875. — **Novikof**, *Hist. de l'emprisonnement immérité du boïar Matvéef*, Pét., 1776. — **V. Ikonnikof**, *Ordine-Nachtchokine*, dans l'*Antiq. Russe* (*Rouskaïa Starina*) de 1883. — **Maïkof**, *Siméon Polotski*, dans *Anc. et Nouv. Russie*, 1876. — **Ladichevski**, *Mission du prince Prozorovski à Londres en 1662* (d'après Arch. de Moscou), Moscou, 1881. — Mission de **T. Porochine** à Berlin en 1654, dans *Antiq. Russe* de 1881. — **Markevitch**, *Kotochikine et son œuvre*, Odessa, 1895. — **N. Oglobline**, *Semen Dejnef*, 1638-1671 (un Kosak qui, en 1648, quatre-vingts ans avant Behring, a découvert le fameux détroit), Pét., 1890. — **Léchkof**, *Le peuple et l'État russe, hist. du droit public russe jusqu'au milieu du XVIIe s.*, Moscou, 1858. — Sur les affaires d'Oukraine, voir ci-dessus, p. 654.

Ouvrages en langues d'Occident. — Prince **Emm. Galitsyne**, *La Russie au XVIIe s.* (relation d'ambassade de **Pierre Potemkine**), Paris, 1885. — **Bain**, *First Romanovs (1613-1725)*, Londres, 1905. — Sur les histoires générales de Russie **Levesque**, **Esneaux**, **Choppin**, **Strahl** et **Hermann**, **Schiemann**, **A. Rambaud**, voir ci-dessus, t. IV, p. 698; **Th. v Bernhardi**, Leipzig, 1875.

Le patriarche Nicon et les affaires religieuses. — Le patriarche **Nicon**, *Corr. avec les églises d'Orient*, dans *Archive Russe* de 1873, t. II. — **Chouchérine** (moine, serviteur de Nicon), *Vie du très saint patriarche Nicon*, édit. Kozodavlef, Pét., 1784. — **Stendman**, *L'affaire du patriarche Nicon*, Pét., 1897 (avec docum.). — **And. Denisof** (sur le siège du monast. de Solovétski), dans **Al. B...**, *Description d'écrits des raskolniks russes.* — Le protopope **Avvakoum** (ennemi de Nicon), sa propre *Vie*, Pét., 1861 (voir sur lui **P. Melnikof** dans *Encyclopédie*, Pét., 1861, t. I, et **Borosdine**, *Le pope Awakoum*, 2 édit., Pét., 1900. — **N. Hübbenet**, *Rech. hist. sur l'affaire du patriarche Nicon*, Pét., 2 vol., 1882-1884. — **I. Zabiéline**, *La boïarine Morozof* dans les *Tsarines russes*, Moscou, 1869 (Compte

rendu par **A. Rambaud**, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1873). — **G. Vorobief**, *Le concile de Moscou en 1681-1682*, Pét., 1885. — **N. Kostomarof**, t. XII des *Monog. et Rech.* (*La réforme de Nicon et le raskol*); t. II de l'*Hist. par Biog.* (*Nicon*). — **Nil Popof**, *Recueil pour l'histoire du raskol*, Moscou, 1864, 2 vol. — **Chtchapof**, *Le raskol*, Kazan, 1859. — **J. Philippof**, *Les vieux-croyants de la Vyga*, Pét., 1862. — Sur le *raskol* et les sectes russes, voir **Haxthausen**, *Études sur la Russie* (en fr.), Berlin, 1853, et **Smyrnof**, *Les questions intérieures dans le Raskol*, Pét., 1898.

Gouvernement de Sophie Alexiévna. — **Silvestre Medviédef**, *Mémoires sur la révolte des streltsi* (1682), dans **Sakharof**, *Mémoires de Russes*, Pét., 1841. (Consulter **V. M. Oundolski**, *Silvestre Medviédef, père de la bibliographie slave-russe* dans *Lectures de la Soc. d'histoire*, Moscou, 1re année.) — **Rinhuber de Reinufer**, *Relation de voyage en Russie* (1673-1684), édit. Berlin, 1883, et édit. du R. P. **Pierling**, sous ce titre : *Saxe et Moscou : un médecin diplomate*, Paris, 1893. — **Tanner** (séj. 1678, à la suite de l'amb. pol. Czartoryski), *Legatio Polono-Lituanica*, Nüremberg, 1680. — **Kochen** (Christ. von), envoyé suédois sous Sophie, *Lettres sur Moscou en 1687-1688*, trad. de l'all. en russe, dans l'*Antiquité Russe*, sept. 1878. — **Schleusing**, *Derer beyden Czaaren in Reussland Iwan und Peter*, Zittau, 1693. — **S. Solovief**, *Hist. de la Russie*, les t. XIII et XIV. — **Soumarokof**, *La régence de Sophie et les révoltes des streltsi*, trad. all., Riga, 1772. — **Chtchébalski**, *La Régence de la tsarévna Sophie*, Moscou, 1857; trad. Galitsyne, Carlsruhe, 1857. — **N. Aristof**, *Les troubles de Moscou sous la régence de Sophie* (en russe), Varsovie, 1871. — *Enquête sur Chaklovity et ses complices*, public. de la *Commission archéologique*, Pét., 1884-1885, 2 vol. — **Zabiéline**, *Hist. de Moscou*, Moscou, 1902.

2° Le règne de Pierre le Grand.

Documents (pour toute la période de 1645 à 1725). Dans la **C. S. I. H. R.** (Coll. de la **Soc. imp. d'histoire de Russie** présidée par l'empereur) : correspondances des agents français, anglais, prussiens et saxons. — **F. de Martens**, *Recueils des traités et conventions de la Russie*, t. I de chacune des séries *Allemagne*, *Autriche*, *Angleterre*. — **G. J. v. Kayserling** (env. de Prusse, en 1707), *Dépêches* (texte all., trad. russe, dans *Antiquité Russe*, t. V, 1872). — Min. des affaires étrangères de France : *Recueil des Instructions*, etc., notamment **A. Geffroy**, *Suède*; **A. Rambaud**, *Russie*, t. I; **E. Farges**, *Pologne*, t. I.

Collection complète des lois russes, t. I à IV. — *Recueil des lettres et traités des tsars*, t. III (pour le tsar Alexis), t. IV (pour P. le G.). — Dans la **C. S. I. H. R.**, t. XI, 1873, oukazes, résolutions, lettres, papiers de P. le G.; t. XXV, 1878, corresp. de P. le G. avec le comte B. Chérémétief. — Dans le *XVIIIe Siècle* de **Barténief**, t. IV, Moscou, 1869, Oukazes aux gouverneurs généraux des provinces baltiques. — **Archive du prince Th. Kourakine**, t. I à IV, Saratof, 1890-1894, 4 vol. édit. M. Sémevski et V. Smioliannof : **Pierre le Grand**, Chartes, Oukazes, Lettres à Boris Kourakine, au pape Clément XI, à l'emp. Charles VI, aux souverains de France, Angleterre, Pologne, et réponses de ces personnages. — **Pierre le Grand**, *Journal* (rédigé par le secrét. Makarof, mais six fois retouché par P. le G.), sur la guerre de Suède (utilisé par Oustrialof et Brückner), édit. Chtcherbatof, 1770-1772, 2 vol.; édit. fr., Berlin, 1773; *Lettres à J.-A. Tolstoï*, gouverneur d'Azof (1703 et suiv.), dans *Antiq. Russe*, 1879; *Corr. avec le patriarche Adrien*, dans *Archive*

Russe de 1878; *Lettres*, éditées par Bytchkof, Pét., 1872; *Lettres et Papiers*, 3 vol., Pét. (dep. 1887 jusqu'à 1705); *Lettres et papiers de Pierre le Grand*, publ. par Bytchkof, Moscou, 1903 et suiv. (en cours). — **Chmourlo**, *Collection de documents relatifs à l'histoire et au règne de Pierre le Grand* (en russe et en français), Dorpat, 1903 et suiv. — *Recueil d'extraits des archives sur P. le Grand* (concernant surtout les dépenses), Moscou, 1872, 2 vol. — *Matériaux de l'Archive militaire scientifique du grand état-major*, Pét., depuis 1871, in-4 (beaucoup de lettres de Pierre le Grand). — **Chérémétief**, *Journal de voyage* (1697-1699), édité par son fils, Moscou, 1773 : trad. fr. dans la *Bibliothèque russe-polonaise*, Paris, 1859. — *Correspondance* des maréchaux **Golovine** et **Chérémétief**, Moscou, 1851. — **Ostermann** (1723-1725), *Lettres* dans le *XVIII*e *Siècle* de Barténief, t. III. — **Baranof**, *Archives du Sénat gouvernant* (1707-1725 et 1725-1740), Pét., 1872. — *Actes et procès-verbaux du Sénat sous P. le G.*, Pét., 1897 suiv. — **N. Doubrovine**, *Rapports et décisions dans le Sénat gouvernant sous le règne de P. le G.*, 3 vol., Pét., 1887.

Mémoires et récits russes. — Plusieurs dans **Th. V. Toumanski** († 1805), *Coll. de divers écrits ou mémoires sur la vie de P. le G.*, Pét., 1787-1788. — **A. S. Cheïn**, *Journal* (attribué à), sur l'expédition d'Azof, publ. sous ce titre : *Campagne du boïar et voïévode Cheïn*, Pét., 1773. — Le prince **Boris Kourakine**, *Voyage en Europe d'un grand personnage*, dans *Antiq. Russe*, mai 1879 (introd. de **I. Gorbounof**) et dans *Archive Kourakine*. — **Saint Dmitri** (métropolite) **de Rostof**, *Diarius*, de 1681 à 1703 (l'original en petit-russien, remanié en russe par Bantych-Kamenski, *Bibliothèque russe*, t. VII). — Le prince **Th. Kourakine**, *Histoire de P. le G. et de ses favoris ; Journal et impressions de voyages ; Autobiographie ; Mémoires sur la politique*, etc., dans les *Archives Kourakine*, t. I à IV. — Le comte **André Matvéef**, dans *Coll. de mémoires sur P. le G.*, de Toumanski, t. I et VI, et dans I. Sakharof, *Mémoires de Russes*, Pét., 1841. — **A. C. Nartof** (le maître tourneur de P. le G.), *Récits et paroles mémorables de P. le G.*, dans le *Moscovite* de 1842, et édit. L. Maïkof, dans *Mémoires Acad. Sc.*, Pét., 1891. — **J. J. Néplouïef**, *Mémoires* (jusqu'à 1773) dans les *Mémoires patriotiques*, 1823-1826, et *Archive russe* de 1871. — **P. N Krékchine** (inspecteur des travaux à Cronstadt, incarcéré 1714-1726), *Mémoires*, dans Sakharof et dans *Lectures*, etc., 1849. — **Markovitch** (Petit-Russien, † 1770; curieux sur les affaires kosakes), *Journal* (1716-1768), Moscou, 1859, 2 vol. — **N. D. Khanenko** (Petit-Russien; séj. à Moscou, 1722, avec le hetman Skoropadski), *Diarius* (1722), publ. dans *Lectures*, 1858; et *Journal particulier* (1719-1754), édit. Bodianski, 1873. — **J. A. Jéliaboujski**, *Mémoires* (1682-1709), dans Toumanski, t. VII, et Sakharof.

Mémoires, récits, informations d'Occident. — La plupart sont indiqués en grand détail dans **R. Mintzlof**, *Pierre le Grand dans la littérature étrangère* (en français), d'après les notes du comte de Korff, Pét., 1872, in-8. — Cet ouvrage renferme des notions bibliog. sur plus de 1200 ouvrages étrangers plus ou moins consacrés à P. le G. — A noter dans cette énumération : le Hollandais **Kempfer** (séj. 1683); **de la Neuville** (séj. 1689); le jésuite français **Philippe d'Avril** (séj. 1685 et 1686); le général **Patrick Gordon** (séj. 1661 et suiv.); — **Jean-Georges Korb**, secr. de l'amb. autr. (séj. 1698-99), *Diarium*, trad. fr. dans *Bibl. russe-polonaise*, Paris, 1859 (sur Korb, voir **V. V. Bayer**, *Franz Lefort*, dans le *J. Min. Inst. P.*, Pét., 1867); — l'envoyé hollandais **Keller** (voir Posselt); — **Guarient** (voir Oustriælof), le capitaine **Jean Perry** (séj. 1698-1715); — le général **Alexandre Gordon** (long séjour; † 1752); — **Bruce** (Pierre-Henri), (voir Oustriælof); — l'Es

thonien **Wrangel**; — **Weber** (résident de Brunswick, 1714-1720); — **Bassewitz** (ministre de Holstein), pour 1713-1725; — **Berkholtz** (chambellan de Holstein; séj. 1721-1725); — **Strahlenberg** et **F. von Wreech** (prisonniers suédois en Sibérie); — **Glaubrecht** et **Fr. Sander** (histoires d'officiers suédois prisonniers). — **Fockerodt,** *Mémoires* sur P. le G., édités par Hermann, Leipzig, 1872. — **Th. Allisson,** *Account*, Londres, 1699. — **Otto Pleyer,** *Rapports* à l'empereur Léopold Ier (1697-1700), dans Oustriælof, III, 649. — **Crull,** *The ancient and present state of Moscovy*, Londres, 1698. — **Cornelis de Bruins,** *Reizen over Moskovie*, Amsterdam, 1711; en fr., 1718. — **Wolf** (Christ.), *Briefe aus den Jahren 1719-1753* (sur P. le G. et Leibnitz), Pét., 1860. — Nombreux recueils d'anecdotes sur P. le G., Cath. Ire, Menchikof, etc., dans **Büsching**, *Magazin* (Hambourg, 1769), **Stæhlin, J. B. Scherer,** le **pseudo-Villebois** (éd. Hallez, Paris, 1853), **Aug. Galitsin,** *La Russie au XVIIIe s.*, etc., Paris, 1863. — *Mémoires* du prince **Pierre Dolgoroukof,** 2 vol., Genève, 1867-1871 (souvenirs et traditions de famille sur cette époque).

Sur les voyages de P. le G., en Occident (1697-1698) : — pour la Livonie, **J. Blomberg,** *An account of Livonia*, Londres, 1701; trad. fr., La Haye, 1705-1706; **Tr. v. Klopmann,** Mittau, 1847; — pour la Hollande, **J. de Meermann,** Paris, 1812; **Jacopus Scheltema,** trad. fr. Lausanne, 1842; **G. Verenet,** Utrecht, 1865. — **Sophie-Charlotte de Prusse,** *Lettres* (voir Erman, *Mém. pour servir à l'histoire de Sophie-Charlotte*, Berlin, 1801). — **Jacobs,** *Le séjour de P. le G. dans le Hartz* (1697), dans la *Zeit.* du *Hartz-Verein*, 1880. — **K. Weber,** *Séjour de P. le G. en Saxe* (1698, 1711, 1712), d'après les Archives saxonnes, dans *Archiv. für Sæchsische Gesch.*, Leipzig, 1873.

Biographies et histoires russes. — **J. J. Golikof** (1735-1801, marchand de Koursk), *Actions de P. le G.*, et *Additions aux actions de P. le G.* (compilation et panégyrique, mais beaucoup de faits et de documents), Pét., 1788-1798, 30 vol.; le tout réuni dans une nouv. édit., Pét., 1837, 15 vol. — **Th. V. Toumanski** († 1805), *Description complète des actions de l'emp. P. le G.*, Pét., 1788 et suiv. — **N. G. Oustriælof,** *Histoire de P. le G.*, Pét., 1858-1864, inachevé; 4 vol., s'arrêtant à l'année 1706; plus un t. VI consacré au tsarévitch Alexis, 1859. — **S. Solovief,** t. XIV à XVIII. — **N. Kostomarof,** *Hist. par Biogr.*, t. II, et *Mon. et Rech.*, t. XVI. — Articles du *Dictionnaire de biographie russe*, de **Polovtzof,** Pét., 1896 et suiv. — **Astrof,** *Les premières années de P. le G.*, dans *Archive russe*, 1875, t. II. — **Pogodine,** *Les dix-sept premières années de la vie de P. le G.*, Moscou, 1875. — **Grote,** *P. le G. civilisateur de la Russie*, Pét., 1872. — **S. Solovief,** *Lectures publiques sur P. le G.*, Moscou, 1872. — **A. A. Vassiltchikof,** *Sur les portraits de P. le G.*, Moscou, 1872. — **E. Barsof,** *P. le G. dans les traditions populaires des pays du Nord*, Moscou, 1872. — **Kiriéevski,** *Chants recueillis*, etc. (sur *P. le G.*). — **Brückner,** *Hist. illustrée de P. le G.*, Pét., 1886. — **N. N. Bantych-Kamenski** († 1814), *Dictionnaire des hommes illustres russes*, Moscou et Pét., 1836-1841, 8 vol., et *Biographies de feld-maréchaux russes*, Pét., 1841, 4 vol. — **Essipof,** *Menchikof*, dans l'*Arch. russe*, 1875, t. II. — **N. Popof,** *Le comte S.-A. Tolstoï* (1645-1729), dans *Anc. et Nouv. Russie*, t. I, 1875. — **A. Barsoukof,** *La famille des Chérémétief*, 7 vol., Pét., 1880-1899, in-4. — **N. Popof,** *Tatichtchef*, Moscou, 1861. — **Prokopovitch,** *Court récit de P. le G.* (1725), Pét., 1725 et Moscou, 1726; trad. lat. sous ce titre *Lacrimæ Roxolanæ*, Revel, 1725; — Du même, *Courte histoire des actions de P. le G.*, Pét., 1773, 1837, etc.

Biographies et histoires étrangères. — **I. H. von L.,** 1710; **Bucher,** 1717; **un officier anglais** au service du tsar, 1723; **J. G. Rabener,**

1725; **Nestesuranoi** (1725-1726), anagramme de **Jean Rousset** (nombreuses éditions, traductions, adaptations). — **Voltaire,** *Hist. de l'empire de Russie sous P. le G.* (rédigée sur de nombreux documents fournis par l'imp. Élisabeth et son favori Ivan Chouvalof; 1re éd., Genève, 1759, et Lyon, 1763). Elle est postérieure à l'*Histoire de Charles XII* (1re éd., 1739) et modifie beaucoup de faits et d'appréciations contenus dans celle-ci. A la Bibl. imp. de Pétersbourg on conserve la collection, en 5 gros vol., des *Mémoires* fournis par la cour de Russie à Voltaire pour sa rédaction, avec beaucoup d'annotations de l'auteur. Cf. la *Corresp. générale* de Voltaire. — **Bacmeister,** *Beitræge zur Gesch. Peters d. G.*, Riga, 1774-1784, 3 vol. in-8. — **Meiners,** *Vergleichung der altern und neuem Russland*, Leipzig, 1798. — **Bergmann,** *Peter d. Grosse*, Kœnigsberg-Riga-Mittau, 1823-1830, 6 vol. — **Levesque,** *Histoire de Russie*, t. IV et V, 4e édit., Paris, 1812. — **E. Hermann,** ouv. cité, t. IV, 1849. — **Seraphin,** *Gesch. v. Livland*, Gotha, 1906 et suiv. — **Sadler,** *P. der Gr. als Mensch und Regent*, Pét., 1872. — **Guerrier,** *Leibnitz und P. der Grosse*, Pét., et Leipzig, 1873. — **Suphan,** *Peter der Grosse, Herder's Fürstenideal*, Kœnigsberg, 1873. — **J. Barrow,** *The Life of P. the G.*, Londres, 1873. — **Th. v. Bernhardi,** ouvrage cité, t. II, 1875. — **Brückner,** *Peter der Grosse*, dans la coll. Oncken, Berlin, 1879. — **S. Schuyler,** *Peter the Great, emperor of Russia*, New-York, 1884. — **Waliszewski,** *P. le G.*, Paris, 1897. — **Bogoslowsky,** *Les réformes locales de P. le G.*, Moscou, 1902. — **A. Rambaud,** *Histoire de la Russie*, 4e édit., Paris, 1894, et *La Russie épique*, Paris, 1876 (*Bylines* et traditions sur P. le G.). — La question du *Testament de P. le G.* (pièce apocryphe inventée par **Lesur,** dans *Progrès de la puissance russe*, 1812, pour complaire à Napoléon) a été élucidée par **Lobscheid,** Berlin, 1870; et **G. Birgholtz,** *Napoléon Ier auteur du Testament de P. le G.*, Bruxelles, 1863.

Sur les hommes en vue de cette époque : **Helbig** (secr. de l'amb. de Saxe sous Cath. II), *Russische Güstlinge*, Tübingen, 1809. — **Posselt** (Moritz) *P. d. Gr. und Leibnitz*, Dorpat et Moscou, 1843; *Der General und Admiral Franz Lefort*, Francfort, 1866, 2 vol. in-8. — **Vuillemin,** *P. le G. et l'amiral Lefort.*

Gouvernement, réformes, civilisation. — Les volumes déjà cités de **S. Solovief,** etc. — **P. Milioukof,** *L'adm. de l'empire et la réforme de P. le G.*, Pét., 1892. — **Pétrovski,** *Le Sénat sous P. le G.*, Moscou, 1875. — **Gradovski,** *L'adm. en Russie au XVIIIe s. et les procureurs généraux*, Pét., 1866. — **Andréevski,** *Les namiestniki, voïévodes et gouverneurs*, Pét., 1864. — **N. M. B.,** *La Chancellerie secrète sous P. le G.* dans *Antiq. Russe*, août 1885. — **M. N. Sémevski,** *Slovo i Diélo, ou la Chancellerie secrète sous P. le G.*, Pét., 1885. — **A. Philippof,** *Des peines d'après la législation de P. le G.*, Moscou, 1891. — **Vladimirski-Boudanof,** *Revue de l'histoire du droit russe*, Kief, 1905. — **Sergeiévitch,** *Cours d'hist. du droit russe*, Pét., s. d. — **Pavlof Silvansky,** *Les magistrats du tsar : origines de la noblesse russe*, Pét., 1898. — Id., *Le féodalisme dans l'ancienne Russie*, Pét., 1901. — **Taranowski,** *Le féodalisme en Russie*, Varsovie, 1900. — **Storojeff,** *Histoire de la noblesse russe au XVIIe siècle*, Pét., s. d. — **Milioukof,** *Essai sur l'histoire de la civilisation russe*, 1900. — **Vl. Popof,** *Le Saint-Synode sous P. le G.* (1721-1725), Pét., 1881. — **N. Kédrof,** *Le règlement ecclésiastique dans ses rapports avec la réforme de P. le G.* Moscou, 1886. — **A. Arkangelski,** *Instruction du clergé et littérature d'église sous P. le G.*, Kazan, 1883. — **J. Znamenski,** *Les écoles ecclés. en Russie jusqu'à la réforme de 1808*, Kazan, 1881. — **Ternovski,** *Stéphane Iavorski*, dans *Anc. et Nouv. Russie*, 1879. — **Tchistovitch,** *Féofane Prokopovitch* (*Travaux de l'Acad. Russe*), Pét., 1868. — **Morozof,** *Féofane Prokopovitch*, Pét., 1880. — Voir ci-dessus,

t. V, p. 794, les histoires générales de l'Église russe; ajouter celle de **Golubinski**, 2e éd., Moscou, 1901-4, 2 vol. — **Pierling**, *La Russie et le Saint-Siège*, *Etudes diplomatiques*, Paris, 1896-1901 (avec bibliographie). — **Ivan Possochkof**, *Œuvres*, édit. Pogodine, Moscou, 1842-1863, 2 vol. (voir **A. Brückner**, *Iwan Possochkof*, *Ideen und Zustænde im Russland zur Zeit P. d. G.*, Leipzig, 1878). — **Sig. von Ordega**, *Die Gewerbepolitik Russlands von P. I. bis Cath. II* (1682-1762), Tübingen, 1885. — **Lappo-Danilevski**, *Organisation de l'impôt direct en Russie depuis le Temps des Troubles jusqu'à la réforme*, dans les *Mém. de l'Un. de Pét.*, t. XXIII. — **K. Lodyjenski**, *Hist. du tarif douanier russe*, Pét., 1886. — **Élaghine** (Iélaguine), *Histoire de la flotte russe*, Pét., 1864, 3 vol. — **Th. Vessélyi**, *Essai d'une hist. du corps des cadets de la flotte russe*, Pét., 1852. — *Matériaux pour l'histoire de la flotte russe,* Pét., publ. par la Commission des Archives de la Marine. — *Description des Archives de la Marine* (dep. la fin du XVIIe s.), 5 vol., Pét., 1888. — **Th. Vessélyi**, *Album général maritime*, Pét., 1890. — **Baer**, *Behring und Tschirikow* et *Ueber die Verdienste P. de G. um die Erweiterung der geog. Kenntnissen* (*Mém. de la Soc. de Géog.* de Pét., 1849). — **Stein**, *Gesch. des Russischen Heeres*, Leipzig, 1895. — **Kartsof**, *Hist. du régiment Préobrajenski* (1683-1883), Pét., 1883. — *La Brigade de P. le G. : les régiments Préobrajenski et Séménovski* (1683-1883), dans l'*Antiq. Russe* de mai 1883. — Le général **P. Bobrovski**, *Histoire du régiment Érivanski* (l'anc. rég. Boutyrski) pendant 250 ans (1642-1892), Pét., 1892. — Le cap. **A. Bogouslavski**, *Hist. du régiment Apchéron* (1700-1892), Pét., 1892. — **N. Popof**, *O. A. Bajénine*, *Épisode de l'hist. des mœurs publiques sous P. le G.*, dans *Anc. et Nouv. Russie*, 1877, t. III. — **E. P. Karnovitch**, *Récits historiques* (Moscou au XVIIe s.; les *assemblées* de P. le G., etc.), Pét., 1884. — **S. N. Choubinski**, *Traits et récits d'histoire* (les fous de cour sous P. le G., etc.), Pét., 1869. — **Sémevski**, *La tsarine Prascovia* (belle-sœur de P. le G.), curieuse étude sur le gynécée russe, Pét., 1883. — **P. P. Pékarski**, *Hist. de l'Académie des sciences*, Pét., 1870. — *Matériaux pour l'hist. de l'Acad. imp. des Sciences de Pét.*, t. I (1716-1730), Pét., 1885. — **Richter**, *Geschichte der Medicin in Russland*, Moscou, 1813-1818, 3 vol. — *Matériaux pour l'histoire de la médecine en Russie*, Pét., 1883. — **G. Tchistovitch**, *Hist. des premières écoles médicales en Russie*, Pét., 1884. — **Pierre de Corvin**, *Le théâtre russe depuis ses origines*, Paris, 1890. — **P. P. Pékarski**, *La science et la littérature sous P. le G.*, Pét., 1863, 2 vol. — Voir ci-dessus, t. V, p. 794, les ouvrages sur la littérature et les arts en Russie. Ajouter : **Polévoï**, *Hist. de la littérature russe*, Pét., 1872. — **Pypin**, *Hist. de la litt. russe*, t. II, Pétersb., 1898. — **A. Brückner**, *Die Auslænder im Russland*, dans *Kulturhist. Studien*, Riga, 1878, t. III. — **Fechner**, *Chronique de la communauté évangélique en Russie*, Moscou, 1876.

Fondation de Pétersbourg. — Description de Pétersbourg et Cronstadt en 1710-1711 par un témoin oculaire, trad. russe dans l'*Antiquité Russe* de 1882. — *Saint-Pétersbourg en 1720*, Récits d'un témoin oculaire, anonyme, polonais (trad. russe par Ptachitski, *Ibid.*, 1879). — Descriptions de Pétersbourg naissant par l'Allemand **H. G.** (1713), le Hollandais **R. Ottens**, etc. (voir Mintzlof). — Voir aussi les relations des agents diplomatiques étrangers. — **P. N. Pétrof**, *Hist. de Saint-Pétersbourg* (1703-1782), Pét., 1885. — **Bachoutski**, *Panorama* (et histoire) *de Saint-Pétersbourg*, trad. fr., Pét., 1831-34, 2 vol. — **Timchenko-Rouban**, *Les débuts de Pétersb.*, Pét., 1901.

CHAPITRE XX

LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE

(1700-1714)

I. — Négociations préliminaires.

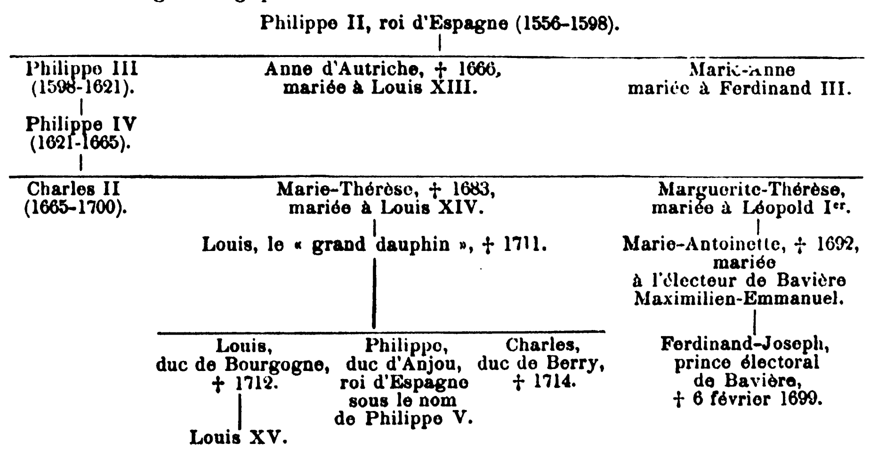
La succession d'Espagne. — La succession qui allait s'ouvrir en 1700 était la plus extraordinaire qu'héritiers aient jamais convoitée. Quoique diminuée par la création des Pays-Bas hollandais, la rivalité heureuse des Anglais sur les Océans et les conquêtes territoriales de la France, elle constituait encore un des plus vastes empires du monde. Outre les royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre et leurs dépendances, elle comprenait : 1° en Europe, le Milanais, Naples et la Sicile, la Sardaigne, les Présides de Toscane, le marquisat de Finale sur le golfe de Gênes; 2° les Présides d'Afrique (Ceuta, Melilla, etc.); 3° les archipels africains (Canaries); 4° en Océanie, les archipels des Philippines et des Carolines; 5° dans les Antilles, les grandes îles de Cuba, Porto-Rico, la Trinité ; 6° enfin, sur le continent américain, tout un monde, l'espace sur lequel se sont formées de nombreuses républiques; c'étaient la Floride avec les archipels voisins, le Mexique qui englobait alors le Texas, la Californie et les bords de la mer Vermeille, toute l'Amérique centrale, toute l'Amérique du Sud, à part le Brésil. L'empire espagnol comprenait donc, presque entières, deux des

grandes péninsules d'Europe, l'ibérique et l'italique; il était riverain de la mer du Nord et enserrait la Méditerranée occidentale ; il était répandu sur les doubles rivages des deux Océans. Il y avait donc des raisons pour que Louis XIV eût hâté la conclusion de la paix, pour que l'Autriche continuât à nourrir de vastes convoitises à Ryswick, pour que les nations maritimes, Angleterre et Hollande, demeurassent inquiètes. Ce n'était pas seulement l'avenir de la vieille Europe, mais celui du monde moderne, des nations encore à naître sur les immenses terres vierges, qui étaient en jeu. Ainsi s'ouvrait la succession d'Espagne, prête à tomber des mains d'un moribond entre les mains tendues de toutes parts pour la recevoir.

Les prétendants à la succession[1]. — Le roi Charles II, valétudinaire et impuissant, « commençait à ne plus voir les choses de ce monde qu'à la lueur de ce terrible flambeau qu'on allume aux mourants » (Saint-Simon), et ses plus proches parents, ses hoirs légitimes, étaient des étrangers.

De ses sœurs, mortes toutes deux, l'aînée avait épousé Louis XIV, la cadette l'empereur Léopold. L'une se survivait dans son fils le « grand dauphin », dans ses petits-fils les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry; l'autre, dans l'enfant de sa fille unique, Ferdinand-Joseph, prince électoral de Bavière. Trente ans auparavant, les deux beaux-frères, par un traité

1. Tableau généalogique :



C'est d'une troisième femme, une princesse de Neubourg, que l'empereur Léopold eut les archiducs Joseph et Charles, qui furent empereurs après lui.

secret[1] où ils transigeaient sur leurs droits respectifs, s'étaient partagé éventuellement la monarchie espagnole; mais ils avaient, de part et d'autre, renoncé implicitement à le faire valoir et ils s'apprêtaient à régler chacun de son côté, le premier au mieux de ses intérêts actuels, le second au gré de ses ambitions illimitées, la succession qui allait s'ouvrir.

Louis XIV, fils de la fille aînée de Philippe III, mari de la fille aînée de Philippe IV, pouvait se croire l'héritier le plus proche. Sa mère et sa femme avaient bien renoncé, en devenant reines de France, à toute prétention sur l'héritage paternel; mais il ne considérait pas comme valable la renonciation de Marie-Thérèse, faute de la sanction des Cortès et du paiement de la dot de la princesse. Sans perdre l'espoir d'un testament en sa faveur, il se résignait d'avance à un partage de la monarchie espagnole et, en limitant ses prétentions, se flattait de les faire accepter pacifiquement par les puissances signataires du traité de Ryswick.

L'Empereur, au contraire, contestait en même temps la succession entière à son beau-frère de France et à son petit-fils de Bavière. Contre l'un, il rappelait que ni sa mère, seconde fille de Philippe III, ni sa femme, seconde fille de Philippe IV, ne s'étaient volontairement déshéritées comme leurs sœurs de France, et qu'elles avaient été officiellement substituées aux droits de leurs aînées. Contre l'autre, il soutenait que sa fille l'Électrice avait, en se mariant, imité ses tantes Anne et Marie-Thérèse. En conséquence, il se prévalait des droits que sa femme lui avait jadis apportés. Seulement, par crainte d'évoquer devant l'Europe l'ombre de Charles-Quint, il disait vouloir faire bénéficier de ses avantages son fils cadet né d'un second mariage, l'archiduc Charles.

Les partis allemand et français à Madrid. — Ces compétitions affichées ou prévues avaient créé autour du roi agonisant un parti allemand et un parti français. Le premier, groupé d'abord autour de la reine mère, bisaïeule du prince de Bavière, puis autour de la reine régnante, tante de l'archiduc

1. Voir ci-dessus, p. 109.

Charles, était soutenu hautement par l'ambassadeur impérial, Harrach, et enhardi par la présence des troupes allemandes restées en Espagne depuis la dernière guerre[1]. Dans le second, discrètement encouragé par l'ambassadeur français, se rangeait la majorité des grands d'Espagne et des conseillers de la couronne, l'archevêque de Tolède, Porto-Carrero, en tête. Ils estimaient qu'un cadet de la maison de Bourbon sauverait à la fois l'unité et l'indépendance de la monarchie, établirait entre les cours de Versailles et de Madrid une alliance dont la France, puissance protectrice, garderait l'honneur et la charge, et l'Espagne, puissance protégée, le profit. Ils avaient bien accueilli, dès 1670, la pensée de conférer l'expectative du trône à un fils de Louis XIV et empêché, depuis, que l'archiduc Charles fût, comme le demandait l'Empereur, amené et élevé à Madrid. Quant à Charles II, disputé entre le tendre souvenir de sa première femme Marie-Louise d'Orléans et l'influence active de la seconde, il jugeait pourtant deux choses nécessaires : la désignation d'un héritier et l'intégrité de la monarchie. Par un premier testament, il adopta son petit-neveu le prince électoral de Bavière (1698).

Premier traité de partage. — Tous les gouvernements européens étaient dans l'attente. Ce vaste empire, dépeuplé, humilié, appauvri, mais sur lequel, comme au temps de Charles-Quint, le soleil ne se couchait pas, serait-il démembré à leur gré ou aurait-il un maître choisi par la volonté du mourant? La première solution eût satisfait l'Angleterre et la Hollande, qui n'avaient ni droits dynastiques ni revendications politiques à faire valoir, mais des intérêts maritimes, commerciaux, coloniaux, à garantir. Louis XIV chercha à les mettre dans son jeu contre l'Empereur, certain de prévenir ainsi toute coalition nouvelle. Ses ambassadeurs, Tallard à Londres, Bonrepos et Briord à La Haye, s'efforcèrent de faire craindre la destruction de l'équilibre européen par l'avènement à Madrid d'un Bourbon ou d'un Habsbourg, tandis qu'à Vienne le marquis de Villars était chargé de convertir l'Empereur à l'idée d'un partage à l'amiable ou de lui faire accepter le partage une fois résolu.

1. Voir ci-dessus, p. 512.

Guillaume III et Heinsius répugnaient à s'unir au protecteur avoué du « papisme » et à l'envahisseur de 1672. Comprenant néanmoins qu'en Angleterre et en Hollande les assemblées délibérantes, Chambre des Communes et États-Généraux, seraient gagnées par le désintéressement relatif de Louis XIV et dominées par le désir de conserver la paix récente, après six mois de négociations, ils réglèrent par avance, en secret et d'accord avec la France, le sort de la monarchie espagnole. Les deux traités des 28 septembre et 11 octobre 1698 attribuèrent au prince électoral de Bavière, et, en cas de mort, à son père, l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas et la Sardaigne; — au dauphin de France les Deux-Siciles, les Présides de Toscane, le marquisat de Finale, le Guipuzcoa (Fontarabie, Passage, Saint-Sébastien); — ils laissaient à l'Empereur, pour prix de sa ratification éventuelle, le Milanais.

Louis XIV eût mieux trouvé son compte aux Pays-Bas. Quant aux possessions italiennes, il le savait par l'histoire de ses prédécesseurs, elles apportaient plus d'embarras que d'avantages. Mais il lui fallait ménager les puissances maritimes, qu'offusquait déjà la crainte de sa suprématie dans la Méditerranée et dans le Levant. Du moins avait-il réduit la part de l'Autriche à une seule province.

Second traité de partage. — Quoique le traité eût été tenu secret, cependant, grâce à des indiscrétions commises en Hollande, il parvint à la cour de Madrid. Charles II, indigné, institua derechef pour son héritier universel le prince de Bavière, âgé de sept ans (novembre 1698). Quelques mois après, cet enfant mourait subitement à Bruxelles (8 février 1699). Que cette mort ait été l'œuvre du poison, comme l'insinue Saint-Simon, qui n'hésite pas à accuser l'Empereur, ou qu'elle n'ait été qu'un accident naturel, elle remettait tout en question. On négocia de nouveau et activement, pendant près d'un an, entre Versailles, Londres et La Haye, mais avec moins de mystère qu'auparavant.

Les 13 et 25 mars 1700, un second traité attribua à l'archiduc Charles, fils cadet de l'Empereur, l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, c'est-à-dire la part dévolue antérieurement au prince de

Bavière. Les possessions italiennes revenaient au dauphin, ainsi que la Lorraine, dont le souverain serait, de son consentement, transféré dans le Milanais. Ce nouvel arrangement profitait directement à la France, car il consolidait sa frontière de l'Est et écartait complètement de l'Italie la maison d'Autriche. L'Empereur avait été tenu au courant de ces stipulations ; il refusa obstinément de les sanctionner; on lui fit savoir que, passé un délai de deux mois après la mort de Charles II, la part réservée à son fils serait dévolue au duc de Savoie.

Nouveau testament de Charles II. — Les cours de Vienne et de Madrid protestèrent chacune à leur manière. Elles étaient opposées, l'une par ambition politique, l'autre par sentiment national, au démembrement de l'empire espagnol : « Tout traité de ce genre, s'écria Charles II, est nul tant que Dieu ne l'a pas signé. » La reine reprit ses intrigues en faveur de l'Autriche; les grands accusèrent hautement le voisin égoïste qui disposait ainsi de leur pays; ils firent sentir si vivement leur dépit à notre ambassadeur, d'Harcourt, qu'il crut devoir un moment s'éloigner; au fond du cœur, ils lui pardonnaient, supposant qu'il avait voulu, par la crainte d'un démembrement, les plier à ses vues secrètes, c'est-à-dire au choix d'un prince français.

« Le parti national, dit Mignet, détestait les Autrichiens, parce qu'ils étaient depuis longtemps en Espagne; il aimait les Français, parce qu'ils n'y étaient pas encore. » Ce parti, ayant réussi à disperser la camarilla de la reine et à faire renvoyer la garnison allemande de Madrid, introduisit au Conseil où l'on devait examiner le traité de partage la proposition de choisir pour unique héritier de la monarchie le duc d'Anjou, second petit-fils de Louis XIV. A la grande stupéfaction des souverains, cette proposition fut unanimement acceptée. Les divers personnages consultés par le roi, son confesseur, les jurisconsultes, les théologiens, le pape même, lui montrèrent à l'envi dans la maison de France son successeur le plus rapproché par la parenté et le plus utile à ses peuples. Le cardinal Porto-Carrero fit au roi un devoir de conscience d'assurer le salut de l'Espagne et le repos de l'Europe en désignant le duc d'Anjou pour son unique successeur.

Charles II signa donc, le 2 octobre 1700, son dernier testament. Il déclarait nulles, comme désormais superflues, les renonciations d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse; il léguait à Philippe d'Anjou ses vingt-deux couronnes, sous cette clause qu'elles ne seraient jamais unies à celle de France. Il substituait à ce prince, en cas de mort sans enfants ou d'avènement au trône de France, le duc de Berry; puis à celui-ci, dans le même cas, l'archiduc Charles; et enfin le duc de Savoie. Un conseil de régence, où la reine et Porto-Carrero prenaient place, devait exercer le pouvoir en attendant l'arrivée du nouveau roi. Trois semaines après, Charles II mourut (1er novembre).

Acceptation du testament par Louis XIV. — Le 9 novembre, un courrier porteur du testament arrivait à Fontainebleau, où séjournait la cour. En recevant la nouvelle, Louis XIV ne fut qu'à moitié surpris et à moitié satisfait. Tout en signant les traités de partage, tout en certifiant à l'occasion à l'Empereur qu'il n'accepterait point le legs des États espagnols à un prince français, il avait suivi avec complaisance les efforts du parti national à Madrid. Son espoir secret accompli, il se trouvait en face de deux actes publics, contradictoires, qui étaient l'un et l'autre à divers degrés son ouvrage, hésitant entre deux devoirs, celui de faire honneur à sa signature ou à la signature de son défunt beau-frère.

Dès le lendemain, la question fut débattue dans un conseil privé auquel assistèrent le dauphin, le chancelier Pontchartrain, Torcy et le duc de Beauvillier. Le dauphin parla en fils de Marie-Thérèse et en futur roi de France, conseillant une acceptation sans réserve. Beauvillier déclara s'en tenir au traité de partage, qui donnait à la France des avantages certains, immédiats, supérieurs à ceux d'une alliance éventuelle avec l'Espagne, et qui conservait la paix au royaume, encore mal remis des guerres récentes. Torcy au contraire insista sur la clause du testament qui instituait l'archiduc Charles ou l'ambitieux Victor-Amédée à défaut du duc d'Anjou; estimant la guerre, en tout cas, certaine avec l'Empereur, il opina qu'il valait mieux la faire pour le tout que pour la partie. Le chancelier résuma les divers avis, en affirmant toutefois que le testament de Charles II déliait

le roi des engagements contractés par lui envers l'Angleterre et la Hollande.

Le roi écouta les uns et les autres et réserva sa décision définitive, sachant bien et disant tout haut qu'il serait blâmé, quelle que fût sa décision. Enfin, le 16, il manda l'ambassadeur espagnol dans son cabinet, où se trouvait le duc d'Anjou : « Vous pouvez, lui dit-il, le saluer comme votre roi. » Dès ce moment il traita son petit-fils en « frère » et annonça son intention de le faire reconduire par les ducs de Bourgogne et de Berry jusqu'à la frontière. « L'ambassadeur d'Espagne dit fort à propos que ce voyage était aisé et que présentement les Pyrénées étaient fondues. » (Dangeau.) Quelques jours après, *le Mercure* traduisit ainsi ses paroles en termes que Voltaire mit depuis dans la bouche du roi lui-même : « *Il n'y a plus de Pyrénées.* »

Proclamé successivement dans ses diverses capitales, Philippe V s'achemina lentement vers l'Espagne, comme s'il eût voulu laisser s'écouler les deux mois accordés à l'Empereur pour ratifier le traité de 1700. En avril 1701, il entrait à Madrid.

Le gouvernement et l'opinion en Angleterre et en Hollande. — Louis XIV avait maintenant à se justifier devant l'Europe et notamment devant les signataires du traité de partage. Il leur soutint qu'il avait observé l'esprit de ce traité; car s'en tenir à la lettre, c'était, disait-il, affronter la guerre contre l'Empereur pour le réduire à sa part et contre l'Espagne pour lui faire accepter son démembrement; il insistait sur la séparation des couronnes de France et d'Espagne et rappelait que, les Deux-Siciles restant espagnoles, les puissances maritimes n'auraient plus à craindre dans la Méditerranée la prépondérance française.

Ces raisons trouvèrent d'abord crédit à Londres, où les tories dominaient encore, en Hollande, où l'on craignait pour le commerce national les suites d'une guerre à brève échéance. Ici et là, on jugeait l'exécution du testament préférable à celle du traité de partage [1]. Seuls, Guillaume III et Heinsius accusèrent

1. Voir ci-dessus, p. 454.

la déloyauté traditionnelle du roi Très Chrétien; ils se crurent dupés par une diplomatie à double face, qui avait marchandé auprès d'eux une part de la succession et réussi à la capter sur place tout entière.

Dès le début de 1701, certains actes du roi de France donnèrent une apparence de raison à leurs défiances et à leurs récriminations. Pour assurer en tout état de cause le sort de son petit-fils, incertain jusqu'à nouvel ordre en Espagne, Louis XIV conservait à Philippe V, par lettres patentes enregistrées au Parlement, ses droits à la couronne de France (3 fév.). Pour fortifier l'unité d'action en vue d'une guerre possible, il ordonnait aux gouverneurs et aux vice-rois espagnols de lui obéir provisoirement comme à leur maître. Enfin, pour protéger l'autorité du roi français aux Pays-Bas contre un peuple qui ne l'avait pas encore reconnu, il introduisait dans les sept places dites de la Barrière, par une occupation soudaine et imprévue, des garnisons françaises à côté des garnisons hollandaises (6 fév.). Ce n'était en somme violer expressément ni le traité de Ryswick, ni le testament prescrivant la séparation à perpétuité des deux couronnes; c'était du moins fournir imprudemment des armes aux ennemis-nés de la politique française.

Le gouvernement anglais, sous la pression de l'opinion dominante, reconnut de mauvaise grâce et sous réserves Philippe V (avril 1701). Le gouvernement hollandais garda le silence. En récompense de cette attitude, ils réclamèrent des garanties et des indemnités de toute nature : au point de vue politique, l'éloignement des troupes françaises des Pays-Bas, l'extension de la Barrière, la remise d'Ostende et de Nieuport à la garde des Anglais, une compensation territoriale pour l'Empereur; au point de vue commercial, le maintien des privilèges acquis en Espagne, le partage des privilèges éventuels de la France dans les Indes [1]. Guillaume III mit en avant un projet supposé de descente en Angleterre préparé à Versailles au profit des Stuarts, et il finit par obtenir du Parlement des subsides pro-

1. Sur ce point, les Puissances maritimes perdirent leurs dernières illusions quand Ducasse, gouverneur de Saint-Domingue, obtint de l'Espagne pour la Compagnie française de Guinée le privilège de l'*Asiento* (importation des nègres dans les colonies américaines de l'Espagne), le 27 août 1701.

pres à assurer l'exécution des traités d'alliance entre la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies. Devant la teneur et la forme des demandes qui lui étaient faites, Louis XIV se prétendit traité en vaincu ; de part et d'autre, on s'acheminait insensiblement vers la guerre.

La Grande Alliance. — A La Haye et à Londres, l'opinion flotta quelque temps entre le testament et le traité de partage. L'Empereur, qui n'avait jamais accepté ni l'un ni l'autre et qui, ayant fait la paix avec les Turcs (à Karlovitz), disposait librement de ses forces, se préparait à combattre. Il se flattait peut-être de prendre, les hasards de la guerre aidant, la revanche de la maison d'Autriche contre la maison de Bourbon, d'arracher à la France ses dernières conquêtes, à commencer par l'Alsace. Il hâta donc la rupture des relations diplomatiques et essaya d'amener des soulèvements à Naples et dans le Milanais. Presque tous les membres de l'Empire, sollicités par lui, promirènt leur concours ou au moins leur neutralité. Il en fut de même des États du Nord, le Danemark et la Suède, dont les engagements demeurèrent en définitive illusoires. L'Empereur s'assura spécialement les contingents du duc de Hanovre et de l'Électeur de Brandebourg, en conférant à l'un la dignité électorale, en laissant l'autre se couronner « roi en Prusse » (Traité dit *de la Couronne*, 16 nov. 1700)[1]. Ce fut comme une première coalition continentale, qui, se joignant ensuite à celle des Puissances maritimes, reconstitua (7 septembre 1701) la Grande Alliance de 1689.

Cette alliance, conclue en apparence « pour les libertés de l'Europe », devait, dans la pensée de ses auteurs, aboutir au démembrement de la monarchie espagnole, à l'amoindrissement et à l'abaissement de la monarchie française. Dans les deux pays elle avait des alliés secrets : en Espagne, les habitants de certaines provinces (Catalogne, Aragon, Valence), inquiets pour leurs franchises locales ; en France, les huguenots des Cévennes qui, depuis la Révocation, avaient résisté à la tentation de l'exil et n'attendaient pour se soulever qu'une occasion favorable.

1 Voir ci-dessus, p. 549, 561.

Louis XIV détruisit les dernières espérances de paix en continuant à se déclarer, comme au plus beau temps de sa gloire, le « défenseur des majestés violées » (Bossuet). Guillaume III venait de faire désigner comme héritière éventuelle du trône d'Angleterre l'Électrice de Hanovre. Jacques II, le souverain dépossédé, se mourait alors à Saint-Germain (septembre 1701). Louis XIV alla le voir, lui promit de reconnaître le titre royal à son fils et tint sa promesse. C'était piquer au vif, en Angleterre, le monarque qu'il avait reconnu à Ryswick et la nation dont il renouvelait les défiances contre le « papisme ». Dans une circulaire à ses agents à l'étranger, Louis eut beau déclarer qu'il n'avait voulu accorder à l'héritier des Stuarts qu'une consolation sans portée politique et une vaine satisfaction d'amour-propre [1]. On le montra s'imposant à l'Europe entre ses deux vice-rois, le « prince de Galles » et le « duc d'Anjou ». La Chambre des Communes se fit soudain belliqueuse et vota des subsides pour une action immédiate (janvier 1702).

Le Triumvirat. — La guerre générale commença dès le printemps de cette même année, au lendemain de la mort de Guillaume III (19 mars). Voulant savoir si la ligue dont ce prince était l'âme lui survivait, Louis, quelques jours après, fit offrir aux Hollandais le renouvellement du traité de Ryswick, des avantages de commerce et la remise aux seuls Espagnols des places des Pays-Bas. Les États-Généraux, que la nouvelle reine Anne Stuart assurait de son alliance, déclarèrent ne pouvoir rompre, par des conventions particulières, les engagements pris. Le chef de la maison de Bourbon allait sentir durement peser sur lui cette coalition de forces rivales qu'il avait si fièrement bravée, au temps où Louvois lui donnait pour devise : « Seul contre tous » [2].

Le grand péril de sa situation était dans l'habileté et la ténacité de ses principaux adversaires. Heinsius, véritable succes-

1. Rappelons-nous qu'à cette époque Louis XIV tolérait que le roi d'Angleterre gardât le titre de *rex Franciæ*.

2. La déclaration de guerre de la Grande-Bretagne à la France et à Philippe V est du 4 mai 1702; celle des Provinces-Unies, du 8 mai; celle de l'Empereur, du 15 mai. — Voir, dans Flassan, le détail des très nombreux actes dont l'ensemble constitua, maintint ou renforça la coalition.

seur de Guillaume III sous le titre de grand-pensionnaire, avait recueilli les desseins de son prédécesseur, et il les fit valoir avec l'assistance de deux génies politiques et militaires de premier ordre, le duc de Marlborough et le prince Eugène de Savoie. Marlborough, élève de Turenne, naguère partisan des Stuarts exilés, allait servir la politique des whigs aux armées et, par sa femme Sarah Jennings, tenir pendant dix ans dans sa main le gouvernement. Il possédait tous les talents et justifia les hommages reconnaissants de ses compatriotes, sans jamais, faute de probité, conquérir leur estime. Eugène, petit-neveu de Mazarin par sa mère, avait quitté la France, où il n'avait pu obtenir même le commandement d'une compagnie, et s'était formé en même temps à la haine de Louis XIV et à l'art de la guerre auprès de Charles V, le duc dépossédé de Lorraine.

Ce qui sauva la France des entreprises de ce puissant triumvirat, ce furent les luttes que Marlborough et Eugène eurent à soutenir contre leurs ennemis secrets de Londres ou de Vienne; ce furent aussi les divergences d'opinion entre les coalisés, soit pour la conduite de la guerre, soit pour les conditions de la paix future. L'Angleterre et la Hollande avaient, chacune gardant ses vues particulières, accepté peu à peu la perspective d'un conflit européen; seul l'Empereur s'engageait à fond dès le premier jour, et il sera le dernier à se retirer de la lutte.

Alliés et forces de Louis XIV. — Contre la Grande Alliance étaient unies les deux monarchies française et espagnole, mais la première seule était en état de combattre avec ses propres forces.

Dès la fin de 1700, Louis XIV, prévoyant l'entrée des Impériaux dans le Milanais, avait demandé l'alliance du duc de Savoie, beau-père de l'aîné de ses petits-fils. Victor-Amédée promit, mais posa ses conditions : la main de Philippe V pour sa seconde fille Marie-Gabrielle, des subsides réguliers pour sa petite armée, le commandement en chef de l'armée franco-espagnole en Italie (février et avril 1701). Le duc de Mantoue, la princesse régente de La Mirandole accueillirent les troupes françaises. La Toscane, Gênes, Venise, restées neutres, reconnurent Philippe V. Le nouveau pape Clément XI

le reconnut également, mais sans lui conférer l'investiture traditionnelle et toute platonique des Deux-Siciles.

Le roi de Portugal, comme le duc de Savoie, vendit chèrement une aide restreinte et passagère. Moyennant la promesse de nombreux avantages, il s'engagea à garantir l'exécution du testament et à fermer ses ports aux vaisseaux de la coalition (18 juin 1701).

En Allemagne, Louis XIV n'eut vraiment pour lui que la maison de Wittelsbach, représentée par l'Électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel (9 mars 1701) et son frère Joseph-Clément, Électeur de Cologne (15 février). Il ne put, quoi qu'il fît, s'attacher l'Électeur de Saxe, roi de Pologne. La diversion qu'il espérait de la part des Hongrois révoltés contre la maison d'Autriche ne pouvait être qu'intermittente et sans effet décisif sur le sort de la guerre. Les tentatives pour amener les Turcs à intervenir furent vite abandonnées.

État de la France. — Si Louis XIV regardait à l'intérieur de son royaume, il ne pouvait supputer sans quelque inquiétude les talents et les ressources qui restaient à son service. Dans le gouvernement, la dynastie des Le Tellier venait de s'éteindre avec Barbezieux; celle des Colbert se continuait dans Torcy, secrétaire d'État aux affaires étrangères. Un ancien économe de Saint-Cyr, recommandé et soutenu par Mme de Maintenon, Chamillart, allait porter la double charge de l'administration des finances et de la guerre, comme s'il eût pu, en même temps, remplir un Trésor épuisé et diriger de son cabinet les opérations des troupes dispersées sur toutes les frontières.

Aux armées, du moins, si l'on eut trop à compter avec les hommes médiocres ou incapables élevés par une faveur inconsidérée, Luxembourg mort et Catinat vieilli eurent quelques dignes successeurs : Vendôme, petit-fils de Henri IV, trop vanté par son commensal Voltaire, mais habile capitaine à ses heures; Tessé, homme de ressources et d'esprit, dans la diplomatie comme dans la guerre; Berwick, bâtard des Stuarts et neveu de Marlborough, à propos duquel Montesquieu dira plus tard : « J'ai vu de loin dans les livres de Plutarque ce que sont les grands hommes; j'ai vu de près ce qu'ils sont »; Villars

enfin, cupide et fanfaron autant que spirituel et brave, mais qui, en faisant sa fortune propre, soutint heureusement celle de la France.

Dès le début des hostilités, le recrutement des troupes et la levée des impôts furent difficiles. Il fallut appeler les milices, faire un peu au hasard de nombreuses promotions d'officiers généraux. Dès 1700, le Trésor ne reçoit que 69 millions (32 seulement en 1714) et il en dépense 116. On dut l'alimenter par des expédients de toute sorte [1]. Jusqu'à la fin de la guerre, ce sera une diminution incessante des hommes, des ressources, des espérances.

II. — Premières hostilités.

La guerre de la succession d'Espagne comprend trois périodes : la première indécise entre les belligérants (1701-1704) ; la seconde (1704-1710) marquée par les triomphes militaires et diplomatiques de nos adversaires; la troisième (1710-1714) où quelques retours heureux de la fortune permettent à Louis XIV d'obtenir une paix relativement honorable. Les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne sont les quatre théâtres européens de la guerre.

La guerre en Italie : défection du duc de Savoie. — Dès 1701, l'Empereur revendique à main armée, sans déclaration de guerre, le Milanais, tant comme héritier personnel que comme chef du Saint-Empire. Le prince Eugène, qui avait en face de lui Catinat, força (11 juillet) le passage de l'Adige à Carpi. Tel fut le commencement d'une campagne malheureuse où le vainqueur de Staffarde, devenu prudent jusqu'à la timidité, laissa l'ennemi arriver aux frontières milanaises. Il paya sa défaite par l'obligation où on le mit de partager le commandement avec Villeroy, le favori royal, celui qui disait : « Mon défaut à moi est de n'être pas prudent. »

Villeroy arrivait avec l'ordre formel de relever par une offen-

1. Voir ci-dessus, p. 219 et 244.

sive énergique le prestige des armes françaises. A une attaque contre la petite ville de Chiari, où l'on croyait enlever un détachement ennemi, on se trouva en face d'une armée nombreuse et bien retranchée; il fallut se retirer, laissant 2000 tués ou blessés sur le terrain. Villeroy put tout au plus s'établir autour de Crémone, pour veiller à la fois sur le Milanais et le Mantouan; encore l'année se termina-t-elle par la défection de la princesse de La Mirandole, qui renvoya sa garnison française et en accueillit une allemande (20 décembre).

Dans la campagne suivante, Villeroy se discrédita par la plus singulière aventure. Il était cantonné à Crémone avec ses meilleures troupes. Pendant la nuit, Eugène fit entrer par un égoût 5000 hommes, qui se heurtèrent à un régiment commandé pour la parade matinale. Au premier bruit, Villeroy sort de son logis et tombe au milieu des Impériaux, qui l'entraînent. Ses soldats réveillés se rallient et engagent une lutte qui aboutit à l'expulsion de l'ennemi (1er février 1702). D'où cette chanson :

> Français, rendez grâce à Bellone...
> Vous avez conservé Crémone
> Et perdu votre général.

Vendôme remplaça Villeroy et réduisit les Impériaux à ne plus communiquer avec l'Allemagne que par la vallée de l'Adige. En juillet et août, en présence de Philippe V et du duc de Savoie, il put engager contre eux deux actions avantageuses, à Santa-Vittoria et à Luzzara. Eugène, privé d'une partie de ses troupes rappelées en Allemagne, perdit une partie du terrain conquis, et Vendôme s'achemina, par les défilés du Tyrol, vers la Bavière, où lui donnait rendez-vous, pour porter un coup décisif à l'Empereur, une autre armée française.

La défection du duc de Savoie vint rendre aux Allemands l'espoir d'une revanche. Louis XIV hésitait à promettre à ce prince le Milanais, possession espagnole, sauf à s'annexer la Savoie et Nice. Victor-Amédée, tout en continuant à braver le feu ennemi dans les rangs français, traita secrètement avec l'Empereur, qui céda le Montferrat, les provinces d'Alexandrie,

Lomellino, val de Sesia, ainsi que toutes les conquêtes qu'on pourrait opérer dans le Dauphiné et la Provence (Turin, 25 oct. 1703). Vendôme dut rebrousser chemin, désarmer ses auxiliaires piémontais, et faire face à son allié de la veille. Malgré les renforts que Tessé lui amena de France en occupant la Savoie sur sa route, il se trouvait tenu en échec, à la fin de 1703, par les forces réunies de Victor-Amédée et du général autrichien Starhemberg.

La guerre aux Pays-Bas. — Aux Pays-Bas comme en Italie, la guerre devint promptement défensive. Contre les Anglo-Hollandais, commandés par Marlborough, le duc de Bourgogne, dirigé par Boufflers, avait à défendre une vaste ligne s'étendant du Rhin à la mer du Nord. Une première offensive le conduisit jusque sous Nimègue; puis le manque de vivres le ramena en arrière, et son aile droite, dans l'électorat de Cologne, fut compromise par la perte de Kaiserswerth. Maître de cette place après trente-huit jours de tranchée ouverte et au prix de pertes considérables, Marlborough passa la Meuse, occupa la Gueldre et Liège, enleva Venloo et Ruremonde.

L'année suivante, la défensive française fut encore malheureuse. Boufflers était assisté de Villeroy, sorti des prisons impériales et qui, devenu plus prudent, n'en était pas plus habile. Le 15 mai, Bonn, la dernière place de l'électorat de Cologne encore debout, tomba; Anvers fut menacé et, malgré l'avantage remporté par Boufflers sur les Hollandais à Eskeren (30 juin), Marlborough acheva la conquête de la Gueldre et du Limbourg.

De sourdes divisions entre le général anglais et ses alliés empêchèrent la campagne d'être décisive. Les Hollandais, marchands avant tout, tenaient à maintenir leurs relations commerciales avec la France; les États-Généraux n'avaient accordé à Heinsius qu'un décret interdisant pour un an ces relations, et encore ce décret de pure forme laissait-il un champ large à la contrebande. Chaque ville renfermait un groupe de banquiers et de spéculateurs qui prétendait ne pouvoir soutenir qu'ainsi les frais de la guerre, et qui ne voulait pas, malgré les engagements pris avec l'Angleterre, laisser passer le commerce de transit à la Suède et aux villes Hanséatiques.

D'autres dissentiments se produisaient à propos des opérations militaires. Des députés des États-Généraux suivaient pas à pas le général anglais et, parce qu'ils payaient ses troupes, prétendaient être consultés dans toutes ses opérations. Par trois fois, ils l'empêchèrent de livrer une grande bataille, lorsqu'il était déjà à Huy. Les officiers hollandais s'obstinaient à maintenir leur ligne de défense sur les frontières et se refusaient à comprendre la stratégie de Marlborough qui voulait s'ouvrir, même en laissant des places derrière lui, le chemin de la France.

Débuts de Philippe V en Espagne. — En Espagne, la lutte était, à la fois, autour de Philippe V entre l'esprit indigène et les influences françaises, sur les frontières entre les forces franco-espagnoles et les envahisseurs anglais et allemands.

Le nouveau roi n'était ni sans capacité, ni sans conscience de ses devoirs. A l'encontre de ses prédécesseurs, il se montrait volontiers en public et au Conseil, ne se bornait point à approuver d'un geste ou d'un mot les propositions des ministres. Bientôt, tout en entretenant une correspondance active avec son aïeul et aussi avec Mme de Maintenon, il se laissa ressaisir par l'atmosphère alanguissante du Pardo et de l'Escurial, et ce qu'un historien a appelé « la pléthore du traditionalisme et de l'inertie » recommença. La jeune reine, fille du duc de Savoie, prit sa place dans le gouvernement et subit elle-même l'influence de sa *camerera mayor*, Mme des Ursins [1].

« Soyez bon Espagnol, avait dit Louis XIV à son petit-fils en le quittant; c'est présentement votre premier devoir; mais souvenez-vous que vous êtes né Français pour entretenir l'union entre les deux nations; c'est le moyen de les rendre heureuses... » Depuis, dans une instruction rédigée de sa main et où il lui donnait les plus sages conseils, il s'était défendu de vouloir participer au gouvernement de ce pays. Il se vit bientôt entraîné à le diriger, afin de le relever et de le rajeunir. A Madrid ses ambassadeurs d'Harcourt, Marsin, le cardinal et l'abbé d'Estrées, le duc de Gramont parurent au Conseil; Orry fut chargé de réformer les finances. A Bruxelles, les ordres

1. Voir ci-dessous, t. VII, chap. II.

vinrent directement de Versailles. La principale difficulté pour Philippe V était de bénéficier de la tutelle exercée par son aïeul sans la laisser paraître; il se dérobait à la responsabilité de cette situation en laissant la régence à sa femme et en allant se montrer à ses sujets de Milan et de Naples. Pendant ce temps, les ambassadeurs français, combattus sourdement par la reine, cédèrent la place l'un après l'autre, et les intrigues de palais firent avorter toute réforme sérieuse, dénoncée d'avance comme un acte d'ingérence étrangère.

Ces défiances n'étaient pas absolument sans motifs, car Louis XIV voulait être payé de la cure qu'il avait entreprise. Dès octobre 1701, il écrit à Marsin que l'Espagne en prend trop à son aise, qu'on ne peut ruiner la France pour elle et qu'il faut songer à assurer la paix en cédant quelques dépendances de la monarchie. En 1703, il fait accepter secrètement à son petit-fils un projet d'abandon des Pays-Bas, la France occupant Luxembourg, Mons, Namur et Charleroi, et l'Électeur de Bavière, qui ne portait pas ombrage aux Hollandais, devenant souverain indépendant du reste.

Défection du Portugal. — Dès 1702, la péninsule espagnole fut menacée. En pleine rade de Vigo, la flotte anglaise surprit (octobre) les galions arrivant d'Amérique, en brûla douze, ainsi que quinze des vaisseaux français de l'escorte.

Le roi de Portugal, sous prétexte que la France n'avait pas tenu les promesses du traité de 1701, s'était laissé tenter par des offres d'agrandissement au détriment de l'Espagne; il assura son contingent militaire à la coalition (16 mai 1703) en retour de quatre villes en Estramadure et de trois en Galice. A ce traité politique l'envoyé anglais sir Methuen fit joindre un traité de commerce (27 décembre) qui a gardé son nom; ce traité ouvrait en franchise le Portugal aux produits manufacturés anglais et diminuait d'un tiers pour les vins portugais les droits d'entrée en Angleterre. C'était faire deux fois brèche au royaume de Philippe V, en livrant sa frontière à la fois aux soldats et aux contrebandiers.

En septembre 1703, l'Empereur avait transmis solennellement à son second fils, Charles, les droits qu'il s'attribuait sur la

monarchie espagnole, et au printemps suivant, « Charles III », escorté par la flotte anglaise, débarqua à Lisbonne. Il lança de là un manifeste aux Espagnols, qui était en même temps un acte d'accusation contre le roi de France. Sur mer, l'amiral Rooke tenta vainement de descendre à Barcelone ; en cherchant sa revanche le long des côtes, il mit la main sur Gibraltar, défendu par une garnison insuffisante, et en prit possession au nom de l'Angleterre (4 août 1704). Vingt jours après, en vue de Malaga, il rencontra la flotte française, commandée par le comte de Toulouse. L'action fut très vive ; les Anglais se retirèrent le lendemain, mais sans être poursuivis. Ce devait être la seule grande bataille navale de cette guerre.

La guerre en Allemagne : Friedlingen. — En Allemagne, les opérations décisives avaient lieu dans les vallées du Rhin et du Danube. Dès le début des hostilités, l'armée du prince Louis de Bade prit l'offensive et emporta Landau après plus de deux mois de tranchée ouverte (9 septembre 1702).

Catinat, cédant, là comme en Italie, à une prudence exagérée, se retira derrière la Lauter et même en deçà de Haguenau. Cette défensive timide fut peut goûtée à la cour, où l'on agitait à la légère de vastes plans. Il s'agissait de tendre la main à l'Électeur de Bavière, qui opérait avec succès contre ses voisins allemands sur les frontières de ses propres États.

Villars promit d'aller le rejoindre. Après avoir, en passant le Rhin, trompé la vigilance de Louis de Bade, il força celui-ci d'accepter la bataille à Friedlingen (14 octobre 1702). Dans cette affaire, brillante surtout par l'offensive de la cavalerie, Villars se multiplia si bien que ses soldats, le soir, le nommèrent par acclamation maréchal de France, titre que le roi confirma. Les dernières troupes allemandes repassèrent le Rhin, mais on dut ajourner au printemps suivant la jonction avec l'armée bavaroise.

Pendant l'hiver, la Lorraine, dont les coureurs impériaux avaient violé la neutralité, fut occupée par les Français. Ils entrèrent à Nancy et dans les places voisines de la Sarre ; le duc Léopold et sa famille se réfugièrent à Lunéville.

Villars se remit en marche dès janvier 1703. Il lui fallait faire

40 lieues, dont 25 à travers les monts de la Forêt-Noire, au-devant d'un allié nonchalant et bizarre qui ne tentait aucun mouvement sérieux pour se rapprocher de lui. Villars, une fois soutenu par l'armée de Tallard formée sur la Moselle, emporta Kehl et Neubourg. Puis, en avril, tournant les lignes de son adversaire et remontant la vallée de la Kinzig, il se déroba et déboucha dans la vallée du Danube, à Willingen.

Villars et l'Électeur n'étaient guère faits pour s'entendre. Ils se reprochèrent bientôt mutuellement leurs exactions ou leurs prodigalités. Le Français eût voulu pousser droit sur Vienne; le Bavarois pensait qu'il fallait rallier auparavant l'armée française d'Italie arrivant par le Tyrol; sans doute il désirait enlever ce pays, pour son compte, à la maison d'Autriche. Son avis l'emporta, et, au mois de juin, il pénétra avec un corps auxiliaire français jusqu'à Innsbrück; mais il ne put rejoindre Vendôme, qui s'était mis de son côté trop tard en marche, et, aux prises avec une insurrection des paysans, n'alla pas au delà de Trente. Pendant ce temps, Villars, resté à la garde du Danube, ayant en face de lui le prince de Bade et Styrum, général de l'armée des Cercles, réussit à les séparer. Secondé par l'Électeur revenu de sa pointe en Tyrol, il remporta sur Styrum une victoire à Hochstædt (20 septembre).

Pour rendre ce succès décisif, Villars avait besoin de l'armée réunie sur le Rhin. Mais Tallard, sur les ordres exprès de Louis XIV, était occupé à dégager la région du fleuve, assiégeant Brisach sous les yeux du duc de Bourgogne, se disposant, avec le concours de Vauban, à prendre ensuite Fribourg, Spire, à effacer ainsi certains articles humiliants du traité de Ryswick. Il devait en outre, réparant l'échec de l'année précédente, rentrer à Landau. Non seulement il y réussit, mais il écarta le prince de Hesse accouru des Pays-Bas par une brillante victoire devant Spire (14 novembre): victoire de hasard, qui l'étourdit et l'exalta. Il écrivit au roi : « Votre armée a pris plus d'étendards qu'elle n'a perdu de soldats. »

Lorsqu'il fut en mesure de rejoindre Villars, celui-ci, ne pouvant s'entendre avec l'Électeur, avait demandé son rappel et cédé la place à Marsin, diplomate sans véritable instruction

ni coup d'œil militaires. Marsin donna d'abord le change sur sa médiocrité par la double prise d'Augsbourg et de Passau. L'Empereur, menacé d'autre part par les révoltés de Hongrie, parlait de se retirer à Grætz ou à Prague.

Bataille de Hochstædt. — Les deux grands hommes de guerre de la coalition comprirent le danger. De la Meuse et de l'Adige ils se donnèrent rendez-vous sur le Danube. Le prince Eugène laissa Starhemberg en face de Vendôme, que d'ailleurs la défection du duc de Savoie suffisait à occuper. Marlborough remonta le Rhin, attira sur lui, sauf à se dérober ensuite adroitement devant elle, une nouvelle armée française que Villeroy eût pu conduire au secours de Marsin et de l'Électeur. Il rejoignit Eugène en Bavière. De son côté, le 3 août, Tallard fit jonction avec les Franco-Bavarois. Une action décisive s'engagea sur le champ de bataille où Villars avait triomphé l'année précédente (13 août 1704).

Tallard était à droite, à Blenheim, en face de Marlborough, l'Électeur au centre, Marsin à gauche. Eugène fut repoussé par Marsin, perdit des canons et des drapeaux, et de ce côté les Français crurent la bataille gagnée. Marlborough, également repoussé à l'autre extrémité de la ligne, se rejeta sur le centre, qu'il enfonça. Ce succès fut décisif, les troupes postées à Blenheim ayant reçu de Tallard l'injonction de ne pas remuer sans ordre exprès. Tallard s'aperçut trop tard de sa faute au milieu des charges désespérées qu'il conduisit et où il finit par être accablé et fait prisonnier. Ses forces laissées inactives à Blenheim se crurent abandonnées; 36 escadrons et 12 bataillons mirent bas les armes. « L'Europe fut étonnée, dit Voltaire, que les meilleures troupes françaises eussent subi en corps cette ignominie. » Bon nombre brisèrent leurs armes, déchirèrent ou enterrèrent leurs drapeaux. La nouvelle de cette affaire fut un coup de foudre à Versailles, où pour la première fois on ressentit l'impression des grands désastres.

Marsin, soutenu par Villeroy, qui était venu au-devant de lui, put accomplir sa retraite jusque sous le canon de Kehl; mais toute l'Allemagne du Sud était perdue, la route de Vienne fermée. Landau, de nouveau assiégé, se rendit le

24 novembre 1704. La France était désormais réduite à la défensive.

La guerre civile : les Camisards. — A la guerre étrangère se joignait la guerre civile, dans les Hautes-Cévennes, là où le protestantisme subsistait, en dépit de la Révocation. A défaut des pasteurs, on vit surgir les *petits prophètes*, enfants hallucinés qui excitaient à une prise d'armes en prédisant la victoire. La lutte commença par le meurtre d'un des plus cruels persécuteurs, l'archiprêtre Du Cayla, dans sa maison fortifiée de Pont-de-Monvert (24 juillet 1702).

Ce fut le début de courses nocturnes marquées par le pillage des églises, le meurtre des prêtres et des anciens catholiques. Un chef surgit, Jean Cavalier, dont le père et la mère étaient prisonniers du roi, et ce chef trouva des lieutenants : Ravanel, Roland, Espérandieu, Rastalet. Les « enfants de Dieu », surnommés *camisards* à cause de la chemise blanche qu'ils portaient comme déguisement, défirent des corps de troupes et de noblesse et jetèrent la terreur depuis le Vivarais et le Gévaudan jusqu'aux portes de Nîmes. La Hollande leur envoyait de l'argent; la flotte anglaise rôdait le long du littoral du Languedoc pour les secourir. « S'ils s'en étaient tenus, dit Saint-Simon,... à demander seulement la liberté de conscience et le soulagement des impôts... force catholiques... auraient peut-être levé le masque sous leur protection. » Dans le Rouergue, l'abbé de La Bourlie et l'ancien officier Boëton tentèrent inutilement de soulever et d'unir les mécontents des deux religions. Les représailles furent terribles; le maréchal de Montrevel dévasta quarante lieues de pays et fit disparaître plus de quatre cents villages. Des bandes d'irréguliers catholiques ou protestants, « Cadets de la croix » ou « Camisards noirs », se formèrent et renouvelèrent les exploits des routiers du moyen âge. En mars 1704, le régiment de la Marine fut anéanti presque entièrement près de Saint-Chaptes. De loin, Clément XI prêchait la croisade contre les hérétiques (Bulle du 1er mai 1703); de près, les évêques disaient avec Fléchier : « Bouchons-nous les oreilles et finissons si nous pouvons. »

Villars, qui succéda à Montrevel (avril 1704), offrit une

ımnistie à ceux qui voudraient se soumettre ou passer à l'étranger. Il décida Cavalier à une entrevue aux portes de Nîmes et ui promit au nom du roi le commandement d'un régiment de ıuguenots destiné à servir sur le Rhin ou en Espagne. Cavalier ie soumit, mais ne fut suivi que d'un petit nombre. Il déserta ıussitôt arrivé sur la frontière. Après la défaite et la mort de Roland (août 1704), la guerre parut finie, Villars fut fait duc et cordon bleu; les États de Languedoc lui votèrent une récompense. Berwick acheva son œuvre et étouffa de nouvelles tentatives. Les Camisards qui survécurent passèrent à l'étranger. Il y ut parmi eux à Londres certains inspirés qui renouvelèrent les ırodiges prophétiques des Cévennes. Saurin, ministre à La Haye lepuis 1705, invectiva Louis XIV dans une apostrophe restée célèbre et Superville prononça un sermon d'actions de grâces ıour la victoire des alliés à Hochstædt. Les ingénieurs et les officiers huguenots offrirent partout leurs services aux généraux le la coalition, même dans le catholique Piémont. Trois régiments de l'armée brandebourgeoise, Varennes, du Portail et lu Trossel, furent particulièrement composés de réfugiés. Ce sont deux noms français qui tiennent la tête sur la liste des chefs du grand état-major prussien. Ainsi, dans toutes les ırmées étrangères, par tous les moyens, les vaincus des Cévennes prenaient leur revanche contre le roi persécuteur.

III. — Les grands revers de la France.

A partir de 1704, se déroule la longue série des malheurs de la France et des expiations de Louis XIV. Le contraste est complet avec le temps où les portes des villes étrangères tombaient, comme dit Boileau, au seul bruit du nom royal; c'est maintenant le flot venu de l'étranger qui bat les murailles et couvre les campagnes françaises. Versailles est le lieu toujours magnifique, mais plein de lassitude et de tristesse, où de toutes parts et sans cesse arrivent les mauvaises nouvelles. Louis XIV avoua un jour à Villars que chaque heure de ses entrevues quotidiennes avec Chamillart était marquée par des

mouvements dans son sang. Il ne s'habituait pas à ces retours si durs de la fortune et demeurait partagé entre le désir de ne conclure qu'une paix honorable pour sa maison et celui de soulager la misère de ses peuples.

Au printemps de 1705 (6 mai), mourut l'empereur Léopold; mais l'avènement de Joseph Ier ne changea rien à la politique autrichienne ni à la situation de l'Europe.

Perte des Pays-Bas : Ramillies. — Aux Pays-Bas pendant les années 1705 et 1706, les opérations languirent d'abord. Villeroy, obsédé par le souvenir récent d'Hochstædt, se tenait sur la défensive entre la Meuse et l'Escaut. De son côté, Marlborough était contrarié dans ses projets d'offensive par les généraux hollandais. La seule attaque sérieuse qu'il tenta en 1705 contre les lignes françaises fut repoussée à Heglisen.

En 1706, il les menaça plus directement, à Ramillies, près de Bruxelles. Villeroy pouvait refuser la bataille; le désir de gloire l'emporta cette fois sur les conseils de ses lieutenants. Il plaça sa gauche et son centre derrière un marais inaccessible qui les protégeait, mais les condamnait à l'inaction. Sa droite seule put combattre et se replia sous la poussée de forces accablantes. Villeroy ordonna la retraite; à un défilé qu'il fallait franchir pour gagner Louvain, quelques voitures brisées encombrèrent la route, où des fuyards jetèrent alors le cri de « sauve qui peut »! et amenèrent une panique générale. La bataille n'avait coûté que 2000 hommes; la retraite en coûta 6000, 54 canons, beaucoup de drapeaux (23 mai 1706).

Anvers, Ostende, Bruxelles, les principales villes des Pays-Bas, tombèrent l'une après l'autre presque sans résistance. Marlborough reçut leur soumission au nom de « Charles III ». Il les eût gagnées en leur promettant le retour de leurs anciens privilèges, si ses cupides alliés de Hollande ne se fussent obstinés à vouloir leur faire payer les frais de la guerre.

Villars sur la Moselle et le Rhin. — Tandis que Villeroy, « vieux ballon ridé dont tout l'air qui l'enflait était sorti » (Saint-Simon), retournait à Versailles recevoir les consolations de son maître, Villars, retranché a Sierck et le long de la Moselle, empêchait Marlborough, maître des Pays-Bas, de

prendre à revers l'Alsace et les Trois-Évêchés : « Servez-vous de moi, avait-il dit au roi ; je suis le seul général en Europe dont le prestige à la guerre n'a pas été altéré. » Il croyait profondément en lui-même : toutes ses lettres en témoignent. Avec une armée qu'il trouva sans cadres et où les régiments étaient commandés par des lieutenants, il inspira confiance à ses subordonnés et en imposa à l'ennemi.

Passant sur la rive droite du Rhin, il se déploya hardiment devant les lignes dites de Stollhofen, qu'il avait tournées en 1703. Ces lignes en amphithéâtre s'étendaient sur un front de douze lieues, de Philipsbourg aux montagnes, couvrant l'Allemagne et les États héréditaires. Villars, par d'habiles manœuvres, surprit leurs défenses et les emporta sans lutte. Il revint dès lors à de hardis et vastes desseins : délivrer la Bavière, tendre la main au roi de Suède maître de la Saxe, ranimer la révolte expirante en Hongrie. En attendant, il pousse ses avant-gardes jusque sur le champ de bataille de Hochstædt, enlève Stuttgart, Heidelberg, Mannheim, impose des contributions et jette la terreur d'un bout à l'autre de la Franconie. « Il fait bien ses affaires », disait-on de lui au roi. Et le roi répliquait : « Oui, mais il fait bien aussi les miennes. »

On verra plus loin les efforts qui furent tentés à la fois par la France et par la coalition auprès de Charles XII à son camp d'Alt-Ranstadt[1]. A Villars, qui lui demandait de recommencer Gustave-Adolphe, le roi de Suède se contenta d'envoyer son portrait avec de vains compliments : il allait prendre la route de Moscou. Avant la fin de la campagne, Villars dut détacher une partie de ses troupes pour secourir la Provence envahie, et repassa le Rhin avec plus de butin que de gloire.

Perte du Milanais : Turin. — En Italie, Vendôme, assisté de son frère, le grand-prieur, continuait à punir le duc de Savoie de sa défection en réduisant ses places, et, d'autre part, tenait en respect le prince Eugène. Les batailles de Cassano (août 1705) et de Calcinato (19 avril 1706), contre les Impériaux, laissèrent la fortune au moins indécise ; mais les ordres venus de Ver-

1. Voir ci-dessous, p. 795.

sailles tendaient principalement à la ruine de Victor-Amédée : ils trahissaient l'impatience de voir l'allié infidèle chassé de sa capitale, qui était en même temps son dernier refuge.

La Feuillade, gendre de Chamillart, protégé par M[me] de Maintenon, plus habile comme courtisan que comme général, vint avec 25 000 hommes et une nombreuse artillerie assiéger Turin. Sourd aux conseils autorisés de Vauban, il s'obstina à vouloir emporter la citadelle avant la ville, lui donna trois assauts inutiles et immobilisa ses forces dans des lignes de cinq lieues d'étendue coupées par une rivière. Victor-Amédée était sorti de la ville et, caché dans les vallées alpestres, attendait l'arrivée des Impériaux. Cependant, sur l'Adige, le duc d'Orléans et Marsin, qui remplaçaient Vendôme appelé en Flandre, n'avaient pu réparer les fautes causées au dernier moment par la négligence de leur prédécesseur; ils durent se replier sur le Piémont, suivis de près par Eugène. Le duc d'Orléans insistait pour que La Feuillade sortît de ses lignes et prévînt les Impériaux en leur offrant en plaine une bataille. Obligé de céder devant un ordre formel du roi produit par Marsin, il avait déjà, dans son dépit, quitté l'armée, lorsqu'il apprit que les Français, selon ses prévisions, étaient attaqués dans leurs positions de siège. Il revint combattre au milieu d'eux. Trois attaques furent vigoureusement repoussées, mais enfin le centre, plus faible, céda. Marsin, déjà mortellement blessé, fut fait prisonnier. La Feuillade et le duc d'Orléans battirent précipitamment en retraite, abandonnant 104 canons, leur matériel de siège et leurs drapeaux (7 septembre 1706).

Ce fut une journée décisive. Dans l'automne, Victor-Amédée, rentré en triomphe dans sa capitale, reprit successivement possession de toutes ses places. Celles du Milanais, abandonnées à elles-mêmes, capitulèrent également, et, en mars 1707, fut signée la convention qui autorisait le départ des dernières garnisons françaises. Louis XIV, sans consulter son petit-fils, se décidait à ne plus l'aider de ce côté : « Je ne puis et ne dois pas, répondait-il à ses représentations, faire taire la voix de mes peuples, qui s'élève devant Dieu si je néglige de les soulager dans leurs maux. » (Août 1707.) Il stipulait avec l'Empereur,

pour ce qui le concernait, la « neutralité de l'Italie ». Pendant les années suivantes, Villars et Berwick se tiendront sur une étroite défensive le long des Alpes, de l'Arc et de l'Isère, c'est-à-dire sur l'ancienne frontière et dans le duché de Savoie.

Invasion de la Provence. — Avec l'année 1707 finit donc le règne de Philippe V en Italie. L'Empereur compléta l'occupation du Milanais, mit la main sur le duché de Mantoue en déshérence, sauf à abandonner le Montferrat à Victor-Amédée, nia la suzeraineté pontificale sur Naples et revendiqua la sienne sur Parme et Plaisance. Ses troupes entrèrent sur le territoire napolitain (août), bien accueillies par les habitants, qui espéraient de cette invasion le rétablissement d'un royaume des Deux-Siciles. Les Espagnols ne résistèrent un peu que dans l'enceinte de Gaëte. Les Anglais s'emparèrent de la Sardaigne au nom de l'Empereur, et de Minorque dans les Baléares pour leur propre compte (août 1708). Le pape Clément XI, qui avait tenté de former une ligue des États neutres, Venise, Gênes, la Toscane, vit son territoire ravagé par les Impériaux; et, à un moment où il avait à craindre dans le gouvernement de Philippe V des tendances gallicanes et des entreprises contre les immunités ecclésiastiques, il reconnut « Charles III » sinon comme roi d'Espagne, au moins comme « roi Catholique ».

Le territoire français lui-même allait être envahi. Les vainqueurs de Turin, suivant la même route que Charles-Quint en 1524, entrèrent en Provence. Victor-Amédée prenait au sérieux ses idées de conquête au delà des Alpes; les Anglais convoitaient les arsenaux et les chantiers de Toulon, et espéraient de là rallumer l'insurrection calviniste dans les Cévennes. Le 11 juillet 1707, 40 000 Austro-Piémontais passèrent le Var; ils franchirent le massif de l'Esterel, sans être trop inquiétés par les habitants, qui s'accommodaient assez facilement d'un changement de maître. L'évêque de Fréjus, un futur premier ministre de Louis XV, fit chanter le *Te Deum* en l'honneur de son nouveau souverain.

La clé de la résistance était à Toulon, bien armé du côté de la mer, mais assez mal protégé, sans glacis ni chemin couvert, du côté de la terre. Tessé profita de la lenteur des ennemis

dans leur marche pour improviser des ouvrages de défense. Le siège dura cinq mois. Au bout de ce temps, les assaillants, en proie aux maladies, manquant de vivres, battirent en retraite plus vite qu'ils n'étaient venus, pillant le pays qu'ils n'avaient plus à ménager et, cette fois, sérieusement inquiétés par les Provençaux. Tessé, heureux de les avoir repoussés, n'osa les poursuivre.

Les coalisés en Espagne. — En Espagne, le sentiment de leur faiblesse avait rendu de nouveau Philippe V et son entourage plus dociles à l'influence française. M[me] des Ursins était rentrée en faveur. L'ambassadeur Amelot, secondé par elle, put accomplir diverses réformes dans les finances et l'administration générale. Le mécontentement causé par ces réformes, exclusives des libertés locales dans les provinces de l'Ouest, rendit de la force au parti autrichien. Non seulement Gibraltar, attaqué par terre et par mer, demeura aux mains des Anglais; mais toute une partie du royaume échappa à Philippe V, livrée à l'ennemi par ses propres habitants.

Une nombreuse flotte était partie de Lisbonne pour la Méditerranée, portant l'habile général anglais Peterborough et l'archiduc Charles lui-même. A son passage sur les côtes de Valence, plusieurs villes se déclarèrent en faveur de « Charles III ». Il en fut de même en Catalogne. A Barcelone, le gouverneur Velasco tint pourtant deux mois malgré les complots et les désertions. Puis, la citadelle ayant été enlevée par surprise, il dut capituler et, quelques jours après, l'archiduc entra à Barcelone comme dans sa capitale provisoire. Les Catalans s'enrôlèrent en foule à son service. Valence et Murcie imitèrent la Catalogne : Grenade et l'Aragon se soulevèrent; toute la côte méditerranéenne reconnut le prétendant allemand. Philippe ne garda que l'Andalousie, l'Estramadure, la Galice, la Navarre et les Castilles.

Barcelone et Almanza. — En 1706, Philippe V rappela d'Estramadure, où elle tenait en respect les Portugais, la dernière armée qui lui restât, lui fit traverser cent lieues, dans les boues de l'hiver, pour arriver sur l'Èbre. Aidé par quelques milliers de Français qui avaient passé les Pyrénées, par la flotte du comte de Toulouse qui tenait la mer, il mit le siège devant

Barcelone (3 mars). Il reprit la citadelle, mais ne put pas donner assez vite l'assaut à la ville pour rendre inutile l'arrivée d'une flotte anglaise supérieure à la flotte française. Il fallut non seulement se retirer, mais abandonner l'artillerie, les blessés et les malades, et reculer sur les Pyrénées. Philippe V fut obligé de traverser le Roussillon et le Béarn pour rentrer dans les provinces fidèles.

A peine rentré à Madrid, il dut en sortir devant le huguenot Ruvigny, passé au service britannique sous le nom de lord Galloway. Il transporta sa personne et le siège du gouvernement à Burgos. Galloway entra à Madrid sans trouver de résistance; mais les excès de ses soldats, leur conduite dans les églises, déchaînèrent autour d'eux la « guerre au couteau »; 6000 disparurent en quelques semaines. Galloway, au lieu d'achever Berwick, attendit « Charles III » et, dès qu'il fut sorti avec ses troupes pour aller au-devant de lui, Berwick reprit possession de la capitale (4 octobre).

Les alliés durent se replier sur la province de Valence, et encore Berwick leur en enleva-t-il une partie avant la fin de l'automne. Puis il leur infligea, au printemps de 1707 (25 avril), une défaite écrasante à Almanza. L'infanterie ennemie fut presque entièrement détruite ou prise, et dans ses rangs le régiment que commandait Cavalier, l'ancien Camisard. Galloway, grièvement blessé, put s'échapper avec les débris de sa cavalerie. A la suite de cette affaire, Valence ouvrit ses portes; l'Aragon fut occupé. Au nord, le duc d'Orléans seconda ces opérations par le siège et la prise de Lerida.

Audenarde et Lille. — Aux Pays-Bas, Vendôme avait remplacé Villeroy et, la guerre étant désormais reportée le long des frontières du royaume, il fut tenu de ne jamais prendre l'offensive, à moins d'une opération sûre. En 1708, il se borna à élever un vaste retranchement de 90 lieues, de Mézières à Nieuport, à l'abri duquel, mêlant les recrues aux vétérans, il aguerrit et réorganisa son armée. Cependant les partis ennemis se glissaient au travers et poussaient leurs courses jusque dans l'Ile-de-France. Le 24 mars, Beringhen, écuyer du roi, qu'on prit pour le dauphin, fut enlevé sur le pont de Sèvres par le

Frison Grovestins, qui, avec 1300 cavaliers, était parvenu impunément jusqu'aux portes de Versailles, et se retira de même par la Champagne et la Lorraine.

Comme il savait les Flamands las de leurs nouveaux maîtres, Vendôme se hasarda à reprendre l'offensive, réoccupa Gand (5 juillet), Ypres et Bruges. Il voulut ensuite s'assurer à Audenarde du passage de l'Escaut; mais ici la paresse, l'apathie, l'impéritie du duc de Bourgogne, commandant en titre, amenèrent une nouvelle défaite. A l'affaire d'Audenarde (11 juillet), les ennemis furent repoussés sept fois, bien que, pendant les charges de Vendôme, le duc de Bourgogne restât obstinément immobile et regardât le combat « comme on regarde l'Opéra des troisièmes loges » (Saint-Simon). A la fin de la journée, les pertes étaient égales des deux parts; les Français n'avaient perdu ni canons ni drapeaux. Vendôme était d'avis de reprendre l'attaque le lendemain; mais le duc de Bourgogue ordonna la retraite, et cette retraite, comme à Ramillies, fut une déroute; on ne s'arrêta qu'au delà de Lille. Les coureurs ennemis se répandirent dans l'Artois et le rançonnèrent.

Lille, investie (12 août), fut admirablement défendue par le vieux maréchal de Boufflers, qui se multiplia, ménageant ses vivres, disputant pied à pied le terrain, réparant la nuit les brèches faites pendant le jour, livrant quinze combats. Enfin, quand il eut perdu la moitié de son monde, après neuf semaines de siège, il capitula pour la ville (22 octobre). Il tint encore près de deux mois dans la citadelle (10 décembre). Il avait attendu jusqu'au bout une armée de secours; mais Vendôme et le duc de Bourgogne, toujours en querelle, se mirent en marche trop tard et n'entravèrent même pas le ravitaillement des assiégeants. Boufflers fut récompensé comme il le méritait, Vendôme disgracié, et le petit-fils du roi revint à Versailles discrédité auprès des gens du métier et chansonné par le public.

Affaires de Neuchâtel et d'Écosse. — Ailleurs la guerre languit. Elle faillit toutefois éclater sur le Jura, garanti d'ordinaire par la neutralité suisse. Le nouveau « roi en Prusse », qui venait d'enlever à un prince français la successsion de Neuchâtel, était allié à la maison d'Orange et, en cette qualité,

croyait posséder des droits sur les biens des Châlon situés en Franche-Comté. Les Bernois, ne fût-ce que pour obtenir le sel comtois à meilleur marché, encourageaient des prétentions qui s'étendaient en secret à la province entière.

En d'autres temps, Louis XIV eût répliqué à de telles provocations par l'occupation de Neuchâtel; il se contenta d'insister auprès des Treize-Cantons pour qu'ils prissent cette principauté sous leur garde jusqu'à la fin de la guerre. Des troupes furent réunies au pied du Jura et, cette démonstration aidant, un accommodement fut conclu à Aarau (avril 1708). Il assurait à la France la neutralité de Neuchâtel avec celle des Cantons suisses.

Au milieu de ses revers, Louis XIV n'oubliait pas les Stuarts. Dès 1704, il voulait prendre la revanche des intrigues anglaises dans les Cévennes. Les Écossais étaient mécontents de leur récente union politique avec l'Angleterre [1]. Certains d'entre eux promirent une armée à l'héritier de Jacques II, s'il se montrait à eux avec quelques auxiliaires français. Une flotte fut équipée à Dunkerque sous les ordres de Forbin. Diverses circonstances, entre autres une maladie de « Jacques III », retardèrent son départ. Les Anglais eurent le temps d'appeler des troupes de Flandre et de se préparer à la défense. Forbin, arrivé devant les côtes d'Écosse, chercha en vain les signaux convenus en cas de débarquement possible et dut revenir à Dunkerque. L'année précédente, des incidents de même nature avaient empêché l'arrivée sur les côtes de Guyenne d'une flotte anglaise, avec un corps de réfugiés huguenots destinés à rallumer l'insurrection dans le midi de la France.

Détresse de la France. — Cependant Louis XIV, imperturbablement fidèle à sa politique religieuse, faisait fermer et détruire l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, dernier rempart du Jansénisme [2] : pauvre revanche de ses revers, qui ne rétablissait pas plus la paix dans les âmes que les luttes désespérées de ses généraux ne préparaient la paix avec l'Europe. L'argent est le nerf de la guerre, et il manquait de plus en plus [3].

1. Voir ci-dessus, p. 457-460.
2. Voir ci-dessus, p. 266, et ci-dessous, t. VII, chap. XVII (*l'Église catholique*).
3. Voir ci-dessus, p. 218 et suiv., et 244.

« On ne peut plus faire le service qu'en escroquant de tous côtés, écrit Fénelon; c'est une vie de bohême, et non pas de gens qui gouvernent. »

Malgré l'oppression fiscale, on n'arrivait pas à entretenir les armées, réduites à vivre uniquement sur le pays. On devine ce qu'étaient devenus l'industrie et le commerce. La ressource vitale, celle de l'agriculture, manqua après le grand hiver de 1709. Les rigueurs du froid, qui coûtèrent la vie, dans la seule Ile-de-France, à 30 000 personnes, furent suivies de celles de la famine. Paris prit l'aspect d'une ville en proie à l'épidémie; il y eut une émeute au faubourg Saint-Martin, et Versailles fut assailli par les mendiants; courtisans et princes envoyèrent leur vaisselle d'argent à la Monnaie et le pain bis apparut sur la table de Mme de Maintenon. Les inondations des fleuves à l'intérieur, les ouragans sur les côtes, complétèrent la série des fléaux.

Au milieu de telles misères, la souffrance réveilla, quoi qu'on fît pour l'étouffer, l'esprit de discussion et de critique, entraîna quelques bons Français à se plaindre ou à proposer des remèdes. On put étouffer la voix de publicistes obscurs, mais on dut entendre l'évêque d'Agen disant à haute voix : « L'usure, la fraude, la concussion inondent le royaume... » ; Massillon faisant descendre de sévères vérités de la chaire même de Versailles; Boisguillebert lançant en 1707 son *Factum de la France*; Fénelon s'écriant : « On ne vit plus que par miracle », et traçant en vue du règne de son élève un nouveau plan de gouvernement.

Tentatives de négociations. — Louis XIV n'avait jamais cessé de souhaiter entre la Grande Alliance et lui une transaction honorable. De Vienne il n'avait rien à attendre, comme le prouve l'échec des tentatives de médiation essayées de ce côté par le duc de Lorraine et les Cantons catholiques de la Suisse. Il eût voulu surtout gagner les chefs du gouvernement hollandais, Heinsius et ses acolytes Buys et Van der Dussen, les sachant en définitive peu soucieux de combattre à outrance pour livrer les Indes à l'Angleterre et le continent à la maison d'Autriche. De ce côté les négociations ne furent jamais abandonnées, ou du moins des entremetteurs officieux les renouaient de part et

d'autre après chaque campagne. Parmi eux on rencontre, outre Hennequin, homme de confiance accrédité à La Haye par Chamillart : Sersanders, président au Conseil de Flandre ; Helvétius, un médecin hollandais établi en France ; d'Allègre, un lieutenant général prisonnier, à côté d'un protestant genevois, du Puy-Saint-Gervais.

Louis XIV, sous la pression de la nécessité, était revenu promptement à la politique qui avait dicté les deux traités de partage. Ses prétentions finirent par se borner à obtenir pour Philippe V, avec le titre royal, les possessions italiennes de l'Espagne, moins le Milanais. Les alliés exigeaient, comme préliminaire indispensable de la paix, la cession intégrale de la monarchie espagnole. Ils estimaient que l'indemnité à trouver pour le monarque évincé devait être prise en plein territoire français, par exemple dans les deux Bourgognes.

En 1708, sous le coup de nouveaux désastres, Louis XIV multiplia ses avances. Un avocat de Rouen, Mesnager, se rend alors en Hollande ; l'envoyé d'une petite cour allemande à La Haye, Petkum, vient en France ; tous deux cherchent inutilement les bases d'une commune entente. Au mois de juillet, Philippe V se voit imposer un règlement commercial accordant dans les Indes égalité de traitement aux diverses nations : réplique de circonstance à un traité arraché à « Charles III » et consacrant dans les mêmes régions le monopole britannique. Les alliés étaient las et épuisés au milieu de leurs succès, témoin les démarches singulières que fit Marlborough (novembre) auprès de son neveu Berwick et qui furent repoussées comme insidieuses.

Enfin, au printemps de 1709, le président Rouillé traversa les Pays-Bas sous un faux nom et vint conférer dans un yacht en face du bourg de Woerden, avec Buys et Van der Dussen. Au fond les Hollandais ne tenaient qu'à deux choses : le maintien de leur Barrière et un traité de commerce avantageux ; mais, sous prétexte de satisfaire leurs alliés et tout en se donnant une attitude de médiateurs, ils étaient conduits à multiplier les chicanes et à accroître sans fin leurs exigences. Marlborough et Eugène, insatiables dans leurs rancunes et leurs convoitises, étaient

accourus à La Haye et poussaient les choses à l'extrême. La France, de son côté, si résignée qu'elle fût au démembrement de l'empire espagnol, avait à tenir compte des protestations de Philippe V. Soutenu par la virile énergie de sa femme, le jeune roi écrivait : « Je suis outré qu'ils (les alliés) puissent seulement s'imaginer qu'on m'obligera à sortir d'Espagne tant que j'aurai une goutte de sang dans les veines. » (12 novembre 1708.)

Préliminaires de La Haye. — Les implacables conditions formulées à Woerden furent mises en délibération à Versailles dans un conseil auquel assistaient, entre autres, tous ceux qui avaient débattu en 1700 l'acceptation de la succession espagnole. On convint d'y souscrire, pourvu que Naples restât à Philippe V. Torcy lui-même partit pour traiter d'un accommodement définitif. Tout ce qu'il obtint, ce fut un écrit officiel, en 40 articles, résumant les prétentions des alliés, qu'on connaît sous le titre de *Préliminaires de La Haye* (29 mai 1709).

Louis XIV devait acheter une suspension d'armes de deux mois, pendant laquelle il retirerait ses troupes d'Espagne et raserait les fortifications de Dunkerque, aux conditions suivantes : abandon de tout l'héritage de Charles II à l'archiduc et renonciation à tout commerce aux Indes; restitution à l'Empire et à l'Empereur de Strasbourg, de Kehl, de Brisach, de Landau; interprétation en Alsace du traité de Münster dans le sens allemand; démolition de Huningue, Neuf-Brisach, Fort-Louis; reconnaissance de la reine Anne en Angleterre et cession de Terre-Neuve; relèvement de la Barrière aux Pays-Bas, avec cession, pour cette Barrière, de Furnes, Menin, Ypres, Lille, Tournay, Condé, Maubeuge; rétablissement des anciens privilèges commerciaux des Hollandais en France; évacuation de la Savoie et de Nice; union aux États de Savoie de la partie du Briançonnais située au delà des Alpes; reconnaissance du « roi en Prusse » comme prince de Neuchâtel; reconnaissance du neuvième Électorat en faveur du Hanovre. Ce n'étaient là que des préliminaires; il fallait s'attendre dans le congrès à des prétentions nouvelles. L'Empereur aspirait à reprendre l'Alsace; le duc de Lorraine la convoitait ainsi que le Luxembourg, de façon à faire de son côté, à l'Est, une Barrière contre

la France. L'envoyé de l'Électeur de Brandebourg soutenait, à grand renfort d'arguments historiques, que le meilleur moyen d'assurer les libertés européennes contre la suprématie française serait de rendre la Franche-Comté à l'Empire : « L'Alsace, disait-il, n'est pas à comparer à la Franche-Comté... car... il est notoire que les Alsaciens sont plus Français que les Parisiens... » Il ajoutait, dévoilant la pensée secrète des coalisés : « Il s'agit de mortifier la France... Il faut lui faire tant de saignées, d'ouvertures et de diversions qu'à peine (le roi) peut-il (puisse) se faire entendre dans le centre de son ancien royaume... »

Le 2 juin, Louis XIV envoya l'ordre de révoquer toutes les offres qu'il avait faites tant aux États-Généraux qu'aux autres coalisés. On se réjouit, pour des causes diverses, à La Haye et à Madrid; à Versailles et dans toute la France, l'indignation et l'angoisse se partagèrent les âmes. Le roi ressentit vivement l'outrage des propositions des alliés et les fit publier, avec un manifeste aux gouverneurs de provinces et de villes, où il disait : « Quoique ma tendresse pour mes peuples ne soit pas moins vive que celle que j'ai pour mes propres enfants, quoique je partage tous les maux que la guerre fait souffrir à des sujets aussi fidèles, et que j'aie fait voir à toute l'Europe que je désirais les bienfaits de la paix, je suis persuadé qu'ils s'opposeraient eux-mêmes à la recevoir à des conditions également contraires à la justice et à l'honneur du nom français » (12 juin). La guerre dynastique devenait une guerre nationale : une guerre non seulement pour l'honneur, mais pour l'existence.

IV. — Traités d'Utrecht; fin de Louis XIV.

Humiliations et deuils de Louis XIV. — Réduit aux dernières extrémités, comme la France à ses dernières ressources, Louis XIV ne s'abandonna pas et ne voulut jamais désespérer. En 1700, il pouvait encore croire sa maison maîtresse du continent; dix ans après, il avait à craindre de laisser moins grand qu'il ne l'avait reçu son propre héritage. Le royaume était épuisé d'hommes et d'argent : « Comment sau-

vera-t-on la France, écrit Mme de Maintenon, s'il n'y a plus de Français?... Le maréchal de Boufflers et moi séchons de tout ce que nous voyons de lâche et redoutons de funeste... »

Abaissé comme souverain devant ses sujets et ses ennemis, Louis XIV se vit frappé, comme homme, dans ses dernières et ses plus intimes affections. Survivant à tous ceux qui avaient fait sa gloire et décoré son règne, il avait à trembler sur le sort de sa descendance directe et l'avenir de sa propre succession. Trois partis ou cabales se disputaient autour de lui l'influence : dans le premier dominait Mme de Maintenon, groupant autour d'elle les vieux amis du roi, Boufflers, Villeroy, Harcourt, ainsi que les princes légitimés, le duc du Maine et le comte de Toulouse. Le second était celui du « grand dauphin », ce prince qui faisait consister sa grandeur à pouvoir dire : « Le roi mon père et le roi mon fils ». Il résidait à Meudon, où venaient les « Lorrains », les Conti, les Vendôme, les « libertins » de Paris, qui rêvaient sous son règne une ère de paix et de licence. Le troisième parti se groupait autour du duc et de la duchesse de Bourgogne, celle-ci restée, malgré ses relations suspectes avec sa famille de Savoie, l'enfant gâtée du vieux roi; celui-là élève de Fénelon et de Beauvillier, attaché à la pensée de réparer les malheurs publics par un règne pacifique et de réagir en lui-même, par vertu chrétienne, contre l'infatuation de la puissance absolue [1].

Or ces deux derniers partis parurent décapités, le premier en 1711 (14 avril) par la mort du grand dauphin, le second en 1712 par la mort soudaine de la duchesse (12 février) et du duc de Bourgogne (18 février). Leur fils aîné, le duc de Bretagne, ne leur survécut que trois semaines. Restait leur second fils, un enfant de deux ans, le nouveau duc d'Anjou (il deviendra, par la mort du duc de Berry [2], le dernier héritier direct de la couronne). « Dieu me punit, je l'ai bien mérité », disait le roi à Villars en 1712, songeant à la fois à ses malheurs domestiques et à ceux de l'État.

1. Voir ci-dessus, p. 193 et suiv.
2. Le duc de Berry, le troisième des petits-fils de Louis XIV, mourut en 1714 des suites d'une chute de cheval.

Malplaquet. — Louis XIV ne songeait plus, avant de mourir, qu'à conquérir à tout prix une paix honorable.

Les grands coups devaient se porter désormais en Flandre, à travers le réseau de places qui protégea et ferma jusqu'au bout le chemin de Paris. En 1709, Villars, avec Boufflers pour lieutenant, y disposait, contre 130 000 ennemis, de 90 000 soldats, la plupart recrues déguenillées et affamées, qu'il nourrissait au jour le jour et dont il contenait de son mieux, en face d'un ennemi bien approvisionné, les mutineries désespérées. Il avait choisi pour sa défensive un si bon terrain que les alliés, bien que supérieurs en nombre, n'osèrent l'attaquer et voulurent d'abord prendre Tournay. Cette place ne tint pas aussi longtemps que Villars l'espérait et succomba sans qu'il eût pu la secourir. Les alliés s'étant de là portés sur Mons, il voulut sauver une ville qui était le grand hôpital et le centre de ravitaillement de l'armée.

Entre Mons et Valenciennes, dans des plaines boisées qu'il coupa de fossés et d'abatis, il rangea son armée en croissant, cédant la droite à Boufflers, se plaçant à gauche et dirigeant l'ensemble. Les soldats, avides de revanche, jetèrent à la vue de l'ennemi le pain qu'ils venaient de recevoir après un trop long jeûne. On se battit dans le brouillard plus de six heures, de sept heures du matin au milieu du jour. Boufflers tint bon. Villars, faiblissant, dut appeler des renforts du centre, puis s'y porter pour soutenir l'attaque directe du prince Eugène ; blessé au genou, il dirigea le combat à demi évanoui sur une chaise. Il fallut reculer, mais sous la protection des charges répétées de la cavalerie, les soldats emportant jusqu'à leurs marmites de campement et ayant conquis des trophées. 14 000 Français étaient hors de combat. Les ennemis, au bout de deux lieues, s'arrêtèrent, incapables eux-mêmes de poursuivre ; ils avaient, de leur propre aveu, perdu 20 000 hommes.

L'émotion fut grande, mêlée de douleur à Londres et de quelque fierté à Versailles : « Tout ce que l'on nous mande de l'armée, écrit M[me] de Maintenon, est aussi héroïque que l'histoire romaine. » Et Boufflers : « Le nom français n'a jamais été tant en estime ni peut-être plus craint qu'il n'est présentement

dans l'armée des alliés. » Et Villars : « Si Dieu nous fait la grâce de perdre encore une semblable bataille, Votre Majesté peut compter que ses ennemis sont perdus. » Il revint à Paris sur un brancard, accueilli par le peuple comme en triomphe; à Versailles, le roi le reçut en prince, lui conféra la dignité de pair. Néanmoins Mons était pris, et cette terrible journée ne donnait à Louis XIV qu'un nouveau répit pour reprendre les négociations de l'année précédente.

Conférences de Gertruydenberg. — Les nouvelles conférences eurent lieu à Moerdyk, puis à Gertruydenberg. Les plénipotentiaires français étaient le vieux maréchal d'Huxelles et le jeune abbé de Polignac. Ils vinrent, l'un sans épée ni cordon, l'autre en laïque. Ils restèrent confinés dans une bourgade, presque captifs (on alla jusqu'à ouvrir leurs lettres). Ils discutèrent les prétentions toujours plus grandes de Buys et de Van der Dussen. Le débat portait principalement sur Philippe V. Louis XIV consentait non seulement à voir détrôner son petit-fils, mais à rappeler les Français au service espagnol, à donner un million par mois aux troupes alliées qui iraient le combattre, à joindre même à ces troupes des troupes françaises. On exigea plus : qu'il se chargeât lui seul d'exécuter à cet égard les volontés de l'Europe. C'était là une nouvelle condition préliminaire à toute discussion pour la paix définitive : « On voit que vous n'avez pas accoutumé de vaincre », dit Polignac aux Hollandais. Il transmit pour la forme une proposition dont le seul but semblait être de déshonorer son maître : « Puisqu'il faut faire la guerre, répondit Louis XIV, mieux vaut la faire à mes ennemis qu'à mes enfants. »

Villars reparut donc en 1710 à l'armée de Flandre, avec Berwick pour second; on le hissait chaque jour sur son cheval, où il passait cinq ou six heures, puis il reprenait ses béquilles. Il savait bien n'avoir plus qu'une bataille à livrer et proposait à la cour des projets hardis, persuadé qu'on en rabattrait toujours. Il se désespérait d'avoir à « parer toujours à la muraille », en cédant le terrain pied à pied, en harcelant l'ennemi, en interceptant ses convois. Il ne put empêcher la chute successive de Douai (avril), Béthune (août), Saint-Venant (septembre),

Aire (novembre); c'était déjà beaucoup d'avoir empêché le siège d'Arras. Cette seule campagne avait coûté 40 000 hommes aux alliés. On peut dire sans exagération que déjà cette année-là Villars sauva la France. Sur le Rhin et les Alpes, les opérations furent décousues et peu décisives. En Alsace, d'Harcourt et Du Bourg taillèrent en pièces à Rumersheim (26 août) un corps ennemi qui, ayant violé la neutralité bâloise, voulut pénétrer en Franche-Comté et donner la main aux mécontents de cette province. Le 25 juillet, une flotte anglaise débarqua à Cette, au moment où les protestants des Cévennes s'agitaient de nouveau, un corps de troupes, qui dut reprendre la mer au bout de six jours.

La guerre maritime se poursuivait avec des succès divers. La marine française n'était plus représentée sur les Océans par de grandes flottes, mais par de hardis corsaires, Cassard, Pointis, Ducasse, qui enlevaient les transports et les bâtiments de commerce. Duguay-Trouin, digne successeur de Jean Bart, s'empara de Rio-Janeiro, centre de l'exploitation portugaise au Brésil, et infligea une perte de 20 millions au Portugal (septembre 1710). Ce magnifique coup de main fut compensé par les conquêtes des Anglais dans la Nouvelle-France. L'offensive des colons de New-York et de Boston, presque continuelle depuis 1704, finit par aboutir. A une troisième attaque, Port-Royal, chef-lieu de l'Acadie, fut pris (16 octobre 1710), et avec lui tout le pays [1].

Affaires d'Espagne : Villaviciosa. — Des événements décisifs eurent lieu en Espagne. En six mois, Philippe V, délivré de la tutelle de son aïeul, mais privé de ses secours, perdit et reconquit son royaume. Encouragés par le départ des régiments français, l'archiduc et ses lieutenants Starhemberg et Stanhope sortirent de Barcelone, poussèrent Philippe V sur la Sègre, le battirent à Almenara, puis, d'une façon qu'ils crurent décisive, à Saragosse. Philippe devança à Madrid les débris de son armée vaincue, et quelques jours après, suivi de tous les grands et de 30 000 sujets fidèles, il transférait le gouvernement à Valla-

1. Voir ci-dessous, p. 943 et 959.

dolid. Ce fut peut-être son salut, car Stanhope obtint qu'on marchât droit sur la capitale, au lieu d'écraser les dernières forces et de faire tomber les dernières places espagnoles.

L'archiduc, entré à Madrid, n'y trouva que silence, tristesse, manifestations non équivoques de l'animadversion populaire. Pendant ce vain triomphe, Philippe V mettait à profit le dévouement des Castillans et les talents de Vendôme, que son aïeul, à défaut d'armée, lui envoyait. Vendôme empêcha d'abord les Portugais de rejoindre l'archiduc. « Charles III » dut faire un premier mouvement en arrière et se transférer à Tolède, puis il se déroba encore plus loin, jusque vers Saragosse. Starhemberg, resté avec 20 000 hommes en proie à la faim et à la désertion, évacua Tolède, fit à son tour retraite. Stanhope et les Anglais marchaient derrière Starhemberg à deux lieues de distance, lorsque Vendôme les surprit autour de la ville et du château de Brihuega. Repoussé dans deux assauts, Vendôme, avec toutes ses forces, en donne un troisième, qui réussit. Il fit se rendre Stanhope et le gros de ses troupes avant que les Autrichiens, revenant en arrière au bruit du canon, eussent pu intervenir en temps utile. Starhemberg se heurta à une armée échauffée par son premier succès, essaya de ne pas s'engager, mais fut attaqué à son tour à Villaviciosa. Des deux parts il y eut panique partielle : la cavalerie autrichienne, l'infanterie espagnole se débandèrent.

La bataille fut gagnée par la cavalerie espagnole sur les grenadiers allemands; encore semblait-elle indécise, quand la nuit survint; Starhemberg leva son camp et disparut dans les ténèbres (11 décembre 1710).

Philippe bivouaqua sur le champ de bataille, et dormit sur les drapeaux conquis : « Je vais vous faire, lui avait dit Vendôme, le plus beau lit sur lequel jamais roi ait couché. » Faute de vivres, on ne put poursuivre les vaincus; toutefois les guérillas reprirent une partie des dépouilles enlevées à Tolède. Noailles, de son côté, opérait avec succès sur les Pyrénées et l'archiduc fut de nouveau réduit à la possession de la seule ville de Barcelone. Vendôme, proclamé le restaurateur de la monarchie, devait mourir (juin 1712) sans avoir revu la France.

Paix avec l'Angleterre. — Une révolution de palais à Londres évita à Louis XIV les suprêmes humiliations et hâta la fin de la guerre. Abigaïl Masham succéda à la duchesse de Marlborough dans la faveur d'Anne Stuart, les tories succédèrent aux whigs dans le gouvernement, le duc d'Ormond remplaça Marlborough aux armées [1]. C'était le parti de la paix qui revenait aux affaires, celui qui voulait non plus arracher, mais rogner les ongles à la France. Un matin de janvier 1711, un inconnu se présenta à Versailles à la porte de Torcy; c'était l'abbé Gaultier, ancien familier de l'ambassadeur Tallard, resté et obscurément établi en Angleterre : « Je vous apporte, dit-il, les moyens de conclure la paix sans les Hollandais, indignes des bontés du roi. S'ils refusent encore, le gouvernement anglais traitera seul. »

« Demander à un ministre de France s'il voulait traiter, c'était demander à un malade attaqué d'une longue maladie s'il voulait guérir. » (*Mémoires* de Torcy). Cette ouverture accueillie, l'empressement étant pour divers motifs égal des deux parts, la négociation allait se poursuivre secrètement, de façon à n'être entravée ni par les Hollandais, ni par les whigs. Gaultier repartit avec une simple lettre de compliments, puis ramena le poète Prior, porteur d'un billet signé des initiales de la reine et d'un exposé des prétentions anglaises. Cet exposé précisait les avantages demandés et, en même temps, indiquait les bases de la paix générale à discuter ensuite dans un congrès.

Ne voulant pas rejeter d'emblée des conditions qui cependant lui paraissaient dures, Torcy réussit à les faire débattre, toujours en secret, à Londres. Son émissaire officieux, l'avocat Mesnager, consentit à donner aussitôt satisfaction aux intérêts anglais, en ajournant à la paix générale le moment où seraient réglés ceux de la France; c'était s'en remettre entièrement à la bonne foi britannique. Il obtint, en retour, quelque adoucissement aux conditions primitives. Les préliminaires de paix furent signés le 8 octobre; la partie qui concernait uniquement la France et l'Angleterre fut aussitôt rendue publique; l'autre,

1. Voir ci-dessus, p. 463-465.

où il était question des alliés restés en armes, resta ignorée jusqu'à l'ouverture du congrès, qui s'ouvrit à Utrecht le 29 janvier 1712 [1].

Les Hollandais et les Impériaux avaient travaillé à l'envi à empêcher cet accord. Buys, le négociateur de Gertruydenberg, le prince Eugène lui-même accoururent à Londres. Ils s'entendirent alléguer et prouver que, depuis plusieurs années, leurs gouvernements ne tenaient plus qu'à demi leurs engagements, soit pour les subsides, soit pour les troupes. L'Angleterre portait désormais le principal fardeau de la guerre; elle s'estimait en droit de diriger à son heure les pourparlers en vue de la paix et de poser à son gré les nouvelles bases de l'équilibre européen.

Un autre événement contribua à disloquer, même sur le continent, la Grande Alliance. L'empereur Joseph Ier étant mort sans enfants mâles (17 avril 1711), son frère, l'archiduc Charles, déjà prétendant à la monarchie espagnole, prit possession des États héréditaires de sa maison, en attendant son élection à l'Empire et son couronnement à Francfort. Charles VI allait-il recommencer Charles-Quint? L'Angleterre et la Hollande ne pouvaient approuver la réunion de l'Autriche et de l'Espagne sous le même sceptre, alors qu'elles travaillaient à empêcher celle des monarchies espagnole et française.

Campagnes de 1711 et 1712 : Denain. — Pendant l'année 1711, les hostilités continuèrent, mais sans activité et sans résultats, sur toutes les frontières de France. D'Harcourt et Bezons purent garder la défensive sur le Rhin, Berwick sur les Alpes En Flandre, Villars sut encore empêcher le siège d'Arras; mais Bouchain tomba : ce qui ouvrait aux alliés, entre l'Escaut et la Sambre, un chemin vers Paris. Au début de la campagne suivante, Louis XIV crut devoir dire à Villars en lui donnant ses derniers ordres : « S'il arrivait malheur à

1. Pour la partie anglaise de ces préliminaires, c'étaient : la reconnaissance de la reine Anne et de la succession protestante; un traité de commerce; Dunkerque rasé, mais seulement après la paix; cession de Terre-Neuve (sauf réserve de nos droits de pêche), de la baie d'Hudson, de Saint-Christophe. — Pour la partie relative à la paix générale : jamais les deux couronnes de France et d'Espagne ne seraient réunies; satisfactions raisonnables à tous les alliés; la Barrière hollandaise; garanties en faveur du Saint-Empire.

votre armée, que devrais-je faire? Me retirer à Blois, comme plusieurs me le conseillent? Mais mon armée ne saurait être assez battue pour ne pouvoir tenir sur la Somme. Si un malheur arrive, écrivez-moi; je ramasserai dans Paris ce que je pourrai trouver d'hommes; j'irai à Péronne ou à Saint-Quentin périr avec vous ou sauver tout l'État. »

Malgré l'issue prévue des négociations d'Utrecht, la campagne de 1712 fut jusqu'au bout pleine d'anxiétés pour le roi et pour la France. Louis XIV en était venu à tressaillir au bruit du galop d'un cheval dans la cour de Versailles, croyant toujours que c'était un courrier de Flandre porteur de mauvaises nouvelles. Une suspension d'armes de quatre mois fut conclue (17 juillet) entre les Français et les Anglais; elle autorisait ces derniers à occuper Dunkerque; le surlendemain, le duc d'Ormond prit possession de cette place. Les troupes anglaises abandonnèrent la lutte; mais les Allemands à la solde britannique passèrent pour la plupart au service impérial, et le prince Eugène, afin de décider la paix selon les projets primitifs de la coalition, se préparait à frapper un grand coup. Il voulait marcher sur Paris par la vallée de l'Oise.

Après avoir pris Le Quesnoy (3 juillet), il se porta vers Landrecies, gardant pour magasin la place de Marchiennes, à laquelle il était relié par le camp retranché de Denain. Ces lignes de communication, qu'on appelait déjà « le chemin de Paris », s'étendaient sur un front démesuré de douze à quinze lieues. Voltaire raconte qu'un prêtre et un conseiller du parlement de Douai, en se promenant, remarquèrent ce défaut et le firent connaître à Villars. Toutefois la première idée d'une diversion de ce côté vint de Versailles. Villars, devenu prudent à l'excès, hésitait à la mettre à exécution; son lieutenant Montesquiou le décida. Le 23 juillet, pour donner le change au prince Eugène, on jeta des ponts sur la Sambre et on simula une attaque de ce côté; le gros de l'armée se mit en marche vers l'Escaut, et se rabattit à l'aube vers Denain (24 juillet). Il fallait agir vite, sous peine de subir le choc de forces supérieures : « Nos fascines, dit Villars, seront les corps des premiers qui tomberont dans le fossé. » Quinze généraux et dix-sept bataillons furent pris ou se

rendirent ; le pont de l'Escaut, encombré de fuyards, se rompit, ce qui empêcha l'ennemi d'être secouru à temps. Les Français, bien qu'ayant attaqué l'arme au bras, n'avaient pas perdu 500 hommes. L'affaire de Denain, pour n'avoir pas été une grande bataille, n'en fut pas moins décisive. Villars put reprendre partout l'offensive. Douai (8 septembre), Le Quesnoy (4 octobre), Bouchain (18 octobre) furent reconquis, sous les yeux du prince Eugène réduit à l'impuissance.

Traités d'Utrecht et de Rastadt. — Cette campagne assura la dissolution de la Grande Alliance. Les hésitations des Hollandais cessèrent ; ils se résignèrent « à boire le calice de la paix ». — « Nous prenons la figure qu'ils avaient à Gertruydenberg », écrit à Versailles l'abbé de Polignac, qui leur disait à eux-mêmes : « On traitera de la paix chez vous, pour vous et sans vous. » Le 7 novembre 1712, le Portugal signe une suspension d'armes. Le 4 mars 1713, ce fut le tour au duc de Savoie. Le 11 avril 1713, la paix fut signée à Utrecht entre la France et l'Espagne d'une part, l'Angleterre, les Provinces-Unies, le Brandebourg et la Savoie d'autre part. Le traité avec le Portugal fut signé le surlendemain [1].

L'Empereur s'obstinait à continuer la guerre, croyant que la reine Anne, qui venait de mourir, aurait en George Ier un successeur empressé à reprendre les armes ; encore accepta-t-il une trêve (mars 1713) qui suspendait les hostilités en Espagne et en Italie. Le vainqueur de Denain et le vainqueur d'Hochstædt se retrouvèrent en présence sur le Rhin. Villars, heureux encore, réoccupa (20 août) Landau, perdu depuis neuf ans, entra à Spire et poussa des partis jusqu'à Coblentz. Puis il passa le Rhin, s'empara de la ville et de la citadelle de Fribourg (30 sept. et 3 nov.). Le prince Eugène ne tint devant lui que dans un tête-à-tête pacifique, ayant été chargé par l'Empereur de négocier. Après soixante-treize jours de conférences au château de Rastadt, les deux généraux s'entendirent (7 mars 1714)

1. Ces actes sont complétés par : le traité entre l'Angleterre et l'Espagne (après la renonciation, enfin obtenue, de Philippe V à la succession de France), 13 juillet 1713 ; entre l'Espagne et la Savoie, 13 août ; entre l'Espagne et la Hollande, 26 juin 1714 ; entre l'Espagne et le Portugal, 6 février 1715. — Il n'y eut pas alors de traité entre l'Espagne et la maison d'Autriche.

sur les articles d'une paix à laquelle adhérèrent à Baden (Argovie), six mois après (7 septembre), les États de l'Empire.

Ainsi la paix fut rétablie en Europe et les relations furent renouées entre les divers États, sauf entre l'Espagne et l'Autriche. L'empereur Charles VI refusa de traiter directement avec Philippe V, qu'il ne devait reconnaître qu'en 1725; du moins abandonna-t-il à leur sort les Catalans qui, dans l'intérêt de leurs privilèges particuliers, tenaient encore pour sa cause. Le siège de Barcelone par Berwick (juillet-septembre 1714) fut le dernier épisode de la guerre.

Règlement de la succession d'Espagne. — Par les traités d'Utrecht et de Rastadt, la succession d'Espagne était réglée, non plus au profit de la France, mais au profit de l'Europe entière.

L'héritier légal de Charles II, le souverain français, gardait les royaumes hispaniques et les Indes; mais il devait céder : 1° à l'Empereur, le royaume de Naples, l'île de Sardaigne, les Présides de Toscane, le Milanais, les Pays-Bas; 2° à l'Électeur de Brandebourg, la Gueldre espagnole; 3° au duc de Savoie, la Sicile; 4° enfin aux Anglais, les points fortifiés de Gibraltar et de Minorque, le droit de trafiquer dans le port de Cadix, où était concentré le commerce colonial, en payant des droits d'entrée inférieurs de 15 p. 100 à ceux des autres nations; aux Indes, l'*Asiento* et le vaisseau dit de *permission*. Les traités de 1713-1714 furent pour l'Espagne de Charles-Quint ce que devaient être pour la France de Napoléon, cent ans plus tard, les traités de Vienne.

Philippe V, auquel on dut imposer les conditions de la paix, eût pu conserver ses droits au trône de France, dont il n'était séparé que par un frêle enfant, en se contentant des Deux-Siciles et du Piémont et en laissant le duc de Savoie le remplacer à Madrid. Sur ce point, il résista aux instances de son aïeul, disant ne pas vouloir tromper l'affection et l'espoir des Espagnols; la séparation à perpétuité des deux couronnes fut prononcée et ratifiée par les Cortès. Louis XIV refusa avec hauteur de convoquer à cet effet les États généraux, mais il fit enregistrer les lettres de renonciation au parlement de Paris. De son côté,

Philippe V, afin de diminuer les chances de la maison de Savoie, modifia la loi traditionnelle de la succession au trône (1714) et fit accepter une sorte de demi-loi salique qui faisait passer avant les infantes tous ses descendants mâles, en ligne directe ou collatérale, nés sur le territoire du royaume.

La France, elle aussi, paya par diverses concessions la reconnaissance de la maison de Bourbon en Espagne. Si elle obtint la restauration dans leurs États de ses alliés, les Électeurs de Cologne et de Bavière, elle évacua la Lorraine, céda dans les Pays-Bas Tournay, Ypres et Furnes, afin de recouvrer Aire, Béthune et Saint-Venant. Elle échangea avec le duc de Savoie la partie du Dauphiné située dans la vallée du Pô (Exiles, Fenestrelle) contre la vallée de Barcelonnette, placée sur le versant français des Alpes. Elle dut reconnaître la dynastie protestante en Angleterre et éloigner le prétendant « Jacques III », s'engager à ne pas relever les fortifications de Dunkerque, céder dans l'Amérique du Nord la baie et le détroit d'Hudson « avec les terres en dépendant », l'Acadie « conformément à ses anciennes limites », alors très mal connues, Terre-Neuve et les îles adjacentes sauf deux; enfin abandonner au profit du Portugal ses prétentions sur les terres situées entre la Guyane et le Brésil, entre l'Oyapok et l'Amazone, limites alors et depuis très incertaines, et dont l'incertitude a créé, entre la France et le Brésil, la question de la *Guyane contestée*.

Nouvel état de l'Europe. — La succession d'Espagne réglée, les maisons de France et d'Autriche n'avaient plus de raison de poursuivre leur lutte séculaire, et l'idée d'une alliance entre elles fut, dès cette époque, entrevue. Pour la première, tout s'efface d'abord devant ce grand résultat, si chèrement acheté, mais conforme à la tradition de Richelieu : le remplacement à Madrid d'un Habsbourg par un Bourbon. La seconde, en revanche, s'est agrandie par compensation aux Pays-Bas et surtout en Italie : avantages tout apparents, car la fille de ce Charles VI, qui vers 1708 affectait à Milan l'attitude d'un Frédéric Barberousse, devra chercher dans la Hongrie demi-barbare un secours suprême contre la rivalité triomphante de la Prusse et la coalition de l'Europe continentale.

Parmi les autres signataires de la Grande Alliance, la Hollande tombe du premier au second rang : elle vient d'obtenir l'extension de sa Barrière contre la France, c'est-à-dire le droit de garnison dans huit places fortes des Pays-Bas autrichiens et le droit de fermeture des bouches de l'Escaut au profit de son commerce : vains avantages qui disparaîtront soudain avant la fin du siècle, lorsque, sans coup férir, les Autrichiens occuperont les places de la Barrière, lorsque les Prussiens de Brunswick, puis les Français de Pichegru, entreront à Amsterdam. Un autre État, le Portugal, passe du deuxième au troisième rang, devenu désormais, pour la politique et le commerce, une dépendance de la Grande-Bretagne. Tel est le sort commun de deux clientes ingrates de la France, qui lui devaient l'une la constitution, l'autre la restauration de son indépendance, et qui se courbent désormais sous la suprématie anglaise.

Trois nouvelles maisons royales recueillirent les profits du nouvel état de choses : celles de Hanovre en Angleterre, de Brandebourg en Allemagne, de Savoie en Italie.

L'Angleterre obtint pour un siècle, par les privilèges commerciaux et les ports arrachés à l'Espagne, par les territoires enlevés à la France dans l'Amérique du Nord, la prépondérance sur les Océans et dans la Méditerranée. De plus, en faisant reconnaître par les monarchies de droit divin sa dynastie élue, elle fit prévaloir ce principe, nouveau au moins en France, que les successions royales se régleraient non par les droits inaliénables des souverains, mais par les intérêts changeants des peuples.

Sur le continent, l'Électeur de Brandebourg et le duc de Savoie, parés également du titre royal, acquéraient d'un seul coup dans le concert européen une grande place, due moins à leur territoire encore restreint qu'à leur imperturbable confiance dans l'avenir. Déjà, l'un possédait des domaines à toutes les frontières et sur tous les fleuves de l'Empire germanique; l'autre tenait dans sa main les deux extrémités de l'Italie. Ici et là, commençait la série des évolutions qui ont abouti de nos jours, sous l'épée piémontaise ou prussienne, à l'unité italienne et à l'unité allemande.

Mort de Louis XIV. — Louis XIV, âgé de soixante-dix-sept ans, touchait à sa fin, et, depuis la mort du duc de Bourgogne, la régence devenait inévitable. Lorsque mourut le duc de Berry (4 mai 1714), on se demanda avec anxiété qui gouvernerait au nom de Louis XV. Serait-ce le duc d'Orléans, premier prince du sang, à qui la tradition monarchique semblait devoir attribuer la régence, mais qui était convaincu, quoi qu'en dise Saint-Simon, d'avoir convoité et même stipulé secrètement auprès des coalisés sa part dans les dépouilles de Philippe V? Seraient-ce les princes légitimés, auxquels un acte du 19 juillet 1714 attribua, contre tout précédent et au grand scandale de plusieurs, le droit de succession au trône? Serait-ce même le roi d'Espagne, qui n'avait cessé de protester au fond du cœur contre les renonciations d'Utrecht?

Louis XIV tint à se montrer jusqu'au bout mieux portant que jamais et à remplir ses devoirs de souverain. Le 20 juin 1715, il resta quatre heures à cheval. Les gazettes hollandaises, il le savait, annonçaient sa fin prochaine et des Anglais avaient parié publiquement qu'il ne passerait pas le 1er septembre. Le 10 août, la maladie qui devait l'emporter commença, et, le 24, fut reconnue mortelle. Le 27, son testament, tenu secret, fut porté au Parlement et enregistré en silence. Il confiait au duc du Maine la garde du jeune roi, avec le commandement de la maison civile et militaire. Il ne laissait au duc d'Orléans que la présidence d'un Conseil de régence dont les membres étaient d'avance désignés. Louis XIV, épuisé par ce dernier effort, n'avait guère d'illusions sur l'exécution de ses volontés : « Mon testament deviendra ce qu'il pourra, mais du moins on ne m'en parlera plus. » Il acheva de vivre, sentant en présence sous ses yeux, et se mesurant dans l'attente d'une lutte prochaine, d'un côté les princes du sang, les ducs, les magistrats, quiconque voulait se relever d'une longue servitude et changer sous un roi mineur la marche et l'esprit du gouvernement, d'un autre côté les princes légitimés et Mme de Maintenon, qui espéraient encore, favorisés par l'apathie voluptueuse du duc d'Orléans, continuer leur règne.

Le « grand roi » attendit sa fin avec un calme souverain, inspiré par l'humilité chrétienne. Il se fit amener le petit dau-

phin : « Ne m'imitez pas, lui dit-il, dans mon goût pour les bâtiments et pour la guerre, et faites en sorte de soulager vos peuples. » Il lui arriva de murmurer : « Quand j'étais roi. » Dès le 28 août, Mme de Maintenon, le voyant sans connaissance, le quitta pour aller s'enfermer à Saint-Cyr.

Il rendit le dernier soupir au milieu de quelques serviteurs, le 1er septembre. « *Le Roi* est mort », dit-on à Vienne et dans les cours étrangères. En France, Massillon, prononçant l'oraison funèbre d'un prince qu'on avait appelé *Grand* par délibération officielle et que la bouche des poètes et des courtisans avait tant de fois proclamé tel, débuta par ces mots, soulignés et commentés par les cruelles manifestations de l'opinion populaire[1], comme par les commentaires clandestins et peu évangéliques du duc de Saint-Simon : « Dieu seul est grand ».

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — **Dumont**, *Corps diplomatique ; Instructions aux ambassadeurs;* **Mignet**, *Négociations; Journal* de **Dangeau**; *Mémoires* du marquis de **Sourches** et de **Saint-Simon**, indiqués ci-dessus, p. 141. — **De Vault**, *Mém. militaires relatifs à la succession d'Espagne*, publ. par Pelet, 1835-62, 11 vol. — *Correspondance de* **Louis XIV** *avec M. Amelot*, publ. p. de Girardot, 1864, 2 vol. — **Grimblot**, *Letters of William III and L. XIV and their ministers* (1697-1700), Londres, 1848, 2 vol. — **Torcy**, *Journal* (1709-1711), publ. p. Fr. Masson, 1884; *Mémoires* du même, La Haye, 1757, 3 vol. — **Hippeau**, *Avènement des Bourbons au trône d'Espagne* (Papiers de d'Harcourt), 1875, 2 vol. — Le Maréchal de **Tessé**, *Lettres*, publ. p. **Rambuteau**, 1888, et *Mémoires*, publ. par Grimoard, 1806, 2 vol. — Prince **Eugène de Savoie**, *Mém. et correspondance*, publ. p. Ducasse, 1858-60, 10 vol. — **Lamberty**, *Mém. pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, La Haye, 1724-34, 12 vol. — *Mémoires* de **Villars**, de **Quincy**, de **Noailles** (rédigés par l'abbé Millot), de **Berwick** (réd. par l'abbé Margon), de **Mérode-Westerloo**, de **Saint-Philippe** (traduits en français par Maudave), du comte de **la Torre**, de **Louville**. — *Correspondance* de **Mme des Ursins**, publ. par le duc de La Trémoille, 1902-6, 6 vol. — **Marlborough**, *Letters and dispatches* (1702-1712), éd. Murray, 1845, 5 vol.; *Memoirs* du même, publ. par Coxe, 1818-19, 3 vol. — **Heinsius**, Papiers publ. par Van der Heim, 1867-80, 3 vol. — *Actes, mémoires, et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, Utrecht, 1723, 5 vol.

Ouvrages généraux. — Voir les histoires générales des pays mêlés à la guerre, aux bibliographies relatives à chacun de ces pays. — **Legrelle**, *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, 2e édit. Braine-le-

1. Voir ci-dessus, p. 219.

Comte, 1895-1900, 6 vol. (ouvr. fondamental). — **Baudrillart**, *Philippe V et la Cour de France*, t. I, 1890. — **Reynald**, *Louis XIV et Guillaume III*, 1863, 2 vol. — **Sirtema de Grovestins**, *Guill. III et Louis XIV*, 1868, 8 vol. — **Von Noorden**, *Europäische Geschichte*, 1re part., *Der Spanische Erbfolgekrieg*, 1870-82, 3 vol. — **Targe**, *Hist. de l'avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne*, 1772, 6 vol. — **Coxe**, *Memoirs of the kings of Spain of the House of Bourbon*, Londres, 1813, 6 vol. — **De Courcy**, *La coalition de 1701 contre la France*, 1886, 2 vol. — Id., *La renonciation des Bourbons au trône d'Espagne*, 1889. — **Gœdecke**, *Die Politik Œsterreichs in der Spanischen Erbfolgefrage*, 1877, 2 vol. — **Kirkpatrick de Closeburn**, *Les renonciations des Bourbons à la succession d'Espagne*, 1907. — **Maldonado-Macanaz**, *España y Francia en el siglo XVIII*, Madrid, 1886. — **Moret**, *Quinze années du règne de Louis XIV*, 1859, 3 vol. — **D'Haussonville**, *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV*, 1898-1908, 4 vol. — **Immich**, *Gesch. des Europäischen Staatensystems, 1660-1789*, Munich, 1905. — **Giraud**, *Le traité d'Utrecht*, 1846. — **O. Weber**, *Der Friede v. Utrecht*, Gotha, 1891. — **Legrelle**, *Une négociation inconnue entre Berwick et Marlborough (1708-9)*, 1893. — **Landau**, *Rom, Wien, Neapel, während des Spanischen Erbfolgekriegs*, Leipzig, 1885. — **Ringhoffer**, *Die Flugschriftenlitteratur zu Beginn des spanischen Erbfolgekriegs*, Berlin, 1881. — **De Saint Léger**, *La guerre de la succession d'Espagne*, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. VIII, 1re partie. — **O. Klopp**, *Der Fall des Hauses Stuart*, t. VII-XIV.

Sur les Guerres. — **De Quincy**, *Hist. militaire du règne de Louis le Grand*, 1727, 6 vol. — **De Vogüé**, *Villars d'après sa correspondance*, 1888. — **Von Arneth**, *Das Leben des Feldmarschalls G. Starhemberg*, Vienne, 1853. — **Lipowsky**, *Churfürsten von Bayern Maximilian Emmanuel's Statthalterschaft...*, Munich, 1820. — Les biographies de MARLBOROUGH, par **Ledyard**, 1730, **Madgett** et **Dutems** (en francais), 1806, **Coxe**, 1818, **Bucke**, 1839, **Alison**, 1847. — Sur le PRINCE EUGÈNE, les biographies de **Massuet**, 1714, **Dumont** et **Rousset**, 1725-29, **Campbell**, 1736, **de Vryer** (en holl.), 1737, **Kanzler**, 1738, **Alberi** (en ital.), 1831, **Arneth**, 1859, **Richter**, 1865, et surtout le grand ouvrage de **Matuschka**, *Feldzüge des Prinzen Eug. v. Sav.*, Vienne, 1876-91, 7 vol. — **Carlet de la Rosière**, *Campagne du maréchal de Villars..., en 1703*, 1766, et *Campagne du maréchal de Tallard en 1704*, 1753. — **De Bellerive**, *Les dernières campagnes de L.-J. de Vendôme*, 1714. — **Baignol**, *La campagne de 1704 en Allemagne*, 1910. — **De Vogüé**, *Malplaquet et Denain*, 1892. — **Sautai**, *La manœuvre de Denain*, 1902. — Id., *La bataille de Malplaquet* (*Rev. d'hist. de l'État-Major*, 1902-1904). — Id., *Le siège de Lille en 1708*, 1899. — **Fea**, *La campagna di guerra in Piemonte (1703-1708)*, 1906-7, 2 vol. — **Calmon-Maison**, *Le maréchal de Chateaurenault*, 1903. — **Corbett**, *England in the Mediterranean, 1603-1713*, t. II, 1904.

Court de Gébelin, *Hist. des troubles des Cévennes*, 1760, 3 vol. — **Bonnemère**, *Hist. des Camisards*, 3e éd., 1877. — **Issarte**, *Des causes de l'insurrection des Cévennes*, 1899. — **Porches**, *Le pays des Camisards*, 1904. — **F. Puaux**, *Jean Cavalier*, 1868.

CHAPITRE XXI

LA GUERRE DU NORD
RUSSIE, SUÈDE, POLOGNE, TURQUIE
(De 1700 à 1715)

I. — Jusqu'au traité d'Altranstadt.

La politique de Pierre le Grand : Turquie ou Suède? — La guerre du Nord s'est développée parallèlement à la guerre de la succession d'Espagne : elle influa sur les péripéties de celle-ci, et, plusieurs fois, parut devoir se confondre avec elle pour envelopper l'Europe dans un embrasement général.

L'année même où Pierre le Grand avait pris Azof, mourut le roi de Pologne Sobieski (1696). Deux candidats à sa succession étaient en présence : contre le prince de Conti, le tsar soutint Auguste II de Saxe. On a vu plus haut [1] comment celui-ci l'emporta sur son rival. C'était une victoire de la diplomatie russe, qui, contre le candidat français, avait prodigué l'argent, pesé de tout son poids sur les électeurs polonais. André Vinius pouvait donc féliciter le tsar sur « l'échec du parti du coq », c'est-à-dire du parti français.

Ainsi le tsar avait contrecarré les vues de la France sur deux points essentiels de notre politique : en Orient, où il restait

1. Voir ci-dessus, p. 138 et p. 646.

membre de la Sainte-Ligue et prenait Azof; en Pologne, où il intronisait un client de l'Autriche. Aussi, lors de son premier voyage d'Occident (1697-1698), il ne vint point en France. Il ne parut que chez nos ennemis.

Peu de temps après la paix de Ryswick s'ouvrait, pour les affaires d'Orient, le congrès de Karlovitz (1697). Pierre fit tous ses efforts pour empêcher ses confédérés d'y conclure la paix : maître d'Azof, il voulait au moins s'emparer de Kinburn. Les chrétiens d'Orient ne cessaient de l'exciter à la guerre contre leurs oppresseurs. Antiochus Kantémir, hospodar de Moldavie, lui dépêchait un certain Constantinof. Brancovane, hospodar de Valachie, lui envoyait Georges Castriote et lui conseillait de marcher sur le Danube. Ainsi s'offrait déjà au tsar ce rôle de libérateur à la tentation duquel il cédera en 1711. Cependant il ne pouvait continuer la guerre contre les Turcs si ses alliés l'abandonnaient; or, la Pologne, Venise, l'Empereur, ne se souciaient point de sacrifier leur intérêt au sien. Dans le congrès, la Hollande et l'Angleterre travaillaient énergiquement à la paix, dans le dessein de rendre disponibles contre la France toutes les forces de l'Empereur. L'envoyé russe Vosnitsyne, désespéré, alla jusqu'à prendre à part les plénipotentiaires ottomans pour leur montrer cette guerre si prochaine à l'Occident qui leur permettrait de reprendre l'avantage contre l'Autriche. Puis, voyant que les autres confédérés allaient traiter, brusquement il les devança de plusieurs jours. Seulement il signait non la paix, mais une trêve de trois ans. Le peu d'importance qu'accordaient alors les puissances européennes à la Moscovie se montra dans les conditions mêmes du traité de Karlovitz : tandis que l'Empereur, la Pologne, Venise même, s'adjugeaient de vastes provinces, on ne réservait à la Russie que la bicoque d'Azof (1699).

Pour négocier sur les bases de la trêve, le tsar résolut d'envoyer à Stamboul un ambassadeur, Oukraïntsof, mais en grand appareil de guerre, monté sur un des vaisseaux construits dans les chantiers du Don (à Voronèje), la *Forteresse*, vaisseau de quarante canons, commandé par le capitaine hollandais Pamburg. Quand la *Forteresse* jeta l'ancre sous les murs du Séraï

et le salua de tous ses canons, grands furent l'émoi du harem, de la ville, et la stupeur du sultan Moustafa II : c'était le premier vaisseau de guerre moscovite qu'on eût vu sur ces flots sacrés; on avait toujours affirmé au sultan qu'il n'existait pas de flotte russe, ou, du moins, qu'elle ne pourrait jamais sortir du Don. Par curiosité il fit une visite au vaisseau et fut surpris du bon ordre qui y régnait. Bientôt ce fut de la terreur qu'il ressentit. Une nuit, pour célébrer quelque fête russe, Pamburg lâcha une salve de tous ses canons. L'épouvante du sultan fut au comble : évidemment c'était un signal attendu par les autres vaisseaux du tsar. Il ne les vit point arriver, mais un sentiment tout à fait nouveau d'insécurité régna désormais dans le Séraï. Jusqu'alors la mer Noire appartenait tout entière au sultan : « elle était une vierge à laquelle nul infidèle n'avait jamais touché ». Ce fut sous le coup de ces inquiétudes que commencèrent les négociations. Pierre était impatient d'avoir la paix avec la Porte, car la guerre de Suède était déjà décidée dans sa pensée; pourtant si la conclusion devait traîner, mieux valait commencer tout de suite la guerre contre la Porte. Il l'écrivit à Oukraïntsof; les Turcs le surent et se hâtèrent de conclure. Par le traité du 3 juillet 1700, on signait non une paix, mais une trêve de trente années; quatre forteresses bâties par les Russes sur le bas Dniéper (comme Kasi-Kerman) seraient rasées et le sol restitué au sultan; en revanche, Azof et ses environs restaient aux Moscovites; entre Azof et la Crimée, on maintiendrait une zone neutre et déserte; enfin le tribut que Moscou n'avait jamais cessé de payer aux Tatars disparaissait : ainsi était effacée la dernière trace du joug mongol. Si le tsar bornait là ses conquêtes, c'est qu'il s'était rendu compte que la mer d'Azof, peu profonde et fermée par le détroit d'Iénikalé, ne lui donnerait pas le débouché qu'il souhaitait. Ni la mer d'Azof, ni la mer Blanche ne répondaient à ses desseins. Seule, la mer Baltique pouvait lui donner accès dans le monde européen.

La Suède à la veille de la guerre. — Or la Baltique appartenait à la Suède. Celle-ci, par elle-même, par la Finlande, par l'Ingrie et la Karélie, par l'Esthonie et la Livonie, en occupait tous les rivages orientaux; le littoral se continuait par

la Courlande, vassale de la Pologne, par la Prusse prussienne, par la Prusse polonaise, et encore par la Poméranie suédoise. La Suède (alors séparée de la Norvège) était toute en rivages baltiques; partout elle ne formait qu'un littoral. Au contraire, le plus puissant État du Nord, celui qui dominait de la Düna aux frontières de la Chine, n'avait, sur la Baltique, pas un port, pas un pouce de rivage. Du côté où regardait Pierre, les possessions suédoises formaient une mince lisière : est-ce que l'énorme empire ne pourrait pas la rompre sur quelque point? C'est là surtout que les Suédois ne semblaient pas chez eux, superposés qu'ils étaient à des chevaleries et bourgeoisies allemandes, à des paysans finnois ou lettons. En somme ils ne possédaient l'Esthonie que depuis la fin des Porte-Glaive (1561), et la Livonie que depuis les paix d'Oliva (1660) et de Kardis (1661).

Reinhold Patkul. — Justement la Suède venait de s'aliéner la classe dominante des pays esthoniens et livoniens : les fameux édits de *réduction* [1], qui dépouillaient la noblesse suédoise, s'appliquaient aussi aux *Ritter* d'Esthonie et de Livonie. Dans cette dernière province il se tint une diète à Venden (1692); la noblesse y rédigea une vigoureuse protestation qu'elle chargea plusieurs de ses membres d'aller porter au roi. Parmi eux était Jean-Reinhold Patkul; il était d'une race d'opposants, né dans une prison de Stockholm. Il était énergique, violent, vindicatif. C'est lui qui paraît avoir rédigé la protestation. Le ton hardi de ses remontrances verbales déplut à Charles XI : ses compagnons et lui, malgré le sauf-conduit royal, furent jetés en prison; mais, tandis qu'ils étaient condamnés à mort, Patkul s'évada du château de Riga. Il parcourut l'Europe, cherchant partout des ennemis à son roi. Quoiqu'il ait été plus tard exécuté comme traître, on peut se demander en quoi pouvait consister sa trahison : il était de son pays et de sa caste, Livonien et *Ritter* avant tout. A supposer qu'il fût tenu à la fidélité envers une dynastie étrangère, ce lien de droit lui semblait rompu par la violation des privilèges de sa caste et la violation du sauf-conduit royal. La noblesse livonienne en a jugé ainsi : aujourd'hui

1. Voir ci-dessus, p. 621.

encore, au Ritterhaus de Riga, le portrait de Patkul figure à la place d'honneur parmi les illustres patriotes du pays.

La mort de Charles XI (1697) ne désarma point la haine de Patkul. Il espéra trouver un vengeur dans le roi de Pologne. Sans doute, les *Ritter* étaient luthériens et la Pologne catholique; mais il existait de profondes affinités entre la *Ritterschaft* livonienne et la *szlachta* polonaise; la Livonie semblait à Patkul devoir être plus heureuse et plus libre sous la débile autorité d'un roi de Pologne. Il séduisit Auguste II par son plan de partage des possessions suédoises : la Livonie et l'Esthonie seraient attribuées à ce prince; pour s'assurer le concours du tsar, on lui abandonnerait l'Ingrie et la Karélie; mais à tout prix, il fallait que le Moscovite fût écarté de Narva. D'ailleurs, on ne l'estimait pas redoutable et l'on pensait qu'il se contenterait de sa part. Patkul ménagea une entrevue entre Pierre I[er] et Auguste II, à Rawa (juillet-août 1698). Les deux souverains durent se plaire : tous deux étaient des géants, de force colossale, et les plus grands buveurs de leurs États. Dans son *Journal*, le tsar assure que tout se passa en paroles, qu'il n'y eut pas de traité, que le roi lui demanda seulement de le soutenir contre le parti français en Pologne et promit d'appuyer une réclamation que le tsar faisait à la Suède. Toutefois il faut marquer à Rawa le point de départ des projets de partage.

État des relations étrangères de la Suède. — A la mort de Charles XI, la Suède était en paix avec toute l'Europe. Membre de la Ligue d'Augsbourg, Charles XI n'avait pris qu'une faible part à cette guerre. Même en 1697, il avait pris le rôle de médiateur [1].

Dans les conseils de son successeur Charles XII, le chancelier Bengt Oxenstierna était opposé à l'alliance française. D'Avaux, ministre de France, avait réussi à prendre quelque influence sur l'esprit du jeune roi, à lui inspirer de l'admiration pour Louis XIV, à lui faire accepter l'idée d'une alliance offensive avec le « grand roi », en vue de l'imminente guerre de la Succession. Oxenstierna fit traîner en longueur cette négocia-

1. Voir ci-dessus, p. 624, note.

tion et, au contraire, hâta celles que suivaient alors avec lui nos ennemis, l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche. Il osa dire à Charles XII que l'alliance française était nuisible à la Suède et que sa conscience s'opposait à ce qu'il la recommandât. Le roi, poussé à bout, lui répondit : « Je vous ai dit ma volonté : c'est moi qui ferai le traité. » Toutefois l'obstination d'Oxenstierna contraignit d'Avaux à faire des concessions qui réduisaient presque à rien les obligations de la Suède envers la France : ce fut un simple traité d'alliance *défensive*, mais avec stipulation de subsides français (9 juillet 1698). Le chancelier acheva d'enlever toute signification à ces engagements en faisant signer des traités presque semblables avec l'Angleterre, la Hollande et l'Empereur. Il était donc probable que, dans la prochaine guerre de la Succession, la Suède ne nous serait d'aucun secours [1].

Avec la Russie, depuis la paix de Kardis (1661), les relations de la Suède étaient restées pacifiques. Charles XI avait même témoigné le plus grand intérêt pour les entreprises de Pierre Ier contre les Turcs : en 1697, non seulement il avait autorisé le tsar à commander en Suède 600 canons de fonte, mais il lui avait promis, en pur don, 300 canons de bronze. Quand il mourut, cet engagement fut exécuté par la régence de Suède.

La coalition contre la Suède. — Or, en 1699, un ambassadeur d'Auguste, le général Carlowicz, dans la suite duquel se dissimulait Patkul, parut à Moscou. Le 11 novembre, à Préobrajenskoé, fut signé un traité secret : Pierre s'engageait à commencer les hostilités contre la Suède dès qu'il aurait conclu la paix avec les Turcs. Le 24 août, Auguste II avait signé un autre traité secret avec les mécontents de Livonie et d'Esthonie.

Cependant rien ne semblait changé dans les rapports entre le

1. Charles XII fait ensuite signer à La Haye, le 16 août 1703, un traité avec les Puissances maritimes par lequel il s'engageait à mettre à leur solde un corps de 16 000 hommes aussitôt que ses propres guerres seraient finies. Celles-ci ne devaient finir qu'avec sa vie; mais on comprend que Louis XIV, après avoir tout fait pour empêcher le roi de Suède de s'engager dans la guerre du Nord, l'y ait vu avec plaisir, dès 1703, s'y « enliser ». Toutefois Louis XIV n'a jamais perdu l'espoir de le ramener à lui; plus d'une fois, il lui a offert des subsides en échange de son concours ou même de sa neutralité assurée; toujours il a essayé de le garantir des conséquences les plus désastreuses de son aventureuse politique.

tsar et la Suède. Cette même année, une ambassade suédoise était venue à Moscou notifier l'avènement de Charles XII et demander la confirmation du traité de Kardis. En octobre, elle fut reçue en grande solennité; mais, parmi les protestations d'amitié, le tsar glissa une réclamation au sujet d'une injure qu'il prétendait avoir reçue : en 1697, lors de son voyage d'Occident, il avait, déguisé en « chkiper Pierre Mikhaïlof », tenté de reconnaître les fortifications de Riga : il en fut empêché par les factionnaires suédois, dont le zèle fut approuvé par le gouverneur Dalberg. Pierre fit dresser de l'incident un « procès-verbal » et, depuis lors, il réveillait de temps à autre « l'affaire Dalberg » pour l'invoquer, au besoin, comme un *casus belli*. Toutefois, la « paix éternelle » de Kardis fut confirmée.

A Stockholm, on restait vaguement inquiet. Les représentants de l'Autriche (Pleyer) et de la Hollande (Van der Hülst) à Moscou avertissaient leurs cabinets que des bruits de guerre circulaient. Knipperkron, envoyé de Suède, faisait part à Charles XII de ses soupçons. Mais ces soupçons auraient-ils pu tenir contre la scène que relate ensuite ce ministre (mai 1700)? Le tsar, revenant d'une visite à ses chantiers de Voronèje, où il avait vu la fille de Knipperkron, vint faire d'affectueux reproches à celui-ci et à sa femme. N'étaient-ce pas eux qui avaient inquiété leur fille en lui écrivant de fausses nouvelles? S'adressant à Mme Knipperkron : « Ta fille versait des larmes amères que j'ai eu beaucoup de peine à faire cesser. Je lui ai dit : « Sotte enfant ! Comment peux-tu croire que je ferais une « guerre injuste et que je romprais une *paix éternelle*? » Là-dessus, Pierre embrassa l'envoyé et ajouta : « Si le roi de Pologne prend Riga, je ne lui laisserai pas la ville. »

Le 8 août 1700, le tsar reçut d'Oukraïntsof une dépêche annonçant la signature de la paix avec le Turc. Dès le lendemain il écrivait au roi Auguste pour l'informer qu'il allait entrer en campagne. Les deux compères s'en étaient adjoint un troisième : le roi de Danemark, Frédéric IV. Celui-ci avait déjà envahi le Slesvig-Holstein, dont le duc était beau-frère de Charles XII. La « guerre du Nord » ou plutôt « la guerre pour la Baltique » était commencée. Elle devait durer vingt et un ans.

Caractère de Charles XII. — Charles XII (né en 1682) avait quinze ans quand mourut son père (1697). Charles XI, par son testament, avait reculé de quinze ans à dix-huit l'âge de majorité pour son héritier; celui-ci (sa mère étant morte) devait rester sous la tutelle et la régence de sa grand'mère, Hedwige-Éléonore de Holstein.

Charles XII reçut une assez bonne éducation : il parlait le latin et l'allemand; il avait appris le français, mais, comme son père, n'aimait pas à le parler. Il lisait peu et sa lecture favorite était Quinte-Curce; c'est là qu'il apprit à connaître un Alexandre le Grand presque fabuleux, qu'il enviait de tout son cœur : « A trente-deux ans il avait conquis le monde! » Il lisait aussi ou se faisait raconter les légendes héroïques consignées dans les *Eddas* scandinaves, où les anciens « rois de mer », les vieux *Vikings*, accomplissent de si merveilleux exploits. Par là il se préparait à être l'un d'eux : « le dernier Varègue », comme a dit de lui l'historien russe Guerrier. Il se préparait encore à son rôle d'épopée par tous les sports violents : la chasse, par exemple, où, comme ses contemporains Pierre Ier et Auguste II, il aimait à lutter corps à corps avec les ours. La seule note moderne dans cette éducation fut l'étude des mathématiques et de leurs applications à l'art de la guerre. On ne vit jamais plus dur soldat que Charles XII : les épuisantes chevauchées, la terre nue pour lit sous le plus rude climat, la faim et la soif, les blessures sans pansement, ne furent pour lui que des jeux. Il fut un ascète guerrier : pas de femmes, pas de vin, pas de jeu[1]. Avec ses grosses bottes qu'il ne quittait presque pas, son justaucorps sombre, sa cravate noire, sans linge apparent, ses cheveux courts sans perruque, il semblait un soldat puritain de Cromwell. Son éducation luthérienne, la croyance au dogme de la prédestination, renforcèrent encore en lui le mépris du danger et le fatalisme guerrier. Le portrait que le peintre Kraft a laissé de lui (1717) est inquiétant par la hauteur démesurée et l'étroitesse du front, la courbe violente du nez aquilin

1. On peut ajouter : pas de pitié. Il fut impitoyable aux autres, à ses soldats, à ses sujets, comme à lui-même. Il fut cruel pour les prisonniers de guerre, pour les habitants des pays occupés; il fut atroce pour Patkul.

et trop long, la dureté des yeux fixes. On y reconnaît la « tête de fer » dont l'absurde obstination étonna les Turcs de Bender [1].

Les débuts de Charles XII. — L'année même de son avènement, il fit une sorte de coup d'État : en conformité à la loi du royaume, mais contrairement au testament de son père, il proclama sa majorité. Après cette action d'éclat qui semblait tant promettre au peuple suédois, celui-ci ne vit rien venir. Les ambassadeurs étrangers dépeignent le nouveau roi comme médiocre, inappliqué, hautain. Il ne répondait pas à leurs communications ou les renvoyait au Collège de chancellerie, qui ensuite ne pouvait obtenir de lui aucune solution. Il n'assistait au Conseil que pour croiser ses jambes sur la table, inattentif et comme étranger à la discussion. Quand Frédéric IV de Holstein-Gottorp vint à Stockholm épouser la sœur aînée de Charles, le roi se prit pour lui d'une vive affection. Ce furent alors, entre les deux jeunes princes, une émulation de jeux turbulents qui ressemblaient fort à des polissonneries : on chassait aux lièvres dans la salle des États; la nuit on faisait des courses dans les rues, en chemise, l'épée nue en main, à la grande terreur des bourgeois; on brisait les vitres, on cassait les bancs dans les églises; on égorgeait des veaux et des moutons. Le peuple, déçu et mécontent, scandalisé de ce qu'il appelait cette « furie Gottorpienne », murmurait : « Malheur aux nations que gouvernent des rois trop jeunes! »

Évidemment cette âme ardente n'avait point encore trouvé sa voie; né pour la guerre, Charles XII voyait le monde en paix autour de lui, la Suède en paix avec tous ses voisins. A la première attaque s'éveilla l'indomptable guerrier qui sommeillait en lui. Coup sur coup, on reçut à Stockholm d'étranges nouvelles : les Danois avaient envahi le Slesvig et assiégeaient Tœnningen; Auguste II campait sous Riga; le tsar était en

1. On connaît l'appréciation de Voltaire : « Charles XII a porté toutes les vertus des héros à un excès où elles sont aussi dangereuses que les vices opposés. » Les historiens nationaux varient dans leurs appréciations sur lui : « C'est notre Napoléon », disent-ils avec une nuance d'affectueuse indulgence. Fr. F. Carlson est plus sévère : « La vie de Charles XII n'est qu'une série d'opérations surprenantes et d'occasions manquées. »

marche sur Narva. Un changement à vue s'opéra dans le « médiocre et inappliqué » monarque de Suède. L'ambassadeur français, Guiscard, mandait à sa cour : « Le roi ne rêve plus que guerre : on lui a trop parlé des exploits et expéditions de ses ancêtres. » Avec une merveilleuse activité, il poussa les préparatifs militaires. Ce fut lui qui entraîna Renskiold dans l'audacieux projet d'une descente en Danemark.

L'armée suédoise n'avait rien perdu des qualités qui, au temps de Gustave-Adolphe, avaient étonné l'Europe. Elle avait toujours cette impétueuse cavalerie, cette solide infanterie, cette artillerie modèle. Elle avait gardé l'inflexible discipline, l'endurance aux intempéries et aux privations, l'orgueil des gloires passées, le dévouement passionné à son roi, et enfin l'exaltation religieuse et l'enthousiasme guerrier de la Réforme. On continuait à faire, deux fois par jour, la prière dans les régiments. Une si exacte discipline n'empêchait pas cette armée d'être un fléau, tout comme autrefois, pour les pays qu'elle traversait. Elle ne ravageait pas au hasard comme l'armée russe; mais, en pillant méthodiquement et sur des ordres précis, elle ruinait à fond le pays. Sous d'admirables généraux, comme Renskiold, Slippenbach, Stenbock, Sparre, Horn, Hamilton, Lewenhaupt, elle allait renouveler pour la Suède les gloires et pour les pays conquis les misères d'autrefois.

Charles XII en Danemark : paix de Travendal. — Quand la flotte suédoise apparut sur les côtes de Seeland et s'en fut approchée d'aussi près qu'elle le put, Charles XII se jeta le premier dans une chaloupe avec l'ambassadeur Guiscard; puis, sautant de la chaloupe, il marcha dans l'eau jusqu'à la ceinture, tout réjoui par le sifflement des balles qui allait être désormais sa « musique ». Les retranchements danois furent enlevés après une faible résistance. Charles se mit d'abord à genoux pour remercier Dieu; puis il reçut les députés de la capitale, sur laquelle il frappa une contribution de 400 000 rixdales. Le roi de Danemark, occupé dans le sud au siège de Tœnningen, n'avait pu défendre Copenhague; d'ailleurs il comprit sa faiblesse et sollicita la paix. La modération du vainqueur hâta la conclusion : il n'exigea du roi Frédéric que la

restitution de ses conquêtes. La paix fut signée à Travendal (8 août 1700). La guerre danoise avait duré six semaines.

Charles XII en Livonie : bataille de Narva. — Charles XII avait hâte de marcher contre ses deux autres adversaires : Auguste II avait pris Dünamünde et Kockenhusen et assiégeait Riga; Pierre, depuis la fin de septembre, assiégeait Narva. Charles XII débarqua, le 6 octobre, à Pernau. Il hésitait entre la marche sur Riga et la marche sur Narva. Le 11, il apprit que l'armée d'Auguste avait levé le siège de Riga. Ce ne fut pourtant que le 23 novembre, ayant complété sa petite armée, qu'il prit la direction de Narva. Les 27 et 28, il força les défilés de Pyhajöggi et Silameggi, que défendait la cavalerie de Chérémétief. Le 29, il campait à Lagena. Le 30, il arrivait en vue de Narva. Cette ville occupe une hauteur sur la rive gauche de la Narova. L'armée des Russes l'enveloppait à distance, protégée contre une attaque venue de l'ouest par un rempart de neuf pieds de haut et un fossé large de six pieds. Leur retraite vers l'est ne pouvait s'effectuer que par un seul pont, celui de Camperholm. Leur armée comptait environ 40 000 hommes [1]; mais, à part quelques régiments dressés à l'européenne, elle était formée surtout d'anciennes milices, tels que *stolniki* et enfants-boïars, streltsi, kosaks, paysans levés à la hâte. Le généralissime était le duc de Croy, que l'Empereur avait recommandé au tsar; l'artillerie était aux ordres du général saxon Allart. A l'aile droite (face à Charles XII), où étaient le Préobrajenski et le Séménovski et douze autres régiments, commandaient des généraux russes, le prince Jacob Dolgorouki, Auguste Golovine, Ivan Boutourline, le tsarévitch d'Imérétie; au centre, le général prince Troubetskoï avec six régiments, surtout de streltsi; à l'aile gauche, le général étranger Weide, avec huit régiments; à l'extrême gauche, la cavalerie de Chérémétief.

Dès le 28 novembre, le tsar avait quitté l'armée. On n'a pas manqué de l'accuser de couardise (ce qui serait démenti par

1. C'est le chiffre adopté par Carlson et Sarauw, Oustriælof et Solovief. — Adlerfeld donne 80 000; Voltaire, 80 000 dans son *Charles XII*, 60 000 dans son *Pierre le Grand*. On ne peut atteindre le chiffre de 60 000 qu'en comptant les 20 000 Russes dispersés de Narva à Novgorod.

tout le reste de sa vie); mais il crut nécessaire d'aller presser en personne l'arrivée de ses renforts (près de 20 000 hommes que le mauvais état des chemins retenait entre Narva et Novgorod). Son départ eut de fâcheux résultats : les Russes, mal disposés pour les officiers allemands, n'ayant pas confiance en l'instruction de leurs officiers russes et en leur propre solidité, perdirent courage. Ainsi s'engagea la bataille du 30 novembre [1].

Charles n'avait pu amener que 8430 hommes, dont 5300 fantassins et 3130 cavaliers. Il n'hésita point à assaillir une armée de 40 000 Russes, fortement retranchés. D'abord il canonna leurs remparts dans l'espérance de les attirer en rase campagne. Comme ils se tenaient cois, il rassembla des fascines, disposa ses troupes en deux colonnes, chevauchant lui-même avec celle de droite, et, à deux heures de l'après-midi, donna le signal de l'attaque. A ce moment, une tempête de neige et de pluie étant survenue, qui fouettait les Russes en plein visage, ils eurent à peine le temps d'apercevoir les Suédois que ceux-ci étaient déjà maîtres des retranchements. La panique se mit dans l'armée russe : à son extrême gauche, Chérémétief, avec la cavalerie, passa la rivière à la nage, perdant un millier d'hommes dans les flots; à sa droite et à son centre, les régiments les moins solides de l'infanterie se ruèrent sur l'unique pont, qui se rompit. Des cris s'élevèrent : « Les Allemands trahissent! » et l'on voulut égorger les officiers étrangers. Le duc de Croy, avec son état-major, ne vit de salut qu'à se réfugier dans les rangs suédois, criant : « Le diable combatte avec de tels soldats! » A l'aile gauche Weide se maintenait; à l'aile droite, les régiments de la garde russe faisaient une belle défense, se couvrant de palissades improvisées, de chevaux de frise, de chariots de bagage. En voulant, de ce côté, porter secours aux siens, Charles s'enlisa dans un marécage, y perdit une botte, son épée, son chapeau et son cheval. S'il y avait eu un commandement dans l'armée russe, ce qui en restait debout aurait pu encore écraser cette poignée de Suédois, affamés, grelottants, épuisés par les marches forcées et les fatigues de l'assaut.

1. J'ai adopté les dates admises par Sarauw; entre les divers historiens, de toute nation, il y a des divergences prodigieuses sur toute cette chronologie.

Mais ses deux ailes ne communiquaient plus. Alors celle de droite sollicita une capitulation que les Suédois furent trop heureux de lui accorder; elle obtint libre retraite avec armes, étendards, six canons; pour se débarrasser plus vite d'elle, les Suédois travaillèrent toute la nuit à refaire le pont de Camperholm. L'aile gauche se trouvait maintenant encore plus compromise. Elle demanda également une capitulation, mais ne l'obtint pas aussi favorable : les soldats durent déposer les armes et se retirer un simple bâton à la main. En somme, Charles XII agit, en cette occasion, non par humanité, mais par sagesse. Il retint Croy et les officiers étrangers : plusieurs restèrent vingt années prisonniers. Dans la bataille, les Russes avaient perdu 6000 hommes [1], les Suédois 2000.

Plus tard, quand la revanche de Poltava lui fit apprécier de sang-froid le désastre de Narva, Pierre le Grand écrira : « Et ainsi notre armée fut vaincue par les Suédois : c'est incontestable... On ne doit pas s'étonner que des troupes inexpérimentées aient eu le dessous contre une armée si vieille, si bien exercée, si bien aguerrie. Sans doute la victoire de celle-ci nous fut douloureuse. Elle semblait nous dépouiller de toute espérance dans l'avenir et nous accabler sous le poids du courroux divin. Cependant, si nous l'apprécions sainement, nous l'attribuerons moins au courroux de Dieu qu'à sa bonté, car ce malheur, ou plutôt ce bonheur, nous fit comprendre la nécessité d'être actif, laborieux, instruit. »

Effet produit par la bataille de Narva. — La bataille de Narva produisit en Europe une impression profonde, cruellement défavorable au tsar. Leibnitz, d'ordinaire bienveillant pour lui, écrivait : « Les Moscovites paieront la folle enchère. » Il souhaitait que Charles XII régnât jusqu'à Moscou, même jusqu'à l'Amour. De La Haye, Matvéef écrivait au tsar qu'une « joie indicible » y régnait et que les gazettes étaient extrêmement insolentes pour lui. A Vienne, son envoyé Galitsyne était publiquement insulté par l'ambassadeur de Suède, à la joie des Autrichiens. Les Polonais songeaient à revendiquer

1. Voltaire (*Charles XII*) donne 18 000 hommes sans compter les noyés! Pierre le Grand (*Journal*) : 5800 à 6000.

Kief et l'Oukraine. Les Suédois frappaient des médailles injurieuses pour le tsar, adulatrices pour Charles XII, avec cette légende : *Tres uno contudit ictu* (allusion à la triple victoire sur les Danois, les Saxons, les Russes).

Pierre apprit le désastre de Narva au moment où il accourait avec un renfort d'une vingtaine de mille hommes. Tout de suite il rebroussa chemin sur Novgorod. Pendant plusieurs jours, il se montra fort abattu. Puis il dit : « Je sais bien que les Suédois nous battront longtemps; mais à la fin ils nous apprendront eux-mêmes à les vaincre. » Il se hâta de fortifier ses places du nord-ouest : Pskof, Novgorod, Isborsk, Petchory; même les femmes y travaillèrent. Il prit les cloches des églises pour fondre des canons, envoya 250 enfants aux écoles militaires, réorganisa les troupes battues que lui renvoyait Charles XII, créa dix nouveaux régiments, embaucha des officiers étrangers, établit un chantier de constructions maritimes à Olonetz. Il se rapprocha plus étroitement d'Auguste II. A leur entrevue de Birsen (février 1701), il fut convenu que le roi occuperait les Suédois dans l'ouest, tandis que le tsar les combattrait en Ingrie et Karélie. Pierre écartait toute revendication à propos de l'Oukraine, mais confirmait à Auguste la promesse de l'Esthonie et de la Livonie. Il promettait, moyennant un subside de 200 000 thalers, de mettre à sa disposition, sur la Düna, 15 ou 20 000 bons soldats russes.

A partir de ce moment, jusqu'à 1707, vont se poursuivre séparément deux « guerres du Nord » : l'une en Pologne et en Saxe, l'autre en Lithuanie et dans les pays baltiques.

Charles XII en Pologne : le roi Stanislas. — Charles XII avait d'abord eu l'idée d'en finir avec Pierre; ses généraux, entre autres Slippenbach, l'en détournèrent; il résolut alors de poursuivre le détrônement du roi de Pologne. Cette décision fut le salut de la Russie, qui gagna le temps nécessaire pour sa réorganisation : « Je suis content, disait le tsar, que Charles s'enfonce si profondément en Pologne comme dans un marais. » Pendant sept ans, le roi de Suède allait s'y « enliser ».

Il marcha d'abord sur Riga et y apprit que l'armée saxonne était campée à Kockenhusen, sur la rive gauche de la Düna,

prête à lui en disputer le passage. En l'absence d'Auguste II, elle était commandée par le maréchal Steinau et le duc Ferdinand de Courlande, accompagnés de Patkul : elle comprenait 10 000 Saxons, que venaient de renforcer 12 ou 13 000 Russes sous Repnine. Charles n'avait que 7000 hommes. Il alluma de la paille mouillée et, à quatre heures du matin, à la faveur du brouillard artificiel, surprit le passage. Les Saxons firent une vigoureuse résistance : le duc de Courlande, trois fois, pénétra dans la garde de Charles XII; mais à huit heures du matin le sort de la bataille était décidé (18 juillet 1701) : les Suédois avaient perdu 500 hommes et l'adversaire 2000. Le résultat de leur victoire fut la reprise des places de la Düna, l'occupation de Mittau et de la Courlande. Les Russes de Repnine firent retraite sur Pskof.

Pour continuer la guerre, Auguste ne pouvait guère compter que sur ses troupes saxonnes. Les Polonais ne se souciaient pas de l'aider, ne voulant pas se donner un maître. En Lithuanie, les Sapiéha étaient à la tête d'un parti suédois; Oginski, d'un parti russe : leurs adhérents s'entr'égorgeaient. En Pologne, les Lubomirski, les Leszczinski, le cardinal-primat Radziejowski, auraient voulu donner la couronne à quelqu'un des fils de Sobieski. Une diète se réunit à Varsovie, et Charles XII, qui était alors en Lithuanie, se garda bien de la troubler. Elle décida qu'on enverrait une ambassade à Charles XII et qu'Auguste II serait sommé de ne plus appeler les Russes dans le royaume et de le faire évacuer par les Saxons. Le roi de Pologne crut qu'il valait mieux pour lui avoir affaire au Suédois qu'à la diète. Jugeant de Charles XII par lui-même, il lui dépêcha d'abord la séduisante Aurore de Kœnigsmark. Le roi puritain refusa de la recevoir. Auguste, alors, se retourna vers la diète : il proposa de prendre à sa solde l'armée polonaise et de faire revenir 12 000 Saxons. Il éprouva un nouveau refus. Il tenta de nouveau de négocier avec Charles : son envoyé fut retenu prisonnier.

Le roi de Suède, s'étant avancé sur Grodno, y reçut les ambassadeurs de la République, mais il ajourna les négociations jusqu'au moment où il serait entré dans Varsovie. Il publia un manifeste annonçant qu'il faisait la guerre au roi et non pas au

royaume, mais qu'il exigeait, pour la cesser, le détrônement d'Auguste. Le cardinal-primat de Pologne mit le plus grand zèle à répandre ce document; il le fit afficher jusque sur le palais du roi. Auguste fut obligé d'évacuer Varsovie. Il appela aux armes la *pospolite ruszénié* et ne fut pas obéi. Cependant, quand il se fut concentré à Cracovie avec 15 000 Saxons, la noblesse de Petite-Pologne lui fournit 6000 volontaires.

Charles XII fit son entrée dans Varsovie (mai 1702). Il renvoya la garnison, désarma la garde civique et les bourgeois, occupa tous les postes. Puis il marcha contre Auguste et le rencontra dans la plaine de Klissow (entre Varsovie et Cracovie). Il avait 10 000 hommes contre 21 000. Le roi Auguste fut tout de suite abandonné par les Polonais; mais, par trois fois, il ramena les Saxons à l'attaque. Il perdit 3500 hommes, ses drapeaux, son artillerie (40 canons), son camp, la caisse de l'armée (19 juin). Cracovie tomba aux mains de Charles XII, qui fit briser les portes de la ville et chasser à coups de canne et de cravache la garnison. Il mit sur les bourgeois une contribution de 100 000 thalers. Il sortit aussitôt de la ville pour poursuivre le roi, mais, en chemin, il fit une chute de cheval et se cassa une jambe. Auguste répandit partout le bruit de sa mort, convoqua de grandes assemblées à Sandomir, puis à Lublin, et provoqua un certain mouvement national parmi les Polonais, qu'avaient enfin exaspérés l'insolence et la rapacité du vainqueur. On décida que l'on tenterait de faire la paix avec Charles XII, mais que, si celui-ci s'obstinait à exiger le détrônement, l'armée nationale serait renforcée et des fonds votés pour l'entretien des troupes saxonnes. Charles XII se montra inflexible. « Quand je devrais rester ici cinquante ans, déclarait-il aux envoyés polonais, je ne partirais point que je n'aie détrôné le roi. » Son ministre Piper osa lui remettre un mémoire où il montrait l'impossibilité de renverser Auguste, les dangers que courait la Suède du côté des Russes, le ravage par ceux-ci de ses provinces baltiques : « Le monde entier estime que c'est une étrange nation que celle qui, poursuivant dans un pays étranger des guerres inutiles, laisse dévaster ses propres provinces par l'ennemi. Cette belle armée, la force du pays,

s'usera sans profit pour la patrie... Je ne suis pas le seul à penser de la sorte; l'armée, qui sait que le roi Auguste désire la paix, soupire aussi après elle. » Le roi Charles prit le mémoire, le lut, resta pensif, mais ne répondit rien.

Ayant reçu de Suède 14 000 hommes de renfort, Charles XII passa la Narew et rencontra 6000 Saxons et 6000 Lithuaniens, sous le maréchal Steinau, à Pultusk. Ce ne fut même pas un combat : la moitié des Saxons prit la fuite à l'approche des Suédois; leur faible résistance est attestée par la faiblesse de leurs pertes : 600 tués ou blessés, 1000 prisonniers (1er mai 1703). Une confédération, hostile à Auguste, se forma en Grande-Pologne et entra en négociations avec Charles XII. Auguste, pourchassé à travers son royaume, ne pouvait plus tenir nulle part. Il s'était réfugié dans Thorn. Charles accourut, mais, n'ayant pas son artillerie de siège, fut obligé de l'attendre. Elle était arrêtée par Dantzig, que Stenbock dut d'abord mettre à la raison. Quand elle arriva sous Thorn, Auguste en était déjà parti. La ville obtint une capitulation, moyennant 40 000 thalers (15 oct. 1703). Posen fut occupée par Renskiold. Elbing ayant essayé de résister, le soldat fut mis en quartier chez l'habitant; une contribution de 260 000 thalers fut levée sur la ville (décembre). Ainsi, pour les Suédois de Charles XII, comme pour ceux de Gustave-Adolphe, « la guerre nourrissait la guerre ».

Tant de désastres auraient dû abattre le courage d'Auguste. A la diète de Varsovie, le primat proposait la déchéance du roi et l'élection de Jacques Sobieski; mais celui-ci, chassant en Silésie, avait été enlevé, avec un de ses frères, par un parti saxon. Piper conseillait à Charles XII de prendre pour lui la couronne : il eût continué, en Pologne, la dynastie suédoise des Vasa. Charles fut d'abord tenté, mais il réfléchit : qu'irait-il faire, protestant, dans ce pays catholique; roi presque absolu, dans cette République anarchique? Il s'en tira par un beau mot, disant qu'il était « plus flatté de donner que de gagner des royaumes ». Ce royaume, il résolut de le donner à Stanislas Leszczinski. « Il est trop jeune », objecta le cardinal-primat. — « Il est à peu près de mon âge », répondit le vainqueur de Narva en tournant le dos au maladroit. (Les deux

princes avaient alors vingt-deux ans.) Charles vint en personne à Varsovie pour presser l'élection de Stanislas. Faite sous la pression des troupes étrangères (12 juillet 1703), elle fut saluée par les salves de leur artillerie.

Stanislas n'était roi que d'une moitié de la Pologne; pour les palatinats du Sud, ralliés autour d'Auguste, il était un rebelle. Pendant que Charles XII allait relancer dans le Sud le roi saxon et, le 6 septembre, enlevait d'assaut Lemberg (Lwow), brusquement Auguste II reparaissait sous Varsovie à la tête de 20 000 hommes (26 août 1704). Stanislas dut fuir avec tant de précipitation que sa fille, la future reine de France, alors âgée d'un an, fut oubliée dans une écurie de village. Le roi saxon fit son entrée dans Varsovie en souverain irrité et mit sur la ville une contribution de guerre. La garnison suédoise de la citadelle, forte de 1500 hommes, dut capituler. Le triomphe d'Auguste ne dura pas longtemps. De Lemberg accourait Charles XII. Le 29 octobre, il occupait le faubourg de Praga. Auguste ne l'attendit pas à Varsovie, et s'enfuit en Saxe. Le maréchal de Schulenbourg, auquel il avait confié son armée, opéra, poursuivi par Charles XII, une retraite qui fut jugée comme une merveille de tactique. Quand il eut mis l'Oder entre les Suédois et son armée, Charles XII s'écria : « Aujourd'hui Schulenbourg nous a vaincus! »

La Pologne était de nouveau conquise, Stanislas rétabli sur le trône. Il fut couronné solennellement à Varsovie avec sa femme Catherine Opalinska. Charles XII assistait *incognito* à la cérémonie (4 octobre 1705). Le 28 novembre fut signée la paix entre la Suède et la Pologne, ainsi que le traité d'alliance offensive des deux États contre la Russie.

Campagnes des Moscovites dans l'Est. — Charles XII avait déjà perdu cinq années (1701-1705) en Pologne; elles furent mises à profit par le tsar. Le 9 janvier 1702, Chérémétief avait attaqué Slippenbach à Erestfer (frontière de Livonie). Sur 7000 hommes, les Suédois en perdirent 3500. Dans cette bataille, les Russes avaient été cinq fois plus nombreux que les Suédois; mais c'était déjà un résultat que de vaincre ceux-ci, même avec une telle supériorité numérique. La journée

d'Erestfer fut « l'aînée des victoires russes ». Pierre s'écria : « Gloire à Dieu, nous pourrons un jour vaincre les Suédois! » Le 29 juillet 1702, Chérémétief battait encore Slippenbach à Hümmelshof. Sur 8000 Suédois, il y eut 5500 tués ou blessés, et seulement 300 prisonniers.

Pierre, pour entraver le retour offensif de Slippenbach, ordonna de dévaster la Livonie et l'Esthonie. Il ne les considérait pas encore comme devant lui appartenir : c'était la part d'Auguste II. Sauf Pernau, Revel, Riga, places occupées par les Suédois, toutes les villes furent saccagées : Volmar, Marienburg, où fut capturée la future impératrice Catherine I[re], Venden, Vesenberg (Weissenberg). Des myriades de captifs, enlevés par les Kosaks du Don, les Zaporogues, les Kalmouks, les Tatars, furent emmenés jusqu'en Crimée, vendus sur le marché de Kaffa, dispersés dans tout l'Orient musulman.

Le 25 août 1702, Apraxine battait les Suédois à Ingrishof (Ingrie). En octobre, Pierre enlevait Notéborg (anc. Oriéchek; depuis, Schlüsselbourg), qui commandait la Néva à sa sortie du Ladoga. En 1703, Cheïn prenait Nien ou Nienchantz, près de l'embouchure de ce fleuve dans le golfe de Finlande; le tsar accourait à Nien et, montant lui-même à l'abordage, une grenade à la main, capturait deux vaisseaux suédois qui s'étaient imprudemment aventurés dans ces parages : « Une victoire inouïe! » écrivait-il à Moscou. Puis furent occupés l'îlot de Cronslot, qui allait devenir Cronstadt, les places de Iam (Iambourg) et Koporié. La Karélie et l'Ingrie étaient conquises. Dans les marécages de la Néva on jetait les fondations de la future capitale russe. On la bâtissait sous le feu de l'ennemi : par trois fois, en 1704 et en 1705, on dut en éloigner la flotte suédoise.

En 1704, le tsar se mettait résolument à la conquête de la Livonie : il prenait Dorpat [1], Narva, qu'il enleva d'assaut (20 juillet) : belle revanche du désastre de 1700; puis Ivangorod, sur la rive droite de la Narova. En 1702, il n'avait fait que dévaster le pays; en 1704, il comptait le garder et le ménageait comme son patrimoine. L'Esthonie fut également con-

1. Derpt; de son nom russe, Yourief.

quise. Pierre avait pris maintenant tout ce qu'il voulait prendre, la part d'Auguste avec celle que Patkul avait concédée aux Russes. A la paix définitive, il n'exigera, il n'obtiendra pas davantage. Pourtant il lui fallut encore seize ans de guerre pour s'assurer ces modestes conquêtes.

Auguste II lui avait rendu grand service en détournant sur soi-même la fureur et l'acharnement de Charles XII. Le tsar comprenait qu'il ne fallait pas laisser écraser entièrement son allié. Jusqu'alors il s'était borné à lui envoyer des subsides et quelques troupes; maintenant il fallait qu'il prît à la lutte une part plus directe. Nous sommes arrivés au moment où les deux « guerres du Nord » ne vont plus en faire qu'une seule.

En avril 1705, Pierre avait concentré 60 000 hommes à Polotsk sur la Dvina. Il en forma deux armées, sous les ordres de deux feld-maréchaux, Chérémétief et Ogilvy, que lui avait prêtés Auguste II. Pierre leur avait recommandé d'éviter autant que possible une bataille contre Lewenhaupt. En juillet 1705, Chérémétief ne put l'éviter et, auprès de Gemauerthof (Courlande), fut battu. Leur victoire même affaiblit tellement les Suédois que le vaincu put occuper Mittau et toute la Courlande.

En octobre 1705, à Grodno, il y eut une entrevue entre Pierre et Auguste II; on se concerta pour la conduite ultérieure des opérations : le roi saxon devait prendre le commandement sur Ogilvy et Menchikof [1]. Tout à coup, on apprit que Charles XII marchait contre les Russes. Pierre ne croyait pas encore ses troupes en état de lui tenir tête. Il ordonna une retraite précipitée, enjoignant, s'il en était besoin pour l'accélérer, de jeter les canons dans les rivières : « Il valait mieux conserver les hommes. » Ce ne fut qu'une fausse alerte : après un moment d'hésitation, Charles XII, apprenant la victoire de Renskiold à Fraustadt, se résolut brusquement à en finir, dans la Saxe même, avec Auguste II.

Charles XII en Saxe : traité d'Altranstadt. — En effet, la dernière armée de ce prince, commandée par Schulen-

1. La révolte d'Astrakhan (voir ci-dessus, p. 694) obligea le tsar à envoyer contre cette ville lointaine Chérémétief; il fut remplacé à l'armée de Courlande par Menchikof.

burg, venait d'être battue à Fraustadt sur l'Oder, par Renskiold (13 février 1706) : les Saxons avaient fait une si faible résistance qu'ils jetèrent 7000 fusils, chargés et prêts à faire feu. Les régiments russes furent massacrés de sang-froid par les vainqueurs, six heures après le combat. Un régiment français, fait prisonnier à la désastreuse bataille de Hochstædt (1704) et forcé de combattre sous le drapeau saxon, sollicita et obtint l'honneur de servir la Suède, l'ancienne alliée de la France. Charles XII accourait pour profiter de ce succès. Il traversa la Silésie, sans daigner même en prévenir la cour de Vienne, méprisant les protestations de la diète de Ratisbonne, se posant en protecteur de la Réforme dans ce pays cruellement opprimé par la catholique Autriche, accueillant les doléances des protestants qui réclamaient le bénéfice des traités de Westphalie. Il vint établir son camp à Altranstadt, non loin de Leipzig et des champs de bataille illustrés par Gustave-Adolphe. Il traita la Saxe comme il avait traité la Pologne, se faisant apporter les registres d'impôts, levant les contributions, frappant une contribution de 625 000 thalers. En revanche, le pillage était interdit, et la foire de Leipzig se tint comme à l'ordinaire.

Auguste II, après avoir perdu son royaume de Pologne, était en train de perdre ses États héréditaires de Saxe. Il se résolut à demander humblement la paix. Le roi de Suède dicta lui-même les conditions : Auguste renoncerait à la couronne polonaise, reconnaîtrait Stanislas, n'élèverait jamais aucune prétention, même à la mort de celui-ci ; il renoncerait à toute alliance, notamment à l'alliance russe ; il mettrait en liberté les fils de Sobieski ; il livrerait les déserteurs, notamment Patkul. Ces conditions si dures, la dernière si déshonorante, épouvantèrent les plénipotentiaires saxons ; mais Piper leur dit : « Telle est la volonté de mon maître ; il ne change jamais de résolution. » La paix fut signée (24 septembre 1706). Patkul fut livré, jugé comme traître par ordre de Charles XII, exécuté par le supplice de la roue.

II. — Jusqu'à la bataille de Poltava.

Charles XII arbitre de l'Europe. — De son camp d'Altranstadt, où par les renforts arrivés de Suède il avait porté son armée à plus de 40 000 hommes, Charles XII faisait trembler l'Allemagne. L'Empereur et toute la coalition, acharnée à l'assaut des frontières françaises, purent craindre que l'armée suédoise, campée au cœur du Saint-Empire, brusquement, ne les prît à revers. A ce moment une diversion suédoise eût sauvé la France. Cette diversion, on l'espérait à Versailles : en janvier 1707, on eut l'idée, à laquelle on renonça bien vite, d'envoyer Ricous et Besenval au camp de Charles XII. D'après leurs instructions, ils devaient solliciter ce prince de s'allier à la Bavière ou tout au moins d'imposer sa médiation. Villars lui adressait la même prière [1]. Cette diversion, on la redoutait à Londres, à La Haye, à Vienne, à Berlin. Alors eut lieu la mission de Marlborough, porteur d'une lettre de la reine Anne, au camp d'Altranstadt. Voltaire (bien renseigné ensuite par la duchesse de Marlborough) a raconté l'entrevue en détail. Le héros de Hochstædt et de Ramillies pouvait espérer un gracieux accueil de cet autre grand capitaine, auquel il fit pour débuter ce compliment qu'il « s'estimerait heureux d'apprendre sous ses ordres ce qu'il ignorait de l'art de la guerre ». Le Suédois accueillit froidement l'Anglais, ne lui fit « aucune civilité », répondit en suédois (quoiqu'il sût le français) à Marlborough qui lui parlait français : ce qui nécessita les bons offices d'un interprète, le ministre anglais Robinson, et jeta du froid dans la conversation. Le généralissime britannique ne put rien tirer du roi : mais, parmi d'autres indices, une carte de Moscovie étalée sur la table de Charles XII lui fit comprendre que la coalition n'avait rien à craindre. Tout au plus le roi imposerait-il à l'Empereur des conditions dures et humiliantes; or Léopold était résigné à les subir. Charles demandait satisfaction pour une

1. Voir ci-dessus, p. 748

prétendue injure faite à son ambassadeur Strehleim par Zobor, chambellan impérial, quoique Zobor eût été souffleté par Strehleim : Zobor fut banni. Charles exigea que 1500 soldats moscovites réfugiés dans l'Empire lui fussent livrés et que tous les officiers allemands au service du tsar fussent rappelés : on donna des ordres en conséquence. Charles entendait que les protestants de Silésie fussent traités conformément à la paix de Westphalie : on lui apporta un traité en règle. Comme l'internonce du pape reprochait à l'Empereur cette faiblesse, Léopold répondit : « Vous êtes bien heureux que le roi de Suède ne m'ait pas proposé de me faire luthérien. » A son tour, l'Électeur de Brandebourg signait avec la Suède un traité de « paix perpétuelle ». Charles XII se donna encore le plaisir d'humilier les Allemands, de menacer le Saint-Siège, rappelant qu'autrefois les Suédois (les Goths) avaient pris Rome. Au fond, il n'avait pas d'amour pour la France : la gloire du « grand roi » l'avait tant de fois importuné ! Sans doute, de sérieuses raisons l'invitaient à marcher contre les Russes : il avait ses provinces baltiques à reconquérir. Mais à ces raisons politiques se mêlaient des chimères : la conquête de Moscou, de l'Asie, de l'Orient. Charles XII envoyait partout des émissaires, jusqu'en Égypte.

Le camp d'Altranstadt fut enfin levé le 1er septembre. Les destins de la France et ceux de la Suède, qui avaient paru devoir s'unir, redevinrent divergents. L'une allait subir de nouvelles et plus terribles épreuves : Audenarde, Malplaquet, les humiliations de Gertruydenberg. L'autre était entraînée par son roi dans des voies inconnues et funestes.

Charles XII sur la route de Moscou. — Le 19 octobre 1706, Menchikof et Auguste II, auprès de Kalish, avaient assailli et battu le général suédois Mardefelt. C'était une vive et prompte réplique au traité d'Altranstadt. Cet événement acheva de déterminer la marche de Charles XII contre le tsar.

Il emmenait 26 900 hommes (16 200 fantassins, y compris le régiment français, 2250 dragons, 8450 cavaliers). Il laissait, en outre, 8000 Suédois à Posen. Il disposait en Courlande d'une seconde armée : celle de Lewenhaupt, 10 ou 12 000 hommes. C'était donc avec une force totale de près de 46 000 soldats qu'il

allait assaillir les Russes. Pierre se montrait fort inquiet de son approche : après avoir fortifié ses places du nord-ouest, il lui fallait mettre en état les places du sud-ouest, Smolensk, Kief et les autres forteresses du Dniéper. Dans un conseil de guerre tenu à Grodno (février 1708), il fut résolu de ne pas attendre les Suédois en Pologne, mais de les attirer dans les profondeurs de l'empire moscovite. C'était déjà la tactique de 1812.

Quand Charles XII eut franchi la Vistule, il eut, comme plus tard Napoléon, à choisir entre trois routes : celle du nord, par la Livonie, sur Pétersbourg; celle du centre, par Grodno, Mohilef, sur Moscou; celle du sud, sur l'Oukraine. D'abord il se décida, comme Napoléon, pour celle du centre. Il arriva si vite à Grodno qu'il entra dans la ville le lendemain (7 février 1708) du jour où le tsar l'avait quittée. Du Niémen il marcha sur la Bérésina, par les marais, le débordement des rivières, les inondations du printemps, les fourrés ténébreux de la forêt de Minsk, où il fallut se frayer un chemin avec la hache.

Menchikof attendait les Suédois à Hollosin (Holowczyn). Quoiqu'il n'eût que 20 000 hommes, il fit une si belle défense que le roi dut conduire jusqu'à sept attaques contre lui (13 juillet). Le résultat de cette bataille fut l'occupation de Mohilef, sur le Dniéper. Puis Charles tourna vers le sud. Tout en faisant retraite dans la direction de Smolensk, le tsar, à Dobroé sur la Tchernaïa Napa et à Malatyczé (septembre), attaqua l'aile droite des Suédois, séparée du corps principal. Les Russes, repoussés, rétrogradèrent encore; mais Pierre a pu écrire dans son *Journal* qu'on a tué 3000 hommes aux Suédois. Il ajoute : « Depuis que je sers, je n'ai jamais vu un feu si violent; jamais mes troupes n'ont combattu si bien en ordre; jamais le roi de Suède n'a éprouvé une telle résistance. »

Elle était si vive cette résistance de la Russie à l'invasion qu'autour de Charles XII on commençait à s'inquiéter. Smolensk restait à prendre, et de Smolensk à Moscou il y avait encore environ 430 kilomètres. Les rangs de l'armée suédoise s'étaient éclaircis par les rudes marches, les privations, deux batailles sanglantes. On avait perdu beaucoup de chevaux. Les généraux de Charles XII lui conseillaient donc d'attendre

Lewenhaupt, qui allait arriver avec 12000 hommes au moins et un immense convoi. Juste à ce moment, Charles XII se détourne de la route de Moscou, et s'éloigne encore plus de Lewenhaupt. C'est vers l'Oukraine qu'il se dirige, et c'est avec Mazeppa qu'il prétend faire jonction. Il enjoint seulement à Lewenhaupt, alors arrivé à Chklof, de s'avancer sur Starodoub.

Mazeppa. — Ivan Mazeppa [1] Kolédinski était né vers 1629, en Oukraine, au village de Mazépintsi, près de Biélaïa-Tserkof, sur la rivière Kamenka. Fils d'un *szlachtic* petit-russien, il avait d'abord servi comme page du roi Jean-Casimir : à la cour de Pologne il reçut une culture tout occidentale. Il en fut chassé à la suite d'une querelle qu'il soutint, le sabre à la main, dans l'antichambre du roi (1662). Il se retira dans un village qu'il possédait en Volynie. Là, grand amateur du beau sexe, il séduisit la femme d'un seigneur du voisinage, Falbowski, et ici se place l'aventure chantée par les poètes. Toutefois le « coursier indompté » n'emporta pas le héros plus loin que son propre village (1663). Plus tard, l'hetman Samoïlovitch chargea Mazeppa de l'éducation de ses fils, puis le nomma *esaoul-général*. On a vu comment Mazeppa reconnut ce service. En 1689, il se distingua dans la seconde expédition contre les Tatars, gagna ainsi la confiance de Sophie et de Vassili Galitzyne. Il était à Moscou quand éclata la rupture entre Pierre et Sophie : tout de suite il devint le courtisan du vainqueur (1689). Dès lors Pierre ne cessa de témoigner la plus grande confiance en Mazeppa, dont il admirait la vive intelligence et le courage. Les hetmans de Petite-Russie étaient sans cesse dénoncés à Moscou par leurs malveillants. Toujours Pierre le Grand livra les dénonciateurs à Mazeppa, ou les fit exécuter à Moscou.

Cependant la situation d'un hetman n'était point facile. L'inconstance proverbiale des Kosaks tenait surtout à ce qu'il y avait toujours en Petite-Russie trois partis : polonais, moscovite, turc-tatar. En outre, l'hetman avait à compter avec les grands officiers et les *polkovniks*; ceux-ci avaient peine à se faire obéir des Kosaks; enfin, au-dessous de cette classe mili-

1. Ou plutôt Mazépa; nous gardons l'orthographe vicieuse, mais généralement admise.

taire, il y avait les bourgeois et les paysans, que les Kosaks prétendaient exploiter, comme avaient fait autrefois les *pans* polonais, et qui appelaient comme une délivrance la domination du tsar.

La situation de Mazeppa devint encore plus délicate lorsque sévit la guerre du Nord. D'une part, le tsar, autrement impérieux que ses prédécesseurs, demandait sans cesse des guerriers, de l'argent, exigeant que les libres Kosaks se pliassent à la discipline européenne, les employant même à des travaux de fortification, empiétant constamment sur les pouvoirs de l'hetman, tendant à une centralisation plus rigoureuse de toutes les forces de l'empire. D'autre part, le parti anti-russe de Pologne, le roi Stanislas, le roi de Suède, assaillaient Mazeppa de sollicitations En 1705, un certain Volski lui apporta une lettre de Stanislas : Mazeppa le fit torturer et l'expédia au tsar avec la lettre tentatrice, rappelant à Pierre que c'était la quatrième fois qu'on essayait de le séduire et que toujours il avait agi ainsi. Si le tsar lui livrait les dénonciateurs, avec la même fidélité Mazeppa livrait au tsar les émissaires de l'ennemi [1].

Cependant, cette année même, comme le tsar avait encore exigé l'envoi de deux *polks* sur la Baltique, Mazeppa, trouvant ces exigences bien lourdes, se laissait aller à dire à son secrétaire Orlik : « Y aurait-il un second imbécile comme moi pour ne pas, à ma place, accepter les offres de Stanislas? » Puis commence (1707) une correspondance avec la séduisante princesse polonaise Dolskaïa, dévouée au roi Stanislas. A deux reprises elle lui écrit. Mazeppa dit en souriant : « Maudite femme; elle veut me séparer du tsar »; mais cette fois il ne livra point les lettres. Ses griefs contre la suzeraineté moscovite se multipliaient : Menchikof lui avait refusé la main de sa sœur pour un de ses cousins et s'ingérait de donner directement des ordres aux *polkovniks*; la présence des troupes du tsar, attirées dans le pays par l'imminente invasion de

1. D'abord, un certain Domoratski, émissaire du roi Sobieski; puis un envoyé du khan de Crimée; puis un agent des raskolniks du Don; enfin ce malheureux Volski.

Charles XII, amenait pour les Petits-Russiens un redoublement de corvées, d'impôts, de levées d'hommes. Les *polkovniks* de Mazeppa lui disaient : « Ton âme et tes os seront maudits si tu laisses se perdre la liberté de l'Oukraine. »

Défection de Mazeppa envers le tsar. — A de nouvelles propositions du roi Stanislas, Mazeppa fit répondre qu'il ne trouvait pas l'armée polonaise assez forte ni la Pologne assez unie, que lui-même était surveillé de trop près, mais que cependant il ne ferait rien contre les intérêts suédois et polonais. Cette fois une nouvelle dénonciation se produisit. Deux de ses officiers, Iskra et Kotchoubey, firent porter à Moscou les accusations les plus précises, quoique mêlées de quelques fables : Mazeppa recevait des lettres de Stanislas par la princesse Dolskaïa; il s'était associé au complot d'un certain Kikine en vue de tuer le tsar; il excitait le mécontentement du peuple et poussait les Zaporogues à s'insurger. Le tsar, aveuglé par sa confiance en Mazeppa, lui livra cette fois encore les dénonciateurs : Iskra et Kotchoubey furent torturés, puis pendus à Batourine, capitale de l'hetman.

Mazeppa comprit cependant que cette confiance du tsar finirait par se lasser et qu'il jouait là un jeu plein de périls. En 1708, Charles XII envahissait la Russie et adressait aux Kosaks une proclamation : « C'est le diable qui l'amène! » s'écria Mazeppa. Et, en effet, les hésitations où il se complaisait n'étaient plus permises : il fallait ou consommer la trahison, ou se livrer complètement au tsar, qui peut-être en savait déjà trop pour pardonner. C'était une situation analogue à celle où s'était débattue le grand condottière Waldstein. Invité par le tsar à le rejoindre, Mazeppa essaya encore de temporiser, envoya de vaines excuses : il n'avait pas encore assez de troupes; il avait à surveiller la fermentation de l'Oukraine; enfin il était très malade et allait recevoir l'extrême-onction.

Ceci parut très suspect, et Menchikof reçut l'ordre de se rapprocher de Batourine. Alors Mazeppa rassembla 2000 hommes, envoya Orlik au roi de Suède pour lui demander secours, essaya d'amener les Kosaks à prêter serment de fidélité à Charles XII. Le tsar, averti par Menchikof (octobre 1708), lança un mani-

feste au peuple orthodoxe d'Oukraine, dénonçant la complicité de l'hetman avec le catholique roi de Pologne et l'hérétique roi de Suède, promettant d'ailleurs de garantir toutes les libertés du pays. Mazeppa répondit par un contre-manifeste, où il rappelait la tyrannie et les exactions des Moscovites, accusait le tsar d'alliance avec les hérétiques Saxons, d'entente avec le pape et les Jésuites, glorifiait Charles XII comme le grand redresseur de torts. Le tsar donna l'ordre à Menchikof d'occuper Batourine. Les partisans de Mazeppa essayèrent de s'y défendre; la place fut enlevée d'assaut (novembre 1708), la ville rasée, le trésor, l'arsenal, les magasins de l'hetman confisqués, ses principaux complices pendus, empalés ou roués. Pierre renouvela sa promesse de garantir les libertés de l'Oukraine, fit élire à Gloukhof un nouvel hetman, le polkovnik Skoropadski, appela dans cette ville le métropolite de Kief et deux autres prélats qui fulminèrent l'excommunication contre Mazeppa.

Puis ce fut le tour des Zaporogues, sur lesquels avait compté celui-ci; leur *sitcha* fut prise et rasée. Il n'y avait, pour Charles XII, plus rien à espérer en Oukraine : ni renforts d'hommes, ni magasins de vivres. Mazeppa avait d'abord réuni 15000 Kosaks, au lieu des 35 ou 40000 qu'il avait promis au roi; mais quand ils surent que ce n'était pas pour le service du tsar, 12000 se retirèrent aussitôt. C'est avec 3000 cavaliers que l'hetman vaincu allait rejoindre le roi de Suède. Fidèle à ses habitudes de perfidie, il osa négocier avec le tsar, offrant, si on consentait à le rétablir, de livrer Charles XII.

Charles XII s'enfonce dans le Sud. — Pendant que le tsar envoyait Menchikof en Oukraine, lui-même avait eu à surveiller deux autres adversaires : l'armée de Charles XII, l'armée de Lewenhaupt. Laissant un moment le roi de Suède dans les marais du Dniéper, il avait couru au-devant de Lewenhaupt. Puis, du 8 au 11 octobre, à partir de Lesna (15 kilomètres au nord de Propoïsk), il s'était attaché à lui comme son ombre, le harcelant, et, en détail, détruisant l'armée ou capturant le convoi. Quand Lewenhaupt parvint à rejoindre le roi, il ne lui restait plus que 7000 hommes sur 12000, pas un canon, pas

une voiture. De Pologne comme d'Oukraine, il n'arrivait à Charles XII que des débris et des fuyards.

A l'été russe si brûlant succédait l'hiver, et ce fut le plus rigoureux du siècle (1709). Les Suédois n'avaient pas de vêtements chauds; il était mort tant de chevaux qu'on avait dû jeter toute l'artillerie, à part 4 canons. Par le froid terrible, les corbeaux tombaient morts du ciel, et les chirurgiens n'étaient occupés qu'à amputer des doigts ou des membres gelés. Charles XII marchait, insensible aux souffrances de ses soldats, insoucieux du danger qui croissait, s'informant de la distance qui le séparait de l'Asie. Il venait d'échouer au siège d'une bicoque, Wiprek (janvier). Il espérait maintenant dans l'arrivée de 8000 Suédois laissés à Posen et de l'armée polonaise. Il comptait aussi sur une prise d'armes des Turcs.

La belle saison revenue, pour se donner un « divertissement », il résolut d'assiéger Poltava, sur la Vorskla (mai). Vainement ses généraux et Piper le supplièrent d'économiser au moins la poudre, et, pendant que c'était encore possible, de faire retraite : « Un ange descendrait du ciel pour m'ordonner de partir d'ici, répondait Charles, que je ne m'en irais pas. »

Bataille de Poltava (1709). — Pierre le Grand, qui revenait d'une visite aux chantiers d'Azof, rejoignit Menchikof. Il écrivit à Apraxine : « Puisque nous voilà si près de nos voisins, avec l'aide de Dieu, le mois ne se passera pas avant que la grande bataille ne soit livrée. » Il aurait voulu laisser Charles XII s'user encore sous les remparts de Poltava; mais, comme il communiquait avec les assiégés à l'aide de messages lancés dans des bombes, il apprit que la place avait peu de vivres et que les travaux suédois étaient poussés avec vigueur. Menchikof trouva moyen de jeter du secours dans la ville; mais il fallut avancer un peu la grande bataille.

Charles XII n'avait pas plus de 16 500 Suédois en état de combattre, plus 5000 malades, et les 3000 Kosaks de Mazeppa : au total 24 500 hommes. Son artillerie était réduite à 4 pièces. Le tsar avait 44 000 fantassins, 10 000 cavaliers, 72 canons. Pour se ménager le temps d'épier l'occasion, en une nuit, il couvrit son front de retranchements. Le 27 juin, dans une

reconnaissance téméraire, le roi reçut une balle dans le pied; dès lors il dut se faire porter en litière; ce fut une cause d'affaiblissement pour l'armée suédoise. Renskiold dut prendre le commandement suprême.

Au matin du 8 juillet, l'armée russe se rangeait en bataille sur deux lignes, son front couvert par des redoutes : à la droite, Rœnne; au centre, Chérémétief et Repnine; à la gauche, Menchikof; Bruce commandait l'artillerie. Le tsar parcourut le front de ses troupes, haranguant ses soldats : « Le moment décisif est arrivé. Vous ne devez pas penser : c'est pour Pierre que nous nous battons. Non! c'est pour l'empire confié à Pierre; c'est pour la patrie, pour notre foi orthodoxe, pour l'Église de Dieu. Quant à Pierre, sachez qu'il est prêt à sacrifier sa vie, pourvu que la patrie vive glorieuse et prospère. »

Tout à coup, sur l'aile droite (Rœnne), fond la cavalerie de Slippenbach, avec une telle impétuosité qu'elle refoula celle des Russes, leur enleva deux redoutes et fut sur le point de forcer l'entrée de leur camp. Pierre, en voulant rallier sa cavalerie, avait reçu une balle dans son chapeau et Rœnne était blessé. Les Suédois criaient déjà : « Victoire! » Mais, de leurs autres colonnes d'attaque, l'une, celle de Roos, se laissa enfermer dans une redoute qu'elle venait de conquérir; l'autre, celle de Kreutz, fit un long détour. Les Russes eurent le temps, avec leur cavalerie enfin ralliée, de culbuter celle de Slippenbach. Puis, les masses de leur infanterie s'ébranlant à la fois, le feu de leur artillerie, si supérieure en nombre et en calibre, devenant écrasant, ils passèrent de la défensive à l'offensive. Menchikof, s'étant jeté hardiment entre la ville assiégée et le camp des Suédois, leur détruisit une réserve de 3000 hommes. La petite armée royale fondait sous les décharges de l'artillerie russe; les chevaux qui traînaient la litière de Charles XII furent tués; des drabans, qui ensuite la portèrent à bras, 21 sur 24 éprouvèrent le même sort. Sous la poussée des masses d'infanterie russe, la ligne suédoise chancela et se rompit. Ce fut alors un sauve-qui-peut général. Le roi fut hissé sur un cheval : le cheval fut tué. Puis dans une voiture : l'attelage fut tué. On le remit sur un cheval, et son escorte l'entraîna au galop.

11 000 Suédois étaient tués ou prisonniers. Les débris de leur armée, courant avec Lewenhaupt sur les traces de Charles XII, furent arrêtés par le Dniéper, à Pérévolotchna, où ils retrouvèrent le roi. On n'avait aucun moyen de passer le fleuve; une barque se rencontra où prirent place Charles XII et Mazeppa. Quand arrivèrent les Russes, Lewenhaupt n'eut d'autre parti à prendre que de signer la capitulation de Pérévolotchna (12 juillet). 13 ou 14 000 hommes posèrent les armes.

Le soir de Poltava (8 juillet), Pierre avait reçu à sa table ces glorieux captifs qui s'appelaient Renskiold, Slippenbach, Piper, le prince de Würtemberg. Il but à la santé de « ses maîtres dans l'art de la guerre ». Malgré l'évasion du roi, la victoire des Russes n'en était pas moins complète.

Comme l'écrivait Pierre, « par l'aide de Dieu, une glorieuse armée ennemie, dont la présence en Saxe avait épouvanté l'Europe, était tout entière livrée entre les mains du tsar ».

Conséquences de la bataille de Poltava. — Poltava eut des conséquence également graves pour toutes les questions qui se débattaient alors en Europe. Pour la guerre du Nord, l'armée de Charles XII, cette belle armée que lui avait tant recommandée Piper, allait manquer à la Suède : elle était morte ou prisonnière, et quasi prisonnier était son roi. Pour la guerre d'Occident, la défaite de Charles XII privait Louis XIV de toute espérance dans l'appui de la Suède. Pour les affaires de Pologne, ce fut le renversement immédiat du roi Stanislas et la reconquête de son trône, sans coup férir, par Auguste II. Pour le développement intérieur de la Russie, les réformes tant contestées, l'État nouveau, l'armée nouvelle, trouvaient leur justification dans une éclatante apothéose. Des champs de Poltava, le tsar pouvait écrire : « Maintenant, avec l'aide de Dieu, Pétersbourg est fondé. » Enfin du même coup qui abattait Charles XII succombait l'indépendance de l'Oukraine. Pour l'histoire générale du monde, c'était l'avènement triomphal d'une nouvelle puissance européenne. Bien plus, c'était l'avènement d'une race : la race slave, impuissante en Pologne, soumise à l'Autriche en Bohême, Croatie, Slavonie, sujette du sultan en Serbie et Bulgarie, se révélait tout à coup, dans une

de ses branches, comme une race née pour la gloire et la domination, prête à soutenir contre l'empereur allemand et contre le sultan osmanli les revendications de toutes les autres.

III. — *Jusqu'à la prise de Stralsund.*

Charles XII à Bender : dangers de la Suède. — Pendant sept ans (1701-1707) Charles XII s'était laissé « enliser » dans les affaires polonaises et saxonnes, tandis que ses provinces baltiques étaient livrées aux Russes. Pendant cinq autres années (1709-1714), avec la même obstination indomptable, il allait s'immobiliser dans une demi-captivité sur les terres du sultan, s'entêtant à ne plus compter que sur les Turcs, s'épuisant en vains efforts pour les soulever contre son rival, et, durant tout ce temps, abandonnant au pillage non plus seulement ses provinces baltiques, mais ses possessions d'Allemagne et le territoire même de la Suède. Privé de son chef, l'empire suédois, avec la faible cohésion de ses domaines scandinaves, finnois ou germaniques, avec sa puissance si faible en réalité et toute de prestige, menacé par tant de convoitises jusqu'alors timides et sournoises, maintenant rassurées et débridées, allait subir une liquidation générale. La Finlande, le reste des provinces sud-baltiques, les îles, allaient être en proie aux Russes; Wismar et la Suède même, aux Danois; la Poméranie, aux Prussiens; Brême et Verden, au Hanovre. Le glorieux État fondé par Gustave-Adolphe allait perdre, en même temps que sa prépondérance dans le Nord, la situation que la guerre de Trente ans lui avait faite en Allemagne et dans toute l'Europe d'Occident. C'était la banqueroute des traités de Westphalie en même temps que celle des « traités d'Oliva ». Toutefois la coalition des convoitises qui menaçaient la puissance de la Suède ne se forma pas d'un seul coup : c'est, en quelque sorte, un à un qu'on y vit entrer les États ennemis.

Puissance de Pierre le Grand en Allemagne. — La victoire du tsar lui livrait aussi la Pologne, qui passa de la vas-

salité suédoise à la vassalité russe. Poltava lui ouvrait à la fois les accès de l'Allemagne et ceux de l'empire ottoman. Pour l'instant, en même temps qu'il achève la conquête des provinces baltiques de la Suède, il va détruire en pleine Allemagne ce qui reste de puissance à Charles XII.

Il terrifie l'Allemagne par ses armes; il cherche à en gagner les princes par des unions matrimoniales. C'est d'abord le mariage de son fils Alexis avec la princesse Charlotte de Brunswick-Wolfenbüttel (1712). Des deux filles de son frère Ivan, Pierre fera épouser Anna Ivanovna au duc de Courlande (1710), Catherine Ivanovna au duc de Mecklembourg (1716); plus tard, l'aînée de ses filles, Anna Pétrovna, au duc de Holstein (1725). C'est tout un système qui se développe : celui-là même qui, au XVIIIe et au XIXe siècle, fera de la maison impériale de Russie l'alliée de toutes les maisons souveraines de l'Allemagne.

En même temps se nouent des unions politiques. Au lendemain de Poltava, l'Électeur de Hanovre a fait savoir au tsar qu'il était prêt à renoncer à l'alliance suédoise pour s'unir avec lui; l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, lui a fait une magnifique réception à Varsovie et a signé avec lui les traités de Thorn (9 et 20 octobre 1709); le roi de Prusse, Frédéric Ier, lui a demandé une entrevue; le roi de Danemark a envoyé Rantzau le saluer à Thorn. Avec l'envoyé russe Dolgorouki, Frédéric IV a signé le traité de Copenhague (11 octobre) : les Danois s'engagent à envahir la Scanie et les autres provinces péninsulaires de la Suède. A l'entrevue de Marienwerder, le roi de Prusse a proposé au tsar un partage de la Pologne.

En attendant que toutes les négociations commencées eussent abouti, la guerre se poursuivait vivement entre Russes et Suédois. En Livonie, Pierre bombardait Riga (1709) et s'en emparait ainsi que de Dünamünde (1710). En Esthonie, on enlevait Pernau et Revel; en Finlande, Vyborg et Kexholm. La Poméranie suédoise était envahie : en 1711 avait lieu le premier siège de Stralsund par une armée de Russes, Saxons et Danois.

Guerre de Turquie : invasion des Russes en Roumanie. — Poltava eut dans l'Orient chrétien un prodigieux retentissement. D'une part, les Ottomans étaient poussés

à la guerre par tous les ennemis du tsar; d'autre part, les chrétiens appelaient celui-ci contre les Ottomans.

M. de Ferriol, ambassadeur de France à Stamboul, représentait au grand-vizir d'Ahmed III, Ali-Tchorli, qu'il s'offrait à la Turquie une occasion unique de prendre une revanche sur l'Autriche et la Russie : celle-là était occupée par la guerre de France; celle-ci, par la guerre de Suède. Si la Porte laissait échapper cette occasion, les armements du tsar sur le Don, à Azof, sa puissance affermie sur les Kosaks du Don et du Dniéper, montraient assez clairement aux Turcs quels dangers les menaçaient dans un avenir prochain. Ferriol demandait qu'on envoyât 8 ou 10 000 Osmanlis au secours des mécontents de Hongrie contre l'Autriche et que les Tatars fissent une énergique diversion en Pologne contre Auguste II.

Ali-Tchorli, cruel, mais nullement belliqueux, laissa passer l'occasion : la coalition occidentale eut le temps d'écraser la France, et le tsar d'écraser la Suède. Toutefois Pierre avait été fort anxieux. De là, presque simultanément, ses propositions à la France, dont il sollicite la médiation dans la guerre suédoise, offrant de se contenter d'un seul port sur la Baltique, promettant d'aller ensuite au secours du « grand roi » (1707); à Marlborough, auquel il offre une principauté en Russie, 60 000 écus de rente, des bijoux, des cordons; au prince Eugène, qu'il essaie de tenter par le mirage de la couronne polonaise.

Tolstoï avait vu cinq ou six grands-vizirs se succéder à Stamboul, tous inquiets des progrès menaçants de la Russie, tous endoctrinés par Ferriol ou son successeur Désalleurs, tous sollicités par les agents de la Suède ou du roi Stanislas, mais ne pouvant se décider à rompre. L'asservissement de l'Oukraine, l'expulsion des Zaporogues, la victoire de Poltava redoublèrent les inquiétudes de la Porte; mais, en même temps, Poltava produisit sur elle son effet d'intimidation. Tolstoï parvint à conclure avec elle un accord (nov. 1709) en vertu duquel le roi de Suède serait expulsé de Bender, conduit à la frontière de Pologne par des troupes ottomanes, le tsar s'engageant à le faire conduire à la frontière suédoise par des troupes russes. Évidemment Tolstoï et son maître redoutaient

moins Charles XII en Suède qu'à Bender, dans ce dangereux foyer d'intrigues orientales. Le traité ne fut pas exécuté. Le sultan Ahmed III revenait aux idées belliqueuses. Parlant des ambitions de Pierre, il disait : « Il s'abandonne sans raison à ses projets extravagants; il aspire, comme un autre Alexandre, à la conquête de l'univers; ne lui laissons pas le temps de se rendre formidable. » Charles XII reprenait faveur auprès de la Porte. Au moment où celle-ci s'y attendait le moins, le tsar lança un ultimatum qui équivalait à une déclaration de guerre (oct. 1710) : il la sommait d'expulser Charles XII; sinon, avec ses alliés, le roi et la république de Pologne, il aurait recours aux armes. Tolstoï fut aussitôt enfermé aux Sept-Tours. Le pacifique Kœprilü-Nouman fut destitué du grand-vizirat. Baltadji-Méhémet, son successeur, prit le commandement des troupes. La joie de Charles XII éclata, au point qu'il fit entendre des menaces à Vienne : « Je subjuguerai la terre autrichienne et le reste de l'Allemagne à la tête d'une armée turque. »

Que s'était-il donc passé pour que le tsar, si avisé et sage, jusqu'alors si désireux de ne pas voir la guerre suédoise se compliquer pour lui d'une guerre turque, eût provoqué celle-ci? Sans doute, il avait conçu l'espérance d'en finir, en Turquie même, avec Charles XII. Mais surtout il faut tenir compte d'ambitions déjà vieilles chez lui : depuis longtemps ses émissaires colportaient dans les pays helléniques un portrait de lui, gravé à Amsterdam, avec cette devise : « Pierre premier, empereur des Russo-Grecs. » Enfin de pressants appels lui arrivaient d'Orient. Déjà en 1704 des Albanais, des Grecs, tous les insoumis de l'empire turc, avaient invoqué son secours. Le Serbe Vojitch lui avait remis une adresse, au nom des Serbes de Turquie, et même de ceux d'Autriche. Après Poltava, en mai 1710, avait paru à Moscou le Serbe Bogdan Popovitch, annonçant que 19 000 Serbes étaient prêts à faire jonction avec les Russes. L'hospodar Brancovane de Valachie s'était hâté de faire passer sa fortune dans les banques étrangères et avait signé un accord avec la Russie, promettant de nourrir son armée, de lui fournir 30 000 Roumains, d'insurger les Serbes et les Bulgares, stipulant, en récompense, l'indépendance de la Valachie sous le protec-

torat du tsar. En Moldavie, un successeur d'Antiochus Kantémir, Michel Rakovitsa, entra aussi en relations avec Pierre, lui offrit même d'enlever Charles XII. Il fut dénoncé à la Porte, arrêté, mis aux Sept-Tours (1710). Il fut remplacé par Nicolas Mavrocordato, et, tout de suite après, par Démétrius Kantémir (1711). Celui-ci conclut avec la Russie le traité de Iaroslavl (13 avril 1711) : la Moldavie devait recouvrer ses anciennes frontières, jusqu'au Dniester, avec la Bessarabie ; elle reconnaîtrait la suzeraineté du tsar ; mais, après la guerre, elle ne serait pas occupée par les garnisons russes ; elle ne paierait aucun tribut. Le trône serait héréditaire dans la famille Kantémir ; l'hospodar ne pourrait être destitué qu'en cas de trahison ou pour abandon de la foi orthodoxe. Si le tsar était forcé d'évacuer la Moldavie, Démétrius Kantémir recevrait des domaines en Russie et deux maisons à Moscou.

Le 10 juin, le tsar conclut le traité de Iaroslavl avec le roi de Pologne, qui lui promit l'assistance de toutes ses forces, tant en Turquie qu'en Poméranie.

Pierre crut sincèrement à son devoir de libérateur des chrétiens et à la force de ceux qui lui offraient leur concours. Il eut en eux la même confiance que Charles XII avait eue en Mazeppa. Ce fut le « roman oriental » de cet esprit si pratique. L'ultimatum à la Turquie fut suivi d'un manifeste sur les griefs du « troupeau chrétien » contre le « loup ottoman », bientôt répandu dans tout l'Orient. Des proclamations en leur langue furent adressées aux Grecs et aux peuples slaves ; une lettre fut portée au vladika de Monténégro, Danilo Pétrovitch, par deux officiers serbes au service de la Russie, Michel Miloradovitch et Loukachévitch. Le prince-évêque avait ses motifs pour haïr les Turcs : en 1702, il avait été arrêté par eux en trahison, torturé et rançonné. Quelques mois après, il avait exercé sur eux de sanglantes représailles : dans la nuit de Noël, tous les Turcs, dans tout le Monténégro, furent assaillis : ceux qui refusèrent le baptême furent égorgés. En 1706, Danilo avait repoussé victorieusement une attaque dirigée par les Ottomans, aidés par les renégats des pays serbes. A l'appel du tsar, il reprit les armes, envahit la Bosnie et l'Herzégovine.

Avant de pouvoir marcher contre les Turcs, Pierre eut d'abord à repousser une invasion du khan de Crimée. Il voulait arriver avant les Ottomans dans les principautés danubiennes; mais il ne put passer le Dniester que juste au moment où ils franchissaient le Danube. Brancovane, dont ils ignoraient les menées, se trouvait cependant compromis par un mouvement prématuré de son *spatar* Thomas Cantacuzène, passé dans le camp des Russes. Pour se justifier aux yeux des Turcs, il fut obligé de se déclarer pour eux, de livrer au grand-vizir les approvisionnements qu'il avait accumulés pour le tsar, renvoyant d'ailleurs à celui-ci les fonds qu'il avait reçus de lui. Il ne restait plus à disputer que la Moldavie, où Kantémir se trouvait en grand péril. Quand le tsar arriva sur le Dniester, il tint un conseil de guerre : une partie des généraux, surtout les étrangers, Allart, Ensberg, Osten, Bergholtz, lui conseillaient de ne pas s'aventurer davantage, lui citant l'exemple si récent de Charles XII; les généraux russes opinèrent pour la marche en avant. Pierre s'y résolut « pour ne pas pousser au désespoir les chrétiens suppliants et sans défense. »

La crise de 1711 : traité du Pruth. — Le 7 juillet, il franchit le Pruth et, le lendemain, entra dans Iassy, où Kantémir, à peine remis de ses frayeurs, le reçut comme un sauveur. Là on apprit la défection de Brancovane. La Moldavie, ravagée par les sauterelles, ne pouvait nourrir l'armée russe. Au lieu des 10 000 Moldaves qu'il avait promis, Kantémir ne disposait que de quelques bandes. Du reste, aucune nouvelle des 19 000 Serbes, pas plus que de l'insurrection grecque. La situation apparut alors comme très périlleuse : l'armée russe ne comptait pas plus de 38 000 hommes et manquait de tout. Le tsar fit vainement demander des vivres à Brancovane et poussa même une division de cavalerie sur Braïla. Lui-même se disposait à la suivre pour disputer aux Turcs le passage du bas Danube, lorsqu'il apprit que les Turcs avaient déjà franchi le fleuve auprès d'Isaktchi et marchaient sur Falksen (Falciu ou Faltjeï, sur le Pruth, à 10 kilomètres S.-O. de Iassy). Inquiété par l'approche des masses ottomanes, il rappela ses détachements et donna l'ordre de rétrograder sur le Pruth. Dans cette retraite,

sa petite armée fut comme enveloppée de forces cinq fois plus nombreuses : 119 000 Turcs et 70 000 Tatars. Le 20 juillet, bataille auprès de Stanélichtché (Stanileschti) : les Russes, grâce au retranchement formé par leurs chariots, repoussent une attaque des Tatars, puis une attaque des Turcs, en leur infligeant une perte de 7000 hommes. Toutefois, constamment harcelés, mourant de faim et de soif, avec une grande rivière à repasser en présence de l'ennemi, leur situation semblait désespérée. On brûla le bagage, on enterra le trésor; il fut résolu que le lendemain on s'ouvrirait un passage à la baïonnette ou que l'on périrait tous ensemble. La nuit fut terrible pour Pierre. Il tomba dans un de ces accès d'épilepsie auxquels il était sujet. L'intrépidité de sa femme, Catherine, qui avait voulu l'accompagner en cette périlleuse campagne, sauva peut-être l'empereur et l'armée. Elle soigna le tsar malade, le calma, l'exhortant à examiner de sang-froid la situation. Les Turcs, en ces deux jours de bataille, avaient subi de grosses pertes, et les janissaires se refusaient à un nouvel effort. Le grand-vizir sentait derrière lui la Turquie ébranlée par les insurrections monténégrine, serbe, albanaise : il craignait pire pour le moment où la présence du tsar sur les terres de l'empire serait partout connue. Il croyait impossible de forcer le camp des Russes et de vaincre ces désespérés. Catherine, à tout hasard, réunit tout ce qu'elle put trouver dans le camp de bijoux ou d'argent, — il y en avait pour environ 150 000 roubles, — et le fit porter au grand-vizir. Après quelques hésitations, Baltadji demanda qu'on lui envoyât le premier ministre russe. Le tsar remit alors à Chafirof des instructions dont voici la substance : en ce qui concernait la Suède, on restituerait la Livonie, mais on tenait à garder l'Ingrie, à cause de Pétersbourg; mieux vaudrait céder Pskof ou quelque province russe; — en ce qui concernait la Pologne, on était prêt à reconnaître le roi Stanislas; — en ce qui concernait la Turquie, on rendrait Azof et toutes les conquêtes, pourvu que le sultan n'embrassât point les intérêts de la Suède. Surtout, pas de capitulation : il valait mieux tenter de faire une trouée et mourir les armes à la main.

La surprise de Chafirof fut extrême quand il apprit du grand-

vizir à quoi se bornaient les exigences des Turcs : 1° le tsar restituerait Azof en son état actuel, raserait Taganrog et les autres forteresses construites en territoire turc; 2° il ne se mêlerait plus des affaires polonaises; 3° il laisserait libre passage au roi de Suède retournant dans ses États; 4° il livrerait comme otages Chafirof et le fils de Chérémétief. Chafirof n'hésita pas à conclure : tel fut le traité du Pruth (ou de Falksen), signé le 23 juillet 1711.

Assurément Pierre sentit l'humiliation d'une telle issue pour une campagne entreprise avec de si glorieuses perspectives. Il vit aussi le bon côté de ce dénoûment : au moins il ne serait plus troublé par la crainte perpétuelle d'une intervention ottomane; la paix assurée avec la Turquie, il pourrait reporter tout son effort contre la Suède. La certitude de garder les provinces baltiques compensait largement la perte d'Azof et de Taganrog [1].

Ce qui prouve que le tsar se tirait à bon compte de l'impasse, c'est la fureur qui s'empara de Charles XII quand, survenu trop tard sur le terrain, il vit l'armée russe opérer sa retraite, et les injures dont il abreuva le grand-vizir.

Nouvelles complications avec la Turquie. — Unissant leurs efforts, les agents de la France, de Charles XII, du roi Stanislas, réfugié auprès de lui, travaillèrent à renverser Baltadji. Ce qui finit par perdre celui-ci dans l'esprit du sultan, c'est que le tsar n'avait exécuté aucune des conditions du traité : il gardait Azof et continuait à occuper la Pologne. Baltadji fut remplacé par Youssouf, un esclave d'origine russe et qui n'était que l'homme de paille du favori Damad-Ali-Koumourdji. Or celui-ci entendait maintenir la paix avec la Russie, afin de pouvoir ensuite réaliser son rêve : la conquête de la Morée aux dépens des Vénitiens. Le traité du Pruth fut de nouveau confirmé. Puis, le sultan, apprenant qu'Azof n'était toujours pas restitué et qu'il y avait toujours en Pologne des troupes russes, il se fit un revirement : les plénipotentiaires russes furent de nouveau enfermés aux Sept-Tours; la guerre fut solennellement déclarée et, à Andrinople, le sultan passa une revue de

1. On verra, au chapitre suivant, *Empire ottoman*, les conséquences de l'échec de Pierre le Grand pour les Roumains et pour les Monténégrins.

200 000 hommes. Puis, nouveau revirement : Damad-Ali avait fait parler le grand-moufti. Un troisième traité était signé avec les Russes : ils devaient retirer leurs troupes de Pologne ; mais Charles XII serait contraint à sortir du territoire ottoman. Charles XII refusa de partir ; il fallut le prendre de force dans Bender, après les incidents tragi-comiques qu'a racontés Voltaire. Toutefois il ne fut point expulsé de l'empire : pendant onze mois encore, malade ou prétextant la maladie, il resta « au lit » dans Démotica. Il perdit ainsi toutes les occasions d'utiliser au profit de la Suède les hésitations de la Prusse et les inquiétudes qu'inspiraient à l'Allemagne entière les agissements de Pierre. Il partit enfin le 1er octobre 1714, traversa *incognito* toute la Pologne et, un beau matin de novembre, se retrouva dans Stralsund assiégé par les coalisés.

Pierre le Grand inquiète l'Europe ; ses traités allemands. — La Hollande et l'Angleterre, puissances maritimes, s'inquiétaient de voir la Moscovie, sur les rivages de la Baltique, substituer sa redoutable puissance à la Suède affaiblie. Surtout entre l'Angleterre et la Russie les rapports étaient mauvais. Le tsar avait été très ému d'une attaque faite dans les environs de Londres par des inconnus (des voleurs ou des gens de police ?) sur son envoyé Matvéef et s'indignait de n'avoir pu obtenir satisfaction. A Karlsbad, il eut une vive discussion avec le ministre anglais, Whitworth, à propos de son invasion en Poméranie ; à La Haye, Strafford avait déclaré à Kourakine que l'Angleterre ne permettrait pas l'écrasement de la Suède et la rupture de l'équilibre du Nord (1712). Les rapports s'aigrirent encore lorsque George Ier de Hanovre fut monté sur le trône d'Angleterre : Mackenzie, qui avait remplacé Whitworth à Pétersbourg, en fut rappelé.

Les Allemands n'étaient pas moins inquiets et jaloux des progrès russes. Pierre traitait l'Allemagne en pays conquis : en 1712, il pressait en personne le siège de Stralsund, tandis que ses alliés danois étaient battus à Gadebusch. En 1713, il pénétrait dans le Holstein, allié des Suédois, battait ceux-ci à Schwabstadt, les chassait de Friedrichstadt, faisait capituler Stenbock dans Tœnningen, levait des contributions sur Ham-

bourg et Lübeck. L'Allemagne, acharnée à sa guerre contre Louis XIV, était obligée de souffrir par les belligérants slaves ou scandinaves plus qu'elle n'avait jamais souffert des Français : en 1712, les Danois avaient brûlé Stade; en représailles, Stenbock avait brûlé Altona. La Poméranie était cruellement traitée par les Kosaks : Stenbock prétend que 100 000 habitants en furent enlevés et vendus aux Tatars.

Le roi de Prusse, qui avait d'anciennes prétentions sur la Poméranie, s'affligeait de la voir dévastée par les Russes. De plus, en 1711, Pierre avait lancé une proclamation aux Allemands, déclarant qu'il voulait les protéger contre la puissance suédoise : ce rôle de chef de l'Allemagne du Nord, maintenant perdu pour la Suède, mais dans lequel la Prusse avait espéré lui succéder, était-ce donc la Russie qui allait s'en emparer? A Berlin même, en 1712, Menchikof parlait en maître, comme autrefois Gustave-Adolphe. Frédéric I[er] écrivait : « Nous sommes totalement à la discrétion du tsar. » Il était furieux de voir que pendant que ses troupes se battaient sur le Rhin et dans les Pays-Bas, pour le compte de l'Empereur et des puissances maritimes, tous les objets des traditionnelles ambitions de sa maison lui échappaient : la Poméranie, la Prusse polonaise, la domination de la Baltique, l'hégémonie sur l'Allemagne du Nord. Enfin, le 11 avril 1713, à Utrecht, l'héritier de Frédéric I[er] obtint la paix avec la France et la reconnaissance de son titre royal. Débarrassé de la guerre d'Occident, il put s'occuper sérieusement de la guerre du Nord. La France à ce moment essayait de se rapprocher de lui pour le pousser au secours de la Suède; mais il avait pris son parti dans l'autre camp. Pierre le Grand, dans une visite à Berlin, offrait à Frédéric-Guillaume I[er] Elbing et une partie de la Prusse polonaise. Frédéric trouvait que c'étaient des provinces bien exposées. A de nouvelles instances du tsar, il s'excusait en alléguant qu'avant de pouvoir agir il lui fallait un an pour réorganiser ses finances et son armée. Pour allécher le Hohenzollern, quand Menchikof, en septembre 1713, eut fait capituler Stettin, cette place, en vertu d'une convention avec les Suédois, fut consignée entre les mains du roi de Prusse. Au printemps de 1714, Pierre offrit

à Frédéric-Guillaume Ier, s'il voulait garantir l'Ingrie et la Karélie, de garantir à la Prusse la Poméranie jusqu'à la Peene. Le roi accepta. Puis il écrivit à Pierre : « L'année dont j'avais besoin est écoulée. » Il pouvait donc se placer « bien plus près » du tsar. Le 12 juin 1714 fut signé, sur les bases de cette double garantie, le traité de Pétersbourg; mais, en outre, le tsar se faisait garantir Vyborg et l'Esthonie; la Prusse, éventuellement, se réservait Elbing. Elle renonçait à exiger l'évacuation de l'Allemagne par les Russes.

Charles XII à Stralsund. — La coalition contre la Suède se complétait et se consolidait. En 1713, tandis que le tsar enlevait Helsingfors, et que les Prussiens occupaient la Poméranie, les Danois s'étaient jetés sur Verden, Brême et Wismar. En 1714, second siège de Stralsund, cette fois par 36 000 Danois, Prussiens et Saxons. Charles XII, qui arrivait de Turquie, entra dans la place (22 nov.) pour y subir, pendant plus d'une année, le siège et le bombardement. Dans la défense de l'île voisine de Rügen, il fut blessé. A Stralsund même, une bombe tomba dans sa chambre. En Allemagne, ses affaires allaient encore plus mal. George Ier venait d'acheter Brême et Verden aux Danois et, se rapprochant enfin du tsar, signait avec la Russie le traité de Greifswald (28 octobre 1715), par lequel il garantissait à Pierre la Karélie, l'Ingrie et l'Esthonie, se faisant garantir par lui la possession de Brême et Verden. Les généraux de Charles XII et le ministre de France, Colbert de Croissy, voyant Stralsund réduit aux extrémités, supplièrent le roi de quitter la place et de gagner la Suède. Il y reparut après une absence de quinze ans, mais refusa de se montrer à Stockholm. Le jour qui suivit son départ, Stralsund capitula (22 décembre).

La guerre du Nord devient une question européenne. — Quand Charles avait appris la mort du « grand roi », il avait dit : « Si Louis XIV est mort, Charles XII vit encore. » Ce n'était pas pour longtemps. La guerre continua. Tandis que Charles XII chassait les Danois de la Scanie, puis les attaquait en Norvège, Pierre, voulant lui arracher la paix à force de victoires, détruisait une flotte suédoise (été de 1714) dans les

parages de Hangoud (pointe de Hangö), conquérait les îles d'Aland, le boulevard maritime de Stockholm. Il signait avec le Danemark la convention militaire du 3 juin 1715, obtenait de faire entrer sa flotte dans le port de Copenhague et camper ses troupes sous les murs de cette ville. Il projetait (1715) une invasion de la Scanie par les Russes, les Danois, les Prussiens, les Hanovriens, réunis sous ses ordres. Les flottes prussienne et anglaise devaient concourir à l'opération.

Cette invasion n'eut pas lieu. Charles XII, pour Pierre le Grand, n'était déjà plus le seul ennemi, ni même l'ennemi principal. Il se heurtait à bien plus de difficultés auprès de ses alliés d'Allemagne. Le mariage de sa nièce Catherine avec le duc de Mecklembourg (1716) avait achevé de soulever les nobles de ce pays contre leur souverain, Charles-Léopold. Ils obtinrent de l'Empereur un *protectorium*, dont l'exécution fut confiée principalement au Hanovre. George Ier de Hanovre, comme Allemand, redoutait la prépondérance de Pierre dans le Saint-Empire, et, comme roi d'Angleterre, sa prépondérance sur la mer Baltique. Le Danemark fermait aux troupes russes les portes de Wismar, leur fermait celles de Copenhague, et, de concert avec ses alliés, exigeait qu'elles évacuassent ses États. Auguste II regimbait contre le pesant protectorat du tsar. La Prusse était encore plus dangereuse depuis qu'on l'avait rendue maîtresse en Poméranie. Tous, le Danois, le Hanovrien, le Saxon, le Prussien, s'irritaient de voir les Russes campés en Mecklembourg et occupant la Courlande. Il y avait contre Pierre une coalition latente de ses alliés de la veille. Or la guerre de Suède n'était pas finie, et la guerre de Turquie pouvait toujours renaître. Ses succès mêmes, en faisant de la Russie une puissance, l'avaient engagée en plein labyrinthe de la diplomatie européenne. Or quelle politique européenne pouvait-elle bien faire alors sans compter avec la France?

Relations de Pierre le Grand avec la France. — Pierre n'éprouvait nulle animosité contre la France; il avait de l'admiration pour son roi : à son fils Alexis il citait en exemple les « grandes actions » de Louis XIV. Une sorte de fatalité

voulut que tout d'abord, dans quelque direction qu'il essayât de se mouvoir, il froissât les intérêts de la France et fît le jeu de ses ennemis. De nos trois alliés naturels, il avait asservi la Pologne, affaibli la Turquie, disloqué la Suède. Par contre, il rencontrait partout, à Stockholm, à Constantinople, à Varsovie, l'action hostile de la France.

A Paris, le tsar entretint constamment des agents officieux, Conon Zotof, Postnikof, ou bien y accrédita des envoyés en mission temporaire, comme Matvéef, Skroff, Grégori Volkof. Par eux, il cherchait à y embaucher des ingénieurs, des maîtres de métier, des chirurgiens. Il cherchait aussi à ramener l'opinion française en sa faveur, faisant répandre à Paris ses bulletins de victoires, les copies des oukazes réformateurs. En 1703, Louis XIV envoya à Moscou Baluze. Les instructions à Baluze (28 sept. 1702) prouvent à quel point on se méprenait à Versailles sur le caractère et les intentions du tsar : on croyait que « le grand-duc de Moscovie » souhaitait d'entrer « dans l'honneur de notre alliance »; qu'en faveur de la France il était disposé à faire une diversion contre l'Autriche en Pologne, en Transylvanie, même en Italie, et on tenait à lui recommander de préférence une invasion en Transylvanie; enfin le roi de France voulait emprunter au tsar une forte somme. Baluze fut bien reçu à Moscou, mais revint sans avoir rien conclu.

Louis XIV, malgré tout, avait toujours cherché à dégager la Suède, tantôt en accueillant les demandes de médiation insinuées par Pierre (1708), tantôt en jetant sur lui l'armée turque (1711). Un traité de subsides fut signé avec la Suède, le 3 janvier 1715 : c'est le dernier traité qu'ait signé Louis XIV.

Pourtant, dès 1710, on s'était aperçu à Versailles que la France n'avait « plus d'intérêt à ménager » ni la Suède, « qui a refusé son alliance au début de la guerre et lui a préféré l'Angleterre et la Hollande », ni son roi, à qui « son insurmontable entêtement a ôté toute prévoyance ». Il fallait donc, au moment où la France essuyait les humiliations de Gertruydenberg, ne plus s'obstiner à servir un allié impuissant et infidèle, et se tourner vers cette puissance nouvelle qui ne semblait avoir pour nous aucun sentiment d'hostilité directe. « Si le czar se

plaint que nous l'avons méprisé et que ses ambassadeurs ont été maltraités en France, on peut lui répondre que la Moscovie n'est bien connue que depuis que le prince qui y règne s'est attiré, par ses grandes actions et ses qualités personnelles, l'estime des autres nations. » Le point de vue a donc changé complètement : on ne dédaigne plus la Russie ; et le « grand-duc de Moscovie » est devenu le tsar. « Le cardinal de Richelieu tira Gustave-Adolphe de la conquête de la Livonie pour abattre la maison d'Autriche ; il serait heureux, dans la conjoncture présente, de tirer le tsar de la conquête des mêmes provinces pour faire de lui le même usage. »

En conséquence Baluze reçut, pour une nouvelle mission à Moscou, des instructions (24 juillet 1710) dont voici la substance : Offrir la médiation du roi pour terminer la guerre du Nord ; demander celle du tsar pour terminer la guerre d'Occident, solliciter de lui des secours à Rákóczy et une diversion en Transylvanie ; le prier d'envoyer au roi de France un ministre avec des pouvoirs suffisants. Baluze séjourna de 1710 à 1711 à Moscou, fut reçu par le tsar, obtint l'envoi en France de Grégori Volkof. Toutefois, dans les négociations à Paris comme à Moscou, les divergences des deux politiques restaient encore trop sensibles. La France voulait conclure une alliance avec le tsar sans renoncer à son alliance avec la Suède ; les Russes estimaient les deux alliances incompatibles. Le tsar n'entendait ni se compromettre dans les affaires de Hongrie, ni se mêler de l'élection impériale. Il s'apercevait qu'en échange des services demandés la France ne lui offrait rien de sérieux. Volkof l'avertissait que Torcy conservait des sympathies suédoises, que le peuple français restait hostile à la Russie, que les gazettes n'enregistraient que les nouvelles défavorables à celle-ci. Volkof suggérait à son maître de « gagner les rédacteurs des journaux, afin qu'ils impriment les nouvelles qui nous sont favorables... »

Les temps pour l'alliance franco-russe n'étaient pas encore venus. Toutefois le tsar, sans le vouloir, nous rendit, en ces années 1710 à 1713, un très grand service : le même que Charles XII nous avait rendu, en 1707, dans sa halte formidable d'Altran-

stadt. Les puissances coalisées contre nous n'allaient plus de si bon cœur à l'assaut des frontières françaises, quand elles voyaient l'équilibre du Nord mis en question par les progrès des Russes. Et assurément les ingérences de Pierre le Grand sur la Baltique et en pleine Allemagne contribuèrent à hâter les négociations d'Utrecht. Indirectement, il se trouvait agir en notre faveur. Dans les années qui suivirent, un rapprochement plus direct allait être tenté[1].

BIBLIOGRAPHIE

Voir ci-dessus, p. 719, la plupart des mémoires, histoires générales, collections de documents diplomatiques. Ajouter à ceux-ci : *Collection des Archives du Min. des aff. étr. de Moscou*, Moscou, 1880 — Sur les affaires de Suède, voir ci-dessus, p. 626; sur la Pologne, p. 653, et sur la Turquie, ci-dessous, p. 856. — **Droysen**, *Gesch. der preussischen Politik*, t. III et IV.

Mémoires et histoires relatifs surtout à Pierre le Grand et à la Russie. — **Pierre le Grand**, *Journal*, voir ci-dessus, p. 719-720. — Général **L.-N. von Allart** (ou **Hallart**, fait prisonnier à Narva), *Lettres au roi de Pologne sur la guerre* (en all. et en suédois), Stockholm, 1700. — **Jean Necalce** (hetman de Moldavie; important sur Poltava, le Pruth, Bender), *Chroniques*, trad. fr. par le major **Kogalnicean**, Iassy, 1845, 2 vol. in-8, dans ses *Fragments tirés des chr. moldaves et valaques*. — **Jakovlef**, *Journal de la campagne du Pruth*, dans *Mémoires patriotiques*, t. XIX et XXIII, Moscou. — **I. N. D. B. C. de L.** (Brasey, comte de Lion, en réalité **Moreau**, témoin oculaire de la campagne du Pruth), Veritopolis (Amsterdam), 1716, 3 vol. in-12. — **La Mottraye**, *Voyages*, La Haye, 1727 (a vu la campagne du Pruth, du côté turc, et les affaires de Bender). — Général **D. Masslovski**, *La guerre du Nord : Documents* (1705-1708), Pét., 1892. — Mazeppa a été célébré par des poètes polonais, suédois, allemands, par Byron, par Pouchkine (voir Mintzlof, ci-dessus, p. 720). — **E. de Vogüé**, *Mazeppa*, dans *Rev. des Deux Mondes*, 1881. — **Kotchoubinski**, *Relations de la Russie avec les Slaves du Sud et les Roumains sous P. le G.*, dans *Lectures*, etc., Moscou, 1872, t. II.

Mémoires et histoires relatifs surtout à Charles XII et à la Suède. — **I. Schmauss**, *Gesch. Karls XII*, Halle, 1715-1720. — **De Limiers** (né de parents français réfugiés en Hollande), *Histoire de la Suède sous Charles XII*, Amsterdam, 1721, 6 vol. — **Adlerfeld**, *Hist. militaire de Charles XII* (jusqu'à Poltava), trad. fr., Paris, 1741. — **Nordberg** (chapelain de Charles XII), *Hist. de Ch. XII*, Stockholm, 1740; trad. fr. de Warmholtz, La Haye, 1742-1748, 3 vol. — **Voltaire**, *Histoire de Charles XII* (importante pour les témoignages de contemporains que l'auteur a recueillis), 1727-1728. Nombreuses éditions; à noter celle de A. Geoffroy (Dezobry), 1853. Voltaire a modifié beaucoup de faits et de vues dans son *Histoire de la Russie sous Pierre le Grand* (voir ci-dessus, p. 784). Voir l'étude de **A. Gef-**

1. Voir ci-dessous, t. VII, chap. II.

froy, *Le Charles XII de Voltaire et le Charles XII de l'histoire*, dans *Rev. des Deux Mondes*, 1869. — **C.-A.-G. van der Netten**, *Charles XII et Napoléon*, Amsterdam, 1827. — **F.-F. Carlson**, *Sur les négociations de paix de 1709 à 1718* (en suédois), Stockholm, 1851. — **G.-P. Jensen-Tusch** (trad. all. du suédois), *Lebensgeschichte Karls XII*, Brunswick, 5 vol. — **A. Fryxell**, *Berättelser ur Svenska Historien*, Stockholm, 1823-1879, 46 vol. (t. XXI-XXVIII). — Le prince royal **Frédéric-Oscar** (trad. all. du suédois), *Carl XII als Kœnig, Krieger und Mensch*, Berlin, 1875, 9 vol. — **V. Guerrier**, *Le dernier des Varègues* (Charles XII), dans l'*Anc. et Nouv. Russie*, 1876 (en russe). — **Chr. von Sarauw**, *Die Felzüge Karl's XII*, Leipzig, 1881, in-8. — **Fr. F. Carlson**, *Histoire de Suède sous les rois de la maison Palatine* (en suédois), Stockholm, 1881; abrégé all. dans coll. Heeren et Uckert, Gotha, 1887, 2 vol. — *Bidrag till den store nordiske Krigs historie*, publicat. de l'État-Major danois, Copenhague, 1899-1906, 3 vol. — **Stille**, *Danmarks politik under Karl XII' polska Krig, 1700-1707*, Malmœ, 1889; id., *Danmarks politik gent emot Sverige, 1707-1709*, Lund, 1898. — **Hallendorf**, *Bidrag till det stora nordiska Krigets förhistoria*, Upsal, 1897. — **Holm**, *Hist. de Danemark* (en danois), Copenh., 1904. — **Hjärne**, *Karl XII*, Stockholm, 1902. — **G. Syveton**, *Louis XIV et Charles XII au camp d'Altranstadt*, Paris, 1900. — **Vasilef**, *Russisch-französische Politik, 1689-1717*, dans les *Geschichtliche Studien* de **Tille**, Gotha, 1902. — **J.-J. Veibull**, *Contribution à l'histoire de la diplomatie scandinave* (en suédois), Lund, 1865. — **Tengberg**, *Rapports de la Suède avec les puissances étrangères au temps de Charles XII* (en suédois). — **De Wijne**, *État de la Suède* (sous Charles XII), d'après les négociations de M. le comte d'Avaux (1692-1699), Utrecht, 1883, 2 vol. in-8. — **A. Geffroy**, *Instructions aux ambassadeurs de France en Suède*, Paris, 1885. — **Chr. Scheffer**, *Louis XIV et Charles XII* (ambass. de Guiscard et Bonnac), dans les *Ann. de l'École des sc. politiques*, avril 1890 et oct. 1893. — **Chlapowski** a publié des lettres de Bonnac dans la *Rev. d'hist. diplom.*, 1890. — Sur Charles XII, Bibliographie très complète dans **C.-G. Warmholz**, *Bibliotheca sueo-gothica*, t. XII, Upsal, 1805. — **C.-G. Malmström**, *Sveriges politiska historia* (Hist. polit. de la Suède, dep. la mort de Ch. XII jusqu'à la Révol. de 1772). — *Histoire de la Suède depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, t. IV : *Le temps de la grandeur de la Suède* (1611-1718), par **Martin Veibull**, **Magnus Höjer**, etc. (en suédois), Stockholm, 1889.

Patkul et les provinces baltiques. — **Kelch**, *Lieflændische Historia*, Dorpat, 1875, t. II. — **Seraphim**, *Gesch. Livlands*, Gotha, 1906 suiv. — **O.-A. Forsström**, *Notices sur l'état de l'Ingrie au temps de la domination suédoise* (en Suédois), Helsingfors, 1870. — **Reinhold v. Patkul**, *Der Landtag zu Venden*, Leipzig, 1692, et *Bedencken von schwedischen Invasion in Sachsen* (posthume), Greifswalde, 1711 (on trouvera indiquées dans **Mintzlof**, cité ci-dessus, p. 720, quarante publications relatives à Patkul). — **Jarochowski**, *Étude sur le rôle de Patkul*, d'après sa correspondance, dans *N. Arch. für die Sæchs. Gesch.*, Leipzig, 1882. — **Buchholtz**, *Beiträge zur Lebensgesch. R. Patkuls*, Riga, 1893.

CHAPITRE XXII

L'EMPIRE OTTOMAN
LES GRANDS-VIZIRS KŒPRILÜ
(1648-1718)

I. — Les sultans et les grands-vizirs.

Mohammed IV [1] (1648-1687). — C'était une révolution qui avait mis sur le trône le fils d'Ibrahim Ier et de la sultane russe Tarkhane, et le nouveau régime avait dû être consolidé par le meurtre de son père [2]. De ce meurtre Mohammed IV était bien innocent : jamais sultan si jeune n'avait ceint le sabre

1. Généalogie des sultans ottomans aux XVIIe et XVIIIe siècles.
(On n'indique ici que les princes qui ont régné.)

Mohammed III (1595-1603).
- Ahmed Ier (1604-1617).
  - Osman II (1618-1622).
  - Mourad IV (1623-1640).
  - Ibrahim Ier (1640-1648).
    - Mohammed IV (1648-1687).
      - Moustafa II (1695-1703).
        - Mahmoud Ier (1730-1754).
        - Osman III (1754-1757).
      - Ahmed III (1703-1730).
        - Moustafa III (1757-1774).
          - Sélim III (1789-1807).
        - Abdul-Hamid (1774-1789).
          - Moustafa IV (1807-1808).
          - Mahmoud II (1808-1839).
    - Soliman II (1687-1691).
    - Ahmed II (1691-1695).
- Moustafa Ier (1617-1618 et 1622-1623).

2. Voir ci-dessus, t. V, p. 854.

d'Osman ; il n'avait pas sept ans. Tout le pouvoir était aux mains de sa grand'mère, la vieille *validé* grecque, Kœzem Mahpeïker, la jeune *validé* russe, Tarkhane, étant alors reléguée au second plan. Ce pouvoir, il fallait que Kœzem le partageât avec les auteurs de la révolution, non pas même avec les sages et les politiques qui avaient donné à celle-ci sa direction, mais avec les éléments les plus brutaux du peuple et de la soldatesque. Ce fut une anarchie comparable à celle qui avait signalé le règne de Moustafa l'Idiot. L'esprit d'insubordination soufflait partout. Cela commença par une sédition des *itchoghlans* (*pages* des trois Séraïs de Constantinople, Galata, Andrinople) ; elle fut appuyée par les spahis et réprimée par les janissaires. Ceux-ci, devenus les « seigneurs de l'Hippodrome », faisaient trembler la capitale. Les grands-vizirs et les grands-mouftis ne furent entre leurs mains que des jouets, bientôt brisés. A leur tour les corps de métiers s'insurgèrent, au nombre de 50 000 hommes, et se donnèrent le plaisir de faire destituer aussi un grand-vizir, Melek-Ahmed. Entre la vieille *validé*, qui assistait aux conseils, cachée derrière un rideau, et les *Odjaks* [1], toujours prêts à se mutiner, il n'y avait pas de grand-vizirat, c'est-à-dire pas de gouvernement possible. Le petit sultan de sept ans siégeait en grand apparat, répétant gravement les paroles qu'on lui soufflait, demandant à son maître de calligraphie de lui apprendre à écrire cette phrase, qui revenait si souvent dans ses *hattichérifs* : « Obéissez, ou je vous ferai couper la tête. » Les plus audacieux, aux reproches de leur jeune maître, osaient répondre : « Cher enfant, qui t'a appris cela? » Dans l'Anatolie, toujours encline à l'indépendance, les gouverneurs s'insurgeaient; des chefs de brigands, Haïder-Oghli, Kartidji-Oghli, Gurdj-Nabi (le *Prophète géorgien*), levaient des armées, battaient sous Nicée un grand-vizir. Les janissaires, si insolents dans la capitale, lâchaient pied dans les batailles livrées aux rebelles, forçaient leurs généraux à lever le siège de Candie (1649), désertaient les navires à la veille d'un combat naval (1657).

1. Les Odjaks ou milices soldées étaient au nombre de sept : janissaires, spahis de la Porte, *silihdars*, *topdji* (artilleurs), *toparabadji* (gens du train); *djébédji* (armuriers), *bostandji* (gardes des jardins et des barques du palais).

L'anarchie s'accrut quand, au fond du harem, le parti de la jeune *validé* Tarkhane entra en lutte contre celui de la vieille *validé* Kœzem. Celle-ci essaya de soulever les janissaires, de leur ouvrir la nuit les portes du Séraï et de faire tuer la mère du sultan; mais les eunuques dévoués à Tarkhane armèrent les pages, enfoncèrent les portes du harem, trouvèrent la vieille sultane cachée dans une armoire et l'étranglèrent (1651). Ainsi finit cette domination féminine qui s'était prolongée, plus ou moins absolue, sous six règnes d'empereurs.

Les affaires ne s'améliorèrent point sous la jeune *validé* grecque. Le nouveau grand-vizir, Siavoush, disait avec colère : « Ce n'est point un grand-vizirat qu'un semblable esclavage sous des nègres eunuques. » Il fut remplacé par Gourdj, un centenaire, tellement affaibli par l'âge que, dans les discussions, il ne savait qu'invoquer sa barbe blanche; et, de derrière son rideau, la *validé* lui criait : « Mon père, il n'est pas question de barbe blanche ou noire, mais d'un bon jugement et de vue droite. » Alors se succédèrent au grand-vizirat huit titulaires, dont plusieurs furent exécutés. Enfin en 1656, après huit ans d'anarchie, arriva aux affaires le premier des Kœprilü.

Pendant ce temps le sultan avait grandi et son vrai caractère se manifestait. Il trompa les espérances que l'on avait conçues de lui en 1648, sauf en un point qui lui est commun avec Louis XIII, c'est qu'il eut le bon esprit de laisser gouverner sous son nom de plus habiles que lui. Lorsque sa mère, Tarkhane, essaya de le pousser à régner par lui-même, il ne sortit de ces velléités dominatrices que des enfantillages : le sultan renouvela l'interdiction aux sujets non-musulmans de porter les bonnets rouges et les pantoufles jaunes, et, par des rondes nocturnes, le sabre à la main, assura l'exécution de ses ordres.

Telle fut toute la part personnelle du sultan dans le gouvernement de son État. Ce Padishah, sous le règne duquel la chrétienté pour la dernière fois trembla devant les Turcs, n'a jamais commandé une armée. Quand la guerre était décidée, il faisait porter ses queues de cheval jusqu'à Scutari d'Asie ou Andrinople : là il remettait le saint Étendard au grand-vizir et de cette remise faisait dresser procès-verbal; il attachait un

panache de plumes de héron au turban du généralissime et assurait celui-ci que « ses prières seraient avec lui ». Rentré dans son palais, il consultait les astrologues sur l'issue probable de la guerre. Le fils d'Ibrahim Ier n'avait rien de la luxure effrénée de son père. Quand déclina l'influence de sa mère, ce fut la *khasséki* Rebïa Gülmish, « celle qui a bu les roses du printemps », une brune et accorte Grecque, qui en hérita.

Mohammed IV était sobre, même rigoriste, et renouvela les prohibitions contre le vin, le café, le tabac. Il fallait cependant que le fils d'Ibrahim le névrosé eût quelque tare héréditaire : ce fut une passion désordonnée pour la chasse ; à ses chasses prenaient part jusqu'à 25 ou 30 000 rabatteurs, que décimaient les fatigues et les privations ; en chassant, il parcourut presque toute la Turquie d'Europe. Il fut le « Féroce Chasseur » des ballades allemandes. Les mécontents prétendaient qu'il subissait ainsi les effets de la malédiction portée sur lui par son père expirant : « Tu mèneras une vie errante comme les animaux sauvages. » Cet abus de la chasse fut le principal grief invoqué par les insurgés qui, en 1687, le renversèrent du trône.

Les frères de Mohammed IV : Soliman II et Ahmed II. — Plus d'une fois Mohammed IV avait voulu faire périr ses deux frères. Toujours il en fut empêché, soit par le grand-moufti, soit par leur mère commune, Tarkhane. Celle-ci gardait avec soin ses deux fils cadets, et, une nuit que le sultan, furieux de voir ses ordres méconnus, avait pénétré dans le harem, elle lui arracha le poignard (1669). Il semblait que le fratricide d'État eût cessé d'être l'inexorable loi : le grand-moufti, Ali-Efendi, osait le discuter, lui opposant le texte du Koran.

Ce furent, en effet, ses deux frères qui succédèrent à Mohammed IV. — Chacun d'eux ne régna que quatre à cinq ans : Soliman II, de 1687 à 1691 ; Ahmed II, de 1691 à 1695. — Soliman, proclamé à l'âge de quarante-six ans, en avait passé quarante-cinq dans le harem de sa mère ; il se refusa d'abord désespérément à régner, suppliant qu'on rendît le trône à son frère, tremblant à l'idée de le voir réapparaître. Il montra une faiblesse extrême pour les soldats mutinés, qui saccagèrent le

palais du grand-vizir Siavoush, tuèrent ce vaillant homme qui défendait en armes le seuil de son harem, outragèrent ses femmes. Ces honteux excès, ce ne fut pas le sultan qui les réprima, mais bien les corps de métiers, révoltés de telles insultes à la pudeur musulmane. — Ahmed II aima la musique et la poésie, et fut un dévot mélancolique.

Les fils de Mohammed IV : Moustafa II et Ahmed III. — Quand il mourut, le *droit des frères* étant épuisé, on en revint aux fils de Mohammed IV et de la Grecque Rebïa-Gülmish. Moustafa II, arrivé au trône à trente et un ans, dans la force de l'âge, sembla promettre un sultan du type impérieux et héroïque que commençait à oublier la Turquie. Il prétendit gouverner par lui-même. Le troisième jour après son avènement, il promulgua un hatti-chérif mémorable : « Dès aujourd'hui, la volupté, les plaisirs et l'oisiveté sont bannis de cette cour. Tandis que les Padishahs qui ont gouverné depuis la mort de notre sublime père Mohammed n'écoutaient que leur penchant pour la volupté et la paresse, les Infidèles, ces hommes impurs, ont envahi les quatre frontières de l'Islam... J'ai résolu de tirer, avec le secours de notre divin Maître, une éclatante vengeance de cette race infernale. » Il remporta de brillants succès dans les campagnes hongroises de 1695 et 1696 ; mais le désastre de Zenta (1697), les dangers qu'il y courut, semblent l'avoir dégoûté pour toujours des fantaisies belliqueuses. De nouveau il s'en remit à ses vizirs pour le gouvernement et la guerre.

Les réformes de son dernier grand-vizir, Rami-Mohammed, provoquèrent une insurrection des *djébédji* et des janissaires. Le ministre fut renversé et le sultan détrôné. Moustafa II se rendit alors chez son frère Ahmed et lui dit : « Mon frère, c'est toi qu'ils veulent choisir comme Padishah » (22 août 1703). Il mourut le 31 décembre de la même année.

Ahmed III devint sultan à trente ans. Dans la première partie de son règne (1703-1718), il n'usa pas moins de treize grands-vizirs : il ne savait pas ou les choisir bien, ou les utiliser, ou les soutenir contre les intrigues de harem. Lui-même était gouverné par des pouvoirs occultes, notamment ceux des *kizlar-agasi* (c'est le titre du chef des eunuques noirs). Au contraire, la

seconde partie de son règne (1718-1730) est remplie par un seul grand-vizirat : celui de Damad-Ibrahim. Celui-ci périt dans la même révolte qui coûta le trône à son souverain (1er octobre 1730). Ahmed III ne parut jamais dans les camps. Il passa son règne à broder et à jaser avec ses femmes.

Les grands-vizirs : la dynastie des Kœprilü. — La médiocrité de presque tous les sultans de cette série fit que le pouvoir appartint soit aux influences de harem, soit aux grands-vizirs. Quand les premières furent prédominantes, l'empire retomba dans l'anarchie; quand, parmi les seconds, se rencontrèrent des hommes énergiques et habiles, il sut faire encore trembler « les Infidèles ». Or les grands-vizirs qui montrèrent ces qualités appartiennent presque tous à une famille qui, parallèlement à la succession des Padishahs, fournit toute une dynastie de premiers ministres. Ce sont les Kœprilü.

Une légende recueillie par Chassepol veut que les Kœprilü aient été d'origine française. En réalité, le premier grand-vizir Kœprilü, Mohammed, était fils d'un Albanais émigré en Asie Mineure, et qui habitait la petite ville de *Kœprï* (*le pont*), sur un des affluents du Kizil-Irmak, à douze lieues d'Amassia. Mohammed Kœprilü ne savait ni lire ni écrire, mais c'était un homme de grand talent politique, énergique jusqu'à la férocité. Il avait soixante-dix ans quand les dangers de l'empire décidèrent la *validé* Tarkhane à l'appeler au grand-vizirat. Secrètement conduit chez elle par le *kizlar-agasi*, il mit à son acceptation les quatre conditions suivantes : 1° tous ses rapports, sans distinction, seraient approuvés; 2° il serait absolument libre dans la nomination aux emplois; 3° on n'admettrait pas que personne rivalisât d'influence avec lui; 4° aucune calomnie contre lui ne trouverait crédit auprès du sultan. La *validé* accepta ses conditions et le bénit au nom du Très-Haut.

Kœprilü Ier commanda les armées, remporta des victoires. Surtout il gouverna l'empire avec une main de fer. Une rébellion de janissaires, spahis, topdji, djébédji, étant sur le point d'éclater, il fit décapiter et jeter à la mer soixante de leurs chefs ou meneurs. Le patriarche Parthenios étant entré en relations suspectes avec le voïévode rebelle de Valachie, il le fit pendre

à la porte de Parmak-Kapou. Le cheïkh Sélim, ayant osé murmurer contre une diminution de sa pension, fut étranglé. Les janissaires ayant déserté les galères dans une bataille navale contre les Vénitiens (1657), leur *kiaïa-koul* et sept de leurs colonels furent suppliciés. Les plus hautes dignités cessèrent d'être une garantie contre les sévérités de Kœprilü qui, ainsi que notre Richelieu, frappait à la fois les traîtres à l'État et ses propres rivaux. Son bourreau Soulfikar, dès la première année de ce grand-vizirat, avouait avoir étranglé et jeté au Bosphore 4000 personnes. On assure que, pour les cinq ans de cette administration (1656-1661), le nombre des exécutions atteignit 30 000. Les Ottomans calculaient que cela faisait 500 têtes par mois, c'est-à-dire le double de ce que le sultan lui-même, d'après certaine tradition populaire, aurait eu le droit d'abattre.

Ce n'est pas seulement par sa cruauté que Mohammed Kœprilü rappelle le terrible sultan Mourad IV ; ce fut aussi par le souci qu'il prit de réprimer les abus dont souffrait le régime des fiefs ; tous les spahis d'Anatolie et de Roumélie durent faire renouveler leurs diplômes. La décadence du corps des janissaires fut enrayée par une surveillance rigoureuse et de sévères exemples. L'implacable justice qu'exerçait Kœprilü contre les fonctionnaires prévaricateurs et les chefs de bandits permit au menu peuple de respirer. Par là il sauva plus de vies humaines qu'il n'en a sacrifié.

Quand il mourut, à soixante-seize ans, ses dernières recommandations au jeune sultan furent « de ne jamais prêter l'oreille aux femmes, de ne jamais confier le pouvoir à un homme riche, de remplir par tous les moyens les caisses de l'État, et de tenir sans cesse en mouvement les troupes et sa propre personne ». Comme Mohammed IV l'invitait à désigner l'homme qu'il croyait le plus apte à lui succéder : « Je ne connais personne, répondit-il, qui soit plus capable que mon fils Ahmed. »

C'est, en effet, celui-ci qui le remplaça. Kœprilü II Ahmed prit le pouvoir à vingt-six ans : il devait le garder quinze ans (1661-1676). Son père, bien qu'il ne songeât point à rougir de sa propre ignorance, l'avait fait élever avec soin. Ahmed fit de si bonnes études qu'il sembla un moment devoir se consacrer au

professorat : il fut un des huit *mouderris* de l'Université installée auprès de la mosquée de Mohammed II. « De l'aveu de tout le monde, c'était un des plus sçavans musulmans de son temps, car il sçavait parfaitement la théologie, les lois et les coutumes de son pays, la philosophie, l'astronomie judiciaire, l'histoire et les poètes orientaux. » (D'Arvieux.) Quand il renonça aux études spéculatives, il reçut le gouvernement d'Erzeroum, puis celui de Damas, où il se distingua par ses succès contre les Druses. C'est de Damas qu'il fut appelé à Stamboul pour être d'abord le *kaïmakan* (lieutenant) du grand-vizir son père. Quand il lui eut succédé, il se distingua de lui par son humanité. Cependant il eut à lutter contre l'opposition d'abord de la *validé* Tarkhane, puis de la *khasséki* Rebïa-Gülmish, et les intrigues des eunuques. Il fut d'une haute intégrité, et les faiseurs de présents gâtaient leur cause auprès de lui. Il protégea les artistes et les poètes, créa une grande bibliothèque, prit pour secrétaire l'historien Hasan, auteur des *Joyaux de l'histoire*, confia la charge de *reïs-effendi* au poète Thalibi, encouragea Houseïn-Hezarfem à composer son *Histoire universelle*.

Il eut pour successeur (1676) Kara-Moustafa, qui, élève de Kœprilü Ier, avait été son gendre avant de devenir le gendre du sultan. Ce beau-frère de Kœprilü II eut le vice opposé à la vertu la plus noble de celui-ci. Il poussait à l'excès l'avidité pour l'argent, pillant les sujets et les feudataires, rançonnant Raguse et les trois principautés roumaines, discutant avec âpreté les présents apportés par les ambassadeurs, ne leur permettant l'accès du trône impérial, n'accordant le renouvellement des capitulations qu'après s'être fait largement payer, n'intervenant dans les rivalités entre les Églises grecque et latine que pour se faire acheter par l'une et par l'autre. On prétend qu'il accumulait ces richesses mal acquises pour se frayer la voie à quelque trône indépendant, en Hongrie, par exemple; mais il est certain qu'il dépensait énormément; il avait un train de maison impérial, des milliers de chevaux, de chiens de chasse, de faucons, 1500 esclaves, 1500 concubines, 700 eunuques noirs. Son avidité paraît avoir été la cause déterminante de son échec sous Vienne (1683).

L'incapacité des grands-vizirs qui lui succédèrent, de 1683 à 1689, au milieu de la crise que subissait alors la fortune des armes ottomanes, fit qu'on en revint à ce fils de Kœprilü Ier, frère de Kœprilü II, qu'on avait cru devoir écarter à la mort de celui-ci. Le troisième grand-vizir de cette famille fut donc Moustafa-Zadé, qui gouverna de 1689 à 1691 et subit « le martyre » sur le champ de bataille de Salankemen (1691). Il avait cinquante-deux ans quand il reçut la charge de grand-vizir. Il s'y révéla non seulement actif et courageux, mais très habile administrateur, hautement intègre, et si loyal que jamais il ne mentit. Il sévit contre la vénalité, les mauvais juges, les faux témoins, les comptables prévaricateurs. Il remplit le trésor en faisant rendre gorge aux voleurs enrichis. Il n'hésita pas à mettre la main sur les *vakouf* (biens de mainmorte), et, comme le grand-moufti protestait : « Est-ce que les richesses consacrées à la religion, lui répondit Kœprilü, ne doivent pas être employées aux guerres de la religion? Ne vaut-il pas mieux en solder ceux qui versent leur sang pour les mosquées que d'en engraisser des voleurs? » Avant lui l'usage du tabac avait été interdit sous peine de mort; il trouva plus pratique de le frapper d'un impôt. Il se montra partisan de la liberté commerciale, supprima la plupart des mesures prohibitives : « Le Koran ne contient rien là-dessus, disait-il; la vente et l'achat doivent être laissés à la libre volonté des deux parties. » Malgré la pénurie du Trésor, il soulagea les *raïas*, tant chrétiens que musulmans, défendant de rien exiger d'eux en dehors des impôts réguliers. Les bases de la *capitation* (*kharadj* ou *djézyeh*) furent remaniées, les contribuables divisés en trois classes, payant respectivement un, deux et quatre ducats. Tel fut le *Nizami-Djedid* (nouvelle ordonnance), qui survécut très longtemps à Kœprilü III. Nul grand-vizir n'avait encore témoigné tant de sollicitude et de douceur pour les sujets chrétiens. Ceux-ci n'avaient le droit de rebâtir leurs vieilles églises que sous les restrictions les plus absurdes : il fallait que ce fût avec les mêmes pierres, les mêmes bois que les anciens. Kœprilü ne tint pas compte de ces réserves : « Ce sont des fous qui ont inventé cette formule, et plus fous encore

ceux qui les suivent. » Il pouvait se vanter de son œuvre : « Voyez ce que produit la tolérance : j'ai augmenté la puissance du Padishah et j'ai fait bénir son gouvernement par des gens qui le haïssaient. » Sa mort fut pleurée des chrétiens comme des musulmans.

Puis quatre grands-vizirs se succédèrent. Après le désastre de Zenta (1697), le sultan Moustafa II ne vit de salut pour son empire que dans le vizirat d'un quatrième Kœprilü. Ce fut Housseïn Amoudja-Zadé, un neveu de Kœprilü Ier. Pendant ses cinq ans d'administration (1697-1702), il forma une sorte de triumvirat avec le *reïs-effendi* Rami et le Grec Mavrocordato, grand-drogman de la Porte. Il sut remplir le Trésor, improviser une armée, assurer à l'empire le répit de la paix de Karlovitz (1699). Après la guerre, il dompta les révoltes qui avaient éclaté sur les frontières de Perse, en Crimée, en Afrique, en Égypte, en Arabie. Surtout il s'occupa de soulager les populations des pays frontières, si cruellement éprouvées par les guerres : il leur accorda remise des impôts pour l'année courante. Il fit adresser par le grand-moufti une *Instruction* aux mouftis et juges de l'empire pour remédier aux abus de l'enseignement, du culte et de la justice. Il soumit à une revision sévère les listes des Odjaks et, avec le capitan-pacha Mezzomorto, promulgua un *kanoun-nameh* de la flotte. Il était généreux, distribuait d'abondantes aumônes aux cheïkhs et aux pauvres. Il était ami des savants, des poètes : pour une seule *kassida*, il donnait 100 ou 200 ducats. Ses derniers jours furent attristés par une sorte de demi-disgrâce où le tint Moustafa II, par la chute de ses amis, par l'exécution de son neveu, grand-écuyer, qui expia de sa vie une intrigue amoureuse avec une dame du harem impérial. Il résigna le sceau le 5 septembre 1702, et mourut dix-sept jours après. Le premier Kœprilü a mérité le surnom de *Grand* ou de *Cruel*; le second, de *Politique*; le troisième, de *Vertueux* : celui-ci fut *le Sage*.

Il n'y a plus à nommer qu'un cinquième Kœprilü, Nouman. Loyal, pieux, un peu enclin aux minuties, osant résister à son maître qui eût vidé le Trésor au profit du harem, il ne resta en fonction que deux mois (1710). Il obtint alors le pachalik de

Bosnie, et s'y montra un vaillant défenseur de la frontière, un dompteur d'Albanais rebelles et de Monténégrins.

Les grands-drogmans grecs. — Ce fut par Kœprilü II que Panajotaki Nikousios de Chio, après la capitulation de Candie, négociée si habilement par ce Grec (1669), fut appelé au poste de *grand-drogman de la Porte*. Depuis vingt ans, il était *grammatikos* (secrétaire) et drogman au service de la Turquie. Vers ce temps il épousa une Cantacuzène. Très dévoué aux deux premiers Kœprilü, il résista cependant aux tentatives d'Ahmed pour le convertir à l'Islam. Zélé patriote hellène, il écrivit en langue grecque une apologie de l'orthodoxie (elle fut imprimée en Hollande). Par là même, il était hostile à l'influence française, qui s'exerçait, dans la question des Saints-Lieux, en faveur des communautés latines. Quand il mourut en 1673, il aurait, paraît-il, légué à ses coreligionnaires une charte, obtenue par lui, qui leur garantissait la possession des sanctuaires de Jérusalem.

Presque aussitôt après, nous voyons un autre Grec, également de Chio, Alexandre Mavrocordato, puis son fils Nicolas, remplir la même charge et la garder jusqu'en 1709. Nicolas a écrit un *Traité de la circulation du sang*, une *Histoire des Juifs*, une *Histoire des Romains* (Grecs), des *Essais de morale*, etc. Il avait terminé ses études à l'Université de Padoue, où il avait obtenu le doctorat en philosophie et en médecine; puis il avait été professeur au collège de l'église de Constantinople. A la fois leur conseiller et leur médecin, il fut en union étroite avec le troisième et le quatrième Kœprilü et l'un des signataires de la paix de Karlovitz (1699). Léopold I[er] l'en récompensa en le faisant comte du Saint-Empire, titre que les Mavrocordato cachèrent aux Turcs. De son côté, le sultan lui décerna le titre de *Mahremi-Esrar* (celui à qui tous les secrets sont confiés). Nommé en 1711 voïévode de Moldavie, il eut pour successeur dans le drogmanat son frère Jean.

Ces Grecs s'appliquèrent à introduire dans la diplomatie ottomane des mœurs et des formules plus courtoises. Non sans peine ils obtinrent que le sultan cessât, dans les traités, de tutoyer l'Empereur et les autres souverains d'Occident.

Le zèle dont ils firent preuve dans ces fonctions difficiles amena la création en leur faveur d'un second poste d'interprète : celui de *grand-drogman de la flotte*, qui faisait de son titulaire le collaborateur et comme le collègue du capitan-pacha : or on a vu que c'était aux mains de celui-ci qu'était confié le sort des populations des îles et des rivages, presque toutes helléniques.

II. — La diplomatie et les guerres.

Kœprilü I[er] : continuation de la guerre contre Venise. — Le règne d'Ibrahim I[er] (1640-1648) avait laissé une lourde guerre à ses successeurs. En Crète, il restait à prendre Candie, et, dans toute la Méditerranée orientale, à lutter contre Venise. Par bonheur pour les Turcs, l'Autriche, épuisée par la guerre de Trente ans, s'en tenait au traité de Sitvatorok (1606)[1]; la Perse, sous les faibles successeurs d'Abbas le Grand, restait pacifique.

Kœprilü I[er], en arrivant aux affaires, trouva les Vénitiens maîtres des Dardanelles, occupant Ténédos, Samothrace, Lemnos, et bloquant la capitale de l'empire. Il mena énergiquement la guerre. La flotte vénitienne fut deux fois victorieuse aux Dardanelles, 2 mai et 17 juillet 1659, mais elle perdit Mocenigo, son meilleur amiral. Alors Kœprilü reprit Ténédos (31 août) et les autres îles. En 1660, les Vénitiens occupèrent les rochers de Skiathos (au nord de Négrepont) et, avec le secours de volontaires français, enlevèrent Santa-Veneranda et d'autres forts crétois. En 1661, ils furent encore vainqueurs dans les parages de Milo; mais Kœprilü leur ferma les Dardanelles par deux nouveaux châteaux.

Complications dans les pays roumains; les Kosaks. — Kœprilü I[er] n'avait pas répondu aux propositions du roi de Suède, Charles-Gustave, qui lui offrait son alliance contre la Pologne. Cependant la Turquie ne tarda pas à être en guerre

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 866.

contre celle-ci, grâce aux enfants perdus des deux États. Georges II Rákóczy, voïévode de Transylvanie, avait provoqué la Pologne. Malgré l'appui que lui donnèrent les voïévodes de Valachie et Moldavie, il fut battu. Kœprilü, mécontent, destitua les trois princes roumains : en Transylvanie, Rákóczy fut remplacé par Acatius Barcsay; en Valachie, Constantin Ier Serban fut remplacé par un Grec, Mihnea III, fils d'un serrurier; en Moldavie, régna Georges Ghika.

Rákóczy essaya de résister, battit les Turcs à Lippa, mais fut ensuite vaincu par Kœprilü (1658). Alors éclata la révolte de Mihnea III; plutôt que de porter les armes contre Rákóczy, comme il en avait reçu l'ordre, il engageait ses boïars à secouer le joug ottoman. « Le sabre du sultan est plus long que le nôtre », lui avaient-ils répondu. Cependant il passa outre : en 1659, il fit un massacre de Turcs à Tergovista, mit la main sur les forteresses de Giurgiévo et Braïla, battit le prince de Moldavie à Iassy et s'empara de sa capitale. Une double invasion de Turcs et de Tatars vint fondre alors sur la Valachie; Mihnea et son allié Rákóczy furent battus sur le Bachloui, près d'Iassy, puis à Boghni. La Valachie fut donnée à Georges Ghika, qui dut laisser la Moldavie à Étienne XII, dit *l'Albanais*. La Transylvanie, quoique son nouveau prince, Barcsay, fût une créature des Turcs, fut écrasée d'exactions [1].

Les Kosaks oukrainiens, sujets de la Pologne, furent battus sur la Desna et à Konotop (1660) et se virent fermer l'accès de la mer Noire par la construction du fort de Toghan-Gétidji (*Gué du Faucon*), à l'embouchure du Dniéper. Pour contenir les Kosaks du Don, sujets du tsar, Kœprilü éleva sur le Don la forteresse de Sedd-ul-Islam (*Digue de la Foi*).

Relations avec la France. — Marcheville, expulsé en 1634 de Constantinople, avait eu pour successeur Jean de La Haye. Celui-ci trouva les relations déjà très difficiles, tant par les griefs qu'avait la Porte contre les chevaliers de Malte que par ceux qu'avait la France contre les Barbaresques. Le grossier Dervich-Pacha, grand-vizir, ayant reçu de M. de La Haye notification de la prise d'Arras par les troupes de Louis XIII (1640),

1. Voir ci-dessus, p. 590.

lui répondit qu'il « importait peu au Grand-Seigneur que les chiens dévorassent les porcs ou que les porcs dévorassent les chiens ». La situation s'aggrava encore avec Kœprilü Ier. Quand il arriva aux affaires, de La Haye, qui avait vu les grands-vizirs se succéder si rapidement, se crut sage en ne se hâtant pas de remettre le présent d'usage à celui-ci. Kœprilü, si vindicatif, ne le lui pardonna point. Il s'irritait de retrouver toujours des Français dans les rangs des Vénitiens en Crète. Une lettre adressée à M. de La Haye par Grémonville, amiral au service vénitien, fut volée par un mauvais Français, Vertamont, et livrée au grand-vizir. Celui-ci voulut obliger d'abord le fils de M. de La Haye, puis l'ambassadeur, à déchiffrer cette pièce. Sur leur refus, il les fit maltraiter et jeter en prison. Relâché une première fois, l'ambassadeur fut de nouveau mis aux Sept-Tours, parce qu'il se refusait à payer le prix de cargaisons que des capitaines français peu scrupuleux s'étaient appropriées (1660). Il ne recouvra la liberté qu'après avoir versé 36 000 piastres, et se hâta de quitter Stamboul. Un négociant nommé Roboly fut choisi par la « nation française » à Constantinople pour la représenter auprès de la Porte.

Kœprilü II : bataille de Saint-Gothard; traité de Vasvár (1664). — Venise restait sans autre appui que les secours intermittents que lui accordait ou lui laissait parvenir Mazarin. L'orgueil des Turcs lui fit trouver un allié. Dix jours avant sa mort, le vieux Kœprilü avait signifié au résident autrichien Reninger que le sultan ne souffrirait pas l'intervention de l'Empereur dans l'élection d'un nouveau prince de Transylvanie : il soutiendrait Apafy et repousserait les prétentions de Kémény. Kœprilü II donna une sanction à la politique de son père. Il envoya une armée dans la Transylvanie et la Hongrie, qui fut cruellement ravagée (1661). En 1663, il entra lui-même en campagne avec 122 000 hommes et 145 canons. Il passa le Danube à Gran, battit les troupes du comte Forgács, et en six semaines emporta Neuhæusel (Ujvar). Son armée se doubla par l'arrivée de 100 000 Tatars et 20 000 Kosaks. Non seulement la Hongrie, mais la Moravie et la Silésie furent dévastées, 80 000 chrétiens emmenés en esclavage.

L'empereur Léopold semblait impuissant à repousser une si formidable invasion. Le pape Alexandre VII, qui lui était tout dévoué, conçut le projet de former, parmi les princes chrétiens, une Sainte-Ligue. Louis XIV fut le premier à offrir son concours.

Il répudiait ainsi l'ancienne alliance avec la maison d'Osman, méconnaissait nos intérêts les plus sérieux en Orient. Mais dans sa tête survivait la vieille idée de la croisade; il se piqua toujours d'être « le fils aîné de l'Église »; il était sensible aux outrages subis par de La Haye; enfin il n'était pas fâché de couvrir l'Empereur d'une humiliante protection et de montrer quel puissant instrument était entre ses mains l'Alliance du Rhin. Il offrit donc 30 000 Français et, de plus, comme le principal membre de l'Alliance, 30 000 autres soldats, tant de Français que d'Allemands ses confédérés. Léopold s'effraya du nombre même de ces auxiliaires; il vit le roi de France désormais plus maître que lui en Allemagne. Le pape et lui s'accordèrent à décliner cette offre trop magnifique; mais ils acceptèrent celle d'un corps de 6000 Français. C'était encore un gros renfort, l'armée impériale de Hongrie ne comprenant, en tout, sous Montecuccoli, qu'une vingtaine de mille hommes. Louis XIV confia le commandement au comte de Coligny, qui eut sous ses ordres La Feuillade, Gassion, et l'élite des volontaires français. Ils furent reçus avec défiance dans les États autrichiens. On leur ferma les portes de Vienne.

Kœprilü venait de prendre Sérinvar et Petit-Komorn. Il essaya de passer le Raab et deux fois fut repoussé. Enfin il réussit à surprendre les gués et se trouva en présence de l'armée chrétienne, campée auprès du monastère de Saint-Gothard. Tout de suite il attaqua. Le centre de cette armée, composé des Allemands d'Empire, s'enfuit au premier choc; mais l'aile droite, formée des Autrichiens, et l'aile gauche, où se trouvaient les Français, rétablirent le combat. Quand ceux-ci, ayant mis pied à terre, foncèrent sur les Turcs avec La Feuillade, Kœprilü, surpris de leurs perruques blondes, demanda : « Quelles sont ces jeunes filles? » Les cris de *Allons! Allons! Tue! Tue!* et la déroute de ses janissaires l'eurent bientôt fixé. Il tenta une

nouvelle attaque, mais fut complètement battu, avec une perte de 10 000 hommes (1er août 1664) [1].

Cette défaite amena le traité de Vasvár ou Eisenburg (10 août). On en revenait aux bases du traité de Sitvatorok. La Transylvanie devait être évacuée à la fois par les troupes de l'Empereur et par celles du Padishah. Apafy était reconnu, par les deux souverains, prince de ce pays, mais il paierait tribut à la Porte. Des sept palatinats hongrois situés entre la Theiss et la Transylvanie, trois revenaient à l'Empereur et quatre au Padishah. Celui-ci gardait Novigrad et Neuhæusel. L'Empereur gardait Szekelhyd, mais s'interdisait de relever Sérinvar. Le traité était plutôt avantageux pour la Porte; mais, au point de vue militaire, c'était un grave symptôme qu'avec une armée de 240 000 hommes elle n'eût pu venir à bout de 25 000 chrétiens.

Louis XIV n'avait pas eu à se louer de la reconnaissance des Autrichiens; ils avaient affecté de reporter tout l'honneur de la victoire aux troupes impériales; quant au contingent français, à peine lui fournissait-on le gîte et les vivres. Louis XIV rappela d'Allemagne ses soldats. Il voulut avoir sa propre guerre sainte. De là les croisières françaises contre les Barbaresques, l'expédition de Djidjelli (1664), le bombardement de Tunis et d'Alger (1665), suivi du rétablissement de la paix avec ces deux villes (1666) [2].

Les Français en Crète : chute de Candie. — On essaya de la rétablir avec la Turquie. Le choix de l'ambassadeur était mauvais. C'était Denis de La Haye qui, au temps de l'affaire Vertamont, avait été bâtonné et emprisonné par ordre de Kœprilü Ier. Avec le deuxième Kœprilü, il y eut aussi des scènes fâcheuses. Comme l'ambassadeur demandait réparation des outrages faits à son père et à lui-même : « Je sais, répondit Ahmed, comme on doit agir avec les Infidèles. » Les choses allèrent si loin que, dans une seconde audience, Denis jeta les capitulations, et que le grand-vizir le traita de juif, lui donna des coups de tabouret, le fit souffleter par un tchaouch et le tint enfermé pendant trois jours. Puis, sur l'ordre formel du

1. Voir ci-dessus, p. 106 et 592.
2. Voir ci-dessus, p. 106, et t. IV, p. 818, pour la Bibliographie.

sultan, les deux hommes se réconcilièrent, en apparence; mais les capitulations françaises ne furent point renouvelées, tandis qu'on en accordait aux Génois, et le libre passage par la mer Rouge et l'Égypte fut refusé aux Français (1667).

En représailles, quand le grand-vizir vint en personne assiéger Candie (mai 1667), il trouva dans la place les Français de Puy-Montbrun avec les Vénitiens de Francesco Morosini. En 1668, arrivèrent 1200 volontaires avec La Feuillade : ils firent sur les Turcs une sortie, la cravache à la main, puis se rembarquèrent. En 1669, au moment même où Louis XIV expédiait quatre vaisseaux de guerre à Constantinople pour en ramener son ambassadeur, 6000 Français — « 6000 pourceaux mal intentionnés », dit l'historien Raschid, — débarquèrent en Crète (24 juin). Ils étaient commandés par les ducs de Beaufort et Navailles et comptaient dans leurs rangs le maréchal de La Motte-Fénelon, le comte de Saint-Pol-Longueville et toute une fleur de noblesse. Cinq jours après, Beaufort succombait dans un assaut contre les retranchements turcs. Une nouvelle attaque échoua (9 août). Puis, le désaccord s'étant mis entre Navailles et Morosini, les Français se rembarquèrent (31 août).

La garnison de Candie était maintenant réduite à 4000 combattants. Toutes les fortifications étaient bouleversées par les mines ou le canon. Morosini dut capituler. Le grand-vizir lui témoigna beaucoup de courtoisie, se montra scrupuleux observateur des conventions, remplit d'or le chapeau du principal bourgeois qui lui remit les clefs de la ville (27 septembre).

Ainsi tomba la forteresse de Candie après une série de sièges qui s'étaient succédés pendant vingt et un ans (1648-1669). Dans le dernier, qui dura seize mois, les Vénitiens avaient perdu 30 000 hommes et les Turcs près de 100 000.

Morosini, dans la capitulation, avait cédé aux Turcs non seulement Candie, mais l'île entière. Sur ces bases fut signée la paix avec Venise. La république cédait, en effet, l'île entière, moins les ports ou îlots de Carabusa, Suda et Spina-Lunga.

L'ambassade de M. de Nointel. — Entre temps la Turquie avait risqué d'avoir sur les bras une guerre directe avec la France. Louis XIV la voulait, pour venger les injures faites

à son ambassadeur. Colbert réussit à la faire ajourner. Le marquis de Nointel fut envoyé à Constantinople sur quatre vaisseaux de guerre, commandés par d'Apremont (1671). Dans le Bosphore, comme il n'était pas d'usage que les Turcs saluassent les pavillons chrétiens de leur artillerie, d'Apremont refusa également le salut. Pourtant, quand la sultane-validé lui fit demander si elle lui refuserait le salut, à elle, la galanterie française l'emporta, et l'on tira des salves à faire trembler le Séraï. L'audience donnée par Kœprilü à Nointel n'en fut pas plus aimable. Comme l'ambassadeur faisait un pompeux éloge de Louis XIV, le grand-vizir l'interrompit, disant : « Le padishah de France est un grand souverain; mais son épée est encore neuve. » Comme Nointel vantait la vieille amitié qui unissait les Français à la Porte : « Oui, interrompit Ahmed; mais nous les trouvons toujours avec nos ennemis. » Enfin quand on en vint aux questions de commerce : « Comment est-il possible qu'un si grand padishah s'intéresse à une affaire de marchands? »

Quand Louis XIV reçut le rapport de Nointel, il lui envoya, par le chevalier d'Arvieux, l'ordre, si les Turcs ne se montraient pas plus traitables, de se rembarquer immédiatement. Une assemblée de négociants français, tenue à Marseille, se prononça pour l'emploi de la force. Un grand armement fut préparé à Toulon. On prêta quelque attention au fameux plan de Leibnitz pour la conquête de l'Égypte. Puis la guerre de Hollande fit de nouveau tout ajourner; mais les succès de Louis XIV aux Pays-Bas amenèrent la Porte à réfléchir. Les capitulations furent renouvelées avec Nointel; satisfaction nous fut donnée, malgré les réclamations des Grecs, sur la question des Lieux-Saints (1673). Les relations devinrent ensuite plus amicales. Toutefois, à Paris, les faiseurs de projets pour la destruction de l'empire turc continuèrent à se donner carrière.

Duquesne et les Barbaresques : traité Guilleragues. — Louis XIV n'était pas d'humeur à supporter les insolences des grands-vizirs envers ses ambassadeurs, Nointel[1] et Guille-

1. Avec Nointel comme avec Denis de La Haye, la discussion portait toujours sur ce que, dans les audiences du grand-vizir, celui-ci était assis sur un sopha que supportait une estrade, et que l'ambassadeur devait s'asseoir au pied de

ragues, ni les excès des Barbaresques. Contre ceux-ci, Abraham Duquesne dirigeait de vigoureuses croisières [1]. En 1681, pourchassant huit vaisseaux de Tripoli, il les suivit jusque dans le port de Chio. Sur quelques coups de canon qu'il reçut des batteries ottomanes, il bombarda le château, y détruisit deux mosquées. La flotte turque étant accourue avec le capitan-pacha, il menaça celui-ci, dans le cas où les Tripolitains ne s'engageraient pas à rendre les captifs chrétiens, de brûler Chio et même la flotte ottomane. A ces nouvelles, la Porte (Kara-Moustafa était alors grand-vizir) hésita entre la terreur et la colère. Guilleragues fut menacé de mort. Alors Duquesne parut aux Dardanelles avec dix vaisseaux de guerre et parla d'aller chercher l'ambassadeur jusque dans Stamboul. L'avarice de Kara-Moustafa, qui voulait se faire payer très cher par Guilleragues, fit retarder l'accommodement, mais ne put l'empêcher. Tous nos privilèges furent de nouveau reconnus (1681).

Le grand-vizir Kara-Moustafa : siège de Vienne. — On a vu [2] comment la reconnaissance de la suprématie ottomane par l'hetman de l'Oukraine occidentale, Dorochenko, entraîna les Turcs dans deux guerres contre les Polonais. Elles furent, en somme, heureuses pour le sultan : les traités de Buczacz (1672) et Jouravna (1676) lui confirmèrent la possession de la Podolie. — En 1677, Dorochenko ayant été chassé par le parti moscovite, le sultan fut engagé dans une guerre à la fois contre les Kosaks d'Oukraine et contre Moscou. Elle traîna en longueur jusqu'au moment où le khan de Crimée fit signer la paix de Radzin ou Bakhtchi-Séraï (11 février 1681) [3].

Kara-Moustafa entendait se garder les mains libres contre l'adversaire qu'il avait surtout en vue, l'Autriche. L'insurrection hongroise, avec Emerich Tœkœli [4], sembla lui offrir une occasion favorable (1682). Bien que les trêves avec l'Autriche ne fussent pas expirées, Ibrahim, pacha de Bude, eut ordre d'aider

l'estrade sur un simple tabouret. Comme Nointel osa prendre son tabouret et le poser sur l'estrade, le tchaouch du grand-vizir saisit l'ambassadeur par les épaules et le poussa dehors, lui disant : « Hors d'ici, infidèle! »

1. Voir ci-dessus, p. 125.
2. Voir ci-dessus, p. 639 et 660.
3. Voir ci-dessus, p. 677-678.
4. Voir ci-dessus, p. 595.

Tœkœli, et le grand-vizir envahit la Hongrie avec 200 000 hommes. Alors succombèrent les places de Kachau, Eperjes, Fülek (1682). L'année suivante, le grand-vizir, malgré les conseils de Tœkœli et d'Ibrahim, résolut de marcher droit sur Vienne, comptant réussir là où Soliman le Grand avait échoué.

Il passa le Raab (8 juillet 1683), prit d'assaut Altenburg, Hainburg, saccagea Perchtolsdorf et, le 14 juillet, campait devant Vienne. Contre les 200 000 hommes de Kara-Moustafa, Vienne n'avait qu'une garnison de 10 000 soldats réguliers. Son gouverneur, Starhemberg, en réponse à la sommation, incendia les faubourgs et organisa en milice les bourgeois et les étudiants de l'Université. Les Ottomans commencèrent aussitôt à creuser les tranchées et élever les batteries. A la place du pont de Nussdorf, emporté par une crue du Danube, ils en firent construire un autre par Cherban Cantacuzène, voïévode de Valachie, le service des ponts étant d'ordinaire confié aux Roumains. Le siège dura 60 jours; les Ottomans firent jouer jusqu'à 40 mines, enlevèrent successivement presque tous les bastions, réduisirent les assiégés à toute extrémité. Une missive de Starhemberg au duc de Lorraine, Charles V, généralissime de l'armée impériale, fut interceptée, et le grand-vizir fit dire au gouverneur : « Inutile d'écrire en chiffres; la triste situation de la place est assez connue; si les assiégés repoussent la clémence du grand-vizir, ils sentiront bientôt le poids de la colère divine. »

Intervention de Sobieski : bataille du Kahlenberg. — Au moment du siège de Vienne, à l'autre bout de l'Europe, Louis XIV, en pleine paix, assiégeait Luxembourg[1]. En ces deux sièges, l'Autriche était tenue en échec par le Grand Turc, l'Espagne par le « Petit Turc ». Mais Louis XIV, soit qu'il eût honte de paraître le compère de Kara-Moustafa, soit qu'il fût repris de la folie de la guerre sainte, soit qu'il voulût, sous couleur de croisade, faire entrer ses troupes en Allemagne comme il l'avait fait en 1664, leva brusquement le siège de Luxembourg et fit offrir à l'Empereur un secours, non plus de 60 000 hommes, comme en 1664, mais de 90 000. Or, dans le

1. Voir ci-dessus, p. 124.

même temps il établissait trois camps, en Flandre, sur la Sarre et en Franche-Comté. L'Empereur ne fut pas dupe de ces offres inquiétantes : si l'on ne pouvait prouver l'entente de Louis XIV avec la Porte, le roi avouait hautement celle qu'il entretenait avec Tœkœli et les mécontents de Hongrie. Léopold préféra solliciter le secours du roi de Pologne. Vainement Louis XIV fit ses efforts pour retenir Sobieski, lui rappelant, avec une sagacité prophétique, que les vrais ennemis de la Pologne étaient l'Autriche, le Brandebourg et la Moscovie (les trois co-partageants de 1772). Sobieski, entraîné par l'esprit de croisade, persuadé par la cour de Rome, fit alliance avec l'Empereur et se hâta d'opérer sa jonction avec le duc de Lorraine [1]. Le 9 septembre, un émissaire de Starhemberg, traversant le Danube à la nage, apportait au duc ce message désespéré : « Il n'y a plus un moment à perdre. » Le 11, l'armée de secours, où figuraient les margraves de Bade, le prince de Savoie, les princes électoraux de Bavière et de Saxe, les ducs d'Eisenach, Lauenbourg, Holstein, Würtemberg, Brunswick-Lünebourg et six maréchaux d'Empire, prit position sur le Kahlenberg.

Au matin du 12 septembre 1683, Sobieski fit célébrer l'office divin à un autel élevé sur le Leopoldsberg, servit lui-même la messe et arma son fils chevalier. Puis l'armée chrétienne assaillit le camp du grand-vizir. Ce fut surtout la charge de Sobieski et de sa cavalerie polonaise qui décida la victoire. 10 000 Turcs restèrent sur le champ de bataille, avec 300 canons, 5000 tentes, entre autres celle du grand-vizir, avec d'immenses richesses, et tous les drapeaux, sauf l'Étendard du Prophète.

Ainsi s'évanouirent les rêves de conquête caressés par le grand-vizir. S'il eût consenti à donner l'assaut avant l'arrivée de l'armée de secours, Vienne eût été emportée; mais il réprima l'ardeur des janissaires, parce qu'il voulait les frustrer du butin et se le réserver tout entier. Vaincu, il fit une retraite désordonnée sur Raab, puis sur Bude. Au passage du Danube, près de Parkany, il fut assailli par les Polonais et perdit 9200 hommes (9 octobre). Sobieski, le serrant de près, surprit

1. Voir ci-dessus, p. 124, 548, 596 et 642.

Gran (24 octobre) et battit encore les Turcs à Szecsen (11 novembre). Le grand-vizir courut jusqu'à Belgrade : là, prétendant rejeter la responsabilité du désastre sur Ibrahim de Bude, il le fit décapiter. Peu de jours après il était lui-même, par ordre du sultan, exécuté à Belgrade (25 décembre).

Nouveaux conflits entre la France et les Barbaresques. — Louis XIV se crut obligé d'exprimer à Sobieski son « très grand plaisir » pour cette victoire du Kahlenberg, aussi nuisible aux intérêts du roi de France qu'aux vrais intérêts de la Pologne. Il n'avait pas attendu la levée du siège de Vienne pour remettre le siège devant Luxembourg. L'épuisement de l'Allemagne, après ce grand effort contre les Turcs, permit à la France d'obtenir la trêve de Ratisbonne, qui consacrait toutes ses conquêtes. Louis XIV avait donc largement profité de la diversion turque; et cependant la guerre continuait contre les Barbaresques. Duquesne et d'Estrées avaient repris contre eux les hostilités[1]. Ces « bombarderies », en accroissant l'humiliation et les embarras de la Porte, rendirent Guilleragues tout-puissant auprès d'elle. En 1685, il fit renouveler les injonctions du sultan aux Barbaresques, et obtint la construction de trois églises catholiques, à Galata, Alep et Milo.

La Sainte-Ligue contre les Turcs. — Ce succès ne put décider Louis XIV, d'esprit moins libre que François Ier et Henri II, à faire alliance avec la Porte. Il s'abstint seulement de prendre part à la Sainte-Ligue qui, sous les auspices du pape, se formait entre l'Autriche, la Pologne, Venise, Malte (1684), et qui a pu être dénommée une « quatorzième croisade ». L'Autriche et la Pologne travaillèrent, en outre, à entraîner la Moscovie de Sophie Alexiévna[2], qui cependant n'adhéra qu'en 1686 à l'alliance : une ambassade autrichienne était venue à Moscou pour exciter les Russes à attaquer la Crimée, « ce bras droit du sultan » (1684), et Sobieski leur écrivait : « Le moment est venu ou jamais d'expulser de l'Europe les Ottomans. » La Porte, ainsi assaillie de toutes parts, subit une série de désastres. En 1684, le duc de Lorraine emporta Vychégrad (18 juin), battit

1. Voir ci-dessus, p. 124 et suiv.
2. Voir ci-dessus, p. 682.

les Turcs sous Vaczen (27 juin), prit cette ville, occupa Pesth, assiégea Bude, repoussa l'armée de secours, tandis qu'une autre armée turque était détruite à Verovitz (Croatie) par Leslie et Trautmansdorf.

Tout ce que put faire Louis XIV en faveur de la vieille alliée de la France, ce fut de contenir le zèle de Sobieski, d'ailleurs froissé, comme l'avaient été les Français de 1664, par l'ingratitude hautaine de l'Autriche. En revanche, les Impériaux et les Vénitiens poursuivirent le cours de leurs progrès. Dans la campagne de 1685, les premiers, qui avaient dû lever le siège de Bude, débloquèrent Gran et enlevèrent Neuhæusel (19 août). Tœkœli fut chassé de toutes ses places fortes. Il fut puni de ses insuccès par le grand-vizir Kara-Ibrahim, qui le fit charger de fers et amener à Constantinople [1]. De leur côté, les Vénitiens envahissaient la Bosnie et l'Albanie; Francesco Morosini, le héros de la guerre de Candie, alors âgé de soixante-six ans, conquérait l'île de Sainte-Maure (6 août), Prévésa (sur la côte d'Albanie), insurgeait les belliqueux Chimariotes. Les Ottomans, cette année-là, ne furent heureux que contre les Polonais, battus par eux sur le Dniester [2]. Le grand-vizir expia ses insuccès par sa destitution, son exil, et bientôt son exécution (décembre).

Son successeur, le Bosniaque Souléïman, suivit une autre politique à l'égard de Tœkœli, qu'il remit en liberté. Mais, avant que le nouveau grand-vizir eût pu courir à Bude, qu'assiégeait le duc de Lorraine avec 90 000 hommes, cette place, si longtemps le « bouclier de l'Islam », fut enlevée d'assaut (2 sept. 1686).

L'année suivante (1687), sur le fameux champ de bataille de Mohács, Souléïman essuya une écrasante défaite (12 août). Alors la Moldavie fut menacée par les Polonais, la Valachie, l'Esclavonie, le reste de la Hongrie, une partie de la Croatie envahies par les Autrichiens. Le grand-vizir, en voulant secourir Erlau, fut renversé par une mutinerie de ses soldats, et sa chute fut suivie de près par celle du sultan Mohammed IV (8 novembre). Erlau et Lippa tombèrent aux mains des Impériaux. Déjà

1. Voir ci-dessus, p. 596.
2. Voir ci-dessus, p. 643, le traité Grzymieltowski entre la Pologne et la Moscovie (1686) et les opérations, d'ailleurs sans importance, des Polonais.

ceux-ci avaient commencé à organiser leurs conquêtes. Le voïévode de Transylvanie, Apafy, était venu faire hommage à l'Empereur. Une diète hongroise, réunie à Presbourg (31 octobre), avait, sous la terreur des exécutions d'Eperjes, déclaré la couronne de Hongrie héréditaire dans la maison d'Autriche [1].

Conquête de la Morée par les Vénitiens : ruine du Parthénon. — Francesco Morosini, en trois ans, conquit toute la Grèce méridionale. En 1685, il avait pris Coron, Kalamata et les trois forts turcs qui contenaient les Maïnotes [2], et, par conséquent, insurgé les montagnes. En 1686, avec l'aide du comte de Kœnigsmark, feld-maréchal au service suédois, et de mercenaires allemands, il prit Navarin, Modon, Argos, Nauplie de Romanie, énergiquement défendue. En 1687, il avait presque achevé la conquête de la Morée, les Turcs n'y gardant plus que Sparte (Mistra) et Nauplie de Malvoisie (Monemvasia); s'était assuré de la possession du golfe par la prise de Patras et de Lépante. Il occupa Corinthe et marcha sur Athènes. C'est pendant le siège de cette ville qu'eut lieu le désastre du Parthénon, transformé par les Turcs en une poudrière que fit sauter une bombe vénitienne (25 septembre). Après la prise d'Athènes, Morosini, en vrai Vandale, voulut faire enlever du Parthénon des statues et bas-reliefs, qui furent brisés. Les lions de marbre du Pirée furent transportés à Venise. Pour tous ces exploits, Morosini fut élu doge, et son buste placé dans le palais ducal avec cette inscription : « Le Sénat à Morosini le Péloponésiaque, de son vivant [3]. » Un autre général de Venise, également en 1687, prit Knin et conquit la Dalmatie.

En 1688, les Impériaux opérèrent, sous Caraffa, en Hongrie et Transylvanie, et, sous Louis de Bade, en Bosnie. Ils enlevèrent Munkács (janvier), si longtemps défendu par la princesse Tœkœli, Lippa, Gradiska, Semendria, Kolumbatz, Banyalouka, Stuhlweissenburg, Belgrade enfin (6 septembre), aussi important sur le bas Danube que Bude sur le moyen, et la première con-

1. Voir ci-dessus, p. 597.
2. Kœprilü II avait dompté les Maïnotes, en les bridant à l'aide des forteresses de Zernata, Kiélapha et Passava.
3. Morosini dut ensuite évacuer Athènes. Il échoua dans une attaque contre Négrepont (1688), puis contre Nauplíe de Malvoisie (1689). Il assiégeait encore cette ville en 1694 quand il mourut. Elle se rendit à son successeur, Cornaro.

quête de Soliman le Grand. Après la Hongrie conquise, c'était la Serbie entamée.

Les Turcs, effrayés, sollicitèrent la paix. Un congrès s'ouvrit à Vienne (février-mars 1689); mais les exigences des Impériaux furent telles (toute la Hongrie avec la Transylvanie, l'extradition de Tœkœli, etc.) que la guerre dut continuer.

La Sainte-Ligue et la Ligue d'Augsbourg. — Ce fut la France qui sauva la Turquie. En septembre 1688 avait commencé la guerre de la Ligue d'Augsbourg. L'Empereur fut obligé de rappeler d'Orient une partie de ses troupes. La Turquie ne sut pas profiter aussitôt de cette précieuse diversion. Elle éprouva encore des défaites : à Kastanovitza (Croatie), à Batoudjina et Nisch (Serbie). Nisch et Viddin succombèrent (1689). Partout s'insurgeaient les populations chrétiennes : Serbes, Monténégrins, Klémenti d'Albanie, Morlaques; en Crète, les troupes ottomanes, mutinées, tuaient le gouverneur de Candie.

Kœprilü III : bataille de Salankemen. — Heureusement pour les Turcs, Kœprilü III arrivait aux affaires (septembre 1689). Lui-même jugea la situation effrayante. Gourmandant les hauts fonctionnaires turcs dans un divan solennel, il leur prédit, s'ils ne s'amendaient pas, que « la campagne prochaine verrait les ennemis campés sous Constantinople. »

La fortune sembla tourner d'abord en faveur de la Porte. Le grand-vizir, victorieux à Dragoman du général Seckendorf (août 1690), reprenait Nisch, Viddin, Semendria, Belgrade, et rejetait les Impériaux sur la Save. En Transylvanie, Tœkœli battait le général Hæusler, près de Zernecht (11 août), et se proclamait prince de Transylvanie. Pendant ce temps, les Grecs de Morée se soulevaient contre la domination de Venise, et les Maïnotes faisaient leur soumission au sultan.

L'année suivante, Kœprilü III passa la Save, marcha au-devant du margrave de Bade, qui arrivait de Peter-Varadin, et le rencontra non loin de Salankemen (19 août 1691). Les contingents asiatiques ayant plié, Kœprilü mit le sabre à la main, se jeta sur les Impériaux et tomba frappé d'une balle. La déroute entraîna le reste de l'armée, qui laissa sur le champ de bataille 28 000 hommes et 150 canons.

Négociations; bataille de Zenta. — De nouvelles négociations s'ouvrirent. L'Angleterre, représentée par Paget, la Hollande, par Hemskeerke, se portèrent médiatrices. On comprend l'intérêt qu'elles avaient d'en finir avec cette guerre d'Orient, qui paralysait les forces de l'Empereur. On comprend aussi les efforts que fit l'ambassadeur de France à Constantinople, Châteauneuf, aidé du marquis de Ferriol, pour empêcher une paix qui eût rendu disponibles contre la France toutes les ressources de la coalition. Les prétentions de l'Empereur (Hongrie et Transylvanie), de la Pologne (Kaménietz et la Podolie), de Venise (Morée et Dalmatie) firent échouer les négociations. Les tentatives de Ferriol, appuyé par le khan de Crimée, pour faire conclure une paix séparée entre la Porte et la Pologne, restèrent infructueuses.

Cependant les hostilités languirent en 1692 et 1693. La Porte se tenait sur la défensive, sans voir qu'elle faisait le jeu de nos ennemis et des siens. Les Impériaux profitaient de cette erreur et reportaient toutes leurs forces sur les champs de bataille d'Occident. Ce furent les Vénitiens, plus libres de leurs mouvements, qui, en 1694, attisèrent de nouveau la guerre. Ils conquirent aisément l'île de Chio (septembre). En 1695, ils furent attaqués, dans les parages de cette île, par le capitan-pacha Mezzomorto, et perdirent deux batailles sanglantes. L'île leur fut reprise. Les Vénitiens furent plus heureux en Morée, où Steinau et leurs mercenaires allemands repoussèrent les Turcs qui, de Thèbes et de la Béotie, avaient essayé d'envahir la presqu'île. Pendant ce temps, la Pologne était dévastée par les Tatars de Crimée, qui coururent jusqu'à Lwow. Pierre le Grand échouait sous Azof (1695). Il prit sa revanche l'année suivante.

Le belliqueux sultan Moustafa II, à l'automne de 1695, avait pris une offensive énergique en Hongrie. Il enleva Lippa, et, à Lugos (22 septembre), écrasa le général autrichien Veterani sous la supériorité du nombre. L'année suivante, il battit l'Électeur de Saxe à Olasch (20 août). Par malheur, c'est à ce moment que la France s'engageait dans les négociations qui aboutirent à la paix de Ryswick (20 septembre 1697). Louis XIV offrit à la Turquie de l'y faire comprendre; elle refusa par orgueil, ou

parce qu'elle eût préféré la médiation anglo-hollandaise. Or, avant même que la paix de Ryswick fût signée, l'Empereur avait pu diriger sur le Danube ses meilleures troupes et son meilleur général, le prince Eugène. C'est contre celui-ci que se brisa la fortune renaissante de l'empire ottoman : dans la journée de Zenta, sur la Theiss (11 septembre 1697), le grand-vizir Elmas-Mohammed fut tué, avec 4 autres vizirs, 13 begs, tout l'état-major des janissaires, spahis, silihdars, topdji, etc.; le sultan fut obligé de fuir, 20 000 Turcs tués, 10 000 noyés. Les Autrichiens ne firent pas de prisonniers. Parmi les trophées, le sceau de l'empire et des femmes du harem impérial. Cette écrasante défaite livra de nouveau la Serbie et la Bosnie à l'invasion autrichienne, et l'insurrection chrétienne recommença.

Kœprilü IV : paix de Karlovitz (1699). — Kœprilü IV fut, en cette occasion, le sauveur de l'empire. Il improvisa une armée; puis, satisfait d'avoir forcé les Impériaux à repasser la Save, il écouta les offres de médiation britannique apportées par Paget. Irrité de l'abandon où Louis XIV, en 1697, avait laissé la Turquie, il ferma l'oreille aux instances de Ferriol, qui lui représentait le caractère précaire de la paix de Ryswick et l'imminence d'une nouvelle guerre (celle de la succession d'Espagne). Il invita l'ambassadeur du roi « à ne pas se donner de mouvement inutile. »

La paix fut signée à Karlovitz (26 janvier 1699), sous la forme d'une trêve de vingt-cinq ans. Les Turcs renonçaient à la Transylvanie, à la Hongrie, moins le Banat de Témesvar, à la plus grande partie de la Syrmie (Esclavonie). Entre la Turquie et l'Autriche, la frontière serait marquée par l'Unna, la Save, la Drave, le Danube jusqu'à son confluent avec la Theiss. Le sultan cédait à la Pologne Kaménietz, la Podolie, l'Oukraine occidentale; à Venise, la partie de la Dalmatie comprise entre la Kerka et la Narenta, tout le Péloponèse (moins Corinthe), les îles d'Égine et Sainte-Maure. La Russie devait acquérir Azof [1]. Cette paix, qui enlevait à la Turquie les plus belles conquêtes de Soliman le Grand, marque le premier recul de

1. Voir ci-dessus, p. 775.

l'Islam ottoman. Elle eût été plus dure, sans la diversion française de 1688 à 1697. Elle eût pu être évitée si la France et la Turquie avaient marché d'accord, si elles avaient posé ou repris les armes en même temps. Un orgueil égal, des scrupules divers mais analogues, chez le Roi Très Chrétien et le « Padishah de l'Islam », empêchèrent l'entente.

La Turquie après la paix de Karlovitz. — De même il fut impossible, au moment où éclata la guerre de la Succession, de faire reprendre les armes à la Turquie. D'abord elle était ruinée dans ses forces financières et militaires. Puis, lors de la déposition de Moustafa II et de l'avènement d'Ahmed III, elle passa par une période d'anarchie et d'impuissance. Enfin, l'ambassadeur français nommé en 1700, le marquis de Ferriol, bien qu'il eût assisté à sept campagnes turques en qualité d'agent auprès de Tœkœli, n'obtint auprès de la Porte aucune influence. Certaines prétentions irritèrent contre lui; il voulut, contre l'usage établi, se présenter à l'audience du sultan avec l'épée au côté; il se donna le luxe d'un yacht pareil à celui du Padishah, ce qui valut 200 coups de bâton à chacun de ses rameurs. On sait qu'en 1710 il perdit la raison. En l'apprenant, le grand-vizir d'alors dit tranquillement : « Il était déjà fou quand il est arrivé ici. » Au contraire, l'Anglais Paget, à qui la Porte savait gré de sa médiation à Karlovitz et qui n'élevait aucune prétention, obtenait tout ce qu'il souhaitait.

La Turquie resta en paix durant toute la guerre de la Succession. On a vu son rôle effacé dans la guerre du Nord : il fallut qu'une aggression de Pierre le Grand lui mît les armes à la main [1].

Les chrétiens d'Orient après 1711 : les Roumains. — Pierre le Grand, dans sa situation si désespérée sur le Pruth (1611), avait refusé aux Turcs de leur livrer Démétrius Kantémir. Celui-ci devint un utile serviteur du tsar, et son fils, Antiochus, devait être un des grands écrivains russes. Toutefois la campagne du Pruth eut des résultats désastreux pour les pays roumains.

1. Voir ci-dessus, p. 806 et suiv.

Brancovane était suspect aux Turcs; sa défection l'avait rendu odieux aux Russes; Pierre ne cessait de répéter que c'était « le Judas Brancovane » qui avait causé son malheur. Même l'ambassadeur de France le dénonçait à la Porte comme entretenant des intelligences criminelles avec l'Autriche. Si l'on ajoute à toutes ces inimitiés celles de ses ennemis domestiques, des Cantacuzène et des Rakovitsa par exemple, on comprend que sa perte fût devenue inévitable. Les Turcs l'endormirent par de feintes négociations, envoyèrent dans le pays un petit corps de troupes avec l'aga Moustafa, tandis que Michel Cantacuzène et Michel Rakovitsa prenaient leurs mesures pour leur livrer Brancovane. Le 4 avril 1714, l'aga se rendit au palais, exhiba un firman prononçant la destitution de l'hospodar, s'assura de sa personne, mit la main sur ses trésors, évalués à 30 millions d'écus, et le conduisit à Constantinople, où Brancovane fut enfermé aux Sept-Tours. Là il fut mis à la question avec ses enfants : les enfants étaient torturés sous les yeux de leur père; puis tous furent décapités. Son successeur, Étienne Cantacuzène, ne régna que deux ans : en 1716, il fut également appelé à Constantinople et décapité avec son père. Ce fut le dernier hospodar national en Valachie, comme Démétrius Kantémir fut le dernier en Moldavie. Les Turcs, n'ayant plus confiance dans les princes de race roumaine, nommèrent exclusivement des hospodars grecs, des Phanariotes. Nicolas Mavrocordato inaugura presque en même temps, pour la Moldavie (1711), puis pour la Valachie (1716), la double série des hospodars phanariotes. Dès lors, sur les deux trônes roumains, se succèdent les Cantacuzène, les Paléologue, les Kallimachi, les Ipsylanti , etc. C'est la période *hellénique* de l'histoire roumaine; elle dura jusqu'en 1821. C'est la période de civilisation *hellénique* succédant à la période de civilisation par le *slavisme* (une période de civilisation nationale *roumaine* n'a jamais existé avant le XIXe siècle). A la cour, c'est la langue grecque que l'on parle; dans l'Église, en étroite dépendance à l'égard du patriarche grec de Constantinople, tout le haut clergé des Roumanies se recrute de Grecs. Entre l'aristocratie de cour, entièrement hellénisée, et le peuple, l'abîme se creuse : de même entre les prélats

grecs et le bas clergé roumain, qui est aussi misérable et ignorant que le peuple. Le peuple roumain, dépourvu d'élites nationales, ne pouvait donc plus aspirer à aucune culture. Livré à l'exploitation des Grecs, qu'il flétrit du sobriquet de *ciacoï*, il croupit dans la servitude chaque jour plus lourde, dans l'ignorance chaque jour plus épaisse. Quand un nouvel hospodar, après avoir prodigué l'argent, est choisi par la Porte, il subit, à Constantinople, une double investiture : l'une politique, toute ottomane; l'autre religieuse, toute grecque. La Porte lui décerne, comme insigne de ses fonctions, la masse d'armes et les trois queues de cheval, qui font de lui un pacha du rang supérieur; revêtu de l'uniforme de colonel des janissaires, il va aux casernes de ceux-ci, goûter leur soupe et leur faire largesse. Puis, à la cathédrale orthodoxe, il est sacré par le patriarche grec, aux chants des *polychronia*, avec le vieux cérémonial byzantin. Doublement étranger pour cette double consécration au peuple qu'il doit régir, quand il s'achemine vers sa capitale, Bucarest ou Iassy, c'est avec l'appareil d'un conquérant, avec une garde turque sous un aga, et, en arrière-garde, la horde de ses créanciers ottomans ou grecs. Sa cour tient à la fois de celle d'un *despotès* grec et de celle d'un pacha. D'un côté, les logothètes; d'autre part, les préposés aux babouches, au café, à la pipe, au narghilé. Non seulement les principautés ont été, au profit de l'élément grec, dénationalisées; mais les traités qui, en 1477 pour la Valachie, en 1513 pour la Moldavie, avaient, même sous le joug ottoman, assuré l'autonomie des deux principautés, sont désormais lettre morte. Les princes ne sont plus viagers, mais triennaux. Achetant plus cher que jamais leur charge, n'ayant que trois ans au plus pour récupérer leurs avances, ils tondent de plus près leurs sujets et se hâtent de les tondre. Simples publicains étrangers sous le titre de princes, ils ne se font aucun scrupule de s'appuyer sur la Porte : ayant licencié, par économie ou par politique, l'armée nationale, comptant uniquement sur les régiments turcs, ils rendent le peuple plus esclave, la noblesse plus servile.

Les Monténégrins. — Un autre des peuples qui, en 1711, répondirent à l'appel de Pierre le Grand s'est mieux tiré de

l'aventure. Après la retraite du tsar, la Porte avait chargé Ahmed-Pacha, à la tête de 50 000 hommes, de châtier les Monténégrins. Suivant la *pesma* (chanson serbe), c'est la *Vila* elle-même (la fée des bois) qui enseigna au prince-évêque Danilo les moyens de repousser l'invasion. Les Turcs furent vaincus (1712). L'année suivante, ils reparurent, au nombre de 120 000 sous Kœprilü-Nouman, pacha de Bosnie. Cette fois tous les défilés furent forcés, Cettinié pris et saccagé : « Kœprilü ne laissa pas, dans toute la Montagne-Noire, un seul autel, une seule maison debout » (*pesma*). Parmi les guerriers survivants, les uns se retranchèrent dans les rochers et dans les cavernes des monts de Cattaro; les autres, avec le prince-évêque, se réfugièrent sur le territoire dalmate de Venise. La République refusa de les livrer : d'où s'ensuivit la guerre turco-vénitienne. Dégagés par cette guerre, les Monténégrins reprirent possession de leur pays, repoussèrent l'invasion turque de 1716, aidèrent de tous leurs efforts les Vénitiens. Abandonnés par la République en 1718, ils en imposèrent à la Porte, qui, pendant longtemps, les laissa en paix ou, comme en 1722, vit ses tentatives d'invasion repoussées. Le prince-évêque Danilo, après quarante ans d'un règne si tourmenté, mourut paisiblement (1732), tué seulement par « l'antique tueur », Dieu.

Les Hellènes. — Quant aux Grecs, ils n'avaient pas eu le temps de répondre à l'appel de Pierre le Grand, et l'échec du tsar n'eut pour eux aucune suite fâcheuse. Leurs élites continuaient à s'élever par l'instruction et la richesse. Nous avons déjà parlé des grands noms littéraires : Athanase Skléros, Léon Allatios [1], Nicolas Mavrocordato. On trouvait de grands négociants et banquiers hellènes jusqu'à Moscou et Anvers : alors commença, dans cette carrière, l'illustration des Paléologue et des Cantacuzène, à Stamboul; des Mamali et Notaras, en Morée; des Vatatsès, Chrysoloras, Azaïni, dans les ports de la mer Noire. Quatre grands emplois étaient devenus, dans l'empire turc, le monopole de la race hellénique : les deux grands-drogmanats et les deux principats roumains. Pour la plupart des

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 892.

Grecs, à ce moment-là, l'ennemi, ce n'était pas le Turc, mais bien le Vénitien, maître du Péloponèse.

La Morée sous la domination vénitienne. — Morosini le Péloponésiaque avait divisé sa conquête en quatre provinces : Romanie, Laconie, Messénie, Achaïe, avec les quatre chefs-lieux de Nauplie de Romanie, Nauplie de Malvoisie, Navarin, Patras. Chacune avait à sa tête un *provéditeur*, pour le gouvernement et le militaire; un *recteur*, pour le civil et la comptabilité. Un cinquième provéditorat, également en pays grec, se composait des îles de Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure et du littoral de Lépante. C'était tout ce qui restait à Venise de son ancien « quart et demi » d'empire byzantin. En Morée même, voyons quels furent les caractères de sa domination de trente années (de 1685 ou 1686 à 1715). Venise avait trouvé le pays dévasté par la guerre, la peste, la famine (la population était tombée de 250 à 100 000 âmes), privé de routes, d'agriculture et d'industrie, en proie à la piraterie et au brigandage. Avec un vigoureux régime militaire elle parvint à rétablir l'ordre et une certaine prospérité. Des milliers de familles vinrent ou revinrent des provinces helléniques de l'empire turc. (Par contre-coup, les Grecs de ces provinces, grâce à la crainte qu'eurent les pachas de voir celles-ci se dépeupler, virent leur condition grandement améliorée.) Les abus dans le monopole du sel, les abus commis dans la perception de l'impôt par les *primats* (notables indigènes) [1] furent corrigés. De tout cela les Hellènes auraient pu être reconnaissants à Venise.

Mais comme elle se défiait de la mobilité grecque, des relations que pouvaient entretenir les *primats* avec le gouvernement turc et le clergé orthodoxe avec le patriarche de Constantinople, elle ne laissa aux Hellènes qu'une très faible part dans le gouvernement local. On n'admit dans les conseils municipaux, réorganisés par elle, que les indigènes qui lui étaient tout dévoués, ou même des Vénitiens. Sa marine et ses régiments protégeaient efficacement les populations contre les brigands, contre les corsaires, mais les impôts étaient lourds.

1 Voir ci-dessus, t. V, p. 883 et 891.

Elle exemptait les classes bourgeoises des logements militaires, mais le fardeau en retombait d'autant plus pesant sur les paysans. Elle assurait la sécurité au commerce grec, mais en même temps elle le restreignit par son système fiscal ou prohibitif. Elle essayait de rendre bonne justice, mais elle fit présider les tribunaux par de jeunes nobles de Venise, qui ne connaissaient ni la langue, ni les usages du pays. Surtout le vieil antagonisme entre les deux Églises empêcha, malgré la politique large et tolérante de la République, toute fusion entre les éléments italiens et grecs. Les provéditeurs vénitiens, comme autrefois les gouverneurs byzantins [1], en viennent à dépeindre les Moréotes comme une race menteuse, vindicative, processive, ingouvernable (rapport du provéditeur Emo, 1708). Les indigènes, de leur côté, exprimaient hautement leurs regrets de la domination ottomane, assurément plus rude, mais, parce qu'elle était moins régulière et minutieuse, peut-être moins tracassière. D'après le voyageur français La Mottraye (1710), on les entendait dire : « Les Vénitiens vivent à discrétion dans nos maisons et dans nos jardins, y prennent sans demander... nous maltraitent si nous nous plaignons. Les soldats sont mis en quartier chez nous; les officiers débauchent ou enlèvent nos femmes et nos filles. Leurs prêtres nous viennent parler sans cesse contre notre religion et nous sollicitent d'embrasser la leur : ce que jamais les Turcs ne songent à faire. » Il y avait assurément dans ces propos une exagération folle et un dangereux amour de changement. Toutefois le grand-vizir Damad-Ali, qui n'avait voulu si obstinément la paix avec la Russie que pour préparer la reconquête de la Morée [2], était autorisé à croire qu'en effet la population grecque appelait de ses vœux le retour des Ottomans.

Nouvelle guerre contre Venise : reconquête de la Morée. — Il n'eut pas de peine à trouver des prétextes de guerre : secours donné par les Vénitiens aux Monténégrins, pillage d'un vaisseau turc, etc. Le 9 décembre 1714, la Porte déclarait la guerre à la République. Celle-ci, qui ne pouvait

1. Voir ci-dessus, t. III, p. 809.
2. Voir ci-dessus, p. 813.

alors compter sur aucune alliance européenne, se hâta de compléter ses enrôlements d'Italiens, Allemands, Suisses, Albanais. Si ses sujets grecs du Péloponèse lui firent défection, ceux des îles Ioniennes, au contraire, lui fournirent avec zèle des soldats, des marins et des vaisseaux.

Le capitan-pacha s'empara de l'île de Ténos, dont les habitants grecs empêchèrent le gouverneur vénitien de se défendre. Puis, le grand-vizir, accompagné jusqu'à Larisse par le sultan, vient camper devant Thèbes. Là il fut rejoint par Topal-Osman, à la tête des armatoles d'Étolie, d'Arcananie et autres pays montagnards. Ces armatoles grecs firent plus de mal que les Turcs à leurs congénères du Péloponèse. Ils revinrent dans leurs montagnes chargés de butin. L'Acropole de Corinthe, après un siège de trois semaines, succomba (juillet 1715). Les Grecs d'Égine envoyèrent alors supplier Damad-Ali de chasser d'Argos les Vénitiens qui, assuraient-ils, les opprimaient : l'Acropole d'Argos fut prise d'assaut; la ville capitula. Puis les Turcs entrèrent dans Nauplie de Romanie, dont les habitants grecs facilitèrent la prise. Même les sacs et pillages qui, le plus souvent, comme à Ténos, à Corinthe, à Nauplie, suivaient ces conquêtes ne parvenaient à décourager les Hellènes, affamés de changement. Coron, Navarin, le château de Morée, ne furent même pas défendus. Modon, malgré la bravoure des deux capitaines vénitiens, fut livré par la lâcheté de la garnison. Les châteaux qui bridaient les Maïnotes furent réoccupés et les fiers montagnards replacés sous le joug. Nauplie de Malvoisie, l'île de Cérigo, enfin les ports de Suda et Spina-Lunga dans l'île de Crète, tombèrent coup sur coup. D'un seul choc s'effondrait la domination vénitienne sur les pays grecs (1715). Les Turcs, l'année suivante, assiégèrent Corfou.

Intervention de l'Autriche; paix de Passarovitz (1718). — Damad-Ali ne s'était pas risqué dans la guerre vénitienne sans avoir tenté de s'assurer l'inaction de l'Empereur, garant du traité de Karlovitz. La cour de Vienne entra en pourparlers pour gagner du temps, car ses possessions italiennes étaient alors menacées par l'Espagne d'Alberoni [1]. Elle

1. Voir ci-dessous, t. VII, chap. II.

offrit donc sa médiation entre les belligérants, puis, quand elle eut complété ses armements, obtenu du pape trois décimes sur le clergé des États autrichiens, enfin signé l'alliance avec Venise (13 avril 1716), elle se démasqua. Elle rappela de Constantinople son envoyé. Le Divan ne put qu'interpréter ce rappel comme une déclaration de guerre. Il fut alors décidé que le grand-vizir n'irait pas au siège de Corfou, comme il se l'était proposé, mais marcherait contre les Allemands, comme les plus redoutables des Infidèles.

Arrivé à Belgrade, il fit jeter un pont sur la Save et marcha contre les Impériaux. Il les rencontra sous Peter-Varadin, appuyés à gauche sur un marais, à droite contre une hauteur. Le grand-vizir avait 150 000 hommes, dont 40 000 janissaires et 30 000 spahis, le reste étant composé de Tatars, de Valaques, d'Albanais, d'Égyptiens. Le prince Eugène n'avait que 64 000 hommes. D'abord les janissaires enfoncèrent l'aile droite des Impériaux; mais le prince reporta contre eux le reste de ses forces. La cavalerie turque ayant fui, les janissaires furent écrasés. Quand Damad-Ali comprit que, même à coups de sabre, il ne pouvait arrêter les fuyards, il se jeta au plus épais de la mêlée et tomba frappé d'une balle au front, expiant en brave les erreurs de sa politique européenne comme de sa tactique. Les Turcs perdirent 114 canons et 150 drapeaux, et seulement 6000 hommes : ce qui prouve combien ils s'étaient mal défendus (5 août 1716). La nouvelle de ce désastre en entraîna un autre dans la mer Ionienne : l'armée turque qui assiégeait Corfou se rembarqua en grand désordre (20 août).

Avant qu'un nouveau grand-vizir, l'Albanais Khalil-Pacha, fût arrivé au Danube, le prince Eugène avait pris Témesvar (25 novembre) et conquis le Banat. Un parti de Serbes émigrés courut jusqu'à Bucarest, surprit la ville et enleva l'hospodar Nicolas Mavrocordato. Un autre chef de partisans risqua la même tentative sur Iassy, mais échoua (21 janvier 1717).

La campagne de 1717 tourna autour de l'importante place de Belgrade. Le prince Eugène l'assiégea : le grand-vizir Khalil accourut pour la défendre. Il fut battu, avec une perte de 10 000 hommes et 186 canons (16 août). Deux jours après, Bel-

grade capitulait. Kœprilü-Nouman, pacha de Bosnie, réussit du moins à enrayer l'invasion.

Le successeur de Khalil, Mohammed le Nichandji, ne savait à quoi se résoudre. D'abord il appela François II Rákóczy à Constantinople, puis accepta la médiation britannique. Au fond, si la Turquie était épuisée, l'Autriche ne l'était pas moins par cette guerre turque succédant à quatorze ans de guerre française. Toutefois le prince Eugène exigea que les plénipotentiaires vénitiens fussent admis au congrès de Passarovitz (ou Pocharovats, en Serbie). Par le traité du 21 juillet 1718, Venise dut renoncer à la Morée, mais garda les conquêtes qu'elle venait de faire en Dalmatie, Albanie et Herzégovine, notamment Butrinto, Prévésa, Vosnitza, etc. Ce fut surtout l'Autriche qui gagna au traité : elle acquit la Serbie septentrionale avec Belgrade et Semendria, le Banat avec Témesvar, la Petite-Valachie (entre le Danube et l'Aluta). Les Turcs payaient cher leur inaction pendant la guerre de la succession d'Espagne et leur imprudente prise d'armes en 1715. Ils les eussent payées plus cher encore si, à ce moment, l'Empereur n'avait pas été inquiété par la descente des Espagnols en Sicile. En tout cas, les jours où l'empire ottoman faisait trembler l'Europe étaient pour jamais évanouis. Si Venise et la Pologne entraient comme lui en décadence, deux puissances redoutables se dressaient contre lui dans le Nord : l'Autriche, désormais souveraine en Transylvanie et Hongrie, maîtresse de ces deux boulevards de l'Islam, Bude et Belgrade; la Russie, régénérée par Pierre le Grand et plus dangereuse encore pour la Turquie que les Habsbourg, parce qu'elle professait la même foi « orthodoxe » que les sujets chrétiens du sultan.

BIBLIOGRAPHIE

Histoires générales de la Turquie. — Voir ci-dessus, t. III, p. 867, et t. IV, p. 777, sur : **Dém. Kantémir, Sagredo**, trad. fr., 1730 ; **L. Ranke**, trad. fr., 1873; **Lüdemann**, 1827 ; **J.-M. Jouannin**, 1840; **F.-W. Ebeling**, 1854 ; **Hammer**, trad. fr. Hellert (ici les t. X à XIV) ; **Zinkeisen** (ici les t. IV et V); **Th. Lavallée**, 1859 (important pour les relations avec la France); de **la Jonquière**, 1881 (collection Duruy). — **Naïma**, historien turc pour la période 1591 à 1659, trad. anglaise par Ch. Fraser, Londres, 1832

à 1836, 2 vol. in-8 (voir ci-dessus, t. V, p. 894). — **Knolles** (Rich.), *The Turkish history*, continuée par Paul Ricaut, 3 vol. in-f°, Londres, 1680-1700; trad. fr., Briot, 1709, 6 vol. in-12. — **N. Jorga**, *Gesch. des Rumänischen Volkes* (collec. de Gotha) t. II, 1905. — **Brosch**, *Geschichten aus dem Leben dreier Grosswesire*, Gotha, 1899.

Voyages et relations d'Occidentaux au XVII° siècle — Les *Relazioni* des ambassadeurs vénitiens, série V (Turquie), Venise, 1871-77, 3 vol. — **Jean Metzger** (secrétaire de l'amb. autrichienne en 1653), *Itinerarium oder Raissbeschreibung von Vien... nach C. P.* 1650. — **De la Boullaye-Le-Gouz**, *Voyages et observations*, Paris, 1653. — **D'Arvieux** (le chevalier), chargé de missions dans le Levant, *Mémoires ou Voyages* (1653-1683), édit. du R. P. Labat, Paris, 1735, 6 vol. in-12. — **J Thévenot** († 1667), *Voyages en Europe, en Asie et en Afrique*, 3 vol. in-4, 1664-1684, nouv. édit., Amsterdam, 5 vol. in-12, 1727. — **Paul Ricaut** (secrétaire d'ambassadeur à C. P., 1661; consul à Smyrne, 1678-1684), *État présent de l'empire ottoman*, Londres, 1668-1670 et 1686; trad. fr., Briot, 1670. — **Ant. Galland**, *Journal de son séjour à C. P.* (1672-1673), édit. Ch. Schefer, Paris, 1881, 2 vol. — **J.-B. Tavernier** († 1689), *Relation du Sérail du Grand-Seigneur*, Paris, 1675, in-4; Amsterdam, 1678; *Voyage en Turquie, en Perse*, etc., 3 vol. in-4, 1676-1679. — [**De Chassepol**], *Hist. des grands-vizirs Mahomet Coprogli* (Kœprilü) *et Achmet Coprogli et celle des trois derniers Grands-Seigneurs*, Amsterdam, 1676, in-12 (beaucoup d'erreurs). — *Mémoires* du sieur **de la Croix**, cy-devant secrétaire de l'ambassade de C. P., *contenant diverses relations très curieuses de l'empire ottoman*, Paris, 1684, 2 vol. in-12. — **Thomas Smith**, *Septem Asiæ ecclesiarum et C. P. notitia*, Utrecht, 1694. — **De la Croix**, *État général de l'empire ottoman,... par un solitaire turc*, trad. française, 3 vol. in-12, Paris, 1695. — **Du Mont** (auteur du *Corpus dipl.*), *Voyage en Italie, en Allemagne, à Malte et en Turquie*, La Haye, 1699, 4 vol. in-12. — Le sieur **D. M.** (**Dumont**), *Nouveau voyage du Levant*, etc., *où l'on voit aussi les brigues secrètes de M. de Châteauneuf, ambassadeur de France à la Cour ottomane*, La Haye, 1694, in-12. — **La Mottraye**, *Voyages* (1699) *en Europe, en Asie et en Afrique*, La Haye, 1727, 3 vol. — **Simpert** (abbé de Neresheim, aumônier de l'amb. d'Autriche en 1699), *Diarium ou relation curieuse d'un voyage à C. P.*, Augsbourg, 1701. — **Paul Lucas**, *Relation des troubles* (de 1703), dans son *Voyage du Levant*, Paris, 1731, 2 vol. — **Tournefort** (Pitton de), *Relation d'un voyage du Levant fait par ordre du Roy,...* Paris, 1717, 2 vol. in-4.

La guerre de Candie. — **Philibert de Jarry**, lieut.-colon. du régiment du Negron, *Histoire du siège de la ville de Candie;* serait encore manuscrite; indiquée, avec d'autres manuscrits français, par Zinkeisen, t. IV, p. 976. — **Desroches**, *Journal véritable de ce qui s'est passé à Candie*, Paris, 1670. — **Fr. Savinien d'Alquié**, *Les mémoires du voyage de M. le marquis de Ville au Levant ou histoire curieuse du siège de Candie* (contient plusieurs relations originales), Amsterdam, 1671. — [**L. de la Solaye**], capitaine français au service de Venise à Candie, *Mémoires ou relation militaire,... deffence de la ville de Candie*, Paris, 1670. — *Journal de l'expéd. de M. de La Feuillade pour le secours de Candie par* **Un volontaire**, Lyon, 1670. — **Vivonne**, *Correspondance pendant l'expédition de Candie*, publ. par la Soc. de l'Hist. de France, 1911 — **Athanase Skléros** (voir ci-dessus, t. V, p. 892), Κρητικὸς πόλεμος, dans C. Sathas, *Hellenika Anecdota*, t. II, Athènes, 1867. — **Valerio**, *Storia della guerra di Candia* (1644 à 1649), Trieste, 1859. — **Nicolo Vellaio**, *La guerra Cretense*, Bologne, 1647. — **Michel Foscarini**, *Storia di Venezia*, coll. Zeno, Venise, 1718. — **Daru**, *Histoire de Venise*, t. VI (avec

des dépêches de Grémonville). — **Romanin**, *Storia documentata di Venezia*, t. VI, Venise, 1858. — **C. Manfroni**, *I Francesi a Candia*, Venise, 1902. — **Bernardini**, *Venezia e il Turco*, Florence, 1902. — **Terlinden**, *Le pape Clément IX et la guerre de Candie, d'ap. les archives du Vatican*, Louvain et Paris, 1904. — **Corbett**, *England in the Mediterranean* (1603-1713), Londres, 1904, 2 vol.

Les guerres de Hongrie. — Sur la campagne de Saint-Gothard, nombreuses relations contemporaines, presque toutes allemandes, indiquées par Hammer, trad. fr., t. XI, p. 456-459, et Zinkeisen, t. IV, p. 924 et suiv. — Sur le siège de Vienne, 1683, nombreux ouvrages contemporains, indiqués dans Zinkeisen, t. V, p. 99. — Sur la prise de Bude, 1686, Hammer, t. XII, p. 511-517, cite 36 ouvrages contemporains; 17 sur les événements qui suivirent; 12 sur la prise de Belgrade. — **Lambeccius** (bibliothécaire de l'emp. Ferdinand), *Diarium iteneris Budensis*, 1666. — **Suttinger** (ingénieur), *Délivrance de la capitale et résidence impériale de Vienne*, Dresde 1686. — **V. de Renner**, *Wien im Iahre 1683, Gesch. der zweiten Belagerung der Stadt Wien*, Vienne, 1883. — **H. Kábdebo**, *Bibliographie zur Gesch. d. beiden Türkenbelagerungen Wiens, 1529 u. 1683*, Vienne, 1876. — **Contarini**, *Istoria della guerra di Leopoldo I... contra il Turco* (1683-1690), Venise, 1710, 2 vol. — Sur le rôle des Français dans la campagne de Saint-Gothard : **Cam. Rousset**, *Histoire de Louvois*, t. I; sur le rôle de Louis XIV dans la seconde guerre de Hongrie, *Ibid.*, t. III. — Sur les généraux impériaux, victorieux des Turcs : voir ci-dessus, p. 654, pour Sobieski ; — sur le duc de Lorraine, Charles V, **D'Haussonville**, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. III. — **Rœder**, *Des Margrafen Ludwigs von Baden Felzüge*, Karlsruhe, 1839-42, 2 vol. — **D'Arneth**, *Das Leben des Kais. Feldmarshalls Grafen Guido Starhemberg*, Vienne, 1853. — **Montecuccoli**, *Mémoires*, trad. de l'italien, avec comm. par le comte Turpin de Crissé, 3 vol., Paris et Amsterdam, 1769-1770. — *Churfürst Johann Georg bei dem Entsatze von Wien im Iahre 1683*, dans Raumer, *Hist. Taschenbuch*, 1848. — **Eugène de Savoie** (le prince), *Militærische Correspondenz*, 1694-1703, Vienne, 1848, édit. Heller, 2 vol. in-8; et *Sammlung der hinterlassenen Schriften*, Stuttgart et Tübingen, 1841-49, 7 vol. in-8. — **D'Arneth**, *Prinz Eugen von Savoyen*, Vienne, 1858-1859, 3 vol. in-8; nouv. édit. 1864. — *Felzüge des Prinzen Eugen von Savoyen*, publié, en 13 vol. in-8, 1876-1888, par le ministère de la guerre autrichien. — **Matuschka** (Ludwig), *Felzüge des P. E. von Savoyen* (voir ci-dessus, p. 773). — **Huber**, *Œsterreichs diplomatische Beziehungen zur Pforte, 1658-64*, Vienne, 1898. — **Guillot**, *L'empereur Léopold Ier, sa cour et sa politique, 1681-84* (*Rev. des quest. hist.*, 1907).

Les guerres de Morée (1685-1699 et 1715-1718). — **Chr. Angelus**, *Enchridium de statu hodiernorum Græcorum*, trad. latine de Fehlau, in-4, Leipzig, 1668, in-4. — **Garsoni**, *Istoria della Rep. di Venezia in tempo della Sacra-Liga*, Venise, 1705. — **Locatelli** (secrétaire de Morosini de 1684 à 1689), *Historia della Veneta guerra in Levante contro l'Impero ottomano*, Cologne, 2 vol. in-f., 1705. — **A. Arrighi**, *Vita Francisci Mauroceni* (Morosini). — **Spon**, *Sendschreiben aus dem Lager vor Modon*, 1686. — **Un volontaire** du contingent saxon en Morée, *Gründlicher und genauer Bericht, etc.* (prise de Navarin, Modon, etc.), 1686. — **Manthos Joannos**, de Janina, Συμφορὰ καὶ αἰχμαλωσία Μωραίως (en vers), Venise, 1800. — **Bruzzo**, *Francesco Morosini e la conquesta della Morea*, Venise, 1890. — **Schwenke**, *Gesch. der Hannoverischen Truppen in Griechenland*, 1685-1689. — **Pfister**, *Zwei Felzüge aus dem Kriege von Morea in d. J., 1687-1888*, Cassel, 1845. — **Coronelli**, *Descr. géog. et hist. de la Morée reconquise par les Vénitiens*, Paris, 1687. —

L. Ranke, *Die Venezianer in Morea*, 1685-1715, dans l'*Hist. politische Zeitschrift*, Berlin, 1833-1836.

Sur la guerre de 1715-1718, bibl. dans Hammer, t. XIII, 378-380. — **Benjamin Brue** (interprète français près la Porte), *Journal de la campagne que le grand-vizir Ali-Pacha a faite en 1715 pour la conquête de la Morée*, publié par Albert Dumont, Paris, in-8, 1870. — **Vendramino Bianchi**, *Istorica relazione della pace di Passarowiz*, Padoue, 1719. — **Giac. Diado**, *Storia della Rep. di Venezia*, t. IV, Venise, 1751. — **Gir. Ferrari**, *Notizie storiche della Lega tra l'imp. Carlo VI et la Rep. di Venezia*,... Venise, 1728, dans **Gius. Cappelletti**, *Storia della Rep. di Venezia*, t. VI, Venise, 1854.

Les chrétiens de Turquie. — Voir ci-dessous, t. VII, le chapitre *Catherine II.*

Relations de la Turquie avec la France. — *Treaties.... between Turkey and Foreign Power* (1535-1855), compiled by the Librarian and Keeper of the papers foreign office, in-8, Londres, 1855. — **Flassan**, *Hist. de la diplomatie française*, t. III et IV. — **Saint-Priest**, *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie*, publ. par Ch. Scheffer (publication de l'École des Langues orientales), Paris, 1877. — Autre mémoire du marquis de **Bonnac**, publ. par le même, Paris, 1894. — Dans la collection des *Instructions aux ambassadeurs de France* (coll. du Minist. des Aff. Étr.), **Girard de Rialle** prépare le vol. *Turquie.* — **L. Rousseau**, *Les relations diplomatiques de la France et de la Turquie au XVIIIe siècle*, t. I, Paris, 1908. — **A. Vandal**, *Les Voyages du marquis de Nointel (1670-80)*, Paris, 1900.

La France et les Barbaresques; l'Égypte. — Voir ci-dessus, t. IV, p. 824, tout ce qui concerne la piraterie barbaresque et la rédemption des captifs. — **E. Plantet**, *Corresp. des deys d'Alger avec la Cour de France* (1579-1833), Paris, 1889, 2 vol. in-8, et *Corresp. des beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour* (1577-1830), t. I, Paris, 1893. — *Tableau de la situation des établissements français en Algérie*, Paris, 1838 (rapports de Duquesne, de La Roche Saint-André). — **Saint-Gervais** (ci-devant consul de France à Tunis), *Mémoires hist. qui concernent le gouv. de l'ancien et du nouveau roy. de Tunis*, Paris, 1756. — **E. Mercier**, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. III, Paris, 1891. — *Substance d'une lettre écrite par un officier du grand-vizir à un pacha, touchant l'expédition de M. du Quesne à Chio et la négociation de M. de Guilleragues avec la Porte*, Villefranche, 1683. — *Ambassades de M. le comte de Guilleragues et de M. de Girardin auprès du Grand-Seigneur*, avec plusieurs pièces curieuses, tirées des mémoires de tous les ambassadeurs à la Porte, qui font connaître les avantages que la religion et tous les princes de l'Europe ont tirés des alliances faites par les Français avec Sa Hautesse, Paris, 1867, in-8. — **Leibnitz**, *Epistola ad regem Franciæ de expeditione ægyptiaca*, Paris, 1672; trad. fr par Valet, sous ce titre : *Mémoire pour la conquête d'Égypte*, Paris, 1840. — **Masson**, *Hist. du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*, Paris, 1896. — Id., *Hist. des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque, 1560-1793*, Paris, 1903. — **Misermont**, *Le double bombardement d'Alger par Du Quesne* (*Rev. des Études hist.*, 1905.)

CHAPITRE XXIII

L'INDOUSTAN
L'EMPIRE DES GRANDS-MOGOLS
LES COMPAGNIES EUROPÉENNES

(1605-1718)

I. — Les Grands-Mogols.

Djáhan-Gir (1605-1627) : l'impératrice Nour-Mahal. — Le successeur d'Akbar, Djáhan-Gir (*Conquérant du Monde*), avait attristé par ses révoltes les dernières années du grand empereur [1]. Lui-même a raconté dans ses *Mémoires* comme il osa faire tuer Abou'l-Fazl, l'éminent historien, le principal conseiller de son père. Comme les autres fils d'Akbar, il était adonné au vin; puis, le vin ne lui suffisant plus, à « l'esprit doublement distillé » et à l'opium. Il raconte ingénument sont progrès dans la perversion : il vidait jusqu'à vingt coupes d'alcool, dont quatorze pendant le jour et six pendant la nuit. « J'en vins à cette extrémité que je ne pouvais plus tenir ma coupe tant mes mains tremblaient; je buvais et d'autres tenaient pour moi la coupe. » Ses médecins réussissent à l'effrayer des suites de tels excès, et alors il prend plaisir à informer la pos-

1. Voir ci-dessus, t. IV, p. 870.

térité du progrès de sa conversion, à dire comment il réduisit peu à peu « le nombre de ses coupes ».

On ne peut relever à son actif que beaucoup de tolérance envers ses sujets indous et les chrétiens. Cette tolérance même n'avait pas chez lui le caractère élevé et philosophique qu'elle avait eu chez Akbar. S'il ornait son palais des images de la Madone, s'il avait de la sympathie pour le christianisme, c'est parce que celui-ci autorise l'usage du vin. Il aimait à boire toute la nuit avec des Européens, même de la plus basse classe. Il fut tolérant surtout parce qu'il était mauvais musulman.

Il serait oiseux d'insister sur les guerres de ce règne : il est beaucoup plus remarquable par les révoltes qui le troublèrent. Elles furent causées en grande partie par la passion de Djáhan pour une femme d'origine tatare, dont il fit tuer le mari (1607). Après l'avoir gardée quelques années dans le harem, il l'épousa solennellement (1611), lui décernant les noms de *Nour-Mahal* (*Lumière du Palais*), puis de *Nour-Djáhan-Begum* (*Reine Lumière du Monde*). C'était une femme intelligente et énergique. L'empereur raconte avec complaisance comment, à la chasse, elle tua un tigre d'un coup de feu. Elle prit sur ce caractère faible et capricieux un empire despotique. Elle fit nommer son père, Gaïas-Beg, premier ministre, éleva ses frères Abou'l-Hasan et Asaf-Khan, aux premiers emplois de la cour. On frappa la monnaie à son effigie; les firmans impériaux furent revêtus de sa signature; elle remplaça l'empereur à la *djharoka*, cette fenêtre du palais où tous les matins il devait se montrer à son peuple; les émirs vinrent se prosterner devant elle et recevoir ses ordres. Elle était vraiment l'impératrice des Indes.

La faveur dont jouissait Nour-Mahal, la faveur qu'elle témoignait au second fils de l'empereur, Shah-Riyar, provoquèrent les inquiétudes, puis la rébellion du fils aîné, Khourram. Il prit les armes dans le Dekkan, et se mit en marche sur Agra, résidence de l'empereur. Celui-ci, dans ses *Mémoires*, raconte, à sa manière enfantine, l'indignation que lui causa cette révolte : « Du temps que le fils de mon fils Khourram était malade, j'avais fait vœu, si Dieu le guérissait, de ne plus jamais tuer de ma main aucun animal. Quelle que fût ma passion pour la

chasse, pendant cinq années, jusqu'à ce jour, j'ai observé ce vœu ; mais, maintenant que Khourram m'a offensé, je me suis décidé à tirer de nouveau sur les bêtes. » Un firman impérial dépouilla le prince rebelle de son nom de Khourram et lui infligea celui de Be-Daulat (*le Malheureux*).

Mahabet-Khan, chargé de réprimer cette révolte, battit Khourram sur la Nerbadda et le rejeta dans le Dekkan. Le prince fit alors soumission complète et livra deux de ses fils, Dara et Aureng-Zeb, qui furent élevés dans le palais de son père sous les yeux de Nour-Mahal. Mais bientôt Mahabet-Khan eut à se plaindre des intrigues dirigées contre lui par Nour-Mahal et ses parents. Voulant en prévenir les suites, il saisit le moment où la cour était campée sur la rivière Béhat, non loin de Lahore. Les tentes de l'empereur occupaient l'une des rives, tandis que sur l'autre campaient Nour-Mahal et le reste de la cour. Une nuit, Mahabet-Khan arrive à l'improviste avec 4 ou 5000 Radjpoutes, entoure le campement de Djáhan-Gir, pénètre dans sa tente avec 200 guerriers et enlève l'empereur. Or l'éveil avait été donné aux campements impériaux de l'autre rive. Nour-Mahal entraîna au combat les fidèles de l'empereur. Comme le pont de la Béhat avait été coupé, on se battit dans la rivière, la Begum étant montée sur un éléphant de guerre. Derrière elle, la nourrice qui tenait une petite fille du prince Shah-Riyar eut le bras traversé d'une flèche. L'éléphant de la Begum reçut deux coups de sabre sur la trompe et tournait éperdument sur lui-même au milieu du courant rapide. Un seul, parmi les émirs de l'empereur, Fidaï-Khan, atteignit à la nage l'autre rive; on se battit dans la tente impériale, en présence du souverain, à qui ses serviteurs faisaient un rempart de leurs corps pour le préserver des flèches, des coups de lance et de sabre (Récit de Mu'tamad-Khan, témoin oculaire). A la fin, Mahabet-Khan parvint à rester maître de son royal captif et l'emmena à Kaboul. Nour-Mahal eut l'audace d'aller l'y rejoindre : Mahabet voulait la faire tuer; à force de prières, l'empereur la sauva. Prisonnière elle-même, elle trouva moyen de préparer l'évasion de son mari. Le courroux de l'empereur put alors se déchaîner contre Mahabet, qui dut chercher son salut dans la fuite. Ce

rebelle, encore trop timide, avait donné un exemple dangereux : Djáhan-Gir ne sera pas le dernier empereur mongol qui ait été prisonnier d'un de ses sujets.

Shah-Djáhan (1627-1658) : splendeur monumentale. — Le prince Khourram, l'ex-*Malheureux*, lui succéda en 1627, sous le nom de Shah-Djáhan (*Roi du Monde*). Le prince Shah-Riyar essaya de lui disputer le trône. Il fut battu et aveuglé. Le nouvel empereur s'assura le trône par la destruction de tous ses rivaux. Après quoi, il agit en souverain bon et clément, inaugurant pour son peuple « le gouvernement d'un père pour sa famille » (Tavernier). Il fit une loi pour interdire qu'on se mît à plat ventre devant lui. Shah-Djáhan oublia si bien les injures du prince Khourram qu'il eut pour principaux ministres ce même Mahabet-Khan qui l'avait battu sur la Nerbadda et le frère de cette même Nour-Mahal [1] qui avait tant fait pour l'écarter du trône.

Dans la première partie de son règne, il se montra un prince énergique et guerrier, et dirigea des campagnes dans le Dekkan. Il fut un grand bâtisseur, et l'Inde lui doit ses plus beaux monuments. De 1638 à 1648, se construisit le nouveau Dehli, qui porta le nom de son fondateur (Djáhanpour ou Shah-Djáhan-Abad). Là s'élevèrent : le palais royal, dont l'énorme parallélogramme couvre 45 hectares, avec sa salle d'entrée longue de 114 mètres, et la salle d'audience qui justifie sa devise : « S'il est un ciel sur terre, le voici » ; — la Grande-Mosquée, une des gloires architecturales de l'Indoustan, et qui dresse bien au-dessus de la ville ses porches ouvragés, ses minarets, ses trois coupoles de marbre blanc ; — enfin le Caravansérai ou grand marché, qui porte le nom de la fille aînée de cet empereur, Begum-Sahib. L'autre capitale de l'empire, Agra, s'embellit d'un palais royal ou forteresse dont l'enceinte en grès rouge a 2400 mètres de développement ; — de la *Djemma-Masdjid*, Grande Mosquée ou « Mosquée incomparable », imposante « par la solennelle harmonie de ses nefs et l'essor de ses voûtes » ; — de la *Mosquée des Perles* ; — du *Tadj-Mahal* (*Couronne du Palais*), mausolée de

1. Elle reçut une pension de 2 sacs de roupies (environ 3 millions de francs) et mourut paisiblement dix-huit ans plus tard (1645).

l'impératrice Mumtaz, supérieur en beauté à celui que consacra Djáhan-Gir, dans la même ville, à la mémoire de son père Akbar, et dont l'immense dôme de marbre blanc, revêtu à l'intérieur de marbre rose et de pierres précieuses, a été comparé par Bernier, comme proportions, à notre Val-de-Grâce. Les incrustations de marbre, le sertissage des pierreries, la taille des mosaïques furent, à l'occasion même de cette construction, enseignés aux artistes indigènes par le Français Austin de Bordeaux, surnommé par eux Nadir-el-Assour (*le Prodige du Siècle*).

Les fils de Shah-Djáhan : Aureng-Zeb. — Dans l'Inde un souverain ne cesse de trembler devant les prétentions de ses frères que pour trembler devant celles de ses fils. Des quatorze enfants qu'avait donnés à Shah-Djáhan l'impératrice Mumtaz, il survivait quatre fils et deux filles. Entre ses fils il avait fait une sorte de partage de l'empire, en vue surtout de les éloigner de sa personne, et sans penser qu'il leur fournissait par là des armes, aux uns contre les autres, à tous contre lui-même. Dara (Darius) reçut le gouvernement de Moultan et de Kaboul; Shoudja (*le Courageux*), celui du Bengale; Aureng-Zeb (*Ornement du Trône*), les provinces conquises dans le Dekkan; Mourad-Bakch (*Désir accompli*), le Gouzerati.

Dara n'était guère musulman que de nom : « il estoit gentil (païen) avec les gentils et chrétien avec les chrétiens » (Bernier). Il avait toujours autour de lui des *pandous*, ou docteurs de la religion indoue, et quelquefois des missionnaires catholiques, comme le jésuite Buzée. Ses avances aux chrétiens pouvaient s'expliquer par la nécessité de gagner les *Frandji* (Francs, Européens) qui servaient dans son artillerie, et ses avances aux *pandous*, par le désir de s'attacher les radjas et radjpoutes de religion indoue. — Shoudja, moins politique, plus dominé par les plaisirs et les influences du *zénana* (harem), suivait à peu près les mêmes errements : lui aussi entretenait des mercenaires chrétiens; il comptait sur l'appui de Jasvant-Singh, le puissant radja du Marvar (capitale Djodpour). — Aureng-Zeb (né le 4 novembre 1618) était, au contraire, un musulman convaincu, très attaché à l'orthodoxie sunnite, enclin à l'ascétisme le plus rigoureux, sobre, laborieux, ennemi des plaisirs, alliant

le zèle religieux avec une ambition effrénée. — En négligeant le quatrième fils, Mourad, brave, simple, beau sabreur, grand buveur, on voit qu'il y eut dans les compétitions qui s'ouvrirent entre ces princes autre chose qu'une rivalité de personnes. Les deux aînés représentaient la tolérance religieuse, les complaisances envers les cultes indous et les sectes étrangères. Leur triomphe eût pu être la revanche de l'Inde brahmanique sur la conquête musulmane. Aureng-Zeb représentait l'orthodoxie musulmane avec une vigueur de conviction qu'aucun empereur mongol, pas même Bâber, n'avait manifestée. Comme Philippe II d'Espagne, Aureng-Zeb devait pousser à ses dernières conséquences la logique de ses convictions, devoir à celles-ci ses échecs après leur avoir dû ses succès, trouver comme lui des Morisques insurgés et des Gueux bravant sa puissance, léguer à ses successeurs un empire épuisé par la poursuite d'une chimère.

Dès que l'avènement de son père eut fait sortir Aureng-Zeb du harem où le retenait la jalousie de l'impératrice Nour-Mahal, nous le voyons mener la vie active d'un gouvernant et d'un chef de guerre, mais sollicité, de temps à autre, par des accès de pieux renoncement et d'ascétisme. En 1643, nommé par son père gouverneur des provinces conquises dans le Dekkan, il fait une retraite dans les solitudes des Ghâts occidentaux, et y mène la vie pauvre et contemplative d'un derviche. Son père l'en punit en lui coupant sa pension et lui retirant son gouvernement. Son frère Dara, sincèrement ou par moquerie, lui décernait le surnom de « saint ». Un an après, nous retrouvons Aureng-Zeb gouverneur du Gouzerati; en février 1647, gouverneur de Balkh et du Badakchan (reconquis en 1645), sur la frontière la plus exposée de l'empire mongol. Il en fut chassé par les Euzbegs et dut opérer, par les défilés neigeux de l'Hindou-Kouch, une retraite désastreuse. Dans ces épreuves, Aureng-Zeb avait montré une froide bravoure, en même temps qu'une piété exaltée. Au plus fort d'une bataille contre les Euzbegs, on l'avait vu descendre de cheval et faire sa prière aussi tranquillement que s'il se fût trouvé à la grande mosquée d'Agra. Le khan des Euzbegs, zélé sunnite aussi, s'était écrié

plein d'admiration : « Combattre un tel homme, c'est vouloir sa propre perte. » Aureng-Zeb fut ensuite (1648) envoyé gouverneur à Kandahar, conquis en 1637 sur les Persans et repris par eux. Deux fois (1649 et 1652), il essaya de le reconquérir par un siège en règle : deux fois il échoua. D'ailleurs, son frère Dara ne fut pas plus heureux que lui (1653).

Les Turcs-Mongols de l'Inde n'étaient plus en état de vaincre les Turcs du Nord et les rudes Iraniens d'Afghanistan. S'ils voulaient, avant de disparaître de l'histoire, déployer encore une fois leur bravoure, ce serait sur d'autres champs de bataille, contre d'autres races : dans le *Midi* (Dekkan). Pour ces autres luttes Aureng-Zeb, déjà trempé par tant d'épreuves et à la tête de troupes aguerries, était bien préparé. Nommé pour la seconde fois gouverneur du Dekkan mongol, il marche contre Abdallah, roi de Golconde, et le réduit aux extrémités; mais un ordre venu d'Agra oblige Aureng-Zeb à laisser la conquête inachevée et à se contenter d'imposer le tribut au roi vaincu (1656). Il se tourne alors contre Adil-Shah, roi de Bidjapour (Visapour), et se trouve sur le point d'enlever la capitale, quand de nouveaux messages venus du Nord l'obligent encore à lever le siège.

La guerre entre les fils de Shah-Djáhan (1657-1660) : triomphe d'Aureng-Zeb. — Shah-Djáhan vieillissait. Après avoir éloigné ses quatre fils, il était tombé sous l'influence de ses deux filles. L'aînée, Begum-Sahib ou Djáhan-Ara (*Parure du Monde*), très habile personne, que Bernier accuse même d'avoir été la concubine de son père, était toute dévouée à Dara, tandis que la cadette, Raushan-Ara (*Brillante Parure*), tenait pour Aureng-Zeb. L'influence de l'aînée l'emporta : Begum-Sahib obtint que Dara fût rappelé de son lointain gouvernement de l'Indus, traité en héritier présomptif et associé au gouvernement paternel. C'était lui qui, par jalousie contre Aureng-Zeb, avait fait enjoindre de lever le siège de Golconde; c'étaient ses menées suspectes qui avaient déterminé son frère à lever le siège de Bidjapour. Juste à ce moment-là se répandait le bruit que l'empereur était dangereusement malade (1657).

Pour ne pas se laisser surprendre par les événements, aussitôt les princes Shoudja, dans le Bengale, et Mourad,

dans le Gouzerati, assemblèrent des armées, firent frapper la monnaie à leur coin et dire la prière publique en leur nom. Aureng-Zeb, qui disposait de la plus vaillante armée de l'empire, se fût volontiers réservé : Dara eut l'imprudence de le pousser à bout. Alors Aureng-Zeb fit alliance avec Mourad. Tout d'abord il s'empara de l'esprit du sabreur, s'étudiant à lui persuader que lui-même n'avait nulle intention de disputer le trône : « Je n'ai pas la moindre envie de prendre aucune part au gouvernement de ce monde décevant et instable : mon seul désir est d'aller en pèlerin à La Mecque. »

En février 1658, il fit sa jonction avec Mourad sur la Nerbadda. Il affectait la plus grande soumission envers son cadet, ne le traitant jamais que de roi et de majesté. Ils se trouvèrent bientôt en présence du radja de Marvar, Jasvant-Singh, et du khan Kasim, envoyé contre eux par Dara, tandis que celui-ci s'occupait à refouler Shoudja dans le Bengale. Les deux généraux de Dara firent demander à Aureng-Zeb ce qu'il prétendait : « Aller voir mon père, répondit-il, et lui baiser les pieds. » Le radja lui adressa une réplique insultante; mais le khan était mal disposé à se battre contre un prince si bon musulman. En avril, l'action s'engagea auprès de Dharmâtpour (pays d'Oudjeïn); presque aussitôt Kasim prit la fuite; tout le poids de la bataille tomba sur les Radjpoutes de Jasvant, dont 7400, sur 8000, restèrent sur le carreau. Dara, victorieux de Shoudja, accourait avec 100 000 cavaliers, 20 000 fantassins, 80 canons. La bataille de Samougarh (depuis Fathi-Abad), non loin d'Agra, le 2 juin, fut des plus sanglantes, et les trois frères, montés chacun sur son éléphant de guerre, ne s'y épargnèrent pas. Les deux cadets allaient être battus quand l'éléphant de Dara fut blessé : cédant à de perfides conseils, Dara, tandis que ses frères étaient restés sur leurs éléphants, également blessés, en leur faisant entraver les pieds, quitta cette royale monture pour monter sur un cheval. Dès que ses soldats ne l'aperçurent plus dominant la bataille, alors, comme il arrivait toujours en pareil cas dans les armées de l'Inde, une panique se mit parmi les troupes, et lui-même fut entraîné dans la déroute.

La victoire de Samougarh livrait aux deux princes coalisés et

la ville d'Agra et la personne même de l'empereur. Aureng-Zeb écrivit à son père pour s'excuser, rapportant tout à la volonté de Dieu, répétant que son seul désir était d'aller en pèlerinage aux Lieux-Saints d'Arabie. Le vieil empereur lui répondit par une lettre affectueuse et lui envoya une épée sur laquelle était inscrite le nom d'Alam-Gir (*Dompteur du Monde*). Conseillé peut-être par sa fille aînée, il eût voulu l'attirer dans le palais; mais la fille cadette avertit Aureng-Zeb de ne pas s'y risquer, car on l'aurait fait tuer par la garde féminine de l'empereur, « ces grosses femmes tatares qui servent dans le Séraï ». Bernier ajoute que le vieux souverain eut le tort « de jouer au plus fin avec Aureng-Zeb, lui qui était le maître des finesses ». Tout en assurant chaque jour à son père qu'il irait le voir le lendemain, Aureng-Zeb gagnait l'un après l'autre les chefs militaires, jusqu'au moment où le vieillard se trouva presque seul et dut se résoudre à livrer les clés de la forteresse royale. Aureng-Zeb devait ainsi garder pendant huit ans l'empereur déchu. Shah-Djáhan mourut en 1666, à soixante-seize ans; rien ne fait supposer, comme le prétend Voltaire, qu'il ait été empoisonné

Les affaires d'Agra étant ainsi arrangées, Aureng-Zeb alla trouver le prince Mourad. Auprès de Madoura, il le supplia de venir souper dans sa tente; là il redoubla de caresses et de soumission envers lui, « jusqu'à lui passer doucement son mouchoir sur le visage pour lui essuyer la sueur et la poussière ». Sur la fin du repas, il fit apporter des vins de Kaboul et de Chiraz, mais il se leva gaiement et sortit : ce qui n'étonna pas d'un « saint » tel que lui. Mourad resta à boire avec ses officiers jusqu'à que l'excès de boisson l'eût endormi. Alors Aureng-Zeb entra, éveilla Mourad d'un coup de pied et lui dit : « Quelle honte et quelle infamie est celle-ci? Un roi comme toi avoir si peu de retenue que s'enivrer de la sorte! Qu'est-ce qu'on dira de toi et de moi? » Il fit lier pieds et mains à cet « ivrogne » (juillet 1658). Plus tard il le livra aux parents d'un homme tué autrefois par Mourad : ils exercèrent sur lui la loi du talion.

Tout de suite après, Aureng-Zeb poursuivit Dara. Celui-ci, après beaucoup d'aventures, fut livré au vainqueur. Aureng-Zeb

ne craignit pas de le faire promener dans Delhi, attaché sur un vieil éléphant. L'émotion de la ville fut si forte à ce spectacle que Bernier s'attendait « à quelque étrange tuerie ». Tout se borna à une petite émeute, vivement réprimée, et aux larmes versées par la multitude, qui adorait ce prince demi-indou et détestait son frère victorieux; le musulman fanatique Dara fut assassiné dans sa prison (1659) et sa tête apportée à Aureng-Zeb, qui se borna à dire : « C'était un *Kafir* » (un païen).

Shoudja donna plus de soucis au vainqueur. Il avait réussi à séduire, en lui promettant la main de sa fille, Mohammed, fils aîné d'Aureng-Zeb. Mais les Bengalais efféminés ne purent tenir tête aux vieilles bandes d'Aureng-Zeb. Il n'y eut même pas une grande bataille, mais une série de petits combats, qui ramenèrent les Bengalais de Bénarès et Allahábad sur le Gange inférieur. Aureng-Zeb usa d'un procédé qui lui avait déjà servi à jeter la méfiance entre les Radjpoutes et Dara : il fit tenir à Shoudja des lettres (vraies ou fausses) qui prouvaient que le prince Mohammed négociait avec le vainqueur. Shoudja éloigna son neveu, qui n'eut d'autre ressource que de faire sa soumission à son terrible père : il fut enfermé à Gwalior, où il mourut seize ans après (1676). Quant à Shoudja, que des corsaires portugais avaient transporté dans l'Arakan, il n'aborda dans ce pays que pour y disparaître, tué par quelque brigand ou quelque bête féroce (1660). Ainsi Aureng-Zeb avait triomphé de son père, de ses trois frères, même de son propre fils.

Règne d'Aureng-Zeb (1659-1707); orthodoxie musulmane; intolérance. — Dès juillet 1658, Aureng-Zeb avait commencé à faire frapper la monnaie à son coin et dire la prière en son nom : le 26 mai 1659, il se fit couronner solennellement. Si l'on ne fait commencer son règne qu'à 1659, c'est encore une durée de quarante-huit ans. Cela suffit amplement pour que cet âpre génie, ce « grand politique » et ce « grand roi », comme l'appelle Bernier, ait pu imprimer aux destinées de l'empire mongol une direction décisive.

De son caractère se déduit logiquement tout son règne, gouvernement et guerres. Lui qui a fait périr ses frères et emprisonner son père à titre de *Kafirs*, il est le premier empereur

mogol qui ait été vraiment un bon musulman orthodoxe. Bien plus, il est un zélateur, un puritain, un *derviche*. L'ascète qu'il avait annoncé au temps de sa jeunesse, il le fut sur le trône. Il ne buvait pas de vin, mais de l'eau pure ; il ne mangeait pas de viande, mais du pain de pauvre, du pain de millet. Il avait horreur de l'opium et des autres toxiques qui ont abruti tant de ses prédécesseurs ou successeurs. Il dormait sur la terre nue. Il était vêtu simplement, n'avait ni bijoux, ni vaisselle précieuse. Il observait tous les jeûnes, même l'exténuant carême du Ramadan. Conformément aux préceptes du Koran, il travaillait de ses mains, était devenu un habile fabricant de *chéchias*. Deux fois il copia le Koran tout entier d'une écriture calligraphique, et fit don des copies richement reliées aux deux villes saintes d'Arabie. Économe et même avare pour toute autre dépense, il était magnifique en aumônes. Aux yeux des chrétiens, il passa pour un hypocrite; aux yeux des Indous, pour un tyran fanatique; pour les musulmans, il est vraiment un « saint ». On a pu dire de lui qu'à le juger par les préceptes du Koran il n'a jamais commis une injustice.

Ce « pauvre » volontaire, ce *derviche* sut déployer à l'occasion une magnificence impériale, comme dans ses splendides constructions d'hospices et de mosquées, comme dans ce voyage ou plutôt ce pèlerinage de Kashmir qui dura dix-huit mois (1664-1665) et où Bernier a pu dénombrer 35 000 cavaliers, 10 000 fantassins, plus de 100 canons avec une suite de 3 ou 400 000 personnes. Ce buveur d'eau avait un solide tempérament qui le fit durer jusqu'à près de 90 ans. Il fut un terrible chef de guerre au service de son Dieu, faisant de toutes ses guerres autant de guerres saintes contre les musulmans hérétiques du Dekkan, contre les sectaires de Pendjab, contre les païens du Radjpoutana et du pays Mahratte, combattant jusqu'au dernier souffle pour la Foi et mourant dans un camp.

Si fanatique qu'il fût d'orthodoxie, il ne put songer à convertir cent millions d'Indous. On s'accorde à constater que ses persécutions, mentionnées dès 1669, ne furent jamais accompagnées de cruautés envers les personnes ; en outre, quand il fait détruire le temple de Vichnou à Bénarès et une chapelle à

Madoura, quand il souille le temple d'Allahâbad en y faisant égorger une vache, quand il enterre les idoles sous les marches de la Grande Mosquée d'Agra afin que les Croyants aient la joie de les fouler aux pieds, on peut dire qu'il usait simplement de représailles contre les tentatives des brahmanes pour convertir ses sujets musulmans. Quand il entreprit d'imposer le *djézyeh* [1] ou capitation à ses sujets non-musulmans, c'était pour obéir au précepte du Koran qui prescrit d'en frapper les Infidèles (1680). La résistance prit les formes les plus diverses et les plus vives. A Dehli, le peuple se rassembla en une telle multitude que l'empereur ne put en fendre les flots pour se rendre à la mosquée : contre cette insurrection passive, il fallut diriger des charges de cavalerie et d'éléphants qui écrasèrent beaucoup de monde. Les troubles et la répression durèrent encore plusieurs jours, puis ce peuple efféminé se soumit.

Révolte des Satnamis. — Il n'en fut pas de même dans certaines provinces. Dans le Mevât (au sud-ouest de Dehli), les paysans fanatisés devinrent les *Fakirs Satnamis* (de *Satnam : au nom de Dieu*). Au nombre de 5000, ils occupèrent la ville voisine de Narnaoul, pillèrent les cités et les districts, battirent les milices locales, formèrent bientôt une armée de 30 000 hommes, se mirent en relation avec les Mahrattes et les Radjpoutes et marchèrent sur Dehli (1672). C'étaient, dit Saki-Mustaïd, « de sanguinaires et misérables rebelles, orfèvres, charpentiers, balayeurs, tanneurs et autres êtres ignobles, braillards et fous de toute sorte... Ils combattaient avec la bravoure des anciens rebelles dont parlent les histoires... La bataille fut terrible... Le peuple l'a surnommé *Mahabharat*, à cause du grand massacre d'éléphants qui eut lieu dans ce jour d'épreuve. » Khafi-Khan ajoute : « On a dit que les glaives, les flèches, les balles de mousquet n'avaient pas d'effet sur eux, et que chaque flèche ou balle tirée par eux contre l'armée royale abattait deux ou trois hommes. On croyait qu'ils usaient de magie et sorcellerie... Ils

1. Voir ci-dessus, t. I, p. 747, sur l'application du *djézyeh* aux sujets non-musulmans dans les divers khalifats. — Dans l'empire turc, le *djézyeh* ou capitation s'appelle plutôt *kharadj*; et quand il s'agit du *kharadj* frappant les terres, c'est alors le *kharadj-érazy* (voir ci-dessus, t. IV, p. 756).

auraient eu des chevaux en bois, animés par magie, sur lesquels leurs femmes chevauchaient à l'avant-garde. » Contre cette sorcellerie Aureng-Zeb usa d'une autre : « De ses propres mains, il écrivit des prières et devises (du Koran) et les fit coudre sur ses bannières et étendards. » La révolte des « Fakirs » fut alors noyée dans le sang.

Soulèvement du Radjpoutana. — Le soulèvement des Radjpoutes eut également pour cause principale l'imposition du *djézyeh*. L'empereur en personne marcha contre les rebelles. Il se heurta à la coalition des trois principaux États du Radjpoutana, — Mévar (Odéïpour), Marvar (Djodpour) et Amber (Djéïpour), — qui mirent sur pied 25 000 cavaliers (1681). Après quelques succès médiocres, il fut obligé d'en venir avec les princes à un accommodement qui supprimait le *djézyeh*. Il n'en fut pas moins inquiété dans sa retraite par les confédérés. Le résultat de cette campagne, c'est que l'alliance qui, depuis Bâber, unissait les belliqueux Radjpoutes aux empereurs mongols fut à jamais rompue. Ces fils du héros Rama, ces orgueilleux descendants du Soleil et de la Lune, dont le glorieux sang, par tant d'unions, était passé dans les veines des Grands-Mogols, et parmi lesquels ceux-ci recrutaient les états-majors et les armées de l'empire, se tinrent désormais à l'écart. Les « Cinquante mille glaives » gardèrent une neutralité hostile dans les guerres qu'Aureng-Zeb allait avoir à soutenir dans le Dekkan et contre les Mahrattes.

Commencements des Sikhs. — Dans le Pendjab s'était formée une secte nouvelle, qui à son tour allait former une nouvelle nation : les Sikhs. Un certain Nanak, né vers 1469, près de Lahore, d'un *kchatrya* (noble indou), et qui mourut en 1539, en avait été le prophète. On trouvera plus loin le détail de la doctrine prêchée par Nanak[1]. Il suffit de dire qu'elle était un essai de synthèse entre le brahmanisme et l'islamisme, qu'elle tendait à grouper les races diverses et les religions diverses du Pendjab en un seul peuple professant une seule foi. Les successeurs de Nanak, les *Gourous* (*Maîtres*), devinrent

1. Voir ci-dessous, t. X, p. 948 et XI, p. 616 et suiv.

peu à peu, en même temps que les chefs spirituels, les chefs de guerre du nouveau peuple. Le cinquième Gourou, Ardjoun (1581-1606), était déjà une puissance dans le Pendjab quand Aureng-Zeb le fit arrêter et mettre à mort (1606). La secte n'en prit que plus de vigueur, et les successeurs d'Aureng-Zeb auront déjà à compter avec les redoutables disciples de Nanak.

Guerres de l'Afghanistan, de l'Assam, de l'Arakan. — Pendant ce règne, l'Afghanistan fut maintenu dans l'obéissance : une révolte de Kaboul fut domptée. — De 1662 à 1663, eut lieu l'expédition contre l'Assam, où périt « la fleur des Afghans, des Persans et des Mongols » et où les envahisseurs durent reculer devant l'abondance des pluies et l'acharnée guérilla des indigènes. — En 1666, pour punir le roi de l'Arakan, dont les pirates faisaient cause commune avec les corsaires portugais de l'Hougly et autres « frères de la côte », l'Arakan fut conquis et sa capitale, Chittagong, prit le nom d'Islam-Abad.

Guerres du Dekkan : conquête de l'Inde péninsulaire. — Les grandes guerres d'Aureng-Zeb, qui furent aussi des guerres de religion, ce sont celles du Dekkan. Il y avait dans l'Inde péninsulaire trois principales dynasties musulmanes, toutes trois du rite chiite, et, sous les suzerains hérétiques, une infinité de radjas idolâtres. Ces trois monarchies étaient : celle des *Kutb-Shah*, à Golconde; celle des *Adil-Shah*, à Bidjapour; celle des *Nizam-Shah*, à Ahmednagar. Les conquêtes des empereurs Akbar et Shah-Djáhan avaient achevé la ruine des *Nizam-Shah*. Des provinces conquises, s'était formé le Dekkan mongol, dont le gouverneur porta dès lors le titre de *soubab* du Dekkan. Aureng-Zeb, après un rude siège, prit Bidjapour et ruina cette capitale (1687). Ce fut le tour du roi Abou'l-Hasan, roi de Golconde. Celui-ci, depuis 1667, se tenait enfermé dans sa forteresse de Golconde. Haïderabad et d'autres places furent occupées. Toutes les satisfactions qu'offrit alors le malheureux Abou'l-Hasan, l'envoi même de ses trésors et de ses bijoux, ne désarmèrent point Aureng-Zeb. Alors le prince chiite se résolut à une vigoureuse défense de Golconde : il succomba, fut traité courtoisement par l'empereur, mais retenu prisonnier (1687). Les armées impériales soumirent ensuite les

princes païens du *Midi*. L'empire s'étendit jusqu'à Tritchinapoly, mais non jusqu'à la pointe sud de la Péninsule.

Commencements des Mahrattes : Sivadji « le brigand ». — Il semblait que l'unité de l'Indoustan fût presque réalisée sous le sceptre du Grand-Mogol. Ce sont pourtant ces conquêtes imprudentes dans « le Midi » qui devaient précipiter la chute de son empire. Avec l'organisation si imparfaite de sa monarchie, c'eût été beaucoup pour lui que de gouverner en paix l'Inde septentrionale. L'Inde méridionale fut à peine conquise qu'on put déjà la considérer comme perdue. Il était relativement facile de jeter à bas les dynasties chiites de Bidjapour et de Golconde; mais on n'avait pas compté avec les redoutables forces nationales et sociales dont ces deux monarchies n'avaient fait que dissimuler l'existence. Un seul des pays naguère vassaux du roi de Bidjapour suffit pour ruiner les conquêtes d'Aureng-Zeb.

Entre le rivage de la mer d'Oman et le méridien d'Aureng-Abad, entre les monts Satpoura, au nord, et le port de Goa, au sud, s'étend une région montagneuse dont la crête est formée par les Ghâts. Dans ces *Hautes Terres*, habite un peuple qui est bien une nation, car il a une langue commune, quoique subdivisée en dialectes, le *mahratti*, et une religion commune, le brahmanisme. Seulement, comme il était partagé entre une infinité de tribus et de clans et nominalement partagé entre les royaumes d'Ahmednagar et de Bidjapour, on avait pu longtemps ignorer son existence. Pourtant les rois voisins avaient compris le parti qu'on pourrait tirer de ces montagnards petits, robustes, agiles, hardis cavaliers. Les rois de Bidjapour les avaient enrôlés dans leurs milices de garnison, dans leur cavalerie légère et leur avaient distribué des *djaguirs* (fiefs).

Un de ces *djarguirdars*, Sháhdji Bhonsla, devint, au service des rois de Bidjapour, gouverneur de Pouna et Bangalore. Il fut le père de Sivadji, qui naquit en 1627, apprit le métier de brigand parmi les montagnards des Ghâts, et devint ainsi « un fils du diable, un père de la ruse ». Il s'empara de quelques forts de montagne presque abandonnés par le gouvernement de Bidjapour, captura, en 1648, un convoi du trésor royal et

occupa tout le Konkan septentrional. Jusqu'alors il avait respecté le territoire mongol, et même, pour se garantir contre les vengeances du Bidjapour, fait agréer ses services à l'empereur Shah-Djáhan. Il profita de la guerre de 1656 entre le Grand-Mongol et son ancien suzerain pour étendre ces usurpations. En 1658, il détruisit une armée de Bidjapour. Puis, ayant offert sa soumission au généralissime d'une nouvelle armée, il obtint de lui une entrevue et, en faisant mine de l'embrasser, l'étouffa dans ses mains armées de gantelets à griffes de fer. Sivadji « le brigand » finit par réunir sous son autorité tout le pays mahratte et put mettre sur pied 50 000 guerriers. Il ne craignit plus d'insulter le territoire mongol et poussa jusqu'à Aureng-Abad. Il surprit et saccagea Surate (1664). Le radja de Marvar, Jasvant-Singh, envoyé contre lui, le ménageait à titre de coreligionnaire, lui fit obtenir un accommodement avec l'empereur. Il fut même convenu que Sivadji serait présenté à la cour de Dehli. Le Mahratte n'y fut pas reçu avec les honneurs auxquels il prétendait et, ne s'y trouvant plus en sûreté, s'en évada caché dans un panier. Il revint dans ses montagnes plus enragé contre les musulmans (1666), s'empara de leurs forts dans le voisinage, contraignit les gouverneurs mongols à lui payer, comme faisaient déjà les rois de Bidjapour et de Golconde, un tribut d'assurance contre le pillage (le *chaouth*). En 1675, il passe la Nerbadda pour ravager le territoire impérial. En 1677, il apparaît sous les murs de Madras, enlevant Gingy (Djindji), Vellore, Arni. Dans toute l'Inde péninsulaire, d'une mer à l'autre, il est plus maître que le Grand-Mogol et que les rois du Midi. La puissance mahratte était fondée quand il mourut subitement en 1680, à cinquante-trois ans.

Sous Sambadji, son fils, sous Rama, régent pour son neveu, la guerre mahratte prit une acuité nouvelle, exaspérée de fanatisme indou, depuis que l'empereur avait voulu imposer le *djézyeh*. Tous les mécontents de l'Inde accouraient pour renforcer les bandes vengeresses des Mahrattes. Quand Aureng-Zeb eut détruit Bidjapour et Golconde, il résolut d'en finir avec ces « rats de montagne ». Ce fut la période la plus rude de sa carrière militaire. De 1687 à 1707, il épuisa ses forces et toutes

les forces de son empire à pourchasser des bandes de maraudeurs, à offrir des batailles que déclinait cette légère cavalerie, à prendre une à une des forteresses qui étaient reprises l'année suivante. Ce furent les années de la « ruine d'Aureng-Zeb ». Radjpoutes, Sikhs, Mahrattes, toute la réaction indoue déchaînée par la persécution, rongeaient son empire. Il n'eut qu'une heure de joie, en 1689, quand Sambadji, surpris par un parti mongol, fut amené devant lui et périt dans les tourments. Pourtant, même après ce succès, la guerre mahratte dura encore dix-sept ans : Aureng-Zeb n'en devait pas voir la fin.

Dernières années d'Aureng-Zeb. — Son despotisme avait semé partout la révolte et la trahison. Il ne se fiait plus à personne : pas même à ses médecins, dont il n'acceptait les potions qu'après les leur avoir fait goûter. Pour se garder contre les grands, il les obligeait à laisser à sa cour leurs femmes et leurs enfants. Le souvenir de ce qu'il avait osé contre son père lui faisait tout craindre de ses fils. Il en avait eu cinq : Mohammed et Shah-Alam, d'une princesse radjpoute; Azam et Akbar, d'une princesse persane; Kam-Bakch, d'une chrétienne de Géorgie.

Le premier mourut dans les cachots de Gwalior (1676); le second, si doux cependant et même si insignifiant, passa sept années en prison (1687-1694); les autres furent tenus sous une rigoureuse surveillance. Tous les fils d'Aureng-Zeb le craignaient; aucun ne l'aimait. L'empereur-derviche, en ses derniers jours, ressentit l'amertune de son royal isolement. Il se retrouva seul devant son Dieu terrible, avec ses terreurs, toutes puritaines, du péché et de la damnation. Quand, dans son camp d'Ahmednagar, en une suprême campagne contre les Mahrattes, le souverain nonagénaire sentit venir la mort, rien de plus triste que les lettres à Shah-Alam, son héritier, à Kam-Bakch, le plus aimé de ses fils. Il écrit à ce dernier : « Ame de mon âme!... Maintenant je suis seul et je m'en vais... Chaque supplice que j'ai infligé, chaque péché que j'ai commis, j'en emporte avec moi les conséquences. Il est étrange que je sois venu au monde sans rien, et que je le quitte suivi de cette prodigieuse caravane de péchés... De quelque côté que je porte mes regards,

je ne vois plus que Dieu... J'ai grandement péché, j'ignore quels tourments m'attendent... » Il expira le 4 mars 1707.

Décadence de l'empire après Aureng-Zeb. — Shah-Alam, *le Roi du Monde* (1707-1712), était un prince aimable et faible. Il essaya de ne pas devoir le trône au fratricide, et fit à ses frères, déjà rebelles, les offres les plus séduisantes; mais l'un fut tué sur le champ de bataille; un autre se suicida. Il fut excellent pour les autres, toujours entouré de ses dix-sept fils, petits-fils ou neveux. Sincère musulman, très versé dans la théologie, il se garda pourtant de suivre les pratiques intolérantes de son père. Les traités qu'il dut conclure avec les Radjpoutes et les Mahrattes prouvent à quel point l'empire était déjà faible : avec les uns il dut se contenter d'une vague formule de souveraineté; aux autres il accorda ce que son père avait refusé avec indignation : le droit de percevoir, à titre de *chaouth*, le quart du revenu dans les districts exposés à leurs ravages. Contre les Sikhs, il eut quelques succès. Il mourut dans une campagne contre eux, à son camp sous Lahore.

Après lui la décadence se précipite. Son fils Djâhandar (1712), ivrogne et débauché, ne fait que passer sur le trône. La faction des Séïdes ou descendants du Prophète, dirigée par deux frères, Abdallah et Housseïn, s'empare du pouvoir, renverse Djâhandar, élève un de ses cousins, Farrouk-Sihyar (1713-1719), puis le renverse et, en moins d'un an, élève deux fantômes d'empereurs. Mohammed-Shah (1720-1748) réussit à s'affranchir de Séïdes : il fit tuer Housseïn dans un guet-apens, battit Abdallah en rase campagne et rentra victorieux et libre dans Dehli (1720). Il se montra d'ailleurs incapable de gouverner : il se brouilla bien vite avec ses deux nouveaux conseillers, Nizam-ul-Mulk et Saadet. Alors l'un se retira dans le Dekkan, l'autre dans l'Aoude. Ils y fondèrent deux dynasties presque autonomes : celle des *nizam* ou *soubabs* du Dekkan et celle des *nababs-vizirs* d'Aoude. D'autres gouverneurs les imitèrent. C'est ainsi que l'empire carolingien s'était démembré autrefois entre des comtes et des ducs, simples fonctionnaires impériaux comme les *soubabs* et *nababs* de l'Indoustan [1].

1. Voir ci-dessous, t. VII, p. 284.

II. — *Organisation de l'empire mongol.*

Caractères du gouvernement mongol. — Les Mongols, en réalité des Turcs, avaient conquis l'Indoustan comme les Turcs ottomans avaient conquis l'Europe du Sud-Est. Le problème de gouvernement dans le pays conquis était encore plus ardu pour ceux-là que pour ceux-ci. La péninsule indoue avait une superficie et une population décuples de celles que présentait aux Ottomans la péninsule des Balkans. Les Ottomans étaient, par rapport à leurs sujets chrétiens, dans la proportion d'un contre dix; les Mongols et les autres musulmans de l'Inde étaient, par rapport aux païens, dans la proportion d'un contre deux cents. Ce qu'avait pu se permettre le Grand-Turc envers ses sujets non-musulmans était donc interdit au Grand-Mogol. Celui-là put s'emparer des plus belles églises chrétiennes, empêcher la construction de nouveaux sanctuaires, interdire le son des cloches et les autres manifestations extérieures du culte : celui de Dehli ne put usurper une seule pagode, ni mettre un frein aux constructions nouvelles, ni réduire le pullulement des brahmanes, pandous, moines, fakirs, courtisanes sacrées, ni s'opposer aux cérémonies imposantes des Kafirs et aux pèlerinages colossaux. Il ne songea même pas, comme firent les Anglais, à prohiber les pratiques les plus barbares et les plus répugnantes à sa foi de musulman, les *sattis* des veuves, les pénitences féroces, les meurtres et les suicides pieux, les écrasements sous le char de Vichnou, les sacrifices humains dans les repaires des Négritos, les infanticides des nobles Radjpoutes, l'abandon des cadavres aux flots du Gange et à la gueule des crocodiles. A peine savait-il ce qui se passait dans les châteaux forts du Radjpoutana et dans les cantons montagneux du Gondouana. Il ne put frapper ses sujets ni de la loi de sang du *Devchürmé*, ni, sauf à partir d'Aureng-Zeb, de l'humiliante capitulation du *djézyeh*. Le Radjpoutana, le Pendjab, le Malva, le Bérar, le Dekkan lui étaient beaucoup moins soumis que ne le furent au Grand-Turc la Morée, les pays serbes,

albanais, bulgares, et même les Roumanies. Dans sa capitale, sa cour musulmane était comme submergée dans la grouillante multitude de la plèbe indoue. Le Padishah de Stamboul pouvait sévir contre les chiites; celui de Dehli était forcé de vivre avec les Persans hérétiques qui recrutaient son armée, son état-major, lui donnèrent ses plus belles victoires, lui fournirent ses poètes, ses architectes et ses artistes.

L'homme de sang turc, qui, à Constantinople, restait un musulman convaincu et un scrupuleux orthodoxe, perdit à Dehli sa rudesse originelle, son fanatisme, presque sa foi, et, sous l'influence du climat et du milieu social, tendit à devenir un Indou. Il prit goût à la vie molle, aux étoffes légères, à tout le luxe, à toute la luxure de l'Inde. Son sang même se modifia : les femmes hérétiques de la Perse et païennes de l'Inde peuplèrent le harem impérial; les empereurs Djáhan-Gir, Shah-Djáhan, Shah-Alam, sont fils de princesses radjpoutes, et, par leurs mères, arrière-petits-fils de la Lune ou du Soleil. Pour les religions de leurs peuples, non-seulement ils durent être tolérants, mais ils manifestèrent de la curiosité ou de l'inclination, comme Akbar, comme Shah-Djáhan, comme les fils aînés de celui-ci. Sans la réaction puritaine d'Aureng-Zeb, la dynastie régnante se serait peut-être *indouisée* de religion comme de mœurs. Malgré tout, le Grand-Mogol, s'il accepte ses sujets, n'est point accepté par eux. Comme l'a bien remarqué Bernier, il reste dans l'Inde « un étranger ». Son pouvoir ne peut se maintenir que par la force des armes. Et même cette force militaire lui est en grande partie procurée, comme elle l'est aujourd'hui aux Anglais, par ses sujets ou vassaux non-musulmans. L'empire ne put durer quand le sabre des Radjpoutes lui fit défaut et quand celui des Mahrattes se tourna contre lui.

Pouvoir de l'empereur mongol. — L'autorité du Grand-Mogol était despotique par toutes ses origines : par le fait de la conquête, par la tradition turque, par la tradition des anciennes royautés du pays. Elle n'avait pas même cette limitation que le pouvoir du Grand-Turc trouvait dans l'autorité du corps des oulémas et dans les *fétouas* du grand-moufti : le confrère de celui-ci dans l'Inde, le *Çader-djáhan*, semble n'avoir jamais eu

d'influence. Le despotisme du souverain n'est pas non plus tempéré par l'opinion musulmane du peuple de sa capitale, puisque celui-ci est en immense majorité païen. Ce qu'était le peuple d'une capitale indoue, Bernier nous le montre assez clairement : c'est une plèbe qui ne vit que par les dépenses de la cour et de l'armée, un peuple de fournisseurs, tout prêt à émigrer avec le souverain et qui, dans les grands déplacements de la cour, encombre le camp impérial de 3 ou 400 000 suivants. Donc rien ne fait obstacle aux volontés les plus déraisonnables du prince : rien que les conspirations de la cour, la trahison des ministres, les révoltes de l'armée, des grands, des provinces. Son pouvoir est une question de force.

La noblesse d'empire; le régime des terres. — La noblesse indigène existait par elle-même, car elle tenait au vieux sol indou, par les châteaux forts des radjas, nominalement subordonnés aux gouverneurs musulmans, mais vrais rois de droit divin pour leurs sujets. Il n'en était pas ainsi de la noblesse musulmane, noblesse de fonctionnaires et de pensionnés, pure création de la faveur impériale et toute viagère : on voyait des fils d'émir et de vizir mendier leur pain, s'engager comme *rouzindars* ou soldats payés à la journée.

Cependant il se constitua une sorte d'aristocratie terrienne, en partie musulmane, sous les noms de *zemindars* ou *talukdars*, de *mansabdars* ou *djaguirdars*. Ceux-là ont une origine de finance; ceux-ci, une origine militaire.

Pour la perception de l'impôt foncier le même problème s'est posé pour les Mongols et plus tard pour les Anglais. Il était entendu que l'unique propriétaire de toute terre, c'était l'empereur, et que tout occupant, paysan ou seigneur, tenait de lui : d'où son droit de percevoir l'impôt foncier. Mais qui devait-on charger de la perception? On eût pu s'adresser directement au *raïa* ou cultivateur : d'autant plus que les paysans indous ont toujours été constitués en communes rurales, administrées par un *pendjayat*, ou conseil de cinq membres élus; que le sol était possédé non par l'individu, mais par la communauté; et que, par conséquent, le gouvernement se trouvait en présence d'une communauté solidairement responsable. La perception

directe, à l'aide des *pendjayat*, semble avoir été l'ancien régime de l'Inde jusqu'à la conquête musulmane, de même qu'il tend à redevenir le commun régime de l'Inde britannique. Mais les conquérants musulmans ne voulurent pas entrer dans un détail si minutieux. Surtout dans le Nord, ils groupèrent les communes en districts plus ou moins étendus, à la tête de chacun desquels ils placèrent un *zemindar*, fermier de l'impôt.

Un tel régime était cruellement oppressif pour le paysan, d'autant plus que les Mongols trouvaient avantageux de remettre périodiquement aux enchères l'emploi de *zemindar*. Il arriva cependant que cet emploi fut acquis par quelque puissant seigneur du pays ou que le *zemindar* étranger eut le temps de prendre racine dans le pays. Il ne fut plus alors un simple percepteur ou fermier, mais une sorte de seigneur terrien, un grand feudataire chargé de la police, de l'administration, et levant des troupes à l'appel du souverain : si bien que, lorsque les Anglais eurent conquis le Bengale, ils purent admettre que le véritable propriétaire du sol n'était pas le paysan, mais bien le *zemindar*. Assez analogue au *zemindar* du Bengale et du Béhar était le *talukdar* de l'Aoude et de la région de Bombay.

Pour s'assurer un service militaire permanent, les Grands-Mogols investissaient leurs hommes d'un *mansab*, dotation soit en argent, sous forme de pension, soit en terre. Quand la dotation est constituée en terre, elle s'appelle un *djaguir*. Elle est alors analogue à nos *fiefs* d'Occident, aux *pomiestia* russes, mais surtout aux *timars* et *ziams* de l'empire ottoman. Les *mansabs* et la plupart des *djaguirs*, en principe, sont viagers et même révocables à la volonté du souverain. Selon l'importance du fief, le fieffé devait soit le simple service personnel de cavalier, mais toujours avec deux chevaux; soit le service à la tête d'une troupe de cavalerie.

L'armée du Grand-Mogol. — Outre les *mansabdars*, appelés aussi *émirs*, *grands* ou *petits*, tous musulmans, mais parmi lesquels beaucoup de Persans hérétiques, l'empereur soldait un grand nombre de Radjpoutes, commandés par leurs seigneurs naturels, les radjas. C'est pour varier encore la composition de ses troupes qu'il soldait également des Afghans. Tous

ces fieffés ou soldés fournissaient un total de 200 000 cavaliers, dont 40 000 attachés à la garde de l'empereur. L'infanterie, moins considérée, était aussi moins nombreuse que la cavalerie : 15 000 hommes à la cour, à peu près autant dans les provinces. Elle était fort médiocre : les mousquetaires, qui en formaient l'élite, tiraient assis à terre et appuyant comme les Européens le canon du mousquet sur une fourche. Le personnel de l'artillerie était surtout composée de *Frandji* : Portugais, Anglais, Hollandais, Allemands, Français, pour la plupart déserteurs des Compagnies européennes. Le matériel se composait, pendant les déplacements d'Aureng-Zeb, de grosse artillerie (70 pièces, la plupart en fonte); d'artillerie légère, dite « de l'étrier », parce qu'elle ne s'éloignait jamais du prince (50 à 60 pièces, toutes en bronze, bien montées sur de petites charrettes et pourvues de caissons); enfin de 2 ou 300 pierriers portés à dos de chameau. Au reste, dans ces armées encombrées de centaines d'éléphants, de 2 ou 300 000 non-combattants, il n'y avait ni science tactique, ni bon ordre. Elles marchaient « quasi comme des troupes de moutons ». Bernier a déjà pressenti que quelques bons régiments européens passeraient « sur le ventre à toutes ces armées ».

Les finances du Grand-Mogol. — L'impôt foncier, à lui seul, produisait, vers la fin d'Akbar, 19 630 000 livres sterling; dans les premières années d'Aureng-Zeb, 25 410 000; après sa conquête du Dekkan, 43 550 000. Ce chiffre doit être porté au double si l'on veut y comprendre les autres sources de revenus que fournissaient le *djézyeh*, les impôts de consommation, les douanes et droits de transit, le produit des mines d'or et de diamants, les déshérences, amendes, confiscations, les tributs des divers peuples ou radjas, les gros présents que tous les fonctionnaires et fieffés sont tenus de faire à l'empereur à certaines fêtes de l'année. Aureng-Zeb aurait donc disposé, vers 1695, de près de 90 millions en livres sterling, soit 2 milliards 250 millions de livres de France, à une époque où le budget de Louis XIV n'atteignait pas 200 millions.

Les arts et les métiers. — On a déjà parlé des monuments de l'Inde. Les arts plastiques, du moins la peinture, y

étaient plus développés qu'en aucun autre empire de l'Islam. Les musulmans n'y avaient pas les mêmes scrupules koraniques. On a des portraits non seulement de Shah-Djáhan, mais du dévot Aureng-Zeb, œuvres d'artistes indigènes. On a des miniatures exquises représentant des scènes de guerre et de chasse. Tous les arts de l'ornement ont été poussés à la perfection par de patients et ingénieux travailleurs. Et enfin, à côté des magnifiques mosquées de Shah-Djáhan, l'Inde resplendissait des merveilles de l'architecture indoue, à la fois curieuses par l'infini du détail, piquantes de fantaisie, stupéfiantes par le colossal des proportions.

Les industries eussent été plus brillantes si l'artisan indigène n'eût pas été privé de toute sécurité par l'arbitraire et l'avidité des gouvernants. Le moindre émir se donnait le plaisir de lui prendre sa marchandise ou de le faire travailler sans le payer et sous la menace du fouet. Il n'osait donc « paraître avoir un sou de réserve, ni porter de bons et beaux habits, ni faire bonne chère, de peur qu'on ne le croie riche... Ce n'est jamais que la pure nécessité ou le bâton qui le fait travailler. » (Bernier.)

III. — Les Compagnies européennes.

Débris de l'empire portugais [1] dans l'Indoustan. — Les Portugais, de toutes leurs conquêtes dans l'Indoustan, ne gardaient plus, au temps où Tavernier visita leurs établissements (1686), que ce qu'ils possèdent encore aujourd'hui : Goa, l'île de Diu avec sa haute forteresse et ses deux villes, l'européenne et l'indigène, l'îlot de Salsette, les ports de Damão et Margão. Bombay avait été cédé, en 1662, à l'Angleterre.

Les Portugais laissaient derrière eux une histoire glorieuse, un mirage de richesse inouïe, mais une fâcheuse réputation d'intolérance. Avant toute autre nation européenne, ils avaient pratiqué le dressage des *cipayes* (*sepoys*) ou soldats natifs, les fructueuses interventions dans les querelles des princes

1. Voir ci-dessus, t. IV, p. 883 et suiv.

indigènes, et enseigné comment, par une nation plus puissante que le Portugal, l'immense Indoustan pourrait être conquis. En outre, ils avaient admis les unions avec les femmes du pays : c'est pour cela qu'il existe aujourd'hui sur les côtes de l'Inde des milliers d'*Eurasiens* (métis) de sang portugais. Pour la période qui nous occupe, il n'y a guère à signaler que leur établissement d'Hougly dans le Gange : comme ils y faisaient plus de piraterie que de commerce, ils en furent chassés en 1630 et transplantés à Agra par l'empereur Shah-Djáhan. En outre, dans l'île de Sandip, en face de Chittagong, un Augustin portugais, Fra Joaõ, s'était arrogé une sorte de royauté : cette île était aussi un nid de corsaires; leurs excès provoquèrent en partie la conquête de l'Arakan par Aureng-Zeb (1666).

Entreprises espagnoles, scandinaves, allemandes. — De 1580 à 1640, les Espagnols avaient été maîtres dans toutes les colonies des Portugais; mais ils n'essayèrent pas de s'y substituer à eux; ils n'en ont rien gardé. — Les Danois, ou plutôt les Norvégiens, formèrent en 1612 une Compagnie des Indes, achetèrent Tranquebar, sur la Cavéri (1616), au radja de Tandjaor, eurent des comptoirs à Sérampour (sur l'Hougli), Porto-Novo (Coromandel), Eldora et Holtchéri (Malabar). Leur Compagnie fit de mauvaises affaires et fut dissoute en 1634. Trois autres Compagnies, fondées en 1634, 1686, 1732, ne réussirent pas mieux. Les Danois ont cependant conservé Tranquebar jusqu'en 1845. Ils l'ont alors cédé aux Anglais. — Une Compagnie suédoise, fondée par la reine Christine, fut dissoute en 1671. D'autres tentatives au XVIIIe siècle, notamment en 1731 et 1743, n'eurent pas plus de succès. — Les Russes ont voyagé dans l'Inde dès le XVe siècle, comme le marchand Nikitine, mais le nom russe n'a commencé à y retentir, comme une lointaine menace ou une lointaine espérance, qu'en notre siècle. — Les Belges n'y ont paru qu'au XVIIIe siècle : la Compagnie d'Ostende (1722), au temps de l'empereur Charles VI, occupa Koblon (près de Pondichéry) et Bankipour (près de Calcutta). — En 1720, une Compagnie autrichienne, dite de Trieste, obtint une concession au Bengale. Relevée par Joseph II, qui voulait faire concurrence à Venise, elle fut presque aussitôt ruinée par la

coalition des concurrents anglais et hollandais. — Pour le Brandebourg, le Grand Électeur [1] fonda une Compagnie, dont le célèbre Tavernier, Français et réfugié protestant, son chambellan, fut nommé directeur : alors aussi quelques navires prussiens parurent sur les côtes du Bengale. Une autre Compagnie prussienne, fondée en 1759 par Frédéric II, succomba pour les mêmes causes que celle d'Ostende.

Les Compagnies hollandaises [2]. — Les Hollandais allaient d'abord chercher à Lisbonne les produits de l'Inde, et de là les répandaient en Europe. La conquête du Portugal par l'Espagne les contraignit à aller les chercher dans le pays d'origine. Beaucoup de leurs marins avaient servi sur les navires portugais; ils apprirent ainsi les routes de l'Orient. En 1594, des marchands d'Amsterdam formèrent une « Compagnie des pays lointains », envoyèrent dans l'Inde quatre vaisseaux et y réalisèrent de grands bénéfices. D'autres Compagnies se fondèrent à Rotterdam, Delft, Hoorn, etc., et en Zélande. En 1602, Barnevelt décida toutes ces Compagnies à se fusionner en une seule. Pour avoir un point d'appui dans les mers de l'Inde, les Hollandais occupèrent en 1650 le Cap, en 1698 l'île Maurice, qu'ils gardèrent jusqu'en 1712, et, de 1613 à 1616, Moka. De 1632 à 1657, unis aux indigènes, ils parvinrent à chasser de Ceylan les Portugais. En somme, par ces établissements et par ceux de l'Extrême-Orient et de l'Australasie (Moluques, Java, Sumatra, Bornéo, Célèbes), ils tenaient les routes de l'Indoustan; mais ils n'avaient pas encore pris pied dans la Péninsule.

Leur premier établissement sur le continent indou, c'est Negapatam (1660). Puis vinrent Cochin (1663) et San-Thomé ou Méliapour (1674). Pour brider le *zamorin* de Calicut, ils avaient bâti un port à treize lieues de Crancanor, sa nouvelle résidence. Ils profitèrent de la haine inspirée aux Indous par l'orgueil des Portugais, par leur esprit de prosélytisme et d'intolérance, pour gagner la confiance des Grands-Mogols, Shah-Djâhan et Aureng-Zeb. Avant tout, ils sont des marchands :

1. Voir ci-dessus, p. 555.
2. Voir ci-dessus, p. 489, et t. V, p. 907.

nulle part ils n'essaient de s'établir en colons, ni de prêcher le christianisme, ni de propager leur langue, ni de détrôner les princes. Le chef-lieu de leur empire colonial est hors de l'Indoustan; le gouverneur général et le conseil siègent à Batavia; des sept gouverneurs qui en dépendent, un seul est en pays indou : celui de Ceylan. C'est dans cette île que tient garnison leur seule armée indienne : 2000 Européens et 6000 cipayes. Ils se contentent d'être les premiers « épiciers » du globe. Aussi ont-ils dû, dans l'Inde, céder la place aux Anglais et aux Français [1]. Ils n'ont gardé dans les mers indiennes que leurs établissements d'Australasie.

La Compagnie anglaise. — Les Anglais ne sont arrivés dans l'Inde qu'après les Portugais et les Hollandais. Pourtant, en 1583, un émissaire britannique, Stevens, était arrivé à Goa sur un navire portugais; il y fut rejoint par deux autres, John Newbury et Ralph Fitch, porteurs d'une lettre d'Élisabeth pour l'empereur Akbar. Tous trois furent chassés de Goa par la jalousie portugaise, visitèrent Belgaum et Golconde, parvinrent enfin à Agra, furent reçus par l'empereur Akbar et autorisés à explorer le Bengale. Ils revinrent en Angleterre, déclarant qu'il n'y avait rien à faire là-bas. Dans les mers indiennes, les Anglais avaient une assez mauvaise réputation à cause des pirateries de Lancaster (1602). Enfin, en 1599, se forme la première Compagnie anglaise des Indes orientales [2]. En 1610 s'établit à Surate le premier comptoir britannique. A la cour de l'empereur Djáhan-Gir parurent successivement les envoyés britanniques Hawkins (1605) et Thomas Roë (1614-1616) : nous devons à celui-ci de précieux renseignements sur l'empire mongol. La doctrine professée par Roë est encore qu'il ne faut pas songer aux conquêtes, qu'on doit se borner à tenir la mer

1. Aujourd'hui ils n'y ont plus rien. Lord Clive leur a pris Chinsura, dans le Bengale, en 1759; lord Cornwallis les a chassés de Ceylan en 1795. Même les postes dont ils avaient jalonné la route des Indes leur ont échappé : l'île Maurice a été occupée par les Français en 1721, par les Anglais en 1810; le Cap, conquis par les Anglais en 1795, restitué au traité d'Amiens, conquis de nouveau en 1809, est resté possession britannique.

2. Les lettres patentes d'Élisabeth lui conféraient un privilège exclusif de quinze ans; le capital social était d'environ 80 000 livres sterling; le but unique de la Société était le trafic; donc ni plantation, ni colonisation, ni conquêtes. En 1605, s'était formée, dans l'Inde, une Compagnie écossaise.

et à faire pacifiquement le commerce. Il s'étonne de voir des Européens bataillant entre eux dans les Indes, comme s'il n'y avait pas « de la place pour tous ».

En 1639 eut lieu la première acquisition territoriale des Anglais : au radja de Chandragheri ils achetèrent le village de Madraspatam; telle fut l'origine de Madras. Ce qui fixa leur choix sur cet emplacement, c'était le voisinage des Hollandais à San-Thomé, non qu'ils voulussent leur faire échec, mais, au contraire, afin que les deux villes européennes pussent s'entr'aider contre les indigènes. — En 1644, ils arrivèrent au Bengale et, grâce au médecin anglais Broughton, qui avait guéri une fille de Shah-Djáhan, ils obtinrent le droit d'y trafiquer (1651).

En 1656, ils fondèrent un comptoir à Hougly, sur un bras du Gange; plus tard, à Kâli-Kotta (village de la déesse Kàli) : c'est l'origine de Calcutta. Dans les mêmes régions ils eurent des comptoirs à Kasim-Bazar et Patna.

Le roi d'Angleterre Charles II était très favorable à cette Compagnie, dont il renouvela quatre fois la charte. Quand il épousa, en 1662, Catherine de Bragance, son beau-père, le roi de Portugal, mit dans la corbeille de noce Tanger et Bombay. Deux ans après, Charles II fit don de Bombay à la Compagnie : celle-ci prétendait que l'ilot de Salsette fût compris dans la donation; mais les Portugais eurent gain de cause sur ce point. Sur la côte Est, les Anglais s'établissent à Mazulipatam et à Pipley (dans l'Orissa).

Jusqu'alors c'était à peine si le souverain maître des Indes avait daigné s'apercevoir de la présence de ces étrangers sur des points imperceptibles de son immense empire. Mais en 1686 les Anglais du Bengale eurent à subir les avanies des autorités locales; pour en punir le nabab du Bengale, le capitaine Nicholson remonta l'Hougly avec quelques troupes. Il fut arrêté par l'artillerie, rejeté sur Kàli-Kotta. En représailles de son agression, les factoreries anglaises de Patna et Kasim-Bazar furent pillées. A son tour, le nabab crut avoir bon marché des Anglais démoralisés; mais ils se défendirent dans leurs comptoirs du Bas-Bengale, repoussèrent l'ennemi, prirent Balasor, capturèrent 40 navires. Une trêve s'ensuivit entre les belli-

gérants. Elle fut rompue par le capitaine Heath, qui arrivait au secours de ses compatriotes avec deux navires. Aureng-Zeb, fatigué de tout ce bruit, intervint, envoya des troupes qui battirent les Anglais et les expulsèrent du Bengale, et, dans les autres pays de son obéissance, fit bloquer Bombay, piller leurs établissements de Surate, Mazulipatam, Vizigapatam. Ils étaient presque chassés de l'Inde, quand ils firent d'humbles soumissions au conquérant mongol et obtinrent ainsi la paix.

Ces humiliations leur firent comprendre que, même pour faire le commerce, il leur était nécessaire « de se rendre indépendants et d'acquérir une puissance territoriale » (Mill). Mais les moyens d'acquérir cette puissance, c'est des Français qu'ils devaient les apprendre.

Au début du XVIIIe siècle, en 1708, quand une nouvelle charte royale eut renouvelé les privilèges de l'ancienne Compagnie, les Anglais ne possédaient encore dans les Indes que deux établissements ayant un caractère militaire : Madras et Bombay. En outre, ils avaient quelques comptoirs, mais en plus petit nombre que les Hollandais. Madras et Bombay, ces futures capitales d'empires anglais plus vastes que l'empire d'Allemagne, n'étaient alors que les chefs-lieux de petits cantons. Elles formaient déjà deux *présidences* autonomes, avec un président assisté d'un conseil et nommant à tous les emplois; l'élément militaire était étroitement subordonné à l'élément civil [1].

Les Compagnies françaises : premiers essais. — Vers 1600, Pierre Vampenne, de Rouen, était propriétaire de 17 navires faisant le trafic des Indes. En 1601 se forme à Saint-Malo une société qui équipe deux navires : le *Croissant* et le *Corbin*. Sur chacun d'eux est embarqué un futur narrateur des choses de l'Inde : Martin de Vitré et Pyrard de Laval. Ce ne fut d'ailleurs qu'une reconnaissance, qui se heurta bientôt à l'hostilité des Hispano-Portugais, des Hollandais et des Anglais. On

1. A Londres, la Compagnie était administrée : 1° par la *Cour des propriétaires*, où entraient tous les actionnaires possédant pour 500 livres de *Stock-India*; 2° par la *Cour des directeurs*, au nombre de 24 et élus par les propriétaires. La Compagnie avait le plein monopole du commerce de l'Inde; mais elle accordait des licences à de « libres marchands », fixant la durée de leur séjour dans l'Inde et les obligeant, au retour, à réaliser leur fortune en marchandises déterminées.

comprit alors la nécessité de former une véritable Compagnie : Henri IV lui donna des lettres patentes (1er juin 1604)[1].

Ainsi la première Compagnie hollandaise remontait à 1594, la première Compagnie anglaise à 1599, la première Compagnie française à 1604 : les nations concurrentes se suivaient de près! Notre première Compagnie eut peu de succès; en 1615, Henri IV la fit se fusionner, sous le nom de « Compagnie des Moluques », avec une société qui venait de se former à Ronen, grâce à deux marchands de cette ville, Muisson et Canis. En 1616, deux vaisseaux partirent, sous de Nets, ancien officier de marine, et Antoine Beaulieu, explorateur sur les côtes d'Afrique et qui a laissé une relation de voyage dans l'Inde. Les équipages étaient en grande partie hollandais. Dès qu'on eut touché à Java, les autorités bataves leur enjoignirent de déserter le service français, et la campagne fut perdue. En 1619, trois nouveaux navires partirent de Honfleur, sous Beaulieu : le *Montmorency*, l'*Espérance* et l'*Ermitage*. On perdit l'*Espérance* sur les côtes de Java, peut-être grâce à la malveillance hollandaise. La Hollande était alors notre plus acharnée rivale en Orient, bien qu'en Europe les Français combattissent pour son indépendance.

En 1642, la Compagnie est reconstituée par Richelieu sous le titre de « Société de l'Orient et de Madagascar », avec un monopole de vingt ans pour le commerce des Indes. Elle eut pour premier souci d'établir des points de relâche sur la route de l'Indoustan : en 1642, on occupa l'île Bourbon et Pronis fit la première descente en Madagascar, où s'éleva Fort-Dauphin (1643). L'île Bourbon fut abandonnée, réoccupée en 1649 : en 1654, elle ne comptait que six colons français. A Madagascar, l'entreprise de Pronis échoua par les vices de son caractère, la révolte des colons, l'hostilité des indigènes. Flacourt, d'une vaste intelligence, auteur d'une Histoire de l'île et d'un dictionnaire malgache, rétablit nos affaires.

Une quatrième fois, la Compagnie est reconstituée par Col-

1. La durée du privilège était de quinze ans; tout Français souscripteur de 3000 livres devait en profiter; le roi fournissait un peu d'artillerie (deux canons); la noblesse était invitée à prendre part à ces opérations de commerce qui n'emporteraient pas dérogation.

bert (lettres patentes du 27 août 1664), avec un monopole de cinquante ans. Elle obtient des privilèges très étendus : droit d'instituer un lieutenant général et des juges « souverains », mais avec serment au roi; droit de faire la paix et la guerre au nom du roi, de mettre garnison dans les places, de fondre des canons, de lever des troupes, d'arborer le pavillon royal sur ses navires [1], etc. Le port de départ fut d'abord Brest, puis le Havre, enfin Lorient (*l'Orient*) fondé en 1665, et où se voit encore la Tour de la Compagnie.

Pour ne pas perdre de temps, on acheta des vaisseaux tout construits. Ils partirent de Brest, au nombre de quatre, portant 82 canons, 212 hommes d'équipage, 279 passagers, parmi lesquels des médecins, des apothicaires, des maçons, charpentiers, forgerons, tanneurs, ouvriers en soie, laboureurs, vignerons, etc. Le but était Bourbon et Madagascar. A Bourbon, on fonda trois forts, qui sont devenus des villes (Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Paul). A Madagascar, on fonda Saint-Louis; mais le succès y fut bientôt compromis par une série de gouverneurs incapables et par la résistance des indigènes.

Les voyageurs français dans l'Indoustan. — La prise de possession de l'Indoustan semblait ajournée. Cependant nos voyageurs s'y étaient déjà montrés en grand nombre : La Boullaye le Gouz, qui visita le Radjpoutana (1649); Jean Thévenot, qui vit Surate, Gouzerate, Cambaye, Mazulipatam, Aureng-Abad (1666); les joailliers Chardin (1671) et Tavernier (1679); le médecin Bernier, qui fut l'hôte du prince Dara et de l'empereur Aureng-Zeb (1670-1671) et envoya de si curieux mémoires à Colbert. Et combien d'autres!

En 1666, la Compagnie députa trois marchands et deux nobles, qui passèrent par la Perse et remirent à son roi une lettre de Louis XIV. De ces marchands, un seul, Beber, et de ces nobles,

1. Au service de la Compagnie, les artisans acquièrent la maîtrise en huit ans, les roturiers peuvent acquérir la noblesse. Grâce à l'élan donné par Colbert, on vit figurer, parmi les souscripteurs, le roi, la reine, le dauphin, la reine mère, les princes du sang, les Cours souveraines, les Corps de marchands de Paris, Rouen, Bordeaux, Nantes, etc., les villes de Moulins, Bourges, le Havre, Metz, Marseille, Amiens, Langres, Châlons. On forma ainsi un capital de 11 millions. — Il y eut à Paris une *Chambre* de 21 directeurs, et des *Chambres particulières* dans plusieurs villes.

un seul, La Boullaye le Gouz, arrivèrent à Surate. Ils y rencontrèrent Thévenot, Tavernier et Amboise de Premilly, supérieur des Capucins. Ils se rendirent ensuite à Agra, y trouvèrent un médecin français, Jacques de Palissy, qui les mit en rapport avec le grand-vizir, lequel leur obtint une audience d'Aureng-Zeb. Ils remirent au Grand-Mogol une lettre de Louis XIV; il leur répondit simplement qu'il attendrait l'arrivée de l'escadre annoncée par cette lettre. Sur quoi, Beber repartit pour Surate et La Boullaye se rendit au Bengale, où il fut assassiné.

Le directeur Caron. — En 1669 arrivait, de Madagascar, Caron, un des directeurs de la Compagnie [1]. Il fonda notre premier comptoir indou : celui de Surate. Puis dans tout l'Indoustan il envoya des « marchands » et « sous-marchands » pour préparer la création d'autres établissements : Bonnot à Sitapour, Flaccourt à Balepatam (près de Cananore), Bourreau-Deslandes au Bengale, l'Arménien Marcara à Mazulipatam, Roussel à la cour du roi de Golconde. Ainsi l'Inde s'ouvrait à nous dans le même temps que la Perse, où le capucin Honoré d'Auxerre obtenait un traité de commerce; en même temps que l'Indo-Chine, où le roi de Siam recevait une lettre de Louis XIV (1670) et appelait nos marchands; en même temps que l'Australasie, où le roi de Macassar recherchait notre alliance contre les Hollandais.

Le grand armement français de 1671 : l'amiral de La Haye. — En 1671 arriva dans les eaux de Surate « l'escadre de Perse », commandée par l'amiral de La Haye, forte de 5 vaisseaux et 3 flûtes, portant 1600 hommes et 248 canons. Jamais, depuis les grandes Armadas portugaises, on n'avait vu pareille force européenne sur les côtes de l'Inde. L'escadre, après avoir embarqué le directeur Caron, visita Bombay et Goa. Le *zamorin* de Calicut, pour obtenir notre appui contre les Hollandais, envoya ses deux fils aînés à bord de nos vaisseaux. La Haye allégua d'abord que le roi de France

1. Il était protestant, né à Bruxelles, très fort en mathématiques. Il avait débuté au service de la Compagnie hollandaise au Japon. Rebuté par une injustice, il avait offert ses services à Colbert et obtenu la naturalisation française. Voir ci-dessus, t. V, p. 370.

était en paix avec les Hollandais, puis il consentit à signer un traité d'alliance, et le drapeau français fut arboré à l'embouchure de la rivière Paliport. Sur ces entrefaites arriva l'escadre hollandaise de Rickloff : La Haye voulait l'attaquer; Caron l'en empêcha. On cingla ensuite sur Ceylan, dans l'intention d'occuper les baies de Cotéary et Trinquemalé : les Hollandais nous avaient prévenus à Trinquemalé en construisant un fort; ils brûlèrent leurs palissades de Cotéary, mais protestèrent. On envoya deux officiers signer un traité avec le roi de Candy, qui nous accordait les deux baies, plus deux îles qui défendaient la baie de Cotéary. La Haye fortifia les deux îles. Il voulait enlever de vive force Trinquemalé; Caron s'y opposa encore. On repartit, et les Hollandais capturèrent nos faibles garnisons. A Tranquebar (ville danoise), on apprit que la guerre était déclarée, en Europe, entre la France et la Hollande.

Première conquête et première victoire : San-Thomé. — On continua sur San-Thomé (Méliapour), ville du roi de Golconde. Le 25 juillet 1672, on la prit d'assaut. Ce fut notre première conquête dans l'Indoustan.

L'amiral était furieux que Caron l'eût empêché d'attaquer Trinquemalé; ce directeur était d'ailleurs suspect à la Compagnie à cause de ses attaches hollandaises. Il fut rappelé en Europe et périt dans un naufrage en vue de Lisbonne (1673).

La prise de San-Thomé avait eu un grand retentissement dans tout l'Indoustan. En leur qualité de nouveaux venus, les Français étaient plus sympathiques aux indigènes que les Anglais et les Hollandais. Les Portugais du pays et 3000 de leurs chrétiens indous nous assurèrent de leur dévouement. Le *zamorin* et plusieurs autres radjas mirent leurs troupes à notre disposition. Cependant la situation à San-Thomé était difficile : nous allions y être assiégés, à la fois, par les Hollandais et par le roi de Golconde. A Mazulipatam, le chef de comptoir, François Martin, et tous nos nationaux étaient expulsés par les Bataves.

Une victoire vint à propos relever notre situation. Le roi de Golconde attaqua San-Thomé, à la tête de 2000 fantassins et 500 cavaliers : avec 200 hommes, La Haye le mit en

déroute. Ce fut notre première victoire dans l'Indoustan (6 août 1672).

En décembre 1672, San-Thomé était assiégé et canonné par l'armée de Golconde. Une série de brillantes sorties fut couronnée, le 10 mars 1673, par la défaite complète des assiégeants. Alors, pour profiter du retard de la flotte hollandaise, La Haye se porta sur Mazulipatam : le roi de Golconde, effrayé, offrit alors de nous céder San-Thomé, mais à prix d'argent. L'amiral, malgré les conseils de Martin, fit un refus indigné. Il avait tort, car, le 21 juin, Rickloff arriva en vue de San-Thomé et engagea une bataille navale, où la supériorité du nombre de ses navires lui donna l'avantage. Puis il commença le bombardement de San-Thomé du côté de la mer, tandis que les Indous reprenaient l'attaque par terre. Ils furent battus dans la furieuse sortie du 20 août. Mais Rickloff, ayant reçu des renforts, mit à terre 3000 hommes, dont 1000 Européens, et fit jonction avec les 8000 soldats de Golconde. Or nous n'avions que 600 Européens, plus quelques Portugais et 2000 Indous chrétiens. Le 6 septembre 1674, après un siège de vingt-six mois, il fallut capituler. San-Thomé devint une ville hollandaise [1].

Acquisition de Pondichéry et de Chandernagor. — La perte de San-Thomé ne tarda pas à être réparée. C'est pendant le siège de cette ville que François Martin négocia avec Chîr-Khan-Loudi, nabab de Gondelour (Carnatic), nominalement dépendant du roi de Golconde. Il obtint de ce chef la concession de *Poudou-Tchéri* (*Nouveau Village*) et un territoire sur les rivières Gingy, Dambéar et Ponéar (1674) : c'est l'origine de notre Pondichéry. Un de nos plus habiles agents, Baron, entra avec le même chef en négociations suivies : Chîr-Khan-Loudi offrait de lui fournir, moyennant subsides, 5000 fantassins et 2000 cavaliers. Il insinua même qu'il serait facile à la France d'installer sur le trône de Golconde un nabab qui serait, comme lui, tout dévoué au Roi Très Chrétien. Or, recruter des troupes indigènes, intervenir dans les compétitions des princes, placer

1. La Haye avait perdu son escadre et sa conquête. Il n'en fut pas moins bien accueilli de Louis XIV. Il prit part aux sièges d'Aire et de Bouillon, fut nommé commandant de Thionville et tué près de Belfort (1677).

nos protégés sur le trône, c'eût été, à l'avance, toute la politique de Dupleix. Colbert ne sut pas comprendre, et Baron, qui avait deviné l'avenir, mourut tristement à Surate (1683).

Pendant la guerre de San-Thomé, Bourreau-Deslandes s'était établi dans le Bengale; un oncle maternel d'Aureng-Zeb, Shahista-Khan, en était alors nabab : moyennent 400 roupies, il fit concession aux Français de l'*aldée* ou village de *Tchandranagara* (*Village de la Lune*) : c'est l'origine de Chandernagor. En 1676, pour se garder contre les brigands et les Hollandais, on obtint le droit de fortifier la ville. En 1688, Aureng-Zeb, alors en froid avec les Anglais, accorda la concession définitive.

Administration de Martin (1674-1701). — François Martin était né à Paris (1634), au quartier des Halles, et jusqu'à vingt-huit ans avait été simple garçon épicier. La fondation de la Compagnie des Indes décida de son avenir : il offrit ses services et fut emmené par Caron. Il devint directeur de la factorerie de Mazulipatam, fut assiégé avec La Haye dans San-Thomé, et c'est dans une de ses sorties de la ville qu'il trouva moyen d'opérer l'acquisition de Pondichéry. C'est là qu'il conduisit ensuite la garnison française, sortie de San-Thomé avec tous les honneurs de la guerre.

Martin n'eut d'abord pour toutes ressources, à Pondichéry, que des huttes construites et couvertes en roseaux, 60 Européens et la frégate la *Vigilante* avec son équipage. De Chîr-Khan il obtint l'autorisation de fortifier le bourg, y attira des colons européens, des tisserands et des marchands indigènes. Reprenant l'idée de Baron, il prit part aux guerres de Chîr-Khan, enleva le fort de Valdaour avec 40 Français, répandit notre renom sur toute la côte de Coromandel. Chîr-Khan, auquel Martin prêtait de l'argent au taux (très modéré pour l'Inde) de 18 p. 100, nous donna 300 de ses hommes, qui furent dressés à l'européenne, et dont Martin fit des soldats-colons.

En 1677, Sivadji le Mahratte faisait sa grande invasion du Carnatic, enlevant le fort de Gingy, battant et prenant Chîr-Khan. Il s'avança sur Pondichéry, considérant les Français comme des vassaux de Chîr-Khan. Comment résister, avec 300 soldats, colons ou tisserands, à cette formidable invasion ? On ne pouvait

sauver Pondichéry qu'à force de diplomatie. Martin fit embarquer et conduire à Madras toutes les richesses de la Compagnie, pour ôter à Sivadji la tentation du pillage. Puis il lui envoya un brahmane chargé de lui offrir un riche présent et de l'informer que les Français étaient gens tout pacifiques, ne se mêlant pas aux querelles de leurs voisins. Sivadji confirma donc aux Français la possession de Pondichéry, à la condition qu'ils lui paieraient un tribut. Puis les Mahrattes disparurent, car Aureng-Zeb commençait la conquête de Golconde.

La menace d'un siège mahratte avait suffi à dépeupler la ville naissante : il n'y restait plus que 34 Français. Il fallut de nouveaux efforts pour y attirer indigènes et Européens. La politique de Martin fut plus habile que celle des Portugais, car il accordait libre exercice des cultes indou et musulman, et que celle des Hollandais, car il ne s'arrogeait aucun monopole rigoureux. Il vivait en bonne intelligence avec les souverains du pays, avec Chîr-Khan, rétabli dans ses États, et se faisait donner des chartes de confirmation, suivant que les circonstances se modifiaient, soit par les gouverneurs du Grand-Mogol, soit par Sivadji le Mahratte. Il releva le comptoir français de Mazulipatam. Il obtint du Grand-Mogol, par l'agent Duplessis, l'autorisation d'en fonder à Béhar, à Orissa, à Balassore (celui-ci bientôt abandonné).

La guerre de la Ligue d'Augsbourg amena de nouveau les flottes ennemies sur la côte de Coromandel. Le 25 août 1690, combat indécis, en vue de Madras, entre les escadres française et batave. Les Hollandais intriguèrent contre nous avec Rama, le troisième des grands chefs mahrattes, et avec Aureng-Zeb. Celui-ci leur vendit Pondichéry pour 50 000 pagodes (450 000 francs). Il leur restait à en prendre livraison. Ce n'était point difficile, car Martin, bien qu'il eût amélioré ses fortifications, ne disposait que de 6 canons, de 30 ou 40 Français, de 400 soldats indous, et il ne pouvait plus compter sur les escadres royales. Le 23 août 1698, le général batave Laurent Pit débarquait; du 31 avril au 5 septembre, il canonna et bombarda la ville; le 6, Martin capitulait; le 8, il sortit de la place avec les honneurs militaires. Ainsi la guerre de Hollande nous

avait coûté San-Thomé; celle d'Augsbourg nous coûtait Pondichéry. Il n'y avait presque plus d'Inde française : le Grand Mogol avait occupé Surate; Chandernagor était menacé.

La paix de Ryswick nous rendit Pondichéry. L'infatigable Martin y reparut (1698) avec quelques navires de commerce, 4 vaisseaux du roi, plusieurs centaines de soldats européens, des officiers, des ingénieurs, des canons. La ville sortit plus belle de ses ruines : elle eut des rues tirées au cordeau; des maisons remplacèrent les huttes; le gouverneur eut un palais; une citadelle régulière s'éleva, flanquée de cinq gros bastions. En 1701, Pondichéry fut déclarée capitale de nos établissements de l'Inde. Martin en fut le premier gouverneur général [1].

La guerre de la succession d'Espagne apporta moins d'épreuves à la colonie que les précédentes : les Hollandais étaient en pleine décadence, très préoccupés de soulèvements dans les Moluques et les îles de la Sonde; en 1705, ils conclurent avec nous une convention de neutralité pour l'Inde. Les Anglais ne parurent pas. Martin put continuer, presque en paix, son œuvre. Il fonda le comptoir de Calicut. Il vit la population de Pondichéry atteindre le chiffre de 40 000 âmes. Il mourut dans la cité trois fois fondée par lui (31 décembre 1706).

La prospérité de nos établissements de l'Indoustan était liée à celle de nos autres colonies orientales. En 1717, l'île Bourbon comptait 2000 habitants, dont 900 Européens. Le Tonkin, le Siam, le Pégou, la Chine, le Japon étaient explorés par nos missionnaires, nos marchands, nos négociants [2].

En Perse, un comptoir se fondait à Bender-Abbas, et Martin envoyait au shah le commis Duvilliers et l'évêque de Babylone (1683). — En Arabie fut établi le comptoir français de Moka.

Les successeurs de Martin. — Ni Dulivier, gouverneur intérimaire (1706-1708), ni Hébert, gouverneur général (1708-

1. Il fut assisté d'un conseil souverain, transféré de Surate dans la nouvelle capitale, et composé, sous sa présidence, de cinq conseillers qui étaient en même temps les hauts fonctionnaires de la colonie. Des membres du Conseil on forma, en outre, deux tribunaux : l'un destiné aux Européens (3 juges au civil, s'adjoignant 2 marchands pour le criminel), l'autre aux indigènes (1 juge français et 1 assesseur indigène).

2. Voir ci-dessus, t. V, p. 923 et suiv., et ci-dessous, p. 908 et suiv.

1718), ne furent pour Martin de dignes successeurs. Tous deux furent plus jaloux de sa mémoire que soucieux de le continuer. Ils froissèrent les préjugés des indigènes : Hébert fixa par arrêté les époques des sacrifices, expulsa leurs marchands dont il saisit les biens, fit un injuste procès à l'un d'eux, Naniapa, qui fut fouetté et emprisonné. L'incapacité de ces gouverneurs ne réussit pas à détruire l'élan donné par Martin : en 1716, Pondichéry avait 60 000 habitants, dont 200 Européens, autant d'Eurasiens, 1600 chrétiens indigènes. — Chandernagor se développait plus lentement : on n'y comptait que 50 Français. Il en était de même pour Surate (où les musulmans, en 1717, pillèrent la factorerie), pour Mazulipatam et Calicut, où l'on ne voyait que quelques Européens. — Ce qu'il y avait de plus grave, c'est que les affaires de la Compagnie allaient fort mal : elle avait fait perdre à ses actionnaires tout leur capital, s'était endettée dans l'Inde pour plus de 4 millions, avait renoncé au commerce avec la Chine, n'en faisait presque plus dans l'Inde parce que ses concurrents anglais et hollandais vendaient à perte pour précipiter sa ruine. Les choses traînèrent ainsi jusqu'au système de Law et à la réorganisation de 1723 (c'était la cinquième depuis nos débuts) [1].

En somme trois des grandes puissances de l'Inde étaient en ruine : le pouvoir du Grand-Mogol, l'empire portugais, la Compagnie hollandaise. Il ne restait debout que les puissances secondaires de la Péninsule (soubabs, nababs, radjas, Mahrattes, Sikhs), les deux Compagnies française et anglaise. Sous le nom de celles-ci, c'étaient la France et l'Angleterre qui allaient se disputer l'empire des Indes.

BIBLIOGRAPHIE

Les empereurs mongols et leur empire : sources orientales. — Les chroniques et mémoires indigènes, pour cette période, ont été recueillis (en anglais et souvent par extraits), par **H. M. Elliot**, *History of India as told by its own historians*, revisé et continué par **J. Dowson**, Londres, 1867-1877, 8 vol. in-8 (ici les tomes VI à VIII). — L'empereur

1. En 1708, nous avions fait connaissance dans l'Inde avec le choléra, qu'on appelait alors « mort de chien ».

Djahán-Gir, *Mémoires* (il en existe deux rédactions originales, très différentes l'une de l'autre), dans **Elliot-Dowson**, t. VI, p. 251-391 ; *Lois*, avec commentaires étendus, *Ibid.*, t. VI, p. 493. — **Mohammed Hádi**, **Mohammed-Chérif (Mu'tamad-Khan)**, **Kamgar-Khan**, *Mémoires* sur le règne de Djahán-Djir, *Ibid.*, p. 392 et suiv. — Les historiens musulmans sur les règnes de Shah-Djáhan, Aureng-Zeb, Shah-Alam, Djahándar-Shah, Farrouk-Sihyar, etc., se trouvent dans le t. VII du même ouvrage avec des notes importantes. — Le principal historien d'Aureng-Zeb, d'autant plus précieux qu'il écrivit malgré la défense qu'avait faite ce prince, en 1679, de rédiger des chroniques, est **Mohammed Hashim (Kháfi-Khan)**, *Ibid.*, t. VII, p. 207-533. — On trouvera *Ibid.*, p. 203, une note sur les *Lettres* d'**Aureng-Zeb**. — Le t. VIII, avec quelques courts extraits sur les empereurs précédents, est relatif aux empereurs du XVIII[e] siècle et aux souverains du Dekkan. — *Tarikh-i-Assam*, ou l'expédition de l'Assam (sous Aureng-Zeb), trad. de l'indoustani par **Th. Pavie**, Paris, 1845. — **Abou'l-Fazl**, *Aïn i Akbari* (3[e] volume de l'*Akbar-Nameh* : c'est celui qui contient la description de la cour, de l'administration, de l'armée, etc.), trad. en anglais par H. Blochmann, Calcutta, 1873 (le texte persan a été publié en même temps).

Récits contemporains d'occidentaux. — **Pyrard de Laval** (voy. 1601-1610), *Discours du voyage des Français aux Indes* (1600-1601), 1611, et *Voyages aux Indes orientales*, édit. de 1615-1616 et 1679. — **Martin de Vitré** (voy. 1601-1603), *Description du premier voyage fait aux Indes orientales*. — **W. Hawkins** (voy. 1605), dans **Purchas**, *Pilgrimages*, t. I, Londres, 1626. — **Th. Roë** (voy. 1614-1615), dans **Kerr**, *Coll. of Voyages and Travels*, 1814, t. IX, p. 290. — **Pietro della Valle** (un Romain, voy. 1624-1625); *Viaggi*, Rome, 1650, trad. fr., *Fameux Voyages*, Paris, 1661-63 et 1745. — **Manrique** (un Augustin; voy. sous Shah-Djáhan, 1649), *Itinerario*, Rome, 1649, in-4. — **Bernier** (voyages, 1656-1664; fut médecin à la cour de Shah-Djáhan et d'Aureng-Zeb), *Hist. de la dernière révolution des États du Grand-Mogol et des événements particuliers*, etc., Paris, 1670-1671, réédité dans ses *Voyages*, qui ont eu de nombreuses éditions, Amsterdam, 1699, 1710, 1724; Paris, 1830, 2 vol., et une édition anglaise d'Archibald Constable, annotée, Westminster, 1891. L'ouvrage de Bernier est le plus important sur l'Inde. Sur Bernier, consulter **De Lenz**, Angers, 1872, et du même, *Documents*, Angers, 1873. — **La Boullaye le Gouz** (voy. 1652 et 1664-1666), *les Voyages et Observations*, etc., Paris, 1653 ; nouv. édit. 1657. — **J. Thévenot** (voy. 1666), *Voyages en Europe, en Asie et en Afrique*, Paris, 1664-84, 3 vol. in-4; la partie indoue est le t. III; nombreuses éditions, Amsterdam, 1705, 1725, 1727, etc.; traductions anglaise, hollandaise, allemande, etc — **J.-B. Tavernier** (joaillier; voy. 1625-1663), *les Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes*, Paris, 1676-1679, 3 vol. in-4. Nombreuses édit. depuis, dont Paris, 1810, 7 vol. in-18. Consulter sur lui **Friedlænder**, Berlin, 1849, et **Joret**, *Tavernier, chambellan du Grand Électeur*, Paris, 1886. — **Chardin** (joaillier, voy. vers 1666 et 1672), *Journal du voyage*, etc., Londres, 1687; Paris, 1810, 10 vol. — **Fryer**, *New Account of East India* (voy. de 1672 à 1681; important pour les Mahrattes au temps de Sivadji), Londres, 1698. — **Hedge**, *Diary* (voy. en 1682-1684), édit. Yule. — **Ovington** (voy. de 1689 à 1692), *Voyage to Suratt*, L., 1696. — **Gemelli Careri** (médecin napolitain; a visité le camp d'Aureng-Zeb en 1695), *Voyage round the world*, dans la Coll. des *Voyages* de Churchill. — Les **PP. Schillinger, Weber et Mayr**, *Persianische und Ost-Indianische Reis* (1699-1702), Nuremberg, 1707. — **Catrou** (le P.), *Hist. générale de l'empire du Mongol* (sur les mém. portugais de **Manucci**), Paris, 1705-15, 2 vol. — Autres voyages dans

les collections, **Ramusio, Purchas, Hakluyt**, etc. — une compilation de récits par **J. de Laet**, *De imperio Magni Mogolis* (Elzevier), 1681.

Histoires européennes de l'Indoustan. — **Voltaire**, *Essai sur les mœurs*, chap. CXLIV; *Fragments historiques sur l'Inde.* — **Gladwin**, *Reign of Jahángir*, Calcutta, 1788. — **Ribeyro** (le cap. Jean), *Hist. de l'isle de Ceylan...* trad. du port. en fr., Trévoux et Paris, 1701, in-12. — **Orme**, *Hist. fragments of the Mughal Empire .. from the year 1669; Origine of the english Etablissement*, Londres, 1805, in-4. — **Ch. Stewart**, *The history of Bengal from the first mohammedan Invasion,... until 1757*, Londres, 1813, in-4. — **Price**, *Chronological Retrospect of the principal events of mohammedan history*, Londres, 1822. — **K. Fr. Neumann**, *Geschichte des Englischen Reichs in Asien*, 2 vol., Leipzig, 1857. — **Dow**, *History of Hindostan*, t. III. — **W. Hunter**, t. VI de son *Imperial Gazetter of India : The Indian empire*, 2e édit., 1866. — **Edw. Thomas**, *The Revenue resources of the Mughal Empire in India*, Londres, 1871. — **Horn** (Dr Paul), *Das Heer und Kriegswesen des Gross Moghuls*, Leyde, 1894. — **W. W. Hunter**, *The Ruin of Aurangzeb*, dans le *Nineteenth Century*, mai 1887. — **Dryden**, *Aureng-Zebe*, dans *Oriental Miscellany* de Constable, 1892. — **Poole** (Stanley-Lane), *History of the Moghul Emperors illustrated by their Coins*, Londres, 1892. — Du même, *Rulers of India : Aurangzib*, Oxford, 1893, in-12. — **Sylvain Lévi**, article *Inde* dans la *Grande Encyclopédie.* — **H. Summer Maine**, *Village communities*, Londres, 1872. — **Birdwood**, *The industrial arts of India*, Londres, 1881, 2 vol. — On trouvera ci-dessous, t. X, p. 968 et XI, p. 655, la bibliographie relative aux Mahrattes et aux Sikhs.

Les Européens; compagnies de commerce; colonisation. — **Paul Leroy-Beaulieu**, *De la colonisation chez les peuples modernes*, nombreuses éditions. — Pour les Portugais, voir ci-dessus, t. IV, p. 901. — Pour les Hollandais, voir ci-dessus, p. 500, et **Renneville**, *Journal des voyages qui ont servi*, etc., Amsterdam, 1725, 7 vol. in-12. — Pour les Anglais : **Mill** (James), *The history of British India*, 5e éd., annotée et continuée par **H H. Wilson**, 9 vol. in-12, Londres, 1858, t. I. — **Hall**, *The imperial policy of Elizabeth*, 1885. — **J R. Seeley**, *Expansion de l'Angleterre*, trad. fr., par le colonel Baille et A. Rambaud, Paris, 1885. — **Bruce Sainsbury**, *A calendar of the Court minutes of the East India Company*, 1635-1639, Oxford, 1907. — **C. R. Wilson**, *Early Annals of the English in Bengal*, Calcutta, 1895-1900, 2 vol. — **Pringle**, *Diary and Consultation Book of the agent, governor and council of Fort St George*, 1682-85, Madras, 1895. — **J. Bruce**, *Annals of the honourable East India Cy*, L., 1810, 3 vol. — **Low**, *Hist. of the Indian Navy*, L., 1877, 2 vol. — **W. Hunter**, *A history of British India*, L., 1899-1900, 2 vol. — **Wilson**, même titre, Londres, 1899-1900, 2 vol. (s'arrête à 1710). — Pour les Français : **Souchu de Rennefort** (voy. 1665-1666), *Relation du premier voyage de la C. des Indes orientales à Madagascar*, Paris, 1668, et *Mémoires pour servir à l'histoire des I. O.*, Paris, 1668. — **Du Fresne de Francheville**, *Hist. de la compagnie des I. O.*, 1746, in-4. — **H. Castonnet des Fosses**, *L'Inde française avant Dupleix*, Paris, 1887, in-8. — **Ch. Bréard**, *Doc. relatifs à la marine normande, et à ses armements aux XVIe et XVIIe s.* (Canada, Afrique, Antilles, Brésil, Indes), Rouen, 1889. — **Bonassieux**, *Les grandes compagnies de commerce*, Paris, 1892. — **Henri d'Escamps**, *Hist. et géographie de Madagascar*, 1884. — Voir ci-dessus, p. 248, les ouvr. relatifs au commerce et à la compagnie des Indes. Ajouter : **Sottas**, *Une escadre française aux Indes en 1690*, Paris, 1905. — **Dahlgren**, *Les navigations des français dans les mers du sud au commencement du XVIIIe siècle* (trad. du danois), P., 1910.

CHAPITRE XXIV

L'EXTRÊME-ORIENT

CHINE — SIAM — ANNAM

(1648-1722)

I. — *La Chine.*

Chute des Ming. — La dynastie chinoise des *Ming*, qui régnait à Nanking depuis 1368 et à Péking depuis 1411, avait vu dès le XVI[e] siècle décroître son influence; l'empire, créé par Hong-Wou et par ses successeurs, qui avaient cherché à étendre leur puissance au delà même du continent, était devenu trop vaste pour les mains débiles de leurs descendants : les Tatars, repoussés vers le Nord, n'avaient pas tardé à reprendre leurs excursions vers le Sud. En 1550, pendant la période *Kia-Tsing*, l'invasion avait été repoussée, mais la faiblesse des empereurs, tombés entre les mains des eunuques, permit aux Tatars orientaux, c'est-à-dire aux Mandchous, descendants de l'ancienne dynastie *Kin* ou *Niou-tchen*, de concentrer leurs efforts sous un seul chef, T'ien-Ming[1], qui, en 1618, battit complètement l'armée impériale. Il est l'ancêtre de la dynastie *T'sing*, qui règne actuellement sur la Chine. Les Mandchous, sous Hi-Tsoung, l'avant-

1. Ce chef est désigné dans les annales chinoises à partir de 1616 sous le nom de règne de *T'en-ming* et sous le nom de temple de *Tai Tsou Kao Houang-ti.*

dernier empereur Ming (1621-1628), s'emparèrent du Liao-toung et de sa capitale, et ils imposèrent aux habitants leur propre coutume de se raser le haut de la tête, ne gardant qu'une touffe de cheveux qui, en croissant, permet de tresser la natte; la natte, que l'on croit être la caractéristique des Chinois, est, comme on le voit, d'importation étrangère. La rébellion ne tarda d'ailleurs pas à faciliter aux Mandchous la conquête du Céleste Empire; huit chefs de révoltés répandirent leurs bandes dans le Se-tch'ouen, dans le Hou-Kouang et dans le Chen-si; le plus considérable d'entre eux, Li Tse-tching, vint mettre le siège devant la capitale du Ho-nan, la grande ville de K'ai-foung, qui fut presque entièrement détruite le 9 octobre 1641, par l'inondation du fleuve Jaune dont les digues avaient été rompues par le gouvernement impérial, désireux d'anéantir les rebelles. Cependant Li Tse-tching, maître du Ho-nan et du Chen-si, marchait en avant dans le Tcheli, droit sur la capitale, et, après un siège de trois jours, Péking se rendait. L'empereur Tchouang Lieh-Ti se pendit de désespoir (1643), terminant de cette façon lamentable la série des seize princes qui avaient occupé le trône des Ming.

Mais Li Tse-tching devait trouver une résistance inattendue dans Ou San-kouei qui commandait les troupes impériales dans le Liao-toung. Celui-ci, incapable de lutter seul, fit appel aux Mandchous; leur chef Ts'oung-Teh, qui avait succédé en 1627 à T'ien-Ming, à la tête de soixante mille hommes, mit en fuite Li, qu'il pourchassa jusque dans le Chen-si. Péking, dont le palais avait été détruit par les rebelles, restait ouvert; ce fut au fils de Ts'oung-Teh, mort au milieu de son triomphe, que fut réservée la gloire d'entrer dans la capitale. Ce prince, qui porte le nom de règne de Chuen-tchi, est considéré comme le fondateur de la dynastie des *Ts'ing* (1644).

Chuen-tchi (1644-1662). — Empereur, il eut l'intelligence de changer fort peu de chose à l'administration existant sous les Ming : les lettrés confucianistes continuèrent à avoir la haute main; les fonctionnaires mandchous, qui leur furent adjoints, n'étaient en réalité que des doublures, et finirent par être absorbés presque entièrement, tant pour la manière de penser que pour la langue, par leurs collègues chinois.

Ou San-kouei, qui avait appelé les Tatars, fut récompensé par le titre de *Houang*, prince ou roi, et la grande ville de Si-nganfou, hef-lieu du Chen-si, fut choisie comme capitale de sa principauté. Cependant les Ming conservaient encore quelques partisans dans les provinces méridionales et maritimes; successivement les Tatars s'emparèrent des provinces du Tche-Kiang, du Fou-Kien, et enfin de la capitale du Kouang-toung, Kouang-tcheou ou Canton. Le règne de Chuen-tchi, qui mourut en 1661, à l'âge de vingt-quatre ans, peut être considéré comme le prélude du règne glorieux de son plus jeune fils, K'ang-hi.

K'ang-hi (1662-1722). — Ce prince[1] avait huit ans lorsqu'il monta sur le trône. Aussi quatre régents furent-ils nommés pour administrer les affaires de l'empire, pendant une minorité qui semblait devoir être assez longue. Quoique l'empereur eût été reconnu à l'unanimité par les trois nationalités composant les huit bannières, — c'est-à-dire mandchoue, mongole, chinoise (*Han-Kiun*), — qui avaient aidé à la conquête, l'*Inaltérable Paix* était loin de régner dans l'empire : du côté de Formose, c'est-à-dire dans le Sud-Est, avec Koxinga; dans le Yun-nan et le Kouei-tcheou, c'est-à-dire dans le Sud-Ouest avec Ou San-kouei; dans le Nord, avec les Éleuthes et les Russes, la nouvelle dynastie se voyait entourée de rebelles ou d'ennemis. Soui, le premier des quatre régents, étant mort, K'ang-hi n'hésita pas, bien qu'il n'eût que treize ans, à prendre lui-même les rênes du gouvernement.

Révolte de Koxinga. — Parmi les provinces restées fidèles aux Ming, celle du Fou-Kien, par sa position, en face du littoral de Formose, et par l'esprit d'entreprise bien connu de ses habitants, fut celle qui résista le plus longtemps à l'envahisseur mandchou. Un certain Tcheng Tche-loung, d'une famille de pêcheurs de la préfecture de Tsiouen-tcheou, élevé à Macao, fut l'âme de la résistance. Il avait voyagé à Manille, et au Japon, où il épousa une Japonaise, qui lui donna un fils, Tcheng Tch'eng-koung, dont les Européens ont fait Koxinga.

1. Il nous est connu par le nom qui est donné à la période de son règne, en chinois *K'ang-hi*, en mandchou *Elkhe-taifin* (Inaltérable Paix), et par son nom de temple *Ching-tsou* (Saint Aïeul) *Jin Houang-ti*; il avait comme petit nom *Hiouen-ye* (Étincelle Bleue).

Tcheng Tche-loung, fait par trahison prisonnier des Tatars et conduit à Péking, y fut mis à mort en 1661, après une longue captivité. Il trouva un vengeur en son fils qui, dès 1648, ravagea toutes les côtes de Chine. Koxinga échoua dans toutes ses entreprises sur terre ferme, et en particulier dans le Kiang-nan, dont il essaya, sans succès, de prendre la capitale, Nan-king. Toutefois les succès maritimes de Koxinga avaient fait donner par l'empereur Chuen-tchi l'ordre de dévaster la côte, afin d'affamer les pirates qui s'y ravitaillaient. Les continentaux cherchèrent alors un refuge naturel dans la grande île de Tai-ouan (Formose), qui se trouve en face du Fou-Kien.

Les Hollandais à Formose. — Les Hollandais avaient d'abord encouragé cette émigration; mais ils furent bientôt effrayés du grand nombre de Chinois qui arrivaient dans leurs possessions. Ils espéraient d'ailleurs tirer quelque bénéfice de l'occupation mandchoue. Ayant appris par le P. Martini, qui passait à Batavia pour se rendre en Europe, que les nouveaux maîtres de l'empire chinois autorisaient tous les étrangers à trafiquer librement à Canton, le *Grand Conseil* de Batavia envoya de Tai-ouan à Canton, en janvier 1653, le négociant Frédéric Schedel, pour y obtenir la permission d'y faire le commerce. Malgré l'opposition des Portugais, Schedel obtint l'autorisation d'établir un comptoir permanent à Canton, où il laissa Pierre Bolle avec des marchandises à vendre. Les intrigues des Portugais obligèrent les Hollandais à quitter Canton. Pour les mêmes raisons, un nouveau voyage à Canton de Schedel et de Zacharie Wagenaer eut un insuccès complet. De guerre lasse, les Hollandais résolurent de porter leurs doléances à Péking même et, dans ce but, ils firent choix comme ambassadeurs de Pierre de Goyer et de Jacob de Keyser, qui partirent de Batavia sur deux vaisseaux, le 14 juin 1655. Empêchés par une grande tempête d'entrer à Macao, l'un des bateaux, le *Koukercke*, arriva près de Canton, le 18 août 1655, l'autre, le *Blomendael*, quarante-huit jours plus tard. Malgré les efforts des mandarins de Canton, les envoyés hollandais partirent le 17 mars 1656 pour Péking, où ils arrivèrent le 17 juillet par la voie de Nan-tchang, Nanking, Yang-tcheou, Tien-tsin et Toung-

tcheou. Dans la capitale, le missionnaire allemand Adam Schall joua un grand rôle dans les négociations. En échange d'avantages commerciaux, les Hollandais furent soumis aux traitements des nations tributaires et mis dans l'obligation de venir à Péking tous les cinq ans, puis tous les huit ans; Goyer et Keyser, ayant quitté Péking le 16 octobre 1656, repassaient à Canton le 28 janvier 1657, et regagnaient le 31 mars de la même année Batavia, où ils avaient la joie d'apprendre que leurs compatriotes venaient, à Ceylan, de prendre Colombo aux Portugais.

Cependant ces avances faites à la dynastie nouvelle ne servaient en rien les intérêts des Hollandais à Formose. Le Suédois Frédéric Coyett, qui, depuis 1656, était gouverneur de l'île et qui ne cessait d'attirer l'attention du Grand Conseil de Batavia sur les agissements de Koxinga et ses armements à Amoy, voyait ses chefs rester sourds à ses réclamations. En 1660, ils se décidèrent pourtant à envoyer douze navires et six cents hommes sous le commandement de l'amiral Jan van der Laan. Celui-ci, jugeant dans sa haute sagesse la garnison de Tai-ouan suffisante pour parer à toutes les éventualités, et croyant sur parole que Koxinga n'attaquerait jamais l'île, remit à la voile de Formose, le 10 avril 1661, pour attaquer Macao, où il échoua piteusement. Toutefois, sur son rapport, Coyett était suspendu de son gouvernement, et un successeur lui était donné dans la personne de Clenk, qui partait de Batavia en juin 1661. Entre temps, les événements marchèrent vite : Koxinga mettait à la voile et arrivait à Tai-ouan le 30 avril 1661; malgré la défense héroïque des Hollandais, le fort Provintia se rendait le 4 mai 1661. Clenk, qui arrivait sur ces entrefaites, s'empressait de prendre le large vers le Japon, abandonnant Coyett, que des renforts, arrivés au mois d'août, ne purent empêcher de capituler, le 1er février 1662, avec tous les honneurs de la guerre.

Fin de Koxinga. — Koxinga hissait son drapeau le 12 février 1662 sur le fort Zelandia et restait seul maître de la grande île de Formose. Son règne ne devait pas être de longue durée; il avait espéré un instant s'emparer des îles Philippines sur les Espagnols; mais, atteint de folie furieuse,

il mourut l'année même de son triomphe (2 juillet), à l'âge de trente-neuf ans. Les Hollandais n'avaient pas perdu l'espérance de reprendre Formose. Le 29 juin 1662, l'amiral Balthasar Bort fut envoyé à cet effet; sa croisière d'une année n'amena aucun résultat pratique, pas plus qu'une nouvelle expédition partie de Batavia le 1er juillet 1663. Une ambassade hollandaise, sous les ordres de Pieter van Hoorn, est envoyée à Péking en 1666; Van Hoorn revient à Batavia en janvier 1668; sa mission, aussi infructueuse que celle de Van Goyer, ne rapportait que la permission de l'empereur d'envoyer des ambassadeurs de huit ans en huit ans, et de faire leur commerce non dans le Fou-Kien, mais une fois tous les deux ans à Canton. Le fils de Koxinga, Tcheng-King, qui avait succédé à son père dans Formose, continua la lutte contre les Tatars. A sa mort (1681), son fils aîné, K'ô-tsang, fut étranglé par un de ses officiers, et son second fils, K'ô-chouang, lui succéda, mais pour peu de temps; trop faible par lui-même, trahi par les siens, il fut obligé de faire sa soumission à l'empereur K'ang-hi et de se rendre à Péking, où il finit ses jours. Le royaume éphémère de Koxinga avait cessé d'exister (1683).

Révolte de Ou San-kouei. — Plus que tout autre, Ou San-kouei, qui était originaire du Liao-toung, avait contribué à l'avènement de la dynastie tatare ; nommé *Ping-si-houang* (*Prince pacificateur de l'Ouest*), avec le Yun-nan et le Se-tch'ouen comme apanage, il était devenu le plus puissant des trois princes feudataires. Les deux autres, Chang K'o-hi, le Prince pacificateur du Sud, et Keng Ki-mao, avaient été récompensés par un titre semblable pour les services qu'ils avaient rendus à la nouvelle dynastie et en particulier pour la part qu'ils avaient prise à la reddition de Canton. Cependant Ou San-kouei était tenu en suspicion à cause de sa puissance même, et son fils était retenu en otage à Péking. En 1674, l'empereur l'ayant invité à se rendre à la cour, il répondit qu'il ne se présenterait dans la capitale qu'à la tête de 80 000 hommes; le Kouang-toung et le Fou-Kien se joignirent au rebelle; le fils d'Ou San-kouei complota de s'emparer de l'empereur dans son palais au premier jour de l'an, mais la conspiration échoua. Toutefois le danger

était d'autant plus grand qu'un descendant de Gengis-Khan, trouvant l'occasion favorable, levait l'étendard de la révolte en Tatarie. Tout autre que K'ang-hi eût succombé; immédiatement il fait face à l'ennemi du Nord, écrase et défait le prince mongol; la zizanie se met entre les ennemis du Sud et vient en aide à l'empereur; les Formosans guerroient contre les gens du Fou-Kien; Chang K'o-hi, prince de la frontière, fait sa soumission pour le Kouang-toung; il obtient son pardon au prix de son titre, qu'il est obligé d'échanger contre celui, plus modeste, de vice-roi. Ou San-kouei, resté seul, mourut en 1678, au moment même où il allait succomber devant les troupes impériales.

Nous avons à parler maintenant d'une puissance qui, quoique éphémère, a failli renouveler à son profit, dans le nord-ouest du Céleste Empire, la concentration des forces mongoles et reprendre la tradition de Gengis-Khan : les *Éleuthes*.

Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de l'Asie centrale. — La religion musulmane, qui avait pénétré dans le Turkestan dès l'époque des *Souï* (581-618) et des *T'ang* (618-907) sous le nom de *Secte fleurie* (*Hoa-men*) [1], n'avait pas tardé à y remplacer complètement le bouddhisme mongol. Aussi, dès la fin de la dynastie mongole, dans ce pays qui avait été attribué au second fils de Gengis-Khan, Djagataï, vit-on détruire les chrétientés florissantes et en particulier la mission d'Ili-bâliq (1342). Vers la fin des *Ming*, un descendant du Prophète à la vingt-sixième génération, Mahmoud (Makhdum), vint s'établir à Kachgar et fut reconnu comme chef par tous les princes de la contrée. Ce fut alors que les Éleuthes (Kalmouks ou Mongols occidentaux) commencèrent à dominer dans les T'ien-chan. Les tribus mongoles formaient quatre *oïrats* (d'où nous avons fait *éleuthe* par l'intermédiaire du chinois) : dans l'Ili, les *Tchoros*, qui sont les Dzoungares; les *Dourbet*, sur l'Irtych; les *Tourgoutes*, dans le Tarbagataï; les *Kochots*, dans le pays d'Ouroumtsi. Sous le règne de K'ang-hi, un chef tchoro, l'Erdeni Bahadour Kong-Taïchi, fils d'Abouda Ablaï Taïchi, fortement établi au nord des T'ien-chan, avait essayé de reconstituer l'aile gauche mongole (Dzoungares) en attaquant les princes musulmans : le

1. Voir ci-dessus, t. II, p. 907 et suiv.

khan de Kachgar, Ismaël, fut envoyé prisonnier à Ili et l'administration de son pays fut confiée, sous la suzeraineté des Kalmouks (Éleuthes), à Hazrat Afak (Hidayat Allah), descendant du grand prêtre musulman Makhdum Azam, qui créa la dynastie des Khodjas (1678). Kong-Taïchi étant mort en 1665, son second fils, Galdan Boushtou, allait continuer son œuvre lorsque K'ang-hi réussit à arrêter sa puissance naissante.

Guerre des Éleuthes. — Les Éleuthes menaçaient de s'avancer jusqu'au Kou-kou-Nor, mais leur route était barrée par les Kalkhas. Les Kalkhas descendaient de Geressandsa Jelaïr K'ong Taï-chi, fils de Dayan-Khan qui avait été *Khakaan* de 1470 à 1544 et qui, lui-même, avait pour ancêtre Khoubilaï. Ces Kalkhas servaient d'État-tampon entre les Éleuthes et la Chine; leur écrasement pouvait amener l'envahissement du Céleste Empire. Aussi K'ang-hi n'hésita-t-il pas à se porter à leur secours, dès qu'il eut réduit les dernières révoltes intérieures. Galdan, campé sur l'Orkhon avec son armée, chassait les Kalkhas devant lui; à la suite de quelques succès des Chinois, il fit à l'empereur (en 1690) une soumission plus apparente que réelle. La guerre recommença en 1696 : K'ang-hi s'avança jusqu'au Keroulen et mit Galdan en fuite. L'année suivante, l'empereur reprit la campagne, mais les ambassadeurs ennemis le vinrent trouver sur les bords du Hoang-ho dans le pays des Ordos. K'ang-hi accordait un délai de soixante-dix jours pour la soumission de Galdan, lorsqu'il apprit que celui-ci venait de mourir (1697). Nous verrons toutefois que la conquête définitive des T'ien-chan n'eut lieu qu'au siècle suivant, sous le règne de K'ien-long.

Fin du règne de K'ang-hi. — K'ang-hi avait enfin aplani toutes les difficultés qui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (à l'égard des Russes), avaient menacé, sinon de faire sombrer, du moins d'ébranler sérieusement le trône nouveau des Mandchous. Quelques intrigues de cour, dirigées contre le prince héritier, assombrirent seules les dernières années de ce grand empereur. Il mourut le 20 décembre 1722, âgé de soixante-neuf ans sept mois vingt-cinq jours, après un règne glorieux de soixante-et-un ans. Son quatrième fils, Young-tching, le remplaça sur le trône.

Les lettres et les arts sous le règne de K'ang-hi. — On a pu comparer K'ang-hi à son contemporain Louis XIV, et l'avantage resterait au monarque chinois. Constamment heureux dans ses guerres, politique habile, K'ang-hi fut de plus un des premiers lettrés de son pays. Outre une traduction en mandchou des *King* (livres classiques), un vaste dictionnaire connu sous le nom de *K'ang-Hi Tseu-tien* fut compilé par trente lettrés, et publié en 1716; il ne comprend pas moins de 44 449 caractères rangés sous 214 clés, et la remarquable préface a été écrite par l'empereur lui-même. Sous le titre de *Ching-yu kouang-yun*, K'ang-hi publia en 1670 un ouvrage, divisé en seize sections, destiné à l'instruction du peuple. Jusqu'aux jours malheureux de la question des Rites, il aimait à s'entretenir avec les missionnaires européens de sa cour : le Belge Ferdinand Verbiest fit fondre les canons pour les guerres d'Ou San-kouei et des Éleuthes et construire une partie des instruments de l'Observatoire de Péking; Thomas Pereira et Gerbillon servirent d'interprètes à K'ang-hi; François Noël fut un lettré distingué; Stumpf, Bouvet, Provana, de remarquables théologiens. Par ordre de l'empereur, les Jésuites entreprirent l'immense travail de la carte de la Chine, dressée par les PP. Bouvet, Régis, Fridelli, Cardoso, Bonjour, de Tartre, Mailla, Hinderer, sous la direction générale du P. Jartoux, qui, infirme, était obligé de rester à Péking. Le travail, commencé en 1708, était complètement achevé en 1718 et il reste encore, malgré quelques erreurs, la base de toutes les cartes de l'Empire du Milieu; il fait autant d'honneur à celui qui l'a ordonné qu'à ceux qui l'ont mené à bonne fin.

II. — Missionnaires et commerce français en Extrême-Orient.

La question des Rites chinois. — Nous avons vu que Matteo Ricci était le vrai fondateur des missions de Chine[1];

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 911.

sa connaissance profonde des mathématiques, jointe à une grande souplesse de caractère et à une intelligente tolérance religieuse, lui assura immédiatement de brillants succès. La conversion d'un mandarin d'un rang très élevé, originaire des environs de Chang-Haï, Siu Kouang-k'i, lui donna entrée dans les familles importantes du pays. Sous le nom de *Li Mateou*, il a traduit les six premiers livres d'Euclide, et écrit en chinois un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels la *Vraie doctrine de Dieu* est devenue presque classique. Ricci, avec l'habileté essentiellement pratique de sa compagnie, avait de suite compris que dans un pays où la religion officielle n'est qu'un code moral, base même du gouvernement et de la société, il fallait savoir concilier les exigences du christianisme avec le culte rendu à Confucius et aux ancêtres. Aussi voyons-nous ses successeurs, qui ne partageaient pas tous en théorie sa manière de voir, témoin le P. Longobardi, suivre néanmoins sa tradition, arriver à gagner la bonne grâce des empereurs, et, comme les PP. Adam Schall von Bell et Ferdinand Verbiest, occuper les hautes fonctions de président du « tribunal des mathématiques ». La France ne jouait qu'un rôle secondaire à cette époque dans l'histoire des missions; le mouvement inauguré par les Jésuites ne tardait pas à être imité par les autres congrégations. En 1631, deux dominicains, Angelo Coqui et Thomas Serra, arrivèrent. Deux Espagnols, l'un dominicain, Jean-Baptiste de Moralez, l'autre franciscain, Antoine de Sainte-Marie, les suivirent presque aussitôt. Une propagande trop active et sans doute un grand manque de tact amenèrent l'expulsion des Dominicains et des Franciscains en 1637. On sait la jalousie qui existait entre les différents ordres religieux; les succès des Jésuites n'étaient pas pour satisfaire leurs concurrents, qui les accusèrent immédiatement d'idolâtrie, prétendant que la tolérance avec laquelle ils regardaient le culte rendu à Confucius et aux ancêtres était en désaccord avec les doctrines chrétiennes. Sur ce sujet, Moralez, s'occupant de choses qui certainement ne le regardaient pas, adressa au P. Emmanuel Diaz (senior), visiteur des Jésuites, un mémoire en huit articles auquel ce dernier, avec juste raison, ne se donna pas la peine

de répondre. Moralez, furieux, partit pour Rome, où il arriva en 1643. Après de longs pourparlers, il obtint, le 12 septembre 1645, un décret d'Innocent X condamnant les Jésuites. Moralez, triomphant, s'empresse de retourner en Chine et notifie ce décret à ses adversaires. Ceux-ci ne se tiennent pas pour battus : ce qu'un pape a fait, un autre le peut défaire. Ils font choix pour les représenter à la cour de Rome d'un Italien du Trentin, Martin Martini, qui, après un voyage difficile, la tempête l'ayant poussé sur les côtes de Norvège, dut traverser la Hollande et l'Allemagne pour arriver en Italie. Martini réussit pleinement dans sa mission, car il obtint, le 23 mars 1656, un décret contradictoire d'Alexandre VII. Nouveau mémoire de Moralez à la Sacrée Congrégation (1661); nouveau décret de Clément IX contre les Jésuites (20 novembre 1669). Quelques années auparavant, en 1665, une persécution générale avait éclaté contre les missionnaires, qui furent obligés de se réfugier dans la province de Canton, chez les Jésuites. Malgré la mort de Moralez (1664), la lutte continua. Les écrits (1676) de son successeur Navarrete, préfet de l'ordre de Saint-Dominique en Chine, n'entament cependant pas la position des Jésuites. Le 18 août 1686, ils sont fortifiés par le traité d'un dominicain, Chinois de naissance, par conséquent très au courant de la question, le P. Grégoire Lopez, évêque de Basilée, qui adresse son mémoire en faveur des Jésuites à la Sacrée Congrégation. Tel était l'état des missions en Chine, lorsque Louis XIV, à l'instigation du P. de La Chaise, qui désirait contre-balancer l'influence du nouveau séminaire des Missions étrangères, prit la résolution d'envoyer six jésuites français à Péking.

Séminaire des Missions étrangères. — Les voyages du P. Alexandre de Rhodes à travers l'Asie, sa visite à Paris, où il était venu chercher des évêques pour l'Annam et le Tong-King, firent sentir la nécessité de recruter de nombreux travailleurs pour le champ si vaste des missions. En 1663, un carme déchaussé, dom Bernard de Sainte-Thérèse, évêque *in partibus* de Babylone, avait créé, dans les terrains lui appartenant rue du Bac, un séminaire destiné à former les jeunes prêtres qui devaient aller prêcher la parole du Christ dans les pays loin-

lains. Presque à la même époque, sous la vive impulsion de Louis XIV et de son ministre Colbert, la Compagnie des Indes Orientales était constituée en 1664 : ainsi qu'il est dit dans les documents préparatoires au décret royal arrêtant les bases de cette société, les intérêts religieux devront marcher parallèlement aux intérêts commerciaux, et les uns et les autres seront l'objet de la sollicitude du gouvernement. Déjà on avait fait choix de trois prêtres pour aller fonder en Chine, en Cochinchine, au Tong-King et à Siam, des missions françaises. Ce furent : François Pallu, chanoine de Saint-Martin de Tours, évêque d'Héliopolis; de la Motte-Lambert, ancien conseiller à la Cour des aides en Normandie, puis directeur du Grand-Hôpital à Rouen, évêque de Béryte (Beirout); Ignace Cotolendy, curé à Aix en Provence, évêque de Métellopolis. Ce dernier, qui était vicaire apostolique de la Chine occidentale, n'arriva pas au champ de ses travaux, car il mourut (16 août 1662) près de Mazulipatam. Les lettres écrites des missions et les relations de cette époque nous racontent d'année en année les voyages des évêques français. Elles nous laissent déjà entrevoir la concurrence et même l'opposition qu'ils éprouvent de la part des autres ordres religieux établis précédemment dans les pays qu'ils visitent. La lutte allait devenir extrêmement vive.

Débuts de la mission française de Péking. — Le jésuite Philippe Couplet, Flamand de Malines, s'était embarqué à Macao (5 décembre 1681), sur un navire hollandais pour défendre à Rome les intérêts de sa compagnie. Débarqué en Hollande (octobre 1682), il se rendit en Italie en passant par Paris. Là, Louvois et le duc du Maine se résolurent à lui confier la liste de leurs *desiderata* sur la Chine; il est probable que le roi et le P. de La Chaise pensèrent que, les intérêts de la France étant d'accord avec ceux de la religion et de la science, il serait mieux de confier à des Français qu'à des étrangers le soin de faire à Péking des recherches pour le succès desquelles le roi de Portugal n'était pas moins zélé que le fils aîné de l'Église.

Les six missionnaires étaient : le P. Guy Tachard, qui resta au Siam, Joachim Bouvet, Louis Le Comte, Jean de Fontaney,

Jean-François Gerbillon et Claude de Visdelou. Ils s'embarquèrent à Brest le 1er mars 1685 sur l'*Oiseau*, commandé par M. de Vaudricourt, avec le chevalier de Chaumont, ambassadeur du roi à Siam, et partirent le surlendemain. Ils arrivèrent en Chine le 23 juillet 1687 et à Péking le 7 février 1688. Fontaney fut le premier supérieur de cette mission : il s'est occupé surtout d'astronomie. Gerbillon, qui devint supérieur en 1699, est un homme hors ligne : il avait acquis assez vite la langue mandchoue pour être employé comme interprète par l'empereur K'ang-hi lors de la signature du traité de Nertchinsk (27 août 1689). Le P. Bouvet, sans avoir été supérieur, fut un des hommes considérables de la mission, quoique ses ouvrages, sauf sa *Vie de K'ang-hi*, aient moins de réputation que ceux de ses confrères; c'est lui qui, rentré en Europe en 1697, assura le recrutement de l'établissement de Péking en ramenant avec lui Prémare, Domenge, etc. Louis Le Comte est pour nous le moins intéressant du groupe : renvoyé en Europe pour s'occuper de la question des Rites, il ne fut pas l'une des parties les moins actives dans cette fameuse querelle, que ne contribuèrent pas peu à raviver ses *Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine*, auxquels son titre de confesseur de la duchesse de Bourgogne donna une importance spéciale. Le dernier, Claude de Visdelou, ne le cède en valeur scientifique qu'à Antoine Gaubil : ses *Recherches sur l'histoire de la Tartarie*, qui ne parurent que longtemps après sa mort comme supplément à une nouvelle édition de la *Bibliothèque orientale* de B. d'Herbelot, auraient pu être ignorées parce qu'il prit parti contre sa propre compagnie lors de la mission du patriarche d'Antioche, Charles-Thomas Maillard de Tournon. Nommé évêque *in partibus* de Claudiopolis, on peut dire qu'il mourut en exil chez les capucins de Pondichéry.

Vicariats apostoliques. — Auparavant, différentes congrégations exploitaient en commun les mêmes provinces ou les mêmes villes, et l'on voyait, à Fou-tchéou, par exemple, des églises de dominicains, de jésuites ou de prêtres des Missions étrangères. La rivalité des différents ordres, la concurrence qu'ils se faisaient entre eux au détriment de l'in-

térêt général de la propagande fit changer cet état de choses et diviser la Chine en vicariats apostoliques, administrés chacun exclusivement par une congrégation. L'origine commune de ces vicariats est le diocèse de Macao, créé en 1557, dédoublé en 1587 pour rendre le Japon indépendant. Le diocèse de Macao, après avoir formé en 1659 trois vicariats apostoliques[1] en plus du diocèse, a été réparti en 1690 en trois diocèses, Péking, Macao et Nanking, qui ont définitivement formé les vicariats actuels.

Suite de la question des Rites. — Les jésuites français et les prêtres des Missions étrangères ne tardèrent pas à se jeter avec ardeur dans les controverses commencées par Moralez, et qui forment un chapitre si intéressant et si important dans l'histoire ecclésiastique. En 1682, l'ouvrage publié à Paris sous le titre *la Morale pratique des Jésuites*, mit le feu aux poudres; le P. Tellier répondit, et son livre fut censuré à Rome. Les Missions étrangères prennent position dans la question, de la manière la plus hostile contre les Jésuites, par un mandement dénonçant les rites chinois, que lança (26 mars 1693) Charles Maigrot, évêque de Conon, leur vicaire apostolique au Fou-Kien. Puis, suivant l'exemple jadis donné par les Dominicains, elles envoient à Rome un de leurs prêtres, Louis de Quemener, qui obtient un bref d'Innocent XII (15 janvier 1697). Quemener est bientôt remplacé à Rome par Nicolas Charmot. Deux ouvrages du P. Le Comte, rentré en France, *Nouveaux Mémoires sur la Chine* et *Lettre à Mgr le duc du Maine sur les cérémonies de la Chine*, amenèrent une conflagration générale. Là-dessus, réunion, à Paris, de docteurs en Sorbonne, et, à Rome, réunion de cardinaux. Les presses de Cologne, de Paris, de Rome, de Louvain, de Venise, ne suffisent pas à imprimer les traités, pamphlets, décrets, censures, arrêtés, éclaircissements, histoires, réponses, lettres, mémoires, dont le ton atteint quelquefois à une violence inouïe. Les Jésuites sont censurés par la Sorbonne, et le Saint-Office publie, le 20 novembre 1704, un décret prohibant les cérémonies chinoises.

1° Chen-si, Chan-si, Corée, Nan king, Péking, Ho-nan, Chan-toung, Tatarie; 2° Fou-Kien, Tché-Kiang, Kiang-si, Kouang-toung; 3° Hou-Kouang, Kouang-si, Yun-nan, Kouei-tcheou.

Tournon et Mezzabarba; fin de la question des Rites. — Ce décret est approuvé par Clément XI, qui charge un légat *a latere* de le promulguer en Chine. Les Jésuites luttent néanmoins; ils ont dans leur jeu une carte qu'ils se gardent de négliger; à des théologiens savants, mais peu pratiques, ils opposent des arguments de lettrés confucianistes; aux discours latins ils opposent des textes chinois; à l'opinion du pape ils répondent par l'avis de l'empereur de la Chine; or l'empereur de la Chine, K'ang-hi, est le premier lettré de son royaume.

Le légat de Clément XI était Charles-Thomas Maillard de Tournon, patriarche d'Antioche, savant théologien, mais médiocre politique. Il fut reçu par l'empereur en audience particulière, puis en audience solennelle le 29 juin 1705. L'évêque de Conon, Maigrot, l'avait suivi dans la capitale; il faut voir avec quelle ironie l'empereur parle à ce dernier, qui avait vécu dans le Fou-Kien, et n'avait qu'une fort médiocre connaissance de la langue parlée à Péking; il faut lire dans les documents tant imprimés que manuscrits avec quelle verve ses adversaires, habitués au dialecte de la cour, le tournèrent en ridicule dans les discussions qui eurent lieu. Le légat, qui n'avait jamais pris contact avec les Asiatiques de l'Extrême-Orient, se distingua par son ardeur évangélique et par son peu de subtilité; il courut grand risque d'être traité comme le dernier des coolies, mais il eut la chance d'avoir affaire à un prince éclairé. Ce fut néanmoins un désastre; par un décret du 17 décembre 1705, K'ang-hi bannissait l'évêque de Conon; quant au légat, il quittait Péking et se réfugiait à Canton, où, jeté en prison, il mourait le 8 juin 1710. Ce voyage du cardinal de Tournon porta un coup terrible aux missions de Chine : elles ne s'en relevèrent jamais. l'empereur avait senti combien peu sûr était le terrain de conciliation que lui avaient préparé les prêtres étrangers : désormais la doctrine chrétienne n'exista plus pour lui; le missionnaire fut expulsé, et le savant seul, soit comme mathématicien, soit comme mécanicien, soit comme astronome, eut de l'influence à la cour impériale.

C'est en vain que Rome cherche à réparer les fautes commises : cinq ans plus tard, un nouveau légat est envoyé à

Péking. C'était encore un patriarche, celui d'Alexandrie : il s'appelait Charles-Ambroise Mezzabarba. Embarqué à Lisbonne le 25 mars 1720, il arrivait à Macao le 26 septembre. Plus intelligent que son prédécesseur, Mezzabarba aurait pu réussir, mais l'empereur était vieux, et il avait assez des discussions théologiques; le légat, ayant obtenu une audience de congé le 4 mars 1721, quitta la capitale sans avoir rien gagné. Cette fameuse question des Rites fut enfin réglée d'une façon définitive, le 11 juillet 1742, par la bulle de Benoît XIV *Ex quo singulari*. En pratique, il en résultait que tous les missionnaires qui allaient en Chine, à quelque congrégation qu'ils appartinssent, devaient prêter le serment de regarder comme idolâtrique tout hommage rendu à Confucius et aux ancêtres, et de n'employer qu'un seul terme, celui de *Tien-tchou*, pour désigner l'Être suprême. Les Jésuites étaient battus, mais le triomphe de leurs adversaires était sinon la ruine, du moins l'arrêt complet des progrès du christianisme en Chine. Benoît XIV avait peut-être raison au point de vue du dogme; mais, comme il n'avait qu'une connaissance théorique du Céleste Empire, il avait commis, et l'événement l'a prouvé depuis, une faute qui ne saurait être réparée que par l'annulation de sa bulle. C'est chose facile pour l'un de ses successeurs : témoin les décrets contradictoires d'Innocent X, d'Alexandre VII, de Clément IX, d'Innocent XII, de Clément XI, de Clément XII et de Benoît XIV.

Affaires de Siam. — L'arrivée (22 août 1662) à Juthia, capitale du Siam, de Pallu, évêque d'Héliopolis, et de la Motte-Lambert, évêque de Béryte, marque en réalité le commencement des relations de la France avec le Siam. Elles débutèrent dans des circonstances très particulières : la rivalité des Compagnies hollandaise et française dans l'Indoustan, la prépondérance de la première, enfin les avances faites à nos compatriotes par le roi Phra-Naraï. Baron, notre agent à Surate, envoya, en 1680, le vaisseau le *Vautour* avec Boureau-Deslandes, qui établit un comptoir au Siam. Par malheur, une première ambassade siamoise, à destination de la France, périt sur la côte de Madagascar avec le *Soleil d'Orient* qui la portait. Cependant un certain Constance Phaulkon, né vers 1648 dans l'île de

Céphalonie, avait, après beaucoup d'aventures, échoué au Siam, où il avait fini par devenir premier ministre. Il se montra favorable aux Français, et, le 25 janvier 1684, une deuxième ambassade partait de Siam et arrivait à Calais sans mésaventure. Fort bien reçus en France, les ambassadeurs siamois furent chargés d'une lettre de Louis XIV pour leur roi.

Ambassades françaises : Chaumont, La Loubère, Céberet. — Le chevalier de Chaumont fut chargé, en qualité d'ambassadeur, d'accompagner les envoyés siamois. On lui donna comme second l'abbé de Choisy. L'*Oiseau* et la *Maligne*, commandés par MM. de Vaudricourt et de Joyeux, partirent de Brest le 3 mars 1685, portant, outre l'ambassadeur et les envoyés siamois, les six jésuites dont nous avons parlé précédemment et quelques autres ecclésiastiques. Ils arrivaient le 23 septembre au mouillage de la rivière de Siam. Sans entrer dans le détail des intrigues qui eurent lieu à la cour entre Constance Phaulkon et le P. Tachard, disons qu'un traité fut signé à Louvo, le 10 décembre 1685, par le chevalier de Chaumont[1] et Constance Phaulkon, celui-ci « député avec ample pouvoir de Sa Majesté de Siam, pour accorder en son roial nom des privilèges aux missionnaires apostoliques dans tous ses roiaumes en la manière suivante ». Le traité ne comprend que cinq articles. Ils sont tous relatifs au libre exercice de la religion chrétienne et à la protection des missionnaires et de leurs ouailles. Aucune clause politique ou commerciale. Beaucoup de bruit pour peu de chose. Une audience solennelle du roi, le 12 décembre, clôture la mission de Chaumont, mission toute d'apparat, qui eut un retentissement comparable à celui que causa un siècle plus tard l'ambassade de Macartney en Chine, mais qui eut toutefois une suite plus immédiate : l'envoi d'une nouvelle mission avec un but plus pratique que celui de la conversion des Siamois au christianisme. Chaumont quittait Siam le 22 décembre 1685 et, le 18 juin suivant, il rentrait à Brest,

1. Alexandre, chevalier, puis marquis de Chaumont, mourut le 28 janvier 1710; il était fils d'Alexandre de Chaumont, seigneur d'Athieules, branche de la famille de Quitry, et d'Isabelle du Bois des Cours, sa femme, fille d'Adrien, seigneur de Favières.

accompagné de trois ambassadeurs siamois et de vingt mandarins, porteurs d'une lettre de Phra-Naraï à Louis XIV.

Simon de la Loubère et Claude Céberet du Boullay partaient avec des troupes commandées par Desfarges, ancien lieutenant-colonel du régiment de la Reine. Ils arrivèrent à la barre de Siam le 27 septembre 1687. Les Français ne tardèrent pas à se diviser en deux partis : d'un côté, le ministre Phaulkon avec Desfarges et le P. Tachard; de l'autre, La Loubère, Céberet et des agents de la Compagnie. La Loubère, très irrité, quitta Siam sur le *Gaillard*, où il retrouva le P. Tachard et où ils se disputèrent jusqu'à leur arrivée à Brest (juillet 1688).

Révolution de Siam (1688). — Cependant Constance Phaulkon avait fait autour de lui un grand nombre de mécontents. A leur tête se plaça le mandarin Phra-Phret-Raxa, que l'on désigne habituellement sous le nom de Pitracha. Le 18 mai 1688, celui-ci se rendit maître de la personne du roi et de ses frères. Phaulkon, avec l'aide des officiers français, de Beauchamp, Desfarges et de Fretteville, essaya de résister; mais il fut arrêté et bientôt mis à mort. C'était la ruine des efforts français dans le pays. En 1703, Phra-Phret-Raxa étant mort, son fils s'adressa à Louis de Cicé, évêque de Sabula, pour renouer les relations avec la France. On ne répondit pas à ses avances. Cette aventure de Siam, qui a défrayé toutes les gazettes de l'époque, reste donc une simple anecdote dans l'histoire de nos relations avec l'Extrême-Orient.

Compagnies françaises de la Chine. — La France entra assez tard dans le mouvement commercial de la Chine. Une première Compagnie constituée sous l'influence de Mazarin, le 25 septembre 1660, fut réunie en 1664 à la grande Compagnie des Indes Orientales. Celle-ci fit abandon en 1697 de son privilège en ce qui concernait la Chine au sieur Jourdan de Groussey, qui, protégé par le comte de Pontchartrain et séduit par les récits du P. Bouvet, fit, le 4 janvier 1698, avec la Compagnie, un concordat qui fut homologué par arrêt du Conseil du Roi le 23 du même mois. La nouvelle entreprise eut le plus grand succès : son navire l'*Amphitrite*, parti de la Rochelle en mars 1698, était de retour en France le 3 août 1700. « Ce

succès, dit Morellet, ayant encouragé le sieur Jourdan, il forma une Compagnie pour le commerce de Chine, à laquelle la Compagnie des Indes céda cette partie de son privilège exclusif pour 25000 livres, à condition que la nouvelle compagnie ne pourroit commercer dans aucune autre partie de l'Inde, ni même relâcher dans ses comptoirs. Cette dernière clause étoit bien dure, puisqu'elle imposoit aux vaisseaux de la Compagnie de Chine la nécessité de faire un voyage de huit à neuf mois sans aucune relâche dans aucun établissement national. » Un second voyage de l'*Amphitrite* (mars 1701-septembre 1703) ne fut pas moins heureux. Les intéressés dans l'entreprise s'étaient associés avec une compagnie de Saint-Malo, créée par Lépine-Danican. Ils furent constitués en Compagnie de Chine par lettre patente de Louis XIV, d'octobre 1705, enregistrée au Parlement en février 1706. L'association fut moins heureuse. Aussi une nouvelle Compagnie put-elle obtenir le privilège du commerce de la Chine par arrêt du 28 novembre 1712. Les opérations commencèrent dès 1714, quoique le privilège ne courût que du 1er mars 1715. Elles continuèrent jusqu'à l'époque à laquelle fut constituée la grande *Compagnie des Indes-Orientales*.

III. — Progrès des Russes en Extrême-Orient.

Marche des Russes à travers la Sibérie. — Au moment même où l'empereur K'ang-hi luttait contre les Éleuthes, un autre danger menaçait la Chine dans le Nord : les Russes menaçaient d'envahir la Mandchourie. La mort d'Ermak Timoféévitch, noyé en 1584 dans l'Irtych [2], n'arrêta en aucune façon la marche des Russes vers l'Est. Ils franchirent sans difficulté les grands fleuves sibériens jusqu'à la Léna, construisirent en 1632 à Iakoutsk un fort d'appui, et continuèrent leurs explorations jusqu'à la mer d'Okhotsk. Des Kosaks de Tomsk ayant poussé une reconnaissance vers le Sud, révé-

1. V. ci-dessus, p. 897, et ci-dessous, t. VII, chap. I.
2. V. ci-dessus, t. V, p. 753, 755, 757.

lèrent l'existence d'un grand fleuve, qui n'était autre que l'Amour (1636). Deux ans plus tard, Perfilief, chef des Kosaks d'Iéniséisk, ayant avec 36 hommes exploré la Vitim, affluent de la Léna, rapporta des renseignements plus complets sur le grand fleuve. Aussi le voïévode de Iakoutsk, Golovine, dirigea-t-il d'autres expéditions vers l'Amour : la première fut menée par Bakhtéïarof; la plus importante eut pour chef Vassili Poïarkof (1643-1646), qui a l'honneur d'être le premier Russe qui ait navigué sur l'Amour depuis son confluent avec la Zéïa jusqu'à son embouchure. De nouvelles explorations sont conduites par Grégori Vyjivtsof, Ivan Kvashnine et Vassili Iourief. Enfin, en 1648, Khabarof, à la tête d'une compagnie, descend la Léna, remonte avec difficulté l'Olekma, et ayant, en 1650, franchi les monts Stanovoï, pénètre dans le bassin de l'Amour. Il construit une série de forts sur les bords du fleuve, entre autres celui qui est devenu célèbre sous le nom d'Albasine. Son compagnon Stépanof descendit le fleuve, hiverna à l'embouchure du Shingal (Soungari Oula), qu'il remonta pour la première fois (20 mai 1654). Après trois jours de navigation à la voile, Stépanof rencontra un nombreux corps chinois, qui, après un combat, l'obligèrent à se replier sur l'Amour. Cette même année, fut construit à l'embouchure de la Koumara, le fort de Komarski. Cependant Athanase Pachkof, voïévode d'Iéniséisk, conduit 300 Kosaks par l'Angara, le Baïkal et la Sélenga, et fonde Nertchinsk (1658), au confluent de la Chilka et de la Nertcha. De là, il dépêche à Stépanof des courriers qui apprennent que ce dernier, avec 200 Kosaks, vient d'être tué par les Chinois, à l'embouchure du Soungari, que les Russes sont par suite obligés d'abandonner.

La ville d'Albasine devenait de jour en jour plus importante. Aussi reçut-elle un gouverneur en 1672, Nicolas Tchernigovski, un Polonais, nommé par le voïévode de Nertchinsk. Peu de temps après elle fut élevée au rang d'un voïévodat et reçut des armes particulières. Les gens d'Albasine, par leurs incursions sur son territoire, ne tardèrent pas à donner des craintes à l'empereur chinois. Des relations s'étaient d'ailleurs déjà établies entre les deux peuples : en 1653, une mission auprès du Fils du

Ciel avait été confiée à Féodor Isakovich Baïkof. Plus tard, une nouvelle ambassade fut dirigée par Nicolas Spatar Milescu, qui, à son retour de Péking en 1675, avertit les gens d'Albasine du danger qu'ils couraient à continuer leurs déprédations, et de l'intérêt qu'ils avaient à vivre en bons termes avec leurs puissants voisins.

Sièges d'Albasine : traité de Nertchinsk. — Ils ne tinrent aucun compte de ces sages avis. Aussi, en juin 1685, 15 000 Chinois, avec 150 pièces d'artillerie de campagne et 50 pièces d'artillerie de siège, vinrent-ils mettre le siège devant leur ville. La garnison, commandée par Alexis Tolbousine, ne comprenait que 450 hommes avec 3 bouches à feu seulement, 300 mousquets et presque pas de munitions. Dans ces conditions, l'ouverture du feu, le 12 juin 1685, devait être bientôt suivie d'une capitulation. Séduits par les offres des Chinois, 25 Kosaks passèrent à leur service. Parmi eux, le prêtre Maxime Léontief, qui, quelque temps après, jeta les fondations d'une chapelle russe à Péking, et fut le créateur de la mission ecclésiastique russe dans cette capitale.

Tolbousine fit retraite sur Nertchinsk. L'année suivante, il revint avec les Albasiniens exilés et 200 Kosaks commandé par l'Allemand Beïton. En juillet 1686, 8000 Chinois reparurent avec 40 bouches à feu; leur assaut fut repoussé (1er septembre); le même mois, Tolbousine était emporté par un boulet et remplacé dans le commandement par Beïton. En novembre, le siège était transformé en blocus. Heureusement pour la petite garnison, décimée par le scorbut, les Chinois, sur l'annonce qu'il arrivait un plénipotentiaire russe, levèrent le siège et se retirèrent à Aïgoun (30 août 1687).

Le 21 juillet 1689, entrèrent à Nertchinsk les plénipotentiaires chinois, accompagnés d'interprètes, Jean-François Gerbillon, Français, et Thomas Pereira, Portugais, tous deux jésuites de la mission de Péking. Les plénipotentiaires russes, Féodor Alexievitch Golovine et Ivan Eustafiévich Vlassof, parurent le 10 août. Un traité en six articles, en mandchou, russe et latin, fut signé le 27 août. Il délimitait les frontières des deux pays et stipulait la destruction d'Albasine. En effet, l'article 3 est

ainsi conçu : « La ville d'Albasine, construite par les Russes, devra être rasée et les habitants, emportant leurs vivres et leurs munitions de guerre, devront passer sur le territoire de la Russie, afin que rien ne reste d'eux sur la rive opposée ». La ville fut aussitôt incendiée par les Chinois, et sa colonie, conduite par Beïton, alla s'installer à Nertchinsk. On ne saurait exagérer l'importance de ce traité : les ambassadeurs qui s'étaient assemblés à Nertchinsk avaient, aux termes du traité, la mission de « réprimer l'insolence de certaines canailles qui, faisant des courses hors des limites de leurs terres pour y chasser, pillent, tuent, excitent des troubles et des brouilles; de déterminer clairement et distinctement les bornes entre les deux empires de la Chine et de la Moscovie; et enfin d'établir une paix et une intelligence éternelles ». Malgré leur demande de conserver tous les territoires au nord de l'Amour, les Russes sont refoulés au delà de ce grand fleuve, jusqu'à la chaîne de montagnes qui s'étend jusqu'à la mer, restituant aux Chinois le pays dont sont formées aujourd'hui la province de l'Amour et une partie de celle de Transbaïkalie. En revanche, ils obtiennent une délimitation officielle des frontières, et, chose fort importante, la liberté de circuler et de faire le commerce en Chine pour leurs nationaux munis d'un passeport en règle. Comme consécration du traité, une borne avec inscriptions en mandchou, chinois, mongol et latin, fut placée en 1690 à l'embouchure de l'Argoun. Les Russes, repoussés du He-loung-Kiang, dirigent leurs efforts vers le nord-est. En 1696, ils envoient une première troupe de 16 Kosaks de Iakoustsk, sous la conduite de Lucas Séménof, au Kamchatka, dont la conquête est terminée dès 1711.

Nous sommes arrivés à la première étape de la marche qui portera les Russes jusqu'à l'embouchure de l'Amour. Désormais plus de guerre, mais une série d'ambassades qui profiteront de circonstances favorables pour obtenir pacifiquement ce qui n'aurait pu être arraché par les armes. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette histoire des relations des deux vastes empires asiatiques, c'est la ténacité du Moscovite aux prises avec l'astuce du Chinois, et la comparaison entre le point de départ de ces relations, c'est-à-dire la Moscovie d'Ivan le

Terrible et la Chine de K'ang-hi, et leur point culminant en 1860, quand l'une de ces mêmes nations aura passé par les mains de fer de Pierre le Grand et sera devenue la Russie d'Alexandre II, et que l'autre, formée par les empereurs K'ia-King et Tao-Kouang, sera devenue la Chine de Hien-foung.

Ambassade de Tou Li-chen. — Quelques années après le traité de Nertchinsk, les Russes envoyèrent en ambassade à Péking un Allemand natif de Glückstadt, Evert Isbrand Ides, qui, parti de Moscou, traversa la Sibérie et, par la voie d'Irkoutsk, de la Grande Muraille et de Kalgan, arriva le 3 novembre 1693 à la capitale de l'empire chinois. Il y résida jusqu'au 19 février suivant. Cette mission, dont le récit a été fait dans toutes les langues, n'eut aucun résultat pratique. Plus tard, une ambassade chinoise en Russie eut une autre importance. Une des branches de la famille tatare, les Tourgoutes, originaires de la Sélenga, avait pour chef depuis 1672 Ayouka-taïdji, descendant d'Ilka Sengoun Kas-Wang. Il obtint des Russes la permission de s'établir avec les siens dans les steppes qui s'étendent entre le Don et le Volga. Son neveu Arab-tchour étant venu, en 1703, avec sa mère faire visite au Dalaï-Lama, il lui fut impossible de rentrer en Europe par suite d'une guerre qui éclata à cette époque entre Ayouka et les Éleuthes. Il se rendit donc en Chine, fut bien accueilli, reçut des terres en Tatarie et, lorsque plus tard, en 1712, il voulut rejoindre les siens, K'ang-hi le fit accompagner par le vice-président du ministère de la guerre, Tou Li-chen, qui devait presser les Tourgoutes de regagner leur ancienne patrie. Ce résultat ne fut obtenu qu'en 1771, époque à laquelle Oubacha, arrière-petit-fils d'Ayouka, quitta les bords de l'Oural et du Don pour se transporter sur les bords de l'Ili. Tou Li-chen nous a conservé le récit de son ambassade de plus de trois années (1712-1715). Partis de Péking le 23 juin 1712, les Chinois, après avoir traversé le pays des Kalkhas, franchirent le Baïkal, passèrent à Irkoutsk, à Tobolsk, recevant partout le meilleur accueil. Ils vont ensuite à Kazan et à Saratof, où ils arrivent le 1er janvier 1714. Tou Li-chen fut admirablement reçu par Ayouka, avec lequel il resta quatorze jours. Puis il reprit la route de Sibérie, et il était de retour

à Péking le 26 juin 1716. La relation de Tou Li-chen offre un grand intérêt historique, car elle donne beaucoup de détails sur la guerre contre la Russie et la Suède, sur l'antipathie des officiers sibériens contre Pierre le Grand, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Chine. — Bibliographie très détaillée dans **H. Cordier**, *Bibliotheca sinica*, 2e éd., Paris, 1904-1907, 4 vol. in-4. S'y reporter également pour les Missions. — **Martini**, *De bello tartarico*, Anvers, 1684. — **Bouvet**, *Portrait historique de l'Empereur de la Chine*, Paris, 1697, in-12. — Le P. **Verbiest**, *Lettres*, Paris, 1684. — **Imbault-Huart**, *Recueil de documents sur l'Asie centrale*, Paris, 1881. — **L. Lecomte**, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, Paris, 1696, 2 vol. — Le R. P. **de Magaillans**, *Nouvelle relation de la Chine*, traduite du portugais, Paris, 1688.

F. Brinckley, *Japon and China, their history, arts and literature*, t. IV et XI, Londres, 1903-4. — **Mac Gowan**, *A history of China*, Londres, 1897. — **Boulger**, *The history of China*, nouv. éd., Londres, 1898, 2 vol. — **Nieuhoff**, *L'ambassade de la compagnie orientale des Provinces-Unies vers l'empereur de la Chine, mise en français par J. Le Carpentier*, Leyde, in-fo, s. d. — **Imbault-Huart**, *Le voyage de l'ambassade hollandaise de 1656 à travers la province de Canton* (*Journ. of the Roy. Asiat. Soc.*, 1897).

Missions. — **Tachard**, *Voyage de Siam des PP. Jésuites envoyez par le Roy aux Indes et à la Chine*, Paris, 1686; id., *Second voyage*, etc., Paris, 1689. — Mgr **Pallu**, *Lettres*, publ. par A. Launay, 1904 et suiv. (en cours de publication). — **La Loubère**, *Du royaume de Siam*, Paris, 1691. — Les ouvrages relatifs à la question des Rites sont indiqués dans **Cordier**, *Bibliotheca sinica*, et dans **De Backer et Sommervogel**, *Bibliothèque de la Cie de Jésus*. — **Cordier**, *La France en Chine au XVIIIe siècle, documents inédits*, Paris, 1883. — *Relation des missions des évêques français...*, Paris, 1682-83.

A. Launay, *Histoire générale des Missions étrangères*, Paris, 1894, 3 vol. — Dom **H. Leclerc**, *Les Martyrs*, t. IX, Paris, 1910. — **Lanier**, *Étude historique sur les relations de la France et du Siam de 1662 à 1703*, Versailles, 1883. — **Seauve**, *Les relations de la France et du Siam, 1680-1907*, Paris, 1908. — **Etienne Gallois**, *L'ambassade de Siam au XVIIe siècle*, Paris, 1862. — **Nagaoka**, *Histoire des relations du Japon avec l'Europe aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, 1905. — **O. Nachod**, *Die Beziehungen der Niederländischen Ostindischen Kompagnie zu Japan im XVIIten Jahrh.*, Leipzig, 1898. — **Eitel**, *Europe in China. The history of Hong-Kong*, Londres, 1895. — **Bonnassieux**, *Les grandes compagnies de Commerce*, Paris, 1892. — **Madrolle**, *Les premiers voyages français à la mer de Chine* (1698-1719), Paris, 1901. Cf. encore les ouvrages sur les compagnies de commerce ci-dessus, p. 899.

Les Russes en Extrême-Orient. — **G.-F. Müller**, *Sammlung Russischer Geschichte*, Pétersb., 1732-64, 9 vol. — **W. Coxe**, *Account of the Russian Discoveries*, London, 1780, in-4. — **C. de Sabir**, *Le fleuve Amour*, Paris, 1861, in-4. — **E. G. Ravenstein**, *The Russians on the Amur*, Londres, 1861. — **G. T. Staunon**, *Narrative of the Chinese Embassy to the Khan of the Tourgouth Tartars*, Londres, 1821. — **G. Cahen**, *Les relations de la Russie avec la Chine et les peuplades limitrophes à la fin du XVIIe siècle*, Paris, 1904. — Voir également ci-dessus, t. V, p. 703, et t. VI, p. 717.

CHAPITRE XXV

L'AMÉRIQUE

De 1648 à 1715.

I. — L'Amérique espagnole [1].

La Nouvelle-Espagne. — Aucun fait saillant n'est à relever entre 1648 et 1715 dans l'histoire de la Nouvelle-Espagne (Mexique), agrandie successivement de la Nouvelle-Galice, du Nouveau-Mexique et de la Californie. La métropole continuait à donner pour instruction à ses vice-rois la conversion des natifs, l'exploitation des mines au profit de la couronne, le silence absolu de la pensée, une attention jalouse contre toute intrusion étrangère par le commerce, l'immigration ou les livres. Les indigènes employés sur le sol et dans le sous-sol, sur les plantations des *encomenderos* ou dans les galeries de mines, résistèrent mieux à ce traitement que n'avaient fait les malheureuses populations natives de Cuba et de Saint-Domingue, où la race indienne, disparue depuis le milieu du XVIe siècle, était remplacée par les nègres importés d'Afrique. Les causes d'extinction agissaient au Mexique sur une superficie plus étendue, et partant avec moins d'intensité. Les Indiens de l'Anahuac, complètement déprimés pendant le siècle qui suivit

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 932 et suiv.

la conquête, gagnèrent ensuite peu à peu au contact d'une race supérieure en civilisation. Le mélange des races entre leurs descendants et ceux des conquérants produisit des résultats appréciables dès le XVIIe siècle; dans la contexture très-compliquée de la nationalité mexicaine, l'élément indien resta et reste encore prédominant.

Au sud de la mer des Antilles, l'Espagne possédait la Tierra-Firma, et dans l'intérieur, la Nouvelle-Grenade. La Tierra-Firma comprenait : 1° l'isthme de Darien, pays montagneux, malsain, sans mines, que les blancs eussent volontiers abandonné s'il n'avait possédé les deux havres de Porto-Bello sur l'Atlantique et de Panama sur le Pacifique, clés de la communication entre les deux mers; 2° les provinces de Carthagène et de Santa-Martha, région montagneuse, mais avec des vallées fertiles, riches en plantes médicinales et pierres précieuses. Carthagène était le meilleur port de l'Amérique espagnole; de là partaient les galions chargés de l'or et de l'argent des mines pour la métropole; 3° le Venezuela, où les Espagnols, depuis le départ des aventuriers allemands, n'avaient encore rien fait d'utile à la fin du XVIIe siècle. Les provinces de Caracas et de Cumana terminaient de ce côté leur domaine.

Oppression des indigènes péruviens. — Tous les témoignages attestent une diminution considérable du nombre des indigènes au cours du premier siècle qui suivit la conquête. Il en était mort beaucoup dans les combats; Gomara estime qu'en 1543 la guerre et la misère avaient tué plus d'un million de Péruviens. La détestable administration des Espagnols ne fit pas moins de victimes, et les effets de cette dépopulation étaient manifestes avant la fin du XVIe siècle : les deux tiers des canaux creusés par les Incas étaient comblés; les troupeaux de lamas avaient disparu; ceux des animaux qui avaient échappé au massacre étaient redevenus sauvages. La famine et la corvée annuelle dans les mines (*mita*) décimaient les villages[1], puis

1. La loi stipulait que les Indiens ne pouvaient être appelés aux mines que par divisions, appelées *mitas*, une division représentant en général un septième de la masse des travailleurs au Pérou, un vingt-cinquième seulement dans la Nouvelle-Espagne, où il y avait plus d'Indiens et moins de mines. Au Pérou, chaque *mita* passait d'abord un an, plus tard six mois aux mines, et chaque

des épidémies meurtrières, la variole entre autres, qu'avaient apportée les Espagnols. Torquemada écrit, d'après des relevés officiels, que deux épidémies au Mexique emportèrent l'une 800 000 hommes en 1545, l'autre plus de 2 millions en 1576. Il est difficile de prendre de pareils chiffres au sérieux; mais le fait d'une énorme mortalité est hors de cause, sans qu'il soit d'ailleurs besoin de supposer, avec Montesquieu, chez les Espagnols, un dessein prémédité d'exterminer la population indienne.

Le gouvernement de la métropole eut sincèrement à cœur de protéger les indigènes américains contre la tyrannie de leurs conquérants. Avertis par des hommes éclairés et humains, comme Paul Ondegardo, regidor de Cuzco, et Zurita, conseiller d'*audiencia*, de tous les abus qui se commettaient dans leurs possessions d'Amérique, les rois d'Espagne édictèrent à maintes reprises les lois les plus sévères contre les actes d'oppression. Ces lois eussent été un immense bienfait pour les Indiens, si elles avaient pu être appliquées; mais elles ne pouvaient l'être, à une si grande distance de l'autorité centrale et par des hommes qu'animait un furieux désir de s'enrichir.

Au sud comme au nord de l'Amérique, chez les Incas comme chez les Aztèques, les Iroquois et les Hurons, les missionnaires d'Espagne, de France et d'Angleterre, catholiques et protestants, prirent tous avec le même zèle la défense des indigènes qu'ils catéchisaient, au milieu desquels ils vivaient, dont ils étudiaient les coutumes et la langue. Sans leur constante intervention, la tyrannie des maîtres eût été encore bien plus insupportable aux natifs. La cour d'Espagne avait imposé au clergé cette mission de défense. Le septième titre du premier livre de la *Recopilacion de las Leyes*, relatif aux pouvoirs et fonctions des archevêques en Amérique, énumère les cas où il

Indien recevait 2 shillings, même plus par jour; mais sa nourriture, que des entrepreneurs lui fournissaient à haut prix, absorbait tout son gain, et il ne lui restait pas de quoi se vêtir. Le capitaine Juan Gonzalez d'Azevedo, dans un mémoire adressé à Philippe III (1609), estime que dans tous les districts du Pérou où les Indiens travaillent aux mines, leur nombre a diminué de moitié, parfois des deux tiers, depuis 1584. L'oppression a d'ailleurs été plus forte au Pérou que dans la plupart des autres colonies espagnoles. On contraignait les Indiens à aller travailler dans des mines éloignées non seulement de dix à douze lieues, ce qui était le maximum fixé par la loi, mais de cinquante, soixante et cent lieues de leurs demeures.

est du devoir de ces prélats de défendre la personne ou la propriété des indigènes. Les mêmes devoirs incombaient aux ecclésiastiques de tous degrés.

Administration. — Dans les villages, les Indiens étaient gouvernés par des caciques, descendants de leurs anciens seigneurs ou nommés par le vice-roi. Les caciques réglaient les menues affaires du peuple selon les traditions conservées. Cette magistrature locale était le plus souvent héréditaire. Dans chaque district se trouvait, en outre, un fonctionnaire royal, portant le titre de *protecteur des Indiens*. La taxe que payaient les Indiens n'allait que pour les trois quarts au fisc ou au maître de l'*encomienda*. L'autre quart était attribué : 1° au paiement des caciques et des protecteurs; 2° à l'entretien du clergé employé à l'instruction des Indiens; 3° à un fonds de secours pour les Indiens indigents et pour la fondation d'hôpitaux.

La cour d'Espagne, comme elle le fit encore de nos jours à Cuba, ne confiait les emplois de quelque importance aux colonies qu'à des Espagnols envoyés d'Europe. Toute personne était exclue qui, ne fût-ce que par une longue résidence en Amérique, pouvait être soupçonnée de quelque disposition contraire aux intérêts de la métropole. Depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à 1637, sur 369 évêques ou archevêques nommés pour les différents diocèses de l'Amérique espagnole, 12 seulement furent des créoles.

Politique économique. — Le principe fondamental de la politique économique de l'Espagne dans ses relations avec ses colonies fut l'interdiction absolue de tout commerce entre celles-ci et avec les nations étrangères. La métropole dut seule approvisionner les colonies. Elles ne pouvaient trafiquer entre elles, ni rien fabriquer. Le commerce avec l'Amérique était concentré à Séville. Là, en 1555, il y eut 16 000 métiers d'étoffes de soie et de laine, et 130 000 ouvriers. Cette activité n'eut qu'un temps; avant la fin du règne de Philippe III, le nombre des métiers était réduit à 400. Sous Charles-Quint, les richesses du Nouveau-Monde n'avaient pas encore envahi avec violence la métropole. C'est sous Philippe II qu'eut lieu l'irruption : il réussit pourtant à épuiser la Péninsule d'argent aussi bien que

d'hommes. Sous Philippe III, la vigueur de la nation est tout à fait tombée : l'Espagne, ne pouvant plus suffire aux besoins de ses possessions, s'adresse aux manufactures des Pays-Bas, d'Angleterre, d'Italie et de France. Bientôt il n'y eut pas la vingtième partie des marchandises exportées en Amérique qui vînt du sol ou des fabriques de l'Espagne, et dès lors celle-ci ne posséda plus les trésors du Nouveau-Monde. Les métaux précieux ne faisaient que la traverser.

Influence du clergé. — Le personnel ecclésiastique était surabondant [1], ses revenus considérables, les églises somptueuses, riches d'ornements en or, argent et pierreries. Les couvents se multipliaient. Torquemada en compte 400 dans la Nouvelle-Espagne ; Villa-Segnor en trouve 55 dans la seule ville de Mexico, Ulloa 40 dans Lima. Les Récollets avaient en 1621, dans les colonies espagnoles, 500 couvents formant 22 provinces. Philippe III, dans une lettre à un vice-roi du Pérou, lui fait remarquer qu'à Lima les couvents occupent plus de terrain que le reste de la ville. En 1644, la ville de Mexico requiert du roi qu'il mette un terme à la fondation de nouveaux couvents, ceux qui existent devant bientôt accaparer toute la propriété dans le pays. La requête ajoutait qu'il y avait alors dans la Nouvelle-Espagne plus de 6000 ecclésiastiques sans bénéfice.

Les réguliers des ordres mendiants pouvaient en Amérique obtenir des cures chez les Indiens, et ne pas relever de la juridiction de l'évêque diocésain. Le bas clergé était souvent dépravé, oppresseur des indigènes, débauché, vil à tous égards. Au contraire, tous les témoignages sont favorables sur la conduite et l'attitude des Jésuites et du haut clergé. Au début, il y eut une fureur de conversions. Un prêtre baptisa 5000 Mexicains en un jour. En quelques années, après la conquête, quatre millions de Mexicains reçurent le baptême. Philippe II établit l'Inquisition en Amérique en 1570 ; mais, comme les Indiens étaient encore trop ignorants, il les exempta de la juridiction de ce tribunal. Dans les premiers temps, aucun indigène ne fut

1. État de la hiérarchie ecclésiastique en 1649, d'après Gile Gonzalez Davila (*Teatro ecclesiastico de las Indias Occidentales*) : 1 patriarche, 6 archevêques. 32 évêques, 346 chanoines, 2 abbés, 5 chapelains du roi, 840 couvents.

ordonné pour la prêtrise, ni reçu dans aucun ordre religieux; mais Philippe II enjoignit (1588) aux prélats de l'Amérique de conférer les ordres, le cas échéant, à des métis nés d'un mariage légitime. Si la loi fut peu appliquée au Pérou, Clavigero dit que dans la Nouvelle-Espagne un temps vint où l'on pouvait compter par centaines les prêtres indiens.

II. — L'Amérique anglaise.

Cromwell et les colonies d'Amérique. — Lorsque la guerre civile eut éclaté, en Angleterre, entre le roi et le Parlement, celui-ci investit du droit de prendre toutes mesures relatives au gouvernement de la Virginie, du Maryland et de la Nouvelle-Angleterre [1] un comité composé de cinq lords et de douze membres des communes, entre autres le comte de Pembroke, le vicomte Say and Sele, Henri Vane, Pym, Cromwell, et présidé par le comte de Warwick, gouverneur général et grand amiral des « îles et plantations d'Amérique ». Roger Williams se rendit la même année en Angleterre et obtint de ce comité une charte qui donnait une existence légale et politique à la colonie de Providence.

A l'intérieur du Massachusetts, le vieil esprit congrégationaliste commençait à être battu en brèche. Dans les élections, le principe de la rotation des offices fut plus souvent appliqué. Le peuple négligeait peu à peu les anciens, les illustrations de la colonie, et élisait des *men of the inferior sort*. Un revirement se fit toutefois en faveur de la corporation aristocratique des magistrats, lorsque l'opposition eut l'imprudence de se montrer favorable aux prétentions de la commission coloniale du Long Parlement, assaillie de plaintes par les mécontents, au droit de contrôle sur les affaires intérieures du Massachusetts. Le parti de Winthrop reprit aussitôt l'ascendant. La « Cour générale », après une longue délibération sur la nature

1. Le terme de Nouvelle-Angleterre désigne le groupe des colonies du Nord-Est : Massachusetts, Connecticut, New-Hampshire et Rhode-Island.

des relations de la colonie avec l'Angleterre, décida que le Massachusetts devait à la mère-patrie la même allégeance que la Normandie, quand ses ducs étaient rois d'Angleterre, devait à la France. En aucun cas on n'abandonnerait l'ancienne charte. Si le Parlement maintenait ses prétentions, l'assemblée s'en remettait à Dieu pour la sauvegarde des libertés de la Nouvelle-Angleterre. Le Parlement, sans insister, laissa les frères émigrés au delà de l'Océan jouir de leur indépendance.

La Virginie résista de même, mais pour d'autres raisons, aux sollicitations du comité colonial. Les parlementaires offraient aux Virginiens, pour les gagner à leur cause, le droit d'élire leurs gouverneurs. Mais Berkeley, le gouverneur royal, était très aimé. La Virginie restait attachée à la dynastie des Stuarts ainsi qu'à l'Église épiscopale. Aussi devint-elle le refuge des Cavaliers chassés d'Angleterre par les Têtes Rondes. En septembre 1649 un seul navire en amena 330.

Il y avait en Virginie quelques puritains. A la nouvelle du « meurtre » du roi, des peines sévères furent édictées contre ceux qui oseraient calomnier la mémoire du défunt monarque. Le fils de Charles Ier fut reconnu par l'assemblée et Berkeley reçut de lui une nouvelle commission.

Pourtant, lorsqu'une frégate envoyée par Cromwell (1652) vint jeter l'ancre à l'embouchure du James, les Virginiens ne tentèrent aucune résistance. Les commissaires du Parlement apportaient des conditions très douces : on ne demandait à la colonie que d'accepter le nouvel état de choses ; pour le reste, on la laissait maîtresse de ses destinées. Les colons conservaient leurs biens et leurs privilèges, notamment l'exemption de tout impôt qui ne serait pas voté par leur assemblée. Berkeley résigna sa commission, et le groupe puritain administra les affaires jusqu'à la Restauration (1652-1660). L'assemblée nommait elle-même le gouverneur et les membres du conseil ; les libertés populaires furent affirmées, la liberté religieuse pratiquée. Berkeley vécut en sécurité dans sa belle propriété de Greenspring, près de Jamestown, attendant les événements.

Dans le Maryland, les choses se passèrent moins paisiblement. Les catholiques, ayant voulu résister, furent battus par les puri-

tains et privés du droit de suffrage; le statut de tolérance fut aboli. Mais lord Baltimore sut agir auprès du Protecteur, conserva la patente qu'il tenait du roi, et un de ses agents, en 1658, fut accepté comme gouverneur dans la colonie à la fois par les catholiques et par les dissidents.

La Nouvelle-Angleterre, naturellement, devait vivre en bonne intelligence avec Cromwell. Les non-conformistes établis en Amérique étaient de cœur avec ceux qui avaient combattu sous ses ordres et renversé le Stuart. Il leur offrit en 1651 de quitter leur rude séjour et de s'établir dans l'Irlande, que ses armes venaient de soumettre. Ils déclinèrent cette proposition. Ils ne voulurent pas davantage échanger leur sol ingrat contre les terres plantureuses de la Jamaïque, récemment conquise. Ils aimaient leur nouvelle patrie et ne demandaient au Protecteur que de respecter leur liberté et leur commerce : ce qu'il fit de bonne grâce. L'influence des « elders », fortement établie dans chaque église, continuait à donner l'impulsion à tout le mécanisme politique et social. Les lois du Massachusetts furent codifiées à cette époque. Elles étaient très sévères, surtout contre les doctrines contraires aux dogmes officiels de la colonie. Elles ne tardèrent pas à trouver leur application. Des baptistes de Rhode-Island, s'étant hasardés sur le territoire puritain (1655), furent expulsés ou subirent la peine du fouet en place publique. Deux quakeresses, arrivant des îles Barbades, furent jetées en prison (1656), puis chassées. Ce fut comme un signal pour la secte à laquelle elles appartenaient. Quakers et quakeresses accoururent dans la Nouvelle-Angletere, poussés par le délire de la persécution. Quand on fut las de fouetter ces malheureux, de leur couper les oreilles, de leur percer les mains d'un fer rouge, on en vint aux exécutions. Deux quakers furent pendus en 1659, une quakeresse en 1660. Une quatrième pendaison eut lieu en 1661.

Les colonies anglaises sous la Restauration (1661-1685). — Si l'avènement de Cromwell n'avait produit que de faibles changements dans la situation des colonies, la restauration des Stuarts marque au contraire l'ouverture d'une nouvelle période dans l'histoire des « plantations » britanniques.

Maryland. — Dans le Maryland, il suffit après 1660 d'une commission de gouverneur donné par le lord propriétaire à son frère et d'une lettre du roi Charles II accompagnant cette commission pour que tout rentrât dans l'ancien ordre. Une amnistie générale fut proclamée, la tolérance religieuse rétablie. L'administration intelligente et honnête de Philippe Calvert, et, après lui, de son neveu Charles, le fils aîné du lord propriétaire, maintint le Maryland, durant quinze années (1661-1676), dans une paix profonde. La population s'accrut, par l'immigration d'étrangers, de quakers surtout. Elle atteignit en 1665 le chiffre de 16 000 habitants. L'assemblée était en pleine possession des pouvoirs de législation et de taxation, le propriétaire ayant renoncé à l'exercice du droit de veto. La situation commença de se gâter en 1677 lorsque Charles Calvert, devenu à son tour lord et propriétaire par la mort de son père, quitta le Maryland pour se rendre en Angleterre. Il y trouva de grosses difficultés. Jacques II était décidé à supprimer dans les colonies les gouvernements de propriétaires. L'existence de ces juridictions indépendantes, sorte de féodalité nouvelle, lui paraissait incompatible avec l'exercice de sa prérogative. Malgré un éloquent plaidoyer de Baltimore, un bill de suppression fut lancé en 1687 contre la charte du Maryland : la révolution de 1688 l'arrêta.

Virginie : l'insurrection de Bacon (1676). — Le parti puritain, en Virginie, perdit aussi brusquement le pouvoir en 1660, lorsque fut connue la restauration du Stuart, qu'il l'avait conquis huit années auparavant (1652). Berkeley fut réélu gou verneur, saisit le gouvernement et en fit jouer énergiquement les ressorts. L'Église d'Angleterre fut rétablie dans ses privilèges, des lois sévères portées contre les dissidents, le droit de suffrage restreint, l'autorité du gouverneur et du conseil accrue au détriment des pouvoirs de l'assemblée. La chambre qui avait réélu Berkeley en 1660 continua de siéger d'année en année sans élection nouvelle. L'organisation sociale de la colonie facilitait cette réaction violente. De 1650 à 1670, le chiffre de la population se trouva porté de 15 000 habitants à 40 000, dont 32 000 blancs libres, 6000 blancs *servants* et 2000 esclaves noirs. Les Cavaliers n'avaient cessé d'affluer pendant la période répu-

blicaine. La terre était encore à bas prix en Virginie. Beaucoup avaient apporté les épaves de leur fortune; plusieurs étaient des gens de haut rang. La nature du sol et le genre de culture auquel il se prêtait développèrent les instincts et les goûts aristocratiques apportés par cette immigration.

Les libertés populaires presque étouffées, Berkeley se montrait fort satisfait du silence régnant dans la colonie. Dans un rapport adressé au roi (1671), après avoir énuméré les richesses de la Virginie, ses huit mille chevaux, ses cinq forts armés de trente canons, ses quarante-huit paroisses, il vantait le bon esprit de la population et écrivait cette phrase restée célèbre : « Il n'y a ici, j'en remercie Dieu, ni écoles publiques ni imprimerie, et j'espère qu'il n'y en aura pas de cent ans. »

Ce rapport était à peine expédié à Londres que les symptômes d'une désaffection générale commencèrent de se manifester. Les charges publiques étaient rendues très lourdes par une crise économique due à un excès de production. La culture du tabac, après avoir été longtemps fructueuse, cessait de l'être, le prix se dépréciant rapidement par suite d'une application plus rigoureuse des lois de navigation votées en 1651 par le parlement de la République et confirmées par le parlement royaliste de 1661. Pour que ce mécontentement général aboutît à des manifestations séditieuses, il ne fallait qu'une occasion et un chef. La question de la défense de la colonie contre les Indiens fournit l'occasion, et Nathaniel Bacon prit la tête du mouvement. Bacon était un jeune Anglais, âgé de vingt-huit ans, installé depuis 1672 dans la colonie, propriétaire d'un domaine sur le James et membre du conseil. Estimant que le gouverneur laissait les plantations du haut fleuve sans protection suffisante contre les attaques des Peaux-Rouges, il leva un corps de volontaires, demanda à Berkeley une commission et, sur le refus de celui-ci, passa outre. Berkeley le déclara rebelle (1676). Des troubles éclatèrent sur d'autres points; le gouverneur dut se résigner à dissoudre l'assemblée qui siégeait depuis 1660. Bacon chassa Berkeley de la capitale, resta maître de la colonie pendant tout un mois et battit même les Indiens au sud du fleuve James. Mais il mourut emporté par la fièvre des marais (octobre 1676). L'insurrec-

tion ne lui survécut pas. Berkeley, dès janvier 1677, était redevenu maître absolu. Il usa cruellement de la victoire et n'arrêta les pendaisons (il y en avait déjà vingt-trois) que sur les représentations des commissaires envoyés par Charles II. Berkeley se rendit en Angleterre. Reçu froidement à la cour, il tomba malade de chagrin et mourut (juillet 1677). « Ce vieux fou, dit Charles II, a pendu plus d'hommes dans ce pays désert que je n'en ai fait pendre en Angleterre pour le meurtre de mon père. »

Rhode-Island et Connecticut. — La petite communauté de Rhode-Island ne comptait encore, au moment de la restauration des Stuarts (1660), que 3000 habitants. Clarke était gouverneur. Il se hâta de traverser l'Océan pour demander une charte au nouveau roi. Winthrop, gouverneur du Connecticut, ne fut pas moins prompt à reconnaître l'héritier de Charles Ier. Tous deux obtinrent (1763) du roi les chartes qu'ils étaient venus solliciter. Celle du Connecticut fusionnait les établissements de New-Haven et de Hartford. L'une et l'autre charte accordaient aux hommes libres du Connecticut et du Rhode-Island le droit de s'adjoindre comme ils l'entendraient de nouveaux associés, de choisir annuellement leur gouverneur, leurs magistrats, leurs représentants. Le roi ne se réservait ni juridiction d'appel, ni droit de veto sur la législation. Le *self-government* était si bien assuré par ces chartes qu'elles continuèrent à servir de fondement aux institutions des deux colonies, longtemps après qu'elles furent devenues en 1776 des États indépendants. D'ailleurs, la faiblesse même des deux colonies peut seule expliquer que Charles II ait été amené à concéder des chartes si libérales, réservant si peu de droits à la couronne. De plus on était disposé, à la cour, à dégager les deux établissements d'une trop étroite solidarité avec le Massachusetts, plus puissant, plus redouté, et que la métropole surveillait avec une attention jalouse.

Le Massachusetts. — Les magistrats du Massachusetts ne se décidèrent à proclamer le roi Charles II que plus d'un an après la restauration (1661). Cette formalité accomplie, deux délégués furent envoyés à Londres pour prendre connaissance de l'état des affaires (1662). La situation leur parut

grave. L'acte d'uniformité avait rétabli la liturgie et les cérémonies de l'Église épiscopale ; le Covenant était supprimé ; deux mille membres du clergé presbytérien étaient chassés de leurs cures. Hugues Peters, Henri Vane, amis des colons du Massachusetts, avaient été exécutés. La cour fit pourtant un accueil conciliant aux délégués des puritains d'Amérique. Charles II consentait à confirmer leur charte aux conditions suivantes : serment d'allégeance à sa personne royale, administration de la justice en son nom, liberté complète pour l'Église anglicane dans la colonie, le droit de suffrage et l'éligibilité attachés non plus à la confession religieuse, mais à des conditions déterminées de fortune ; acceptation franche par les colons du droit pour le roi d'arrêter, par son veto, les lois votées par leur assemblée et de reviser en appel les jugements de leurs tribunaux. Dans le même temps le roi était assailli de plaintes contre le gouvernement puritain, plaintes des héritiers des anciens propriétaires du New-Hampshire et du Maine, des baptistes et des quakers persécutés. Charles II ordonna l'envoi d'une commission en Amérique pour l'examen de tous ces griefs. L'émoi fut grand dans tout le Massachusetts : un jeûne public fut ordonné.

Le seul résultat appréciable de la présence des commissaires à Boston fut la célébration pour le première fois dans la ville puritaine d'un service religieux selon le rite de l'Église d'Angleterre; pour le reste ils se heurtèrent à une obstination que ni promesses ni menaces ne purent vaincre. D'autres circonstances vinrent en aide dans cette crise à la colonie puritaine. La guerre avec les Pays-Bas absorbait l'attention de l'Angleterre (1667). La métropole ne pouvait s'occuper avec suite des colonies. La « Cour générale » de Boston, après un débat approfondi, résolut d'envoyer simplement à Charles II quelques excuses accompagnées de l'offre de provisions pour la flotte anglaise des Indes Occidentales. L'obstination des Bostoniens passa inaperçue et impunie.

La Nouvelle-Angleterre, pendant ces débats, s'enrichissait par le commerce. Les navires du Massachusetts et du Rhode-Island fournissaient de marchandises européennes les colonies du

sud et les Antilles, embarquaient en retour du tabac, du sucre, du rhum, qu'ils allaient vendre, avec le poisson séché et le bois de charpente de la Nouvelle-Angleterre, en Espagne, en Italie et même en Hollande, au mépris des lois de navigation. Le port de Boston était rempli de bâtiments espagnols, hollandais, français; ses propres navires circulaient librement entre les colonies anglaises et l'Europe. La ville comptait déjà 7000 habitants; la richesse créée par le commerce introduisait des goûts de luxe et d'élégance qui excitaient l'indignation des puritains de la vieille école. En 1675, les colonies du nord-est avaient déjà une population de 60 000 habitants environ [1] : Plymouth, 8000; Connecticut, 14 000; Massachusetts, 25 000; Maine, Rhode-Island, New-Hampshire, chacun 5000.

A cette époque eut lieu dans la Nouvelle-Angleterre un choc décisif entre les colons et la race indienne. Cette guerre (1675-1676), dite de Philippe, mit en mouvement toutes les tribus comprises entre le Connecticut et les côtes du Maine. Après une longue suite de combats partiels et de surprises où les colons subirent des pertes sérieuses, la lutte s'éteignit en 1676 par l'anéantissement des tribus indiennes.

Fin de l'indépendance du Massachusetts (1682). — Le Massachusetts sortait à peine de cette lutte désespérée pour l'existence lorsqu'il eut à faire face à un nouvel orage du côté de la métropole. Le New-Hamsphire, détaché du Massachusetts, fut érigé en 1679 en province royale [2]. Puis arriva à Boston un agent du Conseil privé, apportant des ordres pressants de Charles II. Les lois de navigation devaient être à l'avenir rigoureusement appliquées. Les magistrats devaient prêter un serment d'allégeance, tolérer toutes les sectes religieuses, sauf le papisme, ne plus attacher le droit de suffrage exclusivement à la qualité de membres d'une église puritaine, etc. Les magistrats cédèrent sur quelques points secon-

1. C'est le chiffre que donne Hildreth. D'autres historiens en présentent de plus élevés. Il n'existe sur le montant de la population dans les colonies avant 1790 que des données conjecturales.

2. On appelait *New-Hampshire* la partie de la côte du nord-est, au nord du Massachusetts, entre le Merrimac et le Piscataqua, et *Maine* la partie de cette même côte au nord du New-Hampshire, entre les rivières Piscataqua et Penobscot. A l'est du Penobscot, les tribus indiennes reconnaissaient l'autorité des Français.

daires, mais éludaient la plupart des demandes. En 1682, enfin, une lettre du roi somma en termes formels les magistrats de consentir à une revision de la charte.

L'heure critique avait sonné. On n'était plus disposé en Angleterre, comme au début du règne, à se contenter de vagues promesses. Les tories, les défenseurs de la haute Église, du droit divin et du pouvoir absolu, étaient à l'apogée de leur succès. Les cités anglaises rendaient leurs chartes au roi. Londres, qui tenait encore, allait perdre la sienne par jugement. Le parti populaire était écrasé. Russel et Sydney venaient d'être exécutés. La « Cour générale » tardant à répondre, un mandat de *quo warranto* fut lancé contre la colonie. Lorsque la nouvelle en parvint à Boston, le gouverneur et les assistants opinèrent pour une prompte soumission. Mais la chambre des délégués resta inébranlable. Les saints ministres, après toute une journée de prières, conseillèrent la résistance : « Si Cotton, Hooker, Davenport vivaient encore, ils diraient : « Ne « commettez pas le péché d'abandonner l'héritage de vos pères. » Le procès suivit donc son cours en Angleterre, et un jugement rendu en novembre 1684 prononça l'annulation de la charte. Ainsi tomba l'indépendance du Massachusetts : elle avait duré cinquante-cinq ans.

L'Amérique anglaise jusqu'à la paix d'Utrecht : la Nouvelle-Angleterre. — Malgré la suppression de la charte du Massachusetts, rien n'avait été d'abord changé dans la marche du gouvernement de cette colonie. Mais Charles II étant mort (1685), Jacques II envoya pour gouverner la province, avec le titre de président, Joseph Dudley, puis (1686) Andros, qui arriva avec deux compagnies de soldats, les premières troupes anglaises qui eussent jamais tenu garnison dans la Nouvelle-Angleterre. Andros se rendit si impopulaire par ses vexations qu'à la nouvelle du débarquement de Guillaume d'Orange en Angleterre, les Bostoniens s'insurgèrent, jetèrent en prison Andros, Dudley et Randolph et s'emparèrent du commandant de la frégate anglaise en station dans le port. Dans toutes les républiques de la Nouvelle-Angleterre furent rétablies les anciennes formes de gouvernement.

Guillaume d'Orange confirma simplement les chartes du

Connecticut et de Rhode-Island. Le Massachusetts en reçut une nouvelle (1692), bien différente de l'ancienne et qui ne rendait pas l'indépendance. Ce fut sir William Phips qui apporta la charte nouvelle à Boston. Plymouth et le Maine restaient annexés à l'ancienne colonie de la baie; le New-Hampshire, province royale distincte, avait son gouverneur particulier. La nomination du gouverneur du Massachusetts était réservée à la couronne. Le gouverneur, avec le concours du conseil, nommait à toutes les fonctions publiques. Les membres de la chambre des représentants étaient élus chaque année par le peuple. Le droit de suffrage, autrefois possédé exclusivement par les puritains, était assuré à tous les habitants jouissant d'une propriété de 133 dollars. La théocratie perdait tout son pouvoir légal; la tolérance fut établie pour toutes les sectes, sauf pour les papistes. Le pouvoir judiciaire était transféré de la cour générale à une cour supérieure, des jugements de laquelle on pouvait appeler au roi en conseil. Le gouverneur nommait les juges ainsi que les officiers de la milice. Si le Massachusetts perdait l'indépendance de fait, la charte de 1692 lui assurait au moins un commencement de liberté religieuse et l'extension des droits politiques à tous les citoyens. D'un autre côté, la Nouvelle-Angleterre allait subir bientôt les vexations de la tyrannie mercantile et parlementaire dont quelques colonies avaient eu déjà un avant-goût. La plupart des hommes d'État whigs, conseillers de Guillaume III, admettaient dans les colonies une extension de la prérogative royale qu'ils n'eussent pas accepté dans la métropole.

Cette première année d'existence sous la charte nouvelle fut triplement triste pour les Bostoniens. Ils perdaient définitivement leur indépendance; les Français du Canada les harassaient par de continuelles attaques; enfin la population fut atteinte d'une singulière maladie morale, la peur des sorciers. Quatre années auparavant on avait commencé de voir des sorciers partout dans la ville des puritains; des ministres du culte firent une enquête; une vieille servante, convaincue de donner asile en son corps au diable, fut exécutée. Cotton Mather, ministre à vingt-cinq ans, un prodige d'instruction, d'éloquence

et de piété, écrivit un gros traité des *Memorable Providences* sur la sorcellerie, précédé d'une préface écrasante contre les incrédules. En 1692, le mal éclata à Salem, où femmes et filles s'accusaient à l'envi d'être ensorcelées. Un tribunal spécial fut institué pour juger les sorciers et sorcières et leurs victimes. Cent personnes étaient déjà en prison quand Phips arriva d'Angleterre. Ne sachant de quoi il s'agissait, le gouverneur fit d'abord mettre les prisonniers aux fers; puis on en pendit une vingtaine. La raison reprit enfin ses droits au commencement de 1693, et les prisonniers survivants furent mis en liberté. Cette affaire porta un coup sensible à l'influence des ministres de la religion sur les affaires publiques.

Un des successeurs de Phips, Dudley (1701), ennemi des congrégationalistes, favorisa les doctrines des « latitudinaires », qui rêvaient de réconcilier la raison avec la révélation et venaient de fonder une église à Boston. Grâce à son appui, ils ne tardèrent pas à s'emparer de la direction du collège de Harvard (à Cambridge), qui jusqu'alors était resté sous le contrôle des théocrates.

Le New-Hampshire, séparé du Massachusetts de 1679 à 1697, eut ensuite jusqu'en 1741 les mêmes gouverneurs. Les deux questions pour les colons étaient : la lutte constante contre les Indiens et une autre pour la possession du sol contre les prétentions des acquéreurs des anciens droits de Mason à la propriété des terres. Aucune partie de la Nouvelle-Angleterre ne souffrit autant que le New-Hampshire des ravages des Indiens. L'autre lutte s'éteignit par la disparition des anciens prétendants à la possession des terres. Les habitants du New-Hampshire furent enfin maîtres de leurs *homes* en 1715.

La révolution de 1688 laissa aux deux colonies du Connecticut et de Rhode-Island la libre jouissance de leurs chartes et la nomination de leurs gouverneurs. Une tentative faite par Fletcher, gouverneur du New-York (1693), pour annexer le Connecticut à cette province, échoua et ne fut pas renouvelée. Dans le Rhode-Island, la quiétude était complète après l'apaisement des querelles religieuses; mais ce pays resta longtemps en mauvais renom auprès des autres colonies de la

Nouvelle-Angleterre. La baie de Narragansett était un nid de pirates et de contrebandiers; les commerçants de Newport violaient ouvertement les lois de navigation. Un gouverneur du Massachusetts écrivait à Londres que les colons étaient « ignorants, corrompus, complices des pirates et contrebandiers ».

Le groupe des colonies du Sud (Maryland, Virginie, les Carolines). — La royauté anglaise, sous Guillaume III et la reine Anne, reprit les projets du dernier Stuart. Elle visait à supprimer partout en Amérique les anciennes chartes et à transformer chaque colonie en une province royale. Les gouverneurs envoyés aux colonies eurent ordre de travailler à l'établissement officiel de l'Église anglicane, seule reconnue par les pouvoirs légaux et soutenue par les deniers publics. Dans le Maryland, toute existence légale fut enlevée dès 1692 aux cultes dissidents par un acte formel de l'assemblée. Les catholiques, qui avaient fondé et peuplé d'abord ce pays, furent privés de l'exercice public de leurs rites. La force des choses amena bientôt cependant un relâchement sensible dans la rigueur de cette législation. La population du Maryland s'éleva, de 16 000 habitants en 1665 à 30 800 en 1700, accroissement très lent, l'émigration anglaise se portant sur des colonies plus favorisées, comme le New-York, la Pensylvanie, la Virginie. C'est surtout après 1715 que la prospérité du Maryland, son climat modéré, sa situation si favorable entre les colonies du Nord et celles du Sud, attireront les gens de l'ancien monde. Les plantations étaient cultivées encore par des serviteurs blancs en majorité. Cependant, à cause de l'excellence du sol ou de la supériorité de la culture, le Maryland exportait à cette époque plus de tabac que la province de Virginie. Annapolis, la cité protestante, remplaça Sainte-Marie comme capitale en 1699.

La Virginie n'eut pas à se louer des deux premiers gouverneurs que lui envoya l'Angleterre après la mort de Berkeley. Ils n'eurent d'autre souci que de s'enrichir aux dépens de leurs administrés. Leurs successeurs, Nicholson et Andros, valurent beaucoup mieux. C'est au premier qu'est due la concession, en 1692, à l'Écossais Blair, de la charte du collège *William and Mary* à Williamsburg. Pendant les dix années suivantes (1700-

1710) les Virginiens vécurent paisibles, ignorés. Dans cette période silencieuse se dessinait de plus en plus nettement la hiérarchie des classes. Les planteurs, fiers de leurs prérogatives, étendaient sans cesse l'aire de la culture du tabac, couvraient d'esclaves noirs leurs domaines, dominaient dans l'assemblée. Spotswood, gouverneur de 1710 à 1722, écrit au ministère : « Ce gouvernement est la paix et la tranquillité parfaites, avec une obéissance convenable et une loyale conformité à l'Église d'Angleterre » (1710).

En 1663, Charles II concédait à sept de ses courtisans, sous le nom de province de *Carolina*, tout le pays situé au sud de la Virginie jusqu'à la Floride espagnole. Les deux principaux de ces concessionnaires étaient lord Clarendon et lord Albemarle. Plusieurs groupes de colons (de la Nouvelle-Angleterre, de la Virginie, des Antilles) étaient déjà établis sur le littoral. Les propriétaires en attirèrent de nouveaux par des offres libérales, puis voulurent doter leur province d'une constitution féodale, élaborée par Shaftesbury et Locke. Cette conception chimérique ne put être sérieusement appliquée, les colons de la Caroline étant très turbulents et difficiles à gouverner. Peu à peu, toutefois, une espèce d'ordre s'établit. Le climat et le sol favorisaient le développement de l'esclavage ; il se forma une société aristocratique de planteurs riches, de nègres esclaves et de « petits blancs » misérables, comme en Virginie, avec plus de rudesse dans les mœurs, une division plus tranchée des classes et un code plus cruel à l'égard des noirs. Ces remarques s'appliquent surtout à la Caroline du Sud, le pays ayant dû être réparti en deux colonies distinctes, la Caroline du Nord entre la Virginie et le cap Fear, et la Caroline du Sud jusqu'à la rivière Savannah. La ville de Charleston fut fondée en 1680, future métropole de la société sudiste basée sur l'esclavage. Des huguenots français et des luthériens allemands s'établirent dans les deux Carolines, surtout dans celle du Nord entre 1695 et 1715, sans modifier sensiblement le caractère social. Les Caroliniens soutinrent une série de guerres contre les Espagnols de la Floride, contre les Indiens Tuscaroras (1713), et contre les Yamassees (1715), qu'ils rejetèrent, les uns au nord au delà des montagnes, les autres au

sud. De 1720 à 1729 une révolution intérieure mit fin au gouvernement des propriétaires; les deux Carolines devinrent provinces royales.

Le groupe du centre (New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Delaware). — Entre les deux groupes des colonies du Nord et du Sud se place celui des colonies du centre.

Le New-York était l'ancien établissement hollandais des nouveaux Pays-Bas [1], concédé par Charles II à son frère le duc d'York. L'établissement de la domination anglaise sur l'Hudson s'effectua sans troubles (1664). Le gouverneur Nichols laissa aux Hollandais toute liberté de quitter la province ou d'y rester, ne leur imposant qu'un serment d'allégeance au duc d'York. Il rattacha Long-Island à la province de New-York, régla la question de frontière avec le Connecticut, confirma les anciennes concessions de terre, dota Manhattan (New-York) d'une organisation municipale, répartit équitablement les offices entre Anglais et Hollandais et laissa, en quittant la province (1670), la réputation d'un excellent administrateur. Sous son successeur, Lovelace, la population de New-York commença de montrer les signes de l'énergie et de l'activité propres à la race anglaise, tandis que les coutumes hollandaises continuaient à prévaloir dans la province.

Lorsque la guerre éclata en 1673 entre les Pays-Bas et l'Angleterre, une flotte hollandaise se présenta devant les fortifications délabrées de New-York et un gouverneur hollandais reprit possession de la ville. L'année suivante, le traité de Westminster rétrocéda la province à la Grande-Bretagne. Celle-ci envoya sir Edmond Andros en prendre possession.

La longue domination des Hollandais n'avait peuplé la province que de 10 000 habitants. Après 1674, un courant d'émigration se forma des provinces voisines vers cette belle vallée de l'Hudson, dont les ressources allaient se développer très rapidement. Andros, despotique et rude, mais intelligent et honnête, voulait réunir en un seul gouvernement toutes les possessions anglaises du Nord; il échoua, mais réussit à détacher de

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 963.

l'alliance française les cinq nations des Iroquois. Rappelé en 1680, il fut rétabli, en 1688, comme gouverneur de New-York et de la Nouvelle-Angleterre. Mais, l'année suivante, tandis que les Bostoniens mettaient Andros en prison, les New-Yorkais chassèrent Nicholson, son lieutenant. Le chef des insurgés, Leisler, s'empara du fort et proclama roi Guillaume d'Orange. Leisler défendit mal la colonie contre Frontenac et ne sut pas non plus faire accepter sa dictature à New-York même. Il s'engagea dans une série d'illégalités et fit couler le sang. En 1691, il lui fallut pourtant se rendre à Sloughter, nommé gouverneur depuis un an par le roi d'Angleterre. Accusé de trahison et de meurtre, il fut déclaré coupable, condamné à mort et exécuté. Il devint alors martyr, et la population se divisa sur son nom en deux partis dont la persistante animosité est un des traits saillants de l'histoire ultérieure de la province.

Fletcher apporta d'Angleterre les institutions qui devaient régir la colonie de New-York comme province royale jusqu'à la révolution : une assemblée élue par le peuple, le gouverneur et les membres du conseil nommés par le roi, les lois votées par l'assemblée, sanctionnées par le gouverneur et soumises à l'approbation de la couronne, etc.

Fletcher, préoccupé avant tout de s'enrichir, s'entendait avec les pirates qui infestaient les côtes, leur vendant des licences et partageant leur butin ; il fermait aux mêmes conditions les yeux sur la contrebande qui s'exerçait, fort active, à New-York. Bellamont (1698-1701) remit un peu d'ordre dans la perception du revenu et supprima la piraterie. Des luttes éclatèrent entre les partisans et les adversaires de Leisler. Les premiers l'emportèrent, mais le nouveau gouverneur, lord Cornbury, fils aîné du comte de Clarendon et cousin de la reine, se jeta dans les bras des anti-leisleriens. On avait donné à ce personnage une colonie à gouverner parce qu'il était criblé de dettes ; ses exactions forcèrent l'assemblée à nommer un trésorier pour contrôler les dépenses. Cornbury vendit à vil prix d'énormes concessions de terres inoccupées et contribua ainsi à former de vastes *latifundia*, au grand détriment de l'agriculture et de l'immigration. Entre autres instructions, il avait apporté celle de ne laisser

imprimer sans autorisation spéciale aucun livre ni écrit. Il finit par s'aliéner tout le monde, et le ministère dut le rappeler (1709). Au moment de la paix d'Utrecht, la ville de New-York comptait 5800 habitants, et toute la province 31 000, dont 4000 noirs.

Le New-Jersey fut colonisé par des puritains et par des quakers, la Pensylvanie exclusivement par des quakers, au début tout au moins. La péninsule comprise entre la baie de New-York et celle de Delaware, morceau des nouveaux Pays-Bas, avait été concédée avec le reste par Charles II au duc d'York. Celui-ci, avant même d'en avoir pris possession, la rétrocéda (1664) à deux des propriétaires futurs de la Caroline, lord Berkeley et sir Georges Carteret; elle reçut le nom de New-Jersey, parce que Berkeley, pendant la guerre civile, avait défendu l'île de Jersey contre le Long Parlement. Les propriétaires attirèrent les colons par l'appât de lois si libérales que les immigrants, une fois établis, et en nombre, prirent goût au *self-government* et rejetèrent toute autorité des maîtres de la province. Berkeley, découragé, vendit sa part à une compagnie de quakers où William Penn était intéressé et qui envoya des gens de la secte fonder Salem et Burlington sur la rive orientale du Delaware (1677). Barclay, un quaker d'Écosse, fut nommé gouverneur à vie du New-Jersey oriental. Il ne visita jamais sa province et se contenta de donner, par ses écrits, une certaine impulsion au courant d'émigration qui, à partir de 1682, emporta un grand nombre d'Écossais vers l'Amérique. Les derniers propriétaires se décidèrent, en 1702, à abandonner leurs pouvoirs de gouvernement sur le New-Jersey, qui devint province royale. La colonie contenait environ 15 000 habitants, chiffre qui s'accrut lentement. De 1702 à 1738, le New-Jersey eut les mêmes gouverneurs que le New-York.

Le nom de William Penn est indissolublement lié à celui de la Pensylvanie, dont il fut le colonisateur. Barclay était le littérateur de la secte des quakers; William Penn en fut l'agent et le défenseur attitré, très en faveur à la cour de Charles II. Comme la couronne devait 16 000 livres au père de William, qui avait conquis la Jamaïque sous Cromwell, Charles II donna au fils en paiement (1682) le pays situé à l'ouest du fleuve Dela-

ware, entre les colonies de New-York au nord et du Maryland au sud. Penn visita sa propriété, y installa quelques milliers de ses coreligionnaires et fonda pour eux la ville de Philadelphie, au confluent du Schuylkill et du Delaware. La région située à l'ouest du fleuve, sur la partie supérieure de son cours, fut appelée Pensylvanie. La péninsule limitée à l'est par le Delaware et à l'ouest par la baie de Chesapeake appartenait pour sa moitié occidentale (du nord au sud) au Maryland : Penn revendiqua la côte orientale où se trouvaient les anciens établissements suédois et l'organisa en gouvernement séparé sous le nom de comtés du Bas-Delaware. Ces comtés constituèrent une province distincte, plus tard le petit État du Delaware. Penn dota la Pensylvanie d'institutions très libérales, ne se réservant que des redevances annuelles pour ses terres. Les Indiens de cette région étaient peu nombreux et pacifiques; les quakers les traitèrent avec humanité. La colonie prospéra très vite par le commerce et l'agriculture. Des Allemands affluèrent à Philadelphie, se répandant de là dans les belles et riches vallées des affluents du Susquehannah. En 1715, la Pensylvanie avait déjà, avec le bas Delaware, plus de 45 000 habitants.

III. — L'Amérique française.

Le Canada : paix avec les Iroquois (1666). — Encore sous le gouvernement de d'Avaugour (1661-1663), les colons français du Canada, toujours en si petit nombre, ne jouissaient d'aucune sécurité. Les Iroquois venaient massacrer ou capturer des Hurons jusque sous les murs du château. Ils prirent le fort Richelieu, pénétrèrent dans Montréal. Louis XIV décida en 1663, après le rappel de d'Avaugour, et sur le rapport d'un commissaire royal délégué dans la Nouvelle-France, de retirer à la compagnie des Cent associés la concession du Canada, qu'elle était incapable de coloniser[1]. Le Canada entra dans le domaine royal. Les temps légendaires de la colonie étaient finis.

1. Il n'y avait encore en 1663 que 2500 Français au Canada. Voir ci-dessus, t. V, p. 961.

Des vaisseaux portèrent en Amérique le nouveau gouverneur, de Mézy, et l'évêque de Pétrée, François de Laval-Montmorency. Ce prélat, qui avait déjà fait rappeler d'Avaugour, se querella bientôt aussi avec Mézy. Le gouverneur mourut (1665), alors que la cour allait le rappeler. Colbert, résolu à s'occuper sérieusement d'un établissement colonial dont on ne tirait aucun parti depuis cinquante ans, y envoya une mission extraordinaire : un vice-roi, le marquis de Tracy; un gouverneur, de Courcelles; un intendant, Jean Talon. Lorsque le vice-roi fit son entrée à Québec, la vue des 5 à 600 hommes de troupes qu'il amenait réjouit le cœur des colons. On sourit aujourd'hui en lisant que M. de Tracy marchait précédé de 24 gardes, de 4 pages, et entouré de nombreux officiers richement vêtus. Mais cette pompe frappait d'admiration les tribus indiennes amies, Hurons et Montagnais, et de terreur les Peaux-Rouges hostiles. Les Iroquois se montrèrent moins audacieux et songèrent à demander la paix. Deux expéditions habilement dirigées contre leur pays (nord-ouest de l'État de New-York), par la voie du lac Champlain, eurent raison de leurs dernières résistances. Quatre villages furent brûlés. Les Iroquois se décidèrent à signer la paix (1666) : elle dura jusqu'en 1684.

Courcelles et Talon. — Colbert avait eu l'idée de conférer à une compagnie nouvelle, dite des Indes Occidentales, tous les droits et privilèges qu'avait possédés au Canada l'ancienne compagnie des Cent associés. L'intendant l'en détourna[1], afin que les colons eussent plus de liberté pour le commerce. On vit, en 1668, jusqu'à onze navires dans la rade de Québec, chargés de marchandises du pays à destination de la France ou des Antilles.

L'intendant Talon rentra en France en 1667; Denis de Courcelles resta gouverneur jusqu'en 1672. Talon, en France, recommanda la conquête et l'occupation de la partie occidentale du Canada, de la région des grands lacs, habitée par des tribus

1. « Si Sa Majesté, écrivit-il, veut faire quelque chose du Canada, elle ne réussira qu'en le retirant des mains de la Compagnie des Indes-Orientales, et qu'en y rendant le commerce libre, à l'exclusion des seuls étrangers. Si, au contraire, elle ne regarde ce pays que comme un lieu propre à la traite des pelleteries et au débit de quelques denrées qui sortent de son royaume, elle n'a qu'à le laisser comme il est pour le perdre. »

algonquines, acquises par les missionnaires à l'alliance des Français. Les martyres subis par la plupart des fondateurs des missions huronnes ne découragèrent point leurs successeurs. Les PP. Gareau et Mesnard étaient morts sur les rives du lac Supérieur. Le P. Allouez leur succéda en 1665; il catéchisait des Illinois, même des Sioux. Les PP. Dablon, Marquette, Dreuillères établirent au Sault-Sainte-Marie, débouché du lac Supérieur dans le lac Huron, une mission jésuite, qui devint bientôt un centre de voyages de découvertes dans l'Ouest. Talon, qui venait de rentrer au Canada après un séjour de trois années en France, où il avait en quelque sorte représenté officiellement la colonie, fut le principal instigateur de ce mouvement d'exploration. M. H. Lorin [1] dit avec raison que les années 1669-1672 comptent parmi les mieux remplies de l'histoire canadienne.

Premiers voyages de Cavelier de La Salle. — Dès 1669, l'intendant organisa vers le haut pays une expédition dont il donna la direction à un habitant de Québec, Jolliet : celui-ci n'alla cependant pas plus loin que Sault-Sainte-Marie. Mais, la même année, s'engagea dans la direction du sud-ouest, sans subvention, sans attache officielle, un aventurier de vingt-six ans, le rouennais Robert Cavelier, sieur de La Salle, établi récemment sur une concession, appelée la Chine, en amont de Montréal, et qu'il tenait des Sulpiciens. La Salle rêvait de découvrir à travers le continent américain un grand fleuve se jetant dans la « mer du Sud » et arrosant les terres fertiles en métaux précieux de la Nouvelle-Espagne. Il vendit tous ses biens et partit avec deux Sulpiciens, qui l'abandonnèrent malade à l'ouest du lac Ontario. Il explora sans doute quelque peu de pays au sud du lac jusqu'à l'Ohio, et descendit peut-être une partie du cours de cette rivière. L'année suivante, on le trouve en relations avec l'intendant Talon, qui, organisant deux nouvelles expéditions dans l'Ouest, lui en confie une, donnant l'autre à Saint-Lusson. Il s'agissait, pour l'un comme pour l'autre, de « rechercher s'il y a par lacs ou rivières quelque communication avec la mer du Sud qui sépare le continent de la Chine ». Saint-Lusson se rendit

1. *Le Comte de Frontenac*, étude sur le Canada français à la fin du XVII[e] siècle. 1895.

à Sault-Sainte-Marie, accompagné d'un traitant, Nicolas Perrot, et y tint une grande réunion des chefs de tribus indigènes, le 4 juin 1671. Il vint des Indiens de quatorze nations, et on leur fit accepter d'une manière plus ou moins explicite la protection de la France. On recueillit là d'intéressantes informations sur le grand fleuve d'Occident. Quant à La Salle, on ne sait ce qu'il fit dans ce second voyage, sur lequel les documents font autant défaut que sur le premier. Il erra sans doute au sud des lacs, puis il lui fallut reconstituer ses ressources en vue d'expéditions nouvelles, et on le voit, en 1673, menant la vie de coureur des bois chez les Iroquois.

En 1671, Courcelles, voulant pousser les établissements français jusqu'au lac Ontario, remonta le Saint-Laurent et désigna l'emplacement où devait s'élever deux ans plus tard le fort de Frontenac. En 1671 encore on envoya le sieur de Saint-Simon à la baie d'Hudson, les Français ayant intérêt à s'établir avant les Anglais dans ces pays de grandes chasses. Saint-Simon remonta le Saguenay, atteignit la baie en 1672 et noua quelques relations avec les indigènes. Talon voulait fonder là un entrepôt de denrées pour les vaisseaux qui pourraient ultérieurement découvrir par cet endroit la communication des deux mers du Nord et du Sud.

L'Acadie nous avait été rendue par la paix de Bréda (1667). Cet établissement n'avait que peu de rapports avec le Canada, dont le séparait une large zone de forêts. Les colons étaient bien peu nombreux : 373 habitants à Port-Royal, répartis en 68 familles, cultivant peu, vivant surtout de chasse et de pêche. Quelques Français, comme Saint-Castin, vivaient à la manière des indigènes, les Abénaquis, et au milieu d'eux, en seigneurs féodaux. Saint-Lusson alla visiter cette région isolée de toute communication. Colbert et Talon auraient voulu incorporer les colonies anglaises voisines du Canada; c'était déjà impossible. De même on avait laissé échapper l'occasion d'acheter aux Hollandais la « Nouvelle-Hollande ». New-Amsterdam s'appelait maintenant New-York.

Le comte de Frontenac : sa politique. — Courcelles et Talon avaient accompli en huit ans une œuvre considérable; ils

auraient fait plus encore s'ils n'avaient été divisés par des dissentiments sérieux sur nombre de points. Lorsque Frontenac, successeur de Courcelles, vint prendre en 1672, à Québec, le gouvernement de la Nouvelle-France, Talon allait partir et aucun successeur ne lui était encore désigné; l'évêque était en France et ne songeait point à revenir de sitôt. Le nouveau gouverneur était donc le seul représentant du pouvoir, situation favorable pour un homme d'initiative.

Québec n'était encore qu'une très petite ville; Trois-Rivières et Montréal, deux bourgades; La Chine, un poste avancé; le long du fleuve, des fermes; à l'entrée du fleuve, Tadoussac, d'où l'on gagne les territoires de chasse du Nord; sur le lac Champlain, une ou deux stations militaires; dans l'Ouest, les missions des Jésuites. « Autour de Québec, la région est agricole, les récoltes y sont suffisantes. Mais la colonie est pauvre et les magasins du roi démunis. Les Jésuites sont un peu bien puissants. Frontenac, dans ses relations avec les indigènes, voudra avant tout propager l'influence française. Il n'aura garde de méconnaître ce que valent pour cette œuvre les prédications des missionnaires, mais il ne croira pas qu'il soit bon de conserver au Canada son caractère des années de début, celui d'une *Marche*, où quelques Français, entraînés par des exercices de piété continuels, s'apprêteraient à porter les lumières de la religion à de malheureux infidèles. » (H. Lorin.) Le gouverneur a donc à combattre contre le clergé, qui a une autre conception que lui de la société canadienne; les Jésuites et l'évêque se ligueront pour paralyser les efforts de sa politique.

Frontenac fit en 1673 une grande parade militaire au point où le Saint-Laurent sort du lac Ontario, et commença la construction d'un fort sur l'emplacement qu'avait désigné Courcelles. Il voulait en imposer aux Iroquois, dont les mouvements au début de l'année avaient paru menaçants. Il avait donc envoyé La Salle, revenu de ses courses au sud des lacs, inviter les chefs des cinq nations à venir saluer *Onontio* (le gouverneur) à l'embouchure de Catarocouy, lieu désigné pour la construction du fort. Le gouverneur reçut les délégués des Iroquois

en grande pompe, et en invita quelques-uns chaque jour à sa table. Ils se retirèrent charmés.

Le fort de Catarocouy fut appelé fort Frontenac. Il s'élevait sur une baie en amont des Mille-Iles et il a fait place depuis à la ville de Kingston. Le commandement en fut confié à La Salle (1674), qui avait si bien réussi dans sa mission chez les Iroquois.

Les explorations dans l'Ouest : découverte du Mississipi. — Dès la fin de 1672, Frontenac reprit la tradition des explorations dans l'Ouest. Il chargea Jolliet, « déjà arrivé auprès de cette grande rivière, dont il promet de trouver l'embouchure », de passer par le pays des Mascoutens (ouest du lac Michigan) et de descendre la rivière *Mississipi* qu'on croit se décharger dans la mer de Californie. Au Sault-Sainte-Marie, Jolliet s'adjoignit un jeune missionnaire jésuite, le P. Marquette. Ils quittèrent Michillimackinac (mai 1672), traversèrent le lac Michigan, et la baie des Puants (Green Bay), remontèrent la rivière Fox et passèrent du bassin de ce cours d'eau dans celui du Wisconsin. Les Indiens refusèrent d'aller plus loin, par crainte des Sioux. Sept jours de navigation portèrent enfin Jolliet et Marquette au Mississipi (17 juin). Les barques d'écorce passèrent devant les embouchures des rivières Des Moines, Illinois, Missouri, Ohio, et ne s'arrêtèrent qu'au confluent de l'Arkansas. La preuve étant faite que le Mississipi se jetait dans le golfe du Mexique, non dans celui de Californie, les deux explorateurs jugèrent inutile d'aller plus loin, dangereux même, car on pouvait tomber entre les mains des Espagnols, et perdre ainsi tous les fruits de la découverte. L'expédition remonta le Mississipi par l'Illinois, et arriva à la fin de septembre à la baie des Puants. Marquette s'arrêta chez les Miamis et y mourut dans les premiers mois de 1674. Jolliet retourna seul à Québec porter l'heureuse nouvelle.

Troisième voyage de La Salle : la Louisiane. — La Salle, le commandant du fort Frontenac (qui n'était encore qu'un fortin en bois entouré de palissades), se rendit en France pour solliciter la concession même du fort et des terres en dépendant. Il offrait, en échange, de rembourser les frais d'établissement, de faire défricher les terres, d'attirer des sau-

vages auprès des Français et d'assurer aux habitants le service du culte. Un arrêt du Conseil du roi, du 13 mai 1675, sur un rapport favorable de Colbert, accepta ces offres. L'arrêt ajoutait à la concession du fort des lettres de noblesse. De retour au Canada, La Salle désintéressa les entrepreneurs qui avaient construit et ravitaillé le fort, dépensa largement pour transformer l'ouvrage primitif en bois en un logis considérable avec cinq bastions en pierre de taille, attira des Indiens, fonda des villages, défricha, fit de l'agriculture et du commerce. Le gouverneur, chaque année, montait au fort pour y tenir une conférence où il convoquait les chefs des Iroquois et des Outaouais, afin de maintenir entre ces tribus traditionnellement ennemies une paix nécessaire à la Nouvelle-France.

Cependant La Salle n'oubliait pas dans sa nouvelle fortune ses anciens projets de découverte d'un chemin à l'Ouest vers la Chine ou le golfe du Mexique. Il reçut au fort Frontenac des informations sur le voyage de Jolliet et la découverte du Missisipi. Son imagination s'enflamma. Laissant là son fort, ses champs, ses magasins, sa clientèle indigène, et muni de recommandations chaleureuses de Frontenac, il alla demander en France une commission royale pour l'achèvement de l'exploration du Mississipi (1677) et la seigneurie des terres qu'il découvrirait. Des lettres patentes du 12 mai 1678 lui accordèrent ce qu'il demandait, ainsi que le monopole des peaux de bison dans l'étendue de sa seigneurie. La Salle recueillit dans sa famille et parmi ses amis des ressources importantes. De retour à son fort en 1678, avec un collaborateur précieux, le chevalier Tonty, il hâta les préparatifs de son expédition. Au commencement de l'hiver, il se rendit au point où la rivière Niagara sort du lac Érié, fit élever un fort et construire, non loin de l'emplacement de Buffalo, une barque de soixante tonnes : le *Griffon*.

En août 1679, le *Griffon* mit à la voile, portant La Salle, Tonty, plusieurs récollets, dont le P. Hennepin, et une trentaine d'hommes, matelots ou ouvriers. La barque franchit les deux détroits qui font communiquer les lacs Érié et Huron, puis le détroit de Mackinac, entra dans le lac Michigan, et jeta l'ancre, après vingt jours de navigation, au fond de la baie des

Puants, ayant tracé un parcours qui est devenu l'une des grandes voies commerciales des États-Unis.

Le *Griffon* fut renvoyé avec un chargement de fourrures; il devait rapporter des provisions. La Salle hiverna à l'embouchure du Saint-Joseph, puis passa de cette rivière dans l'un des affluents de l'Illinois, dont il descendit une partie du cours. Là un fort fut élevé, auquel on donna le nom de Crèvecœur, à cause de l'inquiétude que provoquait l'absence de toute nouvelle du *Griffon* (janvier 1680). En mars, La Salle n'y tint plus. Laissant Tonty à Crèvecœur, il partit à pied avec trois compagnons et traversa les futurs États de l'Illinois, de l'Indiana, de l'Ohio et de New-York. A Frontenac, il trouva ses affaires fort en désordre. Le *Griffon* avait fait naufrage, au moins La Salle dut le croire; le bruit de la mort de l'explorateur s'étant répandu, ses créanciers et ses commanditaires avaient fait saisir ses biens à Québec et à Montréal; le fort était sous séquestre. Avec l'appui du gouverneur général, La Salle put rétablir sa situation et préparer la continuation de son entreprise. En novembre, il arrivait de nouveau au sud du lac Michigan, avec des recrues et des provisions. Mais il trouva le fort Crèvecœur abandonné. Hennepin avait descendu l'Illinois, remonté le Mississipi et rencontré des Sioux qui le capturèrent et lui auraient peut-être fait un mauvais parti si Duluth, autre explorateur français, qui opérait à l'ouest du lac Supérieur, ne l'avait aidé et remis sur le chemin de Québec par le Sault-Sainte-Marie [1]. Tonty avait été attaqué par un parti d'Iroquois [2] et s'était enfui vers la baie des Puants.

Tant d'infortunes ne purent décourager La Salle. Il retourna encore à Frontenac chercher des hommes, des armes et des vivres, et nous le trouvons en décembre 1681 sur l'Illinois avec Tonty, qui avait rejoint son chef. La construction d'une barque prit une partie de l'hiver. La petite troupe partit enfin, descendit l'Illinois, entra le 6 février 1682 dans le Mississipi et suivit son cours jusqu'au golfe. Le 9 avril, La Salle prit solennellement possession du pays au nom du roi de France et le nomma

1. Il passa de là en France et publia en 1683 un récit de ses aventures.
2. A l'instigation peut-être des jésuites de la mission illinoise; c'est du moins l'opinion de H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*.

Louisiane en l'honneur de Louis XIV, alors à l'apogée de ses triomphes et de sa gloire. La Salle reprit le chemin du nord, érigea sur l'Illinois le fort Saint-Louis, où il laissa Tonty avec quelques hommes, et fut de retour au Canada au moment où Frontenac, rappelé (nov. 1682), quittait la colonie[1].

Départ de Frontenac (1682). — Frontenac avait éprouvé dans le gouvernement intérieur de la colonie de grandes difficultés. Des oppositions incessantes, souvent mesquines, le poussaient à bout, lui faisant perdre le sang-froid et la modération; il exila plusieurs membres du conseil, renvoya en France le procureur général, et enfin s'engagea dans une querelle violente avec l'intendant Dechesneau, que soutenait le parti ecclésiastique. Toute la société de Québec se divisa en deux camps : il y eut même des rixes dans les rues. Seignelay, qui venait de succéder à Colbert, prit le parti de rappeler à la fois le gouverneur et l'intendant (1682). Le départ de Frontenac était un succès pour l'évêque de Québec.

Frontenac partait au moment où la Nouvelle-France eût eu le plus besoin d'avoir à sa tête un homme de valeur et d'énergie. Des ennemis menaçaient de toutes parts notre établissement. Les gens de Boston, pêcheurs de profession, pirates par occasion, unis à des corsaires des Antilles, pillaient Terre-Neuve et l'Acadie; plus tard, ils remonteront le Saint-Laurent pour assiéger Québec. Les gens de New-York, par la voie de l'Hudson, arrivaient au cœur du pays iroquois et vendaient aux « Cinq nations » des armes, de l'alcool, d'autres marchandises européennes qui pénétraient jusque chez les Outaouais. Il ne venait de France aucun secours d'hommes ou d'argent. Aussi doit-on savoir gré à Frontenac d'avoir soutenu dans une pareille pénurie le prestige de la France sur un si vaste territoire et surtout d'avoir préservé la colonie de toute guerre, sans rien sacrifier de sa dignité. La suite des temps allait bien

1. Les documents officiels contemporains parlent à peine des expéditions de La Salle, qui ne sont connues que par les relations des explorateurs, recueillies par Margry. On ne s'intéressait pas à l'issue d'une entreprise si lointaine; on crut longtemps La Salle mort ou en fuite. H. Lorin croit que Frontenac n'apprit la découverte des bouches du Mississipi que sur le vaisseau qui le ramenait en France, par un récollet qui avait accompagné La Salle et devait rendre compte du voyage à la cour.

prouver que le Canada n'avait pas les ressources nécessaires pour soutenir une longue lutte, fût-ce seulement contre les Indiens. La population du Canada était de 8 000 habitants en 1675 et de 12 000 en 1682; en outre, un millier de sauvages vivaient avec les Français. On cultivait 25 000 arpents; la récolte était plus que suffisante pour 10 000 personnes, mais la Nouvelle-France n'avait pas de débouchés pour ses blés. Un incendie détruisit une partie de la ville basse de Québec quelque temps avant l'arrivée du nouveau gouverneur, Lefebvre de La Barre, et du nouvel intendant, de Meules (fin 1682).

Dernières années de La Salle (1683-1687). — Le nouveau gouverneur, occupé à distribuer des *congés* de traite à ses amis et à faire la traite pour son propre compte, abandonna La Salle et son œuvre aux jalousies des Jésuites et d'une coterie dont Duluth était le chef. Après l'avoir évincé du fort Frontenac, il lui refusa des secours pour le fort Saint-Louis (1683), où il s'était confiné pour défendre les Illinois contre une attaque éventuelle des Iroquois. Bientôt on lui enleva même ce fort; une compagnie de quatorze traitants exploita le commerce dans le pays enlevé à l'explorateur; La Barre était intéressé dans l'entreprise. Les Récollets furent expulsés en même temps de leurs missions par les Jésuites.

La Salle se rendit alors en France; il fut bien reçu par Seignelay et complimenté par le roi; on décida de lui confier une expédition sur laquelle on garda quelque temps le secret. Il partit avec une frégate et trois autres bâtiments, portant cinq prêtres, douze gentilshommes, une centaine de soldats, des artisans et des laboureurs, en tout 280 personnes, et tout un chargement de provisions et d'instruments de travail. On allait coloniser la Louisiane (1684). Par malheur La Salle, dépassant l'embouchure du Mississipi, alla débarquer vers l'ouest (1685) sur un point de la côte du Texas. On explora en vain tout le pays; le Mississipi resta introuvable. Le désespoir et les maladies réduisirent à 36 le nombre des malheureux colons. La Salle prit avec lui (1687) 16 d'entre eux pour regagner le Canada par terre[1]. Après trois mois de courses dans ces déserts dont l'im-

1. Le Canadien d'Iberville, plus heureux, atteignit l'embouchure du fleuve

mensité constitua la Louisiane, il mourut assassiné par ses compagnons.

La Barre : la guerre recommence avec les Iroquois (1684-1688). — L'attitude des Iroquois était depuis quelque temps menaçante. Peu de temps après son arrivée au Canada, La Barre convoqua une assemblée de notables pour délibérer sur la situation. La colonie pouvait fournir 1000 hommes, mais leur départ laissait les champs sans culture ; il fut décidé de demander des secours à la métropole. En attendant, La Barre, pour amadouer les Iroquois, les autorisa à piller les canots français qui n'auraient point de passeport. Cette faiblesse répandit partout, chez les Iroquois comme chez nos alliés de l'Ouest, la conviction que nous ne pouvions plus parler en maîtres. Les Iroquois, dans l'hiver de 1683 à 1684, étant devenus plus audacieux et plus insolents que jamais, La Barre, après bien des indécisions, se décida à leur faire la guerre.

Le ministère avait envoyé au Canada trois compagnies de troupes de marine, dont l'une commandée par le baron La Hontan, qui a laissé d'intéressants souvenirs de ses aventures et observations dans la Nouvelle-France. A l'aide de ces troupes et de quelques centaines de miliciens, La Barre décida d'aller attaquer chez elle, au sud du lac Ontario, la tribu des Tsonnontouans, qui avait ouvert les hostilités. L'expédition partit en juillet 1684, et s'arrêta constamment dans sa marche, parce que La Barre voulait attendre les renforts du haut pays que lui amenaient Perrot et Du Luth. Le gouverneur, ayant perdu un temps précieux à Montréal, puis au fort Frontenac, vit sa troupe décimée par la maladie dans l'anse de la Famine, sur l'Ontario, et se décida à signer une paix par laquelle il abandonnait les Illinois aux Iroquois. Les auxiliaires du haut pays, arrivés enfin à Niagara, furent indignés à cette nouvelle, et l'impression fut telle au Canada et en France que la cour

(1699) et fonda le petit établissement de Biloxi, bientôt abandonné pour celui de Mobile (1702). Dès lors, missionnaires et marchands remontèrent ou descendirent le Mississipi, explorant les rives, fondant çà et là quelques établissements. Cependant la Louisiane, après douze années, ne comptait encore que 300 habitants lorsqu'elle fut concédée (1712) avec un monopole commercial à Crozat, qui ne réussit pas. Voir, pour ces débuts de l'établissement de la Louisiane, ci-dessous, t. VII, p. 525.

décida de rappeler La Barre (1685). On le remplaça par un colonel de dragons, le marquis de Denonville.

Denonville. — Denonville quitta la Rochelle avec une escadre portant cinq à six cents soldats et marins et arriva à Québec le 1er août. C'était un officier brave et pieux, un homme simple et désintéressé. Il avait pour mission d'en finir au plus vite avec les Iroquois. Denonville déploya dans les préparatifs de l'intelligence et de la vigueur. Tous les postes du haut pays furent ravitaillés et des stations nouvelles établies, l'une à Détroit, l'autre à Niagara, pour fermer à l'ennemi la route des lacs. A la fin de 1685, on pouvait disposer de 800 soldats environ et d'un millier de miliciens. Dix à douze compagnies de marine, commandées par Vaudreuil, arrivèrent encore dans l'été de 1687. A cette époque, on était en marche vers le lac Ontario. L'intendant Champigny avec l'avant-garde occupa le fort Frontenac, où il invita des chefs iroquois des tribus encore indécises. Au milieu d'un festin, il les fit arrêter puis conduire à Québec, d'où on les embarqua pour la France. Champigny se fondait sur un ancien ordre de Louis XIV à La Barre, de faire le plus de prisonniers qu'il pourrait, si la guerre éclatait avec les Indiens, et de les expédier dans la métropole pour le service des galères. Cette félonie révolta toutes les tribus iroquoises. Elles firent cause commune avec les Tsonnontouans, plus particulièrement menacés. Denonville brûla plusieurs villages de cette tribu, mais le seul résultat de la campagne fut la construction du fort de Niagara. Les Iroquois ne rêvèrent dès lors que vengeance et s'allièrent plus étroitement avec les Anglais de New-York. Denonville voulait recommencer une campagne l'année suivante; il en fut empêché par l'état de détresse extrême où cette année de guerre avait jeté la colonie, et il dut signer en 1688 une paix qui portait une réelle atteinte à notre prestige auprès des alliés indigènes.

La situation s'aggravait de jour en jour. Le gouverneur ne songeait plus qu'à la défensive; il abandonnait les forts de Niagara et Détroit; les Indiens alliés perdaient toute confiance en nous. Au milieu de 1689, les Iroquois, maîtres du haut cours du Saint-Laurent, massacrèrent les habitants du village

de la Chine et ravagèrent l'île de Montréal, tuant deux cents colons et emmenant autant de prisonniers. Le gouverneur affolé alla jusqu'à donner l'ordre d'évacuer le fort Frontenac.

Retour de Frontenac (1689). — La cour dut rappeler Denonville et le remplaçer par l'ex-gouverneur Frontenac, dont l'activité ne paraissait subir aucune atteinte de l'âge. Comme la guerre de la Ligue d'Augsbourg avait commencé, Louis XIV ne put donner à Frontenac que deux frêles navires de guerre avec lesquels il eût été folie de songer à exécuter le plan formé, dans le cabinet du roi, d'une attaque combinée sur New-York par mer et contre les Iroquois par terre. Le gouverneur arriva à Montréal au moment où l'irruption de ces sauvages épouvantait la colonie. Il rassura les alliés, et rétablit la discipline dans la petite armée. En quelques mois, le Canada se trouva en état de soutenir les hostilités même contre les colonies britanniques.

Les colonies d'Amérique entraînées dans les guerres d'Europe. — La partie semblait bien inégale. Les établissements anglais comptaient en 1689 environ 200 000 habitants, dont la moitié au moins, il est vrai, vivant au sud du Potomac, ne prirent aucune part ni aucun intérêt à la guerre intercoloniale. Le Canada n'avait pas plus de 12 000 habitants, répartis dans les immenses solitudes qu'arrosait le Saint-Laurent; l'Acadie ne possédait pas 3000 blancs. Cependant les Français avaient couvert de missions les rives des grands lacs, exploré le Mississipi depuis les chutes jusqu'à l'embouchure, les rivières Wisconsin, Illinois, Ohio, tandis que les habitants des colonies anglaises en étaient encore à ignorer la partie haute de leurs principaux cours d'eau et ne s'étaient jamais aventurés au delà des montagnes limitant leurs domaines à l'ouest. Ces colonies, déjà si riches en hommes et en ressources de toutes sortes, devaient cependant payer cher leur illusion d'une facile conquête du Canada. La dévastation des villages sur les frontières, de grandes souffrances individuelles, l'appauvrissement des gouvernements provinciaux, tels allaient être les résultats des deux guerres intercoloniales : la première (1689-1697), qui fut

arrêtée par la conclusion de la paix de Ryswick; la seconde, qui coïncida avec la guerre de la succession d'Espagne (1701-1713).

Première guerre intercoloniale (1689-1697). — Dans l'assemblée générale des Indiens alliés tenue à Montréal en juillet 1690, Frontenac passa en revue les colons et les Peaux-Rouges en état de porter les armes. Il y avait là 1200 hommes, prêts à se battre pour la colonie. C'était toute la force du Canada, et déjà bien des terres tombaient en friche, les hommes manquant pour les cultiver. La disette faisait hausser le prix du blé, et le Conseil dut taxer le pain.

Cette pauvreté de ressources explique la faiblesse des efforts tentés de 1690 à 1697. Frontenac dut se contenter chaque année de lancer des colonnes volantes dont l'unique tâche était de mettre à sac les établissements disséminés sur la limite occidentale des colonies britanniques. Ces tristes expéditions ne pouvaient avoir aucun résultat militaire sérieux et répandaient seulement dans l'Amérique anglaise l'horreur du nom français. Une expédition du Massachusetts contre l'Acadie et une autre combinée entre la Nouvelle-Angleterre et le New-York furent des opérations de guerre d'un caractère plus régulier. La première n'aboutit qu'au pillage du chétif établissement de Port-Royal. La seconde, dont l'objectif était Montréal, vit son avant-garde repoussée, et le gros de la troupe arrêté par la variole. Pendant cette campagne stérile, le Bostonien Phips arrivait avec une trentaine de bateaux et 2000 hommes, par le Saint-Laurent, devant Québec (16 octobre 1690). Frontenac, prévenu à temps, était prêt. Après un bombardement peu efficace, Phips dut se retirer, abandonnant quelques canons. Québec célébra par de joyeuses fêtes sa délivrance.

L'Acadie fut reconquise, et le Massachusetts eut de nouveau à subir les agressions des Abénaquis. Callières tenait les Iroquois en échec : il battit en 1693 une de leurs tribus, les Agniers. Les deux années suivantes se passèrent en petites rencontres sur divers points et en négociations. Frontenac dirigea un grand effort en 1696 contre les Onnontagués : les villages de ces Indiens furent brûlés, leurs champs de maïs dévastés. D'Iberville, à la fin de l'année, passa dans l'île de Terre-Neuve

t s'empara de Saint-Jean et de presque toute l'île. De là il ntreprit une nouvelle campagne dans la baie d'Hudson, où il oula un vaisseau anglais, en prit un autre et s'empara du fort Ielson (septembre 1697). Frontenac avait préparé pour cette nême année une attaque générale contre les colonies britaniques; mais le traité de Ryswick mit fin (20 septembre) à cette nisérable guerre. Le traité rétablissait pour toutes les colonies e *statu quo ante bellum*.

Frontenac mourut à Québec (novembre 1698). Callières, on successeur, continua la politique de l'homme dont il était epuis plusieurs années l'habile et fidèle lieutenant. Il négocia vec les Iroquois et fit conclure entre eux et les Indiens du haut ays une paix générale en 1701. Tous nos postes de l'Ouest, aint-Joseph, Michillimakinac, Détroit, Frontenac, étaient mainenus, constituant autant de centres de commerce et de coloniation. Les « coureurs des bois » étendaient le domaine ininterompu de la France, des bouches du Saint-Laurent au golfe du lexique, par les lacs et la vallée du Mississipi. Les Canadiens u Saint-Laurent reprenaient les occupations pacifiques, culure, pêche, exploitation des forêts.

Seconde guerre intercoloniale (1701-1713). — orsque la guerre recommença entre la France et l'Angleterre, e nouveau des bandes d'Indiens, conduites par des Français, e précipitèrent sur les petits villages situés à la lisière des éfrichements du Maine, du New-Hampshire, du Massachusetts t de la vallée du Connecticut. Callières mort (mai 1703), la our le remplaça par Vaudreuil. Les gens de la Nouvelle-Angleerre organisèrent une expédition contre l'Acadie (1707). Le pays it ravagé, mais la citadelle tint bon et la petite armée anglaise it décimée par les maladies. Le Massachusetts réclama alors aide de la couronne et celle des colonies situées au sud de la Iouvelle-Angleterre. Le New-York, le New-Jersey envoyèrent es troupes au lac Champlain pour une marche sur Montréal, indis que les contingents des provinces de la Nouvelle-Angleerre attaqueraient Québec par le Saint-Laurent avec l'aide des oupes attendues d'Angleterre. Le seul succès des Anglais fut i prise de Port-Royal par l'armée de Boston (1710). Une flotte

arriva de la métropole l'année suivante (1711) avec quelques régiments de Marlborough. Après avoir embarqué à Boston les troupes de la Nouvelle-Angleterre, les commandants anglais Hill et Walker entrèrent dans le Saint-Laurent. Mais dix transports ayant coulé avec un millier d'hommes, l'amiral anglais renonça à l'entreprise, renvoya les colons chez eux sur quelques bâtiments et mit directement à la voile pour l'Europe, poursuivi par les malédictions de toutes les colonies britanniques. Les troupes du New-York et du New-Jersey n'avaient pas quitté les bords du lac Champlain. La paix d'Utrecht (1813) arrêta les hostilités. Douze années d'une guerre sanglante et stérile se terminaient par une sorte de démembrement de la Nouvelle-France, dont tous les avant-postes à l'est et au nord, Acadie, Terre-Neuve, baie d'Hudson, étaient livrés à l'ennemi. Le traité reconnaissait comme sujets du roi d'Angleterre les Iroquois, dont Frontenac, pendant son premier gouvernement, avait faits nos protégés.

Saint-Domingue : les boucaniers (1630-1660). — On a vu les premiers établissements français dans les Antilles (1625) et la formation de la compagnie dite de Saint-Christophe pour l'exploitation de cette île, ainsi que de la Barbade, et des autres Antilles non occupées par un roi chrétien [1]. De Saint-Christophe quelques Français passèrent en 1630 dans l'île de la Tortue, située en face de la côte septentrionale de Saint-Domingue négligée par les Espagnols. Ils prirent l'habitude d'aller chasser et « boucaner » sur la « Grande Terre », où paissaient en liberté de magnifiques troupeaux. Des aventuriers d'Espagne et d'Angleterre disputèrent à plusieurs reprises l'île de la Tortue à ses premiers occupants. Des Anglais finirent même par s'en rendre complètement maîtres. Mais ils en furent chassés en 1640 par Levasseur, lieutenant de Poincy, qui était gouverneur des îles pour la Compagnie française. Il fonda Port-Margot sur la Grande Terre.

Ce fut l'âge d'or des *boucaniers* [2] français. Beaucoup venaient

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 369 et 961.
2. On sait que ce nom leur vint de la façon dont ils préparaient les chairs et les peaux des bêtes tuées à la chasse.

de Normandie et d'Anjou. Façonnés au métier de tanneur, ils se louaient pour trois années, ensuite boucanaient pour leur compte. Les aventuriers qui avaient un passé à oublier affluaient de toutes parts : pas de lois, pas de gouvernement, une société entièrement libre, une vie nouvelle et, pour la plupart même, des noms nouveaux. Ils pratiquaient la coutume du *matelotage*, s'appariant : d'où le nom de *Frères de la Côte.*

Les Espagnols, établis dans la partie orientale de Saint-Domingue où subsiste aujourd'hui leur langue, tentèrent en 1643 d'expulser les Français de la Tortue. Levasseur avait fortifié l'île, et l'ennemi se retira après avoir perdu une centaine d'hommes. Le poste devenait un marché important de denrées européennes, les boucaniers s'enrichissant par le commerce des peaux avec la Hollande. Comme Levasseur, gâté par le succès, agissait en tyran, vivant dans un grand luxe, écrasant de taxes et d'exactions ses administrés, il fut assassiné en 1651. L'île passa sous le gouvernement de Fontenay, qui dut capituler devant une nouvelle attaque des Espagnols en 1654. Les Français se dispersèrent dans Saint-Domingue, fondant au nord Samana, Cap-Français, Port-de-Paix, à l'ouest Angiport, Léogane, Petit-Goave. Les animaux se faisant plus rares, l'industrie des boucaniers commença à décliner. La plupart se firent agriculteurs, d'autres « flibustiers » (1660).

Les flibustiers. — Cependant la cour de France avait nommé en 1657 gouverneur de l'île de la Tortue Jérémie Deschamps, seigneur du Rausset, un ami de Fontenay. Il arriva à la Tortue en 1659, reprit l'île aux Espagnols, et y resta jusqu'en 1664, gouvernant en même temps Saint-Domingue, où les colons défrichaient le sol, plantaient le tabac, achetaient des machines pour fabriquer le sucre.

Colbert donna en 1664 la Tortue et Saint-Domingue à la Compagnie des Indes Occidentales. La période de 1660 à 1675 fut le beau temps de la flibusterie dans les Antilles, où l'état de guerre était permanent, tous les Européens s'y liguant contre les Espagnols, attaquant leurs flottes de commerce et leurs ports. Les gouverneurs français et anglais de la Tortue

et de la Jamaïque[1] donnaient aux corsaires des lettres de marque, et recevaient leur part de butin. Les plus célèbres des flibustiers furent Pierre Legrand, Pierre Franc, le Portugais Barthélemy, Alexandre Bras de Fer, Michael Cantabre, Montbars l'Exterminateur, l'Olonnais Morgan, Grammont. Après 1675, le gouverneur d'Ogeron ayant fait venir de France des femmes, dont la colonie était dépourvue, nombre de corsaires se marièrent et inaugurèrent une vie régulière, comme cultivateurs ou cabaretiers.

D'Ogeron rêvait de conquérir toute l'île de Saint-Domingue. Il se rendit en France (1676) pour y lever des troupes, mais il mourut à Paris, à son arrivée. Son neveu, Pouançay, le remplaça à Saint-Domingue. Il fit une expédition malheureuse contre les Hollandais de Curaçao, qui se vengèrent en pillant Petit-Goave. Un des derniers corsaires, Grammont, prit Maracaïbo en 1679, échoua contre Carthagène et se vengea sur Guayra (1680). Il avait des lettres d'instruction de Pouançay, et ses hommes prirent la ville d'assaut au cri de *Vive le Roi!* Une campagne de 300 flibustiers contre Panama et la côte du Pacifique (1680-82) finit misérablement.

Pouançay appliqua avec sévérité les règlements royaux pour le commerce du tabac et des nègres. Sous Cussy, successeur de Pouançay en 1682, les flibustiers, se rangeant de plus en plus, devinrent une sorte de milice royale. Avec leur aide, il attaqua et prit (1690) Santiago, une des villes principales de la partie espagnole de Saint-Domingue. Les Espagnols, en représailles, s'emparèrent de Cap-Français et dévastèrent les environs. La même année, nous perdions Saint-Christophe. Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, Ducasse, successeur de Cussy, mort en défendant le Cap-Français, prit la Jamaïque (1694), mais ne put s'y maintenir. Le dernier exploit des flibustiers fut la prise de Carthagène (1697), où Ducasse les emmena pour assister Pointis qui commandait les forces royales. La guerre de la Succession d'Espagne faisant des Espagnols et des Français des

1. Enlevée à l'Espagne en 1655 par l'amiral Penn, père du célèbre William Penn.

alliés, il n'y eut plus d'occasion pour exercer la flibusterie. Saint-Domingue se développa lentement. De Choiseul y succéda comme gouverneur, en 1709, à Ducasse.

BIBLIOGRAPHIE

Amérique espagnole. — Voir la bibliographie donnée ci-dessus, t. V, p. 964. — La *Bibliografia Americana* de **Mackenna**, Valparaiso, 1879, est médiocre. — L'histoire du Mexique est aux t. IV à IX de **Bancroft**. — **Markham**, *Hist. of Peru*, Chicago, 1892. — **A. Deberle**, *Hist. de l'Amérique du Sud*, 3e éd., 1897. — **Arana**, *Historia general do Chile*, Santiago, 1884-1902, 16 vol. — **D'Azevedo**, *Os Jesuitas no Grão Pará, 1653-1760*, Lisbonne, 1901. — **Rodrigues**, *Religões acatholicas no Brazil, 1500-1900*, Rio de Janeiro, 1904. — **Bourne**, *Spain in America*, 1904. — **Humbert**, *Origines vénézuéliennes*, 1905.

Amérique anglaise. — Voir la bibliographie de **Larned**, *Literature on american history*, Londres, 1902, et les indications critiques du t. VIII de **Winsor**; les Histoires générales déjà citées de **Bancroft**, **Guerber**, **Hildreth**, **Winsor**. — **Lodge**, *A Short History of the English Colonies*, est un bon guide pour les conditions sociales pendant la période coloniale. — **W. Macdonald**, *Select charters... of american history* (*1606-1775*) 1899. — **C. Lucas**, *Historical Geography of British Colonies*, 2e éd., Oxford, 1905. — **Egerton**, *Hist. of Colonial policy*, Londres, 1898 — **C. T. Brady**, *Colonial fights and fighters*, 1901.

Pour la Nouvelle-Angleterre, la Virginie, le Maryland, mêmes ouvrages que ceux indiqués dans la bibliographie du t. V, p. 964.

New-Jersey. — **Gordon**, *History and Gazetteer of New-Jersey to 1789*, 1834. — **J.-C. Mulford**, *Civil and Political History of New-Jersey to 1789*, Philadelphie, 1851.

Pensylvanie. — **R. Proud**, *History of Pennsylvania to 1742*, 2 vol., Philadelphie, 1797. — **Fisher**, *Pennsylvania*, 2 vol., 1896-97. — **W. Penn**, *Œuvres complètes*, 1 vol. in-fol., 1726; 4 vol., 1782. — **Marsillac**, *Vie de Guillaume Penn*, 2 vol., Paris, 1791. — Les biographies de W. Penn par **Th. Clarkson**, 2 vol., Londres, 1813; **W. Hepworth Dixon**, Londres, 3e édit., 1856; **S. Jeanney**, Boston, 1852: **Fisher**, New-York, 1900.

Caroline du Nord. — **H. Williamson**, *History of North Carolina*, 2 vol. Philadelphie, 1812.

Caroline du Sud. — **Lawson**, *New Voyage to Carolina*, 1708. — **D. Ramsay**, *History of South Carolina from 1670 to 1808*, 2 vol. — **Purry**, *Description of South Carolina*, 1732. — **W. G. Simms**, *History of South Carolina to the present time*, New-York, 1860.

New-York. — **Dr E.-B. O'Callaghan**, *Documents relative to the Colonial History of New-York, from 1603 to 1778*, 12 vol. in-4; *Documentary History of the State of New-York*, 4 vol. in-4, New-York, 1855. — **G. R Brodhead**, *History of the State of New-York from 1609 to 1691*, 3 vol., New-York, 1853-1871. — **Dunlap**, *History of the New Netherlands, Province and State of New-York, to 1789*, 2 vol., 1839. — **Roberts**, *New-York*, 2 vol., 1904.

Amérique française. — **Charlevoix**, *Histoire et description de la Nouvelle-France*, Paris, 8 vol., 1644; éd. américaine du Dr Shea, 6 vol.,

New-York, 1866-1872. — **P. Boucher**, *Mœurs et productions de la Nouvelle-France*, Paris, 1664. — **La Potherie**, *l'Amérique septentrionale de 1534 à 1701*, 4 vol., Paris, 1722. — **J. Marquette**, *Voyages et Découvertes*, New-York, 1855. — **L. Hennepin**, *Description de la Louisiane* (vallée du haut Mississipi), 1683, Amsterdam, 1704; nouv. éd., New-York, 1880. — **Tonty**, *Dernières découvertes de l'Amérique, de M. Cavelier de La Salle*, Paris, 1697. — **Joutel**, *Journal historique du voyage de La Salle*, Paris, 1713. — **La Hontan**, *Nouveaux voyages en Amérique*, la Haye, 1703; Amsterdam, 1728-1741. — **D'Iberville**, *Journal de voyage*, nouv. éd., Montréal, 1871. — Les *Mémoires et Documents* de **P. Margry**, précédemment cités, et la série des ouvrages de **Fr. Parkmann**, *Pioneers of France in the New World; Jesuits in America in the 17th Century; the Discovery of the Great West; the Old regime in Canada; Count Frontenac and New France*, 1885.

Les histoires du Canada, précédemment citées, t. V, p. 965 : **Garneau**, **Ferland**, **Réveillaud**, **Faillon**, **Laverdière**, **Baudoncourt**; celle de **Bourinot**, 1896.

Aux Archives coloniales de Paris, les Mémoires sur le Canada, collection Moreau de Saint-Méry. — **H. Harrisse**, *Notes sur la Nouvelle-France*, Paris, 1872. — **J. Winsor**, *History of America*, t. IV, 1886; *Geographical Discovery in the Interior of North America*, Londres, 1894. — **Bourinot**, *Constitutional history of Canada*, 1901. — Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France, publiés par MM. **Marmette** et **Faucher de Saint-Maurice**, sous les auspices de la législature de Québec, 1884 et suiv. — **Royal Society of Canada**, *Proceedings and Transactions*, Québec, 11 vol. parus jusqu'à 1894. — **H. Lorin**, *le Comte de Frontenac*, Étude sur le Canada français à la fin du XVIIe siècle, Paris, 1895, avec bibliographie. — **Parkmann**, *Count Frontenac and New France under Louis XIV*, Londres, 1885. — **Chesnel**, *Hist. de Cavelier de la Salle*, Paris, 1900. — Abbé **Godefroy**, *Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada*, Évreux, 1900. — **Chapais**, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, Québec, 1904 (bibliographie en tête). — **Salone**, *La colonisation de la Nouvelle-France*, Paris, 1907 — **De Rochemonteix**, *Les Jésuites de la Nouvelle-France*, Paris, 1895-1903, 4 vol.

Saint-Domingue et les Antilles françaises. — Archives des Colonies : Correspondance générale de Saint-Domingue. — Collection *Moreau de Saint-Méry*, Histoire de Saint-Domingue. — **Dutertre**, *Histoire générale des Antilles*, 3 vol in-4, Paris, 1667-1671 (témoin oculaire). — **Al.-Ol. Œxmelin** (ou **Esquemeling**), *Des aventuriers qui se sont distingués dans les Indes*, Paris, 2 vol., 1686; abrégé par E. Muller, 1 vol. in-12, Paris, 1888. — L'édition des Jésuites de 1744 contient une cinquième partie, qui ne se trouve point dans la première, et une *Histoire des pirates anglais* traduite de **Johnston**. — **Labat**, *Nouveaux voyages aux îles de l'Amérique*, 6 vol in-12, 1722. — **Charlevoix**, *Histoire de Saint-Domingue*, 2 vol. in-4, 1831. — **Le Pers**, un jésuite, ayant passé beaucoup d'années à Saint-Domingue, depuis 1705, entreprit de corriger l'ouvrage de Charlevoix, et composa une histoire nouvelle de Saint-Domingue (en manuscrit, fds fr., 8992, à la Bibl. Nat.), supérieure, selon M. H. Lorin, à celle de Charlevoix. — **D'Archenholz**, *Histoire des Flibustiers*, en allemand, trad. fr., Paris, 1804. — **Oliver**, *Hist. of Antigua from 1635*, Londres, 1894-99, 3 vol. — **Sch.-C. Hughson**, *The Carolina Pirates and Colonial Commerce*, 1670-1740, Johns Hopkins University, 1894. — **H. Lorin**, *De prædonibus insulam Sancti Dominici celebrantibus*, Paris, 1895.

ONT COLLABORÉ A CE VOLUME :

MM. **BLONDEL** (Georges), docteur ès lettres, professeur agrégé à la faculté de droit de Lyon.

BOISSONNADE (P.), docteur ès lettres, maitre de conférences à la faculté des lettres de Poitiers.

CHÉNON (Émile), professeur agrégé à la faculté de droit de Paris.

CORDIER (Henri), professeur à l'École des langues orientales vivantes et à l'École libre des sciences politiques.

DEBIDOUR (Antonin), docteur ès lettres, inspecteur général de l'Instruction publique.

FAGUET (Émile), docteur ès lettres, chargé de cours à la faculté des lettres de Paris.

LACOUR-GAYET (G.), docteur ès lettres, professeur au lycée Saint-Louis.

LAVOIX (Henri), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

LEVASSEUR (Émile), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, au Conservatoire des arts et métiers et à l'École libre des sciences politiques.

LEGER (Louis), docteur ès lettres, professeur au Collège de France et à l'École libre des sciences politiques.

MICHEL (André), conservateur adjoint au Musée du Louvre.

MOIREAU (Auguste), agrégé des lettres.

ORSI (Pietro), professeur au lycée Foscarini, à Venise.

PINGAUD (Léonce), professeur à la faculté des lettres de Besançon.

PUAUX (Franck), secrétaire de la Société Historique.

RAMBAUD (Alfred), professeur à la faculté des lettres de Paris et à l'École libre des sciences politiques.

SAYOUS (Édouard), professeur à la faculté des lettres de Besançon.

SCHEFER (Christian), chargé de cours à l'École libre des sciences politiques.

TANNERY (Paul), ingénieur des manufactures de l'État, professeur (remplaçant) au Collège de France.

VAST (Henri), docteur ès lettres, examinateur d'admission à l'École Saint-Cyr.

WADDINGTON (Albert), professeur adjoint à la faculté des lettres de Lyon.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LA FRANCE

ANNE D'AUTRICHE ET MAZARIN

1643-1661.

Par M. A. Debidour.

CHAPITRE II

LA RÉPUBLIQUE D'ANGLETERRE CROMWELL. — LA RESTAURATION

1649-1668.

Par M. É. Sayous.

CHAPITRE III

LOUIS XIV
LA DIPLOMATIE ET LES GUERRES

Jusqu'au traité de Ryswick (1697).

Par M. H. Vast.

IV. — La guerre de Hollande.

V. — La Ligue d'Augsbourg.

CHAPITRE IV

LOUIS XIV
LA MONARCHIE ABSOLUE
GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION, SOCIÉTÉ

1661-1715.

Par M. G. Lacour-Gayet.

I. — La théorie du pouvoir royal.

II. — Le gouvernement central.

III. — L'administration provinciale.

IV. — La cour.

CHAPITRE VII

LES PROTESTANTS SOUS LOUIS XIV
RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES
1685.

Par M. F. Puaux.

CHAPITRE VIII

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE
1650-1715.

Par M. É. Faguet.

CHAPITRE IX

L'ART EN EUROPE
1648 1715.

Par M. A. Michel et M. H. Lavoix.

CHAPITRE X

LES SCIENCES EN EUROPE

1648-1715.

Par M. P. Tannery.

CHAPITRE XI

L'ANGLETERRE
LES DERNIERS STUARTS ET GUILLAUME III

1670-1714.

Par M. E. Sayous.

CHAPITRE XIV

LES ÉTATS ITALIENS
PRÉPONDÉRANCE ESPAGNOLE, PUIS AUTRICHIENNE
1648-1715.

Par M. Pietro Orsi.

CHAPITRE XV

L'ALLEMAGNE
SAINT-EMPIRE — AUTRICHE — BRANDEBOURG
1648-1715.

Par M. G. Blondel.

I. — Constitution du Saint-Empire.

II. — L'Autriche.

III. — Le Brandebourg.

CHAPITRE XVI

LA HONGRIE ENTRE LES TURCS ET L'AUTRICHE

1648-1715.

Par M. É. Sayous.

CHAPITRE XVII

LES ÉTATS SCANDINAVES

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Par M. Chr. Schefer.

CHAPITRE XVIII

LA POLOGNE

Du dernier Vasa au premier roi saxon.
1648-1715.

Par M. L. Leger.

CHAPITRE XIX

LA RUSSIE
LES ROMANOF. — PIERRE LE GRAND

1645-1725.

Par M. A. Rambaud.

I. — Alexis Mikhaïlovitch.

II. — Gouvernement de Sophie Alexiévna.

III. — Les réformes de Pierre le Grand

CHAPITRE XXI

LA GUERRE DU NORD
RUSSIE, SUÈDE, POLOGNE, TURQUIE
1700-1715.

Par M. A. Rambaud.

I. — Jusqu'au traité d'Altranstadt.

II. — Jusqu'à la bataille de Poltava.

III. — Jusqu'à la prise de Stralsund.

CHAPITRE XXII

L'EMPIRE OTTOMAN
LES GRANDS-VIZIRS KŒPRILÜ
1648-1718.

Par M. A. Rambaud.

I. — Les sultans et les grands-vizirs.

II. — La diplomatie et les guerres.

CHAPITRE XXIII

L'INDOUSTAN
L'EMPIRE DES GRANDS-MOGOLS
LES COMPAGNIES EUROPÉENNES

1605-1718.

Par M. A. Rambaud.

CHAPITRE XXIV

L'EXTRÊME-ORIENT
CHINE, SIAM, ANNAM
1648-1722.

Par M. H. Cordier.

I. — La Chine.

II. — Missionnaires et commerce français en Extrême-Orient.

III. — Progrès des Russes en Extrême-Orient.

CHAPITRE XXV

L'AMÉRIQUE
1648-1715.

Par M. A. Moireau.

I. — L'Amérique espagnole.

II. — L'Amérique anglaise.

878-11. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — P1-12.